



LA

REVUE SOCIALISTE

XV

LA

REVUE SOCIALISTE

RÉDACTEUR EN CHEF :

BENOIT MALON

TOME XV

(Janvier-Juin 1892)

PARIS

LIBRAIRIE DE LA « REVUE SOCIALISTE »

10 — Rue Chabanais — 10

1892

SOUTENEURS ET SOUTENUS

Toussenel a écrit un ouvrage fameux : *Les Juifs rois de l'époque.* Les Juifs, ajoutons capitalistes et financiers, sont-ils réellement nos maîtres, ou, pour mieux dire, la royauté n'appartient-elle pas exclusivement aux financiers et aux capitalistes qu'ils soient juifs, catholiques, huguenots, ou libre-penseurs ? — Nous ne trancherons point le débat, tout en inclinant vers la deuxième opinion plus large que la première. Cette royauté du capital jusqu'à présent incontestée, reconnue de tous les gouvernements, quelle que soit la couleur de leur cocarde et quel que soit l'instrument sur lequel ils jouent le grand air de : l'*Amour du Peuple*, aura bientôt une rivale. Peut-être devra-t-elle consentir aux inévitables douleurs du partage. Un astre nouveau surgit à l'Orient, grandit, éclaire et répand des flots de lumière « sur ses obscurs blasphémateurs ». Ce jeune Dieu qui s'avance en conquérant, pourvu de toutes les séductions de la jeunesse, c'est le héros du jour, c'est le *Souteneur*.

On s'occupe de lui, on s'intéresse à lui. Potentats et valets, hommes de lettres ou d'argent le surveillent d'un œil inquiet. L'empereur d'Allemagne, toujours moral, vient de lui consacrer un *Rescrit* tout entier. En France, on a vu notre Conseil des ministres lui prodiguer quelques instants de ses heures précieuses. Aborder un sujet si scabreux (selon les préjugés en vogue) : cela va encore à certains qui, à l'instar de MM. Carnot et de Freycinet ont des mœurs cyniques et dissolues. Mais les autres, juste ciel ! qui vont, comme dit le poete .

> Vêtus de probité candide et de lin blanc

et qui

> N'ont point de fange en l'eau de leur moulin.
>
> (V. Hugo — Booz endormi.)

comme ils ont dû sentir de pudiques effarouchements ! — Mais le devoir a de ces dures exigences.

I.

Un projet a été rédigé. « Les Lois, les justes Lois » vont enfin sévir contre ce nouveau Boulangisme. M. Reinach qui a fait d'excellentes études et dont « les deux frères ont eu des prix au Concours général »(1) évoque le souvenir classique de Catilina. A la Préfecture une activité insolite émeut les ronds de cuir et les manches de lustrine. On travaille même dans les ministères. La police ouvre son œil incorruptible et tutélaire sur les honnêtes gens qui, sous ce regard, tremblent déjà pour leurs os. On redoute le nouveau parti. « On me coffre, donc j'existe » peut-il dire. Il existe et acquiert chaque jour de nouvelles forces — *Vires acquirit eundo,* comme citent les vieux magistrats qui font encore des vers latins.

Permettez, Monsieur le Ministre, qu'une voix inconnue et suppliante s'élève en faveur de ces travailleurs d'une nouvelle espèce. en faveur de ces utiles citoyens, dont on méconnait la fonction sociale. Ménagez-les, je vous en prie. Ne les persécutez pas, je vous le crie avec toute mon âme. Ayez pour eux quelques légères complaisances. Laissez qu'on leur glisse des douceurs comme à de jeunes adolescents un peu rétifs, mais pleins d'avenir et pas méchants. Gardez-vous bien de les détruire au nom de l'Ordre social, au nom de la Morale, de la Famille, de la Religion, de la Propriété et autres fondements de cette Société dont vous êtes les fermes soutiens et les intègres défenseurs. Quant à vos projets de loi, qu'ils restent inapplicables et inappliqués !

Supposons, si vous le voulez bien, votre loi parfaite. Lycurgue, Dracon et autres législateurs fameux, frémissent de jalousie dans leurs cendres, éclipsés par l'honorable ministre de la justice. Votre grande œuvre est accomplie. Les souteneurs ont été balayés devant votre face. Paris est purgé. Les boulevards extérieurs et intérieurs sont parcourus la nuit par d'inoffensifs promeneurs qui aiment à observer les étoiles. Veuves de leurs meilleurs clients, languissent les arrières-boutiques des marchands de vins du Faubourg Montmartre. Les pots de vins qu'on y vidait gisent mélancoliques et vont bientôt gagner le dernier asile qui leur reste ouvert...

Vous avez fait coup double : vous avez détruit du même coup le proxénétisme et la prostitution, l'effet en même temps que la cause. Devant ce magnifique résultat, les débitants de morale bourgeoise, ceux

(1) *Figaro* du 15 Novembre 1891.

qui la vendent écrite, parlée, en maximes, en actions ou en discours, à l'heure ou à la course, se dilatent de joie. On dit même que sous la voûte de la cathédrale d'Aix l'encens a fumé en votre honneur.

Donc plus de prostituées : Il en reste bien par-ci par-là quelques-unes, ne serait-ce que dans le grand monde. Mais c'est une quantité négligeable.

Au milieu de la satisfaction générale, voilà que les Socialistes, mordus de l'ordinaire mauvaise foi des opposants, racontent en ricanant qu'il vient de vous arriver un tas d'histoires invraisemblables : Les jeunes gens qui affluent à Paris ne se marient, comme par le passé, que vers la trentaine, quand ils se marient. Les étudiants attendent pour y songer la fin de leurs études et une clientèle (car on associe non les personnes mais les situations), les fonctionnaires soupirent apres l'avancement, les employés de commerce rêvent une aisance qui fuit toujours devant eux, les négociants veulent fortune faite ou en voie de se faire. A tous ces célibataires forcés se joignent les soldats qui ont toujours à dépenser d'inépuisables trésors de tendresse. Pour de nombreux ouvriers, la peur du lendemain, l'intermittence du travail, les chômages poignants proscrivent toute famille. Tous ceux que l'égoïsme enferme en eux-mêmes, ceux que la misère courbe, ceux que la fureur d'arriver cravache et cingle, tous sont brusquement privés de la compagne à prix-fixe dont ils ont besoin de temps à autre. Il en résulte chez tous ces jeunes hommes une surexcitation accrue par la continence. A Paris, trois cents mille hommes se trouvent dans la situation si bien décrite par Aristophane dans *Lysistrata*. Et, déplorable conséquence, la famille sacro-sainte est ebranlée par l'explosion des appétits physiologiques trop longtemps comprimés.

Les jeunes filles de la haute bourgeoisie s'en laissent conter par ces affamés, la chasteté de celles d'entre elles qui sont chastes n'étant possible que par la prostitution d'une foule de malheureuses. Votre respectable épouse elle-même, Monsieur Prudhomme, apres vingt ans d'épicerie austere n'est pas restée complètement insensible. Si la prostitution est abolie, l'Amour libre se repand. Les contrats n'y peuvent rien, et les notaires non plus : — Un souffle de libertinage effronte se repand dans toutes les conditions sociales. Personne ne tient plus compte du rang, de la fortune, des dignites, de la position, mais seulement des qualités personnelles. O scandale ! de riches et respectables vieillards ne trouvent plus, comme avant, la fraicheur et la jeunesse des filles pauvres a souiller par le mariage ou autrement. Dans ce debordement de sensualité ceux qui se plaisent et qui s'aiment, se prennent librement. L'amour seul, l'amour insolent, regne, triomphe et s'ebat. Les dernieres nouvelles annoncent l'infortune d'un venerable senateur lâché par sa jeune épouse avant « la folie en tete ». — Un decore de Wilson vient d'avoir le même sort. — On ne respecte décidement plus

rien. — Semblable à ces villes d'Italie dont parle Fouquier (1), dans lesquelles la prostitution est inconnue mais où les mœurs sont très-libres. Paris lui aussi est livré au petit Dieu Eros, qui, par un étrange renversement de toute règle honnête, gouverne seul les rapports des sexes, tandis qu'avant la profonde démoralisation dont vous êtes responsables, messieurs les ministres, l'Argent, le divin Argent, cœur, âme, conscience de la société capitaliste, présidait souverainement à cet ordre de relations.

La Famille est menacée, la propriété ne l'est pas moins. Les soixante mille prostituées qui exercent à Paris se sont jetées sur les ateliers pour obtenir du travail. Avant cette invasion, les femmes gagnaient à Paris environ 2 francs par jour (2) ; mais les nouvelles converties, dans leur rage de vertu, ont offert de travailler à moitié prix et ont chassé les ouvrières libres. Le salaire journalier a baissé à 1 franc. Bonne affaire pour les patrons qui ont doublé leurs bénéfices. Mais les malheureuses qu'on a supplantées meurent de faim et de désespoir. Elles font appel à la charité publique et privée. L'administration de l'Assistance publique a épuisé son budget à les secourir. Le million que le Conseil Municipal de Paris a voté dans un élan de sympathie, vient d'être absorbé. Tombolas, représentations de Gala, kermesses sont organisées. La presse, toujours généreuse, distribue l'argent des autres. Il faut 50,000 fr. par jour. La mendicité surgit de tous les pavés. Les rues et les carrefours sont encombrés chaque soir de bandes affamées qui implorent un peu de pain de la pitié du passant. On a voulu organiser des ateliers nationaux de couture pour la confection des vêtements de la troupe. Mais il a fallu les fermer devant les protestations des entrepreneurs et de leur personnel. Cette misère navrante s'accroit encore de ce que les soixante mille ouvrières en place qui travaillent pour un franc par jour, ne peuvent avec une si faible rétribution subvenir à leurs besoins ; elles réclament, assiègent les mairies. — D'autre part, les logeurs ne sont pas payés : La consommation d'une foule de produits ayant baissé de moitié dans les quartiers pauvres, les petits négociants inquiets ne vendent presque plus et se voient menacés de la faillite. Tous ces mécontents s'agitent. Une fermentation malsaine, entretenue par les menées révolutionnaires, s'empare de la masse. Plusieurs boulangeries ont été pillées à Clignancourt. — Un ministre reconnu par la foule a été hué... Il souffle un vent de Révolution.

Ce qui aggrave la situation c'est que les hommes s'en mêlent. Les quarante mille souteneurs si miraculeusement ramenés à la vertu

---

(1) *Figaro* du 2 Novembre 1891.

(2) M. Jules Simon dans son ouvrage : *L'Ouvrière*, prouve très bien qu'avec 2 fr. par jour une femme est dans l'impossibilité de vivre à Paris.

et au travail, et se souvenant tous un peu de quelque vague métier appris dans le temps, se sont présentés en foule dans les ateliers. Toujours philanthropes, les patrons les ont accueillis à bras ouverts et les ont occupés à un prix plus bas d'un tiers. Cette substitution ne s'est pas faite sans rixes ni querelles : Plusieurs syndicats ont tenté de s'opposer par la grève à cet avilissement des salaires ; mais sans succès. Quarante mille hommes chassés de l'usine et de l'atelier, joints à l'armée ordinaire des inoccupés et des sans-travail, joints aux quatre-vingt-dix mille mendiants, vagabonds, récidivistes, flottent dans les rues de la capitale, irrités et sournois. On a voulu profiter du bas-prix de la main-d'œuvre pour percer enfin le Métropolitain. Mais les terrassiers ont répondu par une grève formidable, gardant les abords des chantiers, assommant à coups de pelle les intrus. Dans cette situation troublée, le pouvoir hésitant n'a osé sévir et il a fallu céder. — Voila donc cent mille personnes ventre vide au milieu d'une population irritée. Dans les clubs révolutionnaires, on fait appel à la Révolution sociale. Hier les Blanquistes ont soulevé les pavés et construit une barricade à Charonne ; Il a fallu une Compagnie de la Garde républicaine et deux heures de combat pour s'en emparer.

Voila où nous a conduit l'abus de la morale. La propriété et l'ordre sont menacés. Rentiers, financiers, capitalistes, fonctionnaires, toute la France *entretenue* tremble et frissonne. La liquidation sociale est la : Elle menace.

Mais aussi pourquoi, imprudents, vous attaquer si légèrement aux souteneurs ? — Messieurs les financiers, messieurs les capitalistes, vous avez craint leur astre rival, leur concurrence prochaine. La jalousie vous a perdu. En réalité n'êtes-vous pas frères, et faits pour vous entendre ? S'ils travaillent, c'est tout comme vous, d'un travail distingué, intelligent et qui ne salit pas les mains. Vous ne les verrez pas s'abaisser jusqu'à creuser la terre pour y semer le grain, vous ne les verrez pas descendre dans la mine le pic à la main, ni passer douze à quatorze heures par jour dans les tissages mécaniques, ni occuper leurs loisirs a étudier, a fouiller les bibliothèques, ni aller s'ennuyer à des cours de chimie ou de physiologie, ni demander une place dans quelque humide laboratoire. Ces travaux-là sont bons pour ces imbéciles d'ouvriers, pour ces lourdauds de paysans, ou pour ces naïfs jeunes gens qui croient à la science ou a l'Art. — Comme vous, ces financiers de la prostitution surveillent, administrent, dirigent le travail des autres : Comme vous, ils s'entendent aux affaires et savent bien que : *Les affaires c'est l'argent des autres*, tout comme : *le Capital c'est le travail des autres*. Ils aiment, comme vous l'*Argent* avant tout et puis, à titre de distraction intellectuelle, les courses, le pari mutuel, le café-concert et le billard. — Au risque de passer pour paradoxal, je dois le dire, vous êtes faits les uns pour les autres, vous vous complétez, vous

vous soutenez naturellement. Supprimez souteneurs, prostitution, crime et misère, vous supprimez du même coup la haute bourgeoisie capitaliste. Détruisez cette dernière, et vous abolissez les rentiers d'en bas et leurs compagnes. Chevaliers du trottoir et chevaliers du Dividende, vous êtes les deux moitiés d'un même tout, les deux faces d'un même visage, les deux institutions nécessaires et fatalement issues l'une et l'autre d'une même organisation sociale.

Le régime économique actuel produit forcément des rentiers, des capitalistes, des financiers, comme il produit avec une égale fatalité des souteneurs, des prostituées, des bureaucrates oisifs, des armées permanentes, des criminels de profession. Vos bénéfices, rentes, revenus et dividendes sont faits de *travail non payé* au travailleur. La machine centuplant la productivité de l'effort humain fabrique d'énormes quantités de marchandises. Qui les consommera ? Je sais bien que vous faites des efforts méritoires, que vous sacrifiez votre santé au bien public. Tout votre zèle reste vain. L'ouvrier consomme pour le prix de son salaire, mais comme vous ne lui payez que la moitié de ce que vaut son travail, il ne peut absorber ou utiliser que la moitié des richesses par lui créées. Le reste est en trop, encombre les magasins, surcharge le marché, amène le chômage, la fermeture des ateliers, la misère. Plus sera grand le nombre des travailleurs, plus la concurrence entre eux sera intense, plus la main d'œuvre très offerte et peu demandée baissera de prix : par suite, le salaire payé représentera une part encore moindre des richesses produites, la consommation diminuera encore. Il faudra alors chercher des débouchés, conquérir Tunisie et Tonkin, afin de forcer les Annamites à revêtir des redingotes ou les Arabes à porter des gants. Joignez femmes et enfants à la troupe dolente des serfs de l'usine, accroissez le nombre des vendeurs de force-travail à bas-prix, augmentez la longueur des journées, rendez plus ingénieuse et plus parfaite la division du travail, inventez des machines toujours plus merveilleuses d'activité et de fécondité, vous ne créerez pas la richesse pour tous, vous créerez la misère ; vous diminuerez la part de la classe laborieuse en augmentant d'une façon monstrueuse les profits de quelques-uns. De nos jours la *misère* résulte non de l'insuffisance mais de l'*excès* des richesses. — Voilà le paradoxe éclatant, la contradiction intime de la Société actuelle.

Il fallait étudier quelque peu l'Economie politique, vous auriez évité de semblables bêtises. L'Argent prime tout, excepté la science. « Il y aurait, dit B. Malon, un moyen bien simple d'avoir une consom-
« mation fixe et suffisante, ce serait de payer aux producteurs des
« salaires en rapports avec la plus-value créée par eux : mais juste-
« ment le système capitaliste a pour conséquence de diminuer la part
« du travailleur en raison directe des progrès mécaniques (1). » —

(1) Benoît Malon : *Le Socialisme Intégral*, Tome II, page 213.

Lisez encore : « Les valeurs produites par les ouvriers, dit E. Engels,
« n'appartiennent pas aux ouvriers. Elles appartiennent aux proprié-
« taires des matières premières, des machines et instruments de travail
« et des capitaux de réserve qui permettent à ces propriétaires d'ache-
« ter la force, le travail de la classe travailleuse. Celle-ci donc ne reçoit
« qu'une partie de la masse des produits qu'elle crée. L'autre partie
« qui est retenue par la classe capitaliste... augmente à chaque nou-
« velle invention, pendant que la partie attribuée à la classe travail-
« leuse (dans l'ensemble de ses membres) ou n'augmente que très
« lentement et d'une façon insignifiante, ou n'augmente pas du tout,
« et, dans certaines circonstances, peut même diminuer. »

« Mais ces inventions et découvertes qui se multiplient toujours
« plus rapidement, cette productivité du travail humain croissant de
« jour en jour dans des proportions inouïes, créent finalement un con-
« flit dans lequel doit s'effondrer la présente économie capitaliste. D'un
« côté des richesses démesurées et une surabondance de produits qui
« ne peuvent trouver d'acheteurs. De l'autre, la grande masse de la
« Société *prolétariarisée* et pour ce incapable de s'approprier cette masse
« de produits (1) »

Je vous recommande aussi un certain allemand, grand abstracteur de quintessence, abstrus, confus et obscur, moins amusant qu'Armand Silvestre et moins facile à comprendre que « le ridiculement clair P. Leroy-Beaulieu » comme dit Lafargue. Cet allemand a écrit un ouvrage qui passe pour assez profond, cela s'appelle : *Le Capital*. Ouvrez-le, lisez le chapitre XXV tout entier et particulièrement de la page 276 à la page 286. Vous y apprendrez que le régime capitaliste aboutit *à la production croissante d'une surpopulation* (ouvrière) *relative*, ou *d'une armée industrielle de réserve*. Si votre intelligence engourdie par l'habitude des cabinets particuliers et par la lecture du *Temps*, a quelque peine à pénétrer la pensée de l'écrivain, lisez au moins l'excellent et clair résumé que M. G. Deville en a fait. Vous y verrez que cette armée industrielle de réserve est formée par les ouvriers qui ne sont occupés que temporairement, pendant les périodes de suractivité furibonde de l'industrie. En temps normal, ils ne travaillent pas parce-qu'il n'y a point de place pour eux au banquet des journées de quatorze ou dix huit heures (2). Pour eux la morte-saison, c'est-à-dire la saison où l'on meurt (J. Guesde) est la règle, le travail l'exception. Derrière cette troupe qui ne donne que dans les coups de feu, il y a encore la réserve de la réserve, l'armée territoriale, si vous le voulez

(1) Cité par B. Malon *Socialisme Intégral*. — Tome II. Introduction.

(2) Voir dans B. Malon *Socialisme Intégral*. — Tome II, pages 104-105, les faits révoltants de journées de quatorze à dix-huit heures dans les tissages de l'Ain, de Saône-et-Loire, les Vosges, de Fourmies, Anor et Trélon, de Moravie, de Bavière, etc.

bien. Elle se compose des éléments les moins héroïquement honnêtes, de ceux qui ont succombé, de ceux qui, entraînés par votre exemple, ont voulu eux aussi vivre de leur rentes : Souteneurs, prostituées, vagabonds, mendiants, criminels ont presque toujours commencé par le travail intermittent et mal payé. Puis ils se sont lassés du dénuement et de la misère sans espoir et sont tombés dans le Parasitisme d'en bas. Si cher qu'ils coûtent à nourrir, ne vous plaignez pas trop, messieurs du capital, car ils coûtent encore moins que vous. La classe prolétarienne verse son trop-plein dans l'armée de réserve. Cette dernière, encombrée elle-même, verse le sien dans la prostitution, le vagabondage et le crime. Voilà la signification économique de ces catégories sociales, dont il faudrait comprendre la genèse avant de concevoir l'utopique projet de les supprimer ou de les moraliser.

Cette conséquence inattendue vous choque et vous étonne. Vous jetez un regard suppliant vers M. P. Leroy-Beaulieu, votre avocat ordinaire, pour qu'il vous tire de ce mauvais pas. Vous exigez des preuves, des faits, des chiffres — En voici :

II

Commencez donc par lire ce fameux et terrible chapitre XXV de la page 286 à la page 316. Vous y trouverez la démonstration complète, irréfutable, toute hérissée de statistiques, empruntée à l'histoire du peuple Anglais le plus avancé industriellement. Vous y verrez notamment que jusqu'en 1867 (époque à laquelle le *Capital* a été écrit) on a constaté, à mesure qu'*augmentait* le nombre des balles de cotonnades fabriquées, une diminution du nombre des ouvriers employés à cette industrie (1), etc... Vous y trouverez aussi une mul-

---

(1) Nous trouvons dans la remarquable conférence faite par Jules Guesde à la *Société d'études économiques et politiques* de Bruxelles, sous la presidence de M. Montefiori Lévy, senateur, le 7 mars 1891, les renseignements suivants et plus modernes relatifs à l'industrie cotonniere. Ces renseignements sont extraits de l'ouvrage : *Coton Trade of Great Britain*, par Ellison, 1886. « L'industrie cotonnière anglaise, dit J. Guesde, « qui, en 1819-1822, avant qu'elle fût machinisée, ne produisait que 106,500 livres de « fils, et 80,620 de tissus, employait 445,000 ouvriers, soit un trente-septième de la « population (10,500,000 habitants). En 1880-1882, par suite du perfectionnement de « l'outillage mecanique, alors qu'elle a produit 1,324,900 livres de fils et 993,880 de « tissus, elle n'a employé que 686,000 ouvriers, soit un cinquantième seulement de la « population (34,000,000 habitants). La production du coton a augmenté de 1,231 0/0 « tandis que ceux qui vivaient du coton et pouvaient le consommer ont diminué de « 25 0/0. »

titude d'autres considérations très neuves et très profondes. Mais étudiez attentivement cette partie de l'ouvrage ; cela vaudra mieux qu'un résumé incolore.

Voulez-vous des faits plus récents? Je les emprunte encore à l'Angleterre. Le système capitaliste plus fortement établi en ce pays qu'en tout autre a pu y développer largement toutes ses conséquences : La plupart des grèves avortées doivent leur échec à la concurrence des ouvriers sans travail qui viennent prendre la place des grévistes. On trouve toujours des malheureux ou bien embauchés à moitié prix, à des salaires de mort lente, ou bien jetés à la rue, les bras ballants, la faim au ventre, pour accourir, comme des corbeaux affamés, vers la proie tant convoitée du travail. La grande grève des chemins de fer écossais en janvier 1891 qui a duré huit semaines, la grève de Cardiff qui a suivi, ont dû leur insuccès au remplacement des grévistes par des bandes inoccupées venues de la campagne. Relisez cette correspondance d'Angleterre datée du 7 mars 1891 et que j'emprunte au journal la *Justice* (1). « Leurs mesures (des patrons) étaient prises, puisque des « listes avaient été dressées de gens, journaliers de la campagne, tout « disposés à venir pour un salaire moindre prendre la place des « dockers actuels. En vain, le grand agitateur, dont on retrouve tou- « jours l'action infatigable en chacun des conflits du travail, John « Burns, pressentant le danger, était parti pour mener une croisade « dans les campagnes, et reprenant l'œuvre de Joseph Arch, s'était « donné la tâche difficile d'enrôler les journaliers ruraux dans les « *Trade's-Unions* et de faire ainsi disparaître cette réserve presque « *illimitée* de bras qui s'offre sur le marché à des prix dérisoires, John « Burns s'était vu devancer par le clergé rural, complice des patrons, « et n'avait pu empêcher la défection des ouvriers des campagnes au « détriment de leurs frères des grandes villes. » Remarquez en passant le rôle du clergé : Plat serviteur des puissances les moins respectables de ce monde, avocat d'office de tous les despotismes, le plus dangereux ennemi des faibles et des petits, agent hypocrite et doucereux d'asservissement économique et moral, il joue presque partout en faveur de l'exploitation capitaliste le rôle « d'une *gendarmerie sacrée* », selon le mot de Napoléon Ier à propos du clergé catholique (2). On cite bien de très nobles et très louables exceptions. Mais tel est l'esprit du clergé et de tous les clergés pris en bloc.

L'existence parmi les campagnes anglaises d'une réserve de misérables chercheurs de travail, est parfaitement décrite et signalée dans un excellent article publié dans l'*Association Catholique* (3) touchant la

(1) *Justice* du 9 mars 1891.

(2) Voir *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1891, l'article de M. Taine sur la reconstruction de la France contemporaine.

(3) *Association Catholique* du 15 avril, 1891.

Décadence de l'Agriculture en Angleterre. Dans ce pays, sous l'influence néfaste de la grande propriété, la culture des céréales qui occupait beaucoup de monde, est graduellement remplacée par l'élevage du bétail et même par la création de parcs d'agrément ou de chasse. Il en résulte une dépopulation croissante des territoires ruraux « l'envahis-« sement des villes par des masses sans pain et sans ouvrage, et la « pléthore d'ouvriers sans emploi dont la concurrence avilit les salaires « industriels et, en accroissant la misère des ouvriers de fabrique, « fournit aux grèves un redoutable aliment. » Et plus loin. « Les « descendants des paysans... parcourent aujourd'hui les campagnes « en bandes de journaliers et se précipitent comme une armée d'*auxi-« liaires* et de mendiants dans les cités industrielles. » Les travailleurs industriels sont contrariés dans leurs efforts pour arriver à une organisation plus juste et plus stable par ces « multitudes d'ouvriers agri-« coles qui envahissent les villes pour y chercher un emploi, qui le « plus souvent n'en trouvent pas, meurent de faim, et, chaque fois, « à l'occasion des grèves qui éclatent, sont à la disposition soit des « *patrons*, soit des meneurs socialistes. »

Voici enfin une preuve directe, établissant bien l'existence de l'armée de réserve et de la surpopulation ouvrière. Le renseignement est très intéressant car il ne concerne point, selon toutes les probabilités, ces cohues mendiantes de manouvriers, dont il vient d'être question, mais au contraire les travailleurs unis, organisés et doués d'une certaine habileté de métier. Nous l'extrayons d'une correspondance d'Angleterre publiée dans l'*Economiste Français* (1).

« Le correspondant ouvrier du *Board of Trade*, a envoyé au *Board « of Trade Journal* son rapport habituel sur l'état des marchés des salai-« res..... Il est dit que la situation au point de vue du nombre des « grèves et des discussions entre les patrons et les ouvriers ne s'est « pas améliorée depuis le mois précédent. Cependant pour ce qui « concerne la demande de la main-d'œuvre, elle semble être un peu « plus active. Vingt sociétés ouvrières ont fourni des renseignements : « elles comptent 243.358 membres dont 10.828 sont en chômage « contre 10.923. en septembre. »

Ces chiffres permettent d'évaluer à 4 % environ le taux des ouvriers en chômage et semble correspondre à une période d'activité moyenne de l'industrie, car nous trouvons ailleurs des résultats sensiblement plus mauvais. Le professeur Lujo Brentano, professeur d'Economie politique à l'Université de Munich dans une étude sur *La question des huit heures en Angleterre* publiée dans la *Revue d'Economie politique* (2), donne les renseignements suivants : « En Angleterre et en Amérique,

---

(1) *Economiste Français* du 11 novembre 1891.
(2) *Revue d'Economie politique* novembre 1891.

« on a entrepris, ces derniers temps, de dresser d'une manière suivie « la statistique de ceux qui manquent d'ouvrage, ce qui ne se fait pas « ailleurs. Cependant nous avons en Allemagne des données exactes « pour certaines industries qui nous présentent des chiffres différents à « peine de ceux que l'on constate en Angleterre. De 1874 à 1878, il « y eut dans les mines de l'Angleterre le 10,11 % ; dans celles de « l'Allemagne, en 1874, le 9,4 % d'ouvriers congédiés, et, dans les « imprimeries de l'Allemagne comme dans celles de l'Angleterre, le « chiffre *normal* des ouvriers sans travail s'élève, au bas mot, à 9 % « de ceux qui travaillent. Mais enfin quel que soit ce chiffre dans l'un « ou dans l'autre de ces pays, il est, certes, dans les deux assez con- « sidérable, pour exercer une influence désavantageuse sur la situation « de toute la classe de ces ouvriers, sur ceux qui chôment, en ce qu'ils « se voient forcés de recourir à la bienfaisance privée ou publique, et « sur ceux qui sont occupés, en ce que leur salaire n'est pas fixé « d'après le travail, mais d'après la plus ou moins grande possibilité « d'y suppléer en recourant à d'autres bras. » Voilà donc le taux des chômages élevé à 10 %, et encore, le savant professeur parle surtout des ouvriers congédiés, il n'évalue pas le nombre de ceux qui au moment même de ces renvois, sollicitaient sans succès leur admission à la mine ou à l'atelier. Nous trouvons dans le même auteur d'autres renseignements qui établissent bien l'existence d'une *Armée industrielle de réserve*, à effectif mobile, variant avec les besoins de l'industrie, mais qui ne permettent cependant pas de se faire une opinion sur le rapport entre les ouvriers en chômage et les ouvriers occupés. « En 1879, le chiffre mensuel moyen des ouvriers privés d'occupation « appartenant à l'Union des Constructeurs de machines s'élevait à « 5.879... Il en fut de même dans toute une série de grandes corpo- « rations .. En 1882, le nombre des ouvriers qui chômaient était « retombé à 889 par mois, pour remonter, il est vrai, à 3.859 par « mois en 1886. » Il eût été intéressant de connaître le nombre total des membres de l'Union des Constructeurs de machines dont il est question ici, afin d'établir la proportion.

Aux États-Unis d'Amérique, pays encore neuf, plein de ressources, riches en terres non encore défrichées et vers lesquelles se porte le trop plein de la population, les effets pernicieux de la Société capitaliste ou capitalistique (comme disent les Allemands) se font sentir avec beaucoup moins d'intensité. Et cependant on rencontre par-ci par-là quelques renseignements navrants, bien que la misère américaine n'approche en rien de la hideuse misère anglaise (1).

(1) Voir le *Correspondant*. Les faits économiques et le Mouvement social, article important uniquement consacré aux États-Unis d'Amérique par M. Claudio Jannet, numéro du 25 novembre 1891.

J'ai signalé plus haut à Messieurs les bourgeois capitalistes l'insuffisance des salaires, qui, ne permettant pas au salarié de *racheter* son produit, aboutit forcément à l'insuffisance de la consommation et aux crises de surproduction. Souvent même le salaire ne permet pas de vivre, ainsi qu'en font foi les renseignements suivants extrait d'un journal esssentiellement capitaliste : *L'Economiste Français* (1). « Une enquête sur le travail des femmes a été faite aux Etats-« Unis en 1888. Le bureau du Travail vient d'en publier les résultats.

« Le salaire moyen est de 298 dollars plus 40 dollars de ressour-« ces extérieures (rentes, etc...) total : 335 dollars ou 1.675 francs.

« Dépense annuelle :

« Logement	162	dollars	810	francs.
« Vêtement.............	79	»	395	»
« Dépenses pour la famille	73	»	365	»
« Autres dépenses.......	38	»	190	»
	352	»	1.760	»

« Il y a donc un déficit de 85 francs. »

Et l'*Economiste Français* ajoute. « Il faut reconnaître que son « salaire est très sensiblement plus élevé que le salaire d'une ouvrière « européenne et particulièrement que celui d'une française. L'ouvrière « française gagne rarement 1.000 à 1.200 francs, c'est-à-dire les deux « tiers du salaire moyen de l'ouvrière américaine. »

Si le salaire des ouvriers n'est pas assez élevé pour les faire vivre, il n'est pas étonnant que nous trouvions des constatations aussi tristes que la suivante : « M. Flower, éditeur de la Revue l'*Arène* (the Arena) « de New-York, dit qu'il y a à New-York 40.000 femmes ou filles qui « ont des salaires si insuffisants qu'il faut qu'elles mendient ou « *qu'elles se livrent à la prostitution*, si elles ne veulent pas mourir de « faim (2). » Voilà ce qui se passe dans la libre Amérique, dont les institutions politiques et sociales réalisent cependant l'idéal du radicalisme bourgeois. Du reste, ce fait n'est pas nouveau. Tout le monde sait que dans un très grand nombre de villes manufacturières l'appoint fourni au salaire habituel par la prostitution (3) rend seul la vie pos-

---

(1) *Economiste Français* du 15 mars 1890.

(2) Extrait de l'*Emancipation* (15 janvier 1891) organe des sociétés coopératives de consommation de la région du Sud-Est. Rédacteur en chef : M. de Boyve.

(3) Loin de surveiller leurs filles et de leur enseigner les lois de l'honnêteté, il y a des mères qui leur conseillent de chercher un amant, parce qu'elles espèrent tirer de là pour elles quelques honteux profits. Si l'affaire tarde trop on leur fait des reproches : « Tu ne feras « donc rien pour les tiens ? » Ces jeunes filles ont des enfants à seize ans, même plus tôt. M. Villermé assure qu'à Reims, elles s'offrent dès l'âge de douze ans. Reims a

sible : ce qui, en se plaçant au point de vue des économistes orthodoxes, est un résultat dont il faut se féliciter puisque d'après ces Messieurs « *quiconque apporte son travail à bon marché est le bien-venu.* » Il est bon de relire à ce sujet la discussion qui a eu lieu le 5 mai 1880 à la Société d'économie politique de Paris et dans laquelle les paroles soulilignées ont été prononcées. Il s'agissait de l'introduction en Amérique des Chinois qui menacent de supplanter les travailleurs de race blanche. Toutes les personnes présentes à cette mémorable séance, à part le Consul Américain et M. Limousin, ont déclaré que cette invasion des jaunes, dût-elle décimer la classe ouvrière, constituait un évènement des plus heureux à cause du bas prix de leur main-d'œuvre. Puisque la prostitution permet à certaines femmes de fournir leur travail à bon marché, il faut conclure que la prostitution, au moins dans ce cas, est une cause de progrès et de richesse sociale. Voilà à quelles aberrations on aboutit quand on veut exclure des questions économiques les préoccupations de morale et de justice.

L'action paupérisante du système capitaliste et de la grande industrie est si évidente qu'un économiste de l'école libérale M. Chailley écrivait récemment dans l'*Economiste Français* du 22 août 1891, en critiquant les statistiques américaines relatives aux indigents : « Mais que l'en-
« semble du pays ait moins d'indigents, qu'il y a dix ans, cela est inadmis-
« sible. Le paupérisme, en effet, n'est pas la pauvreté. — Un pays peut ren-
« fermer des milliers de pauvres et pas un indigent. Le *Paupérisme*
« *naît presque fatalement du développement de l'industrie*. Or, tandis qu'en
« 1880, les Etats-Unis étaient un pays encore essentiellement agricole,
« — condition moins propre à l'éclosion du paupérisme, — en 1890,
« au contraire, ils possèdent une industrie déjà formidable et leur
« régime industriel est accompagné de toutes les circonstances qui peu-
« vent favoriser le développement du paupérisme (1). ». Le paupé-

---

été longtemps la grande pourvoyeuse des maisons de prostitution parisiennes. A Saint-Quentin, on parle des plus grands désordres sur le ton de la plaisanterie. On dit des jeunes filles un peu coquettes qui s'attifent le soir pour plaire aux bourgeois en sortant de l'atelier, qu'elles vont faire leur cinquième quart de journée : on les appelle des *cinq-quarts*.

(Jules Simon, *L'Ouvrière*, Paris 1871, 7e édition).

(1) Nous trouvons dans la conférence déjà citée de Jules Guesde le renseignement suivant relatif à l'industrie de la chaussure aux Etats-Unis. Il est vrai que l'auteur a le tort de ne pas indiquer à quelle source il l'emprunte.

« Dans l'industrie de la chaussure, c'est bien pis : il y a soixante ans, le cordon-
« nier — c'était un homme — faisait 200 paires de chaussures par an. Il y a dix ans,
« homme, femme ou enfant, indistinctement, faisait [illegible] paires de chaussures. La
« production, aux Etats-Unis, a passé de 70 millions de paires en [illegible] à [illegible] millions
« en [illegible] alors que les cordonniers de tout sexe et de tout âge qui s'élevaient à
« 45.877 sur une population de moins de 19 millions, n'étaient que [illegible] avec une
« population presque triplée. »

risme industriel et l'existence d'une armée industrielle de réserve sont deux faits connexes ; les ouvriers des grandes villes ne seraient point toujours sur la pente de la pauvreté et même de l'indigence si l'offre des bras ne dépassait point la demande. Le fait est important à constater puisqu'il atteint de tous les pays à production capitaliste le plus prospère, le plus actif, celui dans lequel l'Agriculture attire à elle le plus grand nombre des bras, au lieu de les repousser comme en Europe.

Si nous en venons à la France, nous trouverons aussi un certain nombre d'indices de l'existence d'une surpopulation ouvrière, malgré le silence des publications officielles et des statisticiens sur cette question. — Les grèves vaincues doivent toujours leur défaite à la présence d'ouvriers surnuméraires qui vont occuper les places laissées vacantes (1). Il en a été ainsi, dans le courant de l'année 1891, pour les grèves des ouvriers et agents de chemin de fer, pour la grève des boulangers, des bouchers, des terrassiers à Paris (été 1891). Un certain nombre de grèves ont réussi par la soudaine explosion des sympathies populaires et par l'effet de l'intervention matérielle et quasi-révolutionnaire de la foule. Telles sont celles des employés des tramways et omnibus de Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille. Sans la secrète complicité de tous, le succès eut été fort douteux, car les compagnies avaient de nombreux candidats prêts à entrer en fonctions. On parle beaucoup en ce moment des mines de Monthieux récemment acquises par le syndicat des mineurs de la Loire. Après l'abandon de ces mines par la Compagnie concessionnaire, 500 ouvriers sont restés sans travail : Une centaine ont pu trouver à gagner leur vie dans n'importe quelles besognes, les autres désespérés d'un chômage sans issue, ont conçu le projet de continuer l'exploitation pour leur compte, avec l'appui des pouvoirs publics. Le travail dans les prisons a soulevé bien des protestations, à cause de la concurrence faite à la classe ouvrière par les détenus qui absorbent une grande quantité de travail et l'exécutent à bas-prix. Se souvenir du Congrès tenu à cet effet à la Bourse du Travail de Montpellier le 15 novembre 1891.

Comme le constate le rédacteur de l'*Association catholique*, que nous avons cité plus haut, la dépopulation des campagnes et l'accumulation dans les villes d'une foule de misérables n'existe pas seulement en Angleterre « sur le *Continent*, dit-il, nous rencontrons le même triste

---

(1) Voici ce que dit à ce sujet M. Turquan dans l'*Economiste Français* du 5 décembre 1891 au cours d'un article sur *Les Grèves et les Syndicats des Mineurs*. « Ces dernières qui ont persisté longtemps n'ont pas été beaucoup plus heureuses pour cela ; « plus de la moitié ont échoué complètement et trois à peine ont obtenu une transaction ; « du reste, les ouvriers étaient de fait *remplacés par de nouveaux venus* ; c'est *ce qui* « *arrive surtout dans les grèves peu importantes*. » Dans les grandes grèves où l'embau- « chage de nouveaux ouvriers est difficile l'exploitation a souvent intérêt à transiger. »

« phénomène ; la population rurale se précipite, de plus en plus nom-
« breuse, dans les villes. »

Cette population vient faire concurrence aux ouvriers, vient grossir l'armée de réserve, produit l'abaissement des salaires et la prolongation des chômages. Cette accumulation si nuisible de la population dans les grandes villes est bien prouvée par la note ci-dessous que nous empruntons à *l'Economiste Français* du 28 novembre 1891 :

L'accroissement des grandes villes en France. — Le dénombrement de la population, qui a eu lieu le 12 avril 1891, a signalé ou du moins confirmé un fait qui s'était produit toujours dans les dénombrements précédents, c'est l'accroissement des grands centres de population au détriment des campagnes. En effet, alors que la France ne gagnait que 208.000 habitants, les grandes villes gagnaient ensemble 500.000 habitants, ce qui prouve que l'ensemble des autres communes a perdu 300.000 habitants.

Voici quel est le chiffre de la population des plus grandes villes de France, d'après les deux derniers recensements.

	1886.	1891.	Accroissement brut.	Accroissement p. 100
	—	—	—	—
Paris	2.256.134	2.423.946	167.812	7.4
Lyon	400.410	430.322	29.912	7.5
Marseille	375.378	406.919	31.541	8.4
Bordeaux	238.899	252.054	13.155	5.5
Lille	185.951	200.935	14.984	8.1
Toulouse	144.714	148.220	3.506	2.4
Nantes	125.932	121.054	—4.878	—3.9
Saint-Etienne	117.875	133.443	15.568	13.2
Le Havre	110.968	116.182	5.214	4.7
Rouen	105.501	109.541	4.040	3.8

Ce ne sont pas les plus grandes villes qui ont présenté le plus gros accroissement, comme on le voit, et même nous pouvons signaler la diminution de la ville de Nantes qui a perdu près de 5.000 habitants. Il est vrai que, à côté d'elle, Saint-Nazaire a augmenté de 15.900 habitants et dépasse 40.000 âmes aujourd'hui, présentant un accroissement exceptionnel de 65 0/0. Après Saint-Nazaire, l'accroissement le plus caractérisé appartient à Nice, qui a passé de 75.959 habitants en 1886 à 96.284 en 1891, accroissement de 20,405 habitants, soit 27 %, à Montpellier, qui a passé de 57.231 à 69.831, soit un accroissement du 22 %. Grenoble enfin a augmenté du 20 %, 50.677 en 1886 et 60.698 en 1891.

Il est donc bien exact que la population des campagnes se porte de plus en plus vers les villes. Elle n'y trouve généralement que les abaissements d'une sordide misère tout en contribuant à la diminution des salaires et à la production de ces chômages navrants qui jettent hors du travail c'est-à-dire souvent hors de la vie tant d'êtres pitoyables. Avec sa grande expérience des douleurs du Prolétariat qu'il connaît pour les avoir éprouvées, Benoît Malon dit : « Justement on éva-
« lue à un cinquième ou à un sixième la proportion des ouvriers qui
« chôment. Pour presque tous les composants de ces myriades de
« désœuvrés, la journée de huit heures serait immédiatement le pain
« du jour.

« Ah ! que les peu sincères ou mal informés partisans des lon- « gues journées changeraient de langage s'ils pouvaient se trouver à « six heures du matin aux portes des fabriques, ou des pelotons « lamentables d'ouvriers hâves et déguenillés viennent si anxieusement « demander du travail et doivent s'en retourner errants et désespérés, « après avoir entendu pour la dixième fois, pour la trentième fois, le « meurtrier : « On n'embauche pas ! » (1). Le même auteur ajoute en « note : « Pour Paris les chiffres sont plus noirs, et ils marquent pour « les progrès du chômage une progression effrayante. Voici un exem- « ple : Il y a vingt ans, dit Jarlard dans la *Justice*, la boulangerie, un métier « stable, par excellence, comptait 500 ouvriers en état de chômage ; « aujourd'hui elle en compte environ 4000 pour 5000 occupés !

« Dans les années prospères, il est permis d'établir qu'un cin- « quième des ouvriers parisiens demeurent sans travail pendant trois « à quatre mois, tandis que les autres voient réduire leur salaire d'au « moins un quart pendant la même période. Dans les années de crise, « le chiffre des ouvriers sans travail s'élève jusqu'à 45 % de la popu- « lation ouvrière, 300.000 familles sont dépourvues de ressources. »

M. Emile Chevalier dans un article intitulé : *La Grande et la petite Industrie* (2). constate le même fait et dit : « Elle (l'ancienne organisa- « tion du travail) évitait ces chômages brusques qui fondent sur l'ou- « vrier de la grande industrie contemporaine, ces arrêts périodiques « qui atteignent l'ouvrier de la petite industrie ou la morte saison d'hi- « ver que subit le journalier agricole..... Dans certains professions « il y a un chômage périodique sur lequel les ouvriers doivent comp- « ter, mais qui ne leur permet pas néanmoins de trouver une autre « occupation pendant sa durée. » — La constatation directe de ce phénomène économique à été fournie par les résultats de l'enquête, dont l'initiative est due à la Commission parlementaire du travail. Quelques chiffres intéressants ont été publiés dans l'*Economiste Français* du 1er Novembre 1890.

« Résumé des réponses faites aux questionnaires adressés à tous « les ouvriers par la Commission parlementaire.

« La statistique a été dressée pour 9.116 ouvriers comprenant :

« Métallurgie	2.916
« Bâtiment	3.222
« Industrie du bois et de l'ameublement.	1.606
« Vêtements et accessoires	1.342

(1) B. Malon : *Le Socialisme Intégral*, tome II, pages 110-111.

(2) Emile Chevalier : *La grande et la petite Industrie. Nouvelle Revue*, 15 novembre 1891.

« On a trouvé :

« Pas de chômages 1.630 ouvriers soit.......... 17.9 %

« Chômage de deux mois et au-dessous 1.340, soit 14.7 %

« Chômage de trois mois 2.221, soit........... 24,3 %

« Chômage de quatre mois 1.813, soit.......... 20 %

« Chômage de cinq mois et plus 1.572, soit...... 17,2 %

La Commission constate encore que dans les professions qui n'ont pas régulierement un jour de repos par semaine, la durée de la morte saison est la plus longue.

Il résulte en résumé du tableau ci-dessus que 61,5 % des ouvriers parisiens ont un chômage de *trois mois et plus* (1).

Voilà, parait-il, une démonstration aussi péremptoire que possible.

Vous me répondrez peut-être que depuis une dizaine d'annees les classes ouvrieres, gagnées par l'esprit de révolte, ont une facheuse tendance à se plaindre de leur sort et à récriminer sans cesse. Je vais donc vous présenter d'autres documents. Je les extrais du compte-rendu officiel du premier Congrès ouvrier de France tenu à Paris en octobre 1876 (2). — A ce moment, la classe ouvrière assagie par la large saignée de Mai 1871, privée de ses chefs fusillés ou en exil, stupide encore de la terreur du massacre, mérita les éloges de la presse bourgeoise, qui s'empressa de proclamer la fin definitive du Socialisme. Ce Congres bien different de ceux qui suivirent fut remarquable par la timidité des réclamations prolétariennes : Il ne s'agissait plus de reconstruire la Société mais seulement d'obtenir les libertes nécessaires a la fondation d'associations coopératives.

Ecoutons les délégues : — Voici d'abord le citoyen Bonne délégué

(1) Jules Simon dans son ouvrage *l'Ouvrière*, fait à peu pres les mêmes constatations en ce qui concerne le travail des femmes. « L'ouvriere n'est jamais a l'abri du « chômage. Il y a des corps d'etat ou il est en quelque sorte *chronique*. Les remetteuses « dont le salaire est tres eleve, chôment en general trois jours par semaine, elles « n'ont presque plus d'ouvrage des que le commerce se ralentit. On comprend qu'il « en soit de même des liseuses et de toutes les professions qui tiennent aux varia- « tions de la mode. (p. 43). »

« Il est de toute nécessite de retrancher aussi la morte-saison. Elle varie sans « doute selon les industries. Les brodeuses sur soie, velours et drap qui gagnent des « journées de deux a quatre francs ont un chômage de six mois, on compte au moins « *quatre* mois pour la passementerie de haute nouveaute, *quatre* mois pour les femmes « employees par les tapissiers, environ *quatre* mois pour celles qui cousent les confec- « tions pour dames, *trois* mois pour les couturieres en gros linge, *trois* mois pour les « giletieres travaillant pour les tailleurs sur commande. Regle generale la *morte-saison* « *est de trois mois au moins pour toutes les industries* (p. 287). »

(Jules Simon *l'Ouvrière* Hachette, Paris, 1871, 7e edition.)

(2) Seances du Congres ouvrier de France Session de 1876 Troisième fascicule. Paris, librairie Sandoz et Fischbacher, 33, rue de Seine.

de Roubaix. Il parle des tisseurs (qui représentent 55 % de la population ouvrière de cette ville) et dont le salaire ne s'élève qu'à 15 ou 16 francs par semaine et des fileurs dont le travail beaucoup plus pénible ne rapporte que 20 à 25 francs par semaine, et il ajoute : « Mais ces deux corps de métiers sont sujets à de nombreux chômages. » — Il signale plus loin la situation pénible des malheureux que les arrêts intermittents de l'industrie réduisent presque à la mendicité, qui sont obligés de demander à leurs fournisseurs un crédit payé fort cher (20 à 30 % au dessus du prix ordinaire) — « Nous avons, dit-il, des « cercles bien pensants, comme on les appelle, et ceux qui n'en font « pas partie ont beaucoup de peine à trouver du *travail* quand les « affaires ne marchent pas. »

Ecoutons ensuite le citoyen Pessy, délégué de Besançon : « L'Agri- « culture manque de bras, les villes *en ont trop* : double motif qui « augmente la misère des ouvriers... Le *trop grand nombre* d'ouvriers « dans les villes permet aux patrons entrepreneurs de disposer à leur « gré des prix du travail : ils n'hésitent pas à prendre les travaux à « n'importe quel prix ; ils trouveront toujours trop d'ouvriers pour « les exécuter. »

Le citoyen Dufau, de Bordeaux, demande la suppression du travail dans les prisons et de celui des militaires dans les travaux agricoles et les ateliers. « Les soldats sont nos frères, et par conséquent ne doi- « vent pas nous empêcher de gagner notre pain. Souvent à l'atelier « un militaire tient la place d'un père de famille. »

Le citoyen Dupire, ouvrier tailleur, a traité spécialement du chômage et de sa suppression. Voici quelques passages de son discours :

C'est le chômage prolongé qui amène la misère au foyer du travailleur ; c'est le chômage qui est l'unique cause de l'avilissement des salaires... ; c'est encore le chômage qui produit ces découragements et ces défaillances que nous constatons avec tristesse... La crainte du chômage paralyse l'esprit de solidarité... Il n'est contesté par personne que l'introduction des machines dans la fabrication industrielle a apporté de profondes perturbations dans le travail. Il est évident, en effet, que les machines remplaçant les bras obligent les travailleurs à chercher un nouvel emploi de leurs bras dans une autre industrie, jusqu'au jour où une nouvelle découverte les déplacera de nouveau et les forcera à chercher ailleurs un travail manuel, ce qui augmentera le nombre déjà trop grand des bras dans les industries où ils se réfugieront. De sorte que l'on peut affirmer sans crainte d'être démenti, que l'offre des bras du travailleur excède toujours et de *beaucoup*, la demande qui en est faite... Il est prouvé que le chômage annuel frappe au moins un ouvrier sur quatre, en d'autres termes que l'ensemble de la production annuelle n'occupe que les *trois quarts des bras* disponibles et que le *dernier quart reste inoccupé faute de travail*... Le travail manuel étant en concurrence avec celui de la machine détermine l'avilissement des salaires généraux ; l'abaissement des salaires ne permettant plus à l'ouvrier de vivre du produit d'une journée ordinaire, il est obligé pour arriver à mettre les deux bouts ensemble, d'augmenter le nombre des heures de travail ; il est obligé de faire en un jour le travail qui nécessiterait l'emploi de deux journées normales ; obligé de subir la concurrence de la machine, il fait comme celle-ci, il produit rapidement et c'est précisément cette production rapide qui détermine le chômage général.

Je suis allé offrir mes services dans une maison d'exportation de l'industrie du vêtement d'homme ; on n'a pas craint de m'offrir un travail dont la rémunération ne s'élevait pas au-dessus de 1 fr. 50 à 2 francs par jour pour un ouvrier de moyenne habileté ; il s'agissait d'une redingote habillée doublée de soie, dont la façon est payée en bonne saison de 25 à 27 francs chez les tailleurs ordinaires, et pour laquelle on m'offrait 5 francs sous prétexte d'abondance de bras.

— Que voulez-vous donc que je mange en faisant votre travail ? répondis-je au receveur.

— Ah ! ceci n'est pas mon affaire, c'est à prendre ou à laisser.

— Mais je n'en veux pas.

— Laissez-le ; d'autres le feront à ce prix.

— Et vous, Monsieur... que désirez-vous ? dit le receveur à un homme d'aspect misérable qui venait d'entrer à la réception et qui se trouvait derrière moi.

— Monsieur, répondit humblement le nouveau personnage inclinant la tête du côté gauche et tenant son chapeau crasseux de ses deux mains, dans l'attitude d'un mendiant, je venais vous offrir mes services pour l'habillement de cérémonie.

— Nous avons notre personnel et de nouveaux ouvriers nous sont inutiles.

— Mais vous venez d'offrir à ce monsieur, qui l'a refusée une redingote à faire pour 5 francs.

— Ah ! c'est que cet ouvrier est connu, et de plus il nous est recommandé.

— Donnez-moi votre redingote, je vous en prie, monsieur le receveur, je vous la ferai pour 4 fr. 50 seulement.

Je me retournai indigné. — Vous êtes un misérable, lui dis-je, avec véhémence. Comment vous n'ignorez pas que les malheureux qui se livrent à ce travail ne peuvent pas en vivre, et vous avez assez de cynisme pour venir vous offrir de le faire au rabais ! Vous avez donc des rentes, vous ?

Le malheureux pâlit en s'asseyant sur le banc de bois de la réception, et me répondit ceci :

— Si vous saviez ce que l'on souffre lorsque l'on n'a pas mangé depuis quarant-huit heures, vous ne me parleriez pas aussi durement.

J'étais navré et je lui fis des excuses.

Le receveur tira une pièce de deux francs de son porte-monnaie, la mit dans son chapeau, et fit le tour de la salle de réception dans laquelle étaient une quinzaine d'ouvriers d'extérieur délabré qui attendaient leur tour. Quelques sous vinrent se joindre à la pièce blanche du receveur, qui s'empressa de remettre le tout à l'ouvrier sans travail en lui disant : « Il est heureux que le patron ne soit pas ici en ce moment, car en vous entendant proposer 50 centimes de rabais sur la façon des redingotes, le prix serait descendu à 4 fr. 50 pour tout le monde. »

L'homme affamé remercia avec effusion et sortit rapidement.

Allez donc parler de la loi de l'offre et de la demande à cet homme là.

Voici un autre fait venant à l'appui de ma thèse :

Ce que je vais vous dire est extrêmement intéressant et mérite toute votre attention. Voici : Au moment de l'invasion allemande, en septembre 1870, les usines se sont fermées à peu près complètement dans les pays envahis, c'est ainsi que les fabriques de tissus qui existent à Saint-Quentin et dans les environs de cette ville cessèrent de produire et renvoyèrent leurs ouvriers. Les travaux suspendus, la misère fut grande dans ce pays où l'industrie des tissus est l'unique ressource des travailleurs.

Cependant, quelque temps avant l'armistice, quelques usines rouvrirent leurs ateliers et un tiers à peu près de la masse totale des ouvriers inoccupés y rentrèrent, les deux autres tiers erraient par les rues, attendant leur tour, mais la détresse les força à aller offrir leurs bras au rabais aux gérants des usines ouvertes ; ces derniers les acceptèrent, en renvoyant les premiers ouvriers d'abord entrés.

C'est ainsi que la misère forçant les ouvriers à se faire concurrence entre eux, poussés qu'ils étaient par la faim, qu'il faut satisfaire à tout prix, ils en étaient arrivés

à offrir leurs bras pour une vingtaine de sous par jour pour une journée moyenne ; or, comme cette somme était insuffisante pour les faire vivre, ils étaient obligés de prolonger leur presence à l'usine jusqu'à vingt-deux heures par jour pour ne pas mourir de faim. C'est alors que le Préfet de l'Aisne apprenant cette situation, à savoir qu'une partie des tisseurs travaillaient de dix-huit à vingt-deux heures par jour, lorsqu'une autre partie chômait faute de travail, c'est alors, dis-je, que le Préfet de l'Aisne rendit un arrêté aux termes duquel il était interdit aux ouvriers qui travaillaient de prolonger leur journee à l'usine au-dessus de dix heures par jour.

Cet arrêté fit l'effet d'un coup de baguette magique, car, dès le lendemain de son application, un seul ouvrier ne pouvant plus faire le travail de deux, les ouvriers en chômage eurent accès dans les ateliers et y rentrèrent de suite.

D'un autre côté, comme les chefs de ces usines ne pouvaient plus profiter de la concurrence faite par les ouvriers affamés à leurs camarades occupés, ils furent bientôt forcés d'augmenter les salaires, lesquels montèrent en fort peu de temps au même taux qu'ils étaient avant le chômage forcé et l'arrêté du Préfet eut pour résultat excellent de rétablir l'équilibre.

Vous le voyez, citoyens, la mesure à prendre la plus efficace contre le chômage est la reduction des heures de travail ou de la durée de la journée de travail...

Je dois vous exposer en peu de mots les brusques effets de l'introduction des machines dans l'industrie du vêtement que je connais, et afin que ma conclusion ne soit pas suspecte, je vais prendre mes chiffres dans une statistique officielle, recueillis dans les enquêtes faites par la Chambre de Commerce de Paris en 1846 et l'autre en 1860.

Vous comprendrez, citoyens, l'importance de ces deux dates,lorsque vous réflechirez que l'introduction des machines à coudre dans la fabrication du vêtement d'homme a eu lieu à Paris en 1855, neuf années après la première enquête et cinq ans avant la seconde.

Or, d'après ces enquêtes dont les chiffres, je le répète, n'ont jamais été contestés par personne, le nombre de bras occupés en 1846 dans le vêtement d'homme *était de 22.215* et en 1860, c'est-à-dire cinq ans apres l'introduction des machines, ce nombre *était réduit à 11.073*, c'est-à-dire *réduit de plus de moitié. lorsque le nombre des vêtements exécutés était augmenté de beaucoup.* En effet, la même statistique nous apprend que le chiffre d'affaires dans l'industrie qui m'occupe était, en 1848,de 80.649.820 francs et, en 1860, ce chiffre est monté à 112.344.880 francs, c'est-à-dire qu'avec *la moitié* des bras occupés en 1848 on a *exécuté un tiers* en plus de vêtements en 1860.

La même statistique nous apprend que la durée du chômage annuel, qui était de *deux à quatre mois en 1846*, s'est élevée, toujours dans la même industrie, de *quatre à six mois en 1860.* Aujourd'hui la durée du chômage est encore augmentée, et on peut affirmer qu'elle est au moins de *sept à huit mois.* J'en appelle au temoignage de tous les ouvriers tailleurs, et tous vous diront que les deux bonnes saisons qui existent n'ont, pour chacune d'elles, que deux mois ou deux mois et demi de duree. Le reste du temps est employe, soit au chômage complet, soit à exécuter des produits de pacotille, dont le salaire est insuffisant pour faire vivre l'ouvrier.

Il est donc évident que *11,142 ouvriers tailleurs ont dû, entre 1846 et 1860, abandonner leur profession pour entrer dans d'autres industries* où le nombre des bras était moins surabondant, et où ils ont eté une cause *de baisse des salaires* ; car, dans l'économisme actuel, le taux du salaire est déterminé comme la valeur de la marchandise à laquelle on l'assimile, par la loi de l'offre et de la demande.

Or, si l'introduction des machines dans les autres industries a produit des resultats analogues, je vous laisse à penser à quel taux dérisoire le salaire général est exposé à descendre.

Voilà les faits probants que le citoyen Dupire a observés dans son existence d'ouvrier.

Ecoutons, en terminant, un économiste justement considéré, M. Ch. Gide : L'emploi des machines « en rendant inutile une cer- « taine quantité de travail, rend inutile du même coup un certain nom- « bre de travailleurs..... Sans doute il leur restera toujours la « ressource d'employer ailleurs leur travail, en cherchant une autre « occupation, mais ces déplacements ne sont jamais faciles et pour les « personnes qui n'ont pas d'avances, c'est-à-dire pour les ouvriers, ce « chômage entrainera nécessairement la souffrance et la misère. (1) » (p. 379).

Le même auteur ajoute plus loin : « Pour le chômage, ce risque que « *l'évolution économique moderne ramène aujourd'hui avec une sorte de* « *périodicité fatale*, il n'est pas possible de le conjurer par l'association et « l'assurance, parce qu'il n'atteint pas seulement les individus, mais « frappe par grandes masses tous les ouvriers d'une même usine, ou « tout un corps de métier, ou quelquefois même toute l'industrie d'un « pays. L'ouvrier peut vivre pendant quelque temps en dévorant ses « quelques épargnes, s'il en a, ou en engageant au Mont-de-Piété les « quelques objets mobiliers qu'il peut posséder, mais ce sont de « faibles ressources. »

Ce mal toujours plus poignant du manque de travail et du chômage forcé résulte de causes nombreuses et complexes mais tout particulièrement de l'emploi croissant des moyens mécaniques et de la vapeur. Rien n'arrêtera l'industrie dans cette évolution fatale, qui s'accomplit sous nos yeux avec une rapidité tous les jours plus grande. Cette augmentation progressive du nombre des travailleurs de fer et d'acier, dévorateurs de houille, est bien mise en lumière dans un savant mémoire publié par M. Daniel Bellet dans l'*Economiste Français* (2), d'après lequel la comparaison entre le nombre des chevaux-vapeur employés en 1879 et en 1889, donne les résultats suivants : « Depuis dix années, « l'accroissement de la force motrice employée dans les diverses bran- « ches d'industries a été respectivement de 121 % pour l'agriculture, « de 51 % pour les industries chimiques, de 48 % pour les papeteries, « de 40 % dans les usines métallurgiques, de 44 % dans les mines, « de 38 % dans les tissus, de 23 % dans les usines alimentaires. »

En établissant la moyenne, on constate pour tous les modes de production pris en bloc une augmentation de près de cinquante pour cent en dix ans (exactement 48,5) dans l'emploi de ces agents merveilleux qui produisent tant de richesses mais rendent les ouvriers inutiles. Remarquons aussi l'augmentation de 121 % du nombre de machines employées dans les travaux agricoles. — N'est-ce point là une des causes de cette dépopulation des campagnes dont on se plaint tant ? —

(1) Charles Gide : *Principes d'Économie politique*, troisième édition, Paris 1891.
(2) L'*Économiste Français* du 21 novembre 1891.

« Si l'on comprenait dans une même statistique, dit le même auteur, « toutes les machines à vapeur, aussi bien sur chemins de fer que sur « bateaux et à terre, la France posséderait une armée de 4,800,000 « chevaux-vapeur. » Or, comme chaque cheval vapeur représente d'après les évaluations les plus modérées la force de douze hommes, nos 4,800,000 chevaux-vapeur font le travail de 57,600,000 hommes. Et encore la statistique que nous citons ne comprend que les appareils à vapeur laissant de côté ceux qui sont mus par d'autres agents naturels et même ceux qui, comme la machine à coudre, sont actionnés par un être humain. — D'où nous pouvons conclure que la France passe de plus en plus au régime de la grande industrie mécanique, qu'elle fait dans cette transformation des progrès que l'on peut évaluer en gros à 50 % tous les dix ans : Il en résultera la paupérisation croissante du Prolétariat, l'abaissement des salaires, l'augmentation en fréquence et en durée des périodes de chômage, le refoulement dans l'*Armée industrielle de réserve*, d'une masse toujours plus nombreuse d'ouvriers et de paysans et parallèlement l'accroissement du nombre des souteneurs, des prostituées, des vagabonds, des mendiants, des récidivistes, des criminels, qui constituent l'*arrière-ban* de cette armée industrielle de réserve.

Nous savons bien que l'Economie politique bourgeoise a essayé de réagir contre ces conséquences si fâcheuses de l'organisation capitaliste et que, dans « son optimisme béat », elle a inventé la théorie de la *compensation*. D'après cette théorie, quand une machine nouvelle supplante un nombre quelconque d'ouvriers, un certain capital deviendrait du même coup disponible ; or, ce capital a besoin, pour être mis en valeur, pour être employé à un travail productif, d'un nombre d'ouvriers égal au nombre de ceux qui furent expulsés de l'atelier. Il ne tarde donc pas à les rappeler à lui pour les occuper soit dans la même branche d'industrie, soit dans une autre. Pour la maîtresse réfutation de cette doctrine nous renvoyons le lecteur au *Capital*, chapitre XV, paragraphe VI, page 189. Sans entrer dans le détail des démonstrations de fait et des statistiques accumulées par Marx, qu'il nous soit permis de rappeler (et cela suffira) que tout capital se décompose en deux parties : la partie *constante* (la valeur des moyens de production) et la partie *variable* (la valeur de la force ouvrière, la somme des salaires). Toute introduction de machine est une augmentation de la partie constante et une diminution de la partie variable. Imaginons qu'un travail soit effectué par cent ouvriers payés à raison de cinq francs par jour. La machine intervient et cinquante ouvriers seulement suffisent parfaitement à exécuter la même besogne. Un capital de 250 francs par jour, qui était absorbé en salaires, devient donc disponible Cette somme tend à se réemployer, mais, comme tout capital, elle se divisera en partie constante et en partie variable. la partie variable seule que nous éva-

luerons pour le cas présent à la moitié, devant être consommée en salaires. Cinquante ouvriers à cinq francs par jour ont été chassés de l'usine et quelque temps après la *compensation* se réalisera pour vingt-cinq d'entre eux seulement, les seuls dont le nouveau capital ait besoin pour fonctionner. Pour les vingt-cinq autres, la *compensation* est nulle, et, dans les conditions ordinaires d'activité moyenne de l'industrie, la perte de tout travail régulier reste pour eux définitive. Dès lors, ils sont immatriculés dans l'*Armée industrielle de réserve* et resteront à peu près inoccupés jusqu'à la prochaine et trop courte période de suractivité de la production.

Mais il y a une constatation encore plus triste ; c'est que le rapport entre la partie constante et la partie variable du capital ne reste pas le même. A mesure que la civilisation progresse et que les méthodes industrielles se perfectionnent, on voit se produire une diminution relative de cette partie du capital qui s'échange contre la force ouvrière et une augmentation de l'autre partie, celle qui s'échange contre des machines, des constructions, des matières premières. Il en résulte que pour tout capital mis en liberté par l'emploi de nouveaux engins, il s'établira une différence sans cesse plus grande entre le nombre des ouvriers congédiés et le nombre des ouvriers réemployés. Cette augmentation de la partie constante, cette accumulation énorme de moyens matériels techniques a été établie victorieusement par Marx (1) : Elle résulte aussi des chiffres cités par M. Daniel Bellet dans le travail que nous avons déjà mentionné. Elle résulte également de toutes les statistiques qui prouvent que dans les pays à production capitaliste, l'accroissement du capital national, s'effectue avec une très-grande rapidité. Ainsi, la richesse publique (dans laquelle la partie constante du capital, résultat de l'accumulation, entre pour une très large part) a passé pour l'Angleterre de 45 milliards en 1800 à 235 milliards en 1886 (2). Pour la France, si on se fonde, comme le conseille M. de Foville, sur l'augmentation de l'annuité successorale (total des successions et donations entre vifs taxées dans l'année) qui depuis 1876 peut être prise comme base d'un calcul parce que depuis cette époque ni le mode de taxation ni le mode d'évaluation n'a varié, on constate qu'en dix ans, de 1876 à 1886, cette annuité a augmenté de 617 millions, ce qui multiplié par 35, selon la règle généralement adoptée par les économistes, donne une augmentation totale du capital national de 21 milliards 595 millions pour ladite période de dix ans. Les métamorphoses techniques du capital et les changements correspondants qui s'opèrent dans sa composition par l'augmentation de la partie cons-

(1) Marx, *Le Capital*, Chapitre XXV, paragraphe II, page [illegible].
(2) Ces chiffres et les suivants sont empruntés à M. de Foville, *La France économique*, 1889.

tante « font qu'il *repousse* un nombre de plus en plus grand des travail- « leurs *attirés* par lui. »

Nous croyons donc la démonstration complète et satisfaisante pour l'esprit, tant par le nombre des faits contemporains rassemblés pour faire suite aux puissantes documentations de K. Marx, que par l'explication rationnelle (empruntée au même auteur) et la pénétration du mécanisme de ce phénomène économique si important.

Concluons donc, comme l'évidence nous l'impose, que la marche naturelle et nécessaire de la Société capitaliste accroît les périodes de chômages, rejette dans l'*Armée industrielle de réserve* une masse toujours plus considérable d'ouvriers occupés seulement par intermittences et favorise par là même, c'est-à-dire par la privation des moyens d'existence réguliers et assurés, la chute dans les bas-fonds du vice, du crime, de la prostitution,de la mendicité et du vagabondage d'un nombre toujours plus grand de malheureux. Ces derniers constituent ce que nous avons appelé la *Réserve* de l'armée industrielle de réserve, car dans certaines périodes de travail abondant et bien payé, quelques-uns d'entre eux reprennent du service actif.

Nous comprenons enfin la nature intime et réelle, la raison économique de ces catégories misérables et malfaisantes dont le recrutement toujours plus facile inquiète si gravement les gens qui réfléchissent et qui s'effraient à juste titre des progrès de la démoralisation publique.

Nous comprenons aussi que cette dégradation morale et physique est liée,comme la cause à l'effet,à la forme individualiste et propriétaire de la société actuelle. Tout espoir d'amélioration est interdit. Seule la Révolution sociale pacifique ou violente nous apparait comme le suprême espoir. La vieille organisation aussi contradictoire qu'inique sera brisée ; le travail, l'aisance et la joie deviendront le patrimoine de tous dans la grande famille apaisée. C'est alors seulement, sous la tiède haleine de la bienveillance universelle, par la séduction aimée, par l'étincelance d'un Idéal nouveau, que les cœurs pourront être régénérés et effacées les macules d'infamie laissées par l'Ordre bourgeois. Moralistes sincères, âmes religieuses et élevées, natures délicates qui saignez du présent, venez à nous. Il n'y a pas à choisir : *Corruption croissante* ou *Destruction* !

III.

Ce n'est pas à vous que ces paroles s'adressent, mes premiers et chers interlocuteurs, Messieurs les capitalistes, les financiers et autres personnes de haute qualité. Mais je reviens à vous maintenant hommes du beau monde et d'élégantes manières, et je vous demande : Conser-

vez-vous encore le projet fratricide de supprimer les souteneurs ? — Allons, maintenant que vous savez, que vous comprenez, n'ayez donc plus de ces répugnances absurdes. Il n'y a pas de sot métier... Ces jeunes gens sont aussi d'un certain monde, ils ont leur distinction à eux. Ils ne travaillent point, diront les grincheux. Hérésie ! ils travaillent à la plus sainte, à la plus sacrée des besognes, car ils travaillent à la sauvegarde de votre capital, de vos revenus, de vos dividendes, de vos plaisirs, de votre luxe, de votre goutte et de votre syphilis aristocratiques. Vous voudriez les proscrire ? Ingratitude et aveuglement ! Aveuglement surtout, car ce serait votre propre destruction. Je vous l'ai montré un peu longuement peut-être : Dans la société actuelle, il est absolument impossible d'accroître brusquement le nombre des quémandeurs avides de travail. Les ouvriers vivent à peine, et vous voudriez qu'une nouvelle concurrence vînt les menacer dans leurs moyens d'existence ! — Ne faites pas cette folie : La machine sociale sauterait et avec elle la finance du financier, la rente du rentier, le capital du capitaliste, la molle sinécure du fonctionnaire..., ce qui (vous en conviendrez) constituerait la plus affreuse des calamités.

Il y a de par le monde un tas de pseudo-moralistes, pseudo-philanthropes, humanitaires émollients d'Académie ou de Sacristie, qui du haut de leur austérité truffée tonnent avec un zele intempestif contre une foule d'institutions sociales aussi sacrées, aussi fécondes, aussi antiques que le proxénétisme et la prostitution. Ils attaquent le vice, la mendicité, le vagabondage, les récidivistes, et même la guerre, ces bases essentielles de l'ordre social. Arrêtez-les, car ils ne savent ce qu'ils font : Arrêtez-les, car, sans en avoir conscience, ils travaillent à une œuvre révolutionnaire. L'Académie des sciences morales et politiques les médaille de temps à autre ; mais cela ne tire pas à conséquence.

Imaginez que les partisans de l'arbitrage et de la paix universelle voient enfin le triomphe de leurs idées. Quelles déplorables conséquences ! Voilà 500.000 hommes jeunes et vigoureux qui vont faire irruption sur le marché du travail. S'ils n'ent trouvent pas, c'est la guerre civile ; s'ils en trouvent, ils supplantent un nombre équivalent d'ouvriers : d'où troubles, émeutes, réclamations violentes et ameres. Ah ! bientot on dira : Rendez-nous la guerre, la bonne, la bienfaisante guerre qui absorbe le trop-plein des magasins, qui procede à de vastes destructions matérielles, qui stimule vivement les affaires, qui nécessite ces merveilleux emprunts d'Etats dans lesquels les intermédiaires se gorgent d'or, qui amene la hausse des dividendes de la Banque de France : Et aussi cela nettoie la société d'un tas de pauvres diables qu'il faudrait nourrir ou fusiller.

D'autres veulent guerir les criminels, récidivistes, vagabonds et mendiants et les moraliser par le travail. — Quand nos 1.800.000

indigents ou vagabonds, nos 60.000 détenus ou récidivistes seront devenus les fervents de la plus austère morale, à quoi les occuperez-vous ? Renverserez-vous l'ordre capitaliste ? — Abolirez-vous la propriété individuelle des moyens de production ? Mais alors c'est le communisme, ce communisme hideux qui répugne à toute âme noble ! Ecartez cette horrible image. Venez à moi, prostituées, souteneurs, vagabonds et criminels ! Je commence à vous comprendre et même à vous aimer.

Les mauvaises langues prétendent que sur nos 500.000 fonctionnaires, on en compte bien la moitié qui ne font rien. On voudrait les supprimer, comme le demandent tant d'esprits chimériques et tant de vains programmes électoraux. Laissez-les donc bien tranquilles dans leur béatitude bureaucratique, ces gens-là somnolent paisiblement dans leur fromage et ne font de mal à personne. Vous les croyez inutiles : Pardon, leur fonction essentielle consiste à dépenser leur traitement et à consommer une part de ces montagnes de marchandises que le Prolétaire crée et qu'il ne peut acheter. Supprimez-les, le marché s'engorge, une crise éclate, et 250.000 personnes jetées à la rue cherchent un travail introuvable au milieu des récriminations les plus haineuses et les plus subversives.

Soyons donc plus sages et sachons respecter ces effets naturels du développement économique contemporain. Tout ce qui est, est le résultat d'une évolution fatale. Ne commettons point de profanation, ne changeons rien. Relisons au contraire les *Harmonies économiques* de Bastiat et endormons-nous dans cette douce conviction que tout est pour le mieux dans la meilleure des sociétés. Si vous tentez de corriger les légères imperfections que les gens difficiles ont cru remarquer, vous compromettez du même coup le principe sacré de la propriété individuelle, vous sapez l'ordre social. On ne peut toucher à une pierre de l'édifice bourgeois sans l'ébranler profondément. Amputez certains organes nécessaires, vous tuez du même coup l'organisme. Rêver une société capitaliste sans prostituées, sans souteneurs, sans criminels, sans mendiants, sans vagabonds, sans plumitifs inutiles et insolents, sans parasites de tous genres, c'est vouloir réaliser quelque monstruosité imaginative et inexistante, quelque hystérie de cerveau malade, comme par exemple des oiseaux sans ailes, des mammifères sans mamelles, des tigres bienfaisants ou des politiciens intègres. Aucune amélioration sérieuse de notre état moral, intellectuel ou même physique (car la race dégénère) n'est possible si on ne commence par arracher les ongles au capital et par introduire progressivement dans les faits toute la quantité de *collectivisme* actuellement posssible. Mais, hommes de devoir et d'honneur, vous protestez contre ces doctrines répugnantes ; imbus des sains principes conservateurs, vous défendez sans faiblesse la Religion, la Propriété et la Famille ; aussi, j'espère bien

que vous renoncerez à toute loi, à toute rigueur nouvelle contre les souteneurs. Allons, Messieurs, faites amende honorable et dites-leur : « Souteneurs, soyez réhabilités ! Souteneurs, vous l'êtes vraiment, « car de vos viriles épaules vous soutenez l'*Ordre*, la *Morale* et cette « *Religion du Capital*, dont M. Jules Simon est l'archevêque. Votre « rôle est beau, votre rôle est grand ! » Allons, financiers de la basse, moyenne et haute finance, abandonnez tout projet malveillant à l'égard de ces confrères méconnus. Vous êtes, vous et eux, les deux grandes forces conservatrices ; Unissez-vous. Allons, Shylock, Gobseck, Turcaret, Nucingen, Saccard, Gundermann, et vous M. Prudhomme serrez leurs mains loyales dans les vôtres. Souteneurs et soutenus, réconciliez-vous.

A. Delon.

LA RÉFORME FISCALE ET L'HÉRITAGE

I.

La plupart des questions sociales ne comportent qu'une série de solutions s'échelonnant sur une période de temps dont l'étendue dépasse de beaucoup les 30 ou 40 ans qui restent à vivre à la plupart des adultes qui vivent actuellement. De sorte que, pour les vivants, tout espoir de voir s'effectuer, de leur temps, une réforme sociale profonde, peut être abandonné et relégué dans un avenir tellement éloigné que cette réforme ne profitera qu'à nos enfants ou à leurs petits-enfants. Les contemporains peuvent donc, à cet égard, écrire snr la porte de la Justice : *Lasciate ogni speranza.*

Il n'est qu'une seule réforme qu'on puisse espérer voir aboutir rapidement, et par elle, à sa suite, vingt autres qui en découlent : quelle est-elle ?

Est-ce la déclaration de *retour de la propriété du sol non bâti* à la collectivité ? Non, car on craindrait d'effaroucher dix millions de petits propriétaires ruraux, misérables, mais entêtés et ignorants, qui aiment mieux succomber sous l'hypothèque et le prêt usuraire que de renoncer à la propriété théoriquement perpétuelle de leurs *cinq* hectares.

Est-ce *l'impôt sur le capital ?* Non, car quelque légitime et quelque facile qu'il soit à établir, le taux auquel on l'établira d'abord ne lui donnera que peu d'influence pour diminuer les autres impôts directs et indirects ; et, dès qu'il existera, sa répercussion amènera un déplacement correspondant du travail,

à peine compensé par l'attribution de son montant aux travaux effectifs et collectifs auxquels on l'appliquera peut-être, car rien n'est moins sûr. En tous cas, comme il compense à peine les impôts indirects qu'il remplacera, il n'amènera qu'un déplacement partiel et insuffisant du travail, et ne donnera pas une grande somme de nouvelles ressources pour l'augmentation générale du travail et sa meilleure répartition.

Ce n'est pas la *suppression des dépenses militaires* et religieuses, dépenses qui nous sont imposées, non par notre propre volonté, mais par la situation des autres nations de l'Europe, comme notre situation commerciale et industrielle est dominée par l'état de l'industrie et du commerce du marché universel.

Ce n'est pas l'*amortissement*, même rapide, de nos *rentes* perpétuelles, car il ne ferait qu'augmenter entre les mains des rentiers privilégiés les avantages de leur situation de prêteurs d'Etat, et d'accroître, aux dépens de ceux qui payent l'impôt avec lequel on solde les 1,300 millions de rentes,les charges qui résultent de notre système d'emprunts d'Etat.

Ce n'est pas en *expropriant* avec ou sans indemnité les possesseurs privilégiés de la propriété bâtie, car, avec indemnité, ce serait une lourde charge pour nos Budgets (quoique l'indemnité ne soit pas dûe à des privilèges qui ont produit des bénéfices); et, sans indemnité, ce serait faire subir aux propriétaires des 9 millions de maisons, une perte sèche contre laquelle ils protesteraient. Quant à un échange de titres trentenaires ou centenaires contre les titres perpétuels, sans augmentation de la prime d'amortissement, c'est encore une œuvre de longue haleine, comme celles que nous mentionnions précédemment.

Ce n'est pas dans la suppression des *biens de main-morte* des Compagnies de chemins de fer, des assurances, des Sociétés mutuelles, des Sociétés religieuses, car on est encore loin de se rendre compte de leur importance et de leurs inconvénients et d'avoir le courage de liquider cette inégalité.

Une seule mesure peut avoir des résultats immédiats, ne pas léser des intérêts presque légitimes, puisqu'ils sont fondés sur des lois sociales existantes et sur des engagements réciproques ; une seule ne lèse que des individus non intéressés directement, et beaucoup même intéressés seulement éventuellement, c'est celle qui, sans toucher à l'héritage en ligne directe (et même en y ajoutant, par une innovation qui peut se justifier, l'héritage aux ascendants directs de premier ou de deuxième degré), décrète la *suppression* partielle ou totale de l'*héritage et des donations en ligne collatérale* et entre non parents ; et fournit par là non seulement des ressources annuelles immédiates, mais

encore le moyen de rétablir peu à peu la propriété collective du sol et des bâtiments, des instruments du travail et l'amortissement des rentes.

Les mutations successorales non directes s'élèvent à 1,293 millions par an, dont en ligne collatérale : 1.019 millions, et entre non parents : 214 millions.

En admettant même qu'on laissât temporairement la libre disposition d'un quart (quart disponible) aux donateurs, on aurait immédiatement 8 à 900 millions disponibles. Et comme dans la répartition par nature de biens, les fonds d'Etat entrent pour 18 %,

Les valeurs mobilières pour 9 %,

Les meubles pour près d'un tiers,

Les immeubles pour environ la moitié,

on pourrait déjà annuler, chaque année, une forte proportion de rentes françaises, — revendre les meubles, et bénéficier de cette vente de meubles (à moins qu'on ne laissât cette part disponible à l'héritier), et louer à nouveau, sans les aliéner autrement qu'à temps (et bénéficier de cette location) une part, environ un sixième représentant la proportion collatérale, des 3.203 millions d'immeubles (successions et donations comprises) dont le revenu à 2 ou à 1 pour cent, donnerait encore quelques millions.

Donnons d'abord quelques renseignements sur la proportion des héritages en France :

Les mutations en ligne directe sont en moyenne, par année (1885), de 3.622 millions ; plus entre époux : 388 millions. — Total : 4.010 millions.

En ligne collatérale : de 1.016 millions ; entre parents : de 229 millions. — Total : 5 milliards 406.

Les donations forment un total de 1 milliard, dont 970 millions en ligne directe, 32 en ligne collatérale, 15 entre non parents, 3 entre époux.

Ces successions comprennent 315 millions en fonds d'Etats français et étrangers ; 625 millions en valeurs mobilières ; 1.681 millions ds meubles. Total : 2.622 millions pour les meubles plus 2,781 millions d'immeubles. — En tout 5 milliards 405 millions de francs.

Dans les donations, 119 millions figurent pour les immeubles ; 569 pour les meubles ; 20 millions pour les valeurs mobilières ; 12 pour les fonds d'Etat.

Donc, sur le total de 6 milliards 428 millions, les successions et les donations en ligne collatérale ou entre non parents s'élèvent à 1,293 millions, soit en chiffres ronds et en nombre moyen à 1,300 millions.

C'est ce total que l'on peut immédiatement faire rentrer à la collectivité. Pas de difficultés théoriques ni pratiques pour les successions collatérales.

C'est de celles-là que nous nous occuperons d'abord.

Nous avons parlé de la suppression de l'héritage en ligne collatérale ; mais il est possible de toucher, dans une faible mesure, à l'héritage en ligne directe, au profit de l'accroissement de la population.

En effet, si l'on prend en considération la diminution de la natalité, en France, par rapport à l'augmentation de la mortalité, et si l'on admet la nécessité de donner des primes directes ou indirectes aux familles nombreuses, soit en les exemptant de tout ou partie des impôts directs ou indirects, soit en diminuant leurs charges sociales, on peut se servir d'une portion des héritages pour atteindre ce but : on peut entamer, en effet, la série des *héritages en ligne directe*, et augmenter la quantité disponible avec le nombre des enfants d'une famille et attribuer une part de l'héritage à la collectivité quand la famille n'aurait qu'un ou deux enfants (deux tiers dans le premier cas, un tiers dans le second). On augmenterait la quantité disponible pour la famille avec le nombre des enfants, on déciderait qu'à 6 ou 7 enfants, l'héritage tout entier serait partagé dans la famille sans part à la collectivité. On pourrait tenir compte aussi de la valeur de l'héritage, selon qu'il dépasserait un certain minimum, ou ne l'atteindrait pas.

Supposons que des 5.600 millions en ligne directe, 1/6e revienne à la collectivité, c'est 900 millions ; mettons un dixième seulement pour commencer, c'est 500 millions à ajouter aux fonds précédemment trouvés.

Sur la ligne collatérale et non parente nous avons (avec réserve de 1/4) reconnu que la collectivité pouvait hériter

sur les rentes annulées (1/10e du total.......	32	—
de..	800	millions
Sur les locations d'immeubles (de la ligne collatérale)................................	600	—
Ajoutons sur le 10e de la ligne directe.......	500	—
	1.930	millions

Environ 2 milliards.

(Nous laissons de côté les intérêts qui ne sont plus à payer sur les rentes annulées).

Sur les 542 millions de mutations entre époux, nous ne proposons pas de part à tenir, afin de favoriser la tendance à la natalité qui ne peut que s'augmenter par le désir de passer dans la première catégorie (héritage en ligne directe).

Néanmoins, nous n'avons du fait des héritages collatéraux et autres que deux milliards.

Mais, chaque année, les mutations foncières concernant environ 2,027,182 hectares, s'opèrent entre 1,100,000 vendeurs et 1,358,000 acquéreurs; et le nombres des parcelles mutées est de 5,375,569, soit le 1/10 de la superficie de la France. Si bien qu'en vingt ans on peut supposer que toute la superficie du pays a subi une mutation.

Et si, par an, 3 milliards d'immeubles changent de propriétaire, par succession ou donation, et qu'on évalue la valeur en capital de nos 53 millions de terre, dont 30 millions seulement sont cultivés, à 120 milliards, en 40 ans, ces 120 milliards auront changé de propriétaire.

Il est donc possible de déclarer que les mutations d'immeubles survenues par successions ou donations non directes feront retour à la collectivité qui en louera les hectares, soit 3 milliards d'hectares.

Par mutation 5 millions de parcelles de 5 hectares en moyenne s'ajoutent chaque année aux terres des successions; en les affectant au service de l'enfance (comme on a affecté en Amérique la 16e section au *schoolfund*,, on aura facilement le complément nécessaire de recettes.

Ces valeurs changent de main tous les ans, et si leur répartition varie, leur capacité comme production de travail, ne change guère, et par conséquent la répercussion qui fait hésiter le législateur en face de tous les impôts, n'existe pas ici : il n'y a qu'un phénomène altératif de la distribution de la richesse et non un phénonème restrictif de la production.

Sans doute si ces mesures avaient pour effet d'augmenter la natalité, elles n'auraient pour résultat que de constituer un nouveau genre de privilège — et la mesure, essentiellement transitoire, n'aurait plus d'effet au bout de 32 ans (moyenne de durée de la vie humaine) parce que ce laps de temps passé il n'y aurait plus de propriétaires ni de propriétés dans les conditions actuelles, sauf les privilégiés, ceux de la première catégorie (héritage en ligne directe, qui passeraient d'ailleurs peu à peu dans la catégorie des sans héritiers ou de peu d'héritiers. Mais néanmoins graduellement une forte part de rentes se trouveraient amorties. Nombre d'immeubles (terrains et bâtiments), seraient revenus à la collectivité, laquelle en les louant en tirerait les revenus nécessaires aux services publics, qui s'élèvent à présent à peine à un milliard (1) sur 3 milliards 16 millions du budget ordinaire.

(1) En effet les diverses dettes : consolidées, remboursables, viagères, donnent 1,318 millions (budget de 1890); la guerre et la marine 760 millions, les

A quels services collectifs incomberaient les ressources nouvelles, non plus réparties au hasard, mais logiquement réparties? A trois principalement :

A l'entretien des enfants :

A l'entretien des vieillards, des infirmes et des incapables ;

A l'assurance du travail aux valides.

Aucune objection ne peut être élevée contre cette répartition.

Pourquoi travaille-t-on et économise-t-on ?

1° Pour vivre et s'assurer l'existence pendant la période où l'on ne pourra plus travailler ;

2° Pour élever et entretenir ses enfants jusqu'à l'âge où ils pourront se suffire en travaillant eux-mêmes :

3° Et autant que possible pour leur assurer les moyens de vivre de leur travail en leur fournissant soit un état, soit un capital-outil, soit un capital-établissement dont ils auront à continuer l'exploitation.

Ceux qui n'ont pas d'enfants travaillent seulement pour eux-mêmes. But égoïste. Bien naturel que ceux-là laissent à la collectivité, le produit ou l'économie de leurs travaux, et qu'ils contribuent à l'entretien des enfants des autres, dans la proportion où l'on dégrèvera les familles nombreuses.

Bien naturel qu'ils contribuent à assurer les vieux jours des concitoyens incapables de se suffire.

Remarquons que tous concourent à la formation du capital économique de la Société, lors même qu'il ne s'agit que du capital individuel qui s'est individualisé entre les mains d'un seul travailleur et que les autres coopérateurs connus ou non, tels que les ouvriers exclus du bénéfice par cette avance qu'on nomme salaire, sont exclus de sa possession. Ajoutons-y : la plus-value de valeur du sol, due à l'accroissement des populations, à l'augmentation des voies et moyens de communication, à la multiplication générale du travail, des richesses, des échanges, à l'emploi des machines inventées et employées par d'au-

---

monopoles et services dont les recettes paient les dépenses 6[illegible] (Tabacs et poudres 379 millions, Postes et télégraphes 1[illegible], chemins de fer de l'État 34 millions, Caisses d'épargne, C. de la marine, Légion d'honneur, etc., 57 millions Ce qui fait un total de 2.741 millions. — Il reste pour les services collectifs : Justice, 41 millions, Cultes, 4[illegible] (à supprimer), Affaires étrangères, 11 millions, Intérieur, 72 millions, Instruction, 1[illegible]2 millions ; Commerce, 20, Colonies, 32 ; Agriculture, [illegible], Travaux publics, 170, Finances, Administration et pouvoirs, 33, Frais de perceptions des impôts, 192. — Total, 8[illegible]4 millions. (La différence de chiffres vient de ce qu'une partie des [illegible] millions de services divers et monopoles sont compris dans cette somme de 823 millions).

tres producteurs, etc. Bien naturel, disons-nous, que ce capital économique de la Société se répartisse, après la période viagère de l'appropriation individualiste (et de moins en moins individualiste) entre tous ces coopérateurs, pour aider à la création, à la conservation, à l'extention de nouveaux moyens de production.

Bien naturel même, que puisqu'ils travaillent pour leurs enfants, les parents consacrent dans l'intérêt de ces mêmes enfants (et comme assurance contre les changements de position qui leur rendraient à eux-mêmes impossible l'entretien de leurs propres familles), qu'ils consacrent, disons-nous, pendant leur prospérité, une portion de leurs ressources pour leur assurer, au nom de la Collectivité, l'aide nécessaire, et pour donner à la collectivité les moyens d'établir les écoles publiques et les locaux publics, nécessaires à l'entretien, à l'éducation intégrale de tous les enfants et par conséquent des leurs.

On n'a pas encore de statistique suffisante, des frais d'entretien des enfants des diverses catégories. Nous croyons ne pas nous éloigner beaucoup de la moyenne en disant que pour l'élève de l'enseignement complet, l'annuité revient à 2,500 fr. ;

De l'enseignement secondaire, de 1,000 fr. à 1,500 fr. ;

De l'enseignement primaire urbain, de 500 à 1,000 fr ;

Et du même rural, de 300 à 500 fr.

Et qu'il convient d'ajouter 3 à 400 fr. pour les 6 premières années.

Or, le nombre d'enfants des différents âges sont les suivants :

Nombre d'enfants	Garçons	Filles	Total
Enfants au-dessous 5 ans.	1.881.853	1.833.215	3.715.068
— de 5 à 10 »	1.698.383	1.656.720	3.355.103
— de 10 à 15 »	1.612.942	1.564.878	3.177.220
— de 15 à 20 »	1.625.510	1.605.506	3.231.016
		Total	13.478.407

On peut, sans considérer des différences de sexes, afin de compenser les excès en plus ou en moins, et sans tenir compte de la répartition dans les 3 catégories précédentes, établir comme suit le bilan des dépenses :

De 0 à 5	3.700.000 enfants	à 400 fr.	1.480.000.000
De 5 à 15	5.532.000	— 500	3.266.000.000
De 15 à 20	3.231.000	— 700	2.261.700.000
		Total	6.007.700.000

L'Etat dépense aujourd'hui 152 millions pour 13 millions

d'enfants, soit 1 fr. par élève, 10 fr. par habitant, 160 fr. par groupe de 4 personnes ou par famille. Il y faut ajouter les dépenses des départements et des communes qui ne donnent pas 10 fr. par habitant.

Les familles dépensaient jadis 20 à 22 millions de rétribution scolaire. Pour l'entretien et la nourriture de 5 millions d'enfants, mettons 6, admettons 200 fr. en moyenne ; chiffre évidemment trop élevé ; c'est 1,200 millions que donnent déjà les familles ; à 13 millions d'enfants, c'est 2 milliards et demi qu'elles dépensent ; restent donc à trouver 3 milliards et demi.

Les mesures indiquées précédemment indiquent la voie à suivre pour les obtenir.

G. FRANCOLIN.

CABET ET LES ICARIENS

(Suite)

III

Le Fondateur de l'Icarie

Parmi les plus nobles et les plus honnêtes caractères de notre époque, la postérité assignera une place honorable à Cabet. Par la profondeur de son intelligence, il n'est pas à la hauteur d'Owen, de Saint-Simon, de Fourier, d'Auguste Comte, de Proudhon, mais il a l'avantage sur ces hardis novateurs d'avoir réalisé son utopie et fait fleurir, pendant quelques années, une confrérie fondée sur l'amour du travail et le perfectionnement moral du cœur.

Etienne Cabet est le compatriote de St-Bernard. Il naquit à Dijon en 1788, d'une famille pauvre. Son père était tonnelier et l'éleva, jusqu'à douze ans, dans la pratique de son métier. Destiné, ensuite, à devenir maître d'école, il fut initié à l'excellente méthode dite *Enseignement universel*, au moyen de laquelle le premier livre de Télémaque, appris par cœur, en n'importe quelle langue, mettait l'élève à même de lire, d'écrire et de parler cette langue sans passer par la routine grammaticale. Innovation malheureusement oubliée aujourd'hui, comme d'autres progrès utiles et démodés.

Le légiste Victor Proudhon dont la célébrité a pâli devant celle de son homonyme, le socialiste, présida, aussi, à l'éducation du jeune tonnelier, qui, promu docteur en droit, fit bonne figure au barreau de Dijon et refusa, à vingt-sept ans, le poste de procureur impérial, qui lui fut offert pendant les Cent jours.

Cabet se sentait déjà républicain en 1815, néanmoins sous la Restauration, il fut persécuté comme bonapartiste et plaida, en effet, dans le procès du général Vaux, accusé d'avoir conspiré pour le retour de Napoléon Ier.

Une étrange confusion s'était faite entre la république et l'empire, identifiant leur haine contre les Bourbons de manière à ne former qu'un parti, aux yeux duquel Ste-Hélène amnistiait le 18 brumaire. Aberration malheureuse, longtemps persistante dans la tête des révolutionnaires et des poètes ! Elle devait fatalement conduire au trône le fils de la reine Hortense, livrer la France à un nouveau despotisme de vingt ans et aboutir à Sédan. La déplorable légende — propagée par les chansons de Béranger, par les odes hyperboliques de Victor Hugo, par l'histoire apologétique de Thiers — s'imposa au pays, pendant plus de trente ans, comme une vérité.

Dans la Charbonnerie, si active sous Louis XVIII et sous Charles X, elle avait produit un pêle-mêle dans les idées au point que beaucoup d'actifs conspirateurs auraient été embarrassés de répondre s'ils travaillaient pour le retour de la République ou pour celui de la dynastie corse. Au milieu de ce dilemme s'infiltrait l'Orléanisme et la *Vente Suprême*, dont faisait partie Cabet avec Lafayette, Manuel, Dupont (de l'Eure), d'Argenson, Koechlin et Courcelles, fit éclater la révolution de Juillet et constitua la monarchie de Louis-Philippe, non comme étant la meilleure république, mais ce que les circonstances permettaient de faire de plus républicain. Cabet, se rendant un compte plus net que ses associés du but désirable, ne le crut pas atteint, par la substitution de la branche cadette des Bourbons à la branche aînée. Autorisé par ses antécédents et par la part active prise aux trois glorieuses journées, comme membre de la municipalité improvisée du Luxembourg et de l'Odéon, il écrit à la Chambre pour lui demander de convoquer une nouvelle Assemblée nationale ou une Convention. Il publie aussi un long mémoire dans le même sens.

Le roi de la Bourgeoisie tâche, par des paroles captieuses et le miroitement des honneurs, de gagner à sa cause, — qu'on appellera le juste milieu, — cet énergique et intègre citoyen et Dupont (de l'Eure), dont il est le secrétaire intime, parvient, non sans peine, à lui faire accepter, en s'adressant à son patriotisme, la place de procureur-général en Corse, car c'est un champ ouvert à de salutaires réformes. Là, il réorganise les justices de paix, fait instituer le jury, qui n'existait pas au milieu de la sauvage population et travaille à purger l'île de ses bandits : tâche difficile qu'il aurait su conduire probablement à bonne fin. Mais,

sur ces entrefaites, le département de la Côte-d'Or le porte à la députation, — et il lance une profession de foi où il persévère dans l'exigence d'une Assemblée nouvelle et proclame une politique favorable aux nationalités opprimées, pour lesquelles il veut que la France, au besoin, prenne les armes. Barthe, son ancien camarade dans la Charbonnerie, devenu ministre de la justice, répond par une destitution à des idées que le gouvernement avait toléré d'abord, mais qu'il s'efforçait d'éliminer, de plus en plus, de son programme d'une prudence timorée.

Cabet continue à les soutenir à la Chambre, où il va s'asseoir entre le général Lamarque et Mauguin, en leur apportant son concours pour remettre au rang des nations indépendantes la Pologne soulevée contre la Russie. Au milieu de la fermentation de l'Europe entière après 1830, cette solution, qui semble aujourd'hui, chimérique, aurait été obtenue, peut-être sans guerre, par une simple démonstration militaire de la France. Le résultat en aurait été des plus bienfaisants pour le monde : l'histoire prenait un cours différent ; la honte du second empire était évitée avec ses affreux désastres ; la famille d'Orléans, répondant aux instincts généreux de la nation, en conservait longtemps la tutelle, et la république, inscrite dans le progrès humanitaire, arrivait à son heure, douée d'une vitalité incontestable et incontestée.

Mais la Bourgeoisie, incarnée dans Louis-Philippe, ne pouvait, avec son étroitesse d'esprit, embrasser un si large horizon politique.

Satisfaite du présent, défiante de l'avenir, elle aimait, par caractère, à vivre d'expédients, soucieuse de maintenir au dehors la paix à tout prix, au dedans une liberté restreinte. Cabet sut prévoir à quelle déchéance ce système d'égoïsme borné conduirait le pays. Il jette un cri d'alarme dans une adresse à ses électeurs sous le titre : *Péril de la situation présente* et propose à l'Opposition, comptant deux cents membres, de rédiger un *Programme pour formuler la Démocratie*. Lamarque, mourant, y appose sa signature, et sur la tombe de ce brave patriote, éclate l'insurrection de 5 Juin 1832. Le 6, les députés, Lafayette, Arago et Odilon Barrot vont déclarer au roi qu'ils se rallient à la monarchie si elle veut rentrer dans l'esprit de la révolution de Juillet. Le fils d'Égalité répond ironiquement : « Je suis charmé d'apprendre que MM. Cabet et Garnier Pagès sont de cet avis ! » L'état de siège est décrété, et Cabet, qui avait figuré comme commissaire aux funérailles ensanglantées est obligé de se dérober aux recherches de la police et des gardes nationaux surexcités. Sorti de sa cachette au retour de

l'ordre légal, il se présente devant la justice, qui préfère ne pas entendre ses explications et le laisse libre. Mais, peu après, la Chambre le livre à la Cour d'Assises pour la publication de son *Histoire de la Révolution de 1830*, ouvrage remarquable, vendu à plus de vingt mille exemplaires et lu, avec avidité, non seulement en France, mais dans toutes les contrées où la langue française est comprise. Cet ouvrage ne mérite pas l'oubli dans lequel l'a fait tomber l'*Histoire de Dix ans*, de Louis Blanc, car, les griefs de la Révolution contre la monarchie de Louis-Philippe n'ont été nulle part présentés d'une manière plus incisive, plus chaleureuse, plus vivante. Il s'en échappe comme des effluves de nobles et généreuses passions qui passent dans l'âme du lecteur. Histoire ou pamphlet, comme on voudra, la lecture en est salutaire et féconde : elle a fait germer, aux bords de la Néva, dans mon cœur de dix-sept ans, cette ardente et sincère conviction républicaine qui devait, plus tard, mûrir parmi les puritains et les quakers d'Amérique.

Il arrive à certains écrivains de s'élever, dans une phase de leur carrière, à une hauteur qu'ils n'avaient jamais atteinte avant et qu'ils n'atteindront jamais ensuite. Ce fut le cas pour Lamennais, quand il produisit les *Paroles d'un Croyant* et pour Cabet quand il publia l'*Histoire de 1830*, qui est peut-être son seul bon livre remarquable au point de vue littéraire.

Défendu par l'avocat Marie, il fut acquitté et félicité par cinquante de ses collègues de la Chambre qui étaient venus, par leur présence au Tribunal, lui témoigner une chaleureuse sympathie. Mais le pouvoir devait reprendre sa revanche vis-à-vis d'un homme dont l'influence sur l'opinion publique l'alarmait de plus en plus. Directeur de l'*Association libre pour l'éducation du peuple*, membre de plusieurs sociétés patriotiques, Cabet, infatigable dans sa propagande démocratique, fonde le journal hebdomadaire, le *Populaire*, offert, tous les dimanches, par 25 crieurs en uniforme tricolore, lu à haute voix sur les bancs des trottoirs par des orateurs improvisés et tiré bientôt à 27 mille exemplaires — succès merveilleux pour l'époque. Une poursuite judiciaire, soigneusement guettée, vint y mettre un terme. La feuille, dont la vogue grandissait chaque semaine, est incriminée pour deux articles, l'un intitulé : *La République est dans la Chambre*, l'autre en faveur des Polonais transportés de Prusse en Amérique et jetés au Hâvre par la tempête : Marie plaida de nouveau, mais le ministère public obtint une condamnation à deux ans de prison et à quatre ans d'interdiction politique.

Cabet se résigne à subir la peine, mais ses amis le pressent

de s'éloigner au nom de l'intérêt général et par dévouement, il accepte un exil de cinq ans. Arrivé à Bruxelles, où il comptait se fixer, il reçoit, sur les injonctions du gouvernement français, l'ordre de quitter la Belgique et vient s'établir à Londres. C'est de ce séjour long et involontaire dans la capitale des Iles-Britanniques qu'est sortie l'Icarie.

M. Guizot, avec ses tracasseries judiciaires, a été le promoteur inconscient d'une conception qui ne se serait jamais produite sur le continent européen, car elle ne pouvait naitre qu'au milieu des brouillards de la Tamise et au sein d'un climat où la rêverie est un antidote contre le spleen.

Considérant Londres, ce désert d'hommes pour l'étranger non fortuné *comme une vaste prison*, ainsi qu'il s'exprime lui-même, Cabet se plonge dans un travail de dix-huit heures par jour, avec l'idée de se rendre utile, sans doute, mais aussi pour échapper à l'ennui qui l'accable. Il se met à rédiger, après un résumé de l'Histoire Universelle, un abrégé de l'Histoire d'Angleterre. Arrivé au règne de Henri VIII, il s'intéresse vivement au grand chancelier Thomas More ou Morus, intègre homme d'Etat et latiniste érudit, décapité pour n'avoir pas voulu se rendre complice du renvoi de Catherine d'Aragon. Afin de mieux approfondir ce noble caractère, que le catholisme avait malheureusement taché d'intolérance, il se met à lire l'*Utopia*, œuvre dans le genre de la République de Platon. Ce qui était, tout porte à le croire, un simple badinage d'imagination dans l'idée de Morus, frappa l'esprit de l'ardent bourguignon comme une conception sérieuse digne d'être mise en pratique. Il se sentit illuminé et, rattaché jusque là à la tradition de la première république, il se déclara communiste. L'école jacobine l'avait, il faut le dire, préparé à cette transformation, car ses apôtres ont toujours mieux compris l'égalité que la liberté, faisant de cette dernière non le point de départ mais le couronnement de l'édifice, ce qui lui donne une existence précaire, arbitraire, soumise aux exigences du moment. Voici en quels termes convaincus, Cabet exprime son enthousiasme soudain pour le pays imaginaire de Thomas Morus.

« Malgré les nombreux défauts de cet ouvrage, surtout si on en veut faire l'application aujourd'hui, je fus tellement frappé de son idée fondamentale, que je fermai le livre, sans vouloir m'en rappeler les détails pour méditer sérieusement sur cette idée de la communauté, que je n'avais jamais eu le temps d'approfondir, dominé que j'étais, comme presque tout le monde, par cette aveugle prévention qui proscrit la communauté comme une chimère.

« Mais plus je réfléchis, moins cette idée me parut chimérique. J'en essayais l'application théorique à toutes les situations et à tous les besoins de la société ; et plus j'essayais d'applications partielles, plus j'en apercevais la possibilité et même la facilité.

« Je ne puis dire le plaisir que j'éprouvais de trouver enfin le remède à tous les maux de l'humanité ; et je suis sûr que, dans leurs palais et leurs fêtes, les exileurs n'ont pas de jouissances aussi pures que l'exilé apercevant chaque jour davantage l'aurore du bonheur pour le genre humain ! »

Un parfum d'honnêteté candide s'exhale de cette page, qui révèle un homme vivant tout entier dans ses semblables.

Et l'exilé, mettant de côté ses travaux historiques, épuise, comme il nous l'apprend, la grande bibliothèque du Musée Britannique et parcourt plus de mille volumes pour consulter les philosophes de tous les temps et de tous les pays. Il reconnaît que la communauté est le désir commun de tous les hommes qui sont la lumière et l'honneur du genre humain, l'accomplissement du christianisme dans sa pureté primitive, la tendance de la Révolution Française et l'infaillible destinée du monde. Il compose, avec toutes ses lectures, le *Voyage en Icarie*, mais ne se hâte pas de le publier. Il attend la fin de son exil, qui se termine, par la seule force de la loi, en 1839.

Rentré en France, il diffère encore la promulgation de son utopie. Il rentre dans la politique militante. Au moment où Thiers, à la faveur des bruits de guerre, propose les fortifications de Paris, il l'accuse de vouloir, sous un prétexte spécieux, créer des bastilles, dans le but de réprimer tyranniquement les nobles élans de la nation et publie six lettres politiques, dont l'une porte pour titre : *M. Thiers mérite d'être mis en accusation*. Exaspéré de se trouver seul sur la brèche, avec presque tout le parti républicain, dirigé par le *National*, contre lui, l'intrépide athlète se multiplie en quelque sorte, et, dans des brochures qui se succèdent rapidement, il accable de ses reproches le savant Arago et le vigoureux Ledru-Rollin lui-même, sans épargner Odillon Barrot, le pompeux orateur de parade, chef de l'Opposition.

La cause soutenue par Cabet et relevée, quelques années plus tard, par Lamartine, fut vaincue à la Chambre et même dans l'opinion publique. Les fortifications, décrétées et réalisées n'ont pas été, comme le prophétisait leur démocratique adversaire, des bastilles ; c'est vrai, mais on peut se demander, aujourd'hui que Paris a passé par un siège, si l'issue de la dernière guerre aurait été plus mauvaise, en supposant que les remparts

n'eussent pas existé. Je crois, pour ma part, que cette issue eut été meilleure, car la valeur française perd en partie sa vertu en se renfermant dans des murailles.

Engagé dans une polémique incessante, Cabet trouvait le temps de mettre en ordre et de faire imprimer une *Histoire de la Révolution Française* en cinq gros volumes in-8°, préparée en Angleterre. Antérieure de quelques années aux écrits de Michelet, de Louis Blanc, de Villaumé, cette histoire marquait un progrès réel sur tous les historiens qui, jusqu'alors, avaient raconté la plus mémorable époque des temps modernes. On n'y rencontre peut-être pas toutes les qualités désirables du style, mais les faits y sont bien groupés et l'évolution vers la justice est clairement exposée.

L'auteur démocratique n'a pas su se départir d'une admiration trop exagérée et trop exclusive pour certains personnages, qui, en proclamant de grands et féconds principes les ont soutenus par des moyens contraires à ces mêmes principes. De là une justification d'actes injustifiables ; de là l'apothéose passionnée de Robespierre, de St-Just et autres membres de la Montagne. Ces hommes, avec toute la pureté de leurs intentions et toute l'intégrité de leur caractère, n'ont pas su résister à des rancunes irréfléchies et haineuses ; ils se sont acharnés contre des collaborateurs, séparés par une légère nuance d'opinion, et porteront toujours la responsabilité peu enviable d'avoir inauguré le régime de la Terreur qui a décimé la République, perverti le sens moral chez le peuple et rendu fatal le retour du despotisme. D'une bien autre trempe étaient Mirabeau, Lafayette et Condorcet. Ceux-là étaient faits pour conduire la Révolution à bonne fin, sans lui imprimer une tache de sang et sans voiler la statue de la Liberté. Quand les écrivains démocratiques érigent en idoles quelques jacobins saillants, ils agissent au rebours comme les écrivains monarchistes qui font monter au ciel un Louis XVI et une Marie-Antoinette. Fétichisme dans un sens ou dans un autre : voilà comment l'histoire de 89 à 93 a été comprise jusqu'à présent. Celui qui viendra l'écrire dans un avenir plus ou moins prochain devra s'inspirer de la salutaire parole jetée du haut de l'échafaud par Anacharsis Clootz : « *France ! guéris-toi des individus !* » Ce conseil, à lui seul, vaut tous les discours, laborieusement préparés de Robespierre et de St-Just. Mais il est douteux qu'un Français s'affranchisse, au moins de nos jours, de cet engouement fébrile et morbide pour quelques-uns des héros du magnifique et terrible drame de la fin du XVIII[e] siècle, qu'il fasse bon marché des individus, tous plus ou moins entachés de faiblesses, tous, peut-être, au-

dessous de leurs rôles, et qu'il n'ait enfin qu'un seul but : celui de faire ressortir la grandeur sublime de la pensée qui ouvre une ère nouvelle à notre vieux monde.

Je crois, qu'à l'heure actuelle, un Américain, historien comme Prescott ou Mootley, mais avec des vues plus larges, serait seul capable de rendre pleine et entière justice à la Révolution française, sans s'inféoder à aucune de ses personnalités marquantes. L'esprit qui l'animerait serait celui de M. Beecher (le frère de Mme Beecher Stowe, l'auteur de la *Case de l'Oncle Tom*), dans sa répartie à Gladstone. Ce dernier au milieu de la guerre du Nord contre le Sud, déplorait qu'il n'apparut pas aux Etats-Unis quelque grand homme pour faire cesser une lutte fratricide. — « Grâce soit rendue au Tout-Puissant », répondit le prédicateur Baptiste, « de n'avoir pas ajouté aux fléaux qui nous accablent le plus grand fléau de tous : le fléau des grands hommes ! » — Voilà la démocratie Américaine ; voilà la vraie démocratie ! L'amour des sauveurs mène au Césarisme. Le Comité de salut public a faussé la Révolution française et frayé la voie à l'usurpation d'un soldat brutal !

Le *Voyage en Icarie* parut dans cette année de 1840, où Cabet cribla de brochures les fortifications de Paris, sans réussir à les faire repousser par la Chambre. Le livre eut du succès. Quelques-uns le lurent comme une imitation de Télémaque mais d'autres lui attribuèrent l'importance sérieuse qu'il avait dans l'esprit de l'auteur. Beaucoup d'ouvriers adoptèrent ce roman comme l'évangile de la rénovation sociale : ils crurent que le bien-être de tous naîtrait de l'abolition de la propriété individuelle et que la France pouvait, du jour au lendemain, être transformée en une vaste communauté. Dans leur enthousiasme, ils réclamèrent une propagande plus active de celle d'un livre : ils demandèrent la résurrection du *Populaire*, depuis longtemps suspendu, pour donner un organe périodique aux doctrines du Communisme Icarien. Comme le phénix, le journal renait de ses cendres en 1841, moitié politique, tel qu'il l'était exclusivement autrefois, moitié socialiste, ainsi que l'exigeaient les adhérents nouveaux.

Cabet, expose, d'une manière claire et précise, sa profession de foi. Il veut, dit-il dans son prospectus, le Mariage et la Famille, l'exclusion des questions religieuses, un régime transitoire, la propagande sans société secrète, et la concentration sans concurrence, parmi les associés. Ce langage relativement modéré sonne mal aux oreilles d'un certain nombre de communistes, qui, rêvaient une réforme plus avancée, plus radicale, plus prompte. Au *Populaire*, ils opposent l'*Humanitaire* et

poussent le socialisme niveleur jusqu'à ses dernières conséquences. Ils proclament l'abolition de la famille et du mariage, le matérialisme athée, la destruction des villes, la suppression des arts, la nécessité de faire quatre ou cinq fois le tour du monde pour mieux mélanger les races et amener la fraternité universelle en empêchant les attachements individuels. C'était là le programme des babouvistes, dont les doctrines furent attribuées, avec une insigne mauvaise foi, à Cabet et à ses disciples et firent confondre, dans l'opinion bourgeoise, le réformateur marchant pacifiquement à l'accomplissement de son utopie, avec des démolisseurs disposés à se ruer sur la société établie, le fer et la torche à la main.

L'*Humanitaire* ne fit pas longtemps concurrence au *Populaire* : dès son apparition, ses rédacteurs, au nombre de dix-neuf, sont accusés de tramer un complot régicide, au moment où les attentats contre Louis-Philippe se suivaient à courts intervalles, et presque tous sont condamnés à la prison. Le procès de ces exaltés, sert de prétextes aux incriminations les plus malveillantes et aux attaques les plus acerbes contre l'honnête adversaire des fortifications. Son caractère est présenté sous le jour le plus calomnieux. Tandis qu'il ne songe qu'à purifier et à resserrer le lien conjugal, en éliminant jusqu'au soupçon d'adultère, il est accusé de vouloir la promiscuité des femmes. Tandis que chrétien à la façon de Channing ou de Théodore Parker, il a exposé dans son *Vrai Christianisme*, qu'il admet, comme les Unitaires, toute la partie morale du Nouveau Testament, on le représente sous les traits d'un athée et d'un matérialiste. Tandis que depuis son retour de Londres, il se tient soigneusement à l'écart de tous les conciliabules secrets, aucun complot n'est découvert, aucun attentat régicide n'éclate, sans qu'une presse menteuse n'affecte d'y chercher le nom de celui qu'elle dépeint comme un incorrigible conspirateur. Tandis que, depuis son long commerce avec Thomas Morus, il est entré dans l'atmosphère sereine d'une pensée pacifique réalisable, à ses yeux, par le consentement libre et volontaire, on le travestit en César du prolétariat, méditant de partager la fortune des riches entre les pauvres armés et se préparant à accomplir un coup de force,

Ce n'est pas tout.

Depuis quelques années cet incessant travailleur avait les yeux affaiblis par les veilles, et toujours sobre, il se privait de toute boisson alcoolique : ceux qui le fréquentent savent combien il est strict dans l'observation d'une abstinence qu'il croit favorable à sa santé. N'importe ! Le *Figaro* du temps s'amuse à le décrire comme un ivrogne qu'on ramasse dans les rues...

Le *Voyage en Icarie* montre jusqu'à l'évidence l'absurdité de ces incriminations. Mais la lecture de ce volume de 600 pages, d'une impression serrée, n'est pas, il faut l'avouer, très attrayante. Beaucoup l'abordent, peu y persévèrent et vont jusqu'au bout. Comme roman, c'est une production dans le genre de *Cyrus*, par Ramsay, ou de *Numa Pompilius* par Florian, tant soit peu somnifère. Lord W. Carisdall, mis en scène et chargé de raconter la vie et les mœurs des habitants d'une nouvelle terre promise semble avoir emporté des bords de la Tamise une provision de *Spleen* qu'il distille goutte à goutte, de chapitre en chapitre. Quant au traité de morale, de philosophie, d'économie sociale et politique qui en découle, sous la fantaisie de la forme, le style en est, si l'on veut, simple, facile, coulant mais fatiguant à force de répétitions oiseuses.

Par cette prolixité, Cabet ressemble à Fourrier et à Comte, mais il possède, ce qui manque le plus souvent à ces deux célèbres socialistes, le mérite de la clarté. Ce mérite ne suffit pas pour rendre agréable une œuvre d'inauguration ou de rêverie sociale, ce qu'était pour la masse du public le *Voyage en Icarie*.

A. Holynski.

(*La suite au prochain numéro*)

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

Dans le chapitre final de son beau livre si mâle et si patriotique : *Le Péril National,* M. Raoul Frary s'exprime ainsi au sujet de la question de la dépopulation :

« Il y aurait un livre à écrire sur ce sujet, et le plus intéressant et le plus utile des livres. Celui-là rendrait à la France un service sans prix, qui parviendrait à créer une agitation profonde autour de cette grande question, à semer dans le public une inquiétude légitime. Si nous avions un juste sentiment de ce péril, si la statistique nous émouvait comme elle devrait nous émouvoir, c'est-à-dire presque autant que le souvenir de nos récents désastres, on chercherait des remèdes ; on les trouverait sans doute, et on les appliquerait à tout prix. »

Ce livre décisif, ce coup de clairon vibrant et sonore qui réveillerait l'indifférence de l'opinion, la ferait se dresser, émue et anxieuse, je n'ai pas la prétention de l'avoir écrit.

Qu'ai-je fait ici ? Guère autre chose que de rappeler, en les condensant, les constatations de la statistique ; que de dénoncer, une fois de plus, en le démontrant, le phénomène de notre dépopulation croissante ; et, une fois de plus, en signaler les conséquences fatales et, si l'on n'avise, prochaines.

Trop spécialisée, trop contractée, si je puis ainsi dire, par les démographes et les économistes purs, la question de la dépopulation apparait, aux yeux du plus grand nombre, comme une de ces questions formidablement hérissées de chiffres, dont l'accès est interdit aux profanes.

Assurément, il n'en est pas de plus complexe et de plus vaste, car elle met en cause notre morale, notre politique, notre

économie, c'est une question sociale au premier chef. — J'allais dire : c'est la question sociale. Mais, au fond, tous les problèmes, aussi spéciaux, aussi restreints qu'ils paraissent — problèmes de morale publique, domestique ou privée, problèmes de gouvernement, problèmes de législation, problèmes économiques — ne sont-ils pas comme des branches dépendantes de la même souche : la science sociale?

C'est en vain qu'on essaierait d'isoler l'étude d'un phénomène quelconque de la vie individuelle ou collective, pour l'examiner en soi, abstraction faite de ses tenants et aboutissants. Ce serait une entreprise analogue à celle d'un médecin qui, voulant rechercher les causes des mouvements du cœur, l'amputerait d'abord du corps auquel il appartient, pour l'examiner plus à l'aise dans son cabinet de travail. Au lieu d'un organe vivant, duquel les phénomènes sont intimément liés à ceux des autres organes dont l'ensemble constitue l'*être*, le praticien n'aurait plus devant lui qu'une chose inerte, un morceau de chair à peu près insignifiant. C'est, à mon gré, une tendance fâcheuse que celle des savants modernes à fractionner en morceaux séparés les six grandes sciences entre lesquelles se répartit l'étude générale du monde et de l'homme. Mais que dire de cette prétention plus étrange encore de se tailler dans une de ces sciences un petit compartiment spécial, de s'y enclore avec un soin jaloux, et de donner à ce lopin ainsi isolé un nom pompeux ordinairement terminé en : LOGIE, le consacrant désormais à l'état de science distincte?

C'est par là que se trouve si singulièrement stérilisée, en tout cas si entravée, la seule étude, véritablement décisive, concluante et féconde : l'étude générale des lois et phénomènes sociaux. C'est par là que, malgré l'infinie multiplication des *thèses*, tirant chacune de son côté, nous approchons si péniblement et si lentement, de ce carrefour commun où, cependant, toutes les thèses doivent aboutir : la synthèse totale.

N'est-il pas véritablement extraordinaire que nous ayons, en France, des chaires officielles pour toutes les grandes sciences préparatoires : astronomie, mathématiques, physique, chimie, biologie ; et encore d'autres chaires pour quantité de sections spéciales, dérivées de chacune de ces sciences, et que nous n'en possédions pas une seule qui ait pour objet la science dernière qui les résorbe toutes, qui est en quelque sorte leur aboutissant normal, la fleur mi éclose dont elles ne sont que les boutons?

Ce n'est pas d'hier, on le sait, que le phénomène de la dépopulation de la France a provoqué l'attention de nos savants. Voilà plus d'un demi-siècle qu'ils en discutent entr'eux. Mais

où ? Mais comment ? Dans le sein discret de leurs académies, fermées aux profanes, ignorées du grand public ; chaque corporation — j'allais dire chaque clergé. officiant à part, les statisticiens de leur côté, les médecins de l'autre, les philosophes ailleurs, les politiciens, bien entendu, nulle part, (car ils ont bien d'autres chats à fouetter).

De temps en temps, il est vrai, quelque écho de ces doctes discussions arrive aux oreilles de la presse. Aussitôt deux ou trois journalistes, plus consciencieux ou mieux avisés que leurs confrères, prennent la plume et bâclent sur la question un article plus ou moins exact : les autres feuilles se contentent de mentionner le fait dans leurs informations diverses, si du moins l'abondance des matières de polémique courante, de chronique et de théâtre le permet. On en cause cinq ou six jours dans certains milieux, puis on n'y pense plus. Pour la masse des lecteurs, qui d'un journal ne s'intéresse guère qu'au feuilleton, la chose passe à peu près inaperçue.

Ceci explique comment la plus grande question de notre fin de siècle, à plusieurs reprises depuis trente ou quarante ans signalée dans des recueils spéciaux, discutée dans les assemblées savantes, n'a jamais provoqué même un regard de nos gouvernants, n'a jamais franchi le seuil de nos assemblées légiférantes, n'a jamais ému le pays, à l'instar de tant d'autres questions éphémères, exploitées par les haines, les ambitions ou les intérêts des partis qui, en se déchirant dans une lutte sans trêve, déchirent la Patrie.

Serai-je assez heureux pour que mon cri d'alarme soit entendu ? Je ne m'en flatte pas. Ma voix est trop faible, mon nom trop peu connu.

Mais je me dis — peut-être est-ce encore une illusion ? — que ces pages hâtivement écrites, et certes bien insuffisantes, pourront suggérer à quelques esprits mieux trempés que le mien le noble désir de pénétrer plus avant dans la profonde question que je tente de soulever.

Je n'ai pas arraché au sphinx le mot de son énigme. Et qui jamais le lui arrachera ?

Du moins un autre, après moi, l'interrogeant plus impérieusement, en tirera-t-il une réponse plus claire, plus complète que celle dont j'ai essayé de traduire ici le sens ? C'est le seul but que j'ambitionne ; et si cette étude, trop modeste en ces proportions pour mériter le titre de livre, provoquait un tel résultat, ne serait-ce pas son excuse en même temps que sa récompense ?

En tout cas, sur une question pareille, j'estime qu'il est du devoir de tous ceux qui croient avoir quelque chose à dire, de

parler haut et clair, sans haine et sans crainte. Qu'importe si, dans ce qu'ils disent, l'erreur se mêle à la vérité? La seule condition obligatoire est qu'ils pensent ce qu'ils disent. Au surplus, c'est de la discussion que jaillissent les idées, et c'est du choc des idées que surgit la souveraine lumière !

I.

Ce n'est pas d'hier que le phénomène de la dépopulation de la France a été aperçu et signalé.

Dès l'apparition des premières statistiques qui ont été dressées, et dans lesquelles, d'année en année, on pouvait se rendre compte du mouvement comparatif des naissances et des décès, il fut aisé de constater que le chiffre des décès restant toujours à la même moyenne, celui des naissances baissait sensiblement.

Cette baisse,continuant et s'accentuant à toutes les périodes quinquennales, finit par provoquer l'attention des savants et des économistes.

Dès 1867, un membre de l'Institut, M. Le Fort, publiait dans la *Revue des Deux Mondes*, sur cette question déjà inquiétante, une remarquable étude dans laquelle il dénonçait nettement le péril qui menaçait le pays :

« Un grand fait indéniable, indiscutable, domine toute la question : notre population s'accroit en nombre avec une lenteur fatale ; celle des grands états voisins augmente avec une rapidité consolante pour l'humanité, inquiétante toutefois pour l'avenir de la puissance française. Presque tous les états européens doublent leur population beaucoup plus rapidement que la France : le Danemark et la Suède, en 63 ans, la Norwège et l'Espagne en 57, la Russie en 66, la Grèce en 44. Ce doublement s'effectue pour l'Angleterre en 52 ans, pour la Prusse en 54 ans, pour nous *en 198 années*, et si cet accroissement relatif devait continuer dans les mêmes proportions, la France n'aurait dans cinquante ans que 47 millions d'habitants à opposer aux 67 millions que posséderait l'Allemagne prussienne. »

Et M. Le Fort ajoutait : « Aux législateurs de 1867 le devoir d'aviser. »

Mais les législateurs bonapartistes de 1867 n'avisèrent pas — pas plus d'ailleurs, que n'ont avisé, depuis vingt ans, les législateurs opportunistes.

Le péril, cependant, déjà si manifeste en 1867, n'a fait, en ces vingt dernières années, que croître avec une effrayante intensité.

Le chiffre annuel des naissances qui, en 1867, atteignait et même dépassait un million, est tombé, de chute en chute, à moins de 900.000. Soit un déficit de près d'un million et demi sur les chiffres antérieurs, qui, eux-mêmes, accusaient une diminution déjà considérable.

Cette année, l'intensité du phénomène a pu être constatée. La dernière statistique accuse cet effrayant symptôme : l'excédent des décès sur les naissances !

Les prévisions de M. Le Fort sont, on le voit, bien près de se réaliser. Après l'Irlande, la France est le pays de l'Europe qui voit sa population diminuer le plus rapidement.

Mais le dépeuplement de l'Irlande provient de l'émigration de ses habitants pauvres ; tandis que le dépeuplement de la France provient presqu'uniquement de ce fait : « Nous ne faisons pas assez d'enfants. »

L'accroissement comparatif des principales populations européennes résultant essentiellement de l'excédent annuel des naissances sur les décès est : pour la Russie et l'Autriche de 8 habitants par 1,000 ; pour l'Ecosse et la Prusse, de 9 ; pour l'Angleterre, de 12 ; pour la Saxe, de 16 ; pour la France, de 2 et une fraction.

Notre population s'accroissant dans une proportion environ quatre fois moindre que celles de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche, et six fois moindre que celle de l'Angleterre, il s'ensuit que, chaque année, l'Autriche s'accroitrait de 328,000 habitants ; l'Angleterre; de 468,000 ; l'Allemagne, de 400,000 environ ; la Russie, de 800,000 ; tandis que la France n'augmente que de 80,000 ! — Encore faut-il remarquer que si, comme semble l'indiquer la statistique de 1890-91, le mouvement d'accroissement, si faible pour la France, cesse, et est remplacé par un mouvement de recul, la dépopulation sera accélérée dans une mesure hors de toute comparaison.

En sorte que, dans moins d'un demi-siècle, par exemple, la population de l'Angleterre serait de 160 millions ; celle de l'Autriche, d'environ 58 millions ; celle de l'Allemagne, de 66 millions ; celle de la Russie, de 130 millions. Et la France, bien loin en arrière, ne compterait pas au-delà de 41 millions d'habitants !

Voilà le péril, bien évident, jusqu'à présent inévitable : péril réellement national, car il entraine la ruine ou tout au moins la subalternisation de ce qui constitue matériellement

une nation : la puissance militaire et la puissance économique.

Il est donc démontré d'une manière absolue que la population française croît, par rapport aux autres populations européennes (pour ne parler que de celles-là) dans une proportion tout à fait insuffisante, sinon nulle.

Quelle est la raison de cette anomalie ?

Deux hypothèses sont à examiner : cette faiblesse relative de l'accroissement prolifique de notre nation provient d'une dégénérescence physiologique de la race ; ou elle provient de l'abstention volontaire ou de la prudence préventive des individus, soit hors le mariage, soit dans le mariage.

La première hypothèse ne comporte pas un bien long examen.

Tous ceux qui ont écrit sur la dépopulation de la France, savants spécialistes ou économistes, sont d'accord pour reconnaître que rien n'indique, en dehors de certaines causes économiques que j'indiquerai tout à l'heure, un affaiblissement quelconque, au point de vue physiologique, de notre puissance procréatrice.

« A quoi attribuer un tel fléau ?, — dit M. Le Fort — dans l'étude que je viens de citer. Notre sang s'est-il appauvri ? Circule-t-il moins vite qu'autrefois dans les veines de la jeunesse ? Notre constitution physique est-elle altérée, et notre race porte-t-elle écrits sur son front les signes visibles de sa caducité ! Les causes du mal que nous étudions ne résident pas en nous-même, c'est-à-dire dans l'énervement de notre race. Il faut les chercher dans les institutions et dans les mœurs. »

De son côté, M. Charles Richet écrit : « La vigueur physique de la race française ne paraît pas pouvoir être incriminée. Assurément les guerres terribles du commencement de ce siècle ont épuisé la nation. Mais, à tout prendre, il y a eu, chez les autres peuples de l'Europe, à ces époques néfastes, des hécatombes semblables. D'ailleurs, si la mort de tous ces jeunes soldats était la raison de notre dégénérescence, la France devrait être actuellement en voie de réparation et non d'infécondité croissante et on ne s'expliquerait pas la diminution progressive de la natalité. Rien ne prouve l'appauvrissement de la race, ni la force physique, ni la taille, ni la puissance intellectuelle n'ont diminué en France d'une manière sensible. Pourquoi veut-on que l'aptitude à avoir des enfants se soit amoindrie ? De fait, la fécondité est moindre ; mais tout semble démontrer que cette diminution ne tient pas à l'impuissance physique des individus »

M. Gustave Rouanet, dans un remarquable article publié par la *Revue Socialiste* (8 octobre 1889) conclut pareillement :

« La race française prise en masse, considérée dans son ensemble comme dans ses parties, est saine et vigoureuse, douée de qualités prolifiques suffisantes. Sous certains rapports les Français sont même supérieurs à certains peuples, les Anglais par exemple, qui se croisent très difficilement avec des races étrangères, tandis que les Français ont donné naissance au Canada, à une forte population métisse, remarquable par ses aptitudes sociales et sa fécondité. Enfin, de nos jours, les Français qui vont s'établir en Algérie y ont une natalité considérable. La natalité française, en Algérie, oscille autour de 40 pour 1000, supérieure, par conséquent, à la natalité allemande. »

« On ne saurait donc attribuer à aucune cause physiologique plausible la décroissance de la natalité française, et c'est dans notre état social, dans notre constitution économique, les mœurs et les conditions de vie qu'elle détermine qu'il faut aller chercher la cause véritable de la dépopulation. »

Enfin, un éminent docteur, M. Lagneau, dont le récent mémoire à l'Académie de médecine a fait sensation, s'exprime ainsi :

« Notre natalité légitime est minime, moins par infécondité réelle que par limitation volontaire. L'infécondité réelle, organique, paraît être d'environ 1 ménage sur 10. »

On conviendra que ce n'est pas une proportion aussi infinitésimale qui peut exercer une influence appréciable sur la diminution des naissances.

A la première hypothèse proposée, nous pouvons donc répondre en toute assurance :

Non. L'insuffisance, de plus en plus accentuée, de l'accroissement de la population en France, ne tient pas à une dégénérescence de la race.

Il ne nait pas assez d'enfants en ce pays parce que ceux qui l'habitent *ne veulent pas*.

Nous avons donc le droit et le devoir de rechercher quels sont les motifs de l'abstention ou de la restriction volontaires auxquelles, seules, peut être attribuée notre dépopulation.

Ces motifs se ramènent tous aux conditions économiques sous lesquelles nous vivons ; conditions économiques telles que la limitation volontaire est pour ainsi dire imposée au chef de famille soucieux de son existence et de celle des siens.

A cet égard, il n'y a pas de doute possible. Tous ceux qui ont observé les mœurs, écouté le langage de nos bourgeois et de nos paysans ; tous ceux qui ont apprécié les exigences de la lutte pour la vie, dans les diverses classes sociales, sont d'accord.

Ecoutons d'abord M. Richet :

« Pour les bourgeois, commerçants, industriels, employés, domestiques, petits ou grands rentiers qui habitent les villes, la fécondité est toujours très faible. En toutes les grandes villes d'Europe, surtout celles où il n'est pas de population ouvrière, on trouve presque toujours un excédent de décès sur les naissances. Les villes ne grandissent que parce que les vides sont incessamment remplis par les habitants des campagnes, qui désertent les travaux agricoles pour chercher dans les grands centres une plus facile existence.

« Ce sont les classes bourgeoises les plus élevées dans la hiérarchie sociale qui ont le moins d'enfants. Si la natalité générale de la France était égale à celle de l'élite des classes bourgeoises, au bout de deux cents ans il n'y aurait plus un seul français.

« Pour la petite bourgeoisie, dont l'infécondité est presque aussi grande, on ne peut guère invoquer d'autre cause que l'intention bien arrêtée de limiter le nombre des enfants. C'est par économie, par prudence, pour épargner à eux-mêmes et à leurs descendants, les soucis et les fatigues d'une vie trop laborieuse qu'ils ont une postérité restreinte.

Quant au paysan, il se restreint parce que, « dégagé de toute considération sentimentale, il est avant tout soucieux de s'épargner la misère et les excès de travail ; de se donner quelque bien-être à lui-même et aux enfants qu'il a déjà, sans se préoccuper de ceux qu'il peut avoir ; parce qu'une nombreuse famille, pour un petit propriétaire ou un ouvrier de la campagne, c'est presque la misère ; parce que le morceau de terre, qui suffit à grand peine à la vie de quatre personnes, ne suffirait pas à la vie de huit personnes ; parce qu'il serait cruel de ne rien laisser à ses enfants et que, s'il fallait pourvoir à l'existence d'une nombreuse famille, il faudrait vendre la chaumière ou le terrain acquis au prix de tant d'efforts, travailler à la terre d'autrui, au lieu de travailler son propre champ.

« La vérité, il faut oser la voir et la dire : c'est qu'en France, dans les villes comme dans les campagnes, il y a un excès de richesse et un défaut de moralité. Il n'est plus d'autre souci que de bien vivre avec un maximum de luxe et un minimum de travail. »

Et M. Baudrillard, dans ses admirables monographies des *Populations rurales de la France*, confirme pleinement l'opinion de M. Richet :

« On est résolu à ne pas avoir d'enfants, ou du moins à en limiter le nombre autant possible.

« Tantôt, l'égoïsme est le motif déterminant ; on craint de

diminuer ses revenus ou ses jouissances en augmentant ses charges.

« Tantôt on agit en vue de ses héritiers ; on redoute de priver l'unique enfant, ou le petit nombre de ceux qu'on a déjà, d'une partie de la succession. On ne veut mettre au monde que des hommes aisés, heureux, on le croit du moins, et qui ne soient pas exposés à déchoir de la situation où ils sont nés.

« Tel est le calcul qu'on ne craint guère d'avouer et qui ne saurait ici s'appuyer sur l'indigence.

« Ce sont les moins pauvres en effet qui se livrent à ce calcul. L'homme avec ses facultés, avec tout ce qu'il porte en lui de forces productives naturelles ou acquises, a fini par s'effacer devant l'idée prépondérante de la propriété matérielle. »

De son côté, M. le docteur Lagneau, dans le mémoire déjà cité, écrit :

« La fortune et la situation sociale semblent influer sur le nombre des enfants procréés. Depuis longtemps, on a observé que les familles riches ont moins d'enfants que les familles pauvres. Récemment, à New-York, on remarquait qu'en dix années, 300 familles riches de la cinquième avenue n'avaient eu que 91 enfants, alors que 300 familles pauvres de Cherry-Street en avaient eu 660.

« En 1872, recherchant le nombre des personnes composant les familles de diverses situations sociales, exerçant différentes professions, j'ai reconnu que les familles sont beaucoup plus nombreuses chez les agriculteurs, que chez les industriels, que chez les commerçants et surtout que chez les individus exerçant des professions libérales. Alors que 100 familles de patrons agriculteurs sont composées de 353 personnes, 100 familles de patrons industriels et commerçants en comprennent 298 et 273, et 100 familles d'hommes livrés aux professions libérales n'en présentent que 174. Ainsi les familles des agriculteurs sont donc d'un cinquième plus nombreuses que celles des industriels et des commerçants, et plus du double de celles des rentiers ou des personnes vivant de professions libérales. »

Enfin, M. Rouanet conclut :

« La France ne fait plus d'enfants, parce que, d'une part, l'instinct de la propriété, l'amour du domaine; de l'autre, les charges multiples qu'impose une famille nombreuse ont répandu dans la population des villes et des campagnes les pratiques malthusiennes de la stérilité volontaire.

« Les calculs intéressés des ménages français sont inspirés par l'organisation de la propriété et des lois de succession d'une part; par la répartition des charges sociales de l'autre qui, en

rendant onéreuse la fécondité naturelle, tendent à la diminuer de plus en plus. »

Sans doute, en France, l'immense majorité des propriétaires ruraux se différencie peu, par les conditions pénibles dans lesquelles il leur faut lutter pour préserver de la spoliation finale l'atome de terre qu'ils détiennent, des simples ouvriers non possédants.

Mais, comme le dit M. Rouanet, comme le dit M. Baudrillart, comme le dit M. Richet, comme le dit M. Lagneau, comme le disent tous les économistes, socialistes ou bourgeois, le paysan-propriétaire sacrifie tout à la possession de cette motte de glèbe à laquelle il est comme rivé. Plus il est menacé de la voir lui échapper, et plus âprement il s'y attache. Ainsi que le constate M. Baudrillart, tout sentiment moral, et à plus forte raison le sentiment, si faible encore chez nous, du devoir social, s'efface ou se subordonne à l'instinct de la propriété personnelle.

Et c'est ainsi que la propriété, sous ses deux aspects, soit qu'elle s'accumule entre les mains du riche, soit qu'elle se dissolve entre les mains du pauvre, produit toujours le même effet : l'oubli du devoir social, le développement de l'égoïsme, d'où l'abstention ou la restriction quant à la procréation des enfants.

Quant à la multitude des salariés, elle produit toujours, à peu de chose près, son contingent prolifique normal. Et si ce contingent est décimé ; si une trop forte proportion d'enfants, dans les classes travailleuses, meurent avant terme ou en bas-âge, cela provient surtout des mauvaises conditions dans lesquelles le régime économique actuel place la famille ouvrière : le travail de 10 heures, 12 heures, 14 heures et souvent plus dans la fabrique, l'usine, l'atelier, exerçant sur la femme, pendant les périodes naturelles et surtout pendant la période de gestation l'influence la plus morbide ; l'obligeant à nourrir ses enfants assurément moins bien que la dernière des femelles animales ne nourrit et ne soigne sa portée ; la contraignant souvent à renoncer à ce devoir essentiel de l'allaitement maternel, pour confier ses enfants à des mercenaires chétivement payées, insouciantes, malpropres, ou barbares.

Certes — il serait puéril de le dissimuler — le prolétariat est moins fécond qu'il ne devrait l'être. La misère, l'insécurité du lendemain, la difficulté pour les travailleurs des deux sexes de fonder et de maintenir un ménage régulier, ont pour effet, d'une part d'accroître la mortalité des nouveaux-nés, et d'autre part de restreindre le nombre des unions légitimes, beaucoup plus fécondes — c'est une observation statistique constante — que les concubinats ou mariages naturels.

Ajoutons cette autre conséquence — d'ailleurs chez nous peu importante ; — l'émigration, qui jette, hors de nos frontières, chaque année. un certain nombre de malheureux.

A cet égard, un ensemble de mesures législatives s'impose et sollicite l'attention des Chambres et du Gouvernement : meilleure répartion des impôts, surtout abolition des impôts de consommation, dégrevant les salariés de charges sociales excessives; lois et règlements propres à améliorer l'hygiène des logements pauvres, à établir une surveillance sévère sur l'industrie des nourrices ; à encourager et aider l'élevage de l'enfant par la mère ; à arrêter le flot de l'émigration ou tout au moins à le faire dériver sur nos colonies.

Mais tant que durera la cause principale, et pour ainsi dire organique de la dépopulation, toutes ces mesures ne pourront avoir qu'un résultat relatif, précaire et restreint.

Car — il faut le dire et le répéter — ce sont les classes possédantes qui ne produisent pas assez.

Résumant toutes les observations qui précèdent, je suis fondé à poser les conclusions suivantes :

La dépopulation de la France a pour cause principale l'insuffisance de la natalité.

Cette insuffisance est le fait de la restriction volontaire pratiquée dans toutes les classes de la société, à des degrés différents : au plus haut degré par la classe aristocratique ou ploutocratique ; au degré moyen par la classe bourgeoise ; au degré minimum par la classe prolétarienne.

Cette infécondité voulue à pour causes :

Chez la classe aristocratique ou ploutocratique le développement de mœurs égoïstes et corrompues, provoqué par l'usage, et fatalement l'abus de la richesse ;

Chez la classe moyenne, les instincts de prévoyance, d'épargne, et par suite, d'égoïsme, suscités par la précarité, la mobilité des petites fortunes commerciales, industrielles ou agricoles ; et aussi la lourde charge, dans notre état social actuel, qu'impose une famille nombreuse au bourgeois obligé par condition ou aspirant par vanité à tenir ce qu'on appelle assez plaisamment dans un état soi-disant démocratique, — *un certain rang*.

Chez la classe travailleuse l'insécurité du lendemain, la difficulté de soutenir un ménage poussent l'ouvrier rural à se marier tard, l'ouvrier urbain à ne se pas marier, ou à vivre en concubinat ; l'un et l'autre à se restreindre, à peine de misère.

Pour la première catégorie, il n'y a pas de remèdes à proposer ; j'entends du moins pas de remèdes législatifs.

Le mal étant de source purement morale, ne pourrait être guéri que par une amélioration de la moralité.

Dans ce monde de l'aristocratie du nom et de l'aristocratie d'argent, qui est le régulateur des mœurs du bon ton, du bon goût, et sur lequel petits bourgeois et petites bourgeoises lancent des regards d'admiration, de respect involontaire et d'envie, le mariage n'est guère qu'une association d'intérêts matériels ou de vanités.

L'homme ne fait pas ou fait peu d'enfants ; parce que le souci d'une trop nombreuse progéniture compliquerait sa vie d'affaires ou de plaisirs : la femme, loin de désirer une série de « maternités », les redoute, parce que de trop fréquentes grossesses, vieillissent et déforment ; parce que généralement la femme aristocrate est élevée dans des mœurs, des goûts, des idées, qui lui font considérer la vie de ménage avec une couvée d'enfants, comme une chose ridicule, presque honteuse ; parce qu'avant *de se devoir* à son mari (qu'elle a le plus souvent épousé sans le connaître, et qu'elle ne connait guère plus après) une femme dite du monde *se doit* à sa société. Sa maison, ce n'est pas le foyer intime, chastement caché à tous les regards, où deux êtres qui s'aiment abritent leurs caresses : c'est un hôtel (et le mot est vrai, à la lettre) ouvert nuit et jour à la foule des passants (des passants du « monde », bien entendu). Sa vie ? mais elle est plus remplie et plus occupée que celle d'une misérable. Promenades obligées, visites obligatoires, affaires de toilette, fêtes, concerts, bals, théâtres, saison des courses, saison des eaux, saison de chasse, saison d'hiver ; la femme du monde a beau prendre sur les nuits pour allonger les jours, c'est à peine si elle arrive à bout de son épuisante besogne. A peine a-t-elle le temps de dormir quelques heures, et vous voudriez qu'elle songeât à avoir des enfants ? Les pauvres petits ! que deviendraient-ils au milieu de tout ce désordre ?

Tout récemment, mourait une charmante femme, une de nos plus remarquables actrices de la Comédie Française, mariée depuis quelques années.

Dans les oraisons funèbres en style de reporters, publiées par les journaux parisiens (républicains ou conservateurs, ils étaient tous d'accord) quel était le trait saillant, relevé comme exceptionnel, extraordinaire à la louange de la pauvre morte ?

C'est qu'elle adorait ses enfants et qu'elle en prenait grand soin.

Dans une conversation entre femmes très honnêtes, petites bourgeoises et mères de famille, on causait de je ne sais quelle dame appartenant à cette aristocratie d'argent qui est aujourd'hui notre classe dominante.

Quelqu'un ayant vanté les qualités maternelles de la dame dont il était question, une exclamation se produisit :

— « Eh quoi ! elle s'occupe de ses enfants? c'est bien étonnant pour une dame du monde ! »

Cette exclamation naïve, échappée à une très honnête mère de famille, n'en dit-elle pas, sur les mœurs et l'état d'esprit d'une société, plus que toutes les dissertations philosophiques ?

Si, dans les hautes classes, on a peu ou point d'enfants, par insouciance ou égoïsme chez l'homme, par horreur de la maternité chez la femme : dans les classes bourgeoises (et ici nous comprenons les commerçants, les industriels, les petits rentiers, les paysans-propriétaires) on se restreint volontairement soit parce que l'on n'a pas une fortune capitalisée assez assise pour pouvoir gréver des revenus commerciaux et industriels naturellement précaires des lourdes charges que coûte l'élevage et l'éducation de plusieurs enfants, filles ou garçons. Il faut une dot pour la fille ; il faut au garçon une profession et généralement l'industriel, le commerçant espère pour son fils une situation plus relevée que la sienne : avocat, notaire, ingénieur, etc. C'est, au bas mot, une vingtaine de mille francs à sacrifier pour chaque enfant. Le bourgeois suppute ses chances de bénéfice, songe à la nécessité d'amasser un capital pour se retirer dans un certain nombre d'années ; il a un enfant : c'est assez. Il serre les freins, renverse la vapeur, éteint ses feux, et élève à Malthus un autel discret au fond de son alcôve.

Quant au paysan-propriétaire, ce n'est pas l'éducation de l'enfant qui le préoccupe, bien que l'ambition, si c'est un garçon, d'en faire un notaire ait longtemps été l'ambition maîtresse du père de famille. Mais justement, faire de son fils un notaire, cela coûte pas mal de sacs de blé ou de barriques de vin. Et puis, il faut acheter l'étude, et en payer une partie du prix, tout au moins, en attendant qu'un riche mariage paie le reste.

Or, le moyen de supporter ces sacrifices, si au lieu d'un fils unique, c'est deux, trois, quatre, cinq enfants qui lui arrivent !

Et puis, on l'a souvent dit, et cela est vrai : la passion la plus profonde et la plus tenace au cœur du paysan, c'est d'arrondir, d'accroître son domaine ; son souci le plus cruel, c'est, par contre, de se voir menacé de l'émietter, de la partager en morceaux, cette terre acquise petit à petit, pour ainsi dire sillon par sillon, au prix de tant de peines. « Plus il y a des paysans-propriétaires — dit M. Raoul Frary dans son livre déjà cité — plus on redoute de diviser à l'infini les héritages » cette éventualité ne dût-elle se réaliser qu'après sa mort, n'en est pas moins insupportable à l'esprit du rural. Pour l'éviter, il se résignera — facilement — à n'avoir qu'un ou deux enfants.

La classe ouvrière, celle qui n'attend et n'espère que de son travail le pain quotidien, n'a pas ces soucis, ces craintes, cet égoïsme de situation, qui hantent les possédants.

Sans doute, dans le dur combat pour l'existence auquel il est assujetti, l'ouvrier des villes est incapable de nourrir et d'élever, avec son seul salaire, plusieurs enfants.

Mais il faut dire aussi, que, dès qu'ils ont passé leur douzième année, les enfants de l'ouvrier sont livrés à l'atelier, à l'usine. Loin donc alors d'être une charge pour la famille, ils lui apportent leur concours. Ils gagnent assurément au moins leur subsistance.

Il en est de même pour l'ouvrier rural. A peine peuvent-ils marcher seuls, que les enfants du travailleur agricole sont déjà des aides économiques. Le paysan pauvre les emploie a une foule de petits travaux, et plus tard, les loue comme domestiques de ferme.

Ouvriers urbains et ouvriers ruraux sentent donc moins, au demeurant, le poids d'une progéniture nombreuse que l'artisan, le petit bourgeois, le propriétaire moyen. Les motifs qui poussent ceux-ci à se restreindre, n'existent donc pas pour ceux-là, ou du moins n'existent qu'à un bien plus faible degré.

« Si l'on en pouvait juger, — écrit M. Richet — par quelques exemples isolés ou par les mœurs générales, nous dirions que parmi les ouvriers ce sont précisément les moins pauvres qui ont les familles les moins nombreuses. »

Les derniers tableaux publiés le 11 octobre 1890 à l'*Officiel* éclairent singulièrement les constatations qui précèdent.

Sur les 87 départements qui partagent la France, 32 — soit le tiers — accusent, pour l'année 1888, un excédent de décès sur les naissances.

Ce sont les départements les plus riches, ceux qui contiennent la plus forte proportion de propriétaires aisés : le Gers, l'Hérault, la Gironde, l'Eure, le Calvados, le Lot-et-Garonne, l'Orne, la Haute-Garonne, la Seine-et-Oise, etc.

Par contre, parmi les départements qui présentent le plus fort excédant des naissances sur les décès, quels sont ceux qui viennent en tête de ligne ?

Les départements ruraux les plus pauvres, et les départements industriels où la population ouvrière est la plus agglomérée.

Ainsi le Finistère compte 6,892 naissances de plus que ses décès ; le Morbihan, 4,150 ; l'Ille-et-Vilaine, 3,453 ; la Vendée, 3,364 ; la Haute-Vienne, 3,023 ; les Côtes-du-Nord, 3,496 ; la Corse, 2,883 ; la Corrèze, 2,327 ; les Deux-Sèvres, 1,642, etc.

D'autre part, le Nord, le plus populeux et le plus industrialisé de nos départements, donne l'énorme plus-value de natalité de 11,683; le Pas-de-Calais, 8,627 ; la Seine, 4,901 ; la Seine-Inférieure, 4,901 ; la Somme, 2,613 ; la Saône-et-Loire, 2,456 ; l'Indre, 1,696 ; l'Allier, 1,590 ; l'Aveyron, 1,580, etc.

C'est ainsi que les constatations statistiques confirment pleinement les observations psychologiques. Et l'on pourrait établir cette sorte de loi : « La natalité est en raison inverse de l'accroissement et de la multiplication des richesses et des propriétés individuelles. » — Malthus l'avait déjà observé : « Plus on est riche, — a-t-il dit, moins on a de postérité. »

Par une de ces antinomies, — de ces contradictions, comme disait Proudhon, — qui semblent jouer dans le développement des forces sociales un double rôle d'action et de réaction, la Richesse, cet indispensable instrument de l'existence matérielle, dont elle a pour effet d'assurer la continuité, et de réaliser tous les besoins et même tous les désirs; la Richesse, qui est le moteur direct de la puissance morale, politique, industrielle d'une nation ; — la Richesse est en même temps l'agent le plus actif de dépravation de nos mœurs privées et de nos mœurs publiques. C'est elle qui, dominant les plus nobles instincts de notre nature, dominant même et réfrénant l'instinct le plus impérieux des êtres organisés, retient dans une prudence égoïste une société qui semble croire que tout a commencé par elle et que tout avec elle doit finir.

La Richesse, agent de la Vie et du Bien-Être, est en même temps génératrice de la Misère et de la Mort!

Quels sont ceux qui, chez nous, *produisent* le moins?

Les riches, les aisés, les propriétaires.

Quels sont ceux qui *produisent* le plus?

Les pauvres, les non-propriétaires.

Le motif dominant qui pousse à la restriction volontaire des naissances, nous est donc, maintenant, parfaitement connu.

Ce motif, c'est le régime de concentration capitaliste, d'une part, de démocratisation de la propriété individuelle, de l'autre, qui forme chez nous le fond, le substratum de nos institutions politiques et économiques.

Ici se dresse une objection qu'avant d'aller plus loin, il faut résoudre.

Ce régime de capitalisme et de propriété individuelle n'est pas le monopole de notre pays. Toutes les nations y sont, plus ou moins assujetties. Et, dans celle même où la procréation est la plus active, — l'Angleterre, par exemple — ne voyons-nous pas une classe dirigeante (grands propriétaires terriens, ban-

quiers, industriels et commerçants) plus puissante que partout ailleurs?

En effet; mais remarquons aussi que la concentration des capitaux et des propriétés entre les mains de cette classe dirigeante est arrivée à un degré tel qu'il n'existe plus, à l'heure actuelle, en Angleterre, ni petite bourgeoisie urbaine, ni petit propriétariat agricole.

« Savez-vous, disait M. J. Bright dans un discours prononcé à Birmingham le 27 août 1866, que la moitié du sol de l'Angleterre est possédée par 150 individus? Savez-vous que la moitié de la terre d'Ecosse appartient à 10 ou 12 personnes? Êtes-vous si instruits de ce fait que le monopole de la propriété foncière va sans cesse en croissant et devient de plus en plus exclusif? »

« L'Angleterre — dit M. de Laveleye — est le seul pays où depuis le moyen âge la propriété a été se concentrant toujours davantage, où le cultivateur-propriétaire, au lieu de gagner du terrain, a entièrement disparu. »

Et, liant ce fait économique au phénomène de la dépopulation, M. de Laveleye ajoute :

« L'accroissement *excessif* de la population, autre cause du paupérisme, est amené par la trop grande concentration de la propriété. Rien ne pousse plus à l'imprévoyance que la situation précaire du salarié, rien n'engage plus à la prudence que la possession d'un bien-fonds. Arthur Young, partisan décidé de la grande propriété, avait annoncé que le morcellement de la terre ferait de la France une garenne de lapins; or, l'on sait qu'il n'est point de pays où la population augmente si lentement. »

Ainsi, en Angleterre, l'extrême concentration de la propriété individuelle a pour résultat un accroissement *excessif* de population : en France, l'extrême diffusion de la propriété individuelle a pour conséquence une diminution excessive de la natalité.

Ces deux phénomènes inverses aboutissent, d'ailleurs, au même résultat : en Angleterre, la nation souffre de pléthore prolifique; en France, nous souffrons de stérilité. Mais souffrir d'une façon ou souffrir d'une autre, c'est toujours souffrir.

Il faut le reconnaître, d'ailleurs, une cause spéciale a singulièrement favorisé dans la Grande-Bretagne, en même temps et la constitution de la grande propriété foncière ou capitaliste, et l'accroissement de la population.

Cette cause est dans les lois et dans les mœurs. Le droit d'aînesse, qui attribue tous les immeubles au premier-né de la famille, et la coutume de marier les filles sans dot, ont évidemment créé un état de mœurs propre à accroître la procréa-

tion, puisqu'ils ont fait disparaître les soucis les plus tenaces du chef de maison ; celui de voir sa propriété s'émietter dans un partage légal, et celui de diminuer sa fortune, de son vivant, pour pouvoir *placer* ses enfants.

C'est pourquoi, en Angleterre, alors que l'immense prolétariat, urbain et agricole, soumis à peu près aux mêmes lois économiques qu'en France, donne son maximum de fécondité dans un maximum de misère, la classe possédante elle-même affranchie des motifs qui obligent, chez nous, les bourgeois à limiter leur progéniture, ne craint pas de procréer, attendu qu'en définitive, au point de vue de la transmission de l'avoir, quel que soit le nombre d'enfants que produise un père de famille, il n'y en a jamais qu'un qui compte.

En Allemagne, l'industrie capitaliste est concentrée ou tend à se concentrer comme en Angleterre et comme en France ; mais la grande propriété foncière y a des racines profondes dans l'aristocratie de naissance qui exerce encore dans les campagnes les droits essentiels de notre ancienne féodalité. Les majorats, les biens de main-morte y occupent une grande partie du territoire. La petite propriété individuelle émerge à peine des anciennes tenures et des fiefs. Le régime agricole, en ces pays, pourrait assez être comparé à ce qu'il était chez nous à la veille de la Révolution.

Quant à la Russie, on sait que la petite propriété individuelle n'y existe pas. Les juifs ont l'argent, les nobles ont la plus grande partie du sol ; et les terres qui ne sont ni à l'Etat, ni aux nobles, sont la propriété collective des paysans, sous le régime des *mirs*.

Ainsi, nulle part, la propriété, sous la forme de la possession individuelle, n'est aussi distribuée qu'en France. Il y a à peine trente mille propriétaires en Angleterre ; il y en a plus de six millions dans notre pays.

C'est pourquoi, tandis que chez les autres peuples européens, soit parce que les prolétaires (ouvriers ou paysans) y sont plus nombreux, soit parce que les possédants ne sont point retenus, comme chez nous, par des considérations économiques spéciales, la procréation est peu ou point limitée ; en France, avec un prolétariat assurément moins répandu qu'en Angleterre, avec une bourgeoisie plus forte qu'en aucun autre pays, avec une classe de propriétaires ruraux solidement attachée au sol, la procréation tend à se limiter de plus en plus.

Mais chez nous comme autour de nous, ce n'est pas le prolétariat qui se restreint : c'est le possédant, à un titre quelconque ; c'est le propriétaire.

Nous voilà donc, semble-t-il, acculés au fond du problème sans en pouvoir sortir.

Il est clair que si, comme on l'enseigne dans toutes les chaires officielles d'économie, la propriété individuelle, génératrice de la stérilité volontaire, tend incessamment, depuis la Révolution de 89, à s'accroître ; si, notamment, la petite propriété de plus en plus absorbe et dissout la grande ; si, en un mot, le nombre des paysans-propriétaires, loin de diminuer, augmente : comme c'est précisément dans cette diffusion de la petite propriété que gît la cause essentielle de notre dépopulation ; c'en est fait, le terrible phénomène va suivre son cours, en s'accélérant, et, il ne nous reste plus qu'à calculer le temps, — pas bien long : un siècle ou un siècle et demi — que nous avons à vivre comme nation.

La fin de la France ne serait plus qu'une affaire de jours. Et rien ne pourrait conjurer la funèbre échéance.

Est-ce là notre sort ? Sommes-nous irrévocablement voués à la dissolution nationale ; soit qu'avant le terme, affaiblis, agonisants, nous soyons dépecés tout vivants et partagés entre les peuples forts, soit qu'on nous laisse mourir de notre belle mort, attendant qu'il n'y ait plus un Français en France pour s'emparer d'un territoire vacant et sans maître, par suite appartenant au premier occupant ?

Oui, si la petite propriété, capitaliste ou foncière, doit subsister dans sa forme actuelle ;

Non, si elle se transforme ou si elle disparait.

Quel est donc, au vrai, l'état de la propriété en France ?

Voilà ce qu'il faut examiner.

Henri AIMEL.

(La fin au prochain numéro.)

LE SECRÉTARIAT NATIONAL DU TRAVAIL

EN FRANCE ET EN SUISSE

Je ne sais quelles seront, pour le mouvement socialiste européen, les conséquences du récent Congrès international de Bruxelles, mais ce qui est déjà à signaler c'est sa bonne influence sur le socialisme français qu'il a véritablement jeté dans des voies nouvelles.

C'est, en effet, au Congrès de Bruxelles qu'a été conclue entre les différentes organisations socialistes françaises, jusques là en hostilité plus ou moins ouverte, une trêve dont les bons résultats se font déjà sentir.

Depuis les mémorables assises socialistes du milieu d'août, les polémiques violentes et les attaques personnelles ont cessé, et de part et d'autre dans la presse et dans les réunions socialistes et pour premier gage d'union on s'est attaché, toujours conformément aux résolutions du Congrès de Bruxelles, à la constitution d'un *Secrétariat National Français du Travail* composé de délégués de toutes les organisations, jusque là rivales et tout fait penser que l'œuvre sera conduite à bonne fin.

I.

La tentative ne manquait pourtant pas de difficultés, aussi ne faut-il pas s'étonner que les discussions préliminaires aient duré plus de trois mois ; il s'agissait, en effet, après des années de luttes ouvertes qui avaient laissé bien des ressentissements dans les cœurs, et développé bien des défiances, de s'entendre pour une action commune : on peut dire qu'en principe c'est fait.

Une commission nommée pour fusionner les projets particuliers a pu aboutir à l'élaboration d'un projet définitif dont les articles principaux sont ainsi conçus :

Article 1er. Conformement à la résolution du Congrès international ouvrier socialiste de Bruxelles, il est institué pour la France un secrétariat national du travail.

But. — Art. 2. Le secretariat national du travail a pour but :

1° De centraliser et de publier s'il y a lieu tous les renseignements, statistiques, etc., intéressant l'organisation et l'action ouvrière et socialiste ;

2° De correspondre activement avec les secrétariats des autres pays.

Composition et fonctionnement. — Art. 3. Le secretariat national du travail est composé par des *délégués appartenant aux organisations désignées ci-dessous.*

Art. 4. Ces délégués devront être adhérents à un syndicat quelconque.

Art. 5. Les organisations suivantes formeront le secrétariat national du travail :

1. La fédération des Bourses de travail de France ;
2. La fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France ;
3. Le Comité revolutionnaire central blanquiste ;
4. Le parti ouvrier socialiste révoultionnaire ;
5. La fédération des travailleurs socialistes de France ;
6. Les socialistes indépendants ;
7. Le parti ouvrier (agglomeration parisienne) ;
8. Chaque fédération nationale de metiers composée d'un minimum de quinze syndicats, groupe corporatifs ou sections locales, et ayant au moins six mois d'existence réelle.

Art. 6. Chaque organisation sera representée au secrétariat national du travail par deux membres, excepté la Fédération des bourses de travail, qui aura droit à quatre représentants. Chaque fédération nationale de metiers aura droit à un membre.

Art. 9. Le secrétariat national du travail vérifie la regularité du mandat de ses membres. Il sera interdit de cumuler les fonctions de délégué au secretariat national avec les fonctions electives politiques.

Les autres articles ont trait au mode de nomination, à la durée du mandat, au renouvellement partiel, au total des membres du Secrétariat national ; au nombre de délégués nécessaires pour assurer la validité des décisions qui pourront être prises. Il n'y aura pas de secrétaires permanents, comme le voulaient plusieurs organisations, mais, le Secrétariat sera exercé à tour de rôle par les délégués des organisations. Une permanence quotidienne de deux heures sera etablie chaque jour à la Bourse du travail, qui sera le siège social du secrétariat national. Le *Bulletin de la Bourse du Travail* sera l'organe officiel. Quand au budget, il sera surtout assuré par une cotisation mensuelle de 10 francs, imposée à chacune des organisations.

Le projet laisse entière la question de tactique, c'est d'autant plus heureux que les partis socialistes, sans abandonner leur programme complet de rénovation sociale, ont dirigé les revendications effectives des travailleurs sur des questions d'utilité immédiate, tangible, touchant les portions les plus éprouvées du corps social, les mineurs, les employés, les ouvriers des usines. Ainsi, ils luttent énergiquement pour la limitation des heures de travail, dans les usines, ateliers et magasins,

l'organisation des grèves, la conquête déjà commencée des municipalités urbaines, etc. Ils ont mis au second plan les revendications d'une obtention plus difficile, d'une complexité plus grande, sur lesquelles l'éducation ouvrière est moins avancée, par exemple celle de la collectivisation de la terre, qui figure au programme général, mais dont l'urgence est moins visible pour la masse actuelle de la population.

Toutefois, dirons-nous avec un de nos plus distingués confrères socialistes, ces revendications intégrales ne doivent pas être abandonnées, elles sont fondamentales ; il les faut préparer avec soin, elles demandent à être étudiées mathématiquement, autant pour aider les Communes qui voudraient s'orienter en ce sens, que les sociétés, les partis ou les individus qui ont besoin d'une direction économique et d'une base de critique législative. Il en est de même d'une foule d'autres réformes d'ordre social ou moral, car les préoccupations de la lutte journalière ne doivent pas nous faire oublier l'ensemble de la rénovation socialiste. » (1).

M. Francolin développe avec une grande précision ce côté de la tâche socialiste qui est trop conforme à notre manière de voir pour que nous n'en reproduisions pas le principal passage :

« Le Secrétariat du travail devra préparer tous les documents et toutes les propagandes de ce socialisme intégral qui comprend toutes les questions sociales à résoudre, mais, questions qui, toutes, n'ont ni le même caractère de praticabilité dans les différents pays, ni les mêmes conditions d'urgence. Voilà donc deux champs de recherches assez nettement déterminés qui indiquent les quatre ordres de faits que doit viser ce Secrétariat :

1° Actualités ; — 2° aides et renseignements ; — 3° documents théoriques ; — 4° documents statistiques de démographie générale et professionnelle ;

Ou plus en détail :

1° Questions actuelles : grèves, salaires, heures, législations, coopérations à créer, ententes internationales, etc, ;

2° Un deuxième groupe de services à joindre à ceux de la 1re catégorie nous paraît être le bureau de renseignements et de consultations sur les points de droit actuel que les individus ou les organisations socialistes peuvent avoir à débattre dans la société déséquilibrée où nous évoluons ;

3° Recherche des documents propres à éclairer les conférences et la presse sociales, les Communes et les élus professionnels ou politiques ;

---

(1) Francolin : *Les Réformes.*

4° Documents sur les points fondamentaux du programme socialiste scientifique opposé à l'économie politique non socialiste ; documents théoriques de discussion, résumés et indications de sources ; documents statistiques ; expériences faites en France et à l'étranger, etc.

Les publications de ces quatre groupes doivent avoir le caractère d'exactitude et de méthode qui manquent à beaucoup de publications adverses. Prenez l'Annuaire de l'Economie politique de Guillaumin : les documents sont insérés sans ordre, sans raison directrice, sans liens les uns avec les autres, sans comparaisons ; il en est de même dans les statistiques officielles : les points les plus importants sont omis, les renseignements portent une année sur ce sujet, l'année suivante sur un sujet différent ; aucun travail d'ensemble n'est possible avec ce procédé. »

Le secrétariat ouvrier français s'inspirera-t-il tout d'abord de ce programme relativement complet ? Probablement non ; mais tôt ou tard il y arrivera et lui premier, car le *Ministère du travail* américain dont Caroll Wright est le titulaire, la section ouvrière de la *Board of Trade* d'Angleterre et la *Commission du Travail* en Belgique ne sont guère que des offices de statistique, avec tendance à la protection ouvrière par la réglementation des conditions du travail.

Le *Secrétariat ouvrier suisse* se rapproche davantage des buts socialistes, son origine est d'ailleurs nettement ouvrière. Un historique sommaire l'établira.

II.

Le 28 août 1888, le Comité central de la *Société fédérale du Grütli* adressa au Département fédéral du Commerce et de l'Agriculture une demande de subvention pour un *Secrétariat ouvrier suisse*. La proposition fut favorablement accueillie par le Conseil fédéral suisse et dès le 7 septembre, M. Numa Droz, le titulaire du Commerce et de l'Agriculture en donnait avis à la Société du Grütli. Les choses n'en restèrent pas là et le 10 avril 1887, après divers pourparlers au cours desquels les bases principales de l'organisation du secrétariat avaient été établies et le montant de la subvention gouvernementale fixée à 10.000 francs par an, les délégués de toutes les organisations ouvrières suisses se réunirent en congrès à Aarau dans la salle des sessions du Grand Conseil pour s'entendre sur le programme du secrétariat en formation et nommer le titulaire. Le bureau fut ainsi constitué :

Président : M. H. Scherrer, avocat à Saint-Gall ;
Vice-Président : M. C. Conzett, imprimeur à Zurich ;
Secrétaires : MM. J. Vogelsanger, à Coire, et James Perrenoud, à La Chaux-de-Fonds ;
Scrutateurs : MM. Bamberger, rédacteur à Saint-Gall, [illegible], à Saint-Gall, Enderli, rédacteur à Granges (Soleure), et Conrad Sturzenegger, à Bâle ;
Traducteur : M. Jos N. Cuttat, à Berne.

Voici maintenant la liste des sociétés représentées avec le nom de leurs délégués :

Association Centrale des Sociétés de Secours des Brodeurs et des ouvriers de fabriques de broderies 4.859 membres ; M. Rod. Zeller, à Flawyl.

Association ayant pour but d'obtenir l'entrée de droit, dans une autre caisse, pour les membres de toutes les caisses de malades suisses à chaque changement de domicile, 4,000 membres ; M. Charles Frick, à Ærlikon (Zurich).

Parti National Ouvrier de Genève, 1,700 membres ; M. Alex. Triquet, à Carouge.

Société des ouvriers sur bois, 1.500 membres ; M. Robert Pfau, à Zurich.

Association Centrale des Fondeurs, 600 membres ; M. Albert Spiess, à Seebach (Zurich).

Sociétés des ouvriers sur Métaux, M. Strule, à Schaffouse.

Société de Grütli, 13,000 membres ; MM. H. Scherrer. Ed. Saluz et Suter, menuisier, membres du Comité Central à Saint-Gall (1).

Fédération horlogère. 15,000 membres ; M. Henri Morel, à Genève, après refus d'acceptation de la part de M. Perrenoud.

Fédération des remonteurs, démonteurs et repasseurs, 3,000 membres ; M. A. Eberhardt, à Saint-Imier.

Fédération suisse des monteurs de boîtes, 1,900 membres ; M. Jules Chatelain, à Bienne

Société suisse de Pie IX (Pins-Verein), 10,000 membres ; M. le docteur Decurtins, conseiller national à Cruns (Grisons).

Sociétés Catholiques ouvrières, 2,594 membres ; M. Joseph Chuner, typographe à Lucerne.

Sociétés Catholiques de Secours. M. Auguste Lautenschlager, employé à Aussersihl (Zurich).

Comité d'Action du Congrès ouvrier suisse, 6,000 membres ; M. C. Conzett, à Zurich.

Fédération suisse des corps de métiers, 2,000 membres ; M. H. Kleiber, à Aussersihl (Zurich).

Société des Typographes de langue allemande et française, 1,250 membres ; M. Fr. Siebenmann, à Berne.

Deux candidats se présentèrent, Seidel ancien ouvrier devenu instituteur à Mollis et Greulich, ancien rédacteur de la *Tagwacht*, journal socialiste de la Suisse allemande.

Chacun des candidats dût développer son programme devant l'assemblée. Seidel qui eut le premier la parole s'inspira de l'idée que le secrétariat ouvrier ne doit pas être seulement un office statistique, mais aussi un organe chargé de la sauvegarde et du développement des intérêts de la classe ouvrière dans le domaine économique principale-

---

(1) Les délégués de ces sept sociétés forment, en outre, le Comité Directeur.

ment. Quant au reste, il précisa les devoirs et les attributions du secrétariat dans les termes suivants :

« Ce sont les questions relatives à l'assurance en cas de maladie, de vieillesse et d'invalité ainsi que celles de l'assurance générale en cas d'accidents intimément liées aux premieres qui sont actuellement avant tout a l'ordre du jour. C'est aussi pourquoi le secrétariat ouvrier doit s'occuper.

1° De l'étude des législations indigènes et étrangères sur cette matière ;

2° De la collection de tous les documents et renseignements possibles relatifs à ces questions.

3° De la rédaction de mémoires sur des sujets d'économie nationale ;

4° D'une participation efficace à des relevés statistiques à faire par le bureau fedéral de statistique, avec la coopération des sociétés et associations ouvrieres sur les salaires des ouvriers, ainsi que du calcul et de la coordination des résultats de cette statistique ;

5° D'une semblable participation à des travaux statistiques à faire aussi par le bureau fédéral de statistique, avec la coopération des sociétés et associations ouvrières, sur l'assistance en cas de maladie et d'accident de même aussi que du calcul et de la coordination de cette statistique.

« La participation du secrétariat ouvrier à la statistique sur les salaires et à celle sur l'assistance consiste :

« Dans l'élaboration des questionnaires y relatifs.

« *a*. — Cette élaboration se fera en commun avec les associations ouvrieres des diverses branches de travail et avec la cooperation du ou des directeurs du bureau fédéral de statistiques ; il n'est pas possible sans consulter les représentants des différents groupes ouvriers d'établir une statistique exacte sur les salaires, car chaque branche d'industrie travaille à des conditions spéciales et possede un mode particulier pour calculer et pour payer les salaires ; celui-là meme qui connait, par expérience personnelle, un certain nombre de branches d'industrie n'est pas non plus en état de poser les questions qui conviennent pour chacune d'elles ;

b. — Dans sa coopération pour fixer les principes et les points de vue d'apres lesquels le bureau fédéral de statistique doit calculer et coordonner les indications fournies par les questionnaires :

c. — Dans le calcul et la coordination des resultats de ces statistiques.

« Le secrétariat ouvrier coopere de la meme maniere a tous les autres relevés statistiques qui ne peuvent pas se faire sans la participation directe des associations ouvrieres.

« Le secrétariat doit encore se charger des travaux ultérieurs suivants :

6° Dresser les enquêtes qui ne peuvent se faire que par la présence, en personne propre, du fonctionnaire sur les lieux-mêmes ;

7° Faire les études et réunir les données nécessaires en matière d'assistance des ouvriers en cas de maladie, de manque d'ouvrage et de tournée de métier, dans le but d'unifier cette assistance, de fournir les renseignements voulus aux autorités et aux associations ouvrières et d'élaborer des statuts normaux ;

8° Faire les études et réunir les données nécessaires en matière de législation sur les fabriques et sur la protection des ouvriers dans les différents pays dans le but de compléter cette législation en Suisse et de pousser à l'élaboration d'une loi internationale sur les fabriques, en fournissant aux autorités et aux associations ouvrières les renseignements recueillis ;

10° Faire les études et réunir les données nécessaires en matière de législation sur les prud'hommes et de réglementation de la question des apprentis et de celle de la participation des ouvriers aux bénéfices ;

11° Donner son préavis et faire des rapports (sur leur demande) aux autorités et aux associations ouvrières sur les questions économiques qui ont été soulevées au sein des autorités législatives ou des associations et sociétés ouvrières ou dans la presse ;

12° Présenter un rapport annuel sur les efforts faits par la classe ouvrière dans le domaine économique et sur les résultats qu'elle y a obtenus. »

Greulich envisagea la question sous un aspect plus restreint. D'apres lui, la tâche la plus importante et la plus urgente du secrétariat ouvrier, devait consister tout d'abord dans l'effectuation de tous les travaux préparatoires nécessaires pour activer l'institution d'une assurance générale en cas d'accident, sous une forme qui soit à même de sauvegarder le plus possible less intérêts économiques des ouvriers. Plus spécialement, il indique les travaux suivants, comme devant être exécutés les premiers, savoir :

1° Relevés statistiques sur les salaires des ouvriers ;

2° Relevés statistiques sur les secours payés par les caisses de malades en suite d'accidents ;

3° Travaux préparatoires pour une statistique suisse sur les fabriques et les métiers.

Tout en appuyant le programme de Greulich, le délégué Triquet, de Genève, demanda qu'en outre le secrétaire fut tenu de s'inquiéter de l'application des lois de fabrique.

Greulich accepta, et il fut élu, ayant pour tâche :

1° La statistique des salaires, la compulsion et la publication des matériaux, et, éventuellement, leur complètement par de nouveaux relevés ;

2° Les relevés sur les secours payés par les caisses de malades pour les cas d'accidents, la compulsion et la publication des materiaux ;

3° Des relevés, auprès des caisses de malades en Allemagne, sur les conséquences de la période de carence ;

4° Une enquête ouvrière au sujet d'un projet de loi fédérale sur les arts et métiers ;

5° Une enquête sur les conditions des couturières, des lingères et d'autres ouvrières.

III

Le Congrès s'occupa ensuite de l'organisation intérieure de secrétariat, dont l'extrait qui suit, du procès-verbal, donnera une idée :

Le secrétaire est tenu de travailler régulièrement huit heures par jour à son bureau.

Il lui est interdit d'avoir, à côté de son emploi officiel, une occupation accessoire salariée quelconque. S'il s'absente plus de deux jours consécutifs pour des affaires particulières, il devra en demander l'autorisation au comité directeur. Chaque année, il a droit à quatre semaines de congé.

Le secrétaire est nommé à poste fixe pour une période de trois ans par le Comité central, qui prendra autant que possible en considération, les propositions de l'assemblée des délégués. Le siège du secrétariat des ouvriers est fixé par le Comité central. Le secrétaire touche un traitement annuel de 4.000 francs au minimum, qui lui est payé par mois.

Il reçoit des avances pour ses frais de bureau, sa bibliothèque et ses autres débourses. La Fédération ouvrière suisse mettra à sa disposition les locaux et le mobilier de bureau (1).

Quant au modeste budget du secrétariat, nous en trouvons le détail dans une publication subséquente (2), d'où nous extrayons ce tableau de dépenses :

1.	Traitement du secrétaire ouvrier	4.200 fr.	»
2.	— de l'adjoint	1.729	»
3.	Aides (dont 251 fr. 65 pour traductions)	1.245	65
4.	Mobilier du bureau et installations	206	90
5.	Papier et fournitures de bureau	269	95
6.	Bibliothèque et journaux	537	49
7.	Loyer du bureau, service, éclairage et chauffage	375	»
8.	Frais d'impression et de lithographie (dont 432 fr. pour publications)	990	30
9.	Timbres-poste	166	71
10.	Frais de voyage (dont 230 fr. 50 pour la statistique des salaires)	276	»
11.	Divers	25	»
	Total	10.022 fr.	»

Le Secrétaire ouvrier suisse, HERMANN GREULICH.

Le programme Greulich-Triquet n'avait été accepté que pour l'année 1888, chaque année le Comité central de la Fédération ouvrière devant reviser et compléter s'il y a lieu le programme des travaux ;

(1) *Le Secrétariat ouvrier suisse*, dossier des Actes, par M. Scherrer, avocat. — Berne, impr. W. Büchler, 1888.

(2) *Deuxième Rapport annuel du Comité directeur de la Fédération ouvrière suisse et du Secrétariat ouvrier suisse*, pour l'année 1888. — Winterthur, librairie des frères Ziegler, 1889.

celui de 1889 fut ainsi fixé. Je reproduis le texte même du procès-verbal :

1° Relevés et *compulsation* des matériaux pour une statistique générale des salaires en Suisse ;

2° Compulsation et publication des relevés sur les accidents secourus, en 1887, par les caisses de malades (on prévoit que les résultats des recherches sur les secours payés pour accidents en 1886, auront été compulsés et publiés auparavant) ;

3° Relevés, auprès des caisses de malades en Allemagne, sur les conséquences de la période de carence ;

4° On a renoncé à l'enquête ouvrière au sujet d'un projet de loi fédérale sur les arts et métiers ;

5° Ainsi qu'à l'enquête concernant les conditions des couturières, des lingères et autres ouvrières, comme point spécial de programme ;

6° Par contre, on a ajouté un point nouveau, savoir : Etude de l'exposition allemande pour la préservation contre les accidents.

Par son programme des travaux pour l'année 1890, le Comité directeur marqua sa préoccupation de compléter les lois de fabrique et de fortifier leur action. Ici encore je m'en réfère au procès-verbal qui nous dit :

Le secrétariat ouvrier est chargé de la rédaction d'une pétition au Conseil fédéral, ayant pour but :

a) D'indiquer, d'une manière plus précise, comment il faudrait établir un état des exploitations industrielles qui devraient être soumises à la loi sur la responsabilité civile ;

b) De demander qu'il soit institué un contrôle des industries à soumettre à la responsabilité civile, spécialement au point de vue des installations protectrices à établir et que le nombre des inspecteurs de fabriques soit augmenté, à cause de l'accroissement des devoirs de surveillance ;

c) De réclamer une révision de l'article 34 de la Constitution fédérale, de manière à ce qu'il soit possible d'étendre constitutionnellement les principes de la loi sur les fabriques à toutes les exploitations industrielles ;

d) De respecter strictement la journée normale de travail dans le sens des propositions spéciales du secrétariat ouvrier.

L'assemblée a voté à l'unanimité la pétition proposée dans le sens des quatre points ci-dessus déterminés (1).

A sa quatrième année de fonctionnement, le Secrétariat ouvrier suisse ne peut déjà être jugé sur ses œuvres.

Trop modeste est son budget ; trop limitées sont ses attributions, pour qu'on ait été autorisé à en attendre des miracles ; son action n'en est pas moins bienfaisante et féconde. Grâce à lui, le prolétariat suisse devient une sorte de corps constitué, agissant puissamment sur la politique économique, digne de tout éloge, du Gouvernement Fédéral, et le jour n'est pas éloigné où les délégations de la *Fédération ouvrière suisse* auront acquis l'importance d'un véritable *Parlement du travail*, élaborateur des réformes urgentes réclamées par les travailleurs de toutes catégories et nécessitées par la transformation rapide des conditions de la production moderne.

Dans un prochain article, nous parlerons des travaux que le *Secrétariat ouvrier suisse* a consacré au mouvement social français.

B. MALON.

(1) Procès-verbal de la séance du Comité central de la Fédération ouvrière suisse (séance du 10 février 1889), à l'Hôtel du Cygne, à Zurich.

L'AME DE DEMAIN

(Suite)

TROISIÈME LETTRE

Cannes, 3 Décembre.

J'ai bien peur que nous ne nous soyons rien prouvé du tout, avec nos histoires d'amphithéâtre. C'est que, vraiment, moi qui me crois suffisamment complexe (pour mon tourment !) je ne suis qu'un simpliste, à côté de vous. Ma tendance à généraliser serait donc, si j'ai compris votre lettre, une marque d'infériorité intellectuelle. Je vous dis : — L'âme matérialiste est cruelle. Vous me répondez : — Il n'y a pas d'âme matérialiste, mais des analystes sans idées générales, donc impuissants au mal comme au bien ; mais des brutes qui accrochent leur excuse à l'arbre d'hérédité darwinienne après l'avoir accrochée des siècles au gibet du Golgotha d'où l'arbitraire grâce découla ; mais des maniaques sublimes prêts à tous les martyres pour des vérités à naître et dont ils ignorent et la place dans l'ensemble des vérités acquises et l'utilité dans le mouvement des idées et des choses.

Vous ne me dites pas qu'il est bon que les choses soient ainsi, mais vous semblez en accepter la fatalité avec une allègre résignation. Votre médecin, (je ne sais pas si vous l'admirez) il me fait peur. Si j'avais un être aimé en péril de mort, je n'oserais appeler à son chevet un tel fanatique de la science, qui, dans le malade, ne voit que le cas médical à élucider et non l'être souffrant à soulager. Le jour où les gens du peuple sauront que le médecin moderne est ainsi, ils mourront sur leur grabat plutôt que de prêter leur corps aux expériences d'hôpital. Déjà l'on dit, dans les faubourgs socialistes, où l'on ne croit plus à la charité bourgeoise, que, dans les cliniques, on tue les pauvres pour apprendre à guérir les riches. Je crois ce dire injuste, et si je n'étais malade, si mon lâche organisme ne se cramponnait à l'espoir de gué-

rison, j'oserais prétendre que les savants traitent les riches et les pauvres avec la même indifférence ; — mais j'ai tant besoin que mon médecin me donne de la santé pour mon argent...

Je vous concède qu'il faut accepter les choses comme elles sont, quitte à se forger en dehors d'elles l'idéal sans lequel il n'est pas de véritable et complète humanité, au sens élevé du mot. Mais, alors, ne prétendez point baser les concepts supérieurs sur la science. Si le bagage des pensées et des connaissances humaines est tel, qu'une division des matières s'impose, proclamez avec moi la séparation de la science et de la philosophie.

Direz-vous que la philosophie doit être scientifique et, partant, élaborer ses synthèses en suite des analyses de la science ? Je vous demanderai alors pourquoi vous avez détruit la métaphysique, puisque vous n'étiez pas encore prêt à la remplacer. Sur elle reposaient les nécessaires croyances des foules, à qui ses fictions tenaient lieu de vérités démontrées. Illusions, erreurs, mensonges, soit, mais qui servaient au bien moral et social. Je sais bien que Croquemitaine n'existe pas, mais que m'importe sa réalité, si, par son évocation, je discipline mon enfant.

Si vous parvenez à reconstruire ce que vous avez démoli — et quel ciment amalgamera votre poussière scientifique ? — ferez-vous refleurir cette fleur du progrès humain, par vous desséchée : l'idéal, par qui nous entrons dans la confidence du devenir universel ! N'est-ce point par une opération de l'esprit sur lui-même que se conçoit l'idéal, et oserez-vous prétendre, en ce temps où tout s'abolit et où rien ne se remplace, qu'il est plus nécessaire d'être que de devenir ! Songez, je vous prie, que l'individu ne se croit plus rien de commun avec l'espèce et qu'il perd à mesure le sens des solidarités nécessaires. Bientôt l'espèce paitra le globle, indifférente aux destinées de l'univers et, conséquemment, aux siennes propres.

A présent, il me faut bien avouer que si vous jugez de la philosophie par ses prétendus serviteurs, vous ne pouvez avoir pour elle qu'éloignement et que mépris. J'ose la dire plus mal servie que la science, et aimée d'un amour moins désintéressé. Nous avons, pour la représenter en France, deux vieux messieurs très gais, gais jusqu'au comique, gais jusqu'au grotesque, gais jusqu'au lugubre, qui ne parlent aux foules que la tête couronnée de roses. Ils sont hideux ainsi, ces vieillards qui hoquettent leur pensée, excrément de la pensée de Platon, de Spinoza, de Kant et de Hégel, en des toasts où la splendeur du style fait honte à l'indigence de la pensée. Que dire, il est vrai, au dessert, sinon des choses peu fatigantes pour la digestion des auditeurs ! Hélas ! même sous leur lampe de travail, ils écrivent pour des gens à table.

D'ailleurs, les pays voisins ne sont pas mieux partagés et, depuis

le suprême effort de Schopenhauer, la haute pensée agonise, et les seuls disciples du philosophe de Francfort sont des littérateurs de salon, dont la clientèle goûte mieux la vie quand on lui a démontré théoriquement qu'elle est mauvaise. Je vous le dis, la philosophie est devenue un tiède et écœurant rince-bouche dont les oisifs usent par convenance et que les imbéciles avalent.

Pour revenir à nos philosophes nationaux, dont l'optimisme est fait d'une énervante jovialité organique, je les tiens tous deux pour des littérateurs, purement et simplement. Aussi pratiques l'un que l'autre, du reste, ils n'on past créé l'âme moderne, et ils se contentent de refléter la basse bourgeoisie intellectuelle, car on ne règne sur elle qu'à cette condition. L'un est l'empereur, l'autre le pape, également constitutionnels, de la médiocrité pensante. Les politesses qu'ils se font à l'Académie doivent mettre en joie les vaudevillistes qui y pullulent, et nous verrions cette farce sur un théâtre si jamais la vérité osait s'y aventurer.

Il faut bien que je vous parle de ces gens puisqu'ils sont l'unique, et caricaturale, incarnation de la métaphysique en notre pays. Je voudrais les haïr pour le mal qu'ils ont fait à la pensée contemporaine, et je ne me sens pour eux, pour leur impuissance, qu'un mépris apitoyé.

Quelle estime voulez-vous qu'on ait pour le politicien déçu, mais non désabusé, qui traite les postulats comme des électeurs, marie les contraires, paye de phrases, minaude, sourit, pleurniche, dit à l'Université : « Voyez mes paroles ! » et à l'Eglise : « Voyez mes actes ! » les sert toutes deux contre la pensée libre, dénigre son maître (un effronté pillard d'idées) dont il a pris la suite des affaires. Demanderez-vous grâce pour sa philanthropie verbale, au nom des quelques enfants abandonnés qu'il a aidé à recueillir ? Je vous demanderai justice pour les âmes engluées par le pinceau enduit de miel de ce mandarin de la pensée. Pour vingt pucelles sauvées, que de vertus stérilisées, que d'intelligences en perdition sur l'océan métaphysique où les paroles gelées des philosophies caduques font bourdonner en vain bruit musical les cordages de la nef désemparée ! On l'a proposé pour le chapeau : digne récompense ; il est bien vraiment le cardinal laïque de la philosophie universitaire, dernier contrefort de la théologie. Ce vieillard me dégoûte.

J'ai failli admirer son compère, et je m'en veux. Sa complexité m'avait séduit. Son imperturbable optimisme m'avait fait croire qu'il possédait le mot des grands mystères, et j'attendais de lui les ultimes révélations. Montrer que le vrai est multifrons, me disais-je, c'est le connaître. Et j'espérais, abusé par la sereine allégresse du vieux drôle. Mais je compris vite qu'elle n'exprimait que la joie perverse d'un jongleur de la pensée, habile à tirer de chaque mystère une mystification.

Ce Gaudissart de la philosophie promène son bagout dans toute les tables d'hôtes, loue en bafouant, bafoue en louant, trempe son doigt dans la sauce hégélienne et en barbouille le nez d'Epicure,se signe de la main gauche, et de la droite trace l'équerre maçonnique, prétend avoir fait des chrétiens et des athées avec son *Histoire du Christ* et s'applaudit d'avoir ébranlé autant de vertus rigides qu'il a fixé de vertus branlantes avec sa *Chanoinesse de Vaugirard*. Cet abbé de Thélème me fait peur.

Et peu à peu le vide se fait. Et à mesure que l'air se refuse à nos poitrines,une angoisse plus grande nous étreint.Oh ! ce monde irrespirable, pouvoir en sortir !... Mais, où aller, à présent qu'ils ont, de leur philosophie pneumatique. stérilisé le rêve ! On n'a même pas le néant pour refuge, et l'on tremble de trouver les régions inconnues peuplées des fantômes infâmes qu'engendre le verbe prostitué de nos métaphysiciens.

On s'étonne que les âmes fatiguées replient leurs ailes et se réfugient peureusement dans les lézardes des cathédrales gothiques. J'estime que ce sont les sages, et je les envie. Les autres, coupant leurs ailes, rampent au-dessous,très au-dessous de la tempête.Celles-là, je les plains. Mais moi, qui ne puis me blottir ni ne veux ramper, dois-je donc ajouter au tourbillon le battement de mes ailes et mêler au bruit de l'ouragan mon cri de détresse !...

Pardonnez-moi, mon ami, pardonnez la monotonie de ma plainte : mais je sens mourir autour de moi et en moi tout un monde, et ne vois aucun germe surgir de l'universelle décomposition. Je m'hallucine à répéter les formules. si semblables en leur vanité, des philosophies de tout temps ; tel un malade entretient sa fièvre par la contemplation des paysages niais que répète en diagonale interminable la tapisserie de sa chambre. Tout m'enchaîne et me fixe à mon tourment : vos lettres et leurs promesses, la solitude qui se fait plus grande autour de moi à mesure que je m'éloigne des pensers communs, mon état de santé qui limite à son minimum ma vie physiologique, tout. enfin. Le monde et son atmosphère puante d'idées croupies me contraint à m'isoler au milieu de ce qu'il faut bien que j'appelle mes semblables, faute d'un autre mot.

Il y a quelques jours, j'ai tenté de dompter ma répugnance et, le mal me laissant un court répit, j'ai accepté la partie de souper avec trois jeunes gens venus ici faire leur cour à une parente riche, âgée et valétudinaire : Jacques Marécaux un vigoureux garçon d'une trentaine d'années, Lucien Canteleux, un gros réjoui du même âge, et Raphaël de Saint-Avit, un blondin à tête d'ange de vitrail, plus jeune de dix ans que ses deux cousins. Je m'étais dit : Ces âmes neuves et peu élevées me reposeront ; on parlera de choses légères, on rira du beau rire de notre âge, et pour un soir j'aurai eu des semblables.— Mon obsession

s'imposa-t-elle à eux, ou, la connaissant, voulurent-ils me faire la politesse de la caresser ? Je ne sais qui fut le premier coupable, mais dès qu'au dessert nous fûmes tous gris, les idées générales dansèrent dans nos cerveaux la sarabande dont vous trouverez un écho très affaibli dans les lignes ci-après.

Je commence mon récit au moment où les vins nous rendirent à notre spontanéité. Vous m'excuserez si, plus que mes compagnons, j'ai déraisonné ; par ma complexité inquiete, j'ajoutais forcément à ma propre déraison celle de chacun d'eux.

. . . .

MOI.

Donc, cher Raphaël, d'hier à Cannes et amoureux déjà !

JACQUES

Le mal idiot, que le mal d'amour ! Qu'il tienne de petites filles oisives dont le bavardage l'évoque à chaque instant entre l'éloge d'un ruban et la description d'une dentelle, soit. Qu'il serve, pour ces niaises rusées, de masque ou plutôt d'écran aux brutalités sexuelles, parfait. Mais qu'un homme assez riche pour choisir son plaisir et assez jeune pour le doubler en le faisant partager s'en vienne soupirer comme une nonne à confesse, voilà qui me passe.

LUCIEN.

Chacun prend son plaisir où il le trouve. Moi je trouve toujours mon plaisir où je le prends.

RAPHAEL, *pleurnichant.*

Songe-t-elle seulement à moi !...

JACQUES, *le singeant.*

Hi ! hi ! hi ! hou ! hou !... Te voilà dans un bel état, vraiment. Je parie que si tu te trouvais en ce moment nez à nez avec ton objet, tu ne serais pas fichu de lui baiser le bout des doigts.

RAPHAEL.

Certes. Je la respecte trop.., Et puis, je suis gris... J'aurais honte qu'elle me vît en cet état.

LUCIEN.

Bêtat, les femmes nous préfèrent ainsi ; elles savent que nous osons alors davantage.

JACQUES.

Et puis, vois-tu, petit cousin, elles entendent être aimées à tour de bras, et non pas respectées de loin comme de pauvres pestiférées.

LUCIEN.

Les femmes sont des fleurs, ou des fagots d'épines. Elles sont pour nous ceci ou cela, selon notre imagination. Prends que celle que tu aimes est une fleur, elle en sera réellement une pour toi.

JACQUES.

Les fleurs, ça se coupe à poignée et ça se respire à plein nez. Puis ça se jette par la fenêtre.

RAPHAEL, *révolté.*

Goujat.

LUCIEN.

Bah ! il se trouve toujours quelqu'un dans la rue pour les ramasser.

JACQUES.

Parbleu ! D'ailleurs, est-on jamais le premier, le tout premier ? Et, enfin quelle manie d'idéaliser des animaux qui nous sont physiologiquement et moralement inférieurs ; quelle sottise de les placer si haut au-dessus de nous, et de faire disparaître le désir de possession, de domination, sous les formes, devenues essentielles, de l'humble adoration et sollicitation ! Toi-même, petit, sais-tu quel fumier projeta la sève vivifiante en la délicate fleur que tu n'oses cueillir ? Je l'ai vue, ce matin, au marché, flairer avec délices un fromage puant, et, pour elle, son père fait pourrir un lièvre dans les latrines. Je parie que, comme tous ceux des filles de ce pays, ses baisers sentent l'ail. Voilà pour le physique. Quant au moral...

RAPHAEL.

Brute immonde, tais-toi !

JACQUES.

Dis donc, sois poli ! Tu n'es pas encore assez saoûl, ni moi non plus, pour avoir le droit de m'injurier... Et pourquoi te gendarmer ? Je te montre les choses comme elles sont. Les sentiers de la forêt où tu trimballes tes rêveries ne sont-ils pas souillés d'immondices déposés là par de peu délicats paysans !... Ton valet de chambre en sait quelque chose, lui qui décrotte tes bottines le matin. Quand elles empestent, il grogne, je l'ai entendu : « Bon ! monsieur a encore marché dans l'idéal, hier ».

LUCIEN.

L'idéal ! Oh ! l'idéal !... Moi, quand j'ai trop bu, j'essaie de compter les étoiles, en rentrant la nuit. Mais voilà ! les réverbères et les lanternes des voitures m'embrouillent. Et comme je ne peux pas arriver à compter, mon respect pour l'infini devient... infini. Alors, comme l'autre, je me fous à rêver.

MOI.

Et quand vous êtes à jeun ?

LUCIEN.

A jeun, je ne m'occupe pas de ces bêtises-là.

RAPHAEL.

Moi, l'amour me prouve l'infini dans le temps et dans l'espace. Par l'amour, Dieu prête un de ses attributs à l'homme. L'homme aime, et la bête s'accouple.

JACQUES.

As-tu fini, avec tes phrases de collège ! Quand l'homme aime, il s'accouple, comme la bête, entends-tu, ô immaculée conception !

RAPHAEL.

Ne blague pas les dogmes.

MOI.

Non, il ne faut pas blaguer les dogmes... pas plus que les vieilles armoires qui nous viennent des ancêtres...

JACQUES.

Si on ne blague pas les vétustés, quoi qu'on blaguera, alors ?

MOI.

Ne blaguez pas les vieilles armoires !...

LUCIEN.

... Normandes. Qu'est-ce que ça leur fait, aux armoires, si on les blague !... Jacques, verse-nous donc à boire.

RAPHAEL, *portant une coupe de champagne à ses lèvres.*

A la santé des vieilles armoires ! (*Minuit sonne. Raphaël repose vivement sa coupe pleine sur la table*). Eh bien, j'allais faire du propre !

NOUS TOUS.

Qu'y a-t-il donc ? Pourquoi n'a-t-il pas bu ?

RAPHAEL.

Blaguons les vieilles armoires, mais respectons-les.

LUCIEN.

Il est assommant, avec ses armoires. Pourquoi viens-tu de reposer ta coupe sans la vider ? Est-ce que boire t'ôterait la soif par hasard ?

RAPHAEL.

Non, j'ai une soif de chien. Mais, passé minuit, ah ! non.

JACQUES.

Bébé demande son dodo.

RAPHAEL.

Pas du tout. Je reste, mais je ne bois plus.

LUCIEN.

Quelle plaisanterie !

RAPHAEL.

Ce n'est pas une plaisanterie. Je ne plaisante jamais avec cette... chose-là.

JACQUES.

Quelle chose ?

RAPHAEL.

Je communie demain matin.

JACQUES.

Bah ! toutes les fois que j'ai communié lesté d'une solide tablette de chocolat, je ne suis pas allé le dire à Rome. Au collège, nous faisions semblant d'avaler l'hostie, et nous la collions entre les feuillets de notre paroissien. On collectionnait ça comme les timbres-poste.

RAPHAEL.

Oh ! toi, tu n'as jamais eu la foi.

JACQUES.

Si, un peu. J'en prenais et j'en laissais.

RAPHAEL.

Je prends tout, moi.

MOI.

Tout ! C'est absurde.

RAPHAEL.

Oui, mòssieu, c'est absurde, mais cela est l'affaire des conciles et non la mienne. Où en serait l'armée si les soldats discutaient les ordres des capitaines !

MOI.

Il n'y aurait plus, alors, de soldats ni de capitaines. Le beau malheur !

RAPHAEL.

Dieu m'a touché de sa grâce ; je lui en suis trop reconnaissant, quand je compare ma foi à votre incrédulité, pour discuter les mystères qu'il impose à ma raison.

LUCIEN, *gouailleur*.

Et si Dieu t'avait refusé la grâce ?

RAPHAEL.

C'eût été pour moi un malheur dont mon aveuglement m'eût caché l'étendue. Dieu fait bien ce qu'il fait. Mais il m'a suffi de lui demander la grâce pour l'obtenir. Il n'avait d'ailleurs pas le droit de me la refuser, pas plus qu'à quiconque la demande.

LUCIEN.

Est-ce bien orthodoxe, ce que tu nous contes là ?

JACQUES.

C'est suffisamment contradictoire pour être orthodoxe.

RAPHAEL.

Orthodoxe ! Vous en doutez ! Je ne me permets pas, en ces matières, de penser par moi-même.

MOI.

Vous renoncez donc à votre liberté ?

RAPHAEL.

Du tout ! J'en use conformément aux intentions de la Providence. Dit-on d'une planète désorbitée et vagabonde qu'elle est libre ? Si je n'étais pas libre, je n'aurais pas pu connaître les voies du Seigneur et les suivre sans dévier.

JACQUES.

Mon garçon, tu bafouilles. Si tu suis la loi de Dieu, tu n'es pas plus libre que la pierre qui suit la loi de la pesanteur.

RAPHAEL.

Mais moi, j'ai une âme immortelle, et la pierre n'a pas d'âme du tout.

MOI.

Qu'en savez-vous ?

JACQUES.

Affirmation pure.

LUCIEN.

Que vous êtes bêtes de chicaner là-dessus ! S'il vous faut absolument une certitude, je fais une proposition : Camille et moi nous allons jouer à l'écarté, en parties liées, l'âme immortelle, la liberté, la Providence, tout le bazar. Il vous suffira d'accepter le sort des cartes pour que les choses soient comme vous les croirez être.

RAPHAEL.

Mon cousin, j'aime qu'on discute ces choses, mais pas qu'on les moque.

MOI.

Les enjeux sont trop gros. Et puis, j'ai l'habitude de ne jouer que ce qui m'appartient.

RAPHAEL.

Camille a raison. Quand il aura perdu sa liberté, en sera-t-il moins libre ?

JACQUES.

Et s'il la gagne, le sera-t-il davantage ?

RAPHAEL.

Je ne veux pas être une pierre qui tombe, moi !... D'ailleurs, le miracle prouve la liberté.

JACQUES.

Oui, comme la folie de Pierre prouve la raison de Paul.

RAPHAEL.

Ma liberté se prouve elle-même. Je veux, donc je suis libre.

MOI.

Mais vous ne pouvez vouloir ce que vous ignorez.

LUCIEN.

Ce qu'on ignore n'existe pas.

MOI.

Allons donc ! Il n'y a de réel que ce qu'on ignore.

JACQUES.

L'Incognoscible ! Ah ! il y a longtemps qu'on n'avait parlé de ce monsieur.

RAPHAEL.

Je répète que je suis libre.

LUCIEN.

Tu l'es, puisque tu dis l'être. Na, es-tu content !

JACQUES.

Tu ne l'es pas, puisque tu es incapable de le prouver. Tu n'es qu'une pierre, te dis-je. Une pierre, et pas autre chose... Toute cause amène son effet, et chacun de tes gestes est déterminé.

MOI.

Pourquoi pas dire : prédéterminé !... C'est la doctrine de la prédestination, cela.

RAPHAEL.

Non, je crée des causes ; je me détermine moi-même.

JACQUES, *haussant les épaules.*

Autant dire que tu t'es fait toi-même, sans le secours de tes père et mère.

RAPHAEL.

Ils m'ont procréé, mais je me suis recréé.

JACQUES.

Oui, avec du pain, de la viande, du vin et des livres.

RAPHAEL, *s'exaltant.*

Je me suis recréé par ma liberté !... Voyons, suis-je libre, ou non, de me jeter par la fenêtre ?

JACQUES.

Non.

RAPHAEL, *exaspéré.*

C'est trop fort, et je te prouverai bien...

Il ouvre la fenêtre et se précipite dans le vide. Nous restons un instant stupéfaits.

LUCIEN.

Bah ! il ne s'est pas fait de mal. Nous sommes au premier étage ; il a sauté dans le jardin. L'air de la nuit le calmera.

Mais nous entendons des gémissements ; nous dégringolons l'escalier. Au bas, nous trouvons les garçons du restaurant, qui nous aident à remonter Raphaël évanoui. Jacques installe le blessé sur le divan et l'examine.

JACQUES.

Ce ne sera rien, une foulure du pied gauche.

RAPHAEL, *ouvrant les yeux.*

Je t'avais bien dit que j'étais libre... Aïe ! mon pied !

JACQUES.

Eh ! non, animal, puisque tu ne pourrais pas recommencer.

RAPHAEL.

Mais je le veux, cela suffit pour que je sois libre. Suppose que je me fusse tué, je serais encore plus libre, puisque mon âme serait dégagée de son enveloppe infirme qui trahit ma volonté.

JACQUES, *furieux.*

Va te faire foutre, idiot.

RAPHAEL, *regardant son pied.*

Je n'irai pas communier ce matin, avec ma patte... A boire !

. . . .

Voilà, mon ami, le récit fidèle de cette nuit de divagations. J'en ai honte. Ne me grondez pas trop.

CAMILLE.

Eugène FOURNIÈRE.

(La suite au prochain numéro.)

ÉCHOS DRAMATIQUES

AUX FRANÇAIS : *La Mégère apprivoisée*, de SHAKSPEARE. Traduction Paul DELAIR.

Quand la Révolution sociale aura transformé le monde ; quand elle le bercera dans les longs plis de sa robe blanche, aux chants des hymnes de paix, l'homme et la femme, étonnés et ravis, naitront à une vie nouvelle. Il n'y aura plus ni chair à canon, ni chair à plaisir, ni chair à torture ; mais deux êtres égaux, conscients de leur dignité, heureux du bonheur qu'ils se donnent, et sachant respecter leur indépendance réciproque, sachant qu'ils ont tous deux *des droits : fait* que la Révolution de 89 a oublié de proclamer, pour une *moitié* de l'humanité. Il n'y a donc pas lieu de nous étonner que Shakspeare ait fait une piece : la *Sauvage apprivoisée* (traduit par Delair, et jouée aux Français sous le titre de : la *Megere apprivoisée*), qui est un véritable outrage a la dignité féminine. Dans ce temps-là, on ne connaissait (même en fait de dignité male), que celle des grands seigneurs ; le reste n'existait pas : la femme, esclave d'un esclave, suivait la condition du maitre. Avec le riche, elle était couverte de horipaux brillants ; avec le pauvre, elle trainait des guenilles ; comme le chien auquel on met un collier d'argent ou de cuivre suivant le maitre que lui donne le destin. Du reste, du haut en bas de l'échelle, même sujétion, et comme consequence : toutes les bassesses, toutes les fourberies qu'engendre l'esclavage : meurtre, assassinat, vol, adultere.

Dans cette piece de Shakspeare (ou attribuée à Shakspeare), la *Megere apprivoisée* : l'avilissement des femmes, avilissement a peine déguisé sous quelques fleurs de rhétorique amoureuse, renait en vigueur sur un fond terne, et parfois grotesque. On en est a se demander si Shakspeare n'a pas voulu montrer ce que produit dans le sexe, l'absence de responsabilite et d'instruction serieuse. Mais, vivant dans un temps où l'on appreciait uniquement chez les femmes, les graces exterieures et l'obéissance passive, il a plutot cherche a etablir un contraste entre l'idéal feminin de l'époque et les defauts qui detruisaient cet idéal. Il a reussi surtout a creer un grotesque feminin, qui a les allures d'une harengère de nos jours, sans en avoir les qualites. C'est a cette piece que se précipitent les femmes de la haute bourgeoisie parisienne de 1891-92, prenant, dit-on, un plaisir malsain

à voir fustiger (moralement) une des leurs ; chacune d'entre elles, croit assister à la dégradation d'une amie intime. Elles ne sentent pas qu'elles sont solidaires, que le temps n'a pas marché pour les femmes depuis trois siècles, et que c'est leur propre portrait qu'elles applaudissent.

C'est à elles que l'*homme* dit encore, comme dans Shakspeare : « Vous êtes ma chose, ma bête de somme, mon bœuf, mon âne » ; je vous ai acheté pour tenir ma maison : avec cette différence que l'on n'achète plus la femme ; *on vend l'homme* (en mariage s'entend). La marchandise, bien que peu délicate, est d'un écoulement facile.

Paul Delair nous présente une sauvage apprivoisée bien dégénérée, amputée de plusieurs membres : ses violences plairaient encore cependant à nos voisins d'outre-mer, dont on connait les aptitudes spéciales en fait de boxe.

Qui pourrait croire que la sauvage Catarina a pour sœurs les Ophélie, les Desdémone et les Juliette ! C'est qu'ici le poète nous montrait la passion pure, qui transforme ceux qu'elle a touchés de son aile.

La *Mégère* nous ramène sur terre ; elle prend l'homme et la femme dans des conditions ordinaires, et les met brutalement aux prises ; lui, avec ses prétendus droits ; elle, avec sa mauvaise éducation et ses violences.

C'est l'histoire, peu véridique, d'une jeune patricienne Florentine fort mal élevée. Elle distribue autour d'elle, avec générosité, coups et horions, ce qui ne laisse pas que d'éloigner les amoureux. C'est alors qu'apparaît le mari, le *dompteur !* un gentilhomme séduit par les écus de la belle et par l'attrait de la difficulté vaincue ; il traite la jeune fille comme on ne devrait pas traiter une fille ; la tutoie, la malmène, l'affame, la menace ; l'embrasse à la hussarde et dompte la bête vicieuse, à force de mauvais traitements. Affolée, elle abdique toute volonté, toute pensée, et déclare que la lune brille en plein midi, quand son seigneur et maître l'exige. C'est le *perindè ac cadaver* à l'usage des maris. La chronique prétend que, dans ce cas, le cadavre sort souvent du linceul.

Cette pièce est remarquablement interprétée par les Coquelin et par une belle personne suffisamment enragée, Mlle de Marty. L'Œuvre, malgré tout, laisse une impression de tristesse ; le mépris de la femme, de sa conscience, de son intelligence éclate à chaque pas, en traits mordants ou cruels, et, malheureusement, les traits portent encore ; l'assujettissement féminin, pour être déguisé, n'en existe pas moins. Et ce verre grossissant que nous empruntons à Shakspeare, éclaire nos propres plaies.

Les procédés employés par le dompteur, pour ramener la jeune fille, sont vraiment ceux qu'emploierait un belluaire : la force brutale

et la caresse plus brutale qui tue la révolte. Ces moyens sont connus depuis longtemps des maitres d'esclaves.

En Russie, on fouette encore les femmes ; le knout (ignorant probablement l'alliance Franco-Russe), fait son office ; ce qui n'empêche pas les hommes de boire ensuite à la coupe de vie, sans soucis des tortures qu'ils imposent.

Quant à la femme, malheureuse, ignorante, ne voyant dans l'homme que celui qui *peut tout*, elle aime parfois son martyre ! comme on aime l'absinthe, la morphine ou les piqûres d'épingles dans les reins ! Les femmes sont les vaincues de la vie ; insulter aux vaincues est une lâcheté qui retombe sur l'insulteur. Trop longtemps irresponsables, elles ont perdu le sentiment d'une légitime dignité ; c'est aux hommes à les ramener dans le droit chemin, dont ils ont contribué à les écarter.

En somme, si la *Mégère apprivoisée* est l'œuvre de Shakspeare, c'est son œuvre la plus médiocre.

Nous cherchons vainement dans cette grossière mascarade, ce qui expliquerait la métamorphose de la fille. Vainement, nous cherchons dans l'homme la fermeté douce, la raison calme qui finissent par s'imposer.

Nous trouvons dans Petruchio, le mari, une sorte de fou furieux, qui use à son caprice *de sa propriété femelle*, de la chair féminine taillable et corvéable à merci ! Les Réalistes tenteraient une explication ! Elle est plausible.

La fille est mâtée, parce qu'en pleine vigueur, en pleine floraison de ses vingt ans, des baisers brutaux lui ont révélé le mâle. Eh bien ! n'en déplaise au mari dompteur, le moyen est à la portée de tous ses amis, voire même de tous ses valets ; ils peuvent, au besoin, le surpasser dans la pratique. Quand on traite une femme en bête de somme, il n'y a pas lieu d'exiger qu'elle se conduise en créature pensante ou aimante. Qu'un dompteur, à l'œil plus fin ou plus brillant, à l'étreinte plus hardie, fascine la *sauvage Mégère* en rut ; elle divorcera sans scrupule son premier maitre, et déposera, humble et soumise, ses chairs pantelantes, aux pieds du nouveau vainqueur. A dompteur, dompteur et demi.

La Liberté seule peut triompher du fauve, qui sommeille chez l'homme et chez la femme.

A tous deux elle apprendra ceci : Qui se montre peu soucieux d'être aimé sera délaissé et devra vivre en sauvage jusqu'à ce qu'il se soit apprivoisé et socialisé.

La *libre union* des cœurs et des volontés peut seule accomplir un pareil miracle.

GERVAISE

REVUE DE LA PRESSE

SOMMAIRE.— Paroles d'un adversaire : la *Revue Bleue*.— Une Réminiscence historique opportune : *Association catholique*.— La Conquête socialiste des Municipalités : le *Socialiste*.— La Responsabilité en régime capitaliste: l'*Action*.— Une Conférence de Gustave Rouanet : le *Prolétaire*.— Socialisme et Catholicisme : l'*Éclaireur de la Vienne*.— Contre l'Art pour l'Art : l'*Endehors*. — Mission : l'*Art Social*. — Divers à lire.

PAROLES D'UN ADVERSAIRE

Dans la **Revue Bleue** du 21 novembre, M. Maurice Fallex daube sur les idées socialistes, en paraphrasant le *Nihil novi sub sole* de l'*Ecclésiaste*.

« A entendre les apôtres fervents du socialisme, l'on croirait vraiment que toutes leurs idées sont neuves, qu'ils ont le mérite de l'initiative, le privilège de l'originalité : c'est beaucoup de présomption ou bien de l'ignorance. Sans aucun doute, les questions sociales ont pris, depuis un siècle, une importance chaque jour croissante : personne n'a le droit de s'en désintéresser ; il n'est plus permis de ne pas être socialiste — différence d'étiquette, nuance d'épithète seulement. Mais des néologismes, jugés d'abord barbares, acceptés ensuite par habitude et pour la commodité du langage, font trop volontiers croire à la nouveauté de l'idée : à part quelques termes d'une frappe moderne, on reste toujours étonné de retrouver exprimées, agitées, souvent et depuis longtemps des idées que l'on est porté à s'imaginer toutes récentes. »

La plus élémentaire impartialité me fait un devoir de reconnaitre que si les idées socialistes n'ont pas le mérite d'être neuves, originales, il n'en est pas de même de celles de M. Fallex. Ramener le socialisme moderne à une question de « néologismes barbares acceptés pour la commodité du langage », est, en effet, d'une belle et franche originalité. Les arguments ne font pas défaut à M. Fallex ; il prend au hasard :

« N'a-t-on point parlé d'organiser des Syndicats obligatoires, tyranniques autant pour l'ouvrier que pour le patron ; des Syndicats dont les décrets auront force de loi pour une industrie, pour une région tout entière ? Créés pour venir en aide aux salariés, ils excluraient de l'atelier tout travailleur non affilié ! Le prolétariat aurait donc et ses privilégiés et ses opprimés. On prône la liberté : mais ces associations imposées, que seraient-elles, sinon la négation même de la liberté ? »

Et M. Fallex se voile la face devant ce « retour aux corporations de l'ancien régime », et il se demande si les révolution-

naires causeront à leurs adversaires la joie de défaire eux-mêmes l'œuvre de la Révolution? »

En vérité, par le début de l'article, nous étions en droit d'attendre mieux ; pour bien mettre en lumière la « présomption ou l'ignorance des socialistes, M. Fallex se contente de rééditer, sans l'appuyer de la moindre preuve, la prétendue analogie entre les anciennes corporations et les syndicats actuels, plaisanterie quelque peu démodée aujourd'hui, et dont justice a été faite assez souvent par les écrivains socialistes, ce dont M. Fallex ne paraît pas se douter.

Sur sa guitare libérale, sans s'imaginer qu'il n'est pas dans le ton, M. Fallex continue son petit air anti-socialiste, avec accompagnement de résurrections historiques, citations de Turgot, de Le Chapelier, votes de la Constituante, rappel de décisions du Corps municipal de 1791, etc.

Beaucoup de mal pour rien.

UNE RÉMINISCENCE HISTORIQUE OPPORTUNE

L'**Association catholique** n'est pas satisfaite du vote de ses coréligionnaires du Sénat, contre toutes les lois sérieuses de règlementation ouvrière. Et au *Moniteur* qui félicitait les droitiers de ses votes anti-démocratiques, en regrettant seulement qu'ils n'aient pas expliqué leur vote ! l'organe de M. de Mun répond avec une grande justesse :

Le *Moniteur* semble ne pas savoir pourquoi un membre de la droite parlementaire n'a pas expliqué le vote de celle-ci à la tribune. S'il voulait y réfléchir quelque peu, il arriverait à comprendre que la Droite ne s'est pas expliquée parce qu'il lui avait été impossible de le faire.

Il lui faudrait avouer qu'elle nie le *droit de l'ouvrier*, le *droit du travail*, et cela non sans raison, parce que, suivant l'école individualiste, le contrat individuel, le contrat individualisé n'offrent pas une base juridique pour un arbitrage qui suppose *deux droits* : aphorisme qui lui tient à cœur, mais qu'il serait dangereux d'énoncer trop hautement dans les circonstances actuelles.

Quand on voit des hommes comme M. Buffet, au Sénat, s'opiniâtrer, en dépit des Encycliques Pontificales, à parler et à voter pour le travail abusif des femmes, comment s'étonner que ses amis du Parlement, partisans comme lui du « laisser faire » économique, réservent toutes leurs indulgences pour les compagnies minières, toutes leurs rigueurs pour les ouvriers qui les enrichissent au prix de leurs sueurs et de leur vie ! Nous n'avons pas mission de les mettre en face de leur conscience ; nous nous bornons à les mettre en face de leurs intérêts, et, dussions-nous être des Cassandres, nous leur prédisons de prochaines et cruelles leçons. Qu'en relisant le discours de M. le Comte de Mun, ils se rappellent le fameux « *Trop tard!* » adressé, en 1830, par le *Journal des Débats* à la monarchie de la Restauration !

LA CONQUÊTE SOCIALISTE DES MUNICIPALITÉS

Il y a douze ans que, presque seul dans la presse socialiste, B. Malon indiquait comme la première œuvre à poursuivre par le prolétariat militant, la conquête des municipalités.

L'idée a fait du chemin, et d'importantes victoires ont couronné les premiers efforts à Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Roanne, Montluçon, Commentry, Narbonne, Calais, Toulouse, etc., etc.

Dans le **Socialiste,** de Paris, et dans la **Lutte,** de Marseille, Jules Guesde consacre à cette question un article nerveux, de grande allure. Nous en donnons la partie principale :

Les Municipalités conquises par le Parti Ouvrier seront autant de positions enlevées à la classe capitaliste, affaiblie d'autant. Elles constitueront autant de bases d'opération pour nos luttes ultérieures. A une condition : *c'est qu'une fois entre nos mains, nous soyons en mesure de les conserver.*

Or, pour les conserver, il est indispensable que les municipalités, de bourgeoises devenues socialistes, se traduisent par des résultats tangibles, par des améliorations immédiates pour la masse fatiguée de faire crédit, depuis si longtemps qu'on lui promet sans tenir ou qu'on ne lui donne à manger que dans une assiette vide.

C'est à quoi a pourvu le programme en 14 articles auquel s'est arrêté le Congrès de Lyon et qui, applicable dans toutes ses parties — et appliqué — en intéressant tous les travailleurs à notre victoire, la rendra définitive.

Il leur donne, en effet, dans la mesure que permet la société actuelle, satisfaction de toutes manières, supprimant ou réduisant les diverses et multiples « servitudes » qui pèsent aujourd'hui sur eux.

Comme pères — et mères — de famille, ce sont leurs enfants abrités contre le froid et la faim au moyen de cantines scolaires — embryon de la véritable éducation nationale de l'avenir, — soignés gratuitement dans leurs maladies et rétablis dans leur « droit à la vie » par la campagne ou la mer.

Comme ouvriers, ce sont les Bourses du Travail les arrachant à un éparpillement qui fait en grande partie leur faiblesse ; c'est la gratuité du placement, cessant d'être le plus voleur des commerces pour devenir un devoir municipal ou corporatif ; c'est, pour tous les travaux de la commune, la journée de huit heures, un salaire rémunérateur et le marchandage supprimé, cette exploitation à la deuxième puissance !

Comme locataires, c'est l'exemption de toute cote mobilière et personnelle en même temps que des logements salubres.

Comme consommateurs, c'est l'octroi aboli qui grève les denrées alimentaires.

Comme vieillards et invalides du travail, ce sont des asiles les sauvant du bureau de bienfaisance et de l'aumône.

Comme justiciables, en matière professionnelle, c'est une bonne justice par l'indépendance assurée à ce juge qu'est le prud'homme ouvrier.

Qu'après comme avant ces réformes, toutes du ressort municipal, la question sociale reste entière, c'est ce que nous serons les premiers à proclamer. Mais sa solution, suspendue à l'expropriation capitaliste et à l'appropriation collective des moyens de production, n'en aura pas moins fait un grand pas, parce que, réalisé par le Parti Ouvrier, ce mieux-être profitera au Parti Ouvrier, dont il centuplera les forces, en groupant autour de lui des centaines de communes d'abord, des milliers ensuite.

La Responsabilité en Régime Capitaliste.

Sous ce titre, l'**Action**, le vaillant organe socialiste lyonnais, maintenant quotidien, publie :

Le Parlement vient de voter 200,000 francs pour venir en aide aux familles des victimes de la catastrophe de Saint-Etienne ; nous avons eu, malheureusement, trop souvent l'occasion de déposer à la tribune de la Chambre de semblables propositions, ce n'est pas nous qui y feront d'objection : nous

souhaitons, au contraire, que cette somme soit remise le plus promptement possible à la disposition des intéressés.

Ceci dit pour bien établir que nous approuvons hautement l'acte de solidarité qui permettra aux malheureux orphelins d'avoir au moins un morceau de pain sans qu'il leur soit besoin d'aller tendre la main de porte en porte, il nous sera cependant permis de trouver étrange que chaque fois que ces catastrophes se produisent l'on soit obligé de faire appel à la charité publique et que les compagnies responsables de ces hécatombes ne soient immédiatement mises en demeure de subvenir aux moyens d'existence de tous ceux qui ont perdu leurs soutiens.

En quoi ! l'État aura donné la propriété nationale à des compagnies qui s'en serviront pour se créer d'immenses revenus en exploitant le public et en pressurant les malheureux mineurs ; et lorsque, n'ayant en vue que le lucre, sans se soucier de la vie des travailleurs, elles auront, pour s'éviter des dépenses, fait de nos mines de véritables magasins à grisou, en n'exécutant pas les remblais prescrits par la loi ; lorsque, par l'appât d'un dividende toujours de plus en plus élevé, elle auront negligé les moyens de préservation les plus élémentaires et qu'une catastrophe se produira, ce sont encore les exploités, les contribuables qui seront obligés de venir en aide aux mères, aux veuves aux orphelins de leurs malheureuses victimes.

Il en est et il en sera toujours ainsi en régime capitaliste, l'exploiteur peut, à son gré, surmener la machine humaine, spéculer, agioter sur la vie des citoyens sans encourir la moindre responsabilité, tant qu'il y a des bénéfices, il empoche ; mais, si l'exploitation poussée à outrance entraîne à une catastrophe, à un massacre, ce sont les travailleurs qui paient.

Messieurs les capitalistes ont remplacé l'ancien proverbe :

« *Les conseilleurs ne sont pas les payeurs* », par cet autre beaucoup plus d'actualité :

« *Les massacreurs ne sont pas les payeurs* ».

CAMÉLINAT.

UNE CONFÉRENCE DE GUSTAVE ROUANET.

On lit dans le **Prolétaire** du 26 décembre, signé H. Galiment :

Mardi dernier a eu lieu, à l'Institut d'Ethnographie comparée, 89, rue Mouffetard, la troisième leçon du cours hebdomadaire, public et gratuit sur les Mensonges conventionnels de la civilisation capitaliste. Le citoyen Gustave Rouanet, conseiller municipal, rédacteur à la *Revue Socialiste*, a parlé, en retraçant l'histoire du régime capitaliste, sur la concurrence économique et la liberté illimitée du travail.

La science économique, dit le citoyen Rouanet, ne devint une branche spéciale de la politique que vers le milieu du siècle dernier avec l'avènement du régime manufacturier. Les physiocrates français et les économistes de l'école anglaise furent les premiers théoriciens de la nouvelle science. Avant eux, il est vrai, dans l'antiquité, Platon, Aristote, Xénophon, s'étaient occupés de la science des richesses. Mais le terrain économique n'était pas encore suffisamment préparé pour leur permettre de fournir des œuvres d'une portée tout à fait scientifique.

Les économistes du siècle dernier s'élevèrent contre le régime des jurandes et des maîtrises dont la réglementation surannée constituait un puissant obstacle à l'extension de l'industrie et du commerce. Pendant la première partie de la Révolution française ce fut en poussant les doctrines des économistes jusqu'à leurs dernières conséquences, que les assemblées politiques édictèrent des peines sévères contre les coalitions ouvrières, et mirent, au nom de la liberté, le salarié sans armes en présence du puissant capitaliste. Il faut lire dans l'*Ami du Peuple*, de Marat, les doléances des ouvriers maçons qui montre dans quelle situation lamentable la loi Chapelier plaça les ouvriers.

Une fois que la Révolution française fut entrée dans sa seconde phase, grâce à l'énergie de la Commune de Paris et des Hébertistes, une réaction interventionniste se produisit contre les doctrines individualistes des économistes. Les revendications portées dans les délibérations des clubs et des sections populaires de cette époque sont fort intéressantes car elles jet-

tent un jour nouveau sur des épisodes peu connus de la Révolution française. Les historiens bourgeois les ont passées sous silence. Les écrivains du prétendu socialisme chrétien font de même, espérant ainsi, aux yeux du peuple, jeter la défaveur sur les actes de la Convention et de la Commune. Il est regrettable que les Marxistes les imitent et considèrent en bloc la Révolution française comme un mouvement purement bourgeois.

Après le 9 thermidor, la réaction maîtresse de l'Etat renia les mesures sociales prises à l'instigation des clubs en faveur du peuple et revint aux sophismes libertaires des économistes. Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, la seconde République, Napoléon III, la troisième République les imitèrent et chacun, à des titres différents, contribuèrent au triomphe de la féodalité capitaliste et à la constitution de la grande industrie et du grand commerce.

Cependant devant la misère grandissante des nations, devant les protestations des socialistes, les dirigeants bourgeois sont obligés d'entrer dans la voie de l'interventionisme. L'Angleterre elle-même, cette terre classique de l'initiative individuelle, s'est avancée fort loin en matière d'hygiène sociale. Aujourd'hui, on constate ce fait, que la richesse d'un pays est en raison directe des progrès de sa législation ouvrière.

De même qu'à l'époque des invasions barbares, au Ve siècle de l'ère chrétienne, l'anarchie militaire de l'empire romain entraîna la constitution de la féodalité du Moyen-Age ; de même l'anarchie industrielle issue au XIXe siècle des écrits des économistes orthodoxes, de la concurrence économique et de la liberté illimitée du travail entraîna l'apparition de la féodalité capitaliste.

Mais les abus de cette féodalité sont tellement scandaleux qu'un vent violent d'interventionisme s'élève contre elle. A l'heure actuelle l'interventionisme s'impose aux gouvernements. Demain le service public socialiste s'imposera dans toutes les branches de l'industrie, du commerce, des moyens de transports, etc., où le monopole par la simple évolution de de la propriété contemporaine a tué la concurrence et la liberté illimitée du travail.

Socialisme et Catholicisme.

L'**Eclaireur de la Vienne** ne croit pas que l'on puisse jamais compter les catholiques parmi les socialistes sincères et il le démontre par des citations bien significatives :

L'action sociale de l'Eglise est jugée sévèrement par des catholiques militants qui ne croient pas à son efficacité.

C'est Edouard Drumont qui dit :

« En définitive, tout le programme des soi-disant socialistes chrétiens)
« se réduit à des paroles de résignation : Ne vous révoltez pas, prenez votre
« mal en patience ; le bon Dieu vous attend là-haut, prêt à ouvrir la porte
« du Paradis aux prolétaires qui auront été bien sages, qui n'auront pas
« demandé d'augmentation de salaires et qui auront toujours payé leur terme
« avant midi.

« Les catholiques exercent une sorte de police supérieure destinée à faire
« tenir tranquilles les prolétaires *en leur parlant du ciel.* »

C'est ensuite un autre catholique, M. de La Tour du Pin, qui avoue mélancoliquement que :

« *L'Eglise n'a pas la vertu de sauver tous les hommes* ; et la prépara-
« tion morale à recevoir l'Evangile qu'elle a rencontrée chez les peuples
« primitifs contemporains de l'ère chrétienne, n'a guère de rapport avec l'état
« intellectuel, physique et social du prolétariat moderne. »

Ces témoignages ne sont pas suspects venant de catholiques sincères, mais désillusionés.

CONTRE L'ART POUR L'ART

Dans l'**Endehors** du 20 décembre nous trouvons la signature de Réné Ghil sous un article étiqueté : *Poésie utilitaire.*

De Réné Ghil nous ne connaissons que quelques fragments poétiques, de lecture ancienne, dont le sens était si mystérieusement élevé qu'en dépit de la meilleure volonté il ne nous fut pas donné de le pénétrer. Le souvenir de cette énigmatique poésie était un faible encouragement à la lecture de l'article précité. Nous avons pris notre courage à deux mains et nous n'avons pas eu à le regretter.

Dès les premières lignes ç'a été pour nous l'agréable surprise d'une prose compréhensible, encore cependant que parfois elle revête des formes assez bizarres, déconcertantes. Mais ce sont là questions de détail sur lesquelles nous ne querellerons pas Réné Ghil ; d'abord parce qu'avec lui il faut savoir limiter ses exigences à une approximative compréhension et ensuite parcequ'il écrit en somme des choses fort justes. Au début quelques réflexions sur les poètes disparus — qui témoignent d'une hauteur et d'une impartialité de jugement qu'on souhaiterait rencontrer plus fréquemment chez nos jeunes écrivains — puis une critique — ô véhémente — de la nouvelle *gens poëtica*.

Mais se calme l'indignation de M. Ghil contre « les poétereaux sans talent, sans œuvres, et sans désir de travail » à cette constatation qu'ils ont dû passer — rapides — sans prendre place au plein jour littéraire.

Le châtiment hélas ! est venu vite : les ressasseurs simiesques et irrespectueux des Maîtres antérieurs, qui, ont, disons-nous, été ce qu'ils devaient être en leur temps, se sont stérilisés, presque avant d'être, et nous avons eu ces rachitiques agonisants dès la genèse : les *décadents*, *symbolistes*, et les *mystiques* et *mages* — car tout a dégénéré, et les catholiques passés ont procréé ces ataviques monstres.

Réné Ghil continue en traçant à grandes lignes la mission de l'art poétique — telle qu'il la conçoit — telle que la comprend la trentaine de poètes enrôlés sous sa bannière « évolutive-instrumentiste » :

J'ai voulu, maintenant que les transitoires périodes sont consommées, et que la science en *synthèse* a détruit la légende, que n'osassent plus les livres inutiles et de rêve dangereux, et indignes de la gloire et de l'énergie évoluantes des hommes nés à l'Intellect, que nous sommes. La Poésie sera philosophique, de Philosophie évolutive, et sociologique pour un meilleur devenir des mœurs et de l'intelligence ouvertes à leur naturel destin d'Altruisme, ou elle ne sera plus. Les Poètes seront ainsi les législateurs de Demain qui appète une logique, sûre Justice au-dessus des passions et des intérêts vils — ou ils ne seront que de simiesques insulteurs de nos antérieurs poètes que des ignorants et des paresseux et des parasites que la Société active et pensante devrait secouer de dessus elle.

Trop rarement nous est donné le plaisir d'entendre formuler par un jeune d'aussi robustes espoirs, pourquoi faut-il que le défleure, la pensée que rien, ou presque rien ne restera des excellentes idées émises par le philosophe Réné Ghil lorsque le poète les aura traduites en langage instrumentiste.

L'ART ET LE SOCIALISME

D'autres, il est vrai, parmi nos jeunes littérateurs ne pensent pas autrement que M. Gihl et ont sur lui l'avantage de vêtir leurs idées de phrases intelligibles pour tous. Dans le numéro de décembre, nous voulons parler des rédacteurs de l' **Art Social**, la vaillante revue récemment fondée sous les auspices d'Eugène Chatelain, l'infatigable directeur de la *Revue Européenne*. Dans le plus récent numéro de l'*Art Social*, M. Museux, en un article débordant de générosité et d'enthousiasme, se fait l'interprète de cette jeunesse d'élite qui n'hésite pas à venir se mêler au combat social.

« Tant qu'il y aura, écrit-il, des opprimés et des esclaves; tant qu'il y aura des larmes à tarir et des cœurs à consoler ; tant qu'il y aura des mémoires à flétrir et des noms à glorifier, notre œuvre ne sera pas faite. Tant que durera l'exploitation de l'homme par l'homme et, aussi, de la femme ; tant que que durera l'exploitation de l'enfance, il nous faudra combattre. »

Il sait en face de quelles difficultés on se trouvera, il sait combien d'obstacles surgiront ; mais, qu'importe à ceux qui ont « le cœur haut, l'âme vigoureusement trempée », rien ne les arrêtera « sans détourner la tête » ils iront à la réalisation de leurs belles espérances.

« On a dit : l'art et le socialisme ne peuvent vivre en bonne intelligence. On s'est étonné que nous parlions d'un art socialiste. On nous demande où nous voulons en venir et si nous espérons être pris au sérieux. Nous avons pu lire, dans un grand quotidien de la république athénienne, sous la signature de Camille Mauclair, les lignes suivantes : « On imprime des phrases « où il est dit que les artistes doivent faire des œuvres qui contribueront au « bonheur du peuple. »

On nous répète qu'il est étrange que des gens acharnés au nivelage universel, parlent d'art, c'est-à-dire d'affirmation de tempéraments indépendants et l'on pose en principe ceci : *Ou l'art ou le socialisme doivent mourir ; mais coexister jamais !*

Eh ! bien, nous nous efforcerons de prouver le contraire. Il ne ne nous sera pas difficile de faire voir que, par métier, on parle de choses qu'on ne comprend pas et que l'idée que quelques écrivains bourgeois se font du socialisme est absolument fausse. D'ailleurs, dans tout homme il y a l'artiste qu'il ne s'agit que de sortir de l'ombre. Et qui, mieux qu'une société démocratique, peut le faire ? Qui, mieux qu'elle, peut faire l'éducation de la masse et cultiver le cerveau de l'homme ?

Qu'on regarde en arrière. Combien s'en est-il perdu de ces cerveaux qui auraient apporté leur contingent d'intelligence s'ils avaient été cultivés ? Les sociétés aristocratiques ne le pouvaient pas.

On feint de croire que l'art ne peut être que le privilège d'une classe et que le peuple ne peut pas faire acte d'artiste. S'il fallait puiser dans l'histoire, longue serait la liste des artistes qui sont sortis du peuple, de la foule inconnue et pauvre. A quoi bon ?

Pour nous, le socialisme c'est l'avenir ; il n'est plus besoin de le démontrer. Le socialisme incarnera en lui toutes les manifestations de l'esprit humain. — y compris l'art.

L'Art social sera. »

De ceux-là, il n'y a pas grand mérite à le prévoir, l'intervention dans les luttes sociale ne sera pas inutile.

Nous applaudissons bien sincèrement à leurs efforts, en eux nous saluons des collaborateurs précieux, des militants qui peuvent dans, une bonne mesure, aider au triomphe de la cause socialiste.

Maxence ROLDES.

P. S. — DIVERS A LIRE

Dans la **Revue philosophique** : Dunan, *Le problème de la vie.* — B. Perez, *La maladie du pessimisme.* — J. M. Guardia, *Philosophes espagnols de Cuba. F. Varela, J. de la Luz.* — G. Mouret, *Le problème d'Achille.* — *Analyses et comptes-rendus.* — *Revue des périodiques étrangers.*

Dans **La Question Sociale** : *Le Socialisme en Allemagne*, par Argyriadès. — *La Grève militaire*, par Doméla-Nieuwenhuis. — *Appel au bon sens*, par Argyriadès.

Dans la **Société Nouvelle** : *Enquête sur l'évolution littéraire*, par Albert Giraud.

Dans **Le Devoir** : *Les femmes et le travail.*

Dans la **Revue Européenne** : *Revue Mensuelle*, par Eug. Chatelain.

Dans les **Annales Economiques** : *Après la bataille*, par Ch. Duck.

Dans la **Société nouvelle** : *Les Sciences de la vie en 1891*, par Clémence Royer.

Dans le **Journal des Economistes** : *Note sur la valeur*, par Roger de Fontenay.

Dans la **Revue Occidentale** : *L'Humanité*, par Joseph Longchampt.

Dans la **Revue d'Economie politique** : *Le Mouvement coopératif en Angleterre*, par Gérard de Schulze-Gaevernitz.

Dans le **Parti Ouvrier** : *Une bataille gagnée*, par J. Allemane.

Dans la **Revue de l'Evolution** : *Un coin de l'évolution socialiste*, par A. Veber.

Dans l'**Avant-Garde**, de Toulouse : *La journée de huit heures*, par F. Roussey-Dalou ; *La première défaite du Prolétariat français*, par Paul Sénéca.

Dans le **Socialiste** : *Mon début à la Chambre*, par Paul Lafargue.

Dans l'**Initiation** : A lire (numéro de décembre 1890), *Lois de l'Occultisme dans l'homme*, Papus. — *L'Art et la Franc-maçonnerie*, P. Bertrand.

Dans la **Revue Moderne** (numéro du 25 décembre) : *Esquisse*, de Léon Cladel. — *Le Devoir Socialiste*, Benoît Malon. — Des poésies de Henry de Braisne, Marie Krysinska, Bulteneur, Thiaudière.

Dans **Psyché** — Revue mensuelle de Littérature et d'Art : *A L'Inquiet*, une belle prose d'Augustin Chaboseau, des poésies de Maurice Bouchor, Albert Jhouney — la *Rédemptrice*, par Emile Michelet.

Signalons à nos lecteurs le *Bulletin de la Presse*, qui constitue le manuel indispensable du publiciste et de l'écrivain.

Outre un grand nombre de renseignements utiles, le numéro de Décembre contient un remarquable article sur la *Presse en Turquie* et une série de décisions de Jurisprudence qui intéressent tous les hommes de lettres.

Direction : 5, rue Hautefeuille, Paris.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — *France* : La Maison du Peuple ; Le Congrès de Lyon. — *Hollande* : Des conditions de la classe ouvrière et du Socialisme. — *Belgique* : Correspondance ; Le Congrès International des Etudiants socialistes.

FRANCE

La maison Peuple. — Décidée en même temps que le Secrétariat du Travail, cet autre quartier général du Socialisme a également sa constitution définitive, ainsi que le témoigne la communication suivante du citoyen Pigassou :

« L'assemblée des organisateurs, réunie conformément à la loi de 1867, a rendu définitive, à Paris, la constitution de la Maison du Peuple.

Les statuts déposés chez Me Garanger, notaire, 160, boulevard Magenta, sont ceux d'une Société coopérative de consommation, avec cette adjonction, qui définit mieux notre but, qu'elle a aussi pour objet de *prendre à bail, d'acheter et de construire tous immeubles nécessaires au fonctionnement de la Société*.

« Il ressort des statuts que le capital social ne peut être restreint que dans une faible proportion, alors que l'augmentation n'a de limites que celles imposées par la loi. — A remarquer également que les bénéfices de la coopérative seront consacrés pour 90 % à l'extension de la Société.

« Dans un règlement intérieur, l'action politique et sociale de la Maison du Peuple est encore ainsi définie :

« La Maison du Peuple a aussi pour objet :

« L'étude des questions sociales d'après les données de la

science et des développements historique et économique modernes ;

« La création de bibliothèques, cours, conférences, correspondances, groupements amicaux corporatifs et syndicaux ;

« La formation d'une caisse de solidarité et généralement de toute institution ayant pour objet de satisfaire à tous les besoins intellectuels, moraux et matériels des sociétaires ;

« Le tout, dans le sens de la déclaration de principes discutée et adoptée par la Maison du Peuple :

« La Maison du Peuple ne prendra part à aucune action électorale, ses adhérents restant libres d'agir individuellement de ce chef. »

Un des articles du règlement intérieur prévoit cependant que les sociétaires ne pourront faire une affirmation de principes en opposition manifeste avec l'esprit théorique général de la déclaration de principes de la Maison du Peuple.

Le Congrès de Lyon. — Aux renseignements involontairement écourtés de notre dernier bulletin, nous devons ajouter le document suivant que nous empruntons à l'*Action* de Lyon, dont nous saluons au passage la transformation en un grand journal quotidien.

Le prochain renouvellement des conseils municipaux promet des luttes électorales très vives, car dans tous les camps socialistes l'on se propose à la conquête des pouvoirs locaux. Mais jamais d'un Congrès n'était sorti un programme électoral municipal aussi complet et aussi pratique. Le voici afin que nos lecteurs puissent le comparer à celui de Benoit Malon, dont l'éloge n'est plus à faire. — Nous citons textuellement d'après l'*Action*, le compte-rendu de la troisième séance du Congrès de Lyon :

La troisième séance a été presque toute entière consacrée à la question des élections municipales prochaines. Le Congrès s'en référant aux principes généraux d'organisation et d'action du Parti a estimé que la lutte sur le terrain municipal n'était pas sans importance, et qu'il y avait lieu de l'engager partout où elle présenterait certaines chances de succès, afin de commencer, même dans cette sphère restreinte, la conquête du pouvoir public par le prolétariat.

A l'égard du programme, il a été décidé qu'il serait élaboré un ensemble de revendications immédiates et facilement réalisables du ressort des pouvoirs municipaux ; ce programme devait être rédigé dans des termes assez généraux pour pouvoir être commun à tous les groupements du Parti, et pour qu'il pût être accentué suivant le tempérament respectif des diverses localités, sans toutefois qu'il y soit rien inséré de contraire au programme du Parti. Voici un aperçu des principales réformes comprises dans le programme municipal : Modifications des bureaux de bienfaisance et des services mé-

dicaux et pharmaceutiques de façon à supprimer le caractère de mendicité qu'ils ont revêtu jusqu'à présent. — Suppression des taxes d'octroi sur les denrées alimentaires ; dégrèvement des petits loyers compensé par une augmentation sur les loyers supérieurs progressivement imposés, sur les locaux vacants et sur les terrains non bâtis. — Réforme sérieuse dans le service d'inspection des logements insalubres, réparations et assainissement mis à la charge des propriétaires. — Création d'un service municipal de consultations juridiques. Envoi aux frais des communes des enfants malades ou débiles des familles ouvrières, dans des villégiatures, pour le rétablissement de leur santé. Etablissement de cantines scolaires permettant aux enfants se rendant à l'école d'y prendre un repas le matin et le soir. Réorganisation des Asiles de nuit. Distribution de vêtements et de chaussures aux nécessiteux deux fois par an, à l'entrée de l'hiver et au commencement de l'été. Travaux munnicipaux réglés de façon à appliquer la loi de huit heures et à abolir le marchandage pour tous les travaux et entreprises intéressant la commune et donnés par elle à l'adjudication. Suppression des bureaux de placement en y substituant le placement par les municipalités et les Bourses du Travail et retrait de toutes les autorisations aux placeurs.

Le Congrès, après une longue discussion, a également décidé qu'une campagne serait ouverte par les élus et les organes du parti en vue de la création de caisses municipales d'approvisionnement pour la suppression progressive et intermédiaire entre le producteur et le consommateur. On a voté, en outre, une résolution tendant à poursuivre par tous les moyens de propagande et d'action légitime, l'abolition des droits extérieurs et intérieurs sur les matières alimentaires de première nécessité, et aussi à préconiser la constitution de syndicats et de conseils de prud'hommes agricoles afin de faire pénétrer le socialisme chez les travailleurs des campagnes.

HOLLANDE

Des conditions sociales de la classe ouvrière et du mouvement socialiste. — Sous ce titre, nous avons reçu de notre obligeant correspondant *Christ Cornélissen* une longue et fort instructive étude que l'abondance des matières nous force à résumer et à donner d'une façon bien incomplète. Nous en supprimons notamment les passages qui feraient double emploi avec le rapport présenté au Congrès de Bruxellss, dont nous avons donné l'analyse dans notre compte-rendu de ce Congrès (*Revue Socialiste* de septembre dernier).

Bien des événements se sont écoulés, bien des lumières sont venues dessiller les yeux des bons Hollandais depuis le Congrès de La Haye en 1872, époque où les journaux traitaient les « communistes » de « voleurs » et où les mères de famille de La Haye se précautionnaient contre eux en enlevant à leurs enfants leurs boucles d'oreilles.

Après la propagande infatigable des Socialistes, ce qui surtout a produit l'avancement de l'idée nouvelle en Hollande, ce sont les déplorables conditions économiques du prolétariat indus-

triel et agricole, et aussi l'absence des réformes les plus urgentes et la politique nonchalante et criminelle de la bourgeoisie...

D'après les résultats officiels de l'enquête gouvernementale sur l'agriculture, et malgré le voile discret dont tous les faits sont recouverts, la situation de celle-ci serait « décidément défavorable ». Que de misères, que d'âpres souffrances ne se cachent-t-il pas derrière cet euphémisme officiel !

Le sol s'appauvrit de plus en plus parceque souvent le paysan est forcé de vendre ses engrais pour payer ses dettes. Puis l'année d'après il est forcé de vendre sa terre, et de la cultiver ensuite comme fermier, voire même comme simple journalier, au profit de propriétaires qu'il ne connait pas. Les millions de la dette hypothécaire s'acroissent tous les ans ; l'accaparement capitaliste suit sa logique impitoyable...

Quant aux serfs de la naissante industrie des Pays-Bas, leur sort est d'autant plus déplorable, au double point de vue de la durée du travail et du montant des salaires, que l'agriculture est de moins en moins florissante et qu'une grande armée de réserve de prolétaires est toujours prête à remplacer les ouvriers mécontents.....

Si la semence socialiste trouve un terrain favorable dans la misère des masses, elle est également secondée par l'état politique des Pays-Bas. Ni les libéraux ni les cléricaux n'ont rien fait pour le peuple. — Tout le monde sait que la Hollande ne possède pas le suffrage universel, et que sur une population de 4 à 5 millions d'âmes il n'y a que 300.000 électeurs. L'article 80 de la Constitution néerlandaise déclare que les membres de la Chambre des députés seront élus par les habitants mâles qui auront les marques désignées par la loi électorale « d'aptitude et de prospérité sociale ». De quoi donc se plaignent les pauvres travailleurs, puisqu'ils n'ont pas de prospérité sociale !

... Pas une seule réforme fiscale pendant ces trente dernières années ! Et cependant aux riches, sont tous les privilèges aux dépens des classes infortunées...

A l'époque du Congrès de La Haye, non seulement les Hollandais ignoraient le socialisme, mais ils n'auraient même pas pu citer chez eux une seule organisation ouvrière. A cela il y avait une raison péremptoire : l'ancien Code Pénal, du temps de Napoléon Ier, qui était encore en vigueur en 1870, menaçait toute conspiration ou association d'ouvriers avec le but de se mettre en grève, d'acquérir une journée de travail moins longue ou d'emporter un haussement des salaires, — d'un emprisonnement de un à trois mois pour les menés, et de deux à cinq ans pour les meneurs.

Ce n'est guère qu'en 1879, avec l'appui du vieux tailleur Gerhard, que le mouvement révolutionnaire prit des forces grâce au journal de Domela Nieuwenhuis le *Recht voor allen*, et grâce aux efforts de Fortuny à Amsterdam, d'Helsdingen à Rotterdam, de Van der Stad et de Koog Zaan, de De Ruyt, de Gell Belderoch, de Groll, de Van der Veer, de Van Ommeren, etc...

Tout d'abord l'on se contenta contre les Socialistes des sarcasmes des économistes des écoles officielles, où l'on enseignait simplement que la doctrine socialiste était opposée au principe libéral du « laissez faire », mais d'une autre manière, et que par conséquent ces socialistes devaient être aussi très stupides. — Cependant les malveillances et enfin les persécutions ne tardèrent pas à succéder aux rires et aux moqueries. Grâce à la liberté légendaire des Hollandais, dans ce « pays classique de la libre pensée », les apôtres de l'évangile ouvrier ne tardèrent pas à devenir des martyrs, à être en bute à toutes sortes de mesures coercitives, de petites tracasseries et de grandes injustices.

Finalement le citoyen Cornélissen, après une vive critique des espérances socialistes fondées sur les pratiques coopératives et l'obtention du suffrage universel, et avant de nous faire une profession de foi absolument révolutionnaire, le citoyen Cornélissen prouve les progrès de l'idée socialiste : 1° Par le recensement des votes des dernières élections censitaires. 2° Par le tableau suivant des journaux corporatifs, collectivistes, ou à fortes tendances socialistes. A part l'organe central *Recht voor Allen* qui parait quotidiennement à La Haye, tous les journaux dont la liste suit sont hebdomadaires.

De Volkstribuun (Tribune du Peuple), paraissant à Maestricht (Limbourg).
De Sclok (La Cloche), paraissant à Wolvega (Frise).
Recht door Zee (Droit au but), paraissant à Hengeloo (Overyssel).
De Volksvriend (L'Ami du Peuple), paraissant à Zwolle (Overyssel).
Het Volksblad (Le Journal du Peuple), paraissant à Zaand (Hollande du Nord).

En outre, il y a quelques journaux qui, quoiqu'ils ne prêchent pas une doctrine tout à fait socialiste et révolutionnaire, soutiennent néanmoins la propagande de nos idées.

Les deux principaux de cette sorte, sont :

Het Radicaal Weekblad (Le Radical, journal hebdomadaire), paraissant à Amsterdam.

Het Friesch Volksblad (Le Journal du Peuple, de la Frise), paraissant 3 fois par semaine, à Leeuwarden (Frise).

Enfin, quelques Syndicats d'ouvriers socialistes ont leur organe particulier, ainsi :

Les charpentiers (Organe : *De Timmerman*), Le Charpentier, paraissant à Amsterdam.

Les cigariers (Organe : *De Sigarenmaker*), Le Cigarier, paraissant à La Haye.

Les ouvriers en stuc et en pierre (Organe : *De Kalk-en-Steenbewerker*), L'Ouvrier en stuc et en pierre, paraissant à Amsterdam.

Les peintres, au gros pinceau (Organe : *De Schildersgezel*), L'Ouvrier peintre, paraissant à Amsterdam.

L'association S. V. des employés aux chemins de fer (Organe : *De Seingever*), Le Donneur du Signal, paraissant à La Haye.

Les instituteurs socialistes (Organe : *De Volksonderwijger*), l'Instituteur du Peuple paraissant chaque mois, à La Haye.

Les boulangers (Organe : *De Bakkersgezel*), L'Ouvrier boulanger, paraissant à Amsterdam.

Les diamantaires (Organe : *De Diamant bewerker*), Le Diamantaire, paraissant à Amsterdam.

Tout cela prouve incontestablement le progrès du socialisme en Hollande pendant ces dernières années.

BELGIQUE

(De notre correspondant particulier Ernest Henriot).

Le mouvement socialiste ne chôme pas. Nous avons d'abord à enregistrer la victoire aux élections des Conseillers prud-hommes pour Bruxelles, où la liste du Parti Ouvrier obtint une moyenne de 1.200 voix, alors que nos adversaires cléricaux, doctrinaires, radicaux, dissidents, qui ne voulaient pas accepter le mandat impératif, blackboulés du *poll* qui espéraient décrocher un mandat par de lâches compromissions, obtenaient une moyenne de 100 voix.

C'est une belle victoire aussi que celle que vient de remporter la Fédération du Centre, du Parti Ouvrier dont la liste de Conseillers prudhommes a été élue sans lutte, le dimanche 27 décembre.

Le 20 décembre a été ouvert à la Maison du Peuple, de Bruxelles, le Congrès international des Etudiants socialistes, à qui le Parti Ouvrier a adressé les souhaits les plus vifs et les plus sincères de réussite, car il démontre, en fait, que l'alliance entre les ouvriers manuels, les travailleurs de la tête, comme s'intitulent nos camarades Autrichiens, et la partie éclairée de la bourgeoisie, est maintenant conclue, et que c'est de commun accord que nous poursuivons la réalisation des *desiderata* du prolétariat international.

Voici la liste des Cercles d'Etudiants socialistes existant en Europe, représentés au Congrès :

Belgique : Bruxelles, Gand, Liège ; bientôt Gemblom et Anvers.

France : Paris, Lille, Lyon ; les étudiants socialistes roumains de Paris.

Allemagne : Il existe des étudiants socialistes qui ne peuvent agir en public comme tels, ou fonder des Cercles ; ils se feraient renvoyer de toutes les Universités.

Hollande : Amsterdam, Delft.

Danemark : Copenhague.

Suisse : les étudiants socialistes suisses, les étudiants socialistes allemands et autrichiens, les étudiants socialistes bulgares, à Genève ; les étudiants socialistes suisses et les étudiants socialistes polonais, à Zurich.

Autriche : Les « kopfarbeiter » social-démocrates de Vienne et de Lemberg (Gallicie).

Italie : Milan, Naples, Rome, Bologne, Palerme.

Roumanie : Les étudiants socialistes à Bukarest et à Jassy, sont intimement liés au Parti Ouvrier et luttent avec les paysans.

Des télégrammes de sympathie sont parvenus au Congrès des étudiants russes et polonais de Paris, des étudiants socialistes de Prague, de Nancy, d'Autriche, d'Australie, de Suisse.

Après les rapports faits par les délégués au sujet de la situation du mouvement socialiste dans les milieux qu'ils représentent, on aborde l'ordre du jour. Après des discussions fort animées auxquelles prennent part la plupart des membres du Congrès, les ordres du jour qui suivent sont adoptés, l'assemblée votant par nationalité.

Voici quelques-unes des résolutions :

Création au sein même des partis ouvriers d'associations de propagande scientifique et artistique, et notamment :

1° Création de cours théoriques, ou mieux de séances d'études dans des cercles composés mi-partie d'étudiants et d'ouvriers ;

2° Création de soirées artistiques, d'expositions, etc., dans les locaux ouvriers ;

3° Propagande scientifique par la brochure et par le livre ;

4° Création de cercles d'orateurs.

Propagande socialiste dans les milieux bourgeois et parmi les élèves de l'enseignement secondaire :

1° *a*) L'instruction gratuite et laïque à tous les degrés ;

b) L'instruction obligatoire jusqu'à l'âge fixé par la règlementation du travail ;

2° Le Congrès émet le vœu de voir établir la coéducation des deux sexes, sous réserve des nécessités pédagogiques (pour le travail manuel par exemple) ;

3° Le Congrès émet le vœu de voir organiser l'éducation manuelle et physique à tous les degrés d'enseignement ;

4° Obligation pour les jeunes gens et jeunes filles de suivre, après leur sortie des écoles primaires, les cours d'écoles d'adultes pour les premiers, d'écoles ménagères pour les secondes, et cela jusqu'à 18 ans ;

5° Introduction de l'enseignement des sciences sociales à tous les degrés ;

6° Remaniement complet des règlements organiques universitaires ; le choix des membres du personnel enseignant sera dicté par des considérations essentiellement scientifiques, et spécialement par l'institution de cours donnés par des professeurs libres ;

7° Vœu de voir la collectivité nourrir et habiller les enfants pauvres fréquentant les écoles, et de la voir organiser à ses frais, pendant les vacances, des voyages et des colonies scolaires, pour les enfants des deux sexes ;

8° Tous les programmes d'enseignement et tous les livres employés dans les écoles auront une base absolument scientifique en dehors de toutes idées religieuses et dogmatiques ;

9° Vœu de voir supprimer les distributions de prix et concours généraux ;

10° Vœu de voir l'éducateur s'attacher à développer chez l'enfant, non pas le sentiment patriotique, mais les sentiments plus nobles et plus grands de l'humanité et de la fraternité universelle. »

A propos du vote de la première partie de cette proposition, une discussion fort intéressante s'est élevée entre Octave Berger, avocat, défendant les théories anarchistes et de Brouchère et Van der Velde (belges), Radowitzu et Diamandi (roumains).

Sur la proposition de notre ami Van der Velde, le Congrès adopte le vœu suivant :

« Le Congrès international des étudiants socialistes émet un vœu en faveur de l'octroi de la personnification civile aux universités libres, et décide qu'un pétitionnement dans ce sens sera organisé dans les universités où il pourra avoir une portée pratique. »

Il s'agit ici surtout de l'Université de Bruxelles.

Le Congrès ajoute au remarquable rapport déposé par le citoyen Ley sur le § 3 des résolutions votées, le complément ci-après :

« Considérant que les œuvres dues à l'initiative privée préparent et facilitent l'organisation des services publics tout en ayant le même but, mais une portée plus grande.

« Emet le vœu de voir créer dans toutes les communes des œuvres ayant pour but de fournir l'alimentation et le vêtement aux nécessiteux des écoles.

« Emet en outre le vœu de voir ces œuvres subsidiées par la commune. »

Quant au mouvement pour l'arbitrage et la paix, le rapporteur La Fontaine développe les résolutions suivantes :

Modifier l'enseignement de l'histoire dans les deux sens suivants :

1° Supprimer dans les manuels d'histoire la glorification des hommes et des faits de guerre ;

2° Insister sur les progrès réalisés dans tous les domaines de l'activité humaine par la collaboration des divers peuples ;

3° Marquer plus spécialement que les évènements sont le résultat de poussées involontaires et non l'œuvre de quelques individualités ;

4° D'établir dans la mesure du possible l'équivalence des diplômes délivrés par les Universités des divers pays ;

5° D'inviter les étudiants et anciens étudiants socialistes à s'affilier aux sociétés de l'arbitrage et de la paix existant dans leurs pays respectifs.

Après une vive discussion, le premier point de ces résolutions est adopté par 3 voix contre 1 et 5 abstentions.

Sur la proposition du citoyen Diamandi, on y adjoint le vœu suivant :

Etant donné que l'évolution sociale et politique est subordonnée à l'évolution économique des sociétés, que les influences sont collectives et non individuelles, le Congrès demande que dans les livres d'histoires on donne aux individualités et aux dates la valeur qu'ils ont réellement.

Comme sanction à la Section d'Art, fondée tout récemment par la Fédération Bruxelloise du Parti Ouvrier et dont l'initiative jouit d'un légitime succès, le Congrès vota à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Considérant que l'art peut avoir une influence importante sur le développement intellectuel et moral des travailleurs manuels, le Congrès émet le vœu que des soirées artistiques soient organisées dans les locaux ouvriers.

Les délégués ont assisté le mardi 22 décembre à une séance de la Section d'Art, donnée en leur honneur !

Quant à la règlementation du travail, le Congrès international des étudiants et anciens étudiants socialistes, déclare se rallier aux résolutions du Congrès socialiste international, estime qu'il y a lieu de poursuivre l'établissement d'une législation internationale du travail. Il prononce des vœux pour l'introduction du minimum de salaire dans l'adjudication des travaux publics et pour la protection des femmes enceintes. Les

étudiants socialistes chômeront avec le Parti Ouvrier international le 1er mai, fête en l'honneur du travail.

Relativement à la question féminine, le Congrès adopte les résolutions suivantes du rapporteur, notre ami Kœtlitz, amendées par les délégués viennois :

1° Egalité des droits civils et politiques pour les deux sexes.

2° Co-éducation des deux sexes aux degrés primaire, moyen et supérieur, sous réserve de nécessités pédagogiques.

3° Création d'un enseignement moyen et supérieur spécial pour les femmes, ainsi qu'il en existe un spécialement pour les hommes.

4° Les jeunes filles doivent pouvoir suivre tous les cours des universités et exercer toutes les professions libérales.

La solution de la question féminine est étroitement liée à celle de la question sociale.

Enfin notre ami De Brouckère fait adopter l'amendement suivant :

Le congrès émet le vœu de voir les enfants des différentes classes de la société réunis dans les mêmes écoles.

Le Congrès a épuisé son ordre du jour mardi 22 décembre. Les délégués se réunissent en comité secret pour discuter la fondation d'une Fédération internationale des étudiants socialistes. L'énoncé des travaux accomplis par le Congrès rend inutile, ce nous semble, tout éloge ; il fera date dans les annales du mouvement socialiste international comme le Congrès de Liège.

∴

Un congrès de cigariers a été tenu à Bruxelles le 20 décembre. On a examiné la question du travail dans les prisons et à la colonie pénitentiaire de Hoogstreeten. Il a été finalement décidé que les membres des conseils de l'industrie et du travail seraient convoqués dans les différentes villes du pays. Les conseils ouvriers feraient une proposition de pétition monstre de tous les patrons et ouvriers cigariers de Belgique, à envoyer aux Chambres, afin de demander l'abolition ou du moins la réglementation de la fabrication des cigares dans les prisons et mettre un terme à la concurrence du travail des prisons fait au travail libre. La question de la régie de l'industrie cigarière a été remise au congrès international de 1890.

∴

Le 25 Décembre anniversaire de la mort de notre regretté De Paepe, un grand nombre de citoyens se sont rendus au cime-

tière d'Evère pour déposer quelques fleurs sur la tombe de celui qui fut le père du Parti Ouvrier Belge.



Le 25 Décembre, jour de la Noël, a été tenu à Gand, un « landdag » — mot flamand composé de « dag » jour, et « land » pays, c'est-à-dire un jour où tout le pays se réunit en un endroit indiqué — de tous les partisans du Suffrage Universel. Toutes les grandes et les petites villes de la Belgique flamande, toutes les communes importantes étaient représentées par des socialistes, des progressistes, des libéraux, des flamingants (le parti autonomiste qui poursuit l'égalité complète des deux langues parlées en Belgique, au point de vue gouvernemental) tous partisans du Suffrage Universel. L'assistance était si nombreuse qu'il a fallu scinder le « Landdag », en deux parties qui ont tenu séance dans les deux plus grandes salles de la ville de Gand, sous la présidence de nos amis Ansele au « Valentino » et Van Beveren, à la « Concordia ». Les deux assemblées ont acclamé avec enthousiasme la résolution suivante :

« Considérant que le droit de prendre part au gouvernement du pays est pour tous les Belges un droit naturel et imprescriptible ;

Considérant que la Constitution déclare que tous les Belges sont égaux et que tous les pouvoirs émanent de la nation ;

Considérant que le régime du cens consacre une iniquité et est en contradiction avec l'esprit de la Constitution ;

Le Landdag exige :

La révision immédiate de l'article 47 de la Constitution et l'octroi du droit universel à tous les Belges indistinctement âgés de vingt et un ans au moins ;

Déclare :

Que les groupes représentés useront, lors des élections prochaines à la Constituante, de toute leur influence pour faire triompher partout les candidats du suffrage universel ;

S'associe aux légitimes revendications des femmes,

Et renouvelle le serment prononcé le 15 août 1890, au parc de Saint-Gilles, de ne connaîtré ni trêve ni repos avant d'avoir conquis le droit populaire. »

Une réunion privée a été tenue ensuite ; les délégués ont examiné et voté les mesures à prendre pour l'organisation en commun d'une propagande intense pour le suffrage universel.

Devant l'énergie montrée par la partie industrielle et wallonne du pays, devant la volonté arrêtée que lui signifie la partie flamande sur laquelle il s'appuie le plus, le ministère clérical ne pourra que faire voter la révision par sa majorité, quoique certains membres aient des velléités de regimber et que les

ministres eux-mêmes s'aperçoivent bien qu'ils devront accepter le Suffrage Universel, comme ils ont accepté la Révision de la Constitution, contraints et forcés par " l'agitation de la rue ", comme l'avouait sans ambages, tout récemment, le *Courrier de Bruxelles* organe ultramontain. Nous savons bien d'ailleurs que tous les progrès effectués par nos idées ont été enlevés à la force du poignet ; c'était sous la menace des manifestations, des meetings, des grèves que nos classes dirigeantes marchent. Maintenant que le pays est relativement tranquille parce que le ralliement de tous se fait, lentement et sûrement, aux idées que les socialistes ont été seuls à défendre pendant longtemps, le ministre de l'Intérieur a fait décider par la Chambre que son budget serait voté avant la discussion de la Révision.

C'est un retard de quelques jours, peu important en lui-même, qui nous montre cependant qu'il n'y a pas à se reposer un instant. L'impulsion donnée par le *Landdag* de Gand se fera bientôt sentir, et nos efforts seront décuplés maintenant que nous avons un grand journal à 5 centimes, *Le Peuple*, organe officiel du Parti ouvrier, un petit journal populaire à 2 centimes, l'*Echo du Peuple* et que les frères Defuisseaux ont fait paraître le 27 décembre un grand journal à 5 centimes le *Suffrage Universel* qui défendra aussi le programme du Parti ouvrier.

Ce n'est pas sans peine que nous pourrons triompher. La réaction emploie contre nous toutes les armes à sa disposition. Mais la satisfaction sera en proportion des efforts effectués quand poindra l'aurore du jour où nous aurons atteint notre premier but.

Ern. Henrion.

Nous ne voulons pas terminer ce bulletin sans saluer encore une fois le premier Congrès international d'étudiants socialistes, sans signaler à l'attention publique l'hospitalité écossaise si libéralement offerte aux congressistes par la *Maison du Peuple* et le suggestif accueil qui leur avait été réservé par le *Parti Ouvrier*. L'élite intellectuelle de toutes les Universités d'Europe, hormis celles d'Allemagne, a tenu à honneur de se faire représenter au Congrès de Bruxelles, et a prouvé que le parti des inutiles et des égoïstes ne pouvait être le parti de la jeunesse et de l'ouvrier. Et indépendamment de ceux qui sympathisent ouvertement avec cette marche en avant du Socialisme, combien de craintifs et de timides n'osent se montrer, mais soutiennent de leurs vœux l'évolution qui termine cette fin de siècle, espérant que le Socialisme c'est la délivrance, c'est la réalisation des rêves de justice, de vérité, de beauté et de bonté.

Adrien Veber.

ÉMILE DE LAVELEYE

Un très éminent et très généreux écrivain, Emile de Laveleye, qui honora la *Revue Socialiste* de sa collaboration, vient de mourir dans sa 70e année.

Il était né à Bruges en 1822 ; professeur d'Economie politique à Liège, membre correspondant de l'Institut de France, il fut un des plus féconds publiciste de ce temps. Art, Littérature, Politique, Economie sociale, tout lui était familier, et quel style orné et limpide !

L'homme, accueillant et obligeant, était digne chez lui de l'écrivain; il n'eut que des sympathies et il ne laissera que des regrets.

Son œuvre est aussi considérable que variée. On en aura une idée par le simple énoncé de ses principaux ouvrages, presque tous édités à Paris et qui touchent à toutes les questions philosophiques, économiques, politiques et littéraires de notre époque.

La langue et la littérature provençales, mémoire couronné au Concours Universitaire (1884). — *Histoire des Rois Francs* (1847). — *Les Niebelungen*, traduction uouvelle, précédée d'une étude sur la formation de l'épopée. Paris, Hachette, 1861 ; 1 vol. in-18 jésus (*Bibliothèque variée*). 2e édition, 1866, avec la traduction des chants héroïques de l'*Edda* ayant rapport aux *Niebelungen* (ici l'introduction est intitulée : *Etude sur la formation des épopées nationales*). — *L'Economie rurale de la Belgique* (1863 et 1864). — *L'Economie rurale de la Néerlande* (1863). — *Le marché monétaire depuis cinquante ans* (1865). — *La Lombardie et la Suisse*, études d'économie rurale (1869). — *Etudes et Essais* (1869). — *La liberté de l'enseignement supérieur en Belgique* (1870). — *La Prusse et l'Autriche depuis la dernière guerre* (1870). — *Essai sur les formes de gouvernement dans les sociétés modernes* (1871). — *L'instruction du Peuple* (1871). — *Des causes actuelles de guerre et l'arbitrage* (1873). — *De la Propriété et de ses formes primitives* (1873). — *Le Socialisme contemporain* (1879). — *Nouvelles lettres d'Italie* (1880). — *Eléments d'Economie politique* (1882). — *Du gouvernement dans la Démocratie* (1891), etc.

Cette liste pourrait s'allonger d'une longue suite de brochures.

M. de Laveleye a été, en outre, le très assidu collaborateur de diverses revues belges et étrangères, notamment de la *Revue de Belgique*, de la *Revue des Deux Mondes*, de la *Contemporary Review*, de la *Fornightly Review*, de la *Revue Socialiste*, etc.

Emile de Laveleye, dit dans la *Justice* mon ami et collaborateur Eugène Raiga, Emile de Laveleye en tant qu'économiste appartient à cette école de professeurs qu'on appelle en Allemagne les *Socialistes de la Chaire*. Comme eux, adversaire déclaré de l'économie politique libérale, il réclame une répartition plus équitable des richesses, et n'hésite

pas à proclamer comme indispensable le principe de l'intervention sociale dans les rapports du Travail et du Capital. Il a donné, notamment dans son *Socialisme contemporain*, une réfutation très précise des théories individualistes de M. Herbert Spencer.

Mais il va plus loin encore et s'attaque hardiment aux doctrines sacro-saintes professées sur le droit de propriété par les économistes conservateurs. La publication de ses études sur la propriété dans la *Revue des Deux Mondes* — études qui ont formé son savant livre : *De la Propriété et de ses formes primitives* — a été un véritable événement. C'était en 1873. Au moment où la réaction triomphante imposait silence à tous les penseurs, à tous les hommes de progrès, Emile de Laveleye osait écrire dans la vieille revue bourgeoise :

« Nous avons aboli les castes et les privilèges et la société est plus malade que jamais. Aux guerres dynastiques ont succédé la guerre bien plus sanglante des nationalités et des races ; aux anciennes Jacqueries, les guerres sociales.

« Les démocraties antiques ont péri par l'inégalité, les démocraties modernes périront de même et aboutiront au despotisme et à la décadence, si l'on suit les anciens errements... Ou l'égalité s'établira, ou le droit de propriété sera modifié dans un sens social, ou la société périra. »

L'effet de telles paroles est-il dit dans l'*Histoire du Socialisme*, s'élevant d'un tel milieu, à un pareil moment, fut prodigieux.

S'il n'est pas collectiviste, Emile de Laveleye a fait ressortir avec une rare puissance le caractère évolutif des formes propriétaires. La propriété telle qu'elle existe ne lui semble pas en rapport avec l'intérêt général. Pour lui l'extension des domaines communaux, la création d'*allmenden* comme en Suisse, est une des réformes qu'il préconise avec le plus d'éloquence, comme devant apporter, avec une certaine somme d'égalité, une augmentation de bien-être aux classes laborieuses.

Tous ses ouvrages sont animés d'un souffle généreux et admirablement écrits. Les questions les plus ardues y sont présentées sous une forme claire, attrayante, et traitées avec une érudition sûre, une sagacité pénétrante. Rien de rocailleux dans son style, rien de pédant non plus. La sérénité de l'homme qui sait et qui n'a qu'un souci, celui de la vérité, tel est le trait marquant du talent d'Emile de Laveleye, et l'on peut dire du professeur de Liège qu'il a été un des plus redoutables adversaires des doctrines économiques conservatrices, et partant un des plus vaillants pionniers de la cause de la Justice sociale.

Nous reviendrons à ce glorieux disparu, dans une étude où nous nous efforcerons de donner la haute signification et de faire ressortir l'importance de son œuvre magistrale dont bénéficient ses contemporains, et qui lui vaudra une mémoire justement honorée.

B. M.

REVUE DES LIVRES

La question du latin et la réforme profonde de l'enseignement secondaire, par M. Guérin. — Paris, Léopold. Cerf., 1 vol. in-18. prix : 3 fr. 50.

Un livre audacieux et suggestif, — malgré des longueurs et un peu de confusion dans les matières.

Si le plan de réforme de M. Guérin était adopté, en effet. c'en serait fait des méthodes de l'enseignement en vigueur jusqu'ici. Rien ne resterait debout, du vénérable édifice universitaire que M. Brial nous montre, dans un de ses derniers livres, comme le produit d'une lente collaboration de tant de siècles. Mais M. Guérin ne doit pas se faire trop illusion sur l'avenir immédiat réservé à son projet. Il est évolutionniste et sait par conséquent que les idées les plus fécondes ont besoin d'une longue incubation, avant de mûrir à la vie des réalisations pratiques. — Quoiqu'il en soit, voici un résumé sommaire de ce volume, dont le lecteur comprendra tout l'intérêt, à la seule indication, très incomplète, que nous lui en donnerons ici :

Depuis une quinzaine d'années l'abondance croissante des matièrs contenues dans nos programmes d'enseignement secondaire a soulevé de sérieuses préoccupations universitaires,qui n'ont pas tardé à franchir le monde restreint où elles avaient pris naissance, pour se répandre, par les livres et la presse, dans le gros public. Tous les ans, et sous le coup de ces préoccupations, on rogne, de ci de là, supprimant quelques exercices reconnus inutiles ; mais la somme de connaissances humaines augmente si rapidement, que les programmes deviennent de plus en plus touffus et nos enfants sont surchargés d'une besogne souvent plus nuisible qu'utile, par suite de l'excès de fatigue cérébrale qu'elle leur impose.

Au nombre des matières qui prennent à notre jeunesse scolaire, les heures d'un labeur patient et fastidieux, l'étude du latin et du grec tient le premier rang. De son entrée à sa sortie du collège, elle est condamnée à tourner la meule désespérante de ces deux grammaires, broyant dans le vide, car sa mémoire se refuse à les enregistrer, les règles de syntaxe de ces deux langues. Au cours de ces dernières années, on a bien supprimé l'exercice du vers latin et on n'exige plus au baccalauréat la dissertation latine d'autrefois : mais nombre de bons esprits, et certes pas des moindres vont plus loin ; ils proposent la suppression complète et définitive du grec et du latin dans l'enseignement classique...

M. Guérin s'élève avec beaucoup de force contre ces derniers, et montre avec un luxe de preuves à l'appui la nécessité de maintenir l'étude de ces langues, sans lesquelles nous ne saurions comprendre la civilisation admirable dont la nôtre est issue ; car la pensée et les institutions gréco-romaines sont certainement les ancêtres directs de la pensée et de la civilisation contemporaines. M. Guérin estime que l'influence de la littérature gréco-latine est moralisatrice et fortifiante. Il aurait pu ajouter que de nos jours, surtout, cette influence tend à s'accroître au lieu de diminuer et qu'il est plus indispensable que jamais de recourir à cet important facteur de développement intellectuel. On comprend mieux, en effet, aujourd'hui que jadis, ces deux littératures, qu'on traduisait autrefois servilement, sans sentir l'élévation de la pensée et le côté humain de l'idée philosophique supérieure qui éclaire toutes les pages de l'antiquité classique. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer aux traductions et aux commentaires contemporains les plates traductions et les insipides remarques auxquelles donnaient lieu l'étude de la littérature gréco-latine au XVIII[e] ou XVII[e] siècles. Quels hommes cependant, quelles générations l'enseignement classique a pétris. Quelle subite jeunesse sortit du suaire du moyen-âge, quand le monde, jusque-là abêti, se retrempa aux pures sources de la littérature antique et substitua, dans son enseignement le latin de Lucrèce et le grec d'Homère aux jargons scolastiques de nos universités ! Le XVIII[e] siècle, — le grand siècle inoubliable ! — était tout imprégné de l'esprit scientifique de la Grèce et de la grandeur d'âme romaine, quand il exécuta ces deux œuvres formidables : L'Encyclopédie et la Révolution. Gardons-nous donc, aujourd'hui que nous connaissons leurs sublimes vertus salutaires, de dessécher pour les générations qui viennent, ces sources d'art et de pensée...

Est-ce à dire, cependant, que tout soit pour le mieux dans notre enseignement classique ? Que nous devions conserver avec un soin jaloux les deux et fatigantes leçons de Burnouf et de Lhomond ? M. Guerin ne le pense point, et tout en maintenant l'étude du grec et du latin, il voudrait voir adopter des méthodes radicalement différentes de celles en vigueur jusqu'ici. — Mais comme cette méthode se confond, dans le plan de l'auteur avec son projet général de réforme de l'enseignement, nous allons pour plus de clarté indiquer celui-ci, dans lequel le premier se trouvera compris :

Tout d'abord, M. Guérin n'admet pas la distinction établie entre l'enseignement spécial et l'enseignement classique. — Il y a, dit-il en substance, une source générale de connaissances indispensables à tous, quelle que soit la carrière à laquelle on se destine. Avant d'être destiné à telle profession, l'enfant qui entre au lycée ou au collège doit devenir un *homme*. Il doit donc acquérir les connaissances morales et scientifiques qui lui permettront d'être un homme et supprimer les *humanités*, sous prétexte de spécialisation, est un contre sens. Assurons d'abord à l'enfant les moyens de devenir un homme : ce n'est que lorsqu'il aura acquis le minimum de connaissances nécessaires à cet effet, qu'il embrassera une carrière, — l'enseignement *spécial*. Ce minimum de connaissances, nécessaires à tous, constitue donc pour M. Guérin, l'enseignement *classique* proprement dit.

Que sera cet enseignement classique ? « L'histoire générale de l'évolution universelle, depuis la matière cosmique, jusqu'à l'homme perfectible », nous répond l'auteur. L'histoire de l'homme et de son milieu, « la récapitulation de la vie de l'humanité », telle est en effet la méthode par excellence qui, selon lui, permettra de donner dans l'enseignement, la somme de connaissances générales qu'il place à la base de toute éducation. Car en « récapitulant, selon ses expressions, la vie de l'humanité », on initiera la jeunesse aux progrès scientifiques et moraux dont il doit avoir une vue générale sommaire.

Ainsi, l'enseignement commencerait par la cosmogonie, les transformations de la matière, l'histoire de la vie organique sur le globe ; l'avènement de l'homme, la formation de l'humanité, du langage, des sciences, leurs progrès. L'auteur formule son système ainsi : « Apprendre ce que tous doivent savoir, dans la mesure où chacun doit le savoir, en faisant graviter toutes nos études autour de l'homme considéré dans son origine et ses développements. »

On comprend combien un pareil enseignement différerait de l'enseignement actuel, bourré de principes de leçons fastidieuses que l'on contraint de réciter sans toujours bien saisir le sens ; combien celui-ci serait plus attrayant et plus fécond ! Sa méthode historique recommandée par M. Guérin permettrait de mieux coordonner les diverses branches des connaissances humaines, dont le rapport apparaîtrait plus immédiat dans l'histoire de leurs développements parrallèles ou successifs. S'il est vrai, et le fait paraît admis par tous les naturalistes, que les êtres supérieurs présentent dans leur période embryonnaire la récapitulation des états successifs de l'évolution organique, la méthode de M. Guérin est conforme à la marche de la matière : elle ferait récapituler au cerveau humain les étapes successives qui l'ont amené au degré de développement présent, naturellement, sans effort ; partant le temps consacré à cette récapitulation pourrait être moins long.

Pour l'enseignement des langues, par exemple, M. Guérin distingue entre les langues mortes et les langues vivantes. On devrait se borner à l'étude de la langue latine (ce qui est considéré par lui comme une langue vivante) et c'est par le latin qu'on apprendrait le français, l'italien et l'espagnol. Il ne s'agit pas d'apprendre à écrire le latin, mais de le comprendre : point donc n'est besoin de se rompre aux compositions grammaticales. La traduction suffit, l'exercice du vocabulaire, — la version complétée par les explications du professeur. La grammaire serait donc réduite à sa plus simple expression, les déclinaisons et quelques conjugaisons régulières. — Ce n'est pastout, le latin est la langue mère du français, de l'espagnol et de l'italien. Ilserait facile d'établir, selon l'auteur, un « vocabulaire étymologique latin-français-italien-espagnol », et l'étude de la langue latine deviendrait ainsi la base d'étude de ces trois langues, qu'on apprendrait sans efforts, chacune d'elle servant à résoudre les difficultés de formation et de compréhension qu'on trouverait dans la langue voisine correspondante. En science, on observerait une marche historique semblable, en développement surtout, dans le cerveau des enfants, des idées générales, des vues sommaires explicatives, plutôt que des préceptes et des formules. Il estime que, par cette méthode, il serait possible de gagner un temps précieux, de sorte que vers seize ans, l'enfant aurait terminé ses études classiques et pourrait alors aborder l'enseignement secondaire spécial, c'est-à-dire professionnel, qui irait de seize à vingt-un ans. A sa majorité, le jeune citoyen serait donc pourvu, à la fois des connaissances générales nécessaires à un homme et des connaissances particulières nécessaires au praticien, son instruction générale et professionnelle serait terminée.

C'est là, on le voit, comme je l'ai dit au début, un projet hardi et qu dénote chez son auteur une grande indépendance en même temps qu'une imgénieuse originalité de pensée. Aussi, la réforme de l'enseignement n'est-elle pas près d'aboutir à ses conclusions. D'ailleurs, les résultats qu'il en espère seraient singulièrement atténués par ce fait : que la réforme ne porterait que sur l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement payant. Or de celui-ci, la presque totalité des générations est exclue. N'ont-elles cependant pas droit, elles aussi, à cette nourriture intellectuelle, reconnue par M. Guérin, comme indispensable à l'éducation de l'homme ? C'est une étrange anomalie que, si l'on proclame un minimum de connaissances nécessaires

pour qu'un membre de la famille humaine puisse remplir convenablement ses fonctions, l'immense majorité des hommes soient privés de cet aliment moral et intellectuel sans lequel l'homme n'est pas complet. Si M. Guérin avait un peu réfléchi à l'anomalie résultant d'un pareil état de choses, peut-être les quelques lignes consacrées dans son projet à l'enseignement de l'économie politique eussent-elles été conçues dans un tout autre esprit ? Je serai sobre de critiques sur ce point, car si le passage auquel je fais allusion ici laisse beaucoup à désirer, en revanche, le livre de M. Guérin est composé dans un esprit philosophique très généreux. L'étude des religions et des conditions sociales surtout est conçue dans un esprit évolutionniste très élevé. La conclusion de son chapitre sur le développement social, notamment, est à citer : « Si, au lieu de traquer comme des malfaiteurs, « dit-il, ceux qu'on appelle des *socialistes*, et qui ne sont en somme que des « intelligences en quête de justice, nos prétendus grands hommes d'Etat « étaient assez honnêtes pour prendre loyalement en main la direction de « cette recherche, les Sociétés arriveraient pacifiquement à la réalisation de « leur idéal. Mais il faut bien le reconnaître, malgré les bruyantes manifesta- « tions d'une philanthropie peu éclairée, dans chaque société c'est le principe « de l'égoïsme, qui domine encore plus ou moins ; c'est-à-dire la prépondé- « rance de certains intérêts particuliers sur l'intérêt général. Ce n'est pas « pour le peuple qu'on gouverne ; c'est pour des dynasties, des aristocraties « ou des ploutocraties... — Cela finira-t-il ? — Oui, sans doute ; car, selon « l'expression d'un philosophe allemand, « l'histoire humaine est la réalisation « progressive de l'idéal de l'universelle justice par l'espèce entière. » — Mais « quand cela finira-t-il ? — Quand, à la division, à la jalousie, à la haine pro- « duites par la cupidité féroce de l'égoïsme individuel, familial, social, « national, sous l'influence aveugle du principe égoïste : *chacun pour soi*, « succèdera, sous l'influence du chapitre altruiste : *chacun pour tous et « tous pour chacun*, une fraternité bienveillante, désintéressée, loyale, qui sup- « primera partout la lutte et la guerre, reléguant les hommes de ruse et de « proie, aujourd'hui au pinacle, dans les bas-fonds de la société, parmi les mal- « faiteurs, aux confins de l'animalité brute, où se trouve leur véritable place. »

Ce sont là de nobles et généreuses pensées, que malheureusement nous ne sommes pas près de voir constituer le fonds de l'enseignement secondaire dans les lycées ou collèges de l'Etat.

Gustave Rouanet.

Les Associations professionnelles d'Artisans et Ouvriers en Belgique, par Émile Vandervelde. — Bruxelles, Imprimerie des Travaux Publics. — 1891. — 2 vol. Prix, 6 fr. les deux.

Due gite clandestine a Roma, negli anni 1861 et 1862, per Andrea Giannelli. — Prato, Tipografia di Amerigo Lici. — Prix, 1 fr. 50.

La Paix et le Désarmement, considérés en rapport avec les questions économiques et sociales, par F. Bernardot, Président de la Société d'Arbitrage du *Familistère* de Guise. — Guise, Imprimerie Baré. — Prix, 50 cent.

L'Almanach de la Cloche illustrée. — Le Hâvre, Imp. Maudet et Godefroy, 18, quai d'Orléans. — Prix, 30 cent. — Contient une biographie avec portrait de B. Malon.

F. R.-D.

La rareté de quelques numéros de la *Revue Socialiste* nous a empêchés jusqu'à présent de fixer, pour nos collections, des prix de propagande.

Les vides ayant été comblés par des réimpressions, nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous sommes en mesure de livrer les sept premières années au prix suivant que, ainsi qu'on le verra, nous nous sommes efforcés d'abaisser très sérieusement, afin de rendre cette série d'études accessible aux partisans de la justice et du progrès, et de contribuer ainsi à la diffusion des idées que nous défendons.

Du 1er Janvier 1885 au 31 Décembre 1891

Sept années à 12 fr.......................... 84 fr.
Une année................................ 15 fr.
Un Numéro................................ 1 fr. 50

Envoi franco contre mandat-poste à l'ordre de M. Rodolphe Simon, administrateur.

Le Courrier de la Presse (3me année), 19, boulevard Montmartre, A. Gallois, directeur, communique les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet.

L'abondance des matières nous a obligé à renvoyer au prochain numéro *La Morale Républicaine*, par Trubleau, plus une grande partie de la *Revue des Livres*, du *Mouvement social* et de la *Revue de la Presse*.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'à partir du mois prochain notre collaborateur, le **Dr. A. Delon**, consacrera dans chaque numéro de la *Revue Socialiste* quelques pages à **La question sociale devant les corps élus.**

L'utilité et l'importance de ce travail fait par un écrivain socialiste de la compétence éprouvée du Dr. Delon, que les lecteurs de cette Revue ont pu apprécier, n'a pas besoin d'être démontrée.

Le Directeur-Gérant : Benoît Malon.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

EXTRAIT

DU

CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE

DE LA

“ REVUE SOCIALISTE ”

(Janvier 1892)



Nous avons cru faire œuvre utile et répondre à un besoin créé par la prépondérance des questions sociales, en étendant la Librairie de la *Revue Socialiste* à tous les volumes ou brochures touchant de près ou de loin au Socialisme.

Et afin que ce groupement, parfois laborieux, n'entrainât aucune augmentation de prix, nous avons passé, avec les éditeurs, des traités qui nous permettent de répondre à toutes les demandes au prix courant et sans autres frais que ceux du port.

Le présent Catalogue, que pour la commodité de nos lecteurs nous avons annexé au 1er N° de l'année, sera tiré à part et adressé *franco* sur toute demande. Il sera tenu au courant et augmenté ; les lacunes étant inévitables dans une première composition, de manière à éviter à nos correspondants toute recherche onéreuse et difficile. Nous sommes, cela va sans dire, à leur disposition pour leur procurer, sans augmentation de prix, non-seulement les ouvrages marqués dans ce Catalogue, mais tous ceux qu'ils voudront bien nous demander et qui seront trouvables en Librairie.

NOTA. — *Nous avons indiqué deux prix : celui pour Paris (le prix d'éditeur) et celui comprenant les frais de port, calculés sur le tarif de la poste. Il va sans dire que nos correspondants pourront s'affranchir plus ou moins de cette surcharge en groupant leurs demandes de manière à former un Colis Postal et même le supprimer en nous chargeant de remettre à une adresse quelconque à Paris.*

COLLECTION DE LA REVUE SOCIALISTE

Dans le but d'aider à la diffusion des idées que nous défendons, nous avons abaissé très sérieusement les prix de collections complétées par des réimpressions.

Du 1er Janvier 1885 au 31 Décembre 1891. — Les sept années....fr. 84
une année........... 15
un numéro.......... 1 50

ŒUVRES NON ÉPUISÉES DE B. MALON

	vol.	prix pr Paris	par la poste
Manuel d'Économie Sociale..............................	1	2.50	2.80
Le Nouveau Parti — Le Parti Ouvrier et ses principes..........	1	1.50	1.60
Le Nouveau Parti — Le Parti Ouvrier et sa politique...........	1	1.50	1.60
Capital et Travail, de LASSALLE (traduction française)........	1	2. »	2.30
La Quintessence du Socialisme, de SCHAEFFLE (trad. française)..	1	1. »	1.10
Histoire de l'Agiotage de 1717 à 1780......................	1	1. »	1.10
Constantin Pecqueur..............................	1	0.40	0.50
Le Socialisme réformiste..............................	1	0.60	0.70

Le Socialisme Intégral. — 1re Partie : Histoire des théories et tendances générales. — Introduction : Les Confluents du Socialisme. — Chap. I. : La Société actuelle et ses aboutissants. — Chap. II. : La protestation communiste dans le passé. — Chap. III. : Les précurseurs du Socialisme moderne. — Chap. IV. : Principes et tendances du Socialisme contemporain. — Chap. V. : L'évolution morale et le Socialisme. — Chap. VI. : L'évolution de la Propriété et le Socialisme. — Chap. VII. : L'évolution familiale et le Socialisme. — Art. VIII. : L'évolution de l'Etat et le Socialisme. — Appendice : Critiques et Réponses.
Un fort volume in-8, avec portrait gravé de l'auteur.. 6. » 6.85

Le Socialisme Intégral. — 2me partie (2e édition) : Des réformes possibles et des moyens pratiques. — Préface de l'auteur. — Chap. I. : Des Coopérations Ouvrières. — Chap. II. : La législation internationale du Travail. — Chap. III. : Le droit à l'existence. — Chap. IV. : Le Ministère du Travail et ses attributions. — Chap. V. : De la démoralisation financière de la réforme judiciaire et du crédit social. — Chap. VI. : Monopoles et Services publics. — Chap. VII. : Services Communaux. — Résumé conclusionnel général.
Un fort volume in-8............................ 6. » 6.85

SCIENCE ET PHILOSOPHIE

		vol.	prix p^r Paris	par la poste
Buchner (Louis).....	*L'homme selon la science* (traduit par Ch. Letourneau)..............	1	7. »	7.85
—	*Force et Matière* (traduit par Regnard)	1	7. »	7.85
—	*Conférences sur la théorie Darwinienne,* (traduit par A. Jacquot)........	1	5. »	5.75
—	*La vie psychique des Bêtes* (traduit par Ch. Letourneau).............	1	7. »	7.85
—	*Lumière et Vie* (tr. par Ch. Letourneau)	1	6. »	6.85
—	*Nature et Science* (traduit par Gauth).	1	7. »	7.85
Darwin (Charles)....	*Origine des espèces* (trad. par Barbier).	1	8. »	8.85
—	*La descendance de l'homme et la sélection sexuelle* (traduit par Barbier)....	1	12.50	13.35
Darwin (Fr.).........	*Vie et Correspondance de Ch. Darwin.*	2	20. »	20.85
Diderot.............	*Mélanges philosophiques*.............	1	0.25	0.30
Dupuis..............	*Origine de tous les cultes*............	3	0.75	0.95
Fouillée (A.)........	*Avenir de la Métaphysique*..........	1	9.50	10.35
—	*L'évolutionnisme des idées forces*......	1	7. »	7.85
Fournière (Eugène)..	*L'Ame de demain*.................	1	2.50	2.75
Guyau..............	*La Morale d'Épicure*...............	1	7.50	8.35
—	*La Genèse de l'idée de temps*..........	1	2.50	2.80
—	*La Morale Anglaise contemporaine*....	1	7.50	8.35
—	*Esquisse d'une Morale sans obligations ni sanctions*...................	1	5. »	5.75
—	*Les problèmes de l'esthétique contemporaine*	1	5. »	5.75
—	*Vers d'un philosophe*..............	1	3.50	3.85
—	*L'irreligion de l'avenir*.............	1	7.50	8.35
Hæckel (Ernest).....	*Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles*.........	1	12.50	13.85
Hovelacque (A.).....	*La Linguistique*..................	1	5. »	5.75
—	*Précis d'Anthropologie*.......... ...	1	10. »	10.85
Ch. Letourneau.....	*La Sociologie*.....................	1	5. »	5.75
—	*La physiologie des Passions*..........	1	5. »	5.75
—	*Science et Matérialisme*.............	1	5. »	5.72
Marc-Aurèle.......	*Pensées de Marc-Aurèle,* traduites par Barthélemy St-Hilaire..........	1	4.50	5.10
Meunier (Victor)....	*La philosophie zoologique*............	1	0.60	0.75
Renan (Ernest)......	*L'avenir de la Science*..............	1	7.50	8.35
Renard (Georges)....	*L'homme est-il libre ?*..............	1	0.60	0.75
Roberty............	*La philosophie du siècle*.............	1	5. »	5.60
Royer (Clémence)...	*Le Bien et la Loi morale*............	1	3.50	3.85
Secrétan.........	*Philosophie de la Liberté* (1879)......	2	10. »	10.85
—	*La Civilisation et la Croyance*........	1	3.50	3.75
Spencer............	*La Morale évolutionniste*............	1	6. »	6.75
Spinoza............	*Traité théologico-politique de Dieu*.....	1	4. »	4.70
—	*Traité théologico-politique de l'Ame*....	1	5. »	5.70
Strauss (David).....	*L'ancienne et la nouvelle foi* (traduit par Naval)....................	1	7. »	7.85

J.-S. Mill	*L'utilitarisme* (traduit par Monnier)	1	2.50	2.80
—	*Auguste Comte et la philosophie positive.*	1	2.50	2.80
Viardot (Louis)	*Libre examen*	1	1.50	1.70
Volney	*Les Ruines*	1	0.25	0.35
—	*La loi naturelle*	1	0.25	0.35

SOCIOLOCIE

		vol.	prix pr Paris	par la poste
Acollas (Emile)	*Manuel du droit Civil,* commentaire philosophique du Code Napoléon, contenant l'exposé complet des systèmes juridiques	3	40. »	41.20
	Chaque volume séparé		12. »	12.85
	Appendices et Tables		4. »	4.40
—	*Les Droits du Peuple*	1	7.50	8.35
—	*Le Mariage, son passé, son présent, son avenir*	1	2.50	2.80
—	*Le Droit de l'Enfant* (L'Enfant né hors mariage)	1	3. »	3.35
Aristote	*La Politique*	1	3. »	3.30
Bebel (Auguste)	*La Femme dans le passé, le présent, l'avenir*	1	5. »	5.75
Beccaria	*Des Délits et des Peines*	1	0.25	0.30
Blanc (Louis)	*Histoire de la Révolution Française*	15	45. »	47.55
—	*Questions d'aujourd'hui et de demain.*	5	17.50	19.30
Bénédict	*Le Catholicisme Social*	1	0.60	0 75
Bertillon (Jacques)	*La Statistique humaine de la France*	1	0.60	0.75
Bluntschli	*Le droit international codifié*	1	10. »	10.85
—	*Théorie générale de l'Etat*	1	8. »	8.85
—	*Le droit public général*	1	8. »	8.85
—	*La Politique*	1	8. »	8.85
Carlier	*Les Deux Prostitutions*	1	10. »	10.85
Clavel	*Critique et conséquence des principes de 1789*	1	3. »	3.35
—	*Les Principes du XIXme siècle*	1	1. »	1.20
—	*Morale positive*	1	1. »	1.20
Comte (Auguste)	*Système de Philosophie positive*	4	30. »	31.70
—	*Catéchisme positiviste*	1	3.50	3.90
—	*Lettres d'Auguste Comte à John Stuart Mill*	1	10. »	10.85
—	*Opuscules de philosophie sociale*	1	3.50	3.90
—	*Plan d'un cours de biologie*	1	1. »	1.20
Condorcet	*Progrès de l'esprit humain*	1	0.25	0.35
Considerant (Victor)	*Manifeste de l'école sociétaire*	1	1.25	1.45
Degreef	*Introduction a la Sociologie*	2	12. »	12.85
Despois (Eugène)	*Le vandalisme révolutionnaire*	1	3.50	3.85
Eutys	*Le désarmement progressif*	1	0.60	0.75
Ferron (de)	*Théorie du Progrès*	2	7. »	7.85

Fiaux (docteur)......	*La police des mœurs*...............	1	12. »	12.85
Fouillée............	*La Morale, l'Art, la Religion*........	1	3.50	3.85
—	*L'idée moderne du droit*.............	1	3.50	3.85
—	*La Science sociale contemporaine*......	1	3.50	3.85
—	*La Propriété sociale et la Démocratie*...	1	3.50	3.85
Fauvety...........	*La pacification Européenne*..........	1	1. »	1.20
Fourier (Charles)....	*Théorie des quatre mouvements et des destinées générales*..............	1	7.50	8.35
—	*Théorie de l'unité universelle*.........	4	24. »	25.70
—	*Sommaire du Traité de l'Association domestique agricole*.............	1	1.50	1.80
Francolin (G.)......	*L'éducation technique et professionnelle.*	1	0.40	0.50
—	*L'Enseignement Secondaire et l'organisation des Colleges de Filles*.......	1	0.50	0.60
—	*Les Réformes sociales, politiques, industrielles*.......................	1	0.25	0.30
Fédérici...........	*Les lois du Progrès*................	1	6. »	6.60
Fustel de Coulange..	*La Cite antique*....................	1	3.50	3.85
Gautier (Emile).....	*Le Darwinisme social*.............	1	1. »	1.20
Grotius............	*Le droit de la Guerre et de la Paix*....	3	15. »	15.85
Guyau.............	*L'Art au point de vue sociologiste*......	1	7. »	7.85
—	*Education*.......................	1	5. »	5.75
Issaurat............	*La Pédagogie* (son évolution, son histoire)....................	1	5. »	5.75
Kovalewski........	*Origine et Evolution de la Famille et de la Propriété*..................	1	4. »	4.60
La Boetie...........	*Servitude volontaire*..............	1	0.25	0.30
Lamennais..........	*Le Livre du Peuple*................	1	0.25	0.30
Laffite (Pierre)......	*Cours philosophique sur l'histoire de l'Humanité*...................	1	2.50	2.80
—	*Les grands types de l'Humanité*.......	2	15. »	15.85
—	*Le positivisme et l'économie politique*...	1	0.50	0.60
—	*La Révolution Française*............	1	0.50	0.60
—	*De la Morale positive, sa necessité, ses caracteres, ses principes*..........	1	3.50	3.90
—	*Cours de philosophie premiere*.........	1	7.50	8.35
Laporte et Finance...	*Du Marchandage et du travail à la minute*	1	0.15	0.20
Lamennais..........	*Passe et Avenir du Peuple*..........	1	0.25	0.35
Laveleye (E. de).....	*Le Socialisme contemporain*..........	1	3.50	3.85
—	*De la Propriété et de ses formes primitives*	1	10. »	10.85
—	*La propriete collective du sol dans différents pays*..................	1	2. »	2.30
—	*Le Gouvernement dans la Démocratie*..	2	15. »	15.60
Laveleye et Spencer..	*L'Etat contre l'Individu et Darwinisme social et Christianisme*..........	1	1. »	1.20
Letourneau (Ch.)....	*La Sociologie d'apres l'Ethnographie*...	1	5. »	5.70
—	*L'évolution politique dans les diverses races humaines*	1	7.50	8.35
—	*L'évolution de la Morale*.............	1	3.50	3.85
—	*L'évolution de la Propriété*	1	8. »	8.85
—	*L'évolution du Mariage et de la Famille.*	1	7.50	8.35
—	*L'évolution juridique*...............	1	7.50	8.35
Lubbock	*Origines de la Civilisation*..........	1	15. »	15.85
Mably.............	*Droits et Devoirs du Citoyen*	1	0.25	0.30

KARL MARX	*Le Capital*	1	6. »	6.80
MAURICE (Fernand)	*La Réforme Agraire*	1	3.50	3.85
MIRABEAU	*L'âme des hommes ou Traité de la population*	1	10. »	10.85
MOLINARI	*L'Abbé de St-Pierre*	1	3.50	3.85
MONNIER	*Histoire de l'Assistance publique*	1	7.50	8.35
MONTESQUIEU	*Œuvres complètes*	3	3.75	4. »
PASSY (Frédéric)	*La barbarie moderne*	1	0.60	0.75
PELLETAN (Eugène)	*La Mere*	1	4.25	4.95
—	*Du système social et des lois qui le régissent*	1	6. »	6.75
PROUDHON	*Mémoires*	1	3.50	3.85
—	*Avertissement aux Propriétaires*	1	3.50	3.85
—	*De la création de l'ordre dans l'Humanité*	1	3.50	3.85
—	*Systèmes des contradictions économiques.*	2	7. »	7.85
—	*Solution du problème social*	1	3.50	3.85
—	*La Révolution Sociale*	1	3.50	3.85
—	*Du principe fédératif*	1	3.50	3.85
—	*Les Confidences d'un Révolutionnaire*	1	3.50	3.85
—	*Idées générales de la Révolution au IXme siècle*	1	3.50	3.85
—	*Manuel du Spéculateur à la Bourse*	1	3.50	3.85
—	*Des Réformes à opérer*	1	3.50	3.85
—	*Théorie de l'Impôt*	1	3.50	3.85
—	*Majorats littéraires*	1	3.50	3.85
—	*Brochures et articles de journaux*	1	10.50	11.35
—	*Philosophie du Progrès*	1	3.50	3.85
—	*De la Justice*	6	21. »	21.85
—	*Théorie de la Propriété*	1	3.50	3.85
—	*De la Capacité politique*	1	3.50	3.85
—	*France et Rhin*	1	2.50	2.80
—	*Théorie du Mouvement constitutionnel*	1	3.50	3.85
—	*La Bible annotée*	1	4. »	4.60
—	*La Pornocratie*	1	3.50	3.85
—	*Amour et Mariage*	1	3.50	3.85
—	*Du principe de l'Art*	1	3.50	3.85
—	*Césarisme et Christianisme*	2	7. »	7.65
QUETELET	*Prométhée*	1	3.50	3.85
QUINET (Edgard)	*De l'Esprit nouveau*	1	3.50	3.85
REGNARD (Albert)	*Ariens et Sémites*	1	3.50	3.85
—	*L'Etat, son origine, son but*	1	3.50	3.85
—	*Chaumette et la Commune de 93*	1	0.40	0.50
RENARD (Georges)	*Etudes sur la France contemporaine*	1	3.50	3.85
RICHER (Léon)	*Le Code des Femmes*	1	3.50	3.85
ROBINET (docteur)	*Notice sur l'œuvre et sur la vie d'Auguste Comte*	1	5. »	5.65
—	*Le Procès des Dantonnistes*	1	10. »	10.85
—	*Le Dix Août et la symbolique positiviste*	1	0.75	0.90
—	*La nouvelle politique de la France*	1	1. »	1.20
—	*Finissons Paris !*	1	0.50	0.60
—	*Le Positivisme de M. Littré*	1	1. »	1.20
—	*La Question des Loyers*	1	0.50	0.60
—	*Danton et Victor Hugo*	1	0.25	0.30
—	*Danton émigré*	1	4. »	4.60

ROBINET (docteur)	*Danton homme d'Etat*	1	10. »	10.85
—	*Les Portraits de Danton*	1	2. »	2.30
—	*Danton* (Mémoire sur sa vie privée)	1	6. »	6.75
—	*La philosophie positive.* Aug. Comte et P. Laffite	1	0.90	1.15
ROUSSEAU (J.-J.)	*Discours sur l'inégalité*	1	0.25	0.30
—	*Contrat social*	1	0.25	0.35
ROYER (Clémence)	*Origine de l'Homme et des Sociétés*	1	7.50	8.35
—	*De l'étendue et de la forme des groupes nationaux*	1	0.50	0.65
—	*Etude sur la Justice et les inégalités sociales*	1	1. »	1.20
SECRÉTAN (Charles)	*Le Droit de la Femme*	1	1.20	1.45
—	*Etudes sociales*	1	3.50	3.85
—	*Les droits de l'Humanité*	1	3. »	3.35
SIGAUD (Pierre)	*Confédération Européenne*	1	0.50	0.60
SIMON (Jules)	*L'Ouvrière*	1	3.50	3.85
SMITH (Adam)	*Théorie des sentiments moraux*	1	3.50	3.85
SOURY (Jules)	*Etude historique sur les Religions*	1	1.75	2. »
SPULLER	*Histoire parlementaire de la IIe République*	1	3.50	3.85
STUART-MILL (J.)	*La République de 1848*	1	3.50	3.85
—	*La Liberté*	1	3.50	3.85
—	*Le Gouvernement représentatif*	1	5. »	5.60
STACKELBERG	*La Femme et la Révolution*	1	1. »	1.25
TARDE	*Les lois de l'imitation*	1	6. »	6.70
—	*La Criminalité comparée*	1	2.50	2.80
THULIÉ	*La Femme* (Essai de sociologie physiologique)	1	7.50	8.35
TIKHOMIROW	*La Russie politique et sociale* 2e édition	1	7.50	8.35
	3e édition	1	3.50	3.85
—	*Conspirateurs et Policiers*	1	3.50	3.85
TOLSTOÏ (Comte de)	*Progrès de l'instruction en Russie*	1	3.50	3.85
—	*Pour les Enfants*	1	3.50	3.85
—	*L'école de Yasnaïa Poliana*	1	1.35	1.55
—	*La liberté dans l'école*	1	3.50	3.85
TOUBEAU (A.)	*Répartition métrique des impôts*	1	5. »	5.65
TOUSSENEL (A.)	*Les Juifs rois de l'époque*	2	7. »	7.85
TRIDON	*La Force*	1	0.50	0.60
VALLEROUX (Hubert)	*Les diverses législations de l'Europe*	1	2. »	2.30
WEIL (A.)	*La Guerre des Paysans et des Anabaptistes*	1	3. »	3.35
VAN DER REST	*La Sociologie*	1	0.50	0.60
—	*L'enseignement des Sciences Sociales*	1	0.50	0.60

SOCIALISME

		vol.	pris pr Paris	par la poste
ADVIELLE	*Histoire du Babouvisme*	2	30. »	30.85
AIMEL (Henri)	*Question Sociale et Collectivisme*	1	0.25	0.30
ARGYRIADÈS	*Essai sur le Socialisme scientifique*	1	0.50	0.60
—	*Almanach de la Question Sociale. 1892.*	1	1.50	1.90
AVRONSART	*Organisation coopérative*	1	0.15	0.20
BAUDAM	*La Voix du Peuple*	1	0.10	0.15
BELLAMY	*Cent ans après*	1	0.60	0.80
BERTRAND	*Le Parti Ouvrier et son Programme*	1	0.25	0.35
—	*Le logement de l'Ouvrier*	1	0.50	0.70
—	*Une Visite au Familistère de Guise*	1	0.50	0.70
—	*Le Minimum de Salaire*	1	0.25	0.35
—	*Qu'est-ce que le Socialisme ?*	1	0.10	0.15
BLANQUI	*Critique Sociale*	2	7. »	7.85
—	*L'Armée esclave*	1	0.35	0.50
BOILLEY	*Socialisme capitaliste et Suffrage Universel*	1	1.50	1.70
—	*La Journée de Huit heures*	1	0.30	0.40
BONTHOUX	*La représentation des minorités*	1	0.35	0.45
BRISSAC (H.)	*Résumé populaire du Socialisme*	1	0.20	0.30
—	*Vive la République Européenne !*	1	0.50	0.60
—	*Travail et Prolétariat*	1	0.20	0.25
BROUSSE	*Services publics*	1	0.40	0.50
BRUNELLIÈRE	*La Question Ouvrière devant le Socialisme*	1	0.25	0.35
CORIOLAN	*Le Premier Mai et la Journée de 8 heures*	1	0.10	0.15
COULET (Jean)	*Histoire du Socialisme à Marseille*	1	1.25	1.60
DEVILLE (Gabriel)	*Philosophie du Socialisme*	1	0.25	0.30
—	*L'Anarchisme*	1	0.10	0.15
—	*Le "Capital" de Karl Marx*	1	3.50	3.90
DUMAY	*Un fief capitaliste*	1	0.25	0.30
DORMOY	*Rapports et Résolutions des Congrès de 1876 et 1883*	1	0.40	0.50
DRAMARD	*Transformisme et Socialisme*	1	1. »	1.20
—	*Principales revendications*	1	1. »	1.20
ENGELS	*Le Socialisme utopique et le Socialisme scientifique*	1	0.50	0.55
GUILLEMIN	*Les petits boutiquiers*	1	0.40	0.45
GUESDE (J.)	*Le Collectivisme au Collège de France*	1	0.75	0.85
—	*Socialisme et Services publics*	1	0.40	0.45
—	*Loi des Salaires*	1	0.35	0.40
—	*Le Programme du Parti Ouvrier*	1	0.30	0.50
—	*Collectivisme et Révolution*	1	0.20	0.25
HUBBARD	*La Vie et les Travaux de Saint-Simon*	1	3. »	3.35
JEAN-BERNARD	*Histoire anecdotique de la Révolution Française.*			
	Année 1789, préface de Jules Coulie	1	3.50	3.85
	Année 1790, préface de Léon Cladel	1	3.50	3.85
	Année 1791, préface de E. Hamel	1	3.50	3.85
	Année 1792, préface de Jules Simon	1	3.50	3.85

JEAN-BERNARD.	*Année 1793*, préface de Benoît Malon (sous presse).	1	3.50	3.85
KROPOTKINE.	*Paroles d'un Révolté.*	1	3.50	3.90
LABUSQUIERE.	*Les Paysans et la Révolution Française.*	1	0.35	0.40
LAFARGUE.	*Le droit à la Paresse et la Religion du Capital.*	1	0.25	0.30
—	*Le Programme du Parti Ouvrier*	1	0.30	0.50
—	*Le Socialisme utopique*	1	0.50	0.60
—	*Pie IX au Paradis*	1	0.05	0.10
LASSALLE (F.).	*Capital et Travail* (traduction de B. Malon avec préface).	1	2. »	2.30
LAVELEYE.	*Le Socialisme contemporain*	1	3.50	3.90
LAVY.	*La représentation du Prolétariat au Parlement.*	1	0.25	0.30
LIMA (Magalhaès).	*Le Socialisme en Europe*	1	0.25	0.30
MAILLARD.	*Le Prolétariat International et la journée de 8 heures*	1	0.50	0.60
MALATO (Charles).	*Révolution Chrétienne et Révolution Sociale.*	1	3.50	3.90
MAROUCK.	*Juin 1848.*	1	2.25	2.55
—	*En temps de crise.*	1	0.05	0.10
MICHELET.	*Histoire de la Révolution*	19	66.50	69.90
PAEPE (César De).	*Collectivisme et Services publics*	1	1.50	1.80
ROBINET.	*Biographie de Danton.*	1	3.50	3.90
SAINT-SIMON et P. ENFANTIN.	*Œuvres Complètes* 1° Notice et Biographie.	13	45.50	48.05
	Œuvres Complètes 2° Œuvres de St-Simon	11	38.50	41.05
	Œuvres Complètes 3° Œuvres de P. Enfantin	16	56. »	59.40
SUDRE (Alfred).	*Histoire du Communisme.*	1	3.50	3.90
TUFFERD (F.).	*Un Programme social*	1	0.75	0.95

ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

		vol.	prix p' Paris	par la poste
ALGLAVE.	*Le monopole facultatif de l'Impôt*	1	1. »	1.25
BAUDRILLARD.	*Economie Politique*	1	4. »	4.65
BLANQUI (Ad.).	*Histoire de l'Economie politique en Europe.*	1	8. »	8.85
—	*Précis élementaire de l'économie politique*	1	2.50	2.85
BLOCH (Maurice).	*Statistique de la France comparée avec les divers pays de l'Europe.*	2	24. »	25.70
—	*La Quintessence du Socialisme de la Chaire*	1	1. »	1.25
BRELAY (Ernest).	*Les Chevaliers du Travail*	1	1.50	1.80
CHEYSSON.	*Caisses régionales de Prévoyance*	1	1. »	1.30
CLEMENT.	*Les nouvelles idées des Réformes industrielles*	1	0.25	0.30
COSTE.	*Réformes industrielles.*	1	0.25	0.30
—	*Pourquoi 30 ans de Monopole*	1	1. »	1.30
—	*Les questions sociales contemporaines*	1	10. »	10.05
DAUBY.	*Les Grèves Ouvrières*	1	3. »	3.35
DEGREEF	*L'ouvrière dentellière en Belgique*	1	0.25	0.30

FOURNIER DE PLAIX....	*Études économiques et financières.....*	2	10. »	10.85
GALIMENT (H.)........	*Conférence sur les Logements à bon marché.........................*	1	0.20	0.25
GEORGE (Henri)......	*Progrès et Pauvreté...............*	1	9. »	9.85
GIDE (Charles).......	*Principes d'économie politique........*	1	6. »	6.85
—	*L'avenir de la Coopération...........*	1	6. »	6.85
GOMEL (Charles).....	*Les droits de l'État sur les tarifs de Chemins de fer.................*	1	1. »	1.30
LAVELEYE (E. de).....	*Éléments d'Économie politique........*	1	3. »	3.35
LAVIRON............	*Le Droit des Travailleurs à la retraite.*	1	2. »	2.30
MEYER et G. ARDAN..	*La question agraire................*	1	5.50	6.20
—	*Le mouvement agraire..............*	1	5.50	6.20
PELLETAN (Camille)...	*Questions de Chemins de fer.........*	1	1.50	1.75
PERGAMENI..........	*Les guerres des Paysans.............*	1	3.50	3.90
RAFFALOWICH........	*Le logement de l'Ouvrier et du Pauvre..*	1	3.50	3.90
ROUANET............	*La Question Monétaire.............*	1	0.30	0.40
ROYER (Clémence)....	*Théorie de l'Impôt.................*	2	10. »	10.85
SMITH (Adam)........	*Recherche sur la nature et les causes des richesses des nations............*	1	3.50	3.90
STERLING (Jann).....	*Philosophie du Commerce...........*	1	3. »	3.40
—	*Quelques opinions de John Stuart-Mill..*	1	1. »	1.25
VAUBAN.............	*Dîme Royale.....................*	1	0.25	0.35
VEIL, P. BROUSSE..... J. ANTOINE, ANDERSON.	*Conférence sur les moyens de transports en commun et les Omnibus......*	1	0.70	0.90

LITTÉRATURE

		vol.	pris p Paris	par la poste
ALLEMANE..........	*Chœur des Transportés.............*	1	0.20	0.25
ANSEELE............	*Sacrifiée pour le Peuple.............*	3	0.75	0.90
BRISSAC (Henri)......	*Quand j'étais au Bagne............*	1	1. »	1.20
CHATELAIN..........	*Les Exilés de 1871................*	1	3.50	3.85
—	*Mes nouvelles nées.................*	1	3.50	3.85
CLADEL (Léon).......	*Œuvres diverses........* le volume		0.60	0.75
CLÉMENT (J.-B.)......	*Chansons.........................*	1	2. »	2.25
COURRIER (P.-L.).....	*Chefs-d'œuvres.........* le volume		0.25	0.35
DARIEN (Georges)....	*Biribi..........................*	1	3.50	3.85
DIDEROT............	*Le Neveu de Rameau...............*	1	0.25	0.30
—	*Jacques le Fataliste...............*	2	0.50	0.65
FABRE DES ESSARTS...	*L'Humanité.......................*	1	3.50	3.85
HERZEN.............	*De l'autre Rive (1871).............*	1	3.50	3.85
—	*Lettres de France et d'Italie..........*	1	3.50	3.85
—	*Récits et Nouvelles.................*	1	3.50	3.85
HEUZY (Paul)........	*Un coin de Misère.................*	1	0.25	0.30
LEGENTIL...........	*Histoire et Légende................*	1		
—	*La Réforme future.................*	1		
LOMBARD (J.)........	*L'Agonie.........................*	1	3.50	3.85
—	*Bysance.........................*	1	3.50	3.85
—	*Un Volontaire de 1792..............*	1	3.50	3.85
MICHEL (Louise)......	*L'Ère Nouvelle...................*	1	0.50	0.65

Pergami............	*Le Vicaire*....................			
Pottier (Eugène)....	*Chants Révolutionnaires*......	1	3. »	3.30
Pyat (Félix)........	*Le Chiffonnier*..................	1	1. »	1.20
Tolstoï (Comte de)..	*La Guerre et la Paix*.............	1	1. »	1.20
Vallès (Jules).......	*Les Réfractaires*.................	1	3.50	3.85
—	*Jacques Vingtras* { *L'Enfant*... 3.50 / *Le Bachelier* 3.50 / *L'Insurgé*. . 3.50 }		7.50	8.35
Zola (Emile)........	*Germinal*........................	1	3.50	3.85
—	*L'Argent*........................	1	3.50	3.85

DIVERS

		vol.	prix pr Paris	par la poste
Berdiners....... ...	*Le Revers d'une médaille*............	1		
Bonthoux..........	*Collectivisme*.. Les Impôts.........	1	0.40	0.50
	Loi des Echanges....	1	0.25	0.35
	Charges sociales.....	1	0.25	0.35
	Magasins et Valeurs..	1	0.40	0.50
	Progre de l'Universelle	1	0.20	0.25
Boulard...........	*Collectivisme-Intégral-Révolutionnaire*..	1	0.30	0.40
Breuil (Jules du)....	*Projet de Constitution*..............	1	0.50	0.60
Chirac (Auguste)....	*La Haute Banque et les Révolutions*....	1	3.50	3.85
—	*La vénalité dans le journalisme*.......	1	0.25	0.30
—	*Daniel Wilson*..................	1	0.25	0.30
—	*La prochaine Révolution*...........	1	2.50	2.75
—	*L'Agiotage depuis 1870*............	1	1.25	1.45
—	*Les Rois de la République*..........	2	7. »	7.50
Combes (Paul).......	*Ernest Gilon*....................	1	0.60	0.75
—	*Civilisations animales*.............	1	2. »	2.25
—	*Les Systèmes de votation*...........	1	0.60	0.75
—	*Le Darwinisme*..................	1	0.60	0.75
—	*Cage dorée*.....................	1	0.60	0.75
—	*Bleu de ciel et pervenchette*.........	1	0.60	0.75
D'Alembert.........	*Destruction des Jésuites*.............	1	0.25	0.35
Desmoulins (Camille).	*Œuvres*........................	3	0.75	1. »
Domenjarh..........	*La loi de l'Humanité*..............	1	1. »	1.20
Dormoy (Léon)......	*Les deux pôles de l'infini*...........	1	0.60	0.75
—	*Le merveilleux dans la nature*.......	1	0.60	0.75
Faillet.............	*Bibliographie de Varlin*............	1	0.30	0.40
Faivre..............	*Le Code des Elections*.............	1	0.60	0.75
—	*Loi Municipale de 1884*.............	1	0.60	0.75
—	*Petit Code annoté des Réunions*.......	1	0.60	0.75
—	*Petit Code annoté des Elections*.......	1	1.20	1.45
—	*Formulaire des Elections*............	1	1.20	1.45
—	*Lois constitutionnelles*.............	1	0.60	0.75
—	*Loi sur le travail des enfants*.........	1	0.60	0.75
Fresneau (Hubert)...	*Le droit au travail à l'Assemblée Natle*.	1	0. »	0.60
Gautier (Emile).....	*Le Darwinisme social*..............	1	1. »	1.15
—	*Procès Anarchistes*................	1	0.75	0.95

GODIN (André)	*La Réforme électorale et la Révision constitutionnelle*	1	0.25	0.30
—	*L'Arbitrage International et le Désarmement Européen*	1	0.25	0.30
—	*L'Hérédité de l'Etat et la Réforme de l'Impôt*	1	0.25	0.30
—	*Associations ouvrières*	1	0.25	0.30
—	*Travail et Consommation par l'hérédité de l'Etat*	1	0.25	0.30
—	*L'Hérédité Nationale*	1	0.25	0.30
—	*Extinction de la Misère par l'Hérédité Nationale*	1	0.25	0.30
—	*Scrutin National au Bulletin de Liste et renouvellement annuel partiel*	1	0.25	0.30
HAMEL (Ernest)	*Les Origines de la Révolution*			
HERZEN fils	*Le Peuple Russe et son gouvernement*	1	0.50	0.60
ISSAURAT	*Moments perdus de Pierre-Jean*	1	3. »	3.30
LEVERDAYS	*Les Assemblées parlantes*	1	0.60	0.75
LESIGNE (Ernest)	*Jeanne d'Arc*	1	3.50	3.85
MARGALL	*Les Nationalités* (trad. H. de Ricord)	1	0.45	0.60
MAURICE (F.)	*La Réforme Agraire*	1	3.50	3.85
MIRVEAU	*Essai sur la Question Sociale*	1	1.50	1.75
MODESTE (Victor)	*La Vie*	1	3.50	3.85
—	*Le Prêt à intérêt*	1	3.50	3.85
—	*La Nuit du 4 Août*	1	3.50	3.85
MOROSTI	*Les problèmes du Paupérisme*	1	3.50	3.85
ROUANET (Gustave)	*La Vérité sur les Chemins de Fer Serbes*	1	0.50	0.55
STEPNIACK	*Le Tsarisme et la Révolution*	1	3.50	3.85
TOUSSENEL	*L'Esprit des Bêtes*	1	7. »	7.85
TUFFERD (Frédéric)	*Le Programme Social*	1	0.75	0.80
VOLTAIRE	*Œuvres choisies*, avec portrait	1	2.50	2.80



Cannes.— Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

LUTTE OU ACCORD POUR LA VIE ?

« *Montrer que l'accord pour la vie, loi naturelle*
« *des sociétés, est la règle fondamentale des*
« *relations humaines.* »

(*Sujet de Concours proposé par la* FACULTÉ
DES LETTRES DE BORDEAUX, *mai 1890*).

SOMMAIRE. — Position du problème. *La Lutte pour la vie*, loi biologique, est-elle la loi suprême des sociétés et des relations sociales ? — I. *La Lutte pour la vie*. Cause : Disproportion entre la multiplication des êtres vivants, la grandeur de l'espace habitable et la quantité des aliments. — La lutte pour la vie a commencé avec la vie même. Elle est permanente. Ses aspects divers. — II. *La Lutte pour la vie* interprétée comme loi sociologique. — III. Discussion. 1° *La Lutte pour la vie* est un facteur moins puissant de l'évolution en général que l'accord pour la vie, l'association pour la vie. Preuves. L'association est aussi bien une loi des sociétés animales que des sociétés humaines. Elle peut se conclure des lois de la vie et de la loi plus générale de l'attraction universelle ; 2° *La Lutte pour la vie* n'est pas la loi suprême des sociétés, ni la règle fondamentale des relations humaines. L'accord pour la vie est cette loi. Preuves. — Conclusion.

« On appelle concurrence toute compétition s'établissant entre individus qui aspirent aux mêmes avantages et qui s'efforcent à l'envi de les obtenir. Ces compétitions sont, à tout instant, innombrables et se renouvellent sans cesse, de telle sorte que la concurrence apparaît comme une modalité presque inévitable de toute activité humaine. » (*Nouveau Dictionnaire d'économie politique*, p. 527-528).

On entend par concurrence vitale la lutte des êtres vivants entre eux, soit pour conquérir la place nécessaire à leur développement, soit pour se procurer la substance alimentaire indispensable à leur évolution, soit pour sauvegarder la propagation de leur espèce.

L'expression de lutte pour l'existence, créée par Ch. Darwin et subitement devenue usuelle, n'est peut-être pas, sous beaucoup de

rapports, dit Hœckel (*Créat. nat.*, p. 116), heureusement choisie. On aurait pu dire plus exactement : lutte pour satisfaire les nécessités de l'existence. On ne se serait pas exposé de la sorte à comprendre sous la dénomination de *lutte pour l'existence* nombre de conditions qui ne s'y rapportent pas.

Darwin fait remarquer (*Orig. des esp.*, p. 68-69), qu'il emploie l'expression de lutte pour l'existence dans un sens général et métaphorique, c'est-à-dire pour désigner les relations mutuelles de dépendance des êtres organisés, soit au point de vue de la conservation de l'individu, soit au point de vue de son aptitude à laisser des descendants. En d'autres termes, la lutte pour l'existence ne présente pas toujours les caractères d'un combat acharné où chacun dispute violemment sa part d'aliment ou d'espace. Une plante, au bord d'un désert, lutte pour l'existence contre la sécheresse. Un végétal, qui produit par an un million de graines sur lesquelles une seule en moyenne parvient à se développer et à mûrir, lutte avec les plantes de la même espece ou d'espèces différentes qui couvrent déjà le sol. De même deux animaux carnivores, en temps de famine, luttent l'un contre l'autre à qui se procurera les aliments nécessaires à la vie.

Dans la pensée de Darwin, la lutte pour l'existence est une des causes de l'origine des espèces. A la doctrine de la création et de la fixité des types, le naturaliste anglais substitue une théorie nouvelle qui complète en un sens, tout en l'interprétant mal dans l'autre, la philosophie zoologique de Lamarck et de G. Saint-Hilaire. Sans nier l'influence du milieu, c'est-à-dire de toutes les circonstances au sein desquelles se forme, naît, vit et se propage l'être vivant, il accorde un rôle autrement important à la sélection que la nature, à l'instar de l'homme, opère entre les êtres. Cette sélection est un effet nécessaire de la concurrence vitale qui résulte à son tour d'une multiplication trop rapide des individus existants. Dans cette hypothèse, l'univers est un vaste champ de bataille où des combattants trop nombreux livrent d'incessantes luttes pour conquérir la subsistance et l'espace.

Darwin ne signalait pas un fait nouveau ou qui frappait pour la première fois la pensée humaine. Les plus vieilles légendes mythologiques, les épopées des temps les plus reculés ne chantent le plus souvent que les combats de l'homme contre la nature, les monstres, les dieux même. Les découvertes de la paléontologie expliquent en un sens les exploits fabuleux d'un Hercule, d'un Bellérophon, d'un Thésée, et font mentir le rêve d'un ancien âge d'or cher à certaines religions, à quelques philosophes et à quelques poètes, épris de paradis perdus, d'Atlantides englouties dans les flots. Hobbes avait dit aussi qu'à l'état de nature l'homme est un loup pour l'homme, et que la guerre de tous contre tous est, en dehors d'une société contractuelle, une fatalité incessante et inéluctable. Helvétius avait de même signalé, pour le con-

damner, l'empire du fort sur le faible. La même nécessité de la bataille pour l'existence était aux yeux de Malthus la conséquence d'une disproportion entre la fécondité des êtres vivants et la fécondité du milieu. « La nature a répandu d'une main libérale les germes de la vie dans les deux règnes, mais elle a été économe de place et d'aliments.

« Sans cette réserve, en quelques milliers d'années, des milliers de mondes auraient été fécondés par la terre seule ; mais une nécessité impérieuse réprime cette population luxuriante, et l'homme est soumis à cette loi comme tous les êtres vivants. Le défaut de place et de nourriture fait périr, dans les deux règnes, ce qui naît au-delà des limites assignées à chaque espèce. De plus, les animaux sont réciproquement la proie les uns des autres. » Malthus fait des calculs analogues à ceux que nous citerons plus loin. J. de Maistre avait écrit aussi : « Dans chaque grande division de l'espèce animale, la nature a choisi un certain nombre d'animaux qu'elle a chargés de dévorer les autres. Il y a des insectes de proie, des oiseaux de proie, des poissons de proie, des quadrupèdes de proie. Il n'y a pas un instant de la journée où l'être vivant ne soit dévoré par un autre. Au-dessus de ces nombreuses races d'animaux est placé l'homme, dont la main destructive n'épargne rien de ce qui vit. Il tue pour se nourrir, il tue pour se vêtir, il tue pour se parer, il tue pour attaquer, il tue pour se défendre, il tue pour s'instruire, il tue pour s'amuser, il tue pour tuer. Roi superbe et terrible, il a besoin de tout, et rien ne lui résiste. Cependant quel être extermine celui qui les extermine tous? Lui. C'est l'homme qui est chargé d'égorger l'homme. » (Cité par O. Barot, *Lettres sur la phil. de l'hist.*, p. 11-12). Cette même loi avait été également signalée par des naturalistes comme Candoth l'aîné, Naudin, Lyell, Herbert, etc. H. Spencer (*Social Statics*, ch. XXV et XXVIII), étudiant l'influence de la philanthropie sur le mouvement de la population, avait fait voir, dès 1850, comment la concurrence vitale peut produire, par voie de sélection et d'élimination, tantôt le progrès, tantôt la décadence d'une espèce. Il reconnaît d'ailleurs (*Introd. à la science sociale*, page 371, note), qu'il n'avait pas aperçu, comme Darwin, le fait capital de la divergence par rapport au type primitif, qui résulte de la sélection naturelle et qui produit la variation des espèces. Au reste, Darwin lui-même déclare que d'autres avant lui avaient reconnu l'action de la concurrence vitale, mais sans en voir toute la portée et tous les effets. Et en réalité, il a le mérite d'avoir le premier mis en pleine lumière cette loi naturelle.

Darwin n'entendait pas considérer cette loi biologique comme la loi fondamentale des sociétés et des relations sociales. Des disciples l'ont entendue ainsi et des œuvres littéraires mal interprétées sont venues à l'appui de cette façon de la comprendre. Que faut-il penser de cette interprétation sociologique de la théorie de Darwin?

Analysons le fait de la lutte pour la vie. Cherchons-en d'abord les causes.

I

La lutte pour la vie est universelle. Le champ de bataille est vaste comme le monde habitable, tout être, dès le début de son existence (même lorsqu'il est à l'état de germe), livre des combats pour l'existence. Sous l'impulsion des seules lois mécaniques du développement, il a nécessairement à lutter dès son origine contre la nature entière, à peu près constamment contre l'ensemble des conditions d'existence que lui fait le monde inorganique, contre les forces physico-chimiques, la température, les intempéries, et autres influences comprises sous le nom de climat, très souvent et directement contre les êtres vivants dont il est l'élément naturel ou qui vivent à ses dépens.

La lutte pour l'existence, avons-nous dit, résulte de la rapidité avec laquelle tous les êtres organisés tendent à se multiplier. Darwin applique à tout le régime végétal et à tout le règne animal la doctrine de Malthus. Malthus essaie de démontrer que la population du globe tend à s'accroître en moyenne (comme toute espèce vivante), suivant une progression géométrique, dont la raison est exprimée par le nombre des enfants qu'une mère peut engendrer dans le cours de sa vie, — tandis que les moyens d'existence augmentent seulement suivant une progression arithmétique. Or, dit Darwin (*Orig. des esp.*, p. 70, Cf. Hœckel), « il n'y a aucune exception à la règle que tout être organisé se multiplie naturellement avec tant de rapidité, que, s'il n'est détruit, la terre serait bientôt couverte par la descendance d'un seul couple. » Il en est qui, donnant leur vie, engendrent des milliers de germes : quelques poissons contiennent des millions d'œufs. Pour eux, la loi de Malthus se vérifierait plus rigoureusement encore que dans l'espèce humaine, considérée isolément, car ils ne créent pas, comme l'homme, de nouveaux moyens d'existence,

Le calcul, prenant ces faits pour point de départ, a établi que si les organismes obéissaient librement aux lois de leur propagation, l'espace manquerait vite, car une seule espèce, multipliée sans pertes et sans obstacles, aurait rapidement envahi la terre entière. Linné a calculé que, si une plante annuelle produisait seulement deux graines donnant naissance à deux rejetons, et ainsi de suite, elle aurait produit en vingt ans un million d'individus. D'après Bossuet et d'autres naturalistes, si, pendant un été, les fils et les petits-fils d'un seul puceron arrivaient tous à bien et se trouvaient placés à côté les uns des autres, à la fin de la saison ils couvriraient environ quatre hectares de terrain.

Quelques exemples :

Une ascaride émet environ 64,000,000 d'œufs. Par la multiplication des momes (une mome émet 6,867,840 œufs, d'après M. Duval, Darwin, p. 361) et des esturgeons (dont les œufs se comptent par centaines de mille), tous les océans pourraient être comblés en moins d'une vie d'homme. On a calculé aussi que si tous les rats des champs se multipliaient sans entrave, la terre en serait couverte en peu d'années jusqu'à la hauteur d'une maison. C'est aussi vrai des espèces qui ne se multiplient que très lentement. Darwin a supputé que l'éléphant, le moins prolifique de tous les animaux, pourrait, au bout de 740 ou 750 ans, avoir donné 19 millions d'éléphants, tous descendants d'un premier couple, — en supposant que chaque éléphant produisît, durant la période féconde de sa vie, c'est-à-dire de 30 à 90 ans, seulement trois paires de jeunes. Wallace (*Sélect. nat.*, p. 31) a supputé qu'un couple d'oiseaux, produisant quatre petits quatre fois dans sa vie, donnerait, au bout de quinze ans, une descendance de dix millions d'êtres. De même, un groupe humain, d'après les chiffres moyens de la statistique, doublé tous les 25 ans, et, si aucune cause n'entravait cette multiplication, en moins de mille ans, il n'y aurait plus de place sur la terre pour se tenir debout. « On a vu des populations civilisées placées dans des conditions favorables, aux États-Unis, par exemple, doubler leur nombre en 25 ans, fait qui, d'après un calcul établi par Euler, pourrait se réaliser au bout d'un peu plus de douze ans. A ce taux du doublement en 25 ans, la population actuelle des États-Unis, soit 30 millions, deviendrait, au bout de 657 années, assez nombreuse pour occuper tout le globe, à raison de quatre hommes par mètre carré de superficie. » (Darwin, *Descend.*, p. 43, Cf. Malthus, *Essai sur la pop.*).

Cette progression géométrique de l'augmentation des individus n'est pas seulement prouvée par des calculs théoriques ; elle est aussi prouvée par les nombreux cas observés de la rapidité étonnante avec laquelle se multiplient certains êtres vivants, quand les circonstances leur sont un certain temps favorables. Les exemples de plantes importées devenues communes en moins de dix ans sont nombreux. Dans l'Australie, la flore étrangère a conquis l'espace sur la flore indigène. D'après Darwin, le cardon et le grand chardon sont arrivés à couvrir, dans les plaines de La Plata, des espaces de plusieurs lieues carrées à l'exclusion de toute autre plante (*Orig.*). On trouve aux Indes Orientales des plantes dont l'introduction date seulement de la découverte de l'Amérique et qui s'étendent déjà du cap Comorin à l'Himalaya (Buchner, *Conf. sur la théor. Darw.*, p. 29). — Les animaux domestiques redevenus sauvages dans plusieurs parties du monde offrent aussi une démonstration frappante. Par exemple, si l'on n'avait pas des données authentiques sur l'augmentation des bestiaux (chevaux et taureaux

sauvages, qui cependant se reproduisent si lentement) dans l'Amérique méridionale, on ne voudrait pas croire aux chiffres que l'on indique. Ils paraissent en troupeaux innombrables dans ces vastes plaines, et cependant ils proviennent d'un petit nombre de couples amenés d'Europe lors de la conquête espagnole. A. de Humboldt estimait qu'il y avait environ trois millions de chevaux dans les seuls pampas de La Plata. En Australie, les animaux d'Europe apportés sur les vaisseaux se sont, en peu de temps, multipliés à tel point, qu'ils couvrent le pays, d'où ils ont chassé la faune indigène.

On peut donc affirmer que toutes les plantes et tous les animaux tendent à se multiplier selon une progression géométrique ; mais cette tendance doit être enrayée à certaines périodes de leur vie par la destruction d'une partie des individus, car, dans le cas contraire, ils envahiraient tous les pays et ne pourraient plus subsister, faute d'espace. Cette immense fécondité est, en effet, limitée par la concurrence qui s'engage entre les divers individus, par la défectuosité des conditions extérieures de la vie, et provoquée par cette double condition, — par le combat ou la lutte pour l'existence, passive contre les forces de la nature, active contre les autres êtres rivaux (Buchner, *Ibid.*, p. 29).

Une preuve indirecte est fournie par le rapprochement du nombre des germes de chaque espèce et du nombre réellement existant d'individus appartenant à cette même espèce. Cette contradiction est frappante. Beaucoup d'orchidées produisent beaucoup de germes et sont très rares, tandis que certaines radiées, de la famille des composées, qui ont un petit nombre de graines, sont très communes. Certaines espèces gallinacées pondent des œufs nombreux et comptent néanmoins parmi les oiseaux les plus rares, tandis que l'oiseau le plus commun, le pétrel, ne pond qu'un seul œuf. Chaque ver solitaire produit, en très peu de temps, des milliers d'œufs, tandis que l'homme, qui loge le ver solitaire dans son organisme, a un nombre de germes beaucoup moindre ; pourtant le nombre des vers solitaires est bien inférieur à celui des hommes. Si le nombre d'individus destinés à naître et à vivre est limité et ne résulte pas nécessairement du nombre de germes existant en réalité, c'est qu'une cause différente arrête le développement indéfini de toutes les espèces animales et végétales, dont la nature sème pourtant les germes d'une main prodigue. Cette cause est la lutte pour l'existence, qui dépend dans un cas des rapports mutuels entre l'organisme et l'étendue des milieux au sein desquels il vit.

La vie a donc à souffrir du peu d'espace qui lui est réservé. Cependant cette place paraît grande. La vie n'éclate-t-elle pas partout, à 6,000 ou 8,000 mètres des eaux (radiolaires, foraminifères, diatomées), à 6,000 ou 8,000 mètres au sein de l'atmosphère, avec les plus hautes montagnes, vers le pôle où elle ne disparaît pas complètement (bou-

leau d'Islande, mousse des crêtes, protococcus des neiges)? « Ces limites sont pourtant bien étroites, fait remarquer M. Constance (*Lutte pour l'existence*), que nous citons à peu près textuellement. Ces 12,000 à 16,000 mètres sont peu de chose par rapport à la masse du globe. C'est dans la zone inférieure de l'atmosphère et dans la zone supérieure des mers que se trouvent pressés tous les êtres vivants ; c'est dans cet étroit espace que des milliards d'êtres doivent croître et se multiplier. Or, dès les premiers jours de la vie, tous les individus, toutes les espèces se sont conformés à cette loi et ont bientôt rempli les espaces assignés à la vie d'une population surabondante ; il ne semble pas qu'il y ait eu une période paléontologique pendant laquelle l'être aurait pu vivre en paix sans compétitions avec ses voisins. La faune des premières couches terrestres, de celles qui reposent sur les terrains azoïques, fut, à en juger par les débris qu'elle nous a laissés, très puissante et très variée. On connaît plus de 10,000 espèces du terrain silurien.

Quand les espèces ont diminué, le nombre des individus des espèces restantes s'est accru. Ainsi, si les espèces tertiaires et quaternaires qui, jadis, peuplaient la terre, ont disparu, l'espèce humaine a de ses multitudes rempli l'univers. Donc, les régions de la vie ont toujours été peuplées d'innombrables quantités d'êtres pressés les uns contre les autres et luttant pour se faire une place et la garder. La croissance et la multiplication des êtres ont produit cette exubérance de créatures dans ces limites étroites, et provoqué ces compétitions formidables, parce que l'espace propre à la vie ne s'est pas développé comme elle, et a opposé à son expansion des barrières infranchissables entre lesquelles elle étouffe. On peut même dire que la zone de la vie a diminué sur notre planète. Il y a eu un temps où sur toute la surface la température était à peu près la même. Une végétation luxuriante couvrait la terre d'un pôle à l'autre. Les mers attiédies étaient gorgées d'organismes vivants dans toute leur étendue. Le Groenland, l'Islande et le Spitzberg ont conservé sous leurs glaces les vestiges des flores puissantes aujourd'hui disparues ou bien rabougries. La vie s'est retirée des extrémités d'un monde refroidi. C'est donc sur l'espace étroit compris entre deux pôles glacés et reconquis sur la vie par les puissances inorganiques que les êtres doivent croître et se multiplier. »

D'autre part, la quantité de nourriture détermine la limite expresse de la population de chaque espèce. Malthus, en ne tenant compte que de la rapidité avec laquelle se fait, dans une localité déterminée, la multiplication des hommes d'une part et celle des végétaux et des animaux dont ils se nourrissent de l'autre, et de la consommation que l'homme fait de ces derniers ; Malthus était arrivé à ce résultat, avons-nous dit, que le nombre des premiers s'accroît dans une proportion géométrique, tandis que celui des seconds croît seulement en proportion arithmétique. Il concluait que les premiers ne tarderaient pas, si

aucune cause extraordinaire de destruction n'intervenait, à être tellement nombreux, que les aliments leur feraient défaut. Il n'est pas nécessaire de rappeler les chiffres donnés plus haut pour confirmer la conclusion de l'économiste anglais, acceptée par Darwin et ses disciples.

La subsistance est donc relativement rare, par conséquent très disputée. « Attendre est impossible. La vraie lutte pour l'existence, la lutte ardente, implacable, la voilà ; La faim et l'amour, dit Schiller, sont les deux ressorts du monde, mais la faim l'emporte, car elle est de tous les âges et de toutes les heures. » (Contance, *id.*). Tout être prétend à la subsistance, parce que être c'est tendre à persévérer dans l'être, parce que tout être qui vit tend à vivre. Il n'est pas d'instinct qui prime pour tout vivant l'instinct de vivre, de réclamer sa place au banquet de la vie. Cet instinct apparaît même comme un droit fondamental entre tous. C'est à tort que Malthus, J.-B. Say et autres économistes protestent. Tout être qui vit, prétend, à bon droit, à la subsistance, et, comme elle est rare, il en résulte un antagonisme sans fin.

En résumé, par suite de la rapidité d'une multiplication indéfinie dans un monde où l'espace et la subsistance sont limités et manqueraient bientôt, si la plupart des individus ne succombaient pour une raison ou pour une autre, les espèces vivantes se rencontrent pour se disputer la place et l'aliment. « Il n'y a pas de droit du premier occupant, en présence de cette nécessité inéluctable de croître et de multiplier. Pour croître et multiplier, il faut donc détruire ; la mort est le ferment de la vie. » (Contance, *op. cit.*).

Et cette bataille pour la vie n'est pas, dans ces conditions générales, une phase nouvelle des vicissitudes de l'existence. Elle a commencé avec la vie même. Avant l'apparition des êtres vivants, les forces inorganiques présentaient sans doute, comme de nos jours, le spectacle de choses analogues. Les éléments luttaient entre eux, comme de nos jours une roche isolée des falaises, par exemple, lutte contre les vagues qui la frappent, les galets qui la heurtent, la pluie qui l'use, les lichens qui rongent sa surface, les animaux qui la creusent, la foudre qui la fend, les arbustes qui élargissent ces fissures, etc. Ce sont autant d'agents ennemis contre lesquels elle a à se défendre.

Mais c'est seulement quand la température du globe s'est abaissée et que la vie a paru sur la terre, que la véritable concurrence vitale a commencé, sans préjudice du conflit des éléments inorganiques. D'abord l'être vivant a dû compter avec ces puissances aveugles, conquérir péniblement la place et la subsistance dont il avait besoin pour croître et se multiplier. Puis il est entré en hostilité avec ses semblables. C'est d'abord au fond des Océans, où apparurent les premiers organismes, que la lutte se livra. Quand la surface du globe se fut solidifiée, la lutte ne fut pas moins ardente, la mêlée grandit en raison du nombre accru des combattants. D'abord arrivèrent les plantes, bientôt

les animaux, dont les espèces se multipliant sans cesse, varièrent à l'infini les phases de la bataille ; enfin descendit dans l'arène le lutteur le moins armé en apparence, et, en réalité, le plus terrible, l'homme.

Les phases, les modalités diverses des luttes que soutiennent les êtres pour la conservation de la vie ont été décrites par M. Contance avec une grande abondance de détails (*Op. cit.*, p. 384-487). Il distingue quatre puissances en présence dans les luttes pour l'existence : les forces inorganiques, la plante, l'animal, l'homme. Chacune d'elles combat les adversaires de même nature qu'elle et lutte aussi contre les autres puissances. Les forces inorganiques luttent les unes contre les autres et contre la plante, l'animal, l'homme. La plante lutte contre la plante, l'animal, l'homme, les forces inorganiques. L'animal lutte contre l'animal, la plante, l'homme, les forces inorganiques. L'homme lutte contre l'homme, la plante, l'animal, les forces inorganiques. « Chacune des puissances dont nous parlons agit de différentes manières, ou plutôt les conséquences du conflit varient. Tantôt c'est l'élimination du vaincu, tantôt le partage de l'objet en litige, tantôt enfin la suppression radicale de l'un des adversaires. » Les faits se présentent d'eux-mêmes à la pensée.

Cette bataille a lieu sans intermittence, sans trève, en toute saison, jour et nuit. (V. Contance, *Op. Cit.*).

Il n'est pas nécessaire non plus, pour nos conclusions, d'inventorier, après M. Contance, l'arsenal des engins de guerre, des armes offensives ou défensives dont disposent les divers êtres vivants dans les luttes qu'ils ont à livrer pour l'existence. Ces engins sont si variés et si nombreux qu'il semble que la loi suprême soit renfermée dans cette maxime d'un sceptique : « Armez-vous les uns contre les autres. »

Dans cette lutte des êtres vivants contre les forces inorganiques et des vivants entre eux, en dépit de ces compétitions terribles pour l'espace et la subsistance, la vie n'a point disparu ; elle est jusqu'à nos jours sortie triomphante. Mais au prix de quels sacrifices ! Que d'hécatombes ! Que de victimes des éléments, qui, vaincus sur un point et en un sens, l'emportent ailleurs et d'une autre manière sur la plante, l'animal et l'homme ! Que de flores et de faunes, d'espèces végétales et animales éteintes ou en voie de s'éteindre ! Que de races humaines dont on ne connaît plus ou dont on ne connaîtra bientôt plus que le nom ! L'histoire de la vie ainsi envisagée apparaît comme le martyrologe de la vie, un martyrologe où les bourreaux sont à leur tour des victimes.

II

La lutte pour la vie est une loi incontestable. L'expérience de tous les jours le prouve. Sans doute, le champ de ces rivalités n'offre pas le spectacle d'une mêlée universelle, d'un conflit désordonné de tous les êtres indifféremment. Si l'homme a le triste privilège ou est dans la triste nécessité de disputer la place et la subsistance sur presque tous les points du globe à presque toutes les puissances inorganiques ou organisées, les compétitions des êtres sont généralement limitées, restreintes par des causes diverses, qui font que toutes les espèces ou tous les individus qui composent ces espèces ne sont pas les uns aux autres autant d'armées ou de frères ennemis. Ainsi, il y a restriction relative des luttes par le fait de la limitation des domaines et par le fait de l'interposition des obstacles matériels. Outre ces causes extérieures à l'être, on peut signaler des causes dépendantes de la constitution de l'être : la neutralité résultant de la différence des régimes et des attributions alimentaires et la neutralité résultant de l'appropriation de la structure au régime (V. Contance, *Op. cit.)*.

Seulement une bataille, qu'elle soit confuse ou réglée, n'en est pas moins une bataille, une lamentable réalité. Providentielle ou non, la lutte est pour tous les êtres vivants une nécessité fatale, un fait qu'on ne saurait mettre en doute. On verra que ce n'est pas la loi suprême de l'évolution des êtres. Est-ce la loi suprême de la vie et des relations sociales ? On soutient que cette loi biologique est la formule dernière de la sociologie.

M. Alexandre Dumas (Lettre à G. Boyer, *Petit Journal*, suppl. litt., 1er août 1890), dit que les mots n'ont pas la puissance qu'on leur attribue souvent. La fortune extraordinaire de la formule de Darwin lui donne un éclatant démenti. Elle a même été telle que l'interprétation du naturaliste ne suffit plus à certains esprits. Comme l'expérience des temps présents prouve qu'à bien des égards les conditions de l'existence n'ont pas changé, on exploite, au profit d'un intérêt, d'une ambition plus ou moins louable, la théorie du naturaliste : on proclame que la concurrence est universelle à tous les degrés et dans toutes les formes de l'existence, du minéral à l'homme en société.

Darwin considérait la loi de la concurrence vitale comme une loi de l'évolution organique et non comme une loi sociale. On l'a appliquée à la philosophie de l'histoire et on y a vu la formule du progrès. Laissez faire, laissez passer, disaient et disent encore beaucoup d'économistes. Au sein de la libre concurrence, les plus habiles triompheront. Le but des sociétés humaines, le plus grand bien général est réalisé

par la seule action des lois naturelles. (V. Em. de Laveleye, *Le Soc. cont.*, Intr., p. 10).

D'autre part, dans cette hypothèse, la guerre est la dispensatrice suprême des avantages mérités. « Tout le monde sait, dit M. Renouvier (*Crit. phil.*, 3e année, t. II, p. 70-71), quel parti des publicistes allemands ont tiré de la théorie de Darwin pour justifier le droit du plus fort et du plus intelligent, dont leur nation a fait inscrire une odieuse conséquence au traité de Francfort. Ils ont remplacé par cette nouvelle thèse d'histoire et de morale la franche et loyale opinion des littérateurs du vieux temps sur la folie des peuples et le brigandage des princes. Ces pharisiens de la science et ces scribes de la presse ont pédantesquement exposé au monde les vices des Français, ceux des races latines, et leur propre valeur morale, remerciant Dieu de n'être point du nombre de ces gens-là. Pénétrés de la conscience de leurs vertus, et pourvus à point nommé de la meilleure doctrine qui pût leur permettre d'en tirer sérieusement parti pour s'avantager dans la vie aux dépens de ceux que le destin condamne, ils ont démontré scientifiquement que, s'ils avaient vaincu, c'est qu'ils avaient dû vaincre.

Les races germaniques, auxquelles déjà la civilisation doit tout dans le passé, c'est leur opinion dûment développée, leurs ont apparues comme appelées à couvrir la terre, en vertu de la sélection naturelle et du principe de population. Le moins qui puisse arriver aux races inférieures, si elles ne sont point éliminées, aux Latins, par exemple, s'ils ont l'indignité de montrer pour la vie un attachement trop tenace, c'est d'être gouvernés par les meilleurs qui sont les plus forts, n'étant pas capables de se gouverner eux-mêmes. Au reste, il ne faudrait pas croire que le fond moral de cette doctrine fût quelque chose de bien nouveau pour l'Allemagne. La suprématie du fait, la vertu de la conquête et du conquérant, la sainteté et l'inviolabilité du pouvoir, étaient déjà des éléments de ce système dit du droit historique qu'une certaine Prusse savante a opposé au principe révolutionnaire du droit individuel, c'est-à-dire de la justice et de la liberté. Et ce droit des forts et des capables... a emprunté à Hegel, au moins autant qu'à Saint-Simon, ses moyens de vulgarisation et de propagande. » Ainsi la guerre a ses apôtres. Et de Moltke, après Proudhon et J. de Maistre, la célèbre avec les accents d'un fougueux mysticisme ; il n'a pas de termes assez lyriques pour exalter son « influence bénie » (Hæckel, *ibid.*, p. 115). « La guerre, disait Proudhon (*La Guerre et la Paix*, t. II, p. 235-236), voilà, je ne m'en cache pas, ce qui me semble à moi l'idéal de la vertu humaine et le comble du ravissement. » — A une adresse de la société de paix, De Moltke faisait cette réponse bien connue : « La paix perpétuelle n'est qu'un rêve, et ce n'est même pas un beau rêve. La guerre est sainte et d'institution divine ; elle entretient chez les hommes tous les nobles sentiments : honneur, vertu, courage ; elle empêche le monde de tomber dans la pourriture. »

La politique colonisatrice n'agit généralement pas, en réalité, au nom d'un autre principe, quand elle impose sa domination aux races dites inférieures, par le massacre, l'expropriation, l'exploitation ou l'abrutissement. Ils sont rares les peuples dont on peut dire ce qu'écrivait naguère un explorateur de la colonisation danoise au Groënland (V. *Tour du Monde*, année 1890). Au contraire, un homme dont la ferveur chrétienne a fait tout le renom, dit Karl Marx (*Capital*, p. 336, édit. fr.), s'exprime ainsi sur la colonisation chrétienne : « Les barbaries et les atrocités exécrables perpétrées par les races soi-disant chrétiennes, dans toutes les régions du monde et contre tous les peuples qu'elles ont pu subjuguer, n'ont de parallèle dans aucune autre ère de l'histoire universelle, chez aucune race, si sauvage, si grossière, si impitoyable, si éhontée qu'elle fût. » (V. Howitt, *Colonization and Christianity*. — Cf. Ch. Comte, *Traité de la Législation*). L'histoire de l'administration coloniale de la Hollande au dix-septième siècle déroule, écrivait en 1817 un ancien gouverneur anglais de Java, « un tableau de meurtres, de trahisons, de corruption et de bassesse, qui ne sera jamais égalé. » Il l'a été, n'en déplaise à l'écrivain anglais, par l'Angleterre elle-même. Et ne peut-on pas lui crier aussi sur ce point : *De te fabula naratur.*

C'est encore au nom de la nécessité naturelle de la lutte pour la vie étendue jusqu'à l'homme en société qu'on justifie les injustices et les inégalités sociales. L'arrêt cruel de Malthus, si souvent cité par les socialistes, est bien connu : Un homme qui est né dans un monde déjà possédé, s'il ne peut obtenir de ses parents la subsistance qu'il peut justement leur demander, et si la société n'a pas besoin de son travail, n'a aucun droit de réclamer la plus petite portion de nourriture et, en fait, il est de trop. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de couvert vacant pour lui. Elle lui commande de s'en aller, et elle mettra elle-même promptement ses ordres à exécution, s'il ne peut recourir à la compassion de quelques-uns des convives du banquet. Si ces convives se serrent et lui font une place, d'autres intrus se présentent immédiatement, demandant la même faveur. Le bruit qu'il existe des aliments pour tous ceux qui arrivent remplit la salle de nombreux réclamants.

L'ordre et l'harmonie du festin sont troublés, l'abondance qui régnait auparavant se change en disette, et le bonheur des convives est détruit par le spectacle de la misère et de la gène qui règnent dans toutes les parties de la salle, et par la clameur importune de ceux qui sont justement furieux de ne pas trouver des aliments sur lesquels on leur avait appris à compter. Les convives reconnaissent trop tard l'erreur qu'ils ont commise, en contrecarrant les ordres stricts, à l'égard des intrus, donné par la grande maitresse du banquet, laquelle désirant que tous ses hôtes fussent abondamment pourvus et sachant qu'elle ne pouvait pourvoir un nombre illimité de convives, refusait humaine-

ment d'admettre des nouveaux venus, quand la table était déjà remplie. » L'auteur supprimera par la suite ce passage célèbre, sans d'ailleurs renier l'idée décourageante et brutale qui le domine. Et certains disciples de Darwin se réclament de cet anathème, de cette excommunication barbare, que Karl Marx qualifiait de déclamation d'écolier. « Rien de plus net, de plus catégorique, d'après eux, dit M. E. Gautier (*Darwinisme social*, p. 4). On peut protester, on peut déplorer cette fatalité tragique, on peut critiquer les formules, discuter les chiffres, repousser les palliatifs proposés ou en proposer d'autres, la conclusion n'en restera pas moins à peu près identique, avec son caractère de nécessité inéluctable. La grande loi de la sélection, reconnue par Darwin, ordonne aux faibles, aux pauvres, aux souffrants, aux déshérités de s'en aller : ils sont réellement de trop sur la terre. N'ont le droit de vivre et de s'assoir au banquet social que ceux qui triomphent dans la lutte pour l'existence.

Tels sont, d'après ces étranges argumenteurs, les ordres impérieux de la nature ; telles sont les lois essentielles et indispensables des sociétés humaines. « Et ce qu'on appelle le bon sens populaire, et qui n'est malheureusement souvent que la bêtise populaire, de répéter avec les ploutocrates et les économistes défenseurs des privilèges qu'il y a eu et qu'il y aura de tout temps des pauvres et des riches, des faibles et des puissants, des exclus et des favorisés, et que, sans cette inégalité, la société ne saurait subsister. C'est la conclusion de Hæckel (*Preuve du transf.*, ch. VI).

Il n'est pas en conséquence surprenant qu'on invoque aussi contre les revendications sociales le droit du plus fort. « C'est bien en effet le droit du plus fort qui triomphe par l'accaparement des fortunes. Celui qui est le plus apte matériellement, le plus rusé, le plus favorisé par sa naissance, par son instruction, par ses amis, celui qui est le mieux armé et qui trouve devant lui les ennemis les plus faibles, celui-là a le plus de chance de réussir ; mieux que d'autres il peut se bâtir une citadelle du haut de laquelle il méprisera ses frères infortunés. Ainsi en a décidé le grossier combat des égoïsmes en lutte. Jadis on n'osait trop avouer cette théorie du fer ou du feu ; elle eût paru trop violente et l'on préférait les paroles mielleuses. Mais les découvertes de la science relatives aux combats de l'existence entre les espèces et à la survivance des plus vigoureuses ont permis aux théoriciens de la force d'enlever à leur langage ce qu'il avait de trop insolent. Voyez, disent-ils, c'est la loi fatale ! Ainsi le veut la destinée de l'humanité. » (Elisée Reclus : *Evolution et Révolution*) Hæckel déclare, en effet, au nom de la doctrine darwinienne, que l'égalité des individus est une chimère, en contradiction absolue avec l'inégalité nécessaire et existant partout. La réalisation des vœux du socialisme est, selon lui, impossible.

Si l'on veut attribuer au darwinisme une tendance politique,

cette tendance ne saurait être qu'aristocratique, en aucune façon socialiste. Le naturaliste allemand établit en effet que dans les sociétés humaines, comme dans les sociétés animales, ni les droits, ni les devoirs, ni les biens, ni les jouissances des membres associés ne sont et ne pourront être égaux. Et il ajoute qu'on devrait préconiser le darwinisme comme le meilleur contre-poison du socialisme. (*Op. cit.*, p. 107-114).

Aussi bien est-il facile, au nom d'une doctrine que Darwin n'entendait pas appliquer aux relations sociales, de railler, comme une vision métaphysique. une absurde utopie, le rêve d'un âge d'or futur, d'une fédération de tous les peuples ; au nom de cette thèse mal comprise, on insulte même aux efforts tentés pour hâter l'avènement d'une humanité meilleure et plus heureuse. — Enfin Darwin ne songeait nullement à encourager la légion des bandits de toute espèce, juifs, usuriers, tyrans industriels, etc., qui ont mis le monde en coupe réglée et qui rassurent leur conscience en faisant pour leur propre bénéfice moral application de la théorie dans le genre de celle-ci : Je pressure le faible, je suis le fort ; je n'y puis rien. C'est une loi naturelle. (Fr. Nautet : *Société Nouvelle,* août 1890).

La doctrine de Darwin a même servi à justifier des crimes. Si Eyraud s'appelait Caïn bien avant Darwin, (Dumas, lettre citée) il nous semble avec A. Daudet que c'est de notre époque que date la philosophie de l'égoïsme atroce, brutal et scélérat, légitimé au nom d'une théorie consciemment ou inconsciemment mal interprétée, « réveillant ce qui reste à quatre pattes dans le quadrupède redressé, servant de prétexte et d'excuse à toutes sortes d'infamies ». En un mot, il nous semble que c'est de nos jours seulement que date la philosophie du droit au meurtre, que la philosophie de l'assassinat scientifique s'est posée en face de la philosophie de l'amour et de la solidarité. Encore le Raskolnikoff de Dostoiewski (*Crime et châtiment*) est-il un mystique de cette étrange Russie, patrie des âmes neuves et généreuses. Quand il baise les pieds de la prostituée Sonia, qui s'est vendue pour nourrir les siens : « Ce n'est pas devant toi, dit-il, que je me suis prosterné, mais devant toute la souffrance humaine. » Et quand il songe à tuer la vieille usurière, il se demande s'il y aurait réellement crime à empoisonner cette femme stupide, méchante, qui n'est utile à personne, qui fait du mal à tout le monde, — pour faire servir sa fortune au bien de l'humanité, pour sauver de la misère, de la ruine et du vice des centaines, des milliers d'existences. Celui-là est hanté par l'affreux spectacle de la détresse universelle.

Mais on a changé tout cela, nous avons aujourd'hui les *struggle for lifers* pour qui la force, supérieure au droit, est bien l'accoucheuse des sociétés, et à qui toutes les armes sont bonnes pour triompher dans la lutte. Un romancier bien connu les dénonçait dernièrement à l'opinion publique dans quelques pages pleines d'une

éloquence indignée. (V. Alph. Daudet : *La Lutte pour la vie*, Préf. — Cf. Stendhal : *Rouge et Noir*, — Hector Malot : *Conscience*, *Justice*, — Dostsiewski : *Crime et Châtiment*).

Ainsi le dogme démontrable de la concurrence vitale, consacrant l'individualisme à outrance, l'égoïsme sans limites, a pris la place du dogme discutable de la chute. La vraie loi tragique du monde, la voilà. Le livre de Darwin est devenu une nouvelle Bible : c'est au nom de la science qu'on justifie aujourd'hui l'écrasement des faibles. La nature nous est présentée par quelques-uns comme une puissance aussi détestable que le Jéhovah hébraïque. Ce n'est plus la mère, la consolatrice chantée par les poètes ; c'est plus qu'une « grande indifférente », plus « qu'une nourrice mercenaire » (Guyau) ; c'est le Moloch éternel, c'est, selon l'énergique expression de Goethe, le monstre effroyable, toujours dévorant et toujours affamé.

III.

On ne saurait nier que l'histoire des espèces et de l'Humanité présente au premier aspect un tableau de leurs luttes pour conquérir une partie de l'espace et persévérer dans l'existence. La lutte pour la possession des femelles n'a pas été moins meurtrière que la lutte pour la nourriture et l'habitat. Puis la lutte sociale pour vivre, dit Lange (*La Question ouvrière*), s'est compliquée de la lutte pour obtenir la meilleure place. Il y a plus : la bataille pour vivre qui, dans le principe, était, comme chez les animaux, limitée aux conditions extérieures de l'existence, a pris une extension de plus en plus vaste. Il n'y a pas que la lutte physique, il y a la lutte morale, politique, scientifique, religieuse, etc.

La loi de Darwin est incontestable. Mais est-ce la loi suprême des relations entre les êtres ? Le tableau qu'on fait de ce point de vue est-il une image complete de la réalité ? La théorie du naturaliste peut etre d'autre part considérée comme réglant le développement des etres en tant qu'etres vivants et réglant le développement des etres en tant que molécules sociales. L'interprétation sociale qu'on donne est-elle juste ? N'est il pas visible au contraire que le caractere meme de la civilisation, c'est-à-dire l'évolution sociale, est de lutter contre cette loi, et, pour ainsi dire, de la nier, et que l'homme en particulier, quelle que soit son origine, a apporté un principe nouveau de progres, qui fait graviter son espece dans un sens opposé à la nature animale : la loi de justice, de charité, de solidarité ? (V. *Crit. Phil.* t. XVII, p. 44). M. Bagehot imagine une époque future ou les peuples devront leurs progres à d'autres moyens que la guerre, quoique la guerre puisse au

fond continuer à jouer son rôle (V. *Op. cit.*, p. 81 et suiv.) Hœckel lui-même reconnait que la lutte pour vivre, dans l'espèce humaine, devient de plus en plus une lutte intellectuelle, de moins en moins une bataille avec des armes meurtrières (*Créat. Nat.*, p. 155). Il est vrai, remarque M. Renouvier (*Crit. Phil.*, t. VI, p. 70-71), que « ce sont là des affirmations fondées sur l'espérance, et non des faits induits scientifiquement d'après l'expérience du passé, et que ceux qui regardent la guerre comme le moyen essentiel du progrès dans le passé doivent, pour être logiques, confier la suite de nos destinées à l'action de la loi qui les a jusqu'ici dirigées dans le passé. »

Mais allons plus loin.

Un examen approfondi des choses nous laisse-t-il cette première impression d'un combat à outrance, désordonné, sans frein ni règle, où tous les combattants sont autant de frères ennemis, où le vainqueur d'aujourd'hui est destiné à devenir le vaincu de demain ? Et serait-il possible que le progrès, c'est-à-dire la vérité et le bonheur, fût le but avec la bêtise pour cause et la force sous tous ses aspects (injustice, tyrannie. guerre, etc.) pour moyen ? Ce spectacle d'un désolant pessimisme donnerait gain de cause à un Léopardi, à un Schopenhauer, à un Hartmann, à un Bahnsen ; l'âme la plus courageuse perdrait toute foi, toute espérance, s'il ne fallait voir dans l'univers que cette affreuse mêlée d'êtres condamnés d'avance à périr tôt ou tard et à se faire une guerre éternelle. Mieux vaudrait l'extinction de la vie, l'anéantissement universel, le suicide cosmique, rêvé par une certaine méthaphysique allemande.

Il y a, sans doute, des conflits perpétuels ; mais la description qu'on en peut faire, quelque désolante qu'elle soit, est une vue incomplète des choses. Dans la lutte entre les moutons et les loups, « le triomphe est toujours assuré au loup ; il est le plus apte, le plus fort, et des circonstances étrangères à ce fait ont sauvé les moutons d'une destruction complète. » (Contance, *Op. cit.*, p. 4). Ce ne sont pas les avantages acquis dans les compétitions, accumulés au cours des âges, transmis par l'hérédité, qui ont empêché le moins apte de succomber, assuré même son triomphe. Ce ne sont pas les espèces les plus puissantes des périodes paléontologiques (mammouth, migathérium, dinothérium), qui ont survécu. Certains oiseaux vigoureux, la dronte, le solitaire des îles Mascareignes, ont disparu. De même, de nos jours, les grands fauves, qui vivent isolés ou dans un isolement relatif, diminuent en nombre et reculent sans cesse. De même, parmi les races humaines, comme parmi les autres espèces, ce sont celles qui vivent solitaires ou par petits groupes, qui ont disparu ou sont en voie de disparaitre. C'est en Afrique qu'on trouve le plus de vestiges de races d'hommes entièrement éteintes. De même, Australiens et Fuégiens disparaissent ; la race Maorie n'est plus qu'un souvenir ; les

Nouveaux Zélandais disent que « la terre sortira des mains de leurs enfants. » Même l'ethnographie des races contemporaines nous permet d'assister à cette disparition de races ou de peuplades sans cohésion bien déterminée. De plus, l'histoire nous apprend qu'une des causes de la chute des empires est l'absence de solidarité entre leurs divers membres.

C'est pour cette raison, unie à plusieurs autres, que l'empire d'Alexandre succombe devant Rome et Rome devant les barbares. Cette mort des puissances anéanties n'est donc qu'une désorganisation d'éléments mal unis dont se forme une association nouvelle sur un autre point de l'espace, en un autre moment du temps. L'histoire nous apprend encore que le groupe social le plus cohérent et le plus vaste a absorbé le moins cohérent et le moins vaste : le couple andragyne s'est fondu dans la gens, la gens a fait place à la tribu, la tribu à la cité, la cité à la commune, la commune à la province, la province à la nation ; ce sont les nations les plus fortement unies, c'est-à-dire associées, qui ont triomphé des autres. En somme, c'est l'espèce humaine, c'est à dire la moins bien armée à l'origine, mais la plus intelligente et la plus sociable, et dans l'espèce humaine ce sont les races les plus sociables qui se sont accrues le plus. Il y a plus d'hommes qu'il y a six mille ans et le nombre en augmente sans cesse, tandis que les espèces animales diminuent de jour en jour. Et d'autre part, c'est la race aryenne, indo-européenne, qui tend à remplir le monde.

Citons quelques chiffres. Le célèbre statisticien français Moreau de Jonnès (*Statistique des peuples de l'antiquité*) estime que la Gaule, du Rhin aux Pyrénées, n'était habitée au temps de César, que par quatre millions et demi d'habitants. Dans les mêmes limites, la France, la Belgique et les provinces rhénanes, en comptent aujourd'hui environ 45 millions. La population a donc décuplé depuis César. Le dernier quart s'est formé depuis moins d'un siècle. Si nous considérons l'ensemble de la race blanche civilisée, l'Europe et l'Amérique du Nord comprennent environ 350 millions d'hommes, de race à peu près homogène, disciplinés sous des principes communs de droit des gens et de droit commercial. De ces 350 millions, il n'y en avait guère plus de la moitié il y a cent ans, la population a doublé en un siècle. (Coste, *Conditions sociales du bonheur et de la force*, 3e édit., p. 5). Ainsi donc, la lutte pour l'existence, qui est donnée comme le facteur le plus important de l'évolution, semble avoir joué un rôle moindre qu'on ne le prétend. Elle a certainement contribué au progrès des espèces inférieures, mais ce n'est qu'un mode de sélection entre tant d'autres, comme l'hérédité, l'adaptation, l'influence des transformations géologiques, etc. De tous ces procédés de perfectionnement, la lutte pour l'existence est un des plus imparfaits, des plus grossiers ; elle est même plus nuisible qu'utile

chez les espèces supérieures. Réduire l'humanité surtout aux seuls modes de perfectionnement des espèces inférieures, c'est nier la supériorité des organes de l'homme sur ceux de la monère ou de la cellule.

Il y a erreur d'ailleurs, à considérer, même du point de vue physique, l'espèce humaine comme régie par les mêmes lois d'évolution que les espèces inférieures, puisque l'homme utilise les forces naturelles qui écrasent la basse animalité ; c'est encore plus faux au point de vue moral et intellectuel. Il y a donc au moins une autre loi d'évolution qui domine la loi de la concurrence, c'est la loi d'association, encore plus indispensable que l'autre à la conservation et au développement des êtres vivants. M. de Lanessan (*Transformisme*), a parfaitement montré que l'accord pour la lutte est un facteur plus puissant que la lutte même. Et non seulement il y a nécessité pour tout individu de s'appuyer sur le concours d'autres individus pour vivre et faire vivre son espèce, sous peine de succomber dans la lutte, non seulement ceux-là seuls triomphent qui sont unis à d'autres par les liens d'une solidarité plus étroite, mais la force de l'association est d'autant plus grande que l'association a lieu entre individus de nature différente. La remarque est aussi vraie des groupes d'individus que des individus eux-mêmes. Les groupes d'individus ont également besoin du concours d'autres groupes. L'atrophie, le dépérissement, la mort est la conséquence du désaccord. Cette loi est applicable à tous les êtres, et non pas aux seuls êtres vivants. (V. Lanessan, *Op. cit.*, p. 423-505).

D'ailleurs, en fait, nul être vivant n'est seul. L'homme, d'abord, est, de nature, un animal sociable et même politique. Sans doute, cette sociabilité a un antagonisme, l'insociable sociabilité de l'homme, selon l'heureuse expression de Kant (*Idée d'une Hist. universelle au point de vue cosmopolitique*), c'est-à-dire une perpétuelle réaction qui menace constamment les sociétés de dissolution. (V. *Crit. phil.*, t. XVIII, p. 276). Mais il n'est pas douteux qu'il doive d'avoir survécu, à son instinct de sociabilité, qui a contribué à développer ses facultés mentales. On ne saurait le nier, quand on sait sa faiblesse physique et quand on voit des races chétives, comme celles des Boschimans dans l'Afrique australe et des Esquimaux dans les régions polaires se maintenir encore dans des pays où la vie à tous égards est si rude. Darwin le reconnait (*Descend.*, p. 65-66). Il n'est pas, d'ailleurs, de peuplade, même parmi celles qui vivent de la vie la plus anarchique, où la guerre de tous contre tous soit la loi. Mais la vie en commun n'est pas un fait accidentel en propre à l'homme seulement. Elle est aussi propre aux animaux. Parmi eux, il en est chez qui cette association est consciente.

Ajoutons qu'elle n'est pas seulement le privilège de ces espèces

particulières qui s'organisent temporairement ou d'une manière permanente (migrations, familles, tribus, cités, poissons, oiseaux, castors, abeilles, fourmis, mammifères, etc.); mais bien un fait normal, constant, universel, qui ne s'explique pas seulement par l'action de facteurs psychologiques. Depuis les plus bas degrés de la série, depuis les colonies animales inférieures, jusqu'aux plus élevés, tous les êtres vivants se trouvent engagés à quelque moment de leur existence dans quelque société; tous les vivants sont appelés, par les nécessités biologiques, à soutenir des rapports multiples avec les existences qui les environnent, que ce commerce soit permanent ou transitoire, peu importe. « Au-dessous même des régions où les sexes sont distincts et séparés, on trouve encore quelques traces de vie sociale, soit chez les animaux qui demeurent, comme les plantes, attachés à une souche commune, soit chez les êtres inférieurs qui, avant de se séparer de l'organisme qui leur a donné naissance, restent quelque temps soudés à lui et incorporés à sa substance. » (Espinas, *Soc. anim.*, p. 8-9). On n'a qu'à ouvrir l'ouvrage que nous citons de M. Espinas et celui de M. Perrier sur les Colonies animales pour recueillir des milliers d'exemples. C'est donc que « le milieu social est la condition nécessaire de la conservation et du renouvellement de la vie. » (Espinas, *ibid.*).

Si du point de vue biologique même la loi d'accord domine la loi de concurrence, n'est-ce pas que la vie, qui implique nutrition et génération, n'est pas absolument égoïste, mais contient, au contraire, des éléments de sympathie et d'altruisme? C'est la thèse qui, après Littré, a été brillamment soutenue par M. Guyau (*Idée d'une morale*). En effet, si la vie, en tant que fonction nutritive, est une sorte de « gravitation sur soi », la vie, en tant que fonction de génération, qui débarrasse l'être d'un trop plein qui le gêne, n'est pas seulement une dépense égoïste; elle est en même temps altruiste, puisqu'elle donne une partie de son être pour produire la vie. (Guyau.) Grâce à la génération, l'organisme individuel cesse d'être isolé; son centre de gravité se déplace par degrés, dans le passage de la génération asexuée à la génération sexuée ou amphigonie qui inaugura une nouvelle phase sociale pour le monde, en produisant un premier groupement des organismes, en créant la famille. (V. Guyau.)

On peut aller plus loin et montrer que cette loi d'association est aussi la condition de la persistance de tous les êtres, quels qu'ils soient, dans la lutte pour l'existence. En effet, les corps inorganiques les plus fortement assurés sont ceux qui résistent le plus aux choses qui tendent à les détruire. En d'autres termes, leur aptitude à la résistance est en raison directe de leur cohésion. Et cette analogie entre les conditions de l'existence dans le monde inorganique et les conditions de la conservation et du progrès de la vie dans le monde organique et superorganique, n'autorise-elle pas à conclure que ce facteur de l'évolu-

tion que nous avons considéré comme dominateur de la concurrence, savoir l'association pour la lutte, n'est pas seulement une loi du règne des êtres vivants, mais une loi plus générale du monde entier, à toutes les phases de son développement, depuis l'état de dispersion moléculaire de la nébuleuse primitive jusqu'à la période future où l'équilibre, selon Spencer, suivi d'une dissolution des agrégats, sera le point de départ d'une évolution nouvelle du système ? Et cette loi ne serait-elle pas un corollaire de la loi suprême de l'attraction universelle?

La loi générale qui régit la matière, sous quelque état qu'elle se présente, étant la loi du mouvement, celui-ci ne peut s'exercer que de deux manières, dans le sens centripète ou dans le sens centrifuge, en d'autres termes comme attraction ou répulsion. Si la force attractive prédominait, l'univers se réduirait bientôt à un centre d'attraction ; si la force répulsive, au contraire, existait seule, les corps dissociés à l'infini n'existeraient plus même en apparence. Le monde offre le spectacle d'une évolution ininterrompue régie par les forces attractives et répulsives. Les phénomènes astronomiques, physiques et chimiques ne s'expliquent pas autrement. Comme la séparation qu'on croyait exister entre les substances organiques produites par les corps vivants et les matières minérales a disparu pour la science, il y a lieu d'affirmer que les organismes vivants ne sont pas soumis à d'autres lois.

En est-il de même de l'évolution hyperorganique ou sociale ?

Bien évidemment. La coopération est la loi fondamentale de toute société (V. plus loin). Or, cette coopération n'est que le corollaire de la loi d'attraction. Seulement, cette attraction est tantôt spontanée, tantôt réfléchie. Quant à la concurrence qui règne entre les sociétés et qui rompt sans cesse l'équilibre qui résulterait de l'action sans contrepoids de l'attraction universelle, elle n'est qu'un corollaire de la loi de répulsion (V. Putsage, *Inst. et Intr., Société nouv.*, 3ᵉ année, t. II). — La même pensée est au fond de ces lignes de M. Trouillié : « Puisque la biologie et la sociologie se tiennent si étroitement, les lois qui leur sont communes ne nous révèleraient-elles pas les lois les plus universelles de la nature et de la pensée ? L'univers n'est-il point une vaste société en voie de formation, une vaste union de consciences qui s'élabore, un concours de volontés qui se cherchent et peu à peu se trouvent ? Les lois qui président dans les corps aux groupements des invisibles atomes sont, sans doute, les mêmes que celles qui président dans la société au groupement des individus ; et les atomes eux-mêmes, prétendus indivisibles, ne sont-ils point déjà des sociétés ? S'il en était ainsi, il serait vrai que la science sociale, couronnement de toutes les sciences humaines, pourrait nous livrer un jour, avec ses plus hautes formules, le secret même de la vie universelle. » (*La Science sociale. Introd.*, VII). D'une manière plus précise, l'univers ne serait, selon la

belle parole de d'Alembert, qu'une immense vérité, présentée sous diverses formes; il s'expliquerait par un axiome suprême, exprimé par des équivalents divers aux divers stades de l'évolution.

2° Mais, s'il est inexact de n'attribuer aux êtres vivants en général et à l'homme en particulier que le mode animal de la lutte pour l'existence, il ne suffit pas de transformer pour lui cette nécessité naturelle et éternelle en une coopération et une aide réciproque, simples moyens de faciliter cette lutte. C'est présenter la lutte pour l'existence sous un aspect nouveau, rien de plus. Il ne suffit pas non plus de montrer qu'il y a contradiction entre ce fait d'une guerre entre tous et cet autre fait que nul animal ne peut vivre isolé sans succomber dans la lutte. Il faut pénétrer plus avant dans l'analyse de l'idée de société. Jusqu'ici nous avons seulement fait observer que les darwinistes ont négligé un facteur de l'évolution, dominateur de la concurrence vitale. Nous avons l'intention de montrer que l'accord, et non la lutte pour la vie, est la règle même des sociétés en général et des relations humaines en particulier.

Que faut-il entendre en effet par société? « L'idée de société, dit M. Espinas (*Sociétés Animales*, p. 157), est celle d'un concours permanent que se prêtent pour une même action des êtres vivants séparés... Une réciprocité habituelle de services entre activités plus ou moins indépendantes, voilà le trait caractéristique de la vie sociale », ajoutons de la vie sociale à tous les degrés. Cette association, cet accord est la seule raison d'être de la société. En dehors de cette considération, il ne semble pas qu'on puisse trouver une justification quelconque à n'importe quel groupement, et toutes les constitutions ont pour but (l'histoire le prouve) de régler la conduite des unités d'un groupe donné, en vue d'établir une action commune au point de vue moral, politique, économique, social, religieux, etc. On peut le dire même des sociétés partielles, politiques ou autres, destructives des sociétés plus vastes, nationales ou autres, au sein desquelles elles se sont formées.

On peut le dire aussi des lois restrictives de la liberté naturelle et nous pouvons sans crainte écrire avec Léon Metchnikoff (*La Civilisation et les grands fleuves historiques*, Introd.), « la coopération, voilà la caractéristique principale de la vie sociale. Si, dans le domaine biologique, les êtres plus ou moins individualisés, de la cellule à l'homme, luttent pour l'existence ou pour quelque but égoïste et personnel, sur le terrain sociologique, au contraire, ils unissent leurs efforts en vue d'un intérêt commun. Peu nous importe si, en réalité, la coopération apparaît souvent comme une conséquence nécessaire et logique de la lutte pour l'existence, l'essentiel est que, en même temps, elle soit tout aussi distincte du principe darwinien que l'est la concurrence vitale de la loi plus générale de l'attraction universelle. Qu'une ligue

soit offensive ou défensive, les clauses de l'alliance n'en restent pas moins très différentes des règles du combat. » (Cf. du même auteur ; *Evolution and Revolution*, Contemporary Review, sept. 1886). Il y a plus, les règles du combat suivent et ne précèdent pas les clauses de l'alliance.

Concluons, si la lutte pour la vie, arme les sociétés les unes contre les autres et provoque des conflits au sein d'une même société, l'accord pour la vie n'en domine pas moins ces hostilités et par suite, au moins dans les limites d'un même corps et d'une même société, ce n'est pas la lutte pour l'existence, l'écrasement de l'individu qui est la règle ; c'est la coalition pour mieux soutenir cette lutte et par conséquent le respect de l'individu qui en est la loi dominante. (Espinas, *Op. cit.*, p. 153). Cette conclusion s'impose, quelle que soit l'origine qu'on assigne à la société, qu'on la considère comme le résultat d'un contrat ou qu'on en assimile la formation à celle d'un organisme régi par les lois ordinaires de la vie. Est-elle le résultat d'un contrat ? S'est-on groupé au hasard des rencontres, des périls bravés ensemble, ou pour tout autre motif, en vertu d'une convention plus ou moins explicite ? Dans cette hypothèse, l'origine de la société est déterminée par la loi de l'accord pour la vie. « Le droit naturel dit Epicure (v. Guyau, *Morale d'Epicure*, p. 147), n'est autre chose qu'un pacte d'utilité, dont l'objet et que nous ne nous lésions point réciproquement et que nous ne soyons point lésés. » Les hommes s'organisent en société, dit Hobbes, pour se soustraire à la guerre de tous contre tous qui est une nécessité inévitable à l'état de nature. Les hommes s'organisent en société, dit Locke, pour mettre fin aux luttes continuelles qu'entraine à l'état de nature l'exercice individuel du droit de punir. Rousseau (*Disc. sur l'Inég.*) explique l'organisation sociale d'une manière singulière. Mais le machiavilisme de son prétendu fondateur de sociétés nous donne encore raison. Les membres du troupeau se seraient réunis au fond des bois, pour élire un chef et discuter les articles du contrat social, sur l'initiative d'un riche à la recherche des moyens les plus propres à préserver ses propriétés des agressions des pauvres.

Dans cette hypothèse même, c'est la nécessité de l'accord pour la vie, qui est la raison avouée, sinon véritable, de l'organisation sociale. « Après avoir exposé à ses voisins, dit-il, l'horreur d'une situation qui les armait tous les uns contre les autres, qui leur rendait leurs possessions aussi onéreuses que leurs besoins, et où nul ne trouvait sa sûreté ni dans la pauvreté, ni dans la richesse, il inventa aisément des raisons spécieuses pour les amener à son but : Unissons-nous, leur dit-il, pour garantir de l'oppression les faibles, contenir les ambitieux et assurer à chacun la possession de ce qui lui appartient ; instituons des règlements de justice et de paix auxquels tous seront obligés de se conformer, qui ne fassent exception de personne et qui réparent en quelque sorte les caprices de la fortune en soumettant

également le puissant et le faible à des devoirs mutuels. En un mot, au lieu de tourner nos forces contre nous-mêmes, rassemblons-les en un pouvoir suprême qui nous gouverne selon de sages lois, qui protege et défende tous les membres de l'association, repousse les ennemis communs, et nous maintienne dans une concorde éternelle. »

En résumé, cette doctrine que nous aurons à critiquer, pour montrer la part de vérité qu'elle renferme, fonde la société sur un accord de convention destiné à réfréner l'insociabilité de l'état de nature. Le pacte social a pour but la conservation et le progrès de tous (Fouillée).

D'apres l'autre hypothèse, la société est un véritable individu organisé (Kraüse, Spencer, Lilienfeld, Schaeffle, Jaeger, Espinas, Gumplowitz, Siciliani, De Greef, etc.). Quel que soit le rôle plus ou moins grand qu'y joue la réflexion, la société animale ou humaine est un organisme, régi par les lois ordinaires de la vie. On en analyse la structure, les organes, les fonctions (Schaeffle), Spencer, etc. . Or, quel est le caractere essentiel d'un corps vivant? C'est le concours de parties distinctes, la solidarité et la coopération de fonctions diverses à un but final, qui est la conservation de l'ensemble. Telle est aussi la caractéristique de toute société humaine. Donc, même de ce point de vue, la loi suprême est une loi d'accord, de coopération, de solidarité en vue de la conservation de l'organisme social. Seulement les phases de la coopération sociale en général varient aux divers stades de l'évolution. D'apres Léon Metchnikoff (*Op. cit.*, Introd. et Passim), il y a lieu de distinguer trois périodes bien nettement tranchées, durant lesquelles la coopération sociale présente des caracteres bien différents, et progresse de la solidarité imposée à la solidarité voulue, de la coercition à l'anarchie. La premiere période est celle des groupements imposés. C'est le temps des despoties orientales, fondées sur l'asservissement de tous à un représentant symbolique et vivant de la fatalité cosmique, de la force divinisée. L'Inde, la Chine, l'Egypte et l'Assyrie ont réalisé le principe autocratique à un degré inconnu plus tard, soit dans les classiques tyrannies, soit dans les monarchies de droit divin de l'Europe féodale et post-feodale. (*Op. cit.*, p. 43-44).

La seconde période, qui débute par l'apparition des Phéniciens sur la scène du monde, est celle des groupements subordonnés. Désormais on voit s'éclipser les despoties orientales et la forme fédérative républicaine devenir presque la regle. Aux temps classiques les monarchies apparaissent comme des épisodes si rares que, de plein droit, on peut les passer sous silence. Le fait dominant est l'oligarchie, c'est-à-dire le despotisme basé sur le hasard de la possession, de la concurrence économique et de la conquête. C'est l'époque des fédérations féodales. (p. 44-51). La troisieme période, à l'aube de laquelle nous assistons, est celle des groupements coordonnés. L'expression formelle du progrès qu'elle inaugure est dans la célèbre déclaration

des droits de l'homme, affirmant en principe l'abolition de toute différenciation sociale : liberté, négation légale de toute coërcition, égalité, abolition normale de toute différenciation sociale et politique ; fraternité, coordination solidaire des forces individuelles substituée à la lutte, à la désunion, amenées par la concurrence vitale. (*Ibid.*). La conclusion ne change pas, si nous distinguons deux phases essentielles de l'histoire de l'humanité : la période de la guerre et l'âge de la discussion (v. Bagehot, *Op. cit.*, passim. Cf. Molinari, *Evol. polit. et révol.*) ; la période du militarisme et l'âge de l'industrie. (Spencer, *Sociologie*. L'individu contre l'Etat).

Que si maintenant nous envisageons non plus la société en général, mais la société politique en particulier, quelle que soit la doctrine adoptée sur les attributions fondamentales à conférer à l'Etat, on aboutit toujours à cette conséquence que l'Etat, soit juridique, soit économique, soit instructeur, etc., a pour but de maintenir l'accord entre les citoyens qui le composent. L'Etat de droit ou juridique a pour fonction de garantir la sûreté des droits de tous à l'intérieur comme à l'extérieur, il est donc protecteur de la vie sociale qui est le milieu où ils s'exercent. (Fouillée, *Op. cit.*). L'Etat économique a pour fonction la protection des intérêts de tous, intérêts qui sont aussi des droits. (*Ibid.*). L'Etat instructeur a une fonction civilisatrice nécessaire à la conservation sociale, au progrès social, par conséquent conforme aux principes du droit et à la loi de l'accord pour la vie. L'Etat politique a des attributions qui ne sont qu'une extension des fonctions juridiques. En un mot, les différentes formes du contrat social, les différents types d'Etat dont l'histoire nous présente des spécimens ont eu pour but de maintenir l'accord entre les citoyens qui les composent.

Et d'ailleurs, l'entente, l'accord ne sont-ils pas la règle fondamentale de toutes les relations humaines, économiques, industrielles, commerciales, etc. ? Il y a plus, le progrès a lieu dans le sens d'une solidarité de plus en plus grande, en raison de l'agrandissement du cercle de la coopération due par tous les êtres sociaux à l'œuvre commune, — dans le sens d'une solidarité qui franchit les frontières et aboutira à une fédération internationale et planétaire des peuples. L'histoire sociale et politique est caractérisée, surtout de nos jours, par une tendance générale et nécessaire à un accord sur des bases de plus en plus étendues. Ce qui existe aujourd'hui au sein de l'Etat, existera un jour entre les nations au sein de l'humanité, réalisant, en raison de l'extension des relations .sociales qui rendent les individus de plus en plus solidaires les uns des autres, la cité unique (*una civitas*) que les Latins révoltés contre Rome, demandaient, par l'entremise de leur chef Annius, de former avec leurs ennemis, 340 av. J.-C. (V. Novicow, *Politique Internationale*), plus loin.

Dautre part, si l'écrasement du plus faible par le plus fort, et non

l'accord,est la loi, que signifient ces établissements destinés à préserver de la brutalité de la lutte tous les faibles, aveugles-nés, sourds-muets, infirmes, malades, vieillards, etc. ? Que signifient justice, pitié, solidarité ? Les institutions et les lois de l'assistance sociale, dont le mécanisme a pu laisser à désirer aux diverses époques de l'histoire (v. Hubert Valleroux, Monnier, etc.), mais qui n'en est pas moins un fait qui illustre d'une manière éclatante le principe qui est la base de toute organisation sociale, ces institutions et ces lois sont un non-sens, si la lutte pour la vie régit les organismes sociaux, comme elle régit les organismes individuels. S'il en était ainsi, la réglementation de l'assistance devrait tendre à disparaitre de plus en plus à mesure que l'humanité devient plus consciente des lois de son évolution.

C'est le contraire qui se produit.

La très-louable préoccupation d'alléger les souffrances des malheureux condamnés fatalement à disparaître, s'ils restent réduits à leurs seules forces sur le terrain de la concurrence vitale, a grandi avec la civilisation. C'est même aux époques de lutte les plus terribles que cette sollicitude s'est fait le plus jour. (Ex. : *Révolution Française*). Si nos ancêtres sauvages des temps quaternaires, mangeaient leurs ennemis, si Sparte plus tard sacrifiait les enfants mal conformés en les jetant à l'Eurotas, cependant l'humanité, au fur et à mesure de ses progrès, a tendu de plus en plus, au moins en règle générale, a soustraire le réprouvé de la nature ou de la loi ou de la loi aux conséquences extrêmes de son infériorité. Les faits ne manqueront pas a l'appui. Je sais bien que Malthus a osé dire que les pauvres et les faibles n'ont droit à aucune place au banquet de la vie, que les secourir, c'est désobéir aux lois de la nature, et que « la justice et l'honneur nous imposent le devoir de désavouer formellement le prétendu droit des pauvres à etre assisté. » (*Essai sur le pr. de la pop.*). Les malthusiens contemporains pratiquent *le moral restreint*, c'est-à-dire l'abstention en matiere de procréation. L'avortement est devenu une habitude pour plus d'une femme. L'économiste allemand Weinhold, disciple de Malthus et conseiller de régence en Saxe, a sérieusement proposé la castration d'un certain nombre d'enfants du peuple. Ses confreres en rirent, dit B. Malon (*Manuel d'Econ. Sociale*), mais ne s'en indignerent pas. Un docteur calédonien a proposé récemment la castration des criminels. Le docteur G. cité par Proudhon (*Contr. Econ.*) a conseillé l'avortement ; un philanthrope anglais, d'apres Rossi, conseillait, sous le pseudonyme de Mercus, de soumettre les nouveaux-nés a une asphyxie sans douleur, *painless extinction*. On n'a pas encore poussé jusqu'à dire que, dans l'interet de la sélection, les pauvres et les faibles qui n'ont point droit a l'existence, doivent etre supprimés. On se borne a reconnaitre que la nature se charge de la besogne et que la défaite est d'ailleurs toujours méritée. Mais, si telle est la loi, pourquoi

n'aiderions-nous pas la nature ? La conséquence pratique de la science (et la science doit tendre à la pratique) serait l'organisation de l'assassinat en masse de la majorité déshéritée au profit d'une aristocratie privilégiée.

C'est malheureusement trop ce qui est au fond des faits sociaux, parce que l'humanité est, au moins en partie, son œuvre à elle-même et qu'elle comprend difficilement que les intérêts ne sont pas égoïstes, mais solidaires. Cependant, depuis que l'humanité marche, dit E. de Goncourt, ses acquisitions sont toutes de sensibilité. Il y a eu sans doute d'autres conquêtes. Mais il est incontestable que la pitié a grandi dans le monde, que le cœur humain est devenu plus compatissant et plus généreux.

Si donc, comme nous le démontrerons plus au long dans les études qui suivront, le fait confirme le droit, c'est que la doctrine de Darwin a été mal interprétée : La société au lieu d'avoir pour loi suprême la nécessité de la concurrence, est donc une tentative de réaction contre la loi du naturaliste anglais. L'accord pour la vie, le respect de l'individu, l'amour des uns pour les autres, et non l'armement des uns contre les autres, telle est la loi suprême des sociétés en général et la règle fondamentale des relations humaines en particulier. D'ailleurs la vie sociale ainsi entendue n'est pas en contradiction avec la vie individuelle. Au contraire. « Par le développement même de la civilisation, chaque homme vit davantage non seulement de sa vie propre mais encore de la vie commune, le progrès a deux effets simultanés, qu'on a cru d'abord contraires et qui sont réellement inséparables : accroissement de la vie individuelle et accroissement de la vie sociale.

Bien longtemps l'individu s'est persuadé que ce qu'il donnait à la société il le perdait pour soi ; longtemps aussi la société a cru que ce qu'elle accordait à l'individu elle se l'enlevait à elle-même, comme un corps qui craindrait de laisser ses membres se développer et les emprisonnerait pour accroître ses propres forces. De là cette vieille antithèse entre la société et l'individu qui caractérise l'esprit antique, et dont l'esprit moderne s'affranchit en montrant une harmonie dans ce qu'on prenait pour une opposition. » (Fouillée, *Op. cit.*, Intr. p. v-vi). Le jour où l'individu comprendra pleinement que la vie pour soi, c'est-à-dire le développement de la liberté, n'est possible que dans la vie pour autrui, c'est-à-dire dans la pratique de la solidarité, alors se réalisera, grâce à cette sorte de coenesthésie sociale, la cité idéale, ne comprenant, selon l'expression stoïcienne, qu'une société d'hommes, vers laquelle, malgré les réactions de l'égoïsme, de l'erreur et de la force, l'humanité avance sans cesse.

Un Professeur.

DU GOUVERNEMENT DANS LA DÉMOCRATIE

D'APRÈS M. DE LAVELEYE

La mort de M. de Laveleye a surpris et ému douloureusement les amis de la Démocratie, de la liberté et du socialisme, au moment même où le maître vénéré venait de donner une preuve de plus de sa généreuse activité intelectuelle et de sa jeunesse d'esprit en publiant un important ouvrage en deux volumes : *Du Gouvernement dans la Démocratie*. C'est ce traité de science politique que nous présentons à nos lecteurs, avec le sentiment de tristesse, dont on ne peut se défendre en songeant à la disparition d'une aussi noble intelligence.

Les premiers chapitres de l'ouvrage sont consacrés à des considérations abstraites et générales touchant le *Droit*, la *Justice*, la *Loi*. La définition du *Droit* que M. de Laveleye emprunte à Voltaire nous paraît tout particulièrement heureuse : « Le *Droit* est tout « ce que la raison reconnaît certainement comme un moyen sûr « et abrégé de parvenir au bonheur et qu'elle approuve comme « tel ». Ainsi compris, le *Droit* paraît résulter de l'*Intérêt social*, entendu dans le sens le plus large et le plus élevé du mot. Aussi, trouvons-nous quelques lignes plus loin la définition suivante du droit de propriété : « La forme d'occupation et « de détention de la terre et des choses qu'on en tire, la plus « favorable à la production abondante des biens, et, par consé- « quent au bien-être général, constitue le droit de propriété légi- « time : à telle époque ce sera la forme collective ; à telle autre, « la forme individuelle. » Cette définition remarquable s'accorde parfaitement avec le point de vue socialiste. Il est évident, en

effet, que du jour où il sera bien démontré que la forme individuelle de la propriété n'est plus « favorable à la production abondante des biens » ni surtout « *au bien-être général* », la propriété individuelle cessera d'être un droit pour devenir un abus et une iniquité. C'est bien là ce que pensent tous ceux qui trouvent singulièrement bornée et insuffisante la conception des économistes orthodoxes pour lesquels cette forme passagère de la possession constitue une institution sacro-sainte et le droit du propriétaire sur ses biens un *Droit* « antérieur et supérieur », indépendant de l'intérêt commun et de toute considération de justice sociale.

Sur la nature des lois, M. de Laveleye émet également des idées fort justes. « Quand Montesquieu dit : « que les lois sont « les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses » « il définit bien les lois naturelles d'où résulte une nécessité « physique, non les lois humaines qui émanent d'un législateur « et d'où ne résulte qu'une nécessité morale. Celui qui fait la loi « doit tenir compte de la nature des choses, mais en *vue d'un* « *idéal à atteindre*, la loi n'en dérive pas naturellement, spon- « tanément. », — et dans un autre passage « les lois doivent « avoir pour but d'imposer le droit et de faire régner la justice.»

L'éminent et regretté professeur de Liège se sépare donc nettement des partisans *exclusifs* de la méthode expérimentale en politique. L'expérience pourra nous instruire sur le mécanisme administratif le plus efficace ou la loi la meilleure pour obtenir un résultat déterminé. Interroger les faits, pour savoir de quelle façon certaines difficultés pratiques, certains problèmes d'application étaient résolus par les peuples étrangers, est une nécessité qui apparait avec évidence aux yeux de tout homme réfléchi. Mais d'abord l'expérience ne peut nous renseigner que sur ce qui a été tenté et nous laissera sans enseignement en ce qui concerne les innovations véritablement originales, dont le principe une fois proposé est battu par le flux et le reflux des affirmations les plus contradictoires : D'autre part, ce n'est ni de l'observation ni de l'expérimentation que l'on tirera les principes généraux qui doivent orienter vers telle ou telle direction l'activité du législateur, ni les aspirations de morale, de justice, de liberté, d'égalité qui sont la vie intime, l'âme réelle, et le *primum movens* de toute législation démocratique. Ce qui précède dans l'esprit de l'homme d'Etat et du peuple ou du parti dont il est le représentant c'est la conception d'un certain idéal, reflet de ces sentiments profonds, qui conduisent le monde et sur lesquels il faut influer si l'on veut agir sur la marche des événements et sur l'avenir des sociétés. C'est cette idée qui man-

que à l'ouvrage d'ailleurs intéressant de M. Donnat sur la *Politique expérimentale*, ouvrage qui n'apporte en somme aucune conception nouvelle, puisque personne de nos jours n'est disposé à faire fi de l'expérience, et qui ne réussira pas à mettre les politiques d'accords entre eux comme le sont les savants, parceque les politiques sont mus par des passions et souvent des intérêts antagonistes. L'idéal à atteindre, voilà ce qui guide le législateur que cet idéal soit noble ou bas, généreux ou égoïste. Quand pour la première fois il a fallu établir une constitution républicaine et démocratique, les principes n'en ont pas été empruntés à l'expérience des institutions monarchiques, si ce n'est pour la partie destructive. La partie positive, véritablement originale et nouvelle est née des suggestions de la vie morale et affective. Les origines sentimentales et même religieuses de la Constitution Américaine ont été exposées par M. de Tocqueville. Pour la Révolution Française on se rappelle le noble entrainement de générosité confiante, l'ivresse féconde qui signalèrent les débuts du grand drame, dans lequel la cupidité bourgeoise fit avorter au profit de ses intérêts de classe la sublime espérance qui avait soulevé le monde. N'en déplaise au scientifique M. Donnat, concevoir entre les politiques un accord aussi parfait qu'entre les mathématiciens ou les chimistes, c'est concevoir une utopie, car ces tendances, ces impulsions étrangères au domaine scientifique, échappent à la plus pressante démonstration.

M. de Laveleye n'est pas tombé dans l'erreur de ces naturalistes de la politique et de l'économie politique. Il a vu plus large et plus clair et distingué le domaine des faits de celui des conceptions morales, que les peuples civilisés doivent travailler à réaliser. Il dit plus loin : « Il n'y a pas certains droits qui sont « naturels et d'autres qui ne le sont pas. On ne peut invoquer « la nature en fait de droit. La nature est le règne de l'injus- « tice et de l'immoralité... La nature est ce qui est. Le Droit, « ce qui doit être. »

De cette définition se déduit aussi la notion du rôle et des attributions de l'Etat : « La mission essentielle de l'Etat est de « faire régner le *droit* et d'imposer la *justice*, ce qui implique « une intervention active et multiple dans les arrangements « sociaux où existent encore tant d'iniquités, héritage du passé. « Cette œuvre de justice réparatrice, comme l'appelle très-bien « M. Fouillée est si grande que nous ne pouvons pas encore en « définir les limites, car elles s'étendent à mesure que s'élève et « s'épure la perception du droit et du juste. » D'où il résulte évidemment que les attributions de l'Etat au lieu de se restreindre à mesure que la civilisation progresse, ne font qu'augmenter en

nombre et en complexité. C'est la thèse, magistralement défendue par Dupont-White dans son ouvrage *L'Individu et l'Etat*, que reprend M. de Laveleye, prouvant par des faits que les pays les plus avancés politiquement et industriellement, ceux qui, tels que les Etats-Unis et l'Angleterre, jouissent de la plénitude de toutes les libertés, sont aussi les plus riches en règlementations de tous genres, destinées à protéger les faibles et les pauvres contre la toute-puissance si souvent malfaisante des riches. Cet accroissement des fonctions de l'Autorité publique est une conséquence de la civilisation capitaliste : A notre point de vue spécial, on peut concevoir le développement du Socialisme d'Etat comme l'effet d'abord des réclamations menaçantes des Prolétaires et ensuite comme une nécessité *matérielle* et morale sentie par les chefs de gouvernement dignes de ce nom : *matérielle*, car les maux du système actuel de production vont en croissant et imposent la mise en pratique de lois réparatrices, telles que par exemple les lois relatives à la protection du travail qui furent d'abord établies en Angleterre pour arrêter la dégradation physique de la race : *morale*, car le sentiment de la justice s'intensifie tous les jours chez les mieux doués même dans la classe bourgeoise et exige d'impérieuses satisfactions. Cette phase sera néanmoins transitoire. Elle correspond à la période de lutte du Prolétariat ; car le jour où la classe ascendante qui porte en elle toutes les puissances progressives de l'humanité, aura elle aussi accompli sa Révolution, l'Etat ainsi que l'a annoncé Engels, en tant qu'appareil de coercition aura disparu du même coup, puisque, la possession commune des sources de la richesse réalisera l'harmonie des intérêts et la paix entre les hommes. De vastes associations de travailleurs, se gouvernant elles-mêmes, exploiteront l'outillage industriel. L'Etat aura pour mission de réaliser entre elles une sorte d'union supérieure et de régulation suprême, afin d'obtenir la convergence des efforts, d'éviter le gaspillage, la surproduction, l'anarchie économique. Ainsi tranformé il nous apparait bien plutôt comme une vaste agence de statistique, de renseignements et de comptabilité, que sous la forme d'un gendarme ou d'un sous-préfet. Telle est l'idée que se font beaucoup de socialistes de l'évolution future de l'Etat. Tout en admettant la légitimité de l'intervention fréquente des pouvoirs publics dans les relations économiques, M. de Laveleye caractérise très heureusement en quelques pages lumineuses, les avantages du système fédératif et ceux de la liberté communale. Il propose de rétablir partout les autonomies locales, de remettre en vigueur le gouvernement direct, comme dans les communautés de village d'autrefois, au sein

desquelles toutes les questions étaient tranchées par l'Assemblée générale des hommes réunis sur la place publique ou dans l'église. Pour les villes, l'administration ne peut se faire que par le moyen de délégués élus, mais il est bon d'établir le *Referendum* en matière financière. On complètera cette œuvre de liberté administrative, en rétablissant dans les villages l'antique propriété collective (*Allmend* de la Suisse et de l'Allemagne méridionale), de façon à prévenir l'extrême inégalité des conditions qui a toujours été et est encore, l'écueil le plus redoutable de la Démocratie.

La grave question des rapports des Eglises et de l'Etat est étudiée à fond dans plusieurs chapitres. Le principe de la séparation tend à prévaloir de plus en plus et deviendra la règle générale. Malgré les grands avantages de ce système, l'auteur du *Gouvernement de la Démocratie* craint cependant que, sous un tel régime, l'esprit de domination de l'Eglise catholique ne provoque encore bien des conflits et bien des agitations. Dans cette question comme dans tant d'autres, c'est la solution libérale qui est préférable et qui assure, en somme, le plus grand avantage social. Les *Libertés nécessaires*, selon le mot si juste du peu sympathique M. Thiers, constituent le fondement essentiel de tout gouvernement démocratique. La Liberté de la presse, malgré l'abus qu'on en peut faire, est pour les citoyens la meilleure garantie contre les malversations, les corruptions, les excès de pouvoir du gouvernement et de ses agents. Mais la plus nécessaire, la plus sacrée de toutes est la liberté individuelle, malheureusement si peu respectée en France. Ecoutons à ce sujet les sévères paroles du savant professeur, et espérons que notre vanité et notre routine françaises en seront quelque peu corrigées. « Chose étrange, la France qui a fait de si prodi-« gieux efforts pour extirper de son sol tous les despotismes, n'a « jamais joui pleinement d'aucune liberté, et les droits des « citoyens ont toujours été à la merci de l'arbitraire des agents « du pouvoir...... La liberté n'exclut pas l'action répressive « de la justice, mais elle n'admet pas l'action préventive de la « police. Or, c'est celle-ci qui, jusqu'en ces derniers temps, a « dominé en France...... Depuis que la République est procla-« mée en France, le système des mesures arbitraires n'a pas été « abandonné, il s'en faut...... Pour mettre un terme à ce « régime, il faut faire comme les Anglais, déclarer les fonction-« naires responsables de toute mesure illégale, qu'ils aient ou « non obéi à des ordres supérieurs. La résistance à l'arbitraire, « même par la force, est considérée en Angleterre comme par-« faitement légale, et s'il en résulte mort d'homme, c'est un

« simple homicide excusable. Le fonctionnaire qui a agi illéga-
« lement est condamné, et il ne peut se justifier en s'abritant
« derrière les ordres de ses chefs...... Il n'y a qu'un moyen de
« mettre fin à l'arbitraire, c'est d'établir la responsabilité com-
« plète et sans exception, de tout fonctionnaire civil ou mili-
« taire...... Tout agent du pouvoir exécutif, depuis le premier
« ministre jusqu'au dernier garde-champêtre, doit pouvoir être
« poursuivi, s'il a violé la loi, sans difficulté, sans frais, sans
« autorisation préalable, devant les tribunaux ordinaires, et non
« devant un Conseil d'Etat ou une juridiction spéciale. Il ne
« faut pas qu'il puisse se retrancher derrière un ordre reçu, fai-
« sant ainsi retomber la responsabilité sur ses chefs qui le lui
« ont donné. Celui-là qui a agi doit être frappé, car c'est l'acte
« illégal qu'il faut prévenir...... Si le fonctionnaire, quel
« qu'il soit, sait qu'en cas de violation de la loi, c'est lui seul
« qui en subira la peine, il hésitera à commettre un acte illé-
« gal, et ainsi le pouvoir exécutif verra fléchir en ses mains le
« pouvoir de porter atteinte aux droits des citoyens. Plus d'une
« fois, en Angleterre, comme le rapporte Robert Peel en ses
« *Mémoires*, le gouvernement a dû renoncer à mettre à exécu-
« tion, en Irlande, des mesures de compression, dont la légalité
« était douteuse, crainte de ne pas trouver d'agents disposés à
« encourir les chances de poursuites devant des jurys, qui les
« auraient certainement condamnés. »

Après la liberté individuelle, viennent comme importance la liberté de réunion et d'association. Pour cette dernière, qui est absolument nécessaire dans les pays démocratiques, M. de Laveleye fait une distinction importante. « Du droit de s'asso-
« cier, dit-il, ne résulte nullement le droit de créer, par l'associa-
« tion des personnes civiles capables d'acquérir des biens et de
« les détenir à perpétuité. L'association est un fait de droit
commun ; la création d'une personnalité juridique et hors du droit
« commun. C'est une fiction légale ; donc la loi seule, non la
« volonté individuelle peut la constituer. » La bourgeoisie, en France, dissimule son refus d'accorder la liberté complète d'association, dont elle a peur, sous des raisons ingénieuses et hypocrites, tirées du danger clérical et de la reconstitution des biens de main-morte. On saisit maintenant toute la spécieuse faiblesse de son raisonnement.

L'étude des diverses formes de gouvernement et des avantages inhérents à chacun, ne contient aucune notion bien nouvelle. Il y a cependant une forme de la Démocratie qui ne laisse pas de nous intéresser de près, c'est le Césarisme. Après le récent réveil en France de cet appétit de servitude qui s'est

donné libre carrière dans la crise Boulangiste, il n'est pas inutile de fixer notre attention sur les causes profondes d'un tel entrainement. C'est la lutte des classes qui conduit et a conduit dans le passé tant de gens vers cette lassitude de la liberté. Les riches, effrayés par les revendications égalitaires du peuple, souhaitent un pouvoir fort et protecteur. Les masses souffrantes, lasses de demander à la mauvaise volonté des dirigeants les réformes sociales qu'elles désirent, sont prêtes à confier la toute-puissance à un chef investi de leur confiance. Après les viriles agitations de la place publique, les peuples cherchent auprès du despotisme les douceurs du repos en même temps que la protection de leurs intérêts. Nous retrouvons ici comme partout l'éternelle, l'énigmatique question sociale, qui est au fond de toutes les difficultés du temps présent. La résoudre, c'est résoudre du même coup la plupart des problèmes menaçants dont notre civilisation porte la blessure, peut-être mortelle ; c'est sauver la Démocratie des langueurs et des abdications de ce Césarisme teinté de Socialisme, que l'inégalité croissante des conditions nous imposera peut-être un jour, comme le redoutait Tocqueville. — « Je redoute, disait cet écrivain, qu'au sortir de « ces agitations qui font vaciller tous les trônes, les souverains « ne se trouvent plus puissants qu'ils ne l'ont été. »

Le livre VI, exclusivement consacré à l'étude des conditions générales nécessaires à l'exercice fécond de la Démocratie, est un des plus suggestifs de l'ouvrage. Il contient une foule d'idées justes que l'on ne saurait trop recommander aux méditations de nos gouvernants.

Le sympathique écrivain ,commence par développer d'une façon très intéressante une des thèses qui lui sont chères : c'est que la Démocratie a des origines bibliques et chrétiennes. Les anciens prophètes Juifs, avec leurs âpres invectives contre les riches et les rois, avec leur passion indomptée de la justice, leur flamme de révolte contre le mal matériel et moral, les premiers chrétiens pleins d'un esprit si touchant de fraternité et d'égalité, les Réformés du seizième siècle, rudes combattants contre le despotisme politique ou religieux, lui paraissent avoir propagé dans le monde cette inquiétude, ce tourment du mieux qui anime tous les peuples civilisés de l'Occident. Nous sommes incompétents pour formuler une opinion motivée sur ce grave sujet : Il faudrait, pour se prononcer, une connaissance approfondie des civilisations antiques, de leur vie morale, de leurs idées.

Les avantages de la Démocratie, entendue, comme fait Tocqueville, dans le sens d'une plus grande égalité des condi-

tions (point de vue qui se rapproche singulièrement du nôtre) sont exposés avec une clairvoyance parfaite. La liberté n'est rien dans un état où le peuple souverain, si l'égalité n'y est qu'un vain mot étalé sur les murs comme une affiche de théâtre, que signifie la liberté politique pour celui qui n'a pas de pain ? Il y a entre ces deux termes une correspondance nécessaire, qui ne peut être détruite sans le plus grand dommage social. La liberté sans égalité a perdu les Démocraties antiques, ainsi que les Républiques italiennes du moyen âge. C'est bien ce qu'avaient prévu les plus profonds penseurs de l'antiquité, Aristote et Platon. Nous ne citerons guère ce dernier, poète autant que philosophe. Mais Aristote, l'esprit le plus rigoureux, le plus précis, nous dirions de nos jours le plus scientifique de la Grèce et de Rome, a énoncé comme une loi première dans sa *Politique,* que l'égalité est la condition essentielle de toute constitution durable et féconde. En dehors de l'Egalité, il n'y a plus que le despotisme et les Révolutions. Il a éclairé « de *lueurs effrayantes* » (selon l'expression de notre auteur) l'avenir de nos sociétés contemporaines en proie à l'inégalité et aux convulsions qui en résultent. Montesquieu a confirmé la même nécessité de la médiocrité et de l'égalité des biens.

Les chapitres qui suivent, relatifs au luxe privé et au luxe public, aux plaisirs publics, à l'instruction du peuple, à la corruption, à l'alcool dans les Démocraties, sont à lire et à retenir, malgré une attaque assez peu justifiée contre les Théâtres. Le système des dettes publiques énormes que contractent les Etats est apprécié à sa triste valeur. « Les peuples « deviennent la *proie* des rentiers ; c'est pour eux qu'ils tra- « vaillent et qu'ils sont privés du nécessaire ; c'est la forme « nouvelle de l'*esclavage.* » Plus loin, M. de Laveleye professe que la Démocratie ne peut exister sans l'appui des sentiments religieux. Nous comprenons bien qu'un idéal de justice, de bonté, de fraternité, doit vivre et agir dans le cœur des citoyens d'un état démocratique, mais nous refusons de le suivre dans son admiration pour les religions actuelles, dont les dogmes puérils répugnent à la raison émancipée par les philosophes et les savants, et dont la morale de carrefour sourit à tous les despotismes qui passent.

Les dernières pages du premier volume de l'ouvrage sont consacrées à l'étude de la séparation des pouvoirs et à l'organisation de la puissance exécutive. Les pouvoirs doivent être séparés dans une certaine mesure et autant que la pratique le permet. Nous voyons trop en France les inconvénients du système contraire où ce sont les ministres qui légifèrent et les

députés qui administrent, pour ne pas désirer un retour aux principes énoncés par Montesquieu au siècle dernier. Le président de la République doit être élu non par le peuple, mais par les Chambres réunies, selon la Constitution française de 1875 ; il y a ainsi bien moins à craindre le danger de la dictature. Il est utile d'octroyer au premier magistrat de l'Etat le droit d'opposer son *veto* aux lois nuisibles que les Chambres, égarées par un entrainement passager ou gagnées à quelque intérêt particulier, peuvent voter contre le bien public et contre la volonté populaire : car il arrive souvent que ces Assemblées ne représentent plus l'opinion du pays et deviennent l'instrument de coteries néfastes : dans ce cas, il est bon qu'une autorité existe pour borner leur puissance et même pour les renvoyer devant le corps électoral, qui jugera en dernier ressort (*Droit de dissolution*). Nous préférerions, pour notre part, que l'omnipotence des Assemblées fût contrebalancée par le *referendum* populaire, selon une idée chère à M. de Laveleye.

Ici se termine le premier volume. L'organisation du pouvoir législatif, du régime électoral, l'étude des conditions de vie et de durée de la forme républicaine se trouvent traitées dans le deuxième volume que nous analyserons prochainement.

A. Delon.

L'AME DE DEMAIN

(Suite)

RÉPONSE.

Château des Brouillards, 16 Décembre.

Mon camarade, vous avez l'esprit joliment fumeux. Vous avez à votre disposition l'assortiment philosophique le plus complet, et vous faites le dégoûté devant chaque plat. Vous n'aimez donc pas les arlequins ! Ayez, alors, le courage de le dire, et cessez de vous en prendre aux gargotiers, qui n'en peuvent mais. Et pourquoi tant faire le fier, devant la ratatouille métaphysique, vous qui en êtes farci, de métaphysique ? Et puis, je ne sais plus, à la fin : Etes-vous un rêveur et cherchez-vous l'absolu, ou bien êtes-vous un politique et ne cherchez-vous qu'un remplaçant au gendarme divin, usé, fini, retraité ?

Votre innocente orgie philosophique, où le vin a coulé plus que les idées, je vous sais gré de me l'avoir contée par le détail et de m'en avoir sténographié les moindres puérilités. J'y ai vu ainsi l'oscillation constante de votre esprit entre les absolus absurdes de votre ami Raphaël et ceux non moins absurdes de son cousin Jacques. Entre cet ange raté et cette bête volontaire, il faut que se fixe l'homme de demain. Or, vous ne vous fixez pas. Vous flottez, indécis, repoussé par la naïveté de l'un et rechassé par le brutisme de l'autre. D'ailleurs, c'est moins un tableau philosophique qu'un tableau psychologique que vous avez tracé : vous étiez tous gris, et incapables de raisonner ; aussi votre récit m'intéresse-t-il davantage ainsi, car il me montre à nu, ou plutôt me fait deviner, par quelques touches caractéristiques, l'âme mystique et l'âme matérialiste de ce temps, et c'est bien plus intéressant que les arguments ressassés par lesquels elles se combattent.

Et au milieu, votre âme complexe, par conséquent d'une faiblesse apitoyante. Mais quoi ! Vos lamentos sur le chaos intellectuel du moment ne feront pas que les choses soient autrement. Comme vous, j'ai constaté la lassitude des âmes faibles et tendres, et les ai vues se réfugier au pied des autels d'où le doute immédiatement les éloigne pour les projeter dans les troublants mystères d'un fragment de science qui se cherche encore après des dizaines de siècles et en est

encore à bégayer ses formulations premières, sans que les initiés de l'Inde, de la Chaldée, de l'Egypte et de la Grece y aient ajouté un mot. Un vent de réaction souffle parmi notre jeunesse pensante, a désemparer les plus robustes.

Et que font, devant l'orage, les conducteurs attitrés de la jeunesse? Rien. L'un d'eux, de grande élégance d'âme, trouve un charme litteraire à ce néo-mysticisme, essaye de calquer l'âme française sur l'âme russe, prêche qu'il faut croire et ne dit à quoi ; il a gagné à cet éloquent labeur ses palmes d'immortel. Un autre groupe la jeunesse, l'organise, la discipline matériellement, et lui crie : « Ton culte et ta foi, c'est ce qui t'entoure immédiatement, gens, bêtes, logis et sol. Passée la frontiere, finie la religion.» Un caporal en ferait autant.

Un autre enfin, le plus grand de tous, refuse de compromettre sa grassouillette petite personne dans les poussées tumultueuses de foules et d'idées. Ironiquement juché à califourchon sur une double échelle de bibliothèque, il domine le pour et le contre, les oppose, les dose et les recompose en vérités synthétiques qui ne peuvent plaire à personne, parce qu'elles ne sont pas sottement uniformes et unicolores, mais tout en muance et en nuances ; il conclut toujours au triomphe du pour sur le contre ; mais il approuverait tout aussi bien le triomphe inverse, le pour ayant pour envers et complément le contre, et celui-ci celui-là. En sorte qu'en dernière analyse, c'est le malicieux sophiste qui triomphe. Je suis fâché cependant que vous n'ayez pas apprécié son mérite, car c'est après tout la bonne cause qu'il sert. Votre sévérité à son égard m'a chagriné aussi profondément que m'a réjoui votre justice à l'égard du vieux drille à qui vous l'avez si légèrement apparié.

Non, l'auteur de la *Science de l'Avenir*, d'esprit si complexe, ne méritait pas d'être mis au plan de l'auteur de *Jenny l'Ouvrière*, ce lourdaud simpliste que sauve la légèreté d'un style incomparable. Le premier a fait des sceptiques, le second des jésuites. Certes, c'est un grand mal que de rendre sceptiques ceux qui n'appliqueront pas leur scepticisme à la science, mais à la conduite de leur vie ; mais est-ce bien la faute du maître si les élèves sont tels ? Il s'adressa à l'âme française, éminemment simpliste ; il le fit avec son don particulier, qui est une merveilleuse clarté d'exposition, précisément propre à attirer et à retenir les simplistes ; ils crurent comprendre et formèrent la masse de ses suivants. Grave malentendu. Auguste Comte l'a heureusement évité, sans s'en douter. Sa pensée compliquée a été servie par une forme adéquate qui a été comme un premier obstacle opposé aux esprits inaptes et une première épreuve d'initiation pour les autres. Seuls ceux qui l'ont surmontée, cette difficulté d'un style formidablement lourd et enchevêtrée, et ont pénétré dans ces massifs alinéas en persienne, composés d'une seule phrase tournant une page d'in-quarto, seuls ceux-là

ont pu profiter de l'enseignement et ne l'ont point faussé en leurs cerveaux.

Votre colère contre les philosophes ou prétendus tels n'est que la marque de la déception d'un esprit désolé de ne pouvoir appuyer les réalités sur le mystère. Mais veuillez enfin vous rendre compte que cela n'est plus possible, en ce siècle de libre et inquiète recherche où tout fait se contrôle et s'analyse ; comprenez donc mieux votre temps et travaillez à lui donner des principes qu'il puisse accepter sans répugnance et sans ironie ; songez donc que les enfants de six ans mêmes ne croient plus à Croquemitaine et savent d'avance ce que le petit Noël mettra dans leurs bottines, ayant écouté aux portes le devis de dépenses de papa et maman. Recherchez, si cela vous amuse, l'initial comment et le final pourquoi des choses, mais basez votre recherche sur des réalités. Allez du connu à l'inconnu, mais ne trépignez pas comme un enfant à qui on refuse la lune, dès que le terrain manquera sous vos pieds.

Demeurez idéaliste, certes ; mais que votre pensée en s'élançant vers l'azur ne cesse de sentir ses racines profondément enfoncées dans la terre. L'idéaliste pur est un ballon qui flotte dans l'air au caprice des vents, tel l'Euphorion du second *Faust* ; le matérialiste pur (j'entends le simpliste) est un animal dont le museau est sans cesse tourné vers le sol : Ayez les pieds dans la boue et le front dans les nuées, et vous serez véritablement grand. Soyez matérialiste en vous reportant par la pensée à l'animalité de votre origine, et soyez idéaliste en apercevant le premier, du haut de votre envolée, les aurores splendides qui illumineront l'humanité de demain. Cette doctrine de l'évolution, pour laquelle vous n'avez que répugnance, qu'est-elle, sinon la formule même de l'idéal ! Evoluer, c'est désirer, c'est vouloir, c'est réaliser. Qui vous dit qu'en ses songeries rudimentaires, la limace n'aspire pas à trotter agile sur quatre vigoureuses pattes ! Et qui oserait prétendre que ce vœu obstiné ne sera pas exaucé ! Mais nous reviendrons quelque jour sur ce chapitre.

Votre ennemi, votre pierre d'achoppement, c'est l'absolu. Vous qui n'êtes pas un simpliste, pourquoi tenez-vous pour l'absolu tout autant que Raphaël le catholique ou que Jacques le matérialiste ? Est-ce que, hors de ces deux affirmations catégoriques, il n'y a plus rien ? Quoi ! point de place pour une vue précise des choses, et de leur relation entre elles et entre elles et nous ! Prenons, par exemple, la thèse déterministe, ou plutôt fataliste, de M. Marécaux. Comment vous êtes-vous contenté de la juger d'un mot : la prédestination, ne l'avez-vous pas appréciée à sa valeur, avez-vous consenti à passer outre ! Comment, d'autre part, vous a-t-il suffi de prendre en pitié l'usage absurde que fait de sa liberté M. de Saint-Avit, usage non moins absurde que sa définition métaphysique de la liberté, et n'avez-vous pas compris que

certaines conditions organiques et de milieu créent la liberté relative dontu sent les hommes et les animaux supérieurs !

Tout d'abord, qu'est-ce que la liberté ? La faculté pour un organisme d'accomplir toutes les fonctions inhérentes à sa nature propre. Je me rappelle que, dans le temps où j'étais en prison, un mouchard, appelé là par son service, me reconnut et voulut bien me plaindre de ma claustration déjà longue. Légitimement blessé par cette insultante pitié, je répondis net au cou pelé : — Libre, eh ! je le suis plus que vous.

Un Jacques Marécaux m'eût entendu, qu'il aurait dit : — Vous ne l'etes ni l'un ni l'autre. Un Raphael de Saint-Avit eût dit : — Vous l'etes tous deux également. Vous aussi, peut-être. Et tous vous eussiez eu raison, mais je n'avais pas tort, moi, non plus. Oui, certes, j'étais plus libre sous mes verroux que ce malheureux dont l'esprit retenait servilement la lettre des consignes et dont le bras était enchaîné à leur exécution. Materiellement même, j'étais encore plus libre que lui, puisqu'on avait pris le soin de me faire savoir qu'une demande de grâce signée par moi serait accueillie favorablement, et qu'ainsi j'étais libre d'etre libre aussitôt que je le voudrais.

Car c'est la faculté de choisir qui constitue la liberté, toute relative, des organismes conscients. Au point de vue absolu, l'homme que détermine le plus puissant mobile entre vingt, n'est pas plus libre que la pierre entrainee par un seul, sa pesanteur. Mais au point de vue relatif, le seul qui importe, j'étais plus libre que le mouchard, et celui-ci que la pierre. Nous ne naissons donc pas libres, mais le devenons, et nous le devenons à mesure que surgissent en nous et autour de nous les moyens et les conditions de la liberte, sans lesquels elle n'est pas : Si je suis cul-de-jatte, ce sera une dérision de me pretendre libre de courir ; et ainsi de suite pour l'accomplissement de toutes les fonctions organiques, de l'orteil au cerveau

Subtilite scolastique, dirait Jacques : l'homme determine par le plus puissant d'entre vingt mobiles n'est pas plus libre que la pierre déterminée par un seul. Erreur. A mesure que l'homme se developpe, il crée de nouveaux mobiles avec ceux que lui imposent sa nature et les choses ambiantes, et on peut ainsi dire qu'il se determine bien plus qu'il n'est déterminé. Preuve : Jete en prison pour le service d'une cause que je crois juste, je n'ai pas à considerer cette privation de ma liberté d'aller et de venir et la sorte de mesestime publique qui en resulte dans le mal immédiat qu'elles m'infligent, mais dans leurs consequences, car je sais prévoir, c'est-à-dire combiner le mobile futur avec les mobiles actuels et anciens. Me voici donc libre de demeurer prisonnier ou de prendre la cle des champs, sous la condition que j'ai dite. Si j'etais un primitif entre nos civilisés, je n'estimerais rien au-dessus de la faculté d'aller et venir à mon caprice, de rendre à mes

muscles leur jeu par les longues promenades et à mon estomac la santé par une nourriture plus délicate et plus forte que l'ordinaire de la prison. On me demande, à moi primitif, d'accomplir une formalité pour moi insignifiante : signer ma demande de grâce. Oui, certes, moi primitif, je la signerai ; oui, certes, je prendrai l'engagement de ne plus m'exposer à revenir dans un logis où la promenade et les repas sont trop sommaires, et où je ne puis voir mon amie qu'à travers une grille.

Mais je ne suis pas un primitif : J'ai ou crois avoir une mission. Si j'use de la liberté matérielle qu'on m'offre, il me faut renoncer à ma liberté cérébrale. Il y a des choses que je ne pourrai plus penser, puisque je ne pourrai plus les dire. Je refuse donc de signer le désaveu de ma conduite passée et d'enchaîner ma conduite future. Je renonce au plat de lentilles, et garde mon droit d'ainesse. J'ai ainsi fait acte d'homme libre. Admettez que je meure sous les verroux : ma libre pensée s'envolera, et mon exemple à défaut d'œuvre, hantera les cerveaux où naitront les choses que je n'aurai pu accomplir.

Etre un agent conscient de l'évolution qui pousse l'humanité vers le mieux-faire et le mieux-être, se dire : « Je pourrais vivre dans une paix égoïste, employer à ma fortune mon intelligence aux dépens de l'ignorance d'autrui, être comblé des biens que les foules apprécient, et je préfère recueillir l'ingratitude actuelle en échange des biens futurs que j'apporte à tous », se dire cela et agir en conséquence, c'est faire acte de liberté. Oui, on prouve justement qu'on est libre en choisissant la meilleure part, celle qui ne peut pas être enlevée, celle que les larrons ni la rouille ne peuvent dérober ni atteindre.

Vous pleurez la mort des philosophies. Eh ! qu'ont-elles à se survivre ! N'ont-elles pas accompli leur tâche ! Elle disparaissent parce que leur mission provisoire est terminée. On sait aujourd'hui que le « moi » se refuse à l'analyse subjective et qu'il n'est pas de besogne plus décevante que de bâcler six cents pages sur une impossible observation intérieure. Et voici qu'au moment où des penseurs qui sont des savants accumulent des matériaux et posent les principes de la connaissance expérimentale de l'âme, une nouvelle psychologie métaphysique renait de l'accouplement sénile de la philosophie et de la théologie. Ce n'est pas sur cette mort-là, mais sur cette naissance-ci qu'il faut pleurer, mon camarade.

Le surgissement des phénomènes méprisés par la science menace de ramener les foules au merveilleux et le monde s'apprête à baser ses croyances, ses espoirs et ses œuvres sur de nouveaux mystères. Déjà des savants s'affolent et, rompant avec leurs habitudes de prudence, rallument le mysticisme mal éteint des foules. Et cela par la faute du passé, qui nous tient encore et ne se résigne pas ; par la faute, surtout, des savants officiels acharnés stupidement à nier ce

qu'ils devraient étudier, disséquer, analyser et réduire à la pure et simple expression de la vérité naturelle.

Gare au détraquement général ! Les très réels phénomènes psychiques mis hors la science par les académies, reprennent les cerveaux en qui la négation des mystères avait fait le vide. L'épidémie gagne rapidement du terrain, conduite par ces myriades de fils électriques que sont les nerfs des femmes, et l'humanité pensante est à la veille d'une crise folle, par l'imprudence des uns, l'insouciance des autres, et la sottise des foules.

Holà, les savants, lâchez vos loupes et ouvrez les yeux ! Il y a des gens qui substituent leur pensée à celle d'un sujet, d'autres qui communiquent à distance sans téléphone ni télégraphe, d'autres qui doublent leur apparence physique, d'autres encore qui semblent violer les lois de la pesanteur, d'autres enfin qui suspendent la vie et ses fonctions des mois entiers. Ce sont des phénomènes naturels, qui ont leurs lois ; n'en ayez ni peur, ni mépris. Connaissez mieux l'homme, et sachez ne pas limiter sa forme aux contours que réfléchissent vos yeux. Faites de la physio-psychologie expérimentale, arrachez aux ignorants, aux hallucinés et aux charlatans le cerveau de notre faible humanité, convalescente d'une longue crise mystique ; sauvez-vous et sauvez les hommes de demain. La philosophie qui vous manque, qui sait ! c'est peut-être de là qu'elle naitra. Oui, sûrement, c'est de là. Arrachez aux enfants qui jouent avec le feu ces brandons d'incendie, et faites-nous en des flambeaux.

Vous le voyez, mon cher Camille, je tâchais de vous réconforter, et, à penser à toutes ces choses, la peur m'a gagné. C'est qu'en vérité la pensée humaine passe un terrible moment. Déjà, les écrivains, ces marchands de modes, ont flairé le vent. Ce matin, un journal littéraire publiait trois nouvelles, signées de noms connus : la première sur la télépathie, la seconde sur la peur des fantômes, et la troisième sur le dédoublement physio-psychique d'un individu blessé dans un jardin et trouvé sanglant dans son lit qu'il n'avait pas quitté. Le même journal nous apprend, dans le même numéro, que l'un des trois auteurs vient d'être frappé de folie. Un ami m'affirme que la démence du malheureux est vieille de six mois. Mais les deux autres ?... Ils feront des fous et se feront des rentes. Gardez-vous. — FERRAIS.

Eugène FOURNIÈRE.

(La suite au prochain numéro.)

MORALE RÉPUBLICAINE

I

Définition de la Justice.

L'origine de la justice ne paraît pas être, comme le prétend Schopenhauer, dans la pitié ni dans la compassion. Elle dérive bien comme il le dit de l'identification que nous faisons d'autrui avec nous-mêmes, mais en ajoutant que nous considérons autrui, comme ayant une valeur égale à nous-mêmes et alors le sentiment de la pitié se transforme en celui de justice.

La pitié nous fait ressentir la douleur de l'être sensible que nous savons de même nature que nous, mais la valeur propre de l'être, n'entre pas en ligne de compte dans ce sentiment, que nous éprouvons aussi bien envers un animal qu'envers un homme, et cette pitié ne peut être éveillée que par le sentiment de la souffrance : tandis que la justice s'exerce dans toute circonstance, envers le riche comme envers le pauvre ; envers l'homme fortuné comme envers le malheureux. Nous ne nous croyons pas tenus à la justice envers les animaux, lorsque nous cherchons à leur épargner la souffrance, c'est par pitié, par compassion. Mais aucun homme ne se soucie d'inspirer de tels sentiments, ce que nous demandons à nos semblables, c'est la justice, non la compassion ; au contraire, nous évitons avec soin d'inspirer la pitié : nous dissimulons nos souffrances pour ne pas nous faire plaindre.

Quel est le motif de cette répulsion ?

C'est le sentiment de la dignité humaine, qui nous fait souffrir d'être inférieurs à autrui et en vertu duquel nous nous

considérons comme indépendants de tout autre être, ne recevant assistance que sous condition de rendre service pour service.

Cette dignité, nous la sentons en nous et nous voulons qu'elle soit respectée ; nous la ressentons aussi en autrui et c'est là l'origine de la justice (1).

On peut donc définir la justice : l'identification de notre dignité avec celle d'autrui.

Il résulte de cette définition, que la justice ne nous permet jamais de considérer la dignité d'autrui comme supérieure à la nôtre, elle tend essentiellement à l'égalité. Si le phénomène contraire s'observe, c'est le résultat de préjugés ou d'habitudes prises de longue main, c'est un fait contraire à notre nature. La tendance primordiale de notre esprit, c'est l'exaltation de notre propre dignité au détriment de celle d'autrui, autrement dit l'orgueil ; ce n'est que par réflexion que nous arrivons à donner aux autres la même valeur qu'à nous mêmes.

II

Que la Justice ne devient effective que par l'Établissement de la Société.

L'homme vraiment vertueux se respecte lui-même et respecte son semblable comme lui-même.

Si le sentiment de la justice est inné dans l'homme il n'existe pourtant qu'à l'état d'embryon, tant que la Société n'est pas formée. Ce n'est qu'en se réunissant en société que les hommes déclarent l'identité et la solidarité de leurs dignités respectives et que chacun s'engage à agir vis-à-vis de ses compatriotes, comme il voudrait qu'on agît avec lui : la base et la raison d'être de la société est la justice, c'est-à-dire l'égalité de droit et de dignité de chaque citoyen. On ne conçoit pas qu'il en puisse être différemment : jamais un homme ne fera librement et en connaissance de cause un contrat par lequel il se reconnaîtra inférieur à un autre, il préférera toujours la liberté absolue, l'insolidarité quels que soient les dangers et les inconvénients qu'elles présentent.

La justice ne se révèle donc en réalité que dans l'état social établi à la suite d'un contrat plus ou moins explicite, plus ou moins formel,mais toujours réel et qui établit le droit de chacun

(1) Proudhon : *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. I, page 81.

En dehors de ce pacte, il n'existe plus de justice, l'homme vit dans l'animalité, les mots de morale, justice,vertu, n'ont pas de sens, ce sont des notions qui n'existent pas même.

A partir du jour où l'homme a commencé à vivre en société et à respecter son semblable, la civilisation a commencé, la morale est née.

Ces observations nous fourniront une nouvelle définition de la vertu, que nous pourrons caractériser en disant que ¦c'est l'exacte observation du pacte social. Et nous découvrons ainsi l'origine du caractère obligatoire de la vertu, qui vient de ce qu'un contrat synallamatique est obligatoire pour tous les partis contractants.

Nous faisons disparaitre ainsi une des lacunes de la morale utilitaire, qui, ne se proposant d'autre but que la recherche du bonheur, semble par suite facultative ; d'autre part nous avons un motif de moralité autrement clair et autrement solide que le nuageux impératif catégorique de Kant.

III

De la Justice chez les Anciens.

Ainsi la justice est le fondement de toute Société, cependant elle n'a jamais été pratiquée intégralement.

Nous voyons, en effet, la cité antique se constituer par l'union d'un certain nombre de familles, conservant chacune son indépendance, sa religion, sa souveraineté, c'est ce qui s'est produit notamment dans l'antique monde Grec et Romain, sur lequel nous avons des données positives qui nous dispensent de conjectures.

Le bel ouvrage de M. Fustel de Coulanges, la *Cité Antique*, nous fait voir quelle était dans les temps les plus reculés, la constitution des populations de la Grèce et de l'Italie, et probablement aussi quelques variantes, celles de la Gaule et de la Germanie.

Si nous pénétrons avec lui dans la famille antique, nous la trouvons fondée sur le principe d'autorité ; c'est qu'en effet la famille n'est pas issue d'un contrat libre, l'égalité n'y règne pas, la femme ni les enfants ne sont les égaux du père de famille, ce dernier est naturellement le chef.

Lorsque la famille s'étend, devient très nombreuse, passe à l'état de tribu, le chef sera le plus ancien, l'ainé de la branche ainée. Ici la base des relations c'est la subordination ; il n'est

pas question de libre contrat, de conventions faites entre égaux, chacun a son rang marqué par la naissance, à l'aîné le commandement, aux autres l'obéissance.

La religion vient encore fortifier le principe d'autorité; les ancêtres deviennent des dieux qu'on adore et qu'on invoque dans les circonstances difficiles ou dans les solennités : « *le père « est le pontife; dans tous les actes religieux, il remplit « la plus haute fonction; il égorge la victime; sa bouche « prononce la formule de prière qui doit attirer sur lui et « les siens la protection des dieux. La famille et le culte se « perpétuent par lui; il représente à lui seul toute la série des « descendants. Sur lui repose le culte domestique; il peut « presque dire comme l'Hindou, c'est moi qui suis le dieu. « Quand la mort viendra il sera un être divin que les des- « cendants invoqueront.* (*La Cité antique*, Fustel de Cou- « langes).

Dans l'antiquité, chaque famille a son culte particulier dont les prescriptions doivent être suivies rigoureusement; ces croyances religieuses ont constitué la famille ancienne et lui ont donné la plupart de ses règles; elles ont été la source du droit antique.

« *La religion de ces premiers âges était exclusivement « domestique; la morale l'était aussi; La religion ne disait « pas à l'homme en lui montrant une autre homme : voilà « ton frère. Elle lui disait : voilà un étranger; il ne peut pas « participer aux actes religieux de ton foyer, il ne peut pas « approcher du tombeau de ta famille, Il a d'autres dieux que « toi et il ne peut pas s'unir à toi par une prière commune; « les dieux repoussent son adoration et le regardent comme « leur ennemi; il est ton ennemi aussi.* (*La Cité antique*, « Fustel de Coulanges).

Ajoutons que pendant une longue période de siècles, la famille fut la seule forme de société.

Lorsque les cités commencèrent à se former, ce fut encore un lien religieux qui les unit et qui fournit le fondement de leurs lois, la cité était la réunion de ceux qui avaient les mêmes dieux protecteurs et qui accomplissaient l'acte religieux au même autel sur lequel le feu sacré était toujours entretenu. Le prêtre de ce foyer public portait le nom de roi; la principale fonction d'un roi était d'accomplir les cérémonies religieuses.

Tout d'abord, les cités se gouvernèrent d'après les mêmes règles que la famille; le grand prêtre de la cité en fut aussi le chef politique.

L'hérédité était la règle constante à l'origine pour la transmission du culte ; que le foyer fut celui d'une famille ou qu'il fut celui d'une cité, la religion prescrivait que le soin de l'entretenir passât toujours du père au fils.

Le sacerdoce fut donc héréditaire et le pouvoir avec lui.

La loi elle-même fait partie de la religion et l'on disait que les lois étaient venues des dieux.

Les causes d'inégalité qui existaient dans la famille se perpétuèrent dans la cité.

Dans la famille, l'ainé est privilégié pour le culte, pour la succession, pour le commandement.

Après plusieurs générations, il se forme, naturellement, dans chacune de ces grandes familles, des branches cadettes, qui sont par la religion et par la coutume dans un état d'infériorité vis-à-vis de la branche ainée et qui, vivant sous sa protection, obéissent à son autorité.

Puis, cette famille a des serviteurs qui ne la quittent pas, qui sont attachés héréditairement à elle et sur lesquels le *pater* ou patron exerce la triple autorité de maitre, de magistrat et de prêtre : ce sont les clients.

Voilà encore une classe inférieure. Le client est au-dessous, non seulement du chef suprême de la famille, mais encore des branches cadettes.

Ainsi, avant même qu'on fut sorti de l'état de famille, il existait déjà une distinction de classes ; la vieille religion domestique avait établi des rangs. Lorsqu'ensuite la cité se forma rien ne fut changé à la constitution intérieure de la famille.

La distinction des classes, née dans la famille se continua donc dans la cité. Mais une nouvelle classe vint s'ajouter à celles qui existaient déjà dans la famille, ce fut la plèbe, comprenant tous ceux qui par des circonstances quelconques se trouvaient placés en dehors des familles régulières.

C'était une population, sans culte, sans ancêtres, sans propriété, sans lois, sans justice, méprisée et abjecte.

Au-dessous de cette classe venait l'esclave, le captif, qui du moins fait partie de la famille et prend part au culte de ses maitres.

Parmi toutes ces classes, les chefs de famille seuls comptent pour quelque chose dans la cité. Eux seuls prennent part au pacte social ; eux seuls délibèrent sur les intérêts généraux de la cité.

En pénétrant ainsi dans l'histoire ancienne de la Grèce et de Rome, nous découvrons les causes qui ont écarté notre civilisation des principes de justice et d'égalité.

En fait, les sociétés Grecque et Romaine se trouvèrent fondées sur l'inégalité des classes, c'est-à-dire sur l'injustice. Aussi de nombreuses révolutions se produisirent-elles, dès les époques les plus reculés. Mais Fustel de Coulanges nous en donne le récit et nous fait voir comment l'empire romain naquit de la cité antique.

L'autorité s'incarne en un seul homme, l'empereur ; tous lui doivent obéissance, la famille en tant que corps politique est détruite, les classes se fondent et disparaissent en grande partie. L'empereur devient la source de toute justice, il fait le droit, il est le grand Pontife, le dieu vivant.

Arrive le christianisme, qui donne à la morale et à la justice une origine toute divine et renvoie l'égalité à un monde meilleur : sur la terre chacun doit accepter le lot qui lui est échu, tous les biens et tous les maux viennent de Dieu, ceux qui nous gouvernent sont ses mandataires. Celui qui souffre de l'injustice dans ce monde sera récompensé dans l'autre. D'ailleurs, l'homme est un être déchu sans dignité ni droit ; il doit accepter, sans murmurer, tout ce qui lui arrive, c'est la volonté de Dieu. L'idée de faire reposer la société sur l'existence d'un contrat mutuel est écartée plus loin que jamais ; il n'est pas question de lois librement consenties, loin de là, toutes les lois ne doivent être que l'expression de la volonté divine et ce sont les ministres de la religion qui doivent les établir.

Le christianisme ne constitue pas moins un progrès considérable sur les anciennes religions, il reconnait l'égalité et la fraternité des hommes, il donne même la vrai formule de la justice :

« Agis avec ton prochain comme tu voudrais qu'il agit avec toi-même. »

Cependant nous verrons la religion servir de prétexte à toutes espèces d'iniquités, on brûlera les hérétiques, le meurtre et le pillage couvriront des contrées entières.

Ces excès paraissaient provenir de ce que les chrétiens s'attachaient plus aux formes extérieures de la religion qu'aux préceptes de morale qu'elle enseignait, qu'ils regardaient le salut éternel comme le but suprême, les souffrances de la vie, la mort elle-même, comme fort accessoires et, enfin, l'homme lui-même comme méprisable et déchu. Joignons à cela la férocité des mœurs du temps et on comprendra cette contradiction d'une religion de paix et de douceur provoquant les plus terribles persécutions et engendrant le fanatisme le plus cruel qui ait jamais rouillé l'humanité.

IV

Progrès Modernes des Idées de Justice.

Telle fut jusqu'au siècle dernier, la marche des idées de justice et de morale en Europe.

Au dix-huitième siècle, la philosophie commence à élever des doutes sur la source divine de l'autorité des rois. Jean-Jacques Rousseau met en avant l'idée d'un contrat social ; enfin la nécessité des temps oblige la royauté à consulter la nation, la Révolution française éclate, la nation reprend sa souveraineté.

Le premier principe proclamé par la Révolution c'est l'égalité devant la loi, plus de classes, plus de privilèges, tous citoyens égaux. En réalité, c'était la première fois qu'un semblable principe était proclamé dans le monde et cela explique le retentissement de notre grande Révolution et l'écho qu'elle a trouvé dans l'univers entier.

Un autre principe de la Révolution, c'est que la loi émane de la nation elle-même, qui légifère par la voie de ses représentants, élus par la nation toute entière. Car l'exclusion d'une partie des citoyens qui ne se trouveraient pas dans certaines conditions de fortune serait contraire à toute justice : le suffrage universel est de droit strict.

Les lois deviennent ainsi la formule même du contrat social, qui cesse alors d'être un contrat fictif, un concept de notre esprit, pour devenir un contrat formel, explicite, dont la teneur est renfermée dans les codes.

Ces principes sont aujourd'hui admis dans tout le monde civilisé avec quelques restrictions.

V

Nécessité d'une Nouvelle Théorie de la Morale.

La Philosophie classique n'a pas encore formulé nettement, la théorie de la justice et la morale en rapport avec notre état politique.

Les utilitaires considèrent la Morale comme la pratique de l'intérêt bien entendu. D'autres philosophes procèdent de Kant et de son impératif catégorique, que Schopenhauer a si bien démontré n'être que la volonté souveraine des théologiens.

Nul, si ce n'est Proudhon, n'a montré que le respect de l'homme pour son semblable était le fondement de toute justice et la base de la Morale : que la reconnaissance formelle de la dignité et de l'égalité des concitoyens entre eux formait le contrat social, lien de toute société et dont les différentes religions ont été les symboles.

Il serait cependant bien urgent de répandre de saines notions de philosophie, car nous sommes actuellement très démoralisés, non pas que nous soyons pire qu'autrefois, mais les plus honnêtes gens eux-mêmes agissent plus par habitude que suivant des principes bien clairs. C'est là un état de scepticisme dangereux et qu'il importe de faire cesser.

Dans les lycées, l'enseignement de la philosophie et de la Morale est considéré comme très accessoire, on y adopte généralement la doctrine de Kant, qui est à peu près inintelligible, de sorte que les élèves n'en conservent que le souvenir confus de quelque chose de très ennuyeux. A côté de cela les convictions religieuses disparaissent de plus en plus et il faut reconnaitre quelles donnaient à l'homme une théorie commode pour sa conduite ; on n'avait qu'à suivre la volonté de Dieu, tout était dit, le prêtre était là pour éclaircir les cas douteux.

VI

DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE L'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTICE.

Ce qui déconcerte l'esprit religieux dans la nouvelle conception de la morale que nous venons d'indiquer, c'est que nos actions n'ont plus de sanction, nous n'avons plus là le bon Dieu pour nous récompenser et pour nous punir à l'occasion.

Le seul motif qui nous reste de vivre vertueux c'est la satisfaction de notre dignité, c'est la persuasion dans laquelle nous sommes que l'injustice nous abaisse, nous fait déchoir.

Il faut avouer que ce sont là des motifs qui seraient d'un bien faible poids auprès de beaucoup d'esprits, que plus d'un trouvera que ce ne sont pas là des raisons suffisantes pour s'imposer des sacrifices qu'exige souvent la vertu.

C'est pourquoi la justice doit, elle, être consacrée par des lois aussi explicites que possible, la conscience seule ne suffirait pas à l'imposer à tous, il arriverait que les bons et les faibles seraient les victimes des méchants et des forts comme dans l'état de nature où chacun suit ses instincts et s'adonne à ses passions, tantôt généreuses et tantôt cruelles.

L'établissement de la société est avant tout la proclamation de la justice avec les sanctions nécessaires pour en imposer à tous l'observation.

Du jour de cette proclamation l'homme sort de l'animalité, il entre dans la phase de la civilisation. En compensation de cette liberté absolue qui est le fait de l'homme et de l'animal sauvage, il va jouir de tous les bienfaits de la société, il pourra réunir ses efforts à ceux de ses semblables pour s'approprier et dompter la nature et il acquerra par là une puissance incalculable.

En réalité, il n'a jamais été conclu de contrat social, tel que nous le concevons théoriquement ; les hommes se sont rassemblés en société, instinctivement, par besoin, sans bien définir les liens qui les unissaient, en s'inspirant tout d'abord des habitudes de la famille. Ils ont bien eu une certaine conception de la justice, mais ils ont été obligés de l'appuyer sur l'idée religieuse pour lui donner une sanction et une origine susceptible d'être comprise par des esprits grossiers.

C'est qu'en effet l'établissement de la justice parmi les hommes est une tâche fort difficile ; surtout si nous considérons que la justice véritable comporte l'égalité des droits, ce qui nécessiterait l'égalité de fait entre les hommes. C'est un état fort éloigné de celui de nature et même de l'état de famille.

L'état de justice pour l'homme est absolument artificiel, c'est une création de son esprit comme une machine, un édifice ; il n'a jamais été réalisé exactement et nous sommes encore loin d'y être parvenus. On peut dire que cet état de justice parfaite est la forme idéale de la société auquel elle tend sans jamais pouvoir l'atteindre entièrement (1).

---

(1) On voit que nous sommes bien loin de l'opinion émise par Herbert Spencer qui considère la Société comme un organisme résultant du libre développement de l'espèce. Pour nous, nous croyons que du jour où l'homme a établi des lois, il s'est séparé de l'animalité et que la Société est l'œuvre de sa raison et de sa libre volonté, qu'il a cessé d'être gouverné par les fatalités naturelles dont l'établissement de la société a eu pour but de l'affranchir de plus en plus. Il s'est soustrait tout d'abord en grande partie à la concurrence vitale qui gouverne les espèces animales et végétales, et tous ses efforts tendent à briser ces chaînes que la nature lui a imposées. En ce point comme en beaucoup d'autres, il doit triompher de la nature, qui n'oppose qu'une force brute et passive à une force intelligente et active.

Une des conséquences de la manière de voir d'Herbert Spencer, c'est qu'il ne veut pas que la société secoure les malheureux, on doit les abandonner à leur misère pour que l'impitoyable nature fasse son office de destruction. Pour être conséquent avec lui-même, le philosophe devrait accorder à ces misérables, les droits naturels primitifs, c'est-à-dire de pourvoir à leur subsistance par

L'établissement de l'égalité dans la société rencontre toutes sortes d'obstacles : d'abord les hommes sont loin d'être égaux en réalité, ensuite chacun tend à dominer son voisin, personne ne veut être rangé dans le commun des mortels, nous prétendons tous être plus distingués que les autres, avoir plus d'esprit, plus de naissance, plus d'intelligence. Bien rares sont les hommes modestes qui se contentent d'être au niveau moyen de leurs compatriotes. Ensuite nous sommes avides, ambitieux, cupides, avares, chacun de nous voudrait accaparer l'univers entier.

Voila toutes les passions de notre cœur, en guerre contre la justice et pour lutter contre ce débordement de l'égoïsme, cet appel timide de la conscience qui nous dit que notre voisin est un homme comme nous, que ses droits sont égaux aux nôtres, que nous devons les respecter. Allons nous étonner après cela que la justice ne gouverne pas encore le monde.

Un autre obstacle à l'établissement de la justice, ce sont les faits économiques : 1° la richesse qui tend toujours à s'accumuler de plus en plus dans les mêmes mains ; 2° la tendance du genre humain à augmenter en nombre au-delà des moyens de subsistance ; ce qui fait que chaque pays renferme toujours un nombre considérable de besogneux et même d'affamés ; 3° les faiblesses inhérentes à l'humanité, qui font que les uns tombent dans la misère, par débauche, ivrognerie, paresse, incapacité, maladies, accidents, etc. ; 4° la nécessité du travail et la subordination qu'il entraine ; 5° la guerre avec ses conséquences : discipline militaire, spoliation du vaincu, etc.

Voilà autant d'obstacles à l'égalité et à la justice qui permettraient de dire que l'égalité est incompatible avec l'état social et avec la civilisation. Mais l'antinomie n'est pas irrémédiable si elle ne peut être détruite entièrement, elle peut du moins disparaitre en partie et l'humanité peut tendre vers une égalité de plus en plus approchée.

Ce n'est que tardivement que la philosophie a reconnu que le lien qui unit les hommes ne pouvait être qu'un contrat de mutualité.

---

tous les moyens que la nature a mis à leur disposition, en commençant par le vol et le meurtre, mais il ne pousse pas la logique jusque là.

Il faut vraiment être imbu des idées de naturalisme, pour voir dans une nation civilisée, un organisme naturel.

Dira-t-on que des tribunaux, des chambres législatives, un ministère responsable, un président de République ou une reine irresponsables, sont des produits de la nature ! que des Compagnies de chemin de fer ou de navigation, des armées et des flottes avec leurs hiérarchies compliquées, tout cela peut-il être considéré comme des créations spontanées de la nature.

Ainsi dans l'antiquité, la religion était le lien et la loi de la Société, tous ceux qui adoraient la même divinité étaient compatriotes, les autres étaient étrangers, c'est-à-dire ennemis.

C'était dans la crainte de déplaire aux dieux que l'on se montrait clément, juste, fidèle à ses engagements ; on les prenait à témoins de la parole donnée, pour mieux s'attirer le châtiment si on y manquait. Enfin toute moralité, toute justice venait de la religion, qui était alors le fondement de l'éthique. Aujourd'hui cette science doit chercher ses principes dans le contrat synallagmatique qui unit les hommes en société.

Le contrat social peut-il être dénoncé par un citoyen ? Cela n'est pas possible, l'homme ne pouvant vivre autrement qu'en société, le contrat est obligatoire pour tous, celui qui le dénoncerait deviendrait par là même un ennemi de la société et devrait être exclu.

Cependant on objectera qu'on ne l'a jamais signé, ce soi-disant contrat : cela est vrai, la naissance seule nous l'impose ; mais je crois qu'il serait bon d'instituer une cérémonie, par laquelle tout jeune homme, ayant acquis l'âge d'exercer les droits politiques serait consacré citoyen et jurerait obéissance aux lois. A partir de ce jour il serait considéré comme membre actif de la cité. Ce serait une sorte d'initiation analogue au baptême.

Actuellement, l'adhésion au contrat social est purement tacite ; tout citoyen bénéficiant des avantages de la société, doit en subir les charges et devient coupable s'il cherche à s'y soustraire.

TRUBLEAU.

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

(Suite et fin)

II.

L'histoire de la propriété contemporaine, en France, présente deux phases assez distinctes :

Une phase, au cours de laquelle les grands domaines (du clergé, des couvents, des nobles) sont appréhendés, morcelés, et vont grossir l'apport de la petite propriété individuelle ;

Une phase au cours de laquelle nous voyons la petite propriété individuelle, de morcellements en morcellements, réduite presque à l'état de poussière, qui commence à être appréhendée par les capitalistes, et va grossir l'apport de la grande propriété en voie de reconstitution au profit de cette classe sociale qui remplace à la fois le clergé et la noblesse, car elle exerce en même temps le pouvoir moral et le pouvoir politique.

Ce fut l'œuvre de la révolution de 89 d'enlever la terre aux classes jusque-là dominantes, dont la fonction sociale était épuisée, pour la donner non pas aux paysans, mais à la bourgeoisie.

C'est l'œuvre de l'évolution économique provoquée par le grand mouvement industriel qui, en suscitant et poussant à l'excès les forces productrices du pays, les a mises dans la main de la Haute-Banque, maîtresse et directrice du crédit public ; c'est l'œuvre de cette évolution économique d'exproprier par l'hypothèque, par les charges d'impôt toujours croissantes, par les perturbations artificielles des marchés, les paysans de la terre qu'ils possèdent encore, et de les ramener, de l'état de propriétaires, à leur état antérieur de serfs.

L'un des plus éminents écrivains socialistes de ce temps, César de Paepe, constate ce phénomène en ces termes :

« En considérant cette pulvérisation du sol français, cet appauvrissement de la terre, cet envahissement de l'hypothèque (qui dépasse aujourd'hui le chiffre fantastique de 20 milliards) cette insatiabilité de l'usure, on peut dire que le sol échappe au paysan, que la terre lui glisse des mains, et que la propriété fuit devant lui comme une ombre. Et voici qu'en même temps, un phénomène nouveau se manifeste. C'est l'association des capitaux appliquée à l'achat du sol, l'anonymat agricole : C'est la constitution d'une nouvelle féodalité terrienne analogue à la féodalité industrielle.

« Naguère, M. Hubert Delisle, faisait en pleine séance du Sénat français, cette déclaration enthousiaste dont il ignorait probablement la véritable portée : « Le moment vient où le capital français ne se dépensera plus que pour la France ; l'argent revient au sol. Ainsi dans la Gironde, on a acheté tout récemment pour 12 millions de propriétés et presque tous les acquéreurs sont de grands noms financiers. Il y a autant de millions que de propriétaires. »

« Et les faits de ce genre se multiplient. Encore quelques années et les chefs féodaux de la finance seront redevenus les chefs féodaux du territoire français. »

C'est ainsi, en effet, que M. de Rothschild possède 200.000 hectares de terrain en France. A ce compte, il suffirait de 180 grands banquiers plus ou moins circoncis pour accaparer, invividuellement ou par syndicat, la totalité de notre pays.

« Contre la concurrence que va lui faire l'industrie agricole en grand — ajoute César de Paepe — le petit cultivateur propriétaire ne peut lutter : il faut qu'il disparaisse, comme déjà a disparu de l'industrie extractive le petit propriétaire de gisements houillers et de carrières, et comme disparait chaque jour de l'industrie manufacturière le petit patron ou le travailleur indépendant. »

Où en est actuellement cette reconstitution de la grande propriété ?

Les auteurs de la *Question Agraire*, MM. Meyer et Ardant, vont nous le dire :

« La vérité est que la Révolution française n'a ni créé la petite propriété, ni détruit la grande ; elle a ruiné de grands propriétaires, mais elle a fait sortir des rangs d'une autre classe sociale des hommes qui ont acquis les anciennes seigneuries ou constitué, à force d'argent, de nouveaux domaines. A la noblesse territoriale a succédé la bourgeoisie foncière. La première

n'était investie que du *dominium directum*, la seconde jouit aussi du *dominium utile*. D'ailleurs, aux biens des nobles, celle-ci a ajouté une grande partie des terres de main-morte, et depuis un siècle elle a encore arrondi ses possessions de nombreux champs achetés aux paysans. »

Ainsi que le montre M. Toubeau dans son étude sur : *La Population agricole* et le *personnel de l'Agriculture*, sur 32 millions d'hectares cultivés, sur 59 millions d'hectares *cultivables*, 4 millions d'hectares seulement appartiennent au paysan qui fait valoir son propre fonds sans l'aide d'ouvriers salariés.

15.380.089 hectares sont divisés en 1.121.917 exploitations ; et 13.192.110 hectares sont répartis en 1.097.117 domaines. Soit au total 32.872.589 hectares représentant la surface territoriale cultivée de la France, et 5.422.331 exploitations, représentant environ cinq millions de propriétaires.

Ainsi, sur 25 millions de paysans que comporte notre popu. lation française, il n'y a environ que 5 millions de propriétaires-tout le reste travaillant sous un des trois modes propres aux non-possédants : le salariat, le métayage et le fermage.

« La grande propriété occupe aujourd'hui une surface plus grande qu'il y a cent ans, et le droit de ceux qui la détiennent a un caractère plus absolu et plus tranchant qu'il n'a jamais eu depuis l'époque romaine. »

Sous le ministère Turgot le quart du sol appartenait aux laboureurs.

Aujourd'hui, les petits cultivateurs ne possèdent pas le 1/8 des terres cultivées.

Si,comme l'affirment les économistes patentés, la petite propriété rurale ne cesse de se développer en France, répandant de plus en plus le bien-être et l'aisance, d'où vient donc que notre industrie agricole, loin de progresser, dépérit de jour en jour : d'où vient que, de jour en jour, nos campagnes se dépeuplent au profit des villes ou au profit des pays étrangers ?

La vérité est que, plus nous allons, et moins le petit propriétaire foncier peut lutter contre la spéculation des grands agioteurs capitalistes, faisant à leur gré la hausse ou la baisse sur les céréales, à leur gré provoquant la surabondance des produits ou la disette.

Contre cette puissance formidable du capitalisme qui écrase le marché national sous la concurrence des marchés exotiques, le petit paysan propriétaire, malgré des prodiges d'ordre, d'économie et de travail, se voit irrésistiblement vaincu.

Assurément, des lois empiriques peuvent ajourner son éviction définitive.

Les syndicats de communes permettront peut-être à l'agriculture française d'employer à la culture les machines, les instruments nécessaires pour en tirer, à moins de frais, plus de produits. L'organisation du crédit aidera peut-être le paysan à se tirer des griffes de l'hypothèque qui le ruine et le tue.

Mais ces remèdes sont bien incertains. Parce que le crédit sera fourni par des banques privilégiées au lieu de l'être par des banques particulières ou par de simples capitalistes, ne faudra-t-il pas toujours que l'intérêt soit payé? Et qui donc fixe le taux d'intérêt du capital, sinon le capital lui-même? Au lieu de souscrire des obligations pardevant notaire, le paysan souscrira des billets. La facilité apparente du crédit le poussera davantage à emprunter, à s'endetter. Mais l'échéance des billets est aussi fatale que celle des contrats hypothécaires. Et au bout de cette échéance comme au bout de l'autre, il y a toujours l'expropriation par le prêteur, c'est-à-dire par le capitaliste.

Quant aux associations de communes, sous la chape de plomb de notre système administratif, je ne crois guère à leur vitalité. Mais, d'ailleurs, comment ne voit-on pas que le jour où les associations communales pourront se constituer; où le travail agricole s'effectuerait à l'aide de machines ou d'instruments appartenant à l'ensemble des propriétaires syndiqués, ce serait le premier pas vers la collectivisation des propriétés individuelles ?

Ce que j'ai vu dans certains pays de propriété, extrêmement divisée et de petite culture, c'est ceci : Un paysan plus riche que ses voisins, c'est-à-dire disposant de quelques avances, achète une machine à battre, une machine à herser, une charrue à vapeur. Il s'en sert d'abord pour ses propres champs. Puis, il s'en va chez ses voisins, et moyennant rétribution, il laboure, herse, bat, pour leurs propriétés. Cette industrie lui rapporte assez pour qu'il ait bientôt amorti le prix d'achat de ses machines.

Le voilà donc, dès lors, à la tête d'un capital qui ne lui coûte plus rien, et à l'aide duquel il prélevera sur ses voisins une dîme féconde. Avec ses bénéfices, il s'arrondit, achète des terres, augmente sa propriété, prête à hypothèque ou par des billets, devient le gros bonnet de l'endroit, et, morceau par morceau, finit par faire de dix, vingt petites exploitations, un domaine notable.

Voilà le mode naturel, simpliste, si je puis ainsi dire, infiniment plus lent mais tout aussi infaillible que le mode classique à l'usage des sociétés financières ; voilà le mode sous lequel la petite propriété individuelle, essayant d'échapper à la ruine, mourra comme par un empoisonnement graduel, mais sûr.

Et le moyen d'éviter cette espèce de suicide ? Suivez un peu la filière logique du phénomène. Pour vivre il faut que le paysan retire de sa terre des produits suffisants ; pour en retirer des produits suffisants il faut qu'il la cultive à l'aide des procédés supérieurs employés par les autres peuples ; pour la cultiver ainsi, il lui faut des machines ; mais ses champs sont trop petits, trop divisés pour qu'il puisse faire à lui seul les frais de ces instruments dispendieux. Le capitaliste est là, qui les lui loue, moyennant tribut.

Qu'arrive-t-il ?

Grâce aux machines, le paysan emploie moins de bras à sa culture, d'où dépeuplement plus grand des campagnes au profit des villes, par suite de l'éviction d'un plus grand nombre de salariés ruraux ; d'où encore, dépopulation accélérée, le paysan se limitant plus strictement encore, pour avoir moins de bouches à nourrir.

Mais il a beau lutter, et geindre et pâtir. Le capitaliste le tient et ne le lâche pas.

Une force invisible, insaisissable le domine. Ce n'est pas lui qui fixe le prix rémunérateur de ses produits. C'est le marché international ; c'est la Bourse des agioteurs, des monopoleurs, des capitaux coalisés qui, à son gré, ouvre ou ferme les frontières, établit les tarifs de transports, fait tour à tour prédominer la demande sur l'offre, l'offre sur la demande.

Quoi qu'il fasse et comment qu'il se retourne, c'est pour le roi de Prusse qu'il travaille, c'est-à-dire pour M. de Rothschild.

Ce n'est pas un socialiste qui l'a dit ; c'est un maître de l'économie politique officielle, M. de Molinari :

« Malgré l'énorme changement que cela suppose, les jours de l'agriculture individuelle sont comptés. »

Voilà pour la petite propriété foncière. Quand à la petite propriété mobilière, représentée par nos classes bourgeoises (commerçants, industriels, artisans) elle aussi, elle est marquée au front du signe de mort.

Les industries, les commerces individuels ont déjà les plus grandes difficultés à vivre et à se maintenir contre la formidable concurrence des industries, des commerces à raison collective, concentrant de plus en plus, entre les mains de syndicats capitalistes puissants, le monopole général des affaires.

La grande industrie, le grand commerce sont complètement absorbés par le capitalisme collectif. La petite industrie, le petit commerce sont en train de l'être à leur tour. A Paris, par exemple, la lutte entre les grands magasins et les petits est acharnée et meurtrière. Mais les armes sont trop inégales entre

les combattants pour que l'on puisse douter de la victoire finale des bazars gigantesques qui, dans un même local, englobent tous les commerces particuliers relatifs à l'alimentation, à l'habillement, à l'ameublement, à tous les objets de nécessité ou de luxe.

Comme le petit propriétariat rural, la bourgeoisie moyenne, commerçante et industrielle, de nos villes, est destinée à disparaître. En vain restreint-elle le nombre de ses héritiers. A quoi bon, puisqu'elle ne laissera pas d'héritage?

Si quelques-uns des siens, plus habiles ou plus audacieux, parviennent à se faire une place au banquet du Capital, la masse est irrésistiblement vouée à aller grossir l'immense foule des salariés.

Cette débâcle fatale, ce krack final de la petite propriété individuelle, foncière et mobilière, sera-ce la fin de la société ? — C'en sera le salut !

La disparition des classes intermédiaires mettra directement en présence, d'un côté un petit nombre toujours de plus en plus réduit, de grands monopoleurs, de grands banquiers, de grands exploitants ; de l'autre le peuple des déshérités, des exploités, des expropriés.

« En Angleterre — dit M. de Laveleye — quand l'heure du péril aura sonné, une poignée de privilégiés se trouvera face à face avec une nation de prolétaires. »

C'est exactement ce qui se produira en France, comme ailleurs, du reste, car partout les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Il se peut que, avant que la force des choses, l'inévitable solution des phénomènes économiques aient amené cette situation tragique, mais décisive, une explosion violente éclate, dûe à quelque événement politique qu'on ne peut prévoir.

Et alors, de deux choses l'une : ou, comme les précédentes, cette insurrection socialiste sera réprimée et vaincue, des milliers de prolétaires auront payé de leur sang leur tentative prématurée, et le dénouement normal sera retardé, pour plus ou moins longtemps ; — ou le prolétariat triomphant, maître du pouvoir, sera mis en demeure de réorganiser, après avoir renversé. Grave, terrible responsabilité ! Car, tant que la petite propriété rurale aura un souffle de vie, il faut s'attendre à ce qu'elle résiste à toute mesure de collectivisation. Et d'autre part, il est permis de douter que, malgré les incontestables progrès que font les idées socialistes dans les masses travailleuses, celles-ci soit de longtemps encore, en état de créer un gouvernement et surtout de lui obéir.

Le socialisme est arrivé aujourd'hui à la formulation à peu près complète des véritables droits de l'homme et du citoyen, au double point de vue politique et économique.

Il s'en faut qu'il ait encore formulé, autrement que par de vagues *desiderata*, les véritables devoirs du citoyen et de l'homme.

Or, ainsi que l'a proclamé l'*Internationale* : Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs.

Mais pour constituer le code des devoirs humains, il faut une morale, et dans l'écroulement de toutes les croyances religieuses, il semble que toute idée de morale ait disparu.

Un scepticisme corrosif dessèche tous les cœurs. Traditionnelles vertus familiales et civiques, abnégation de soi devant l'intérêt public, dévouement désintéressé à l'égard de ses semblables, respect, confiance et soumission envers les supériorités morales et intellectuelles, pitié, charité, justice envers les infériorités physiques et mentales, conscience et probité dans l'accomplissement des obligations professionnelles ou des fonctions publiques : tout cela, autant de textes à *la blague*.

Qui est-ce qui croit à l'homme d'Etat intègre, capable de sacrifier ses intérêts privés au bien de la République ?

Qui est-ce qui croit au juge impartial, n'hésitant pas, entre une sentence inique qui favorisera son avancement, et un juste arrêt qui le compromettra, à prononcer celle-là ?

Qui est-ce qui croit au bon patron considérant et traitant ses ouvriers comme ses enfants, et réduisant de son plein gré ses bénéfices pour accroître leurs salaires ?

C'est l'intérêt personnel, c'est-à-dire l'égoïsme qui domine, inspire et règle toutes les relations des hommes entr'eux. Au fond, il n'y a plus de société : il n'y a que des individus, qui luttent entr'eux pour l'existence, pour la conquête de la richesse ou du pouvoir, pour la satisfaction de leurs ambitions, de leurs vanités, de leurs passions.

Chacun pour soi, et rien pour tous : telle est l'unique loi qui semble rallier toutes les consciences, dans l'anarchie morale, politique et économique qui nous consume.

Mais le *chacun pour soi* est une cruelle mystification, car chacun ne peut rien pour soi, si de gré, ou de force, ou de ruse, il n'obtient le concours des autres. Et c'est ainsi que dans toute société individualiste, les gros mangent les petits, les forts écrasent les faibles, quelques-uns s'enrichissent aux dépens de la masse, toujours croissante, vouée à l'éternelle misère

« La classe sociale qu'on appelle bourgeoisie, — dit quelque part M. Richet, — est corrompue jusqu'aux moelles. Si la bourgeoisie ne disparaît pas, c'est parce qu'elle se renouvelle

sans cesse. C'est une régénération perpétuelle ; l'ouvrier d'aujourd'hui est le bourgeois de demain, et après-demain sa race n'existera plus. »

Ainsi, ce fameux « chacun pour soi », aboutit, en définitive, à cette contradiction étrange, que l'immense majorité des hommes travaille, souffre et crève de faim pour nourrir et entretenir dans le luxe. dans l'oisiveté, dans le vice, dans la corruption quelques privilégiés — qui se renouvellent, il est vrai.

Le « chacun pour soi », en fait, se traduit par : « Tous pour quelques-uns ».

Et c'est ainsi que, par la force des choses, quand on examine le fait social, on se trouve amené à cette constatation : que l'appropriation individuelle des capitaux et de la terre, par quelques-uns au détriment de tous, est la seule cause de la misère et de la dépopulation.

A cet égard, on peut dire que tous les grands penseurs, tous les philosophes, tous les écrivains dignes de ce nom tendent vers cette conclusion inévitable :

« Le besoin qui prédomine aujourd'hui — dit Poulet-Scropp — semble être celui de connaitre exactement les vrais intérêts de la société.

« Le peuple ne croit plus à l'inévitabilité de sa misère.

« Il faut pourvoir à cet état de choses. Car il est étrange que la richesse des uns s'accroisse d'une part, quand d'autre part, s'accroit la misère de la majorité, et que les hommes déchoient à mesure que s'accumulent les richesses. »

— « C'est la forme de la propriété actuelle qu'il faudrait changer si nous voulons guérir le mal social » — écrit M. de Sismondi dans ses *Nouveaux principes*.

Et John Stuart Mill :

« Si l'organisation actuelle ne devait pas s'améliorer, un communisme autoritaire qui apaiserait du moins tant de maux serait préférable.

« Nous regardions dans l'avenir, vers un temps où la société ne sera plus divisée en oisifs et en travailleurs, où la règle que celui qui ne travaille pas ne doit pas manger ne s'appliquera pas seulement aux pauvres, mais impartialement à tous ; où la division des produits du travail, au lieu de dépendre de l'excédent des naissances, s'effectuera d'après un principe reconnu de justice, où l'on ne croira point impossible pour des humains de travailler avec entrain pour des bénéfices qui ne leur appartiendront pas exclusivement, mais qui seront partagés entre tous.

« Le problème social de l'avenir nous semblait consister

dans l'union de la plus grande liberté d'action individuelle possible avec la mise en commun de toute la matière première du globe, et une participation de tous aux bienfaits du travail associé.

Et Herbert Spencer, dans ses *Principes de sociologie* :

« Il y a lieu de penser que si la possession privée des choses produites par le travail devient plus nette et plus sacrée qu'elle ne l'est à présent, la terre habitée que le travail ne saurait produire, finira par se distinguer des autres choses comme un objet qui ne saurait être possédé à titre privé.

« De même que l'individu primitivement son propre maître, perd en tout ou en partie cette propriété, durant le régime militaire, mais la reprend à mesure que le régime industriel se développe ; de même, il est possible que la propriété commune du sol, absorbée en totalité ou en partie dans la propriété des hommes dominants durant l'évolution du militarisme, reparaitra à mesure que l'industrialisme s'approchera de l'apogée de son évolution. »

Mais il appartenait au génie de l'immortel fondateur de la *Philosophe positive* de formuler, dans toute sa splendeur morale, la doctrine sociale, qui bien qu'elle conclue en fait à la conservation de la propriété individuelle, en droit et en morale considère qu'il n'y a qu'une véritable propriété, la propriété collective.

« Les vrais philosophes — écrit Auguste Comte — n'hésitent point à sanctionner directement les réclamations instructives des prolétaires envers la vicieuse définition adoptée par la plupart des juristes modernes, qui attribuent à la propriété une individualité absolue comme droit d'user et d'abuser. Cette théorie anti-sociale, historiquement dûe à une réaction exagérée contre des oppressions exceptionnelles, est autant dépourvue de justice que de réalité.

« Aucune propriété ne pouvant être créée, ni même transmise par son seul possesseur sans une indispensable coopération publique, à la fois spéciale et générale, son exercice ne doit jamais être purement individuel.

« Toujours et partout la communauté y est plus ou moins intervenue, pour la subordonner aux besoins sociaux. L'impôt associe réellement le public à chaque fortune particulière ; et la marche générale de la civilisation, loin de diminuer cette participation, l'augmente continuellement, surtout chez les modernes, en développant davantage la liaison de chacun à tous. Un autre usage universel prouve que, dans certains cas extrêmes, la communauté se croit même autorisée à s'emparer de la propriété tout entière (confiscation).

« Dans tout état normal de l'humanité, chaque citoyen constitue réellement un fonctionnaire public, dont les attributions plus ou moins définies déterminent à la fois les obligations et les prétentions. Ce principe universel doit certainement s'étendre à la propriété, où le positivisme voit surtout une indispensable fonction sociale, destinée à former et administrer les capitaux par lesquels chaque génération prépare les travaux de la suivante. »

Et Auguste Comte couronne sa doctrine par cette formule que toutes les écoles socialistes peuvent admettre :

« La richesse est sociale dans sa source, et doit être sociale dans sa destination. »

C'est ainsi que, préparée et constituée par la philosophie moderne, héritière des anciennes philosophies, la science sociale, après avoir dégagé les lois économiques qui déterminent les rapports civils des hommes entre eux, découvre les lois morales qui sanctionnent et légitiment ces rapports.

Car — comme le dit très bien M. Guyau (1), « les lois morales sont en grande partie l'expression des nécessités mêmes de la vie sociale, et la généralité de certaines règles tient à l'uniformité de la vie sur la surface du globe. »

Or, les nécessités de la vie sociale de plus en plus démontrent que nul individu ne peut subsister sans l'indispensable concours de l'ensemble de ses semblables ; de même que nulle vérité ne pourrait se concevoir sans le concours intellectuel déjà réalisé des sociétés antérieures. Qu'est-ce que le présent ? L'intermédiaire passager entre le passé et l'avenir. Qu'est-ce qu'une société ? C'est une association d'hommes vivants, ayant recueilli l'ensemble des richesses intellectuelles, morales et matérielles laissé par l'immense succession des générations mortes, pour le transmettre à son tour, intact sinon accru, aux générations à venir.

« Vivre pour soi » est une monstrueuse impossibilité, car on ne peut vivre exclusivement par soi. « Vivre pour autrui » : telle est la suprême règle morale, car on ne peut, en réalité, vivre que par autrui.

Tels sont les principes fondamentaux de la morale sociale ; telles en sont les bases réelles, scientifiques, démontrables et démontrées.

Ce principe, il appartient à tous ceux, penseurs, hommes d'Etat, écrivains qui se donnent ou acceptent la redoutable mission de diriger les masses vers la conquête de ses droits politi-

---

(1) *Irréligion de l'Avenir*, p. 83.

ques et économiques, de s'appliquer, par dessus tout, à en faire pénétrer le sens, à en développer les enseignements, à en pratiquer les règles dans leur propre conduite, privée, domestique et publique.

Certes il serait désirable que les riches, qui se prétendent les conservateurs par excellence de l'ordre social, prissent conscience des devoirs impérieux que leur impose leur situation ; qu'ils considérassent qu'ils sont plus obligatoirement tenus que les autres citoyens à donner de haut l'exemple des vieilles vertus familiales et civiques, et non pas celui du dérèglement, de l'égoïsme et de la fainéantise ; qu'ils comprissent, notamment, que leur criminelle infécondité prépare et hâte le suicide même de leur classe, son extinction prochaine ; et que, à coup sûr, se brûler la cervelle ou se laisser mourir d'inanition n'a jamais passé pour un acte de véritable conservation.

Mais qui donc est en mesure d'exercer sur la classe dirigeante une assez grande influence morale pour lui donner ces enseignements, — pour son propre salut, en somme, beaucoup plus que pour le salut national ?

C'est elle qui, par ses clergés, ses académies, sa magistrature, son gouvernement, détient le pouvoir moral officiel. Elle a la garde — et elle s'en vante — de la Morale, de la Religion, de la Famille, au même titre que de la Propriété.

Qu'elle s'enseigne donc elle-même, si elle le peut, et s'il en est temps encore !

Mais à ce peuple auquel on n'a plus la ressource de promettres les béatitudes célestes en récompense de toute une vie de misère ; à ce peuple, qui a faim de justice encore plus que de pain, et aux réclamations duquel l'égoïsme bourgeois n'a su jusqu'à ce jour répondre que par cette cruelle ironie : « Enrichis-toi » ; à ce peuple dont ceux qui l'exploitent n'ont jusqu'à présent flatté que les instincts les plus bas et les plus brutales passions ; à ce peuple, bête de somme qui porte tout le poids des institutions sociales et qui n'aurait qu'à secouer son échine pour faire tout tomber autour de lui : à ce peuple-là, violent mais généreux, il faut enseigner que la suprême justice, c'est la suprême bonté ; qu'il ne sera réellement fort et invincible que lorsqu'il aura ouvert son âme aux sentiments de solidarité, de fraternité, d'humanité.

III.

Nous l'avons vu : l'inévitable résultat de la concentration capitaliste et foncière, contre laquelle rien, actuellement, n'est en mesure de réagir, sera, dans un avenir plus ou moins prochain, de couper le câble entre les dirigeants et les dirigés.

D'un côté, toute la puissance capitaliste concentrée, cristallisée pour ainsi dire sous une seule raison collective : la raison Rothschild.

De l'autre, toute la puissance travailleuse, représentée par plus de trente-cinq millions d'êtres humains.

Ce jour-là, le problème social se posera en pleine lumière dans sa terrible netteté, et il faudra bien qu'il soit résolu.

Mais ce jour-là aussi, la question de la dépopulation aura fait un grand pas. Car, en effet, la dislocation des classes bourgeoises, et leur retour au prolétariat auront naturellement fait disparaître la grave difficulté économique spéciale à ces classes possédantes.

Puisque, ainsi qu'il est constaté par toutes les statistiques, ce sont les classes salariées, les classes pauvres qui produisent le plus, l'absorption de la bourgeoisie dans ces classes aura pour résultat de renforcer la masse prolétarienne de toute une catégorie de citoyens actuellement inféconds qui, affranchis des motifs économiques qui les obligeaient à se restreindre ; n'ayant plus le souci du bien à conserver ou à accroître, l'horreur du partage et du morcellement de leur propriété ; n'ayant plus, au même degré, le souci d'une éducation et d'un élevage d'enfants présentement très onéreux, en revenant aux mœurs et à la vie des ouvriers, reviendront à la procréation normale.

Je dis qu'alors la question de la dépopulation aura fait un grand pas. Je ne dis pas qu'elle sera, elle aussi, *ipso facto*, résolue.

En réorganisant le régime du travail humain de tous pour tous, il faudra assurer aux enfants des travailleurs, par l'instruction intégrale, intellectuelle et professionnelle, gratuitement donnée, leur place légitime dans l'atelier social.

Il faudra que la Collectivité,—l'Etat, la Commune, l'Association corporative, peu importe — considérant que l'enfant, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge adulte, ne doit pas être pour ses parents une surcharge sans compensation, dégrève ceux-ci d'une part d'impôts proportionnelle au nombre de leurs enfants. Car, en réalité, accroître le nombre des membres d'une associa-

tion de travailleurs, c'est accroître les forces productrices de cette association : et loin que, comme cela existe aujourd'hui, ce soit le père de famille qui, en ce cas, soit débiteur envers la société, c'est la société qui est débitrice envers lui.

Mais à ce point de vue, l'enfant, outre sa famille directe, a pour tutrice la collectivité sociale.

Il est donc du devoir de l'État, par des institutions de prévoyance, d'assurance, de secours, qu'il n'entre pas dans mon cadre d'étude d'analyser ici, de concourir à l'entretien, à l'élevage de l'enfant du travailleur. Ce n'est plus, désormais, devoir de charité ; c'est devoir de justice et d'intérêt public.

Et tout d'abord, et avant tout, affranchir la femme, fille, épouse ou mère, affranchir l'enfant de la servitude industrielle.

La place de la femme (en dehors des occupations professionnelles spécialement féminines) est dans son foyer, et non pas à l'usine, à la fabrique, dans le dur esclavage d'un travail souvent malsain ou répugnant, au milieu des promiscuités encore plus malsaines qui la dégradent et la perdent.

La place de l'enfant est auprès de sa mère, dans son premier âge, et plus tard à l'école ; et non pas comme nous le voyons aujourd'hui dans les grands centres manufacturiers, dans les pays des mines, assujetti, par un monstrueux abus de la faiblesse, à des labeurs qui dépassent ses forces ou les épuisent.

Ce n'est pas tout de procréer assez d'enfants pour accroître la population nationale. Si, par les travaux imposés à la femme, on tarit dans sa source la fécondité humaine ; si on atteint l'enfant jusque dans le flanc maternel, en vouant la femme à des fatigues physiques qui troublent, entravent et souvent rendent funeste cette période si délicate de la gestation ; si, après l'enfantement, la mère est dans l'impossibilité, soit de nourrir elle-même, soit de soigner son enfant, comme une mère seule sait et doit le faire.

Et si, d'autre part, l'atelier, l'usine, l'enfer de la mine s'emparent de ce petit être à peine formé, en pleine crise de croissance, et de cette bouture d'homme font un travailleur ; si, de ce corps encore si frêle et si faible, on fait je ne sais quelle chair à machine en attendant que, plus tard, on en fasse de la chair à canon :

Dans les deux cas, qui, d'ailleurs, s'engendrent l'un par l'autre et s'accumulent, c'est à la dépopulation que l'on court, par l'épuisement prématuré, l'affaiblissement de la race, et par conséquent l'accroissement de la mortalité.

Oh ! je sais bien la grave objection. Le travail de la femme et de l'enfant est indispensable pour parfaire le salaire insuffi-

sant du chef de famille. Si la femme et l'enfant ne travaillent pas, comment le père pourra-t-il les nourrir ?

Dans l'organisation actuelle du régime économique, la difficulté, je le reconnais, est à peu près insoluble. Et c'est pourquoi — cela est douloureux à constater, mais c'est, en somme, cruellement légitime, — les lois qui règlementent et réduisent la durée du travail des femmes et des enfants dans les usines et les manufactures, ont des adversaires, non pas seulement parmi les patrons — naturellement presque tous hostiles — mais encore parmi les ouvriers.

Voilà pourquoi le corollaire indispensable de toute règlementation de la durée de la journée de travail, pour la femme, pour l'enfant, et aussi pour l'adulte, c'est une loi édictant un minimum de salaire, et quel minimum ? Celui qu'il faut à un travailleur pour nourrir et entretenir sa famille normale, c'est-à-dire sa femme et trois enfants.

IV.

On le voit, la question de la dépopulation se lie étroitement aux questions économiques qui constituent le fond même du problème social.

C'est qu'en effet, dans la science sociale, il n'y a pas moyen d'isoler un phénomène économique, politique ou moral de l'ensemble des autres phénomènes.

Tout se tient, tout se lie dans l'existence et dans la vie d'un peuple. C'est comme la trame d'un tissu dont tous les fils s'entrecroisent. Tel phénomène vous paraît exclusivement d'ordre économique. Vous le soulevez, et voilà que vous mettez en cause une foule d'autres phénomènes, d'ordre politique et d'ordre moral.

De même que l'on ne peut toucher à une fibre quelconque d'un corps humain sans éveiller une sensation qui le parcourt tout entier : de même on ne peut traiter un point quelconque relatif à la constitution, au mécanisme, au mouvement, à la vie du corps social, sans intéresser et mettre en jeu tous les organes de ce corps.

La question de la dépopulation, en l'état de notre régime moral, politique et économique, ne comporte que des solutions partielles, précaires, insuffisantes, auxquelles cependant il faut

bien aviser pour atténuer ou retarder la marche d'un phénomène qui met en péril notre existence comme nation (1).

Les solutions décisives, radicales, sont au bout du double mouvement qui, d'une part, pousse la classe capitaliste à se concentrer, à se contracter, à se réduire de plus en plus à un petit nombre de gros possédants ; et d'autre part la classe travailleuse à absorber dans son sein, par la force des choses et l'évolution économique, la classe bourgeoise, seule intermédiaire entre elle et le syndicat ploutocratique.

Du reste, il est probable qu'une large décentralisation à la fois politique et administrative, aura déjà donné aux groupes

---

(1) Il est certain, par exemple, qu'une des causes les plus actives de la dépopulation est dans nos lois successorales et dans nos lois militaires.

Dans une toute recente discussion à l'Académie de Médecine, M. Lefort démontrait que « la restriction volontaire du nombre des enfants est une conséquence logique de la loi sur le partage égal de l'héritage. »

« L'action du Code Civil rend compte de l'abaissement continu et progressif de notre natalité. A mesure que les générations se succèdent, les héritages se subdivisent, le nombre des proprietaires augmente, et avec eux augmente le nombre de ceux qui sauvegardent la situation pecuniaire de la famille par la restriction volontaire de la natalité. »

Rien de plus vrai. Mais comment réformer la loi successorale ? Quels legislateurs oseront toucher à cette égalite de l'hérédité qui, en France, a si profondement pénetre nos idées et nos mœurs ? L'entreprise me paraît aussi difficile que celle qui aurait pour but de supprimer le suffrage universel. En tout cas elle dépasse assurement la *capacité* révolutionnaire et réformatrice des parlementaires.

M. Marc Guyau proposait, sans s'attaquer au principe du partage égal, une mesure fiscale qui aurait peut-être une certaine efficacité sur la natalité.

Cette mesure consisterait dans la modification du tarif des droits successoraux, basée sur le nombre des enfants héritiers.

Ainsi, dans ce système,

	1 enfant	paierait	20 %
	2 —	—	15 %
	3 —	—	10 %
	4 —	—	8 %
	5 —	—	6 %
	6 —	—	4 %
	7 —	—	2 %
plus de	7 —	—	1 %

(ou entièrement déchargés).

Quant à nos lois militaires, qui pèsent d'un poids si lourd sur les familles nombreuses, des propositions ont déjà été introduites au Parlement en vue de rendre ces lois plus favorables à la procréation.

En 188[illegible], un député, M. Javal, avait proposé que deux ou trois frères en même temps sous les drapeaux ne fussent tenus ensemble qu'à trois ans de service, et que tous leurs autres frères fussent de droit exemptés.

Cette proposition qui ne fut pas votée, vient d'être reprise par MM. de Montfort et de la Ferronays, ou tout au moins le motif qui l'avait inspirée est

locaux — provinces, cantons, communes — une autonomie suffisante pour que l'Etat central se trouve déchargé de tout ce qui n'a pas le caractère d'un grand service public et national.

Assurément, la province, le canton, la commune, c'est toujours, au fond, l'Etat ; mais c'est l'Etat simplifié, débarrassé de son formidable appareil bureaucratique ; c'est l'Etat devenant l'expression bien déterminée, directe, immédiate et intime de chacune des agglomérations locales qui ont, en même temps qu'une existence et qu'une destinée communes, une vie, une physionomie à part, des intérêts et des besoins particuliers.

C'est par là, par ces associations localisées, que s'opérera la grande transformation économique, non pas brusquement, je le répète, mais par degrés, par étapes successives.

Ce que pourront être, chez nous, les premières ébauches de collectivisation, dans ce que j'appellerai la période de transition du régime individualiste au régime socialiste, je serais assez enclin à le voir dans cette association des brodeurs de Saint-Gall, décrite — un peu trop sommairement — par M. Emmanuel Arago, en son rapport sur les conditions du travail en Suisse.

Cette association, il est vrai, ne comprend que les commerçants, petits patrons et intermédiaires.

Mais, à côté, s'est constituée une association des ouvriers brodeurs, et les rapports entre ces deux fédérations sont réguliers et féconds.

La durée du travail, la réglementation de la production des machines, la limitation minima des salaires ont été établies et sont observées sans difficultés, d'un commun accord par les patrons et les ouvriers.

---

de nouveau invoqué par ces deux honorables députés pour « inviter le gouvernement à préparer et à proposer, le plus tôt possible, un projet de loi modifiant la loi militaire du 15 juillet 1889, de manière à diminuer, dans une large mesure, les charges qsi pèsent sur les familles nombreuses. »

Mais faut-il se leurrer d'illusions, et croire que ces réformes, si timides, si incomplètes qu'elles soient, pourront être réalisées par le Parlement actuel, ou par le Parlement qui lui succèdera ?

Fussent-elles votées par la Chambre — ce qui est extrêmement douteux — il est certain qu'elles trouveraient au Sénat un accueil qui ne leur permettrait pas de se représenter de longtemps.

Ce qu'il faudrait, d'ailleurs, pour étudier d'ensemble et codifier toutes les mesures propres à diminuer la dépopulation, c'est ce qui manque le plus aux assemblées délibérantes : l'esprit de suite et de décision.

Certes, ces mesures, et d'autres analogues, seraient cependant utiles. L'urgence les imposera sans doute un jour prochain, et elles auront pour effet probable d'atténuer, de ralentir notre décadence nationale.

Aussi, les conséquences normales de cette véritable association des deux catégories de l'exploitation sont déjà visibles :

« Une proposition, dit M. E. Arago — a été récemment présentée à l'Assemblée générale des brodeurs dans le but de fusionner les deux fédérations, c'est-à-dire d'admettre dans la fédération des brodeurs tous les ouvriers de fabriques qui demanderaient à en faire partie. Le jour où la plupart des ouvriers seront fédérés, la fusion s'accomplira d'elle-même, et tout le personnel industriel de la broderie aura, pour ainsi dire, son code, son parlement, son pouvoir exécutif. »

C'est ainsi, très probablement, que les petits commerces, les petites industries se grouperont et se fusionneront pour essayer de résister à la pression du grand capitalisme. Et qui ne voit, dans ces associations, des organisations — embryonnaires, sans doute, — rentrant dans le cadre de l'évolution économique, au bout de laquelle le capital, socialisé, sera l'instrument du travail, également socialisé, au lieu d'être ce qu'il est aujourd'hui : son oppresseur et son maitre ?

Ces solutions dont nous sentons tous l'approche, sans doute ne se réaliseront pas toutes ensemble et d'un seul coup.

Je crois qu'elle ne se résoudront que progressivement, d'abord par la main-mise de l'Etat sur les grandes industries qui ont le caractère le plus évident de services publics : mines, carrières, transports, constructions de machines, constructions maritimes, banques, etc.; ensuite sur les grands commerces centralisés, relatifs à l'alimentation, au vêtement, à l'ameublement ; enfin, et par voie d'extension fatale, sur les petits commerces et les petites industries.

Quant à la petite propriété foncière, elle résistera plus longtemps, parce que, avant de se rendre, le possesseur rural épuisera toutes les ressources de son énergie, et parce que, aussi, c'est là que les mœurs individualistes ont poussé leurs plus fortes racines.

Mais, du reste, il ne s'agit, là ni ailleurs, de partage forcé ni de confiscation violente. C'est la poussée des phénomènes économiques qui, seule, amènera les transformations normales.

La propriété individuelle a été, comme la religion surnaturelle, une institution sociale ayant sa raison d'être, son utilité, sa morale.

Aujourd'hui, les conditions économiques sont tout autres : elles se modifient irrésistiblement, non dans le sens de l'individualisation des travaux humains, métiers et industries, mais au contraire dans le sens de leur association.

Au fond, ni la terre ni les richesses qu'elle produit n'appar-

tiennent exclusivement à personne. A quel titre et de quel droit ?

A titre et à droit divins, établis et maintenus par une Providence supérieure? Dans l'antiquité, en effet, l'institution de la propriété était incorporée dans la religion. Il y avait même des dieux spéciaux pour la consacrer et la garder.

Mais ces dieux sont morts, et d'autres, venus après, sont morts aussi. Que l'on croie encore ou que l'on ne croie plus à la Providence, il me paraît désormais impossible de soutenir l'origine divine de la propriété.

La propriété est une convention humaine, et l'histoire nous montre que cette convention a subi dans le cours des siècles, des modifications successives, selon les conditions économiques des peuples. Commune à l'époque pastorale, parce qu'il fallait aux peuples-pasteurs d'immenses espaces, toujours renouvelés ; et individuelle à l'époque militaire, parce qu'alors elle naît de la conquête et que l'action conquérante a pour principes le concours pour réussir, le partage après la victoire ; la propriété tend à devenir non pas banale, chose sans maître, *res nullius*, proie offerte aux premiers occupants, mais le fonds social, appartenant à tous et n'appartenant à personne en particulier, parce que, de plus en plus, le régime industriel a pour effet à la fois d'agglomérer les capitaux et les travailleurs, ainsi que de concentrer dans une même entreprise une foule de métiers jadis séparés. En sorte que de plus en plus, l'effort individuel est dominé, commandé par l'effort collectif, et qu'il est de plus en plus impossible de déterminer quelle est la part exacte qui peut revenir, dans un travail quelconque, à chaque travailleur, sur la plus-value que ce travail a donné à la propriété capitaliste ou foncière ; et que de cette association des métiers et des ouvriers dans un atelier commun naissent naturellement les idées de solidarité, de justice distributive, d'égalisation des charges et des devoirs qui caractérisent le socialisme moderne. La vérité est que cette terre, les richesses accumulées qui constituent ce qu'on appelle le capital, nous les avons reçues gratuitement de nos prédécesseurs et nous devons gratuitement les transmettre à nos successeurs. Nous n'avons qu'un droit : celui de prélever sur ces richesses, que notre travail conserve et accroît, l'indemnité nécessaire pour l'entretien de notre existence et de nos forces.

La propriété a beau être individuelle, avec le caractère le plus absolu que l'on puisse imaginer. En somme, le propriétaire n'est qu'un usufruitier. Personne en mourant n'a le pouvoir d'emporter la part de terre ou d'argent qu'il possède ; personne

n'a le pouvoir de supprimer, d'anéantir un grain de ce sol qu'il croit à lui, un centime de ce numéraire qu'il enfouit ou qu'il gaspille.

Que, de la forme individuelle, la propriété passe à la forme collective, le droit d'*user* reste entier, pour chacun de nous, à des conditions d'équité et de justice à déterminer. Qu'est-ce donc qui disparait ? Le droit d'*abuser*. Je demande où est le moraliste, où est l'économiste, où est l'homme d'Etat, qui osera dire tout haut que le droit d'*abuser* est un droit social ? Ce serait en effet, la négation de toute morale, de toute économie, de tout ordre politique. Que fait le voleur, que fait l'escroc, que fait l'assassin ? *Ils abusent*. Et je défie bien, — le droit d'abuser étant admis, en principe, — de le limiter d'une manière exacte et rationnelle, puisque justement ce qui caractérise l'*abus*, c'est qu'il est réfractaire à toute limitation.

On dira peut-être : Tous ces changements profonds dans l'ordre social sont encore bien loin par delà l'horizon des prévisions humaines. Qu'en savez-vous ? Qui aurait dit, il y a vingt ans, il y a seulement dix ans, que les idées socialistes en seraient au point de réalisation où elles sont parvenues ? On ne les discutait même pas, on les traitait de billevesées ou d'utopies. Elles sont actuellement à l'ordre du jour de tous les gouvernements, de tous les peuples, de tous les partis politiques. Elles dominent tout, même les querelles de nationalités, même les préoccupations diplomatiques.

Elles ont, en effet, cette supériorité sur les théories politiques, de n'être pas particulières à tel ou tel pays, mais d'être avant tout *humaines*, d'embrasser dans une même foi et dans une même espérance le vieux monde aussi bien que le nouveau.

Bien aveugle celui qui ne voit pas quelle puissance, quelle force, quelle vie contient une doctrine capable de rallier sur tous les points du globe, des millions de travailleurs à la tête desquels marche l'élite des penseurs, des littérateurs, des poètes de toutes les nations.

Ce ne sera pas demain, ce ne sera pas après demain, ce ne sera pas dans un an, ce ne sera pas dans dix ans. Soit. Mais cela sera, parce que cela doit être.

Cela ne sera pas demain ni l'an prochain, ni avant le siècle qui arrive. Qu'importe ? L'essentiel est que chaque jour, fatalement, nous rapproche de cette révolution nécessaire, que peut-être nous ne verrons pas, mais que sûrement nos enfants verront.

Le progrès humain est lent, ou du moins paraît lent à nos yeux, parce que notre vie est trop brève pour que nous puissions objectivement en mesurer la vitesse.

Si, en effet, nous voulons nous donner la peine de songer à l'immense révolution accomplie depuis les âges préhistoriques jusqu'à nos jours, dans notre état social, dans nos mœurs, dans nos idées, il me semble qu'on aurait plutôt lieu d'être frappé de la merveilleuse rapidité de notre développement général, de la vitesse étonnante du progrès humain.

Une vie humaine de 60 ans est relativement courte ; et l'on dit d'un homme de cet âge qu'il est à peine un vieillard. Hé bien ! cent existences de 60 ans suffiraient à remplir tout le passé humain, depuis les origines historiques jusqu'au temps présent.

Cent hommes de 60 ans se tenant par la main, suffiraient à représenter la longue série des siècles écoulés, depuis l'époque des Pharaons jusqu'à nos jours.

Un tel exemple, bien loin d'accuser l'infériorité du génie humain, n'en fait-il pas sentir, au contraire, l'extraordinaire puissance d'impulsion ?

Nous sommes aujourd'hui définitivement orientés vers la Justice et vers la Vérité. Marchons donc sans ralentir le pas, en nous disant que plus tôt nous aurons franchi cette dernière étape qui nous sépare encore du but, plus sûrement nous aurons, non seulement servi l'humanité, mais aussi sauvé notre patrie.

Disons-nous bien que cinquante années encore de ce régime qui voue notre pays à la dépopulation croissante, et c'en serait fait de la France.

Henri Aimel.

CABET ET LES ICARIENS

(Suite)

Les hostilités se multiplient de toutes parts. Les anciens amis de Cabet séparent leur cause de la sienne depuis sa conversion au communisme. Lamenais, Ledru-Rollin, Arago, Cormenin profitent des occasions opportunes pour accentuer cette scission.

Le *National* tourne l'Icarie en ridicule et la *Réforme* lui fait la guerre, comme compromettant l'idée républicaine la plus avancée.

Cabet répond à toutes les attaques soit dans le *Populaire*, soit dans des brochures nombreuses, où il prend à parti tantôt un des assaillants, tantôt un autre, et tâche de leur prouver à tous que la communauté, comme il la comprend, peut seule réaliser les principes de la démocratie moderne.

C'était là sa ferme conviction. Il l'exprime à chaque instant avec l'ardeur d'un apôtre et l'enthousiasme d'un prophète. Il se pose, non sans quelque vanité, comme l'inaugurateur de la régénération sociale indiquée par l'histoire. Une telle assurance est contagieuse : elle lui vaut chaque jour de nouveaux disciples, qui se comptent bientôt par milliers et exhortent le maître ou le *nebo* à leur ouvrir les portes de l'Eden visité par lord W. Carisdal.

Cet Eden, il voudrait le fonder en France même ; mais il rencontre d'invincibles obstacles dans le mauvais vouloir de Louis-Philippe et de son cabinet qui croiraient la monarchie perdue si une semblable expérience était autorisée. Crainte tout à fait mal fondée ! Et Cabet était sans doute sincère quand il déclarait que son système n'est pas plus impossible avec un

monarque qu'avec une république. Le communisme qu'il prêche se traduit par des associations d'un petit nombre d'individus, absorbés dans leur sphère étroite au point de se désintéresser de la vie générale du dehors et ne demandant qu'à vivre de leur travail, d'après des règlements plus ou moins monastiques. Toutes ces associations ont le même caractère que les lamaseries et les couvents. Formant de petits mondes isolés, elles ne sauraient influer activement sur le monde extérieur. Loin d'être dangereuses pour la stabilité de quelque gouvernement que ce soit, républicain, monarchique ou même despotique, elles le débarrassent des esprits inquiets et mécontents mieux que les prisons et les bannissements, car, comme la mort, le communisme ne rend pas ceux qu'il a pris. De même que le moine ou la religieuse, le communisme n'appartient plus à la société vivante et agissante, qui, — par conséquent — n'a pas s'en inquiéter.

Mais, Cabet, lorsqu'il tentait de rassurer le gouvernement de Juillet sur l'inocuité de son entreprise, ne le rapetissait pas à sa valeur réelle : celle d'un couvent et d'une lamaserie avec une vie moins contemplative et plus laborieuse. Si l'Icarie, dans ses brillantes espérances se présentait à lui comme une simple cellule, à sa naissance, il croyait que d'autres cellules viendraient rapidement s'adjoindre à celle-là et former une ruche immense, occupant bientôt toute l'étendue de la France et plus tard toute l'étendue des deux hémisphères. La loi du vrai bonheur était trouvée : comment supposer qu'il y aurait des hommes assez ennemis d'eux-même pour s'y dérober ? Tous y accourraient les uns après les autres, et les rois constitutionnels, sous la tutelle desquels le système fédéral aurait grandi, comme le banian des Indes, ne seraient pas les derniers à venir chercher sous son ombre, l'imperturbable félicité que n'accorde jamais l'éclat du trône.

Beau rêve ! Mais Louis-Philippe n'avait pas lu le *Voyage en Icarie*. Il en connaissait l'auteur par un livre qui était un terrible acte d'accusation contre les premières années de son règne, et par son opposition acharnée aux fortifications de Paris, érigées en vue de la guerre étrangère mais destinées, en attendant, au maintien du *statu quo* intérieur.

Permettre un essai de communisme à l'incorrigible démagogue, c'était lui fournir une cohorte de sicaires et une formidable armée. L'idylle n'était qu'un prétexte à un drame sanglant qui engloutirait la monarchie.

Voilà jusqu'où allaient les folles terreurs du pouvoir ! Le fouriérisme n'éveillait pas, chez lui, la même méfiance et il

est probable que les phalanstères, vus d'un tout autre œil, parce que le capital y tenait une honorable place, auraient pu se développer en liberté, si la révolution de 1848 n'était brusquement survenue. Mais jamais le communisme icarien n'aurait pu vaincre d'insurmontables répugnances : jamais il n'aurait été toléré. Trop de préjugés s'élevaient contre lui.

A 1847, Cabet le comprit parfaitement et proposa à ses prosélytes une grande émigration dans les Etats-Unis d'Amérique. Cet appel fut entendu. Cent mille Icariens, hommes et femmes, voulurent aussitôt sortir : malheureusement ils appartenaient presque tous à la partie la plus pauvre de la population. Un très petit nombre avait de quoi payer les frais de voyage. Une première avant-garde, composée seulement de soixante-neuf individus s'embarqua au Hâvre le 3 février 1848.

Quelques jours à l'avance, Cabet ne prévoyait pas la mémorable révolution qui allait éclater et dont il avait été,de longue date le promoteur comme carbonaro, comme député, comme journaliste et comme pamphlétaire. La république, objet constant de son amour et de ses vœux, arrivait à grands pas et devait, néanmoins comme il nous l'apprend, renverser tous ses plans, toutes ses combinaisons, toutes ses ressources et toutes ses espérances. Le gouvernement tombe dans les mains de la nuance républicaine qui a horreur du socialisme : elle reçoit provisoirement dans son sein Louis Blanc et l'ouvrier Albert, mais c'est pour en écarter Cabet.

La malveillance s'attache à propager la légende qui fait de ce dernier le croquemitaine de la bourgeoisie. A quatre reprises c'est-à-dire au 17 mars, au 16 avril, au 15 mai et au 21 juin 1848, il est dénoncé comme chef reconnu d'une secte sanguinaire, aspirant à la dictature, tenant les *honnêtes* gens en échec et prêt à inaugurer un nouveau 93.

Au 16 avril notamment, on se raconte qu'il est au Champ-de-Mars, monté sur un cheval blanc à la tête de 300 insurgés. Le bruit prend de la consistance. Les réactionnaires le propagent avec soin et animent la fureur insensée de la troupe et des gardes nationaux, qui se mettent à parcourir les rues en brandissant leurs armes, avec les cris : « A bas les Communistes ! Mort à Cabet ! » En même temps on porte un cercueil vide avec son nom en toutes lettres, et si le prétendu dictateur avait été rencontré, par hasard, l'ignoble farce se changeait en tragédie.

Le 15 Mai, son domicile est violé. Sa femme et sa fille sont en butte aux menaces pour découvrir des armes qu'il aurait en dépôt et qui ne se trouvent nulle part, après une fouille de la cave au grenier.

Le 28 Juin, il est accusé d'avoir fait élever la grande barricade de la Bastille. On le cherche pour une exécution sommaire. Aussi étranger à l'insurrection qu'il l'avait été aux précédentes manifestations, il n'échappe à la mort qu'en se mettant dans une cachette opportune.

L'enquête politique et judiciaire démontre bientôt qu'il n'a pas pris la moindre part aux évènements dont la direction lui avait été attribuée par une police au service de ses ennemis. Néanmoins, pour ne pas mettre les dénonciateurs tout à fait dans leur tort, Cabet est condamné à un mois de prison pour quelques vieux fusils, oubliés dans les bureaux du *Populaire*. Il se soumet à cette peine injuste, et se dispose à la subir, mais l'intérêt de l'Icarie réclame sa présence immédiate en Amérique.

L'avant-garde, suivie de plusieurs autres envois d'hommes, de femmes et d'enfants, avait atteint le Texas, région, — soit dit entre parenthèse, — assez mal choisie, à cause du contact de l'esclavage qui avilit le travail libre.

Mais ce qui avait surtout décidé cette faute, c'est la concession faite aux Icariens par la législature de l'Etat d'un million d'acres de terre, aux bords de la Rivière rouge (Red River) et aussi, sans doute, le voisinage de cette Louisiane, où se parlait encore la langue française.

Les premiers pionniers commençaient à défricher vaillamment la terre, quand leur arriva la fausse nouvelle de la mort de leur chef, qu'ils vénéraient comme un père. Le découragement se met dans leurs rangs. Tous, comme affolés, abandonnent leur culture et reviennent à la Nouvelle-Orléans. Là le choléra les décime et, dans une détresse profonde, ils attendent des instructions de Paris, car ils savent bientôt que leur alarme n'était heureusement pas fondée.

Cabet est convaincu que sa présence seule peut rallier une avant-garde en déroute. Il quitte nuitamment Paris le 13 décembre 1848, s'embarque à Liverpool pour New-York et arrive sans encombre dans la métropole de la Louisiane. Il y réunit cinq cents de ses prosélytes revenus du Texas et les laisse maitres de continuer ou d'abandonner l'entreprise, en leur exposant les difficultés, mais aussi les résultats féconds, s'ils persévèrent. Deux cents parmi les émigrés, pris d'une nostalgie irrésistible, demandent à retourner en France. ils reçoivent vingt mille francs pour se repatrier. Trois cents restent. Avec ces fidèles, qu'il décore du titre de *Soldats de l'humanité*, Cabet remonte le Mississipi jusqu'à Nauvoo, où le départ récent des Mormons offrait le précieux avantage d'y trouver tout de suite les loge-

ments et les ateliers nécessaires à la colonisation, avec un sol très fertile et un climat assez salubre. Les Icariens deviennent acquéreurs du plateau sur lequel s'élevait le temple des Mormons ainsi que des ruines de cet édifice, qui leur sert à construire une école et des bâtiments en pierre de taille. L'emplacement est des plus favorables. Les trois cents travailleurs lui eurent bientôt donné l'apparence d'une jolie bourgade. La communauté s'organise et dans l'espace de deux ans (du 15 Mars 1849 au mois de Mai 1851) elle obtient un acte d'incorporation de la législature de l'Illinois, se donne une constitution spéciale et acquiert une autonomie qui rassure Cabet sur l'avenir de son œuvre et lui permet de s'absenter pour revenir en Europe. Il y était rappelé par le mois de réclusion qu'il s'était promis de subir et tenait surtout à se justifier d'une accusation qui l'avait fait condamner, par contumace, à une peine dure et imméritée.

Nulle part la haine politique n'est acerbe, inique et persistante comme en France, où les partis se jettent à la face des imputations les plus incroyables, avec une rare fécondité d'imagination. La calomnie, si absurde qu'elle soit, ne leur coûte rien. Don Basile, s'il est né aux bords du Guadalquivir du temps de la Sainte Inquisition, a transporté depuis longtemps son domicile à Paris. Après chaque mouvement généreux de la glorieuse cité, depuis 89, il vient souffler à l'oreille de la réaction en désarroi quelque méchante et fausse allégation pour discréditer et avilir ceux qui ont la confiance populaire.

On aurait dit épuisés les mensonges débités contre le bon et probe Cabet : le plus extravagant attendait son absence pour se produire. Il fut accusé, — cet homme d'une délicatesse puritaine — de n'être qu'un escroc. S'il avait publié son *Voyage en Icarie*, son *Vrai Christianisme*, son *Histoire de la Révolution*, son journal et une quantité d'autres écrits ou brochures, c'était — prétendaient les Melitus et les Anitus de ce Socrate, — une manœuvre frauduleuse pour amener de nombreux travailleurs à lui confier leurs épargnes qui lui permettaient de vivre en Amérique dans le luxe et l'abondance, en se moquant de ses dépossédés. La Colonie, ajoutaient les dénonciateurs, n'était qu'une opération fictive, n'ayant eu jamais d'existence réelle et l'existence géographique même de Nauvoo devait être considérée comme problématique. Le tribunal correctionnel, qu'on aurait supposé moins impartial et plus savant en Géographie, prit au sérieux toutes ces balivernes, accorda à l'accusé des délais insuffisants et lui infligea, en son absence, deux ans de prison, avec la privation des droits politiques.

Le lendemain, comme chose jugée parait chose acquise, on aurait pu lire dans plus d'un journal conservateur et *bien-pensant:* « Voilà l'homme qui a été sur le point de se faire dictateur en Mars et Avril 1848 condamné comme filou ! »

A Paris, Cabet se constitua d'abord prisonnier pendant un mois, puis il comparut devant la cour, porteur de l'acte qui lui concédait un million d'acres de terre au Texas. Il réussit, malgré la prévention des juges, à établir si bien la parfaite droiture de sa conduite, que la sentence par défaut fut contradictoirement annulée.

Il se proposait de revenir en Amérique, quand, dans une nuit néfaste, s'accomplit le crime du 2 Décembre. Quoique personnellement connu de Louis Napoléon qui avait tenté de le gagner à sa cause avant l'aventure de Boulogne, il est arrêté, jeté dans le fort de Bicêtre et de là transporté sur les côtes de l'Angleterre, comme *chef d'école socialiste* et comme *drapeau politique*.

Pendant un séjour de quelques mois à Londres, le patriotisme que n'avaient pu étouffer les idées humanitaires, née de l'*Utopie* de Thomas Morus, — le patriotisme se ranime dans son cœur avec toute la fougue de ses jeunes années. Il délibère avec les proscrits sur les meilleurs moyens de renverser la tyrannie de Bonaparte. Lui, Pierre Leroux et Louis Blanc, tombent d'accord sur la nécessité d'opposer une presse libre à la presse muselée en France, et forment dans ce but une société. Sous leur contrôle devaient paraître une Revue, un journal, et une série de brochures. Le projet eût un commencement d'exécution et Leroux promettait à ses deux associés les plus heureux résultats de leur triple alliance : « Nous formons, disait-il, une triade où l'industrie est représentée par Cabet, l'art par Louis Blanc, et la science par moi ! Comment ne réussirions-nous pas ? » Louis Blanc, qui m'a rapporté ce mot caractéristique de l'ex Saint-Simonien, ajoutait que Cabet ne s'était pas montré content de la distribution des rôles et aurait répondu qu'il avait quelque prétention à la science, en qualité de réformateur socialiste, ce à quoi P. Leroux répliqua que la science, l'art et l'industrie ont intellectuellement une valeur égale, comme les trois personnes de la Divinité platonicienne.

Malgré l'heureuse réunion de ces trois esprits, diversement doués, l'entreprise ne put se consolider, faute d'argent. Les Icariens de Nauvoo rappelaient d'ailleurs, avec instance, leur directeur, et celui-ci reprend le steamer en juin 1852 et débarque pour la seconde fois sur le sol Américain. Il ne devait plus revoir la terre natale.

A. HOLYNSKI.

(*La suite au prochain numéro*)

LUNDIS SOCIALISTES

Dans ces chroniques hebdomadaires, publiées dans plusieurs journaux quotidiens, on s'efforce de faire œuvre de propagande et de vulgarisation socialistes. Les idées qui y sont émises sont généralement connues des lecteurs de la *Revue* ; mais elles sont ici présentées sous une forme plus simple, plus adoucie, plus condensée, plus méthodique et à ce titre la reproduction, pour laquelle se sont prononcés très instamment de proches amis de l'auteur, pourra être de quelque utilité.

I. — Argument.

Les regrets d'un conservateur. — Véritable caractère du malaise social, les dangers qu'il présente. — L'inéluctabilité d'une transformation pacifique ou révolutionnaire. — Programme du présent travail.

« Ah ! pour moi je l'avoue, je ne puis considérer la Révolution dont je parle et ce monde ancien qu'un mot a fait crouler, tant d'esprits désorientés, tant de croyances déracinées, tant d'obscurité et de deuils dans les cœurs, la fin de tant de choses fortes et grandes ; je ne puis penser à tout cela sans me rappeler cette voix qui retentit jadis sur les mers et annonça aux hommes éperdus que le grand Pan était mort... Oui ! la voix a de nouveau résonné à travers les espaces pour nous annoncer la fin d'un autre âge, le dernier soupir d'un autre Dieu : l'absolu est mort dans les âmes ; qui le ressuscitera ? » (Edmond Scherer, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1861).

Le prophète malgré lui, qui gémissait, il y a déjà trente ans, avec tant d'éloquence, en évoquant le passé qu'il voyait craquer de toutes parts, sous la poussée vainement comprimée des bourgeonnements de l'avenir, s'arrêtait à la crise morale. Il n'avait pas su d'un regard attendri percer le suaire de fumée qui couvre les désolations des villes industrielles. Il n'avait pas su non plus se pencher assez vers ceux qui souffrent dans les cercles ténébreux de l'enfer social, pour entendre le triste concert des voix plaintives, qui, des étroits logis urbains et des pauvres chaumières s'élèvent contre la servitude qui torture les âmes et contre la misère qui torture les corps.

Moins dédaigneux et plus généreux, l'écrivain libéral aurait compris que la crise morale est doublée d'une crise sociale et que l'édifice élevé, il y a un siècle à peine, par les mutilateurs de la Révolution française fait déjà eau de toutes parts, et que par conséquent, ce n'est pas seulement d'une reconstruction politique et économique mais bien d'une reconstruction totale qu'il s'agit.

Tout, en effet, est remis en question ; des révolutions incessantes bouleversent les Etats les plus avancés et de renaissantes insurrections troublent les autres. En un mot, le malaise est partout, attestant la décrépitude des anciennes institutions politiques, désormais incapables d'étayer le monde moderne, et par suite condamnées à se transformer ou à périr.

Plus menaçante, plus précaire, encore est la situation au point de vue économique.

Le renouvellement et la puissancification des instruments de travail, et notamment l'avènement du machinisme et les applications de la vapeur, en révolutionnant les conditions de la production, nécessitent une nouvelle organisation de l'activité humaine et un nouveau système de répartition des richesses.

Voilà ce que reconnaissent même les conservateurs clairvoyants. « Ainsi, dit l'un d'eux, la question sociale : supprimer les classes ou les satisfaire toutes, assurer une existence matérielle tolérable à quiconque n'a pas absolument démérité, prend nécessairement la première place... Les diversions ne sauraient être que des palliatifs momentanés et la répression n'est plus possible. » (Ch. Secrétan : *La Civilisation et la Croyance*).

Les salariés qu'instruisent leurs souffrances le savent, et, se sentant exploités et appelés à la délivrance, ils se soulèvent et réclament, dans tous les centres industrieux des Deux Mondes.

Avec quel ensemble ! Ils ont un programme identique, car leurs revendications égalitaires et solidaristes ne connaissent pas de frontières. Et tandis qu'ils sont assez puissants déjà pour pouvoir tenir tête aux capitalistes par leurs grèves colossales, ils élaborent des Chartes sociales de l'avenir, dans leurs congrès que l'on peut considérer comme les assises préparatoires des futurs Etats-Unis d'Europe.

C'est devant de tels faits qu'il convient de répéter avec le poète de la *Némésis :*

Rien ne comprimera l'émeute universelle ;
D'un bout du monde à l'autre, elle étend ses chaînons.

L'émeute ici est un irrésistible courant de protestation et d'espérances qui grossit à mesure que s'élargit et se creuse l'abime entre e concept social — conforme aux aspirations des prolétaires — de l'élite humaine, et les réalités politiques et économiques, si dures aux oppri- et aux exploités.

Tout naturellement l'intolérable contradiction appelle une rénovation morale et sociale et donne l'essor aux idées novatrices. Ainsi la grande pensée sociale s'impose à tous ceux qui pensent, à tous ceux qui, par le livre, le journal, l'œuvre d'art ou la tribune ont de l'action sur leurs contemporains. Mais tout cela est un peu confus et, en dehors des groupes militants de la démocratie sociale, le socialisme, dont tout le monde parle, est en somme fort peu connu.

Il en résulte que de peu scrupuleux adversaires ont beau jeu pour le défigurer devant l'opinion publique de laquelle, il faut aussi le dire, les socialistes ne se soucient pas assez.

Désireux d'éviter ce reproche et, espérant qu'une longue étude de la question sociale, et vingt-cinq ans de service actif dans l'armée ouvrière suffiront à justifier ma tentative, je me propose de donner à cette place du mouvement socialiste contemporain, dans ses grandes lignes, une représentation qui aura au moins le mérite de la sincérité et de l'exactitude.

La tâche est lourde, car il s'agit d'envisager le vaste et passionnant sujet du socialisme dans ses attenances philosophiques, dans ses complexes filiations historiques et dans ses innombrables manifestations pratiques. L'auteur fera de son mieux dans la série méthodique d'articles que ces lignes inaugurent et qui auront trait :

1° Aux théories générales (*socialisme philosophique*).

2° Aux *desiderata* réformistes (*socialisme économique*).

3° Aux plans de réorganisation universelle (*socialisme politique*).

4° Aux œuvres marquantes et aux faits saillants (*socialisme historique*).

Mais que devant cette énumération, le lecteur se rassure ; il ne saurait être ici question de traités *ex-professo* ni de longues analyses, ni de dissertations à perte de vue ; mais simplement de chroniques socialistes hebdomadaires que, pour le moins on s'efforcera de débarrasser de tout ce qui alourdirait les récits ou surchargerait les démonstrations.

L'esprit de parti, les discussions irritantes et la fantaisie seront également bannis des *Lundis Socialistes* ; nous voulons surtout faire une œuvre scrupuleuse d'élaboration et de propagande générale, et nous accepterions volontiers comme programme ces lignes de l'éminent sociologue Ch. Letourneau dont les écrits font autorité dans le monde savant.

« Tant que la pensée sociale était vague et indéterminée, ses prédicateurs pleins eux-mêmes de foi et de fanatisme, s'adressaient autant à la fantaisie et aux passions qu'à l'intelligence. Ils menaçaient les propriétaires de châtiment, de destruction. .

« Le socialisme a dépassé ces moyens ; maintenant il faut démontrer aux privilégiés, non pas que leur possession est immorale ;

mais bien que l'absurdité des contreforts qui l'empêchent de s'écrouler a pénétré dans la conscience des prolétaires et que, par conséquent, une transformation s'impose ; il faut leur montrer que la lutte est un épuisement insensé de force, et que plus elle est longue et obstinée, plus sûrement elle mène à des malheurs plus grands, à des pertes plus grandes. Il faut démontrer tout cela par un calcul de double comptabilité, par une balance claire du doit et de l'avoir.

En un mot le nouvel ordre doit se présenter non pas comme un glaive menaçant, mais comme une force gardienne. Le socialisme doit non seulement sauver tout ce qui est digne de salut, il doit aussi laisser une libre action à tout ce qui n'est pas un empêchement pour lui, à tout ce qui est hétérogène, original.

Malheur à la Révolution qui, pauvre d'esprit et de sens artistique, ferait de tout le passé, de toutes ses acquisitions, un ennuyeux atelier, dont l'avantage consisterait dans la subsistance et seulement dans la subsistance. ! »

Nous aurons souvent à développer dans les notations qui vont suivre, ce point de vue qui est le nôtre.

II. — Le Socialisme et les Forces morales.

Le mal étant à la fois moral et social, c'est dans la rénovation morale autant que dans les redressements politiques et économiques qu'il faut chercher le remede, par suite le Socialisme doit faire appel à toutes les activités progressistes et à toutes les bonnes volontés altruistes.— Efficacité novatrice des forces morales.

Dans une des plus belles pages de son *Voyage Sentimental*, Lawrence Sterne salue et glorifie « la douce bienveillance » la divine aplanisseuse des routes de la vie, qui lui ouvrait toutes les portes françaises. J'invoque aussi la déesse pour qu'elle prédispose le lecteur à prêter son indulgente attention à ces préliminaires théoriques, jalons indispensables à la bonne orientation des libres excursions que nous entreprendrons ensuite, à travers l'embroussaillement peu exploré des livres et des faits socialistes.

Je m'efforcerai, au surplus, d'arriver à la clarté et à la précision sans trop tomber dans la sècheresse, et la tâche me sera facilitée par le fait que lorsqu'on traite du socialisme, c'est un sujet passionnant et de toute urgence que l'on aborde.

Il n'est plus besoin, en effet, comme au temps de Lassalle, de gravir le sommet de la montagne de la pensée, pour voir émerger à l'horizon social des lueurs annonciatrices d'un nouveau cycle dans l'histoire du monde. Déjà c'est l'aube qui blanchit tout un pan du ciel, chassant devant elle les séculaires ténèbres et portant une lumière

vengeresse sur le chaos des vieilles choses, sur tout cet amoncellement d'ignorance et d'iniquités, de souffrances et d'erreurs, qui se manifeste par le désarroi moral, par les servitudes personnelles et politiques de tout genre, par l'état de guerre entre nations et par ce fléau qui couronne tous les autres : l'exploitation de l'homme par l'homme.

Ainsi, le mal est partout : dans les esprits comme dans les faits, dans les mœurs comme dans les institutions. C'est sur la société toute entière qu'il faut agir pour y mettre fin, et cela signifie que le socialisme, qui résume toutes les novations libératrices et justicières, doit revêtir un caractère d'universalité, c'est-à-dire être *intégral* dans ses principes et dans ses aspirations.

On ne saurait effectivement comprendre autrement le socialisme, lorsque l'on considère qu'il doit répondre à tous les besoins moraux et sociaux des civilisés, à ce moment de l'évolution progressive, où un rapide développement mental, les maturations historiques et les transformations techniques de la production et de la circulation des richesses, ouvrent devant la société moderne les portes d'or d'un ordre social de science, de justice et de solidarité.

Car c'est bien de tout cela, d'une rénovation philosophique, politique et sociale qu'il s'agit ; et pour un but si vaste, ce n'est pas trop d'ajouter à la force révolutionnaire, que dégage l'action formidable et grandissante des prolétariats militants des Deux Mondes, toutes les forces intellectuelles affectives et morales acquises par l'humanité consciente ; en d'autres termes, toutes les connaissances acquises, toutes les bonnes volontés progressistes, toutes les aspirations généreuses, toutes les activités altruistes.

Pour qui s'élève au-dessus des étroitesses sectaires et des exclusivismes de parti, il fait du socialisme le savant, le penseur qui trouve au fond de ses recherches, de ses méditations sur la nature des choses le mystère de l'évolution universelle, cette éternelle formation et transformation des êtres et des choses ; car ce faisant, il donne sa démonstration scientifique à la *loi de solidarité*, qui est à l'ordre moral et social ce que la *loi d'attraction* est à l'ordre physique.

Il fait du socialisme celui qui, dans le livre, le drame, l'œuvre d'art ou le journal, apothéose les sentiments de justice envers les hommes, de pitié envers les animaux, de compatissance envers tout ce qui souffre, car tout ce qui développe la bonté — la bonté trois fois sainte — est du socialisme.

Il fait du socialisme, le progressiste qui travaille et combat pour la liberté de tous, car le socialisme tend à délivrer l'être humain, noblement soumis au devoir moral et social, de toute servitude, de tout arbitraire.

Il fait encore du socialisme, l'altruiste pratique qui passe en faisant le bien, là secourant, ici consolant, plus loin fortifiant, partout luttant

contre l'égoïsme rapace, ce père de toutes les iniquités ; partout faisant aimer la bonté, cette source féconde des dévouements socialistes.

Sentimentalisme. dira-t-on. Sentimentalisme soit. Ce sentiment est la plus irrésistible force révolutionnaire qui soit au monde. L'histoire nous enseigne que rien ne prévaut contre lui et que les causes, justes ou injustes, qu'il soutient, sont les seules qui triomphent.

Que d'exemple nous pourrions citer ! Nous nous bornerons à un seul, mais décisif.

Il n'est pas besoin de pénétrer bien avant dans la vie intime du XVIII[e] siècle, pour comprendre que si le philosophisme qu'il arbora contre le vieux monde aboutit à l'incomparable libération civile et politique de 1789, c'est que les encyclopédistes et leurs alliés cultivèrent les sentiments du cœur en même temps que l'âpre domaine de la connaissance. On ne le dira jamais assez, ce grand siècle puisa sa force moins dans ses terribles négations que dans ses admirables générosités.

Il développa, créa presque la sensibilité, inventa le mot *bienfaisance* pour la glorifier, et sa contre-partie, le mot égoïsme, pour lui donner une acception flétrissante.

Voyez-vous Voltaire sans ses belles campagnes contre les juges bourreaux qui condamnèrent Calas, Sirven, La Barre sous ses incessantes protestations contre les plus riantes iniquités religieuses et juridiques de son temps ? Que serait Rousseau sans les sanglots de la *Nouvelle Héloïse*, sans les amplifications sentimentales de l'*Emile* ?

Le *Contrat Social* n'aurait pas été le livre de la Révolution française, si son auteur n'avait produit que cette brochure politique de valeur plus que contestable.

Diderot aurait-il pu soulever les montagnes pour bâtir son *Encyclopédie*, sans l'attrait de son génie si ouvert, si expressif et si bon ?

D'Alembert serait-il si grand sans son affectivité si contenue, mais si vivace ? D'Holbach et Helvétius, sans leur générosité, le bon abbé de Saint-Pierre, sans sa compatissance infinie, n'auraient pas si puissamment contribué à l'œuvre émancipatrice.

Il est dans la nature de l'homme de ne pas se laisser sevrer d'idéal et de ne pouvoir accomplir de grandes actions sans l'impulsion toute puissante des sentiments altruistes ; la poétisation de la lutte, la conviction que l'on se doit à quelque chose de supérieur (patrie, liberté, justice sociale), a toujours été la source de l'héroïsme et le chemin de la victoire. Ce n'est qu'en s'inspirant d'une foi nouvelle, qui est au fond de chacun de nous (aussi matérialiste que nous prétendions l'être), par un vaste et noble idéal humain, que l'on peut accepter de se dévouer jusqu'au sacrifice, jusqu'à l'héroïsme, jusqu'au martyre, à la cause sainte des justices nouvelles.

On a parlé, très savamment, d'intérêt bien entendu de luttes des classes, ce n'en sont pas là des mobiles suffisants.

Combien plus zélé et plus irréductible est le militant socialiste qui a conscience de travailler, de souffrir et de combattre pour un complet renouveau du Genre Humain.

Il porte, cet homme de demain, il porte dans son cœur la plaie saignante de la douleur universelle ; il sait qu'en nos temps troublés, la seule vie qui vaille la peine d'être vécue, est celle de l'homme qui participe au grand œuvre des novations réparatrices.

Si le découragement et le doute l'effleurent quelquefois, il est vite réconforté, lorsque, plongeant, par la pensée, dans l'avenir socialiste, dont il est un des humbles ouvriers, il voit en espérance une Humanité majeure s'élevant, par la science, la solidarité et la liberté à un plan splendide d'excellence morale, de puissance sur la nature, de bonheur individuel et collectif.

Alors il se dit qu'il vaut la peine de saigner aux ronces du chemin, d'affronter la misère, d'être abreuvé d'outrages, d'être meurtri par la persécution et même de mourir à la peine, pour que les félicités que dorent ses songes d'avenir soient bientôt départies aux enfants de la terre.

III. — La question Morale et le Socialisme

La cause du désarroi moral réside dans les iniquités sociales. — La science et la philosophie sont assez avancées pour permettre l'élaboration d'une synthèse cosmologique et la formulation d'une éthique nouvelle conforme aux aspirations de l'élite humaine. — Preuves de cette affirmation : c'est des conflits sociaux que vient l'obstacle ; il faut transformer les institutions pour rénover les mœurs.

On a beaucoup gémi sur ce que, déjà en 1845, Auguste Comte appelait « notre déplorable situation morale », sur le cortège d'iniquités et de souffrances évitables qu'elle entraîne, sur la persistance anormale des anciens dogmes dont l'absurdité est depuis longtemps démontrée.

On a regretté aussi le manque vivement ressenti d'une synthèse scientifique quelconque, d'une foi démontrable, en un mot, d'où découlerait une morale individuelle et sociale digne de ce nom.

Mais, si l'on a constaté le mal, on n'a indiqué ni la cause ni le remède.

On n'a pas voulu voir que la persistance des anciens dogmes condamnés pourtant, par la science et la conscience moderne, s'explique par le fait que ces dogmes sont généralement (je salue les exceptions d'autant plus méritantes qu'elles sont plus rares) tombés à l'état de justification tentée des vieux privilèges, qu'ils servent de drapeau aux coalitions rétrogrades contre les militants du progrès, de la liberté et de la justice, qu'au total ils vivent des conflits politiques et sociaux qui sont le propre du système capitaliste.

Pas davantage, hâtons-nous d'ajouter, on n'a compris que l'absence d'une conception synthétique et rationnelle des choses est imputable à la dispersion des volontés, à la dépression des caractères, à la diversité et au rapetissement des buts, qu'engendre l'antagonisme des intérêts et non pas à une prétendue insuffisance de la science moderne toute perdue qu'elle soit dans ses analyses que n'humanise aucune générosité, que n'inspire aucune préoccupation synthétique.

« Le monde, nous enseigne Berthelot, est aujourd'hui sans mystères ; la conception rationnelle prétend tout éclairer et tout comprendre, elle s'efforce de donner de toutes choses une explication positive et logique et elle étend son déterminisme fatal jusqu'au monde moral. »

La possibilité scientifique d'une synthèse cosmologique, en harmonie avec les connaissances humaines, étant ainsi reconnue par un savant illustre, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage : nous avons à nous demander, pour aller au bout de notre démonstration, si la philosophie contemporaine fournit les éléments d'une morale capable de donner satisfaction aux plus hautes aspirations, aux plus nobles élans et aux plus exquis sentiments de justice et de bonté, des meilleurs esprits de ce temps.

La réponse affirmative ne saurait, non plus, être douteuse.

Il y a plus d'un siècle que Kant a posé ces deux axiomes de morale qui contiennent presque tout :

I. — *Agis d'après des règles et des maximes telles que tu puisses vouloir qu'elles soient érigées en lois générales pour toi et pour les autres hommes.*

II. — *Ne traite jamais les êtres raisonnables, toi-même, ou les autres, comme de simples moyens, pour des fins arbitraires, mais comme des fins en soi.*

Il y a plus d'un siècle également, que Bentham, après avoir fait sien ce beau motif moral de Priestley : *le plus grand bonheur du plus grand nombre*, l'a complété magnifiquement, en sa *Déontologie*, par cet admirable commentaire :

Ce que nous proposons, c'est d'étendre le bonheur partout où respire un être capable de le goûter ; et l'action d'une âme bienveillante n'est pas limitée à la race humaine, car si les animaux que nous appelons inférieurs, n'ont aucun titre à notre sympathie (ou compatissance), sur quoi donc s'appuieraient les titres de notre propre espèce. La chaîne du devoir enserre la création sensible tout entière. Le bien-être que nous pouvons départir aux animaux est intimement lié à celui de la race humaine, dans son ensemble et celui de la race humaine est indispensable du nôtre.

A de plus hautes sphères ne pouvait s'élever la morale altruiste. Auguste Comte recommandant *d'aimer pour penser, de penser pour agir et de vivre pour autrui ;* Schopenhauer, en disant que l'*altruisme et la pitié sont le principe de toute moralité*, n'ont fait que préciser la pensée de Bentham.

D'autres sont venus, tels Saint-Simon, Fourier, Robert Owen, Guyau, Fechner, Wundt, J.-S. Mill, Fauvety... qui ont ajouté aux matériaux d'attente de la morale solidariste de demain.

Elle a non seulement trouvé sa formule, cette morale : mais aussi la loi de son évolution.

En effet, ne peut-on pas poser en principe que, vu de haut, le développement de l'humanité a pour point de départ la brutalité égoïstique s'épanouissant dans la nécessité de la *lutte pour la vie*. Les alternatives de victoire et de défaite dans le conflit des forces individuelles, amène lentement le *moi* féroce à la conception du *non moi*, du moi d'autrui ; l'egalisation des forces conduit aux transactions, et à leur forme supérieure, *l'association pour la lutte* que la nature elle-même enseigne d'ailleurs, en en faisant souvent une condition de la conservation des especes, non seulement animales, mais encore végetales. Dans cet état, il arrive que la sociabilité nait, se développe, que la sympathie se manifeste, que l'altruisme, bien faiblement il est vrai, fait son entrée dans le groupe organisé.

C'est le premier stade.

Plus tard, les différents groupes, en restant ennemis ou étrangers, arrivent à l'estime mutuelle ; alors les premiers germes de la solidarité humaine ont pris racine, il ne s'agit que de les cultiver.

C'est le deuxieme stade.

Plus tard encore, et avant que le deuxieme stade soit arrivé à sa complète réalisation, une conception supérieure de la vie nous montre l'humanité véritablement majeure répartissant d'une main équitable les devoirs et les droits, le travail et le bien-etre entre tous ses enfants, compte tenu de leurs forces et de leurs besoins.

Digne souveraine du Globe, elle verse sur toute vie le dictame de la bonté diminuant la souffrance universelle, épurant le bonheur, créant la justice et enseignant selon la parole de Tolstoï, que l'homme n'a qu'une mission sur la planete : *l'amour et les bonnes œuvres*, et que *la vie c'est l'amour dans la vie commune*, qu'elle n'est digne, cette vie humaine que lorsqu'elle ajoute quelque chose au bien accumulé par les générations passees.

C'est le troisieme stade, l'ere de l'altruisme qui pourra fleurir quand aura brille le jour de la civilisation socialiste.

L'altruisme est ainsi la regle maitresse des actions humaines et il n'est nul besoin de perilleuses affirmations mystiques ni d'abtrus concepts metaphysiques pour s'inspirer des principes suivants, d'aussi facile comprehension que d'universelle efficacite.

Dans les relations sociales, la justice et la solidarite ; dans les relations individuelles, la sincérite et la bonte ; dans les relations, avec tous les etres, les animaux compris, la modération et la pitie.

Voila qui suffit, croyons-nous, à montrer que dans le monde de

la pensée ou à la conception d'une nouvelle morale sociale conforme aux aspirations des meilleurs esprits. Pourquoi fait-elle si peu de progrès dans les actes ? C'est que certaines réalités économiques étouffent les idéalités les plus généreuses. Bâtie sur le déploiement de l'égoïsme, la société actuelle est antimorale dans son principe et dans ses tendances.

Ainsi le veut l'ordre individualiste régnant. Les nécessités de la lutte, les incertitudes de la vie développent la peur de manquer, conseillère de tous les égoïsmes qui rendent l'homme agressivement avide et lui ôtent, dit Max Nordau tout le respect des droits d'autrui. « Une sourde irritation, qui parfois n'apparait que sous la forme d'un vague et inquiet mécontentement, entretient chaque homme dans un état fiévreux, et donne à la lutte pour l'existence, dans la société moderne, des formes sauvages et infernales qu'elle n'avait pas aux époques antérieures. Cette lutte n'est plus une rencontre d'adversaires polis qui se saluent avant de tirer l'épée, comme les Français et les Anglais avant la bataille de Fontenoy, mais l'horrible mêlée d'égorgeurs ivres de sang et de vin frappant bestialement sans pitié. »

Sur les marchés du travail, comme sur les marchés du commerce, les scrupules de l'honnêteté sont méconnus ; il ne s'agit que de *gagner* au détriment d'autrui. Cela s'appelle l'habileté. Qu'importe ensuite que l'âpre *struggle for life* qui s'enrichit de toute main, ait quelques vertus d'abstinence, de sobriété ou de chasteté, soit, comme prêche le faux bonhomme Franklin, en vue de s'éviter des dépenses et des ennuis, soit pour se réserver sa part du paradis chrétien ou musulman ; il n'en est pas moins *l'homo homini lupus* de Hobbes, c'est-à-dire immoral et antisocial au premier chef.

Quel idéal éthique pourrait fleurir sous ce vent glacial et mortifère de la lutte des intérets armés les uns contre les autres, de cette traduction économique de *la guerre de tous contre tous.*

Ce qui peut seul convenir comme principe moral à un pareil ordre de choses, c'est le desséchant précepte de *chacun pour soi*, la glorification de la *concurrence universelle*, cette sauvage application à l'état social de la loi végétale et zoologique de la lutte pour l'existence qu'on ose ainsi nous présenter comme la loi de développement des êtres humains réunis en société.

Si vous voulez une morale humaine, ayez des institutions solidaristes ; car la systématisation de l'antagonisme universel aura toujours pour reflet moral l'égoïsme pratique avec toutes ses iniquités et toutes ses corruptions.

On se garde bien de le comprendre et on recourt pour durer à d'autres expédients. Pour les ignorants et les simples qui pourraient se compter regimber contre la servitude, contre la souffrance et montrer le poing aux oppresseurs, on se sert d'une religion qu'on a sevrée de son primitif amour des humbles, pour prêcher la résignation à l'aide du dérivatif de sanctions ultra-terrestres.

Les résultats sont connus, et la conclusion vient d'elle-même : la moralité d'une époque (les prédications n'y peuvent pas grand chose) n'est guère que la répercussion mentale des institutions politiques et économiques prédominantes.

D'apres cela, *pas de régénération morale sans transformation sociale*, ce qui nous permet d'ajouter, la situation actuelle étant donnée : l'avènement du socialisme n'apportera pas seulement un ordre social plus juste, mais encore une morale plus haute.

Et voilà comment, selon le dire de certains, le socialisme, c'est la barbarie.

IV. — La Crise politique et le Socialisme

La politique, d'apres les précurseurs du socialisme. — Les antagonismes sociaux sont le plus grand obstacle a la renovation politique. — Les absurdites et les iniquités de la politique actuelle, encore assombries par un retour offensif de la barbarie militaire.

Toutes les diversités sont dépendantes ; tout s'enchaine dans le monde des réalités, dans le monde des idées et, à plus forte raison, dans le monde social, qui est une résultante (toujours améliorable parce que tres complexe) des deux premiers.

Si donc, conformément à cette loi de solidarité et d'unité suprême dans l'universel et perpétuel devenir, les socialistes ont pu dire aux prédicants moralistes : *Pas de régénération morale sans préalable transformation sociale*, ils peuvent, en vertu du même principe, dire aux progressistes : *Pas de réorganisation politique, largement reconstructive et généreusement réparatrice, si l'on veut séparer cette réorganisation de la solution des grands problemes que prétend résoudre le socialisme.*

De leur côté, sauf de peu nombreuses exceptions, les socialistes ne séparent pas les deux termes ; et, sur ce point, ils ont de qui tenir. Les trois grands précurseurs du socialisme moderne : Saint-Simon, Robert Owen et Charles Fourier, autant que de rénovation morale et de transformation économique, se préoccuperent de la reconstruction politique des nations civilisées.

La politique, avait dit Saint-Simon, et magnifiquement formulerent ses disciples, *la politique est tout entiere dans l'*Association Universelle *qui ne sera réalisée que lorsqu'il aura éte rendu justice a tous, que lorsque les inégalités et les antagonismes avec tout leur cortege de servitudes, d'iniquités, d'erreurs et de misere auront fait place a une société où le bonheur universel sera fait de l'épanouissement moral, intellectuel, affectif et physique de tous les êtres humains régénérés par la science, l'art, la justice et l'amour.*

Plus pratique, mais non moins synthetique, Robert Owen concevait la politique appliquée comme l'effectuation d'un ensemble metho-

dique de mesures pour *bien distribuer, bien nourrir, bien vêtir, bien loger, bien employer, bien éduquer, bien gouverner et cordialement unir la population du Globe.*

Fourier, lui, reprochait aux politiciens actuels de favoriser dix fléaux qu'il énumérait comme suit : « *Indigence. — Fourberie. — Oppression. — Carnage. — Maladies provoquées. — Intempéries outrées. — Cercle vicieux. — Obscurités dogmatiques. — Egoïsme général. — Duplicité d'actions.* »

A cette série ténébreuse, il opposait une série lumineuse, en préconisant une politique novatrice qui aurait en vue les dix réalisations suivantes :

« *Richesse graduée. — Vérités pratiques. — Garanties effectuées. — Paix constante. — Hygiène générale. — Equilibre de température. — Doctrines expérimentales. — Philanthropie. — Solidarité générale. — Unité d'action.* »

Dans les trois formules on trouve exprimée, en des styles différents, la même idée dominante : *Organisation scientifique de la solidarité humaine*. N'est-ce pas là, en effet, la formule politique la plus digne d'une Humanité majeure ?

Pourtant, que nous sommes loin même des toutes premières applications !

Nul lien de doctrine, nul lien d'activité, nous l'avons vu précédemment ; nul lien dans les sciences que stérilise si grandement le manque d'unité des efforts ; ni dans les arts qu'aucune pensée novatrice commune n'inspire ; ni dans la politique actuelle qui n'est guère que le champ clos, ensanglanté et plein de pièges, des collectivités et des individus en lutte.

Est-il besoin d'ajouter que hormis les protestations et les revendications socialistes encore impuissantes, rien de vivifiant ne jaillit de cette obscure mêlée, où passent et repassent, se heurtant furieusement, et les plus forts piétinant les plus faibles ?

Nations qui se détroussent sans scrupule, au coin des frontières et qui consacrent le plus clair de leurs ressources à la préparation de guerres exterminatrices.

Classes ennemies dont l'hostilité se manifeste par des guerres civiles, des conjurations, des coalitions et la croissante intensification de l'exploitation capitaliste ;

Travailleurs obligés de lutter entre eux pour l'obtention du travail salarié qui les fait vivre ;

Capitalistes et travailleurs luttant pour le partage des richesses produites, dont les premiers frustrent généralement les seconds.

Partis enfermés dans leurs préventions, leurs préjugés et leurs haines ;

Gouvernements sans idée, sans orientation progressiste et sans générosité ;

Administration routiniere, coûteuse, vexatoire ;

Opposition sans scrupule, dans la plupart des cas, parce que sans responsabilité, et trop souvent purement négative ;

Parlements inférieurs a leur tâche et sacrifiant, en toute occasion, les grands intérêts continentaux, à plus forte raison planétaires aux ambitions chauviniques et même aux rapacités commerciales : bref, les intérêts généraux aux intérêts particuliers.

Comment s'étonner, apres cela, si, selon le mot cruel de Herzen, les milieux politiques sont tels qu'il arrive souvent que l'honnête homme s'y sent étranger?

Comment s'étonner si les gouvernements européens, pour ne parler que de ceux-là, n'ont aucune idée d'une Europe républicaine fédérée, qui, apres avoir fondé la paix, la liberté, la justice chez elle, s'éleverait à la dignité de tutrice des peuples moins avancés et se montrerait partout ou besoin est, initiatrice, libératrice et civilisatrice ?

Au lieu de cela, divisée contre elle-même, l'Europe nationaliste et militaire, applique impitoyablement son droit barbare du plus fort aux peuples et peuplades, dont elle devrait être la bienfaitrice et l'éducatrice. Sous prétexte d'expansion coloniale, elle dépeuple, asservit et pille trois continents : Asie, Afrique, Australie.

Quant à l'Amérique, avec ses émigrés européens, notamment anglo-saxons, elle se charge de la besogne chez elle, par la destruction systématique des derniers autochtones, par la mise au pillage de leurs terres, et n'était la propagande socialiste, irlando-franco-allemande, qui prépare aussi la-bas les transformations sociales pacificatrices et justicieres, l'entreprenant et féroce égoisme yankee, devenu le maitre du monde, grâce au monarchisme déprimant et au militarisme insensé qui divisent et affaiblissent les principales nations européennes, preparerait de tristes surprises a la civilisation, qu'il ferait rétrograder, en tuant le sentiment social, seule lumiere qui nous reste (et combien faible !) en ces jours sombres, si chargés de contradictions, d'iniquités et de menaces.

« Toute nation semble jetée hors de sa vie, la delivrance sera commune a toutes, » a écrit Proudhon.

Mais, en attendant que vienne l'universelle pacification que porte, dans ses plis, le rouge étendard du socialisme international, un chauvinisme (issu de je ne sais quelle deviation régressive qui sera le grand crime du XIX[e] siecle) se développe et menace constamment de noyer tous les progres acquis dans le sang de millions d'hommes.

Certes, nous faisons la différence entre les Républiques menacées qui doivent s'armer pour se défendre et les monarchies provocatrices, entre les peuples libres qui veillent et les chancelleries scélérates qui conspirent, mais le fait général n'en reste pas moins celui-ci :

Les nations européennes si fieres de leur science, de leurs arts, de

leurs richesses, n'ont garde de se fédérer pour assurer la paix, pour répandre la justice dans le monde, après les avoir instaurées chez elle ; pour se donner en exemple à l'humanité dont, malgré leurs démérites, elles sont encore l'avant-garde. Au lieu d'assumer cette mission tutélaire, elles se barricadent derrière leur vaniteux particularisme, s'arment épouvantablement les unes contre les autres pour être prêtes au premier signal que donnera un empereur à l'âme inquiète, un ministre nerveux ou un Parlement d'incapables, à déchaîner une tempête guerrière qui détruirait des peuples entiers et ferait oublier, par une plus mongolique destruction, les traînées de sang que les Alexandre, les César, les Omar, les Gengis-Kan, les Tamerlan, les Charles Quint, les Napoléon ont laissées dans l'Histoire.

Une légende antique bien touchante rapporte qu'un jour, du haut de l'Olympe, Zeus, pris de pitié pour les peuples qu'opprimaient et pressuraient les rois et leurs soutenants de la caste guerrière, suscita la guerre de Troie pour que ces héros trop coûteux à entretenir et « fardeau inutile de la terre » comme dit le vieil Homère, s'entre-tuassent bravement sur les bords du Scamandre et délivrassent ainsi les peuples de leurs exigences et de leur tyrannie.

Le fougueux Pierre l'Ermite, parcourant la France pour prêcher la guerre sainte et pousser vers Jérusalem des hordes innombrables de seigneurs cruels, avides et pillards, qui, pour les trois quarts, y trouvèrent la mort, fut certainement, sans le vouloir, un des bienfaiteurs de l'humanité.

En effet, la naissante civilisation occidentale aurait peut-être péri, si les Turcs et les maladies pestilentielles n'avaient fauché par myriades les aventureux et rapaces féodaux, pour qui le pillage et le massacre des serfs de la glèbe, livrés sans défense à leurs brigandages était vie ordinaire et jeu agréable.

Autres sont maintenant les situations, la conflagration ne porterait pas la mort, dans les rangs de la minorité dirigeante et capitaliste, elle faucherait presque exclusivement dans les masses profondes du prolétariat qui justement proteste contre la guerre et veut la paix internationale, la liberté républicaine et la justice sociale, sans pouvoir les imposer lui qui pourtant est le nombre.

Telle est l'ironie, telle est la tristesse de la situation présente.

Nous assistons, atterés et impuissants, à ce phénomène absurde autant que néfaste : la barbarie renaissante d'une grande efflorescence industrielle.

La contradiction veut qu'on l'explique !

Nous y reviendrons et de l'explication historique découlera, pour tout esprit non prévenu, l'inéluctable conclusion.

B. Malon.

(*à suivre*)

REVUE DE LA PRESSE

SOMMAIRE. — Aveu suggestif : *L'Indépendance Economique*. — Protestantisme et Catholicisme : *La Revue du Christianisme pratique*. — Les Socialistes et le 1er Mai : *le Parti Socialiste*. — La Conquête des Municipalités : *la République Sociale*. — La Participation aux bénéfices : *le Socialiste*. — Une page d'histoire religieuse : *la Revue Bleue* — Adhésion imprévue : *Nouvelle Revue*. — César de Paepe et Emile de Laveleye : *Le Peuple*. — Justice et Socialisme : *Revue philosophique*. — Le Socialisme devant la Science sociale : *la Science sociale*. — La gratuité des théâtres : *le Petit Dijonnais*. — Divers à lire.

AVEU SUGGESTIF

On connait l'opinion des économistes libéraux en matière d'assistance. Ils veulent bien l'admettre, mais à la condition qu'elle soit limitée à l'initiative privée ; quant à l'Etat, il ne saurait intervenir, il doit rester impassible témoin des souffrances, des misères des classes laborieuses.

Dans l'**Indépendance Economique**, un nouvel organe du libéralisme économique, M. Jacquot disserte longuement sur l'assistance publique :

« Nos sociétés modernes ont dénaturé la charité sous le nom de bienfaisance ou d'assistance, en transformant un sentiment du cœur, une obligation de conscience en devoir civique, des titres à la pitié en droits réels ou positifs. L'intervention des sociétés dans le soulagement des misères, mal dirigée, trop étendue, est dangereuse pour l'ordre moral, comme pour l'ordre matériel, elle est entachée de socialisme et mène fatalement au Communisme.

« Nous répudions énergiquement tout socialisme, formules, utopies, inspirées par la sensiblerie et que nous considérons comme dangereuses pour l'ordre social. Mais lorsque simplement par la pensée on remue toutes les plaies, toutes les blessures, toutes les misères qui attendent un soulagement de l'assistance publique, ces théories subversives chez des hommes toujours prêts à crier à l'injustice, s'expliquent plus facilement. Parfois même, on serait tenté de partager les doctrines relatées du socialisme, si la science sociologique qui met l'observateur en présence des faits et des responsabilités, ne nous avait pas appris à reconnaître la vérité de l'erreur.

« La vérité est que de tous temps, dans toutes les sociétés, sous tous les régimes, il y a eu des pauvres. Hélas ! il y en aura probablement aussi longtemps que l'homme demeurera sur notre planète tel que nous le connaissons. Car quoi qu'on fasse dans cette voie de l'égalité sociale, la variété des penchants et des aptitudes mentales et

physiques sont autant d'écueils où se brisera toujours une théorie d'égalité absolue. Laissons donc plutôt, pour le bien-être des peuples, la production se développer et ne gênons pas la distribution des richesses. La liberté est assurément le meilleur guide. »

« Néfastes, dangereuses pour l'ordre social » les doctrines socialistes ; perpétuité de la misère, le bien-être relatif des peuples, réalisable seulement par l'absolue liberté dans les rapports économiques, autant d'affirmations de pure orthodoxie libérale, trop souvent répétées pour que nous nous y arrêtions. Nous ne les aurions même pas citées si elles ne nous avaient permis de signaler chez un adversaire une flagrante contradiction.

Au sujet de la charité privée pour laquelle il a, ce qui est très normal, une préférence marquée, M. Jacquot écrira :

« Malheureusement, quelle que soit la bonne volonté de la charité privée, elle est aujourd'hui impuissante à secourir toutes les souffrances. »

Or, comme le *laisser faire* est encore la dure loi du monde économique, point n'est besoin d'être un adepte des « utopies socialistes » non plus qu'un extraordinaire logicien pour dégager de l'aveu de M. Jacquot, cette conclusion : Que cette fameuse liberté économique, de son vrai nom anarchie, en attendant de guider les peuples vers le bien-être, les réduit à une profonde misère, qui croît en raison directe de la puissance de l'exploitation capitaliste.

PROTESTANTISME ET CATHOLICISME

Dans le numéro de janvier de la **Revue du Christianisme pratique**, d'un article signé du pasteur Minault, nous extrayons les lignes suivantes, assez justement appréciatives du mouvement catholique social et des ambitieuses visées de ses protagonistes :

« Certes, il est quelque peu stupéfiant pour un protestant de voir des catholiques réclamant, au nom de leur Eglise, et poursuivant l'affranchissement économique des travailleurs. Il ne serait pas difficile sans doute de percer à jour tout ce qu'il y a d'équivoque dans cette liberté revendiquée par l'Eglise en faveur de l'ouvrier et hardiment offerte en son nom aux opprimés. Dans la guerre faite au libéralisme, il ne serait pas malaisé de demêler à côté de la noble indignation contre les abus du pouvoir d'une ploutocratie sans frein, et de l'individualisme qui a pour devise : « Chacun pour soi », la haine instinctive et traditionnelle du fanatisme ultramontain pour le legitime individualisme de la conscience voulant exercer ses droits imprescriptibles. On pourrait, au nom du passé que les catholiques « corporatifs » ne desavouent jamais et qu'ils semblent plutôt glorifier, prouver que la liberté qu'ils réclament pour le peuple, c'est avant tout la liberté d'être conquis et possédé tout entier, corps et âme par « l'*Eglise*. »

LES SOCIALISTES ET LE 1er MAI

La manifestation socialiste et ouvrière des Huit heures coïncidant cette année avec le renouvellement des Conseils municipaux, d'aucuns pensaient que, placé en face du dilemme : — Laisser les travailleurs manifester paisiblement, ou sévir avec l'ordinaire brutalité, et, par

suite, réaliser devant les charges policières entre manifestants socialistes et simples votants, une égalité grosse de dangers, le gouvernement appellerait la loi à son aide pour avancer ou retarder le jour des élections municipales.

Il n'a pas osé aller jusque-là et la protestation ouvrière et socialiste du premier mai ne pourra qu'y gagner, doublée qu'elle sera d'une imposante manifestation politique dans toute la France.

Ce que doit être par suite la journée du 1er Mai, Vaillant le précise ainsi dans **le Parti Socialiste** du 24 janvier :

« Il ne s'agit pas de faire passer sous les yeux de l'ennemi la revue des divisions, des rivalités de groupes et partis, mais au contraire de mobiliser dans une même armée toutes les forces prolétaires et socialistes françaises réunies par une même volonté d'unité d'action et de but, et venant, dans ce jour de renouvellement du pacte socialiste international, témoigner la puissance et les progrès grandissants de la France prolétaire et socialiste.

Pour Vaillant, c'est au Secrétariat National du Travail qu'incombe la direction du mouvement :

« En lui et dans la proportion désirée par tous prédomine la force et la volonté ouvrière, par sa majorité syndicale. Par lui seul peut être donnée à la manifestation du 1er Mai l'unité de direction qui en multiplie l'effet et le porte à son maximum.

Ne croit-on pas, pour ne prendre qu'un exemple : que le même ordre du jour rédigé par lui, voté à la même heure par les prolétaires et socialistes réunis dans toutes les communes de France, affirmant les revendications prolétaires et socialistes, condamnant le militarisme et jurant l'union socialiste internationale, n'aurait pas plus de poids et action que la somme de tous les efforts isolés, quels qu'ils soient et qui ne seraient pas coordonnés ?

Il n'y a aucun doute. Aussi souhaitons-nous ardemment que les Bourses du Travail en leur prochain congrès, les groupes socialistes, les syndicats ouvriers, pour assurer l'unité d'action de la classe ouvrière et du parti socialiste, et à la manifestation du 1er Mai toute sa valeur et tout son effet, oublient leurs préférences individuelles et laissent au Secrétariat du Travail, organe de tous et mandaté du Congrès de Bruxelles, le soin de préparer, pour un succès certain, le 1er Mai. »

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Dans **le Socialiste**, de Genève, un nouvel organe du Parti socialiste-démocratique suisse, de toute récente apparition, auquel nous envoyons un fraternel salut, nous trouvons les réflexions suivantes relatives à la participation aux bénéfices que d'aucuns préconisent volontiers comme panacée aux douleurs des masses ouvrières :

« L'ouvrier fait un marché de dupe. En s'attachant à n'employer dans la confection de son œuvre que le minimum de temps et de fournitures, en travaillant aux jours de grève en augmentant la durée et la productivité de son travail, il se prépare du chômage.

Pour quelques francs gagnés au prix d'un labeur de nègre, les ouvriers qui font les intérêts patronaux ont appelé à eux les jours de disette.

Ce que leur a valu une part des bénéfices réalisés sur leur travail, c'est des mois de misère.

La Bourgeoisie a de cruelles récompenses pour ceux qui la servent.

La participation aux bénéfices ne peut donc émanciper les travailleurs. Si elle leur donne momentanément un droit partiel au fruit de leur labeur, ce n'est que pour les plonger ensuite plus affamés, plus misérables que jamais dans le gouffre des désillusions avec la Révolution sociale comme unique planche de salut.

Les vertus industrielles de la participation aux bénéfices viennent à l'appui de ce

que disent les communistes lorsqu'ils proclament la supériorité de la production socialiste sur la production bourgeoise.

Si la « participation » des prolétaires à une faible partie des bénéfices réalisés sur leurs labeurs en fait des travailleurs modèles, à quels merveilleux résultats conduirait la « participation » des ouvriers à la totalité des bénéfices fruits de leur travail ? Aux bourgeois de répondre. »

UNE PAGE D'HISTOIRE RELIGIEUSE

Les Religions de l'Avenir, tel est le titre du très intéressant article de M. J. Darmesteter, paru dans la **Revue Bleue** du 9 janvier, dont nous détachons ce passage :

« A la renaissance, avec l'éveil de la pensée scientifique, l'incompatibilité théorique des dogmes catholiques et la force nouvelle parut vite au jour. Il est pourtant permis de croire que si l'Eglise avait pris moins peur, si elle l'avait accepte hardiment, on ne l'eut pas traitée dés l'abord en ennemie, le divorce serait resté dans la logique, sans passer dans celui des faits. L'Eglise pouvait laisser la terre tourner comme elle voulait autour du soleil, sans avoir rien à craindre ni pour la Bible, ni pour le confessionnal. La logique, toute-puissante dans l'ordre de la raison pure, est paresseuse dans l'ordre de la raison pratique ; l'homme ne sait jamais au juste tout ce qu'il croit : il n'en prend conscience que par l'oppression. Mais dès l'instant que l'Eglise jetait le gant à la pensée scientifique et pretendait l'etouffer sous le poids de ces affirmations non justifiees, l'issue de la lutte etait peu douteuse, et le mystère du dogme, traîné au jour, ne pouvait longtemps supporter la lumière crue de l'ennemi. Tôt ou tard devaient être emportes, non seulement la Cosmogonie biblique, à laquelle l'Eglise gratuitement attachait tant de prix, mais les dogmes essentiels du Christianisme même, l'incarnation, la résurrection, le mystère de la messe ; bref, toute « la folie de la croix ». En France, la victoire de l'Eglise catholique sur le protestantisme hâta la chûte du Christianisme, en ne laissant en présence que les partis extrêmes et supprimant la transition que l'inconsequence heureuse des réformateurs avait ménagée entre la tradition chrétienne et la conception moderne ; et Louis XIV, en révoquant l'edit de Nantes, revoqua le Christianisme même. »

Il y aurait encore à citer dans cet article, dont nous sommes cependant bien éloignés, d'admettre l'idée fondamentale. M. Darmesteter, en effet, après avoir justement affirmé pour notre époque le besoin d'une nouvelle éthique, estime la science, à quelques hauteurs qu'elle s'élève, impuissante à la faire jaillir de son sein et conclut que seule une rénovation de l'esprit religieux par le prophétisme pourra entrainer la nécessaire transformation morale.

ADHÉSION IMPRÉVUE

M. Hector Depasse publie dans la **Nouvelle Revue** (1er janvier) un article dont quelques passages sont à reproduire.

A ceux qui vont s'effrayant de la rapide extension du mouvement syndical et espèrent que dans un proche avenir sera révisée et mutilée la loi pourtant si anodine de 1884 sur les syndicats, M. Hector Depasse fait remarquer avec beaucoup de raison que

« Il est bien chimérique de penser que l'on se débarrassera des syndicats en annulant la loi, puisque la loi est venue, des besoins et des mœurs et non les besoins et les mœurs, de la loi. »

Et plus loin à ces réacteurs il fait entendre cet avertissement :

« Ceux qui croiraient arrêter le mouvement en proposant l'annulation de la loi de 1884, comme on a annulé, à la fin du siècle dernier l'Edit de Turgot, n'auraient rien compris aux enseignements de l'histoire. Notre loi de 1884 qui est aujourd'hui dépassée et débordée par les faits et par les mœurs, pourrait être utilement sans doute développée, mais l'expérience politique sociale d'un siècle de révolutions nous défend de la restreindre ! »

L'article se termine par ces lignes qui ne laissent pas d'être éloquentes.

« Nous ne sommes vraisemblablement qu'aux premiers débuts d'une période de luttes économiques et sociales qui seront la vie et l'honneur du XX° siècle et qui amèneront un nouvel ordre industriel et de nouvelles institutions très intéressantes et très fécondes, dont nous commençons à distinguer les linéaments. Ces luttes peuvent être des luttes d'influence, de publicité, d'opinion, d'élections qui ne présenteraient pas le caractère politique que nous leur voyons aujourd'hui ; elles peuvent parfaitement — et c'est notre espoir — ne pas être des luttes de brutalité et de violence. Le peuple des ouvriers, sans propriété, sans capital, sans terre, sans outils, que rien ne fixe et n'attache, demande à avoir des garanties ; il recherche les éléments possibles de la charte du travail et il commence à en découvrir quelques traits. La situation économique s'est développée de telle sorte que les chefs et patrons de l'industrie ne peuvent plus ralentir ou précipiter le travail, ouvrir ou fermer les chantiers, prendre ou renvoyer les ouvriers, augmenter ou diminuer le salaire ou les heures, en ne consultant que les convenances et les besoins de la propriété et du patronat, comme il semblait autrefois légitime de le faire, et le directeur d'une grande exploitation industrielle n'est plus, dans toute l'acception du terme ancien, « le maître chez lui », comme il l'était et comme l'est encore le petit patron dans sa maison avec quelques ouvriers et apprentis. Un nouveau droit est apparu. »

César de Paepe et E. de Laveleye.

Sous ce titre : le **Peuple**, de Bruxelles, publie cet intéressant fragment du cours de *Sociologie*, de notre éminent ami et collaborateur Guillaume De Greef. Nous ne pouvons faire à moins de citer, en donnant notre chaleureuse adhésion à de si nobles paroles :

« L'une des lumières les plus brillantes de la science sociale vient de s'éteindre presque subitement et dans son éclat. M. E. de Laveleye est emporté par la mort un an environ après notre toujours regretté C. de Paepe.

La vie de l'un et de l'autre a été noblement consacrée à la défense des plus nobles idées de justice sociale ; ni l'un ni l'autre n'auront eu le bonheur d'assister au triomphe prochain, espérons-le, des grandes réformes démocratiques dont ils furent les champions. Toutefois la science, qui donne à ses fidèles la force de lutter contre les résistances du présent, leur procure heureusement aussi le consolant privilège de prévoir et de préparer les formes de l'avenir et par là de vivre par le cœur et par l'esprit au delà des bornes de la vie individuelle. De Paepe et de Laveleye ont certainement joui de cette suprême consolation.

Combien aussi est encourageant et fortifiant l'exemple de leur vaillant labeur ! Tous les deux ont collaboré à la même œuvre. Tandis que l'un portait le flambeau de sa science et la chaleur de son cœur dans les classes les plus profondes de ce peuple qu'il aimait tant et qui le lui rend bien, E. de Laveleye, par un demi-siècle de propagande, parvint à faire accepter par toutes les individualités les plus intelligentes et désintéressées de tous les pays du monde, ces mêmes idées et ces doctrines socialistes que l'ignorance seule avait pu faire considérer comme perturbatrices.

Ce qu'il y a de plus remarquable en effet dans les doctrines de ces deux travailleurs éminents, c'est que, parties de centres sociaux différents, elles ont les mêmes origines, les mêmes tendances et convergent au même but final par des moyens à peu près identiques. Leurs croyances philosophiques seules étaient différentes, mais de Laveleye appartenait à une génération antérieure et il est le disciple de Huet.

Cela est vrai surtout au point de vue de leurs doctrines économiques et même politiques. De Laveleye et De Paepe étaient tous deux fédéralistes, partisans de l'extension des libertés communales ; leur idéal était le self-government républicain. Le commu-

mie sociale, ils furent les théoriciens du collectivisme ; l'un et l'autre etaient convaincus que l'inégalite des richesses, soutien naturel de l'inégalité politique, était nefaste a la conservation et au progrès des sociétés.

L'ouvrage principal de M. de Laveleye, *La Propriété et ses formes primitives*, ruina définitivement le vieux prejugé que la propriété quiritaire etait la forme éternelle et définitive de l'utilisation sociale de la terre.

Son étude brillante et si impartiale sur le *Socialisme contemporain* a rendu l'inappréciable service de vulgariser et de réhabiliter auprès des classes superieures toutes ces grandes et savantes ecoles modernes emancipées de l'ancienne économie politique.

Je ne veux pas faire ici une étude ni une bibliographie de l'illustre mort. Son œuvre d'apaisement et de propagande fut immense. Les questions littéraires, artistiques et morales le passionnaient autant que les autres problèmes sociaux ; il comprenait notamment que l'instruction et le relèvement général de la dignité de la femme étaient une des conditions nécessaires de la démocratie moderne.

Il savait ainsi unir dans une harmonie heureuse la vigueur scientifique avec les aspirations morales et humanitaires qui en sont la chaleur vifiante et rayonnante.

C'est ainsi qu'avee toute la democratie socialiste, son ideal était aussi la Paix entre les Nations et l'organisation d'une justice internationale mettant fin aux discordes entre peuples, comme les tribunaux ordinaires mirent fin a l'usage des vengeances privées. Par là il fut le digne continuateur de la philosophie du XVIII° siècle et notamment de l'abbé de Saint-Pierre, de Rousseau et de Kant.

Dans ce cours consacré à l'histoire des doctrines politiques nous aurons l'occasion de rendre, d'une façon plus complète et plus approfondie, à l'illustre défunt le tribu d'admiration et d'étude qu'il mérite. »

Guillaume De Greef très ému en finissant son discours, a été vigoureusement applaudi.

Nous remarquons dans la **Revue Philosophique**, un très intéressant article de M. Gustave Belot sous ce titre : *Justice et Socialisme*. Nous ne faisons que de le signaler à nos lecteurs, car notre collaborateur Delon, en donnera avec sa compétence habituelle une analyse détaillée, dans notre prochain numéro de cette *Revue*.

Remarqué aussi dans la **Science Sociale** de M. Demolins un article sous ce titre quelque peu ambitieux : *Socialisme devant la question Sociale*. Le socialisme y est traité comme un simple avatar de l'autoritarisme allemand, l'auteur ignore qu'il y a eu une brillante efflorescence socialiste, d'inspiration française, pendant les deux premiers tiers du XIXe siècle et que même maintenant toute les manifestations socialistes, ne sont pas renfermées, tant s'en faut, dans le programme d'Erfurt.

La conclusion de M. Demolins, un adepte de l'école rétrograde de M. Le Play, est naturellement anti-socialiste. Nous y reviendrons.

Dans le **Petit Dijonnais** que dirige M. C. H. Cardot, série d'articles sur la *Gratuité des Théâtres*, la question est sérieuse et vaut qu'on s'y arrête. Pour notre part nous trouvons que l'argumentation du *Petit Dijonnais* ne manque pas de solidité et qu'il y a quelque chose à faire en ce sens.

MAXENCE ROLDES.

P. S. — DIVERS A LIRE.

La **Tribune Républicaine** de Nevers : Le *Renouvellement partiel de la Chambre*, Eugene RAÏGA.

La Réforme Sociale : *Vauban et son essai de Science Sociale* sous Louis XIV, par Georges MICHEL.

La Revue bi-mensuelle, **Les Annales économiques**, publie dans ses numeros un tres intéressant recueil de faits intéressant le Socialisme, sous cette rubrique *Le mouvement ouvrier et socialiste*. — A lire dans la même Revue une série d'articles sur la *Liberté économique*.

Chimère, de Montpellier : *A propos du Socialisme intégral*, par Paul REDONEL.

La France Moderne, de Marseille : *Le Socialisme intégral*, par J.-F. MALAN.

Le Devoir, de Guise : *Documents pour une biographie de J.-B.-André Godin.*

L'Association catholique : *Les Syndicats Agricoles et la Décentralisation*, par NOGUES.

L'Émancipation de Nimes : Numéro spécial avec articles signes : FRANCE, MM. de Boyve. — J. B. Avenal. — Benoit-Germain. — Ludovic de Besse. — J. Besson. — Baudin. — Bigot. — A. Burdeau. — A Chaix. — Emile Chevallier. — F. Clavel. — L. Comte. — Abel Davaud. — Dequenne. — Frédéric Dubois. — George Duruy. — T. Fallot. — M. J. Gaufres. — Ch. Gide. — Ed. Goffinon. — E. O. Lami. — Laroche-Joubert. — B. Malon. — E. Monod. — Albert Piat. — Charles Robert. — Eugene Rostand. — Jules Siegfried. — Jules Simon. — Edouard Simon. — Th. Tholozan. — Emile Trélat. — Albert Trombert. — Th. Villard.

Le Globe : *Les Nouveaux traités de Commerce à l'étranger*, par G. PONCELET.

La Rèpublique Sociale de Narbonne : *La Conquête des Municipalités*, par FERROUL.

Le Cri du Peuple de Marseille : *La Reproduction du toast à la petite balle*, de Félix PYAT.

L'Action quotidienne de Lyon : *Moralité politique*, par Clovis Hugues, et du même, *L'affaire Reynier* (un condamné innocent dont Clovis Hugues et Antide Boyer ont entrepris de faire reviser le jugement).

Le Peuple de Bruxelles : *La Réglementation du travail dans les mines*, par Louis BERTRAND. — *La Litterature au XIXe siecle*, par Celestin DEMBLON.

La Neue Zeit, de Stuttgard : *Die Sociale Doktrin des Anarchismus*, von E. BERNSTEIN. — *Die Stuckarbeit und der Socialismus*, von F. DOMELA NIEUWENHUIS.

Il Giornale degli economisti de Florence : *Di un errore del Cournot nel trattare l'economia politica*, per Vilfredo PARETO. M. Vilfredo Pareto est un des plus courtois et des plus distingues réprésentants de l'économie liberale en Italie.

Le Socialiste de Geneve : *Patrie et Moralite*, par un membre du comité central de l'Arbeiterbaud.

Justice de Londres : *People's pensions* by H. Quelch. — *Critical Essays by a Socialist Philosopher*, by H. M. HYNDMAN.

Critica Sociale de Milan : *Evoluzione e Involuzione dell'Estrema Sinistra*, per Filippo TURATI — *La Religione ed i Socialisti*, Arcangelo GHISLERI. — *Il Socialismo e le sue scuole*, per O. GNOCCHI-VIANI.

Deutsche Worte, Vienne : *Gens und Familie*, von Justus LIPPERT.

M. R.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France* : Le Secrétariat National Français du Travail.—L'Action catholique. — Le Socialisme sans Socialistes. — Un manifeste possibiliste. — Le Monopole International des Pétroles. — *Angleterre :* Un vote Socialiste. — Une mesure gouvernementale. — Tableau synoptique des Congrès des Trade's-Unions.— *Belgique* : Les logements ouvriers à Bruxelles. — *Hollande :* Le Congrès Socialiste. — Le mouvement coopératif. — *Allemagne :* L'exploitation des enfants. — La réglementation du travail. — La liberté de conscience. — *Autriche :* Les victimes des erreurs judiciaires. — Les accidents du travail. — L'assurance obligatoire. — *Suisse* : Le Congrès ouvrier socialiste international de 1893. — L'expropriation des chemins de fer. — *Canada :* Mesure socialiste. — *Etats-Unis :* Statistiques. — *République Argentine :* Le premier Congrès ouvrier. — *Japon :* Les remords d'un journaliste.

Dans un roman de Dickens, un personnage expose sa profession de foi, qui est celle de beaucoup d'esprits de notre temps : « A présent, dit-il, ce qu'il nous faut, ce sont des faits ; n'enseignez à ces filles et à ces garçons que des faits. On n'a besoin que de faits dans la vie. Ne plantez rien autre chose en eux ; déracinez en eux tout autre chose ; vous ne pouvez former l'esprit d'un animal raisonnable qu'avec des faits. Attachez-vous aux faits, monsieur. »

Ainsi ferons-nous désormais, dans ce compartiment réservé. Plus de chronique parlementaire ; c'est notre éminent collaborateur le docteur Delon qui sera dorénavant chargé de cette nouvelle division du travail. Guères plus de discussions, ni même d'appréciations sur les évènements politiques ; des faits, entremêlés de quelques citations, et fort peu d'observations personnelles, voilà le nouveau programme qui nous est tracé pour ce bulletin des faits sociaux.

FRANCE

Le Secrétariat du Travail. — L'article de notre directeur sur les « secrétariats ouvriers » nous dispense de longs commentaires sur l'organisation définitive du secrétariat ouvrier français. Au reste quelles qu'aient été nos préférences personnelles sur tel ou tel point d'organisation, quelles qu'aient été nos appréciations sur l'attitude intransigeante de tel ou tel de nos collègues à l'assemblée constituante du Secrétariat du Travail, nous voulons imposer silence à toute critique rétrospective. L'œuvre qui est sortie des discussions toujours fort courtoises des soixante-dix délégués appartenant à toutes les fractions du Socialisme et du Prolétariat doit rester aux yeux de tous une œuvre de première communion.

Pour la première fois en effet, tous les socialistes français, au lieu de se traiter en frères ennemis, non seulement sont parvenus à s'entendre, mais encore et surtout, ce qui est un gage précieux des victoires futures, ils ont su s'apprécier mutuellement (1).

Rappelons sa composition actuelle formée par quatre délégués des Bourses du Travail, plus deux délégués de chacune des

---

(1) Que l'on nous permette de signaler en passant l'organisation originale des groupes et syndicats socialistes indépendants en une fédération qui pourrait prendre la devise de l'abbaye de Thelème. Chaque groupe ou syndicat adhérent reste absolument autonome, libre de ses deniers et de ses moyens d'action et de propagande. Aussi ne saurions-nous engager trop vivement tous les groupements qui se sont tenus à l'écart jusqu'à ce jour de nous envoyer leur adhésion. La seule condition exigée est le paiement d'une contribution mensuelle minimum de 0 fr. 50 destinée à couvrir les frais des œuvres acceptées en commun par les délégués des groupes ou syndicats adhérents. — Parmi ces dernières nous citerons notamment la Chambre Syndicale des Cordonniers du XIII[e] arrondissement, le Syndicat des employés des Tramways et Omnibus, la fédération des syndicats ouvriers de Nantes, et parmi les journaux, revues et groupes, la *Revue Socialiste*, l'*Action*, la *Bataille*, la Société du Progrès Social, la Loge, le Lien des Peuples, la Prévoyance Nationale, la *Maison du Peuple*, la Ligue de la Jeunesse Socialiste, les Vétérans de la Commune, les Républicains socialistes du XVIII[e], le groupe Marat, etc., etc. Parmi les délégués citons au hasard les noms des citoyens Fournière, Hos, Rouanet, Odin, Gambier, Brivis, Parmentier, Andrieux, Brunellière, Jaclard, Fallies, Martin, Gabillard, Pigasson, Mourier, Guillemet, Fouaticq, Zevaès, de Méritens etc., etc. Nos deux représentants élus au *Secrétariat du Travail* sont les citoyens Canard et Moreau, secrétaire-général du syndicat des Omnibus.

Le bureau de la fédération des Socialistes indépendants est uniquement composé de deux secrétaires, dont l'un, le citoyen Oskeski, représente plus particulièrement l'élément révolutionnaire tandis que l'esprit modéré ou réformiste est représenté par votre serviteur.

organisations suivantes : Comité révolutionnaire central, Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, Parti ouvrier, Fédération des Travailleurs Socialistes, Fédération des indépendants ; et enfin un délégué de chacune de ces fédérations corporatives : Métallurgie, Tabacs, Employés des chemins de fer, Travailleurs du Livre.

Une permanence a lieu tous les soirs à la Bourse du Travail. Tous les quinze jours réunion de la Commission générale, et choix du secrétaire de quinzaine, chargé de la correspondance et d'unifier le travail laissé chaque soir par le délégué de permanence. — Voici les deux principales questions qui seront traitées dans les prochaines réunions du secrétariat du Travail : 1° Organisation de la manifestation ouvrière du 1er Mai. — 2° Etude sur la fondation d'une caisse générale des grèves.

L'action catholique. — Nos lecteurs connaissent assez nos sentiments anti-cléricaux pour nous dispenser de rééditer tout ce qui a été dit dans les journaux à propos de la levée des crosses épiscopales et du faux socialisme d'église, et de tous les autres odieux petits moyens cléricaux de propagande anti-républicaine. Disons cependant que pour triompher de l'action catholique il ne suffira ni de la triste politique gouvernementale ni de l'organisation ouvrière en de puissants syndicats.

C'est très bien aux citoyens Guesde et Lafargue d'aller à Bordeaux discuter des questions doctrinales avec les orateurs catholiques ; mais il est encore mieux d'intégraliser le socialisme, de faire entrer dans sa conception toutes les forces vives de la pensée et de la conscience humaine et de disputer l'intelligence du peuple aussi bien aux sophismes de l'économie bourgeoise qu'aux pièges de l'orthodoxie catholique.

Nous sommes donc heureux que la fraction marxiste du Parti ouvrier, voulant démentir des accusations mal fondées, ait fait déposer par le citoyen Lafargue sur le bureau de la Chambre une proposition de séparation des Eglises et de l'Etat, frappant sérieusement le clergé au cœur, c'est-à-dire à la caisse, le privant non seulement de ses appointements, mais encore de tout son capital de main-morte. Enfin là ne se bornera pas, dans un platonique dépôt de projet de loi, l'action anti-catholique du « Parti ouvrier ». Le *Socialiste* a commencé une active campagne de dénonciation contre toutes les mesquines tracasseries du patronat catholique. La laïcité de l'usine est poursuivie au même titre que la laïcité de l'école. L'enquête est ouverte sur les patrons qui doublent leur exploitation capitaliste de l'oppression religieuse.

Le Socialisme sans Socialistes. — Déjà souvent nous avons protesté contre le calcul intéressé des gens qui persistent à accoler l'épithète de socialiste aux amis de M. de Mun. A plusieurs reprises nous avons signalé les dangereuses tendances de certains politiciens qui veulent faire du socialisme sans socialistes, voire même sans socialisme. Tous ces blocs enfarinés d'un socialisme de contrebande nous ont depuis longtemps fait penser à ces fabricants de vins sans raisin. Aussi est-ce pour nous un double plaisir que d'avoir à féliciter Fournière de toujours préférer la solidarité socialiste à la solidarité républicaine, et de reproduire sa lettre à l'un de ces blocs enfarinés. Cette lettre a été adressée par Fournière à M. Maujan, député de Paris et secrétaire générale de la Ligue pour la réforme de l'impôt, à propos d'un discours prononcé par M. Maujan à la dernière assemblée générale de cette ligue — discours d'ailleurs suffisamment jugé par ce seul fait qu'il mérita les félicitations du *Temps !*

26 janvier 1892.

Mon Cher Maujan,

N'ayant pu assister à l'Assemblée générale de la *Ligue pour la réforme de l'impôt*, j'ai connu seulement par les journaux les paroles que vous avez prononcées contre le socialisme des socialistes, au nom du socialisme sans socialistes. Tout en me refusant à croire que vous soyez allé jusqu'à nous assimiler aux partisans de M. de Mun (lesquels se défendirent toujours d'être socialistes et protestèrent maintes fois contre cette qualification), je me vois contraint de vous adresser ma démission de secrétaire et de membre de la *Ligue*, la neutralité entre les fractions républicaines qui la composent n'étant plus observée.

Croyez à tous mes regrets et recevez mon salut fraternel.

E. FOURNIÈRE.

Un manifeste possibiliste. — Ci-dessous un document émanant de la fraction la plus possibiliste du Parti ouvrier :

Le Parti ouvrier par le rôle qu'il a joué dans nos dernières crises nationales, a conquis sa place parmi les grands partis politiques de ce temps.

Il a des représentants dans la plupart de nos assemblées délibérantes : à l'Hôtel-de-Ville de Paris, à la Chambre des députés, dans un grand nombre d'assemblées municipales.

Aujourd'hui, ses moyens d'action, son but, sa force sont connus ; ses adversaires lui empruntent des articles de son programme, et le public lui demande des réalités.

Au point où il est arrivé de son développement, il ne peut plus, en effet, se contenter d'exposés idéalistes, de revendications sentimentales, d'hypothèses de politique savante ; on lui demande de travailler pratiquement à la réalisation des réformes dont il a démontré l'utilité.

Au lieu de discuter, dans son congrès prochain, toutes les revendications si légitimes qu'il a fait entendre, le Parti ouvrier a résolu de commencer dès cette année à limiter son examen à un seul objet, afin de le mieux étreindre.

Il a placé à son ordre du jour une question unique, la plus simple comme la plus naturelle de celles qui l'occupent, l'hygiène de la classe ouvrière, c'est-à-dire l'*hygiène de l'alimentation, l'hygiène du logement, l'hygiène de l'atelier.*

L'ouvrier est las de voir spéculer sur son pain, sur son foyer, sur son travail.

Le moment nous semble venu de dénoncer l'insuffisance des lois du 27 mars 1851 et du 5 mai 1855 pour protéger, contre les falsifications intéressées, l'alimentation ouvrière. Que l'on garantisse la qualité du pain comme la sincérité de la monnaie! Le moment est venu de montrer le leurre de cette loi sur les logements insalubres, qui n'est que la remise aux calendes de l'assainissement de la maison. Le moment, enfin, est venu de démasquer l'ironie de ce fameux décret de 1810, qui entend bien garantir le « voisin » contre les établissements dangereux ou incommodes, et qui livre sans défense la santé, la vie du père, de la mère, de l'enfant, occupés dans ces mêmes établissements ; ce décret inique qui, pour ne citer ici qu'un exemple, met en deuxième classe l'industrie de la céruse, parce que cette industrie « émet des émanations nuisibles — *seulement pour les ouvriers !* »

Nous ferons un chaleureux appel aux savants de la science de l'hygiène. Nous avons la ferme espérance qu'ils ne nous réservent pas les mêmes illusions que les savants de la prétendue science économique de l'école de Manchester. Nous verrons si cette législation, qu'ils ont raison de vouloir faire agonisante pour protéger les heureux du monde contre les épidémies venues souvent des agglomérations ouvrières, doit languir, s'il s'agit de protéger la santé et la vie des ouvriers. On saura en un mot s'il y a, comme une politique et une économie, une *hygiène de classe.*

En attendant, que chaque camarade du parti, chaque groupe, chaque corporation se mette immédiatement à l'étude et à l'œuvre! Notre congrès d'hygiène doit égaler en importance nos précédents congrès.

Le Comité National :

A. Lavy, député de Paris ; Paul Brousse, Caumeau, Prudent Dervilliers, conseillers municipaux de Paris ; Blondeau, conseiller prud'homme ; André Gely, vice-président de la Commission des logements insalubres ; Audejean, Augé, V. Dalle, Delecour, Delacroix, Haupais, Mark, Martinet, Stroobant, L. Roland, Ribanier, J. Vaidy.

Le Monopole International des Pétroles.

Extrait du *Parti Ouvrier :*

Le monopole international des pétroles sera sous peu un fait accompli. L'accord entre M. Rothschild et M. Rockafeller, le directeur de la " Standard Oil Company " est désormais établi ; on n'en pouvait pas douter, vu les énormes bénéfices qu'on en doit retirer. Il paraît, annonce notre excellent confrère le *Parti Ourier*, de Paris, que MM. Rothschild et Rockefeller se sont entendus au sujet du prix et de la qualité des pétroles, mais ils n'ont pu jusqu'ici se mettre d'accord sur les marchés qu'on assignerait à chaque associé.

Dans l'Allemagne du Nord, le monopole américain est déjà établi ; les marchés de l'Allemagne du Sud suivent depuis longtemps les cours de l'Allemagne du Nord établis par le monopole. D'ailleurs, c'est l'Amérique qui fournit de beaucoup la plus grande quantité de pétrole qu'on consomme en

Allemagne, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après qui indiquent l'importation qu'on y fait des différents pays :

Etats-Unis.	549.772	tonnes
Pays-Bas.	15.325	»
Belgique.	30.917	»
Russie.	44.520	»
Autriche-Hongrie. . . .	5.372	»

Le pétrole qu'on importe de la Hollande et de la Belgique est sans doute de provenance américaine. Il paraît qu'aucun gouvernement ne s'opposera à ce qu'on établisse une exploitation si odieuse, eu égard à son caractère international. Le monopole aura pour effet de balayer tous les industriels et les négociants qui vivent de la production et du commerce du pétrole : ils seront tous ruinés.

L'armée prolétarienne verra ainsi augmenter ses rangs et la petite bourgeoisie apprendra encore une fois à ses dépens qu'elle n'a rien à espérer, mais tout à craindre de l'organisation capitaliste.

ANGLETERRE

Un vote socialiste. — Le Conseil municipal de Glascow a décidé, à une énorme majorité, qu'à la très prochaine expiration des traités avec les Compagnies, le service des tramways sera fait par la ville, ce qui assurera un bon service public aux habitants, diminuera les heures de travail et augmentera les salaires des ouvriers et employés. — Que pensent de ce vote, qui n'est pas unique dans la pratique Angleterre, les futurs candidats pour le renouvellement des Conseils municipaux de France ?

Une mesure gouvernementale. — Acheminement vers la reconnaissance officielle du minimum des salaires, constaté par cet extrait d'un bulletin politique de l'*Indépendance belge* :

En Angleterre, il faut signaler une mesure assez inattendue que viennent de prendre les administrations de la guerre et de l'amirauté. Elles ont décidé qu'avant d'accepter les fournitures de draps et autres marchandises faites à l'armée et à la marine par les fabriques de Leicester, elles feront une enquête sur les salaires payés à leurs ouvriers par les fournisseurs. Les marchés seront résiliés si les salaires sont au-dessous de la moyenne.

On sait que dans les adjudications, les entrepreneurs de fournitures offrent les marchandises à l'Etat au plus bas prix possible, pour être plus certains d'obtenir les commandes. Bien souvent et même le plus souvent, c'est par la réduction des salaires des ouvriers qu'ils arrivent à pouvoir pratiquer ce rabais.

Il en résulte un sacrifice douloureux pour les ouvriers employés à la fabrication des articles destinés à l'Etat, et en même temps une dépréciation de la main d'œuvre nuisible à la classe laborieuse tout entière. Les ministres de la guerre et de la marine d'Angleterre ont résolu de faire cesser cet abus,

non pas sur l'ensemble du territoire du Royaume Uni, mais dans la ville de Leicester, parce que les ouvriers de cette ville n'étant pas associés et protégés par un syndicat, sont abandonnés, sans protection, à la rapacité de leurs patrons. Le fait n'a qu'une mince importance en soi, puisqu'il n'affecte qu'une ville du Royaume. Mais il est extrêmement important, au point de vue des précédents et des principes.

Il est non seulement un encouragement très hardi donné par l'Etat aux unions ouvrières qui ont engagé contre le capital une lutte si ardente ; c'est encore comme la proclamation de cet axiome que l'Etat doit faire office de protecteur des ouvriers, là où leurs intérêts ne sont pas défendus par des fédérations. Nous n'avons pas à faire ressortir les conséquences qui peuvent découler de cette application des principes du socialisme d'Etat. Il suffit de signaler le fait pour montrer le progrès que font certaines tendances récentes dans les milieux les plus conservateurs.

Tableau synoptique des Congrès des Trade's-Unions. — Le dernier Congrès de Newcastle nous a fourni d'intéressants renseignements sur le développement des associations ouvrières anglaises à partir de 1868. Nous donnons sous forme de tableau les lieux où se sont tenus les Congrès, le nombre des délégués qui y figuraient, ainsi que le nombre des organisations et des ouvriers représentés :

Années	Lieu du Congrès	Nombre de délégués	Organisations représentées	Ouvriers représentés
1868	Manchester ...	34	—	118.367
1869	Birmingham ..	48	40	250.000
1871	Londres	50	49	287.430
1872	Nottingham...	77	63	255.710
1873	Leeds	132	140	730.074
1874	Sheffield......	169	153	1.191.922
1875	Liverpool.....	151	107	818.032
—	Glasgow......	139	109	539.823
1876	Newcastle	140	113	556.488
1877	Leicester	141	112	691.089
1878	Bristol	136	114	623.957
1879	Edimbourg....	115	92	541.892
1880	Dublin	120	105	494.222
1881	Londres	157	122	463.899
1882	Manchester ...	153	126	509.337
1883	Nottingham...	163	163	471.651
1884	Aberdeen	142	129	598.033
1885	Southport.....	141	136	580.976
1886	Hull	143	121	633.088
1887	Swansea......	156	131	623.034
1888	Bradford......	156	131	674.634
1889	Dundee.......	211	171	885.055
1890	Liverpool.....	457	311	1.470.191
1891	Newcastle	552	231	1.302.855

La misère à Londres. — D'après un rapport de la Fabian Society, sur une population de 4,300,000 habitants, il y en a à

Londres 300,000 environ qui ne gagnent en moyenne que 22 fr.50 par semaine, de sorte qu'eux et leurs familles vivent toujours dans la misère. — On a calculé que sur neuf habitants, il y en a un qui meurt dans des Workhouses et qu'un sur onze reçoit des secours de l'assistance publique. Parmi les enfants qui fréquentent les écoles communales, il y en a 50,000 au moins qui manquent de la nourriture nécessaire. Plus de 30,000 habitants n'ont pas de gite.

BELGIQUE

Les logements ouvriers à Bruxelles. — Nous lisons dans le *Peuple* :

A la fin de l'année dernière, il y avait à Bruxelles 19,594 maisons dont 4,601 maisons dites ouvières ou plutôt habitées par des ouvriers.

Nous disons 4,601 maisons dans lesquelles logent 19,284 familles ouvrières.

Sur ces familles, il y en a 10,462 qui sont secourues par la bienfaisance publique et 8,822 qui ne le sont pas. Il en résulte donc que dans la capitale du pays, qui passe pour jouir de plus de bien-être, puisque chaque année des personnes de province viennent s'y loger, *plus de la moitié des familles ouvrières sont secourues par les bureaux de bienfaisance !*

Il ne saurait en être autrement si l'on sait — d'après l'enquête dont nous nous occupons — que la moyenne des salaires n'est que de 3 francs 14 centimes par jour ; que la grande majorité des familles n'ont pas d'autres ressources et que quelques-unes seulement ont un secours de 84 centimes par jour en plus du salaire

Le loyer est, en moyenne, pour une chambre, de 11 fr. 68 centimes par mois, ce qui est excessif. On a calculé, en effet, qu'une maison bourgeoise, comprenant plus d'espace que vingt chambres ouvrières devrait se louer, à raison de 11 fr. 68 centimes par chambre, 2,880 francs, alors que le loyer annuel de pareille maison n'atteint pas 2,000 francs !

Aussi, la population ouvrière est-elle fort mal logée à Bruxelles.

Qu'on en juge :

491 familles ouvrières seulement occupent toute une maison, la plupart une maison de derrière ;

1,371, occupent 3 chambres et plus ;

8,058, deux chambres ;

6,978, *une seule chambre* ;

2,186, *une mansarde ;*

200, *une cave ;*

Une cave ! cela ne rappelle-t-il pas les terribles révélations de Villermé, en 1848, sur les caves de Lille ainsi chantées par Victor Hugo dans ses *Châtiments* :

Jamais de feu ; la pluie inonde la lucarne ;
L'œil, en ces souterrains où le malheur s'acharne
    Sur vous, ô travailleurs !
Près du rouet qui tourne et du fil qu'on dévide,
Voit des larves errer dans la lueur livide
    Du soupirail en pleurs.

Misère ! L'homme songe en regardant sa femme.
Le père, autour de lui sentant l'angoisse infâme
Etreindre la vertu,
Voit sa fille rentrer, sinistre, sous la porte,
Et n'ose, l'œil fixé sur le pain qu'elle apporte,
Lui dire : « D'où viens-tu ?... »

Là, n'ayant pas de lit, la mère malheureuse
Met ses petits enfants dans un trou qu'elle creuse,
Tremblant comme l'oiseau.
Hélas ! ces innocents aux regards de colombe
Trouvent, en arrivant sur la terre une tombe
En place d'un berceau !

Oui, deux cents familles, dans la capitale où il y a tant de maisons et d'hôtels aristocratiques vides pendant de longs mois de l'année, logent dans les caves !

La moitié des familles ouvrières donc — 9,364 sur 9,920 — logent dans une seule chambre. On y voit, entassés, le père, la mère et les enfants des deux sexes. Aussi, l'enquête qui cependant est fort sobre de commentaires, laisse-t-elle entrevoir combien la promiscuité doit être grande, combien la morale actuelle et la pudeur doivent chaque jour subir d'assauts nombreux !

Voici un fait, d'ailleurs ; il a déjà été cité, mais on ne saurait assez le mettre sous les yeux de tous et le rappeler aussi longtemps que la situation ne sera pas changée :

Une famille ouvrière, habitant une seule pièce, assez spacieuse d'ailleurs, est composée comme suit : Le père, un vieillard de 70 ans, et la mère ; trois jeunes gens du premier mariage du père ; deux filles et un garçon du second mariage et deux filles naturelles de la troisième femme du mari actuel, soit en tout dix personnes.

Il n'y a dans cette chambre qu'un seul lit à l'usage des parents. Les huit autres personnes, dont le plus jeune a 17 ans et le plus âgé 2.), couchent sur un immense sac à paille, qu'on remise le jour dans quelque coin de la chambre.

Or, voici le résultat de cette promiscuité : Trois des quatre jeunes filles se trouvent en état de grossesse et les deux plus jeunes (enfants naturels de la troisième femme) désignaient, sans le moindre scrupule, leur second frère par alliance comme étant l'auteur de cette situation !

Voilà ce que la bourgeoisie qui nous accuse d'être les ennemis de la famille, de la religion, de la propriété et de tant d'autres choses, a fait de la famille !

N'est-il pas temps de changer, d'améliorer tout cela et ne serait-ce pas faire œuvre plus utile de dépenser cent millions pour améliorer les logements des ouvriers et des pauvres, bâtir de nouvelles maisons, que de dépenser cinquante millions pour un palais de justice, une somme semblable pour les fortifications de la Meuse et vingt-cinq à trente millions pour le Congo ?

Louis Bertrand.

HOLLANDE

Le Congrès socialiste.— A la Noël a été tenu à Amsterdam le Congrès annuel des Socialistes hollandais. Voici les résolutions adoptées : 1° Le Conseil central ou Comité exécutif siègera

à Amsterdam pendant l'année 1892 ; 2° notre correspondant Cornélissen a été élu secrétaire pour les pays étrangers ; 3° Domela Nieuwenhuis a été nommé rédacteur du journal du parti, *Le Droit pour tous*, et le citoyen Vliegen, rédacteur de la *Tribune populaire*.

Le Mouvement coopératif. — Tandis que l'Allemagne comptait, en 1889, 3,753 associations agricoles, parmi lesquelles 1730 sociétés de crédit, 991 sociétés de consommation, 931 laiteries coopératives, et 101 associations diverses, — la Hollande compte actuellement 141 Sociétés coopératives, dont nous trouvons l'énumération dans le *Devoir* :

I. — Sociétés de consommation : 49 magasins d'objets de consommation et d'habillement, 12 boulangeries et 3 boucheries.

II. — Sociétés de crédit et de prévoyance : 15 Associations de crédit, 32 Sociétés pour la construction d'habitations, 1 Société d'assurances et 1 Société de Secours mutuels.

III. — Sociétés agricoles : 19 laiteries et fromageries, 5 Sociétés pour l'achat de semences et d'engrais, 4 Sociétés pour la vente de produits agricoles.

IV. — Sociétés de production : 1 imprimerie, 1 huitrière et 1 Société coopérative d'ouvriers pour les entreprises d'ouvrages de terrassements.

La plus importante de ces Associations est la société « Eigen Hulp », créée à La Haye, en 1877, par M. I. Kuyper, que l'annuaire appelle le père de la coopération en Hollande. Cette Association, qui a des ramifications dans un grand nombre de villes, possède à La Haye : 1° une section pour l'achat de combustibles et de pommes de terre (420 membres ; capital versé, 14,000 francs ; vente pendant le dernier exercice, environ 65,000 francs) ; 2° une boucherie (41 membres ; capital versé, 21,500 francs ; débit pendant l'année 1889, 200,000 francs) ; 3° un magasin d'objets de consommation et d'habillement (2,777 membres ; capital versé, 161,000 francs ; vente, 1,292,000 francs) ; 4° un magasin d'habillement pour la marine (736 membres ; capital versé, 59,000 francs ; vente, 79,000 francs) ; 5° une société d'assurances sur la vie (3,531 membres) ; une caisse d'épargne et d'avances (158 membres ; sommes déposées, 79,000 francs).

Un fait remarquable, dit le journal *Les Coopérateurs belges*, c'est la grande extension qu'ont prise, en Hollande, les Sociétés coopératives pour la construction d'habitations. L'annuaire en signale 32. Certaines villes semblent avoir la spécialité de ces sortes d'Associations ; telles sont La Haye, qui en possède 6, et Haarlem qui en compte 9.

La Hollande a une société coopérative pour les Achats en gros, à l'instar des « Wholesale Society » anglaises. Cette Association fut créée, le 21 mai 18[illegible], par 12 filiales de la Société « Eigen Hulp » ; actuellement, elle approvisionne 21 Coopératives hollandaises et une Société belge. Depuis l'année de sa fondation jusqu'au 30 avril 18[illegible], elle a fourni pour plus de [illegible] millions de francs de marchandises.

ALLEMAGNE

L'Exploitation des enfants. — L'industrie dévore les enfants sans aucun souci de la dégénérescence de la race et de la misère qu'elle entraine en privant de travail les adultes. Mais c'est surtout en Allemagne que l'exploitation des enfants a été poussée le plus loin, d'après les données statistiques suivantes sur les enfants employés dans l'industrie de douze à seize ans.

Pays	1875	1886	1888
—	—	—	—
Saxe	8.284	10.170	11.475
Prusse	7.076	5.992	6.225
Baden	2.176	1.603	1.589
Bavière	1.057	1.060	1.597
Wurtemberg	569	576	356
Anhalt	407	166	93
Hesse	362	105	86
Reuss	—	397	467
Saxe Altenbourg	—	329	316
Bruntwick	—	216	188
Allemagne	21.096	21.035	22.913

La réglementation du travail. — Conformément aux décision du Congrès tenu à Altenbourg, le syndicat des ouvriers boulangers allemands vient d'inviter le gouvernement à ordonner la réglementation suivante comme application du paragraphe 120 de la loi sur le travail : 1° La journée de travail, dans les boulangeries, pourra atteindre, au maximum, douze heures, y compris le temps nécessaire pour le repas ; — 2° Le travail de nuit est interdit aux jeunes ouvriers et apprentis de moins de seize ans ; — 3° Les boulangeries seront soumises au contrôle des inspecteurs de fabriques.

La liberté de conscience. — A l'heure où nous écrivons (fin janvier) la Chambre prussienne offre un spectacle analogue à celui de l'époque du Kulturkampf. Les interruptions se croisent. Le tumulte couvre de temps à autre la voix du président. Dans les couloirs, les députés échangent des paroles très vives. Partout l'irritation est au comble contre le gouvernement. Presque toute la presse relève le défi gouvernemental et déclare une guerre acharnée à la politique de réaction si audacieusement affirmée par M. de Caprivi au cours de la discussion sur le pro-

jet de la loi scolaire, qui est bien, avec le manifeste des cardinaux français, le plus insolent défi porté à la pensée moderne. Il ne suffit plus qu'un officier, se déclarant publiquement libre-penseur, ne soit pas admis dans l'armée ; il ne suffit plus qu'il soit impossible de trouver, dans tout l'état prussien, un seul instituteur qui oserait affirmer qu'il ne croit pas à la naissance surnaturelle du Christ. A présent il s'agit de d'accentuer encore le point de vue confessionnel dans toutes les organisations, dans toutes les administrations, et naturellement l'on commence par l'instruction. Et dire que toutes ces mesures contre la libre-pensée, honnies par les nationaux-libéraux eux-mêmes, sont une épisode de la lutte contre le Socialisme.

Voici d'après la *Justice*, les dispositions essentielles de la nouvelle loi scolaire présentée par le ministère prussien.

Désormais l'école sera libre... mais à la condition d'être confessionnelle. Nul, en effet, ne pourra ouvrir une école s'il n'a pas obtenu un certificat d'aptitude à enseigner la religion, accordé par une commission ecclésiastique. Chaque fois qu'il y aura dans une ecole plus de trente enfants d'une religion différente de la majorité des écoliers, on créera une autre école sous la dépendance des prêtres de la religion de la minorité.

L'enseignement religieux est obligatoire : les libres penseurs, nombreux en Allemagne, ne pourront se refuser à envoyer leurs enfants au cathéchisme, qu'en vertu d'une autorisation spéciale du président de la province. On comprend combien la dispense sera difficile à obtenir.

Enfin, tant aux examens passés par les maîtres pour avoir le droit d'enseigner, qu'aux examens passés par les élèves pour avoir le droit de quitter l'école, l'instruction religieuse primera tout et les certificats ne seront valables qu'autant qu'ils seront signés par les écclésiastiques.

AUTRICHE

Les victimes des erreurs judiciaires. — L'Autriche, pays arriéré, fournit à la France l'exemple du progrès en ce qui concerne les réparations dues aux victimes des erreurs judiciaires. En effet, la Chambre des seigneurs vient d'adopter une loi accordant des indemnités aux personnes indûment condamnées.

Les accidents du travail. — Le 3 novembre 1891, le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre des députés, à Vienne, un projet d'extension de la loi d'assurance contre les accidents, ce projet se rapproche de la loi allemande.

Le Moniteur des syndicats ouvriers donne l'analyse des principales dispositions de ce projet en neuf articles.

L'assurance est étendue à toutes les entreprises industrielles

qui s'occupent du transport par voies de terre, par voies fluviales ou sur les lacs.

Par contre, l'extension ne concerne ni les chemins de fer auxquels s'applique la loi du 5 mars 1869, ni la navigation maritime à laquelle s'applique la législation spéciale maritime.

L'assurance obligatoire. — Les résultats :

La loi a été appliquée à 131,328 fabriques et ateliers où des ouvriers travaillent au nombre de 1,236,125 qui gagnent par an 238 millions de florins (1.500 millions de francs environ). La prime à payer s'élève ainsi à trois millions de florins environ.

Dans le courant de la dernière année il y a eu 15,440 accidents ; sur ce nombre. 51 % ont causé, à ceux qui en ont été victimes, une incapacité temporaire à travailler ; ils touchent des indemnités à la caisse des invalides du travail.

Par suite des accidents ainsi arrivés, il y a eu 518 morts. Les ouvriers assurés sont partagés en deux catégories, ceux qui travaillent dans les fabriques et ateliers et ceux qui travaillent à la campagne. Dans cette dernière catégorie aucun accident ne s'est produit pendant l'année 1890.

SUISSE

Le Congrès ouvrier socialiste international de 1893. — Voici ce que nous trouvons dans un vaillant petit journal de Saint-Quentin, le *Réveil Social* :

Nous lisons dans le *Voricaerts* un article de notre ami Paul Brandt, le délégué suisse au Congrès de Bruxelles, rendant compte de la réunion des délégués du Grütli Verein et du Congrès socialiste qui s'est tenu à Zurich, avec mission de préparer le prochain Congrès international.

En ce qui concerne l'endroit où se tiendra le Congrès, on s'est décidé à l'unanimité pour Zurich, qui est par excellence la ville internationale et démocratique de la Suisse. On a choisi cet endroit dans un esprit de revanche contre la défense jadis faite d'y tenir un Congrès international. Les temps sont changés depuis et le parti socialiste suisse peut convoquer un Congrès où il veut.

On a de plus décidé que quinze membres, appartenant aux trois grandes unions, demeurant à Zurich, seraient élus et chargés de faire un appel aux compagnons de l'étranger.

En ce qui concerne le secrétariat du travail, on a confié cette même charge au comité de l'Union des corporations, jusqu'à nouvel ordre.

Enfin, la démonstration du 1er Mai sera préparée par une organisation unie, pour assurer une unité au mouvement. Aux compagnons de Berne a été confiée l'organisation.

Nous espérons, d'après ces détails, que le Congrès de Zurich en 1893 ne

sera pas inférieur à ceux qui l'ont précédé à Paris ou à Bruxelles. Depuis le premier Congrès de 1889, on a fait de grands progrès dans l'organisation ; déjà, cette année, à Bruxelles, il y avait une grande amélioration. Cette fois, nos compagnons suisses auront tout le temps d'organiser pratiquement le Congrès, afin de lui assurer un succès plus grand encore qu'à ses devanciers.

De plus en plus, le Congrès international est devenu une sorte de Revue des forces prolétariennes ; c'est à lui que viennent aboutir tous les efforts, tentés dans différentes directions, dans l'intervalle. Enfin, pour la bourgeoisie qui voudrait se voiler les yeux devant les progrès du prolétariat, il faut que ce soit une manifestation éclatante et significative. Jusque maintenant les Congrès ont toujours été en progression géométrique : à celui de Zurich de continuer la tradition.

L'expropriation des chemins de fer. — Une assemblée publique tenue à Zurich, par le Grütli, a décidé de combattre les privilèges des compagnies de chemins de fer, de demander la suppression de certaines décisions favorables aux compagnies et contraires aux intérêts du public et de faire accorder à la Fédération le droit de reprendre l'exploitation des lignes existantes ou d'effectuer la reprise des lignes elles-mêmes. — Il a été décidé, en outre, que le comité central du Grütli s'occuperait activement de cette affaire et provoquerait un referendum pour la mener à bonne fin.

CANADA

Mesure socialiste. — La ville de Toronto administre elle-même, depuis quelque temps, les tramways. Dans le premier trimestre, l'exploitation a rapporté à la ville 75,000 dollars (375.000). Malgré la réduction de la journée de travail, qui est aujourd'hui de dix heures, tandis qu'auparavant elle était de treize heures et demie, les employés et les salaires ont été augmentés de 20 % environ. — Qu'attend le public pour forcer dans tous les pays la socialisation des services d'intérêt public !

ETATS-UNIS

Statistiques. — 1° Nous trouvons dans le rapport annuel publié par le bureau de statistique de Washington, quelques données intéressantes :

La journée de huit heures a été votée par 1?? organisations et rejetée par 21 seulement. Sur les 6,2?8 grèves éclatées dans la dernière année, 5,1?? ont été arrangées à l'amiable, et 161 sont tombées d'elles-mêmes. Par suite

de la grève. les salaires ont augmenté dans 1,941 établissements, tandis que dans 2,058 on obtint une réduction de la durée du travail.

Les pertes causées par les grèves se montent à 481,524 dollars pour les patrons, et à 1,389,164 dollars pour les ouvriers. Sur le total des grèves, 5,566 ont abouti complètement, 164 en partie seulement, tandis que 465 ont été un insuccès pour les travailleurs ; l'issue de 58 n'était pas encore connue. Le nombre des ouvriers qui ont pris part aux grèves a été de 93,984.

2° Tout le monde reconnait aujourd'hui que la journée de huit heures donnerait à la classe ouvrière un sentiment plus élevé de sa dignité ; mais d'aucuns prétendent encore qu'elle lui ferait subir un tort matériel. Les chiffres suivants (rapport entre les salaires et la durée du travail dans l'Etat de New-York) démontrent que la diminution de la durée de travail n'entraine pas forcément la baisse des salaires, au contraire, et qu'il est manifestement faux que les travailleurs, en réclamant la réduction des heures de travail, se coupent l'herbe sous les pieds.

Professions	Année	Durée du travail	Salaires en dollars
Maçons	1885	10	4 —
	1886	9	4 05
Aides-Maçons	1884	10	2 50
	1887	9	2 75
Charpentiers	1885	10	2 75
	1886	9	3 25
Serruriers	1885	10	2 10
	1886	9	2 25
Peintres décorateurs	1885	10	3 —
	1887	9	3 50
Polisseurs de meubles	1885	10	1 75
	1887	9	2 38
Maréchaux-ferrants	1885	10	2 50
	1887	9	3 —
Mouleurs	1885	10	2 75
	1887	9	3 —
Tonneliers	1885	10	2 50
	1887	9	3 —

REPUBLIQUE ARGENTINE

Premier Congrès du parti ouvrier. — Parmi les questions importantes qui furent traités dans ses réunions, où les délégués de plusieurs associations internationales ont pris la parole, nous citerons : 1° L'organisation des travailleurs agricoles ; — 2° Les grèves ; — 3° La statistique ouvrière.

D'autre part *El Obrero,* organe du Parti à Buenos-Ayres, nous apprend que le Congrès a adopté l'envoi d'une pétition aux pouvoirs publics pour la réduction de la journée de travail à huit heures.

JAPON

Les remords d'un journaliste. — Pareil fait à celui rapporté par le *Ostasiatischen Lloyd* ne s'est pas encore produit en Europe, où cependant les journaux officieux ne manquent pas, mais, où il faut le reconnaître, la prétention à la culture morale et intellectuelle a atteint un bien plus haut degré qu'au Japon.

Le rédacteur du *Jiyu Shimpo,* un des journaux les plus influents du Japon, s'est suicidé parcequ'il avait des remords d'avoir accepté une subvention du gouvernement.

Peu civilisés les Japonais !

Adrien Veber.



LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

I.

Un tribun fameux qui passa, quelque temps, pour un grand homme d'Etat, osa proclamer qu'il n'y a pas de question sociale. Depuis cette parole mémorable, la question sociale a continué à faire quelque bruit dans le monde ; elle a manifesté son existence d'une façon éclatante en s'imposant à l'attention de tous, en soulevant les craintes des privilégiés, en groupant les classes populaires en partis socialistes déjà menaçants, à tel point que personne aujourd'hui n'oserait plus la nier, car tout le monde frissonne devant la grande énigme. La plainte éternelle des prolétaires, tantôt lamentation douloureuse, tantôt cri de colère et de haine, a retenti dans les Académies et dans les Parlements, troublant ici l'égoïsme placide des savants et là le bourdonnement monotone des assemblées politiques. C'est au sein de ces dernières que nous nous proposons de suivre les réclamations des victimes de l'ordre social actuel. Nous assisterons aux débats, nous analyserons les projets de loi, les rapports, les documents quelquefois remarquables, que dédaigne la futilité des journaux quotidiens. Nous applaudirons au zèle généreux des représentants du socialisme, nous démasquerons au besoin l'hypocrisie des majorités serviles et les sophismes misérables des avocats de l'oppression bourgeoise. Mais avant tout, c'est une pensée scientifique qui nous guidera ; nous collectionnerons les faits, les chiffres, les statistiques, car c'est de la constatation et de l'analyse des faits économiques que sort la démonstration des doctrines socialistes, dont la sereine lumière éclaire seule le passé, le présent et l'avenir de nos institutions.

Les assemblées françaises attireront spécialement notre attention, d'abord les Chambres et ensuite le Conseil municipal de Paris, dont l'initiative hardie a entrepris, sous les quolibets de la réaction, quelques réformes véritablement socialistes. Nous jetterons aussi quelques regards sur les Parlements de l'étranger.

II.

Les derniers mois n'ont pas été fertiles en discussions sociales. Nous pouvons citer cependant l'interpellation de M. Girault, sénateur du Cher, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour porter remède à la situation des bûcherons de la forêt de Meillan (Cher) et des forêts environnantes (séance du 21 décembre 1891).

Les bûcherons gagnent en moyenne 0 fr. 65 centimes par jour ; encore faut-il déduire le chômage pour cause de mauvais temps. Voilà la cause essentielle de la grève qui s'étend à quarante communes. Le chiffre de 0 fr. 65 cent. par jour n'est qu'une moyenne, car si la journée est payée en quelques rares endroits 0 fr. 90 centimes, il faut remarquer que dans le bois de Vieussat les salaires sont de 0 fr. 45 centimes, *neuf sous* par jour et dans d'autres de 0 fr. 50 centimes. Les bûcherons du Cher poussent leurs exigences jusqu'à réclamer des journées variant entre 1 fr. 20 et 1 fr. 75 centimes. Ils réclament en outre le droit qu'on leur refuse de se construire au milieu des bois des loges, c'est-à-dire des huttes en branchages, où ils pourraient s'abriter en cas de pluie et dormir pendant la nuit, afin de n'être pas obligés soir et matin de faire une dizaine de kilomètres de chemin pour rentrer chez eux et pour se rendre à leur travail. Ces prix dérisoires n'ont pas toujours existé. Il y a dix à quinze ans le salaire quotidien était de 2 fr. 50.

Dans le même département existe aussi une grève des ouvriers occupés à extraire des cailloux pour empierrer les chaussées. Le prix de la journée étant tombé à 0 fr. 75 cent., personne ne veut plus travailler.

En 1875, on payait le mètre cube de cailloux 3 fr. 50, on le paye maintenant 1 fr. 75, soit la moitié. Les hommes qui travaillent au pont en construction de la ligne d'Issoudun à Bourges gagnaient 1 fr. 50 à 1 fr. 75 en plein été et venaient travailler de dix kilomètres et plus. Aussi la misère est complète dans le prolétariat rural du Cher. Il y a dix ans, ces malheureux paysans avaient des économies, elles sont épuisées. Ils avaient du crédit, ce crédit n'existe plus. Le sénateur Girault demande des secours pour les empêcher de mourir de faim. « N'est-il pas « arrivé très souvent, dit-il, que pour cause d'inondation, de « gelées, de fléaux quelconques, dont a souffert l'agriculture, « les Chambres ont voté des crédits pour soulager les misères « occasionnées par ces fléaux. »

M. Develle, ministre de l'Agriculture a commencé ainsi : « Tout ce qu'a dit l'honorable M. Girault est exact ; le tableau « qu'il vous a présenté n'est pas exagéré ; il n'y a pas de situa-

« tion plus digne de pitié que celle de ces ouvriers bûcherons. » Mais il déclare ne rien pouvoir faire.

M. Girault réplique en demandant la fixation d'un minimum de salaire, mesure socialiste, au premier chef.

M. Lacombe a parlé ensuite et a indiqué les causes exactes d'une telle dépréciation de la main d'œuvre. Dans le Cher, il existe une très grande surabondance de bras. Les exploitants sont assaillis de demandes : Il s'établit alors une sorte d'*enchère descendante*. Et pourquoi cette surabondance de bras? A cause de la cessation de quelques exploitations locales et à cause surtout de l'*introduction des machines à battre qui ont supprimé le battage en grange qui occupait la population des salariés* agricoles pendant les trois ou quatre mois d'hiver.

La contre-partie de cet abaissement des salaires et de cette extrême misère, nous la connaissons d'avance, c'est l'enrichissement rapide de certains marchands de bois qui ont réalisé de grandes fortunes à cause du bas prix de la main-d'œuvre.

Voilà une petite idylle champêtre qui nous prouve bien que la question sociale existe aussi à la campagne. Remarquons en terminant que ces faits constituent une démonstration et une confirmation de certaines doctrines socialistes.

En effet, comme l'a établi Marx plus précis et bien plus scientifique que Lassalle, le prix de la main d'œuvre varie dans chaque branche de travail et se trouve fixé par la loi de l'offre et de la demande, de sorte qu'il peut descendre (comme c'est le cas ici) bien au-dessous du strict nécessaire à l'entretien de l'existence du travailleur et à sa reproduction. En second lieu, l'emploi des moyens mécaniques, en chassant un nombre d'hommes toujours plus grand du chantier et de l'usine, crée une armée *industrielle de réserve*, qui se retourne contre les travailleurs occupés, leur fait la concurrence du bon marché et abaisse à un taux infime la rétribution de chacun d'eux.

Quoique ne se rattachant pas directement à la question économique la proposition de M. Paul Lafargue sur la séparation des Eglises et de l'Etat n'en a pas moins un caractère social prononcé.

La voici dans son texte :

Le Parti ouvrier ne se fait pas d'illusion sur la portée de la séparation des Eglises et de l'Etat. Il sait que l'émancipation intellectuelle ne peut pas précéder, mais seulement suivre l'émancipation economique, et que ce n'est que dans une société devenue une véritable providence pour chacun des membres qui la composent, que peut disparaître jusqu'à l'idée d'une providence imaginée, par delà les nuages, dans le domaine mythique.

En dehors de cette raison philosophique qui suffirait à nous faire prendre en pitié la libre-pensée bourgeoise, nous avons sous les yeux l'exemple des Etats-Unis d'Amérique où l'Etat est séparé de toutes les Eglises, où il n'existe pas de budget des cultes et où l'idée religieuse a pris un tel déve-

loppement que nous avons pu assister en plein XIX[e] siècle à la création de toutes pièces de nouvelles religions.

Mais puisqu'il existe en France une question dite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et que cette séparation, toujours agitée, mais jamais résolue, sert de moyen politique à une fraction de la classe dirigeante pour diviser les travailleurs et les détourner de la poursuite de leurs véritables intérêts de classe, nous croyons qu'il est temps d'en finir avec ce dérivatif à l'unique problème de la société capitaliste, le problème social.

Nous demandons, en conséquence, que les Eglises soient séparées de l'Etat par l'abrogation pure et simple du Concordat et des articles organiques ; mais pour que cette réforme ne soit pas un nouveau leurre, nous reprenons le décret de la Commune de Paris du 2 avril 1871 portant « retour à la nation des biens dits de main-morte, meubles et immeubles appartenant aux corporations religieuses », et nous y ajoutons les « annexes industrielles et commerceciales de ces corporations », conformément à l'article 2 du programme au Parti ouvrier.

Ce qui constitue en effet la puissance politique du clergé, ce ne sont pas les misérables 50 millions inscrits au budget, ce sont les centaines de millions qu'il prélève chaque année sur la crédulité publique et sur l'exploitation directe des ouvriers et ouvrières qu'il a embrigadés par milliers dans ses ateliers, ouvroirs et autres maisons dites de charité.

C'est ce budget là qu'il faut supprimer si l'on veut faire une véritable guerre au cléricalisme que Gambetta dénonçait comme l'ennemi et que la Bourgeoisie républicaine n'a pas cessé de combler de toutes ses faveurs.

Nous demandons encore autre chose, c'est que protégeant la liberté de conscience de la classe qui n'a que son travail pour vivre, la République intervienne pour empêcher les employeurs d'édifier des chapelles particulières à l'intérieur de leurs exploitations, d'enrôler dans des sociétés de Notre-Dame de l'Usine et de contraindre à des pratiques religieuses des milliers d'hommes et de femme placés entre la perte de leur pain et le sacrifice de leurs sentiments les plus intimes à la religion du maître.

Avant même de « séparer l'Eglise de l'Etat », il importe, pour assurer la liberté de conscience de la classe ouvrière, de « séparer l'Eglise de l'atelier », sans quoi la suppression du budget des cultes n'aurait d'autre effet que de faire peser sur les seuls travailleurs tout le poids de l'entretien des divers clergés.

Je vous soumets donc la proposition de loi qui suit :

Article Premier. — Le budget des cultes est aboli, ainsi que le Concordat et les articles organiques.

Art. 2. — Les biens dits de main-morte, meubles et immeubles appartenant aux corporations religieuses, y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations, sont déclarés biens nationaux.

Art. 3. — Il est interdit à tout employeur collectif ou individuel d'ériger aucune chapelle particulière, d'enrôler dans aucune société religieuse et de soumettre les ouvriers et ouvrières à aucune pratique religieuse.

Art. 4. — Les crédits rendus disponibles par la suppression du budget des cultes sont affectés au budget de l'instruction publique pour être employés à élever les traitements des instituteurs et institutrices des écoles communales et pour procurer aux enfants de ces mêmes écoles des livres, des vêtements et des repas gratuits.

Art. 5 — La propriété ecclésiastique qui a fait retour à la nation sera consacrée exclusivement, capital et intérêts, à la création d'une caisse nationale de retraite pour les vieillards et les invalides du travail.

Art. 6. — Toute contravention à l'art. 3 sera punie d'une amende de [illegible] à 3,000 francs et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de 15 jours à 3 mois.

Quand le projet viendra en discussion, Lafargue insistera certainement sur ces chapelles patronales qui doublent l'exploitation capitaliste d'une odieuse oppression des consciences ouvrières, et nous espérons qu'au moins sur ce point la majorité républicaine lui donnera raison.

D[r] A. DELON

REVUE DES LIVRES

Un Volontaire de 1792. — *Psychologie révolutionnaire et militaire*, par Jean Lombard, 1 vol., Savine, éditeur.

Jean Lombard achevait la correction des épreuves de ce livre, lorsque la mort vint le surprendre. Il se montrait très fier, dans les conversations intimes, de cette œuvre, qui, il le pensait, grâce à une solide documentation, aiderait à élucider certains points de l'histoire révolutionnaire, encore fortement controversés.

Entre deux romans, il s'était donné passionnément à cette étude d'une époque qu'il affectionnait doublement, puisque, comme je l'ai écrit ici même, il était de ces artistes qui ont conscience de ne pas déchoir, bien au contraire, en servant la démocratie.

En des lettres, en des papiers de famille qui lui avaient été confiés par le docteur Mireur, un de ses amis marseillais, Lombard avait trouvé, puisé des documents importants et curieux, sur la formation des bataillons de volontaires dans l'Hérault et les Bouches-du-Rhône — et sur l'importation du chant de guerre de Rouget de Lisle, à Marseille, et cela lui avait donné l'idée d'étudier plus complètement, la personnalité d'un des auteurs des lettres qu'il avait étudiés, Etienne-François Mireur, volontaire de 1792, mort général à 28 ans, à Damanhour, pendant l'expédition d'Egypte.

En écrivant le *Volontaire de 1792*, Jean Lombard poursuivit un double but, la publication de documents intéressant un point d'histoire, qui, malgré de nombreux ouvrages publiés, reste en discussion, et l'étude de l'âme d'un jeune homme mêlé aux épisodes de la Révolution.

Dans une préface, dont la *Revue Socialiste* a donné un passage important, en août dernier, Jean Lombard a retracé brièvement la vie de son héros.

Etudiant en médecine à Montpellier en 1789, Mireur accepte avec transport les idées républicaines. En juin 1792, il s'enrôle dans le bataillon

de l'Hérault. C'est Mireur qui, le premier, chante l'Hymne de guerre de Rouget de Lisle, dans un banquet, à Marseille.

Le 14 Juillet, Mireur assiste à la Fédération parisienne. Le 5 août, il est au camp de Compiègne, à la fois lieutenant de grenadiers, et chirurgien-major de son bataillon. Le 24 septembre, il est à Avesnes. Il assiste à l'affaire de Quaragnon, à la bataille de Jemmapes, à la prise de Mons.

Les lettres de Mireur, que le livre de Lombard contient, à ce propos, sont extrêmement curieuses.

Mireur est de ceux qui, avec Goguet, son ami, refusent d'obéir à Dumouriez, après la défaite de Neerwinden. Il assiste plus tard à la bataille de Fleurus. Il fait partie de Sambre-et-Meuse, se bat à Ratisbonne aux côtés de Bernadotte ; à Wurtzbourg, en compagnie de Ney ; puis, à l'armée d'Italie, se signale par la prise de Gradisca. Il est général de brigade en 1797. Pendant l'expédition d'Egypte, il est tué peu après la prise d'Alexandrie, à Damanhour.

Ce qu'il y a de remarquable en la vie de ce soldat, ce que l'on ressent à la lecture de ses lettres, c'est comme l'a noté fort justement Lombard, un profond amour de la Révolution. « souventes fois il soupire vers la paix, l'appelle ardemment même au lendemain de la victoire. » On sent qu'il n'y a pas en lui le prétorien dont Bonaparte fera son séide. Il refuse par deux fois le généralat.

De tels exemples n'ont pas été rares, en la grande période révolutionnaire. La jeunesse d'alors retrouve au feu des luttes civiles, ce que Jean Lombard appelle l'*imagination*, un sentiment qui rendit les âmes vaillantes, sensitives, candides, chastes, qui les désindividualise pour les socialiser.

Et là reparaît le fervent apôtre de rénovation que fût Lombard. Notre ami tant regretté, exprimait l'espoir de voir notre jeunesse actuelle, méditer de tels exemples pour s'en inspirer — j'en ai la ferme conviction, cette espérance se réalisera. — Il ne faudrait point juger nos générations sur quelques spécimens défectueux dont M. Barrès serait le moins *avarié*.

La Révolution, par MARC-AMANIEUX, 1 vol. — Paul OLLENDORF, éditeur.

« Des vers fortement frappés, tout vibrants d'une noble ardeur révolutionnaire et tout imprégnés des plus nobles aspirations socialistes » ; en ces termes, l'œuvre de M. Marc Amanieux était appréciée, il y a quelques mois, par notre rédacteur en chef, et on ne saurait mieux dire.

L'auteur du poème que voici, est de ceux qui admirent la Révolution « en *bloc* » qui ne séparent pas les acteurs de ce gigantesque drame, pour exalter les uns, lapider les autres — aussi nous présente-t-il tous les combattants de la grande épopée sans aucun parti pris. Tour à tour, il évoque Vergniaud, Condorcet, Desmoulins, Marat Danton Robespierre, Saint-Just, Couthon, Carnot, Hoche, et il les montre liés par l'implacable logique révolutionnaire, qu'il personnifie en un héros, Carville, vigoureusement dépeint par ces vers :

Carville, cœur de flamme et visage de pierre
Incarna seul Danton, Carnot et Robespierre
Il fut démolisseur et sauveur jusqu'au bout.
La tempête laissa ce colosse debout.
Il s'agitait, battu de visions superbes,
Et, rois de cent tribuns, chef de soldats imberbes,
Il marchait dans la mort comme sur son chemin.

Le poète a enveloppé toute l'histoire de la Révolution, depuis les Etats-Généraux jusqu'au 18 brumaire, en un récit de belle allure, mais il a su éviter, d'ailleurs, de donner une importance trop grande à ce récit, estimant avec raison que le drame révolutionaire était par lui-même assez tragiquement beau.

A la Révolution, Carville sacrifie tout : justicier inexorable, même ses meilleurs amis, même Jordan, son disciple, l'époux de sa fille adoptive, Arachné. Ce n'est pas la douceur, les tendresses qu'il faut, le temps d'Athènes n'est pas venu, c'est Sparte qui doit régner. A Jordan qui demande la grâce d'un savant, Carville répond par ce cri révolutionnaire, ardent, fougueux, — le passage est d'une trop rare éloquence, pour que nous ne le citions pas tout entier :

— Sais-tu bien, cria-t-il, ce qui se lève en moi,
C'est tout le moyen âge acculé dans l'effroi,
La main-morte, le cens, la taille, la gabelle,
Le serf blême, suant sur la terre rebelle ;
C'est Marcel le prévôt, c'est Arteveld le brasseur,
Chaque génie en marche et chaque redresseur
Qu'ont cloîtrés ou tués les majestés sacrées.
C'est Courtrai dont j'entends encore les voies navrées
Mis à sang, sac et feu par Charles-Six enfant ;
C'est Azincourt après Rosbecq triomphant.
Le sol que les soudarts ravageurs laissent glabre,
Les névrosés dansant une ronde macabre.
L'alarme, cent quinze ans, jetée au champ gascon
Les spectres balancés aux crocs de Montfaucon
Jacques-Cœur enchaîné, la pucelle brûlée ;
L'esprit humain rampant sous l'ombre accumulée
Que projette le pape et que double le roi.
Les cadavres secrets dont l'eau fait le charroi ;
La Saint-Barthélemy, gigantesque martyre,
Les fuyards aux abois sur qui Charles IX tire,
Les révoltés roués, les paysans pendus ;
Les peuples achetés et les peuples vendus.
C'est l'épouvante entrant toujours par quelque porte,
C'est le pays sentant la chair humaine morte ?
Ce qui se lève en moi ? Ce qui frémit en moi ?
C'est tout ce qu'on a mis hors l'église et la loi.
Tout ce qu'ont violé la force et la conquête,
Tout ce que d'hommes purs enfouis sans enquête,
La Bastille a gardé jusqu'à leurs cheveux blancs,
Tout ce que l'on a vu passer d'êtres tremblants ;
Tout ce que, des recoins de la glèbe et du bouge,
Le donjon a fait noir et le meurtre a fait rouge !
Ce qui se lève en moi, Luc ? Ce sont les affronts
De l'avant-dernier règne encore chaud à nos fronts !
Nous sommes les maudits de huit siècles funèbres
Emergeant à la fois brusquement des ténèbres,
Cette heure où l'on entend tirer tous les verroux,
Sonne les libertés, mais aussi les courroux.
Ce fiel désespéré dont ma poitrine est pleine,
C'est l'amoncellement de huit siècles de haine.
Et si ma voix rugit comme en mer les grands flots,
C'est qu'elle jette au ciel huit cents ans de sanglots !

Ce n'est pas là un passage isolé dans l'œuvre de M. Marc Amanieux, nous en avons noté d'autres, nombreux, — qu'on nous permette d'empiéter un peu sur la place si restreinte qui nous est actuellement dévolue, pour transcrire encore cette vigoureuse et quasiment prophétique apostrophe, à Paris :

— Paris, tueur de rois, guillotineur de reines,
Si tu reprends le fer des redresseurs de torts ;
Si, comme les Typhons et les Adamastors,
Tu prodigues l'orage aux familles humaines,
Sache, ô fille du ciel, ô cité, que tu mènes
A l'immortelle paix cette planète en fleurs,
Les trois couleurs du jour sont dans tes trois couleurs.
Combats, délivre, luis, que tes enthousiasmes,
Ces souffles soient l'autan, purs chasseurs de miasmes,
Et que ta foudre serve à dorer les chemins.
O Paris, ta colère aura des lendemains,
Créateurs d'amitiés, de roses et de fêtes,
Dans deux siècles naîtront par milliers des prophètes.
La Révolution sainte que tu feras,
Blanche comme les mois d'hiver sur tes Juras,
Chaude comme l'été de tes Monts Pyrénées,
Excusera le sang versé par ses aînés,
Et la fraternité souriante est son nom.

Ministère et Mélinite, avec portraits, lettres, documents, étude sociologique, par A. Hamon et G. Bachot. — 1 vol., Savine, éditeur.

Encore que le bruit fait autour du scandale Turpin-Triponé soit apaisé, il n'est pas trop tard pour parler en détail de ce livre, paru il y a quelque temps déjà et dont nous n'avons pu rendre compte plus tôt. Les documents publiés par MM. Hamon et Bachot sont de ceux qui demeurent, qui sont consultés et cités à l'heure voulue ; on en reparlera encore, cette affaire n'étant pas terminée. Ils existaient ces documents, un peu partout, dans les quotidiens, dans le livre qui a été supprimé : « *Comment on a rendu la Mélinite* » de M. Turpin, mais MM. Hamon et Bachot ont pensé, avec raison, qu'il était utile de les réunir, de les coordonner et d'en extraire des conclusions qui nous paraissent des plus vraisemblables. Cela forme un copieux volume de près de 600 pages, où l'on trouvera sans doute quelques redites, où l'on pourrait peut-être reprocher aux auteurs d'avoir trop insisté sur certains points suffisamment clairs, mais dont la lecture passionne réellement.

Il appert de la lecture du livre de MM. Hamon et Bachot que Turpin inventeur général d'un explosif d'une extraordinaire puissance a été indignement volé et dépossédé de son invention, ce qui explique et excuse certaines de ses démarches.

Que si on avait le droit et le devoir de poursuivre Triponé, réellement traître à son pays, que si on avait le droit et le devoir — ce qu'on n'a pas fait — de poursuivre d'autres coupables, d'autres responsabilités étant nettement établies, on n'avait pas le droit de condamner Turpin.

Puisque le ministère a prétendu que la mélinite Turpin n'était pas la mélinite adoptée pour l'armée, pourquoi a-t-on condamné Turpin ? N'avait-il pas le droit de vendre ou de dévoiler à l'Étranger un secret dont il était le réel propriétaire. Est-ce que les Schneider, les Ménard Dorian

ne vendent pas à l'Etranger des canons, des blindages, des obus en acier chromé, très fréquemment ? Les poursuit-on ?

A-t-on songé à poursuivre ceux qui ont laissé livrer à la maison Armstrong, 2.000 kilogs de poudre sans fumée? En réalité, les plus coupables n'ont pas été poursuivis. — Et la presse a laissé se commettre une grande injustice.

Toute cette affaire est une nouvelle condamnation de l'Etat social actuel, du régime capitaliste. Et MM. Hamon et Bachot ont raison de dire en terminant :

« Vouloir réagir partiellement, vouloir empêcher le renouvellement de faits analogues à ceux que nous avons cité dans cette œuvre sociologique, faits que réprouvent même les esprits les moins ouverts à l'idée socialiste et altruiste, est logiquement absurde.

« Ces évènements sont des effets, et tant qu'on n'aura pas supprimé la cause, ils se reproduiront avec plus ou moins d'intensité de détails, mais toujours analogues. »

C'est ce qu'ont compris les socialistes, c'est ce que commence à comprendre la masse et c'est pourquoi plus tôt qu'on ne pense on verra se transformer l'état social.

Le livre de *Ministère et Mélinite* est une œuvre excellente, qui doit être lu comme les œuvres précédentes de MM. Hamon et Bachot l'*Agonie d'une Société*, la *France politique et sociale*, qui sont vraiment de remarquables *études sociologiques*.

Ch. Malato. — *Révolution Chrétienne et Révolution Sociale.*
SAVINE, éditeur.

Ce livre est une bonne étude de philosophie historique, qui montre comment s'est dénaturée à travers les siècles, une révolution intégrale, commencée il y a quinze siècles, et de quelle façon elle va aboutir dans la période que nous traversons, par l'anéantissement enfin inéluctable de toutes les autocraties.

Le Christianisme a été à son origine un mouvement de révolte, une protestation contre l'égoïsme des heureux. Les analogies sont nombreuses entre notre époque et celle de la décadence romaine.

De mystiques rhéteurs ont stérilisé le mouvement chrétien, l'ont dépouillé de tous ses côtés communistes et révolutionnaires, ont fait une religion, instrument de servitude d'une philosophie, instrument d'émancipation impérissable, toutefois, la vérité échappe à tous les attentats, à tous les guet-apens, et après quinze siècles va triompher en la doctrine socialiste.

Le livre de M. Malato est à lire.

La Russie. — *Histoire, Géographie, Littérature*, par Eugène GUÉNIN ;
Albert SAVINE, éditeur.

Sans être un fanatique du tzar et de l'alliance franco russe. — une duperie pour l'heure présente. — on peut lire avec fruit cet excellent

résumé d'histoire, de géographie et de littérature russes. On y trouvera certainement d'excellentes raisons d'aimer le peuple russe, d'estimer les Pouchkine, les Dortoiewsky, les Gogol, les Thernichewki, les Tolstoi,— et de haïr les tzars, — depuis Rourik jusqu'à Alexandre II.

Robert BERNIER.

La librairie *Dentu* vient de publier **la Conversion d'André Savenay**, « roman socialiste », par Georges RENARD, que les lecteurs de la *Revue Socialiste* connaissent bien. C'est une belle et bonne œuvre que le livre nouveau de notre distingué collaborateur.

Ecrit dans une langue correcte et réservée, ce récit d'une discrète et étroite idylle d'amour se déroule avec un intérêt très réel et très vif, présentant tantôt un tableau saisissant, tantôt une scène émouvante, constamment soutenu par un souffle de charité virile, un sentiment passionné de la justice. Voilà qui sort hardiment des histoires scandaleuses et du langage brutal ; c'est ce qui assure le succès de ce livre, œuvre de pitié et de paix, roman d'honnêteté attrayante et, au premier chef, d'actualité.

« Peu d'écrivains, dit M. Millerand, étaient aussi complètement armés que Georges Renard, pour mener à bien cette délicate entreprise : la résurrection du roman à thèse. »

Professeur à la Faculté des lettres de Lausanne, M. G. Renard est un ancien élève de notre Ecole normale supérieure. Littérateur, il a donné, à la *Nouvelle Revue*, des « croquis champêtres », et des articles de critique, remarqués. Ecrivain politique, il a publié (dans la *Revue Socialiste* d'abord et ensuite en volume) sur le socialisme, une étude qui a eu le plus légitime retentissement.

Que ces mots « roman à thèse » n'effarouchent pas, d'ailleurs, les lecteurs et surtout les lectrices qui ont le légitime effroi de la pédanterie.

Si le poète avait raison qui s'écriait :

Vive le mélodrame où Margot a pleuré !

la *Conversion d'André Savenay* est certaine de réussir. Je me trompe fort en effet, ou plus d'une lectrice sentira ses yeux se mouiller à certaines pages de cette histoire d'amour. Car c'en est une, et la plus simple et la plus pénétrante du monde, contée avec un art discret et sobre, qui provoque l'émotion sans paraître la chercher.

Quant à l'idée socialiste, elle imprègne l'œuvre tout entière. Ce sont les personnages qui se chargent, à mesure que se déroule la trame du récit, de faire son apologie. Et dans quelle langue à la fois simple et éloquente.

« Ce que je déteste, dit quelque part l'un d'eux, c'est l'argent devenu le but de la vie et la mesure du mérite ! C'est sa majesté million devenu le roi et le tyran de notre société. Etes-vous pauvre ? C'est le grand tentateur. Il vous invite aux courbettes ; il use la fierté et la probité ; il vous enseigne l'hypocrisie, la fraude, le vol ; il fait des coureurs de dot et d'hé-

ritage. Etes-vous riche? C'est le grand corrupteur. Il vous apprend la fainéantise, l'injustice; il crée des débaucheurs de filles et des faiseurs de coups de bourse. Il fausse tout, asservit tout, jusqu'à l'opinion publique.

« ... En vérité, je ris quand j'entends de braves gens réduire la question sociale à une pure question ouvrière. Elle est bien plus large, bien plus grave. Il ne s'agit pas seulement de permettre aux ouvriers de ne pas mourir de faim. Il s'agit de briser la tyrannie de l'argent, de détruire le privilège de la richesse, de trouver une forme de société qui réduise au minimum l'inégalité de fortune et qui l'empêche de se reformer. On n'est vraiment socialiste qu'à condition de travailler à cette œuvre-là... »

Mais je me laisse entraîner. Je voulais seulement crier à M. Georges Renard : bravo! et merci! Bravo, pour le beau et bon livre qu'il a écrit; merci, pour l'arme nouvelle dont il vient de doter la propagande socialiste.

Nous devons plus qu'un compte rendu à la *Conversion d'André Savenay*; où les idées de la *Revue Socialiste* sont si éloquemment défendues et propagées. Notre ami Eugène Fournière en fera l'objet d'une critique étendue et, nul mieux que lui, n'est qualifié pour cela. Mais, en attendant, nous avons voulu saluer la nouvelle œuvre de Georges Renard. Nous ne saurions le faire mieux qu'en reproduisant la lettre-préface, qui porte cette suscription :

A Alexandre Millerand, *Député de Paris*.

« Vous m'avez permis, mon ami (et je vous en remercie cordialement), d'associer votre nom à la destinée de ce livre, qui est l'histoire d'une âme jeune et généreuse, amenée peu à peu, par le malheur, par l'amour, par la révolte de son honnêteté native, à sortir d'une élégante indifférence et à embrasser la cause de l'humanité souffrante.

« Pour moi, j'ai voulu vous dédier cette œuvre de combat et de pitié, de charité virile et de tenace espérance, parce que, sans être de ceux qui sont condamnés de naissance ou forcés par la cruauté des choses à désirer une transformation sociale, vous croyez, comme moi, cette transformation nécessaire, et que vous la souhaitez, comme moi, pacifique et progressive.

« Je ne sais pas, et n'ai pas besoin de savoir si vous partagez toutes les idées émises au cours de ce volume ; il me suffit que vous soyez, avec l'autorité d'un caractère et d'un talent également éprouvés, avec l'énergie calme qui convient aux convictions solides, le défenseur des petits, l'ennemi des inégalités héréditaires, le partisan résolu des lois réparatrices, dont la démocratie contient la promesse et le germe.

« On sera peut-être étonné de voir fraterniser ainsi dans un roman la politique et la littérature, deux rivales habituées ces années dernières à se jalouser et à se décrier mutuellement. Mais j'estime que l'art, au lieu de s'isoler dans une olympienne sérénité, peut toujours et doit parfois se mêler à la lutte féconde d'où sortira l'avenir ; que le Beau est plus beau encore s'il réussit à être en même temps le Bien, qu'un écrivain, pour être

un assembleur de phrases et de fictions qui veulent plaire, n'abdique pas son titre d'homme et de citoyen, que même à certains moments crépusculaires, il serait presque coupable de ne pas dire franchement son avis sur les grands problèmes qui troublent la conscience et la société contemporaines.

« J'ai donc taché, sans sacrifier en rien le souci de la forme et de la vérité, d'ajouter et d'opposer à la peinture de la vie réelle les réclamations de la justice idéale. Ce n'est pas à moi de décider si j'ai mené à bien cet essai de résurrection du roman à thèse, mais je tiens à dire que j'ai toujours eu devant les yeux cette devise : « Guerre aux opinions, paix aux personnes » ; — que j'ai combattu de toutes mes forces l'égoïsme, la haine, le mensonge et l'esprit de secte partout où je les ai rencontrés ; que j'ai voulu passionnément donner sujet de réfléchir à cette masse indécise, qui cherche de bonne foi le sens où il faut marcher aujourd'hui ; que par cela même, je me suis efforcé de parler la langue de tout le monde et de me faire aussi simple, aussi sobre, aussi clair qu'il m'a été possible de l'être.

« Dirai-je encore que ce roman parisien est chaste. Ce n'est pas, je le sais, la moindre de ses hardiesses. Mais j'espère qu'on voudra bien me pardonner d'avoir dédaigné, malgré la mode, le ragoût affriolant des scènes scabreuses et des brutalités de langage.

« Après quoi, je n'ai plus qu'à m'en remettre au jugement des lecteurs, heureux du moins si j'ai pu toucher quelques âmes, éclairer quelques intelligences, entraîner quelques bonnes volontés vers ce socialisme réformiste, que vous défendez si bien, mon cher ami, dans la Presse et au Parlement. »

Georges Renard.

Religion, par M. G. de Molinari, Correspondant de l'Institut, Rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, chez Guillaumin et Cie ; Paris. Prix : 3 fr. 50.

Sous ce titre, M. de Molinari vient de publier un ouvrage du plus haut intérêt. Après avoir étudié l'histoire des religions et examiné le rôle qu'elles ont rempli dans le passé, il s'attache à démontrer en se plaçant au point de vue économique de l'utile, que ce rôle ne sera pas moins considérable dans l'avenir ; il cherche quel régime est le plus favorable à la culture religieuse, à quelles conditions l'Eglise peut être séparée de l'Etat sans dommage pour la religion, etc., etc. Ces questions aujourd'hui plus que jamais à l'ordre du jour sont traitées dans ce livre avec une originalité rare. La conclusion de l'auteur peut être résumée par le célèbre aphorisme de Cavour : l'*Eglise libre dans l'Etat libre*.

Notre collaborateur Maxence Roldes consacrera à cette œuvre de vive allure et éminemment suggestive un compte-rendu détaillé. Le sujet est de toute actualité et l'auteur de la *Morale économique* l'a, sur plus d'un point, très heureusement élucidé.

Les Lois Sociologiques, par Guillaume de Greef, docteur agrégé à la Faculté de Droits. — Leçons d'ouverture faites à l'Université de Bruxelles, novembre 1891. Librairie Centrale des Sciences ; Oscar Mayolez et Jules Audiarte, éditeurs, 1, place de l'Université, Bruxelles. Prix : 0 fr. 75.

La paleontologia dello Spirito, par Tito Vignoli. Estratto dal Fascicolo XIII Gennaio 1892 del *Pensiero Italiano*. Tipografia Cooperativa insubria, via Stella, num. 9. Milano Prix : 0 fr. 31.

Lamentations de Jérémie Bonhomme. — Imprimerie H. Michel, Nîmes. Prix : 0 fr. 50.

Politica Coloniale, par Napoleone COLAJANNI. — Carlo Clausen, editore, Palermo. Prix : 3 fr. 50.

Dans cet important travail, l'éminent sociologue italien, est contre la politique coloniale du moins comme elle est pratiquée actuellement, c'est-à-dire procédant par l'asservissement et la spoliation de peuples à qui l'on porte la civilisation par le fer et par le feu.

Nous sommes tout à fait de cet avis et dans un prochain nnméro, nous publierons un compte-rendu un peu détaillé de *Politica Coloniale*.

Travaux du Congres de Marseille. *quatrième assemblée générale de l'Association protestante pour l'étude des questions sociales*, 29 et 30 octobre 1892.— Paris, Fischbacher, éditeur.— Prix : 2 fr. 50.

Lettere di Giuseppe Mazzini ad Andrea Giannelli, con prefazione riguardante il lavoro della Democrazia Toscana, specialmente dal 1849 al 1859, con note spiegative, ecc. — Publicazione popolare, per A. GIANNELLI. — Tipografia del Popolo Pistoiese, Pistoia.— Orezzo : lire 1.50.

La Société Collectiviste, par HENRI BRISSAC, vient de paraître à la librairie de la *Revue Socialiste*, 10, rue Chabanais, Paris.— Prix : 1 fr.

Qu'eût-on dit avant 1789 d'un homme se flattant de connaître les idées de son époque, et qui eût ignoré celles des encyclopédistes ? Que peut-on dire en 1892 des hommes affichant la même prétention, et qui ne connaissent rien du *Collectivisme ?*

Dans la brochure qu'il vient de publier, notre ami et collaborateur Henri Brissac expose les principes généraux du Collectivisme, forme contemporaine d'un socialisme qui réunit déjà plusieurs millions d'hommes. Puis, viennent après cette exposition, soixante-quatre questions — ou objections — suivies de leurs réponses. Enfin, les mesures de transition à prendre son indiquées. Cette brochure excitera un vif intérêt.

La Voix parfaite ou le **Christ ésotérique**, par ANNA KINGSFORD, docteur en médecine de la Faculté de Paris, et EDOUARD MAITLAND, avec une préface d'EDOUARD SCHURÉ, 1 volume in-8°, traduit de l anglais. — Félix Alcan, éditeur.— Prix : 6 francs.

Les auteurs ont eu pour but de faire pour le Mysticisme de l Occident ce que la Société théosophique a entrepris en faveur du Mysticisme en Orient. Il s'agit de mettre l'interprétation de ce Mysticisme en harmonie avec son but originel, afin d'arracher les Ecritures et la Religion à l'obscurcissement qu'elles ont subi sous un contrôle exclusivement sacerdotal.

C'est aujourd'hui un fait reconnu que le dogme chrétien, tel qu'il s'enseigne depuis dix-huit cents ans, ne répond plus aux besoins de notre époque.

Le livre de Mme Kingsford et de M. Maitland expose des idées, habituellement enveloppées de formules obscures, dans le langage clair de la philosophie moderne, et il l s appuie sur des données empruntées aux sciences. On y trouve un essai de synthèse ésotérique au point de vue de la science contemporaine et en vue de notre civilisation.

F. ROUSSEY-DALON.

Le Directeur-Gérant : BENOIT MALON.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

JUSTICE ET SOCIALISME

D'APRÈS LA *REVUE PHILOSOPHIQUE*

I.

La *Revue Philosophique* vient de publier dans son fascicule de Février 1892, un travail très important, intitulé : *Justice et Socialisme, d'après les publications récentes*, dont la haute valeur philosophique et dialectique, la hardiesse et la nouveauté méritent d'être signalées à l'attention et aux méditations des socialistes de toutes les écoles. L'auteur de cet article, M. Gustave Belot, n'est certainement pas un inconnu pour nos amis. On se rappelle l'appréciation courtoise et sympathique que publia cet écrivain du premier volume du *Socialisme Intégral*, et la réponse aux objections formulées par lui que nous tentâmes dans le numéro du mois de juin 1891. — Ce qui nous engagea à cet essai de réfutation, ce fut surtout le ton de sincérité, de loyauté de notre contradicteur, son indépendance d'esprit, la finesse de ses aperçus et aussi, devons-nous le dire, une bienveillance parfaite éloignée du pédantisme vide des pontifes de la vieille orthodoxie économique. Ce fut une agréable surprise pour les fidèles du Socialisme, une preuve de sa vitalité conquérante que de le voir reçu non sans honneur et discuté avec un demi-acquiescement au milieu d'un groupe de philosophes Français naguère hostiles ou indifférents.

Aujourd'hui, M. Belot présente, sauf erreur de notre part, une adhésion complète à certaines doctrines essentielles qui sont les nôtres. Cette adhésion est un évènement et ne laissera pas de produire un certain effet moral tant sur les adeptes convaincus, dont la foi en restera certainement fortifiée, que sur les esprits très nombreux qui vivent pour ainsi dire en coquetterie avec

nous. — Mais le plus important, c'est la valeur de l'argumentation très neuve dans certaines parties qui a servi a prouver que la concurrence économique est impuissante à assurer la justice, que la loi de l'offre et de la demande, aspect habituel sous lequel se présente la concurrence, est fort souvent en opposition complète avec l'idée de justice, que la *Coopération sociale*, c'est-à-dire la production sociale substituée à la production individuelle, réalise mieux ce concept. Et, ce qui est piquant, c'est que cette démonstration est fondée toute entière sur les prémisses posées par M. Herbert Spencer, dans son récent ouvrage : *Justice*, quatrième partie de ses principes de morale. Cette quatrième partie a été écrite avant la troisième parce qu'elle contient la réfutation du socialisme, dont les progrès inquiétent la vieillesse du célèbre philosophe anglais, qui a craint d'être trahi par l'âge avant d'avoir donné le coup de grâce à ces pernicieuses théories.

Il est probable qu'elles n'en mourront pas, car la parade a été prompte et la riposte hardie. La loi d'*Egale liberté*, fondement du droit, d'où M. H. Spencer fait dériver son individualisme inflexible, parait au contraire impliquer pour M. Belot la justification théorique et la nécessité pratique du Socialisme.

Mais ces pages sont trop importantes pour que nous ne soyons pas tenté d'en reproduire les développements essentiels que l'on trouvera à la fin de cette courte étude.

II.

Ce sont d'abord deux adversaires du socialisme venus de points opposés de l'horizon intellectuel qui exercent la sagacité de notre contradicteur d'hier, aujourd'hui presque notre allié. Tel *M. Cathrein : Le Socialisme, ses principes fondamentaux et son impossibilité pratique*. Ce dernier est un catholique fervent qui maudit le socialisme sur le ton de l'anathème. Aussi n'est-il pas nécessaire de s'arrêter longtemps à son argumentation bonne pour la chaire tout au plus. Notons une juste remarque de M. Belot à propos du socialisme chrétien : « On s'aperçoit bien « un peu tard et trop opportunément du socialisme renfermé « dans la religion chrétienne : on l'avait depuis longtemps *tenu* « *soigneusement sous clef* pour l'empêcher de sortir. »

Le second est un écrivain anglais, M. Graham. Sa critique sérieuse, positive, appuyée sur les faits, admet cependant l'utilité, le bien-fondé ce certaines réformes, par exemple la réglementation du travail à condition qu'elle soit en rapport avec la variété des industries et accepte l'entreprise d'Etat qui pourrait

être prudemment étendue. Mais les idées générales lui manquent. Le détail obscurcit chez lui la vue de l'ensemble. « C'est « ne pas être assez pratique que de ne voir que la pratique. »

Le même reproche ne saurait être adressé à M. B. Malon qui sait sacrifier aux théories générales et aborder avec succès les questions de détail et d'application. Ses tendances pacifiques, son programme progressiste, sont très justement appréciés. — Mais M. Belot, exprime la crainte que Malon ne se laisse emporter au-delà de ses vues propres, qu'il ne soit entraîné à former des souhaits révolutionnaires et à subir l'influence des violents. Il en donne pour preuve le compte-rendu du Congrès d'Erfurt, dans lequel, tout en déclarant que la politique Marxiste du *tout ou rien* n'est pas la sienne, Malon termine en en souhaitant le succès. C'est là que se montrerait l'opposition qui existe entre les théories socialistes que l'écrivain de la *Revue Philosophique* n'est pas loin d'admettre et le parti socialiste dont les tendances révolutionnaires, l'allure menaçante, les âpres convoitises lui semblent devoir l'emporter sur la modération et l'idéalisme des inspirateurs de la *Revue Socialiste*. Ce qu'on nous reproche ainsi qu'à notre maître, c'est de ne pas rompre aussi absolument que possible, tant en théories qu'en pratique avec tous ceux qui ne renonceraient point franchement pour l'avenir à manier le fusil de l'insurgé. — Nous croyons que c'est bien là le point fondamental de nos désaccords. Il importe de s'expliquer catégoriquement :

Si on nous demande notre sentiment personnel, intime, la question est oiseuse. Peut-on supposer qu'un homme honnête, d'esprit sain, puisse souhaiter le retour des épouvantes de la guerre civile ? La lecture faite il y a bien longtemps déjà, de l'ouvrage de M. Camille Pelletan : *La semaine sanglante* nous a laissé comme un affreux cauchemar de bestialité humaine déchaînée. Selon l'expression de M. Dumas fils « ce qu'il y a encore d'à quatre pattes » dans l'animal civilisé, se réveilla alors. Cette volupté de la chair saignante et chaude qui dort dans l'obscurité de nos instincts, cet énervement morbide qui noie quelquefois les hommes dans la saoûlerie du meurtre et de la destruction s'exaltèrent alors avec le fracas des fusillades sans jugement. — Pendant que des soldats carnassiers travaillaient, brutes aveugles, en faveur de la propriété, de l'ordre et même de ce que l'on appelle la *morale*, les nôtres, comme l'a dit M. de Mun « mouraient avec une sorte d'insolence », l'insolence de l'héroïsme, ou selon l'expression de Mac-Mahon « avec un courage digne d'un meilleur sort. » Ces révolutionnaires tombaient, l'âme hautaine et sans espoir de Paradis ; ils me paraissent moralement

bien plus grands que les martyrs tant célébrés du christianisme, qui faisaient une bonne affaire en subissant le martyre et en conquérant du même coup la jouissance des éternelles félicités. Malgré le rugissement de vengeance qui s'élève encore dans le cœur de ceux qui ont vu et *subi* « le rétablissement de l'ordre », croyez-vous que nous voulions encore cette chute dans l'atroce, même avec la certitude de la victoire ? Croyez-vous qu'il existe homme raisonnable qui ne préfère le Progrès pacifique et lent ? Car nous savons trop le lendemain des Révolutions victorieuses : les réactions inévitables, les immenses difficultés pratiques, et souvent l'aggravation menaçante des misères à soulager. Il est vrai que les ardents pourraient nous répondre : « Messieurs les socialistes de cabinet, le ventre plein et les pieds chauds, vous prêchez aisément la patience aux crampes de la faim : Vous supportez avec une philosophique douceur les souffrances des autres. Quelques années de plus ou de moins, cela est peu pour vous. » Ce reproche doit talonner notre lenteur d'hommes d'étude et nous préserver de la mollesse et de l'indifférence. Mais tout bien réfléchi, devant l'extrême difficulté de l'œuvre à accomplir, devant l'improbabilité très grande d'un succès durable, nous réprouvons avec énergie tout appel à la violence, tant qu'il subsistera le moindre espoir d'amélioration par l'emploi des moyens pacifiques, car il y a faillite pour l'humanité quand un réveil de sauvagerie vient détruire les rares progrès moraux à peine fixés dans la substance de l'espèce.

Un mouvement fatal emporte le monde vers la grande bataille sociale. C'est pour la prévenir que nous écrivons; c'est pour éloigner cette sombre perspective que nous crions à tous : « Voilà les réformes possibles ; faites-les. » Et n'y a t'il pas au sein même du socialisme révolutionnaire un mouvement réformiste très marqué ? Est-ce que les Marxistes en France pratiquent la politique du *tout* ou *rien,* comme vous le leur reprochez ? Leur dernier Congrès tenu à Lyon a formulé un programme municipal excellent. Les Blanquistes, groupes essentiellement révolutionnaires, sont représentés au Conseil Municipal de Paris par Vaillant et Chauvière, qui préconisent toutes les réformes pratiques ? Qui est-ce qui par le refus de tout progrès cherche « à faire monter la pression de la chaudière « jusqu'à ce qu'elle éclate, » Est-ce que ce sont les Marxistes partisans de la journée de huit heures et de la protection du travail, ou bien les conservateurs intransigeants de droite et de gauche ?

Si pacifiques que tendent à devenir les diverses fractions du Parti ouvrier, nous n'en restons pas moins, comme les mem-

bres de ce parti, des adeptes *irréductibles* de la Justice économique. Comme eux, nous voulons des résultats : Et si Malon souhaite le triomphe du programme d'Erfürth, après en avoir regretté l'esprit trop exclusif, c'est qu'il ne renonce pas à ses convictions : Leur réalisation est l'intérêt suprême qu'il place au-dessus de tout, même au-dessus de son horreur légitime des Révolutions violentes.

Voilà quels sont nos sentiments. Affaire sans importance, à mon avis, car nos sentiments ne changeront guère la marche des évènements. Que nous nous plaisions à de belles déclamations sentant la poudre et le pétrole, ou que nous dédaignions cet exercice littéraire, l'évolution naturelle de la société capitaliste n'en sera guère ou accélérée ou ralentie. Les romantiques ont tenu cet article-là ; ainsi le toast à la petite balle de Félix Pyat ; ainsi tel discours de Victor Hugo sous l'Empire. « Charger son fusil et attendre l'heure. » Effet nul.

Impuissants, les phraseurs, c'est vrai ; mais les hommes d'action, les conspirateurs, les braves décidés à jeter leur vie aux baïonnettes peuvent-ils presque à leur gré déchaîner la guerre civile, plus impitoyable que la guerre étrangère ? Nous n'en croyons rien et les exemples sont nombreux : Les insurrections républicaines qui troublèrent les premières années du règne de Louis-Philippe avec Barbès et Blanqui n'entraînèrent point la population ouvrière de Paris. Souvenez-vous encore de l'attaque du poste des sapeurs-pompiers de la Villette accomplie en plein jour par les Blanquistes sous la direction d'Eudes et de Granger, quelques mois avant le 4 septembre 1870, au moment où l'Empire pourri, doutant de lui-même, semblait mûr pour le coup d'épaule final. Ce ne fut qu'une bagarre, pas même une émeute.

Trouvons-nous d'autre part, avant les Révolutions victorieuses, l'action des praticiens de la révolte à main armée ? Est-ce qu'avant 1789, on croyait à la possibilité des drames terribles qui suivirent ? Tous les esprits et tous les cœurs étaient à la paix, à la bonté, à la sensibilité, à l'amour de la nature et des plaisirs champêtres. On rêvait encore à la félicité de tous les hommes réconciliés dans la fraternité universelle, quand on fut réveillé par les massacres de Septembre. Et avant 1830 ? Avant 1848 ? Ces événements jaillirent inopinément du conflit des intérêts et des passions opposées. C'est en vertu de causes internes, obscures et latentes que se produisent ces grandes secousses ; ce sont les mouvements aveugles de la lave souterraine qui ébranlent les institutions politiques ou économiques comme autant de tremblements de terre sociaux.

Les *Révolutions* ne dépendent pas des *révolutionnaires*, mais de l'obstacle opposé par les formes rigides du passé à l'évolution naturelle de la société.

Les conservateurs inintelligents sont les vrais fauteurs des Révolutions, parce qu'en s'opposant à l'éclosion des nécessités historiques ils déterminent l'éclatement brutal de toutes les entraves gênantes. Retournez-vous donc contre eux et flétrissez leur égoïsme plein de périls. Ce sont là « les exploiteurs qui échafaudent une candidature » sur les sentiments les plus bas de la nature humaine la cupidité et la peur, et « se font une rente » de la folle résistance aux flux qui les brisera. L'Angleterre n'a plus eu de révolutions depuis 1688 à cause de l'esprit de conciliation et de prudente concession qui règne chez les conservateurs.

Le reproche discret que l'on adresse à Malon ne nous paraît donc pas fondé. Il ne s'agit pas de savoir si on est ou si on n'est pas partisan des moyens violents (car cela est de nul effet sur la réalité) mais seulement si on se place parmi les réformateurs de l'état économique ou social ou parmi les défenseurs des iniquités qu'il comporte.

III.

Telle n'est pas certainement l'opinion de M. Spencer en ce qui concerne la société actuelle. Pour ce penseur éminent, la propriété individuelle (à l'exception de celle du sol qu'il a combattue en des écrits antérieurs), la concurrence libre, la lutte de tous contre tous, la disparition des faibles et des vaincus, sont d'ordre naturel et conformes à la justice. Comment donc entend-il la *Justice* pour qu'il y ait un tel désaccord entre lui et tant d'autres esprits?

Nous suivrons encore ici l'analyse de l'écrivain de la *Revue Philosophique* : Le progrès de l'espèce exige que les avantages obtenus soient proportionnels aux capacités — d'où le droit pour chaque individu d'agir librement, de faire valoir ses facultés et de jouir des fruits de son travail. C'est la loi de liberté. Mais les hommes vivent en société. Un nouvel élément intervient : Il ne faut pas en effet qu'ils puissent s'empêcher mutuellement de bénéficier de l'exercice de leur activité ; cette nécessité nouvelle exige une série de mesures restrictives de la liberté individuelle. Voilà la seconde loi, la loi d'égalité qui restreint la première. De là se déduit la formule de la Justice : « Chacun « doit être libre de faire ce qu'il veut dans la mesure où il n'en-

« trave pas semblable liberté chez autrui. » La théorie de l'Etat, « pouvoir essentiellement juridique » chargé de maintenir la Justice et le Droit, se conçoit d'après cette doctrine même qui précise et limite ses attributions.

Voilà le point de départ et le fondement de la vigoureuse argumentation de M. Belot : 1° L'Etat accomplit-il sa mission en se contentant de la fonction juridique et arrive-t-il ainsi à faire régner la justice telle qu'elle a été définie plus haut? A cette question répond le premier développement, qui est intitulé : *Justice et Concurrence*. 2° L'Etat doit-il viser à autre chose, doit-il se considérer comme investi d'une fonction encore plus vaste, telle que pourrait être dans certains cas, l'organisation de la coopération sociale, c'est-à-dire l'organisation du travail? A cette deuxième question répond le développement intitulé : *Concurrence* et *Coopération sociale*.

Nous nous garderons bien de substituer un résumé incolore et insipide au texte même de ces fortes pages de philosophie socialiste, que l'on trouvera reproduit dans ses parties essentielles à la suite de cet article.

Sans en essayer l'analyse, il est intéressant de remarquer la définition plus nouvelle et plus juste du socialisme qui s'y trouve exposée : « Substituer progressivement la collaboration « à la concurrence. A la lutte des hommes entre eux, il faudrait « substituer la lutte en commun des hommes contre la nature, « ou suivant la formule saint Simonienne, l'exploitation collec- « tive du globe à l'exploitation de l'homme par l'homme. » L'auteur remarque plus loin que pour les individualistes, la société est un phénomène négatif, une sorte de mal nécessaire, une gêne qu'il faudrait réduire au minimum. Pour les socialistes au contraire, elle constitue un fait essentiellement positif : L'homme étant un être sociable par nature doit vivre de plus en plus par et pour la société, de façon à employer au bien de tous la force énorme qui résulte de la mise en commun des efforts et des aptitudes méthodiquement dirigées vers un même but.

Une autre idée à peine indiquée nous a paru profonde. C'est la parenté intime du socialisme et de l'individualisme qui semblent d'abord deux tendances exclusives l'une de l'autre. Le développement actuel du socialisme n'est pas comme le voudrait M. Spencer une « anomalie et une régression », mais au contraire un effet naturel de l'individualisme régnant. D'autre part, le socialisme peut être compris comme l'exaltation même de l'individualisme et son triomphe le plus complet, puisque affranchi des périls et des inquiétudes de la lutte, pro-

tégé contre tous les risques non pas par sa propre faiblesse mais par l'immensité même de la force sociale, l'individu jouirait d'une sécurité, d'une aisance, d'une facilité de jouissances de tous genres et d'une indépendance (en dehors des heures consacrées au travail harmonisé et coordonné) dont rien n'approche dans l'état actuel.

A. DELON.

Nous nous faisons un véritable plaisir de reproduire ci-après les pages principales du travail de M. Adolphe Belot.

I. — JUSTICE ET CONCURRENCE

Tout le monde réclame la justice, dès qu'on excepte les malfaiteurs. Seulement, on ne s'entend guère sur ce qu'elle est. Dans l'école théocratique, elle est que l'Eglise possède tous les droits, sous prétexte qu'elle possède la vérité absolue. Au nom de la justice, les libéraux ramènent l'Eglise au droit commun. Justice est le cri de guerre des socialistes contre l'ordre actuel, comme il est celui de M. Spencer contre le socialisme et contre ce libéralisme apostat (suivant lui) qu'il qualifie de nouveau torysme.

Il y a deux éléments dans la notion que M. Spencer se fait de la justice : Un élément purement formel, l'égale liberté que l'Etat aurait pour fonction, et pour fonction unique, de maintenir. Un élément réel : la compétition entre les individus sous cette seule condition de ne pas s'entraver mutuellement. Si les hommes ne luttaient qu'avec la nature, il n'y aurait pas lieu de parler d'égale liberté, et la « justice » serait satisfaite par le fonctionnement des « châtiments et des récompenses naturelles. » Mais les hommes luttent aussi entre eux ; dès lors, il faut que cette lutte soit loyale pour assurer le triomphe des supériorités. Car c'est là le grand résultat à obtenir, c'est là l'essentiel de la justice. L'égale liberté n'en est que la forme. Examinons donc si l'égale liberté suffit, dans la société telle qu'elle est, à rendre la concurrence loyale, et si, par suite, la concurrence est la vraie force de la justice. Nous sommes certains de rencontrer sur ce terrain l'opposition des théories socialistes qui ont déclaré la guerre à la concurrence, et en particulier à la loi de l'offre et de la demande qui en est la principale forme économique.

1° *Les bases de la concurrence.*—La première, la plus grave objection à une telle objection de la justice, on la connait de reste. M. Secrétan,

M. Fouillée l'ont exposée avec une force particulière, les socialistes la clament à tout venant et par dessus les toits, comme W. K. Clifford veut que soit criée la vérité. C'est que la liberté pure et simple ne serait aujourd'hui que le libre cours laissé aux injustices du passé. Etant données les inégalités qu'elles ont créées, la liberté du faible vis-à-vis du fort n'est plus qu'une liberté nominale. C'est qu'enfin la société est faite et non à faire, et que la concurrence ne pourrait ressembler à la justice que si tout était remis en question. Voilà bien pourquoi les anarchistes, les nihilistes peuvent être considérés, malgré leur querelle avec le socialisme proprement dit, comme les fanatiques, les désespérés du même parti et proclament sérieusement le fameux article 1er : il n'y a plus rien, tout en se réservant par l'article 2 l'exécution du précédent. Malheureusement, on sait par expérience où peuvent conduire ce retour à l' « état de nature » et la « concurrence absolue qui en résulterait ; car ils nous ont conduits, et à travers quelles péripéties, précisément au point où nous sommes et le cercle paraît étrangement vicieux de réclamer comme le remède précisément ce qui a causé le mal. Qu'on remette donc tout en question si l'on veut, *excepté ceci* : l'organisation d'un Etat constitué en puissance juridique et capable d'éliminer de la concurrence le facteur de force brutale pour faire régner la paix et la justice. De l'évolution antérieure, il faudrait conserver ce produit : l'Etat justicier, tout en éliminant cet autre produit : les inégalités injustes issues de la violence. Mais aucune force ne peut surgir du dehors pour faire ainsi un départ entre deux produits également naturels de l'évolution. Reste donc que l'un des deux élimine l'autre, qui lui est contraire, c'est-à-dire que l'Etat, puisqu'il représente l'idée de justice, intervienne pour réduire progressivement les iniquités du passé. Dira-t-on que c'est vouloir violenter l'évolution ? Non, répondrons-nous, c'est la continuer. Mais alors le rôle de l'Etat ne peut plus consister dans une simple abstention. D'ailleurs, voulût-il s'y confiner, qu'il ne le pourrait pas. Chose singulière, M. Spencer, qui ne croit pas à l'efficacité des décrets artificiels, s'irrite contre les interventions de l'Etat, comme si l'Etat pouvait décréter qu'il ne décréterait plus et proclamer sa propre déchéance. Mais la résolution de s'abstenir serait pour l'Etat la plus grosse entreprise. M. Spencer constate lui-même que la manie de réglementation est un héritage du passé, et il fait un crime à l'Etat de ne pas abdiquer, au moment même où il constate qu'on refuse son abdication. Quel gouvernement serait donc assez fort pour obliger les citoyens à se passer de gouvernement ? Celui qui le tenterait serait immédiatement rappelé à ses *devoirs*. Et suivant nous, on n'aurait pas absolument tort, car, sur certains points, il y manquerait, en effet. Non seulement il ne peut pas, mais il ne doit pas se soustraire à la nécessité d'intervenir en certaines matières. Comment pourrait-il, et cela au nom du principe même de la justice qu'il représente, laisser libre cours à ceux des produits du passé qui en sont la négation ? et se croiser les bras devant le fait accompli, quand il s'est accompli sans son aveu ? Ne serait-ce pas une choquante contradiction que la justice pût dire à la violence : « Jouis de ta conquête, car mon rôle est de garantir », ou la liberté de dire à la tyrannie : « Poursuis ton œuvre, car mon principe est de laisser faire » ? M. Spencer ne reconnaît-il donc rien de ce que M. Fouillée a si bien appelé la justice réparative ? M. de Laveleye (1) a

(1) *Socialisme contemporain*, 5e édit., Appendice II, p. 3[illegible]4

très bien répondu à M. Spencer que, dans la société humaine, la concurrence n'a plus pour unique facteur la valeur de l'individu, mais se trouve profondément modifiée par l'hérédité. Ce qu'on demande pour qu'une lutte soit loyale, c'est que les conditions *objectives* en soient égales, de sorte que l'issue n'en soit décidée que par la valeur des *personnes*. Or, actuellement dans les compétitions sociales, et spécialement dans l'ordre économique, c'est au contraire l'inégalité des armes qui assure le plus souvent le succès. Comme on fait son lit on se couche, répète M. Spencer ; mais d'autres aussi ont contribué à nous le faire, et pour beaucoup, c'est un triste grabat. Ainsi, M. Spencer parait croire que les socialistes parlent seulement au nom de la charité, alors qu'ils parlent surtout au nom de la justice (1) ; lorsqu'ils réclament l'assistance, la protection des faibles, ils ne croient demander que l'équité. M. Spencer et les socialistes se séparent non sur la question de savoir si la justice doit régner avant tout, ni même peut-être sur l'idée qu'il convient de se faire de son essence, mais sur l'étendue qu'il convient de lui attribuer en fait et sur la portée pratique de sa définition. Vous voulez, disent par exemple, les socialistes, que chacun jouisse strictement des avantages que lui méritent ses aptitudes ; mais il faudrait d'abord que toutes les aptitudes pussent s'employer. Or, dans l'état actuel des choses, cette condition n'est pas remplie. La lutte économique est comme un combat des Thermopyles : le front de bataille est artificiellement rétréci et nombre de combattants, malgré la meilleure volonté du monde, ne trouvent pas place au champ d'honneur. Est-ce leur faute, si par suite d'un véritable paradoxe de l'organisation sociale, il arrive que beaucoup de travail utile ne trouve pas à s'utiliser? Si un tel fait dérive d'un vice de distribution qui assure de fortes rémunérations à l'oisiveté (spéculation, etc.), ou de nécessités d'ordre général qui imposent de coûteux travaux improductifs (armée), la société entière ne contracte-t-elle pas envers les bonnes volontés sans emploi une dette qu'il est dangereux d'exagérer, difficile de définir, mais qu'en principe il n'est guère possible de nier? Et alors le socialiste affirmera le droit au travail, comme lié indissolublement à l'idée même de justice. Malheureusement, ce n'est qu'un idéal, et si l'on peut reprocher quelque chose aux socialistes, c'est seulement d'avoir méconnu ici la différence entre l'ordre abstrait qui commence par l'idéal et l'ordre concret qui s'y achève (2). Le droit au travail n'a de sens comme principe pratique que s'il a d'abord été rendu applicable par toute une réorganisation économique. Il ne manque pas de travail utile à faire, mais d'argent pour le payer ; on se plaint déjà de la surproduction et le travail dépasse les ressources de la consommation. Les économistes ont beau jeu de montrer que l'Etat ne peut donner un travail qui n'est pas demandé, puisqu'il ne pourrait le payer qu'en prélevant le salaire par l'impôt sur ce même public qui, comme collection de particuliers, ne trouve pas assez d'argent dans sa poche pour le payer.

Ainsi, les socialistes se trompent sur plusieurs points, précisément

---

(1) Cf. Laveleye, *ibid.*, p. 388.

(2) Par exemple, dans le livre de M. Malon, essentiellement placé au point de vue pratique, il nous semble que le droit au travail aurait dû occuper un des derniers rangs parmi les réformes possibles, et non un des premiers, tandis que l'organisation des services communaux pouvait inversement être placés au premier et non au dernier.

dans la mesure où ils oublient combien l'état social présent accumule d'obstacles à la réalisation de la justice dans ses formes spéciales et dérivées. A plus forte raison, M. Spencer, quand il veut appliquer à cette même société telle quelle le principe de la justice, sous sa forme la plus primitive et la plus générale. M. Spencer méconnaît en bloc ce que les socialistes perdent de vue dans certains détails seulement.

Nous nous rendrons mieux compte encore de ce qu'il peut y avoir de contraire à la justice dans la concurrence telle qu'elle existe, en la considérant sous sa forme économique, dans cette loi de l'offre et de la demande si obstinément attaquée par les socialistes. Le jeu de cette loi comporte trois facteurs : 1° la lutte des vendeurs entre eux ; 2° la lutte des acheteurs entre eux ; 3° la lutte entre l'acheteur et le vendeur.

1. Considérons d'abord la lutte entre vendeurs. Au premier abord, on en voit aisément le bon coté. Elle abaisse les prix et les ramène aussi près que possible du prix de revient obtenu par le producteur le plus intelligent, le plus habile, etc. ; le public y gagne et les supériorités ont leur récompense. Mais en sera-t-il toujours ainsi ? L'expérience répond négativement. D'abord, un producteur riche peut vendre momentanément au-dessous du prix de revient pour ruiner un concurrent moins résistant. Actuellement, rien ne peut l'en empêcher. Est-ce juste cependant ? Qu'exploite-t-il en agissant ainsi ? La supériorité de ses forces productives ? Nullement, puisqu'il perd ; c'est seulement la détresse relative de ses rivaux qui ne peuvent supporter aussi aisément les mêmes pertes.

Mais il y a pire. Cette lutte entre les vendeurs, quel en est le terme naturel ? La suppression même de la concurrence dans ce qu'elle pouvait avoir de plus utile. Spencer lui-même ne souhaitait-il pas dès 1854, qu'on empêchât les grandes lignes de chemins de fer d'absorber les petites ? Mais au nom de quels principes l'aurait-il empêché, quand sa doctrine donne libre carrière à la concurrence ? La dialectique sociale suivant la remarque générale d'un sociologue original et pénétrant, M. Tarde, conduit donc fatalement chaque terme à son contraire, et la concurrence mène au monopole. Lorsque les plus forts auront évincé les plus faibles, et resteront en petit nombre sur le terrain, il est visible qu'ils trouveront avantage à s'associer plutôt qu'à continuer la lutte, et qu'ils tiendront ainsi tout le monde à leur merci. C'est certainement une des idées générales les plus justes de M. Malon que de nous montrer le commerce et l'industrie oscillant sans cesse, sous le régime actuel, entre la concurrence anarchique et le monopole. De ces monopoles par coalition de producteurs tout-puissants, l'histoire économique contemporaine offre des exemples, dont les principaux, comme le *Standard Oil* et la fameuse opération des cuivres, arrivent seuls à la connaissance du vulgaire, mais dont le nombre est énorme et les conséquences incalculables. On en trouvera une liste terriblement édifiante dans l'ouvrage de M. Malon (p. 215 sqq.). La conséquence est claire. Il faudra que l'État, c'est-à-dire en définitive le public, injustement taxé, intervienne pour couper court à ces conséquences ultimes du principe de liberté qui suppriment la liberté ; il y a plus, il opposera, naturellement, comme le montre M. Malon, une « concurrence réductive » au monopole. Si, par exemple, les bouchers ou les boulangers d'une ville se syndiquent pour régler à leur fantaisie le prix du pain ou de la viande, il faudra bien à cette annulation du principe de concurrence répondre par cette négation du principe : la taxe, ou par

cette restauration du principe : une boucherie ou une boulangerie municipales. Les mêmes raisons justifieraient, dans bien des cas, d'autres entreprises nationales ou municipales. On criera au socialisme; et cependant le socialisme dans ces limites ne ferait pas autre chose que maintenir le principe même d'où partent ses adversaires. Ainsi se trouverait confirmée la formule de M. Booth, citée par M. Graham : « *Notre individualisme pèche, parce que notre socialisme est insuffisant.* » *Il faut que la société, somme, total, soit très forte pour que ses membres soient très libres.*

D'ailleurs, il n'est pas besoin de considérer ces conséquences extrêmes de la concurrence pour voir que la concurrence parfaite n'existe pas. Les économistes ont une tendance à raisonner comme si elle pouvait être complète, comme si toute l'offre et toute la demande étaient concentrées en un même point. Mais un fournisseur de mon quartier jouit d'un monopole relatif, puisque je ne puis pas *aussi bien* me fournir ailleurs. Je suis pressé : je ne puis explorer tous les magasins pour comparer les prix. Une compagnie de chemins de fer détient un privilège partiel, puisqu'on ne peut multiplier indéfiniment les tracés d'une ville à l'autre. Ainsi, le temps et surtout l'espace, suffisent à maintenir infailliblement, sous les formes de la liberté, une certaine dose de monopole.

2. La concurrence entre les acheteurs conduit à son tour également à des résultats dont la justice n'est plus guère satisfaite. Sans doute, ici encore, il y a bien une justice relative : si dans une enchère j'offre 50 là où vous offrez 40, je trouverai injuste et il sera illégal qu'on vous adjuge l'objet. Au premier abord, on ne voit pas trop où serait là l'injustice, puisque je suis libre apparemment de donner ce qu'il me plait. Mais regardons-y de plus près. De même que tout à l'heure nous voyions un vendeur vendre son produit au-dessous de sa valeur pour évincer un concurrent, un acheteur pourra être amené à l'acheter bien au-dessus de sa valeur pour écarter les acheteurs moins fortunés. On ne saurait prétendre que s'il paye davantage, c'est que son besoin est plus intense et sa satisfaction plus grande. Car, au contraire, le plus riche est le plus blasé. Non ; il donne plus, simplement parce qu'il a plus ; sa satisfaction ni son désir ne sont plus grands, mais la privation qu'il s'impose est relativement moindre. On peut dire dès lors qu'il encourage le vendeur à demander et l'habitue à obtenir une rémunération disproportionnée avec ses efforts et ses mérites propres. Dans nombre de cas, on remarque que la prodigalité des plus riches éloigne la partie la moins fortunée du public de certaines consommations qui lui resteraient accessibles si l'on considérait seulement les frais de la production, et qui le restent, en effet, dans les centres moins luxueux. Tous ceux qui, par ostentation, payent volontiers le plus cher qu'ils peuvent (il y en a), ou qui, par négligence, laissent exploiter leur libéralité, font indirectement tort aux autres, et gâtent, pour ainsi parler, le métier d'acheteur. C'est ainsi que, dans certains milieux, l'usage de pourboires exagérés, finit par s'imposer à tous. C'est ainsi encore, que le luxe des villes d'eaux et l'indifférence des gens qui les fréquentent aux intérêts de leur propre bourse, en ont pour ainsi dire exclu les bourses moyennes ; ceux qui y cherchent surtout le plaisir, privent ainsi d'un bienfait de la nature ceux qui voudraient y chercher la santé. Quiconque se laisse sciemment extorquer ce qu'il ne doit pas, et dédaigne la défense de ses intérêts, contribue à compromettre ceux d'autrui.

Une autre forme de cette éviction du plus pauvre par le plus riche est le révoltant usage de certains prétendus amateurs qui font détruire les planches d'une œuvre d'art pour s'en réserver l'exclusive possession, privant ainsi la société entière d'une source de nobles jouissances, d'une richesse facile à multiplier, pour la satisfaction d'une mesquine vanité. Autrement grave encore est le résultat de cette concurrence entre les acheteurs, lorsqu'elle provoque, non plus dans l'ordre des objets de luxe, mais dans l'ordre des produits de première nécessité, l'odieuse pratique de la dissimulation des stocks. En ce moment même, certaines contrées de la Russie sont exposées à voir se greffer une famine artificielle sur la famine réelle, et le gouvernement a toutes les peines du monde à constater le véritable état des existences en céréales. C'est qu'on est toujours certain de trouver des gens capables de s'assurer leur subsistance aux prix les plus extravagants. Périsse le reste, pourvu que le détenteur de la marchandise obtienne, non pas seulement ce que comporte la rareté réelle de la marchandise, mais ce que comporte l'idée fausse d'une rareté plus grande encore. Contre de tels abus, ne faut-il pas encore que l'État intervienne, et que fait-il en intervenant, sinon rétablir la justice ?

3. Nous voilà amenés à considérer les rapports du vendeur et de l'acheteur.

Si une compagnie de chemins de fer, sachant que mon voyage a pour moi la plus haute importance, qu'il y va de ma fortune, de ma position, de mon honneur, prétendait me faire payer mon billet au-dessus du tarif, on crierait justement à l'iniquité. Si un boulanger, me sachant affamé, exigeait de moi plus que le prix courant du pain, sa spéculation soulèverait une réprobation immédiate. Vous l'avouez ? Prenez garde de commettre une erreur économique. Votre raisonnement sous-entendu est à peu près celui-ci : « Les frais de mon transport, ceux de la fabrication du pain ne sont pas plus élevés parce que mon besoin est plus urgent ; la faim d'Ésaü n'ajoute rien au mérite ni aux peines de Jacob préparant son plat de lentilles, et dans leur marché l'un est dupe et l'autre escroc. » Eh bien ! économiquement, ce raisonnement est une hérésie. Car ce que vous condamnez, sans hésitation, dans les exemples précédents, c'est le principe même de la loi de l'offre et de la demande, qui fait résulter la valeur non pas seulement des frais de production, mais aussi de l'intensité des besoins à satisfaire. — Et le raisonnement par lequel vous le condamniez ainsi n'est, au fond, que la théorie marxiste de la valeur. Car cette théorie signifie que la valeur résulte seulement du travail incorporé à l'objet ; qu'elle ne saurait résulter d'un fait qui lui est entièrement extérieur, le besoin à satisfaire ; qu'enfin, elle lui est intrinsèque et non extrinsèque. Dans la bonne exposition que nous offrent de cette théorie les deux ouvrages de M. Cathrein et M. Graham, les auteurs n'ont peut-être pas assez nettement aperçu que la tentative de Marx a été de distinguer la *valeur de droit* de la *valeur de fait*, d'exclure de la valeur d'un objet tout ce qui a un caractère extrinsèque, tout ce qui ne provient pas du fait de la production et de l'utilité que le producteur a incorporée dans le produit. Aussi ne nous paraît-on pas suffisamment répondre à cette théorie lorsqu'on montre simplement qu'*en fait* le besoin du consommateur contribue à déterminer la valeur des objets (1). Car ce que rêve

(1) Cf. p. ex. Laveleye, *Socialisme contemporain*, p. [illegible] et [illegible] ; M. [illegible] *Théories [illegible] du socialisme en Allemagne*, p. 20, note 2.

Marx, c'est justement une organisation sociale où l'échange ne créerait pas au vendeur un avantage dont il ne saurait s'attribuer la production. On peut douter de l'efficacité et même de la justesse des correctifs que propose le marxisme, et spécialement de son projet de monnaie fiduciaire réduisant toute valeur en heures de travail, et ramenant tout échange à un échange d'heures de travail ; on peut trouver cette mesure de la valeur aussi inexacte qu'incertaine, puisque, d'après Marx lui-même, il faudrait distinguer le travail simple du travail supposant l'habileté ou le talent, et qu'il ne nous dit pas le moyen de déterminer avec précision combien une heure de ce dernier vaut d'heures du premier, ni comment apprécier les degrés infiniment variés de ce travail « potientalisé », *potentzirte Arbeit*. Il faut enfin surtout se souvenir que le travail ne saurait suffire, à lui seul, à constituer la valeur. Autrement, on en viendrait à cette conséquence extrême, que le travail le plus inutile devrait être payé comme le plus utile ; conséquence dont on nous dispensera de démontrer l'absurdité pratique, quoiqu'elle n'ait pas effrayé certains utopistes. Mais si *tout travail*, indifféremment, ne saurait prétendre à une rémunération, n'est-il pas du moins soutenable que le *travail seul* a le droit d'y prétendre ? Or, ce dont on ne peut douter, c'est que sous le régime actuel, le public paye, outre les services qu'on lui rend, l'habileté qu'on déploie à exploiter ses besoins. Une des preuves les plus frappantes de cette détermination vicieuse de la valeur, sous le régime de l'offre et de la demande, est ce fait bien connu : que toujours le dernier intermédiaire, celui qui est en contact immédiat avec les besoins du public, gagne plus que le producteur. Qui fait les plus beaux bénéfices ? Est-ce l'éleveur ? Non, mais le marchand de bestiaux et surtout le boucher. — Est-ce l'agriculteur ? Non, mais le minotier et surtout le boulanger. Le pêcheur ? Non, mais le revendeur. Le cultivateur de betteraves ? Non, mais le raffineur. Ainsi ce ne sont pas les travaux les plus précieux, ni les efforts les plus utiles qui sont les mieux rémunérés.....

Généralisons et nous nous demanderons avec les socialistes si vraiment les plus grands bénéfices sont assurés par le régime actuel aux activités les plus productives (*more efficient actions*). Plus productive l'activité du landlord, du financier, du brasseur d'affaires ? A commencer par la royale sinécure anglaise qui absorbe sans compter les millions de la nation, pour s'arrêter au petit banquier ou à l'homme d'affaires de campagne, en passant par le commerçant qui gagne plus que l'industriel, le concessionnaire qui gagne plus que l'inventeur, le libraire plus que l'auteur, l'actionnaire plus que l'ouvrier, on peut trouver que le régime actuel assure bien mal les plus fortes rémunérations aux activités les plus fécondes. « J'ajoute que le public lui-même est bien mauvais juge des services qu'on lui rend, et j'en conclus seulement qu'ici encore on a une confiance exagérée dans la concurrence, lorsqu'on prétend qu'elle encourage toujours les agents du progrès, lorsqu'on objecte au socialisme qu'il les découragerait. Le public ne payera guère l'homme de génie qui fait faire un pas de géant à la civilisation ; ses services lui sont inintelligibles ; ils sont trop immatériels et trop lointains. Les plus grands serviteurs de la société dans l'art, dans la science, dans l'industrie, dans la politique, le sont non par calcul, mais par nature, et par amour désintéressé de leur œuvre. Ils produisent, ils découvrent, ils inventent, surtout parce que c'est leur vie même ; cela leur est naturel comme de manger et de respirer. S'ils reçoivent quelque récompense, elle ne leur vient guère du public, mais de l'Etat. En

revanche le public trouve aisément des salaires élevés pour des danseuses, des ténors de café-concert, des montreurs de monstruosités, et l'on a vu deux hommes se disputer devant les tribunaux, comme une source de revenus, le titre d'artiste-tronc. Ainsi la loi de l'offre et de la demande aboutit dans un nombre de cas à remplacer la *rémunération* du travail par le *rançonnement* des besoins, dans nombre d'autres à rémunérer le travail et l'habileté en raison de leur rareté et non en raison de leur *utilité sérieuse et véritable*.

En conclusion, la libre concurrence ne saurait suffire à réaliser la justice. Elle est un pis-aller, souvent nécessaire à accepter, mais non un idéal. Les bases et ses conditions actuelles ont besoin d'être rectifiées. L'important est que cette rectification soit opérée par la réforme des instructions et non par des interventions exceptionnelles dans les cas particuliers. La justice, comme le Dieu de Malebranche, ne doit agir que par volontés générales. Vouloir la rétablir en corrigeant les résultats du régime existant sans corriger le *régime* lui-même, ce n'est pas seulement faire une œuvre instable et sans fondement, c'est ruiner le principe même de justice sous prétexte d'y conformer les événements. Les interventions accidentelles (1) sont comme la monnaie d'une révolution. Le socialistes les mieux intentionnés et les moins révolutionnaires l'oublient quelquefois. Quiconque aspire à fonder un ordre social nouveau ne peut sans contradiction ébranler le fondement d'un ordre social quelconque, c'est-à-dire le respect de la légalité. Dès que la loi n'est plus uniquement fondée sur la force, ses imperfections n'appellent plus l'emploi de la force ; reposant sur le principe de la justice, elle ouvre elle-même la porte à une plus haute justice.

II. — Concurrence et coopération sociale.

Toutes les observations précédentes aboutissent à cette conclusion, que, pour sortir des difficultés signalées, il serait nécessaire de substituer progressivement la collaboration à la concurrence. La concurrence, étant un combat, n'est peut-être qu'un régime de barbarie économique comme la guerre est un régime de barbarie politique. A la lutte des hommes entre eux, il faudrait substituer la lutte en commun des hommes contre la nature, ou, suivant la formule saint-simonienne, l'exploitation collective du globe à l'exploitation de l'homme par l'homme. Il nous semble que c'est là ce qui constitue la véritable essence du socialisme. M. Spencer (il est vrai que son livre ne traite que de la justice) semble considérer la société comme un fait essentiellement négatif : étant donné que l'homme est bien forcé de vivre en société, quelles sont les exigences auxquelles il doit se plier, et comment les réduire à leur minimum ? Pour les socialistes, elle est au contraire un fait essentiellement positif ; l'homme étant heureusement un être sociable, quels sont les moyens de tirer le meilleur parti possible de l'état de société et de mettre à profit cette gigantesque association qui s'appelle l'État ?

(1) Par exemple les [illegible] votés par une municipalité pour [illegible] à l'aide de fonds que les contribuables n'ont certes pas destinés à cet usage. [illegible] une autre municipalité [illegible] pas les patrons ? [illegible] sans doute, et [illegible] politique, mais à peu près [illegible]

Sans doute, en faisant concourir ensemble les élèves d'une classe, on peut espérer obtenir une sélection des meilleurs ; mais n'obtiendrait-on pas un résultat supérieur et un profit commun plus grand s'ils mettaient en commun leurs forces et leurs aptitudes pour travailler à la même œuvre ? Si l'on ne s'en tient pas aux formes et aux moyens, il nous semble que là est la véritable idée du socialisme.

Doit-on en effet le définir, comme s'accordent à le faire M. Cathrein et M. Graham, par l'idée d'égalité ? Assurément il y a un mauvais et pernicieux égalitarisme qui trouble l'esprit de certains socialistes. Mais l'égalitarisme n'est qu'une forme et qu'un aspect plus ou moins accidentel du socialisme. Si ces partisans combattent les inégalités actuelles, c'est d'abord au point de vue du droit dans la mesure où ils les trouvent en désacord avec la justice (1). Si, d'autre part, ils ne croient pas que le retour à d'aussi grandes inégalités, même mieux fondées, soit désirable, c'est qu'ils remarquent non sans quelque raison qu'elles sont peu favorables à la bonne utilisation des choses, au respect mutuel des personnes et au bonheur commun. Ils voient que des inégalités trop accentuées dévient une trop grande partie des forces productives vers les productions les moins nécessaires, ce qui renchérit relativement l'existence des moins fortunés.

Doit-on davantage définir le socialisme par la théorie de l'Etat-Providence, de l'intervention à outrance, de l'autoritarisme sans bornes, de l'absorption de l'individu par la collectivité ? C'est l'idée que s'en font avant tout les représentants du libéralisme économique et avec eux M. Spencer ; et ils ont pour eux, il faut l'avouer, plus d'une vraisemblance. Pourtant il faut encore y regarder à deux fois. Le socialisme contemporain, M. Cathrein le voit nettement, se réclame du principe de liberté. Sa prétention (justifiée ou non) est de rendre réelle une liberté qui ne serait guère que nominale. Sa théorie ne ressemble point à celle de Platon. Pas plus que M. Spencer, il ne croit que l'Etat existe en soi et pour soi. Autant que lui, il pense que l'individu est l'être réel dont le salut et le bonheur sont la raison et le but de l'Etat. La conception mystique et abstraite de l'unité pour l'unité, de la centralisation pour la centralisation, lui est, en principe, étrangère, quoiqu'elle ait pu accidentellement séduire l'esprit français, avant tout rationaliste, passionné pour l'ordre, la logique et la régularité. Pour les socialistes, l'Etat est plus un *centre* tout indiqué, un *cadre tout fait d'association*, qu'une autorité qui s'exerce. Lorsqu'ils le font intervenir, ils sous-entendent toujours que « *l'Etat, c'est nous* » ; et c'est pourquoi la liberté politique, rejetée au second plan par M. Spencer, parce qu'il restreint le rôle de l'Etat, revient au premier plan dans leurs préoccupations, parce qu'ils aspirent à tirer de l'organisation de l'Etat tout le parti possible. Si enfin dans leur politique l'Etat ressemble un peu à une Providence, dans leur théorie cette Providence signifie moins : « le ciel t'aidera » qu'elle ne veut dire : « *aidons-nous* ».

Nous avons dit par où pèche le régime de concurrence au point de vue de la justice ; mais il est facile de voir ce qui lui manque au

---

(1) M. Spencer, § 72, remarque qu'en France la notion de liberté a toujours été subordonnée à l'idée d'égalité. Peut-être, mais en ce sens seulement que la liberté étant la fin, l'égalité en serait le moyen. L'idée chère aux socialistes est qu'en dehors d'une certaine égalité, la liberté reste purement nominale. La liberté du mineur en face de la compagnie d'Anzin ! s'écriait naguère, ironiquement, un député dans une discussion à la Chambre.

point de vue de l'utilité. On a pu faire sans peine l'apologie de ce régime tant qu'on l'a comparé, comme l'ont fait les économistes, au régime de la réglementation autoritaire et artificielle. Mais ces inconvénients apparaissent dès qu'on les compare à un régime de coopération. On voit alors qu'il n'est pas le moyen d'obtenir des forces productives de la société le maximum d'effet, et l'on en vient à croire que la communauté prenant en main elle-même la poursuite du bien commun l'atteindrait plus sûrement que ne le peut la poussée incohérente des intérêts privés. Ceux-ci, soit par l'avarice, soit par le luxe, qui ont plus d'un effet semblable, immobilisent et stérilisent une somme excessive de richesses qui, mises en circulation, profiteraient à tous. On laisse en friche des terrains acquis pour attendre le moment de les vendre cher, sans avoir à s'imposer les frais de l'exploitation. Tantôt on limite volontairement la production pour faire hausser le prix, ou l'on achète des mines qu'on ne peut exploiter pour supprimer la concurrence ; tantôt, au contraire, au gré des circonstances, on se livre à une exploitation à outrance qui compromet les intérêts de l'avenir. Ne parlons que pour mémoire du débordement de la réclame, des promesses des prospectus qui frisent l'escroquerie, de l'émulation dans le concours de camelote.

On se plaît à railler les bévues de l'État, et l'on fait l'apothéose de l'initiative privée. Certes, il ne faut ni la dédaigner ni la décourager. Mais enfin l'initiative publique a ses bons côtés et tout n'est pas à admirer dans l'entreprise privée. N'y a-t-il que les locomotives de l'État qui déraillent, que les vaisseaux de l'État qui sombrent, que les ponts construits par l'État qui s'écroulent ? Faites donc aussi le bilan des mécomptes privés et des ruines dues à l'ignorance des individus. Est-ce l'État qui a englouti les milliards à Panama ? On ne veut pas mettre en ligne de compte les désastres privés sous prétexte apparemment qu'ils ne frappent que ceux qui s'y sont exposés. Comme si finalement il ne se répercutaient pas aussi bien sur la société entière, et cela même avec plus de dommage au total, parce que le choc ne se répartit pas aussi uniformément dans la masse et qu'il produit dans la machine sociale des à-coups qui peuvent la disloquer gravement ? A tout prendre, l'État *peut mal faire*, mais il n'est pas *intéressé à mal faire*, comme le sont souvent les particuliers. Pourquoi emploierait-il à ses voies des rails de mauvaise qualité ? Pourquoi ferait-il des ponts sans résistance ? Il ne craint pas la concurrence, et n'a aucun avantage à économiser aux dépens de la valeur du résultat. On sait au contraire quelle est la réputation des chemins de fer américains construits et exploités avec la constante préoccupation de gagner le voisin en vitesse et en bon marché. Il est vrai que pour les mêmes raisons on accuse l'État de produire dans des conditions onéreuses, justement parce que ses agents ne sont pas intéressés. Mais d'abord on ne voit pas que le stimulant de l'intérêt privé agisse beaucoup davantage sur les agents d'une grande compagnie, sur un chef de gare, et un ingénieur, sur un employé de chemins de fer. Se privera-t-on pour cela des avantages des grandes associations des capitaux ? Pour voir l'intérêt privé agir dans toute sa force, il faudrait en revenir à la production purement individuelle, c'est-à-dire, en somme, presque à la sauvagerie économique. D'autre part, on peut, comme dans les grandes compagnies, combiner un système de primes, d'avancement, etc., qui maintienne dans la mesure nécessaire l'excitation de l'intérêt personnel. On peut remarquer enfin que l'État obtient à très bon marché

des services très distingués que les particuliers sont obligés de payer beaucoup plus cher..... Il faut bien admettre enfin que la conscience d'une responsabilité sociale élève l'esprit, que la recherche de l'estime et de la gloire, que le sentiment de l'honneur et du devoir accompli ont une bien plus forte prise sur celui qui remplit une fonction publique chez celui dont les pensées ne vont pas au-delà du souci de sa propre fortune. Quel mal y aurait-il à ce que ces mobiles plus nobles de zèle et d'activité vinssent remplacer dans une proportion croissante les mobiles intéressés, puisque aussi bien on peut continuer à utiliser ces derniers dans la mesure indispensable ?

L'intérêt privé n'a pas toutes les vertus ni moralement, ni socialement. Initiatives privées, intérêts inférieurs, voilà une relation aisée à constater dans nombre d'exemples. C'est l'intérêt particulier qui ameute les bateliers du Weser contre le bateau à vapeur de Papin. C'est l'intérêt particulier des tisserands à la main qui, en 1848, arrête les premiers métiers mécaniques montés à Roubaix. Le chef d'une institution libre ne vise guère à élever le niveau de l'instruction ; car qui le lui demanderait ? Ce ne sont ni les élèves, ni mêmes les parents ; c'est seulement l'intérêt du pays ! Félicitons-le s'il ne va pas jusqu'à attirer sa clientèle par le relâchement de la discipline et la mollesse du travail. On craint souvent que le socialisme n'abaisse le niveau moral et intellectuel, et ne tende en particulier à supprimer toute espèce d'art et de culture désintéressée. Cette crainte est malheureusement provoquée, il faut le reconnaître, par les tendances étroitement positives que manifestent nombre de socialistes. Mais elle serait plutôt motivée par la démocratie en général que par le socialisme en particulier ; on pourrait même soutenir que de toutes les formes que peut revêtir la démocratie, c'est encore la forme socialiste qui a le plus de chances d'écarter ce danger précisément pour toutes les raisons qui précèdent. L'Etat y occupe une situation élevée et y domine les petitesses de l'intérêt particulier ; les hommes qui le représentent sont grandis par la noblesse de leur tâche ; ils sont amenés par la force des choses à prendre pour règles des idées universelles seules adéquates à l'intérêt vraiment général. Le désintéressement, c'est de l'intérêt universalisé. Les socialistes auraient beau jeu à rejeter précisément sur l'individualisme excessif et l'égoïsme qu'il exalte, la responsabilité d'une déchéance déjà très avancée dans le sens que l'on redoute. Car il n'est guère facile de concevoir le règne de la médiocrité plus complet qu'il ne l'est devenu dans notre régime de concurrence, avec ses chromolithographies, ses statues de zinc, sa musique d'opérette, son feuilleton à un sou et tout son luxe de bazar. Où trouve-t-on moins d'art, et même moins de science pure, que dans cette société américaine représentée par M. Spencer comme le meilleur modèle actuellement existant de l'individualisme et du laisser-faire ? Il n'y manque cependant pas de milliardaires pour y encourager les arts ! Mais c'est chez nous qu'ils viennent chercher leurs tableaux et leur musique, chez nous, pauvres victimes d'une administration tracassière et entreprenante qui organise des écoles de peinture et des conservatoires, et qui, héritière impénitente du droit divin d'un Louis XIV, continue de loin ses errements en achetant quelques œuvres, en décernant quelques prix et en payant quelques pensions ! Pourquoi donc, en somme, l'Etat ne serait-il pas un Mécène aussi passable que M. Vanderbilt ?

D'un autre côté, l'initiative privée, c'est aussi l'*incohérence* et l'*anarchie*. Initiatives particulières, les trains qui ne correspondent pas, les

tarifs discordants et inextricables, où le public se perd et perd son argent. Produit spontané, l'absurde système des mesures et monnaies anglaises, dont M. Spencer se plaint lui-même, et aussi, le fouillis indéchiffrable des lois anglaises, qui le révolte. A l'intervention officielle et artificielle au contraire sont dus le net et méthodique système métrique auquel les nations accèdent une à une, les codes clairs et définis grâce auxquels c'est la loi qui régit la jurisprudence, et non les précédents de la jurisprudence qui servent de loi. Produit spontané encore, la croissances des vieilles cités aux ruelles étroites et obscures, sales et tortueuses, ou les maisons empêchent de voir la ville ; entreprise publique au contraire l'ouverture des voies larges, aérées et salubres, bien ménagées pour l'utilité des communications comme pour le plaisir des yeux.

D'une manière générale, M. Spencer semble d'ailleurs exagérer la distance qui sépare le naturel de l'artificiel. L'artificiel, lui aussi, est un produit de l'évolution. La direction du cerveau est aussi naturelle que le mouvement réflexe. Les arretés d'un ministre, les votes d'un parlement, les décisions d'un conseil d'administration sont naturels, en un sens, aussi bien que les agitations sans direction d'une masse sociale dépourvue de tête. L'initiative privee elle-meme n'obeit guère a cette regle qui serait, suivant M. Spencer, celle du développement naturel des organismes : que les organes naissent, grandissent et disparaissent avec les besoins Est-il vrai qu'elle attende toujours les besoins pour les satisfaire et ne crée par suite aucun organe ni aucune fonction superflus ? Une banque crée des agences pour avoir des clients plutôt que parce qu'elle en a. Un commerçant fait pour cent mille francs de réclame a un produit dont elle fait naître ainsi le besoin qui ne préexistait pas. Qu'arriverait-il d'ailleurs si l'on attendait que le public ait besoin d'instruction ou d'hygiene pour les lui offrir ou même les lui imposer ? C'est un peu comme si l'on attendait qu'un enfant obligeât ses parents à le débarbouiller. Si l'État devance les besoins, on voit qu'en cela il ne fait guère autrement que l'initiative privee, mais il a des chances de le faire mieux, parce qu'il s'attache à des besoins plus généraux. M. Spencer professe au fond, en politique, une théorie analogue a celle qu'il admet en psychologie. Penser que l'adaptation sociale doit toujours suivre les événements sans que jamais la volonté humaine puisse les prevenir et les dominer, sans que jamais l'idée les dirige, c'est revenir à la thèse qui fait de la pensée un simple reflet, un épiphénomène. M. Spencer ne serait-il pas l'homme du monde qui finalement croit le moins à l'initiative ?

Mais c'est peut-être trop parler de l'utilité (quoique M. Spencer l'invoque également) alors qu'il s'agit seulement de justice. L'État a-t-il le *droit* d'intervenir, et de poursuivre, lors même qu'il pourrait réussir à les atteindre, des fins d'utilité au lieu de restreindre son rôle aux fins de justice ?

Il faut d'abord faire avec M. Spencer lui-même la part du militarisme nécessaire. Mais le souci de la défense qui, de son aveu, rentre au premier chef dans les attributions de l'État, s'étend plus loin qu'il ne semble le penser. Toutes les forces nationales n'importent-elles pas plus ou moins directement à la défense ? L'État sera obligé de s'assurer la disposition des chemins de fer, des mines ; il devra ménager des approvisionnements et garantir une certaine indépendance économique à la nation ; il faudra qu'il se préoccupe de l'instruction, qu'il veille autant qu'il est en lui au maintien du nombre et de la solidité physique

des citoyens et que pour cela il réglemente le travail des femmes et des enfants, qu'il impose l'observation d'un minimum d'exigences hygiéniques (1). Le voilà au nom de la seule sécurité nationale engagé dans une foule de réglementations.

Mais laissons là les effets du militarisme, car nous sommes tout prêts à reconnaitre avec M. Spencer que le militarisme dans son essenee est en somme un obstacle à l'avenement de la parfaite justice et que la paix et la justice sont solidaires. Considérons en elles-mêmes les conditions de cette fonction de justice dévolue à l'Etat. L'argumentation de M. Spencer implique tout d'abord qu'au moins jusqu'au moment où la justice aurait été pleinement réalisee par l'Etat il n'aurait pas le droit d'assumer d'autres devoirs. Mais cela même serait spécieux. Car on ne voit nulle part l'évolution naturelle suivre une telle loi. La nature ébauche toujours une œuvre avant d'avoir achevé la précédente. Les racines poussent encore pendant que la fleur éclôt. L'industrie n'attend pas d'avoir créé un instrument parfait pour s'en servir, quitte à le perfectionner ensuite à l'aide même des produits de l'instrument imparfait. La science n'attend pas d'avoir achevé les mathémathiques pour aborder la physique. Pourquoi en politique attendrait-on d'avoir obtenu de l'Etat toute la justice pour en obtenir un peu d'utilité ?

Mais nous prenons mal la pensée de M. Spencer : La poursuite de l'utile à ses yeux n'est pas seulement prématurée pour l'Etat en raison de l'insuffisante réalisation du juste ; elle est par elle-même compromettante pour la justice. Elle l'est d'abord indirectement, car plus l'Etat s'occupe de ce qui ne le regarde pas, pense M. Spencer, plus il néglige ce qui le regarde. Les faits ne justifient pas absolument, pensons-nous, cette induction en apparence si rationnelle. C'est que l'habitude de l'initiative de la part de l'Etat, même dans les fonctions qui lui appartiennent moins spécialement, favorise aussi son initiative dans ses fonctions propres. Les codes les plus méthodiques ont été élaborés par des gouvernements autoritaires dans des pays de militarisme, à Rome, ou sous Napoléon. La France, pays d'ingérence gouvernementale, jouit d'une justice relativement égale et peu onéreuse. L'Angleterre, pays d'élection de l'industrialisme et de l'initiative privée, souffre, de l'aveu de M. Spencer, non seulement de son chaos législatif, mais d'une justice odieusement coûteuse. Les Etats-Unis, terre d'individualisme également, sont connus par l'impuissance de leur police, les défaillances de leur justice, la corruption de leur administration. A force de dire aux individus : débrouillez-vous, on est peut-être entraîné à les laisser se débrouiller en matière de droit ; et ils se débrouillent, en effet, à coups de revolver ou à coups de dollars.

Mais examinons si directement ces deux fonctions, la fonction d'entreprise et la fonction de justice, se nuisent entre elles. M. Spencer invoque inductivement les tendances de l'évolution en faveur de la non-intervention de l'Etat et de l'affranchissement complet de l'individu. Mais c'est qu'il n'a considéré dans cette évolution que la diminution

---

(1) On lit dans un rapport du Dr Worms à l'Académie de médecine (commission des épidemies), à la date du 4 nov. 1871 : « Il faut que la loi sanitaire qui obligera à faire connaître les maladies épidémiques et à subir la désinfection, comme on est obligé de recevoir le secours des pompiers en cas d'incendie, soit votée le plus tôt possible. Il faudra ensuite que l'application des moyens prophylactiques soit considérée, au point de vue de la défense, comme une mesure d'armement, puisqu'ils garantiront l'existence de jeunes générations plus nombreuses. »

de l'autorité arbitraire, il n'a pas envisagé les progrès de l'esprit d'association, qui résultent simultanément des progrès de l'industrialisme. Pourquoi ne verrait-on pas dans l'*État le terme de cette tendance associative, la plus ample et la plus puissante des associations.* Au lieu de n'envisager dans l'*État qu'un gouvernement qui règne sur la nation, ne peut-on y voir la nation se gouvernant elle-même ?*

L'individu, nous dit quelque part M. Spencer, doit toujours se demander : quel type social ma conduite tend-elle à produire ? Mais si la passivité dans la discipline et l'insuffisante conscience de nos droits tend à produire l'oppression gouvernementale, l'association, le régime de libre contrat tendent à produire, avec la liberté politique, la coopération publique, ce qu'on commence à appeler du nom barbare de « Étatisme ». Il restera sans doute à se demander quels genres de services cette grande association sera le plus apte à rendre ; il faudra beaucoup de prudence à mettre en mouvement une si vaste et si lourde machine, et les socialistes l'oublient souvent. Mais enfin nous ne voyons rien, en droit, qui en condamne absolument l'usage, et qui limite nécessairement le rôle de l'État (ou de la commune) comme puissance collective de production et d'entreprise.

Mais l'individu aliène alors sa liberté ! Assurément, en partie, comme dans toute association, comme dans tout contrat, allons plus loin, comme dans toute action, puisqu'il ne peut agir sans se fixer, sans prendre avec les choses, avec lui-même un engagement, sans enchaîner plus ou moins une partie de son avenir à un passé irrévocable, sans livrer un fragment de son être au torrent de la nature, qui l'emporte. D'ailleurs il faut connaître, si l'on quitte les déductions abstraites pour considérer les choses, que cette aliénation de la liberté ne serait pas aussi complète que quelques-uns paraissent le redouter. C'est un point bien établi par Schaeffle et par nombre de socialistes comme M. Malon, que la liberté de la consommation resterait entière ; l'emploi par l'individu des produits de son travail ne subirait aucune restriction. Personne ne songe à réglementer, par exemple, comme en Chine, la couleur des vêtements, leur qualité ou leur forme. De tels abus ne sont possibles que dans un gouvernement autocratique ou patriarcal. J'achèterais dans les bazars municipaux, dans un *[illegible]* public, avec la même liberté que je le fais aujourd'hui dans un magasin privé ; et de tels bazars, ni plus ni moins que le commerce actuel, régleraient sur les exigences du public le choix des articles qu'ils lui offriraient. Rien de tout cela n'est absurde ni oppressif. Je m'abonnerais au gaz, à l'eau, à l'électricité fournis par des services municipaux avec la même liberté qu'aux compagnies privées, de même que je voyage sur les chemins de fer appartenant à l'État avec la même liberté que sur les lignes de l'entreprise privée.

Mais cette liberté, répondra-t-on, est toute apparente et superficielle, allez au fond, et vous verrez combien ma liberté réelle est compromise puisque, pour organiser tous ces services, on accroît sans cesse la portion de mon revenu que je ne puis dépenser à mon gré aux dépens de celle dont je puis faire usage à ma fantaisie.

L'objection est très forte. Elle serait irréfutable dans l'hypothèse d'un gouvernement autocratique, mais l'hypothèse d'un régime de liberté politique ne suffit pas du tout à l'écarter, car il reste toujours à savoir si la majorité n'imposerait pas à la minorité des charges correspondant à des services que celle-ci n'a pas demandés. Lorsque M. Spencer admet et veut que la société assume la fonction de justice, son motif

est que cette fonction correspond et correspondrait seule, suivant lui, à un besoin universel, à une demande unanime de la société, les criminels seuls, c'est-à-dire ceux qui justement ne font pas moralement partie de la société, faisant exception. C'est donc là une fin universelle par essence et en la poursuivant, on ne risque pas de satisfaire les uns aux dépens des autres. Il n'en est plus de même, semble-t-il, dès qu'il s'agit d'une entreprise positive ; les uns en usent, les autres non, l'unanimité est remplacée ici par une majorité et une minorité dont les vœux sont contraires. Je ne vais pas à l'Opéra ; pourquoi contribuerais-je à le subventionner ? Je ne pratique aucun culte ; pourquoi participerais-je au budget des cultes ? Je préfère les établissements privés d'instruction ; pourquoi prendrai-je part aux dépenses de l'instruction publique ? Et l'on pourrait aller très loin dans cette voie, car on dirait aussi bien : Je ne passe jamais par cette rue, pourquoi payerais-je une fraction des dépenses qu'en exigent le pavage, l'éclairage, la surveillance ?

Ils serait sans doute facile de tirer de ces conséquences extrêmes du principe une réfutation par l'absurde. Mais le procédé serait, il faut l'avouer, abusif et peu convaincant, car aucun système n'y résisterait ; et de ce qu'un mal ne peut être absolument évité, on n'en saurait conclure qu'on puisse l'accroitre à plaisir. Au fond, l'objection reste très forte, en droit, contre les tentatives de « socialiser » indistinctement des services ou des productions quelconques. Nous sommes peut-être allés trop vite en opposant le principe de la corporation à celui de la concurrence pour trouver une base à la conception socialiste. Car en étendant à l'État ou même à la commune l'idée de l'association, nous avons implicitement supposé que cette association ne renfermait que des intéressés, et cela se trouve inexact. On ne pourrait donc si aisément passer de la corporation privée, restreinte à certaines fins et n'embrassant que ceux qui les poursuivent, à la coopération dans et par l'Etat, qui s'étendrait à toutes sortes d'objets à la fois, et engloberait tout un groupe d'individus non en raison de la communauté de leurs intérêts, mais en raison de leur répartition sur un territoire.

Mais en précisant l'objection, nous venons de la limiter, et de reconnaitre qu'elle ne vaut que par deux considérations : la première est relative à l'étendue des fins poursuivies ; la seconde, au consentement des personnes. Elle cesserait donc de porter, si d'une part les fins poursuivies sont assez générales pour intéresser tous les citoyens, si d'autre part, même en dehors de cette condition, l'assentiment réel des citoyens est acquis à une entreprise publique.

Sur le premier point, nous ne faisons pas autre chose qu'appliquer le critérium de M. Spencer lui-même. Il ne justifie en effet la fonction juridique de l'Etat que par l'universalité du besoin auquel elle correspond. Ainsi, sans qu'il soit besoin aucunement de ramener la justice elle-même à l'utilité, c'est bien une considération d'utilité qui nous détermine à charger l'Etat de la justice ; c'est au nom d'un intérêt, l'intérêt même de la justice, qu'il est requis d'assumer cette tâche. Dès lors, tout *intérêt général* pourra dans la mesure même de sa généralité être confié à l'État pour des raisons exactement identiques. C'est ce critérium qu'appliquent précisément les socialistes eux-mêmes lorsque, par exemple, ils protestent contre la subvention de l'Opéra ou le budget des cultes qui, suivant eux, répondent à des besoins *trop particuliers*. Mais personne ne songe à rendre les postes à l'initiative privée, et tout le monde se trouve satisfait de voir l'Etat chargé de ce service. Il en est de même de la viabilité générale. On verrait sans doute favorable-

ment la gestion des chemins de fer passer à l'État et, de fait, le retour des lignes privées à l'État a été prévu et assuré par des hommes peu suspects de socialisme. Il est difficile, dans un autre ordre d'idées, de ne pas reconnaître à l'instruction, au moins à l'instruction primaire, le caractère d'un intérêt universel et égal pour tous ; et ce n'est vraiment pas la faute de l'État si un certain nombre de citoyens refusent de profiter de son enseignement justement parce qu'il est neutre, par suite propre à satisfaire quiconque ne demande que la tolérance, c'est-à-dire la justice. On est mal venu à prétendre qu'on souffre une injustice quand on souffre seulement pour vouloir rejeter un principe de justice. Nombre d'autres services offrent un caractère d'utilité générale peu contestable, comme ceux qui ont pour objet la préservation de la santé publique, comme les avertissements donnés par les stations météorologiques, comme les renseignements des offices de statistique, etc., tous services qui d'ailleurs ne peuvent guère être entrepris avec succès que par les pouvoirs publics. Sans chercher à déterminer la liste exacte des institutions qu'on peut ranger dans cette catégorie, il importe de remarquer que le nombre de celles auxquelles ce caractère d'utilité générale peut être reconnu tend naturellement à s'accroître, à mesure qu'on se rend mieux compte de la solidarité des intérêts dans la vie sociale et que cette solidarité s'accroît elle-même.

Mais si nous considérons maintenant le rôle du consentement des personnes, nous verrons qu'on peut aller plus loin encore. En dehors des services généraux dont je profite directement pour ma part, je puis en effet trouver avantage à accepter d'autres charges encore, si je comprends l'intérêt qu'il a pour la nation à faire masse de ses ressources, et s'il y a lieu d'espérer que la majorité fera le même raisonnement. Aucun usage de l'impôt n'est donc illégitime en soi, dès qu'il est connu et accepté par le contribuable. En vain M. Spencer essaye-t-il d'atténuer la différence qui existe quant à l'usage de l'impôt entre un gouvernement autocratique et un gouvernement représentatif (1), et prétend-il que le libéralisme contemporain en vient à donner un droit divin aux parlements. Son argumentation n'est justement valable que dans la mesure où la représentation de la nation est imparfaite et inexacte. Aussi voyons-nous nombre d'esprits libéraux préoccupés de l'insuffisance du parlementarisme actuel et soucieux de compléter et de parfaire cette liberté politique dont M. Spencer semble faire si peu de cas. C'est ainsi en particulier que M. Malon, frappé de l'insuffisance de la représentation et de l'incompétence technique des élus, voudrait à côté d'une chambre politique, une chambre économique incarnant les intérêts de la nation et dont l'existence justifiât mieux que les assemblées actuelles l'action économique des gouvernements (2). S'il est imprudent aujourd'hui de confier trop de *fonctions et de pouvoirs à l'État, c'est en raison de l'insuffisance du contrôle.* Ainsi le problème peut aussi bien se résoudre en *accroissant les pouvoirs de l'individu* qu'en limitant ceux de la communauté ; seulement dans le premier cas on conserve et l'on accroît les *bénéfices de l'association* et dans le second on les restreint. S'il faut donc, suivant l'idée de M. Booth, un peu de socialisme pour permettre beaucoup d'individualisme, il faut aussi inversement beaucoup d'individualisme pour permettre un peu de

(1) *L'Individu contre l'État*, p. 2[illegible].
(2) *Le Socialisme intégral*, t. I, ch. VIII.

socialisme, et s'en assurer les avantages. Alors au lieu d'être *gouvernés*, nous serons *servis* ; et quoiqu'on puisse être quelquefois gené par ses domestiques, on préfère encore en avoir. On comprend aussi, dès lors, pourquoi l'*individualisme* et le *socialisme* se développent parallelement, et se fortifient l'un l'autre dans la politique moderne, et pourquoi les tendances socialistes qui s'y font jour et qui apparaissent aux yeux de M. Spencer comme une anomalie et une régression, font partie intégrante de cette évolution an lieu d'en être le démenti. Comment d'ailleurs, une tendance, dont il constate lui-même la *généralité* pour la déplorer, pourrait-elle être considérée comme *étrangère à la marche normale* des événements ? De quel droit peut-on rejeter un ensemble de faits qu'on avoue considérables, en dehors de l'évolution, parce qu'ils contrarient l'idée qu'on s'est faite de cette évolution en les négligeant ?

Ainsi le socialisme moderne est bien loin d'exiger l'effacement complet de l'individu, et de concevoir l'Etat comme une entité se suffisant à elle-même : il ne voue pas nécessairement à cette entité un culte fétichiste. Seulement il voit dans l'Etat une force d'organisation, un mode de combinaison des forces individuelles qui pourrait en multiplier le rendement. A ce titre, quoiqu'il ne soit rien de réel en soi, l'Etat est une force comme dans une machine le bon agencement des organes est ce qui en détermine la puissance et en accroît les résultats.

D'ailleurs, au fétichisme de l'Etat il ne faudrait pas substituer le fétichisme de l'individualité. Car l'individualité pure n'est peut-être, elle aussi, qu'une abstraction. Où trouvera-t-on l'individu absolu ? Vous voulez que la vie sociale soit un concours où chacun ne lutterait qu'avec ses propres forces. Mais, prise à la lettre, cette condition n'est guère réalisable, et peut-être l'individualisme tel que le comprend M. Spencer en serait-il plus éloigné qu'aucun régime. Les conditions sociales sont un facteur important du succès des individus, et M. Spencer ne semble pas en tenir compte. J'achète un terrain sans valeur ; une ville vient à s'y former, un chemin de fer à le traverser, et me voilà riche. La population augmente et voilà la rente créée (1). C'est la société qui a fait cette richesse, je n'ai rien fait, je n'ai rien produit en échange. N'est-elle pas en droit de réclamer quelque chose ? L'instruction se développe, et mes ouvrages ont du débit, mon intelligence devient une source de revenus. La civilisation met en valeur nos aptitudes ; elle leur permet de naitre en meme temps qu'elle crée les besoins auxquels elles répondront. Les causes comme les fins de nos facultés sont essentiellement sociales. Virgile reçoit toute faite la forme de l'hexamètre et trouve des oreilles déjà préparées à son rythme. Il n'y a pas d'invention absolue : chaque individu bénéficie des travaux de millions d'hommes. Les générations collaborent avec lui. Notre industrie, notre science, notre art représentent des siecles d'efforts et de pensée de la race entière ; ses plus obscurs représentants y ont, même sans le savoir, apporté leur tribut. Depuis le plus modeste des objets qui m'entourent jusqu'aux plus belles œuvres du génie, depuis la lampe qui m'éclaire et le papier que je barbouille jusqu'à la notion de justice et au système de l'évolution, il n'est rien à quoi l'humanité entière n'ait tra-

---

(1). Il est piquant de remarquer que tandis que M. George justifie son socialisme agraire par la plus-value de la terre, qui ruinerait la société au profit de l'individu, M. Spencer apprehende au contraire l'avenement du socialisme parce que la multiplication des charges qui pèsent sur la propriete, tendrait à ruiner des aujourd'hui le proprietaire au profit de la société (*l'Individu contre l'Etat*, p. 52 sqq). Vérité en deça de l'Altantique, erreur au dela.

vaillé, rien qui ne doive éveiller en nos cœurs un sentiment de reconnaissance, rien qui ne nous parle autant de nos devoirs envers la société que de nos droits en face d'elle. « Nous sommes des êtres collectifs », dit Gœthe. Nous le sommes doublement : d'abord par la pluralité psychique qui est au-dessous du moi et qu'il tend à unifier, mais surtout par la pluralité sociale qui au-dessus et qu'il reflète en raccourci. Où donc est ce moi, haïssable pour s'ériger en absolu quand il est tout relatif ? Où commence l'œuvre qui est vraiment nôtre et celle qui ne nous appartient pas ? Véritablement, quand on y réfléchit, on se demande si dans le nombre des raisons qui rendent la propriété, par exemple, si absolue en pratique, il n'entre pas à peu près autant de motif d'utilité que de motif de justice. C'est qu'il est nécessaire au bien même de la société et de l'humanité d'encourager les activités les plus fécondes, et pour cela, il faut leur accorder non pas le bénéfice le plus strict, mais le plus grand bénéfice compatible avec le bien général. Il ne faut pas que la société regarde de trop près à ses droits sous peine de ne rien obtenir des individus. Mais elle peut bien les lui rappeler quand il les oublie, et tend à exagérer la part qui lui revient dans un travail où il n'est jamais que collaborateur.

Conclusion.

C'est donc en vue de mieux réaliser la formule même de la justice : à chacun suivant ses œuvres, que les socialistes conçoivent leur plan de réorganisation. Leur individualisme est en ce sens plus profond que celui de M. Spencer lui-même, puisqu'ils visent, en enlevant à l'individu tout ce qui est dû à la société, à ne lui laisser que les fruits de son seul travail. Toutes leurs propositions y tendent : monnaie-travail, restriction de l'héritage, suppression de l'agiotage, et finalement socialisation de la terre et de tous les moyens de production. A ce point de vue, les socialistes *professent donc le même principe que M. Spencer, et en poussent même beaucoup plus loin les conséquences*, puisqu'au lieu de l'appliquer simplement à la société telle quelle, ils veulent avant tout y conformer l'ordre social lui-même. Ils espèrent ainsi obtenir que les différences de condition entre les individus soient uniquement la résultante des différences de leurs facultés ; et ils veulent que l'usage de ces facultés leur soit assuré pour que cette justice soit une réalité et non un mot.

Mais en même temps les utilités communes seraient obtenues par la voie de l'association. Accomplie ainsi plus sûrement et avec moins de perte, cette œuvre garantirait à quiconque ne se mettrait pas hors la loi et satisferait aux exigences d'une telle association, un fonds premier de bien-être ; l'individu ne serait pas abandonné à ses seules forces en ce sens qu'il serait assuré de l'emploi de ses forces. Les bénéfices de son œuvre personnelle ne feraient que s'ajouter aux bénéfices communs de l'œuvre commune. Les inégalités seules seraient le fait de l'inégalité des personnes et cesseraient ainsi de choquer le sentiment de la justice. Chacun ne dépasserait la moyenne du bien-être que dans la mesure où il s'élèverait au-dessus de la moyenne des capacités. Mais un premier point d'appui serait donné à ses efforts. C'est ainsi, croyons-nous, que le socialisme espère concilier le droit avec l'utilité

et obtenir à la fois et presque l'un par l'autre le maximum de justice et le maximum de satisfaction moyenne.

Les individualistes, de leur côté, sont bien obligés de limiter dans l'application les conséquences de leur principe. Autrement pourquoi restreindre la concurrence, si elle est la base de la justice ? S'il faut que chacun concoure rigoureusement avec ses seules forces, comment pourrais-je exiger qu'on m'aide à me défendre ? Pourquoi mettre à ma disposition une police et un tribunal ? N'est-ce pas aussi enlever au voleur, à l'escroc, au brigand, le bénéfice de son habileté, de son astuce, de son audace et me protéger indûment contre les inconvénients de mon imprudence, de ma crédulité ou de ma faiblesse (1) ? Si l'on refuse d'aller jusque-là, et personne ne s'y hasarde, si l'on restreint le principe de concurrence par une intervention qui est en somme tout aussi « artificielle » que celles dont l'individualiste ne veut pas entendre parler, n'est-ce pas parce qu'on s'aperçoit que dans l'humanité la lutte n'aboutit pas nécessairement au triomphe des meilleurs et que la société elle-même proteste unanimement contre cette manière d'entendre ses intérêts? N'est-ce pas parce qu'en définitive tous les genres de « supériorité » ne se valent pas au point de vue du bien général, et que la société reste juge de celles qu'elle doit laisser se déployer et laisser triompher ; qu'enfin les hommes les plus « forts » ne sont pas nécessairement ceux qui réalisent le type humain le plus élevé ? C'est l'aveu que la notion de justice n'est pas une notion purement naturelle, au sens étroit du mot, mais une notion essentiellement humaine et morale, et qu'il est impossible de la définir par la seule notion du succès, sans faire intervenir un idéal de bien social, de paix et de solidarité. Comment tirer un tel idéal d'une formule de concurrence et de guerre ? Et puisqu'il est si difficile de distinguer dans l'œuvre et dans le bonheur de l'individu ce qu'il ne doit qu'à lui-même de ce qu'il doit à la société, n'a-t-on pas d'autant plus de chances de s'approcher de la justice qu'on obtiendra une plus parfaite union ?

Gustave BELOT.

---

(1). Même observation en ce qui concerne les rapports des peuples. M. Spencer est impitoyable pour les guerres offensives et, particulièrement même, pour les conquêtes coloniales qu'il appelle des « brigandages autorisés a Downing street ». Cette sévérité fait honneur au sentiment qu'il a de la justice et à l'impartialité avec laquelle il sait se dégager du « préjugé national ». Mais on peut douter qu'elle soit bien d'accord avec l'idée que la justice consiste dans le triomphe des supérieurs et la disparition des inférieurs. Aucune race n'a justement appliqué plus pleinement sur ce terrain le principe de sélection et n'a été plus spontanément darwinienne, en face des peuples inférieurs, que la race anglaise. Partout où elle pénètre, les races indigènes disparaissent. Et, il faut bien reconnaitre, au grand scandale de la justice et de la charité, que cela ne lui a pas trop mal réussi jusqu'à présent. Nous rappelons que cette délicate et grave question a été traitée en excellents termes par M. Secretan, *les Droits de l'humanité*.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL MINIER EN BELGIQUE

I

UN PROJET DE LOI SUR LA JOURNÉE DE TRAVAIL.

Le 15 janvier 1890, au lendemain de la grande grève que les houilleurs du bassin de Charleroi avaient faite en faveur de la diminution des heures de travail, grève qui se termina par un compromis entre patrons et ouvriers, M. Paul Janson déposait sur le bureau de la Chambre des représentants un projet de loi ainsi conçu :

ARTICLE 1er. — La durée de la journée de travail dans les charbonnages est fixée au maximum de dix heures et ce, à titre provisoire, pour deux ans, à dater de la publication de la présente loi et sans préjudice des dispositions qui réglementent le travail des femmes, des adolescents et des enfants dans les établissements industriels.

ART. 2. — Les chefs d'industries, patrons, directeurs ou gérants, qui auront sciemment contrevenu aux prescriptions de la présente loi et des arrêtés relatifs à son exécution, seront punis d'une amende de 25 à 100 francs.

L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y a eu des personnes employées en contravention à la loi ou aux arrêtés, sans que la somme des peines puisse excéder 1,000 francs.

En cas de récidive, dans les douze mois, à partir de la condamnation antérieure, les peines seront doublées sans que le total des amendes puisse dépasser 2,000 francs.

Les articles 3, 4, 5 et suivants, sont relatifs à la création d'une direction générale du travail qui serait chargée, dans les dix-huit mois, de soumettre aux Chambres un rapport détaillé

et complet sur les conséquences de la réduction à dix heures de la journée de travail dans les charbonnages.

Cette proposition de loi, prise en considération par la Chambre, a été renvoyée aux sections qui toutes ont repoussé les deux propositions. La section centrale a fait de même.

Cependant, la section centrale, par l'organe de son rapporteur, M. Sabatier, député de l'arrondissement de Charleroi, nous apprend qu'elle a voulu examiner à fond la proposition.

« Cet examen s'impose, dit le rapporteur, dans ce moment où la question agite de plus en plus l'opinion publique.

« Il est bon que chacun sache définitivement (!) à quoi s'en tenir sur la voie que les Chambres et le gouvernement entendent suivre.

« Il convient de nous prononcer puisque certains organes du parti ouvrier insistent plus que jamais sur la nécessité de l'intervention de l'Etat dans l'organisation du travail, et que la Chambre des députés de France va être prochainement saisie du rapport de la commission du travail, instituée en 1886, qui concluera, paraît-il, à la fixation de la journée de travail au maximum de dix heures dans toutes les industries, sauf les exceptions que la loi déterminera. »

La section centrale qui a examiné la proposition de loi de M. Janson, présidée par M. de Lantsheere, était composée de trois députés cléricaux : MM. Eeman, de Smet de Naeyer et Van Cleemputte et de trois libéraux, MM. Sabatier, Anspach-Puissant et Hanssens. Tous s'étaient déclarés adversaires de la proposition de loi et ont voté en conséquence.

La première question que la section centrale a examinée et sur laquelle elle s'est trouvée d'accord, c'est celle du principe de l'intervention de la loi dans le domaine du travail.

Pendant longtemps, la Chambre censitaire s'est déclarée hostile à la réglementation du travail, même celui des femmes et des enfants mineurs. Que l'on se rappelle la loi anodine proposée en 1874 par le cabinet Malou et relative au travail des enfants. Ce projet de loi fut combattu à outrance par les libéraux et cette loi, bien qu'adoptée par la Chambre, fut repoussée par le Sénat.

Depuis, on en est revenu de ces théories inhumaines de l'école libérale et, bien timidement il est vrai, la Chambre, en 1889, a réglementé le travail des enfants.

Seulement, pour ce qui concerne le travail des adultes, la Chambre est toujours adversaire de sa réglementation, le rapporteur Sabatier nous le rappelle, et dit que des hommes éminents (!) de droite et de gauche « sont d'accord pour proclamer

le principe que l'on ne peut porter atteinte à la liberté des adultes. »

Constamment, pour appuyer son opinion, le rapporteur de la section centrale se base sur des discours prononcés à diverses époques — et en dernier lieu en janvier 1890 — par le chef du cabinet, M. Beernaert !

Et la fameuse Encyclique de Léon XIII sur *la condition des ouvriers*, qu'en fait-on ? Le pape va-t-il être désavoué par son cher fils Beernaert ? Et tous les évêques, belges et autres qui ont emboîté le pas derrière Léon XIII, que vont-ils dire de cette attitude ? Et les ouvriers belges que l'on enrégimente un peu partout, que vont-ils penser de cette révolte des ministres et des députés cléricaux contre les enseignements du pape ?

Autant de questions qu'il serait bon de ne pas laisser sans réponse.

La section centrale, d'accord en cela avec le gouvernement clérical, ne veut pas réglementer le travail des adultes. Elle prétend que l'Etat n'a pas le droit de s'occuper de cette réglementation, bien que Léon XIII ait dit que lorsque « les patrons « écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques ou « déshonorent en eux la personne humaine par des conditions « indignes et dégradantes ; qu'ils attentent à leur santé par un « travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur « sexe, *dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans* « *de certaines limites, la force et l'autorité des lois.* »

Le pape admet donc le principe de l'intervention de la loi, même pour ce qui concerne les adultes.

La Section centrale, après s'y être déclarée opposée formellement, capitule tant soit peu après et déclare que la majorité de ses membres estime que le gouvernement a le droit incontestable d'intervenir, « comme droit de police, d'autorité et de protection, qui s'exercerait dans les établissements dangereux et insalubres et également dans les mines, parce que le travail dans les mines a toujours été réglementé et que c'est de par la nature même des concessions minières que cette réglementation existe. »

Donc, l'Etat n'a pas le droit de *réglementer* le travail, mais il peut prendre des *mesures* de police. Et telle est si bien l'opinion de la Chambre et du gouvernement, déclare le rapporteur, que la loi de 1889 sur le travail des enfants porte non pas *réglementation* du travail, mais *mesures* concernant le travail, etc.

N'est-ce pas enfantin au suprême degré ?

Et pour appuyer sa manière de voir, le rapporteur parle longuement de la liberté de l'ouvrier d'accepter ou de refuser

certaines conditions de travail ; qu'il doit être libre de travailler plus de dix heures s'il veut gagner plus, comme si les salaires n'étaient pas plus bas dans les industries où les journées sont les plus longues ! Il rappelle le mot de Turgot, en 1776 : « que le droit de travailler est la première et la plus imprescriptible des propriétés ». Pourquoi oublier Aristote, déclarant que l'esclavage est une nécessité sociale ?

A quoi bon discuter toutes ces vieilles théories sur la liberté du travail, démenties par les faits? Ce serait perdre notre temps.

Le rapporteur et la section centrale n'ont donc rien appris dans ces dernières années ? La conférence de Berlin, l'encyclique du pape, les congrès d'œuvres sociales catholiques et surtout les revendications des ouvriers des deux mondes, tout cela n'est donc rien ? Tous ces faits éclatants n'ont pas eu raison des vieilles rengaines libertaires, des vieux sophismes économiques de l'école de Manchester !

Hélas ! il n'est pires sourds que ceux qui se bouchent les oreilles et pires aveugles que les aveugles volontaires !

Donc, quoiqu'étant bien décidée à repousser la proposition de loi de M. Janson, la section centrale pense qu'il est nécessaire de l'examiner en détail et, grâce aux documents et renseignements qui lui ont été fournis par l'administration des mines, elle veut démontrer « *que la réglementation, en fait, est impraticable dans notre pays, et que si l'on arrivait à des combinaisons internationales propres à atténuer les dangers de la concurrence de l'étranger, encore faudrait-il constater qu'une limitation des heures de travail ne peut être imposée à nos charbonnages, car, même en dehors de toute concurrence étrangère, cette réglementation serait trop nuisible à notre industrie charbonnière.* »

Nous comptons, nous, en nous basant sur les mêmes documents que ceux invoqués par la section centrale, démontrer le contraire, ou, tout au moins, atténuer fortement les conclusions de la section centrale, hostiles à la réglementation du travail dans les mines.

II.

L'effet utile des Mineurs et la concurrence étrangère.

Le grand cheval de bataille des adversaires de la réglementation du travail dans les mines, leur grand argument, c'est celui de la concurrence étrangère.

Il faut tout lui sacrifier. Périssent les hommes, écrasés par un travail surhumain, minés par la faim, pourvu que l'industrie reste sauve, voilà les grands principes qui guident nos législateurs bourgeois. Ah ! ce ne sont pas ces gens-là qui sacrifieraient les colonies à un principe !

La section centrale, par la plume de M. Sabatier, déclare que : « Des mesures protectrices ne sont légitimes que si elles sont compatibles avec les nécessités industrielles. »

Or, conclut-elle, les nécessités de l'industrie charbonnière s'opposent à la règlementation du travail des ouvriers à dix heures par jour.

Examinons cela.

Il est certain que les conditions du travail dans les mines ne sont pas les mêmes dans nos pays qu'en France, en Allemagne et en Angleterre. La puissance des couches de charbons diffère de beaucoup d'un pays à l'autre.

C'est ainsi que les statistiques nous apprennent que cette puissance est en moyenne de :

1 mètre et au delà en Allemagne.

0m80 et au delà dans le Nord et le Pas-de-Calais.

0m65 seulement en Belgique.

En Angleterre, la puissance des couches est très grande aussi.

Il est certain que les mineurs belges travaillent dans des conditions plus défavorables que les mineurs français, allemands et anglais. Leur production aussi est moindre.

Elle a été, par année et par ouvrier, pendant la période de 1881-1890 :

En Angleterre de..............	314 tonnes.
En Prusse....................	280 »
En France....................	200 »
En Belgique..................	175 »

Ces statistiques portent sur l'ensemble des ouvriers occupés dans les charbonnages. C'est un tort, car les éléments qui déterminent la productivité des différentes catégories d'ouvriers mineurs sont loin d'être identiques. Si les conditions de gisement, si la puissance des couches jouent le rôle prépondérant dans la production des ouvriers à veine, il n'en est nullement ainsi pour les ouvriers utilisés au transport, les sclauneurs et les traineurs, dont l'effet utile est surtout en rapport avec l'état des voies, des moteurs et du matériel ; pour les remblayeurs dont l'activité est influencée par les conditions géologiques des couches encaissant les couches de houille, pour les bouveleurs, les bacneurs et les avaleurs dont la productivité est tributaire du perfectionnement de l'outillage.

Or, les statistiques de l'administration des mines ne portent point sur les seuls ouvriers à veine de chaque pays, mais sur l'ensemble des ouvriers de charbonnages. Il est donc bien difficile de juger les faits, n'ayant pas à sa disposition les éléments détaillés nécessaires.

Quoi qu'il en soit, à la conférence de Berlin, M. Harzé, directeur des mines de Belgique, fixait comme suit la production de la houille, de 1885 à 1887, *par ouvrier du fond* :

En Angleterre................	410 tonnes.
En Prusse....................	352 »
Dans le nord de la France......	295 »
En Belgique..................	232 »

Ici encore nous sommes dans un état d'infériorité vis-à-vis de nos concurrents étrangers. Mais, encore une fois, l'élément essentiel nous fait défaut pour juger en connaissance de cause, car par « ouvriers du fond » on comprend non seulement l'ouvrier à veine, mais encore les traîneurs, les sclauneurs, les coupeurs de voies, les bouveleurs et les avaleurs. Le travail de tous ces ouvriers dépend principalement des conditions matérielles de l'outillage.

En d'autres termes, l'ouvrier à veine doit compter surtout sur sa force musculaire pour arracher le charbon des entrailles de la terre. Le travail des ouvriers des autres catégories, au contraire, est facilité par la disposition et l'état d'entretien des galeries et des voies, par le perfectionnement des moteurs, du matériel et des outils.

Cela étant établi, n'est-ce pas dans un mauvais outillage que git une des causes principales de la moindre production de nos ouvriers mineurs ?

M. Arnould, directeur général des mines, le dit d'une ma-

nière très explicite dans la note du 11 mai 1891, qui est annexée au rapport de M. Sabatier.

« L'un des défauts saillants de l'organisation du travail dans beaucoup de nos mines, réside, en effet, dans la lenteur apportée à l'évacuation du charbon produit par l'ouvrier à veine dans les couches en plateures : il perd souvent un temps considérable à attendre qu'il soit débarrassé de son charbon, ce qui n'arrive guère dans les exploitations en dressant, grâce aux cheminées d'évacuation.

« Il importe essentiellement que le transport des produits se fasse rapidement et régulièrement, et que le charbon produit dans les chantiers soit enlevé au fur et à mesure de l'abatage. Dès lors, les voies doivent être établies en conséquence et être parfaitement entretenues ; le chemin de fer souterrain doit être établi solidement, de manière à éviter les déraillements si fréquents ; le service du transport doit être assuré par un matériel bien approprié et par un personnel suffisamment nombreux et convenablement choisi.

« *On obtiendra ainsi un effet utile plus élevé, tout en réduisant la durée du séjour dans les mines de l'ouvrier à veine et du personnel sclauneur.* »

Il faut aussi faire entrer en ligne de compte les détails suivants qui ont leur importance :

D'abord, en Belgique, on emploie encore des enfants et des femmes, ce qui n'est pas le cas dans les pays charbonniers qui nous entourent. Pour le travail du fond, il y avait, en 1890, sur un total de 89,038 ouvriers de toutes catégories, 3,170 femmes, 9,608 garçons au-dessous de 16 ans et 945 filles au-dessous de 16 ans. Or, le travail de ces enfants et des femmes étant moins productif que celui d'hommes faits employés dans les charbonnages étrangers, il y a injustice à baser des calculs sans distinguer les éléments si divers qui entrent en ligne de compte. C'est dans le Borinage que le nombre proportionnel de femmes et d'enfants employés dans les fosses est le plus grand ; c'est là aussi que la production, *par ouvrier du fond*, est la moins élevée, ce qui vient confirmer ce que nous disions plus haut.

Une seconde raison, aussi sérieuse que la première, est celle-ci : Si les mineurs anglais, allemands et français, toutes autres conditions égales d'ailleurs, produisent plus que nos mineurs belges, une partie de cette supériorité ne vient-elle pas de ce qu'ils travaillent moins d'heures par jour et sont ainsi moins exténués, moins usés, et, disons le mot, moins dégénérés que les mineurs belges ?

L'expérience démontre que dans les industries où la force

musculaire de l'ouvrier joue le principal rôle, et tel est le cas de l'industrie charbonnière en ce qui concerne l'ouvrier à veine, les longues journées de travail sont les moins productives, non seulement pour les patrons qui considèrent uniquement les quantités produites, mais pour les ouvriers eux-mêmes.

Partout — et les statistiques annexées au rapport de M. Sabatier en fournissent une nouvelle preuve — en même temps que l'on réduit la longueur de la journée de travail, il se manifeste une augmentation du taux des salaires, une amélioration des conditions d'hygiène et de nutrition, en un mot, un relèvement général des individus.

Et à ce point de vue, quelles tristes comparaisons il y a à faire !

Ceux de nos lecteurs qui ont assisté au Congrès international des mineurs à Jolimont ou qui ont vu ces délégués à Bruxelles ou à Gand, ont pu voir combien nos pauvres mineurs belges sont malingres, usés avant l'âge, chétifs en comparaison de leurs frères mineurs de France, d'Allemagne et surtout d'Angleterre !

En supposant que la puissance des couches de charbon serait la même dans les différents pays producteurs de houilles, il est certain que nos ouvriers, mal payés et par suite mal nourris, ne pourraient lutter contre leurs concurrents allemands ou anglais. Ce qui nous étonne, nous, c'est que travaillant dans d'aussi mauvaises conditions, et de milieu, et de nourriture, et d'excès de travail, nos mineurs belges produisent encore autant!

Au surplus, la production par ouvrier mineur de toute catégorie, en Belgique, augmente. En voici la production par période de dix années :

1831-1840	rendement annuel	92	tonnes.
1841-1850	—	112	»
1851-1860	—	123	»
1861-1870	—	138	»
1871-1880	—	146	»
1881-1890	—	175	»

Cette augmentation de l'effet utile est dû, dit-on, à l'amélioration, au perfectionnement de l'outillage. C'est possible. Mais qui nous dit que cet outillage, qui joue un si grand rôle dans la production des charbonnages, est à la hauteur, en Belgique, de ce qu'il est en Angleterre, en Allemagne et en France ?

Enfin, la fameuse concurrence étrangère ne doit guère être terrible, puisque notre exportation augmente chaque année,

tandis que l'importation dans ces dernières années a diminué — l'année 1890 exceptée.

L'exportation des charbons belges vers l'étranger était en 1889 de 6 millions de tonnes contre une importation de charbons étrangers chez nous de 1 million de tonnes seulement. Il n'y a donc pas de péril pour notre industrie charbonnière, tandis qu'il y a nécessité urgente d'améliorer les conditions de travail de nos ouvriers mineurs.

Et, démontrerons-nous, en nous basant sur les chiffres de la production, des salaires et des heures de travail dans les différents bassins houillers belges, il y a possibilité d'améliorer la condition des mineurs et notamment de diminuer la durée de la journée de travail, contrairement à ce que soutient la Section centrale.

III.

Différence de traitement des mineurs belges.

Dans le chapitre précédent, nous occupant de l'effet utile des mineurs belges comparé à celui des mineurs étrangers, nous croyons avoir démontré que les conclusions de la Section centrale, pour arriver à condamner la réduction de la journée de travail dans les charbonnages, sont fausses ou dans tous les cas peu péremptoires.

Les calculs devraient porter sur les seuls ouvriers à veine, parce que le travail qu'effectuent ces ouvriers est le seul où l'outillage joue un rôle secondaire et la force musculaire un rôle primordial.

La proposition de loi de M. Janson, ne l'oublions pas, porte dans ses deux premiers articles sur la durée de la journée du travail dans les mines, et a pour objet de fixer à dix heures maximum la durée de cette journée.

La Section centrale conclut que cette proposition n'est pas recevable, à cause de la concurrence étrangère et en se basant sur ce fait, exact, que la puissance de nos couches est inférieure à celles des charbonnages des autres pays.

Nous croyons avoir démontré qu'il est téméraire de vouloir trop s'appesantir sur les effets probables de la concurrence étrangère. Ajoutons, au surplus, que s'il fallait, pour protéger

cent mille ouvriers dans leur vie abrégée aujourd'hui par un travail surhumain, se fermer nos frontières aux charbons étrangers dont notre industrie peut se passer, nous n'y verrions aucun inconvénient, notre production de charbon étant plus élevée que notre consommation.

Mais cette mesure n'est même pas nécessaire, comme on va le voir.

La Belgique compte cinq régions minières : le Borinage, le Centre et partie occidentale de Charleroi, Charleroi, Namur et Liège.

Pour voir, en laissant absolument de côté la crainte de la concurrence étrangère, s'il y a possibilité d'améliorer le sort des mineurs belges, nous allons comparer les conditions du travail dans nos cinq centres miniers. Si nous parvenons à prouver que, toutes autres conditions restant égales, les mineurs de cette région-ci sont mieux traités comme salaire et heures de travail, que les mineurs de cette autre région, nous aurons fait la preuve que la Section centrale s'est fourvoyée et qu'il y a nécessité — et surtout possibilité — de voter la proposition Janson.

Pour arriver à faire notre démonstration, il nous faut montrer quelle est la puissance moyenne des couches par région, et la production moyenne par ouvrier à veine. Il nous faut aussi montrer en combien d'heures de travail cette production est acquise dans chaque région, et enfin quel est le salaire annuel moyen des ouvriers à veine dans chacune de ces régions. Nous laissons de côté, nous le répétons, les ouvriers des autre catégories dont le travail est peut-être peu productif à cause du matériel insuffisant ou de l'outillage qui n'a pas subi les perfectionnements connus et appliqués ailleurs. C'est l'affaire de MM. les exploitants de faire le nécessaire, dans cette voie, et il serait criminel de voir les législateurs se refuser de voter des réformes à seule fin de permettre à des capitalistes de continuer à travailler avec de vieilles machines.

Voici donc notre tableau, dressé à l'aide des chiffres que nous avons trouvé dans le rapport de la Section centrale ; il est très curieux :

Régions	Moyenne des couches	Prod. ann. par ouv. à veine	Durée de travail par ouv. à veine	Salaire annuel
—	—	—	—	—
	Mètres	Tonnes		Francs
Borinage	0.53	752	10 h. 30	1.059
Centre	0.62	912	10 h.	1.227
Charleroi	0.74	1.102	10 h.	1.186
Namur	0.63	895	10 h.	1.138
Liège	0.74	1.104	8 h. 48	1.305

Comme ce tableau est instructif !

Et comme la conclusion de la Section centrale eût été autre, si elle s'était donnée la peine de mettre en présence, de comparer, comme nous venons de le faire, ces divers chiffres?

Examinons ceux-ci de plus près.

On nous dit que l'effet utile du mineur est déterminé par la puissance des couches. C'est entendu.

Cependant, que voyons-nous tout d'abord ? Voici deux bassins houiller (Charleroi et Liège) ayant des couches de même épaisseur, 74 centimètres.

La production par ouvrier à veine y est la même : 1.102 tonnes à Charleroi et 1.101 à Liège. Cependant, ces premières conditions égales sont produites à Liège par 8 h. 48 de travail journalier à et Charleroi par 10 heures.

Si ces chiffres prouvent quelque chose, *c'est que la réduction des heures de travail journalier est favorable à la production*, puisque le mineur liégeois, *en 8 h. 18* de travail par jour, produit, par an, deux tonnes de charbon en plus que le mineur du bassin de Charleroi en 10 heures ?

Ces chiffres prouvent ensuite, que pour une production identique à deux tonnes près par an, le mineur liégeois reçoit un salaire annuel de 1,305 francs, tandis que celui de Charleroi n'est payé que 1,186 francs, *soit 119 francs de plus par an pour le premier qui travaille 336 heures en moins que l'autre !*

Notre tableau nous apprend encore que dans les bassins du Centre et de Namur, où la puissance des couches est à peu près la même, 0.62 dans le Centre et 0.63 à Namur, la production dans le Centre (par ouvrier à veine toujours) est de 912 tonnes au lieu de 895 dans le bassin de Namur, et ce avec la même journée de travail de 10 heures.

Et ici encore, l'effet utile de l'ouvrier à veine étant comparativement le même, celui du Centre gagne 89 francs de plus par an que celui de Namur. (1.227 francs contre 1.138).

Au Borinage, la journée de travail est la plus longue, 10 h. 30 pour les ouvriers à veine ; la production est la moins forte et les salaires sont les plus bas, bien que la différence existant entre l'épaisseur des couches y soit peu élevée.

Il y a donc, en Belgique même, des différences énormes entre le traitement fait aux mineurs à veine, comme heures de travail et salaires, d'un bassin houiller à l'autre, bien que la puissance des couches y soit à peu près égale.

Si ces chiffres signifient quelque chose, c'est qu'il y a possibilité d'améliorer la condition des ouvriers mineurs à la fois comme durée du travail et comme salaire. Notre conclusion est

donc contraire à celle de la Section centrale et ce, en nous basant cependant sur ses propres données statistiques.

La différence de traitement des ouvriers d'un bassin à l'autre est plus grande encore en ce qui concerne les autres catégories d'ouvriers. C'est ainsi que la Section centrale nous apprend, que dans certains charbonnages les sclauneurs ou hercheurs restent pendant 14 heures dans les mines, tandis que dans d'autres charbonnages, les ouvriers de la même catégorie n'y restent que 9 h. 30, 7 h. 30 et 6 h. 30. « S'imagine-t-on, s'écrie M. Sabatier, que dans les premiers charbonnages, c'est sans motifs que le séjour est aussi prolongé ?»

Et pourquoi pas ? Les patrons n'ont-ils pas intérêt — ou ne pensent-ils point avoir intérêt — à faire travailler le plus longtemps possible pour le plus bas salaire possible ? Mais c'est l'enfance de l'art, cela ! M. Sabatier ajoute : « Les installations ne permettent point d'abréger le temps de la présence, mais il n'en résulte nullement que le travail soit excessif.

Quatorze heures de travail dans une mine, cela n'est pas excessif ? Il est vraiment trop bon, M. Sabatier !

Puis, si les installations ne permettent point d'abréger le temps de présence des ouvriers, que l'on change les installations, ou que l'on augmente le nombre des équipes d'ouvriers, et c'est ce qui devrait se faire si la législation réglementait la journée de travail.

La conclusion est donc celle-ci : Il y a possibilité de réglementer le travail dans les mines, non-seulement à dix heures par jour, comme le propose M. Janson, mais à huit heures, puisqu'à Liège les mineurs à veine ne travaillent guère que 8 h. 3/4 ;

Il y a possibilité d'augmenter les salaires des mineurs, de Charleroi notamment, puisque pour la même production que les mineurs liégeois, les premiers reçoivent 119 francs de moins par an que les seconds.

IV.

Le « Compromis de Charleroi ».

Nos lecteurs se rappelleront sans doute la grande grève de mineurs qui éclata dans le bassin de Charleroi à la fin de l'année 1889. Cette grève avait pour objet l'obtention d'une augmentation des salaires et principalement la diminution de la journée

de travail. On n'ignore pas non plus que, depuis longtemps, les congrès ouvriers ont réclamé constamment la réduction des heures de travail, et que depuis trois ans des manifestations ont lieu le 1er mai, dans tous les pays, en faveur de la journée de huit heures.

M. Sabatier est dont bien osé quand il écrit que : « c'est une erreur de croire que nos ouvriers tiennent beaucoup, et comme chose essentielle, à la réduction du nombre d'heures de travail.»

La grève de Charleroi de 1889-90 dura plusieurs semaines et aboutit, après bien des difficultés — les ouvriers étaient à bout de ressources et les patrons ne l'ignoraient point — à un compromis entre les délégués des grévistes et les directeurs de charbonnages.

Le compromis consistait en ceci : La journée de travail des ouvriers à veine serait fixée à dix heures par jour ; les ouvriers s'engageaient, de leur côté, à travailler de façon à ne pas amener de réduction de l'effet utile, à condition que, de son côté, la direction du charbonnage fasse le nécessaire pour enlever plus rapidement les charbons.

Déjà avant le compromis, le charbonnage du Grand-Conty et Spinois avait adopté la journée de dix heures et n'avait eu qu'à se féliciter de cette initiative. C'est grâce à cet exemple que les délégués des ouvriers, qui avaient pour eux l'opinion publique, eurent raison de l'entêtement des exploitants.

La section centrale chargée de l'examen de la proposition de M. Paul Janson, a demandé à la direction des mines des renseignements sur les résultats du Compromis de Charleroi. Il résulte de ces renseignements que la diminution de la journée de travail n'a nui en rien à la production, à l'effet utile des ouvriers à veine : au contraire.

Voici, à ce sujet, quelques chiffres intéressants : Au mois de décembre 1889, c'est-à-dire *avant* la réduction de la journée à dix heures, l'effet utile par ouvrier s'élevait, par jour, *à 1 mètre carrés 61*.

En janvier 1890, il a atteint 1m86
En février 1890, » 1m65

Soit donc, malgré une diminution de la journée de travail, une augmentation de produit, ce qui confirme d'ailleurs toutes les expériences faites dans ce sens, en ces dernières années, et ce qui est absolument favorable à la réduction de la journée de travail, quoique la Section centrale n'en veuille point.

A partir du mois de décembre 1890, il est vrai, la production diminua, mais cette diminution de l'effet utile coïncida avec l'augmentation des salaires, ce qui est d'un usage constant.

L'ouvrier mineur, on le sait, travaille à la tâche. Plus il produit, plus aussi il reçoit en salaire. Quand les salaires sont bas, le malheureux mineur, pour arriver à faire une quinzaine relativement élevée, travaille fort, s'exténue, se tue à la tâche. Mais aussitôt que les salaires augmentent, la production diminue, l'ouvrier le prend plus à son aise et travaille moins fort, n'étant pas poussé à produire outre mesure pour arriver au salaire minimum qu'il croit indispensable pour subvenir aux besoins de sa famille.

Le résultat de ce compromis de Charleroi nous semble donc favorable à la proposition de loi de M. Janson et il doit en être ainsi pour tout esprit impartial. M. Sabatier lui-même est obligé de le reconnaitre, d'ailleurs.

Les arguments en faveur de la réduction de la journée de travail abondent et nous en trouvons, en grand nombre, dans le rapport de la Section centrale. Nous allons les résumer, sans phrases, dans les trois propositions suivantes :

1° D'abord, il est constaté que, dans plusieurs charbonnages, on est parvenu à diminuer d'une demi-heure le temps de la descente et de la remonte des ouvriers ;

2° On a constaté aussi que l'effet utile de l'ouvrier à veine n'a pas diminué pendant les six premiers mois de la mise en pratique de la journée de dix heures :

3° Enfin, il est reconnu que le transport du charbon laisse beaucoup à désirer et que s'il était mieux organisé, la production par ouvrier du fond pourrait être augmentée.

S'il en est ainsi — et la Section centrale le reconnait sans la moindre objection — on se demande pourquoi, à l'*unanimité*, elle a rejeté la proposition Janson ?

C'est de l'aberration !

Comment, vous reconnaissez qu'une réforme est utile, nécessaire, et par dessus le marché possible, sans nuire en rien à l'industrie, et vous n'en voulez pas ! Cela n'est pas sérieux.

M. Sabatier dit, en effet, en propres termes : Il ne faut donc pas revenir sur la réforme essayée en 1890; *il faut au contraire la généraliser*. »

Mais alors, il ne vous reste plus qu'à voter la proposition de loi qui vous est soumise, et vous la rejetez — à l'unanimité !

Il est vrai qu'aussitôt M. Sabatier ajoute :

« Nous pouvons compter avec confiance sur la liberté pour la solution du problème posé ; elle a fait ses preuves. »

Puis, plus loin :

« En résumé, nous pensons que dans beaucoup de mines de notre pays il est possible, en améliorant les divers services, de

réduire la durée du séjour des ouvriers dans la mine sans nuire à l'effet utile.

«... L'administration des mines agit pas voie de conseil, c'est de l'essence même de sa surveillance.

« Il est possible que ses pouvoirs ne soient par suffisants pour rendre son intervention réellement efficace.

« ... Il appartient au gouvernement d'apprécier si le réglement du 28 avril 1881 ne doit par recevoir un complément dans ce sens. »

Comprenne qui pourra pareille façon de raisonner !

La liberté a fait ses preuves, dit-on. C'est absolument inexact, puisque pour la question qui nous occupe, elle n'a rien fait. Par liberté, M. Sabatier et la Section centrale n'entendent en réalité que la liberté laissée aux exploitants d'agir comme bon leur semble, de faire travailler pendant douze heures, alors que la production n'est pas plus forte que si l'ouvrier n'en travaillait que neuf ou dix. C'est contre cette liberté qui permet de perpétuer le plus odieux esclavage, que les ouvriers protestent, et avec raison.

Déjà à la Commission du travail de 1886, M. Briart, ingénieur aux charbonnages de Mariemont et de Bascoup, déclarait : « *Depuis que nous sommes plus forts comme transport que comme abattage, le travail de dix heures est la règle chez nous.* »

Et M. Morrisseaux concluait en disant à ce sujet que « la durée du travail dépend, dans la plupart des cas, de l'organisation même de l'établissement, c'est-à-dire de l'intelligence pratique et des efforts de l'industriel. »

Or, cette intelligence pratique et ces efforts restent lettre morte, au grand détriment de la santé et de la vie des travailleurs, parce que depuis toujours on se contente de faire l'apologie de la liberté... de l'exploitation à outrance de la force de travail de l'ouvrier.

Si la loi intervenait et fixait la durée de la journée de travail, les industriels amélioreraient l'organisation du travail ; ils feraient preuve d'initiative et d'efforts. S'ils ne le font point aujourd'hui, c'est parce que cela n'est pas indispensable. En ne réglementant pas le travail, les législateurs favorisent la paresse, l'esprit de routine et le manque d'initiative des industriels, et c'est la classe ouvrière qui supporte les tristes conséquences de cette situation déplorable.

Le résultat pratique du compromis de Charleroi, c'est la condamnation de la liberté telle que l'entendent ces messieurs de la Section Centrale.

Cet exemple, venant après tant d'autres, c'est aussi la condamnation des longues journées de travail et la preuve certaine, irréfutable, de la possibilité de la réduction de la journée de travail, sans nuire aucunement à l'industrie.

Après avoir fait les constatations qu'a faites la Section centrale, on se demande comment elle a osé conclure négativement sur la proposition — si modeste cependant — de M. Janson.

C'est là une contradiction curieuse et ce n'est pas la seule qui existe dans ce volumineux rapport, comme nous le verrons dans la suite.

Louis Bertrand.

(La fin au prochain numéro.)

DE LA
PROTECTION OUVRIÈRE EN FRANCE

Nous annoncions récemment la publication d'un travail du *Secrétariat ouvrier suisse*, sur les institutions de la protection ouvrière à l'Exposition internationale de 1889 et au Conseil Municipal de Paris.

Les dimensions de cette consciencieuse étude ne nous permettent pas de la reproduire intégralement, et nous devons laisser de côté toute la partie historique. Les deux fragments qui suivent suffisent au reste à donner l'appréciation très intéressante à connaître sur le mouvement socialiste-légaliste français, du très compétent délégué du Prolétariat suisse.

(*La Rédaction*).

I.

Les Institutions de la production ouvrière a l'Exposition.

(Extraits).

Par arrêté du 10 août 1888, le ministère français du commerce et de l'Industrie a décidé de créer à l'exposition de l'économie sociale une seizième section sous le titre : *Intervention économique des pouvoirs publics*.

Le programme de cette section était très étendu, comme on peut le voir par l'extrait ci-après :

« Intervention des pouvoirs publics dans le contrat de travail.

« Réglementation de la durée et du mode de travail par l'Etat ou par les municipalités.

« Fixation d'un salaire minimum pour les ouvriers ; séries de prix pour les travaux des villes.

« Tarification du prix de certaines marchandises, taxe du pain, taxe de la viande ; minoteries, boulangeries et boucheries municipales ; laiteries municipales ; restaurants populaires et bazars municipaux ; pharmacies municipales ; bains publics.

« Magasins municipaux pour les matières premières et pour les outils des associations ouvrières.

« Travaux publics considérés comme annexes de l'assistance publique.

« Bureaux de placement avec ou sans monopoles ; bourse du travail.

« Avances ou subventions consenties par les villes ou par l'Etat aux sociétés coopératives et corporatives de production.

« Responsabilités des patrons en cas d'accidents ; assurances facultatives ou obligatoires contre les accidents.

« Construction d'habitations économiques faites par les municipalités ou avec leur intervention.

« Intervention des pouvoirs publics dans les conflits entre les patrons et les ouvriers ; subventions accordées aux grévistes par les villes. »

En présence d'un tel programme, dont nous n'avons du reste, noté ci-dessus que les points principaux, on pouvait bien admettre que le comité de cette section, nommé officiellement, se donnerait la peine nécessaire pour rassembler et exposer tout ce que *la France* a fait jusqu'ici dans ce domaine. Cela aurait déjà offert un champ d'études des plus intéressantes.

Nous ne pouvons, toutefois pas dissimuler que cette attente a été complètement trompée. Si, d'un côté, l'exposition d'économie sociale n'a répondu que médiocrement à l'idée scientifique que l'on se fait de la chose, d'autre part, la petite vitrine dans laquelle était renfermée la XVI[me] section et où se trouvaient exposés des livres et des imprimés mal coordonnés n'offraient à l'œil qu'un butin par trop maigre.

Ce que l'on remarquera, en tous cas, de plus singulier avant tout, c'est que cette section a précisément été organisée par des hommes qui préconisent le principe d'économie politique du *laisser faire et du laisser aller* de l'école libérale de Manchester et qui ont donc, en principe, pris position contre l'immixtion des autorités dans les questions d'économie sociale. Telle est aussi la raison pour laquelle cette section XVI renfermait une quantité d'imprimés, voire même de feuilles volantes qui s'exprimaient, dans un langage virulent, contre toute ingérence de l'Etat ou des communes dans les conditions économiques de la société ; tels, par exemple, les écrits de la ligue anglaise de la liberté et de la propriété (liberty and property defence league).

En outre, un espace assez considérable de cette petite vitrine était rempli de choses qui n'avaient aucune espèce de rapports avec les points du programme et qui auraient dû être exposées ailleurs, ainsi les volumineux rapports de la ligue britannique contre la prostitution (british federation) et nombre de constitutions d'états et de communes américaines. Nous ne voulons pas rechercher si l'on aurait pu découvrir, dans les rapports des autorités communales britanniques (british local government board), quelque chose qui ait trait au programme, mais c'est fort peu probable.

On pouvait alors prévoir que l'étranger serait bien faiblement représenté dans cette section. En effet, il n'y avait de conforme au programme que les matériaux fournis par la Suisse sur la législation relative aux fabriques et à l'alcool, les publications de la société du Grütli et du secrétariat ouvrier suisse : puis ensuite la loi autrichienne sur les arts et métiers et les rapports des inspecteurs de fabriques et enfin une petite collection de rapports des bureaux américains sur la statistique du travail.

Mais celui de tous les pays qui était encore le plus pauvrement représenté dans cette section, c'était certes bien la France. Il n'aurait cependant pas été bien difficile de se procurer, par la voie officielle des rapports d'enquêtes, des procès-verbaux de délibérations de chambres législatives et autres, et des lois qui concernent l'ouvrier. Eh bien ! il n'y avait rien de tout cela. Qu'y trouvait-on de Paris, la ville même de l'exposition, dont, depuis des années déjà, le Conseil municipal avait débattu le programme presque entier de cette section XVI ? Assez peu de chose : des rapports et des procès-verbaux des séances sur la question de la création de logements à bon marché, avec plans, devis et un cahier des charges. Ce serait certainement intéressant au dernier point de vous présenter ces rapports et ces procès-verbaux, car on peut y puiser un riche assortiment d'idées. Malheureusement, on s'aperçoit, quand on a fini d'étudier tous ces matériaux, que les débats n'ont pas eu de conclusion, car le Conseil municipal n'a accepté aucune des solutions proposées pour cette question. Conséquemment, tous ces intéressants documents n'ont qu'une valeur purement académique.

Après avoir fouillé en tout sens la vitrine de la section XVI, nous n'avons plus, outre les matériaux ci-dessus indiqués, pu découvrir qu'une seule pièce émanant de Paris, savoir le rapport de M. Léon Donnat sur les diverses propositions concernant la taxation officielle de différentes denrées et l'institution de services publics pour la fourniture des denrées à la ville de

Paris. Tout savant et spirituel que soit ce rapport, il n'en est pas moins exclusivement un ouvrage de parti et de parti pris, qui démontre avec la plus grande clarté que le rapporteur, qui est,en même temps le chef de cette section XVI,se range opiniâtrement du côté de l'école de Manchester.

Il n'y avait donc *rien* à trouver, dans la section de l'exposition universelle spécialement destinée à ce domaine, de ce que le Conseil municipal de Paris avait *positivement fait* pour la classe ouvrière, dans le sens même du programme. Pour nos études, il nous fallait donc chercher les matériaux ailleurs. Grâce à la chaleureuse recommandation de M. *Ed. Vaillant*, conseiller municipal, ainsi qu'à l'affabilité et aux prévenances de M. *Lambeau*, sécrétaire du greffe municipal de Paris, nous y avons réussi.

II.

Les Institutions de protection ouvrière par le Conseil Municipal de Paris.

(Conclusions).

Dans le présent rapport sur la *Bourse du Travail*,nous avons dû restreindre notre cadre extérieur. Aussi ce rapport est-il loin de pouvoir offrir une image complète de ce que le Conseil municipal de Paris a déjà fait et discuté pour le bien-être de la classe ouvrière de la capitale. Même dans les décisions et les institutions que nous avons mentionnées, l'exposé que nous avons fait est loin d'être épuisé ; nous n'avons pu donner qu'une idée générale de l'intention dont sont émanées ces institutions et de la forme approximative qu'elles ont reçue.

Mais cette image est des plus satisfaisantes. Ce qu'il y a là de plus remarquable ce n'est pas uniquement la ferme volonté d'arriver à protéger et à libérer l'ouvrier, ni l'esprit fortement imbu d'idées socialistes qui caractérise ces diverses décisions. *Ce qui brille avant tout ici, c'est la confiance absolue que le Conseil municipal de Paris témoigne aux ouvriers de la métropole.* On n'y voit poindre aucune trace de ce besoin de domination, de cette passion des formalités bureaucratiques qui,presque partout ailleurs, ont toujours accompagné jusqu'ici les institutions créées pour le bien-être de la classe ouvrière ? Bien plus ! A qui cette confiance illimitée est-elle accordée ? A une population qui est saturée,jusqu'à la moëlle,des idées de révolu-

tion violente, idées qu'elle suce déjà avec le lait de sa nourrice.

On met en mains de cette population, la plus révolutionnaire du monde, les moyens de s'organiser librement ; on lui fournit des places de réunion suffisamment vastes, dont l'installation coûte des millions ; on paie ses fonctionnaires élus librement, on indemnise ses comités pour le temps qu'ils consacrent à leurs séances ; on va même jusqu'à les inviter à se considérer comme un corps constitué avec des idées communes et des sentiments profonds de solidarité.

Mais quels ont été les résulats de cette confiance en une telle population ? A-t-on dû la reconnaître comme dangereuse ? Le temps qui s'est passé dès lors est réellement trop court pour pouvoir porter là dessus un jugement définitif. Toutefois, les expériences qu'on a faites durant ce court laps de temps parlent elles-mêmes.

Les ouvriers de Paris organisés en corporations — il ne peut s'agir que de ceux-là, car ce sont eux qui ont eu le bénéfice de ces institutions nouvelles, et ils constituent aussi le centre de gravité de toute organisation ouvrière parisienne — sont tout naturellement restés socialistes, comme ils l'étaient déjà auparavant. Les idées socialistes règnent dans toutes les délibérations des assemblées de délégués et des comités de la Bourse du travail. Dans sa partie non officielle, le *Bulletin de la bourse*, entretenu en bonne partie par la subvention du conseil municipal, est inspiré des mêmes sentiments et écrit de la même façon que tous les autres journaux socialistes ouvriers. On ne peut donc absolument pas dire que les ouvriers parisiens organisés se soient laissé acheter leurs opinions par les subventions et les institutions du Conseil municipal, ce qui, du reste, n'était nullement dans les intentions de celui-ci.

Mais ces ouvriers, qui, avec leurs instincts révolutionnaires, étaient toujours prêts à faire à tout pouvoir public existant, quel qu'il soit, l'opposition la plus sérieuse que l'on puisse imaginer et qui est bien loin de ressembler aux oppositions parlementaires, ont fini par s'apercevoir, en présence de la grande confiance qu'on leur a accordée, que l'œuvre considérable de leur relèvement et de leur émancipation pouvait aussi se réaliser par la voie pacifique d'un travail d'organisation. Ces travailleurs, qui, depuis des siècles, héritent, de père en fils, de l'arme révolutionnaire, qu'ils cachent jalousement comme un patrimoine inestimable, ont, par la confiance et les moyens qu'on a leur donnés, acquis un intérêt tout particulier au maintien d'un état de choses qui leur permet de travailler au développement de leurs organisations pacifiques, à leur relèvement et à leur émancipation.

Ce qui le démontre de la manière la plus évidente c'est leur attitude dans l'agitation boulangiste. On n'ignore pas, par exemple, que les ouvriers n'avaient aucun motif d'être particulièrement satisfaits, du gouvernement français et du parlement, attendu que, de ce côté-là, on a négligé, jusqu'au dernier point, la législation protectrice de l'ouvrier, sur laquelle on attend en France depuis si longtemps. Profitant du mécontentement des ouvriers, le mouvement boulangiste s'est affublé, surtout à Paris, d'un joli petit manteau démocrate socialiste, qui devait servir d'appeau pour les ouvriers. On sait que cette agitation n'est pas restée sans succès.

Le parti ouvrier dominant parmi les corporations de la Bourse du travail, parti connu aussi sous le nom de *possibilistes*, a pris immédiatement et carrément position contre le mouvement boulangiste et a même fait alliance, dans une certaine mesure, avec les progressistes.

Le conseil municipal ayant organisé, sur la tombe du républicain *Baudin* tombé sous les balles du coup d'état du 2 décembre 1851, une démonstration manifestement dirigée contre les boulangistes, le comité exécutif de la Bourse du travail a décidé ce qui suit :

> « Considérant que les travailleurs ne peuvent espérer leur émancipation que d'un gouvernement avant tout républicain ;
>
> « considérant le caractère essentiellement républicain de la manifestation projetée du 2 décembre prochain,
>
> « la commission exécutive de la Bourse du travail approuve la proposition votée par le conseil municipal de Paris, décide d'assister à cette manifestation et invite les chambres syndicales et groupes corporatifs à s'y faire représenter. »

Les élections du 22 septembre 1889 se sont aussi faites sous l'empire des mêmes dispositions. Dans une conversation que nous avons eue avec des fonctionnaires de la Bourse du travail peu avant ces élections, nous avons pu nous en convaincre nous-mêmes. Un long article paru dans le *Bulletin de la bourse* du 15 septembre donne un essor très vif à ces sentiments. Dans le numéro suivant, qui porte la date du jour des élections, le rédacteur s'excuse bien d'avoir accepté un article politique ; il fait ressortir qu'on doit laisser chaque ouvrier, chaque groupe libre de défendre les opinions qui lui sont chères et que la Bourse du travail ne peut pas engager l'ensemble. Toutefois, il ajoute :

« Est-ce à dire que les travailleurs doivent rester indifférents ? Non.

« Si la Bourse du travail ne doit pas se jeter entre les opinions qui se partagent les travailleurs, elle a néammoins le droit — dont elle a déjà usé — de manifester pour la République, car nous savons que c'est à la République que nous devons la liberté dont nous jouissons et *que la Bourse du travail disparaîtrait avec la République.* »

Voilà ce qu'on pouvait alors entendre dire, tous les jours, de la bouche de chacun des hommes qui appartiennent à la Bourse du travail de la ville de Paris.

Ce n'est ni le moment ni le lieu de porter un jugement sur l'attitude prise par les corporations ouvrières qui ont leur centre à la Bourse du travail. Il ne s'agit ici que de déterminer les faits. Or, ces faits démontrent ceci.

En allant au devant des revendications des ouvriers, plein de bonne volonté et de confiance, et en laissant aux travailleurs, dans les établissements mis à leur disposition, leur administration propre et toute liberté d'action, le conseil municipal de Paris a développé en eux l'espoir que la grande œuvre de leur relèvement et de leur émancipation peut se réaliser par la voie pacifique d'un travail d'organisation, et il chasse par là l'opinion préconçue que c'est par la violence seule que l'on pouvait aider à la classe ouvrière.

C'est aussi ce qui est arrivé au cœur même des pensées révolutionnaires.

Il n'y pas non plus de motif sensé pour admettre qu'ailleurs les mêmes causes ne pourraient pas aussi produire les mêmes effets.

Nous formons des vœux pour que ce rapport et les enseignements qu'on en peut tirer trouvent bon accueil partout.

H. GREULICH.

DÉFILÉ DE CIVILISATION

TYPES QUI DISPARAITRONT

LE GUERRIER.

Membre d'une fabrique de cadavres, — quelquefois le sien compris. Fait tout ce qui concerne son état : chairs pantelantes, sang ruisselant, membres disloqués, incendies, ruines, veuves, orphelins, etc. Pour cette besogne, on le paye et on le décore. Les mieux payés et les mieux décorés sont ceux qui montrent le plus de capacité professionnelle. D'ailleurs, les dix-neuf vingtièmes des guerriers voudraient bien « s'en aller ». Mais les capitalistes et les rois, qui s'en servent contre l'intérieur et l'extérieur, ne le leur permettent point. Dix-neuf sur vingt ignorent pourquoi ils doivent s'entr'égorger. On leur dit que le patriotisme l'exige, et cela suffit — provisoirement. Les maitres de chaque patrie tâchent, suivant leur humeur ou les possibilités, d'agrandir ses frontières, ou de ne pas perdre celles qui existent. Les frontières précisent la limite où l'on est compatriote et où l'on devient étrangers ; chaque patrie, parait-il, forme une grande famille. Ainsi, la République d'Andorre est une de ces patries. Les poteaux indicateurs du nombre de mètres fixé à chacune de ces familles sont gardés par des guerriers. L'Europe compte actuellement au moins vingt-quatre patries ou familles de cette espèce. Ce nombre a beaucoup varié. Les guerriers, depuis un siècle, ont, pour la plupart, changé plusieurs fois de patrie. Quand l'ordre est donné, ils mitraillent l'ancienne ou se font tuer pour la nouvelle.

*
* *

Tous les guerriers, sauf quelques-uns, se lassant du métier, voudront un jour, comme le leur conseillent les odieux socialistes, former une seule patrie en échangeant des poignées de main, et non de la mélinite. Les rois et les dirigeants écument en pensant à cet horrible avenir.

LE MONARQUE.

Un phénomène qui porte une couronne pour chapeau et un sceptre pour instrument de travail; — instrument qui lui rapporte gros! Ses sujets le vénèrent, car il s'assied sur un trône — et sur ce que vous savez. Sa Majesté, pétrie de mensonges, plane sur la platitude populaire. Il incarne tous les démentis au but humain; il vit par le vol, puisque sa liste civile est volée aux producteurs. Il vit par le brigandage, dans son présent ou dans son origine; il vit par la fourberie, qu'il invoque la grâce de Dieu ou le peuple souverain; il vit par l'inégalité, en maitre ou demi-maitre d'un troupeau, qu'il nomme ses sujets; il vit par la superstition, car la croyance en un souverain céleste sert bien la croyance en des souverains terrestres; il vit par la routine, condition de son pouvoir; il vit par la spoliation des prolétaires, la classe possédante formant son point d'appui naturel; il vit par l'antagonisme des nations, qui s'unifieront dans la République; il vit par le maintien d'un monstrueux organisme social, dont il est le conservateur intéressé.

⁂

Les musées attendent couronnes, sceptres et trônes. Les statues royales et impériales, qui souillent les places publiques, figureront parmi les momies. Les palais des souverains seront restitués au seul souverain légitime : Tout-le-Monde. Les dynastes seront chassés prochainement par le peuple. Les soumis, il les traitera en égaux; les rebelles, il les broiera.

LE PATRON.

Fait trimer le plus possible ses salariés pour s'enrichir. Achète leur travail le meilleur marché possible. En vend le produit le plus cher possible. Soigne son outillage mécanique, et surmène ses outils vivants. Son intérêt l'exige, puisqu'il paye

en changeant celui-là, et ne paye rien en changeant ceux-ci. Les ouvriers et employés sont ses égaux ; la loi (dans quelques pays) le proclame. Il peut donc humilier, bafouer, injurier, terroriser, affamer ces égaux par une coalition patronale, en faire son bétail, qu'il envoie à l'urne et à la messe. Il peut transformer son atelier féminin en sérail. Il peut assassiner des garçonnets de douze ans et moins, par un travail de douze à dix-huit heures par jour. Il peut les plonger dans une mine infernale où ils traînent sur leur dos du charbon en guise de wagonnets. La loi qui le lui défend (pas partout) et les inspecteurs malléables ou en nombre insuffisant le font beaucoup rire. Au surplus, si son crime, par un premier miracle, est suivi d'un procès-verbal, et, par un second miracle, d'une condamnation, il se tire d'affaire (comme en France) avec une somme de vingt sous. Quand la chair à profit a suffisamment saigné, il vit de ses millions gagnés, dit-il fièrement, par son travail, — à moins, d'ailleurs, qu'il n'engloutisse l'argent qu'il possédait. Au hasard de la vertueuse concurrence, idole des économistes orthodoxes ! Telle est sa situation fatale : ruineur de ses rivaux ou ruiné par eux. Approuve les patrons syndiqués ; réprouve, chasse les salariés qui osent se syndiquer aussi. Prend, sous le nom d'apprenti, des enfants qu'il exploite comme domestiques. Quand ses ouvriers font grève, les gouvernants livrent à son service baïonnettes, juges et policiers, au nom du libre contrat.



Il faut que la Société devienne le seul patron et qu'elle paye le travail, comme elle doit devenir le seul commerçant. Ainsi, les prélèvements que ce patron fera sur ses salariés, au lieu de servir à un seul, serviront à tous. En d'autres termes, il faut abolir patronat et salariat.

LE PROLÉTAIRE.

Esclave et serf, sous une forme contemporaine. Ils souffraient moins que lui, quand il chôme dans la misère ; presque toujours, martyr, comme eux, quand il travaille. S'il répond en homme à un insolent patron, le fouet, sans doute, n'entre plus dans sa chair ; mais si, chassé, il cherche une besogne pour vivre et n'en trouve point, la faim entrera dans ses entrailles, et, pensant à sa famille souffrante, le désespoir dans son cœur.

Dans l'esclavage, l'intérêt du maître, solidaire de celui de ses esclaves, quant au travail, lui dictait de ne pas tarir leurs forces, de ménager sa propriété vivante. Dans le prolétariat, l'intérêt du patron, antagonique avec celui de ses salariés, exige seulement qu'il extraie de ses machines humaines le plus gros profit. S'ils meurent ou languissent, épuisés, vingt autres de ces machines pour une lui offriront humblement de les remplacer. Fournaises, fondrières, glacières, ergastules, ciel de plomb, ciel de brume, bureaux suffocants, moisissures de cave, atmosphère microbienne : là, se disloque, ahane, geint le prolétaire, douze heures par jour avec un *et cætera* — quand il ne chôme point. Son habitacle, s'il en a un, vaut souvent son atelier. Quand il réfléchit, malheur à lui ! il est hanté par le spectre du lendemain.



Spoliateurs ! vous dépouillez le prolétaire de sa propriété sociale et d'une part de son produit : il les conquerra, il créera la richesse pour tous.

LE COMMERÇANT.

Acheter bon marché, vendre cher et beaucoup : voilà son idéal. Riche, il possède une armée de commis pour accroître ses richesses. Petit boutiquier, « joint les deux bouts », quand il ne verse pas dans la faillite. Derrière un comptoir ou portant un éventaire, guette les acheteurs de l'aube à la nuit. Apothicaire, a intérêt que le nombre des malades grossisse. Vend au besoin cinq francs des drogues qui lui coûtent cinq sous. Le pharmacopole est le type accompli du commerçant qui, pour s'enrichir, ou simplement pour vivre, trompe sur la quantité et la qualité ; souvent falsifie, parfois empoisonne à petites doses. La libre concurrence, idole des économistes libéraux, lui sert d'excuse. Il lui faut vaincre ou mourir. Le véhicule de son succès gît dans des flots d'annonces et de réclames. Il se récupère sur l'acheteur, père nourricier de sa publicité. Quatre, cinq commerçants et plus sont interposés quelquefois entre producteur et consommateur. Les immobilistes chantent des hymnes à cette organisation.



Des fonctionnaires sociaux, en nombre strict nécessité par la vente, remplaceront le commerçant spéculateur, n'auront plus aucun intérêt à faire la parade, à frauder, à homicider quelque peu. Une armée de parasites passeront producteurs. Le commerce ne sera plus une caverne.

LE JUGE.

Homme chargé de punir ceux qui s'écartent du sentier de la morale codifiée. La vertu d'un juge ne doit pas être soupçonnée. Quand il requiert, par exemple, contre un pauvre enfant miséreux, qui a volé une pomme, la détention dans une maison de correction jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans, quelle poignante comparaison attristerait les spectateurs s'ils pouvaient supposer que, lui aussi, gamin favorisé, s'est peut-être rendu coupable du même larcin, au prix d'une simple semonce ! Un cas vaudevillesque maintenant. Lorsqu'il sermonne et punit un mari inconstant qui s'est fait « pincer », combien la tâche pour les auditeurs de garder leur sérieux deviendrait ardue, s'ils ne supposaient pas ce juge prêt à braver la mort plutôt que de commettre jamais le même délit ! Sous la forme d'accusateur public, il faut qu'il se montre encore, non plus vertueux, mais plus rigoureux. Surtout quand le jury et le public sont convaincus de l'innocence de l'accusé, il faillirait à son devoir professionnel en n'essayant pas plus que jamais de prouver sa culpabilité. Puis, le triomphe de la difficulté vaincue, devant ses yeux inspirés, le glaive des lois s'aiguise. Comme le chasseur, il s'attriste quand son gibier lui échappe, car sa renommée en souffre. Sous la forme de juge d'instruction, il peut moderniser la torture abolie, tantôt chattemitte, tantôt foudroyant, promettant à un aveu sincère et immédiat le renvoi « des fins de la plainte » ou une peine légère. Alors, quelquefois l'innocent affolé avoue tout ce que veut son tourmenteur, qui se frotte les mains en attendant le bourreau qui lavera les siennes.

⁂

Les rapports sociaux simplifiés, harmonisés, ne nécessiteront qu'un petit nombre de lois connues de tous, et que devront appliquer, non plus des juges professionnels, mais des jurés, des citoyens interprètes d'une conscience publique éclairée.

L'AVOCAT.

Défend avec conscience la veuve et l'orphelin qui le payent ; les attaque avec la même conscience quand on le paye pour les combattre. Que faire? La lutte pour la vie exige qu'il incline son honneur devant ses honoraires. En lui vibre la puissance de soutenir le pour et le contre éloquemment et savamment. Doit savoir mettre la main sur son cœur en faisant oublier le gousset qui l'avoisine. L'amour de l'art l'exalte parfois au point qu'il finit lui-même par croire ce qu'il dit. Certes, s'il pense que la cause qu'il plaide est juste, il s'en applaudit; mais s'il pense qu'elle est injuste, il faut bien qu'il se fasse aussi applaudir. L'analogie existe par ce côté entre le comédien sur la scène et l'avocat au prétoire. Tant pis si le for intérieur et le for extérieur se contredisent. Etudie pendant cinq ans pour se rappeler, non les dix commandements de Jéhovah, mais les milliers de commandements de l'Olympe législateur. Passe le reste de sa vie à s'ingester et à digérer le *Digeste* (pardon !) et la jurisprudence. Le sens de l'équité s'éteint graduellement dans son cerveau sous le poids des Codes. A cet exercice, maître Z., auréolé de célébrité, chançard, peut récolter annuellement trois cent mille francs. En revanche, maître X., grouillant dans l'obscur, inchançard, échoue dans les asiles de nuit. Protégé, il devient quelquefois cocher d'omnibus.

∴

L'avocasserie recevra un congé définitif, quand l'accord des intérêts remplacera presque partout leur antagonisme. Chacun plaidera soi-même sa cause dans les rares procès survivants.

LA MÉNAGÈRE.

Achète la pâtée pour la famille, et sert de fardier au transport. Epluche, ratisse, coupe, rogne, écale, hache les victuailles. Descend dans la cave, en remonte, lourd panier au bras. S'arme d'une pelle, fouille dans le charbon, allume le feu, l'alimente. Surveille rôti, sauce, lait, cuisson; lave, essuie la vaisselle; met le couvert, l'enlève. Exécute cette corvée trois fois par jour. Sans préjudice des ordures à vider, du laboratoire culinaire à

nettoyer, des ustensiles à brillanter, des enfants à débarbouiller, vêtir, dévêtir. Ajoutons balayage, époussetage, lits à faire, souvent blanchissage, repassage, raccommodage. Nous voilà loin de la journée de huit heures. Disons quatorze. La ménagère doit la subir, quels que soient ses goûts, sa vocation. Quand elle est frêle, quel écrasement! quand elle est lettrée, artiste, quelle douleur! A ce métier, ses doigts, qui parcouraient le clavier sonore, se déforment. Le fond des chaudrons, quel vilain musée! Le récurage des casseroles, quelle pauvre lecture! Besogne brutale de mécanisme. Certes, il fait bon vivre en famille, dans des liens de tendresse, festiner avec des amis; mais ce bien ne doit pas se payer de l'esclavage féminin!



Avec l'économie de ressorts, appliquée aussi au ménage, avec le machinisme, les cuisines sociales substituées aux cuisines familiales et individuelles, l'avenir verra une énorme réduction du travail domestique; où la corvée dévore dix heures, il faudra une heure. Où s'exténuent dix ménagères pauvres ou dix servantes humiliées, suffira un être libre. La vie domestique transformée est une condition *sine quâ non* de l'affranchissement de la femme. Les collaboratrices qui auront le goût de mettre la main à la pâte, et pour une durée quotidienne de leur choix, ne vivront plus alors, comme la ménagère, dans un bagne!

LA PROSTITUÉE.

La femme qui, sans aucun penchant charnel, sentimental ou intellectuel pour un homme, le premier venu, lui livre son corps par cupidité ou afin de pouvoir vivre. Ces derniers mots terribles délimitent une catégorie particulière : celle des filles publiques, inhumées vivantes irrévocablement dans le mépris. Pourquoi plus de mépris à elles qu'à d'autres femmes qui se vendent? A cause de leur misère, de leur prostitution à bas prix. Les dégrafées possédant un lit acceptable et se faisant payer la séance vingt francs, sont beaucoup moins couvertes de boue que les pierreuses à vingt centimes. Celles-ci, les plus pauvres, sont naturellement les plus écrasées; car le mépris décroît en raison inverse du tarif de la prostitution. La vendeuse de plaisir que les clubmen achètent pour une nuitée quelques milliers de francs, est louée dans les échos mondains, reçoit des artistes

dans son salon sélect, et passe étoile du demi-monde. L'argent, dans l'érotisme, sert de thermomètre, comme en tout, au jugement de l'immense majorité. L'horizontale de haute marque est libre de refuser sa chair au mâle qui la dégoûte ; la fille de lupanar, non. Le devoir professionnel la livre au rut du plus ignoble pourceau qui la veut. Dans le contrat de la prostitution féminine, on trouve toujours un être abject, la femme, opposé à un être chaste, l'homme : tel est l'arrêt de l'opinion civilisée. Il dément, sans doute, l'affirmation du commun déshonneur des participants à un acte flétri : mais ce que nous nommons l'honneur vit de contradictions de ce genre. Les mâles écrasent la prostituée sous leur vertu : or, si brusquement la misère ne recrutait plus la prostitution, et si chaque femme passait rosière et Lucrèce, comme ils se hâteraient, en se démasquant, de fabriquer une autre morale ! Un scrupule m'obsède : si la nécessité de vivre ou la cupidité sont bien les deux mobiles de la prostitution fixés au début, et s'il palpite, par impossible, des épouses subissant le conjungo sans la moindre flamme pour l'époux, et même avec une forte provision pour lui d'anti-flamme, quel vocable leur convient? Et lequel aussi octroyer à l'époux aussi peu enflammé pourchassant la dot? On dira que l'hyménée ne se peut consommer sans qu'un désir charnel, au moins fugace, anime l'époux, et d'aucuns trouveront cette raison suffisante pour justifier cet innocent? Ainsi soit-il !

⁂

Prostitution et bien-être universalisé forment antinomie : ceci tuera cela. Alors, s'épanouira le libre amour, ennobli par le respect des droits communs à la femme et à l'homme, par le devoir de la tendresse étendue à tout être possédant un cœur qui bat, par une douce gratitude pour cet être à qui l'on doit d'inénarrables enivrements.

LE MISONÉISTE.

Un bipède que le plan d'une innovation quelconque affole : son premier cri, avant tout examen, jette toujours contre ce plan une négation irritée. Quand il lui faut cependant l'étudier, la routine triture son cerveau, et le présent lui murmure : « On ne va pas plus loin ! » Le misonéiste bave inévitablement le mot : impossible ! sur toute découverte non passée encore dans

la pratique ; ridiculise ou paupérise l'inventeur, — ne pouvant plus le brûler. Mais sa colère explode surtout quand il entend critiquer un seul caillou de notre masure sociale ; et si la formule du remède s'ajoute à la critique, il écume. Enfin, quand le collectivisme se dresse,voulant,lui,renverser toute la bicoque, l'épilepsie éclate. « Quoi ! des monstres veulent anéantir la guerre en unifiant la foule des patries ? Quoi ! des grotesques veulent universaliser la richesse en « socialisant », comme ils disent, la propriété servant à produire ? Qu'ils montrent donc seulement ce mot « socialiser » dans le dictionnaire de l'Académie française ? Ah ! ils ont bien soin de ne pas ajouter que cette propriété est le fruit du travail des capitalistes ! Rêver, dans leur rage novatrice, de jeter bas une organisation revêtue de la majesté des siècles ! Oui, Messieurs, des siècles ! » Ainsi ratiocinent les Joseph Prudhomme atteints de stagnation délirante. Si ces éteignoirs avaient toujours éteint, nous écririons encore sur l'écorce du papyrus. L'homme qui, dans notre effroyable monde pseudo-civilisé, ne guerroie pas sans trêve contre la tradition crétinisante, le mauvais atavisme, ses regards dans l'avenir azuré, imprime à son intellect une déformation engendrant le misonéiste, négateur, et, quand il le peut, dévorateur de tout progrès.

*
* *

La culture logique de toutes les intelligences et un milieu social créé par la raison, et non par les jeux de la force et du hasard, tueront jusqu'au dernier des microbes du misonéisme.

Henri Brissac.

(La fin au prochain numéro.)

CABET ET LES ICARIENS

(*Suite*)

IV.

Constitution Icarienne.

Lorsque les Icariens demandèrent à mettre en pratique sur la terre étrangère le communisme de Cabet et qu'une avant-garde fut prête à partir pour le Texas, en 1847, le créateur du système, en même temps directeur de l'exode, se fit adjuger une gérance absolue pour dix ans. Mais, avant que le tiers du terme fut écoulé, le dictateur proposa, *proprio motu*, de revenir sur ce contrat et de le remplacer par une constitution qu'il rédigea, soumit à la discussion et fit adopter à l'unanimité, le 21 février 1850. Puis, après le bill d'incorporation de la communauté, cette Constitution fut revisée et acceptée le 1 mai 1851. Il me suffira de donner une idée de la seconde édition de ce pacte en vigueur pendant mon séjour en Icarie.

Dans les considérations préliminaires, il est dit que la nature à voulu le bonheur de l'humanité : but qui n'a pas été atteint à cause de la mauvaise organisation sociale, basée jusqu'à présent sur l'égoïsme, l'inégalité et l'individualisme. Le communisme est appelé à y substituer la fraternité, l'égalité et la liberté. On remarquera que la célèbre devise est transposée et que, par conséquent, dès le début, Cabet fait bon marché de la liberté en lui donnant la dernière place et même cette place-là, elle ne l'occupera nulle part dans les articles de sa constitution.

La société Icarienne est établie sur la fraternité, nous dit un des premiers de ces articles. Voilà la vérité et à ce seul mot

se réduit en effet, pour cette communauté comme pour les ordres monastiques, la triple devise de la révolution. *Le Voyage en Icarie* le prouve dans les lignes suivantes :

« Si l'on nous demande :

« Quelle est votre science ? *La Fraternité* » répondrons-nous.

« Quel est votre principe ? *La Fraternité.* »

« Quelle est votre doctrine ? *La Fraternité.* »

« Quelle est votre théorie ? *La Fraternité.* »

« Quel est votre système ? *La Fraternité.* »

La liberté est déterminée par la loi, et l'obéissance à la loi est l'exercice de la liberté : singulière définition qui nous apprend combien le sentiment de la liberté est absent dans le Communisme. Ainsi la loi, de par le suffrage universel, établit une censure sur la liberté : lui obéir c'est exercer la liberté ! Elle établit une religion exclusive : lui obéir c'est exercer la liberté ! Elle met sur le trône un Napoléon Ier ou un Napoléon III ; se conduire en sujet fidèle et obéissant du despote, c'est exercer la liberté !

Pour mieux anéantir cette pauvre et étrange liberté, arrive l'unité, autre fondement de la communauté Icarienne. Le peuple est une seule armée de travailleurs, le territoire un seul grand domaine, l'agriculture une seule exploitation de la terre. Tout est centralisé. Richelieu et Bonaparte, l'oncle, auraient droit d'être jaloux de Cabet; il était capable de leur donner des leçons de centralisation ou d'unité comme il l'intitule.

De cette unité, il fait procéder la *solidarité*. La communauté oblige chacun à travailler suivant ses forces et subvient aux besoins de tous, en devenant une assurance contre les accidents et les désastres. Il n'y a pas dans son sein de prolétariat, de paupérisme, de mendicité, ni de vagabondage : c'est vrai, mais il n'y a rien de tout cela non plus dans une plantation d'esclaves.

La Constitution promet de rendre un jour le travail facile et attrayant par la multiplication des machines. Elle règle la nourriture prise dans des repas communs, en attendant qu'elle fournisse des provisions à chaque famille. Elle règle les logements ; elle règle les vêtements. Elle dispose des enfants comme elle le juge convenable. L'éducation est la même pour les deux sexes. Le célibat volontaire est interdit. Le mariage est contracté pour la vie ; néanmoins le divorce sera autorisé, avec certaines précautions. Les divorcés pourront et *devront* se remarier.

Voici l'article 109 qui établit une religion d'Etat :

« La Communauté Icarienne adopte pour religion le Chris-« tianisme dans sa pureté primitive. » Qu'est-ce que le christianisme primitif? C'est celui qu'enseigne Cabet dans son *Vrai Christianisme*. C'est la loi. Donc, pas de murmures, ni de critiques. Défense de mettre en doute, — sous peine d'expulsion, — l'existence d'un Dieu personnel et l'immortalité de l'âme, tant que la majorité qui a voté par les deux dogmes ne sera pas devenue minorité. Au moins c'est la déduction logique de l'article qui proclame l'omnipotence du plus grand nombre. Mais il n'est probablement jamais entré dans la pensée du législateur d'être aussi conséquent, si nous prenons pour former la doctrine qu'expose le *Voyage en Icarie:* Un Dieu unique, créateur, père, architecte de l'Univers y est mis en relief et un des interlocuteurs nous dit : « J'aime à croire que l'âme est immortelle. » Mais, à côté de cela arrive la déclaration suivante :

« Les matérialistes sont tolérés. Les persécuter serait un acte d'injustice et de barbarie, tout aussi bien que si l'on persécutait ceux qui sont de l'avis de la minorité dans les questions d'astronomie et de médecine. » En ce cas, doit-on se demander : pourquoi avoir voté l'admission d'un christianisme primitif? N'est-ce pas une inconséquence? Et n'en est-ce pas une autre après avoir établi une croyance, de n'avoir pas institué un culte? Il faut dire qu'il n'y en avait pas l'ombre dans la communauté de Nauvoo, quoique lord W. Carisdall, ait vu, dans son voyage, non seulement des temples pour *adorer en commun*, mais encore des prêtres et même des prêtresses. Pourtant Icar, le pseudonyme romanesque de Cabet, avait convoqué un grand conseil qui décida que la Bible était un ouvrage humain, qu'il n'y a jamais eu de révélation et que Jésus n'est qu'un homme, qui mérite le premier rang dans l'humanité par son dévouement à ses semblables. Ce christianisme-là se réduit au déisme de Voltaire et de Rousseau. Mais leur disciple, à l'exemple de Robespierre, en a voulu tirer une religion qu'il rend obligatoire afin que l'unité existe partout. Cet amour excessif de l'unité est chez Cabet une préoccupation constante, et l'empêche de comprendre comment l'adoption d'une croyance officielle viole la liberté de conscience.

La souveraineté appartient à la Communauté, réunie toute entière dans un agora ou dans un forum. Tout citoyen mâle, âgé de vingt ans, exerce sa part de souveraineté par un vote publié et signé. Les femmes, groupées séparément, n'ont qu'un vote consultatif, et seulement sur les questions qui les concernent particulièrement. Il y a deux grands pouvoirs : le pouvoir

législatif et le pouvoir exécutif. Ce dernier subordonné à l'autre. Le pouvoir judiciaire appartient à l'Assemblée générale, qui organise un jury.

La gérance est chargée de l'exécution des lois. Elle se compose de six membres, élus pour un an et qui se partagent l'administration. Les attributions sont divisées ainsi qu'il suit :

1° Présidence. — Surveillance et direction générale ;

2° Direction des finances et de la nourriture ;

3° Direction du logement et des vêtements ;

4° Direction de l'éducation, de la santé et des divertissements ;

5° Direction de l'industrie et de l'agriculture ;

6° Direction du secrétariat et de l'imprimerie.

Le Président de la gérance est élu individuellement, tandis que ses cinq collègues ou ministres sont élus conjointement. Ils sont tous indéfiniment rééligibles.

Sont qualifiés de délits tous les actes qui nuisent à la société, la violation des lois et règlements, le défaut de soin et d'économie, le mensonge, la calomnie, l'injure, la médisance et même la simple *critique* hors de l'Assemblée.

Les peines sont le blâme d'abord, et l'expulsion ensuite en cas de récidive ou de circonstances aggravantes. Il est enjoint à chaque citoyen de faire connaître les délits à sa connaissance. Ce n'est ni plus ni moins que la dénonciation érigée en devoir. On croirait l'article emprunté au code des Jésuites. Il émane naturellement de la police telle que l'exige le communisme dans sa pratique.

Le Solon de l'Icarie nous dit : « Oui, nous soutenons que la *Fraternité* contient tout, pour les savants comme pour les prolétaires, pour l'Institut comme pour l'Atelier ; car, appliquez la *Fraternité* en tout, tirez-en toutes les conséquences et vous arriverez à toutes les solutions utiles. »

Suivant Cabet, l'*Egalité*, la *Liberté*, l'*Unité* et la *Solidarité* découlent de la Fraternité. L'égalité, comme il l'entend, c'est le droit pour tous d'être également bien nourris, vêtus, logés, instruits et soignés : droit qui procède du devoir pour tous de se dévouer à la Communauté. Plus de domesticité distincte : chacun en assume sa part, à tour de rôle.

Soumission absolue de la minorité à la majorité. La loi une fois votée, il n'est permis à personne ni de murmurer contre elle, ni de la critiquer. Supprimer la critique si c'était possible, n'est-ce pas tuer le germe de tous les progrès? N'est-ce pas proclamer une présomptueuse perfection et une vaniteuse infaillibilité?

La Communauté est seule propriétaire. Cela supprime l'opulence et la misère, l'achat et la vente. Plus de monnaie, de banque, d'usure. Ni salaires, ni traitements, car tous les travailleurs reçoivent ce qui leur est nécessaire, et les fonctionnaires ne sont que des travailleurs. Abolition totale des impôts, remplacés par le travail social. C'est là aussi — par parenthèses — l'unique impôt payé par les nègres esclaves.

Tous les deux ans, la Constitution pourra être révisée si les trois quarts de l'Assemblée en manifestent le désir.

Voilà le résumé très complet de la Charte de 1851, qui contient 183 articles. Aucun ne parle ni de la liberté de la presse ni de la liberté de la réunion, non parce que le législateur se serait sagement refusé le pouvoir de légiférer sur ces deux libertés, comme sur celles d'admettre ou de rejeter une religion quelconque, mais parce qu'il méconnait ces trois libertés primordiales d'une société libre. Il proclame, ainsi qu'on l'a vu, une croyance unique, et, s'il ne dit rien de la presse, c'est parce qu'elle est le monopole de l'administration. S'il ne dit rien des réunions, c'est qu'elles sont soumises à une convocation officielle. Il n'est pas permis à l'Icarien de publier sa pensée, car l'imprimerie de la communauté n'est au service spécial d'aucun de ses membres ; il n'est pas permis à l'Icarien de provoquer un meeting, car ce soin regarde la gérance ou plutôt le président exclusivement.

Là où l'initiative individuelle n'a pas moyen de s'exercer, comment la liberté existerait-elle ? Mais avec cette initiative, il n'y a pas de communisme. Quelle conclusion ? La liberté et le communisme sont incompatibles. Toutes les communautés le démontrent et celle de Cabet en particulier. Cet excellent homme a cru faire une république modèle, il n'a créé qu'un couvent.

Ce couvent, il aurait désiré le rendre presque ascétique, en faisant une guerre acharnée à tous les penchants qu'il attribue au *sensualisme*. Dans l'assemblée de 1853, il demanda la prohibition absolue du tabac et du whiskey. Mais il rencontra une rude opposition : pour la vaincre, il lui fallut déployer les ressources de sa vieille éloquence de procureur général et aller jusqu'à la menace d'abandonner la colonie. Le tabac, par une loi organique, fut défendu aux Icariens nouveaux, sous toutes ses formes, mais il fut exceptionnellement toléré chez les anciens, s'avouant incapables de renoncer à ce qui semblait à Cabet, comme aux Wahabites, l'herbe de la honte, avec la condition expresse de ne fumer que chez eux et jamais en public. La permission ne s'étend ni aux femmes, ni aux enfants. La chique est complètement bannie, et personne ne peut priser si ce n'est par ordonnance médicale.

Le whiskey était autrefois accordé à discrétion. En prenait qui voulait dans la distillerie. La réforme mit un terme à cette licence. Le breuvage, à dose très modérée, n'est plus distribué que le matin, avant de se rendre aux travaux de la campagne et de l'atelier.

La sobriété des Icariens me présentait un contraste frappant avec l'ivrognerie des habitants de la ville de Nauvoo. *La loi du Maine*, en vigueur dans l'Illinois, y avait propagé, aux bords du Mississipi, un vice qu'elle voulait détruire par la prohibition de vendre en détail les boissons alcooliques. En revenant de la Communauté chez la veuve de Joë Smith, je trouvais tous les soirs, soit dans les rues, soit dans l'auberge même, des individus pouvant à peine se tenir sur leurs jambes et manifestant par leurs chants et leurs paroles qu'ils n'avaient plus qu'imparfaitement l'usage de leur raison. Je crus un moment que la respectable madame Baderman se livrait à un commerce illicite, mais elle m'expliqua elle-même la chose. La *loi du Maine* n'existait pas dans l'Iowa : or, pour y aller, il n'y avait qu'à traverser le Mississipi. Beaucoup d'Allemands et d'Américains, qui ont remplacé les Mormons dans leurs demeures, se plaisaient à faire cette excursion par bandes avec le but unique de boire outre mesure et de rentrer chez eux glorieusement ivres — *gloriously drunk* — comme on dit dans l'Ouest. Et voilà comment la tempérance décrétée par un Etat, aboutit à une intempérance plus grande, lorsque l'état voisin ne juge pas à propos de gêner le commerce des alcools. La *loi du Maine* a eu pour résultat — m'observa l'hôtesse du *Mansion House* — de rendre ivrognes tous les habitants de Nauvoo, à l'exception des *Chrétiens primitifs*, auxquels leur directeur ne donne pas d'argent pour se soûler...

Chrétiens primitifs : tel était le nom sous lequel étaient désignés les disciples de Cabet, et ils le méritaient par leur conduite régulière, paisible, édifiante.

La réforme atteignit également la chasse et la pêche. Elles furent autorisées comme moyen de fournir des aliments, mais interdites comme parties de plaisir. Quiconque eût été rencontré avec un fusil ou une ligne, sans permission de la Gérance, s'exposait à un blâme sévère, sinon à une expulsion immédiate.

Cabet revint avec force, en amendant sa constitution sur la nécessité de réprimer la critique. Il y voyait, dit-il, la principale cause du malaise et du désordre de sa république naissante, oubliant que lui-même en avait largement usé quand il n'était qu'un homme politique. Mais le communisme avait fait un despote inconscient de l'ancien libéral. Les plaintes, les murmures,

les simples plaisanteries le choquaient, comme s'il était un César ombrageux. Réélu tous les ans président, depuis qu'il avait renoncé à la dictature, il vivait tout entier dans son œuvre et le moindre blâme blessait profondément sa susceptibilité d'auteur. Non content d'avoir le monopole de la presse, il aurait voulu encore mettre la main sur la bouche de ses administrés et avoir le contrôle sur leurs moindres paroles. Voilà à quelle exigence impossible mène une logique trop rigoureuse ?

Réprimer la critique ! Elle était étouffée autant qu'elle pouvait l'être par l'imprimerie mise exclusivement à la disposition du pouvoir exécutif. C'est de son administration qu'émanait tout ce qui se publiait. Une feuille hebdomadaire parut pendant quelque temps, sous le titre : *Colonie Icarienne*, publication mensuelle, rédigée sous la direction du citoyen E. Cabet, président. Toutes les brochures, sans exception, sortent de la plume du même Cabet. J'en ai rapporté un certain nombre que j'ai conservées. En voici les titres : *Réforme Icarienne, Conditions d'admission, Colonie de la République d'Icarie, Progrès de la Colonie Icarienne. Si j'avais 500,000 dollars! L'Icarie survivra-t-elle à son fondateur ? etc...*

Fourier, ayant fait appel à la générosité d'un capitaliste imaginaire, l'attendit pendant plusieurs années dans son cabinet, avec l'espoir de le voir entrer à chaque instant. De même, Cabet crut fermement que les 500,000 dollars qu'il demandait pour développer sa colonie, lui seraient inopinément apportés.

Dans la brochure : « *Icarie survivra-t-elle à son fondateur ?* » il dit avec un accent de foi robuste :

« Si je puis consacrer encore trois ou quatre ans à l'achèvement de l'édifice, j'en garantirai l'inébranlable solidité. Je la garantirai surtout si j'ai les 500,000 dollars dont j'ai parlé précédemment, et, tôt ou tard, *je les aurai !* »

Comme Fourier, il fut trompé dans son espoir, et n'eut même pas les trois ou quatre années d'existence sur lesquelles il comptait, à l'âge de 66 ans, avec une constitution fortement trempée. Il mourait un an plus tard, ayant déposé, dans l'écrit en question, ces paroles si convaincues et si juvéniles :

« Pour moi, après 15 ans d'étude et 5 ans d'expérience, le Communisme est la destinée de l'Humanité, et c'est à lui qu'appartient l'Avenir ! Par nous ou par d'autres, un peu plus tôt ou un peu plus tard, il triomphera ! Et ma foi dans son triomphe est telle que, si par un hasard quelconque, je restais seul en Icarie, je serais prêt à recommencer avec d'autres l'expérience de la Communauté. » [illegible]

(*La suite au prochain numéro.*)

GUILLAUME DEGREEF

Guillaume Degreef, agrégé spécial à la Faculté de Droit, et professeur à l'Ecole des sciences sociales, de l'université de Bruxelles, est un homme tout de sincérité et de conviction, qui a consacré sa vie à la défense de la classe ouvrière. Avec César De Paepe et Hector Denis, ses deux amis d'enfance, il formait ce groupe de jeunes bourgeois qui n'ont jamais renié les idées socialistes et républicaines de leur jeunesse. Ils n'ont jamais trouvé que leurs enthousiasmes d'alors étaient des « erreurs de jeunesse » ; mais ce qui était dès lors leur idéal, ils ont toujours travaillé à le développer d'une façon de plus en plus scientifique.

Guillaume Degreef est né à Bruxelles le 9 octobre. Il fit ses études à l'Athénée et à l'Université de Bruxelles ; il fut élève des tant regrettés professeurs Altmeyer et Maynz, dont il aime à rappeler la mémoire. Issu d'une famille bourgeoise, elle-même issue, comme il aime à le rappeler, d'un valet de ferme qui conquit le droit de suffrage en épousant la fille de son fermier, procédé qui nous paraît au moins égal à celui de l'*occupation*, il est fils de ses œuvres. Il fut élevé dans la religion catholique, mais bientôt ses idées furent radicalement modifiées par la lecture des écrivains du dix-huitième siècle. Les écrits de Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert et Condorcet eurent une grande influence sur son esprit. C'est à eux qu'il reconnaît devoir ce « léger vernis de scepticisme philosophique » qui lui fut la meilleure garantie contre les systématisations trop rapides, bien que généreuses, de beaucoup d'écoles socialistes. Plus tard, Proudhon et Comte, Stuart-Mill, Quetelet et M. Spencer ont fait de lui un des plus sincères adeptes de leurs méthodes et partiellement de leurs doctrines, car il ne s'est inféodé complètement à aucun

système, tenant avant tout à sauvegarder sa complète indépendance d'esprit.

Dès son entrée à l'Université, il se jeta dans le mouvement ouvrier ; nous pouvons partager ici sa biographie en deux parties : la partie politique et la partie scientifique.

Retracer la partie politique de sa vie, c'est retracer l'histoire des luttes du parti ouvrier en ces dernières années. Benoit Malon rappelle avec éloge cette période de la vie de Guillaume Degreef dans son livre sur l'histoire du socialisme. La voici en quelques mots :

C'est par Emile Féron qu'il fut introduit dans le Cercle républicain socialiste en 1860, cercle qui faisait paraitre le journal intitulé la *Tribune du Peuple ;* avec De Paepe, Denis Brismée, il soutint de toute son énergie le journal socialiste ; il y fit paraître entre autres choses un résumé des doctrines économiques de Proudhon et des articles remarqués sur l'histoire de la philosophie. Il fut membre fondateur de l'Internationale. En 1865, il entra au barreau ; depuis cette époque il fut obligé de mener de front ses occupations professionnelles et ses travaux philosophiques et économiques, qui les unes sans les autres suffisent à remplir l'existence d'un homme ; il n'y parvint que grâce à un labeur excessif, en travaillant « deux fois huit heures par jour ». A 18 ans, étant à l'Université, il avait écrit sa première brochure : *Ni libéraux, ni catholiques ;* et plus tard il collabora à la *Rive gauche.*

Proudhon, réfugié à Bruxelles, était l'ami d'Altmeyer et de Félix Delhasse ; c'est ainsi que Degreef fit la connaissance de celui qui eut une si grande influence sur la direction de ses idées.

Il devint socialiste proudhonien et M. Delhasse l'encouragea toujours à persévérer dans ses études. De cette époque date également son rapport sur le crédit au Congrès de l'Internationale. Dans la *Liberté* il fit de cette question sa spécialité, et actuellement encore il travaille à un livre consacré à ce problème sans la solution duquel aucun pas décisif ne pourra, d'après lui, être fait dans la transformation des masses ouvrières agricoles et industrielles. Dès lors M. Degreef devint encore plus actif dans sa propagande. Il collabora à la *Liberté* de 1867 jusqu'en 1873, ensuite à la *Réforme*, à la *Revue socialiste*, à la *Société nouvelle.* En politique il soutint ses idées fédéralistes et communalistes ; en économie sociale des réformes progressives mais radicales. Après la réaction générale qui suivit la guerre franco-allemande et l'écrasement de la commune de Paris, où malheureusement l'idéal ouvrier et fédéraliste ne

s'affirma que dans les circonstances les plus défavorables ; il renonça systématiquement à la politique active pour s'adonner exclusivement à l'étude de la philosophie et des sciences sociales. A toute occasion il réclama avec De Paepe,Denis,Janson,etc., l'institution de la chaire des sciences sociales à Bruxelles, qui a été créée en ces dernières années, grâce à M. Vanderest ; exprimons une fois de plus le vœu de voir l'école changée bientôt en véritable faculté avec un programme bien nettement défini.

M. Degreef fut nommé docteur agrégé à la Faculté de droit en 1889, *sans thèse, à raison de la valeur scientifique de ses travaux*. Depuis il donne ses cours de sociologie qui sont très suivis. Actuellement il enseigne « l'Evolution des doctrines politiques ». Il a suivi les cours si intéressants et si instructifs d'anthropologie et de physiologie de M. Héger, et continue à s'adonner à l'étude des sciences naturelles.

Chose remarquable, ce sont surtout les professeurs de sciences et de médecine qui font l'éloge de M. Degreef, reconnaissant sa profonde science, et son esprit méthodique. Les étudiants se rappellent encore l'éloge que fit M. Héger, en plein cours, de son *Abrégé de psychologie* publié en 1882. Citons encore parmi les nombreux écrits de M. Degreef : *L'Ouvrière dentellière* (1878), dénonçant la situation horrible des malheureuses ouvrières, livre qui fit grand tapage ; l'*Abrégé de psychologie* d'après Herbert Spencer (1882) ; le *Budget et l'impôt* (1883) ; les *Impôts de consommation* (1884) ; le *Rachat des charbonnages* (1886) ; *Participation aux bénéfices, associations coopératives de production* (1889 pour l'Exposition universelle de Paris) ; enfin ses leçon d'ouverture : *Méthodologie des sciences sociales* (1889), et *Evolution des doctrines politiques* (1890).

Parlons enfin de l'œuvre capitale de Guillaume Degreef,celle qui le placera au rang des premiers socialistes : son *Traité de sociologie* dont deux volumes ont actuellement paru :

1° *Eléments* (1886) ;
2° *Fonctions et organes* (1889).

Le troisième volume, qui paraîtra l'année prochaine, traitera de la *Structure générale des sociétés*. Le quatrième de la *Dynamique des sociétés*.

Ces quatre volumes formeront l'introduction à la sociologie.

Après cela viendront :

La *Philosophie du Crédit*, la *Philosophie de la monnaie*, la *Philosophie de la prière et du sacrifice*, la *Philosophie des*

doctrines politiques, la *Philosophie du droit*, la *Pathologie sociale*, et finalement un volume intitulé : *Solutions sociales pratiques*.

Voilà les ouvrages auxquels M. Degreef travaille constamment. Cette grande œuvre,qu'il espère mener à bonne fin, achèvera sa renommée.

Tous ceux qui ont le bonheur de connaitre M. Degreef sont unanimes à vanter les grandes qualités de son cœur, l'amitié qu'il a pour les étudiants... Mais je ne dirai rien de plus de l'homme privé, de crainte de blesser sa modestie. Si les feuilles catholiques l'appellent le « fils de la Bête » et si les doctrinaires le boudent, nous ne pensons pas que, comme homme, il ait un seul ennemi ; la science elle-même l'a rendu le plus tolérant des hommes dans la vie pratique.

E. K.

LE PROCÈS DE CIPRIANI

Le procès qui se juge en ce moment à Rome est sans contredit, plus grave qu'un replâtrage de cabinet ministériel. Ce procès est celui de la monarchie italienne.

L'agitation de la salle se comprend. Elle est au comble. La photographie que nous en a donné le télégraphe, présente un spectacle inoubliable. Un public frémissant, ne pouvant contenir ses protestations. Les carabiniers, qui se précipitent revolver au poing ; les agents, qui frappent dans le tas ; tous poussant devant eux un flot de peuple indigné, d'où sortent des cris d'enfants, des hurlements de femmes. Au fond, sur l'estrade, au dessous du crucifix, des magistrats pâles, tremblants de peur. Sur le côté, derrière les barreaux d'une cage, des hommes debouts, apostrophant les juges : « C'est une infamie ! » — menaçant le gouvernement : « Ce sont les ministres que nous faisons responsables ! » Parmi ces hommes, nous en avons reconnu un : notre ami Cipriani. Nous le voyons là, avec son regard enflammé, son visage énergique et doux, sa parole vibrante, sa longue barbe d'apôtre, sa main crispée sur les barreaux de fer qui s'ébranlent.

L'hiver passé, il était encore parmi nous. C'était toujours une joie de serrer cette main loyale, de rencontrer cet œil franc et droit, de se réchauffer à cet accent convaincu. Il aimait passionnément la France de la Révolution, presqu'autant que l'Italie. Entre les deux, il avait partagé non seulement son cœur, mais son sang. Il fut le compagnon de Garibaldi dans les Deux-Siciles, puis à Aspromonte. Il défendit avec nous notre sol envahi et fut un des héros de Montretout. Avec nous aussi il combattit la réaction versaillaise ; blessé à côté de Flourens, le 3 avril, déporté à Nouméa, il ne recouvra sa liberté que pour aller reprendre sa place à la tête des socialistes italiens. Crispi ne l'y

laissa pas longtemps et le bagne le ressaisit pour de longues années. Les tortures qu'il eut à subir sont indescriptibles — tortures physiques et morales ; torture des fers et torture de la solitude ; torture de la faim, du froid, jointes à celle de l'immobilité forcée, de la maladie, sans une parole qui encourage, sans un visage ami qui console, sans une lecture qui occupe l'imagination troublée, sans rien de ce qui peut remplir un peu de ce vide, où l'esprit s'agite affolé, de cet abandon immense où s'effondre la plus solide volonté.

S'il avait pu surprendre alors une ligne de journal, s'il avait pu, à travers les murs du cachot, entendre ce qui se disait au dehors, quel soulagement ! Car au-delà de ce désert infini que fait autour du prisonnier l'enceinte impénétrable d'une prison, le cœur du peuple, de tout un peuple battait avec le sien, compatissant à ses souffrances, mû des mêmes indignations, répétant l'écho de ses plaintes. Car derrière cette Italie officielle, envieuse, mesquine et lâche, l'Italie des geôliers, du roi Humbert et de la Triple Alliance, il y en a une autre, généreuse, indépendante et brave, celle des héros de Mentana et de Dijon, de Garibaldi et de Cipriani. Celle-là était avec lui toute entière. Du forçat elle fit un député. Trois fois Crispi déchira le vote. Elle tint bon, et finalement c'est le geôlier qui fut vaincu. Les portes de la prison s'ouvrirent.

Mais la police du roi guettait une revanche. C'était le 1er mai dernier. Un grand meeting devait se tenir dans l'après-midi, sur la place *Santa Croce in Gerusalemme*. Les sociétés arrivent bannières déployées. Les organisateurs de la réunion, des députés, des conseillers municipaux prennent place sur l'estrade. Autour, se presse une foule énorme. De nombreuses troupes à pied et à cheval garnissent les abords. Le soleil darde. Un incident peut surgir qui allume ces têtes échauffées. Mais la résolution est prise de garder son sang-froid.

Cipriani apparait. Une immense acclamation salue son arrivée. Lui aussi recommande le calme. « Aujourd'hui, dit-il, nous sommes venus pour faire entendre une voix pacifique ; demain peut-être cette voix sera révolutionnaire. Ceux qui vous disent que vous êtes prêts pour la bataille ne devraient pas vous conduire ici sans armes. Qui vous dit que vous êtes prêts, vous trompe ou vous trahit. »

L'orateur qui succède à Cipriani s'écrie : « Inutile de se perdre en paroles. Il faut en arriver aux faits. » Quel est cet homme ? Personne ne le connait. Il continue : « Quand voulez-vous en découdre ? Demain, aujourd'hui ? » L'agent provocateur saute à bas de l'estrade et disparait. Un inspecteur de police fait sonner les trompettes. Un tumulte s'élève épouvantable. Un carabinier est atteint, en pleine poitrine, d'un coup de stylet. Une balle frappe Cipriani à la tempe. Les cavaliers sabrent, les fantassins tirent. La mêlée dure plusieurs heures. Trois morts, vingt-trois blessés : voilà le bilan de cette bataille.

Cipriani guérit de sa blessure. Mais on se garda bien de lâcher une proie si précieuse. Après dix mois de détention préventive, notre ami comparaît, obtient enfin des juges. Quels juges !

Une première fois le tribunal s'est assemblé il y a quelques semaines. L'infamie de l'accusation a soulevé de telles protestations qu'il a fallu renvoyer l''affaire. Elle revient aujourd'hui, et les mêmes protestations reprennent plus violentes. Tous les témoins à charge appartiennent à la police. Le premier qui se présente est convaincu de faux témoignage.

Le Président. — Vous rappelez-vous que dans le procès-verbal vous avez dit que Sentili a lancé des pierres ?

L'agent Irianni. — Certainement, il a lancé des pierres.

Le défenseur M. Praga prouve que le fait est impossible.

Le Président. — Allons ! Irianni, rappelez-vous que vous êtes devant le tribunal. Dites la vérité, avez-vous vu lancer des pierres ?

L'agent. — Je ne me souviens pas.

M. Praga demande l'arrestation du faux témoin. Le ministère public s'y oppose et le tribunal, après délibération, conclut à son tour contre l'arrestation, admettant seulement que les dépositions d'Irianni ne sont pas claires.

Les accusés entendent cette décision, refusent de prendre part plus longtemps aux débats. Ils se lèvent, se couvrent : « Nous ne sommes pas devant un tribunal, s'écrie Cipriani ; mais dans un estaminet. » Tous demandent qu'on les reconduise en prison. Tel fut le début de la scène que nous avons dépeinte tout à l'heure.

La justice du roi fait son devoir et continuera de le faire, nous n'en doutons pas. Cipriani sera condamné rigoureusement. Le gouvernement italien n'échappera pas au verdict de l'opinion, qui juge en dernier ressort. Devant cette cour suprême, les rôles seront bien changés. Les revolvers des carabiniers et les sabres de la police ne pèseront guère quand, de l'autre côté, seront les colères d'un peuple, amassées par de longs mois d'une misère effroyable.

« Effroyable » n'est pas une expression exagérée. Je la trouve sous la plume de tous les correspondants. Celui de l'*Indépendance belge* raconte qu'il a voulu se rendre compte de l'état d'esprit qui règne dans le prolétariat romain. « Impossible, dit-il de retracer le tableau des misères que j'ai rencontrées. J'ai vu des familles entières qui ont vendu jusqu'à leur dernière chemise, tous les meubles, les chaises, les lits, pour acheter un morceau de pain, et qui couchent aujourd'hui par terre, dans des logements nus et froids. Ces gens-là vivent dans un état d'exaspération inconcevable ; les femmes surtout n'ont aux lèvres que des paroles de malédiction. Ce sont elles qui excitent les hommes, qui portent leur ressentiment au paroxisme et qui déclarent qu'elles préfèreraient mourir d'un coup de fusil en pleine rue plutôt que de continuer à mener une vie aussi misérable. »

Pour conjurer le danger la police a trouvé bon de rapatrier dans leurs provinces les prolétaires dépourvus de moyens d'existence. Plus de vingt-cinq mille ouvriers sans travail ont dû quitter la capitale. Mais on n'a fait « qu'éparpiller la matiere inflammable ». Elle est partout maintenant et la moindre étincelle peut produire une longue trainée de flammes pour toute la Péninsule. A Milan, à Turin, à Bologne, la foule qui s'entasse devant les cuisines économiques, où l'on distribue, en quantité d'ailleurs absolument insuffisante, de la soupe et du pain à bas prix, réclame du travail et non des aumônes. A Naples, en Toscane, en Calabre, le désespoir est le même comme la misère. On s'y fait brigand pour ne pas mourir d'inanition. L'état des paysans n'est pas moins pitoyable que celui des ouvriers des villes. Ces malheureux qui peinent douze heures pour un salaire de 50 centimes, en esclaves du sol, qui se contentent de leur ration de *polenta* pour toute nourriture, n'ont même plus cette maigre ressource ; ils émigrent en masse, poussés par la faim. « Pensons aux *contadini* », crie un journal s'adressant aux propriétaires ; et ceux-ci de répondre : « Nous sommes écrasés par l'impôt. »

A qui la faute de cette atroce situation ? Les ouvriers chassés de Rome viennent à propos pour l'apprendre à ceux qui l'ignorent.

La faute en est aux dépenses insensées, à la folies des armements, conséquence d'une politique antinationale, dont la responsabilité remonte plus haut qu'aux ministres : au roi en personne.

Le procès du roi ! c'est bien lui qui s'instruit dans la conscience publique aux lueurs sinistres de la faim.

Le verdict populaire, c'est lui qui se prépare dans le sombre délibéré des conciliabules muets, où les arguments de la raison font place aux seules impulsions de l'instinct.

Cipriani secouant les barreaux de sa cage, c'est le premier effort impuissant du flot contre la falaise. La foule des sans-travail, des mendiants, des meurt-de-faim, qui gronde et s'agite au dehors, c'est la montée formidable d'une mer courroucée qui, de la même secousse irrésistible, brise les fers des prisonniers et balaie les trônes.

V. JACLARD.

HENRIK IBSEN

POÈTE NORWÉGIEN

Sa comédie sociale : *Le Revenant, le Canard sauvage, Hedda Gabler, la Maison de Poupée, Rosmershalm.*

Henrik Ibsen, poète norwégien, né en 1828, s'affirme depuis nombre d'années déjà, dans le monde des penseurs, comme un talent puissant et personnel.

Son œuvre tout entière a été traduite en Angleterre et en Allemagne. Elle comprend des drames historiques, une trilogie d'un grandiose épique ; et enfin sa Comédie sociale en prose, qui à notre point de vue surtout, est son titre principal à l'attention des progressistes. Dans la *Comédie sociale* que l'on pourrait plutôt appeler le *Drame de la vie et de la mort* (car les héros d'Ibsen finissent en général par le suicide), l'auteur prend à parti les conventions qui sont la base des sociétés modernes. Il abandonne la loi écrite pour la loi naturelle, partout où dans *sa libre conscience* il a jugé la loi écrite entachée de mensonge. Cette œuvre peut être discutée ; elle est en tout cas d'une haute portée ; et nous démontre que les peuples qui nous sont le plus opposés, comme mœurs et comme antécédents, se préoccupent ardemment des questions sociales.

Pour comprendre l'œuvre d'Ibsen, il nous faut pénétrer dans un milieu inconnu, dans un pays dont la configuration géographique et le climat entraînent des habitudes absolument différentes des nôtres.

Nous devons de plus, profiter des traductions étrangères ; car une partie seulement de la *Comédie sociale* a été traduite en

français. Ce qui nous frappe surtout chez Ibsen c'est son mépris pour les compromis de la société existante. Il déchire le voile dont s'enveloppent *les soutiens* de cette société, et les montre tels qu'ils sont : légalement hypocrites. Dans un style de la plus mordante énergie, il stigmatise le mensonge qui forme la trame des institutions les plus respectées. Il signale l'antagonisme de la *nature* entravée dans son expansion légitime, et de la *société* drapée dans les longs plis d'une légalité menteuse. Ibsen est tout d'une pièce ; il aime la vérité par dessus tout, la veut en tout et partout ; souffle sur les illusions (ces doux fantômes qui consolent les malheureux) !

Ce poète norwégien est de la famille de Corneille, il obéit à un idéal de grandeur morale, qui dépasse peut-être l'humanité. Cette grandeur, il la voit réalisée dans l'avenir, par un *Troisième état*. Etat que l'on peut présumer d'après l'ensemble de son œuvre ; et qui tiendrait le milieu entre la jouissance païenne et le renoncement chrétien. Dans cette nouvelle phase sociale l'*individualisme* serait developpé dans la plus large proportion. Cette tendance se conçoit dans un pays où la rigueur du climat force l'individu à se replier sur lui-même ; en même temps que la configuration du sol déchiqueté en quelque sorte, par les fjords est un obstacle aux réunions par grandes collectivités. Combien a dû être rude la tâche d'Ibsen de faire, sinon accepter au moins discuter des idées avancées, dans ces petits bourgs ou districts provinciaux ! De quelles haines basses le malheureux auteur, qui était en même temps directeur de théâtre, a dû triompher ! On comprend pourquoi sa pensée se produit souvent sous forme de symbole. Lui, l'amant de la vérité, se voyait évidemment forcé de la déguiser, pour lui donner droit de cité. Nous avons à relever une contradiction dans ce qu'on pourrait appeler la doctrine Ibsénienne :

Ibsen a été frappé des théories de Darwin, l'hérédité et ses conséquences est le spectre qui hante l'esprit du poète. Plusieurs de ses drames en font foi. On s'étonne dans ces conditions qu'il accorde une aussi large part à l'individualisme et surtout au libre arbitre puisque le fatalisme *héréditaire*, ne laisse point de place aux responsabilités absolues.

Ibsen proclame, en même temps, comme une sorte de devoir une doctrine plus humaine, celle de la *joie de vivre*, joie qui se composerait des lois naturelles sous le contrôle de la conscience. Cette conscience de Luthériens scandinaves, rafraîchie par les glaces des Isbergs, et par l'austérité des habitudes, ne serait peut-être pas un frein suffisant, pour des peuples moins gelés et moins *repliés* sur *eux-mêmes*. Les intérêts

généraux doivent être peu compris de ces demi solitaires norwégiens. Ils ont pour compagne la mer ; elles les étreint, les enveloppe, les empêche de percevoir la grande voix de l'humanité. Elle est mauvaise conductrice de la sensibilité humaine ; et communique à l'homme un peu de son égoïste indifférence, de son immuable retour sur elle-même.

La rigueur des déductions, la recherche du vrai, la hauteur de vues, la personnalité développée dans la plus large mesure ; La hardiesse dans l'attaque de tout un monde, en même temps que la simplicité des moyens ; le naturel des tableaux : voilà les qualités maîtresses de l'œuvre d'Ibsen. La note attendrie lui manque. Peut-être manque-t-elle à tous les peuples du Nord qui sentent profondément, et expriment peu. On demeure épouvanté devant son idéal sauvage de grandeur morale, comme en face d'un abîme dont l'œil ne peut mesurer la profondeur. Le poète nous traite en héros, mais le monde est composé d'hommes (1) !

Sur les cinq pièces d'Ibsen, traduites en français, trois ont été représentées à Paris : dont deux au théâtre libre et une en dernier lieu au vaudeville ; Porel va, dit-on, donner *Maison de Poupée* à l'Odéon. Ces œuvres ont en général peu réussies ; les idées qu'elles représentent sont difficiles à saisir pour des interprètes français.

Et d'autre part, le souffle révolutionnaire qui anime Ibsen est peu goûté par la presse de la réaction ; de sorte que le public demeure indécis en face d'une interprétation incertaine et de compte-rendus peu favorables aux convictions du poète norwégien. Dans les *Revenants* (théâtre libre), Ibsen combat non pas l'institution du mariage, mais le respect *quand même* de cette institution : Mme Alwing a épousé un débauché ; prise de dégoût elle se sauve chez un pasteur qu'elle aime. Il la repousse au nom de la religion, pour la rejeter au devoir légal. Elle se résigne : elle a un fils de son mari. Toutes les humiliations, toutes les tortures d'un cœur fier, qui est méconnu ; d'un corps sain, qui est sali ; d'une volonté libre, qui est violentée au mépris de ses désirs, de ses aspirations naturelles ; elle les subit. Le mari meurt, la femme respire ; la mère espère en son enfant, et oublie ses douleurs passées, en rêvant les joies à venir. Mais la débauche ne meurt pas avec le père, elle empoisonne le fils ; elle pourrit l'innocence qui n'a pas même les joies malsaines du vice, et la mère désespérée en face de son fils fou et mourant se dit que ni la loi humaine, qui la liait au mari

---

(1) Deux traductions : MM. Prozzor et Ephraïm.

indigne, ni la loi religieuse, qui la renvoyait au foyer désert et souillé, n'étaient des lois de vie, mais des lois de *mort* et qu'elle est criminelle, elle, la mère, d'avoir engendré sans amour un être prédestiné à souffrir et à mourir de par l'*hérédité*. Et qu'elle est criminelle envers *elle-même* pour avoir violé les lois de l'amour et de la nature.

Les conclusions sont nettes. D'après, Ibsen dans certains cas graves, non seulement les époux ont le droit de se séparer en dépit de la légalité, de la religion ; mais encore, ils commettent en restant ensemble un *crime naturel* dont la nature se venge sur l'Enfant. Le poète préfère l'union libre avec un homme sain de corps et d'esprit, à l'union régulière avec un homme ou une femme tarés. Il indique de plus que la *joie de vivre* qu'avait pressentie Mme Alwing son héroïne, en se jetant dans les bras du Pasteur, est peut-être un devoir envers nous-mêmes.

Les lois de l'hérédité ; de la vraie dignité dans les relations, le droit à la vie heureuse sont visés dans *les Revenants*. Ce devoir, si nettement indiqué de ne pas engendrer dans certains états d'esprit et de corps, est de la plus haute moralité. Malheureusement, c'est assez difficile à accomplir dans la pratique ; au moins pour les races à sang très chaud. D'autant plus, que le goût ou l'amour peuvent se rencontrer entre individus déplorablement éprouvés par la loi d'hérédité. Danc ce cas, le devoir serait-il de sacrifier l'amour à la génération ? Si nous considérons avec Ibsen que notre premier devoir est envers nous-mêmes, nous serons peut-être amenés à repondre non. Quoi qu'il en soit avoir osé aborder de pareilles questions, et les avoir résolues en partie ; avoir osé par contre-coups toucher aux lois civiles et religieuses, dénotent chez l'auteur un vrai courage moral.

Ce qui fait le puissant intéret de l'œuvre d'Ibsen, c'est l'absolue bonne foi de l'auteur. Ce rare génie nous laisse entrevoir en meme temps que son ardent désir d'une rénovation sociale, les doutes qui le torturent sur l'issue de cette bataille pour la vie. Son courage de robuste lutteur reste entier ; sa foi dans un avenir meilleur parait parfois s'éclipser, et le poete découragé sombre et seul, retombe sur lui-meme, comme ces vieux chenes centenaires, que les tempetes ébranlent sans les déraciner.

Nous trouvons cette note attristée dans le *Canard sauvage*. Le *Canard sauvage* représenté au Théatre libre est l'emblème de l'homme pur et indépendant de nature, qui brisé et avili par la société, préfère se trainer dans la fange des marais ou des

bas-fonds sociaux (entendez des compromis) que de remonter à la surface par un coup d'aile vigoureux et d'oser contempler la lumière du soleil c'est-à-dire le vrai. En un mot, la nature humaine est lâche ; l'homme tombé entretient volontairement ses illusions et les autres l'aident à fixer le bandeau qui lui dérobe la vérité. Si nous généralisons, le *Canard sauvage* nous représentera le peuple qui d'abord libre et fier est avili par toutes les tyrannies et finit par se complaire dans la bassesse; lui, l'oiseau des sommets, l'oiseau merveilleux, il devient l'esclave des conventions, des fictions, et embourbe dans la fange ses ailes diaprées.

Dans le *Canard sauvage* la nature humaine, personnifiée surtout par une jeune fille (*Edwige*), succombe sous son rêve détruit. Elle aime mieux s'anéantir que de survivre à ses illusions. Du reste les suicides qui dénouent la plupart des pièces d'Ibsen sont fréquents en Suède et en Norwège. Le climat et la rigueur des principes religieux nous en donneraient peut-être la raison, le sourire manque dans ce pays ; sourire du ciel physique et de l'atmosphère morale. L'appétit de la mort est la conséquence de la tristesse dans la vie. Là peut être aussi trouverait-on l'excuse de bien des mensonges sociaux. Nous nous demandons avec Ibsen dans *le Canard sauvage* si nous sommes assez forts pour supporter la vérité ; si l'illusion n'est point jusqu'à un certain point une *condition vitale. Le Canard sauvage* est tout entier dans l'examen des questions sociales; l'intrigue importe peu, et *nous* importe peu. Disons cependant en passant, que la peinture de mœurs est touchée de main de maitre, et que les caractères sont exacts et vigoureusement tracés.

La question des droits de l'Enfant est abordée incidemment. Nous trouvons dans *Hedda Gabber* qui a été représentée il y a quelques semaines aux Variétés, la lutte de deux éléments sociaux en présence : lutte qui se termine par la destruction de ces éléments dans l'Avenir.

L'auteur fait pressentir en même temps l'avénement d'un troisième *état*, ou nouvelle ère sociale. Hedda Gabler, fille d'un général, épouse un professeur, sorte de polype qui vit attaché sur des spécialités archéologiques. Hedda, dépaysée dans ce milieu ankilosé, se rattache à Lœwborg un débauché de talent avec lequel elle a flirté avant son mariage avec Tesmann.

Mais Lœvborg est en main, à la façon Suédoise qui est platonique ; *Théa, son amie* lui a fait aimer le travail ; et il va publier sous son égide, un grand ouvrage, qui changera la face du monde.

Cette œuvre de Théa et de Lœvborg, éveille la rage jalouse de Hedda qui, elle, n'a jamais inspiré personne « Je tuerai, dit-elle, l'*enfant* de Théa et de Lœvborg ! » Et elle brûle le manuscrit. Puis enragée de son impuissance ; honteuse de sa grossesse qui lui vient d'un mari qu'elle juge indigne, elle se tue elle-même, et tue en même temps l'enfant qu'elle porte dans son sein. Ainsi ni les idéologues représentés par Lœvborg ; ni les spécialistes représentés par Tesmann, ne produisent rien ; et pendant leurs querelles *stériles*, la mort fait son œuvre emportant les vieilles gens. Puis, la vie énergique, indomptable, active, (représentée par Hedda Gabier), tourne ses forces mal employées contre elle-même, contre l'*Avenir* contre l'*Enfant* de *chair* et d'os qui a le même sort que l'enfant idéal de Théa et de Lœvborg : *Le Livre*.

Nous attendrons, pour parler de *Maison de poupée*, que cette pièce ait été jouée à l'Odéon.

GERVAISE.

LA
QUESTION SOCIALE DEVANT LES CORPS ÉLUS

Le commencement de l'année 1892 a été consacré presque exclusivement par les Assemblées françaises à leur mise d'accord sur le budget. Les questions purement sociales ne les ont guère préoccupées, bien que tout ce qui touche au budget intéresse de près ou de loin le sort des populations pauvres. Dans ce domaine, nous n'avons la satisfaction d'enregistrer ni réforme profonde ni commencement de réforme. Le dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse, dont il a fallu arracher la promesse au gouvernement par la menace d'une crise ministérielle écartée en 1890 à quatre voix de majorité, la réforme des frais de justice déjà insuffisante et rendue plus timide encore par l'intervention du Sénat, constituent seulement d'heureuses modifications de détail que certaines monarchies libérales auraient pu accepter et non pas encore l'amorce de la transformation démocratique de nos impôts.

Le parti socialiste a peu donné dans ces récents débats et dans les précédents : il est à regretter qu'aucune critique sévère de notre loi de finances n'ait été présentée dans le cours de la discussion générale au nom des idées que nous défendons. Le parti gouvernemental, la droite, le centre gauche avec M. Léon Say, l'extrême gauche avec Camille Pelletan ont apporté à la tribune et affirmé avec éclat leurs conceptions financières. Seuls les adeptes de la grande rénovation économique qui ne devraient perdre aucune occasion de faire acte de vitalité et d'énergie, sont restés cois et ont négligé d'exposer leurs vues en matière d'impôts. Au risque de soulever quelque scandale sur les bancs du centre, nos amis auraient dû, à la finance bourgeoise et respectueuse de la richesse, opposer un programme de liquidation sociale progressive

obtenue par des moyens fiscaux et tracer les lignes idéales d'un budget collectiviste. Ils auraient dû, malgré la carapace de mauvais vouloir et de mauvaise humeur des satisfaits, combattre pied à pied par voie d'amendement lors de la discussion des articles, comme l'a fait Dumay sur un point (abolition des pensions de la pairie, de l'ancien Sénat, etc.).

Si les discussions et les délibérations du Parlement ne nous offrent rien d'intéressant, nous trouvons au contraire dans les nombreux documents (rapports-propositions de loi) publiés par le *Journal Officiel* depuis le 1er janvier, de quoi enrichir quelque peu la présente chronique. Il importe de signaler à toute l'attention de nos lecteurs la proposition de loi ayant pour but de réaliser progressivement la diffusion et la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique, la diminution des impôts et l'extinction du paupérisme par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale, présentée par MM. Barodet, Mathé, Raspail, Henry Maret, Pelletan et une trentaine de députés radicaux. Nous reproduisons, à titre de renseignement, les calculs qui servent de base à ce projet et qui après le dernier article de notre collaborateur Francolin (numéro de janvier 1892), pourront susciter d'utiles comparaisons :

Aperçu financier

« La valeur moyenne des successions annuelles pendant la période quinquennale 1886-1890, — déduction faite des successions en ligne directe, — s'élève à 1 milliard 800 millions de francs, dettes non déduites (1).

Nous ignorons l'importance relative de ces dettes ; mais on verra, par la modération de nos calculs, qu'elles ne sauraient aller jusqu'à amoindrir les résultats auxquels nous aboutissons.

Si notre proposition de loi était adoptée, la moitié au moins de cette valeur, soit 900 millions, — dettes non déduites, — passerait aux mains de l'État.

Ces 900 millions se composent, par parties très approximativement égales (2) :

1° De valeurs mobilières immédiatement réalisables (fonds d'État français et étrangers, valeurs mobilières françaises et étrangères, autres meubles), ci 450 millions ;

2° De valeurs immobilières, qui seraient vendues par lots et perçues par annuités, ci 450 millions.

Les 450 millions d'immeubles se composent approximativement (3) :

1° De propriétés non bâties (terres, prés, vignes, etc.), dans la proportion des deux tiers, 300 millions ;

2° Et de constructions (maisons d'habitation, usines, etc.), dans la proportion d'un tiers, 150 millions.

Les 300 millions de propriétés non bâties, au prix moyen d'estimation de 1 800 fr. adopté par le fisc, représentent 166,670 hectares, qui seraient vendus, par lots, aux familles pauvres, et payés en vingt-cinq annuités.

(1) *Bulletin de statistique et de législation comparée*, 1890, t. II, p. [illegible].
(2) *Ibid.*
(3) M. de Foville, *La France économique*, 1890, p. [illegible].

Nous supposons, — c'est l'hypothèse la plus modérée et aussi la plus désirable, l'Etat devant agir paternellement à l'égard des malheureux qu'il s'agit d'affranchir de la misère, — que l'annuité des propriétés vendues ne dépasserait pas le prix de fermage ordinaire, qui, d'après l'enquête de 1892 (tableau 65), est, en moyenne et par hectare, de 60 fr. 67 et que, pour nos calculs, nous abaissons à 60 fr.

Dans ces conditions, le montant des annuités, ou l'annuité générale à recevoir par l'Etat sur la vente des propriétés non bâties, serait de 10 millions de francs.

Le revenu moyen des propriétés bâties est de 4 fr. 24 p. 100 (1). Nous l'abaissons à 4 fr. pour nos calculs, et nous trouvons que les 150 millions de propriétés bâties, vendues à ce taux et payables en vingt-cinq annuités, produiraient, au profit de l'Etat, une annuité générale de 6 millions de francs.

C'est sur ces données certaines, qui sont un minimum, mais que nous supposons invariables pendant vingt-cinq ans, que nous avons dressé le tableau suivant :

Tableau des annuités à recevoir pendant vingt-cinq ans.

ANNÉES	VALEURS mobilières immédiatement réalisables. (Annuité 450 millions)	PROPRIÉTÉS non bâties 300 mill. par an, à vendre par lots, payables en 25 annuités de 60 f. par hect. en moyenne. (Annuité génér. 10 millions)	PROPRIÉTÉS bâties 150 mill. par an, à vendre avec ou sans division, payables en 25 annuités calculées à 3 %. (Annuité génér. 6 millions)	TOTAUX applicables chaque année à l'amortissement de la dette publique puis à la diminution des impôts.
1re....	450 millions	10 millions	6 millions	466 millions
2e.....	450 »	20 »	12 »	482 »
3e.....	450 »	30 »	18 »	498 »
4e.....	450 »	40 »	24 »	514 »
5e.....	450 »	50 »	30 »	530 »
6e.....	450 »	60 »	36 »	546 »
7e.....	450 »	70 »	42 »	562 »
8e.....	450 »	80 »	48 »	578 »
9e.....	450 »	90 »	54 »	594 »
10e.....	450 »	100 »	60 »	610 »
11e.....	450 »	110 »	66 »	626 »
12e.....	450 »	120 »	72 »	642 »
13e.....	450 »	130 »	78 »	658 »
14e.....	450 »	140 »	84 »	674 »
15e.....	450 »	150 »	90 »	690 »
16e.....	450 »	160 »	96 »	706 »
17e.....	450 »	170 »	102 »	722 »
18e.....	450 »	180 »	108 »	738 »
19e.....	450 »	190 »	114 »	754 »
20e.....	450 »	200 »	120 »	770 »
21e.....	450 »	210 »	126 »	786 »
22e.....	450 »	220 »	132 »	802 »
23e.....	450 »	230 »	138 »	818 »
24e.....	450 »	240 »	144 »	834 »
25e.....	450 »	250 »	150 »	850 »
Totaux.	11.250 millions	3.250 millions	1.950 millions	16.450 millions

Il résulte du tableau qui précède que, vingt-cinq ans après l'adoption de notre pro-

(1) *Bulletin de statistique et de législation comparée*, juillet 1890, p. 76.

position de loi, l'État aurait encaissé, au minimum, 16.450.000.000 de francs et amorti d'autant la dette publique, ci. . . . . 16.450.000.000 fr.

A partir de ce moment, les premiers acquéreurs d'immeubles ont payé leurs dernières annuités et de nouveaux acquéreurs commencent à opérer leurs premiers versements. Les annuités qui disparaissent, chaque année, sont remplacées par de nouvelles. L'annuité générale à percevoir par l'État, qui n'avait cessé d'augmenter pendant vingt-cinq ans, a atteint son maximum et reste très approximativement la même, soit, dans l'hypothèse, 850 millions. Nous continuons de l'employer, pendant sept ans encore, à l'amortissement de la dette et nous obtenons (850 millions × 7. . . . . 5.950.000.000 fr.

Nous avons atteint le chiffre de. . . . . 22.400.000.000 fr.

c'est-à-dire que, au cours de la trente-deuxième année, notre dette consolidée serait complètement éteinte.

Les contribuables, qui auraient vu leurs impôts diminuer chaque année, se trouveraient allégés des intérêts de cette dette, qui figurent au budget de 1892 pour la somme de 761,675,720 francs.

Ce serait une diminution de 20 fr. 10 par tête, ou de 100 fr. 50 par famille moyenne de cinq personnes :

Mais ce n'est pas tout. Nous pouvons, maintenant que nous avons amorti notre dette consolidée, employer l'annuité de 850 millions à la suppression définitive des impôts suivants, qui ne sont pas seulement les plus lourds pour les classes ouvrières, mais encore les plus iniques, les plus immoraux et les plus vexatoires.

1. Contribution des portes et fenêtres	53.781.280
2. Contribution des patentes	1[illegible]3.6[illegible]6.600
3. Droits sur les boissons et les alcools	417.002.300
4. Droit de 40 centimes par expédition	5.041.100
5. Taxe sur les sels	11.815.600
6. Droit de fabrication des stéarines et bougies	8.710.200
7. Droit de consommation des vinaigres	3.027.400
8. Droit de transport par chemin de fer	51.386.200
9. Droit de transport par autres voitures	5.303.100
10. Monopole des allumettes chimiques	26.570.000
11. Droit de douane sur les pétroles, soit	10.000.000
Total	759.3[illegible].780
Cette somme, ajoutée à l'intérêt de la dette amortie, ci	761.675.720
porterait la diminution des impôts à	1.521.0[illegible]

sans compter l'économie résultant de la suppression d'un grand nombre de fonctionnaires, employés et agents devenus inutiles.

Ainsi, dès la trente-troisième année, les charges publiques seraient diminuées de moitié. Cette diminution serait de plus de [illegible] francs par tête de Français, de plus de 2[illegible] francs par famille de cinq personnes, ce qui, à 3 1/2 p. 100, représente le revenu d'un capital de 5.7[illegible] fr.

Et il resterait encore, sur l'annuité, un reliquat de plus de [illegible] millions pour augmenter le traitement des instituteurs, des petits employés, et pour indemniser largement les fonctionnaires et les employés supprimés.

Ces magnifiques résultats, sur lesquels nous ne saurions trop appeler l'attention du Gouvernement, de la commission du budget et de la commission de la réforme générale

de l'impôt, seraient, de beaucoup et bien avant la trente-troisième année, dépassés. Cela n'est pas douteux, si l'on veut bien considérer :

1° Que nous n'avons pas fait figurer, dans le calcul de la moyenne quinquennale des successions collatérales, l'année 1890, de beaucoup la plus élevée ;

2° Que nous nous sommes tenus, dans nos calculs, au-dessous des chiffres officiels ;

3° Que la somme des annuités, pour les propriétés bâties, n'a atteint, après vingt-cinq ans, que très exactement leur valeur au comptant :

4° Qu'il s'en faut de 50 millions de francs que la somme des annuités, pour les propriétés non bâties, n'ait atteint, après vingt-cinq ans, la valeur au comptant des propriétés vendues, chaque année, quand il est si probable que c'est le résultat contraire qui se produirait ;

5° Enfin que nous n'avons pas fait état, dans nos calculs, des successions *ab intestat*, qui ne sauraient manquer de produire un chiffre très considérable.

La réforme que nous proposons a, de plus, cela de particulièrement remarquable qu'elle ne soulève aucune difficulté d'application, qu'elle ne s'écarte en aucune façon des voies et moyens déjà connus et pratiqués, et qu'elle n'exige aucun rouage administratif nouveau.

Les employés aux finances qui, chaque jour, font le calcul des droits de successions, et les receveurs qui les encaissent pour le compte de l'Etat, n'auraient pas une heure de travail de plus à s'imposer. »

Cet exposé financier est précédé d'une disposition limitant la liberté de tester pour les personnes qui n'ont pas d'héritiers directs. En voici le texte : « Les libéralités, soit par acte entre vifs, soit par « testament, ne pourront excéder la *moitié* des biens du disposant, ou « seulement l'usufruit de la *totalité* de ces biens, s'il ne laisse, à son « décès, aucun héritier en ligne directe. » — « Dans le premier cas, « l'Etat hérite immédiatement de la MOITIÉ réservée ; dans le second « cas, il hérite de la *totalité* des biens à la mort de l'usufruitier. » — On comprend que sans cette restriction du droit de tester, les effets d'une loi semblable ne répondraient pas aux espérances du législateur.

Poursuivant notre course à travers les annexes du *Journal Officiel*, nous trouvons la proposition tendant à la suppression de la taxe de la boulangerie. On sait, en effet, que par l'article 30 de la loi du 19-22 juillet 1791, les maires ont la faculté de taxer le pain. — Les signataires exposent que cette législation n'a pas donné de bons résultats, qu'elle paralyse la concurrence, empêche les perfectionnements de la fabrication, pousse les boulangers à employer des farines spécialement blutées pour eux, à augmenter la quantité d'eau que le pain devrait contenir, que certains maires usent de leur pouvoir d'une façon arbitraire, s'en font un moyen de vengeance ou de propagande électorale, que, du reste, cet usage tombe peu à peu en désuétude, puisque la taxe n'est en vigueur que dans 1,096 communes. Ils terminent, en montrant que le régime de la liberté appliqué à Paris, n'a pas eu de mauvais effets, puisque les prix du pain y sont sensiblement égaux à ceux d'autrefois.

Toutes ces raisons nous ont paru faibles et témoignent d'une confiance bien excessive dans les avantages de la concurrence. Nous savons, nous, socialistes, que la concurrence aboutit au monopole, et si la boulangerie est encore trop en retard en France pour qu'on puisse concevoir des craintes immédiates, il n'en est pas moins vrai que le jour où de véritables usines à pain se seront créées comme il en existe en Belgique, le jour où de puissants capitalistes auront accaparé cette industrie devenue mécanique, la suppression de la concurrence sera un fait accompli. Alors, par le moyen de syndicats semblables aux *trusts* américains, ces industriels régneront sans conteste, braveront toute entreprise rivale et pourront soumettre le consommateur aux exigences les moins légitimes, si, à ce moment, les pouvoirs publics ne sont pas suffisamment armés pour défendre les intérêts essentiels de la population pauvre. — Sans parler d'un avenir aussi lointain, il est bien connu de tous que l'abaissement si marqué du prix du blé dans ces dernières années, n'a pas amené un abaissement correspondant dans le prix du pain. Pendant que l'agriculteur se ruinait par la vente peu rémunératrice de sa récolte, l'ouvrier des villes ne payait pas son pain meilleur marché. Le producteur des champs et le producteur urbain étaient également victimes : seuls, les intermédiaires prospéraient en prélevant des bénéfices abusifs. Aussi, pour notre part, proposerions-nous d'étendre la taxe aux minotiers et de fixer administrativement le prix des farines d'après le cours des blés.

En supposant que le travail de la boulangerie ne doive jamais subir la transformation mécanique et la centralisation dans de grands établissements, il n'en est pas moins vrai que le régime des petites boutiques de détail se multipliant sans cesse n'est pas assez favorable à l'intérêt général pour qu'on se désaisisse d'un moyen efficace d'en prévenir les abus. M. de Foville a montré que, contrairement aux doctrines orthodoxes, la multiplicité des magasins de détail finit par renchérir le prix des denrées, et que le régime de la concurrence n'abaisse pas le prix de vente au minimum. Dans son *Traité d'Économie politique*, M. Gide signale ces mêmes conséquences inattendues du régime du « *laisser faire, laisser passer* » en matière commerciale. Pendant la discussion du tarif général des douanes, M. Méline a insisté lui aussi sur les prélèvements exagérés opérés par les intermédiaires et par les petits débitants. Les mêmes critiques ont été adressées au petit commerce par M. Le Trésor de La Rocque, président de l'Union des Syndicats des Agriculteurs de France. Et, il y a quelques jours, n'a-t-on pas vu un grand nombre de magasins d'épicerie de Paris, profiter de l'entrée en vigueur du tarif des douanes depuis le 1er février 1892, pour augmenter de cinquante centimes par kilogramme le prix du lard salé et du jambon. Or, le droit voté n'est que de vingt-cinq centimes par kilogramme, ce qui constitue par conséquent un prélève-

ment usuraire de vingt-cinq centimes. Ajoutons que la marchandise vendue à ce prix n'a pas payé de droit d'entrée, puisque les importations depuis le 1er février sont à peu près nulles et que les stocks accumulés en prévision du nouveau tarif, suffiront très largement à la consommation courante jusqu'au mois de juin. M. Jules Domergue, l'auteur de la *Révolution économique*, a cité le cas de ce marchand de vins d'Espagne qui offre à 7 francs un vin de deux francs cinquante la bouteille, sous prétexte que les droits ont triplé. Or, le tarif ne porte qu'une augmentation de 8 centimes par bouteille. — Voilà des exemples qui sont peu favorables au système de la liberté absolue et qui justifient l'attribution à l'Etat ou aux communes d'un droit de contrôle et de taxation, dont il ne fait usage qu'exceptionnellement et en cas d'abus.

Concluons donc que la loi des 19-21 juillet est peut-être à remanier, en vue de corriger ses imperfections ou de prévenir les fantaisies arbitraires de certains maires, mais il faudrait bien se garder de l'abolir ; car le jour où la menace de l'intervention administrative des municipalités ne maintiendra plus les boulangers dans le devoir, il se produira très probablement de graves mécomptes.

Notre course un peu hâtive à travers plusieurs centaines de pages de documents parlementaires nous a donné l'occasion et le plaisir de lire le rapport de M. Emile Jamais relatif à la réforme avortée de l'impôt des boissons. Il nous est impossible d'entrer dans le détail d'une question aussi spéciale, mais nous devons approuver hautement le principe de cette réforme, qui consiste à dégrever complètement les boissons hygiéniques (vins, cidres, bières) et à surtaxer l'alcool. Il est bien prouvé que la consommation de l'alcool s'accroît à mesure que les boissons naturelles deviennent plus difficilement accessibles au consommateur. Le premier acte de la guerre impitoyable qu'un pouvoir démocratique et clairvoyant doit entreprendre contre l'*alcoolisme*, ce dévorateur de l'homme, de l'intelligence et de la race, doit consister dans l'adoption de ces mesures, qui auront pour effet de créer l'abondance et le bon marché des vins, cidres et bières en même temps que le haut prix et la rareté des trois-six. Ce premier progrès en facilitera un autre, la suppression des octrois, qui n'existent plus ni en Belgique, ni en Hollande, ni en Espagne, ni en Allemagne et qui n'ont jamais existé ni en Angleterre, ni en Danemark, ni en Suisse, ni aux Etat-Unis. Nous sommes les derniers parmi les peuples civilisés à conserver un impôt barbare, dont les iniquités ne se comptent plus. En voici un exemple textuellement emprunté à M. Jamais : « Dans certaines « villes le droit d'octroi est particulièrement élevé. A l'octroi de Paris, « l'hectolitre de vin paye 10 fr. 62 cent. ajouté à la taxe de remplace- « ment de 8 fr. 25 perçue par l'Etat, il donne un total de 18 fr. 87. « Ce double impôt pèse uniformément sur tous les vins sans distinction

« entre leur qualité et leur valeur ; il est d'autant plus lourd que la « qualité du vin est inférieure.

« En effet, à la suite d'une enquête ordonnée par le Conseil muni- « cipal de Paris en 1875, on constata que dans la consommation des « vins à Paris, 5 % sont des vins de luxe, 11 % des vins de valeur « moyenne, et le reste soit 84 % des vins de valeur inférieure con- « sommés par la masse des travailleurs et des ouvriers.

« On admet généralement que les vins de grand crû payent à « Paris environ 8 à 9 % de leur valeur ; les vins de second rang, « 32 %, les vins d'une qualité inférieure, 62 %, les vins ordinaires, « 100 pour 100, et enfin les vins de consommation courante et popu- « laire payent de 130 à 200 % de leur prix d'acquisition aux vigno- « bles. » (*L'Octroi et le Vinage*, par Romuald Dejermon).

De graves accidents de chemins de fer ont ému l'opinion publique, dans le cours de l'année 1891. Une proposition de loi de MM. Mége et Pourquery de Boisserin, relative au travail des agents et à la sécurité des voyageurs a été soumise à la commission du travail qui a chargé M. Mareujouls de rédiger un rapport favorable. D'après le rapporteur, la situation actuelle est intolérable : « Du 14 Juillet au 25 Octobre, « dit-il, c'est-à-dire en soixante et onze jours, on comptait 47 accidents, « qui ont fait *458 victimes* dont *61 tués* et *397 blessés*. Si l'on ajoute à « ce total effrayant les déraillements et les collisions qui n'ont occa- « sionné que des dégats matériels, mais dont les causes sont constam- « ment les mêmes, on trouve pour le même nombre de jours, le chiffre « de 180 accidents, (deux et demi par jour environ. »

Les causes essentielles d'un tel désordre sont, d'après M. Mareu- jouls, l'inefficacité du contrôle qu'il propose de réorganiser et la lon- gueur exagérée des journées de travail. « Les Compagnies, dit-il, ont « continué à imposer à leurs agents un travail dépassant parfois les « limites des forces humaines, et les mécaniciens comme les chauf- « feurs font encore souvent des journées de quatorze et dix-huit heures. « Il en est de même des conducteurs de trains qui sont soumis, eux « aussi, à un véritable surmenage. » Ces affirmations, d'un député très bourgeois sont bonnes à apposer aux dénégations audacieuses des compagnies. Malgré la décision prise par la Chambre des députés, dans la séance du 3 Juin 1891, tendant à appliquer le décret-loi des 9-14 septembre 1848, aux employés des entreprises de transport en commun, ce qui revient à fixer pour eux, à douze heures le maximum des heures de travail, malgré la circulaire de M. le Ministre des tra- vaux publics, en date du 24 avril 1891, cette prescription essentielle n'est observée nulle part, d'après les doléances qui arrivent tous les jours de tous les réseaux à la Commission du travail. Nous saisissons ici sur le fait, l'impuissance de l'État à l'égard des puissantes compa- gnies qui détiennent les grands monopoles publics.

Le Conseil Municipal de Paris, dont l'activité hardiment démocratique se distingue heureusement de l'impuissance bavarde de nos Chambres, s'est préoccupé des bûcherons du Cher. Il a voté un secours de 1.000 fr. pour ces braves gens dont nous avons relaté les misères dans notre dernière chronique : — M. Deschamps, au nom de la Commission du travail. — « Messieurs, votre Commission du travail a été saisie d'une proposition par laquelle M. Vaillant demande l'allocation d'un secours de 1.000 francs en faveur des bûcherons sans travail dans diverses communes du Cher, notamment à Uzay-le-Venon.

« La situation malheureuse exposée par notre collègue a déjà préoccupé le Gouvernement qui, à la tribune du Sénat, a reconnu la nécessité d'y porter remède.

« Moi-même, Messieurs, je connais personnellement l'état de misère contre lequel les malheureux bûcherons sont obligés de lutter et je puis vous affirmer qu'en venant à leur secours vous ferez le meilleur des actes de solidarité républicaine. (Très bien ! Très bien !)

« En raison du caractère de votre vote, nous sommes persuadés que l'Administration l'exécutera d'urgence et sans difficulté. Nous vous proposons, en conséquence, d'adopter le projet de délibération suivant :

« Le Conseil,
« Délibère :

« La somme de 1.000 francs est mise à la disposition du maire de Uzay-le-Venon et des autres communes du Cher où la privation de travail réduit à la misère les familles des bûcherons, pour atténuer cette misère.

« Cette dépense de 1.000 francs sera créditée sur la réserve du budget de 1892. »

Ces conclusions sont adoptées (1892 ; C. 19).

Dr A. Delon.

LA MORT D'UN MILITANT

LAURENT VERRYKEN

Sans la grave indisposition qui le retient au lit depuis plus d'un mois, c'est notre rédacteur en chef, qui aurait salué,à cette place le vaillant et méritant militant socialiste, que viennent de perdre à Bruxelles, l'ancienne Internationale et l'actuel parti ouvrier, dont il fut l'un des fondateurs.

Laurent Verryken appartint à cette admirable génération socialiste qui fit toute l'histoire de l'Internationale et qui, quand celle-ci fut épuisée, fonda les partis ouvriers socialistes, qui, dans toute l'Europe l'ont remplacée et la dépassent. Voici, au reste, comment notre excellent confrère le *Peuple* s'exprime à l'occasion de la mort de notre aimé et estimé correligionnaire Laurent Verryken.

« Un des plus anciens et des plus vaillants défenseurs de la cause populaire, Laurent Verryken est allé rejoindre dans la mort les amis dévoués que nous avons perdus durant ces dernières années : De Paepe, Brismée, Van Cauberg, Wart, De Ridder et d'autres encore, moins connus, mais non moins dignes et méritants.

« Verryken, ou plutôt Laurent, car il était, depuis les premiers temps de l'Internationale, surtout désigné sous ce nom par les travailleurs, a été un de ceux qui ont le plus simplement, le plus loyalement et le plus noblement servi le peuple.

« Ce prolétaire, fils de la campagne, qui connut tout jeune les rudes corvées du labeur mal payé, se forma tout seul ; les connaissances qu'il acquit furent le résultat d'études pénibles faites après son travail.

« Il dut, à peine adulte, gagner son pain à la sueur de son front, selon la juste expression familière aux ouvriers, et toute sa vie, pleine de bons enseignements et de beaux exemples, est la preuve qu'un modeste, un obscur, peut s'élever et se grandir par son mérite et ses vertus.

« Depuis environ quarante années, il n'y a pas un mouvement d'émancipation contre les iniquités et les préjugés auquel Laurent Verryken ne prit part pour la plupart, il fut parmi la petite phalange énergique des initiateurs.

« A l'*Affranchissement*, association d'où sortit l'idée des enterrements civils réalisés partout maintenant ; au *Peuple*, foyer ardent des convictions démocratiques républicaines ; à l'*Association internationale*, berceau du parti socialiste universel ; à la *Ligue républicaine*, centre d'opposition aux abus monarchiques, dans les unions fondées pour propager l'enseignement rationaliste, partout enfin où il y avait un principe de justice et de liberté à revendiquer et à faire triompher, il se trouvait au premier rang, se sacrifiant avec une modestie et un désintéressement sans pareil.

« Le parti ouvrier surtout connut la valeur et la générosité de son concours. Dès le début, il était là, avec les plus actifs, ardent comme les jeunes, organisant, parlant, se multipliant, ne mesurant ni ses peines ni ses efforts.

« Aux périodes troublées de 1886, quand il n'était pas sans danger de faire entendre des paroles courageuses et franches, et qu'il fallait dire la vérité aux grands et appeler les humbles à s'unir : Laurent fut de cette pléiade de prédicateurs dont la parole retentit dans les villes et les villages, semant l'espérance et prêchant la concorde.

« Sous son enveloppe un peu rude, avec sa barbe drue et sa chevelure mi-longue, il avait, du reste, l'air d'un prêcheur passionné et convaincu, dont les phrases hachées entraînaient les auditoires, soulevés par son accent de conviction.

« Il mena non seulement une, mais une série de campagnes et chaque fois qu'il y avait un conflit, une crise, une grève quelque part, Laurent, on se le rappelle lors d'Amercœur et de Quenast notamment, était en route. A la tribune, il parlait d'union et de persévérance, et, aux grévistes, il annonçait la promesse, toujours tenue, du concours efficace moral et pécunier du parti ouvrier.

« A l'époque où des dissentissements apaisés et oubliés se produisirent, il fut, comme toujours, disposé aussitôt à l'apaisement et ses conseils facilitèrent la réconciliation. Il sera universellement regretté par tous les éléments du parti ouvrier, soli-

dement unis et disposés à honorer les morts dont l'existence a été aussi dignement et aussi utilement remplie que celle de notre pauvre et regretté compagnon.

« Si l'homme de lutte était de bonne trempe et de nature droite, si le propagandiste était enthousiaste et opiniâtre, l'ami était d'une bonté inépuisable et d'une cordialité exceptionnelle. On ne recourait jamais en vain à sa bienveillante intervention. Un bon sourire éclairait alors son visage aux traits accentués, sa voix se faisait paternelle et douce, répondant toujours par un acquiescement et une adhésion affectueuse.

« On l'appelait familièrement entre nous, et ce nom le dépeint fidèlement : « Le vieux brave homme ». Le plus âgé des militants du parti, il était doyen depuis la mort de Brismée, et on l'entourait d'une amitié mêlée de respect et d'une reconnaissance pour sa carrière si pleine de vraie noblesse.

« Pauvre il a vécu, pauvre il est mort, avant son heure, malheureusement. La collaboration active, peut-être au-dessus de son âge, qu'il a prêtée jusqu'au dernier moment de vitalité au parti ouvrier et à la propagande socialiste a dû contribuer à le fatiguer et à le rendre plus sensible aux coups de la maladie qui l'a emporté, après une longue, terrible et cruelle agonie.

« D'un cœur excellent, d'une honnêteté scrupuleuse et d'une droiture rare, il avait des qualités dont tous ceux qui l'ont connu ont apprécié la valeur.

« Il est de ceux qu'on voit partir avec une douleur poignante, l'âme remuée, et dont la perte arrache des larmes aux plus rudes. Il emporte comme les autres chers morts dont le souvenir pleure encore en nous, un peu du meilleur de nous-mêmes. Après avoir vécu côte à côte et la main dans la main, affrontant misères et calomnies pendant de nombreuses années, on ne se sépare point sans qu'un grand déchirement se produise.

« Laurent nous a quittés, nous ne l'oublierons point ; et le parti ouvrier accomplissant son devoir, lui fera les obsèques qu'il mérite, honorera toujours sa mémoire et se souviendra de cette belle et noble vie de prolétaire, pleine de dévouement et d'abnégation, si grande par son austérité et son esprit de sacrifice ! »

Louis Bertrand raconte au courant de la plume quelques traits de la vie toute de travail, toute de modestie, toute de dévouement, et aussi toute de misère, de l'infatigable prolétaire socialiste belge :

« Quelle vie bien remplie que celle de notre brave camarade Laurent Verryken !

« Né à Grimberghen, village flamand des environs de Bruxelles, Laurent Verryken perdit sa mère, à peine était-il âgé de deux ans. Il fut élevé par sa grand'mère maternelle, à Anderlecht et à Scheut, comme un jeune campagnard, vivant au milieu des paysans.

« A douze ans, Verriken s'en alla à Tubize, dans le Brabant wallon où son père était établi bourrelier-harnacheur. Il apprit le métier de son père pendant quelques années, puis vint à Bruxelles où il se fit ouvrier boulanger.

« Plus tard, tout au début de la mise en exploitation de la ligne de chemin de fer de Luxembourg, Verryken s'engagea comme chauffeur-machiniste et, pendant plusieurs années, il mena cette vie de travail intense, toujours à son poste, vrai serviteur du devoir ?

« Verryken venait de se marier quand il entra au chemin de fer. Il eut un fils, notre ami Henri Verriken, mais eut la douleur de perdre sa femme, jeune encore, comme il avait perdu sa mère.

« Après plusieurs années de cette vie de rude travail, Verryken quitta le chemin de fer et redevint boulanger lors de la fondation de la boulangerie coopérative *La Fourmi*.

« Cette coopérative tomba au bout de peu d'années et Verryken se fit marchand de journaux et libraire.

« Quelques années plus tard, il cessa son commerce de livres et vendit des machines à coudre à la condition et des articles de selleries.

« Dans ces dernières années, Verryken était expéditeur des journaux.

« Après toute cette vie de travail, dont les rares loisirs étaient consacrés à l'étude des questions sociales et à la propagande socialiste, Verryken meurt pauvre.

« Le désintéressement, cette vertu si peu pratiquée de nos jours par les politiciens, a été le guide de la vie de Verryken, qui sans cesse pensait aux autres, aux malheureux, aux exploités, pour lesquels il rêvait une société de justice et de solidarité, et s'oubliait lui-même.



« Le père de Laurent Verryken était républicain. En 1848, lors de la Révolution du 24 février, Tubize possédait un club républicain. C'est là, au côté de son père, que Verryken, tout jeune encore — il avait 13 ans ! — commença à penser et à agir. Il était dès lors acquis à l'idée républicaine, que le coup de tonnerre de 1848 fit répandre dans l'Europe entière.

« En 1857, lors de la présentation du projet de loi dite « des couvents » par le ministère clérical d'alors, Verryken était ouvrier boulanger à Bruxelles et prit part aux manifestations et aux émeutes qui firent reculer le ministère réactionnaire.

« Le jeune républicain était devenu libre-penseur anticlérical.

« C'est vers cette époque qu'un groupe d'ouvriers fonda le cercle de l'*Affranchissement*, société d'enterrements civils, qui fut le berceau des *Solidaires* et de la *Libre Pensée*.

« En 1860, avec Brismée, Steens et De Paepe, Verryken fonda l'*Association le Peuple*, société républicaine et socialiste.

« Cette association publiait le journal la *Tribune du Peuple*, qui vécut jusqu'en 1868.

« Les membres de l'*Association le Peuple* fondèrent la première section belge de l'*Internationale*.

« Verryken fut un membre actif de la grande Association. Il fut avec Brismée, Hins, De Paepe, Steens, et d'autres, un des orateurs qui, chaque dimanche, allaient dans tous les centres industriels du pays porter la bonne parole socialiste, se firent les éducateurs de ce peuple belge que les dirigeants libéraux et cléricaux avaient laissé croupir dans l'ignorance.

« Notre pauvre camarade fut délégué par la section bruxelloise de l'Internationale à plusieurs congrès de cette association, à Genève, à Berne et à la Conférence de Londres.

« Comme orateur, c'est surtout dans le bassin de Charleroi que Verryken se distingua. Il a laissé d'excellents souvenirs dans ce bassin industriel où il était aimé des ouvriers.

* * *

« Après le Congrès de La Haye de 1872 qui aboutit à la scission de l'Internationale et la déchira en deux tronçons, Verryken se rangea du côté de la majorité qui ne voulait pas, comme Karl Marx et ses amis, de l'action politique. Il était autonomiste-anarchiste.

« Pendant quelques années le silence se fit : les soldats et les chefs de l'armée socialiste étaient découragés.

« Cependant, vers 1880, le réveil se fit. Quelques jeunes fondèrent à Bruxelles la *Chambre du Travail* qui bientôt entra en rapport avec les groupes de province qui avaient survécu au désastre. Verryken, un des premiers, avec De Paepe et Désiré Brismée, encouragea les jeunes et reconnut combien la lutte pour la conquête du pouvoir politique était nécessaire, comme moyen de réaliser les principes socialistes.

« Le Parti ouvrier fut fondé en 1885. Verryken fut dès lors un de ses meilleurs propagandistes, un de ses orateurs les plus écoutés.

« Il fut nommé membre du Conseil général du Parti ouvrier, dès le début de celui-ci et son mandat fut renouvelé chaque année, sans interruption. Dans le Conseil il remplissait les fonctions de caissier.

« Comme délégué du Conseil général il soutint la lutte pendant la grande grève d'Amercœur. Il passa plusieurs jours par semaine à Jumet, pendant toute la durée de la grève. C'est lui qui organisa les secours. On se rappelle que le *Peuple* recueillit plus de vingt mille francs pour ces grévistes. C'est Verryken qui distribua ces fonds et fut appelé pour cela *l'homme aux liards*.

« La grève de Quenast mit encore Verryken en évidence. Il soutint pendant de longs mois, avec une superbe énergie, la cause de ces ouvriers carriers exploités à outrance par le despote Urban.

« En 1889, Verryken fut délégué deux fois à Londres pour jeter les bases de l'entente internationale des socialistes et l'année suivante il fut un des délégués du Parti ouvrier belge au Congrès international de Paris.

« C'est lui qui donna les premiers meetings en plein air qui eurent tant de succès, malgré ou plutôt surtout à cause de certaines interdictions que l'on sait.

*
* *

« Voilà, rappelés à la hâte et fort brièvement, les principaux actes de la vie de cet homme de bien qui a nom : Laurent Verryken. Bien des hommes sont célèbres et honorés, qui ont rendu moins de services que notre brave camarade à la cause de la justice sociale et du bien public. »

Tout le Parti ouvrier belge est douloureusement ému de la grande perte qu'il vient de faire et si cruelle, après celles de Brismée et de De Paepe.

Tous les socialistes du monde sont de sympathie et de cœur avec eux, et ils envoient un souvenir affectueux au combattant qui tomba avant l'entrée de son peuple dans la terre promise ; mais, qui au moins a vu que ses efforts n'avaient pas été vains, et qu'un jour de civilisation supérieure et de civilisation socialiste va bientôt se lever sur le monde.

F. Roussey-Dalon.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France* : La crise politique. — L'Anniversaire du 18 mars. — La Fédération des Bourses du Travail. — Les fonds des syndicats professionnels. — La nouvelle déclaration du « Comité révolutionnaire central ». — La Conférence de l'Institut d'Ethnographie. — Une nouvelle jurisprudence. — *Belgique* : Le Congrès ouvrier du 21 février. — *Hollande* : Correspondance.— *Danemark* : L'emprisonnement de Petersen.— *Allemagne* : Le krack de la faim. — La loi scolaire. — *Suisse* : La loi sur l'extradition. — Réglementation du Travail. — *Italie* : Une Conversion au socialisme. — *Espagne* : La quadruple exécution de Xeres. — *Amérique* : Une ligue charbonnière.

FRANCE.

La Crise politique. — Nous n'allons pas, n'est-ce pas, rééditer, même en résumant, tout ce qui a été dit et redit sur les mystérieuses opérations élyséennes du ressemelage gouvernemental. Quel que soit le recrépissage ministériel, le mouvement de recul de la Bourgeoisie a commencé, et il ne s'arrêtera pas. Le prêtre et la bourgeoisie n'ont-ils pas à unir leurs intérêts, à former une alliance défensive et offensive contre l'ennemi socialiste qui frappe à la porte de leurs citadelles ?

« La lutte sera circonscrite demain entre la République cléricale et la République socialiste. » C'est un philosophe bourgeois, un fin lettré doublé d'un profond et courageux politique, qui écrit cela, M. Jean Jaurès, dont je me ferai prochainement un véritable plaisir de traduire ici la toute récente thèse latine pour le Doctorat ès-lettres. — Et M. Jaurès ajoutait ceci : « ... Le pape a été un instant président du conseil... Et cela « sera ainsi forcément, tant que le parti républicain ne fera pas « alliance avec le parti socialiste... Vous protestez cependant « contre la politique cléricale rêvée par quelques républicains ! « Mais, triples mais, c'est vous qui la faites. Est-ce que vous « vous imaginez que vous êtes de force, aujourd'hui, à combattre

« à la fois le catholicisme et le socialisme ? Il faut choisir ; choi-
« sissez. » — Sinon, « une coalition de l'Eglise, de la haute
« Banque, de la grande bourgeoisie industrielle mettra la main
« sur la république et nous connaitrons les douceurs de la répu-
« blique cléricale... Ce jour là, on sera bien heureux que les
« militants du socialisme aient organisé en syndicat l'élite
« ouvrière, car ce sera la seule force démocratique restée debout,
« et il faudra bien, pour refouler le parti clérical, se rallier
« autour d'elle. »

L'heure est venue, où bon gré malgré, il va se faire un nouveau classement des partis. Les adhésions clérico-conservatrices à la forme républicaine se succèdent ; la conjonction des centres s'est faite sur la question douanière ; elle se continue sur la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Beaucoup de faux Républicains suivent le grand courant de réaction contre les nouvelles couches de la République démocratique et sociale. Le mouvement des forces conservatrices de toutes nuances s'accentue pour prendre une réelle et dangereuse consistance aux élections de 1893. Il est grand temps que les Démocrates sincères de l'ancienne Extrême-gauche se décident à être pour ou contre le socialisme, sans épithètes.

Le Socialisme a grandi, et, par le propre effort de la conscience publique, aujourd'hui il a bien plus que le droit de cité, il apparait déjà comme la dernière espérance nationale.

L'instant est venu de répéter : Quiconque n'est pas socialiste n'est pas républicain. — Il faut revenir à la franche distinction de Clémenceau et du comte de Mun : *Révolution* ou *Eglise*. Il faut être de l'Internationale rouge ou de l'Internationale noire. Il faut prendre un parti : être avec Malon pour le *Socialisme Intégral*, ou avec le pape pour le *Catholicisme Intégral*.

L'anniversaire du 18 Mars. — L'apparition du numéro de Mars de la *Revue Socialiste* coïncide presque avec l'anniversaire de la Commune religieusement célébré chaque année par tous les Révolutionnaires conscients. Cette fois nous remplacerons nos traditionnelles considérations rétrospectives par la reproduction pure et simple de l'un des plus éloquents manifestes lancés sur le tard par la Commune :

AUX TRAVAILLEURS DES CAMPAGNES.

Frère, on te trompe. Nos intérêts sont les mêmes. Ce que je demande, tu le veux aussi : l'affranchissement que je réclame, c'est le tien. Qu'importe si c'est à la ville ou à la campagne que le pain, le vêtement, l'abri, le secours manquent à celui qui produit toute la richesse de ce monde? Qu'importe que

l'oppresseur ait nom : gros propriétaire ou industriel ? Chez toi, comme chez nous, la journée est longue et rude et ne rapporte pas même ce qu'il faut aux besoins du corps. A toi comme à moi, la liberté, le loisir, la vie de l'esprit et du cœur manquent. Nous sommes encore et toujours, toi et moi, les vassaux de la misère.

Cela n'est pas juste, frère paysan, ne le sens-tu pas ? Tu vois donc bien que l'on te trompe ; car s'il était vrai que la propriété est le fruit du travail, tu serais propriétaire, toi qui a tant travaillé. Tu posséderais cette petite maison, avec un jardin et un enclos, qui a été le rêve, le but, la passion de toute ta vie, mais qu'il t'a été impossible d'acquérir, ou que tu n'as acquise peut-être, malheureux, qu'en contractant une dette qui t'épuise, te ronge et va forcer tes enfants à vendre, aussitôt que tu seras mort, peut-être avant, ce toit qui t'a déjà tant coûté. Non, frère, le travail ne donne pas la propriété. Elle se transmet par hasard ou se gagne par ruse. Les riches sont des oisifs, les travailleurs sont des pauvres.

Cela n'est pas juste. Et voilà pourquoi, Paris, que tu accuses sur la foi de gens intéressés à te tromper, voilà pourquoi Paris s'agite, réclame, se soulève et veut changer les lois qui donnent tout pouvoir aux riches sur les travailleurs. Paris veut que le fils du paysan soit aussi instruit que le fils du riche, et pour rien, attendu que la science humaine est le bien commun de tous les hommes, et n'est pas moins utile pour se conduire dans la vie, que les yeux pour voir.

Paris demande que tout homme qui n'est pas propriétaire ne paye pas un sou d'impôt, que celui qui ne possède qu'une maison et son jardin ne paye rien encore ; que les petites fortunes soient imposées légèrement, et que tout le poids de l'impôt tombe sur les richards.

Paris demande que ce soient les députés, les sénateurs et les bonapartistes, auteurs de la guerre, qui payent les cinq milliards de la Prusse, et qu'on vende pour cela leurs propriétés, avec ce qu'on appelle les biens de la Couronne, dont il n'est plus besoin en France.

Paris demande que la justice ne coûte plus rien à ceux qui ont besoin, et que ce soit le peuple lui-même qui choisisse les juges parmi les honnêtes gens du canton.

Paris veut enfin, écoute bien ceci, travailleur des campagnes, pauvre journalier, petit propriétaire que ronge l'usure, bordier, métayer, fermier, vous tous qui semez, récoltez, suez, pour que le plus clair de vos produits aille à quelqu'un qui ne fait rien — ce que Paris veut, en fin de compte, c'est la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier, le travail pour tous.

La guerre que fait Paris en ce moment, c'est la guerre à l'usure, au mensonge et à la paresse. Donc, habitants des campagnes, vous le voyez, la cause de Paris est la vôtre et c'est pour vous qu'il travaille, en même temps que pour l'ouvrier. Ces généraux qui l'attaquent en ce moment, ce sont les généraux qui ont trahi la France. Ces députés que vous avez nommés sans les connaître veulent nous ramener Henri V. Si Paris tombe, le joug de misère restera sur votre cou, et passera sur celui de vos enfants. Aidez-le donc à triompher, et, quoi qu'il arrive, rappelez-vous bien ces paroles, — car il y aura des révolutions dans le monde jusqu'à ce qu'elles soient accomplies : *La terre au paysan, l'outil à l'ouvrier, le travail pour tous.*

La Fédération des Bourses du Travail. — Voici les statuts de la Fédération des Bourses du Travail formée au Congrès de Saint-Etienne :

Article premier. — Une Fédération est formée entre les Bourses du Travail, ellle a pour but :

1° D'unifier et faire aboutir les revendications des Syndicats ouvriers ;

2° D'étendre et de propager l'action des Bourses du Travail dans les centres industriels et agricoles ;

3° De nommer des délégués au Secrétariat national du Travail ;

4° De réunir tous les éléments statistiques et de communiquer aux Bourses adhérentes, et en même temps généraliser le placement gratuit des travailleurs des deux sexes et de tous les corps d'Etat.

Art. 2. — La nomination des délégués au Secrétariat national du Travail se fera dans les Congrès annuels qui se réuniront à une date et dans une ville fixées par le précédent Congrès.

Art. 3. — Ne pourront être délégués au Secrétariat national du Travail que les candidats présentés par les Bourses du Travail fédérées.

Art. 4. — En cas de vacance dans la délégation au Secrétariat national, les délégués seront remplacés par des suppléants désignés par un deuxième tour de scrutin.

Art. 5. — Pour l'exécution des décisions de la Fédération des Bourses du Travail et l'entente avec les délégués au Secrétariat national du Travail, immédiatement après la réunion du Congrès annuel, les Bourses du Travail désigneront chacune un membre afin de constituer le Comité fédéral qui siégera dans la même ville que le Secrétariat national du Travail.

Art. 6. — Les frais créés par le Comité fédéral seront à la charge des Bourses fédérées.

Art. 7. — Les statuts de la Fédération ne sont révisables que par un Congrès. Toutes les propositions devront être communiquées à l'avance par le Comité fédéral à toutes les Bourses du Travail.

Art. 8. — Les délibérations et décisions officielles du Comité fédéral seront insérées dans le Bulletin des Bourses du Travail.

Art. 9. — La présence de la moitié plus un des représentants des Bourses du Travail sera nécessaire pour assurer la validité des délibérations du Comité fédéral.

Art. 10. — Un règlement intérieur sera élaboré par le Comité fédéral.

Le Congrès a adopté, comme déclaration de principe, le manifeste suivant :

AUX TRAVAILLEURS !

Citoyens,

Le Congrès des Bourses du Travail vient de terminer ses travaux. •

Les délégués représentant plus de 500 syndicats ouvriers, ont la profonde satisfaction de vous dire : « Désormais, le prolétariat conscient, oubliant les néfastes divisions qui avaient jusqu'à présent paralysé ses efforts et annihilé la réalisation de ses espérances, est uni, ne forme plus qu'un seul faisceau, décidé à travailler plus que jamais à l'émancipation intégrale de l'humanité. »

La Fédération des Bourses est un fait accompli ; autour d'elle le Prolétariat va pouvoir, ayant une force propre et indépendante, occuper la première place intellectuelle, dans la lutte pour la conquête de l'avenir.

Bientôt, tous les centres industriels auront leur Bourse du Travail, dont le premier devoir sera de se joindre à la Fédération naissante.

De sorte que, dans un avenir rapproché, toutes les forces ouvrières ne formeront plus qu'un seul bloc, uni par les intérêts communs, cimenté par la solidarité.

Et la bourgeoisie qui, après s'être fait des gorges chaudes de nos divisions passées, escomptait déjà nos divisions à venir, n'aura plus qu'à prendre son parti de la liquidation sociale prochainement inévitable.

Vive l'émancipation des travailleurs !

Vive l'humanité !

Vive la Révolution sociale !

Les fonds des syndicats professionnels. — Le ministre du commerce vient de publier au sujet des conditions dans lesquelles les chambres syndicales peuvent déposer leurs fonds disponibles, soit à la Caisse d'épargne, soit à la Caisse des dépôts et consignations, une circulaire dans laquelle nous relevons les indications suivantes :

« Les syndicats professionnels sont autorisés, comme toutes associations ou sociétés régulièrement constituées, à se faire ouvrir un compte à la caisse nationale d'épargne.

« Ils sont admis à bénéficier des dispositions qui élèvent au maximum de 8.000 francs les dépôts de certaines Sociétés.

« Les conditions dans lesquelles peuvent s'opérer les dépôts et retraits de fonds sont déterminées par une instruction de l'administration des postes et des télégraphes en date du 17 mai 1890.

« En ce qui concerne la caisse des dépôts et consignations, la commission de surveillance placée près de cet établissement a décidé, dans sa séance du 16 décembre dernier, que les syndicats professionnels, dont les statuts comportent la distribution de secours ou la constitution de retraites en faveur de leurs membres, seront admis désormais à déposer leurs fonds disponibles à la Caisse des dépôts et consignations, au compte : Etablissements publics ou autres établissements assimilés. » Le taux de l'intérêt alloué à ces dépôts est actuellement de 2 %, capitalisé annuellement.

« Les retraits ont lieu à partir du cinquième jour qui suit la demande de remboursement. Les versements doivent être opérés par le trésorier du syndicat, sous la seule condition de remettre à la Caisse des dépôts un exemplaire des statuts et d'y faire accréditer sa signature et celle du membre du syndicat qui a qualité pour autoriser les retraits.

« Auprès de la Caisse des dépôts et consignations, comme auprès de la Caisse nationale d'épargne, les syndicats profes-

sionnels doivent, pour pouvoir se faire ouvrir un compte, être régulièrement constitués dans les conditions exigées par la loi du 21 mars 1881. »

La nouvelle déclaration du « Comité Révolutionnaire Central ». Le Comité révolutionnaire central ayant remanié sa déclaration de principe et son règlement, nous croyons devoir les reproduire intégralement, et profiter de l'occasion pour rendre hommage aux louables efforts que font sans cesse le citoyen Vaillant et ses amis en faveur de l'union socialiste contre toutes les réactions.

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE CENTRAL

Déclaration et Règlement

Tout individu admis par un comité adhérent et tout groupe dont l'adhésion au présent programme et règlement aura été acceptée par le Comité central du parti, en deviendront partie intégrante et membres adhérents.

Le parti ou Comité Révolutionnaire central est constitué par l'ensemble des membres et groupes adhérents dont le Comité central ou Comité révolutionnaire central proprement dit, siégeant à Paris, est formé par délégation des comités adhérents.

DÉCLARATION

Convaincu que dans le mouvement socialiste international, le rôle des nations est, indépendamment des causes générales et communes, déterminé pour chacune par sa nature, son histoire et les circonstances, le Comité révolutionnaire central s'est toujours proposé de marcher dans la voie de la tradition révolutionnaire du peuple français, pour qui, toute revendication sociale, dès qu'elle se généralise et devient plus active, prend un caractère essentiellement politique.

Le Comité révolutionnaire central et tout socialiste digne de ce nom, reconnaît la lutte de la classe ouvrière contre la classe capitaliste, comme la caractéristique du socialisme actuel, la règle directrice de son action : pour l'émancipation de la classe ouvrière, pour le combat, la victoire de la Révolution contre la réaction, pour la délivrance enfin de tous les jougs politiques, sociaux et intellectuels de l'homme, dans la liberté individuelle et collective, dans l'égalité de fait et de solidarité de la République sociale, de la société sans dieu ni maître. Il est athée (matérialiste et transformiste), républicain, communiste, révolutionnaire et internationaliste.

En dehors cependant, de l'action consciente qui, aux lenteurs hasardeuses d'une évolution historiquement déterminée, inévitable, mais d'allure incertaine, substitue le cours rapide de la Révolution ; chaque jour par la force des choses, par l'effet de sa puissance infiniment accrue de production, d'intelligence et d'énergie, la société brise les formes mortes, rompt les liens, qui l'enserrent et prépare, forme l'avenir.

Il n'est pas un de ces effets, de ces résultats, si minime soit-il, qui ne soit désirable. Il n'est pas un des actes de la vie nationale auquel nous

ne devions participer, dont nous ne devions tenir compte et tirer parti dans l'intérêt des revendications ouvrières et pour le développement de la République.

Si, entre toutes réformes, nous mettons avant tout, celles qui, plus directement importent à notre cause : les conditions et garanties du travail, l'organisation et la liberté syndicale, assurées par une législation nationale et internationale ; il n'est aucun progrès des institutions républicaines, des droits municipaux, des libertés individuelle et populaire, de l'instruction publique elémentaire et supérieure unifiée et généralisée, de l'hygiène, des arts, des sciences, de l'industrie et de tout mode de l'activité humaine, qui nous soit indifférent. Ce sont autant de pas hors du passé, autant de moyens qui bientôt, socialement employés, permettront de répandre sur tous : les biens, les richesses, l'aisance, le bonheur, aujourd'hui monopolisés.

Le comité révolutionnaire central considère la paix internationale, comme la condition essentielle et première de cette éclosion progressive et irrésistible de la société nouvelle : aussi le militarisme et le césarisme sont-ils ses plus directs ennemis ; et il réclame tout d'abord : la suppression de l'armée permanente et l'armement général du peuple, militairement instruit et organisé, pour la défense de son indépendance et la garde de ses droits.

Au lieu d'attendre dans l'impuissance de divisions, auxquelles nous avons toujours été étranger, la débâcle d'un état de choses anarchique, que maintient à grand'peine le privilège propriétaire et capitaliste, armé du pouvoir ; nous voulons agir sans retard, et constituer dans son unité d'action, préparant son unité d'organisation, le parti socialiste, l'avant-garde de l'armée ouvrière ralliée, entraînée, menée à l'assaut de la société capitaliste, à la conquête du pouvoir politique.

C'est aux premiers rangs de cette avant-garde militante que nous voulons pour combattre, désarmer la réaction pour armer la Révolution, de cet instrument tout puissant, — le pouvoir, — qui, aux mains de l'ennemi fait notre misère et notre faiblesse et qui demain fera notre force et notre délivrance.

Maîtres du pouvoir politique, le parti socialiste et la classe ouvrière arracheront à la classe possédante, au privilège, aux accapareurs de la société capitaliste, la matière et les instruments de production, rendus propriété sociale, fonctionnant pour la communauté sociale, dans l'ordre normal de la société socialiste pouvant alors évoluer librement. — A cette conquête émancipatrice du pouvoir politique, à l'avènement de cette dictature impersonnelle et initiatrice de l'ordre nouveau, du prolétariat socialiste, nous devons employer tous les moyens, donner tous nos efforts.

Le programme général du comité révolutionnaire central, est celui que dans les congrès de l'Internationale, interrompus par les massacres Versaillais, puis dans les congrès internationaux de Paris, 1889 ; de Bruxelles, 1891 ; et dans les suivants ont formulé et formuleront les délégués de la classe ouvrière et du parti socialiste, le programme vivant du prolétariat socialiste arrêté par lui, toujours développable, en rapport avec le progrès des idées, des mœurs, des événements et des choses (1).

Son principe d'action socialiste et révolutionnaire, c'est : éclairé par les lumières du socialisme moderne, en dehors de toute limitation doctrinaire ou

(1) Les congrès de l'Internationale et les congrès internationaux socialistes ont voté et nous affirmons avec eux : la Manifestation du 1er Mai ; le pacte international d'union des travailleurs et des socialistes de tous les pays ; la lutte de classe ; la journée de huit heures ; le salaire minimum équivalent aux besoins ; la législation nationale et internationale protectrice du travail ; le

sectaire, de combattre incessamment, à toute occasion, sur tous les terrains, le combat de la classe ouvrière, du socialisme et de la Révolution jusqu'à l'abolition du régime capitaliste, des privilèges et des classes.

Parti d'action, le comité révolutionnaire central adopte tous les modes d'activité : économique politique et sociale, électorale et révolutionnaire.

Il ne s'interdit d'autres actes que ceux qui, même seulement en apparence, contredisant au programme et à l'idée socialiste ou à l'honneur, ravaleraient l'action socialiste au niveau des combinaisons politiciennes des partis bourgeois, la discréditeraient et déshonoreraient. Il n'est pas deux morales, l'une privée et l'autre publique, comme l'ont dit ou pratiqué tous les politiciens. La loyauté est le devoir rigoureux, la seule vraie et habile tactique du socialisme.

Le Comité révolutionnaire central, inébranlablement fidèle à la fois à la République, au Socialisme et à la Révolution, insensible aux attaques, dédaigneux de toute intrigue, châtiant les trahisons, a su, dans les crises dernières, combattre le césarisme sans fléchir devant l'opportunisme. Si son appel eut été mieux écouté, le boulangisme eut eté écrasé, sans que l'opportunisme eut pu triompher. — Le comité révolutionnaire central a toujours combattu et combattra toujours la réaction, sous quelque forme ou masque qu'elle se présente ou déguise : partis du passé et du présent ; intrigues césarienne ou monarchique ; religieuse et cléricale ; contre-révolution opportuniste, administrative et gouvernementale.

Dans de nombreuses déclarations, dont celle-ci est le résumé, dans les propositions de ses élus le comité révolutionnaire central a marqué le caractère de son programme spécial ; et il ne cessera d'affirmer nettement par ses actes et ses paroles, en toute occasion, ses opinions et volontés, son action, son rôle, dans le mouvement socialiste révolutionnaire.

RÈGLEMENT

Le Comité central du Parti siège à Paris.

Il est formé par la délégation des Comités de Paris et de la banlieue, à raison de un délégué par dix membres et fraction de dix membres.

Les Comités départementaux peuvent s'y faire représenter par un délégué.

L'administration du Comité révolutionnaire central est constituée par une Commission administrative nommée pour un an et dont font partie de droit les élus : députés et membres du Conseil municipal de Paris.

Des commissions spéciales sont formées suivant les circonstances et les besoins.

Les élections de la Commission administrative et des commissions spéciales alors en fonctionnement, ont lieu en janvier sur convocation motivée à cet effet.

La Commission administrative est l'agent d'exécution du Comité révolutionnaire central. Elle a seule qualité pour prendre, en son nom, toute déci-

---

combat par tous les moyens contre le militarisme et la guerre; pour la suppression de l'armée permanente, pour la paix internationale ; l'abolition du salariat et du patronat, du privilege et du régime capitaliste par l'expropriation de la classe capitaliste, par la socialisation de la matière et des instruments de production, etc., etc.: enfin l'organisation nationale et internationale de la classe ouvriere et du parti socialiste ; le secrétariat du travail et la periodicite des congres.

Le Comité révolutionnaire central a ses représentants aux congres internationaux socialistes et au secrétariat du travail.

sion urgente, dans l'intervalle des séances. Elle en est responsable. Elle prépare les ordres du jour et le travail du Comité et le convoque extraordinairement s'il y a lieu.

Le bureau du Comité est composé : d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier-adjoint, élus aussi en janvier, pour un an. Le Secrétaire, au moins, doit être pris parmi les membres de la Commission administrative.

La fréquence des réunions ordinaires et périodiques est déterminée, suivant les circonstances, par le Comité révolutionnaire central.

Le vote, sur toute question, se fait par tête et ne peut avoir lieu par comité que dans des cas exceptionnels et dont le vote, ainsi déterminé, serait remis à une séance suivante, pour consultation des comités dans l'intervalle.

Suivant les cas, soit spontanément, soit sur la demande des comités, le Comité révolutionnaire central envoie des délégués ou une Commission de visite, aux séances des comités adhérents de Paris et des départements.

Chaque comité adhérent, a un secrétaire, ayant outre ses fonctions spéciales, la charge de la correspondance avec le secrétariat et la Commission administrative du Comité révolutionnaire central.

Les séances des comités adhérents sont autant que possibles hebdomadaires.

Dans les départements et les villes où se trouvent plusieurs comités adhérents, est formée une fédération départementale ou urbaine en rapport régulier avec le Comité central du Parti.

La cotisation est au minimum de 0 fr. 25 par semaine pour les comités de Paris et de la banlieue et de 0 fr. 25 par mois pour les comités des départements.

Toute modification aux présents programme et règlement, ne peut être faite que sur la proposition de la majorité des comités et pour être acceptée elle doit être votée par une majorité des deux tiers des comités appelés par convocation spéciale.

Février 1892.

Pour le Comité révolutionnaire central.
La Commission administrative.

BAUDIN, député ; CHAUVIÈRE, Ed. VAILLANT, conseillers municipaux de Paris ; DEGAY, LEPAGE, CALMELS, PERNIS.

Secrétaire, E. LANDRIN.
257, Avenue de la République.

Les conférences de l'Institut d'Ethnographie comparée.— Depuis deux mois nous avons interrompu la publication du résumé des conférences de « l'Institut d'Ethnographie comparée » que nous envoyait régulièrement le citoyen Galiment. L'abondance des matières de ce numéro nous oblige à un nouvel ajournement. Mais en avril nous espérons pouvoir recommencer la série de nos résumés par l'analyse des conférences suivantes :

Dieu ou le mensonge religieux, par notre ami et collaborateur Albert Régnard.

Le libre arbitre et la peine de mort devant l'Antropologie criminelle, par le citoyen Henri Galiment.

Le *Socialisme Scientifique*, par le conseiller municipal Prudent-Dervillers.

La *petite bourgeoisie et le prolétariat intellectuel devant la Haute Banque*, par notre ami et collaborateur Eugène Fournière.

Une nouvelle jurisprudence. — Est-ce que notre magistrature finirait par s'humaniser? C'est du moins l'heureux augure que nous voulons tirer d'un récent jugement de la Cour de Dijon, laquelle condamne un fils de famille peu scrupuleux à payer une somme de 20.000 francs à la jeune personne qu'il avait séduite puis abandonnée après octroi de deux enfants. L'arrêt de la Cour constate nettement que « la faute commise en commun n'empêche nullement la condamnation à des dommages-intérêts de celui qui en a été l'instigateur,— et que des obligations pécuniaires s'imposent tout au moins, en pareil cas, à tout homme d'honneur.

BELGIQUE.

Le Congrès du 21 février. — Jamais situation n'a été plus grave pour le parti ouvrier belge, mais jamais non plus elle n'a été plus pleine d'espérances. Encore quelques assauts, et l'obstinée tenacité avec laquelle ont été menés les destins du parti ouvrier, recevra sa récompense. Sous la pression populaire et grâce aux efforts convergents de tous les Démocrates, le suffrage universel finira par être obtenu très prochainement. Et ensuite? Ensuite les Socialistes belges n'auront plus qu'à profiter des leçons politiques que leur a prodiguées l'histoire du suffrage universel français. Au surplus, nous sommes certains que les premiers succès ne les oublieront pas et que leur intelligence politique et leur esprit d'entente et d'union continueront à être à la hauteur des événements qui vont se succéder avec rapidité. Bref, le courageux passé méthodique des Socialistes belges nous est un sûr garant de leur avenir, et voici, sans autres commentaires, le texte des trois principales résolutions adoptées, la première sur la proposition de Volders et de Vandervelde, les deux autres sur l'initiative de Volders :

« Le Congrès ouvrier,

« Restant fidèle aux décisions des Congrès internationaux relatives aux manifestations en faveur de la journée de huit heures.

« Décide, conformément à ces résolutions, d'organiser le 1er Mai, dans tous les grands centres industriels, des manifestations ayant pour but l'obten-

tion de la journée de huit heures et du suffrage universel, considéré comme l'un des moyens de réaliser cette réforme. »

« Le Congrès ouvrier,

« Décide qu'après le vote de la révision par le Parlement censitaire, le dimanche précédent les élections à la Constituante il y aura dans tous les centres industriels des manifestations ayant pour but d'appuyer l'élection des candidats partisans du suffrage universel et de réclamer de l'assemblée constituante le vote du suffrage universel ;

« Invite les prolétaires des villes et des campagnes à chômer les jours des élections à la Constituante, afin d'affirmer que la masse populaire entend ce jour, et désormais toujours, intervenir dans les élections. »

« Le Congrès,

« Décide que la grève générale, dernière et suprême ressource de la classe populaire, éclatera si le Parlement actuel repousse la révision ou sur le signal de la Constituante, le jour où cette assemblée aura prouvé, par le rejet du suffrage universel ou par une manifestation décisive d'hostilité à cette réforme indispensable, sa volonté définitive de ne pas donner justice au peuple.

HOLLANDE.

Correspondance. — Dans le courant du mois de février le referendum dans le parti socialiste révolutionnaire hollandais, s'est prononcé sur les résolutions, adoptées ou rejetées par le congrès du parti.

Voici les résolutions principales, qui ont reçu l'assentiment du parti. Elles expriment parfaitement le caractère du parti ouvrier en Hollande.

« Le parti appuiera la tactique des députés hollandais au Congrès de Bruxelles quand à la résolution proposée par ces délégués sur le militarisme et il entretiendra pour cette résolution une vive propagande (1).

---

(1). Nous rappelons ci-dessous le texte de la proposition non votée de Domela Nieuwenhuis sur la position et les devoirs de la classe ouvrière vis-à-vis du militarisme ;

Le Congrès,

Considérant que les divergences nationales ne sont jamais dans l'intérêt du prolétariat, mais dans celui de ses oppresseurs ;

Considérant que toutes les guerres modernes, exclusivement suscitées par la classe capitaliste dans son intérêt, sont un moyen dans les mains de celle-ci de briser la force du mouvement révolutionnaire et de consolider la suprématie bourgeoise par la continuation de l'exploitation la plus honteuse.

Considérant qu'aucun gouvernement ne saurait invoquer comme excuse qu'il a été provoqué, attendu que la guerre est le résultat de la volonté internationale du capitalisme ;

Le Congrès international ouvrier socialiste de Bruxelles déclare que les Socialistes de tous les pays répondront à la proclamation d'une guerre avec un appel au peuple, pour proclamer la grève générale.

« Le parti maintiendra la tactique révolutionnaire.

« Les sections du parti ne peuvent pas se joindre constamment à une combinaison quelconque, d'un caractère politique, ou économique qui a pour but de réaliser une partie du programme socialiste ».

(Par cette résolution le parti socialiste hollandais a rompu définitivement avec le soi-disant parti du peuple (volkspartij) dans la province de Frise).

« Dans les élections le parti n'appuiera que ses propres candidats.

« Le premier jour de mai sera un jour de fête qu'on célèbrera autant que possible par des réunions publiques, des conférences agréables et des marches. »

*
* *

La grève des fournisseurs à Tjallberd (Frise) s'est terminée avec défaite des travailleurs, qui étaient trop appauvris et pas assez organisés pour résister au désir immodéré du gain de la part de l'entrepreneur.

Dans la Hollande, certes, c'est justement une forte organisation des ouvriers en syndicats qui manque encore et le parti socialiste doit favoriser une telle organisation de toutes ses forces.

Nous nous préparons pour la célébration du 1er Mai. Un grand meeting national sera tenu à Leeuwarden (Frise). Plusieurs orateurs socialistes y parleront et toutes les dispositions seront prises pour le transport par terre et par mer des voyageurs qui viendront à Leeuwarden de toutes les parties du pays.

L'agitation sera encore plus vive que celle contre « l'impôt du sang » (bloedbelasting) et le militarisme, agitation qui revient chaque année dans la saison printanière vers le temps de la conscription pour le service militaire.

Christ CORNÉLISSEN.

DANEMARK

L'emprisonnement de Pétersen. — Un ex-parisien bien connu de tous les militants du socialisme français, Nicolaï Petersen, rédacteur en chef du journal hebdomadaire socialiste *Arbejderen,* a été arrêté pour une série d'articles sur la Révolution à venir, publiés par lui dans son journal. Tous nos compliments.

ALLEMAGNE

Le « krach de la faim ». — Nous ne nous chargeons pas de démêler les différentes opinions qui se sont fait jour sur les émeutes de Berlin. Contrairement aux insinuations du *Vorwoerts*, il parait cependant que tous émeutiers ne portaient pas des casquettes à trois ponts ou des chapeaux de haute forme puisque Messieurs les députés socialistes ont eux-mêmes réclamé la précipitation des travaux municipaux et nationaux, et ont demandé au Reichstag l'abrogation des droits qui frappent les aliments de première nécessité.

A ces remèdes temporaires, uniquement susceptibles d'apporter un calme momentané, l'épileptique empereur d'Allemagne a offert aux mécontents un remède plus radical et tout au moins inattendu : « Secouez la poussière de la terre allemande et montrez-moi vos talons. Vous me ferez ainsi le plus grand plaisir... L'exil ou le silence... Car nous sommes destinés à de grandes choses et je vous conduirai encore à des journées glorieuses. »

Mais quelles seront ces glorieuses journées? Seront-elles glorieuses pour la Majesté féodalement illuminée de Berlin, ou bien plutôt seront-elles glorieuses pour le peuple allemand en voie d'affranchissement ?

Rappelons-nous que tous les Etats se sont toujours écroulés à ce cri : Du pain ! et que, le jour où l'émeute deviendra Révolution, le gouvernement allemand de demain est tout prêt à fonctionner. En effet, le temps est loin où Bebel, entrant pour la première fois au Parlement, était reçu par des railleries et des ricanements, et où un des chefs du parti libéral osa dire un jour, aux neuf députés qui représentaient, il y a vingt-cinq ans, le peuple : « Vous n'êtes ici que des convives, et comme tels, vous avez à vous conduire convenablement. » Aujourd'hui l'insolence pourrait être retournée.

« L'autre jour, écrit notre ami Jaclard, dans la *Justice*, « Engels prophétisait de Londres, que dans dix ans, les démo« crates-socialistes seraient les maitres du pays ; et qu'il suffi« rait d'un retour au régime de 1878 pour abréger de moitié « cette période d'attente. — En Allemagne, il n'y a pas encore « que des socialistes ; mais il y a déjà plus que des mécontents : « — Quand un régime en est là, son heure est sonnée — Pour « les modérés, l'Allemagne serait à la veille d'un 1870. Pour les « Socialistes, elle est à la veille d'un 1789. — Nous acceptons « volontiers l'un ou l'autre augure. »

Faut-il dire « l'un ou l'autre » ou de préférence « l'un et l'autre »? Hélas! Nous croyons plutôt aux deux événements : 1870 précédera 1789. Pour l'humanité, nous aimerions mieux le contraire, car un 1789 devrait éviter aux Allemands un 1870.

La loi scolaire. — Le remède contre tous les maux politiques qui affligent le conservatisme, la royauté et toutes les institutions monarchiques, c'est la religion. Le sentiment religieux ne fortifie-t-il pas l'esprit d'obéissance et de discipline? Donc, il faut l'imposer par la force. « C'est surtout à l'école primaire, a nettement déclaré M. de Caprivi, qu'il faut inculquer la religion. » Et il ajoutait, en se trahissant : « Quel malheur que les soldats sachent lire! Ils échapperaient à la tentation d'apprendre dans les journaux révolutionnaires la révolte contre leurs supérieurs. Je préférerais voir les recrues absolument ignorantes plutôt que de les voir appliquer leur savoir-lire à la lecture des journaux socialistes. »

Se résoudre à passer sous les fourches caudines du parti ultramontain pouvait sembler difficile à obtenir de la Prusse protestante. Mais, en face des « graves périls intérieurs » pouvait-on hésiter à donner au prêtre une influence encore plus grande que celle dont il disposait en France, sous le régime de 1850, dû à l'intolérance de M. de Falloux?

SUISSE

La loi sur l'extradition. — La nouvelle loi sur l'extradition, votée récemment, soulève des protestations dans tous les centres de la population. — Comme le délai d'opposition échoit déjà le 26 avril prochain, il n'y a pas de temps à perdre pour mettre en œuvre le *referendum.* L'assemblée du parti socialiste suisse et celle des délégués du Grutli, à Zurich, ont décidé toutes deux, en 1890, qu'il serait fait usage de cette arme populaire contre une loi qui aboutit à l'étranglement du droit d'asile.

Nous espérons, avec l'*Arbeiterstimme*, le *Grütli*, et autres journaux avancés de la Suisse, que le « Comité central du Grutli » et le « Comité du Parti socialiste » vont s'entendre pour agir promptement et faire parvenir au plus tôt, à qui de droit, les listes de protestation contre cette scandaleuse atteinte aux anciennes traditions de liberté de la Suisse. Il s'agit de la dignité nationale et du bon renom de l'hospitalité helvétique.

Réglementation du travail. — Dans le canton de Glaris, le Conseil a élaboré une réglementation du travail étendant la loi

des fabriques à toutes les entreprises utilisant plus de deux personnes ou employant, abstraction faite du nombre et du sexe, des personnes de moins de 18 ans, soit comme ouvriers, soit comme apprentis. Cette réglementation ne s'étend pas aux travailleurs agricoles. La limitation à onze heures de la journée de travail pour les adultes, sera donc appliquée d'une manière générale, même aux plus petites entreprises.

ITALIE

Une conversion au Socialisme. — Le célèbre littérateur italien, Edmondo de Amicis, ex-capitaine, romancier et auteur de livres de voyages connus dans l'Europe entière, vient de faire publiquement adhésion au Socialisme, auquel il a été amené par de consciencieuses études sur les cours de l'émigration, sur la condition du prolétariat des classes pauvres.

M. de Amicis déclare ne vouloir plus « servir les institutions » ; il se propose de retirer de la circulation ses écrits militaires. Il affirme qu'un professeur d'économie politique a avoué, à son lit de mort, avoir connu la vérité, mais ne l'avoir pas dite par crainte de perdre sa place.

ESPAGNE

La quadruple exécution de Xérès. — On a pu lire dans tous les journaux le récit véritablement saisissant de la mort des condamnés de Xérès et les préliminaires de leur exécution, qui rappellent la mise en scène de l'Inquisition. Or, quel était le plus grand crime de ces quatre malheureux travailleurs, condamnés au supplice du garrot. C'était de s'être laissés prendre par la police, qui éprouvait le besoin de faire des exemples.

En Espagne, comme dans tous les pays où l'instruction est si peu répandue, le socialisme n'est pas raisonné ; on ne connait rien de l'évolution sociale. Quand on est mécontent, on se dit socialiste, parce qu'on l'est instinctivement ; quand on est encore plus mécontent, on crie : Vive l'Anarchie ! Et, les passions méridionales aidant, si l'on se trouve en face de provocations, l'on a recours à la violence.

Jetez les yeux sur les journaux espagnols. Leur lecture est édifiante. Des feuilles monarchiques même assurent que les troubles de Xérès, les grèves de Bilbao et l'agitation de l'Andalousie n'ont pas d'autre cause que le manque de pain.

L'on ne dit pas assez quelle est la terrible situation des

ouvriers agricoles, même lorsqu'ils ne chôment pas. L'ouvrier agricole ne reçoit souvent pour lui et sa famille que cinquante centimes par jour, une mesure d'huile de mauvaise qualité et du pain si dur que, présenté à plusieurs reprises comme preuve devant les tribunaux, ceux-ci ont dû punir les exploitants qui le donnaient comme salaire.

Tous, ouvriers révoltés de Barcelone, de Bilbao ou de Xérès, prisonniers et condamnés, ont été traités d' « anarchistes », afin d'essayer d'excuser tous les excès de la répression, et d'ameuter contre eux l'opinion, surprise d'apprendre qu'il y eût tant d'anarchistes parmi les paysans espagnols.

La vérité, c'est qu'au delà des Pyrénées, l'anarchiste, tel qu'il est connu en France, n'existe qu'à l'état d'exception. La vérité est qu'on a sciemment accolé l'épithète frauduleuse d'anarchiste à toute une population d'ouvriers uniquement surexcités par les détestables conditions du travail et par une misère inexprimable.

Pas de pain ! Pas de droits à l'existence ! bref, la faim, la voilà la grande coupable, la seule responsable de ces soulèvements ouvriers qui préparent la Révolution sociale.

Et l'homme qui a eu le triste courage d'assumer la responsabilité de l'exécution de Xérès est précisément celui qui, moins que tout autre, avait le droit de se montrer intraitable. Car la néfaste politique de M. Canovas n'a-t-elle pas été la cause occasionnelle d'une recrudescence de la terrible crise économique qui sévit sur l'Espagne.

On s'est traîné aux genoux du premier ministre, on s'est traîné aux genoux de la Reine-régente. L'on a voulu de sanglantes représailles. Eh bien ! L'on en aura. La haine vengeresse va maintenant se répandre et se propager. Et à l'encontre des sorcières de Macbeth, que de femmes espagnoles ne pourraient déjà prophétiser et crier au fils de la Reine : « Tu ne seras pas roi. »

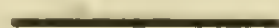
AMÉRIQUE

Une ligue charbonnière. — Le *World*, commentant la constitution du syndicat charbonnier qui vient d'être annoncée, dit que cette colossale opération livre à un groupe d'individus le droit de disposer de toute la production d'anthracite en Amérique. — Ce groupe est arrivé à ce résultat que d'immenses richesses matérielles, qui devraient servir à la prospérité de tous, lui appartiennent désormais exclusivement.

Il n'est pas douteux, ajoute le *World*, que pareille monopolisation de ressources naturelles ne soit mauvaise et dangereuse. En effet, mais comme cela donne raison aux socialistes qui, depuis longtemps ont prévu cette concentration des richesses et qui ont dit et répété à satiété qu'un jour viendra où toute la vie d'un peuple tiendra entre les mains de quelques individus.

Et n'est-il pas triste de voir en présence de tels faits, de petits bourgeois, de petits propriétaires et même certains ouvriers persister à crier : « Le Socialisme, c'est l'ennemi. »

Adrien VEBER.



REVUE DE LA PRESSE

SOMMAIRE. — Limitation de la journée de travail et production : *Revue d'Economie Politique.* — Coopération et Socialisme : *L'Emancipation.* — Les Scènes sociales et l'Enseignement officiel : *Nouvelle Revue.* — Justification inattendue : *Journal des Economistes.* — Le Quatrième Etat : *Association Catholique.* — Les Syndicats et la loi de 1884 : *Le Correspondant.* — Figarisme et Socialisme : *Entretiens Politiques et Littéraires.* — Loi d'amour : *Société Nouvelle.* — Divers à lire.

LIMITATION DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL ET PRODUCTION.

Sans doute, ce n'est pas sans une certaine éloquence que nos économistes vouent aux Dieux infernaux les théoriciens de l'intervention de l'Etat en matière de Travail et les gouvernements qui sous la pression de l'opinion publique mieux éclairée s'ingèrent chaque jour plus étroitement dans les rapports qui désunissent capitalistes et travailleurs.

« L'interventionnisme voilà l'ennemi ! clament-ils et ils énumèrent avec force chiffres à l'appui les terribles calamités qu'il doit fatalement entraîner. Désertion par le Capital d'un champ où l'activité individuelle ne peut librement s'exercer, diminution de la production, abaissement des salaires, misère extrême des travailleurs, j'abrège.

Le tableau est triste, aussi inexact que triste, heureusement.

Dans la **Revue Economique** (janvier 1892), Miss Victorine Jeans, dans un article très instructif examine quelles ont été, pour la production, les salaires, les profits, les conséquences des *Factory's acts*.

« Il n'est certes pas besoin de grands raisonnements pour démonter que la prophétie sous sa forme extrême — par exemple la ruine de l'industrie anglaise qu'annonçaient Senior et Miss Martineau — s'est trouvée complètement erronée.

C'est un fait patent, en effet, que l'industrie textile de l'Angleterre durant la période 1850 à 1863, bien loin de décliner, s'est au contraire énormément développée.

Les exportations de cotonnades ont été en chiffres ronds (cités dans la discussion de 1874) :

En 1850	1.000	millions de yards.
1860	2.000	—
1870	3.000	—
1872	3.500	—

. . . .

« En mai 1847, par exemple, quand il se présenta à la Chambre muni de toutes les armes nécessaires pour défendre son bill contre les critiques *économiques*, il ne manqua pas d'invoquer un grand nombre de cas où les patrons avaient réduit volontairement la durée de la journée de travail pour faire une expérience et avaient constaté néanmoins une production égale ou même supérieure résultant simplement d'un accroissement de vigueur de leurs ouvriers. « Je ne puis comprendre, disait un patron, comment nos hommes peuvent fournir en dix heures autant de travail ou même un peu plus qu'autrefois en onze heures. Je le dis un jour à l'un d'eux : John, dites-moi donc comment il se fait que vous puissiez faire plus d'ouvrage en dix heures que vous n'en faisiez en onze ? Parce que, dit-il, nous pouvons nous reposer davantage la nuit et que nous sommes en meilleures dispositions pour le travail de la journée et en outre les après-midi ne sont pas si longues. — Il pourrait filer, ajoutait-il, dix ans de plus si M. G. voulait supprimer la journée de onze heures. » La vérité est qu'il y a une loi du rendement non proportionnel (*diminishing return*) pour le travail comme pour la terre. La difficulté est de déterminer à quel moment la loi commence à agir, le moment psychologique variant suivant les pays, les races, les différentes industries et même suivant les individus. Mais il n'est pas douteux qu'avant la promulgation des lois sur les fabriques, la limite était dépassée de beaucoup pour les enfants et même pour les adultes et que l'économie qui en résultait ainsi était tout à fait illusoire. Le jugement du Dr Cunningham sur ce point est très précis et tout à fait au point : « Il y a, dit-il, un certain degré de tension en rapport avec les forces du tempérament de l'homme et le seul moyen d'empêcher qu'il ne fut dépassé, c'était d'établir l'industrie textile en Angleterre sur une base plus solide que celle admise par les anciens économistes. »

Cette loi du *diminishing return* a été assez souvent vérifiée et justifiée en France comme ailleurs, les théoriciens du laisser faire n'en persistent pas moins pour cela à s'insurger contre (1) la limitation de la journée de travail par voie législative et à présenter sa réduction comme devant être inévitablement suivie d'une diminution dans la production.

Ce qui, une fois de plus, prouve bien qu'il n'est de plus sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

Coopération et Socialisme.

L'**Emancipation** publie sur la coopération quelques réflexions de notre collaborateur et ami Louis Bertrand :

« Pendant une bonne partie de ce siècle, l'idée coopérative a été combattue par les socialistes de toutes les écoles, parce que, disait-on, elle était un palliatif, un trompe-l'œil et que c'était nuire à la classe ouvrière, que de préconiser de semblables moyens.

(1) Lord Shaftesbury.

Aujourd'hui, il en est tout autrement et l'exemple donné par les socialistes belges trouve partout des imitateurs, et les socialistes anglais, allemands, français, italiens, roumains, etc., commencent à leur tour à faire de la coopération dans un sens socialiste !

Il n'y a là qu'une chose bien naturelle, en somme.

Au début, les coopérateurs pouvaient n'avoir pour but que d'acheter les denrées au meilleur marché possible et de se les céder au plus bas prix. L'idée était bonne et a fait son chemin. Aujourd'hui, ce simple but primitivement entrevu, peut sembler trop étroit, trop mesquin et il est permis de s'emparer de l'idée coopérative en poursuivant un but plus élevé.

C'est la loi du progrès !

N'en est-il pas ainsi de tout ?

La société humaine n'a-t-elle pas débuté modestement, pour se développer ensuite progressivement ?

Pourquoi n'en serait-il pas de même de la coopération qui, primitivement, pouvait être terre-à-terre, n'entrevoir qu'un idéal très limité, restreint, mais qui peu à peu a su agrandir ses vues, augmenter la somme de ses prétentions ?

Le progrès, en coopération, selon nous, doit consister à lui faire jouer un rôle de plus en plus considérable. »

Et ce rôle le vaillant socialiste belge le définit ainsi :

« La coopération ne doit pas se borner à *améliorer* l'état présent, en supprimant quelques intermédiaires inutiles, véritables non valeurs sociales, elle doit aussi aider à la *transformation* de la société dans le sens socialiste qui, à ce point de vue, fait la guerre à tous les intermédiaires, à tous les parasites quels qu'ils soient. »

C'est également ainsi que pense Anseele.

« Socialistes et Coopérateurs écrit, dans la même Revue, le directeur du **Vooruit**, ont tort de se combattre ; ils veulent tous les deux la même chose et quand ils le comprendront enfin, la classe ouvrière aura fait un pas immense vers son émancipation.

Les coopérateurs anti-socialistes s'étonnent que la coopération ne prenne pas de l'extension et ils déclarent les ouvriers incapables de saisir les avantages de ce système de travail et d'organisation.

Ils n'ont pas tout à fait tort, mais en vérité, la raison principale pour laquelle la coopération n'a pas entrainé les masses, c'est qu'elle n'en a jamais personnifié les grandes et légitimes aspirations.

Les coopérateurs comprendront-ils maintenant pourquoi les masses ne les ont pas suivis ? Le salut de la coopération est dans le socialisme. »

Paroles, qui dans la bouche d'hommes généreux, sincères et expérimentés comme Anseele et Bertrand, acquièrent une indiscutable autorité et que devront méditer les timides, les craintifs du coopératisme.

Les Sciences sociales et l'Enseignement Officiel.

Qu'en ce qui concerne les études sociales notre enseignement tant supérieur que secondaire est « ridiculement insuffisant », voilà ce qu'après bien d'autres, constate M. Edouard Fuster dans la **Nouvelle Revue** du 15 janvier :

« Il se peut qu'il n'y ait pas d'économie politique, qu'elle ne soit au moins qu'un art et non une science : peu importe. En fait, il y a des questions

sociales à régler. Ce n'est pas affaire de la politique théorique, à peine du droit. l'égalité civile existe : on nous réclame l'égalité économique, que la Révolution sut mal établir, puisqu'elle prévoyait fort peu le développement de l'industrie et de l'échange, et la formation d'un prolétariat. Je crois bien que l'économie politique, lisez l'économie sociale, aurait son mot à dire ici, dès à présent »

C'est tout récemment qu'on voulut bien s'en aviser. Voici où nous en sommes. Chaque Faculté de droit possède une chaire politique. Ailleurs, à l'Ecole des mines, aux ponts et chaussées, aux arts et métiers, aux sciences politiques, aux hautes études commerciales, des cours remarquables sont donnés par des spécialistes, devenus heureusement professeurs ; faut-il citer les cours et l'activité généreuse de M. Cheysson ? Le Collège de France donne bien un cours, mais il y a tant d'anglais ! Dernièrement encore, on s'en souvient, le ministre de l'instruction publique transporta en première année de droit le cours donné en deuxième année ; l'idée était excellente : il est difficile de dire si M. Gide a raison de la considérer en pessimiste. Ajoutez à cela un ou deux cours de science financière. Et c'est tout. »

Tout cela est absolument exact et nous confessons ne pas nous affliger. Bien plus nous n'hésitons pas à déclarer, dût s'en indigner M. Fuster, que, étant donné, les théories économico-sociales en faveur dans les Ecoles et Facultés de l'Etat, ce n'est pas au développement d'un tel enseignement que nous applaudirions, mais plutôt à sa restriction.

N'est-ce pas assez des débouchés actuellement offerts aux dangereux sophismes de l'économie libérale.

Je sais bien que M. Fuster attend beaucoup des Universités autonomes, de l'initiative privée. Mais il s'illusionne étrangement s'il espère que dans ces Universités ou sociétés libres d'études sociales on pourra recruter de nombreux adeptes à ce libéralisme (qui lui est cher), qui remplace la concurrence individuelle par la concurrence collective, corporative et qui tout en repoussant le laisser-faire dans ses dernières conséquences, aussi cruelles que logiques, n'en affirme pas moins l'urgente nécessité de combattre le socialisme, qu'il soit socialisme d'Etat, réformiste ou révolutionnaire.

JUSTIFICATION INATTENDUE.

Dans le **Journal des Economistes** (février), M. Rouxel écrit ce qui suit :

Il y a des économistes qui s'imaginent que le travail à l'heure, et a fortiori, aux pièces ou à forfait, est plus profitable et plus agréable à l'ouvrier que le travail à la journée. Ce n'est pas M. Bertrand qui se laisse prendre à cette idée. Dans un rapport présenté au Congrès international socialiste ouvrier de Bruxelles et publié dans la *Revue Socialiste*, M. Bertrand demande au contraire la suppression du travail aux pièces et à forfait. Malheureusement les raisons qu'il invoque ne sont pas bien fortes.

L'ouvrier qui travaille aux pièces a intérêt à produire beaucoup et vite. Par conséquent, il gagne davantage. Mais le patron profite de cela pour réduire le taux de rémunération, d'où il suit que le salaire revient à son taux primitif, sinon au-dessous, et que l'ouvrier travaille davantage, il faut qu'il fasse des journées de plus en plus longues.

Autre inconvénient du salaire aux pièces : « En faisant travailler à domicile, le patron n'a pas à craindre la coalition, les grèves de ses ouvriers qui se connaissent à peine et qui, isolément, sont forcés et contraints d'accepter toutes les conditions qui leur sont faites. »

Voilà la thèse dans toute sa force. M. Bertrand cite à l'appui des exemples qui ne paraissent pas avoir grande valeur.

Il est facile de voir que M. Bertrand, comme tous les socialistes, n'envisage qu'un côté d'une question qui est complexe. Le patron n'est point le maître d'élever ou d'abaisser les salaires. Il est réglé en cela par une double loi : 1° la demande et l'offre de ses ouvriers ; 2° la demande et l'offre de ses produits. Si, les ouvriers étant rares, le patron voulait baisser le prix de l'unité de travail, sous prétexte qu'ils gagnent trop, comme ces ouvriers l'auraient bientôt envoyé promener ! Il peut, il doit même arriver que le travail aux pièces augmente la rétribution des ouvriers ; cette augmentation les stimule à travailler quelques heures de plus pour accumuler de quoi s'établir ; en même temps cette augmentation attire de nouveaux bras dans la profession ainsi favorisée. *Alors le marché s'encombre, les prix des produits baissent et le patron*, non pas arbitrairement et pour son plaisir, mais par nécessité, *est bien obligé de réduire le taux de rétribution de ses ouvriers et même d'en congédier une partie.*

Et les socialistes ont par suite absolument raison de se prononcer contre ce mode de travail.

Mais M. Rouxel ne se proposait-il pas de conclure inversement ?

Le Quatrième Etat.

Dans l'**Association Catholique,** sous ce titre *Le Glas d'un régime*, M. La Tour du Pin Chambly retraçant à grandes lignes l'évolution économique commencée au lendemain de la Révolution, écrit au sujet du Quatrième Etat :

Il se créa un quatrième état par le fait de l'écart croissant entre la condition de l'employé et celle de l'employeur ignoré et irresponsable qui remplaçait peu à peu le patron connu et indéfiniment responsable. Les salariés de l'industrie formèrent une classe à part, intelligente, instruite, facile à s'éprendre de l'idée de solidarité et à se constituer en « parti ouvrier », auquel il ne manquerait que l'organisation pour devenir un parti politique. La loi de 1884 sur les syndicats professionnels vient à point pour favoriser cette organisation, au développement de laquelle les capitalistes assistent avec effroi, tandis que le reste de la nation la voit plutôt de bon œil, et que nous y voyons, nous, la première phase d'une grandiose réorganisation sociale. Le premier résultat de cette organisation sera de porter le débat, en matière de contrat de travail, du terrain individuel sur le terrain social ; c'est-à-dire que la loi de l'offre et de la demande ne s'exercera plus entre un patron et un ouvrier, mais entre la classe patronale et la classe ouvrière, et que c'est aux rapports juridiques du capital et du travail que devront désormais, selon l'expression précitee, sinon « se réduire », du moins se conformer tout d'abord les rapports à intervenir entre les patrons et les ouvriers.

Enfin ces rapports juridiques du capital et du travail seront eux-mêmes influencés par un certain idéal de justice sociale, absolument inconnu aux docteurs du régime capitaliste, appelés communément les économistes.

Ce *processus*, cette évolution économique et sociale, est absolument fatal, et après avoir loué la sagacité de ceux qui l'ont proclamé, comme il a été dit, on peut pourtant s'étonner qu'il leur ait fallu pour cela une leçon de choses. On doit surtout regretter que tant d'hommes de bien, tant d'autorités sociales du monde de la politique, de la chaire même ou du barreau, ne l'ayant pas vu venir, en contestent encore le bien fondé, la légitimité, et aliè-

nent ainsi de plus en plus la partie la plus intelligente de la classe ouvrière aux causes dont ils se proclament les défenseurs. Ajoutez à cela que non seulement ils maudissent cette émancipation du quatrième état, comme on l'a justement appelée, mais qu'ils ne savent absolument de quel côté s'orienter, et montrent en cela n'avoir pas plus le sens historique que ne l'ont les détracteurs systématiques du passé. »

Les Syndicats et la loi de 1881.

M. de Rocquigny dans le **Correspondant** (10 janvier) apprécie longuement les effets de la loi de 1881 sur les syndicats.

A ne considérer que les syndicats industriels M. de de Roquigny est persuadé que ces effets ont été désastreux :

On ne saurait nier que cette loi a généralement mal tenu ses promesses de développer la liberté du travail et de rendre plus équitables les conditions de l'accord entre les patrons et les ouvriers ; elle a surtout favorisé les antagonismes sociaux, en armant les travailleurs contre le capital ; elle a troublé les conditions économiques de la production industrielle, en forçant le chef d'usine à subir la loi des ouvriers qu'il emploie ; elle a rendu précaire la situation des patrons, découragés dans leurs entreprises par des difficultés toujours renaissantes et n'a guère amélioré, en définitive, le sort de l'ouvrier : on peut dire qu'elle a presque exclusivement profité aux meneurs, aux agitateurs de profession, qui ont trouvé un tremplin politique dans les grèves et les manifestations ouvrières.

Aux syndicats agricoles, en revanche, est entièrement acquise la sympathie de M. de Rocquigny. A ses yeux ils ont déjà rendu de très grands services « ils font au grand jour œuvre de progrès, de moralisation et de paix sociale » ; aussi le rédacteur du *Correspondant* emploie-t-il vingt-cinq pages très denses à leur détailler son admiration.

Parfaitement explicables d'ailleurs les préférences de M. de Rocquigny. Les syndicats agricoles sont encore restés à l'écart du mouvement socialiste. Pour les maintenir en leur très pacifiques dispositions, pour les préserver de l'imminente contagion socialiste, *caveant consules* ! Ces bons consuls qui là s'appellent : Méline, Comte de Roquefeuil, Bourgeois, Dauphin, Comte de Villeneuve, etc. Mission héroïque s'il en fût.

Figarisme et Socialisme.

Dans les **Entretiens politiques et littéraires**, M. Randal publie une intéressante et suggestive critique du récent ouvrage de M. Wyzewa, le *Mouvement Socialiste en Europe* :

Nous en détachons le passage suivant :

Et pour grande, on comprend assurément que notre inquiétude le soit, après que M. de Wyzewa nous a fait des chefs socialistes un pareil portrait. Mais ce que nous comprenons moins, c'est pourquoi nous en resterions à

l'inquiétude vague et en quelque sorte platonique; la description qui vient de nous être faite, paraissant très propre à éveiller en nous au contraire la certitude absolue que les temps sont proches d'une révolution populaire victorieuse. M. de Wyzewa ne veut pas qu'il en soit ainsi. Pourquoi donc nous a-t-il fait sa description telle? Sa conclusion est négative. Mais sa conclusion ne ressort pas de son livre. Elle y est ajoutée arbitrairement. Ce qui en ressort c'est que le socialisme a des chefs érudits, écoutés de la foule, doués du sens du possible et du réel, et d'un caractère entreprenant.

M. de Wyzewa dit bien qu'il n'est pas vrai que le socialisme soit un parti vraiment international, et qu'il n'est pas même homogène dans un même pays. Il insinue que dès lors il ne peut aboutir. Mais il aurait fallu nous prouver d'abord que le succès du socialisme dépend de l'absolue homogénéité des partis qui le représentent, et que la révolution sociale ne peut pas se faire chez chaque peuple suivant des modalités conformes à son tempérament, comme s'est faite la Révolution bourgeoise elle-même après 1789. M. de Wyzewa n'a pas essayé cette démonstration.

Il s'est borné à nous faire observer que Benoit Malon est un penseur, Guesde un vrai diable, Vollmar un nouveau duc d'Albe, et Anseele un autre Artevelte. Nous ne saurions tirer de là des conclusions aussi rassurantes pour la bourgeoisie que le voudrait M. de Wyzewa.

Loi d'Amour.

De Maurice Barrès, dans la **Société Nouvelle,** un excellent article. C'est un cours de psychotérapie à l'usage des jeunes aristocrates de la pensée, de ceux (les meilleurs) qui nullement désintéressés de ce qui s'accomplit autour d'eux, restent dans une douloureuse inaction parce qu'impuissants à résoudre les contradictions de la pensée et de l'action, à triompher de scrupules que d'aucuns superficiels prétendent subtils alors que très réels et très motivés. Maurice Barrès poursuit l'enrégimentement de l'analyste, de « l'épicurien intellectuel et raffiné. »

Nous lui proposons, écrit l'auteur du *Jardin de Bérénice* de collaborer aux longs efforts de la solidarité humaine pour les déshérités. Voilà une tâche non viagère, une communion avec l'âme des masses, un élan dans le même sens où marche l'humanité. Belle occasion de donner cours à ces forces inemployées, dont le tumulte ravage notre âme.

Mais pour une effective participation à une œuvre aussi haute, en face de quelles difficultés ne se trouvera pas notre analyste. Ces difficultés Maurice Barrès les examine, en des pages bien curieuses. Sa conclusion ne peut être passée sous silence :

La vraie solution? Je l'entrevois, mais n'ose trop la dire. Elle pourrait accabler qui, l'ayant formulée, serait mal compris.

Ce mot unique qui supprimerait nos scrupules, qui referait l'unité dans ces consciences en désarroi devant la vie, il faut le chercher à la même source où nous avons pris notre besoin d'agir, et comme c'est l'amour seul qui nous pousse à sortir de notre individualité, c'est l'amour aussi qui présidera à notre action sociale. Comme il fut notre mobile, qu'il soit notre loi. Nous sommes sortis de notre culture égotiste par le souci généreux d'exercer une action utile sur nos semblables, d'aider à la collectivité. Ni la notion du devoir, ni les lois écrites n'eussent su nous arracher à notre rêve et faire de nous des agissants; dès lors, nous sommes sous la loi seule de l'amour,

déliés des vieilles notions du devoir et des formules. Quand tous nos principes sont en javelle comment subsisterait-il d'autre scrupule que de peiner un être ?

Mais, dira-t-on, dans cette anarchie quelle est la base logique de cette exception d'amour ? Reportez-vous aux raisons mêmes qui décident les hommes de pensée à entrer dans l'action. Leur aspiration vers l'activité est un acte d'amour. De bien belles légendes pourraient être écrites là-dessus, et je vois l'analyste dans l'action comme un rêveur qui, s'étant fait chevalier errant pour servir sa dame, triomphe de tous ses ennemis tant qu'il lui reste fidèle. Mais du jour qu'il lui manque, il perd sa force et n'est plus que le jouet des circonstances, inutile à ses amis et méprisé de soi-même. Cela se conçoit : sa vigueur c'était la sève d'amour qui était en lui ; qu'il rentre dans son manoir à lire les actions des autres, qu'il retourne à ses histoires de chevalerie.

Ce sont là, éloquemment traduites de généreuses pensées que ne peuvent manquer d'entendre ceux pour qui elles ont été formulées.

MAXENCE ROLDES.

DIVERS A LIRE.

Revue de la France Moderne : *Etudes sociales*, Georges Guillaumin.

L'Ermitage : *Pages sereines*, Paul Redonnel.

La Revue de l'Evolution : *Le Christmas*, J. H. Rosny. — *De la responsabilité des criminels.* — *En Angleterre, en Italie et en Belgique*, Henri Pensa. — *Chronique parlementaire*, Maurice Gaussorgues.

L'Art Social : *Le Théâtre Socialiste*, André Veidaux. — *Le naturalisme et l'Art social*, Marcel Batillat. — *C'est l'amour*, Eugène Chatelain.

Le Devoir, de Guise : *Le Socialisme et la Science.*

Revue Moderne (numéro de février) : *Pour les Sculpteurs*, par Philippe Lebesgue. — *Chronique Parisienne*, par Gustave Lachaze. — *Déception*, délicieux sonnet d'un poète et romancier de grand talent, Jacques Le Lorrain. — (numéro de mars) : *La Pornographie*, par Georges Moreau. — *Les Quatre Temps de l'Amour*, par Edmond Thiaudière. — *Echos Littéraires*, par Charles Bouiget.

M. R.

REVUE DES LIVRES

Victor Modeste. — *Lettre au pape Léon XIII,* à propos de son Encyclique *sur la Question sociale.* — Librairie Guillaumin, 14, rue de Richelieu, Paris. — Prix : 2 fr.

M. Victor Modeste est un ancien maire de Meaux, et, en cette qualité, il est visiblement hanté par le souvenir de Bossuet. L'évêque de Meaux craignait que Louis XIV n'eût pas assez foi en lui-même, il l'encourageait : « O rois, exercez hardiment votre puissance, elle est divine... Vous êtes des dieux. » De même, M. Victor Modeste clame vers le Saint-Père : « A vous d'employer votre pouvoir à préparer la paix sociale pour le bon droit... Bientôt vous verrez les regards des foules tournés vers vous avec espérance, puissance et gratitude. Courage Saint-Père. » — Et modestement, l'ancien maire de Meaux explique la dédicace de son volume en se mettant sous le couvert de Voltaire, offrant Mahomet au pape Benoit XIV.

Nous croyons que M. V. Modeste se fait beaucoup d'illusions; aussi aucune des traces de l'irrévérencieuse ironie voltairienne dans son livre. « C'est dans de tout autres sentiments, écrit notre auteur, que je prends aujourd'hui la plume. »

C'est tout d'abord pour pouvoir rappeler l'attention sur l'abolition de l'usure, du loyer et de l'intérêt sous toutes ses formes. Certes, nous ne méconnaissons pas la valeur de certains aperçus suggestifs de la théorie chère à M. Modeste. Mais vouloir résoudre toute la question sociale par la suppression de l'intérêt ne saurait nous satisfaire : *Timeo hominem unius libri.*

Ensuite M. Victor Modeste « prend la plume » pour critiquer çà et là le vrai socialisme et les vrais socialistes, et surtout pour bénir le grand acte de la papauté, qualifié d' « événement européen et français de premier ordre ». Or, il nous semble que pour un Républicain, le moment actuel d'agression cléricale contre l'esprit républicain est, on ne peut plus mal choisi pour ne pas se réclamer de manifestations un peu plus françaises

qu'une Encyclique, somme toute, ultramontaine, et destinée à l'embrigadement des associations ouvrières, sous la bannière du Sacré-Cœur.

Faute d'espace et de temps, nous ne pouvons controverser avec M. Modeste; mais nous engageons vivement tous nos lecteurs à se procurer la brochure de M. Modeste. Quelles que soient leurs opinions, elle leur suggérera, soit par homœopathie, soit par allopathie, de nouveaux arguments en faveur de leur pensée propre.

Un mot, cependant, à l'adresse du surcroît de puissance temporelle que M. Modeste lui-même est bien obligé de reprocher à l'Eglise, de vouloir conquérir par ses manifestes économiques. Dans le passé, nous sommes redevables à l'Eglise de deux puissances paternelles : la paternité ecclésiastique, caractérisée par l'Inquisition ; la paternité monarchique, caractérisée par le Livre rouge et par la Bastille.

Que nous réserverait la mise en pratique de cette phrase de l'Encyclique : « Pour que les associations ne soient pas dangereuses, il faut leur donner un caractère moral et religieux. » Au surplus, admirez et creusez bien ce membre de phrase : « Pour que les associations ne soient pas dangereuses... », c'est-à-dire pour qu'elles ne soient pas révolutionnaires, pour qu'elles n'implantent pas le vrai Socialisme.

Et tenez, M. Modeste, permettez-moi d'aller jusqu'au bout de ma pensée. Je ne vous dirai pas, cela est devenu banal, que la Révolution n'est autre chose que la réaction tardive de la Justice contre le gouvernement de la faveur et la religion de la grâce, et que, de nos jours, le Socialisme est la continuation de cette réaction justicière.

Je vous rappellerai simplement ceci : En 1788, l'Etat obéré, aux abois, ne sachant plus que prendre à un peuple ruiné, s'adresse suppliant au clergé, le prie de payer l'impôt. Sa réponse est admirable, digne de mémoire : « Non, le peuple de France n'est pas imposable à volonté. » « Invoquer le nom du peuple pour se dispenser de venir en aide au peuple ! s'écrie Michelet. Dernier point vraiment sublime, où devait monter la sagesse pharisienne. » — Hélas ! Michelet qui avait connu Montalembert, ne se doutait pas que l'Eglise irait jusqu'à jouer du socialisme et oserait jamais réinvoquer l'intérêt populaire pour se refaire.

Adrien Veber.

Le Mouvement socialiste en Europe. — *Les Hommes et les Idées*, par T. de Wyzewa. — Perrin et Cie, libraires-éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

Dès les premières lignes du livre de M. Théodore de Wyzewa : *Le Mouvement socialiste en Europe*, publié chez Perrin, on s'aperçoit tout d'abord que l'on a affaire à un libre esprit, légèrement ironique, désireux de vérités directement apprises. L'avant-propos qui expose la situation présente débute, en effet, par cette citation de M. Thiers :

« La misère est une condition inévitable dans le plan général de la

Providence : la Société actuelle, reposant sur les bases les plus justes, ne saurait être améliorée. »

Et M. de Wyzewa ajoute :

« Cette consolante opinion, énoncée par M. Thiers, en 1850, dans un *Rapport sur l'Assistance publique*, a beaucoup perdu de son autorité. Il n'y a pas jusqu'aux professeurs d'économie politique qui n'hésitent désormais à la soutenir. Ceux d'entre eux qui ne sont pas devenus franchement socialistes, et qui restent fidèles aux traditions des Ricardo et des Mac Culloch, ceux-là mêmes n'osent plus affirmer avec leur assurance de naguère, l'origine naturelle de la propriété, la nécessité de la misère, l'infaillible excellence du laissez-faire et du laissez-passer. »

*
* *

Pourtant, l'opinion définitive de M. de Wyzeva, rédigée en forme de conclusion, se formule ainsi : « Je ne crois pas que les socialistes arrivent jamais à obtenir ce qu'ils réclament ; et je ne crois pas non plus qu'on réussisse jamais à faire cesser leurs réclamations. Indéfiniment condamnée à l'insomnie par l'éclat de leurs cris, la Société continuera indéfiniment à maigrir et à s'étioler, comme font les gens privés de sommeil. Mais, à cette lente anémie qu'ils auront causée, les socialistes ne gagneront pas autre chose que la satisfaction de l'avoir causée. »

N'est-ce pas un peu dire aussi que la misère est une condition inévitable dans le plan général de la Providence? Le changement, c'est que l'écrivain de ces pages très déliées, très légères, n'a pas les sentiments de dureté conservatrice et les affirmations nettes de M. Thiers. Il est, lui, un lettré sceptique, promenant son dilettantisme à travers les différentes couches sociales, racontant ce qu'il a vu ou ce qu'il croit avoir vu, ce qui est tout un, et n'hésitant pas, comme on vient de le voir, à se montrer contradictoire, tour à tour critique acéré, railleur, ou indifférent.

D'un tel état d'esprit, il est permis d'inférer que le présent livre constitue un renseignement précieux. On peut le lire, de la même manière que M. de Wyzewa a regardé le monde socialiste, avec des yeux clairs, amusés par la personnalité nuancée qui se meut discrètement entre les intentions de ces phrases brèves.

Tout d'abord, une constatation sur la mise à la mode socialiste des classes dirigeantes, çà et là. M. de Wyzewa se refuse à voir dans ces engouements bourgeois, impériaux, ou catholiques, la preuve d'une conversion produite par l'idée de justice. Il y voit, au contraire, le signe d'une alarme générale, d'un désir de retarder, sinon d'arrêter la marche de ce mouvement de revendications qui se manifeste dans l'Europe entière, — et ceci n'est pas fait pour rendre bénévoles et crédules les troupes du socialisme. Il est vrai que l'écrivain, à telle page de son livre, croit seulement à l'action des chefs, aux grandes influences individuelles, ce qui augmenterait, par moments, les chances de réussite de l'armée populaire, mais diminuerait singulièrement ces mêmes chances dans l'ensemble des événements et dans la durée du temps.

L'individu, en effet, joue un rôle important dans l'histoire de l'humanité, par la force de son instinct, par sa manière d'être intellectuelle.

Mais on est obligé d'admettre aussi qu'il est une expression, qu'il parle pour beaucoup qui se taisent, qu'il est une nécessité, et enfin, qu'il a eu des prédécesseurs et qu'il aura des successeurs aptes à jouer le même rôle, en avant de la foule, mais pour représenter la foule.

Or, ici, le rôle du chef, après comme avant la lecture du livre de M. de Wyzewa, s'il apparaît considérable, apparaît aussi, plus que partout ailleurs, peut-être, comme un rôle de suiveur de troupes. M. de Wyzewa prouve, en effet, par de charmantes pages de clarté et de bonne foi, — que le parti socialiste n'est plus un parti de conspirateurs, — que les différences individuelles, les jalousies, les inimitiés n'y font rien, n'empêchent pas les concentrations de se faire. Et il ajoute ces preuves particulières, — que les ouvriers belges n'obéissent à ceux qui sont à leur tête qu'à la condition de les comprendre — et que les ouvriers anglais accompliront les réformes d'eux-mêmes, « sous la pression des circonstances, et non d'après les ordres des chefs socialistes. »

Ce sont là, très loyalement constatés, des désaccords de faits, non seulement avec l'arrêt prononcé par M. Thiers, mais encore avec la conclusion, citée plus haut, de M. de Wyzewa lui-même. Mais s'il conclut ainsi, croyant que les choses dureront toujours comme elles sont aujourd'hui, ne serait-ce pas qu'il oublie de voir qu'il n'y a pas seulement en jeu les socialistes, mais leurs adversaires. Les révolutions et les changements sociaux de l'avenir ne viendront-ils pas dans l'avenir, comme ils sont venus dans le passé, de la violence des résistants, autant et plus que de l'action des assaillants. L'unité socialiste, qui n'existe sans doute pas réellement, à voir le détail des partis et les différences des doctrines, cette unité s'affirmera inévitablement, et s'affirme déjà, en machine de guerre formidable, par le fait de l'hostilité de la classe en possession du pouvoir et de la fortune.



Ce recueil d'observations d'un littérateur est la preuve de l'importance des phénomènes actuels. C'est une réunion de portraits, un défilé d'états-majors. En France, MM. Benoit Malon, Jules Guesde, Lafargue, Vaillant, Allemane. En Allemagne, MM. Liebnecht, Bebel, Werner, de Vollmar. En Belgique, MM. Anseele, Jean Volders, Louis Bertrand. En Angleterre, MM. William Morris, Hyndman, John Burns, Fred Hamill, Herbert Burrows, Aveling. La malice abonde dans ces psychologies sommaires. Un sens délicat se montre dans telles pages, sur les ouvriers de Châtellerault, sur le paysage du lac de Walchensee, sur le *Vooruit* et la Belgique, pays de la fanfare devenu logiquement un pays de socialisme. Mais la remarque finale qu'il importe de faire, c'est qu'il faut que le socialisme d'aujourd'hui soit un sujet bien attrayant, bien gros de conséquences, pour qu'il ait ému, au point de lui faire écrire ce livre, le délicat critique de littérature qu'est M. de Wyzewa.

Gustave Geffroy.

Politica Coloniale, par le Dr Napoleone Colajanni, deputato al Parlamento. Carlo Clausen, editore. Palermo. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre, œuvre de l'éminent sociologue italien, et que nous avons eu la bonne chance de présenter à nos lecteurs dans le précédent numéro de cette *Revue* est comme le titre l'indique une profonde et fine étude sur les causes qui ont déterminé la fièvre des expansions coloniales et des tristes effets qui en découlent pour les nations qui y sont engagées.

A ce sujet notre opinion n'est plus à faire, et nous acceptons intégralement les belles pages de *Politica Coloniale* dont nous reproduisons la conclusion ci-après :

« Il y a déjà plus d'un siècle qu'Arthur Yonug écrivait : « Pour aussi riche que soit notre agriculture, elle n'offre que la moitié du développement dont elle est susceptible. Le retard provient de la politique coloniale, à laquelle à tort on s'est infatué *tandis que l'on devrait considérer comme ami l'ennemi qui nous prendrait les colonies.* Mais on parlait en France de Tippoo-Sahib comme d'une grave menace pour mon pays. Je pense tout le contraire. S'ils nous chassaient de l'Inde, si les nègres nous chassaient des colonies, ils agiraient comme s'ils comprenaient mieux que nous nos intérêts. Parce que dans ce cas les capitaux de la nation s'emploieraient aux objets auxquels depuis longtemps on aurait dû faire des changements.

« A un siècle de distance après la guerre franco-allemande, la même pensée est reproduite par Emile de Laveleye, qui pour punir l'Allemagne de la conquête de l'Alsace-Lorraine voulait lui faire présent de l'Algérie. L'expérience du longtemps passé entre le moment où écrivait l'illustre penseur anglais pendant lequel l'éminent professeur de Liège manifestait la même opinion en forme rude, a été mise à profit des nombreux groupes d'économistes et de la démocratie européenne qui repoussent la politique coloniale comme ruineuse et inique.

« Les raisons des économistes nous sont connues, mais il est bon de résumer celles de la démocratie. La démocratie haït et combat la politique coloniale, haïssable parce que, comme dit Schæffle—l'ami intime du prince de Bismark — « elle ne permet pas de prévenir rationnellement ni à assurer la sortie des émigrants, ni à recouvrer les fonds qu'il eût été nécessaire d'anticiper pour l'émigration, ni à bien prédéterminer et prédisposer la colonisation, ni à retenir les forces du travail et des capitaux meilleurs et utiles à la mèrepatrie, ni à tenir éloignée l'introduction des races pertubatrices, ni à changer sur une vaste échelle, le courant de l'émigration vers peu de points, ni à constituer et maintenir des rapports de commerce vraiment rationnels avec les émigrants ; ni à protéger les émigrants contre les spoliations et les fourberies, ni à atténuer les crises déterminées par les êtres des populations (1). »

(1) Schæffle laisse clairement entendre qu'une politique coloniale honnête et utile ne peut être une entreprise capitaliste ce qui revient à dire que pour être efficace et bienfaisante la colonisation doit avoir un caractère social.

« Le démocratie hait et combat la politique coloniale avec Guyot parce qu'elle est une politique *extensive*. Elle laisse incultes les terres de la mère-patrie et va faire des ports, des canaux, des voies ferrées sur tous les points du monde, tandis qu'elle n'a pas assez d'argent pour en faire autant et bien chez elle.

« Elle va créer des débouchés auprès de gens qui n'ont pas les moyens pour acheter nos marchandises ou n'ont pas besoin d'elles ; tandis qu'elle reçoit chez elle les leurs avec les tarifs de transport trop élevés et avec les tarifs de douane qui ferment les portes et empêchent tant l'entrée que la sortie. Elle se préoccupe de civiliser les barbares et ne pense pas à payer les maîtres d'école chez elle. Tout commence sans aucune complication et cache toutes ses erreurs derrière le drapeau du patriotisme, qui sert à laisser passer une marchandise de contrebande.

« En nous inspirant des faits et expériences que tout le monde connaît ; nous pourrions dire que notre civilisation présente encore trop de lacunes pour qu'elle ait le droit de forcer les autres à l'accepter sous la menace des canons ; et qu'elle s'occupe d'obtenir une bonne sécurité publique dans la métropole avant de la rechercher dans les lointaines colonies ; qu'elle ne justifie pas les entreprises à la Pizzare au nom des théories scientifiques qui s'attribuent aux savants qui ne les ont jamais soutenues, qu'elle est contraire à la politique de conquête, tant au nom du droit qu'au nom de la sécurité nationale.

« La démocratie néanmoins, s'inspirant d'un sain expérimentalisme social ; se souvenant que furent identiques les résultats des conquêtes coloniales violentes repousse et combat l'odieuse politique coloniale au nom de la science et de l'histoire, au nom du droit de l'économie et de la morale.

L'Isola. — Piazza S. Onofrio, 30, Palermo.

Ce vaillant journal périodique dont Napoleone Colajanni en est le directeur, dans son numéro du dimanche 28 février s'exprime ainsi en parlant du deuxième volume du *Socialisme intégral* :

« Aujourd'hui avec un vif plaisir nous signalons à nos lecteurs ce deuxième volume qui est digne du premier. Le *Socialisme Intégral* est appelé à devenir en peu de temps, une œuvre vraiment classique.

« En cette seconde partie de son œuvre maîtresse, Benoît Malon le vrai et intelligent chef des possibilistes, expose toutes les réformes sociales, que l'on pourrait accomplir dans l'application d'une transformation plus radicale — aussi sous le régime actuel il continue une méthode strictement évolutionniste et légale.

« Nous donnons en dernier lieu le sommaire des chapitres avec lesquels l'on comprendra combien de chemin il y a encore à parcourir, avec cette méthode et combien peuvent y apprendre ceux qui dans les Parlements propagent la *législation sociale*. A nos lecteurs nous signalons principalement les chapitres sur les *monopoles* et *services publics* et sur les services communaux.

« Avant que de payer, notre tribut, à l'œuvre de Malon, éloges suspects ou peu autorisés, nous préférons dire qu'elle a été discutée avec la plus grande déférence et l'admiration des adversaires les plus éminents du socialisme ; et il a mérité la haute approbation de la *Revue Philosophique* et autres organes maîtres de la pensée européenne. »

La Réaction économique et la démocratie, par J.-J. Clamageran, Sénateur. — Librairie Félix Alcan. — L'auteur définit d'abord ce qu'il entend par la réaction économique : c'est le retour au régime commercial de la Restauration. Le point de départ de cette réaction a eu lieu en Amérique à l'époque de la guerre de sécession et de l'expédition du Mexique. Après en avoir exposé les phases successives en France depuis 1881, M. Clamageran rappelle les circonstances qui l'ont favorisée et se demande si elle est justifiée par des faits nouveaux. Puis il signale la persistance de la vieille théorie de la balance du commerce, recherche quelle est la méthode et quels sont les procédés du protectionnisme, met en relief le désaccord entre ce système et les principes de notre droit public ; enfin il dissipe les illusions que l'exemple des Etats-Unis a fait naître dans certains esprits et conseille aux partisans de la liberté de s'allier contre les protectionnistes à outrance, avec les producteurs qui ont besoin pour leur industrie de matières premières exemptes de droits.

L'Evolution mentale de l'homme. — (1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 7 fr. 50, traduit de l'anglais par H. de Varigny. Félix Alcan, éditeur.)

Ami et disciple de Charles Darwin, M. J.-G Romanes est l'un des principaux défenseurs de la théorie évolutionniste. Il s'est surtout attaché à appliquer cette théorie aux faits d'ordre psychique et il s'efforce de montrer que les facultés humaines les plus élevées ne diffèrent des facultés animales que par le *degré*, sans qu'il y ait de différence de *nature*. Après avoir réuni dans un ouvrage sur l'*Intelligence des Animaux* les faits d'observation qui lui étaient nécessaires, il les a utilisés dans son étude de l'Evolution mentale chez les animaux, et, dans le volume qui vient de paraître sur l'**Evolution mentale de l'Homme**, il étudie les progrès de ces facultés, principalement chez les êtres humains qui les présentent avec le moindre développement, c'est-à-dire chez l'enfant et chez le sauvage. Ce dernier ouvrage renferme une étude particulièrement intéressante sur l'origine et le développement du langage qui a favorisé les progrès de la pensée rudimentaire des débuts de l'humanité telle qu'on l'observe chez les sauvages ou, parmi nous, chez l'enfant.

Sul communismo, notizie storiche par le Dr G. Romano. — Catania-Palermo. — Remo Sandron, editore, via Vittorio Emmanuele, 324. Prix : 1 franc. *Sommario del libro* : Avvertenza. — Il communismo antico. — L'Utopia di Tommaso Moro. — Gli Anabattisti. — Tommaso Campanella e La Città del Sole.

Premier Congrès de la Fédération Nationale des ouvriers et ouvrières des manufactures de Tabac de France ; tenu du 25 au 31 décembre 1891 à la Bourse du travail. — En vente, Bourse du travail, Paris. Prix : 1 franc.

Congrès Ouvrier tenu à Montceau-les-Mines, les 25 et 26 décembre 1891, salle Guillemet, Dijon. Publications de la *Revue Sociale*, 29, rue de la Mégisserie. Prix : 0 fr. 20.

Législation internationale du travail par Paul Boiley, Félix Alcan, éditeur, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris. Prix : 3 francs. De ce livre, notre ami et collaborateur Adrien Veber, en donnera une analyse complète

dans le prochain numéro. Nous pensons que nul mieux que lui. n'est autorisé pour faire de l'ouvrage de M. Paul Boiley, un compte-rendu intéressant.

Agnosticisme. — Essai sur quelques théories pessimistes de la connaissance, par E. de Roberty. Félix Alcan, éditeur, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris. Prix : 2 fr. 50.

Le Socialisme devant la science sociale, par Edmond Demolins. Librairie de Firmin Didot et Cie, rue Jacob, 56, Paris.

Le Crédit Ouvrier et la grève de l'Urbaine, par Morès et ses amis, Imprimerie L. Pochy et rue Croix-des-Petits-Champs, Paris. Prix : 0.50 c.

F. ROUSSEY-DALON.

A NOS LECTEURS

Un grand nombre d'amis personnels et politiques de B. Malon lui demandent obligeamment des nouvelles de sa santé qui s'était singulièrement altérée ces derniers temps.

Notre ami, n'ayant naturellement pu répondre lui-même, nous avons fait de notre mieux. Mais, n'ayant pu suffire à tout, nous croyons devoir insérer ces quelques lignes dans la Revue :

Notre Rédacteur en Chef est, depuis 6 semaines, retenu au lit par une bronchite qui s'est compliquée d'influenza et un peu d'engorgement pulmonaire. Cette complication n'a pas manqué d'être, à un moment donné, très inquiétante ; mais (grâce surtout aux prescriptions éclairées et énergiques de notre ami et collaborateur le Dr Pioger) tout danger est écarté. Depuis quelques jours il y a arrêt dans l'empiration et orientation vers un mieux très lent mais continu.

Nous espérons donc que, dans quinze jours ou trois

semaines, notre ami aura pu réintégrer sa table de travail où l'attendent tant de taches utiles.

En attendant, il nous prie de bien cordialement remercier toutes les personnes amies qui, en cette circonstance, lui ont envoyé leur témoignage de sympathie et d'affectueux intérêt.

La Rédaction.

La rareté de quelques numéros de la *Revue Socialiste* nous a empêchés jusqu'à présent de fixer, pour nos collections, des prix de propagande.

Les vides ayant été comblés par des réimpressions, nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous sommes en mesure de livrer les sept premières années au prix suivant que, ainsi qu'on le verra, nous nous sommes efforcés d'abaisser très sérieusement, afin de rendre cette série d'études accessible aux partisans de la justice et du progrès, et de contribuer ainsi à la diffusion des idées que nous défendons.

Du 1er Janvier 1885 au 31 Décembre 1891

Sept années à 12 fr.	**84** fr.
Une année	**15** fr.
Un Numéro	**1** fr. **50**

Envoi franco contre mandat-poste à l'ordre de M. Rodolphe Simon, administrateur.

La publication des *Lundis Socialistes* qui n'a pu être continuée cette fois-ci, à cause de la maladie de notre Rédacteur en chef, sera reprise dans le prochain numéro.

Le Directeur-Gérant : Benoît Malon.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

UNE NOUVELLE UTOPIE

On aurait pu croire que l'avènement du socialisme scientifique mettrait fin aux utopies socialistes. Il n'en a rien été. Nous avons eu récemment, en France, la *Cité Future*, par Alain le Drimeur ; en Suisse, *Mon Utopie*, par Charles Secrétan ; en Amérique, le *Regard en arrière*, ou l'*An Deux Mille*, par Bellamy ; voici maintenant que le poète socialiste William Morris vient de nous donner une utopie libertaire : *Nouvelles de nulle part* (News from Nowhere) dont nous voudrions entretenir les lecteurs de la *Revue Socialiste*.

Franchissant deux siècles environ, l'auteur nous dépeint l'Angleterre telle qu'elle sera après la Révolution qu'il présuppose ; alors qu'il n'y aura plus ni gouvernement ni contrainte d'aucune sorte, et que régneront une prospérité et une félicité universelles dans le travail attractif et l'art, la recherche du beau et du bien, l'amour des hommes et de la nature. Les tableaux que M. Morris nous présente d'un pays enchanteur, d'un été radieux, de gens resplendissants de beauté, de bonté et de bonheur passent devant nos yeux comme une ravissante vision. Seulement, cette vision est un peu longue, par suite ennuyeuse, quoique fantaisiste.

C'est que la vie qu'on nous dépeint nous rappelle trop les descriptions du Paradis, et le Paradis nous semble bien un peu monotone. Les personnages s'en ressentent. De même que leurs confrères de Là-Haut, les bienheureux du livre sont incolores. Trop beaux, trop parfaits, pour être des hommes, ils ne nous intéressent pas, excepté quand ils parlent et pensent comme nous, trahissent quelque chose de nos sentiments ou de nos idées, quelque chose d'humain, enfin. Mais alors ils ne sont que les porte-paroles de l'auteur.

On nous explique la transformation sociale par une période de

révolutions et de guerres civiles. Cette période avait été précédée de tentatives partielles de socialisme d'Etat, fatalement infructueuses ; le socialisme d'Etat voulant appliquer à l'amélioration des classes populaires un système établi contre elles. Il fallut donc que le Quatrième Etat recourût à la Révolution pour que « le monde eût sa renaissance qui ne pouvait avoir lieu sans catastrophe. »

Une courte période de transition suivit celle des cataclysmes et de la dévastation. C'est alors que l'esprit nouveau se forma, par le travail auquel on fut forcé d'abord, par le sentiment de l'art ensuite, jaillissant d'un instinct supérieur. Cet esprit, nous dit-on dans une des plus belles pages du livre, a beaucoup de rapport avec celui du Moyen-Age, avec cette différence que le ciel est maintenant placé sur la terre et que l'humanité est devenue le but.

Nous retrouvons fréquemment en effet dans l'ouvrage l'apothéose du Moyen-Age. Si pour beaucoup de gens il n'est que Barbarie et ténèbres et comme un temps d'arrêt dans la marche de l'évolution, l'auteur le voit au contraire tout en lumière. C'est le XIX[e] siècle qu'il veut retrancher de la chaîne du progrès. Il n'a pas assez d'anathèmes à lui jeter.

Cette rêverie du poète anglais n'est pas seulement admirable de beauté littéraire. Au charme poétique, elle joint l'élévation de la pensée ; autant qu'en exquises descriptions, elle abonde en idées généreuses, à côté de nombreux traits de critique impitoyable et d'incisif humour anglais. Mais il ne faut pas oublier que c'est une rêverie de poete, c'est-à-dire, ne pas y chercher un système trop solidement bâti ni des détails pratiques trop précis. Partout où l'on serait embarrassé pour expliquer les choses au point de vue économique, on élude la question, ou bien,on part de cette supposition que des forces nouvelles ont été découvertes et que des machines « immensément perfectionnées » ont été introduites.

L'auteur nous fait parcourir d'abord le Londres nouveau. Un Londres devenu un immense parc où sont disséminées au milieu des arbres et des fleurs des constructions diverses, isolées ou en groupes : maisons particulières, *maisons des Hôtes*, courtes rues à arcades et à boutiques rappelant le style du Moyen-Age, etc.; monuments d'une architecture splendide dont notre époque ne peut concevoir la beauté.

Tous les anciens entassements de constructions ont disparu. *Oxford Street*, *Trafalgar Square* ont des jardins et des vergers. Seuls quelques restes du passé sont encore debout : Le *British Museum*, Westminster, débarrassé des monuments élevés à la mémoire des valets de cour et des canailles politiques ou autres ; la maison du Parlement conservée comme grotesque curiosité d'architecture et servant de dépôt d'engrais.

Il n'y a plus ni chemins de fer, ni bateaux à vapeur, ni usines.

C'est un Londres sans brouillards et sans fumée qu'on nous montre, un Londres enfin où luit le soleil !

Le héros du livre s'était endormi en hiver dans sa maison de Hammersmith après une soirée passée au Club à discuter ce que serait la Société au lendemain de la Révolution.

Il fait un rêve, ou plutôt a une vision.

C'est l'été maintenant, une radieuse matinée d'été et le paysage est tout transformé. A cette atmosphère pure et transparente, à ces eaux claires et limpides, on ne reconnait plus Londres ni la Tamise. Le fleuve est bordé de constructions ravissantes et de jardins délicieux. Le pont est une merveille dont n'approche ni le *Ponte Vecchio* de Florence ni aucune des plus belles enluminures d'anciens manuscrits.

Un jeune homme s'offre à conduire l'étranger dans sa barque. Le ton, les manières de ce batelier, son costume rappelant le XIV[e] siècle sont aussi surprenants que le reste. Il apprend à son passager ahuri que le pont a été achevé en 2003, et que la Tamise regorge de saumons. Mais c'est à son tour d'être surpris quand l'étranger veut le payer ; il ne comprend pas du tout ce que cela veut dire, croit qu'on lui offre un « souvenir » mais remercie en disant qu'il lui est impossible d'accepter des « souvenirs » de toutes les personnes qu'il a le plaisir de promener sur l'eau, et regarde d'ailleurs les pièces de monnaie avec un peu de dédain. — Elles ne sont que du règne de Victoria et aucun musée n'en voudrait quand il y en a de si belles du temps d'Édouard III, par exemple.

Le jeune homme ayant vu que son voyageur est complètement étranger au pays, veut lui servir de cicerone. Il le conduit à la *Maison des Hôtes*. — Dans un vaste *Hall* pavé de mosaïques et décoré de peintures à fresques, se tiennent des groupes de personnes dont la physionomie heureuse autant que la beauté frappent l'étranger. Toutes les femmes sont jolies ou au moins agréables à voir, vêtues de gracieux costumes tenant le milieu entre le costume antique et celui du XIV[e] siècle. Elles s'empressent autour des nouveaux venus et leur servent un déjeuner délicieux, des fruits superbes, des vins exquis. Tout le monde paraît jeune : une jolie fille à laquelle l'étranger donne vingt ans, lui avoue en avoir quarante-deux, et quand il dit lui-même qu'il a cinquante ans, on se met à rire car on le croyait presque centenaire tant il a l'air vieux et brisé. Un jeune homme cependant paraît moins heureux et moins robuste que les autres ; c'est qu'il a cette infirmité, rare heureusement, d'aimer les livres, de se farcir la tête de lectures ennuyeuses, de mathématiques et autres vieilleries, au lieu d'aller travailler au grand air.

Ayant ainsi fait connaissance avec des gens tous plus aimables et plus beaux les uns que les autres, l'étranger, l'*hôte* comme on l'appelle à présent, à défaut d'autre nom, est conduit plus loin par Dick, son

batelier de la première heure, mais cette fois en voiture, une jolie voiture légère ne ressemblant en rien aux lourdes machines de nos jours. Il remarque des bâtiments d'une architecture splendide dépassant tout ce que les styles gothique, arabe et byzantin réunis ont de plus beau : un théâtre, un marché, où on ne vend rien, bien entendu, mais où tout se donne : des bois où jouent des groupes d'enfants.

Dick explique à l'hôte que les enfants vivent beaucoup l'été dans les bois, sous la tente, apprenant à connaître les arbres, les animaux, les plantes. L'étranger demande s'il n'y a pas d'écoles pour les enfants, mais Dick ne comprend absolument pas ce que c'est qu'une « école », ni que « l'éducation ». Les enfants apprennent d'eux-mêmes beaucoup de choses, à nager, à conduire un cheval, à faucher, à travailler la terre, et divers métiers industriels. Ce sont eux qui vendent dans les magasins et les marchés, tous les objets qui ne sont pas trop lourds. Ils connaissent ainsi les marchandises, leur provenance, leur fabrication, et s'instruisent en s'amusant. Quant aux livres, s'ils y ont goût, ils s'y mettent d'eux-mêmes, mais on ne les y encourage pas. Les langues vivantes, ils les apprennent avec les enfants étrangers ; l'histoire ne s'apprend plus guère que par des spécialistes, ce n'est qu'aux temps de confusion politique qu'elle pouvait intéresser. Aujourd'hui on étudie la manière dont les choses sont produites, les raisons des causes et des effets.

Tout le monde prend plaisir à travailler. Autrefois bien des gens étaient atteints d'une maladie héréditaire appelée *paresse* parce qu'ils descendaient de ces anciens possesseurs d'esclaves de ces patrons qui faisaient travailler les autres pour eux. Aujourd'hui, cette maladie a à peu près disparu. Mais on a eu beaucoup de peine à la détruire..... Sans doute, c'était quelque reste de la lèpre du Moyen-Age, car les personnes atteintes de cette *paresse* vivaient isolées des autres et gardées par des gens drôlement habillés qu'on appelait des laquais.

L'étranger continue à constater les changements du pays. Il n'y a plus de chemins de fer, plus de bateaux à vapeur, nous l'avons dit ; une force nouvelle a remplacé le vapeur. Plus d'usines non plus, mais des ateliers où l'on travaille à la main, et où l'on se réunit quand cela est nécessaire ou quand cela plaît, car le plaisir fort est recherché en tout. On veut jouir de la vie sous toutes les formes. On a des aliments exquis, des vêtements où la richesse le dispute à l'art ; partout règnent la beauté et l'harmonie.

Le plaisir est donc la règle mais il est toujours dans le bien, et si tout le monde est heureux, c'est surtout parce que tout le monde est bon. L'exquise bienveillance est universelle ; chacun cherche à obliger les autres. On aime son *neighbour* — c'est le nom qu'on se donne — *son prochain, son voisin*. C'est bien là en effet une société nouvelle.

Cette Société dont l'auteur vient de donner un aperçu, il va nous

l'expliquer maintenant par l'exposé de ses théories et le récit des événements qui ont amené le changement. Le bisaïeul de Dick, centenaire très-vert encore — tous les vieillards sont centenaires, et tous les centenaires sont verts à présent — est chargé de nous donner ces éclaircissements.

L'incident de la rencontre de Dick avec Clara, son ex-épouse, amène tout d'abord à parler de la famille.

— Ils vont sans doute se marier, demande l'étranger ?

— Oh ! ils l'ont déjà été pendant deux ans, répond le vieillard, mais Clara s'imaginant qu'elle en aimait un autre a laissé là le pauvre Dick qui était inconsolable. Maintenant elle revient à lui.

— Ont-ils des enfants ?

— Oui, deux enfants qui sont pour le moment chez une de mes filles ; Clara y était dernièrement aussi. J'ai fait de mon mieux pour arranger cette affaire.

— Oui, je comprends, vous voulez leur épargner un divorce.

— Un divorce ?.....

Il n'y a aujourd'hui pas plus de divorce que de mariage, puisqu'il n'y a plus de propriété particulière. C'est l'amour qui guide tous les choix de même que la durée de l'union.

La position de la femme est en tout égale à celle de l'homme. Elle fait ce qu'elle veut, apprend ce qu'elle veut, mais son rôle principal est de s'occuper de la maison, ce qui est un des plus grands plaisirs d'une femme intelligente. De toutes les folies du mouvement « d'émancipation » du XIXe siècle il n'est rien resté et les femmes ne songent pas à se soustraire aux devoirs de leur sexe. Mais tous les fardeaux *artificiels* que la société créait autrefois à la maternité sont supprimés. La mère n'ayant plus d'anxiété pour l'avenir de ses enfants a un sentiment bien plus élevé de la maternité que la femme d'autrefois.

Nous ne nous flattons pas d'avoir supprimé les douleurs tenant à la nature. Mais nous nous efforçons de ne pas nous abandonner à nos chagrins d'amour pas plus qu'à nos peines d'aucune sorte comme si notre personne était le centre du monde. D'ailleurs la jeunesse et la beauté durent beaucoup plus qu'au temps où les hommes vivaient accablés de tant de misères qu'ils s'étaient créées.

Sur l'éducation des enfants le vieillard développe ce que l'on sait déjà. L'éducation ne peut plus être la même qu'au temps où la fameuse « lutte pour l'existence » forçait les gens à accumuler toutes sortes de connaissances inexactes, nuisibles aussi au développement physique et mental des enfants. Au XIXe siècle, la *pauvreté* obligeait à les torturer pour leur faire avaler ces connaissances le plus vite possible. Aujourd'hui chacun s'instruit des choses où le pousse son inclination, et a le temps de le faire.

— Mais les enfants ne doivent-ils pas être forcés à apprendre

certaines choses, demande l'étranger, les mathématiques, par exemple ?

— Vous a-t-on forcé à apprendre les mathématiques quand vous étiez enfant ?

— Oui, un peu.

— Et combien en savez-vous aujourd'hui ?

— Pas un mot, je l'avoue — dit l'hôte qui passe vivement à une autre question.

A propos de famille, dit-il, je croyais que vous auriez vécu davantage en commun ?

— Des phalanstères ? Autre idée due à la *pauvreté*. Mais si nous avons des maisons séparées elles sont presque toujours ouvertes à ceux qui veulent venir y recevoir l'hospitalité à la seule condition de se conformer aux habitudes.

Les grandes villes ? Nous n'en avons plus comme on l'entendait autrefois. Plus d'agglomération de maisons tristes. Nous célébrons une fête commémorative de la *Disparition de la Misère*, sur l'emplacement des quartiers pauvres, des anciens *slums* de Londres. Les anciens centres manufacturiers ont disparu quand l'usage des machines a cessé. La *Cité* est encore la partie la plus peuplée de Londres, les autres quartiers s'étendent dans la campagne.

Il en est de même des faubourgs des petites villes ; celles-ci sont nombreuses, jolies et pittoresques. Oxford, même telle qu'elle était au XIXe siècle, peut en donner une idée.

— Est-ce encore une ville savante ?

— Savante ? oui parce qu'elle est revenue à ses anciennes traditions, c'est dire combien elle est loin de l'enseignement mercantile du XIXe siècle. Mais vous savez peut-être pas qu'on y formait alors une classe d'ennuyeux parasites qui étaient la peste de la société.

Quant aux villages vous savez que vers la fin du XIXe siècle ils avaient presque entièrement disparu, les maisons y tombaient en ruines, le travail y était rare, et les produits de la terre ne venaient jamais au laboureur.

Mais dès le commencement de l'ère nouvelle, on se précipita vers les villages qui devinrent plus peuplés qu'ils n'avaient été depuis le XIVe siècle. La ville envahit la campagne et les citadins se firent villageois de sorte que les différences entre la population des villes et celle des villages s'éteignirent peu à peu.

Dans ces tentatives de vie nouvelle il y eut d'abord bien des essais malheureux, bien des erreurs : ce n'est que plus tard qu'on en vint à la vie heureuse dont nous jouissons à présent.

Ainsi, l'Angleterre était autrefois couverte de forêts et de terres incultes avec quelques villes servant de forteresses aux seigneurs féodaux, de marchés pour le peuple et d'endroits de réunion pour les artisans ; elle est devenue ensuite un pays rempli de fabriques

malsaines et d'antres de spéculation au milieu de campagnes de plus en plus pauvres ; et maintenant c'est un jardin admirablement cultivé où sont dispersés les ateliers de travail et les habitations. Nos villages sont coquets et pittoresques. Comme les gens du Moyen-Age, nous aimons ce qui est propre, clair et gai.

— Où logez-vous maintenant votre Parlement, demande l'hôte ; j'ai vu que votre ancien *Parliament House* était devenu un dépôt d'engrais ?

— Au moins, dit le vieillard en riant, le fumier produit la fertilité, tandis que rien ne sortait de cette corruption-là. Et il développe sa théorie du gouvernement ou plutôt de l'absence de gouvernement :

Ce n'est pas le Parlement qui était le véritable gouvernement, mais bien les tribunaux appuyés sur la force brutale, armée et police.

Comme ils n'existaient que pour défendre les privileges des classes supérieures et de la propriété, ce gouvernement n'a donc plus aujourd'hui de raison d'etre.

Il ne défendait pas non plus la nation contre l'étranger, ni les pauvres qui ne se seraient pas plus mal trouvés d'obéir à des maitres étrangers, ni les riches, qui n'avaient pas besoin de défense et s'entendaient tres-bien avec ceux des autres nations, leur vendant même des armes pour tuer leurs propres concitoyens.

Le gouvernement était le résultat, le mécanisme de la tyrannie. N'ayant plus de tyrannie nous n'avons plus besoin de ce mécanisme, et dans ce sens nous pouvons dire que nous n'avons pas de gouvernement.

Je ne puis vous donner ici en détail tous les arrangements qui y suppléent ; ils sont trop nombreux, bien que nous ayons beaucoups simplifié la vie et que nous nous soyons débarrassés d'une foule de besoins artificiels et de conventions.

Voila cent cinquante ans que nous vivons de la maniere que vous voyez, ayant pris l'habitude d'agir en tout pour le mieux... Il nous serait possible de nous quereller et de nous faire du mal les uns aux autres, il nous est plus avantageux de ne pas le faire. Lorsqu'un de nous oublie cette loi, nous considérons sa faute, non comme le crime d'un ennemi, mais comme l'erreur d'un ami. Nous n'avons plus de criminels n'ayant plus d'injustices sociales qui en forment. Le « Tu ne déroberas point » de l'ancienne loi est changé en : « Tu travailleras pour être heureux. »

Quand aux crimes de violence et de passion, il y en a encore, mais toutes les causes suscitées par un mauvais état social n'existant plus, ils sont rares. L'idée que la femme était la propriété de l'homme, pere, mari ou frere, l'idée de son deshonneur pour suivre les lois de la nature, la tyrannie de la famille, tout ce passé n'est plus. Lorsqu'un

crime de violence est commis, nous n'avons pas non plus de châtiment. Le châtiment engendre la colère et le désir de la vengeance. Le : « Allez et ne pêchez plus » de Jésus, nous le disons après l'aveu de la faute. D'ailleurs nous sommes tous des gens sains et bien portants, et le crime est une maladie rare parmi nous.

Les rivalités entre nations ont disparu aussi avec le patriotisme cet ensemble de préjugés bêtes et haineux, sans que la variété y perde, chacune se développant librement selon son génie maintenant que des races différentes et hétérogènes ne sont plus attachées ensemble par des liens artificiels.

De politique proprement dite, comment pourrions-nous en faire encore, puisque toute la politique se résumait à faire vivre luxueusement quelques ambitieux aux dépens du public.

Aujourd'hui, dans les affaires privées, chacun fait comme il l'entend. Dans les affaires publiques c'est la majorité qui décide. On discute les choses à la réunion de la Commune, qui est notre unité administrative, et si les avis s'équilibrent, on reste provisoirement dans le *statu quo*.

Je vous accorde que c'est de la démocratie pure, à quoi l'on ne croyait plus autrefois, mais nous n'avons pas trouvé mieux, et nous nous en trouvons même très-bien.

La volonté individuelle doit céder devant l'intérêt général.

— Comment les gens s'intéressent-ils au travail, s'ils n'en sont pas récompensés ?

— Récompensés ? La récompense du travail n'est-elle par *la vie*, n'est-ce pas suffisant ?

— Mais n'y a-t-il pas de récompense pour le meilleur travail ?

— Si, la récompense de *créer*. Il ne faut pas s'imaginer que le travail soit antipathique aux hommes. Fourier, dont tout le monde se moquait, avait bien compris que loin d'être une souffrance, le travail est une joie pourvu qu'il n'y ait pas de contrainte et que chacun soit libre de faire ce qu'il fait le mieux. Le bonheur sans heureux travail quotidien est impossible, aussi n'avons-nous qu'une crainte, celle de manquer un jour de travail.

Autrefois on était arrivé à une extrême facilité de production, et ce qu'on appelait le « Marché du monde » s'acccroissait sans cesse pour absorber toutes sortes de produits inutiles répondant à des besoins factices. A cette production effrénée la vie de l'ouvrier était sacrifiée, et les patrons mêmes se résignaient à vivre dans une atmosphère malsaine pour satisfaire à cette folie de la production à bon marché.

— Mais les machines épargnaient du travail ?

— Les machines ? Oui, elles épargnaient d'un côté ce qu'elles faisaient dépenser de l'autre au centuple en choses inutiles. Au contraire,

le fardeau du travail en était augmenté, l'appétit du « Marché du Monde » croissait à mesure qu'on lui fournissait des aliments. On « ouvrait » de nouveaux pays à la « civilisation » on s'introduisait chez des « sauvages » sous prétexte d'y supprimer un esclavage — moins dur que l'esclavage commercial ou pour y porter une religion — à laquelle ses apôtres ne croyaient plus — on envoyait des aventuriers sans scrupules pour « créer » des marchés nouveaux.

Ah! ce sont d'étranges histoires que celles-là, depuis l'époque où le gouvernement anglais envoyait des couvertures infectées de petite-vérole comme présents de choix a des tribus gênantes de Peaux-Rouges, jusqu'aux jours où l'Afrique était infestee par un nommé Stanley.

Quant à la qualité des objets fabriqués, peu importait. Ils étaient faits pour la vente, non pour l'emploi, et les meilleurs ne valaient par grand chose. Ce qu'on savait faire alors, c'étaient les machines destinées à la fabrication de ces objets. Aussi, peut-on dire du XIXe siecle que tout ce qu'il produisit ce furent ces machines, merveilles de science et de patience, avec laquelle on faisait des objets inutiles et sans valeur.

Nous ne faisons à présent que les objets dont nous avons besoin, et nous travaillons pour les autres avec le meme soin que pour nous-memes. Tout ce qui est ennuyeux ou pénible à faire à la main, nous le faisons avec les machines « immensément perfectionnées » le reste est fait a la main,et ce travail nous est devenu un exercice d'esprit et de corps en même temps qu'un plaisir a mesure que l'on devenait plus habile.

En réalité nous ne craignons pas non plus la disette de travail, chacun cherchant la perfection dans tout ce qu'il fait, mieux encore, l'art, en tant de choses. Et l'art comme la science est inépuisable.

D'ailleurs il y a des pays, autrefois entierement gatés par le système de la production à bon marché — ce qui fut les Etats-Unis d'Amérique, par exemple — qui nous donneront encore longtemps de quoi travailler, améliorer, reparer.

Ayant ainsi retracé dans ses principaux traits l'etat social nouveau, le vieillard parle ensuite de ce qu'il appelle « la phase sterile du Socialisme d'Etat » et de la période révolutionnaire d'où est sortie la solution definitive.

— Comment de si grands changements ont-ils pu se faire, demande l'hote, est-ce paisiblement ?

— Paisiblement ! Comment etait-ce possible, apres la misère du XIXe siecle ? L'espoir de realiser une société communiste s'etait eveillé il est vrai a la fin du siecle, mais le pouvoir des classes élevées etait si grand que cet espoir semblait un rêve. Et même les hommes les plus éclairés d'alors, qu'on appelait socialistes, n'en voyaient pas le

moyen bien qu'ils se rendissent parfaitement compte des aspirations de la masse vers l'égalité et la liberté. Ils s'imaginèrent qu'en modifiant le système actuel de propriété et de production, suffisamment pour le rendre tolérable aux « classes inférieures » celles-ci s'en serviraient pour améliorer de plus en plus leur situation, que la classe riche s'éteindrait progressivement par suite de cette amélioration, et que par conséquent l'égalité en résulterait finalement.

Cette théorie paraissait rationnelle ; en pratique, elle échoua complètement. L'emploi de ce système n'aurait pu aboutir qu'à la création d'une classe ouvrière plus favorisée, se rapprochant de la classe moyenne, et ayant au-dessous d'elle un immense prolétariat, dont la situation aurait été pire que dans l'esclavage antique.

Heureusement on n'en vint pas là, grâce à cet instinct de liberté et d'égalité qui s'était éveillé dans les masses.

Néanmoins ce système qui fut appelé « Socialisme d'Etat » fut employé en partie. Il amena bien une certaine diminution du pouvoir des classes élevées, mais ce fut le seul résultat.

Les classes ouvrières devenaient plus pauvres, malgré l'augmentation des salaires. Elles avaient bien obtenu certaines améliorations mais non la liberté. Tout ce qu'elles avaient atteint c'était une organisation sérieuse en associations de métiers avec une fédération générale. Elles avaient amassé aussi des fonds importants pour soutenir la lutte.

Les mesures de Socialisme d'Etat s'accentuaient ; on vota une réduction des heures de travail, un minimum de salaires, un maximum de prix des denrées.

On en venait ainsi peu à peu à la taxe des pauvres, et aux distributions de pain aux prolétaires, comme autrefois chez les Romains. C'était là d'ailleurs le résultat fatal du Socialisme d'Etat, en admettant qu'on eût pu le mettre en pratique jusqu'au bout, ce qui ne fut pas le cas.

Cependant, on alla plus loin encore. Le gouvernement créa des manufactures et des marchés nationaux pour la fabrication et la vente des produits de première nécessité. Bref on prit des mesures comme dans une ville assiégée.

Ce mesures paralysèrent entièrement le vieux système commercial sous lequel on avait vécu si longtemps. Rien n'alla plus, les « temps difficiles » se succédèrent, l'année 1952 fut terrible, et le peuple dut être nourri de « charité » (1).

Alors les Fédérations ouvrières intervinrent ; elles formulèrent

(1) N'oublions pas que celui qui parle est un utopiste anarchiste, par conséquent un ennemi acharné du Socialisme réformiste et de l'Etat socialiste.

nettement leur programme : toute l'industrie du pays, toute le travail devaient être remis à leur direction, les possesseurs actuels seraient pensionnés.

Les classes élevées virent là avec raison une déclaration de guerre ; on blâma le gouvernement de n'avoir pas résisté plus tôt : on accusa de tout le mal les libéraux et les radicaux comme on appelait alors la partie de la classe dirigeante qui montrait des tendances démocratiques, on se prépara à donner « une leçon » au peuple.

La leçon fut, bien entendu, sanglante. Il y eut d'abord plusieurs collisions entre le peuple et les troupes,— et le vieillard nous fait ici le récit d'un effroyable massacre à Trafalgar Square.

Ce massacre fut le commencement de la révolution et de la guerre civile. Le gouvernement avait pour lui la loi, l'armée, la « Société ». Le peuple avait nommé un « Comité de Salut Public » qui devint de plus en plus apte à bien diriger la guerre. Le gouvernement, maintenant complètement réactionnaire, fit arrêter les membres du Comité. Le peuple répondit par la *Grève générale*. Tout fut arrêté : chemins de fer, télégraphes, approvisionnements, etc. La classe dirigeante fut obligée de mettre la main au travail.

Le gouvernement dut relâcher les membres du Comité du Salut Public qui fut reconnu comme Pouvoir constitué. La guerre civile en prit un caractere plus décisif.

Toute idée de paix était devenue impossible. C'était la lutte à outrance. Il fallait, ou conquérir le Communisme, ou retomber dans un esclavage absolu. L'apathie, la bassesse, la lâcheté du siecle précédent avaient maintenant fait place à l'héroïsme des époques révolutionnaires.

Ce fut une guerre horriblement destructive. Des deux cotés, on ravageait avec une fureur égale. Les réactionnaires, par colère et par désespoir, les « rebelles » pour anéantir tout ce qui leur rappelait leur ancien esclavage. Il se sentaient assez forts pour rebatir le monde.

C'est ainsi que, classe élevée et peuple à eux deux détruisirent le *Commercialisme*.

« Et le monde eut sa renaissance qui ne pouvait avoir lieu sans catastrophe.

« L'esprit qui regne maintenant, c'est l'amour de la terre, l'amour de la vie et la joie de vivre. Ce n'est plus la critique incessante des Grecs, leur recherche sans fin de l'âme et de la pensée humaine pour eux, non le moyen, mais le but. C'est encore moins la prétendue science du XIX[e] siecle, étroite et lache et qui n'avait aucun but social. Notre maniere d'envisager la vie se rapproche de celle du Moyen-Age pour qui le ciel et les choses de l'autre monde étaient si reels qu'ils faisaient partie de ce monde-ci et que les hommes

alors aimaient et ornaient la terre en dépit de l'ascétisme de leurs doctrines.

« Nous ne croyons plus au ciel ni à l'enfer, mais à la continuité de la vie. Nous avons la religion de l'Humanité, facile à pratiquer, maintenant que l'homme a atteint une élévation morale, un perfectionnement physique si grands.

« Notre bonheur est dans le travail. Un moment, nous avons craint de voir se réaliser les prophéties des anciens réactionnaires, et que notre vie ne devint triste et morne par le manque d'émulation, mais ce nuage a passé sur nous sans éclater. L'art a été le remède. Non pas l'art tel qu'on l'entendait exactement autrefois, quoique celui-là revive aussi et sous des formes bien plus belles encore, mais le plaisir du travail, la joie du travail qui jaillit spontanément chez nous comme d'un instinct, le besoin de faire ce que l'on fait le plus beau et le meilleur possible. C'est par là que nous sommes heureux ; puisse ce bonheur durer des âges. »

Ce bonheur qui nous paraît s'être fondé un peu vite, l'auteur le fait voir en détail dans la suite du livre. Au commencement, il avait montré le Londres nouveaux à son héros, il va maintenant lui faire parcourir la campagne où l'étranger a l'occasion d'observer les nouvelles mœurs.

Nous glissons rapidement sur cette dernière partie de l'ouvrage, malgré ses beautés littéraires ; ces mœurs n'ont plus rien d'imprévu ni d'étonnant après ce que nous savons déjà, et ce long voyage sur la Tamise, au milieu d'un paysage trop anglais, trop localisé, ne pouvant guère intéresser que des Anglais, et surtout des membres de quelque *rowing-club*.

Nous y retrouvons le développement des mêmes pensées par des exemples, ou des explications détaillées. On revient fréquemment sur le plaisir que les hommes trouvent au travail. Autrefois les travaux intellectuels seuls étaient estimés ; il semblait que l'on eût pour but d'éviter le travail manuel, parce qu'on s'imaginait que l'homme était un être à part ; que, ne faisant pas partie de la nature, il avait le droit de chercher à l'assujettir.

L'auteur insiste sur l'amour de la nature. Il le personnifie dans Ellen, son héroïne, beauté gracieuse mais légèrement hâlée à force de vivre au grand air, et qui demeure dans un cottage au milieu d'un jardin de roses.

A un plus haut degré que tous les autres personnages, elle a l'amour de la terre et de la vie, dans toutes ses manifestations. Elle jouit de tout ce qui l'entoure, sans éprouver le besoin de voir au-delà, veut avoir vécu les endroits et les choses pour en garder de longs souvenirs, contrairement à l'esprit inquiet du passé qui portait toujours à voyager et à changer de place.....

Aussi gronde-t-elle son grand-père, — un des rares mécontents qu'il y ait encore — de regretter le passé et d'aimer les livres :

« Toujours des livres, grand-père ! Quand donc comprendrez-vous que c'est le Monde qui doit nous intéresser. La Nature, voilà notre livre. Je comprends qu'on en ait eu autrefois, pour reposer l'esprit de la misère environnante ; mais, au fond, tous ces romans me révoltent. Le héros et l'héroïne finissent toujours par devenir heureux, c'est-à-dire riches, aux dépens de la pauvreté des autres, après une longue série de malheurs, imaginaires la plupart du temps, et beaucoup de préoccupation d'eux-mêmes, pendant que le monde travaillait et agissait autour de leur inutile personne. »

Ellen s'y intéresse cependant à ce passé, parce qu'elle y voit une menace pour l'avenir. — Si, à force de bonheur et de quiétude, on allait oublier les malheurs d'autrefois et y retomber ! — Aussi en fait-elle l'objet de ses préoccupations et de ses questions à l'étranger qu'elle accompagne constamment. Leurs conversations répétées nous font ressortir de plus en plus le contraste entre la Société ancienne et le monde nouveau.

Au contact de cette vie heureuse, et surtout de sa ravissante compagne, l'hôte se sent rajeunir. Ses années ne le gênent plus. Ses cinquante-six ans sont devenus presque la fleur de l'âge. Et nous voyons un roman s'esquisser tout doucement entre Ellen et lui.

Le roman ne s'achève pas, le charme va se rompre.

Depuis quelque temps déjà l'étranger est poursuivi par une inquiétude. Il a le pressentiment que ce bonheur ne peut durer, pressentiment qui ne tarde pas à se réaliser. Au milieu d'une fête où il assiste avec ses nouveaux amis, il s'aperçoit tout à coup, sous le poids d'une oppression étrange, d'un malaise indéfinissable, que ceux-ci ne remarquent plus sa présence. Il s'est évanoui pour eux.

Épouvanté, il sort. Au dehors tout est changé. Un vieillard passe lentement sur le chemin, ridé, cassé, vêtu de haillons sordides, la physionomie empreinte de misère et de servilité.

Ainsi, il est retombé dans le triste monde qui est le sien !

Quelques instants plus tard il s'éveille complètement et se retrouve dans sa maison à Hammersmith.

Il est fini ce rêve d'une nature perfectionnée, d'une humanité idéalisée. Tout a disparu, le ciel éternellement serein, l'été sans orages, les riants paysages peuplés de bateliers et de faneurs florianesques, de travailleurs aux vêtements de soie brodés d'or. Disparue cette humanité sans laideurs ni bassesses, toute de beauté et de perfection, cette humanité de rêve.

Mais ne serait-ce pas plutôt une vision ! nous dit l'auteur en terminant :

« .... Si ce n'était qu'un rêve, pourquoi donc tout m'y paraissait-« il si réel ?.

« .... Alors je crus revoir le dernier regard d'Ellen, qui semblait « me dire : « Non, vous ne pouvez pas être des nôtres, vous appar- « tenez si complètement à la misère du passé, que notre bonheur fini- « rait par vous peser. Retournez maintenant que vous avez vu, que « vos yeux ont appris, qu'en dépit des infaillibles maximes de votre « temps, il y a encore du bonheur en réserve pour le monde, quand « l'esclavage aura fait place à la fraternité. Oui, Retournez. Vous verrez « autour de vous des gens occupés à exploiter la vie des autres, sans « songer eux-mêmes à vivre réellement ; — des gens qui haïssent la « vie, tout en ayant peur de la mort. Mais soyez plus heureux pour « nous avoir vus et emportez l'espoir. Vivez pendant que la vie vous « est donnée ; travaillez et luttez pour préparer les temps de la « fraternité, du repos et du bonheur. »

Nous finirons sur ces paroles notre rapide exposé du poème libertaire de William Morris.

Aussi bien, socialiste fantaisiste et teinté d'un anarchisme idyllique qui n'est guère de notre temps, Morris échappe à l'analyse.

Nous avons donc préféré résumer purement et simplement son utopie que M. de Wizewa, en son *Mouvement social en Europe*, appelle « un chef-d'œuvre de littérature socialiste », et nous laissons le lecteur juge de la conception, qui nous paraît fort sujette à caution et un peu trop simpliste, du brillant utopiste anglais.

M. C.

LA

RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL MINIER

EN BELGIQUE

(Suite et fin)

V.

L'Hygiène du Travail des Mines.

Pendant longtemps il a été reconnu que le travail dans les mines était malsain, contraire à la santé, qu'il existait plusieurs maladies spéciales au travail souterrain, et que la vie moyenne du mineur était plus courte que celle du premier bourgeois venu.

Des médecins, en grand nombre, ont écrit force livres et brochures sur cette question de l'hygiène du travail dans les mines. Des académies de médecine ont discuté longuement à ce sujet, et ont conclu que ce genre de travail était malsain.

Eh bien ! vous le croirez si vous le voulez, mais tous ces savants, tous ces médecins, tous ces spécialistes étaient des ignorants ! C'est M. Sabatier qui nous l'affirme, en soutenant que le travail dans les charbonnages n'est pas malsain du tout ! Pour un peu, il reprendrait pour son compte le mot de feu le sénateur d'Andrimont qui, un jour qu'il avait bien dîné sans doute, déclara que l'air dans les mines était plus sain que celui que l'on respire au Sénat ?

Nous ne voulons pas mettre en doute la bonne foi du rapporteur de la section centrale, mais nous pouvons bien lui dire, cependant, que c'est aller trop loin que de prétendre que le tra-

vail des mines n'a rien de fatiguant ni de malsain. Nous lui dirons aussi qu'il est passablement orfèvre, M. Sabatier, tout comme M. Josse, et que très souvent, si pas toujours, quand on est intéressé à trouver une chose excellente, on a de la peine à la trouver mauvaise.

M. Sabatier, pensons-nous, est intéressé dans l'exploitation des charbonnages ou, dans tous les cas, il tient son mandat de député des exploitants des mines de houille qui, à Charleroi comme ailleurs, sont de grands et puissants électeurs. Son attitude n'a donc rien qui doive étonner.

Mais le rapporteur de la section centrale, pour faire admettre que le travail dans les mines n'est pas nuisible à la santé des ouvriers qui s'y livrent, ne se contente pas d'affirmer la chose lui même : il nous cite ses autorités !

La première de ces autorités est un directeur de charbonnage, le député Hardy celui qu'un de ses collègues de la Chambre appelle « le domestique de Rothschild » et aussi « un bloc de houille » ; M. Hardy qui, en 1878, lors de la catastrophe de l'*Agrappe*, à Frameries, qui coûta la vie à 128 ouvriers, s'intéressait publiquement, avant tout, de savoir si *les chevaux* qui se trouvaient au fond de la mine en même temps que les ouvriers, *étaient encore vivants !*

Que M. Hardy assure que l'anémie des mineurs n'existe plus, cela n'a aucune importance, M. Hardy est trop intéressé à l'exploitation des ouvriers mineurs et n'a pas l'autorité suffisante pour faire accroire quoi que ce soit. M. Sabatier l'a compris du reste, et il a demandé son avis à cette féodalité financière, qui exploite bon nombre de charbonnages et qui a nom : la *Société Générale*.

Celle-ci a réclamé des rapports ou des lettres aux médecins des charbonnages qu'elle exploite, sur la question de l'hygiène du travail des mines.

Ces réponses sont tristement typiques, car elles semblent démontrer de la part de ces médecins, payés par les exploitants des charbonnages, un plus grand souci de leurs intérêts personnels que de la vérité scientifique.

Voyons quelques-unes de ces affirmations, téméraires au plus haut point :

Il y a d'abord le docteur Gravez, du charbonnage de Sars-Lonchamps, qui dit que « le séjour dans l'atmosphère des mines n'est pas malsain ». Ensuite, « que les maladies spéciales aux houilleurs, telles que l'anémie et les affections des voies respiratoires et circulatoires, *paraissent avoir disparu.* »

Paraissent, ce n'est guère affirmatif cela, ni scientifique non plus !

Le docteur Grégoire — rien du fameux docteur de la chanson — déclare, lui, « que les maladies spéciales aux mineurs auront bien vite cessé d'exister. »

Elles existent donc encore !

Le docteur Pourbaix — ne pas confondre avec l'homme de minuit — partage l'appréciation de son confrère — nous allions dire son complice !

Un docteur Wanters déclare joyeusement : « C'est une erreur de croire que la santé des houilleurs soit moins robuste, moins solide que celle des autres ouvriers.

« Il n'y a plus de maladies spéciales au mineur. »

Voilà qui est bien affirmatif et les chefs de la *Société Générale* auront été satisfaits de ce certificat du docteur Wanters !

Le même Wanters veut bien reconnaitre que la situation de santé des mineurs n'a pas toujours été aussi bonne qu'il le prétend. Jadis, avant 1870, tout était déplorable. Aujourd'hui, tout est parfait ! L'aspect extérieur de nos charbonniers, dit-il, ne diffère guère de celui des autres travailleurs, à part la légère teinte pâle de la face. Avant, les mineurs étaient en général des hommes cassés, brisés avant l'âge, des vieillards à quarante ans. « Aujourd'hui, ils sont forts et robustes, rarement frappés par les maladies aigues et graves et guérissent souvent rapidement. De là l'expression : *Chair de charbonnier.* »

Voilà des affirmations bien téméraires et c'est le cas de dire qu'il n'est pire aveugle que celui qui ne veut point voir.

Au lieu de citer les opinions intéressées des médecins de charbonnages, M. Sabatier aurait mieux fait de faire procéder à une analyse de l'air respiré par les mineurs aux différents endroits de la mine, aux tailles, dans les bouveaux, dans les galeries, à l'accrochage, analyse qui aurait porté sur la composition de l'air, sa température, sa pression, son état hygrométrique.

Car, pour qui a visité les contrées charbonnières ou a vu défiler dans les rues de Bruxelles les cortèges de mineurs, lors des manifestations en faveur du suffrage universel, il est certain que ces malheureux mineurs ne sont pas les hommes robustes, forts et bien portant dont on nous parle. Le contraire seul est vrai.

Au surplus, nous avons à l'appui de la thèse que nous soutenons, d'autres autorités que celles des médecins attachés — avec des saucisses — aux charbonnages. Nous voulons parler des nombreux travaux qui ont été publiés sur cette question des maladies des mineurs et aussi les discussions et rapports de l'Académie de médecine de Belgique.

En 1869 et 1870, notamment, notre Académie de médecine a discuté longuement cette grave question du travail dans les mines et les docteurs Vleminckx et Kuborn ont démontré très victorieusement les effets, désastreux pour la santé, de ce genre de travail.

Le mineur, en général, a un développement de forces musculaires anormal. Sa taille est en dessous de la moyenne. Il n'a pas d'appétit et est sujet à des maux d'estomac et à des vomissements. Beaucoup de mineurs sont asthmatiques à 30 ans ; d'autres *crachent noir*, comme le vieux Bonnemort de *Germinal*.

Dans une étude de Ducpétiaux, qui date il est vrai de 1843 nous voyons que sur 1,000 ouvriers mineurs employés dans les mines, il n'y en a que 50 ayant 50 ans et plus. Cela fait seulement *cinq pour cent*, tandis que dans le pays la moyenne des personnes âgées de plus de 50 ans est 33 pour cent !

Dans sa statistique des mines pour 1887, M. Emile Harzé classe également les ouvriers de l'industrie houillère suivant leur âge. Il en résulte que sur 100 ouvriers occupés *à la surface* il y en 17 ayant 50 ans et plus. Pour les ouvriers du fond, la proportion n'est plus que de 8 ½ pour cent.

Pour démontrer que les mines sont plus saines aujourd'hui que jadis, on nous cite le développement des moteurs d'aérage, ce qui ne prouve rien. En effet, l'accroissement de la force motrice consacrée à l'aérage n'est pas justifié par une plus grande sollicitude pour l'ouvrier, mais doit être attribué, avant tout, à ce que l'exploitation se fait à des profondeurs beaucoup plus considérables, dans des chantiers beaucoup plus étendus et beaucoup plus éloignés des puits.

Au surplus, on peut lire dans le tome II de l'Enquête du travail de 1886, une note de l'ingénieur A. Gendebien sur le fonctionnement des ventilateurs, d'où il résulte qu'il y a lieu de les modifier.

Quoi qu'il en soit, recherchons d'autres éléments d'appréciation.

Il est reconnu que les conseils de milice, sur un nombre égal de miliciens, exemptent pour défaut de taille ou autres infirmités de diverses natures, plus de mineurs que d'autres ouvriers. Près des *deux cinquièmes* des mineurs sont ainsi exemptés.

Le dépérissement de la race, on le sait, se constate par la mortalité. Or, il a été démontré que pour la commune de Seraing, par exemple, habitée en partie par des mineurs, sur 1,000 décès, il y a *257 enfants* de moins de un an, *au lieu de 190*, chiffre de la statistique générale du pays. N'est-ce rien cela ?

Mais il y a plus : On a comparé la mortalité, par âge des mineurs, avec celle des ouvriers des autres professionss, décédés à Seraing et à l'hôpital de Bavière, à Liège, pendant les années 1863, 1864, 1865, 1867 et 1868 et on a constaté que *sur un nombre egal de 1,000 décès*, il est mort :

De 10 à 20 ans,	105 mineurs	contre	99 autres malades.	
De 20 à 30 ans,	229	—	114	—
De 30 à 40 ans,	259	—	103	—
De 40 à 50 ans,	195	—	114	—
De 50 à 60 ans,	169	—	125	—
De 60 à 70 ans,	36	—	165	—
De 70 et au-delà,	11	—	274	—

En d'autres termes :

Sur 1,000 décès de toutes les professions et conditions, prises en général, il y a eu *430* morts âgés de moins de 50 ans et pour les mineurs **788**.

De 50 ans et plus, il y a eu, en général, *565* décès, et pour les mineurs **216** seulement.

Il en résulte qu'on meurt davantage dans la profession de mineur, à l'âge de force et de vigueur, c'est-à-dire de 20 à 40 ans, que dans la population en général et cela dans des proportions considérables.

Voilà ce que disent *les faits*. Que valent à côté de cela les affirmations intéressées de quelques médecins de charbonnages ou celle du député Hardy ?

On peut donc conclure, une fois de plus, en examinant la proposition de loi de M. Janson au point de vue de la conservation de la santé et de la vie de nos ouvriers mineurs, que la réduction de la journée de travail s'impose.

On peut dire aussi qu'en supposant que cette réduction de la journée de travail — ce qui n'est pas le cas, nous l'avons vu — dût faire du tort à l'industrie charbonnière, il faudrait encore passer outre et dire avec un membre de la chambre des Lords : *De l'industrie à ce prix, c'est trop payé !*

VI.

La réglementation n'est-elle possible que par un accord international ?

Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous prêter leur attention jusqu'ici, auront remarqué que la principale préoccupation de M. Sabatier, dans l'examen de la proposition de loi de M. Janson, a été de combattre cette proposition en prétextant que si la journée de dix heures était rendue obligatoire dans les mines, notre industrie charbonnière en souffrirait, à cause de la concurrence que ne manqueraient pas de nous faire, avec succès, les charbonnages étrangers.

Nous croyons avoir démontré que cette concurrence n'est pas à craindre, qu'on n'en parle que pour empêcher le vote d'une réforme juste et indispensable, et parce que nos législateurs bourgeois, comme les industriels d'ailleurs, en combattant tout ce qui est nouveau, se montrent avant tout routiniers, bornés et farcis de préjugés qui devraient avoir fait leur temps.

L'exemple de ce qui se passe en Belgique même, la comparaison de la différence des conditions du travail dans nos divers bassins houillers, est une preuve manifeste qu'il y a quelque chose à faire dans la voie — bien modeste — tracée par M. Paul Janson dans son projet de loi. Dans le bassin de Liège, en effet, la journée de travail des ouvriers à veine, nous l'avons vu, n'est que de 8 h. 18 et l'effet utile est plus élevé que dans le bassin de Charleroi, la puissance des couches étant égale. De plus, malgré un prix de vente uniforme, les salaires sont plus élevés à Liège qu'à Charleroi, dans le Centre et au Borinage. On peut donc demander en toute justice que les mineurs de ces trois derniers bassins houillers soient traités de la même façon que leurs frères de Liège, et ce sera un progrès, bien supérieur à celui que réclame M. Janson et dont la section centrale ne veut pas cependant.

M. Sabatier, au nom de la section centrale, a fait un long rapport, croyant qu' « il était bon que chacun sache définitivement (!) à quoi s'en tenir sur la voie que les Chambres et le gouvernement entendent suivre ».

L'auteur de la proposition de loi, après avoir déclaré que la question de la réglementation du travail dans les mines était mûre, a reconnu cependant — c'est M. Sabatier qui l'affirme —

« que cette réglementation n'est possible que par un accord international. »

Et M. Sabatier de triompher en déclarant que cet accord, on ne l'obtiendra pas, « le résultat de la Conférence de Berlin en est une preuve évidente ».

Que nous importent les résultats plus ou moins négatifs de la fameuse Conférence de Berlin ? Il s'y est dit pas mal de bêtises et de contre-vérités — surtout par des délégués belges — et les décisions qui y ont été prises ne sont du reste pas éternelles.

Néanmoins, M. Sabatier s'occupe longuement de l'entente internationale. Il rappelle à ce sujet l'opinion émise par M. de Mun à la Chambre française, en 1886, par la société industrielle de Fourmies, par l'empereur d'Allemagne et par M. Janson lui-même.

La Conférence de Berlin s'est occupée de la réglementation du travail dans les mines.

Le baron Greindl, ministre belge à Berlin et délégué à la Conférence, a combattu la réglementation, en disant « que le principe de la liberté et de la responsabilité individuelles des adultes domine toute la législation belge et que, par suite, *c'est à l'ouvrier de prévoir, dans son contrat, les difficultés spéciales du travail.* »

Le catholique baron Greindl pense donc que l'ouvrier est libre de contracter ou non avec son patron. Il ignore que la faim oblige l'ouvrier qui se trouve sans travail et sans ressources à accepter souvent des conditions désastreuses et injustes. Léon XIII l'a reconnu lui-même lorsque, dans son Encyclique, il déclare que peu à peu « les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. »

A cette même Conférence de Berlin, M. Harzé s'est déclaré opposé à la réglementation internationale, se basant sur le peu de capacité de nos couches de charbon. Finalement, cette Conférence a voté la résolution que voici :

« Il est désirable que, dans les cas où l'art des mines ne suffirait pas pour éloigner tous les dangers d'insalubrité provenant des conditions naturelles ou accidentelles de l'exploitation de certaines mines ou de certains chantiers de mines, la durée du travail soit restreinte. Le soin est laissé à chaque pays d'assurer ce résultat par voie législative ou administrative, ou par accord entre les exploitants et les ouvriers, ou autrement, selon les principes et les pratiques de chaque nation. »

Cette résolution est bien anodine et elle devait l'être, étant donné la composition de cette Conférence.

M. Sabatier est d'avis que la réglementation de la journée de travail dans les mines n'est réalisable que par une convention internationale, à moins de sacrifier notre industrie charbonnière. N'en concluez pas cependant qu'il va proposer à notre gouvernement de faire des démarches en vue d'arriver à cette entente entre nations. « Nous estimons, dit-il, que ce n'est pas au gouvernement belge de prendre semblable initiative. »

Plus loin, il déclare : « Sous l'empire des idées d'humanité et de justice sociale qui nous animent tous, *on pourra diminuer la journée de travail dans la proportion de ce qui aura été fait dans les pays où la production est similaire*. Aller au-delà est inadmissible ! »

Donc, M. Sabatier se contente de dire à nos voisins : « Vous savez, nous ne voulons rien faire en Belgique pour réduire la journée de travail dans les mines. Essayez, vous ; nous, nous verrons après ! »

Il est certain que si toutes les nations raisonnaient de la même façon que le député de Charleroi, ce n'est pas encore en l'an 2000 que les conditions du travail seraient améliorées

Au surplus, M. Sabatier ne croit pas l'entente internationale possible. C'est une chimère, dit-il avec un sénateur français ; une utopie, ajoute-t-il avec l'ex-ministre doctrinaire Rolin-Jacquemyns.

Chimère, utopie, cela est vite dit, mais ces mots ne prouvent rien. Aussi M. Sabatier ne se contente pas de cela et ne voilà-t-il pas qu'il déclare que « c'est une erreur de croire que nos ouvriers tiennent beaucoup, et comme chose essentielle, à la réduction du nombre des heures de travail ». Vraiment, elle est forte, celle-là ! Les manifestations comptant des ouvriers par dizaines de mille, les grèves de milliers d'ouvriers et durant des semaines et des mois, tout cela ne vous dit donc rien, ô rapporteur ?

De quel droit d'ailleurs parleriez-vous au nom des ouvriers ? Toute votre existence n'a-t-elle pas été consacrée à la défense des privilèges et des intérêts égoïstes des capitalistes ? M. Sabatier, pour combattre la proposition de M. Janson et les revendications de la classe ouvrière, se borne à énumérer les opinions de gens intéressés au maintien de ce qui existe. Il nous parle constamment de l'opinion des dirigeants, des directeurs de charbonnages, etc. Des réclamations des ouvriers, de leurs revendications cent fois répétées, il ne dit mot. Ce sont pourtant eux qui sont les principaux et les plus nombreux intéressés dans la question.

M. Sabatier raisonne comme si les classes dirigeantes étaient encore tout et le peuple travailleur rien. Celui-ci veut

avoir son mot à dire et il arrivera bien, si on ne lui fait pas des concessions en temps voulu, à imposer sa façon de voir.

Il préconise aujourd'hui l'entente des gouvernements pour améliorer de commun accord les conditions du travail, en tenant compte des différences de milieu. Dire que cette entente n'est pas possible est peu sérieux. On a déjà fait des conventions internationales de toutes sortes, notamment pour les chemins de fer, la poste, le télégraphe, la pêche, etc. Pourquoi ne pas en faire pour protéger les ouvriers contre un travail trop prolongé ?

Au surplus, en ce moment même où l'on discute partout les nouveaux traités de commerce, qui sont bel et bien des conventions internationales interessant le commerce et l'industrie, on ne peut sérieusement prétendre, comme le fait le rapporteur de la Section centrale, que la législation internationale du travail est une utopie. Le temps, et un temps bien rapproché, fera justice de cette prétention réactionnaire, comme il a déjà réduit en pièces bien des préjugés séculaires.

VII.

L'ÉCHELLE MOBILE DES SALAIRES ET LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES.

Dans les développements de sa proposition de loi, M. Paul Janson s'est occupé, en passant, de la question des salaires, a demandé qu'elle soit mise à l'étude et a déclaré qu'à son avis il y avait lieu de préconiser la fixation d'un minimum de salaire pour les mineurs, et la participation de ceux-ci dans les bénéfices des charbonnages.

Il est certain que ces diverses mesures, si elles étaient adoptées, amélioreraient de beaucoup les conditions du travail et diminueraient l'âpreté des luttes actuelles entre les ouvriers et les exploitants.

On se plaint, et avec raison, de la fréquence des grèves dans l'industrie houillère. On dit que ces luttes sont funestes et que très souvent, même en cas de victoire pour les ouvriers ou les patrons, cette victoire est souvent illusoire à cause des désastres subis pendant la lutte.

Les grèves sont un mauvais moyen d'amélioration nous le reconnaissons sans peine. Mais il faut reconnaître aussi, que la

grève est la seule arme que possèdent les ouvriers pour obtenir justice, ou pour protester contre une injustice de la part des patrons qui cherchent à diminuer les salaires ou à augmenter la durée de la journée de travail.

A qui faut-il s'en prendre, si les relations entre ouvriers et patrons sont difficiles? Aux ouvriers? Mais ils n'ont rien à dire? S'ils veulent s'associer, on le leur interdit. S'ils veulent discuter avec leurs patrons, on les traite de meneurs et on les chasse des ateliers ou des chantiers. Ce qui existe donc est la faute des patrons, des dirigeants, qui n'ont rien fait pour concilier, dans la mesure de ce qui est possible, les deux intérêts antagoniques en présence : le travail et le capital.

Pour mettre fin aux grèves et empêcher leur retour périodique, M. Janson préconise le système que l'on a appelé l'*échelle mobile des salaires*.

Pour le dire en deux mots, ce système consiste à augmenter ou diminuer le taux des salaires d'après le prix de vente des produits. On peut ainsi arrêter d'avance, entre ouvriers et patrons, des conventions d'après lesquelles, par exemple, quand le charbon se vendra 5 francs la tonne, l'ouvrier aura 3 francs par tonne extraite, puis 3 fr. 60 quand le prix du charbon sera de 7 francs, 4 fr. 25 quand il sera de 8 francs et ainsi de suite.

Ce système est pratiqué sur une grande échelle en Angleterre et dans l'Amérique du Nord. Il a été préconisé pour mettre fin à des grèves continuelles et désastreuses pour les deux parties en lutte, et depuis lors patrons et ouvriers sont satisfaits de l'exécution du contrat de travail.

M. Hector Denis a développé longuement cette proposition, en se basant sur les chiffres des salaires et le prix de vente du charbon en Belgique. D'après lui, la révision des salaires ne devrait se faire que périodiquement, tous les trois mois, parfois tous les mois, de façon que la fluctuation des salaires suive la fluctuation constante des prix de vente.

La direction des mines, consultée par la section centrale de la Chambre, s'est déclarée favorable au système de l'échelle mobile. Le directeur général des mines, M. G. Arnould, prétend qu'il y a, dans les années normales, un parallèle à peu près constant entre le prix de vente à la tonne de charbon et les salaires.

Cela n'est pas tout à fait exact, croyons-nous, et nous nous basons sur les chiffres des salaires et les prix de vente du charbon dans ces dix dernières années. Cela est encore moins exact si on compare les années 1889 et 1890. En 1889, le prix de vente à la tonne était de 9 fr. 45 et le salaire annuel 932 francs. En

1890, le prix de la tonne de charbon est monté à 13 fr. 18, soit 40 % de plus qu'en 1889, tandis que le salaire annuel moyen n'a atteint que 1,117 francs, soit 20 % de plus seulement sur le salaire de l'année précédente.

Les ouvriers ont donc intérêt à voir appliquer le système de l'échelle mobile des salaires. La section centrale cependant ne se prononce pas sur cette question.

Mais il est certain que l'échelle mobile doit avoir pour base la fixation d'un salaire minimum, en dessous duquel on ne pourra descendre, ce salaire devant représenter ce qui est indispensable à l'ouvrier pour vivre, se vêtir et se loger, avec sa famille. M. Sabatier et la section centrale ne veulent point entendre parler du minimum de salaire, et ils déclarent « ne pas pouvoir s'élever avec trop d'énergie contre un pareil système ».

Cette déclaration est assez curieuse, aujourd'hui surtout que l'idée du minimum de salaire est admise par un grand nombre de cléricaux. Le gouverneur de la Flandre orientale ne s'est-il pas déclaré favorable à l'établissement d'un minimum de salaire? Et les deux députés cléricaux, MM. Helleputte et Schollaert, de Louvain, ne viennent-ils pas de pétitionner auprès du Conseil communal de cette dernière ville en faveur de cette mesure?

Combien les préjugés sont encore nombreux et enracinés, surtout pour tout ce qui a rapport aux conditions du travail! On se plaint des grèves, on condamne de soi-disant meneurs et on ne veut pas faire ce qui est nécessaire et bon à la fois pour les patrons et les ouvriers, c'est-à-dire établir une échelle mobile des salaires!

Celle-ci n'est admissible qu'avec un minimum de salaire assuré à l'ouvrier, ce minimum était égal pour tous les ouvriers, ce n'est plus sur l'élément salaire seul que les industriels ou les exploitants de charbonnages pourront se faire une concurrence acharnée, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Cette réforme est utile et faisable sans peine ni difficultés. Ne pas la faire, c'est provoquer de nouvelles grèves, c'est-à-dire faire œuvre mauvaise, condamnable.

*
* *

M. Paul Janson, dans les développements de sa proposition de loi, a préconisé également le système de la participation des ouvriers aux bénéfices de l'exploitation. Il a dit, si nous nous souvenons bien, que l'État devrait prêcher d'exemple pour les ouvriers et employés de chemins de fer.

Il est utile, il est juste que les ouvriers soient intéressés dans les résultats de l'industrie à laquelle ils consacrent leur travail et leur intelligence. Léon XIII, dans sa fameuse Encyclique, a parlé du « *juste salaire* ». Nous ne voulons pas discuter, pour le moment, s'il peut y avoir un *juste* salaire. Le mot salaire sous-entend salarié et salariant, par conséquent deux intérêts différents, antagoniques.

La participation aux bénéfices et l'échelle mobile des salaires sont deux mesures dont le résultat est à peu près identique. Avec l'échelle des salaires, ceux-ci sont hauts ou bas, suivant que les produits se vendent plus ou moins cher. Avec la participation, le salaire restant égal, l'appoint, le supplément du salaire sera élevé, si les bénéfices de l'industrie le sont, et nul, si ce bénéfice est nul ou de peu d'importance.

Avec l'échelle mobile, l'ouvrier profite de la prospérité de l'industrie à laquelle il est attaché. Son bon côté, son meilleur avantage, c'est d'éviter les conflits qui ont lieu quand les patrons veulent diminuer les salaires, par suite de la baisse des prix de vente, ce que les ouvriers n'acceptent pas toujours sans protestations, et aussi d'empêcher les grèves, quand les ouvriers croient avoir droit à une augmentation des salaires.

Avec la participation aux bénéfices, l'ouvrier reçoit également sa part de la prospérité de l'entreprise à laquelle il travaille, mais il est de plus intéressé à la bonne marche de l'usine ou de l'atelier, à économiser la matière première, à conserver l'outillage, etc.

L'échelle mobile peut donc très bien marcher de pair avec la participation ; ces deux systèmes ont, à part un caractère identique au point de vue d'une plus juste rémunération du travail, des avantages précieux que l'on aurait tort de négliger, de ne pas considérer, dans l'intérêt de la paix sociale et de l'évolution du système capitaliste actuel vers une phase plus élevée, donnant une plus grande place, dans la direction de l'industrie, à l'élément travail.

Tout cela est l'évidence même. Ces deux systèmes ont produit chacun des résultats très satisfaisants, non seulement pour les seuls ouvriers, mais aussi pour les industriels, les capitalistes.

Nous connaissons les arguments que l'on fait valoir contre la participation. Le principal, c'est celui-ci : « Les ouvriers participant aux bénéfices devraient également participer aux pertes. » Pas le moins du monde ! L'ouvrier a droit à un salaire qui lui permette de vivre ; c'est là une chose indispensable. C'est pour cela qu'un minimum de salaire s'impose. De plus, le capi-

taliste a droit, dans les conditions actuelles de la Société, à un minimum d'intérêt, de bénéfice. Ceci admis, que l'on s'entende pour partager ce qui reste du bénéfice produit.

Les pertes que certains industriels subissent, sont presque toujours le fait d'une mauvaise administration ou direction de l'usine. Or, les ouvriers, avec le système de la participation, ne prennent pas part à la direction de l'entreprise. Ils ne peuvent donc être rendus responsabes d'une faute à laquelle ils sont restés étrangers.

Mais laissons cela.

Contentons-nous, pour terminer, de constater que M. Sabatier et la Section centrale, malgré des paroles doucereuses en faveur de l'amélioration du sort des travailleurs, ne veulent rien faire dans ce but. Ils en sont encore — et tiennent à y rester — dans les vieilles ornières de la liberté économique qui nous a acculés à la situation troublée d'à-présent, à l'anarchie au milieu de laquelle nous nous débattons et dont il est nécessaire de sortir au plus tôt.

Il y a possibilité d'améliorer les conditions du travail sans trop nuire pour cela aux intérêts des capitalistes, mais il faut le vouloir. Et c'est parce que ceux qui doivent agir ne font rien, qu'il y a des révoltés qui inscrivent sur leur drapeau : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant !*

VIII.

Création d'une direction du Travail. — Conclusion.

La proposition de loi de M. Paul Janson, relative à la réglementation de la journée de travail dans les mines, préconisait également la création d'une direction générale du travail. Cela faisait l'objet des trois articles suivants dont nous donnons le texte :

Art. 3. — Il sera créé au ministère de l'intérieur une direction générale du travail, dont la mission sera de recueillir et de publier tous les renseignements utiles sur les questions relatives au travail et spécialement sur ses rapports avec le capital, au point de vue de la durée du travail, de sa rémunération et des diverses formes de cette dernière.

Art. 4. — Cette administration se mettra directement en rapport avec les autorités publiques, les conseils de prud'hommes, les bourses du travail,

ainsi qu'avec les conseils de l'industrie et du travail et les syndicats de patrons ou d'ouvriers, pour en recevoir ou leur fournir tous les renseignements utiles et élaborer des rapports, avis ou conseils, sur les demandes qui lui seront adressées ou sur les questions qu'elle-même jugerait devoir soulever de sa propre initiative.

Art. 5. — Dès à présent, cette administration est chargée de soumettre aux Chambres, dans les dix-huit mois, un rapport aussi détaillé et complet que possible sur toutes les conséquences de la réduction à dix heures de la journée de travail dans les charbonnages, ainsi que sur la nature et les effets des dispositions légales ou autres relatives au travail, en vigueur à l'étranger, dans toutes les industries en général.

Elle fera également, dans les mêmes conditions, un rapport sur les moyens employés ou à employer à l'effet d'assurer aux ouvriers houilleurs, en même temps qu'un minimum suffisant de rémunération, une part équitable et proportionnelle dans les bénéfices de l'exploitation.

Il est certain que tous les renseignements relatifs au travail font défaut dans un grand nombre de pays, en Belgique plus encore que partout ailleurs. C'est là une faute grave.

Aujourd'hui surtout, que les questions ouvrières sont à l'ordre du jour comme elles ne l'ont jamais été, et que des solutions s'imposent, ce manque de statistique est fort regrettable.

Un fait qui caractérise bien les sentiments et les préoccupations de ceux qui ont gouverné notre pays depuis 1830, c'est l'absence pour ainsi dire complète de renseignements statistiques relatifs au travail. Prenez l'*Annuaire statistique de la Belgique*, ou bien l'*Exposé décennal de la situation du royaume*, et vous serez étonné de l'absence de documents relatifs aux conditions du travail. On ignore combien il y a d'ouvriers de telle ou telle profession chez nous, combien de patrons, le taux des salaires, les heures de travail, les prix des denrées alimentaires les plus indispensables — pour la vente en détail bien entendu. Par contre, on sait, à quelques douzaines près, combien il y a de chevaux, de bœufs, de vaches, de porcs, de moutons en Belgique. Cela montre bien que jusqu'ici les dirigeants ne se sont occupés que de ce qui intéresse et peut renseigner les industriels, les capitalistes, les propriétaires, et ont négligé complètement tout ce qui a trait à la vie, au travail des millions de travailleurs qui cependant font les richesses du pays !

La section centrale reconnait elle même cette absence de statistique du travail et le déplore, car elle pense, elle aussi, qu'une bonne statistique du travail doit être la base de toute réforme sociale sérieuse.

On est donc d'accord pour reconnaitre la nécessité de cette statistique.

Dans d'autres pays, bien qu'il existât déjà des statistiques assez complètes sur les conditions du travail et des travailleurs, on a créé des offices spécialement chargés de recueillir et de coordonner des renseignements sur cette matière.

Dès 1884, le gouvernement fédéral des Etats-Unis a créé à Washington un bureau central du travail. En 1888, ce bureau avait pris tant d'importance, qu'il a été transformé en département du travail et placé directement sous l'autorité du président de la République.

En 1886, l'Angleterre, sur l'initiative de M. Mundella, chef de l'administration du commerce, a institué un *Bureau de statistique du travail*. Plusieurs ouvriers, entre autres le citoyen John Burnett, secrétaire de l'Association des constructeurs de machines, ont été chargés d'enquêtes spéciales sur les conditions des ouvriers de plusieurs grandes industries.

En Suisse, depuis 1887, il existe un *Secrétariat du travail*, véritable office du travail, sous la direction de notre ami le socialiste Hermann Greulich, et nommé par les associations ouvrières. Nous avons déjà, dans le *Peuple*, dès 1887, fait connaitre cette institution et préconisé la création d'une œuvre semblable en Belgique. Depuis, il y a deux *Secrétariats du Travail*, un pour la Suisse allemande, dont Greulich est le chef, et un pour la Suisse romane ou française dont le secrétaire est le citoyen Schwitzguébel, ancien chef des anarchistes du Jura.

La France, à son tour, vient d'être dotée d'un *Office du Travail*, bienqu'elle possédât déjà un *Conseil Supérieur du Travail*.

La proposition de M. Janson n'est donc pas une nouveauté et on ne peut lui reprocher de venir trop tôt, puisque plusieurs pays, grands et petits, possèdent des institutions analogues.

Tout le monde, est d'accord même parmi les dirigeants, pour reconnaître que des réformes sociales s'imposent. Tous disent aussi que ces réformes doivent s'inspirer des besoins constatés, des abus reconnus.

La statistique seule des conditions actuelles du travail peut donner à tous ces éléments indispensables à une bonne législation sociale. Le bureau du travail devrait également faire connaitre l'état de la législation industrielle des autres pays et des conséquences, des résultats de cette législation.

Quiconque veut agir de bonne foi, sans parti pris aucun, doit donc désirer voir se créer au plus tôt un Bureau ou Office du travail.

La section centrale, cependant, composée, rappelons-le, de trois cléricaux et de trois libéraux, ne l'entend pas ainsi.

Après avoir demandé l'avis du gouvernement, qui a déclaré vouloir travailler à la constitution d'une statistique relative aux conditions du travail, la section centrale a repoussé la proposition Janson, tout comme elle avait rejeté la réglementation de la journée de travail à dix heures dans les mines !

On ne montre pas mieux le désir que l'on a de ne rien faire. On n'avoue pas plus clairement ou bien son ignorance ou bien ses instincts égoïstes !

Ecoutez les déclarations insensées de M. Sabatier :

« Il y a, dit-il, dans la proposition de créer une direction générale du travail, une tendance évidente contre laquelle la section centrale tient à s'élever.

« Cette tendance consiste à considérer comme absolument distincts les intérêts des ouvriers...

« La section centrale... est hostile à la création d'une direction générale du travail qui consacrerait le principe de l'intervention du législateur pour réglementer notamment les salaires, de manière à assurer aux ouvriers houilleurs, ou autres, *en même temps qu'un minimum suffisant de rémunération, une part équitable et proportionnelle dans les bénéfices.* »

Notez que c'est M. le rapporteur qui souligne cette dernière phrase. Il est donc condamnable que les ouvriers aient, en retour de leur travail, un salaire *suffisant* et une part *équitable* des bénéfices de l'industrie?

Il faut être fou ou aveugle pour oser écrire choses semblables !

On ne veut pas régler les rapports entre le capital et le travail, « *ce règlement*, dit M. Sabatier, *dépend des lois économique dont il est impossible de s'affranchir.* »

Il veut cependant réprimer les abus. Les fameuses *lois* économiques donnent donc lieu à des abus ? Jolies lois en vérité !

« Les intérêts des ouvriers, dit encore le rapporteur Sabatier, sont connexes à ceux des industriels qui les emploient. » Alors, comme c'est le cas dans certaines villes des Flandres, les industriels peuvent faire travailler 16 heures par jour pour des salaires de 1 fr. 80. Cela est juste, conforme aux lois économiques et « il est impossible de s'en affranchir ! » Le millionnaire Sabatier en parle vraiment à l'aise et on voit bien que les émeutes et les incendies de mars 1886 sont déjà loin et oubliés.

On voit bien aussi que l'Encyclique du pape est restée lettre morte pour les législateurs catholiques de la Section centrale et combien ces gens se moquent des paroles de Léon XIII sur le juste salaire et la nécessité de l'intervention de la loi en faveur des exploités. Cette encyclique, aujourd'hui déjà, ne sert plus

à rien, si ce n'est à tromper les ouvriers qui sont encore assez naïfs pour croire en la parole des meneurs cléricaux.

*
* *

Nous nous arrêtons ici et nous croyons devoir conclure.

L'examen et la critique que nous avons faits du rapport de la Section centrale, qui a examiné la proposition de loi si modérée de M. Janson, démontre que les dirigeants bourgeois sont décidés à ne rien faire de sérieux en faveur des ouvriers. Il n'était pas inutile, pensons-nous, de faire cette démonstration et de montrer en même temps sur quels sophismes on se base pour refuser aide et protection aux déshérités de la mine. Tout l'échafaudage que M. Sabatier a élevé pour combattre la proposition de M. Janson ne tient pas debout, et il suffit de souffler dessus pour le faire écrouler.

Il ne sera pas difficile de montrer à la Chambre combien la thèse de M. Sabatier et de la Section centrale est injuste, contraire à la vérité et aux véritables intérêts de tous, patrons comme ouvriers. Mais nous savons que dans les Chambres belges les arguments ne servent à rien contre le parti-pris, l'ignorance et l'égoïsme des députés.

Ces gens se trouvent bien de ce qui existe et ne veulent rien y changer, par crainte de voir diminuer leur part de bien-être et de privilèges.

C'est de l'aveuglement et du pire.

Aussi est-il temps de voir une réforme électorale s'accomplir pour infuser un sang nouveau à ce corps gangrené de l'oligarchie bougeoise. Il est temps aussi que la classe ouvrière s'organise plus solidement que jamais, pour faire entendre sa grande voix de façon à être entendue et, au besoin, pour imposer ses justes et légitimes revendications dont le triomphe préparera l'émancipation humaine.

Louis Bertrand.

LA RÉFORME HYPOTHÉCAIRE

Cette étude forcément écourtée et exempte de détails, parce qu'elle sort du cadre habituel des articles publiés dans cette revue, emprunte son actualité au fonctionnement d'une Commission, dite du cadastre, récemment instituée par le Ministre des finances. Elle est chargée d'étudier les diverses questions que soulève le renouvellement projeté des opérations cadastrales, notamment au point de vue de l'assiette de l'impôt, de la détermination juridique de la propriété immobilière et de son mode de transmission. Le but à atteindre serait d'après le ministre, la création d'un titre foncier dont la valeur juridique incontestable, en assurant la sécurité des détenteurs du sol et des créanciers hypothécaires, permettrait de jeter les bases du crédit agricole. — Ce n'est pas que cette Commission ait mené à bonne fin sa tâche qui promet d'être longue, ni que nous ayons beaucoup de renseignements sur ses travaux. Mais son existence nous est revenue à la mémoire, en recevant de l'un de nos plus distingués magistrats son livre sur la « Réforme hypothécaire » (1) ou plutôt sur « les modes de création, de transmission et d'extinction des droits absolus » et principalement sur « les droits de propriété et de garantie et leurs éléments ».

D'après l'aveu même de l'auteur, le qualificatif « hypothécaire » appliqué à la réforme en question est loin d'être exact. Le vrai titre de cette étude pourrait être : « *Des moyens de rendre tous les droits opposables aux tiers* ». Aussi rempli

(1) *La Réforme Hypothécaire* par Raoul de la Grasserie. — Librairie-Pedone-Laureil, 13, rue Soufflot. — Prix : 2 fr.

de suggestive moelle juridique que ses précédentes études de réformes de législation, le livre de M. Raoul de la Grasserie se recommande à l'attention par les mêmes qualités scientifiques de logique extrême, la théorie vraie se trouvant toujours en fin de compte d'accord avec l'utilité pratique.

*
* *

D'après le Code Civil, les transmissions immobilières entre vifs à titre onéreux étaient occultes, le régime de publicité n'était établi que relativement aux donations et aux substitutions. La loi du 23 mars 1855 est venue réparer ce vice fondamental ; on peut dire, qu'elle a permis au crédit foncier de naitre, car jusque-là, selon la juste remarque du procureur-général Dupin, « celui qui achète n'est pas sûr de rester propriétaire : celui qui paye de n'être pas obligé de payer une seconde fois, et celui qui prête d'être remboursé. » Comme observation secondaire, on peut regretter la complication qui résulte de la dualité de deux modes de publicité, l'inscription, (pour les hypothèques et les privilèges) et la transcription (pour les aliénations et constitutions de droits réels entre vifs) ; puis, ce qui est plus grave, l'effet rétroactif donné en certains cas à l'inscription de privilèges : il n'y a rien de plus contraire à l'idée et au but de la publicité. (V. art. 2,109, 2, in C. civ. et art. 6, 2e al., loi du 23 mars 1855).

Enfin des exceptions nombreuses détruisent entièrement les effets de la publicité prescrite par ailleurs et ruinent l'efficacité du régime hypothécaire. Tout ce régime devient la précaution inutile. — Ainsi encore le conservateur des hypothèqres ignorant la situation réelle de la propriété, ne peut que délivrer des certificats relatifs à telle ou telle personne dont le requérant veut connaitre les droits sur l'immeuble, lesquels certificats constatent seulement que du chef de cette personne, il n'y a eu ni constitution d'hypothèque ni aliénation. Ce n'est donc qu'une publicité individuelle et par conséquent relative, les inscriptions ainsi prises aux noms des propriétaires sont sujettes à beaucoup d'erreurs provenant, soit des dévolutions héréditaires qui, n'étant pas relatées sur les registres, font passer les immeubles sous un nom inconnu du conservateur, soit de l'insuffisance des désignations individuelles ou enfin des homonymies. En outre, le conservateur devant se borner à recevoir les déclarations qui lui sont faites, la valeur des inscriptions est toute négative : l'acquéreur y trouve la preuve que son vendeur n'a pas aliéné, mais, à aucun degré, il n'en retire l'assurance que son vendeur soit réellement propriétaire : « Toutes ces incohérences dispa-

raitraient devant cette idée bien simple : l'inscription et la transcription doivent être intimement liées et la transcription seule peut déplacer la propriété. »

De plus les garanties légales sont entourées de tant de distinctions, de sous-distinctions et de controverses qu'elles sont une source de procès, et aussi d'étincelantes chroniques sur l'« escroquerie hypothécaire ».

La réforme des lois hypothécaires en vue de fonder le crédit foncier compte au nombre des grandes préoccupations du législateur. Le Code civil en matière hypothécaire, avait fait un déplorable pas en arrière en s'éloignant du système de la loi du 11 brumaire An VII. La nécessité d'une réforme était unanimement proclamée dès le milieu de ce siècle ; les résultats d'une première grande enquête, en 1841, ont été publiés sous ce titre : *Documents relatifs à la réforme hypothécaire* (3 vol. in-4°, 1844). En 1849, une convention extra-parlementaire fut instituée et le Conseil d'Etat saisi en 1850 d'un important projet ; en même temps l'Assemblée législative, à la suite d'une autre proposition due à l'initiative de M. Pougeard, élaborait un vaste plan de réforme qui ne put aboutir à cause des évènements..... Survint la loi de 1855, dont on connaît les incorrections.

Dans tous les projets, qu'ils soient antérieurs ou postérieurs à la loi de 1855, domine cette idée de consacrer le système des *actes publics* en faisant servir le cadastre à la constatation de la propriété foncière. MM. Bonjean et Tourangin développèrent encore cette pensée au Sénat en 1866 : le cadastre fût devenu le grand livre terrier de la France, de manière à rendre certain l'état de la propriété et à prévenir les contestations qui se renouvellent sans cesse sous le régime des titres privés (sous-seings privés ou notariés), à cause du peu de précision des énonciations et des tentatives des propriétaires de mauvaise foi pour étendre leurs limites.

L'on sait que deux systèmes sont en présence au sujet des transmissions de propriété immobilière, particulièrement en vertu d'actes entre-vifs : 1° L'un, le système de la transmission privée, résultant de la volonté seule des parties, constatée par des titres, n'ayant qu'une valeur relative, malgré chez nous, la loi de 1855 ; 2° l'autre, le système des actes publics, c'est-à-dire de la transmission résultant *ipso facto* d'une inscription sur registres publics. C'est le système un peu dur et peut-être susceptible d'arbitraire de la légalité administrative.

Dans ce régime des titres publics, on accorde aux inscriptions une foi absolue : contre le droit du propriétaire inscrit, aucune preuve contraire n'est admise, aucune prescription acqui-

sitive n'est recevable. La transmission de propriété résulte alors uniquement de l'inscription précédée d'un examen judiciaire. — Ce système dit de légalité est celui des pays germaniques qu'a consacré une importante loi prussienne de 1872.

Dans le système français au contraire, l'inscription souvent oiseuse, inutile parce qu'incomplète ou dénuée d'une publicité et de renseignements suffisants, est un acte privé d'où ne résulte aucun préjugé contre les revendications judiciaires.

Sans adapter intégralement le système allemand, qui donne aux inscriptions, précédées d'une purge d'office une foi absolue et supprime avantageusement la prescription, tout en restant fidèle à l'idée de notre droit, selon laquelle la convention elle-même transfère les droits immobiliers dont la publicité ne fait que manifester l'existence, on réaliserait cependant un grand progrès si l'on faisait de nos registres hypothécaires des registres analogues aux registres du cadastre; le crédit foncier aurait une base beaucoup plus ferme, et les contestations relatives à la propriété foncière deviendraient plus rares.

Nos registres hypothécaires seraient des registres terriers : ils donneraient fidèlement l'état-civil du sol. Le registre hypothécaire serait la contre-partie du registre cadastral, et sur le compte dressé à chaque immeuble figureraient toutes les charges réelles qui peuvent le grever. Une concordance continuelle serait établie entre le registre cadastral et le livre terrier. Les changements matériels, constatés par l'administration du cadastre, seraient communiqués au juge chargé de faire les inscriptions sur le registre terrier, et, à l'inverse, tous les changements dans l'état juridique de l'immeuble seraient, après inscription sur le « *Grundbuch* », communiqués à l'administration du cadastre. Bref les registres seraient en quelque sorte la représentation graphique et littérale de la propriété foncière.

Mais, à cause de ces précautions et du pouvoir de juridiction dont serait investi le commissaire relativement à la valeur des actes qui lui seraient présentés, faut-il aller, comme les Allemands, jusqu'à accorder à l'inscription un effet si énergique d'irrévocabilité absolue *ergo omnes* ? Faut-il, comme le voudrait M. de la Grasserie, ne laisser aux personnes livrées ou frustrées qu'une vague action en dommages-intérêts ?

L'idée de faire du livre terrier un véritable registre d'état civil de la propriété foncière est désormais acquise, et l'on reconnait généralement que la condition uniforme de l'inscription pour les droits réels immobiliers a de grands avantages, mais beaucoup croient que les conséquences qui en ont été tirées par la loi prussienne sont excessives.

En France, l'on conçoit de préférence un registre terrier n'établissant pas une fin de non-recevoir contre les réclamations en justice. La publicité des constatations et transmissions de propriété ne fonderait pas la propriété, mais serait la condition de son efficacité. Si l'on se décide enfin à faire du cadastre le livre terrier de la France, c'est en ce sens que seront probablement accueillies les récentes propositions de la Presse et du Parlement, dont la plupart se trouvent résumées dans ce passage d'un projet de loi déposé par M. Papon en 1880 : « Le cadastre constituera l'état civil et légal de la propriété foncière. Ce sera le grand livre terrier de la France. — Le bulletin définitif ou extrait des livres du cadastre formera titre de propriété. »

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage sur l'urgente utilité d'un livre foncier par commune. Cette institution, qui fonctionne depuis longtemps autour de nous, fournirait à toute personne intéressée le moyen de connaitre le véritable état de la propriété, afin d'éviter les surprises et de déjouer les fraudes. Enfin la publicité du livre foncier donnerait aux transmissions et aux conventions de crédit les éléments d'indiscutabilité dont elles ont besoin. Et, au point de vue économique, la certitude de la propriété est la meilleure condition de la bonne exploitation.

Toutes les difficultés de la question se résument dans la détermination physique et juridique de la propriété. D'où la pensée du gouvernement et de la commission du Budget de faire précéder la création des livres fonciers par le renouvellement des opérations cadastrales (abornements généraux et triangulation rigoureuse). — Or, nombre de publicistes, notamment notre ami Paul Degouy de la *Justice*, qui soutient cette opinion au sein même de la Commission extra-parlementaire, estiment que point n'est besoin de faire dépendre l'urgente constitution du Livre Foncier d'une interminable réfection cadastrale.

Au fond, de quoi s'agit-il? Au point de vue du crédit, de donner des renseignements exacts et circonstanciés aux acheteurs et aux prêteurs. Au point de vue fiscal, de connaître la valeur exacte des immeubles.

Le Congrès des Sociétés savantes, le Congrès foncier de 1889 et des députés qui ont pris part aux discussions des budgets de 1891 et de 1892 ont déclaré inutile de faire dépendre la création des livres fonciers de la réfection du cadastre. Certes, l'on ne peut nier l'utilité de cette reconstruction ; mais l'on doit avoir conscience de ses difficultés et de son prix devant lequel reculerait le Parlement ; et l'on ne doit pas oublier que la cons-

truction très défectueuse et même partiellement inachevée du cadastre actuel a duré la moitié du siècle. Il serait donc dangereux de faire dépendre l'institution des livres fonciers du renouvellement cadastral, lequel doit au contraire devenir dépendant et accessoire. Il ne faut pas que les livres terriers soient ajournés par les intérêts coalisés des géomètres et du fisc, aux calendes lacédémonniennes.

Les magistrats, les juristes, les conservateurs des hypothèques eux-mêmes croient qu'il est possible, avec le cadastre actuel, non pas de déterminer, pour le fisc, les limites rigoureusement exactes de telle ou telle propriété, ce qui importe relativement peu, mais de constater son existence réelle : 1° par une simple extension de la loi du 23 mars 1855, dans le sens de la publicité et de la spécialité ; 2° par le classement des divers renseignements authentiques aujourd'hui épars et qu'il incombe à l'État de savoir retrouver et utiliser.

Bref, l'élément le plus indispensable de la création immédiate des premiers livres fonciers est l'établissement, par le rapprochement de documents juridiques, de l'état civil de chaque immeuble et parcelle de propriété.



Le livre de M. Raoul de la Grasserie contient toutes ces choses et bien d'autres encore, car son travail, visant par-dessus l'actualité immédiate, paraît plutôt, malgré ses conclusions nettement formulées, « une étude de l'évolution juridique, une recherche des racines logiques du régime de publicité qu'une proposition directe de projet de loi ». En vérité ce livre est à l'organisation de la propriété immobilière, envisagée au point de vue bourgeois, ce qu'est au Socialisme la *Quintessence du Socialisme* de Schæffle.

La modicité du prix de cette œuvre de science et de législation semblerait faire croire qu'elle est destinée à familiariser le grand public avec tous les mots rébarbatifs qui représentent ces idées de réforme du régime foncier, de crédit agricole, etc. — Cependant nous pensons que l'auteur a de préférence écrit pour un cercle déterminé de jurisconsultes, de magistrats studieux, de publicistes sérieux, d'hommes politiques qui ne se croient pas dispensés de travailler.

M. de la Grasserie ne s'est pas arrêté à développer les systèmes suivis par les législations étrangères, cette partie historique et géographique de la tache ayant été excellemment faite dans divers ouvrages de MM. Daniel, Challamel, Gide et Besson. Notre auteur préfère la méthode synthétique, la philosophie du

droit : « C'est le droit rationnel surtout que nous chercherons, et nous le chercherons avec la raison et l'expérience ».

Les critiques, les exemples, et les espèces destinés à éclairer l'exposé rationnel ne manquent cependant pas ; mais eux aussi ne sont pas dévêtus de ce que j'appellerai l'habit juridique. — Les formules de droit si pleines, si subtantielles en leur concision, abondent trop pour oser dire que ce livre est d'une lecture facile et agréable. Au surplus cela vaut peut-être mieux ainsi ; en effet, s'il avait fallu délayer tout ce qu'il renferme de substantifique moelle, ce volume aurait pris des proportions qui auraient également rebuté les lecteurs, lecteurs que nous souhaitons nombreux à ce livre, car il ne faut pas que l'esprit public se désintéresse de plus en plus des discussions arides. En général, il ne faut permettre ni aux spécialistes, ni aux divers intérêts menacés d'embrouiller à plaisir toutes les questions.

M. Raoul de la Grasserie énumère longuement, avec exemples topiques à l'appui, toutes les créations du Droit, qui échappent, sous la loi actuelle, à la publicité, soit pour toujours, soit pour un certain temps, et qui détruisent, par leurs exceptions nombreuses, les bienfaits que la publicité procure. « Publicité bâtarde... anomalies, bizarreries, contradictions..., système hybride. » Il analyse la sécurité du droit, en sécurité de sa création, sécurité de sa transmission, sécurité de son extinction. Il soumet à la transcription non seulement le droit lui-même, dans ses diverses phases, mais aussi la preuve du droit et la sanction du droit. Puis il conclut à un régime d'intervention sociale emportant légalité et force probante, et de représentation de l'immeuble par le registre foncier. — Il réclame, sans restrictions, l'application du principe de la légalité, lequel « renferme la publicité, la suppose, mais contient, en outre, un autre élément, car la Société n'est plus seulement témoin, mais partie, puisqu'elle donne la propriété purgée de tout vice. » D'où absolue sécurité de propriété et de crédit.

« Le régime de légalité : 1° transfère le droit réel entre « tous, non seulement à l'égard des tiers, mais aussi *inter* « *partes*, ce qui est une uniformité ; 2° elle le transfère, vis-à- « vis de tous les tiers, d'où qu'ils tiennent leurs droits ; 3° elle « transfère même vis-à-vis des ayants droit dispensés de publi- « cité. Le transfert du droit réel est irrévocable et absolu. »

Ce régime de légalité, qui, au premier abord parait très complexe, mais est, en réalité très simple et surtout très facilement ouvert à toutes recherches, M. de la Grasserie a une façon aussi complète qu'originale, de l'envisager ; façon qui n'est tout à fait ni celle de la loi prussienne de 1872, ni celle de l'*Act*

Torrens d'Australie, ni la méthode mixte qui sera probablement adoptée en France. A côté du cadastre devront figurer deux sortes de registres, les « registres matrices » et les « registres d'état », dans le détail desquels nous ne pouvons guère entrer. Les registres matrices, classés selon leur objet, et où seront copiés les résumés de tous les actes soumis à l'inscription, seront les mines destinées à fournir aux « conservateurs de la publicité » les renseignements nécessaires à l'établissement des *Registres-Etats*, à savoir :

1° Le registre des biens, ou registre réel des immeubles et des droits incorporels, au lieu de l'assiette des biens ;

2° Le registre-état de l'actif et du passif de chaque patrimoine, au lieu de naissance de la personne ;

3° Le registre-état personnel, au lieu de naissance de la personne, — avec indications détaillées de l'actif moral et du passif moral de chaque individu. — « La personne aura ainsi, ce qui lui manque, son cadastre. »

Si M. de la Grasserie se contentait de réclamer la formation de registres contenant simplement la nationalité, la profession, l'état-civil, la capacité ou les diminutions de capacité de chaque habitant du territoire français, nous nous empresserions d'appuyer cette heureuse innovation. Malheureusement, le souci des intérêts de la Société et des tiers emporte notre auteur dans une voie policière où nous avons le regret de ne pouvoir le suivre. Mais point n'est besoin de longues protestations, car ce n'est pas à notre époque de plus en plus humanitaire où l'on tend, au contraire, à rendre le casier judiciaire moins public, qu'il y a à craindre une extension de ce casier judiciaire.

Voilà la seule réserve que nous devons formuler à l'égard des opinions exposées par M. Raoul de la Grasserie. Il y en aurait peut-être cependant encore une autre, au sujet du développement à donner en France au système particulier qui est en vigueur à Brême, sous le nom de *Handfesten*. (Les *Handfesten* sont des titres qui matérialisent l'hypothèque, en sorte que le droit du créancier sur l'immeuble se constitue et se transmet par la seule tradition du titre.) Hé bien ! ce système déjà dangereux, au point de vue de la protection due au débiteur, M. de la Grasserie l'étend encore sous le nom de régime d'ameublissement et de représentation de l'immeuble par le titre. « Le dernier mot de la réforme hypothécaire est l'assimilation des « immeubles aux meubles, la mobilisation du sol. — Le sol « n'intervient plus jamais ; le registre qui personnifie le sol « n'intervient qu'à de longs intervalles ; le titre volant, qui « personnifie le registre et le sol, seul agit toujours..... Il y a

« rapidité électrique. » Hélas ! oui, il y aurait rapidité électrique d'expropriation des petits par les gros, la concentration capitaliste serait vite parachevée, mais au prix de quelles douleurs, de quelles colères ! Et soyez sûr que les Socialistes ne s'en plaindraient pas, car ces colères viendraient renforcer les forces révolutionnaires. Au surplus, les richesses publiques s'étant rapidement accumulées entre les mains d'un petit nombre d'accapareurs, leur expropriation pour cause d'utilité publique se ferait également avec une « rapidité électrique » et en un tour de main nous verrions s'installer le régime collectiviste.

Il serait cruel d'insister davantage, car l'auteur reconnait lui-même que le régime d'ameublissement et de mobilisation du sol ne peut être que le système de l'avenir. Voilà encore une illusion que nous ne partageons pas. Mais ne nous laissons pas égarer, et revenons aux plans d'application immédiate, préconisés par l'auteur, ou plutôt à sa conclusion finale : « Le système du présent, celui de la réforme immédiate, est le régime de la légalité; c'est la consécration que le droit réel, lequel est un droit contre la collectivité, ne peut s'établir sans le concours de cette collectivité. »

« Aucun droit ne peut s'établir sans le concours de la collectivité. » Un socialiste-collectiviste n'aurait pas mieux dit. Et remarquez que cette phrase n'a pas échappé à la sagacité d'un écrivain qui sait peser tous ses termes. Au contraire, c'est bien là la base solide sur laquelle s'appuie à maintes reprises toute son argumentation. Certes, nous tirerions d'autres conséquences de cette théorie rationnelle de la légitimité des droits. Il ne rentre pas dans notre plan de développer aujourd'hui tous les corollaires qu'un socialiste peut y puiser, mais nous n'avons pas jugé inutile de signaler cette concordance du point de départ entre des esprits si divergents par d'autres côtés.

Rendons une dernière fois hommage à la logique hardie de M. Raoul de la Grasserie, dont le livre, si plein de science et de conscience, est décidément à lire. Les généreux efforts pour rendre la maison bourgeoise plus habitable, ne la garantiront cependant pas de l'aménagement socialiste, lequel s'appuiera précisément sur des affirmations théoriques de ce genre : « La « Société reste propriétaire du fonds, elle ne concède que le « domaine utile. — Sans le concours et le consentement de la « Société, point de propriété, telle est la formule. »

Adrien VEBER.

DÉFILÉ DE CIVILISATION

TYPES QUI DISPARAITRONT

(Suite et fin)

LE PRÊTRE.

Le démontreur d'un Dieu démontré par des miracles non démontrables : cette définition folle n'excède pas, néanmoins, la mesure d'extravagance contenue dans ce mot : prêtre. Ministre d'un créateur incréé, dont il affirme qu'il connait les actes et la volonté et il prétend nous donner comme infiniment bon celui que le dogme fait infiniment mauvais. Toutes ses affirmations sont contredites par l'évidence scientifique et même par le simple bon sens. Nous avons le droit de lui répondre : Tu n'expliques pas le mystère initial de la vie ; tu le compliques d'un second mystère ! Tu es la négation vivante de la science : car ce qui ne mérite pas l'honneur d'une hypothèse, tu l'ériges en Cause première ! Tu provoques la cruauté : car tu condamnes à un éternel enfer l'incroyant à tes miracles et à un être divin créant la torture ! »

*
* *

Les hommes chasseront de leur esprit dieu et les miracles, et, du même coup, ils chasseront le prêtre. Mais la conception fausse du divin, dans sa Cause première, à remplacer par le réel ? mais la survivance d'une matière éthérée à la décomposition de l'être tangible ? mais, après la mort terrestre, le prolongement de la vie consciente ou inconsciente, individuelle ou

agglomérée, avec le souvenir ou l'oubli de l'antériorité? Est-ce que les hommes, devant ces abîmes de la pensée, regarderont toujours l'infini du ciel et les creusets de leurs laboratoires en murmurant : « Que sais-je? »

L'OISIF.

Rentier, consommateur qui, à l'âge où l'on produit, ne produit rien. Très inférieur au bon animal qui nous donne son travail et sa chair! Voici ce que l'oisif pense : « La Société est créée pour me payer tribut. Je lui dois, en échange, la faveur d'encaisser. Service pour service. A ceux qui me traitent de parasite, je réponds : Pourquoi cette épithète? Je fais circuler ma richesse en payant mon loyer, mes vêtements, ma nourriture, mes plaisirs? Cela, c'est quelque chose? On ne peut me demander que de dépenser ce que je possède? Pourquoi travaille-t-on? Afin de pouvoir vivre. Mais puisque j'ai de quoi vivre sans travailler, pourquoi travaillerais-je? On exagère, en me qualifiant d'oisif. Je m'occupe, après tout; puisque la vie a des fruits savoureux, et que je les cueille. Les travailleurs les sèment? A chacun son lot! La division des tâches est un bienfait, on le reconnaît, dans la production : pourquoi n'en serait-elle plus un dans la répartition? Faut-il que les hommes produisent? Oui. Faut-il que les hommes consomment? Oui. J'appartiens exclusivement à cette dernière catégorie, voilà tout. Les socialistes poursuivent la réduction la plus grande possible du temps de travail : pour moi, je vais plus loin qu'eux en le réduisant à zéro. »

*
* *

Oisif, prie le dieu des capitalistes qu'il te délivre de ta rente, cause de ta honte. D'ailleurs, si tu ne veux pas faire cette prière, tiens pour certain ceci : l'évolution intellectuelle, suivie de la Révolution, l'exaucera tout de même.

L'AGIOTEUR.

Ou financier,— ou spéculateur, par euphémisme. Vole sous le bouclier des lois, ou en les fraudant. Pour se livrer avec des compères au brigandage, forme des coalitions, *trusts, rings*. Raréfie, monopolise pour provoquer la hausse en déchaînant la

famine. Pratique l'internationalisme capitaliste en étendant ses tentacules sur tout ce qui sert à la vie des hommes. Peut accumuler un milliard et plus par ce travail ; mais il faut qu'il ait des *idées*. Comme l'a écrit Louis Blanc, « combiner des infamies lucratives, cela s'appelle avoir des idées. » Quand il a extorqué quelques centaines de millions, la Bourse devient son temple et son palais ; alors, tient au besoin dans sa main le pape et les rois, — ce qui n'attriste, nullement, d'ailleurs, les socialistes.

⁂

Quand sonnera l'heure de la liquidation, les peuples réduiront chaque agioteur à vivre d'un autre travail, et verseront au trésor public les profits de son travail ancien. Il choisira un ou plusieurs autres métiers, chose facile avec l'extrême division parcellaire. L'infortuné gagnera moins, certes, en jouissant, d'ailleurs, d'un large bien-être, comme tout le monde, mais il ne volera plus, n'affamera plus, n'alimentera plus les cimetières. Avec la suppression de l'argent, des « valeurs » publiques, du commerce privé, de la Bourse, plus d'agioteurs, de capitalistes, de financiers, d'usuriers.

LE NOTAIRE.

Truqueur tenu légalement de ne tripoter dans aucune opération financière, mais qui, néanmoins, trafique avec l'argent de ses clients pour opérer. Surveillé par des Chambres de discipline; mais leur myopie en surveillant est bienveillante. S'emmillionne ; mais échoue aussi en cour d'assises. Présente son successeur, en consacrant ainsi la suppression de la vénalité des offices. Achète, sans-le-sou, une étude pour deux ou trois cent mille francs, son savoir-faire inspirant confiance à un prêteur. La soldera en plumant sa clientèle, et en contractant un hyménée respectable, avec une dot méritant le même éloge. Fait placarder de gigantesques annonces, payées par ses clients ; elles lui servent de réclame et lui valent une remise de trente-trois pour cent par l'imprimeur. Grossit sa pelote en servant d'entremetteur entre emprunteurs et prêteurs ; en amoncelant les chiffres de ses honoraires, droits de rôle, vacations ; en allongeant les rôles par des artifices de copie, inutiles narrations, énumérations, reproductions de pièces, dissertations, citations ; en exhibant des mémoires bourrés de comptes, pro-

cédures, conférences, inventaires, liquidations. Manœuvre pour pêcher des clients fructueux en devenant maire, conseiller général, juge de paix. Encaisse jusqu'à cent mille francs par an. Par contre, si la malechance le parque dans quelque coin isolé, les cent mille francs dégringolent à mille.

*
* *

Des employés de l'état-civil remplaceront le notaire dans celles de ses fonctions qui survivront ; comme les capitalistes brilleront par leur absence, point ne sera besoin de dépositaires de capitaux. Actes respectueux, contrats de mariage, etc., iront au néant. Avoués, agents de change, courtiers, commissaires-priseurs, greffiers, huissiers, y suivront le notaire.

L'AVARE.

Monomane engendré par l'antithétique vision d'un amoncellement d'or et d'un monceau de guenilles, d'un cortège de thuriféraires courbant leur échine devant le riche et d'une tourbe de repus crachant leur dédain au pauvre. Aussi, sa déesse revêt-elle une forme enivrante de coffre-fort plein. L'or, sous ses yeux brûlants, s'anime, palpite, sourit. L'avare lui murmure des mots vibrants d'une passion folle, il l'étreint dans la frénésie du spasme. Et si vertigineuse devient pour lui cette volupté qu'il s'en repaît sans demander plus, qu'elle suffit à l'assouvir. Pour lui, l'or, simple moyen d'achat de jouissances, les remplace, supplée ainsi le but. Et, pour accroître l'intensité de son enivrement, sans relâche il thésaurise.

*
* *

La société anéantira l'avare, quand elle créera pour tous la sécurité du lendemain et l'abondance, quand un livret personnel, limité à la part sociale de chacun, détrônera l'instrument de spoliation, l'or illimité, monnaie anonyme.

LE VALET.

La plus abjecte incarnation de la servilité sans masque. J'entends le valet complet, ne faisant œuvre de ses dix doigts, aplati sans révolte intérieure, le valet de parade, toisant avec dédain les travailleurs aux mains noires, se rengorgeant devant les porteurs d'habits râpés ; qui ne subit pas sa honte, qui s'en

décore ; le larbin vaniteux de sa livrée, convaincu qu'il plane haut dans la hiérarchie sociale, professant qu'il faut des millionnaires pour entretenir des laquais, jetant avec une gravité consciente cette phrase, par exemple : « Monsieur le Comte est servi. » N'oublions pas qu'il est électeur ! Chose singulière : la servante n'excite pas du tout la même répugnance ; on se demande pourquoi ? Parce que la femme, par les lois, par les mœurs, par l'instruction, par le salaire avili de son travail, est iniquement infériorisée, subordonnée au mâle. Ainsi, moins grande est la somme de dignité qu'on attend d'elle, et son humiliation n'apparaît plus que comme un poids du destin qui l'écrase. Cette dernière vue est la seule vraie, et elle doit annuler aussi l'implacable arrêt porté contre le larbin, éveiller pour lui une tendre indulgence. Après tout, ne reflète-t-il pas, comme chaque créature, le milieu où sa vie s'est développée ?

*
* *

La Société collectiviste supprimera la valetaille par une énorme simplification du ménage, par une large intervention des services publics.

L'IGNORANT.

L'illettré complet, ou qui, devant un livre, même s'il sait en reproduire les sons, n'en saisit pas le sens, quand style et vocables s'écartent de la langue enfantine que, seule, il parle et connaît. Forme et lexique le déroutant lui ferment toute lecture qui lui verserait la lumière. On dit qu'il possède une instruction élémentaire, parce qu'on lui a enseigné à lire, victime de nos méthodes idiotes, sans lui enseigner à comprendre. Non initié au sens des mots, la vie cérébrale, les idées générales sont closes pour lui. En esthétique littéraire, il ne plane jamais dans le ciel de l'euphonie et de l'eurythmie. Il commet des erreurs colossales, plaçant, par exemple, au même niveau Mozart et Musard. Puis, l'ignorant se déshumanise encore dans un travail d'une implacable durée, ou dans un chômage affamant, ou dans une crainte angoissante de l'avenir. Son cerveau devient de plus en plus inapte à briser un milieu étroit pour vivre dans le temps et l'espace. Horreur que dans ces régions souterraines croupissent les dix-neuf vingtièmes de la foule pseudo-civilisée ! Pour la fécondation du vrai, du bon et du beau, quel engrais intellectuel perdu ! quel cimetière d'intelligences mortes !

*
* *

L'instruction intégrale et le loisir donnés à tous utiliseront l'engrais, remplaceront le cimetière par un foyer vivant.

LE J'MENF...ICHISTE.

Nom populacier qui peint le type avec énergie : égoïste et incomplet. Plus ou moins hypocritement l'égoïste sacrifie tout à lui. Le j'menfichiste, élevant vaniteusement son ignominie à la hauteur d'une doctrine, étale en plus son cynisme. Sa victoire personnelle dans la lutte pour la vie, voilà sa déesse. L'altruisme? un néologisme pédantesque. Le dévouement à l'Humanité? une blague. Quand il sent sa chair chatouillée par une volupté, les blessures d'autrui ne saignent point. Pourquoi les vibrations du cœur des autres troubleraient-elles par magnétisme les fonctions de son estomac? Eh ! les habitants de ce globe terraqué peuvent bien verser leurs larmes à flots, pourvu qu'avec de gais lurons il festine dans un coin de paradis terrestre. En concédant même que le progrès n'accouchera pas d'une souris, et que nos descendants créeront des merveilles, pourquoi se frustrerait-il d'une seule jouissance, et, plus encore, subirait-il une seule douleur pour avancer le règne de félicités qu'il ne goûtera point ? Il accentue cette opinion d'une haussement d'épaules triomphant. Et si vous lui parlez de la tempête sociale qui couve, avec quel verbe gouailleur il vous répond : « Je ne m'occupe pas de politique ! » Zut pour ses contemporains et ses descendants. Le j'menfichiste a un masque humain et l'élévation morale d'un gorille.

*
* *

Ce type simiesque disparaîtra par l'anéantissement d'un milieu barbare, démoralisant, et par la culture des fibres qui rattachent l'homme au grand Tout.

LE BOURREAU.

Un fonctionnaire que la société charge de tuer ceux dont elle a fait des tueurs ; le meurtrier légal des meurtriers illégaux qu'elle engendre ; le symbole vivant d'un organisme social poussant au crime. Sans doute, Caboche et sa future clientèle versent le sang : mais l'auteur de ces tragédies se nomme classe dirigeante. Autrefois, dans plusieurs Etats allemands, un San-

son devenait noble quand il avait abattu un certain nombre de têtes. Maintenant, il ne reçoit plus cette marque d'estime. En compensation, un exécuteur des hautes œuvres est payé pour une heure de sa besogne mille fois plus qu'un exécuteur des basses œuvres, par exemple, un journalier miséreux, qui produit au lieu de détruire.

*
* *

Pas de bourreau avec le bien-être pour tous ; avec l'égalité des parts sociales ; avec un livret personnel substitué à la monnaie impersonnelle. Dans cet organisme, les escarpes deviennent un mythe. Restent les crimes passionnels. Mais l'éducation morale donnée à l'enfant insinuera dans son cœur et son cerveau l'horreur du meurtre, dans ses muscles et ses nerfs le frisson du sang versé. Les satisfaits de notre civilisation objecteront qu'il reçoit déjà cette éducation. Mensonge ! On lui dit, au contraire, que la tuerie revêt un caractère sublime, quand ce sont des patriotes qui tuent. Il reçoit cette leçon dans des livres, des discours ; il la voit dans les décorations chamarrant des uniformes, dans les apothéoses des héros du carnage peints et sculptés. Bien plus, on lui enseigne à tuer avec la comédie farouche d'un déguisement militaire couvrant sa frêle échine, et d'un sabre et d'un fusil étreints dans ses mains mignonnes. En étudiant l'escrime, n'apprend-il pas aussi que Caussade a le devoir de tuer Latournelle ? Ne plie-t-on pas encore son cœur à la cruauté, quand on étale prématurément, imprudemment sous ses yeux dans les boucheries des lambeaux de pauvres animaux dépecés, ensanglantés ? Or, la société pleinement collectiviste ne connaîtra ni frontières ni armées : donc, pas de guerres internationales ; — ni capitalistes ni prolétaires, ni patrons ni salariés : donc, pas de guerres sociales ; — elle harmonisera graduellement les relations d'amour par la liberté, la loyauté, la variété facile et légitimée par les mœurs, la reconnaissance et l'amitié mutuelle survivant au lien génésique, le sourire attendri substitué aux tortures de la jalousie ; pas de « médecins de son honneur », pas d'Othello ; l'Amour gardera ses flèches, mais sans y ajouter un poignard : donc, pas d'assassin, pas de bourreau.

AUTRES TYPES.

Le défilé pourrait se clore ici, quoique les types mis en lumière ne soient pas les seuls dont la société nouvelle se délivrera.

Mais l'esquisse de ce monde ainsi tracée suffit pour indiquer, par analogie, sans insister sur chacun, ceux qui seront aussi frappés.

Car, avec l'unité des peuples, la vente sociale substituée au commerce privé, plus de douaniers, de vagabonds, de contrebandiers.

Avec l'abolition des frontières, l'administration remplaçant partout la domination, — plus de politiciens, de diplomates.

Avec tous les rouages sociaux simplifiés, avec un peuple éclairé par l'instruction intégrale généralisée, avec la législation directe, avec l'extinction graduelle des antagonismes sociaux, et, comme conséquence, la réduction des lois à un nombre infime, — plus de mandataires exploitant l'ignorance de la foule, maîtres déguisés, sous couleur constitutionnelle, faisant fonctions de législateurs.

Avec la suppression de l'argent, des « valeurs » publiques, de la Bourse, avec l'égalité des parts sociales contre redevance d'un travail social, — plus d'agioteurs, de capitalistes, de financiers, d'usuriers.

Oui, ces types crouleront dans le néant avec notre pseudo-civilisation qui, comme la sauvagerie et la barbarie, ne représente qu'une des formes de l'enfer créé par les hommes.

Or, la science de l'organisation des relations humaines finira par vaincre partout cet enfer.

Henri Brissac.

LUNDIS SOCIALISTES

(*Suite*)

V. — La Paix internationale et le Socialisme.

Invocation de Morelly. — Les tendances pacifiques de l'Europe intellectuelle vers 1770. — Les divers projets de paix perpétuelle. — Les nouvelles espérances pacifiques, après 1815. — Tous les socialistes amis de la paix. — Pourquoi a été rouverte la période des guerres nationales — Seul le Socialisme fondera la paix.

« ... Et toi, Humanité! sois maintenant libre et paisible, ne forme qu'un grand corps organisé par les accords d'une unanimité parfaite ; que la variété infinie de désirs, de sentiments et d'inclinations se réunisse en une seule volonté, qu'elle ne meuve les hommes que vers un unique but : le bonheur commun ; que, semblable à la lumière, cette félicité s'étende également à tous. Sois la mère commune d'une famille heureuse ! »

Cette chaleureuse invocation par laquelle, en 1777, Morelly terminait sa *Basiliade*, ne parut pas n'être pour ses contemporains que le rêve irréalisable d'un utopiste inoffensif.

On croyait à la future pacification internationale, et, en attendant, une Europe intellectuelle se constituait. L'économie politique naissante, par la voix de Quesnay, Dupont (de Nemours), Letronne, Boudeau, Lecerf, Mercier la Rivière, Gournay, l'admirable Turgot, en France ; par celle d'Adam Smith, de Hume, de James Mill en Angleterre ; par celle de Filangieri, Vasco, Beccaria, Verri, Genovesi, Gioia, Romagnosi, en Italie ; par celle de leurs émules en Espagne, en Hollande, en Suisse, en Allemagne... s'efforçait de déshonorer la guerre et de glorifier le travail.

Les économistes avaient pour approbateur et pour appui le noble

public cosmopolite qui suivait les Fontenelle, les Montesquieu, les Voltaire, les Diderot, les Rousseau, les Buffon, les d'Alembert, les d'Holbach, les Helvétius, les Condorcet, les Wieland, les Gessner, les Franklin, les Richardson, les Grimm, les Pope, les Gœthe, les Schiller, les Galiani, les Mably, les Raynal, les Morelly, les Sterne.

A tous les penseurs il semblait que le jour de la Fédération européenne était proche, on poussait l'espérance jusqu'au mépris, parfois excessif au moins en France, du patriotisme.

Au reste, l'idée d'une Europe fédérée pouvait paraitre mûre, ayant passé par bien des phases et acquis bien des titres de noblesse.

Déjà, en 1464, Georges Podiebrad, roi de Bohême, avait exposé devant Louis XI, roi de France, un plan de pacification et d'organisation de la nouvelle Europe. Henri IV et son ministre Sully, vers la fin du XVe siècle, avaient conçu un projet semblable, mais plus approfondi : il s'agissait de fonder une République chrétienne d'Etats indépendants, où les guerres eussent été rendues impossibles par une sorte de Conseil amphictyonnique.

En 1623, Emeric Lacroix avait publié à Paris le nouveau *Cynée, discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce pour tout le monde ;* il y plaidait en faveur de l'établissement d'une *Diète internationale permanente,* qui devait être investie du pouvoir d'arranger toutes les querelles entre les nations. Leibnitz avait soutenu, en 1670, que ce but serait atteint par les nations de l'Europe, quand elles se formeraient en Confédération. N'oublions pas aussi qu'en 1693, le grand et vertueux William Penn, dans un *Essai sur la paix présente et future de l'Europe,* avait tenté également de prouver que, par l'établissement d'une *Diète* ou *Confédération*, l'Europe pourrait, si elle le voulait, s'affranchir entièrement de la guerre.

Enfin, vingt ans plus tard, la théorie de la paix universelle et perpétuelle avait trouvé, dans l'abbé de Saint-Pierre, l'un de ses plus enthousiastes défenseurs. Le premier de ses ouvrages sur ce sujet fut publié en 1712, le dernier en 1736.

Rappelons encore que J.-J. Rousseau avait donné, en 1761, une éloquente exposition des vues de l'ingénieux abbé Goudard, dans son livre la *Paix de l'Europe* (1764) et dans son *Espoir chinois* (1764), que Mayer, dans son *Tableau politique et littéraire de l'Europe en 1775*, avait proposé pour assurer et maintenir la paix des plans de congrès européens qui sont, en substance, les mêmes que celui de l'abbé de Saint-Pierre, et que Kant allait donner son projet de paix perpétuelle par l'arbitrage, récemment traduit en français par Ch. Lemonnier.

Malgré les coupables conquêtes de Frédérik II, grosses de guerres futures, malgré le non moins coupable dépeçage de la Pologne par Catherine II, Marie-Thérèse et le même Frédérik qu'on trouvait toujours là où il y avait des « provinces à voler » ; malgré ces menaçants

symptômes, tous les penseurs croyaient qu'une aube nouvelle de pacification occidentale allait désobscurer l'horizon de l'histoire.

L'espérance est tenace; trois quarts de siecle plus tard, et bien que la sanglante épopée napoléonienne, qui succéda si malheureusement à l'héroïque défense républicaine de la France révolutionnée, eût réveillé tant de mauvais instincts, la prédiction de Saint-Simon et de Comte qu'une civilisation industrielle allait succéder à la civilisation militaire, parût sur le point de se réaliser. Encore au moment où la guerre de Crimée battait son plein, l'illustre auteur de l'*Histoire de la Civilisation en Angleterre*, Henri-Thomas Bürkle, annonçait fièrement la fin des guerres. La guerre actuelle, disait-il, a été suscitée par les deux peuples les plus arriérés de l'Europe (Russie et Turquie), ce sera probablement la derniere: la civilisation ne tolèrera plus des conflits de ce genre.

On pouvait le croire. Tous les socialistes (moins Proudhon, qui, dans de regrettables boutades, a osé glorifier la guerre), posaient à la base de l'organisation politique future, la Fédération des peuples. Et la grande *Association internationale des travailleurs*, fondée en 1864, donnait de cette fédération une première assise, en solidarisant les salariés des Deux-Mondes pour la lutte émancipatrice contre l'oppression politique et contre l'exploitation capitaliste.

Mais pendant que les prolétaires se fédéraient ainsi à travers les frontieres, que de vaillants et clairvoyants progressistes comme V. Hugo, Garibaldi, Ch. Lemonnier, Frédéric Passy, Hodgson Pratt, John Bright, Gregg, Acolas, Godin, Cremer, Moneta, E. Thiaudiere, et combien d'autres se proclamaient les citoyens d'une Europe pacifiée et fédérée, le chauvinisme nationaliste relevait la tête; et, maintenant, la civilisation occidentale ploie sous le poids des armes, dans l'attente de quelque destruction mongolique.

Tant il y a loin de la coupe aux levres !

La bourgeoisie dirigeante, en se refusant aux réformes sociales, a vu se greffer sur son libéralisme politique la systématisation de la lutte économique, du déchainement des égoïstes et des intérets antagoniques, de l'agiotage spoliateur, de l'exploitation de l'homme par l'homme, avec toutes ses conséquences de miseres, de servitude, de dégénérescence morale et physique. Mais elle devait, au moins, nous donner, avec la paix politique, la paix internationale.

On voit ce qu'il en est. La regression est d'ailleurs explicable.

Lorsque la Révolution française déchira, de sa foudre et de ses éclairs, le ciel de plomb du vieux régime, emportant dans sa tourmente émancipatrice, le despotisme royal avec les privilèges de caste; lorsque l'avenir fut ainsi ouvert au progrès de l'esprit humain, ne pas compléter l'œuvre et s'en tenir aux libérations politiques, en laissant subsister les antagonismes et les privilèges économiques, c'était s'arrê-

ter à moitié œuvre, c'était fatalement aller au devant d'un nouveau militarisme.

Que si, en effet, la grande bénéficiaire, la classe bourgeoise avait besoin, tout d'abord, du marché universel pour l'écoulement de ses marchandises, c'est-à-dire de paix internationale, elle avait, dans sa situation particulière, plus besoin encore de maintenir, par la force, dans l'ordre, le prolétariat grandissant, et de réprimer, en même temps que les tentatives républicaines, le socialisme naissant. *Or, pour réprimer, il faut des armées*, et c'est pourquoi le militarisme, en dépit des promesses des rois, survécut aux traités de 1815.

Tacitement, il fut entendu que, désormais, le rôle principal des armées (qui devaient s'en acquitter trop bien) serait de réprimer les aspirations populaires et notamment les revendications prolétariennes ou socialistes. Le principe ne tarda pas d'ailleurs à être hautement formulé par le général Changarnier qui, dans sa proclamation à l'armée des Alpes, datée de Lyon 1849, s'exprima comme suit, en substance :

« Les armées modernes ont pour fonction moins la lutte contre l'ennemi extérieur que la défense de l'ordre contre les émeutiers de l'intérieur. »

Les choses ne sont pourtant pas allées aussi loin que l'aurait voulu Changarnier. Les armées répriment bien encore, mais elles ont d'autres perspectives. L'organe crée la fonction ; il n'est donc pas étonnant que la constitution de formidables armées nationales ait surexcité le nationalisme qui, follement favorisé, comme diversion, par les gouvernements menacés, a bouleversé l'Europe par le « fer et par le feu », rouvert sinistrement le temple de Janus et créé la terrifiante situation internationale actuelle.

Maintenant, nous vivons accablés sous la perpétuelle menace d'une conflagration qui mettrait aux prises vingt millions d'hommes armés d'engins foudroyants et nous ramènerait aux funestes destructions des Barbares du cinquième siècle, avec cette différence que c'est sur leurs propres terres que les nouveaux Barbares, — les prétendus civilisés de nos jours — porteraient la désolation et la mort. On n'a pas idée d'une pareille aberration, et on ne saurait la comprendre, si l'on ne remonte à la cause que nous venons d'indiquer sommairement.

Telle sera pourtant l'horrible réalité de demain, tel l'aboutissant de la situation présente, si le socialisme n'y met ordre.

Si vis pacem, para justiciam, si tu veux la paix entre les peuples, organise la justice sociale, crient les événements à l'homme contemporain perdu dans les sentiers sanglants du militarisme homicide et déprimant.

A ce point de vue, l'avènement du socialisme n'est pas seulement une question de meilleure organisation politique et économique, c'est une question de vie ou de mort sociale.

Le socialisme est ainsi la seule espérance de la paix que le vieil Euripide appelait déjà « la plus grande des déesses » et qui est la première nécessité de la civilisation moderne.

VI. — La grande Iniquité économique.

Le chant d'Antiparos. — Le machinisme moderne et le Moloch industriel. — Le Mystere capitaliste et les douleurs de la vie ouvriere. — Quelle est la plus urgente des revendications sociales.

Lorsqu'au troisième siècle, le moulin à vent fut introduit d'Orient en Occident, le poete grec Antiparos immortalisa la joie publique dans la strophe suivante d'une inspiration si haute, si généreuse, et d'une facture si brillante :

« Esclaves qui faites tourner la meule, épargnez vos mains et dormez en paix. C'est en vain, que la voix retentissante du coq annonce le matin. Dormez ! D'après l'ordre de Demeter, la besogne des jeunes filles est faite par les nymphes des champs et maintenant celles-ci bondissent, brillantes et légères, sur la roue qui tourne. Elles entrainent l'axe avec ses rayons et mettent en mouvement la lourde meule qui tourne en rond. Vivons une vie plus joyeuse que nos peres et jouissons, sans travailler, des bienfaits dont la deesse nous comble. »

Le poete antique avait compris que l'appropriation des forces naturelles doit se faire au profit de tous.

On ne l'entend pas ainsi dans la société individuelle actuelle.

De nos jours pourtant, il s'agit de bien plus que de l'application d'une force naturelle au broiement du grain. Le defi d'Aristote a été relevé victorieusement par l'industrie moderne ; « les navettes marchent toutes seules » et le fer, animé par la science et soumis à la volonté de l'homme, fait a lui seul un travail auquel ne pourraient suffire les efforts réunis de quatre humanités laborieuses. Grace à cette merveilleuse baguette des Mille et une Nuits, la richesse publique est décuplee, les distances sont supprimees, toutes les forces naturelles sont devenues (ou peuvent devenir) les servantes de l'homme.

En un mot, les forces productives ont ete centuplées et elles ne cessent de s'accroitre vertigineusement

Les modernes Antiparos devraient donc pouvoir chanter l'Humanité délivrée du trop lourd travail et s'épanouissant dans l'abondance universelle.

Ce qu'ils chantent, hélas ! ce qu'ils ont a chanter, c'est le devore-

ment des générations ouvrières par l'industrialisme moderne dont le machinisme a milluplé la puissance au profit exclusif de quelques-uns et au détriment de la majorité opprimée, exploitée et dolente :

Ecoutez, écoutez, enfants des autres terres.
Enfants des continents prêtez l'oreille aux vents
Qui passent sur le front des villes ouvrieres.
Et ramassent au vol, comme flots de poussiere
Les cris humains qui montent de leurs flancs
Ecoutez ces soupirs, ces longs gemissements.
Que vous laisse tomber leur aile vagabonde
Et puis vous me direz s'il est musique au monde
Qui surpasse en horreur profonde
Les chants lugubres qu'en ces lieux
Des milliers de mortels elèvent jusqu'aux cieux.

L'auteur des *Iambes* n'a pas exagéré. En se transformant en usine, l'ancien atelier est devenu une maison de terreur où l'on va se courber, s'épuiser et mourir, et c'est la population entière qui est prise et broyée dans les engrenages d'acier.

Autrefois, les hommes valides, seuls, étaient astreints au labeur industriel, la fabrique moderne prend aussi la femme et l'enfant pour les soumettre, sans considération d'âge ou de sexe, à un travail plus durement commandé,et rendu toujours plus torturant et plus meurtrier.

Si vous croyez que le tableau est trop chargé, avant de crier à l'exagération, ô Pangloss de l'économisme orthodoxe, méditez ces lignes de Frédéric Engels, que Marx a citées dans son *Capital :*

« L'esclavage auquel la bourgeoisie a soumis le prolétariat, se présente sous son jour dans le système de la fabrique.

« Ici toute liberté cesse de fait et de droit. L'ouvrier doit être le matin dans la fabrique, de grand matin ; s'il vient deux minutes trop tard, il encourt une amende ; s'il est en retard de dix minutes, il court le risque de perdre sa journée.

« Il lui faut manger, lire, dormir sur commande. La cloche despotique lui fait interrompre son sommeil et ses repas. Et comment se passent les choses dans l'intérieur de la fabrique ?

« Ici le patron est législateur absolu.

« Il fait des règlements comme l'idée lui en vient, modifie et amplifie son code selon son bon plaisir, et s'il y introduit l'arbitraire le plus extravagant, les tribunaux disent aux travailleurs :

« Puisque vous avez accepté volontairement ce contrat, il faut « vous y soumettre. »

Ces travailleurs sont ainsi condamnés à être torturés physiquement et moralement, depuis leur enfance jusqu'à leur mort.

Quiconque a peiné dans ce qu'on a si bien nommé les *bagnes capitalistes*, sait que c'est bien ainsi que les choses se passent encore, même pour la durée du travail, en dépit de quelques lois limitatives en faveur des femmes et des enfants, lois qui, sauf un peu en Angleterre et en Suisse, sont ouvertement violées par les patrons.

Un publiciste autorisé et bien informé M. J. Lœsevitz publiait récemment sur la *Législation du travail* de suggestives études où l'on trouve les données suivantes qui n'ont pas été contestées.

« Dans les tissages mécaniques de l'Ain et de Saône-et-Loire, la journée est de 13 heures ; dans les tissages de coton des Vosges, elle est de 11 heures ; dans plusieurs départements du Midi, la durée du travail est souvent, dans les périodes de grande activité, de 15 ou même 16 heures. Les ouvriers, ajoute le rapport de l'inspecteur auquel nous empruntons ces détails, les ouvriers ne peuvent s'y soustraire, sous peine d'expulsion pendant la morte saison. Parfois même, l'ouvrier passe la nuit complète du samedi. Il se retire le dimanche matin, après avoir travaillé 24 heures consécutives.

« Dans les petits ateliers de Lyon, dont le nombre est fort élevé (25,000 environ), on travaille jusqu'à 16 et 17 heures par jour. Dans le moulinage de l'Ardèche de malheureux enfants de 9 à 12 ans travaillent depuis 4 heures du matin jusqu'à 7 heures et demie du soir. Dans les filatures de laine de Fourmies, Anor et Trélar, le travail a été porté à 14 et même 18 heures.

Voilà l'infernale existence qui est faite par l'oligarchie capitaliste, à des millions de salariés. »

Et pas de protestation individuelle possible.

Si vous n'êtes pas content, partez, d'autres attendent à la porte. Telle est la parole que l'on entend le plus souvent. Et pour un geste, pour un mot, pour un oubli, on est jeté sur le pavé et réduit à chercher longtemps, sans le trouver parfois, le travail exténuant, humiliant et mal payé qui, du moins, empêchait de mourir totalement de faim.

C'est ainsi que le machinisme, qui, après avoir assuré leur bien-être, devait affranchir les prolétaires du travail exténuant, n'a fait qu'intensifier et prolonger leur tâche, que river leur chaîne de misère, de servitude et d'insécurité.

Le fait s'explique, s'il ne peut se justifier.

La production capitaliste exige la concentration des capitaux, le perfectionnement incessant de l'outillage mécanique et, pour l'emploi de la division et de la socialisation du travail de nombreuses agglomérations de travailleurs, elle est, en un mot, sociale dans ses moyens, tout en restant individuelle dans sa forme, c'est-à-dire la chose exclusive de quelques seigneurs de l'industrie qui commandent arbitrairement le travail, exploitent les travailleurs, sans devoirs reconnus, sans autres préoccupations que de gagner le plus possible sur les salaires et leurs subordonnés.

Par ce système, le travail étant réduit à l'état de marchandise, il est clair que tous les perfectionnements mécaniques qui accroissent la production de l'effort humain, diminuent, par cela même, la demande de bras sur le marché du travail, rompent l'équilibre et par suite,

contraignent les prolétaires. sous peine de mourir de faim, à subir toutes les conditions des capitalistes. Toutes choses donc restant en l'état, les progrès industriels tournent fatalement contre les travailleurs destinés ainsi à devenir de plus en plus misérables, pendant qu'en vertu de nos progrès, les capitalistes, de moins en moins nombreux. deviennent de plus en plus riches.

Le fait est là, les travailleurs de moins en moins payés, peuvent de moins en moins racheter leurs produits ; il y a surproduction, *engorgement du marché*, pendant qu'ils manquent de tout, et alors éclatent ces crises et s'étendent ces chômages générateurs de souffrances et de mortels dénuements qui font frémir.

Le roi phrygien Midas avait reçu de Bacchus le don dangereux de changer en or tout ce qu'il touchait, le capitalisme change en facteurs d'oppression et de misère tous les progrès scientifiques et industriels.

Rien à répondre, par conséquent, à cette constatation de Ferdinand Lassalle :

« Le travail antérieur, *le capital, écrase le travail vivant*, dans une société qui produit dans les conditions de la division du travail, de la loi de la *concurrence* et de l'*aide-toi*. Les propres produits de son travail étranglent le travailleur ! Son travail d'hier se soulève contre lui, le terrasse et le dépouille de son produit de travail d'aujourd'hui.

« Et plus le travailleur produit, depuis l'avènement du machinisme, plus il accumule de capitaux au service de la Bourgeoisie, dont il augmente la propriété, plus il facilite par là les progrès ultérieurs de la division du travail, plus il augmente le poids de sa chaîne, plus il rend déplorable la situation de sa classe. »

Devant un si meurtrier système d'exploitation capitaliste, qui tient tous les progrès modernes en échec et des millions d'êtres humains dans le servage et dans la douleur, n'est-il pas compréhensible qu'une savante et puissante école socialiste n'ait vu dans le socialisme qu'une question économique.

Si, pour notre part, nous avons protesté contre ce retrécissement de la pensée sociale contemporaine, nous n'en disons pas moins que l'objectif immédiat doit être l'abolition du salariat, générateur de tant de maux et son remplacement par une organisation solidariste du travail.

Nul besoin ici de longues démonstrations.

La plus criante iniquité c'est l'iniquité capitaliste ; la plus lourde souffrance, est la souffrance prolétarienne ; de cette iniquité et de cette souffrance il faut tout d'abord avoir raison et c'est pourquoi, en tête de leurs programmes, tous les socialistes dignes de ce nom ont placé la transformation économique, dont les premières réalisations devraient être telles, de garantir :

1° Le droit à l'existence pour tous, dans la mesure des ressources communes ;

2° *Le droit, pour les valides, à un travail rémunérateur, réglé législativement et socialement, d'après les prescriptions de l'hygiène et les exigences de la dignité humaine ;*

3° *Le droit à un entretien suffisant, à l'instruction générale et professionnelle pour tous les enfants.*

Voilà pour la partie défensive, c'est-à-dire purement philanthropique des revendications prolétariennes ; la partie positive a été résumée comme suit :

Réalisation graduelle d'un état social dans lequel la terre, les instruments de travail et les forces du crédit et de l'échange relevant de l'administration sociale, le travailleur reçoive (la part des charges sociales étant prélevée), l'équivalent du produit de son travail.

Mais continuons notre inventaire critique.

VII. — De la Propriété et de ses Formes Sociales.

La Forme propriétaire dans le Passé. — Les Luttes pour la Possession dans la Grèce Antique, dans le Monde Romain, puis dans le Monde Occidental, pendant le Cycle Chrétien. — Contradictions et menaces de la Situation actuelle.

Le riche est un larron, avaient dit les plus illustres Pères de l'Eglise, les Jérôme, les Grégoire, les Basile, les Ambroise, les Chrysostôme ; *la propriété, c'est le vol*, maximèrent Brissot et Proudhon, à quoi les conservateurs répondirent en affirmant que socialisme était la traduction théorique de massacre et de pillage.

De nos jours, au moins du côté des socialistes, on commence à comprendre qu'invectiver n'est pas argumenter, et que la meilleure façon de propager les idées novatrices, c'est encore de chercher leur filiation et leur justification dans la philosophie de l'histoire.

Dans le sujet qui nous occupe, la philosophie historique ne manque pas de marquer des points de conciliation.

Elle nous apprend, d'une part, que nulle société ne saurait subsister, si elle n'est basée sur un système quelconque mais généralement accepté de propriété ; et d'autre part, que les formes propriétaires sont aussi nombreuses que variables. Nous avons ainsi non plus à discuter sur le principe de la propriété, mais sur l'opportunité et l'efficacité de ses modalités successives.

Il est établi maintenant qu'au début des sociétés, la propriété fut commune. Avec la formation des *clans* ou *gens*, et après une vague période de matriarcat, la forme propriétaire devint patriarcale, c'est-à-dire dépendit des agglomérations parentales, ayant à leur tête un chef omnipotent, à la fois *prêtre, roi* et *maître*.

Quand la Cité eut remplacé l'agglomération parentale comme système d'organisation politique, la propriété personnalisa davan-

tage et les affranchis du despotisme patriarcal furent rapidement dépossédés.

Ce furent les débuts de la propriété individuelle qui, sans atteindre jamais à l'universalité, devint vite prédominante ; mais le conflit entre la forme collective et la forme individuelle ne prit pas fin par le triomphe partiel de cette dernière qui avait pour conséquences immédiates la cupidité surexcitée, la cruauté développée, l'esclavage monstrueusement étendu et la malédiction du paupérisme s'abattant sur les plèbes nominalement libres.

On tenta dans les cités hellénique de parer à ce dernier fléau, générateur de formidables et renaissantes protestations plébéiennes, par la limitation des successions, les repas publics et par le maintien de la propriété collective pour les forêts et les pâturages.

Mais rien ne put prévaloir contre la rapacité des oligarchies possédantes, et l'inégalité et la misère croissant toujours, l'ère des luttes de classes fut ouverte. « Les Cités grecques, dit Fustel de Coulanges dans la *Cité Antique*, flottèrent sans cesse (notamment de la guerre du Péloponèse à la conquête romaine), entre deux révolutions, l'une qui dépouillait les riches, l'autre qui les remettait en possession de leur fortune.

Mêmes luttes à Rome Pendant que les Plébéiens conquerraient un à un les droits polititiques, ils étaient dépouillés par un patriciat aussi habile qu'avide de leurs derniers lambeaux de propriété. L'*ager publicus* ne fut pas plus respecté par les patriciens, qui s'en emparèrent malgré l'héroïque et généreuse résistance des Saturninus, des Licinius Stolon, des magnanimes Gracques, et de leurs nombreux précurseurs.

La suite est connue : « Le prolétariat, déshérité, prend la place des citoyens propriétaires, qui était la moelle de la République. Il n'y a plus de peuple romain, il y a des riches et des pauvres qui s'exècrent. Enfin, de l'hostilité des classes sort, comme toujours, le despotisme. Pline résume ce drame en un mot qui explique l'histoire ancienne : *Latifundia perdidere Italiam jam vero et provincias.* A Rome, comme en Grèce, l'inégalité, après avoir tué la liberté, a perdu l'Etat lui-même. » (Emile de Laveleye : *De la Propriété et de ses formes primitives*).

Ainsi se passaient les choses dans l'intérieur de l'Etat ; dans les contacts de peuple à peuple, les rapports n'étaient guère plus idylliques.

La guerre était comptée par Aristote au nombre des moyens légitimes d'acquérir et le peuple vaincu était partiellement réduit en esclavage et toujours dépouillé de ses biens. Il en fut ainsi longtemps encore. Les Romains avaient dépossédé et asservi les Italiques, les Héllènes, les Ibères, les Gaulois, les Syriens ; ils furent, à leur tour, dépossédés et asservis par les hordes germaniques du Ve siècle. Puis les nouveaux *beati possidentes* s'étant faits chrétiens, ils partagèrent avec les évêques et les moines.

Enfin, voici qu'un troisième larron, le Normand, arriva sur ses

barques légères du fond de la Scandinavie ; il reprit au larron germain la France du Nord, l'Italie méridionale et l'Angleterre tout entière. Oh ! le vol fut accompli sans formalités hypocrites. Le lendemain de la bataille d'Hastings, Guillaume, dit le *Conquérant*, se fit apporter les registres des propriétés de la monarchie anglo-saxonne pour les distribuer à la bande pillarde qu'il avait conduite en Angleterre. L'état de partage prit un nom sinistre ; les Anglo-Saxons, dépossédés à leur tour de ce qu'ils avaient précédemment enlevé aux prêtres et aux Celtes primitifs, l'appelèrent le *Dooms-day Book* (le livre du jugement). Maigre consolation.

Les Normands avaient fait une grosse part au clergé catholique; mais celui-ci fut dépossédé, à son tour, par Henri VIII et sa digne fille Elisabeth, qui partagèrent le produit de la violente confiscation avec les nobles et avec le clergé anglican, qui est depuis ce temps, le clergé le plus grassement prébendé de toute la terre.

Ce ne sont là que les principaux faits, et combien on pourrait en ajouter !

De nos jours, au moins, entre Européens, l'esclavage a disparu et les guerres internationales n'ont pas pour but direct la prise par les vainqueurs du bien du peuple vaincu ; on se contente de ravir les provinces et d'imposer des indemnités de plusieurs milliards. N'allez pas croire, cependant, que la propriété soit davantage la récompense du travail : elle est, dans sa forme la plus générique, le fruit de l'accumulation, par les détenteurs du capital, des produits du travail d'autrui. C'est toujours la spoliation sous une enveloppe moins rude, mais se généralisant en raison directe du développement et du perfectionnement de l'outillage ; ou si lo'n veut, de la puissancification de la production capitaliste.

C'est la grande contradiction et le grand péril.

Pendant qu'aux salariés, politiquement affranchis par le suffrage universel, les économistes répètent que toute propriété vient du travail, ceux qui travaillent n'ont pas de propriété et gagnent à peine de quoi subsister, et ils voient fort bien que ce sont généralement des oisifs qui vivent dans l'opulence et possèdent la terre.

Or, ces travailleurs forment la grande majorité.

« Comment les empêcher d'employer un jour la prépondérance « dont ils disposent pour essayer de changer les lois qui président à « la distribution de la richesse de façon à mettre en pratique la parole « de saint Paul : « Celui qui ne travaille pas, ne doit pas manger. »

Et Laveleye avertit les hommes de ce temps que, si l'on ne se hâte de combattre le fléau de l'inégalité et les douleurs du paupérisme, notamment par un impôt sur les successions et la reconstitution des propriétés communales, la civilisation pourra sombrer.

« Les démocraties antiques, dit-il, en propres termes, ont péri par l'inégalité ; les démocraties modernes périront de même et aboutir-

ront au despotisme et à la décadence à travers une série d'épouvantables luttes sociales, si l'on suit les anciens errements... Ou l'égalité s'établira, ou les institutions libres disparaitront, *ou le droit de propriété sera modifié dans le sens social*, ou la société périra. »

Ce n'est pas là, qu'on le remarque bien, une voix isolée.

Parmi ceux qui, en dehors des socialistes proprement dits, réclament, à des degrès divers, une refonte sociale du droit de propriété toute le monde cite, en Angleterre : J.-S. Mill, sir Alfred Russell Wallace ; en Allemagne : Dühring, Adolphe Wagner, Louis Buchner, Hansen ; en Suisse : Ch. Secrétan, Léon Walras ; en Espagne : Aszcarate ; en Portugal : Oliveira Martins ; en Italie : Achille Loria ; en Belgique : Guillaume Degreef, Hector Denis ; en France : Ch. Letourneau, J.-M. Guyau, Fauconnier et combien d'autres philosophes ou économistes éminents !

Les socialistes ne sont donc pas seuls à dire que, la propriété individuelle n'a jamais assuré la paix sociale, n'a pas fondé la liberté, qu'en tout cas elle ne répond plus aux nécessités sociales présentes et que si l'on veut mettre fin à des misères innées et éviter une conflagration effroyable, il faut se hâter de remplacer notre organisation propriétaire trop individualiste par une organisation plus sociale, plus conforme à la justice, et telle d'assurer le bien-être de tous par le travail.

Ce que pourrait être cette nouvelle organisation propriétaire, nous le dirons dans la partie positive des présentes études.

VIII. — La Famille actuelle et l'Evolution familiale.

Comme toutes les institutions humaines, la Famille est soumise à la loi de l'évolution. — Preuves historiques de ce fait. — Caractère de l'ancien droit familial. — Défectuosité et moralité de la pratique matrimoniale actuelle.— Dans quel sens l'organisation familiale peut et doit être améliorée.

Comme la *Religion*, comme la *Propriété*, comme la *Cité*, comme l'*Etat*, comme toutes les institutions cardinales des civilisations humaines, la *Famille* est soumise aux lois de l'évolution universelle et elle est dépendante des autres réalisations sociales.

On a dit avec raison : telle société, telle sorte de groupement familial.

C'est en étudiant les anciennes formes religieuses et propriétaires que l'on voit pourquoi la famille a été tour à tour, dans ses formes successives, promiscuitaire, matriarcale, polyandrique, patriarcale polygamique et finalement, dans les pays civilisés, monogamique : *Mais remarquez bien que chaque forme nouvelle a correspondu à des révolutions religieuses, politiques ou économiques.*

D'après cela, plus a été dure la domination cultuelle ou proprié-

taire, plus le joug familial a pesé lourdement sur la femme surtout, dont la servitude ne prenait fin que par la mort.

Les anciens textes sont effroyablement précis.

Ecoutez la loi de Manou :

« La femme, pendant son enfance, dépend de son père ; pendant sa jeunesse, de son mari ; son mari mort, de ses fils ; si elle n'a pas de fils, des proches parents de son mari : car une femme ne doit jamais se gouverner à sa guise. »

Les lois grecques et romaines disent la même chose. « Fille, elle est soumise à son père ; le père mort, à ses frères ; mariée, elle est sous la tutelle du mari ; le mari mort, elle ne retourne pas dans sa propre famille, car elle a renoncé à elle pour toujours par le mariage sacré ; la veuve reste soumise à la tutelle des agnats de son mari, c'est-à-dire de ses propres fils, s'il y en a, ou à défaut de fils, des plus proches parents.

« Son mari a une telle autorité sur elle, qu'il peut, avant de mourir, lui désigner un tuteur et même un second mari. »

Et les sanctions étaient féroces.

La loi de Manou, plus haut citée, condamnait la femme qui avait « violé effectivement son devoir envers son seigneur, à être dévorée par des chiens dans un lieu très fréquenté. »

La loi hébraïque — la Bible en témoigne — n'était pas plus douce tant s'en faut.

Dans l'Hellénie, l'intensification de l'asservissement des femmes qui correspond à l'établissement de la proprieté individuelle et au resserrement du dogme, a été célébré par Eschyle dans l'*Orestie*, par Euripide dans l'*Oreste*.

On connait la légende : Oreste, favori d'Appolon, tue sa mère pour venger son père, crime inoui jusque-là. Cependant les Euménides qui veulent punir le violateur de l'ancien Droit, sont vaincues par Minerve « qui n'était pas née de la femme » et par les nouveaux dieux. L'homme l'emporte, la femme est asservie, son rôle fini. Le fils n'appartiendra plus à la mère, *le père sera le maître de la maison*, comme le déclare Minerve, et le fils commandera la mère. Ainsi ont dit les anciens poètes, ainsi il en sera dans la réalité :

« La femme traitée en mineure, sera soumise à son père, à son mari, aux parents de son mari s'il vient à mourir. Elle sera dépouillée de ses biens : les males et les descendants des males excluront les femmes et les descendants des femmes de l'heritage de la propriete. Caton l'Ancien formulera le nouveau code conjugal :

« Le mari est juge de la femme, son pouvoir n'a pas de limites ; il peut ce qu'il veut. Si elle a commis quelque faute, il la punit, si elle a bu du vin, il la condamne ; si elle a eu commerce avec un autre homme, il la tue. (Paul Lafargue : *Le Matriarcat*, dans la *Nouvelle Revue*)

Le christianisme ayant solennisé le mariage et étendu la monogamie, la femme gagna en dignité morale ; mais son servage de fait d'ailleurs consacré par le nouveau dogme et justifié, avec forces invectives, par saint Paul et les Pères de l'Eglise, persista : l'ordre propriétaire étant resté le même, quant au fond.

C'est pour cette raison que, de nos jours encore, malgré les échappées de droit révolutionnaire qu'on trouve dans nos codes, malgré les protestations des novateurs et des victimes, ni la femme ni l'enfant ne sont encore affranchis des anciennes servitudes, qui sont seulement atténuées plus encore par les mœurs que par les lois. Et que d'oppressions sans nom, que d'exécrables brutalités, que d'horrifiants assassinats (d'ailleurs encouragés par les scandaleux acquitements des indignes jurés bourgeois) déshonorent et ensanglantent encore les foyers et s'étendent, au surplus, à toute la surface des rapports sexuels dont au moins en France l'ensauvagissement n'est pas contestable, depuis que Joseph Prudhomme juré, passant du ridicule à l'atroce, s'est mis à acquitter, au nom de la morale et de la propriété bourgeoises, toutes les ignobles vitrioleuses d'hommes et tous les lâches tueurs de femmes.

Cependant la cognée est dans l'arbre, l'affaiblissement des vieux dogmes, la conquête des libertés civiles et politiques, ont leur contrecoup dans l'organisation familiale, et de ce chef le malaise, précurseur d'une forme plus libérale, plus humaine et plus juste, va croissant.

Les statisticiens, dit Ch. Letourneau, dans son beau livre sur l'*Evolution du Mariage et de la Famille*, les statisticiens non évolutionnistes constatent, sans y rien comprendre, que de plus en plus, l'indissolubilité du mariage devient intolérable aux individus. Il y a comme un marée toujours montante de discorde, qui rend de plus en plus précaire la stabilité conjugale. Ce fâcheux état de chose désole, d'autre part, les moralistes qui, eux non plus, n'en trouvent pas la raison. L'étonnement des uns se ne justifie pas plus que les gémissements des autres. C'est tout uniquement l'avenir qui, avec son effronterie habituelle, veut sortir du passé. On nous crie que tout va finir. Point; tout va se renouveler. Depuis le plus lointain âge de pierre, l'histoire de l'Humanité n'a été qu'une longue série de renouvellements. Bien loin de s'affliger, quand le monde entier semble entrer dans une période de genèse, il y a lieu de se réjouir et de redire avec Lucrèce :

.... Tout est métamorphoses :
Toujours un flot nouveau chasse les vieilles choses
Et l'échange éternel rajeunit l'Univers.

Ici d'aucuns vont se voiler la face.

— Prétendez-vous attaquer la monogamie.

— Non, certes ! sans parler de la loi du balancement des sexes, qui en fait presque une nécessité, elle est de beaucoup la plus digne et elle doit être conservée ; mais elle peut être améliorée. Il peut y entrer

moins de légalité, moins de contrainte et plus d'amour, moins de considérations d'intérêt et plus de libre choix.

L'asservissement de la femme, la trop grande contrainte légale et le mercantilisme matrimonial qui ont pour contrepartie : l'adultère, la prostitution et l'ensauvagissement effroyablement croissant des mœurs conjugales ; tels sont les principaux fléaux de l'actuelle forme familiale actuelle.

Du premier, Ch. Secrétan, dans la *Revue du Christianisme pratique*, dont le titre indique assez la tendance, a dit avec une expressive indignation :

« Le mariage résultant d'un accord librement stipulé entre deux êtres raisonnables, ce contrat ne doit renfermer aucune close immorale, et rien ne saurait être plus immoral que de renoncer à sa liberté personnelle.

« Aussi, ne pouvons-nous pas réprouver avec trop d'énergie les législations qui ne permettent à la femme de concilier l'honneur, l'amour et la maternité qu'au prix de cette chose abominable : le sacrifice de sa personnalité. Si le devoir de l'individu n'était pas un compromis perpétuel entre la raison et la coutume, si la nature ne rétablissait pas le plus souvent elle-même l'ordre renversé par la loi, nous serions contraints d'avouer que la *condition faite à la matrone est plus abjecte encore et plus immorale que la profession de la courtisane ; puisque celle-ci ne prête que son corps et peut toujours se reprendre, tandis que l'honnête femme se livre tout entière et pour jamais.*

Ce n'est pas trop dire ; les mauvais resultats de la contrainte légale avaient deja été indiqués par Montaigne :

« Nous avons pensé attacher plus ferme le nœud de nos mariages pour avoir osté tout moyen de les dissouldre : mais d'autant s'est desprins et relaché le nœud de la volonté et de l'affection que celui de contraindre s'est estréci. »

Herbert Spencer qui ne saurait guère passer pour un socialiste, juge comme Montaigne, et il ose conclure :

« Dans les classes primitives, pendant lesquelles la monogamie permanente se developpait, l'union de par la loi, c'est-à-dire originairement l'acte d'achat, etait censée la partie essentielle du mariage et l'union de par l'affection n'etait pas essentielle. A present, l'union de par la loi est censée la plus importante et l'union par l'affection la moins importante.

« Un temps viendra ou l'union par affection sera censée la plus importante et l'union de par la loi la moins importante, ce qui vouera à la reprobation les unions conjugales ou l'union par affection sera dissoute. »

Il est remarquable que le plus illustre adversaire du socialisme lui donne partiellement raison, relativement à la famille, concevant lui

aussi, une époque où on ne verra plus le scandale du mercantilisme matrimonial qui est la plaie notamment des classes possédantes.

Cette plaie est commune aux deux contractants, car si l'homme doit faire la chasse à la dot, la femme doit faire (où l'on doit faire pour elle) la chasse à la position.

Comment autrement ?

Toute la vie de la femme est perpétuellement infériorisée par la loi et par les mœurs ; ce n'est pas sa faute si la législation et les conditions économiques du monde ont *commercialisé* l'acte sacré de l'union de deux êtres, qui ne devrait être faite qu'en vue d'une heureuse et amélioratrice vie commune et de la perpétuation de l'espèce.

Je sais bien que dans les classes populaires, ce mercantilisme a moins de prise, mais que d'autres causes destructives de l'harmonie familiale !

Dans les familles de travailleurs, l'amour, le lien divin, qui pouvait tout unir dans une harmonie de solidarité et de justice, est dès le principe, battu en brèche par le travail mercenaire, qui, de l'aube à la nuit, souvent même de l'aube à une heure avancée de la nuit, sépare les conjoints et leurs enfants pour les exténuer séparément.

Père, mère, enfants, ne se retrouvent qu'après une journée épuisante, qui ne leur laisse plus que la force de tomber, brisés de fatigue, pour les quelques heures de nuit qui restent, sur un pauvre grabat dans le logis, sans confort et sans joie.

Et que de douleurs plus grandes, quand la maladie ou le chômage ont vidé la huche et éteint le foyer !

Vous le voyez ; pas de vie de famille possible pour le prolétaire.

Que d'autres plaies intérieures de la famille actuelle il nous resterait à dévoiler. Mais il faut conclure et nous le faisons, en demandant, d'après tout ce qui précède, s'il est blasphématoire de prétendre que l'organisation familiale doit être améliorée et qu'elle doit l'être à la fois par la réforme des lois civiles, par une transformation économique et par l'adoucissement des mœurs.

Nous ne le croyons pas et nous ajoutons :

Vouloir un ordre familial qui, fondé sur l'affection mutuelle des conjoints librement unis, sur le respect de la dignité humaine aussi dans la femme et sur le souci du développement intégral de l'enfant, aurait pour but le culte en commun de la justice et du progrès moral et social, le bonheur des contractants, leur perfectionnement et celui de l'espèce ; — vouloir cela, ce n'est pas pousser à l'abolition de la famille, mais à sa moralisation.

Qu'en pensez-vous, femmes intelligentes, et vous, hommes de bonne foi ?

Benoit MALON.

(*à suivre*)

CABET ET LES ICARIENS

(Suite)

V.

Conversation avec Cabet.

De l'hospitalière auberge de Mme Baderman, jusqu'au plateau où Cabet avait jeté les assises d'une société nouvelle il peut y avoir un kilomètre et demi de distance. L'ascension n'est pas pénible mais continuelle. Après avoir traversé une ou deux rues on se trouve en pleine campagne avec de rares maisons par ci par là. Les arbres y sont encore plus clairsemés que les habitations et il faut marcher en plein soleil. Avec un ciel constamment pur et le thermomètre Fahrenheit indiquant 106° de chaleur, j'accomplissais le trajet plusieurs fois par jour sans être incommodé en aucune façon, car une brise incessante venait comme un éventail renouveler l'air et me rafraichir le visage.

Les colonnes Egyptiennes échappées à l'incendie du Temple Mormon, se dressent comme pour servir de pérystile non plus à un édifice religieux, mais à une petite cité. Avec les multiples têtes de la déesse Athor, elles produisent au clair de la lune une étrange illusion. On se croit pour un instant transporté sur la vieille terre des Pharaons, d'autant plus que le fleuve au bas de la colline a la majestueuse ampleur du Nil et lui ressemble par la couleur fauve de ses eaux. Homme d'imagination, Joe Smith avait sans doute compté sur ce rapprochement involontaire pour donner à son culte moderne un reflet fantasmagorique d'antiquité.

La population Icarienne composée de 4[illegible] âmes, était par-

faitement séparée du monde profane au haut de son acropole. Les constructions en pierre de taille, en briques et en bois, s'y groupaient agréablement et présentaient — malgré quelques lacunes — un ensemblage bien ordonné.

J'apportais au Président de la Communauté une lettre d'introduction d'outre-tombe dont voici l'origine :

En 1847, j'entendis parler du départ de Cabet pour le Texas et j'allais demander à Jullien de Paris, qui connaissait tout le monde, de me recommander à l'inventeur de l'Icarie afin de lui conseiller de diriger ses disciples vers un autre état de l'union.

Je revenais justement du Texas que j'avais visité à cheval dans toute son étendue et cette contrée me paraissait mal adaptée à la colonisation projetée, tant à cause du climat qu'à cause de l'esclavage. Outre les fièvres intermittentes provenant de son sol d'alluvion, le *vomito negro* ou fièvre jaune y faisait de fréquentes apparitions et décimait impitoyablement les émigrants des régions tempérées. Mais un inconvénient plus grave, un fléau plus hideux que toutes les maladies était à mes yeux : l'esclavage maintenu par des lois d'une barbarie impitoyable et amenant par une conséquence logique, la dégradation du travail libre. Les Icariens, placés dans un tel milieu viendraient-ils donner un démenti scandaleux à leurs principes de fraternité universelle ? Se feraient-ils acheteurs et vendeurs de nègres ? Et s'ils n'allaient pas jusque-là, ne seraient-ils pas au moins forcés d'être les complices des marchands d'hommes en leur livrant les fugitifs en quête d'un refuge contre d'infâmes traitements ? En vain auraient-ils voulu se refuser à cette extradition inhumaine ; les lois locales, comme celles du Congrès, leur en imposeraient le devoir. Tâcher de s'y soustraire, c'était s'exposer à passer pour abolitionnistes et au nom du *Lynch Law* a être si non massacrés, au moins brutalement expulsés de l'Etat après avoir été enduits de goudron et couverts de plumes.

Voilà ce que j'aurais voulu communiquer à Cabet, ce que j'aurais fait sans des circonstances imprévues qui m'obligèrent de quitter brusquement Paris et de différer la présentation d'une chaleureuse lettre de mon honorable ami Jullien de Paris.

En traçant ces lignes, la bonne et douce figure de ce Jullien revit dans ma mémoire. On y lisait un profond et sincère amour de l'humanité : mobile de sa vie entière toujours agissante jusqu'au dernier moment. Commissaire sous la Convention il correspondait, âgé de dix-huit ans, avec Robespierre qui l'avait autorisé à l'appeler : *Mon bon ami* et il lui signala, de Nantes, les crimes de Carrier. La réaction de Thermidor, l'en-

ferma néanmoins comme terroriste et lui fit friser la guillotine. Il s'en fallut de peu que le rapport mensonger de Courtois sur Robespierre et ses *complices* n'amenât ce tragique résultat. Sous le consulat, Jullien employé dans l'intendance de l'armée d'Italie devine la perverse ambition de Bonaparte et se brouille avec le futur empereur. Il fonde en 1815 le *Constitutionnel*, sous son premier titre : l'*Indépendant*, voit ce journal incriminé pour ses sentiments patriotiques et subit une seconde ou troisième fois les rigueurs des cachots. Ensuite, il crée la *Revue Encyclopédique* — première bonne revue française — s'occupe de l'instruction publique en exposant dans un excellent livre le système de Postalozzi, et organise pour resserrer les liens entre les hommes de tous les pays le banquet périodique de l'*Union des Nations*. Ce banquet réunissait une fois par mois chez Postel, restaurateur de la rue Saint-Honoré tous les étrangers de quelque valeur présents à Paris. J'y ai diné avec Sidney Smith, amiral anglais, avec le diplomate grec Coletti, avec Amoros, le colonel espagnol, introducteur de la gymnastique en France, et une foule d'autres illustrations plus ou moins oubliées aujourd'hui. Jamais le brave Jullien ne manquait à la fin du repas de porter un toast aux femmes, dans un langage qu'auraient pu lui envier les deux Legouvé père et fils. Avec cela passionné pour toutes les réformes, pour tous les progrès, il se remuait sans cesse. On le rencontrait à tous les Congrès — toujours en cravate blanche et en habit noir — car sa tenue était uniforme comme sa conduite. Celle-ci était réglée ainsi qu'un cadran : il trouvait du temps pour faire d'innombrables visites, fréquenter plusieurs sociétés savantes, écrire tous les soirs le journal de sa vie, publier de temps en temps quelque opuscule en prose ou en vers. Poète il était de l'école de Delille, mais jamais il n'aurait dit un mot contre Lamartine ou Victor Hugo. Si l'audace de ces novateurs littéraires le choquait secrètement, il avait trop d'indulgence dans l'esprit pour leur infliger un blâme déclaré. De même, désirant ne pas froisser les opinions politiques existantes il se contentait de classer les siennes dans le libéralisme à l'ordre du jour, sous l'égide de Washington, de Koscinszko et de Lafayette.

Rarement il parlait de 93. Il esquivait plutôt ce sujet chaque fois que je tentais de l'aborder. Je ne réussis à recueillir sa pensée intime sur l'homme marquant de cette mémorable époque qu'il avait connu intimement, qu'aux dernières heures de sa vie. Le vieillard dont les barricades de février avaient un moment ranimé les espérances, et qui présida quelque temps un Club, s'éteignit moins sous le poids de l'age que par de nouvelles

déceptions. Il attendait sans crainte et sans remords le suprême départ. Seul avec lui, je lui parlais peu de temps avant ce jour fatal, des hommes de 48 — et puis avec une brusque indiscrétion, je lui demandai :

— Franchement, que pensez-vous de Robespierre ?

Je le vois encore, le moribond, qui se lève sur son séant, me regarde d'un air attendri et d'une voix ferme me répond :

— C'était un parfait honnête homme !

Jullien était enterré depuis six ans quand, muni de sa lettre, je me présentai à Cabet.

Le président de l'Icarie assis auprès d'une table, dans une chambre assez nue était en train de déjeuner. « Vous me voyez, dit-il, manger seul ce matin, car je suis souffrant. » Un morceau de bœuf grillé, une tranche de pain et un verre d'eau légèrement rougie composait ce repas de malade servi sans nappe. De prime abord, le réformateur que l'esprit de parti dépréciait de toutes les façons, m'inspira une grande sympathie par sa figure calme, avenante quoique empreinte d'une grande énergie. D'une taille au-dessous de la moyenne, replet sans être gros, avec l'air d'une bourgeoise distinction, il avait toutes les allures d'un banquier de province. Rien dans sa physionomie ni dans sa manière d'être ne révélait le mystique ni le sectaire — et si ferme que fut sa foi communiste, il ne l'exprimait pas d'un ton tranchant et dogmatique, comme le font les enthousiastes ou les charlatans. Les objections ne l'irritaient pas en apparence et il y répondait avec une remarquable courtoisie. Voilà l'impression qui m'est restée d'une première visite, après une conversation de deux heures, non seulement sur la communauté icarienne mais aussi sur l'organisation démocratique des Etats-Unis et sur l'impérialisme de France.

Ce dernier sujet nous occupa tout d'abord et m'amena à lui demander ce qu'il pensait de Napoléon III.

— Je l'ai beaucoup connu, me dit-il, pendant mon exil à Londres. Il venait me voir et se plaisait à m'entendre développer mes idées icariennes. Il les comprenait facilement. Singulière nature ! L'amour du bien le frappe, le saisit, semble le subjuguer. Mais son esprit pervers regimbe contre sa conviction et le porte à faire le mal.

— Ne serait-ce pas manque d'intelligence ? Louis Blanc qui est allé le voir à Ham pour recueillir des renseignements sur les équipées de Strasbourg et de Boulogne me l'a dépeint comme un homme de très peu de valeur réelle et renfermé dans une sphère d'étroite médiocrité.

— Louis Blanc se trompe, reprit vivement Cabet. Loin

d'être un homme nul, ce Bonaparte n'aurait pour jouer un grand rôle dans l'histoire qu'à conformer sa conduite à la vérité comme il la conçoit. Mais il préfère soit par nonchalance de caractère, soit par une profonde corruption de cœur à s'engager dans la voie du mensonge et de l'erreur.

Ce croquis d'un personnage d'une célébrité néfaste m'a paru curieux à consigner en passant, ne fut-ce que pour montrer l'indépendance du jugement de mon interlocuteur.

Il me surprit encore davantage à un point de vue — tout opposé par son opinion favorable à l'esclavage dont je déplorais l'existence au milieu de la liberté américaine.

— Cette institution, me dit-il, organise au moins d'une certaine façon le travail et supprime le prolétariat.

Je me dispensai de répondre, car quel autre argument péremptoire à mes yeux aurais-je pu produire si ce n'est le droit inaliénable de l'homme à la possession de lui-même ? Or, j'avais assez sondé la pensée de certains socialistes, pour savoir que ce droit leur parait devoir être subordonné au bien être collectif et que la question qui prime chez ces socialistes toutes les autres : c'est la question du pot au-feu, comme me disait un jour Mazzini en déplorant les utopies économiques de 1848, si funestes selon lui, à la liberté politique des nations.

Le candidat esclavagiste à la présidence, le sénateur Douglas, était dernièrement venu en Icarie, comme me le raconta Cabet, quêter les trois cents votes des chrétiens primitifs de Nauvoo et leur chef était assez disposé à les lui accorder... Quoi d'étonnant ? L'esclavage n'est-il pas au fond un communisme brutal et n'établit-il pas une sorte de solidarité entre les planteurs et ceux qui d'une manière plus ou moins savante veulent organiser le travail. Dans l'un et l'autre cas, c'est l'immolation de la personnalité humaine, c'est l'individu sacrifié et absorbé dans la masse collective, là au profit d'un petit nombre, ici au profit d'une abstraction sociale.

Mais cette abstraction sociale apparaissait aux yeux de Cabet comme la réalisation du bonheur universel et dans ce bonheur de tous, chacun devait trouver le sien. Et de même que les Shakers croient que l'humanité entière vivra prochainement à l'ombre d'une *Shakerie*, de même il croyait, lui, que l'Icarie s'étendrait un jour sur tout le globe. « Sans le mauvais vouloir de Louis-Philippe et de ses ministres Guizot et Thiers, sans Cavaignac et Marast, depuis 1848, toute la France, — me dit-il, avec conviction — serait déjà Icarienne. »

— Outre ces hommes — me hasardai-je à lui demander, n'avez-vous pas rencontré d'autres obstacles sur votre route ?

— Oui, répondit-il, il en est encore un très sérieux que j'ai à combattre chaque jour, c'est la résistance des femmes à la discipline et aux réglements de la communauté. Elles ont beaucoup de peine à s'astreindre dans leur toilette, à un costume uniforme ; elles gémissent de ne pouvoir pas étaler le moindre bijou et ce qui désole les plus jolies c'est de se priver du plaisir d'être courtisées, une fois mariées. Dans ma ferme persuation l'éducation commune parviendra à transformer les femmes qui prendront le goût de la simplicité, n'auront plus aucune pensée de retour aux frivolités du luxe et reculeront avec horreur devant l'apparence seule de l'adultère. »

Il parlait avec tant de chaleur, le candide réformateur, que je ne lui opposai plus la moindre objection et que je me gardai bien de lui faire la question choquante que j'avais déjà sur les lèvres :

— L'adultère n'est-il pas souvent le correctif du mariage?

La femme, aurais-je pu ajouter,est la pierre d'achoppement de toute organisation sociale,à priori dans tout système de communauté qu'elle menace à chaque instant de faire crouler en surexcitant,par des plaisirs absorbants le sentiment d'individualisme chez le mâle humain. Le confondant avec tous les autres biens, Platon l'éparpille en quelque sorte, la partage et la divise parmi les membres de sa République idéale qui n'est que le perfectionnement de la République réelle de Sparte où pour mieux perdre leur prestige mystérieux, les jeunes filles luttaient toutes nues devant les jeunes gens et où les matrones portaient des robes fendues jusqu'à la cuisse. Ainsi Lycurgue, sacrifiant un sexe au profit de l'autre, disait à la femme : « Tu n'es faite que pour la jouissance physique et pour la propagation. » Le docteur Nayes, le fondateur d'Oneida, s'inspirant et se prévalant de la Bible, tue au nom de la fraternité l'égoïsme dans l'amour par des rapprochements sexuels si éphémères qu'il n'en reste aucune trace de paternité consciente... C'est un homme logique, qui pour le but ne recule pas devant les moyens et qui a compris qu'il n'y a pas de conciliation possible entre le mariage et le vrai communisme. *Les amants libres* d'Oneida ont mis en pratique ce que rêvait le père Enfantin avec sa femme libre parmi les Saints-Simoniens. Quant aux Shakers, c'est au bannissement des unions conjugales par une chasteté absolue qu'ils doivent leur siècle d'existence prospère. Vouloir concilier la séparation des couples, légalement constitués avec la communauté des enfants qui en proviennent, c'est une illusion, fort honnête peut-être, mais complètement chimérique. Haras ou Couvent : choisissez, citoyen Cabet ; il n'y a pas de milieu pour un communisme

viable. Mais poser ce dilemme qui se dégageait de mon cerveau sous une forme encore plus brutale, c'eût été entamer une polémique stérile et m'attribuer la prétention de réformer un réformateur. Faisant alors usage de la parole pour mieux déguiser ma pensée :

— Je vois, dis-je, que le mariage en Icarie, jamais contracté par intérêt, mais toujours par amour mutuel deviendra sous la garantie sociale et le sentiment d'honnêteté réciproque, un lien d'une pureté sans tache. Les Icariennes seront ce que César aurait voulu que fût sa femme : elles ne pourront pas être soupçonnées...

— C'est à quoi j'espère arriver par l'éducation — répondit Cabet sans se douter de la moindre ironie de ma part. Mais en attendant, je vous l'avoue, j'ai quelquefois beaucoup d'ennuis de la part des femmes : il m'en a fallu expulser plusieurs avec leurs complices parcequ'elles s'étaient imaginé qu'il leur serait permis, dans notre colonie comme dans le monde profane, de se laisser librement courtiser et même d'établir des liaisons illicites. J'ai su arrêter le scandale avant qu'il fît de l'éclat.

Cabet avait beaucoup lu, beaucoup vu, beaucoup observé. Sa conversation pleine de verve et d'entrain étant parsemée de traits piquants, de réflexions ingénieuses et de curieux souvenirs de sa vie politique. En dehors de son système qui lui paraissait parfait et à l'épreuve de toute attaque, il jugeait les hommes et les choses avec beaucoup d'impartialité. Dans sa vivacité bourguignonne, il n'y avait ni colère, ni rancune. Je ne me lassais pas de l'écouter et lui de m'interroger sur mes voyages. L'ethnographie comparée du beau sexe, chez les sauvages et chez les civilisés, l'intéressait tout particulièrement et il m'obligea d'entrer à ce sujet dans des détails fort intimes qui faisaient pétiller ses yeux d'une flamme nullement ascétique. Après une description assez plastique des femmes de Guayaquil et de Lima, il eût l'air de regretter de n'avoir pas été à ma place et me dit :

— Comme vous êtes heureux d'avoir tant couru le monde.

— D'autant plus, répondis-je, que mon vagabondage a fini par me conduire en Icarie.

A ce compliment dont il me remercia par un sourire, la physionomie du réformateur, pleine de mobilité tout à l'heure, redevint grave et posée.

En ce moment entra dans le cabinet, après avoir frappé à la porte un jeune homme blond, aux yeux bleus qu'on aurait reconnu de loin à la coupe de sa redingote de velours verdâtre, pour un étudiant de quelque université d'Allemagne.

« Je vous présente — s'empressa de me dire le Président —

le secrétaire de la gérance, le citoyen Vogel de Berlin et c'est lui qui vous promènera à travers les ateliers de notre petite République. Je serais heureux d'être votre cicerone, mais mes pauvres jambes se portent mal ce matin à cause d'un rhumatisme.

Au moment où je me levais et que le vétéran socialiste faisait de même pour me conduire jusqu'à la porte de sortie, je m'aperçus à la raideur de ses pas qu'il était réellement souffrant, ce dont je ne me serais pas douté pendant notre longue causerie, tant la force morale chez lui savait réprimer les sensations physiques.

HOLYNSKI.

(La suite au prochain numéro)

NOTES SUR L'ART

« Exposition de peintres impressionnistes et symbolistes. » Il s'agit d'un marchand de tableaux qui s'est adressé à des jeunes peintres pour achalander sa boutique avec des « conditions ». Il se trouve là réuni un groupe de vrais artistes ; de chefs-d'œuvres, point, si l'on excepte Manet, Gauguin, qui sont là pour la gloire du catalogue. Il y a aussi Willette, etc. Manet y fait l'effet de quelque tableau de vieille école, sorti d'un musée, et égaré au salon. Le public demande le prix et l'auteur. Etonnement : hier encore c'était d'odieux moderne.

L'interessant est l'inconnu. Il resplendit ici. C'est un embarquement pour un art nouveau. Et je crois que cette barque-ci ira tres loin. Car tous sont tres jeunes et tout est tres neuf.

J'essaierai une autre fois, et peintre par peintre, d'esquisser quelques individualités. Après seulement nous pourrons degager des traits d'ensemble. On ne fait ces choses-là que plus tard, quand un art est mort, et qu'on peut juger de toute sa carriere. Il est clair qu'entre tous ces nouveaux il y a de la ressemblance. Mysticisme, japonisme, modes diverses, imitations communes. Intuitions communes aussi dans une certaine façon de saisir les lignes et de plaquer d'etranges couleurs.

Des theories. Des écoles. Il y a un manifeste, en tête du catalogue. Voila qui est utile comme un cicérone pour expliquer les maitres. Je renvoie à cette brochure, qui explique le symbolisme. Pas de pourboire. Cicerone amateur.

Symboliste. Pourquoi ? Le public élegant trouve ça gentil, excentrique, tres drôle. Il n'y a rien de si doux pour les vanités de rapin que d'etre trouvé ridicule par des gens bien mis. Il est doux de paraitre légerement monstrueux. On nous promettait un salon de la Rose-Croix.

Nous l'avons. Il y a là quelques talents. Pas une bonne foi. Et cependant ces piètres fumisteries réussissent. En être encore là, après l'hécatombe d'idées et des théories de ce siècle ! Se croire obligé d'avoir une théorie déterminée pour être artiste !

Les écoles sont le boulangisme de l'art. On s'y embrigade sous une étiquette vague, qui parait n'engager à rien, mener vite au succès, faire réclame, et ne mène pas à pas, qu'un peu plus loin des idées qu'on a personnelles celles qu'on n'a pas formulées : l'éblouissement crève, et de l'honnêteté et de la sincérité enfuies, il reste le talent avorté, et la roublardise survivante. Moyens de parvenir. Douteux, pas sûrs, piteux.

Tout cela ne vaut pas la peine d'y songer. Il n'est pas une théorie qui dure une vie d'homme. L'esthétique est une science (?) pas un métier. Les œuvres apprennent l'esthétique et cette bonne dame n'apprend rien. Œuvre, elle n'enfante pas d'œuvres.

Parlons donc des auteurs et non de ce qu'ils bafouillent.

Le mieux représenté, le plus révélé ici est *Denis*, qui a mis dans la peinture un sentiment que l'on n'a point vu depuis longtemps. C'est de la pleine réaction contre l'impressionisme ; je dis ce mot pour désigner tels peintres connus, car cela est plus impressionnant que quoi que ce soit. Un peu trop de religion à la clef. Il n'est pas indispensable d'aller au bazar catholique pour acheter le mysticisme. Cierge, encens, vierges, etc. C'est la ferraille néo-catholique ; « un genre ». Pas un n'y soupçonne un atôme de sincérité. Et cependant une religiosité très profonde, bien franche, celle qui fait divaguer les yeux étranges de ces deux têtes verdâtres, surnaturelles, vaguement effrayées, dans un cadre sombre à décor hallucinant.

Vuillard, peu de choses ; attendons pour parler.

P. Bonnard; encore trempé de Japon, épris d'attitudes grimaçantes, expose quatre feuilles de paravent. Le premier occidental en qui je vois à ce point la vision « de l'amusement de la forme » ; il voit la nature d'un œil coquet ; il semble que pour lui le vent qui agite ces arbres n'ait d'autre intention que de faire du dessin d'ornement, et le soleil en faisant des ronds à terre, de chercher des motifs de décoration. Cela est curieux au plus haut point. Nous le reprendrons plus spécialement dans un sujet qui nous est cher, à la première occasion qu'il y aura de l'étudier : l'avenir de l'art décoratif moderne.

Toulouse-Lautrec transporte le macabre dans la vie moderne. Ses danseuses du Moulin-Rouge sont plus navrantes que toutes les danses des morts romantiques. Paris s'est pavoisé de sa lugubre affiche où une femme triste, au regard terne, montre ses culottes, où un monstrueux danseur silhouette, un masque, une grimace de la débauche amère.

Que les quatre femmes de Bonnard sont riantes à côté !

Ibels montre des études réalistes de couleurs vives, mais surtout des dessins de vive originalité.

Anquetin est plus connu, *Rançon, Sérusier,* quelques autres.

Gausson, que nous avions laissé pointilliste, étale des divagations. Il avait compté le nombre de points colorés nécessaires a représenter le coin de Marne de Lagny. Il vient d'y verser de l'or pur et du plomb fondu. La nature l'a halluciné. Les mathématiques menent a la metaphysique. Le pointillé au fantastique. J'aime mieux ce dernier. Que sa nouvelle maniere ouvre sa veine !

Nous retrouvons les pointillistes. *Signac, Luce.* Mais deja ce dernier dans son affiche de Pierrot-Mevisto, a bien marché ! Ses Paris gris-bleu, mornes, ternes, secs, ont un caractere d'ennui et de laideur que depassent seules ses femmes a leur toilette. Mais les vrais murs de Paris, tatoués de son Pierrot le vantent mieux que ceux de l'Exposition.

Quelques autres (*Dulac, Giran*, restent plus indépendants. Giran est celui qui offre à l'exposition les tableaux les plus aimables, les plus propres. Il détonnerait ailleurs. Ici il parait doux. Il y a un peu d'ecole de *Claude Monet* en lui, et une grande virtuosite. Pourtant dans ce papillotement de tons, cette diffusion de lumiere sur les bords de Seine, les arbres de fin d'automne, cette mort d'été dans un éparpillement de couleurs, il y a une sensation bien personnelle, une vision de l'air, la danse du jour dans les yeux, l'immense bourdonnement de la couleur dans un jour pur qui va s'eteindre.

FREDDIS.

ÉCHOS DRAMATIQUES

AMBIGU : *Le Médecin des Enfants.* — CONCERT PARISIEN : *Yvette Guilbert.* — AU VAUDEVILLE : *La Famille Pont-Biquet*, Comédie en 3 actes, de Bisson.

L'Ambigu a repris, ce mois-ci, un vieux mélodrame en 5 actes d'Anicet Bourgeois et d'Adolphe d'Ennery : Le *Médecin des Enfants.* Invraisemblable comme situation, vieilli dans la forme, déclamatoire à faux, cette œuvre n'en est pas moins intéressante par les questions sociales qu'elle soulève : elle oppose le père naturel au *pater is est quem nuptiæ demonstrant* de la Loi : Bien que le divorce vienne souvent dénouer actuellement des situations pénibles ; le code n'en demeure pas moins immuable sur la question des enfants nés en mariage. A moins de désaveu, ils appartiennent au père *légal*. Admettez un instant que le mari veuille se venger de la femme ; il fait constater l'adultère : et obtient la garde de l'enfant de l'amant. Par ce constat d'adultère il empêche la femme d'épouser le véritable père ; comme résultat : un enfant durement traité par un pseudo père, une femme qui ne peut pas former une nouvelle famille en épousant le père de son enfant ; et enfin l'amant, qui dévore sa rage impuissante en voyant son fils aux mains d'un autre.

Comme stupidité légale c'est assez réussi.

La situation est donc poignante au plus haut degré ; le mari a le *droit* d'arracher un enfant à son père ; d'avilir ce père aux yeux de l'*enfant* ; il a le droit de façonner à son gré cette cire molle, de le faire juif ou chrétien, instruit ou ignorant, pur ou corrompu : il a le devoir de l'élever ; il a le droit de le détester ; il a le pouvoir de l'embarquer pour des années, si c'est un garçon, et de l'envoyer attraper la fièvre jaune ; il a encore le droit de livrer en mariage la fille ignorante à un

vieillard. En un mot, celui qui a eu le malheur d'avoir un enfant avec une femme mariée, doit subir un effroyable martyre, s'il a du cœur. On prétend qu'en général ce viscère est peu développé, et que le père du *Médecins des Enfants* n'a pas de nombreux frères. Tant mieux, car la loi est d'autant plus impitoyable, qu'elle est juste jusqu'à un certain point. Celui qui a la peine doit avoir la récompense ; or, le mari nourrit, élève l'enfant, lui donne son nom. C'est une sorte de *propriété* dont il a la charge et les profits. Dans ces conditions, le père naturel devient fatalement un étranger.

Il serait peut-être nécessaire de ne pas traiter la femme et l'enfant, comme une nichée de petits chiens ou une portée de petits chats, qui appartiennent tous au maître du logis, quel que soit le caniche ou le matou qui ait collaboré. Le père légal est bien peu de chose auprès du père réel ; et vraiment son droit de propriétaire est abusif.

Si j'étais mari, je me contenterais sagement, tant que la loi ne serait pas tombée en désuétude, d'être locataire et de déloger à la clochette de bois en cas de malheur.

Un vieil et remarquable artiste qui s'est fait une réputation universelle et méritée dans le *Courrier de Lyon*, Paulin Menier, est applaudi avec justice dans le *Médecin des Enfants*. Son jeu sobre et correct devrait servir d'exemple aux dramaturges en herbe.

Le nom de Mlle *Yvette Guilbert* qui s'intitule chanteuse fin de siècle, résonne trop souvent aux oreilles du public, pour que nous la passions sous silence. Cette jeune femme, d'allure distinguée, a la tête fine sans être jolie. Son succès très réel, dit-on, puisqu'il se traduit par de grosses sommes, dénonce chez nos contemporains des troubles cérébraux inquiétants. *Yvette Guilbert* prête un filet de voix, juste du reste, à de jolies petites insanités qui toutes roulent plus ou moins sur..... la naissance du genre humain. Si cela vous intéresse de savoir ce que le pioupiou dit à sa promise, le gommeux à sa dégrafée, le journaliste à son artiste ! le monsieur durement cahoté dans un fiacre à sa victime ; le vieux barbon aux toutes petites filles ; allez entendre Yvette, vous serez édifié. Ses mines sont fort... polissonnes ; mais les gestes ne tiennent pas les promesses du visage ; ce dont je la blâme d'une façon artistique : le corps tout entier doit participer à l'action ; c'est un précepte de mimique.

Si folichonne que soit la Vénus impudique chantée par Yvette Guilbert, on se lasse des meilleures choses ; après avoir vécu, l'homme veut rêver, fût-ce aux étoiles. Dans les lignes graciles du corsage, dans l'allongement un peu exagéré du col, la divette a précisément cette grâce chaste et mélancolique qui porte à la rêverie. C'est chose navrante de la voir détruire à plaisir l'œuvre de cette grande artiste, la nature, en appuyant de ses lèvres délicates, sur des gravelures qui manquent de sel à force d'être rebattues. Nos applaudissements donnent

aux artistes la vogue et la fortune ; ils doivent, en retour, respecter chez ceux qui les écoutent l'amour du beau et de l'harmonie. Malheureusement les milieux decadents, où certaines fleurs de café-concert puisent leur sève factice, sont plus utilitaires qu'artistiques.

Passons à *La Famille Pont-Biquet*, le succès du Vaudeville. Cette pochade assez gaie, use de toutes les ficelles accoutumées : belles-mères amoureuses et burlesques ; gendres folichons ; ingénue bébête ; mari sourd... quand il n'a pas résisté à la tentation ; et enfin dégraffée suggestive à laquelle sacrifie toute la famille Pont Biquet. J'entends le beau-père et les gendres. Tous magistrats les Pont-Biquet ! Juges d'instruction par droit héréditaire ! Cette famille hétéroclite se dédommage en secret de sa dignité de commande, elle entretient de petits vices intimes, dissimulés sous des dehors austères. Tomber la magistrature est œuvre pie ; c'est là peut-être la qualité maîtresse de *La Famille Pont-Biquet*. L'auteur ne vas pas encore et pour cause, jusqu'à nous montrer le magistrat métamorphosé en Juif-errant, et ne trouvant plus même à Mazas ou à la Conciergerie, une cellule où reposer ses membres endoloris, (voir le *Petit Journal*). Drapés dans les plis de leur robe, les magistrats de la famille Pont-Biquet sont au contraire triomphants, grotesques, et se croient invulnérables. Leur rouge simare brille dans l'ombre, et nulle tache de boue ne peut en ternir l'éclat. Brutales parce qu'ils ont la force, ils couvrent cependant d'un voile prudent leur turpitudes et ne se montrent sans pitié que pour les faiblesses des autres. Ces magistrats de haute et bonne école, emploient dans la recherche des délits, et pour arriver à la vérité, des moyens particuliers. Quand leur orgueil est en jeu, ils ne sont pas pour reculer devant la question ordinaire et extraordinaire. Il s'agit bien entendu de tortures morales, et qui sont présentées du reste, avec la grâce qui caractérise le Vaudeville. Les gardiens de la paix et leurs bousculades légendaires ont fait la joie du public. En écoutant cette pièce qui est une satyre assez mordante de la magistrature, nous pensions que le jour où l'esprit humain s'affranchirait de ses entraves, la majeure partie des délits, tous ceux du moins qui sont de convention, disparaîtront. Les magistrats pourront alors se reposer dans leurs foyers, et cultiver en paix leurs choux et l'aimable fleur d'adultère, pour laquelle ils ont une prédilection bien gauloise. Jetant au vent sans compter cette graine d'enfants naturels et adultérins, flétris par eux du haut du tribunal.

Voilà donc un aperçu de notre théâtre actuel ; à l'Ambigu un drame mal charpenté, qui met en lumière cependant la question de la paternité légale et de la paternité réelle. Dans les cafés-concerts, une *étoile*, qui donne aux foules le goût des inepties pimentées ; un peu plus loin, à l'ombre, le chanteur-auteur, Meusy, produit quelques œuvres fraiches et reposantes. Aux Boulevards, *La Famille Pont-Biquet*

met en pleine lumière les petites turpitudes des magistrats. Mais ne parlons ni de « l'Odéon » qui est dans l'enfantement d'un nouveau directeur, ni des « Français », où se joue un drame héroïque de Richepin ; drame que nous examinerons le mois prochain.

Le théâtre est, dit-on, la peinture des mœurs, la représentation du milieu social où il se produit. J'en conclus que nos mœurs doivent être hypocritement mauvaises, et notre société pourrie jusqu'aux moëlles, puisque notre théâtre, malgré sa frivolité, donne une note de *plainte lugubre* (1) qui résonne à travers les incohérences du mélo, les gaités du « Vaudeville », et les scies des chanteuses ou chanteurs de café-concert.

Je constate encore, que nos rancunes se font jour comme celles des Athéniens pour des applaudissements ironiques, qui ne remédient pas a grand chose, mais qui indiquent notre état d'esprit.

GERVAISE.

---

(1) LES PAUV' P'TITS FIEUX.

Paroles de Eugene HEROS, musique de Paul MARCELLE.

Ils n'ont pas d'dab et pas d'dabbesse,
Jamais ils ne reçoivent une caresse
Jamais un baiser sur les yeux,
Les pauv' p'tits fieux.

On les voit errer dans les rues,
Le grimpant troué, les fesses nues,
Couverts de haillons tout pouilleux!
Les pauv' p'tits fieux.

Mais l'plus souvent la faim les crève
C'n'est pas long, l'agonie est brève
Ils doivent aller tout droit aux cieux,
Les pauv' p'tits fieux.

Quand ils s'ront grands, ils s'ront [illegible] !
Ils commettront des crimes atroces,
Ils surin'ront les beaux messieurs,
Les pauv' p'tits fieux.

Bourgeois, patrons, toi, qu'a des sommes
Pens' que plus tard, ils s'ront des hommes,
Et tâch' d'êtr' miséricordieux
Aux pauv' p'tits fieux.

CORRESPONDANCE

Notre ami et collaborateur Delon a reçu la lettre suivante :

Tours, le 20 Mars 1892.

Monsieur,

Je viens de recevoir le numéro de Mars de la *Revue Socialiste*. Je m'empresse de vous remercier des termes si favorables dans lesquels vous avez bien voulu présenter mon récent article à vos lecteurs et de l'insertion étendue dont vous l'avez jugé digne. Je dois vous savoir particulièrement gré de la netteté et de la vigueur avec lesquelles vous avez su dégager et exposer quelques-unes des idées essentielles qui en faisaient le fond, par exemple sur la véritable nature du Socialisme, et sur les progrès parallèles, et non pas absolument opposés, du Socialisme ainsi compris et de l'individualisme. Je regrettais récemment de voir ces idées bien imparfaitement saisies dans un article de l'*Hermitage*.

Reste votre réponse étendue aux reproches que j'adresse à la politique révolutionnaire du marxisme (allemand). Je n'ai garde de contester la grande part de vérité qu'elle renferme. L'obstination, de la part des classes favorisées, de repousser certaines réformes reconnues possibles et à méconnaître les exigences progressives d'une justice moins étroitement comprises contribuerait assurément à créer le danger en question autant que les impatiences des classes les moins fortunées. Vous ne m'attribuerez pas cette contradiction d'être sévère pour celles-ci tandis que j'excuserais celles-là. Ce que je reproche au contraire, dans l'espèce, à la politique d'Erfurt c'est précisément de refuser les réformes partielles, et non de les demander, et de vouloir arracher ce qu'on peut espérer obtenir. Et puis surtout il ne faut pas oublier que les résistances des classes aisées, résis-

tances que l'intérêt suffirait déjà à rendre plus fortes, sont considérablement accrues par la conviction, pour ainsi dire universelle, que le Socialisme ne rêve que bouleversements et spoliations et que la moindre concession serait une brèche par où se précipiterait un flot qui aurait bientôt tout submergé. C'est cette conviction qu'à mon avis il faudrait s'efforcer de détruire et cela surtout en parlant et en agissant de manière à ce qu'elle devienne manifestement injuste et calomnieuse. En résumé, il faut des deux côtés mettre du sien pour arriver au progrès pacifique. J'acquiers tous les jours l'expérience que les bonnes volontés répandues dans les classes « dirigeantes » sont innombrables, et c'est pourquoi je ne crois pas autant que vous semblez le faire, à une obstination aveugle, de la part de ces classes, dans le refus de toute réforme. Certains milieux socialistes ignorent trop ces bonnes volontés ; et si elles ne se font pas connaître d'eux, c'est que justement le Socialisme continue à être pour elles un épouvantail. Vous paraîtrai-je trop optimiste en pensant qu'on pourrait les utiliser, sinon absolument les rallier, à condition de modérer les aspirations, de définir des buts pratiques, d'abord très simples et très immédiats, puis bien échelonnés, ce qui d'ailleurs n'exclut ni les idées générales ni les lointaines perspectives ?

Veuillez, Monsieur le Rédacteur, recevoir avec mes remerciements renouvelés, l'expression de mes sentiments distingués.

Gustave BELOT.

Autre lettre concernant la Réforme Budgétaire par les Successions et visant également un article du Dr. Delon :

Mon Cher Malon,

Voulez-vous me permettre de placer quelques observations à l'occasion de l'article que le Dr Delon a consacré dans la *Revue Socialiste* de mars 1892 à un projet fiscal basé sur la *réforme de la loi successorale*.

Je crains que les auteurs de ce projet, qui vous le savez mieux que personne a subi diverses transformations, depuis plusieurs années, ne se fassent illusion sur son efficacité *rénovatrice*.

Non pas, entendez-moi bien, que je souhaite le voir repousser ; bien au contraire sa réalisation me comblerait de joie. Mais ce n'est pas parce que cette réalisation amortirait la dette publi-

que et soulagerait les charges du travailleur ; c'est, au contraire parce qu'elle constituerait un moyen *révolutionnaire*, tout à fait transitoire, et destiné à produire, *bien plus rapidement encore que la fiscalité actuelle*, le grand *cataclysme* que je crois indispensable à la transformation de notre organisation sociale.

Certes, il parait aisé, au premier abord, de profiter des successions pour procéder à une meilleure répartition des biens ; mais comme cette façon de répartir laisserait debout autour d'elle, toutes les autres institutions du capitalisme ; comme, par conséquent, il lui faudrait avoir recours aux moyens capitalistes, et, entre autres, à l'intermédiaire de la *monnaie*, cette circonstance seule suffirait à paralyser complètement les bons effets poursuivis par les auteurs du système.

En effet, il repose tout entier dans l'accomplissement des opérations suivantes :

« Distraire des biens possédés par les décédés une part qui,
« actuellement passe, *à titre gratuit*, aux mains d'une certaine
« catégorie d'héritiers, et distribuer ces biens à des acquéreurs
« quelconques, mais *à titre onéreux*. »

Il s'agit donc, finalement, de remplacer une mutation qui se passait de l'intervention de la monnaie, par une autre mutation qui, au contraire, se résoudra, uniquement, grâce à l'intervention de la monnaie. Là est tout le danger.

Les biens à répartir sont de trois ordres : *Valeurs mobilières, terres non bâties, constructions.*

Prenons d'abord les valeurs mobilières.

Il s'agit ici de vendre, annuellement, pour 450 millions de valeurs, (chiffre moyen des valeurs successorales d'après les auteurs du système).

Ont-ils jamais réfléchi à l'effet que produirait annuellement l'apparition sur le marché de 450 millions de valeurs offertes *en sus des transactions intérieures habituelles ?*

Même au cas où la crise monétaire ne serait pas ce qu'elle est actuellement, cette surabondance d'offres amènerait une dépréciation considérable.

A fortiori dans le cas, qui est celui où nous nous trouvons, d'une pénurie de numéraire généralement constatée. J'ai démontré, ailleurs, que la circulation monétaire décroissait périodiquement, et qu'en ce moment c'est à peine si elle portait sur 3 milliards et demi (y compris le stock de la Banque de France) alors qu'en 1878 elle comptait encore sur 6 milliards et demi (1).

(1) Voyez *Ou est l'Argent*, p. 158 ; d'ailleurs il est certain que depuis 1872 les frappes ont été presque insignifiantes : frappes de 1872-1889 : 1365 millions ; frappes de 1855-1872 : 5.381 millions.

Si donc, on se met tout-à-coup à accroître le chiffre des offres à l'échange, il est clair que leur valeur seront rapidement réduites à zéro. Par suite, les réalisations poursuivies ne seront pas obtenues.

Je pose en fait que, dès la cinquième année du système, les acheteurs de valeurs mobilières n'auraient plus à donner que 45,000 francs en numéraire pour devenir possesseurs de 150 millions à eux annuellement offert. Ce serait le retour des papiers de Law et des assignats.

Cela me serait parfaitement égal, puisque ce serait révolutionnaire ; mais le malheur est que pendant ce temps il faudra tout de même alimenter le budget, et que à l'envers des valeurs mobilières l'impôt croîtra aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative, c'est-à-dire que la difficulté de l'acquitter deviendra presque toujours insurmontable, ce qui affamera un peu plus le prolétariat que le système a l'intention de soulager.

Pour que la mesure fut efficace, il faudrait distribuer *gratuitement*, les valeurs mobilières distraites des héritages ; et alors apparaissent tout-à-coup une série d'impossibilités que je n'ai pas besoin d'énumérer.

Passons aux terrains non bâtis.

Ici les auteurs du système calculent des annuités d'ordre croissant, partant de 10 millions, pour arriver à 250 millions au bout de vingt-cinq ans, mais ces annuités seraient acquittées *par des travailleurs que le système veut arracher à la misère !* (Ce sont les termes du projet).

Or, pour que ces travailleurs puissent acquitter 10 millions 150 millions, 250 millions, il faut préalablement qu'ils aient pu les recevoir en échange de leur production. Cette recette *annuelle* suppose donc que les transactions agricoles, industrielles, commerciales ont conservé pendant 25 ans une activité normale existante dès le début.

Mais, précisément on constate, à cette heure, un ralentissement général, une pénurie et une difficulté considérables à échanger à l'intérieur, parce que principalement les moyens d'échange décroissent, pendant que l'impôt croit ; et il continuera à croître, d'autant plus, que, comme je viens de l'établir, l'offre annuelle de 150 millions de valeur mobilière aura accru les charges du budget.

Si bien que l'annuité, de 10 millions, calculée par les auteurs du système, deviendra, *en fait*, à cause de la difficulté d'échanger et d'obtenir le *medium* nécessaire à l'échange, 20 ou 30 millions dès la première année. Dans ces conditions comment pourra-t-on trouver un produit rémunérant le travail des acqué-

reurs de lots de terres non bâties ? (je ne parle même pas de la quasi impossibilité de distribuer équitablement des lots qui seront forcément disséminés sur toute la surface du territoire, parce que les décédés ne sauraient avoir pris l'engagement de mourir groupés spécialement dans tel ou tel département.)

Passons aux propriétés bâties.

Ici un premier danger, qui deviendra commun aux *terres non bâties*, si le premier acquéreur venu est à même de les obtenir : *L'accaparement*.

L'accaparement des immeubles existe déjà, le système le généraliserait, venant ajouter sa dépréciation à celle déjà constatée dans les ventes judiciaires, il faut rappeler ici que toutes les irrégularités signalées dans le fonctionnement du *Crédit foncier*, viennent de sa terreur de procéder *publiquement* à de trop nombreuses exécutions de gages. Ce pourquoi il a créé tant de compagnies auxiliaires qui lui achètent *avec du papier* les immeubles dont il ne pourrait réaliser que le quart, en valeur, s'il voulait obtenir du numéraire.

Dès lors que devient la recette de 150 millions par an, et l'annuité calculée à 3 % ou 4 %. par les auteurs du système? Le seul résultat atteint serait de créer une *féodalité de la maison*, qui à très peu de frais aura acquis toutes les constructions, et qui *rançonnera* ensuite tous ceux qui seront obligés de passer par ses mains pour se loger, d'où nouvelle charge pesant sur la masse, pendant que les moyens d'acquitter ces charges auront de plus en plus disparu.

Par ainsi, les auteurs du système qui espèrent obtenir en 25 ans :

1° Pour la valeur mobilière....	11.250	millions
2° Pour les terrains non bâtis..	3.250	»
3° Pour les terrains construits.	1.950	»
Total........	16.450	»

et avoir par ce moyen amorti la plus forte partie de la dette publique, se trouverait n'avoir, à grand peine, arraché que un ou deux millions par an, *en moyenne*, soit 25 ou 50 millions en 25 ans, et n'auront *rien amorti du tout* parce que les *détenteurs vivants* de la dette publique auront conservé précieusement leurs titres, lesquels, que leur évaluation capitale soit grande ou petite, ne leur donnent pas moins *le droit d'exiger un revenu fixe, prélevé sur un impôt dont la perception est assurée, au besoin, par la violence.*

Des considérations qui précèdent, il résulte, mon cher

Malon, que ce n'est pas empiriquement que l'on peut résoudre un problème de fiscalité financière, quand on le place, à l'improviste, dans un milieu capitaliste. Il faut pour la moindre réforme financière, toute une science spéciale des mouvements du numéraire et de sa capacité d'échange ; et c'est seulement *scientifiquement* qu'on arrive à paralyser les effets scientifiques de la toute-puissante organisation capitaliste.

Pour atteindre ce but il n'y a pas d'autre moyen que de *désolidariser l'impôt et la valeur :*

1° En basant l'assiette de l'impôt sur *l'espace occupé* par chaque contribuable sur le territoire national. (cube et surface).
2° En supprimant le droit de vendre le sol.
3° En démonétisant l'or, l'argent et le billet de banque au regard du paiement de l'impôt.

Tout autre système qui empruntera au capitalisme ses trafics, sa théorie de la valeur, et son medium d'échange sera inefficace, quant à l'amélioration poursuivie, et, au contraire, précipitera l'avènement du *capital social*, qui, je l'ai dit au début de cette lettre, me parait être malheureusement indispensable à faciliter l'installation et l'acceptation d'une organisation scientifique, rationnelle, c'est à dire en un mot : *socialiste*.

Auguste Chirac.

Paris, 29 Mars 1892.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ELUS

L'évènement saillant de la session de 1892 commencée le 10 février seulement a été un *changement de ministère*. Cet événement si important pour les politiciens n'intéresse guère le parti socialiste français. Cependant l'élimination de l'*homme de Fourmies*, de l'homme néfaste qui pour la première fois depuis les sanglantes journées de 1871 a fait verser le sang ouvrier, doit nous réjouir comme une revanche tardive du Droit et de la Justice.

Ceci dit, voyons nos parlementaires à l'œuvre:

La première séance de la session a vu éclore deux propositions essentiellement socialistes : l'une relative à l'abrogation des droits d'entrée sur les denrées alimentaires, présentée par Paul Lafargue, la seconde relative à la fixation d'un minimum de salaire et qui a été présentée par le citoyen Pierre Richard.

L'exposé des motifs de la première de ces deux propositions constitue un résumé clair et convaincant des critiques qui peuvent être adressées à la politique protectionniste.

Nous le reproduisons *in-extenso :*

PROPOSITION DE LOI.

Tendant à l'abrogation des droits d'entrée sur les denrées alimentaires

Déposée par Paul LAFARGUE. *le 16 février 1892.*

Messieurs,

Le nouveau regime douanier est à peine appliqué depuis quelques jours et il a déjà produit les effets meurtriers que dénonçait le Conseil National du Parti ouvrier dans son manifeste relatif au Premier Mai 1891. Malgré les enormes stocks de marchandises introduites sous le bénéfice des anciens droits qui auraient dû permettre d'ajourner la crise, les denrées alimentaires de premiere neccessité ont subi un renchérissement nota-

ble. Garantie contre la concurrence étrangère la spéculation, à l'aide d'une rareté artificielle, a créé une hausse factice, vendant à des prix qui ne seront normaux et nécessaires qu'après l'épuisement des provisions accumulées. D'autre part, loin de combler les vides occasionnés sur le marché par l'arrêt à la frontière du bétail étranger, les éleveurs ont raréfié leurs envois, arrivant ainsi à hausser en un seul marché les cours de plus de 20 pour cent.

C'est d'ailleurs à ce résultat que tendait toute l'œuvre de soi-disant protection de l'agriculture nationale imaginée et accomplie par une majorité prohibitionniste avec le concours, pour ne pas dire la complicité, des libres échangistes du ministère *Vendre plus cher pour gagner davantage*, et par conséquent, faire payer plus cher aux consommateurs, en majeure partie ouvriers et employés dont les salaires et les appointements se trouvent réduits d'autant.

Que sera-ce lorsque, les approvisionnements épuisés, ce ne sera plus à des calculs intéressés, ne répondant à aucune nécessité économique, mais à une véritable insuffisance du marché que la population aura à faire face. Nous allons, — aveugle qui ne le verrait pas ! — à des prix de famine d'ici à quelques mois.

M. Paul Leroy Beaulieu évaluait, dans l'*Économiste Français* du 21 février 1891, à plus de 20 pour cent le renchérissement général et inévitable de la vie.

M. Challemel-Lacour, de son côté, estimait à la tribune du Sénat à 800 millions les charges nouvelles devant résulter pour les consommateurs de l'application des droits frappant les matières alimentaires.

Il n'est pas jusqu'à Monsieur le Ministre de la guerre qui, en formulant pour l'armée une demande de crédit supplémentaire de 12 millions, n'ait déterminé la mesure dans laquelle la nourriture populaire va se trouver grevée. Douze millions, et ce chiffre est optimiste, pour 400.000 hommes de troupe en moyenne, cela donne comme surcroît de frais d'existence 30 francs par tête, soit, pour une population de près de 40 millions d'habitants un total effrayant de 1200 millions.

Ce qu'une pareille dîme, levée sur les non-propriétaires par une fraction de la classe possédante, représentera de sur-misère et de souffrances de toute nature, il est inutile de le faire remarquer. Ce n'est pas ainsi que l'on ramènera à la République la partie du pays qui est restée inféodée aux anciens partis.

Encore si c'était au véritable cultivateur du sol, à ce paysan propriétaire dont la situation devient de plus en plus difficile, que devait profiter cet impôt direct et manifeste de classe ? Mais non, ne tirant pas de son lambeau de terre de quoi subvenir à tous ses besoins, loin d'approvisionner le marché, il est obligé pour sa consommation de passer par le marché : *acheteur et non vendeur, c'est lui qui fera les frais de cette prétendue protection nationale*, avec les ouvriers et les employés des villes.

Ce n'est même pas la propriété moyenne qui trouvera le moindre allègement dans les tarifs surélevés ; tout ce qu'on peut espérer, c'est qu'elle n'ait pas à en souffrir.

Seule la grande propriété encaissera ce milliard annuel qui laisse loin derrière lui le milliard des émigrés acquittés une fois pour toutes, et ne peut être comparée qu'aux 558 millions d'impôts nouveaux sortis de la guerre de 1870-71. Et cette féodalité terrienne, plus coûteuse que l'invasion à la France, dont elle détient les 45 centièmes des terres cultivables, ne se compose que de 142.000 individus : c'est M. Challemel Lacour qui, s'appuyant sur des statistiques incontestées et incontestables, l'a affirmé au Sénat.

C'est pour ces accapareurs du sol national que va être, par voie parlementaire, sous la République ressuscité et aggravé le *Pacte de Famine*.

Car ce serait reculer les bornes de la fantaisie permise que de prétendre qu'une fraction quelconque de cet accroissement de rente foncière ira soit aux fermiers, dont les baux seront augmentés en proportion, soit aux journaliers, dont les salaires sont plutôt appelés à baisser par la généralisation des machines agricoles.

Devant une situation aussi menaçante, il me paraît impossible que la Chambre n'ait pas à aviser. L'angoisse qui s'est emparée des esprits ne peut aller qu'en augmentant au fur et à mesure que les effets des nouveaux tarifs se feront sentir.

Déjà au neuvième Congrès du Parti ouvrier, tenu à Lyon, en Novembre dernier, prévoyant ce qui est aujourd'hui en partie réalisé, les délégués de 291 chambres syndicales et groupes socialistes ont introduit dans le programme des prochaines élections municipales un article visant la suppression de toutes les taxes extérieures et intérieures sur tous les objets d'alimentation. D'autre part, à Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Calais, Fourmies, Lyon, Roanne, Nantes, St-Nazaire, Bordeaux, Troyes, dans des assemblées populaires de plusieurs milliers de citoyennes et de citoyens, mandat m'a été donné de poursuivre l'abrogation immédiate de ces droits affameurs.

Les élus socialistes ne pouvaient laisser faire et laisser passer ce qui constitue un véritable complot contre les estomacs ouvriers. Il nous appartenait de réagir contre le mal avant qu'il ne soit irréparable ; il nous appartenait également de mettre tous les partis républicains en face de la responsabilité qui les attend : vous ferez à ce cri d'alarme que j'apporte à cette tribune, au nom de mes électeurs et du Parti ouvrier, l'accueil qu'il vous conviendra. J'ai un devoir à remplir et je le remplis, en vous soumettant la proposition de loi qui suit et pour laquelle je demande l'urgence :

PROPOSITION DE LOI.

Article premier. — Sont abrogés les tarifs d'entrée portant sur les denrées alimentaires, énumérées dans les première et deuxième sections du Tableau A du tarif général des douanes, promulgué le 11 janvier 1892.

La discution a été fort serrée de la part de Lafargue qui a démontré, sous les clameurs des gros propriétaires ruraux de la Droite, que la prospérité industrielle de l'Angleterre résultait en grande partie du bon marché de toutes les denrées de première nécessité. Cette puissante nation n'a pas besoin de protection pour produire à plus bas prix que ses concurrentes.

La seconde proposition relative à la fixation d'un minimum de salaire n'est pas moins intéressante. Elle constitue la contre-partie et le complément des mesures protectionnistes qui viennent d'être mises en vigueur. Puisqu'on a cru bon de protéger la propriété agricole et la propriété industrielle, pourquoi ne protégerait-on pas également le salaire de l'ouvrier ? Pourquoi traiter avec une inégalité si flagrante des intérêts dont le plus respectable est bien certainement celui de l'homme qui n'a pour tout bien que son travail ; celui-là surtout souffrira des oscillations économiques que va produire l'inauguration du nouveau régime douanier. Il est le seul auquel la majorité des Chambres n'ait pas songé.

Voici les passages les plus intéressants de la proposition Pierre Richard, dont l'urgence a été repoussée par 361 voix contre 101. Remarquons le nombre assez considérable des députés qui, en votant l'urgence, ont affirmé quelque sympathie en faveur de cet article important des programmes socialistes :

M. Pierre Richard. « Dépenses nouvelles, avantages nuls : telle est la situation faite aux travailleurs.

« Quant à l'agriculteur et à l'industriel, leurs affaires vont au contraire prospérer, si les calculs de la majorité du Parlement se réalisent.

« N'aurait-il pas été juste de faire profiter proportionnellement de cette prospérité

l'ouvrier et l'employé ? On n'y a point songé. Bien plus, on ne s'est pas aperçu que de l'amélioration survenue à leurs patrons allait naître pour eux un surcroît de misère. »

. . . .

« Ils payent tout plus cher et ils ne gagneront pas un centime de plus. On a donc pu dire, avec raison, qu'en réalité cela équivaut pour eux à un abaissement de salaire.

« C'est un fait accompli ; pourtant, il est temps encore d'y remédier ?

« Que faut-il faire ? Selon nous, il n'y a qu'un moyen, sinon de réparer tous les dommages, du moins de porter secours aux intérêts les plus compromis.

« Nous avons montré que le nouvel état de choses allait, en créant à l'ouvrier ou employé des charges supplémentaires, laisser au même taux son salaire quotidien.

« Logiquement, puisqu'on savait qu'on allait accroître les charges, on aurait dû penser à établir tout au moins une compensation en prenant du même coup des dispositions en vue d'un accroissement correspondant des salaires.......

« Ce que nous demandons énergiquement, ce que nous venons vous proposer, c'est de décider la fixation d'un minimum de salaire.

« Nous touchons là, avons-nous dit, à l'une des questions qui, même en dehors des circonstances actuelles, tiennent le plus à cœur aux socialistes, et, qu'on le remarque bien, à une question qui a reçu déjà une solution pratique en Angleterre et aux États-Unis.

« En Angleterre, les « Trade's Unions » ont fixé un minimum de salaire pour chaque genre de travail et ont ainsi établi l'uniformité des salaires pour un même métier.

« Aux États-Unis, même œuvre a été accomplie par les corporations d'ouvriers ; un minimum de salaire est fixé par métier selon la valeur et les attributions de chacun.

« Depuis l'installation là-bas du régime protecteur, les salaires se sont élevés dans de notables proportions. On a jugé que la protection, en enrichissant l'employeur, lui permettait, en effet, d'augmenter la rétribution de son personnel. Mais, malgré cette augmentation, les travailleurs américains n'y ont point trouvé leur profit, car, s'ils gagnent aujourd'hui davantage, ils peuvent, à peine, avec leur nouveau salaire, se procurer l'équivalent de ce qu'ils achetaient auparavant avec des ressources moindres.

« Toutefois, on voit par là que quelque chose a été fait pour les travailleurs aux États-Unis. Il y a mieux. En même temps qu'on a protégé la production nationale, on a compris qu'il y avait obligation stricte à protéger la main-d'œuvre nationale, et l'on a pris à cet effet diverses mesures qui ont eu pour résultat d'arrêter l'immigration chinoise et de diminuer l'immigration européenne.

« On sent qu'en se lançant dans le protectionnisme, les États-Unis n'ont point agi à l'aveuglette ; on voit qu'ils ont voulu faire une expérience sérieuse, car ils se sont enquis de toutes les conséquences du changement de leur orientation économique et ils ont pris toutes les dispositions possibles, afin d'atténuer les désavantages qui devaient fatalement en résulter pour les travailleurs.

« En France, on a agi avec beaucoup moins de prévoyance. Les agriculteurs et la plupart des industriels ont voulu être protégés, et chacun d'eux ayant consenti, pour qu'on le protège, à protéger son voisin, tous ceux qui avaient une influence, tous ceux qui pouvaient donner un coup d'épaule en échange d'un coup d'épaule, tous ceux-là ont obtenu ce qu'ils désiraient.....

« Le travailleur n'aurait pu dire qu'une chose : Protégez-moi pour que je vive.

« Seul il a été oublié ! et il va traîner misère, tandis que le patron pourra, en se servant d'une main-d'œuvre étrangère et souvent à vil prix, vendre plus cher ses produits sans préoccupation de concurrence.

« Il est impossible que cette situation n'émeuve pas le Parlement. Depuis le début de la législation, plusieurs propositions tendant à la protection de la main-d'œuvre française, ont été déposées sur le bureau de la Chambre. Il est indispensable qu'on les fasse venir, sans retard, en discussion. L'adoption de l'une d'elles soulagera grandement les travailleurs français. Cependant, nous avons la conviction que cela ne suffira point

à tirer de la misère ceux — et c'est le plus grand nombre — qui, pour manger du pain, acceptent des salaires absolument réduits, avec lesquels ils vont être dorénavant incapables de vivre et de faire vivre leur famille.

« C'est pourquoi il est necessaire de remettre en vigueur le decret de 1848, qui n'a jamais éte abrogé, mais qui est tombé en desuétude, contre le marchandage.

« C'est pourquoi il est nécessaire, en outre et surtout, d'assurer à tout travailleur un minimum de salaire.

« Ce minimum sera forcément variable suivant les corps de métier et suivant les régions. Tel travailleur qui subvient à ses besoins à la campagne avec 3 francs, serait incapable de vivre en ville avec la même somme. Tel métier aussi nécessite plus de frais que tel autre.

« Il y aura donc lieu d'établir une échelle des salaires par département et par corps de métier. Et qu'on ne recule pas devant l'énormité du travail : ce sera bien peu de chose en comparaison de l'élaboration du tarif géneral des douanes. Au surplus, nous ne croyons pas qu'il faille confier cette nouvelle œuvre au Parlement.

« De même que les Chambres de commerce ont, par leurs rapports, grandement facilité la confection du tarif général des douanes, de même les syndicats professionnels aideront puissamment à la fixation du minimum de salaire que nous réclamons.

« Nous avons rappelé tout à l'heure que les « Trade's Unions » en Angleterre et les corporations aux Etats-Unis avaient seules accompli pareille tâche. Nous estimons qu'en France, c'est aux syndicats qu'appartiendra le soin de jeter les bases de la nouvelle législation.

« Toutefois, comme les associations syndicales sont encore peu développées dans certaines contrées et que, d'autre part, il faut d'abord tenir compte des nécessités de l'existence dans chaque département, nous avons pensé que les conseils généraux auraient seuls qualité pour effectuer la réforme que nous proposons.

« En résumé, les syndicats professionnels de chaque département seraient donc appelés à transmettre leurs vœux au Conseil général et celui-ci, après en avoir délibéré, fixerait par corps de metier un minimum de salaire, obligatoire et légal pour une periode de cinq années.

« Nous espérons, messieurs, que cet exposé vous aura fait comprendre l'économie et l'urgence de notre proposition. Elle a été inspirée par un sentiment de justice ; elle ne tend nullement à favoriser une catégorie de citoyens au détriment d'une autre. Elle cherche simplement à empêcher de grandir la misère qui sévit sur les travailleurs et à relever la main-d'œuvre nationale. Aucun motif sérieux ne pouvant être invoqué contre son principe, alors que tant de raisons d'équité, d'humanite et de patriotisme militent en sa faveur, nous avons le ferme espoir que vous voudrez bien adopter le texte de loi que nous avons l'honneur de vous présenter et qui est le suivant :

« Art. 1er. — Les ouvriers ou employés des deux sexes, travaillant à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois, à l'année ou à la tâche, ont droit à un salaire dont le minimum sera fixé dans des conditions ci-après determinees.

« Art. 2. — Pour chaque corps de métier, dans chaque département, il est établi un minimum de salaire.

« Art. 3. — Le Conseil général de chaque département fixe pour une durée de cinq annees le minimum de salaire afférent aux travailleurs de chaque corps de métier.

« Il s'appuie, autant que possible, pour cette fixation, sur les rapports et les vœux qui lui sont envoyés à cet effet par les syndicats professionnels du departement.

« Art. 4. — L'échelle des salaires, comprenant trois catégories distinctes (hommes, femmes et enfants), est calculée dans chaque corps de métier selon le rôle de l'ouvrier ou employé.

« Art. 5. — La fixation du minimum de salaire adoptée par les Conseils généraux est publiée au *Journal officiel* par les soins du ministère du commerce et de l'industrie.

« A dater de cette publication, le minimum de salaire fixé dans chaque département, devient obligatoire et légal.

« Art. 6. — Toute convention entre patrons ou employeurs et ouvriers ou employés, contraire à l'esprit de la présente loi, est passible, pour le patron ou employeur, d'une amende de 100 à 500 francs, et, en cas de récidive, d'une peine pouvant varier de un à huit jours de prison. »

Les séances de la Chambre et du Sénat ont continué dénuées d'intérêt pour nous et troublées par la crise ministérielle. Aussi prendrions-nous congé de nos lecteurs si nous ne trouvions dans les nombreux documents parlementaires publiés par le *Journal Officiel*, quelques renseignements et quelques propositions qui ne sont pas sans importance théorique ou pratique.

Deux projets de loi ont été déposés relatifs à l'assurance Agricole d'Etat, obligatoire pour certains cas, facultative pour d'autres cas. L'assurance générale obligatoire, c'est-à-dire l'organisation pratique de la solidarité sociale, est un des points importants du programme socialiste. Notre ami Malon a exposé cette idée dans le deuxième volume du *Socialisme Intégral* : Aussi est-ce avec intérêt que nous avons lu et que nous faisons connaître ces propositions qui, bien que restreintes à l'Agriculture, constituent un commencement non pas malheureusement de réalisation de cette idée mais au moins d'agitation et de propagande en sa faveur. Du reste le milieu parlementaire n'est pas encore mûr pour la mise en pratique de ces théories et nous restons bien convaincus qu'elles n'auront seulement pas les honneurs d'une discussion publique au sein de la Chambre actuelle qui flotte à l'aventure sans programme et sans idée.

Le premier de ces documents est intitulé : Proposition de loi consistant à charger l'Etat de l'assurance des produits du sol contre les sinistres atmosphériques présentée par MM. Quintaa, Guillemet, Lagnel, Rey, Rivet, etc., députés.

Les auteurs font valoir que l'initiative privée a été impuissante à créer une assurance efficace et sérieuse contre les sinistres atmosphériques. D'autre part, l'Etat qui est constamment obligé d'intervenir au grand détriment de l'équilibre toujours chancelant de ses budgets, ne peut allouer aux agriculteurs éprouvés que des secours dérisoires en comparaison de la perte subie. Nous citons quelques paragraphes intéressants de l'exposé des motifs :

Nous croyons avoir établi que l'initiative privée et l'intervention accidentelle de l'Etat n'ont pu parvenir à améliorer la situation de l'agriculture.

Le système qui fait l'objet de cette proposition nous paraît avoir résolu la difficulté. Des esprits superficiels pourraient objecter que l'application de la loi entraînerait une augmentation d'impôts mal accueillie par l'opinion publique. Mais il est évident que l'établissement de quelques centimes additionnels ne saurait être considéré par le contribuable comme une aggravation de charges puisqu'on obtient, grâce à ce léger sacrifice, la sécurité si indispensable à toute industrie, et, comme conséquence, une plus-value

énorme de propriété foncière, avantages sans lesquels il serait absolument impossible de réaliser l'institution du crédit agricole.

En effet, l'assurance par l'Etat constitue l'unique moyen de créer un gage sérieux à défaut duquel les capitaux, toujours méfiants, continueront à se tenir éloignés de l'agriculture. Il est permis de formuler ce principe en ces termes : « Pas d'assurance, point de credit agricole. »

Pour faire ressortir la modicité de la cotisation exigée de chaque contribuable, nous prendrons comme exemple un cultivateur dont l'imposition s'élève à la somme de 200 francs. En ajoutant 20 centimes au principal, la contribution totale se trouve augmentée de 20 francs. Si ce même contribuable s'adressait à une compagnie qui d'ailleurs ne l'assurerait que contre la grêle, il serait obligé de subir des conditions autrement onéreuses, sans avoir la certitude d'être indemnisé en cas de sinistre.

Les 20 centimes additionnels produiraient annuellement une somme d'environ 75 millions. Les gelées, la grêle et les inondations occasionnent chaque année, en moyenne, une perte de 50 millions. L'excédent de 25 millions serait versé dans une caisse spéciale et produirait des intérêts dont la capitalisation augmenterait graduellement ce trésor de l'agriculture. Au lieu d'immobiliser ces fonds on pourrait les faire servir au fonctionnement du crédit agricole, qui obtiendrait de cette institution un nouveau et puissant concours.

Un des principaux reproches adressés à notre proposition consiste à dire qu'elle est une manifestation du socialisme d'Etat. A cette objection si fréquemment renouvelée, d'ailleurs, nous répondons que dans une société civilisée aucune réforme ne serait possible si chaque citoyen ne faisait le sacrifice d'une portion de sa liberté en vue de l'intérêt général.

La Révolution proclama toutes les libertés, mais les évènements fâcheux qui contrarièrent son développement l'empêchèrent de remplacer les corporations abolies par des institutions d'un caractère plus démocratique. Le citoyen se trouva libre ; mais, peu pénétré de l'esprit d'association, surtout dans les campagnes, il ne tarda pas à devenir victime de son isolement. L'école libérale encouragea longtemps cette tendance à l'individualisme qui devint la source de notre faiblesse. Aujourd'hui une réaction salutaire se produit de tous les côtés.

L'étude des questions sociales s'est imposée à l'attention des mandataires du pays. Les uns prétendent que l'association ne peut exister qu'à la condition d'être retenue par le lien de la religion ; c'est le socialisme chrétien. Les autres affirment que la force seule réussira à améliorer le sort des classes laborieuses ; c'est le socialisme révolutionnaire. D'autres, enfin, pensent, avec raison selon nous, qu'un état démocratique puissamment organisé est seul susceptible d'aider au relèvement moral et matériel des travailleurs sans porter atteinte à la liberté. Notre Etat républicain n'est, en somme, qu'un groupement de citoyens libres qui pourraient modifier ou supprimer tôt ou tard, dans la plénitude de leur souveraineté, une législation qui leur semblerait oppressive.

PROPOSITION DE LOI

Article Premier. — L'Etat assure à chaque agriculteur l'intégralité du montant de sa récolte.

Art. 2. — 20 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes seront perçus dans cet objet sur toute l'étendue du territoire de la République.

Sont affranchis de cette contribution les immeubles qui n'ont pas un caractère rural et les contribuables dont l'industrie est étrangère à l'agriculture.

Les autres articles du projet sont relatifs au mode d'estimation des dégâts.

La seconde proposition a pour objet la création d'une caisse générale d'assurance agricole dirigée et administrée par l'Etat. Elle a été présentée par M. Chollet, député.

L'auteur esquisse un historique intéressant des projets d'assurance agricole d'État et termine en faisant mention du projet de M. Quintaa.

Dans les villes importantes, les maisons sont à peu près toutes assurées. De puissantes compagnies y sont représentées par des agents actifs, dont le zèle est suffisamment stimulé par les remises considérables qui leur sont faites, surtout lorsqu'il s'agit de polices nouvelles ou de renouvellement d'anciennes polices ; mais en réalité, c'est toujours l'assuré qui paye. Les tableaux sont dressés par les compagnies en conséquence et d'une façon assez large pour qu'elles y trouvent non seulement une *rémunération pour leurs agents*, mais encore de quoi *réaliser des bénéfices importants*.

D'ailleurs, les compagnies traitent toujours en connaissance de cause avec des personnes souvent ignorantes, qui signent un peu de confiance des contrats préparés, en se soumettant, les yeux fermés, à tous les tarifs qui leur sont imposés ; aussi, par le fait d'habiletés bien calculées, les *primes payées dépassent toujours de beaucoup les risques assurés*.

Le Gouvernement, qui a suivi depuis la création de ces sociétés d'assurances leur immense développement et qui a été témoin, pendant de longues années, de leur grande prospérité, a voulu, en 1857, non pas se substituer à elles pour continuer leur œuvre, c'eût été vouloir entreprendre beaucoup, mais il a voulu porter les assurances sur des objets délaissés par les compagnies et, le 17 juin de cette même année, il soumettait au Conseil d'État le projet d'une caisse générale d'assurance agricole, destinée à indemniser, au moyen d'une contribution annuelle, fixe et volontaire, les cultivateurs des pertes causées dans leurs récoltes et leurs bestiaux, par la grêle et la gelée, l'inondation et la mortalité.

C'était un premier pas de fait dans cette voie de progrès. Et cette initiative du Gouvernement, avec tous les moyens dont il dispose, devait faire concevoir de grandes espérances parmi les agriculteurs.

Malheureusement cette tentative resta stérile. Le projet ne vit jamais le jour.

Vers la fin de la même année, M. Vacher, député, présenta à la Chambre un second projet d'assurances contre la grêle, la mortalité du bétail, la gelée et les inondations.

M. Vacher voulait aussi y faire intervenir l'État et créait une caisse d'assurance facultative, avec cotisation annuelle fixe et volontaire.

C'était, à peu de choses près, le projet soumis au Conseil d'État ; il eut d'ailleurs le même sort que lui et ne fut pas pris en considération.

Après M. Vacher est venu M. Langlois, député, qui a présenté, il y a quelques années, à la Chambre, un projet de loi ayant pour but de créer un grande mutuelle nationale où « moyennant une prime fixe identique pour tous les biens de même valeur, tous les biens, meubles et immeubles exposés à l'un quelconque des cinq risques suivants : incendie, grêle, gelée, épizootie et inondation, seront obligatoirement assurés. »

M. Langlois prévoit même dans son rapport la possibilité d'étendre l'assurance obligatoire aux ravages causés par le phylloxéra, assurance qu'une loi du 1er octobre 1878 a organisée dans le canton de Neuchâtel.

Ce projet, après discussion, fut pris en considération par la Chambre dans sa séance du 30 mars 1882, et ce qui le fit échouer c'est qu'il prévoyait l'expropriation des compagnies d'assurances existantes pour le remboursement de leur capital, le rachat de la clientèle et indemnité aux actionnaires.

C'était évidemment engager l'État dans l'inconnu. La Chambre fit bien de ne pas s'y arrêter.

Plus loin, M. Chollet ajoute :

Et maintenant comment cette garantie peut-elle se faire ?

Tout simplement au moyen d'une petite prime ajoutée à sa feuille d'impôt, après

évaluation de ce qu'il possède par le contrôleur des contributions directes, assisté du maire et au besoin d'un répartiteur de la commune.

Ce n'est pas l'Etat qui devient l'assureur, mais c'est lui qui fait le travail, encaisse les primes en vue d'une caisse générale destinée à indemniser les sinistrés. En un mot, l'Etat devient l'administrateur général des assurés...

Le contrat d'assurance étant fait sans frais, le recouvrement de la prime se faisant dans les mêmes conditions, c'est l'assuré qui béneficiera de tous ces avantages.

Reste à fixer le taux de la prime.

Etant donné que la *moitié au moins des primes payées aux Compagnies est absorbée par les frais d'administration et de remises aux agents*, nous avons pensé qu'on pouvait l'évaluer à la *moitié, peut-être moins, des primes payées aux Compagnies particulieres*...

La loi se formule ainsi :

Article Premier. — Il est créé par la présente loi une caisse mutuelle nationale d'assurances.

Cette caisse sera gérée et administrée par l'Etat qui y versera chaque année une somme égale aux secours qu'il accorde annuellement aux sinistrés.

Art. 2 — Les assurances sont facultatives pour les risques contre l'incendie, épizooties, accidents.

Obligatoires pour les risques contre la grêle, le gelée, les inondations.

Art. 3. — Les cotisations seront fixees par un règlement administratif dressé d'après les relevés officiels des sinistres de toute nature et *recouvrées par les percepteurs en même temps que les autres impôts*.

Voilà le principe. Les articles suivants sont relatifs au mécanisme administratif de la loi et n'ont qu'un intérêt secondaire.

Dans la séance du 3 décembre 1891, il a été déposé une proposition de loi, qui tend à réaliser certains désiderata du socialisme pratique et dont nous devons faire mention. En voici l'énoncé : PROPOSITION DE LOI tendant à l'organisation du crédit réel agricole, et, comme corollaire, à l'établissement de docks-greniers et à la création de certificats de dépôts de grains négociables, présentée par MM Martinon, Méline, Rathier, Joseph Reinach, Boissy d'Anglas, etc., et une cinquantaine de leurs collègues.

L'application du système des docks-greniers et des certificats négociables aurait pour effet de soustraire le petit propriétaire aux exigences du haut commerce qui achète à bas prix au moment de la récolte, de sorte que les bénéfices appartiennent non pas à celui qui fait pousser le grain mais au capitaliste qui sans avoir rien produit profite habilement de la misère du producteur. Une autre conséquence heureuse serait la création d'approvisionnements en grains permanents qui soustrairaient au moins en partie cet important commerce à l'action des spéculateurs. Notre collaborateur Rouanet dans ses articles remarqués sur le *Pacte de Famine et la Défense nationale en 1890* (*Revue Socialiste*, novembre 1890 et janvier 1891) réclamait pour Paris une institution semblable avec avances faites aux agriculteurs sur les marchandises déposées. Malgré les différences sensibles qui séparent le projet de MM. Martinon, Méline, de ceux des écrivains socialistes, il y a

néanmoins entre eux un point commun : c'est la tentative de supprimer certains intermédiaires parasites qui s'interposent entre le producteur et le consommateur au grand détriment de l'un et de l'autre. Aussi citerons-nous quelques passages intéressants de l'exposé des motifs :

I.

Messieurs, la proposition de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre se rattache de la façon la plus étroite à la question si souvent mise à l'étude du crédit agricole.

Elle a pour but de remédier à l'un des maux qui pèsent le plus lourdement sur l'agriculture française obligée, par le manque d'argent, de réaliser, au lendemain de la récolte, le prix du travail de l'année.

Il n'est aucun de nous, en effet, qui n'ait été frappé par la baisse du prix des céréales au moment de la récolte, alors que le cultivateur, obligé d'acquitter le prix des semences, des engrais, etc., se voit dans la dure nécessité de vendre ses grains et de subir ainsi les bas prix que lui impose le commerce en raison même de la grande quantité des offres.

En créant des docks-greniers où les cultivateurs pourront apporter leurs grains et où ils recevront en échange une valeur négociable, on remédiera à cet inconvénient. La proposition qui vous est soumise aura pour effet de mobiliser les récoltes et de permettre aux cultivateurs de réaliser tout ou partie de leur valeur, en leur conservant le droit et la possibilité de choisir le moment favorable pour la vente.

II.

L'économie de notre projet réside tout entière dans l'établissement d'entrepôts agricoles dits « docks-greniers », attenants aux principales gares de chemins de fer, et dans la création de certificats de dépôts de grains négociables.

Mais d'abord qu'entend-on par « dock-grenier » ? Qu'est-ce qui distingue le dock-grenier de l'entrepôt ? Le dock-grenier est un entrepôt *sui generis*, uniquement affecté aux céréales ; il fonctionne depuis longues années sous le nom d'élévateur, aux États-Unis dans tous les centres de production ayant quelque importance ; le même système est appliqué en Russie depuis une année. Ce qui le distingue de l'entrepôt, c'est que la marchandise, au lieu d'y être classée, étiquetée au nom du déposant, et, pour ainsi dire, individualisée, fait masse au contraire, aussitôt après son classement, avec les grains déjà mis en dépôt. De là une simplification appréciable.

Voici quel en est le mécanisme.

Lors de la récolte, le cultivateur qui veut faire argent de ses grains, sans les vendre, procède à leur battage, à leur mise en sacs et les expédie sur le dock-grenier. A leur arrivée, les grains sont déposés dans un récepteur placé à la base du dock-grenier, puis transportés à la partie supérieure de l'entrepôt, où se trouvent des appareils de triage et de nettoyage des grains des plus perfectionnés.

Après les opérations de triage et de nettoyage, opérations purement facultatives, d'un coût très minime et auxquelles le cultivateur n'est tenu de faire procéder que dans le cas où son grain n'est plus reconnu marchand, le grain est examiné par un inspecteur de grains, puis il est classé suivant espèce et qualité et doit rentrer dans l'une des catégories dont le type est arrêté chaque année par les chambres de commerce.

Le cultivateur reçoit en échange de sa marchandise un certificat de dépôt de grains qui lui permet de toucher dans tous les établissements financiers [illegible] de la valeur de ses grains tout en conservant la faculté de les vendre à son heure.

Quant aux frais de manutention à payer à la société pour le transbordement, l'en-

magasinage et le changement, ils s'élèvent, en Amérique, pour un délai de dix jours, au chiffre tres minime de 3 centimes par hectolitre.

Les avantages qui résultent de cette organisation sont considerables. Nous allons les enumérer brievement. Plaçons-nous d'abord au point de vue qui nous interesse plus spécialement, au point de vue agricole.

III.

Avantages résultant de l'établissement des docks-greniers au point de vue agricole.

Nous pensons que notre proposition, bien que se suffisant à elle-même et constituant l'une des branches du crédit agricole, est de nature à faciliter l'organisation du crédit personnel agricole telle qu'elle nous est présentée par l'honorable president de la commission des douanes, M. Méline.

Les syndicats, dit M. Méline, se bornent à avaliser les billets que les agriculteurs ont signés à leurs fournisseurs ; mais au jour de l'écheance, quels moyens donnera-t-on à ces mêmes agriculteurs pour réaliser *hic* et *nunc* leurs récoltes ?

Ce sera la vente à tout prix, voire aux conditions les plus fâcheuses, et qu'on ne dise pas : On accordera toutes facilités pour les renouvellements, cela est faux en l'espèce, car le cultivateur en sera, au moment de la récolte à son troisiéme renouvellement ; il en aura épuisé la série, et c'est pour eviter une liquidation dans des conditions qui pourraient être désastreuses qu'il importe de lui donner le moyen de battre monnaie avec ses grains sans les vendre.

Le création de certificats de dépôt de grains remplit parfaitement ce but.

De personnel qu'il était, alors que la récolte était pendante, le crédit devient réel ; de là une facilité nouvelle donnée au cultivateur pour remplir ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs et des syndicats avaliseurs, et pour faire face à ses échanges sans subir les exigences des spéculateurs ou les dépréciations de cours.

En un mot, — et nous ne saurions trop insister sur ce point qui parait avoir une grande importance, — le cultivateur a-t-il besoin d'acheter des semences, des engrais, du bétail, du matériel, il peut avec l'aide des syndicats trouver les fonds qui lui sont nécessaires ; a-t-il, au moment de la récolte, c'est-a-dire aprés trois renouvellements successifs, a faire face à ses échéances, il pourra, grâce à la création des certificats de dépôts de grains négociables, faire immédiatement argent de sa récolte sans la vendre et remplir ses engagements.

Les dispositions de l'article 2076 du code civil ne sont plus applicables en l'espèce. La valeur du gage ne saurait plus être contestée ; le gage est bien réel. Le cultivateur n'est plus tenu de vendre à vil prix pour avoir de l'argent. C'est là le point important, capital.

Des lors, il peut faire au sol les avances qu'il réclame et entrer résolument dans la voie du progrès.

On nous dit, — et cette théorie est chère aux économistes, — l'agriculture n'est plus seulement comme autrefois une science d'observation ; depuis les découvertes des Boussingault, des George Ville, des Risler, des Grandeau, des Aimé Girard, des Tisserand et bien d'autres savants encore dont la France s'honore, elle est devenue une science précise, reposant sur des données exactes. Faites desormais de la science agricole, achetez des grains, des instruments perfectionnés, et vous aurez des rendements remunerateurs qui vous permettront de soutenir avantageusement la concurrence étrangère.

C'est parler d'or ; mais un crédit agricole quelconque, si restreint que fût son organisation, qui permettrait au cultivateur peu fortuné de trouver de l'argent, à un taux raisonnable, pour faire les premières avances, ferait bien mieux les affaires de l'agriculture que ces bons conseils, qui feraient sourire les agriculteurs praticiens s'ils ne constituaient une amere ironie.

En résumé, l'organisation du crédit agricole, telle qu'elle nous est presentée par M. Méline s'impose et notre proposition, qui constitue l'une des branches du crédit, nous paraît devoir en faciliter et en compléter l'établissement.

Elle presente d'autres avantages à des points de vue spéciaux : le cultivateur n'a plus la preoccupation de maintenir ses grains en parfait état de conservation : plus n'est besoin pour lui d'acheter des appareils tres coûteux de triage et de nettoyage de grains ; il n'a plus, en outre, à subir les pertes considerables provenant du manque ou du mauvais état des greniers.

Enfin, notre proposition met obstacle, dans une certaine mesure, à la speculation sur les grains.

Il est de notoriete publique qu'au moment de la récolte, les offres sont tellement nombreuses qu'il en résulte chaque année une dépreciation considérable dans les cours, et la spéculation ne s'exerce pas seulement sur les blés, mais aussi sur les autres grains, les avoines notamment.

On peut dire, sans crainte de se tromper, que, chaque annee, l'écart entre le prix de l'avoine d'août et le prix de la méme marchandise au mois d'avril est de 4 et 5 fr. par quintal, c'est-a-dire que si l'avoine vaut en août 13 et 14 fr. les 100 kilogr. comme cette annee-ci, elle vaudra 18, 19 et 20 fr. en avril. L'avoine est actuellement cotee en moyenne 17 fr. 50.

Il importe donc de régulariser les cours autant que faire se peut, et notre projet ne laissera pas que d'avoir une certaine influence a cet égard.

Il aura pour effet de faire beneficier le cultivateur de tout le gain que réalise aujourd'hui l'intermediaire.

Nous n'insisterons pas sur l'obligation où se trouve le législateur de mettre, dans la mesure de son pouvoir, le cultivateur a l'abri des exigences des spéculateurs ou des dépreciations de cours momentanes ; c'est son devoir strict.

IV

Avantages résultant de l'etablissement des docks-greniers au point de vue commercial.

Voyons maintenant les avantages que le commerce pourrait retirer de l'adoption de ce système.

Ils sont considerables.

En effet, le minotier qui veut acheter des grains n'a plus besoin d'echantillons. Il est certain qu'en demandant une sorte de grain nettement designee, il recevra absolument la qualite achetee, car la commission de reception, par sa sévérite, ne laissera jamais un lot mauvais dans une qualite superieure.

Avec ce systeme, chaque cultivateur, en ouvrant un journal et en lisant les cours, connaîtra exactement la valeur de ses produits.

En resume, notre proposition a pour effet

1° De supprimer la vente sur echantillons et, par là, de mettre fin aux mille difficultés qui surgissent entre vendeurs et acheteurs ;

2° De faciliter les transactions, le négociant n'etant plus en rapport avec le producteur, mais traitant directement avec le chef du dock-grenier, lequel sera tenu de se conformer aux ordres qui lui auront ete communiqués par les déposants.

Les auteurs de la proposition ne concluent pas à la création de ces magasins par l'Etat ou les communes mais ils disent (Art. 2 de la Proposition). « Les docks-greniers seront etablis et exploités par des « sociétés commerciales sous le contrôle de l'Etat. »

On trouvera parmi les annexes aux pages 2890-2891 les documents parlementaires de la Chambre des députés, session de 1891, les

principaux réglements de la Chambre de Commerce de New-York relatifs à l'emmagasinage des grains et des détails intéressants concernant les *élévateurs américains*.

Il nous reste à faire connaître une dernière proposition à caractère socialiste ; c'est celle qui tend 1° à supprimer le travail dans les prisons par voie d'entreprise ou de régie indirecte : 2° à soumettre les communautés religieuses, ouvroirs et couvents à l'impôt, au droit fixe et au droit proportionnel des patentes, présentée par MM. Salis, Déandreis, Vernière, Mas, Ferroul, etc.

Ces députés exposent que le tort infligé à l'industrie privée et aux ouvriers libres par le travail des détenus est très considérable, que des réclamations très nombreuses retentissent depuis longtemps sans que le gouvernement ait jamais fait autre chose que d'apporter aux victimes l'expression de sa sympathie et la promesse restée toujours sans effet de remédier aux maux d'une telle situation. Ils rappellent le Congrès qui s'est tenu à Montpellier au mois de novembre 1891 et auquel ont été représentées les Bourses du Travail du Midi. D'autre part le but essentiel qu'a poursuivi le législateur c'est-à-dire : la moralisation du détenu est complètement oublié. Ne pourrait-on pas, au lieu d'exploiter industriellement la population des maisons centrales et de n'avoir en vue que le gain, employer cette main-d'œuvre à d'autres travaux ?

D'ailleurs, pourquoi faire dans les prisons du travail industriel ? Ne pourrait-on pas tirer un excellent parti de la main-d'œuvre penitentiaire sans faire concurrence au travail libre ?

Dans plusieurs congrès on a proposé d'employer les détenus aux travaux de l'agriculture. Ce système a été adopte par plusieurs nations. L'Italie a fait défricher ses terres de la campagne romaine par les condamnés. Elle se sert encore de ses condamnes pour construire des prisons et des fortifications,

En Suisse, depuis 1827, le canton de Berne a appliqué ses prisonniers à la confection des routes. C'est à ses prisonniers que le même canton de Berne doit ses plus belles voies de communication, celles de Neuchâtel, d'Allemagne et de l'Oberland.

Les prisonniers travaillent hors des prisons, par groupes, sous la surveillance de gardien armés, qui sont autorises à faire feu sur le fugitif, et il paraît qu'il y a très peu d'exemples d'evasion.

Le canton de Berne a pu ensuite très heureusement appliquer ses prisonniers aux travaux de défrichement, quand les routes indiquées plus haut ont ete achevées.

Pourquoi n'imiterions-nous pas cet exemple ?

Pourquoi tous les travaux de défrichement ne seraient-ils pas confiés à nos détenus ?

Pourquoi enfin n'obligerait-on pas les détenus à accomplir les prestations en nature, qui pèsent toujours si lourdement sur les habitants malheureux de nos campagnes ?

La Chambre, dans une récente séance, a manifesté son désir de voir entreprendre les travaux destinés à assainir la côte orientale de la Corse. Voilà des travaux qui conviennent aux prisonniers. Il serait vraiment utile de les employer désormais aux travaux de défrichement et d'assainissement dans les parties malsaines de nos possessions coloniales.

Le ministère de la guerre pourrait également, pour tous les travaux pénibles, faire

appel à la main-d'œuvre penale et réaliser de sérieuses économies budgetaires primant les intermédiaires toujours coûteux.

Quant aux communautés religieuses, qui sous le couvert de la charité, sont de véritables ateliers dans lesquels l'enfance est exploitée avec une habileté et une rapacité hypocrites, les auteurs de la proposition ne demandent que le retour au droit commun et l'abolition des exemptions d'impôts dont jouissent ces maisons centrales d'un autre genre dans lesquelles l'enfance souffre et s'étiole. Il est bien certain que le jour où les socialistes aborderont la même question, ils présenteront des solutions un peu moins timides et sauront atteindre — à travers la Religion ou les Religions — les patronats cupides, ravisseurs de vie, de santé, d'air pur, de gaieté à la jeune humanité en voie d'accomplir l'œuvre sacrée de sa croissance physique et de son développement intellectuel et moral.

Dr A. Delon.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France* : Le 1er Mai. — Un discours de Millerand. — Le « Réveil des Travailleurs de la Voie Ferrée ». — Brasseurs d'affaires.— *Angleterre* : Election du Conseil Municipal de Londres.— La journée de huit heures à la Chambre des Communes.— Rétribution des députés. — Un testament. — *Hollande* : Correspondance. — *Allemagne* : Manifeste pour les Français. — *Suisse* : Le Congrès de 1893. — *République Argentine* : Un extrait d' « El Obrero ».— *Indes*.— La loi des fabriques.

FRANCE

Le 1er Mai.— Décidément il faut que ministres, financiers, prélats, politiciens, bourgeois et officiers en prennent leur parti. Chaque année verra revenir, avec le 1er Mai, la fête internationale du Travail. Chaque nation a sa fête nationale, chaque commune sa fête communale, chaque famille ses fêtes familiales, chaque parti a ses jours de commémoration. L'idée de créer une fête internationale de communion humaine devait donc fatalement surgir.

Aux Socialistes du Congrès de Paris de 1889, aux représentants ouvriers du Congrès de Bruxelles de 1891 l'honneur d'avoir trouvé, puis élargi et consolidé la formule permettant de rallier le 1er Mai tout le prolétariat et aussi tous les philosophes et adeptes conscients de la nouvelle sociologie, sous les plis d'un même drapeau, le drapeau rouge, dont les plis sont assez larges pour abriter toute l'humanité, et qui est aux drapeaux nationaux ce qu'est aux fêtes nationales le Jour international du 1er Mai, la fête de l'Egalité et de l'Humanité.

Cette année-ci, le 1er Mai sera encore une fête, et, pour bien lui donner ce caractère pacifique de fraternité universelle, nous

souhaiterions qu'on fît une large place dans les cortèges aux femmes et aux enfants.

Le 1er Mai aura-t-il toujours ce caractère rassurant pour l'oligarchie bourgeoise ? Evidemment non. Chaque année le mouvement de pression sur les classes dirigeantes deviendra de plus en plus menaçant, à moins que les résistances de la légalité bourgeoise aillent en s'amoindrissant.

Il ne s'agit déjà plus de vœux portés aux pouvoirs publics, de mises en demeure plus ou moins théâtrales. Peut-être même à Paris fera-t-on trop terne? Peut-être n'y aura-t-il pas de manifestations sur la voie publique, mais simplement de grands meetings et de nombreuses réunions.

En France, que le 1er Mai serve cette année à faire de bonnes élections municipales dans le sens socialiste. Qu'il serve cette année et la prochaine à préparer les élections législatives. — Et d'une façon générale, qu'imprégnés des sentiments d'ordre, de discipline, de sage soumission aux nécessités de la lutte économique, les prolétaires s'unissent davantage et comprennent mieux l'urgence d'une sévère discipline, d'une indestructible solidarité.

Un discours de M. Millerand. — Parmi les hommes politiques qui courent déjà la province dans le but de préparer des élections réformistes en 1893, notre ami Millerand est certainement celui qui sait donner à ses déclarations la tournure la plus socialiste. Chez lui pas de ces phrases malheureuses que l'on rencontre parfois chez M. Goblet, au milieu de ses avances aux Socialistes. Aussi M. Millerand a-t-il des doctrines socialistes plus avancées que M. Goblet. Depuis longtemps il n'en est plus à sa première adhésion au Socialisme. — Ci-dessous quelques extraits du discours qu'il prononça naguère à Calais devant trois mille assistants.

Il signale d'abord l'évolution qui s'est produite dans le système de production, il fait un tableau saisissant des iniquités de l'exploitation capitaliste, et démontre l'urgence d'une réforme sociale à laquelle tous les progressistes doivent coopérer en s'alliant aux socialistes. Voici la conclusion de cet éloquent et admirable discours :

> Il ne faut pas avoir peur du mouvement populaire ; il faut aller à lui ; il faut lui parler le langage de la franchise... et de la Fraternité !
>
> Il n'est plus possible que ceux qui créent la richesse continuent à être exposés à mourir de faim et de froid, au milieu des grandes villes qui sont leur œuvre !
>
> Il est temps que l'enfant pauvre trouve, dans son berceau, tout comme l'enfant riche, autre chose que la misère et la souffrance !

Il est temps qu'au travailleur, tout comme au bourgeois, soit assuré le pain et le gîte du lendemain !

Il est temps qu'au vieillard pauvre, comme au vieillard riche, la société garantisse un repos et une sécurité bien gagnés !

Il faut, en un mot que l'égalité sociale succède à l'égalité politique ! (*salves d'applaudissements répétés*).

Il est temps que la République soit enfin un gouvernement digne de ce beau nom, qu'elle cesse d'être une étiquette pour devenir le régime qui nous donne, non seulement le plus de justice et le plus de liberté, mais encore le plus de bonheur et de bien-être ! (*Applaudissements*).

C'est là un idéal ! direz-vous ; — un idéal soit ; mais on ne fait pas de politique sans idéal... sans un but déterminé vers lequel tendent tous les efforts et tous les espoirs.

Voilà le but ! Et il faut que les radicaux y aillent sans arrière-pensée !

Plus de coteries ! plus de questions de personnes ! Plus de rivalités mesquines ! Réunissons-nous tous dans les mêmes idées, autour des mêmes doctrines !

Et cette réconciliation, qui doit se faire dans la lutte pour la conquête de l'Egalité sociale, il faut qu'elle se fasse le 1er Mai prochain, sur ce programme : donner à tous plus de bien-être et plus de bonheur. (*Applaudissements prolongés.*)

Ce jour-là, la conquête des municipalités par le parti socialiste sera le présage et la garantie des victoires futures que nous remporterons dans le seul intérêt de la République.

Vive la République !

Le Réveil des Travailleurs de la Voie Ferrée. — Tel est le titre d'un nouveau journal bi-mensuel, auquel nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue. Organe officiel de la Chambre syndicale des ouvriers et employés des chemins de fer, ce journal exclusivement corporatif et absolument à l'abri de toute tentative de corruption, saura rallier la plupart des 300.000 travailleurs de la voie ferrée. — « Nous ne voulons, dit la déclara-« tion inaugurale du premier numéro en date du 25 mars, nous « attaquer qu'aux abus et aux injustices ; nous signalerons impi-« toyablement les violations des règlements et des lois ; enfin, « nous éclairerons sur notre véritable situation l'opinion publi-« que, jusqu'ici trompée par la presse, ou indifférente, ou « acquise ; nous démontrerons au public que la sécurité de nos « voies est compromise par le surmenage intense qui nous est « imposé, et qu'il doit faire cause commune avec nous pour le « faire cesser ».

L'Institut d'Etnographie. — Dans notre dernier bulletin nous avions annoncé la reprise des analyses des conférences de l'Institut d'Etnographie comparée. L'abondance des matières sur le marbre nous force à les ajourner encore, ainsi que la plus grande partie du mouvement social à l'étranger, notamment en Belgique,

en Allemagne et en Italie. Nous donnons seulement ci-après les correspondances reçues, quelques courtes notes dont nous ne voulons pas nous embarrasser pour le mois prochain, et deux documents socialistes d'actualité, émanant l'un de l'Allemagne, l'autre de la Suisse.

Brasseurs d'affaires. — Il vient de se plaider à Bordeaux certains petits procès de faillite financière où les détails scandaleux abondaient. Hélas ! Comme tant d'autres incidents donnant tous la vague impression d'une corruption générale, celui-ci sera bientôt oublié et ira rejoindre dans la fosse aux ours l'amoncellement de documents qui seront plus tard la honte de la République gréco-opportuniste, aussi lâchement complaisante pour les malfaisances publiques qu'aveuglément inerte à l'égard des légitimes revendications démocratiques. « Après nous le déluge », doit penser le gouvernement au milieu de ses complaisances et de ses obstinées compromissions. Mais nos lecteurs nous en voudraient de leur enlever le profit et le plaisir d'une bonne page de Camille Pelletan :

Le procès de Bordeaux est de nature à faire réfléchir tout le monde.

Il s'agit bien des deux parties en présence ! La question est plus vaste.

Il y a, à Paris, une grande maison de jeu, non seulement ouverte, mais autorisée ; non seulement autorisée, mais protégée ; j'allais dire : non seulement protégée, mais gouvernante.

Ce Monaco a, avec l'autre Monaco, une différence capitale.

Dans les roulettes ordinaires, on ne joue que l'argent qu'on a ou celui qu'on a volé.

Un des grands arguments contre les maisons de jeu, c'est que le joueur finit par prendre l'argent qu'il trouve sous sa main, quel qu'il soit, pour avoir sa revanche.

A la Bourse, c'est pire. On joue la fortune des gens qui ont horreur de la Bourse.

Des oisifs, des inutiles, des exploiteurs, sans avoir peut-être un centime en poche, peuvent, par ce grand jeu des paris qui est la règle là, non seulement se ruiner eux-mêmes, non seulement ruiner leurs femmes et leurs enfants, non seulement ruiner celui des leurs auquel ils ont pris l'argent qu'ils aventurent, mais ruiner, par des opérations fictives, je puis dire mensongères, en vendant des valeurs qu'ils n'ont pas à quelqu'un qui ne veut plus en acheter ; ils peuvent ruiner des gens qui ont horreur de ces sortes d'opérations, qui ne s'y livreront jamais, qui ont des titres enfermés dans leur tiroir, et qui les voient baisser de valeur pour 50 %, en vertu de ventes simulées et d'achats simulés, opérés de part et d'autre par des gens qui trouvent plus commode de se faire 20,000 livres de rentes par ce procédé, que de gagner 3,000 francs par un service quelconque rendu à la société, et rémunéré petitement.

Où est la garantie, en pareille matière ? Légalement tous ces marchés de bourse doivent passer par l'intermédiaire d'*officiers ministériels*.

Vous entendez bien : des officiers ministériels, c'est-à-dire des fonctionnaires ! Et ils sont soumis à une législation draconienne ! Où est cette

législation ? Dans les Codes. Parlez de l'appliquer : tout le monde rira. Est-ce tout ? Non, il y a pire.

Le procès de Bordeaux nous montre, je ne dis pas un de ces officiers, un agent de change, mais le doyen des agents de change ; je ne dis pas seulement le doyen des agents de change, mais l'héritier d'une véritable dynastie, ayant la charge des traditions du corps ; je ne dis pas seulement l'héritier d'une telle dynastie, mais celui qui était chargé des opérations de l'Etat ; prenant une part active aux plus tristes aventures de la spéculation, trahissant, avec le devoir professionnel, le secret de l'Etat ; — mêlant (ce qui est secondaire) des injures à cette trahison, — mais surtout, et avant tout, faisant de ses fonctions officielles, destinées à être la garantie du public contre le vol, l'instrument des pires façons de faire entrer dans sa poche l'argent des autres.

Prenez garde ! Un jour, tous ceux dont les laborieuses épargnes ont été mangées là, par des procédés peut-être pires que ceux qui conduisent leurs auteurs en police correctionnelle ou en cour d'assises, nous diront : Il faut en finir !

Il s'agit bien du doyen des agents de change ! — Il s'agit de la Bourse ; il s'agit de la haute finance ; il s'agit de cette organisation criminelle des choses financières, qui fait que le plus coupable, le plus redoutable, le plus ruineux de tous les jeux, est devenu la tentation universelle, parce que c'est le seul moyen de faire fortune sans travail, rapidement.

Il s'agit de cette excitation à ce genre de vol lâche opéré sans autre danger que de manquer son coup, qui tend à prendre une place prépondérante dans la vie économique du pays.

Dans le procès de Bordeaux, M. Waldeck-Rousseau a lu des pièces terribles, qui montrent, hélas ! le rôle, je ne dis pas des joueurs, mais des fonctionnaires préposés par la loi à surveillance de ce jeu meurtrier, pour y maintenir quelques règles d'honnêteté.

Je le répète : prenez garde ! Quand un pays sera las d'être volé, quand il comprendra qu'il ne doit pas périr de la plus ignoble des morts, dans la boue de la corruption financière, il sera unanime pour demander qu'on porte la hache dans ce genre d'abus !

Camille Pelletan.

ANGLETERRE.

(Correspondance du citoyen Jules Magny.)

Election du Conseil Municipal de Londres. — Cette élection a eu lieu le 5 mars et a surpris tout le monde, autant les victorieux que les battus. C'est une grande victoire libérale, et dans ce cas le libéralisme triomphant est teinté d'une forte nuance de socialisme. En effet, c'est le socialisme municipal qui l'a emporté à une majorité écrasante.

Le dernier Conseil comptait 68 Progressistes et 50 Modérés lisez réactionnaires). Le nouveau contient 83 Progressistes et 35 Modérés. La Société fabienne qui avait présenté six candidats a eu la satisfaction de les voir tous passer en tête de la

liste, dans les districts où ils se présentaient. L'un d'eux est Sidney Webb, dont la biographie a paru dans la *Revue*, il y a quelques mois.

Le mois prochain, un article spécial traitera du Conseil Municipal de Londres et de son programme socialiste.

La journée de huit heures à la Chambre des Communes. — Le 23 mars, la Chambre des Communes a rejeté la seconde lecture du bill de huit heures, applicables seulement aux mineurs. Il va sans dire que personne ne s'attendait à ce que le bill fût passé. Mais le résultat tout négatif qu'il est, est fort instructif, parce qu'il montre une minorité imposante ayant voté en faveur du bill. En effet, tandis que 272 ont voté contre, 160 ont voté pour, et parmi ces derniers on remarque le futur successeur de Gladstone, Sir William Harcourt.

L'analyse suivante de ce vote n'est pas sans intérêt.

	Pour	Contre
Libéraux	93	35
Conservateurs	15	200
Liberaux Unionistes	9	37
Irlandais Nationalistes	21	0
Irlandais Parnellistes	17	0
	160	272

Gladstone s'est abstenu de voter, ainsi que la plupart des membres de la Commission du Travail.

Parmi les libéraux qui ont voté contre, on compte 5 députés ouvriers: *Mr. Broadhurst; Mr. Fenwick, Mr. Wilson et Mr. Burt.* (3 représentants de mineurs) et *Mr. Howell.* On compte aussi des radicaux estimés tels que *Mr. John Morley, Mr. Haldane* et *Mr. Illingsworth.*

Le lendemain du vote, la Fédération des mineurs a tenu un meeting dans lequel il a été recommandé aux électeurs de rejeter, autant que possible, aux prochaines élections générales les députés — à quelque parti qu'ils appartiennent — qui ont voté contre la motion des huit heures.

Rétribution des députés. — L'Angleterre est le seul pays constitutionnel qui ne paie pas ses députés. Le 25 mars une motion en faveur d'une rétribution accordée aux membres de la Chambre des Communes a été rejetée par 227 contre 162, c'est-à-dire à 65 voix de majorité. Comme dans le cas précédent, ce résultat était attendu, mais la minorité est imposante aussi, et comprend tous les lieutenants de Gladstone. C'est une mesure

que le parti libéral officiel a inclus dans son programme de Newcastle, et qui sera passée sûrement par le prochain gouvernement libéral. C'est certainement la mesure la plus importante du programme, car elle permettra alors aux ouvriers de se faire représenter directement par un des leurs, et d'obtenir les réformes socialistes.

Testament de Mr. W. H. Smith. — Il faut que l'atmosphère soit bien imprégnée de socialisme pour que *Mr. W. Stead* (qui n'est pas un révolutionnaire) ait publié dans sa *Review of Reviews* les réflexions suivantes. Je dirai tout d'abord que le *Mr. Smith* en question était, lorsqu'il mourut il y a quelques mois, le *leader* (conservateur) de la Chambre des Communes et l'associé principal de la raison sociale *W. H. Smith and Sons,* qui est en Angleterre ce que la Maison Hachette est en France. La fortune que ce monopoliste a laissé est de 44 millions de francs, en biens meubles, *seulement.* Quant à la valeur de ses immeubles, le public ne la connait pas, mais la rumeur l'estime à environ autant :

« Cette fortune énorme, dit Mr. Stead, est le produit direct d'un monopole — d'un monopole qui, tout légal qu'il est et dû à son entreprise individuelle, n'en est pas moins une exploitation qui pourrait être nationalisée sans sérieuse difficulté... Mr. Smith était un brave homme ayant souci du bien public. Il était plus charitable en privé, qu'on ne se l'imagine, mais ces qualités n'amoindrissent pas — peut-être même font-elles davantage ressortir — ce fait que dans son testament de 40 millions de francs, il n'a rien laissé au public, ni aux pauvres. A tort ou à raison, les fortunes énormes éveillent des deux côtés de l'Atlantique une jalousie fortement implantée. Nous n'en sommes pas encore arrivés à mettre à prix la tête d'un millionnaire, comme autrefois celle d'un loup, mais il y a un nombre considérable de réformateurs énergiques, en Angleterre comme en Amérique, qui semblent poursuivre ce but.

« On permettra aux millionnaires d'exister, mais ils devront justifier leur existence en prouvant qu'ils sont capables de faire pour le public des choses que le public ne peut faire par lui-même ; de sorte que le sage millionnaire paiera une rançon libérale, non seulement durant sa vie mais encore après sa mort. Le temps s'approche où un testament comme celui de Mr. Smith de 40 millions partagés entre parents et amis, sans aucun legs en faveur d'œuvres publiques ou charitables, sera regardé comme aussi infamant pour la famille que la naissance d'un bâtard l'est pour une lady anglaise. »

HOLLANDE

Correspondance. — Il faut d'abord enregistrer la fondation de deux nouveaux journaux socialistes hebdomadaires :

1° Le *Travailleur* (de Arbeider), qui était encore il y a quelques semaines un journal radical, intitulé la *Cause du Peuple*.

2° *L'En Avant* (Voorwaarts) paraissant à Arnhem (province de Gueldre.

A part les préparatifs pour le 1er Mai, jour qui sera célébré par des manifestions dans plusieurs villes du pays (ainsi que par un grand meeting à Leeuwarden) — il n'y a qu'un grand nombre de petits faits, importants néanmoins dans leur ensemble, dont il faut faire mention.

Premièrement, c'est une lutte entre les menuisiers d'Amsterdam et leurs patrons qui a attiré l'attention. Cette querelle au sujet de la participation obligatoire à la Caisse pour les malades, fondée par les patrons, s'est finie déjà, mais elle aboutira vraisemblablement à l'organisation de tous les menuisiers de la ville en une seule « union ».

Il y aura donc un bien, né de ce mal.

Les travailleurs aux docks d'Amsterdam ont tenu une réunion publique pour montrer qu'ils se trouvent offensés par l'ambassadeur de l'Angleterre à La Haye qui a mal renseigné son gouvernement sur les conditions des travailleurs aux docks hollandais et leur ivrognerie.

On s'occupe aussi des scandales qui se sont passés à l'hôpital des fous à La Haye où les malades sont horriblement maltraités, selon les explications de Mme Stuten qui fut soignée là et qui a découvert bien des faits, et de plusieurs autres personnes. Il en est de même dans la Maison des Pauvres (Maison de correction) de la commune d'Amsterdam.

Les sévices chez les malheureux nous les connaissons chez nous, aussi bien que les mauvais traitements des soldats dans notre petite armée.

Christ CORNÉLISSEN.

ALLEMAGNE

Manifeste pour la France. — Les députés socialistes au Reichstag ont adressé la lettre suivante au citoyen député Lafargue, à l'occasion de l'anniversaire de la Commune :

Dites à nos frères français que le temps nous manque pour leur écrire une longue lettre en l'honneur de la fête du 18 mars. Plus notre parti gagne en importance, plus notre tâche devient lourde. Nous ne pouvons pas répon-

dant laisser passer ce jour mémorable, sans vous adresser quelques mots de sympathie et de solidarité. Nous n'oublions pas le Pacte d'alliance de 1889. Le jour qui fut marqué en 1848, par une victoire du peuple allemand à Berlin, et en 1871 par une victoire du peuple français à Paris, est aussi le jour consacré aux pensées de fraternisation entre les deux peuples, dont l'antagonisme artificiel ne peut servir que les desseins des despotes et des exploiteurs et constitue un danger permanent pour la paix du monde.

De même que nous n'oublions pas le Pacte d'alliance de 1889, de même nous conserverons la mémoire du manifeste du Congrès de Bruxelles contre le militarisme. Que nos frères français soient convaincus qu'en toute circonstance les socialistes allemands sauront s'acquitter des devoirs que leur impose la solidarité internationale. Ne donnez aucune croyance aux paroles des détracteurs qui vous disent que nous sommes devenus autres depuis l'abolition de la loi contre les socialistes. La situation ne s'est pas modifiée et notre parti est resté le même. Loin d'avoir pris un caractère de modération, la lutte devient tous les jours plus amère. Tous les autres partis sont coalisés contre nous ; nous luttons de front contre l'Etat et l'Eglise, unis pour nous abattre ; nous marchons continuellement de l'avant et nous triompherons !

Vive la Commune !

Vive la solidarité internationale !

SUISSE

Le Congrès 1893. — Voici le manifeste que le Comité d'organisation du Congrès international socialiste de 1893 a adressé aux travailleurs de tous les pays :

Travailleurs, Compagnons,

Le Congrès ouvrier socialiste international de Bruxelles de 1891 avait décidé à l'unanimité, au milieu d'un grand enthousiasme, que le prochain Congrès international socialiste ouvrier serait convoqué, en 1893, dans la Suisse.

Cette délibération fait grand honneur à notre pays, en lui confiant une pareille mission, conforme aussi bien à la neutralité de la Suisse qu'à l'internationalité de sa population et de ses institutions, et à son ancienne liberté.

Nous remercions, au nom des travailleurs de la Suisse, les représentants de la classe ouvrière de tous les pays, et nous nous engageons, de notre côté, à faire tout notre possible pour qne le Congrès international ouvrier de 1893 pose un nouveau jalon sur la voie qui doit aboutir à l'union et à l'émancipation de la classe ouvrière de tous les pays civilisés.

Pour mettre à exécution la délibération du Congrès de Bruxelles, le 10 janvier se sont réunis, à Zurich, les comités centraux de l'Association du Grütli, ainsi que de la Fédération ouvrière professionnelle de la Suisse et du Parti socialiste de Bâle, et ont adopté les délibérations suivantes :

1° Le Congrès international socialiste ouvrier de 1893 sera tenu à Zurich ;

2° Chaque Comité central nommera cinq délégués pour former le Comité d'organisation, dont le siège sera à Zurich, et qui s'occupera de tous les travaux nécessaires et utiles pour préparer le Congrès et le faire aboutir.

Maintenant, nous avons l'honneur de vous communiquer que les comités centraux des organisations ouvrières les plus importantes de la Suisse, que

nous avons indiquées ci-dessus, ont nommé ceux qui doivent composer le Comité d'organisation dudit Congrès international, et qu'il a déjà commencé ses travaux aussitôt constitué.

En conséquence, nous invitons toutes les associations professionnelles et les partis socialistes, qu'elles qu'en soient les tendances, pourvu qu'ils y admettent la nécessité d'organiser les travailleurs et de participer au mouvement politique, à vouloir envoyer en 1893 leurs délégués à Zurich.

Nous leur donnons du fond du cœur la bienvenue dans la ville de Pestalozzi, et nous les assurons qu'ils trouveront des militants, des amis et des frères.

Dans le but de terminer le plus tôt possible les travaux préliminaires du Congrès, nous prions toutes les organisations ouvrières de vouloir envoyer leurs adresses au plus tard pour la fin de juin prochain, ainsi que les motions et les questions qu'elles désirent voir inscrites à l'ordre du jour. Toutes les communications seront adressées à M. Robert Seidel, à Zurich, secrétaire du Comité.

A la suite des propositions et motions qui nous parviendront, et tout en tenant compte des questions que le Congrès de Bruxelles a renvoyées à notre Congrès, nous établirons un ordre du jour provisoire que nous publierons en temps dû.

Vous voyez, camarades, que le Comité d'organisation du Congrès international ouvrier socialiste s'est déjà mis à l'œuvre. Tâchez d'en faire autant de votre côté, en vous préparant dès aujourd'hui à participer aux travaux de ce Parlement international de la paix, de la liberté et du bien-être. A cette condition seulement la classe ouvrière l'emportera dans la lutte où elle se trouve engagée.

Vive la solidarité des travailleurs de tous les pays ! Vive le Congrès international socialiste ouvrier de 1893 !

Le Bureau du Comité d'organisation :
Burkli, président ;
R. Seidel, secrétaire ;
A. Merk, caissier.

Représentants du Parti démocratique socialiste :
J.-R. Jæger, X. Karrer, O. Lang,
A. Widmer, R. Seidel.

Représentants de la Société du Grutli :
Ch. Burkli, H. Greulich, A. Ilg,
J. Vogelsanger, Fr. Hæteli.

Représentants de la Fédération des Syndicats professionnels :
E. Beck, C. Conzett, A. Luthi
Ch. Manz, A. Merk.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Un extrait d' « El Obrero ». — Nous trouvons dans la *Question Sociale*, à propos du gaspillage des administrations nationales et communales de la République Argentine, des industries locales paralysées par le nombre croissant des impôts, de la main-mise par les capitalistes étrangers au pays sur pres-

que toutes les grandes entreprises, transports par eau, chemins de fer, mines, etc.... les réflexions suivantes du journal socialiste *El Obrero* de Buenos-Ayres :

« La corruption de la bourgeoisie dans notre pays est telle-
« ment enracinée que pour la guérir il faudrait le remède
« héroïque d'une révolution comme le 10 août 1792 de Paris.

« Lorsqu'en 1894 les créanciers européens du dernier em-
« prunt verront que leurs échéances ne seront pas payées, ils
« mettront la main sur le pays comme en Egypte, et la Répu-
« blique Argentine deviendra une colonie de l'Europe ou des
« Etats-Unis. »

INDES ORIENTALES

La loi des fabriques. — Le *Parti Ouvrier* nous apprend qu'à partir du 1er janvier est entrée en vigueur, dans les Indes Orientales, la loi des fabriques, réclamée surtout par la situation déplorable où se trouvent depuis longtemps les ouvriers de l'industrie textile.

Une demi-heure de repos, défense de tout travail les jours de fête, excepté pour réparer les machines et pour les industries dont l'exploitation n'admet pas d'interruption ; la journée de travail ne doit pas dépasser onze heures, avec une heure et demie de repos pour les femmes ; défense d'employer les enfants au-dessous de neuf ans, ainsi que du travail de nuit, et de faire travailler au-delà de sept heures les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de quatorze ans.

Voilà les bénignes dispositions de la nouvelle loi qui ont soulevé l'indignation et provoqué la résistance la plus violente de la part des fabricants. A les en croire, l'ouvrier indien travaillerait plus lentement que celui de l'Europe, il interromprait plus souvent sa besogne ; et comme il peut s'absenter de la fabrique (en s'y faisant remplacer), il ne fallait pas s'écarter du système suivi jusqu'ici. Mais l'opposition des capitalistes a complètement échoué, et elle devait forcément échouer, car, en dehors même des intérêts des ouvriers, l'industrie textile de la Grande-Bretagne réclamait la loi sur les fabriques : les employeurs orientaux étant à même de faire une concurrence irrésistible aux industriels anglais sur tous les marchés du monde, grâce à l'exploitation éhontée et sans merci des travailleurs indiens.

Adrien Veber.

REVUE DE LA PRESSE

L'EXPLOITATION CAPITALISTE AUX ETATS-UNIS.

De la **Revue Européenne**, signée Roman, ces lignes relatives à l'évolution économique aux Etats-Unis :

L'évolution capitaliste s'est accomplie dans les Etat-Unis de l'Amérique du Nord, suivant les lois irréfutablement établies par Karl Marx. Des immenses fortunes accumulées sans avoir le travail pour origine, ont contribué à développer une industrie capable de tenir tête à toute l'Europe manufacturière. La spéculation, la conjoncture, trouvait la meilleure matière destinée à l'exploitation dans les masses des misérables que la marâtre société bourgeoise européenne poussait à l'émigration. La production des Yankees prit un grand essor, sans toutefois avoir un autre but que celui du lucre. Une semblable activité sociale, sans avoir la destination de la consommation amena toute les crises supportées par notre société. La chasse aux débouchés en fut l'inévitable conséquence. Les pauvres que l'on crée en nombre toujours grandissant pourraient portant avec un peu plus de bien-être, devenir les meilleurs clients.

Après avoir échoué dans la tentative d'assujettir les Etats du Midi, on recourut au système protectionniste. La lutte entre les capitalistes des deux mondes est ainsi engagée ; mais elle n'est qu'apparente.

En réalité c'est le véritable producteur, l'ouvrier, qui paye les pots cassés. Car les syndicats constitués dans le seul but de monopoliser tout ce que l'on appelle richesses nationales,continuent d'affamer et de rançonner les peuples du monde entier. Les détenteurs du capital de l'Amérique et de l'Europe ne se font aucun scrupule de s'associer fraternellement quand leurs intérêts individuels y trouvent l'avantage, de se rendre les possesseurs du cuivre, de l'argent, de la houille, de l'huile minérale, du blé, etc. Les rivalités nationales, sont bonnes pour le peuple. Aussi, ces lurons rient-ils sous cape de la naïveté des prolétaires. Leurs dissentiments internationaux n'éclatent que le jour où ils ne sont pas d'accord pour les partages des denrées.

Tout a été accéléré dans ce nouveau monde. La concentration du capital n'a pu être réalisée par une exploitation éhontée. Le nombre de travailleurs sans pain augmentant toujours n'a pas tardé à réunir les dépossédés dans une guerre acharnée durant plusieurs années contre les accapareurs. A l'heure actuelle, la journée de huit heures est presque généralement acceptée dans les métiers du bois et du fer.

Cependant cette concession n'a pas été faite sans que la bourgeoisie se fut assurée d'outils perfectionnés. L'augmentation de la production en est

le résultat. Celle-ci, toutefois, ne saurait être réalisée sans la force humaine, seule capable de transformer les objets afin de les rendre utiles à la consommation. La machine, dans la production capitaliste, n'est point destinée à diminuer la main d'œuvre au profit de la société. Mise à l'avantage de quelques individus, elle crée la misère. Plus elle est perfectionnée, plus elle augmente le nombre des pauvres.

C'est là, en effet, la plus terrible conséquence de cette anomalie — propriété individuelle et mode de production de plus en plus collectif — ; elle ne saurait donc disparaitre que par la socialisation des moyens de production.

Déclaration réformiste.

A signaler dans le **Mouvement social** de Bruxelles, nouvel organe du collectivisme réformiste, auquel nous adressons un cordial souhait de bienvenue, une étude sociologique d'Emile Vandervelde. Nous en extrayons les lignes suivantes :

En disant que les sociétés sont des organismes, nous n'attachons pas à cette expression un sens méthaphorique — la comparaison est vieille comme le monde — mais une portée rigoureusement scientifique : le corps d'un animal est une société de cellules ; la société est un corps, dont les citoyens sont les cellules, les unités composantes, et qui présente le caractère distinctif, essentiel de tout organisme : le *concours* de toutes les parties, leur *solidarité* ou, pour parler économie politique, leur *coopération*.

De ce concours, de cette solidarité, de cette coopération, découle une double série de conséquences, les unes au point de vue de l'ordre, les autres au point de vue du progrès. *Au point de vue du progrès* : puisque toutes les parties sont solidaires, toutes sont également intéressées au bien-être des autres et les améliorations qui se produisent en un point de vue quelconque, retentissent nécessairement dans l'organisme tout entier.

D'autre part, au *point de vue de l'ordre*, le caractère organique des sociétés rend impossible la substitution brusque d'un régime économique à un autre. De l'interdépendance de toutes les parties du corps social résulte la nécessité d'une certaine harmonie dans leur développement. De même qu'il est impossible de concevoir un animal, qui aurait le tube digestif d'un mollusque, le cœur d'une grenouille et le cerveau d'un singe, de même on ne peut se figurer une société, avec le gouvernement d'une tribu de Caraïbes, l'organisation industrielle d'une commune du moyen-âge, le système commercial de l'Angleterre ou des Etats-Unis.

Il est donc tout à fait impraticable de modifier par un mouvement révolutionnaire une des parties du corps social, les autres restant intactes : les révolutions profondes ne peuvent être brusques, les révolutions brusques ne peuvent être profondes. Toute transformation économique nécessite des transformations morales et intellectuelles correspondantes, sous peine de n'aboutir qu'à des substitutions de personnes. Des institutions collectivistes ne pourront se fonder, tant que seront en majorité les cœurs de capitalistes et les cerveaux de propriétaires.

Nul doute qu'avant longtemps, **Le Mouvement Social** qui parmi ses collaborateurs des premiers jours, compte des écrivains de valeurs tels que : Célestin Demblon, Louis Bertrand, G. Defnet, Emile Vandervelde, Volders, etc., en un mot l'élite de la démocratie socialiste belge, ne conquière rapidement une bonne influence dans les milieux ouvriers, où son prix modique lui permettra de pénétrer facilement.

Paroles prophétiques.

M. Ségur-Lamoignon, examinant dans l'**Association Catholique** la situation politique en Belgique, écrit ce qui suit :

Les difficultés économiques ne sont pas les seules avec lesquelles la Belgique soit aux prises en ce moment. Elle est en travail d'enfantement d'une révision constitutionnelle, et cet enfantement est long, laborieux, gros de périls sociaux et de perturbations politiques. D'une part, le socialisme, le parti ouvrier, dont la redoutable organisation a fait ses preuves en Belgique lors des grèves de ces dernières années, réclame, par la voie de ses mineurs, la substitution du suffrage universel au suffrage censitaire. Nous avons dit assez souvent ce que nous pensions du suffrage universel, tel qu'il se pratique en France et en Allemagne, pour la gloire et au profit de la franc-maçonnerie bourgeoise, du capitalisme juif, des politiciens déclassés ; aussi comprenons-nous l'invincible répugnance avec laquelle les conservateurs belges envisagent son implantation sur leur sol. Mais, d'autre part, ces mêmes conservateurs, amants passionnés du parlementarisme qui, depuis 60 ans, a rivé le pouvoir aux mains de la haute bourgeoisie et des doctrinaires libéraux n'osent pas résister de front aux revendications ouvrières menaçantes : ils cherchent des demi-mesures, des atermoiements, des palliatifs, et n'imaginent pas qu'en ce siècle de démocratie triomphante, tout ce que l'on peut tenter c'est d'organiser ce suffrage universel et de le régulariser en l'acheminant dans la voie de la représentation professionnelle.

Une fraction cependant du parti catholique a entrevu cette solution, mais elle répugne aux puristes du parlementarisme, dont le régime censitaire est l'évangile et pour lequel toute organisation sociale corporative et professionnelle serait la mort. Mais, qu'ils ne s'y trompent pas ; leur résistance sera brisée et la démocratie les engloutira pour déchaîner sur leur pays les maux dont sont ravagés les États qui les ont précédés dans la pratique du suffrage universel individualisé.

Ecartées les réflexions amères concernant le suffrage universel, il y aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître combien sont exactes sur les autres points les vues du rédacteur de l'*Association Catholique* et nos lecteurs ne trouveront sans doute pas oiseuse la citation d'une page en laquelle, par un catholique français et des plus éminents se trouve si justement apprécié le triste rôle politique des conservateurs catholiques belges — appréciation suggestive de généralisation.

Entendre M. Ségur-Lamoignon crier aux censitaires — d'ailleurs très sourds — la vanité de leur résistance à la poussée démocratique ne pouvait que nous réjouir.

Oui, le courant socialiste brisera les digues du conservatisme, seront submergés les défenseurs du passé, pêle-mêle seront entraînés ceux d'extrême-droite et ceux du centre, les aveugles de l'ultramontanisme et les myopes du catholicisme social qui, méconnaissant le caractère irrésistible du mouvement socialiste espèrent encore le faire avorter en je ne sais quel système d'organisation professionnelle, qui réalisé selon les vœux de ses protagonistes placerait le prolétariat sous la néfaste tutelle de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Les Grèves et l'organisation ouvrière.

Le **Drapeau Rouge**. Tel est le titre de la Revue que vient de fonder un groupe de jeunes et ardents socialistes parmi lesquels les citoyens L. Breton, Alexandre Zévaès, le fils du député de l'Allier, Léon Thivrier.

Sous la signature de ce dernier, dans le numéro de Mars, quelquels réflexions sur les grèves qui ne manquent pas de justesse :

Si les grèves d'une simple fraction de corporation, les grèves partielles, échouent toujours par manque d'organisation, ou plutôt parce que leur organisation n'est pas assez étendue, il n'en est pas de même des grèves de corporations entières, des grèves générales. Elles atteignent parfois le but qu'elles se proposent, elles arrivent parfois à donner satisfaction aux ouvriers ; mais l'on a pu remarquer que ce résultat favorable était obtenu par les corporations seules qui depuis longtemps déjà s'étaient organisées en prévision de la lutte. Les différentes parties d'un même tout, s'étant intimement solidarisées, forment alors un même bloc compact opposant une résistance considérable aux diverses forces qui tenteraient de l'entamer. La grève, alors, est un véritable combat régulier où de chaque côté armes et munitions permettent de lutter quelque temps. Si les ouvriers sont vaincus, ils se retirent du moins en bon ordre, et conservent encore la force de discuter les conditions de la capitulation. Les ouvriers sans travail, si nombreux qu'ils soient, ne sauraient, en effet, suppléer aux grévistes, et les patrons, pour qui la grève est meurtrière, ont hâte de traiter pour en amener la fin.

A lire dans ce même numéro : *Considérations*, par L. Breton ; L'*Action Socialiste au Parlement*, par Alexandre Zévaès.

Le 18 Mars.

Dans le **Petit Montluçonnais**, sous la signature d'Eugène Fournière, nous lisons :

Si la Commune n'avait pas été réprimée avec l'implacabilité féroce que l'on sait, si les réacteurs victorieux n'avaient pas voué huit longs jours la classe ouvrière parisienne à l'extermination, si cent mille Français n'avaient pas été entassés dans les pontons et dans les bagnes ou pourchassés sur la terre d'exil, on pourrait discuter quelques-uns de ses actes.

Mais les crimes des represseurs font disparaître les fautes des vaincus et ne laissent plus en lumière que les décrets démocratiques et humanitaires de la Commune.

Oui, la pensée socialiste domina la Commune, la disciplina, l'anima. Et, dans la Commune, les élus socialistes furent l'élément modérateur, organisateur et propagandiste.

Aussi cette date du 18 mars est-elle aujourd'hui un anniversaire de joie et d'espérance pour les opprimés de tous les pays. Le 18 mars prend place à côté du 14 juillet.

De cette date-ci commence l'ère de l'émancipation politique, de celle-là commence l'ère de l'émancipation sociale. Elles ne se contredisent pas, mais se complètent logiquement.

Donc recommencer le 18 mars, refaire la Commune, serait aussi enfantin et aussi impossible que de recommencer le 14 juillet.

1871 a marqué une étape importante dans la marche de l'humanité. Ce n'est pas toujours par des victoires que l'on conquiert des progrès, et il y a des défaites plus fécondes en résultats que des triomphes.

Trente-cinq mille fusillés en appellent à la postérité, non pour la vengeance, mais pour la justice.

Cette justice sociale, elle vient lentement, mais sûrement. Le développement organique de la démocratie républicaine aboutit à la transformation sociale que nécessitent les faits nouveaux et qu'exige l'équité.

De même que la civilisation étend ses progrès sur tous les peuples, de même le socialisme compte des millions d'adhérents dans tous les pays. Et le socialisme partout, c'est la paix partout, le travail et le bien-être pour tous.

Art et Socialisme.

M. Georges Lecomte consacre, dans la **Revue de l'Evolution**, quelques pages très intéressantes à la nécessaire réaction idéaliste tentée jadis par des écrivains et des artistes d'une incontestable valeur, réaction qui va agonisant lamentablement condamnée par ses propres excès.

Brièvement, M. G. Lecomte dit comment sous l'influence de jeunes et trop ardents adeptes l'idéalisme chuta en mysticisme et le symbolisme en incohérence. Plus longuement s'attarde M. Lecomte à l'examen de ce néo-idéalisme dans les arts plastiques.

Les artistes, épris de formules qu'on voudrait nous présenter comme neuves alors que simplement exhumées du passé, ont-ils en eux-mêmes ces robustes croyances, ces sublimes enthousiasmes, cette haute sincérité qui font les œuvres puissantes et originales ! M. Lecomte ne le pense point.

Donc sans grandeur, sans avenir, cette prétendue rénovation artistique, fatalement vouée aux puériles imitations, aux fades recommencements, au "jeu vain des pastiches".

Et pourtant l'Époque Moderne, comme toutes les autres, doit avoir son Idéal. Il n'y a pas d'art sans Pensée dominatrice. Les races qui n'eurent point de hauts concepts ne sont point grandes par l'Art : Ainsi de l'Islamisme. Mais ce n'est pas l'Idéal des Temps accomplis qu'il faut faire ressurgir du Passé, ce sont les tendances caractéristiques du Siècle qu'il faut envisager pour en extraire la signification. La Foi chrétienne, quelque effort qu'on tente pour la galvaniser, se meurt. Le Libre Arbitre a définitivement vaincu le Dogme. Les envolées mystiques qui, çà et là, se manifestent ne sauraient prétendre à caractériser les postulats de notre temps. Nous n'avons point l'outrecuidance d'assigner à notre Société moderne un Idéal particulier, ni de le dégager des multiples aspects de la vie contemporaine. La généralisation sur ce point serait imprudente ; il semble toutefois que bien au-dessus des religions révélées et des métaphysiques, la croyance en l'Individu en l'efficacité de l'effort humain triomphe dans notre monde nouveau. Cette croyance est empreinte, à tout le moins, d'une virilité autrement noble que l'affaissement inerte et le nonchaloir au sein des nébuleuses mysticités. Et vraiment, par réaction contre les religiosités renaissantes, contre cette Prédominance de la Foi sur le Libre Arbitre et sur l'Esprit Moderne qu'on tend à restaurer tout à fois dans la Littérature et les Arts, nous sentons le besoin de croire à la toute puissance des énergies humaines, si terribles que nous ait semblé parfois les [illegible]. Et nos sympathies sont acquises à un Art tout Moderne qui loin de s'éprendre du passé et des croyances déchues, trouvera de suffisants prétextes à ses manifestations dans l'étude de l'Homme moral et physique, envisagé en ce que son être a de général et de permanent, dans les magnificences naturelles avec leur poésie saine, mysté-

rieuse et non mystique, dans la grandeur de l'effort humain et dans la justice des nouveaux groupements sociaux.

Et cet art nouveau qui symbolisera aussi nos aspirations vers l'idéal, justice qui s'inspirera aux sources pures de la générosité et de la solidarité sociales, qui nous libèrera de la cohorte des pessimistes, des névrosés, des mystiques émasculés nous en saluerons demain la resplendissante aurore.

Ils sont, parmi nos jeunes littérateurs, quelques-uns qui n'ont point suivi les sentes mystiques, que n'a pas davantage effleuré l'indifférentisme ambiant. Ceux-là connaissent les douleurs des foules, en leurs cœurs,des plaintes ont longuement fait écho, ils ont pressenti les sourdes colères amassées et par cette étroite et roburante Communion avec l'âme angoissée des opprimés, grandis, impatients de luttes fécondes, virils et confiants ils ont crié : Art socialiste !

Et l'avenir les vengera de la stupide ironie des snoles, des impassibles, des ratés.

L'idée socialiste marche en conquérante ; ce n'est pas seulement les rapports économiques qu'elle est à la veille de transformer, tous les phénomènes sociaux subiront sa bienfaisante influence ; elle a conquis en art droit de cité, c'est à elle que fatalement il appartient de présider à la renaissance artistique et littéraire si impatiemment souhaitée.

Socialistes et Anarchistes.

Dans l'**Avant-Garde** que publie à Toulouse notre vaillant ami de Fitte, nous trouvons un article de Chauvière, condamnant énergiquement les dynamiteurs et leur funestes agissements.

La terreur, dit très bien Chauvrière, appelle la terreur : Et celle qu'a provoquée la première, vient appuyée du consentement des foules.

Les foules veulent se venger. Elles vont immuablement à leurs fins, avec la vieille méthode sentimentale, qui ne leur dit pas l'idée bonne ou mauvaise ayant dirigé la bombe ou le couteau, mais qui leur montre l'effet, c'est-à-dire des femmes éventrées, des enfants menacés, des immeubles détruits. Elles se sentent menacées seules et appellent la vengeance sur les coupables d'abord, sur la doctrine ensuite. Elles iront beaucoup plus loin : affolées, elles demanderont des mesures de répression contre les socialistes, bien innocents pourtant dans cette affaire ; contre les républicains avancés, prêts à accepter le socialisme, et peut-être — je veux bien l'admettre encore, — appelleront-elles, pour se sauver des hommes et des idées, un être providentiel, un sauveur, un roi, un empereur, dont le caprice et la volonté se tourneront contre les mêmes pauvres foules sentimentales terrorisées par l'anarchie en action.

Leur théorie, nous la savons : la société ne garantit pas l'existence de ses membres ; elle permet les iniquités monstrueuses. Elle est l'ennemi du pauvre. Elle est autoritaire et tyrannique. Le pauvre n'a aucun devoir, n'est tenu à rien envers elle qu'à la haïr, qu'à la combattre, qu'à la supprimer.

Le pauvre descend dans la *brousse* et se fait brigand. Malheur à l'être humain qui passera ! Quel qu'il soit, de mon escopette ou de ma bombe j'en ferai une victime !

Erreur ! la société est évidemment mauvaise, féroce, même pour ses petits ; mais les siècles nous ont transformés et l'ont transformée ; la férocité est moins grande, la méchanceté diminue toujours ; la bonté, ce mot inconnu il y a vingt siècles, a fait son apparition dans le monde : elle y est encore petit enfant, mais l'enfant grandira. La société renferme en son sein deux éléments que les anarchistes confondent : un élément conservateur et un élément réformateur toujours en lutte ; le contrat social est discuté dans toutes ses parties et fatalement, en vertu d'une *logique* qui vient de la fatalité des lois naturelles, chaque siècle, chaque année, chaque jour, chaque seconde, amène un peu plus de droit, un peu moins d'abus ; le contrat n'a aucun caractère de permanence, il se *modifie* sans cesse.

La société opprime encore ; mais moins que le désert, moins que la forêt vierge, moins que la tribu, moins que le sauvage qui ne reconnait que la loi du plus fort et qui fait de l'esclavage jusque sous sa tente.

Abraham peut impunément sacrifier Isaac, Jephte sa fille ; aujourd'hui Abraham passerait en cour d'assises pour tentative d'assassinat et Jephté serait exécuté.

Nous sommes encore des barbares, et la guerre n'a pas disparu de nos mœurs ; mais le passé, c'est la guerre sans intermittence et avec un luxe de cruauté que nous abominons.

La grande torture, les coins, les tenailles, la roue, l'écartellement sont de l'histoire.

Il y a des gens qui meurent de faim ; mais il avait autrefois des famines en ce pays de France qui frappaient des villes entières, des régions entières.

Entre le paysan de La Bruyère et le nôtre il y a un abîme.

La société a donc en elle plus que l'ombre de l'espérance, il y a l'espoir fondé.

Est-elle bien ? Non.

Nous ne cessons de le dire avec la proclamation des droits : « Tant qu'un seul citoyen est opprimé dans son corps et dans son esprit, il n'y a pas de justice ! »

Mais allons-nous pour cette raison, pour ne pas faire comme les autres, pour poser, par excès, et afin de nous venger d'un mal en commettre un pire : bruler, piller, assassiner, vivre dans le crime, respirer l'attentat ?

Han d'Islande n'a rien qui nous charme.

Nous sommes les réformateurs ; nous vivons des foules, nous nous identifions avec elles ; c'est en étudiant nos maux et en associant le peuple, le grand peuple du travail, à nos pensées, que nous voulons réformer.

La Bastille a été détruite par le peuple, en plein jour.

Le 10 Aout a été fait par le peuple, en plein jour.

Voilà ce que nous aimons, voilà ce que nous comprenons. La liberté de penser affirmée dans le sang de nos pères ; la haine du despotisme éclatant dans une bataille farouche, mais sublime. Voilà ce qui assure le progrès.

La Révolution, celle qui s'affirme par la Convention, par la Commune, par les clubs, par les sections armées, c'est la nôtre.

Mais celle qui se cache, celle qui rampe, celle qui substitue à l'horreur des massacres de Fourmies l'horreur des explosions de Paris ; celle qui remplace la liberté de l'exploitation par la liberté de la dynamite, nous ne la connaissons pas, nous ne voulons point la connaître. Ennemis de tous les despotismes, nous haissons le despotisme anonyme lançant la bombe, comme le despotisme connu lançant sur nous ses agents, ses gendarmes et ses soldats.

A qui profitent les attentats des derniers jours ? A la réaction indubitablement.

Tout cela est très vrai.

MAXENCE ROLDES.

Divers a lire.

Revue d'économie politique, dirigée par Ch. Gide.— *Le Socialisme comme problème moral et national*, par Laurence Grounlund.— *La Mendicité et l'Assistance par le travail en Allemagne*, par Edouard Fuster.

Les Annales économiques : *Le Budget de 1893*.

Revue du Christianisme pratique : *Emile de Laveleye*, par Charles Gide.— Du pasteur L. Comte, une longue et élogieuse critique du *Socialisme Intégral*, par Benoît Malon.

La Question Sociale (15 mars) : *Les sans-travail et les meurt-de-faim*, Argyriadès. — *La morale positive*, Hector Denis.

Le Semeur (25 février) : *Les Mystiques*, Ch. Fuster. — *Du rôle social de la littérature*, S. Cambray. — *La bibliothèque d'un* " *fin de siècle*", E. F.

Critica Sociale de Milan : *L'Azione parlamentare dei socialisti in Italia*, Deputato G. Maffei e Filipo Turati. — *Il Dazio sui Cereali*, prof. Achille Loria. — *Il governo e i partiti estremi*, prof. Ettore Ciccotti.

La Revue Blanche (25 mars) : *L'Artiste dans l'Etat*, Romain Coolus. — *L'Alérton*, Henri de Régnier. — *Chronique*, Lucien Michlfeld.

La Revue Sociale : — *Les Syndicats ouvriers*, C. Beuchot. — *Bulletin international*, Spartacus. — *La Crise Agricole*, E. Chamoin.

Entretiens politiques et littéraires : *Encore de M. Zola*, Francis Viélé Griffin. — *La socialisation du langage*, M. Saint Mieux.

Dans le **Parti Socialiste**, un excellent article sur l'*Internationalisme*.

La Chimère, sous la signature de Paul Redonnel, et le **Républicain de Tarn-et-Garonne**, sous la signature d'Eleuteros, publient une série d'articles sur le *Socialisme Intégral*.

Revue Moderne (numéro du 25 février) : *Sur le Droit de Propriété*, Robert Bernier. — *Vieux Types*, Eugène Noël.

La France Moderne. Ce journal prépare pour le *Premier Mai* un numéro spécial, dont la direction est confiée à notre collaborateur Robert Bernier.

M. R.

REVUE DES LIVRES

Le secret de Fourmies, par Edouard Drumont ; A. Savine, éditeur.

Drumont n'est pas des nôtres ; catholique et monarchiste, comme théoricien social, il est tout à fait dans le camp opposé ; mais c'est un adversaire si loyal que j'avoue l'estimer davantage qu'un certain nombre de faux republicains et de socialistes de foi douteuse.

Chacun des livres de Drumont aussi virilement écrit qu'honnêtement pensé est un véritable soulagement pour la conscience. Je ne connais pas personnellement Drumont, mais j'ai lu ses livres précédents, je viens de lire son *Secret de Fourmies* et j'ai conçu et je garde pour l'auteur de ces pages vengeresses de tant d'iniquités sociales, une profonde sympathie.

Dans le *Secret de Fourmies*, Edouard Drumont a entrepris pour son compte personnel, l'enquête que le Parlement eut la bassesse de ne pas voter dans sa séance du 4 mai dernier. Il a interrogé les témoins de la catastrophe, visité les victimes, recherché les responsabilités, et son livre est un réquisitoire terrible, contre les classes dites dirigeantes.

Nous n'admettons pas toutes les conclusions de l'auteur du *Secret de Fourmies*. Nous ne pensons pas, comme lui, que les juifs sont seuls responsables de l'épouvantable massacre.

C'est peut-être parce qu'il est juif que le jeune drôle Isaac, a laissé commettre une infâme si monstrueuse, mais c'est surtout parce qu'il est fonctionnaire. Rares sont les représentants du pouvoir social actuel, qui sachent résister et désobéir à des ordres déshonorants. Isaac fut le serviteur de Constans, est-ce que cela ne suffit pas ?

Qu'il se soit ajouté à cela en l'esprit servile de ce fonctionnaire, quelque haine de race je n'en disconviens pas toutefois.

Je me défends de toute haine religieuse, je me défends même du sectarisme de certains libres-penseurs, — mais ma conviction profonde et sincère est que réellement il y a une question juive, que nous devons veiller, nous garder, nous défendre. Ils sont nombreux les actes qui témoignent de l'hostilité judaïque contre laquelle nous avons pour mission de nous prémunir.

Le livre de Drumont prouve péremptoirement que le massacre aurait pu être évité, par un fonctionnaire plus scrupuleux que le sous-préfet ou par un magistrat moins indigne que le maire de Fourmies — que la population était pacifique, qu'elle n'a commis aucun excès, aucune violence.

Ce livre est donc en même temps que la condamnation de cet ex-ministre dont Drumont trace un si sanglant portrait, celle d'un fonctionnaire qui fut son trop fidèle serviteur. Et bien davantage encore le livre de M. Drumont est, je le répète, la condamnation de l'iniquité sociale présente.

L'Ame Moderne, poésies, Henry Bérenger ; librairie Perrin et Cie.

Entre beaucoup de productions poétiques récentes, ce livre nous plaît et mérite croyons-nous d'être particulièrement signalé aux lecteurs de la *Revue*. On comprendra la raison, si nous disons que l'auteur se réclame dès l'abord, de ceux « qui ont senti battre le grand cœur agité de ce siècle, en ont aimé les mouvements douloureux et grandioses ». Réellement il y a dans ce volume des idées neuves, on y sent le frisson nouveau. Et, à chaque page (c'est bien ainsi que croit l'avoir réalisé et il ne se trompe guère M. Henry Bérenger), l'inquiétude sociale y trouble le goût du rêve.

C'est avec joie que nous saluons l'avènement d'une pareille poésie, que si parfois, il se glisse dans l'œuvre de M. Bérenger un vers trop prosaïque dont les grammairiens pourront s'effrayer — j'en ai peu remarqué d'ailleurs — combien les vrais poètes lui pardonneront vite ce péché contre la forme, en faveur de la sensation neuve qu'ils éprouveront.

Instinctif, M. Bérenger sait l'être tout comme un autre, dans l'*Angelus du Cœur*, dans *Première rencontre*, *la Vierge au piano*, par exemple ; mais il est surtout philosophique et je ne sais rien de plus vraiment moderne que *Le Soir*, *Aux Locomotives*, *La Chapelle*, *La Vilette*, *Le Chant de la Tour* — celui-là surtout, car il dit bien la nécessité d'un art nouveau.

Car les temps sont venus où chacun pourra voir
Les artistes, dans leurs monuments symboliques
Faire éclater ces deux forces des Républiques
La puissance du peuple et l'essor du savoir.

Avec du bois, avec du fer, avec du verre,
Ils seront élégants autant qu'audacieux,
Ils allègeront l'âme en lui rouvrant les cieux,
Et le cristal et le métal vaincront la pierre.

. . . .

La cathédrale était pour les peuples enfants
L'asile redoutable et fait pour la prière ;
Mais notre âme, sereine et virile ouvrière,
Veut pour se reposer des temples triomphants

Il lui faut le plein air lumineux du vitrage
Comme il lui faut l'essor vertigineux du fer
Et moins le souvenir de ce qu'elle a souffert
Que l'affirmation de son hautain courage.

Et le poète fier de vibrer avec sa race, d'être poète avec la foule affirme sa croyance en l'action qui nous rapprochera.

Dans la gloire et l'espoir des œuvres collectives, la Tour sera le symbole rigide et pur de l'idéal des neuves générations.

Le poème se termine par ces remarquables strophes

Ame Moderne.

Déjà dans les vapeurs troubles du crépuscule,
Palpitant ainsi qu'un diamant qui vivrait
S'allume éblouissant et haut comme le Vrai,
Ton phare, que le rêve aux étoiles recule

Il fait tourner ses feux géants sur la cité,
Et par moment, sa nappe aux flamboiements candides
Tombe sur Notre-Dame ou sur les Invalides
Vieux souvenirs de gloire et de mysticité.

Elle leur dit : « Je suis la troisième lumière
Celle que les savants ont mise sur la Tour
Ne me reniez pas, car je viens à mon tour
La suprême après la seconde et la première.

Suivant un ordre sûr je succède à mes sœurs
Et j'apposais à mon heure firmamentaire ;
Après l'astre chrétien et l'astre militaire
Je viens illuminer l'horizon des penseurs

Au-dessus de la Tour par la nuit effacée
J'épanouis pour eux mes frissonnants faisceaux
Je suis comme la fleur des labeurs colossaux,
Par qui ce siècle a fait éclater sa pensée.

Les Cants del Soulelh (avec traduction), 1 vol. ; Auguste Fourès, chez Albert Savine, éditeur.

Quelques mois à peine après Jean Lombard, un poète qui avait été son ami et quelque temps son collaborateur à la *Revue Provinciale*, Auguste Fourès, mourait en septembre 1891. Il venait de publier aussi chez Savine les *Cants del Soulelh*, poésies du Lauraguais. C'était son second volume de vers. Le premier paru en 1888, s'appelait les *Grilhs* (ou Grillons) et avait été édité chez Maisonneuve.

Parmi les manuscrits qu'il a laissé, le plus important, *La Sego* (la moisson) devait être publié cette année, malheureusement Fourès ayant négligé de prendre des dispositions testamentaires à l'égard de ces manuscrits, il est à craindre qu'ils ne soient *égarés irréparablement*. Sa famille cléricale n'a jamais pardonné à Fourès ses opinions républicaines.

Fourès était né à Castelnaudary (où il est mort), en 1848. Presque inconnu à Paris, il était cependant populaire dans le Midi, et à juste titre, car il fut vraiment le poète de son pays, un *poète national* comme l'a désigné ailleurs notre ami L. Xavier de Ricard.

Les titres des œuvres de Fourès disent son grand amour de la nature, choses et gens. Au reste L. Xavier de Ricard qui le connaissait et l'aimait bien disait encore (*Revue Moderne* numéro du 25 novembre 1891) et on ne saurait mieux dire :

« Il est candide et ce qui reviendra peut-être à la mode, il est *bon*. Il aime les petits, les misérables, les humbles et les travailleurs. Il a des poésies, et quelques-unes des chefs-d'œuvre, pour les pauvres gens de métiers et ceux de la rue et les vagabonds des grands chemins. Lisez : *Les Vaillants Timonniers*, *Les Cordiers*, *Les Cordonniers*, *Les Petites Gitanes*, *Les Compositeurs*, *Le Gateau du Peuple*, etc. Tout cela est vrai, sincère, ému, sans ce sentimentalisme factice et pleurard, souvent niais, des poètes qui se font effort à feindre ce qu'ils ne sentent pas.

En perdant Auguste Fourès la cause que nous servons a perdu un de ses meilleurs soldats. Sincère démocrate, vrai fils du peuple, Fourès est mort avant d'avoir vu se réaliser ce qu'il avait souhaité si ardemment, ce qu'il avait évoqué si vigoureusement la *Marianne Latine*, qui précèdera sans doute la République Universelle, mais on ne saurait séparer son nom de cette idée bientôt triomphante.

L'Ecornifleur, par Jules Renard, 1 vol. ; Ollendorff, éditeur.

Ironique roman que faisait présager d'ailleurs un livre précédent *Sourires pincés*, dont j'eus, il y a quelques mois, un certain plaisir à rendre compte ici même — cet *Ecornifleur* est aussi une œuvre neuve, tant par la

forme que par la conception. On le lira, je crois, avec joie ; je n'hésite pas, pour ma part, à le classer dans le bon coin de ma bibliothèque.

Quelle amusante et supérieurement littéraire satire du parasitisme !

Non seulement, abusant du hasard de fréquentes rencontres en omnibus Henri, un vague poète, se laisse souventes fois retenir à la table de M. Vernet, un bourgeois d'une bonté réellement respectable, mais conçoit le désir de séduire la femme de son hôte (une Madame Bovary en réduction) et finalement viole à demi sa nièce Marguerite, une gamine de seize ans.

Ce roman a de singulières ressemblances avec la vie vraie, et sous ses dehors sceptiques, il m'apparaît comme une réhabilitation du *bourgeois*, c'est-à-dire de l'homme simple bien souvent supérieur en leur naïveté, à ceux qui usent pour le tromper des ressources de leur intelligence complexe et retorse, — car il y a parmi les *bourgeois*, autant d'exploités que d'exploiteurs.

M. Jules Renard, par ce roman, se trouve classé au rang des meilleurs parmi les jeunes écrivains.

Heures de Mélancolie, Jules Grisez-Droz. 1 volume ; Mondidier, Léon Carpentier, éditeur.

L'auteur, un poète ouvrier, originaire de la Franche-Comté, s'entend peu aux choses de pure esthétique ; aussi pourrions-nous reprocher à son livre bien des banalités d'expression, si nous n'étions de ceux qui cherchent surtout en une œuvre la pensée et le cœur. Or, l'auteur se prouve comme un généreux esprit, et cela nous donne confiance en lui. D'ailleurs tel sonnet, comme *Teissoin*, nous semble dénoter en M. Grisez-Droz, un vrai poète, qui n'aura qu'à écouter son rêve et à l'exprimer avec plus de spontanéité, plus d'élan, pour plaire aux plus difficiles.

Contes à Nicette, par Arthur Bernède, préface de Charles Fuster, Fischbacher, éditeur. — Un charmant volume de nouvelles, ou plutôt de poèmes en prose, d'un style délicat et d'une fine pensée. De jolies choses, dites avec enthousiasme par un sincère. Les *Villageois* et *Bébé* sont à citer particulièrement.

A l'Ecart, roman, R. Minhar et A. Vallette, 1 vol. Pevyin et Cie.

C'est un livre troublant que cette confession d'un malheureux déséquilibré qui à la suite d'un crime inexpliqué, s'enfuit, s'écarte de l'habituelle vie pour chercher en un milieu neuf l'oubli nécessaire. L'assassin trouve une consolation en la compagnie d'un autre halluciné, l'anglais Malone qui se croit persécuté, et auquel il a fait l'aveu de son crime. Mais tandis que le meurtrier se guérit, Malone se suicide. Les auteurs paraissent avoir voulu plaider la cause du pessimisme. Avec les exemples choisis, on en conviendra, il serait bien difficile de conclure dans un autre sens, mais ce sont des exceptions. Malgré cela *A l'Ecart*, pour sa valeur littéraire mérite d'être lu. C'est un livre qui échappe aux banalités courantes de la librairie.

La Peur de la Mort, par François de Nion, chez Savine, éditeur.

Si la mode était encore aux sous-titres, ce volume, semble-t-il tout d'abord, pourrait porter celui-ci : *Mémoire d'un homme de qualité au XIXe siècle* ; il est, en effet, la synthèse la plus exactement ironique des habitudes, des préjugés, des façons de penser de toute une caste, résumée dans un personnage conscient et que sa supériorité intellectuelle isole et

déséquilibre. Mais on sent vite que les intentions de l'auteur vont plus haut : cette « mondanité » documentée qui originalise le livre n'est que l'atmosphère où se meut le comte de Feysin, elle n'est que l'incident des préoccupations inouies qui dominent sa vie ; violemment socialiste parfois, avec des appels claironnants aux revendications belliqueuses, l'œuvre, avec ses curieux dessous d'études darwiniennes, anthropologiques, occultistes même témoigne d'une profonde érudition, sans la moindre pédanterie. Le livre est précédé d'une intéressante préface de Camille Lemonnier.

Choix de Poésies, Frédéric Bataille, 1 vol., Dupont, éditeur, 4, rue Bouloi.

Ce nouveau recueil de l'auteur du *Clavier d'Or* et des *Poèmes du Soir*, a été apprécié par M. Eugène Manuel en quelques pages heureuses où il loue le poète, ce modeste instituteur, fils de paysans, qui en dehors du jardinage classique, grâce à une ardente volonté servie par la plus rare faculté d'assimilation poétique, s'est prouvé si remarquablement littérateur.

Aux éloges de M. Manuel nous ne reprendrons rien, mais tout en admirant avec lui chez M. Bataille la pureté de la forme, l'exquisité des sentiments, qu'il nous permette surtout de dire combien nous prisons surtout, chez le poète du *Clavier d'Or*, son enthousiasme pour la Justice.

Quel viril sonnet que la *Curée* et quelles ardentes et mâles inspirations que celles de *Notre Siècle le Précurseur*.

Au reste, le livre de M. Bataille se recommande par cette épigraphe :

« J'ai fait de l'enfant mon plus doux poème,
« Le Droit est mon Dieu, l'amour est mon thème,
« L'oiseau mon ami, la fleur mon trésor. »

Les **Cornes du Faune**, Ernest Raynaud, Bibliothèque artistique et littéraire.

De délicats et tendres poèmes sous ces sous-titres *Paysages*, *Pastels*, *Deuils et Joies*, d'ironiques pastiches intitulés *Intermèdes*, un délicieux volume, provenant d'une vrai poète.

Ce sonnet dira, je pense, le bien qu'on doit penser de l'auteur.

C'est tout mon horizon, ce cadre de fenêtre ;
Tout mon été l'œillet qui s'y fane, assoiffé ;
Et je rêve, en cette atmosphère surchauffée,
D'Océan de verdure où récréer mon Être

O routes d'aventure où chevauchaient les reitres,
Forêts vierges dont nul n'a encore triomphé !
Crépuscules marins, si je puis vous connaître
Ce n'est qu'en ces albums qu'on feuillette au café !

Mon front où vit tout le tumulte des orages
Aspire en vain à la fraîcheur des « doux ombrages »
La pauvreté m'attache à la ville où je meurs.

O même, rien qu'en la banlieue une demeure
Mais que j'approche et vite ! Un aboi furibond
Écarte de la grille ce vagabond.

Nature, poésies, Jean Rameau, 1 vol. Savine, éditeur. **Simple**, roman du même auteur, 1 vol. Ollendorff, éditeur.

Jean Rameau est un des rares poètes dont les livres se vendent. *Nature*, son dernier recueil de vers, aura le succès de la *Vie et La Mort* et de la *Chanson des Étoiles*.

Cinquante poëmes composent *Nature*. Les *Champs*, les *Ruisseaux*, les *Etoiles*. *Danse de Libellules*, la *Procession des Fleurs* le *Vent* surtout, séduiront les amateurs de beaux vers. Ces cinquante poèmes sont autant de tableaux au riche coloris qui en font une œuvre homogène d'un charme pénétrant et d'une rare saveur.

Un peu avant *Nature*, Rameau a publié *Simple*, un très vigoureux roman — peut-être est-ce là, ce qu'il a écrit de mieux en prose. Ce livre est la douloureuse histoire d'un bohême. Paysan de quelque instruction épris de littérature, Léon Doris s'est laissé prendre au mirage parisien. Il a quitté sa province pour venir conquérir la gloire dans la capitale.

Si âpre que soit le récit de ce martyre, on y trouve plus d'une page de lyrique douceur, évoquant encore la nature, le pays landais, thème entre tous cher au cœur du bon poète.

La **Force des choses**, Paul Margueritte, 1 vol., Kolb, éditeur.

Le temps passe, l'eau coule et le cœur oublie. Cette pensée de Gustave Flambert explique en partie l'œuvre récente de Paul Margueritte.

Pierre Jorieu a voulu prendre femme contre le gré des siens. Son père s'est formellement opposé au mariage, ce père est une intelligence simple, ne comprenant le Devoir que sous la formule étriquée de la Consigne.

Il ne pardonnera pas la désobéissance, même devant la mort de la jeune femme, il résistera par discipline à de latentes tendresses.

Un enfant est resté de cette liaison de Pierre. Pour l'enfant, Pierre Jorieu songe qu'il ne doit pas s'abandonner à la tristesse et aux découragement et après quelques jours se remet bravement au travail.

Bientôt, il reprend son train de vie accoutumé, rend quelques visites.

Il revoit, chez un de ses vieux amis, Hérard, une femme, Mme de Reynis, intelligente et belle, elle aussi affligée de peines analogues aux siennes, — elle a perdu coup sur coup, son père et son mari, là-bas, dans une lointaine colonie. Et Pierre songe que peut-être il trouvera en elle quelque sympathie, quelque pitié. Et en la douceur de cette amitié reprise peu à peu, Pierre sent lentement s'atténuer sa douleur. Puis avec surprise d'abord, avec effroi ensuite,il constate un trouble nouveau en lui , il manque en sa maison le doux bruit d'une robe, la bonté d'une voix tendre et cette considération lui inspire l'idée qu'un jour fatalement se lèvera en lui, la fièvre des sens, l'instinct brut, — l'affollement du sexe.

Pierre épousera Mme de Reynis. Le temps cicatrise les douleurs. La vie est bonne à ceux qui ont confiance en elle et attendent d'elle la consolation nécessaire. Ce n'est pas un oubli absolu du passé (qu'on évoque encore en de douces mélancolies), mais c'est un sentiment comparable en quelque sorte, à cette indéfinissable impression qu'éprouvent les convalescents, (de renaissance ne pourrait-on pas appeler cela d'ailleurs des convalescences d'esprit).

La *Force des choses* est une œuvre remarquablement écrite, fortement observée et qui ne peut que grandir le bon renom d'écrivain déjà acquis par M. Paul Margueritte.

Balzac par Julien Lemer. Librairie générale L. Sanvaltre.

Cette nouvelle étude sur la vie et sur l'œuvre de *Balzac*, très fouillée et très hardie, met en lumière des points que n'avaient pas aperçus les précédents critiques du grand romancier. Balzac partage avec les plus grands génies ce privilège d'être un inépuisable champ de découvertes, et de prêter aux interprétations les plus variées. M. Julien Lemer s'est surtout attaché à montrer en *Balzac* le penseur puissant, le « docteur ès-sciences sociales » comme se qualifiait lui-même l'auteur de la *Cousine Bette*. Les chapitres où M. Lemer nous présente Balzac démocrate, Balzac socialiste, partisan de la séparation de l'Église et de l'État, de l'instruction du peuple, de la liberté commerciale, adversaire énergique de la peine de mort, des monopoles, de l'oisiveté, etc., sont extrêmement curieux et parfaitement probants.

Dans un prochain numéro j'étudierais spécialement, à ce point de vue, le livre de M. Julien Lemer.

Robert BERNIER.

Les grandes Légendes de France, par Edouard Schuré; librairie académique, Persin et Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris, un volume 3 fr. 50.

Après les *Grands Initiés*, après le *Drame Musical*, M. Edouard Schuré nous donne les *Grandes Légendes de France*. Ces trois œuvres, en apparence si différentes, émanent d'un commun point de départ, une invincible attirance vers ce qui a " vibré et chanté " au point de se survivre.

En écrivant le *Drame Musical*, qu'a voulu l'auteur, sinon rechercher à leur source, la poésie et la musique pour ensuite les suivre dans leur développement à travers le temps? Pareillement en nous présentant tour à tour les grands initiateurs de l'humanité : Rama, Krishna, Hermès, Moïse, Orphée, Pythagore, Platon, Jésus, il a aidé à déchirer le voile dont peu à peu s'était recouverte l'idée fondamentale personnifiée par chacun de ces noms. Enfin, avec son dernier livre " qui va des sommets des Vosges aux Landes de Bretagne et jusqu'à la pointe extrême du Finistère ", il a entrepris un nouveau voyage,--un voyage " à la découverte de l'âme celtique", c'est-à-dire d'un des éléments essentiels qui résume aujourd'hui le mot " France ".

Ces trois œuvres — nous le disions bien — partent d'une préoccupation unique, visent un même but, la recherche du lien vivant qui entraîne l'avenir au passé.

Ce lien, pour la France, c'est l'âme celtique qui a eu, pour sanctuaire, la Bretagne ; mais qui vit et palpite " sur toute l'étendue de notre sol et dans toutes les périodes de notre histoire, depuis la guerre des Gaules jusqu'à la guerre de Cent ans, de celle-ci à la Révolution française", de la Révolution française à cette fin de siècle où nous la retrouvons, " prête à dire au monde son secret.

Ils sont nombreux, ceux qui, déjà, l'ont évoquée, " la druidesse passionnée, la voyante sublime, la glorieuse vaincue qui toujours rebondit de ses défaites, la grande dormeuse qui toujours ressuscite de ses sommeils séculaires "! Mais, les uns ne l'ont fait qu'au point de vue historique ; les autres au point de vue poétique ; d'autres encore au point de vue strictement local. Poète, historien, chroniqueur ne se sont pas plus avisés d'un point de vue philosophique et même psychologique que si ces deux vieux

mots, cerveau et cœur ne se fussent jamais rencontrés avec les deux autres philosophie, psychologie. Une aubaine, d'ailleurs, pour l'artiste doublé de l'érudit !

C'est, en effet, l'artiste doublé de l'érudit qui est allé la chercher, la légende jusqu'en " son cadre pittoresque ", jusqu'en " son terrain historique " pour ensuite nous la rendre pleinement épanouie, " avec tout son suc, avec tout son parfum ".

C'est encore l'artiste doublé de l'érudit qui l'interroge, la légende, sur les destinées de l'Alsace qui, tour à tour, a bu aux sources française et allemande : " Comment les deux génies se sont-ils combinés ou combattus en elle? N'ont-ils pu régner qu'en se détruisant l'un l'autre ou tendent-ils à trouver en elle une fusion harmonieuse? Est-ce dans l'exclusion ou dans la prépondérance de l'un des deux qu'est la vraie destinée de la province, son rôle à la fois patriotique et international " ?

C'est, ailleurs, le philosophe qui, plongé encore dans l'ivresse de la beauté antique et des mystères séducteurs — " j'aurais donné, dit-il, toutes les églises pour un marbre du Musée de Naples et tous les couvents de la terre pour voir évoluer un chœur d'Eschyle et de Sophiocle " — va frapper à la porte de la Grande-Chartreuse, interroger les vies humaines qui sont venues s'y échouer. Mais " la Cité du Silence " pour cause reste muette. Seules, les portes des cellules répondent : *O beata solitudo ! O sola beatitudo !* Quant aux Chartreux :

Ils sont nés sans désirs, pour parler sans paroles.
Leurs formes sont des mots, leurs corps sont des symboles.
Inutile et muet, le moine doit montrer
Que l'espoir à lui seul peut faire vivre un homme ;
Il accepte, vivant, de devenir fantôme
Et de vaincre la tombe avant que d'y rentrer.

C'est, tout à la fois, l'artiste, le philosophe et l'érudit qui ressuscite — et quelle radieuse résurrection ! — La Tour Belen des temps druidiques, aujourd'hui, le Mont Saint-Michel, " ce gigantesque échiquier fouillé par un ciseau puissant, où le grand escalier représente le roi ; la tourelle des corbeaux, la reine ; la flèche, la tour ".

Pourquoi ces pages qui nous promènent de l'époque gauloise à l'époque mérovingienne, de l'époque mérovingienne à l'époque chevaleresque, de l'époque chevaleresque à nos jours, nous ont-elles tant émue? Peut-être, parce que l'artiste, en les écrivant, a frissonné du grand frisson dont parle Diderot et qui, infailliblement, se communique au lecteur ! Peut-être, parce que le flambeau de Bélen qui brûlait dans les fêtes druidiques n'est pas quoi qu'on dise, tellement éteint que le moindre souffle ne suffise à le ranimer ! Peut-être, enfin, parce que, de toutes les roches sonnantes, aucune n'a résonné plus profondément, plus longuement, que cette pyramide granitique, qui, tour à tour, a pu s'appeler l'île de la Mort, l'île de l'Amour, l'île du Silence ! Quoi qu'il en soit, le charme, puissamment, agit et dure...

Car, du Mont Saint-Michel, il nous transporte dans la Basse-Bretagne. En assistant à la résurrection de la poésie celtique, la France, dit l'auteur, " s'est étonnée d'abord devant cette apparition étrange, aux yeux d'outre-mer, à la voix tour à tour rude et tendre, enflée de grandes colères ou fré-

missantes de mélancolie suave, comme la harpe d'Ossian; comme le vieil Atlantique d'où elle venait? — Qui es-tu? — Jadis, j'étais en toi, j'étais la meilleure partie de toi-même, ma tu m'as chassée, répond la pâle prophétesse. — En vérité, je ne m'en souviens plus, dit l'autre, mais tu remues dans mon cœur des fibres inconnues et tu me fais revoir un monde oublié. Allons, parle, chante encore! Peut-être, m'apprendras-tu quelque secret de ma propre destinée"... Mais se souvenant ensuite qu'elle fut la Gaule, la France s'est habituée à écouter la voix de la Bretagne.

Une fois de plus, elle vient de se faire entendre, la grande enchanteresse : dans cette triade, la légende du Saint-Patrice, la légende du barde Myrdhin, la légende du mage Tahésirin, son génie tout entier se retrouve. Nous l'avons écoutée... et nous ne demandons qu'à l'écouter encore. Aussi, souhaitons-nous de tout notre cœur que le livre de M. Edouard Schuré ne soit, comme il l'a dit lui-même, "qu'une première gerbe dans une ample moisson".

Aline VALETTE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Une Révolution Agricole, *Georges Ville et les Engrais Chimiques*, par Emile Gauthier du *Figaro*, Paris, Lecène, Oudin et Cie, éditeurs, 17, rue Bonaparte. Prix : 1 fr. 50.

Œuvres diverses de G. Tridon, ancien représentant du Peuple, ancien membre de la Commune de Paris. Paris, Jean Allemane, éditeur, 51, rue Saint-Sauveur. Prix : 3 fr. 50.

Socialisme, Communisme et Collectivisme. — Coup d'œil sur l'histoire et les doctrines, par Eugène d'Eichthal. Paris, Guillaumin et Cie, éditeurs, rue Richelieu, 14. Prix : 2 fr. 50.

Il Socialismo e le sue scuole, con introduzione di Filippo Turati. — Milano, Uffici della *Critica Sociale*, Portici Galleria, 23. Prix : 0 fr. 50.

La Morale naturelle et la Religion de l'humanité. — Par Edouard de Pompéry. Paris, C. Reinwald, libraire-éditeur, 15, Rue des Saints-Pères. Prix : 6 francs.

Les Bas-fonds de Constantinople, par Paul de Régla. Paris, Tresse et Stock, éditeurs, 8, 9, 10, 11, Galerie du Théâtre-Français, Palais-Royal. Prix : 3 fr. 50.

Le Christ et sa réforme sociale. — Deuxième édition, par Julien Villecrose. Paris, Albert Savine, éditeur, 12, rue des Pyramides. Prix : 3 fr. 50.

Les Maisons de tolérance, leur fermeture, par Louis Fiaux, ancien membre du Conseil Municipal de Paris. Deuxième édition. Paris, Georges Carré, éditeur, 58 rue Saint-André-des-Arts. Prix : 3 fr. 50.

La participation aux bénéfices facultative et obligatoire, par Eugène d'Eichthal. (Extrait des *Annales économiques*). Paris, Guillaumin et Cie, éditeurs, 14, rue Richelieu. Prix : 0 fr. 25

Le nouveau projet de loi sur l'arbitrage industriel facultatif, par Eugène d'Eichthal. Paris, Guillaumin et Cie, rue Richelieu, 14. Prix 0 fr. 25.

Le Drame Terrestre — Poème par Marc Amanieux. Paris, librairie Paul Ollendorff, 28 *bis*, rue Richelieu. Prix : 5 francs.

F. H. I.

LE BANQUET DE LA "REVUE SOCIALISTE"

Le banquet organisé par notre ami Rodolphe Simon, administrateur de la *Revue Socialiste*, a eu lieu le 2 avril, chez Tavernier, rue de Valois. Le *Rappel* publie ce qui suit de cette fraternelle réunion :

« Nous avons remarqué parmi les nombreux assistants : Gustave Rouanet, docteur Pioger, docteur Bertrand, Charles Bos, Marc Amanieux, M. et Mme Veber, M. et Mme Georges Renard, Henri Aimel, député, Mme A. Vallette, Gromier, M. et Mme Lenoël, Maurice Charnay, Guillaumin, Argyriadès, M. et Mme Robert Bernier, Maxence Roldes, Henri Brissac, Parmentier, Gambier, Briois, Alavaill, Bedouch, Jules Huret, etc.

« Le docteur Albert Regnard présidait.

« Au dessert, après une allocution charmante de l'organisateur Rodolphe Simon, notre ami Rouanet a porté un toast en l'honneur de Benoît Malon, l'éminent directeur de la *Revue Socialiste*, dont les qualités intellectuelles et morales, l'œuvre comme la vie méritent un particulier hommage.

« Le citoyen Regnard a ensuite pris la parole pour exprimer publiquement le désir de voir à jamais vaincue la réaction cléricale.

« Le citoyen Argyriadès a levé son verre en l'honneur de la Révolution parisienne de 1871, et son toast a été tout particulièrement appuyé par le citoyen Alavaill, qui a fait ressortir à son tour le côté vraiment généreux de la Commune de Paris. La révolution de mars 1871, a-t-il dit, a été une révolution intégrale en son essence.

« Le citoyen Georges Renard, en une délicate et fine riposte à un toast porté en son honneur, a bu à l'idée socialiste.

« La citoyenne Aline Vallette a remercié le socialisme d'associer les femmes à son œuvre de rénovation, et son discours a été particulièrement applaudi.

« Après quelques mots prononcés par notre collaborateur Robert Bernier, en hommage aux artistes, aux dramaturges, aux romanciers, aux poètes qui aident à la diffusion des idées socialistes, le citoyen Maxence Roldes a tenu à remercier la presse parisienne, et particulièrement le *Rappel*.

« Notre collaborateur Charles Bos a exprimé tout le gré qu'il avait à l'orateur de son aimable parole, et a affirmé que le *Rappel*, en effet, absolument dévoué aux causes ouvrières, ferait toujours tout son devoir en faveur de l'émancipation humaine.

« En sommes, fête non seulement charmante par son caractère affectueux, mais intéressante par sa portée intellectuelle. Je souhaite de nombreux lendemains à ce premier banquet de la *Revue Socialiste*. »

On s'est séparé en se donnant rendez-vous pour le premier samedi de juin. Et à l'avenir les banquets de la *Revue Socialiste* auront lieu tous les deux mois, « afin de resserrer encore, comme l'a dit Rodolphe Simon, les liens de notre *Thélème intellectuelle*. »

Le Directeur-Gérant : BENOÎT MALON.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

LES THÉLÉMITES DE RABELAIS

ET LES

HARMONIENS DE FOURIER

Rien n'arrrive que ce qui doit arriver, et voici ce qui arrivera dans les siècles des siècles.

Déjà l'immortel Rabelais l'avait entrevu et en avait fait un croquis sous le nom d'*Abbaye de Thélème*. La vision était juste, mais elle se produisait à la fin du moyen-âge, trop tôt pour pouvoir présenter une consistance quelque peu solide.

Aujourd'hui, à plus de trois cents ans de distance, après le XVIII• siècle et la Révolution Française, avec le progrès des sciences et leur féconde application à l'industrie, nous pouvons avoir de plus justes visées que Rabelais et compléter son rêve.

Pour que l'homme soit heureux, que faut-il ? Il faut d'abord qu'il se sente bien portant, qu'il soit libre d'agir selon ses volontés et que le milieu social lui permette de donner satisfaction à tous ses désirs et à tous ses besoins sans exception.

Avec ces conditions l'homme se trouverait heureux, autant que le comporte sa nature ; je crois que personne ne sera tenté de le contester.

Pour que l'homme soit bien portant, il doit être *sain de corps et d'esprit* ; sain de corps c'est-à-dire qu'il jouisse d'organes bien développés et bien équilibrés ; sain d'esprit c'est-à-dire qu'il faut que ses facultés intellectuelles et morales soient aussi bien développées et équilibrées que ses facultés physiques.

Ces conditions supposent une organisation sociale, où le bien-être est largement assuré, où l'éducation de l'enfance soit

l'objet des soins les mieux entendus, où l'éclosion de toutes les facultés physiques et morales de l'enfant se produise aussi normalement que celle des plantes, venues dans un bon terrain, préparé, approprié à leur nature.

Mais ce n'est pas tout, il faut que durant la vie des hommes cet état de santé véritable se maintienne jusqu'à leur dernier jour. Or, cet état de santé ne peut se soutenir invariablement que par l'exercice normal de tous les organes et de toutes les facultés des hommes.

Il est manifeste que sans ce point fondamental tout retomberait dans le désordre et la confusion.

*
* *

Avec la déséquilibration de l'esprit et du corps reparaîtraient les maladies physiques ou morales : on reverrait les névrosés, les hystériques, les rachitiques, les tuberculeux, les goutteux, les rhumatisans.

Les envies, les jalousies, les ambitions folles, les cupidités bizares, les compétitions de toute nature reparaîtraient de plus belle. Pour que l'homme demeure sain de corps et d'esprit, il faut donc, avant tout et comme condition première, qu'il soit placé dans une situation, propre à l'exercice complet de son activité.

Ceci est chose logique, indéniable, et voilà le problème posé.

Le problème est complexe, puisque l'organisation de l'homme l'est elle-même et puisque en qualité d'être sociable, intimement uni à son espèce on doit nécessairement tenir compte de ce qui touche l'individu et de ce qui regarde la société.

*
* *

L'activité de l'individu a deux buts principaux, que la nature prescrit : se nourrir et se reproduire.

Envisagés par rapport à l'ensemble de l'espèce, ces deux buts semblent grandir et impliquer de multiples conditions de succès. Et il se dégage de cette vue générale un troisième but que l'on n'apercevait pas d'abord, c'est l'idée et le besoin de *progrès*, le besoin d'amélioration et l'idée de perfectionnement.

Nous voici donc en face, non pas seulement de l'homme mais de la société humaine.

Chacun de ces hommes représente un microcosme de forces et de facultés diverses. La société qui embrasse cet ensemble, nous offre une multitude de forces variées attendu qu'elle a besoin d'une foule de fonctions diverses. C'est tout un vaste monde à ordonner. Comment s'y prendre? Ecoutons la nature et obéissons à ses lois.

∴

Voyez l'enfant. Quelle activité prodigieuse! quelle curiosité toujours en éveil! quel mouvement incessant, jusqu'à ce qu'il s'endorme, pour renouveler ses forces! C'est vraiment le spectacle de la vie humaine en miniature. L'enfant ne marche pas, il court, il bondit, il saute; il ne parle pas, il chante, il crie, il rit aux éclats; il ne mange pas, il dévore à tout moment. Il fait tout avec passion. C'est qu'il a tant à faire! Il lui faut grandir, apprendre l'usage de ses sens, acquérir force notions premières très simples mais qu'il ignore. Cette première éducation se passe avec la mère, les bonnes, ceux qui aiment à amuser les enfants, les autres petits. Elle dure jusqu'à deux ou trois ans.

Vers cet âge il faudrait déjà à l'enfant un champ d'activité plus sérieux et plus vaste, tel qu'en peut fournir la vie à la campagne, avec d'autres enfants. L'enfant ne s'arrête jamais, il faut toujours qu'il soit actif et fasse quelque chose. Si on ne lui trouve pas une besogne utile il cassera, il détruira, il gâtera, parce qu'à tout prix il faut qu'il agisse. Il sent bien, et nous le montre, que la vie est action. L'enfant est très logique et avec lui on ne peut masquer la vérité. Vivre c'est agir, et plus on agit avec passion et enthousiasme, plus on ressent la vie, plus on est heureux.

Le don de l'imitation, inné chez tous les enfants, est le plus général et plus utile éducateur de l'enfant. Tout l'étonne et attire son attention car il ne sait rien et il a tout à apprendre. Mais dans son entourage, ceux qui l'intéressent le plus ce sont ceux qui, par leur âge, lui tiennent de plus près. C'est ceux-là en effet qu'il peut le mieux comprendre et qu'il a l'espoir d'égaler. Il se dit qu'il fera aussi bien qu'eux, qu'il deviendra aussi habile et aussi fort.

Le voilà lancé, engrené. Laissez-le faire, il ira loin et ne s'arrêtera plus. C'est avec joie qu'il entrera dans les rangs des travailleurs de diverses catégories, où ses aptitudes le poussent.

∴

L'homme est l'agent d'activité le plus merveilleux, le plus intelligent, le plus richement pourvu de facultés de tout ordre, que nous présente la nature. C'est un Protée. Et si vous considérez l'homme uni à ses semblables, pour l'œuvre sainte de la production et du bonheur commun, c'est plus qu'un Protée, c'est une myriade de Protées, rivalisant d'ardeur et d'enthousiasme pour le but sacré : satisfaire à tous les besoins de l'humanité ; la rendre heureuse, en se sentant soi-même, vivant par le rayonnement de toutes ses forces.

Concevez-vous une destinée meilleure, plus utile, plus conforme à la nature des choses, plus en rapport avec les idées d'ordre et de bien ; avec les plus hautes conceptions ?

*
* *

Et maintenant après avoir admiré un instant le commencement de la vie sociale, il faudrait la décrire en détail et la suivre, dans la jeunesse, dans l'âge mûr, et la vieillesse. Il faudrait la montrer dans les deux sexes, avec les différences qui les caractérisent, avec les nuances infiniment variées qui naissent de ce contraste capital. Il faudrait essayer de décrire ce que produiraient chez tous les individus de l'espèce l'éclosion normale de tous leurs instincts, sentiments, aptitudes industrielles, artistiques et scientifiques.

Poussant plus loin, il faudrait s'imaginer la terre pacifiée, conquise par l'activité humaine, assainie, gouvernée, embellie par la puissance de l'homme. Il faut voir toutes les variétés de l'espèce, rapprochées, unies, faisant un tout, composant la race des hommes, autrement l'humanité.

On comprend aisément qu'à l'heure présente, nous sommes encore trop loin de ces horizons à peine entrevus, pour continuer à nous avancer sur ce terrain, si solide qu'il soit dans ses bases.

Le monde a mis bien des milliers de siècles pour devenir ce que nous le voyons. Il lui en faudra sans doute bien davantage pour se rapprocher de l'idéal que nous faisons entrevoir, quoique l'ensemble de ces idées reposent sur des bases certaines et positives.

*
* *

Nous nous nous arrêtons à ce point capital, que la paix et le bonheur parmi les hommes ne peuvent s'établir que par l'exercice intégral de l'activité humaine, par l'emploi normal des facultés de tous les membres de l'espèce.

L'exercice intégral de l'activité humaine produit non seulement la richesse générale, mais il a pour résultat, non moins précieux, de maintenir les hommes *sains de corps et d'esprit*. Cet état physique et mental a pour effet de faire disparaître les déviations physiques ou morales, les maladies et les désordres, causés par le faux essor des passions ou leur engorgement. On ne s'indigèrera plus, on ne se jalousera plus, parce que chacun donne un libre cours à toutes ses facultés, parce que chacun est traité avec justice par ses pairs et compagnons ; et parce que chacun jouit de la santé de l'esprit et du cœur. Personne ne prend des vessies pour des lanternes. On ne s'imaginera plus avoir des droits sur quelqu'un si cette personne ne vous l'accorde gracieusement et de plein gré, en un mot si son désir ne correspond pas au vôtre. Car de quel droit sinon par force, prétendriez-vous soumettre un être libre, spontané comme vous, doué de volonté comme vous, oui de quel droit prétendriez-vous le réduire à se soumettre à votre volonté ?

Des deux choses l'une : ou il subira la contrainte, et vous aurez fait un esclave d'un être libre comme vous ; ou il vous résistera, se révoltera et vous aurez provoqué la lutte, la guerre entre les hommes et fait naître dans le sein de votre mère, l'humanité, la haine avec ses fureurs, ses peines et ses souffrances.

Vous seriez un monstre ou plutôt un fou. Vous sortiriez de la nature humaine pour retomber à l'état inférieur des animaux, destinés à la lutte et à se manger les uns les autres.

∴

Malgré le triste état des sociétés humaines à la fin du moyen-âge, grâce à son esprit supérieur, Rabelais, cet Homère bouffon, comme l'a appelé Châteaubriand, put avoir la conception d'une société sage, ordonnée, éclairée, pacifique, heureuse.

Il ne faut pas oublier que Rabelais était du siècle de la Saint-Barthélemy. La vision de son esprit n'en est que plus remarquable.

Ce mot de *Thélème* vient du grec et signifie *qui agit spontanément*. Après la grande bataille contre Pichrocole le bon Gargantua distribua des faveurs à ses compagnons. Et c'est ainsi qu'il offrit à frère Jean des Entomeurs une et même deux belles abbayes.

— Non, Sire, je ne veux point diriger les autres, ne sachant pas me gouverner moi-même. Je ne pourrais accepter qu'une abbaye, où chacun serait libre de faire ce qu'il voudrait.

— Eh bien, dit le roi, il en sera ainsi et nous créerons l'abbaye de Thélème. On lira sur le fronton ta devise : *Fais ce que vouldras* : cette loi sera seule, unique. Es-tu content ? Oui, dit le moine. Et alors suit le tableau de la construction de la fameuse abbaye, et la description des mœurs de ses habitants ; ce sont des hommes et des femmes, tous vivant en paix et en joie, tous bien honnêtes, tous d'accord et vivant dans l'abondance.

Dans cette conception de Rabelais il faut surtout regarder à l'intention de l'auteur et non aux choses mêmes qu'il décrit, non plus qu'à son palais de fée.

Comparée à la nôtre, la société du XVI[e] siècle était pauvre et présentait peu de ressources. L'agriculture était misérable, la grande industrie n'était pas née. Les communications existaient à peine. On ne s'occupait que de se battre et on se battait tous les jours. Les mœurs étaient rudes et barbares : on le voit bien par les supplices en usage : le feu, la roue, la hart ou la pendaison, la question ordinaire et extraordinaire. Au milieu d'une telle société la conception de l'abbaye de Thélème est certainement le rêve d'une belle âme.

Aujourd'hui, nous pouvons et nous devons faire mieux. Nous pouvons avoir des conceptions bien supérieures à celle de Rabelais, en nous appuyant sur des bases positives.



Avec la grande industrie, la puissance des machines, notre merveilleux outillage en tout genre, l'électricité, la vapeur, la division du travail en minimes fonctions, l'accroissement du capital de production, le progrès des sciences, leur vulgarisation et leur application chaque jour plus ingénieuse à l'industrie ; les moyens de locomotion et de transport, qui rapprochent les hommes et font disparaitre les distances ; tous ces immenses progrès nous autorisent à envisager pour la société humaine un avenir, auquel son triste passé ne permettait guère de songer. Est-ce qu'un Polynésien pourrait croire à ce qui se passe en Europe ?

Cependant il faut toujours avoir présente la réalité actuelle dans sa positivité, afin de ne pas se lancer dans le rêve et les hypothèses injustifiables.

Eh bien ! De même que nous voyons encore en trop grand nombre des sourds, des aveugles, des contrefaits et des infirmes de tout genre, ainsi il faut se rendre compte et comprendre, que si l'organisation physique des hommes nous offre de telles dif-

formités il en est ainsi de leur organisation morale et cérébrale. Nous avons les fous, les violents, les gens qui *voient rouge* à la première lueur qui frappe leur regard, les obtus, les tortus, les malingres d'esprit, les contrefaits intellectuels. Il y a des parents et des enfants dénaturés : comme preuve, quoi de plus renversant et de plus douloureux ?

Donc ce n'est pas avec des hommes, dans le nombre desquels se voient tant de difformités physiques et morales qu'il est raisonnable de rêver une société de Thélémistes, c'est à-dire de personnes qui, en agissant spontanément et de leur propre mouvement, produiraient des accords toujours justes et composeraient des harmonies sociales toujours riches d'admirables combinaisons.

Non, cela ne peut pas être puisque ces hommes ne sont pas tous *sains de corps et d'esprit*. Or, c'est là le point de départ de tout rapport normal entre les hommes, et la vraie et unique source d'où peuvent découler les harmonies sociales.



Nous sommes encore bien loin des mœurs des *Thélémites* et des *Harmoniens*. Rien ne le prouve mieux que le ton général de nos sociétés actuelles. Est-ce la bonté, est-ce la pitié pour les faibles, les disgraciés de la nature qui en font la base ? Est-ce même la simple politesse, qui doit être l'expression des vertus sociales ?

On se moque, on se raille, on rit les uns des autres, surtout si c'est un bossu, ou si quelqu'un fait une chute malheureuse et ridicule ; on se pousse et l'on joue des coudes pour arriver ; on se calomnie, quelquefois plus par plaisir que par méchanceté. La lutte pour la vie s'aperçoit au fond de toutes nos actions. Tel est le train ordinaire du monde, sans le peindre des couleurs les plus noires.

Autres symptômes plus affligeants. Voyez une foule espagnole, ivre d'enthousiasme et criant *bravo toro !* si la bête furieuse a blessé le matador. Voyez d'autres *aficionados*, amateurs, entourant deux boxeurs, qui s'exterminent par de loyaux coups de poing, jusqu'à ce qu'on les emporte mourants.

Ou bien encore considérez d'autres parieurs acharnés, autour de deux coqs éperonnés et se battant jusqu'à ce que mort s'en suive. Hélas ! et combien d'autres preuves ne pourrait-on pas donner de la cruauté de nos mœurs !

Mais c'est assez, car je ne veux point parler de la guerre et

de ses suites. C'est le comble de l'horrible. Mais il y aurait trop à dire.

*
* *

Sans doute on a déjà fait quelque chose dans cette voie : *assurer la santé du corps et de l'esprit.*

Au Moyen-âge, on se baignait dans le sang par des guerres incessantes, mais point dans l'eau ; le linge de toile était rarissime, celui de coton était inconnu. De là des maladies de peau de tout genre. Les villes avaient des léproseries à leurs portes d'entrée. La voirie et les égouts n'existaient pas, ni les abattoirs non plus. De là la peste et cent autres maladies.

Si nous considérons le côté moral, nous sommes effrayés du petit nombre d'écoles et nécessairement du petit nombre de personnes un peu cultivées et même sachant lire et écrire. De là, la nécessité des écrivains publics,dont nous avons pu voir quelques échantillons, même de nos jours.

Nous sommes loin de ces temps fâcheux mais il y a encore beaucoup à faire, pour que tous les membres du corps social soient sains de corps et d'esprit, et pour que la société puisse pourvoir avec abondance à tous leurs besoins. Et jusque là, jusqu'à ce que ces conditions soient remplies, c'est en vain qu'on se flatterait que les hommes seraient capables d'être des *Thélémites*, autrement dit des créatures humaines naturellement portées au bien, et qui ne faisant que ce qu'elles veulent, vont toujours au but suprême : Faire le bien général.

Nous sommes encore à plus de cent millions de lieues du but, mais il est visible qu'on s'en approche un peu chaque jour, comme il est visible qu'il y a une belle différence entre les carrosses de Louis XIV et les trains de luxe de nos chemins de fer, entre nos mœurs et celles du Moyen-âge, entre nos machines merveilleuses et la quenouille et le rouet de nos grand-mères, entre la charrue à vapeur et le hoyau de Cincinnatus, entre la machine à battre le blé et le fléau de nos moissonneurs, entre un transatlantique et une galère à trois rangs de rames.

*
* *

La célèbre *Utopie* de Thomas Morus, le grand chancelier d'Henri VIII, la *République de Salente* de Fénelon, la *Cité du Soleil* du moine calabrais Campanella, le *Code de la nature* de Morelly aussi bien que l'*Icarie* de Cabet, le Collectivisme de nos modernes socialistes, le St-Simonisme et le Fouriérisme, toutes ces aspirations à l'unité et à l'harmonie sociale, attestent avec

une force croissante combien ces idées sont essentielles à l'homme.

Au reste, il ne pouvait en être autrement puisque par destination l'homme est un être sociable et qu'il ne peut vivre que dans l'état de société. Donc l'idée d'une société parfaite devait et tourmenter l'esprit de l'homme.

Cela était logique et fatal : seulement que d'essais d'esquisses, d'aperceptions plus ou moins folles, que de rêves devaient se produire avant d'entrevoir quelle pouvait être cette société parfaite de tous points et propre à être le cadre ou plus justement la sphère normale de l'humanité, devenue par sa science et son pouvoir la reine de sa planète !... Nous le voyons par l'histoire, nous le constatons par tous les efforts, tous les avortements dont le monde a été témoin. Et l'homme a toujours recommencé ses tentatives sans jamais désespérer. C'est comme dans la légende de Prométhée et des Titans, voulant escalader l'Olympe de Jupiter.

⁂

Parmi tous ces chercheurs de mondes inconnus, un seul a vu juste, c'est celui qui a eu la conception de l'exercice normal de l'activité humaine d'une façon intégrale et permanente, du travail accepté par l'homme parce qu'il est conforme à sa nature. Loin de repousser le travail, comme il l'a fait jusqu'ici, l'homme l'appelerait de tous ses vœux, de tous ses désirs, comme un prisonnier appelle la liberté, un malade le grand air, le soleil, le mouvement, de même, nous avons vu l'enfant faire explosion dans la vie et ne se montrer satisfait que lorsqu'il est en pleine activité.

Quand on dit à l'homme, tu vas descendre dans cette mine, tu y resteras douze heures, privé de jour, accablé de chaleur, détachant du charbon sous les coups redoublés de ton pic, exposé au grisou ; ou bien, le torse nu et ruisselant de sueur tu vas rester à la gueule de ce haut fourneau, tu vas souffler le verre, ou bien encore tu vas depuis quatre ou cinq heures du matin, conduire ta charrue ou ta charette, bêcher la terre ; ou bien tu vas t'asseoir dans un bureau pendant dix ou douze heures ; tu vas donner des leçons de musique, racler du violon ou souffler dans une clarinette, ou faire danser pendant plusieurs heures de suite ; ou bien vous allez forger, raboter, scier du bois, scier des pierres pendant toute la journée... Il est évident que l'homme répugnera à un travail ainsi présenté. Sa nature tout entière proteste et se révolte.

Aussi a-t-il fallu contraindre l'homme au travail, par la

force. On en a d'abord fait un esclave, puis un serf attaché à la glèbe, enfin maintenant il est un prolétaire, aiguillonné par la faim.

C'est sous cette rude discipline, que l'homme est sorti de l'état sauvage et barbare, qu'il s'est plié et courbé à la fatigue, et qu'il en est arrivé où nous le voyons.

*
* *

Et maintenant, remarque importante, rien ne démontre mieux combien l'homme a besoin d'exercer son activité, que de le voir supporter comme il fait le travail répugnant, tellement contraire à son organisation que tous les jours nous le voyons victime de ce travail mal sain, homicide. Combien de mutilés, d'estropiés, de malingres, de phtisiques, combien qui n'arrivent pas à la moitié de la vie ordinaire et meurent avant l'âge !!!

Et ce qui prouve la vérité de cette observation et le besoin que l'homme a d'exercer à tout prix son activité c'est le fait suivant.

Proposez à un de ces travailleurs surmenés de le mettre dans une situation où il sera bien nourri, bien vêtu, à l'abri du froid et du chaud, où il n'aura rien à faire, rien qu'à demeurer tranquille et à respirer le bon air à pleins poumons, et même avec un joli paysage sous les yeux ; à cette seule condition, c'est qu'il ne fasse rien, absolument rien de ses dix doigts et de ses autres facultés. Pendant quelques jours cet homme, épuisé, se délectera dans les délices de cette autre Capoue. Il se défatiguera, puis sentira renaitre ses forces, et bientôt alors il bondira comme un lion furieux, se précipitant dans le courant de la vie, voulant à tout prix reprendre le collier de misère. Et chacun de nous ferait comme lui, tant il est vrai que vivre c'est être actif et que par conséquent le plus grand des maux c'est l'inaction. L'inaction absolue équivaudrait à la mort. Certes,elle produirait des désordres qui l'amènerait infailliblement.

Où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir, dit un vieil adage. Nous voyons, en effet, que le travail répugnant nous présente beaucoup de peines, et que, sans la contrainte et surtout sans l'impérieux besoin d'exercer son activité, l'homme ne pourait le supporter.

Mais si nous regardons les enfants le spectacle change tout à fait. Ici l'activité est prodigieuse. Dieu sait si l'enfant épargne sa peine, il n'y songe seulement pas. Il veut tout faire : porter, trainer, pousser des objets dépassant ses forces ; courir, grim-

per et toujours avec joie, parcequ'on le laisse libre, parcequ'il va d'une chose à l'autre et que son activité se prend à cent choses à la fois. Et l'enfant n'a que du plaisir, parcequ'il se sent actif. Si on l'occupe à faire quelque menue besogne, il se montre empressé, ravi, pourvu que cela ne dure pas longtemps.

L'enfant ne songe pas à sa peine, qui est quelquefois très réelle pour son âge ; parcequ'il est actif. Il est tout à la joie de vivre et de vivre fort, autant qu'il peut.

Tel doit être le travail de l'homme ou plutôt tel doit se produire l'exercice de l'activité humaine.

Voici une troupe de jeunes gens, filles et garçons ; ils dansent pendant des heures, souvent bien longues pour ceux qui font tapisserie, ils sont haletants, ils sont las, ils essuient leurs visages, et se montrent joyeux et pleins d'entrain. Riant, heureux, ils s'entrainent dans des valses, des polkas et d'interminables cotillons, ils échangent des sourires, d'aimables paroles, ne songeant nullement à la peine qu'ils prennent mais bien au plaisir qu'ils goûtent.

Survient un grave pacha ou bien un Nabab hindou. Il s'étonne et vous dit naïvement : « Pourquoi ces jeunes gens se donnent-ils tant de peine ? » Quand je veux jouir du plaisir de la danse, moi, je fais venir des Almées, des Bayadères, je m'assieds sur un divan avec des coussins, on allume ma pipe, puis en avant la musique et la danse. Je les vois, les écoute et n'éprouve pas la moindre fatigue.

Et ce pauvre homme ne se doute que s'il s'ennuie à avaler sa langue, s'il s'empâte lourdement, s'il s'abrutit par l'abus qu'il fait de ses sens, c'est qu'il n'exerce pas son activité, c'est que tout autour de lui est arrangé pour lui épargner toute action, parcequ'elle est regardée comme une peine.

Le plus haut degré de ce non sens, de cette antique et vénérable folie, nous a été offert par le Mikado du Japon et nous l'est encore par le grand Lama du Thibet. Ces personnages, que dis-je ? Ces dieux ne font pas un seul mouvement, telle est l'étiquette sacro-sainte, on leur donne même à manger. Il est vrai que c'est dans de magnifiques porcelaines, que l'on doit casser quand ils en ont fait usage. Ceci est un comble. Je puis y ajouter cet ornement, c'est que les excréments du grand Lama sont envoyées par privilège aux fidèles : voilà qui est rabelaisien.

∴

Nous avons dit qu'un seul homme avait eu la conception du travail conforme à l'organisation de la nature humaine.

Je n'entreprendrais pas d'exposer dans le détail comment cet homme de génie entend le mécanisme des diverses fonctions de la vie sociale. Assurément, il y a là des vues aussi justes que neuves et profondes, mais on y trouve aussi de quoi rire et critiquer. Il y avait trop d'ambition à décrire dans le détail commense passeront les choses en l'an trois mille et plus? Mais il y a certains points de première importance qui ont été mis hors de toute contestation.

L'homme étant pourvu de diverses facultés physiques et morales, d'aptitudes nombreuses ne doit pas être rivé à une seule fonction. C'est un Protée, il ne faut pas le réduire au rôle de mollusque. Par la même raison l'homme doit alterner l'emploi de ses forces. En sa qualité d'être sociable, il aspire au travail par groupes et en commun. L'association à tous les degrés et sous toutes les formes est manifestement dans le vœu et l'intérêt des hommes. Dans presque tous les travaux, le concours des femmes et des enfants est non moins favorable à la production qu'au maintien du charme et du bon accord entre les travailleurs.

Point d'ordre sans une hiérarchie, qui sera plus ou moins mobile et variée dans ses formes ; mais comme cette hiérarchie sera toujours fondée sur l'élection, faite par des compétents titrés selon le mérite reconnu de chacun, il est raisonnable, d'en attendre d'heureux effets. Je n'en dirai pas davantage. C'est déjà bien assez et peut-être trop selon la disposition d'esprit du lecteur.

L'homme supérieur qui a eu la conception géniale de fonder la paix et le bonheur social, sur l'exercice de l'activité humaine, c'est *Fourier*.

*
* *

L'immortel Rabelais avait eu l'idée d'une société de gens libres, éclairés, voulant le bien commun et le pratiquant. Mais Rabelais ne pouvait indiquer par quels moyens le but serait atteint et comment ces choses seraient possibles. C'était toujours dans l'ensemble du monde un petit groupe choisi, bénéficiant de la richesse produite par le grand nombre, qui demeurait dans la peine et la misère.

Les *Thélémites* vivaient honnêtement dans l'abondance et même le luxe. Tous étaient instruits et cultivés, aimables et bienveillants, occupés seulement de se distraire et de s'amuser en bonne compagnie.

Ils ignoraient que le premier de tous les plaisirs, c'est l'exercice normal de ses forces, ayant pour résultat une utilité sociale.

Une joie véritable est attachée par la nature à tout acte productif, soit qu'il s'agisse de créer un pain, un fruit, une fleur ou un homme. Tout emploi normal de l'activité humaine engendre la joie et la richesse.

Ce que nous appelons aujourd'hui amusement : les jeux de toute espèce, billard, cartes, tric-trac et même les échecs paraitront bien fades et bien dépourvus de charmes à des *Harmoniens* accoutumés au travail attrayant, en compagnie de leurs pairs et compagnons, ayant toujours un but utile et productif.

Car telle est la sanction de tout action normale des hommes. L'utilité sociale, voilà la pierre de touche, qui permet de reconnaitre le faux du vrai, l'activité trompeuse, propre seulement à *faire passer le temps*, de l'activité productive, passionnée, hygiénique, heureuse. L'une est mensonge, l'autre vérité éclatante.

Mâcher à vide n'a rien d'agréable et moudre de même est besogne répugnante. Elle est comparable à celle de l'écureuil tournant dans sa cage ou au supplice du malheureux condamné au *treuil mill*, marquant le pas sur place, n'avançant jamais.

C'est enrageant ; aussi les anciens dans leur enfer avaient-ils condamné Sisyphe à remonter un rocher qui retombait toujours sur lui, et les filles de Danaüs à remplir un tonneau sans fond.

Ces images représentent bien le faux essor de l'activité humaine.

*
* *

En résumé :

L'homme, jeté sur cette terre, ignorant et nu, avait tout à apprendre, tout à créer, soit en lui-même, soit autour de lui.

Domestiquer les animaux, éloigner ou détruire les bêtes féroces, assainir la terre, la défricher et la rendre féconde ; par dessus tout se rendre sain de corps et d'esprit en cultivant l'un et l'autre, faire chaque jour quelques pas vers la constitution de l'unité de son espèce, afin de la rendre capable et digne de gouverner son globe, telle était l'immensité de sa tâche.

Quoi d'étonnant que l'homme y ait employé des milliers de siècles ? Quoi d'étonnant qu'il lui faille encore d'autres milliers de siècles ! Quoi d'étonnant que ce déshérité de la nature ait pataugé dans la fange, dans le sang, qu'il se soit déchiré de ses propres mains, qu'il ait mis le feu dans les villes, incendié les forêts, qu'il ait cru agréable au dieu cruel, auteur de sa misérable destinée, en lui immolant des victimes humaines dans des sacrifices sanglants, des hécatombes et des autodafés !

Et comment s'étonnerait-on davantage que l'homme, sortant

de la sauvagerie et de la barbarie, ait d'abord dû être courbé vers la terre en esclave, puis attaché a la glèbe, pour obtenir le travail utile et l'œuvre sainte de la production !... Comment s'étonner qu'à l'heure présente il faille avoir recours à l'aiguillon de la faim, au fouet de la misère, à la contrainte morale, pour obtenir ce résultat nécessaire, la richesse sociale !

Et cependant l'homme est le plus merveilleux agent d'activité qui ait paru sur ce globe. Et cependant, vivre c'est être actif, c'est agir, c'est mouvoir ses membres, c'est ouvrir les yeux et les oreilles, c'est exercer ses forces, c'est laisser vibrer son cerveau.

Imitons l'enfant qui pétille d'impatience, toujours en action, ne s'arrêtant jamais dans ses ébats joyeux, que quand il sent le besoin de renouveller ses forces par le sommeil.

Donc, ayons espoir et courage, marchons toujours, certains que nous sommes d'arriver au but. La fleur produit infailliblement le fruit.

Et l'homme, par le travail, aux invincibles attraits, parce qu'il est en rapport avec son organisation, l'homme produira l'épanouissement de l'humanité sur la terre régénérée !

E. DE POMPERY.

UNE CONCEPTION EXPÉRIMENTALE

DU MONDE PHYSIQUE

La profession médicale, à cause des études préparatoires qu'elle exige et aussi par la nature même du mode d'activité pratique qu'elle comporte, a le très grand avantage de prédisposer à une large curiosité intellectuelle, à l'observation réfléchie et subtile, à une sorte de sollicitation permanente vers les plus vastes problèmes et les plus compliqués. Le médecin instruit en anatomie et en physiologie nerveuses, habitué à voir tant de troubles moraux et mentaux succéder aux maladies, porte toujours en sa pensée la curiosité et même l'inquiétude des problèmes de psychologie scientifique qui ont acquis de nos jours un intérêt souvent si poignant (travaux de Charcot, Luys, Binet, Féré, Ch. Richet, de Bernheim, des aliénistes, travaux sur l'hypnotisme, l'hystérie, l'aphasie, etc...). Il a bu nécessairement à ces troublantes théories de la science générale, l'unité des forces physiques qui, sous la fantasmagorie changeante des apparences, ne sont que des modes de la seule *ondulation* ou *vibration*, leur équivalence, leurs transformations les unes dans les autres et dans le monde biologique, l'évolution : le transformisme, l'hérédité, l'atavisme. Il fuit volontiers dans la région des hautes conceptions d'où l'esprit plane étonné au-dessus de la cohue en apparence désordonné des phénomènes, dont il comprend enfin l'ordre et la loi. En même temps, le praticien cherche à saisir dans des problèmes de tous les jours la variabilité fuyante des faits pathologiques, qu'il est si difficile d'étreindre en une règle unique, la complexité des manifestations de la vie chez un être comme l'homme contemporain et il s'imprègne,

par cet exercice intellectuel, d'un sage relativisme qui préserve les plus aventureux de l'abime sans fond de l'abstraction et de l'hypothèse métaphysique. Cet esprit de finesse que Pascal opposait si justement à l'esprit de géométrie lui vient par une sorte d'entrainement professionnel. Tact et souplesse d'esprit sont nécessaires dans le maniement des malades et de leurs familles : il faut savoir tenir à chacun le langage qui convient, prodiguer les gronderies un peu rudes aux négligeants ou aux vicieux incorrigibles, insinuer à celui qui désespère les encouragements affectueux, les promesses fallacieuses souvent, effrayer les insouciants, rassurer les effrayés. On pénètre dans les âmes par la confession de tant de secrets inviolés à jamais, vices et passions, crimes quelquefois, soucis cuisants, existences empoisonnées, mobiles secrets avoués à celui qui est le confident du corps et le devient du cœur. Cette communion avec les dessous inconnus de la vie morale, donnent au médecin comme au confesseur une expérience profonde de l'homme passionnel, l'habitude et le goût de l'analyse humaine. Prêtre de la souffrance, il sent surtout la souffrance sociale, celle qui serait curable par la réforme des iniquités économiques. Il voit l'homme ruiné avant la vieillesse par le surmenage et la misère, l'âme flétrie sans espoir et sans clarté qui la guide, il assiste au drame silencieux du père mort abandonnant ses enfants à l'immense insouciance publique, et au combat obscur de la veuve chargée de famille. Il devient l'accusateur amer de la barbarie sociale, quand ses fonctions l'appellent ensuite auprès de l'homme opulent qui succombe à la surconsommation des biens si rares pour tant d'autres. Aussi est-ce parmi les médecins, quand la lutte trop âpre pour la vie et l'absorbante possession du métier leur laissent quelques loisirs pour penser, que l'on rencontre le plus d'intelligences émancipées et aptes à recevoir la semence démocratique et socialiste.

Ces réflexions nous sont inspirées par le livre du savant et dévoué socialiste le docteur Julien Pioger, intitulé : CONCEPTION EXPÉRIMENTALE DU MONDE PHYSIQUE *basée sur la loi universelle d'équilibration* dans lequel cet éminent collaborateur de la *Revue Socialiste* tente à son tour l'âpreté des sommets philosophiques. L'auteur des articles remarqués parus dans ce recueil : *De l'esprit nouveau et de la méthode scientifique*, et *du solidarisme social*, vient de développer dans cet ouvrage, avec la vigueur de pensée que nos lecteurs lui connaissent, sa conception à la fois positive et profonde du monde physique. Notre but sera, dans cette étude, de suivre et de résumer les principaux développements du docteur Pioger et de présenter ensuite

les objections et les critiques de minime importance qui peuvent lui être opposées.

La théorie de la connaissance, le problème de la limite de notre faculté de connaître est justement le point de départ et le fondement de ce travail. C'est, en effet, le préambule obligé de toute spéculation de philosophie scientifique ; car il importe avant tout de savoir si l'objet de notre recherche n'est pas vain, si la question posée n'échappe point à la prise de notre intelligence et ne doit pas être tenue pour insoluble. Cette critique de l'entendement humain, nous paraît être la grande conquête de la philosophie moderne. C'est la vérité essentielle qui s'est dégagée peu à peu du travail, de la pensée abstraite.

Après les philosophes qui ont cru pouvoir atteindre du premier coup la connaissance absolue du *monde en soi*, d'autres ont appliqué l'analyse à l'étude de l'intelligence humaine et déterminé la portée, la puissance de l'instrument de la connaissance et les limites de son action. Aujourd'hui, matérialisme ou idéalisme sont également des doctrines hypothétiques, métaphysiques, impliquant la notion d'une existence absolue quelconque qui n'est conditionnée par rien, déterminée par rien et qui échappe à toute démonstration expérimentale. Ces conceptions qui peuvent séduire quelques esprits à titre d'explications plausibles des choses, ce sont des tentatives impuissantes pour franchir l'Océan de l'Inconnaissable qui nous enserre de toutes parts ; mais entre elle et la philosophie scientifique, fondée sur la rigoureuse expérience des faits, il n'y a rien de commun.

Le monde extérieur ne nous est connu et ne peut nous être connu que par nos sensations, par les modifications qu'il imprime à notre moi sentant. Toutes les notions que nous avons acquises sont donc relatives à nous, et si elles nous renseignent, ce n'est pas sur le monde tel qu'il est en lui-même ; mais sur le monde tel qu'il nous apparaît. Ainsi, il n'y a rien de plus complètement distinct dans notre vie sensitive que les sensations de chaleur, de lumière, de son. Et cependant le son n'existe pas en dehors de nous, la nature ne contient que les vibrations de l'air ; la lumière n'existe pas, il n'y a que les vibrations de l'éther ; la chaleur n'existe pas non plus. Le son et la lumière résultent de la combinaison entre un je ne sais quoi d'extérieur, vibration ou ondulation probablement, et nos sens de la vue et de l'ouïe. Entre le phénomène tel que la science nous le fait connaître et l'apparence sous lequel il se présente à nous, il existe une différence énorme. Depuis Démocrite d'Abdère qui a dit : « C'est dans l'opinion qu'existe le doux, dans l'opinion « l'amer, dans l'opinion le chaud, dans l'opinion le froid, dans

« l'opinion la couleur » jusqu'à Hobbes, Locke, Berkeley l'idéaliste négateur du monde extérieur (en quoi il dépassait ses prémisses), Hume qui a exposé le phénoménisme sceptique et critiqué magistralement les idées métaphysiques de causes et de forces pour les réduire à de simples relations de coexistence ou de succession entre les faits ; Kant, enfin, le critique de la Raison pure qui a donné à la doctrine de l'essentielle relativité de nos connaissances expérimentales sa démonstration la plus profonde, tout en essayant, par un grandiose et vain effort, de reconstruire la métaphysique au moyen du raisonnement *à priori* et de l'idée du devoir, jusqu'à Schopenhauer qui exagérant l'idéalisme Kantien, a dit : *le monde est ma représentation*, jusqu'aux positivistes anglais et surtout Stuart Mill, jusqu'aux contemporains les plus récents Taine, qui paraît imprégné du phénoménisme de Hume, Paulhan qui a défini : *la matière cause inconnue de nos sensations connues*, Jules Soury qui a écrit : « la « critique de la connaissance, voilà quel est aujourd'hui le fon- « dement nécessaire de toute conception du monde et de la vie, « voilà la préparation indispensable et comme l'introduction à « toute philosophie.» (*Bréviaire de l'Histoire du Matérialisme*, préface) et plus loin : « la science n'atteint en dernière analyse « que des relations dans l'espace. Quant à ce qui se meut ou est « mû, quant au corps elle ne les perçoit que par l'intermédiaire « des sens, véritable prison dans laquelle nous sommes enfermés « de la naissance à la mort. » (Même ouvrage). Toute cette imposante lignée de penseurs, dont beaucoup comptent parmi les plus puissants génies de l'humanité, a collaboré à la grande œuvre qui est la détermination des limites de notre connaissance toujours relative et la fixation des conditions préalables et nécessaires à toute science réelle des choses.

La matière même n'est, malgré les apparences, ni plus stable, ni plus solide que les autres notions métaphysiques. Ses propriétés dépourvues de toute existence absolue ne sont concevables « qu'en tant que fonction de notre entendement. » Au reste par l'analyse philosophique et scientifique on ne tarde pas à arriver à l'anéantissement complet, à l'évanouissement de ce qui parait à tant de gens l'*être* par excellence. (voir pour cette belle démonstration tout le chapitre deuxième). Les matérialistes vulgaires qui ne croient qu'à ce qui tombe sous leur sens, sont donc, sans le savoir des métaphysiciens et des idéalistes, puisque les modifications du sujet, sentent, constituent pour eux l'unique réalité, aussi décevante et aussi fugitive du reste que les plus abstraites spéculations, contre lesquelles ils partent volontiers en guerre. Le mot matière désigne, comme le dit

excellemment le docteur J. Pioger, « la propriété commune que « présentent tous les corps de tomber sous nos sens directement « ou indirectement » et par suite « à quoi bon raisonner comme « si cette propriété était quelque chose de réel, comme si elle « pouvait exister en dehors du fait de notre perception. Notre « affirmation, notre croyance en la matière vise notre sensation, « notre état de conscience résultant du rapport des corps exté- « rieurs avec nous-mêmes. » C'est ce simple rapport et non une vérité absolue, et non une connaissance des choses en elles-mêmes, c'est cette seule relation entre les corps physiques et notre propre organisme qui constitue la vérité expérimentale.

Ces rapports avec notre organisme deviennent tous les jours plus parfaits, plus complexes, par la découverte de moyens d'investigation qui s'ajoutent à nous comme des *sens auxiliaires*, et nous permettent de faire pénétrer dans notre intelligence une plus riche moisson de sensations et de perceptions. Au point de vue de l'expérience il n'y a aucune différence entre ce que l'on a appelé l'*esprit* et ce que l'on a appelé la *matière*. Il n'existe que des phénomènes perçus et sentis les uns par les sens ordinaires, les autres par le sens interne, phénomènes dont la science a pour but de trouver les rapports de similitude, de coexistence ou de succession, sciences physiques, biologiques ou sociales ne recherchant pas autre chose.

Mais au-dessus de ces multitudes infinies de phénomènes, l'objectif de la science supérieure est de trouver la loi la plus compréhensive du monde, c'est-à-dire le rapport le plus général qui existe entre les choses ou plus exactement entre nos perceptions des choses, le caractère commun que toutes possèdent malgré les différences apparentes. C'est là l'objet de la vaste synthèse que vient de tenter notre savant collaborateur pour lequel « toutes les forces de la nature tendent à s'équilibrer en « réagissant les unes sur les autres, à se *grouper*, à se *solidariser* en donnant naissance aux *phénomènes* et *apparences* « *du monde physique*, aussi bien qu'aux *hommes* et aux « *sociétés* : C'est ce que nous appelons la loi d'*équilibration* et « la loi de *solidarité universelle* ou *solidarisme*. »

Le monde dit *matériel*, qu'il s'agit de comprendre et d'expliquer, est limité pour nous par la limite même de nos perceptions. Or, nous ne pouvons percevoir, connaître et même concevoir que ce qui peut être différencié. Un objet non différenciable par un caractère quelconque reste confondu, indistinct, échappe à nos sens et à nos investigations et par conséquent à notre pensée, car rien n'est dans l'intellect qui n'ait été préalablement *in sensu*. Là où cesse la différenciation non pas seulement

actuelle mais *possible* là aussi cesse notre connaissance non pas seulement actuelle mais *possible*. Existe-t-il quelque chose au-delà ? Nous l'ignorons absolmentu et nous l'ignorerons toujours. Les métaphysiciens ont cherché à masquer leur ignorance en appelant cet *au-delà* indifférenciable et par conséquent incognoscible du nom d'*infini*. L'infini incognoscible et par suite inconcevable n'est qu'un mot vide sans signification et sans substance, parce qu'il désigne l'absence de toute qualité finie, c'est-dire perceptible ; en un mot l'absence de toute *réalité*, une pure *abstraction*.

Telles sont les doctrines philosophiques générales qui ont guidé le docteur Pioger dans son étude, et qui, par leur caractère éminemment positif,doivent nous donner confiance dans les résultats acquis sous le contrôle d'une aussi sévère méthode. Les premiers chapitres sont destinés à établir que les doctrines modernes des Physiciens et des Chimistes sur la constitution du monde restent entachées d'esprit métaphysique. Après la partie négative vient la partie positive de l'œuvre, dans laquelle est exposée la doctrine du *solidarisme* physique.

L'ouvrage actuel est consacré au développement de cette doctrine en ce qui concerne l'explication du monde physique. Nous croyons savoir qu'un deuxième volume traitera de la Loi de *Solidarité* dans le monde biologique, mental et social. La partie sociale de cette étude a déjà été esquissée dans les deux articles publiés par la *Revue Socialiste*, en Novembre et Décembre 1891.

La théorie atomo-mécanique,aujourd'hui en faveur, est-elle parfaitement satisfaisante ? On sait que, d'après cette conception ou cette hypothèse, les corps simples sont composés de particules extrêmement fines, indivisibles et indestructibles que l'on appelle : les *Atomes*. Ces atomes sont doués d'une certaine quantité de *mouvement* ou mieux d'*énergie*.

Mais l'atome est une abstraction inconcevable et contradictoire : il ne peut être en même temps *irréductible* et posséder cependant une qualité matérielle quelconque « puisqu'il nous « est impossible de concevoir une propriété quelle qu'elle soit « sans que nous puissions supposer la possibilité d'augmenter ou « de diminuer cette propriété ». La notion d'énergie en *soi* ou de mouvement n'explique rien, car elle n'est pas intelligible sans quelque chose qui se meut. Or, la notion de mouvement est également chose relative, conditionnée puisqu'elle prend naissance dans la perception d'un corps occupant successivement des points différents de l'espace.

Ces tentatives d'explication sont insuffisantes et anti-scien-

tifiques à cause des tendances métaphysiques qu'elles contiennent. On sent que les savants ont voulu trouver un substractum à tous les phénomènes dont ils constatent la fuyante mobilité. Pleins de l'idée abstraite de *substance*, ils ont perdu de vue que l'objet de la science est de constater simplement des rapports, des relations permettant de distinguer la chose perçue de ce qui n'est pas elle et du néant : d'où l'inutilité et la contradiction qu'il y a « à chercher un substratum, une substance à un fait de relation, à un rapport, autre que cette relation ou que ce rapport « même ».

A ces idées qui impliquent toutes un concept de réalité absolue, une théorie relative à la constitution de la *matière-substance*, qu'il faut bien distinguer de la *matière-sensation*, le docteur Julien Pioger substitue une doctrine forcément hypothétique mais éloignée de toute spéculation onthologique sur l'Etre en lui-même. Arrivé à un certain point la matière, au sens expérimental et non métaphysique du mot, cesse d'être connaissable. Il existe bien encore quelque chose, mais ce quelque chose n'est plus perceptible. Ce n'est pas la matière qui est arbitrairement limitée comme dans le système des atomes, c'est seulement la conception que nous pouvons en avoir. Le point de limitation est pris non dans les choses dont l'essence nous est inconnue mais dans la connaissance que nous pouvons en acquérir. L'*Infinitésime* désigne le degré où les objets nous deviennent inconcevables, sans emporter avec lui l'idée de néant.

Chaque *infinitésime* ne peut être conçu que comme animé d'un mouvement *infinitésimal*, c'est-à-dire non différenciable. Nous revenons donc par une autre voie aux concepts de *masse* et d'*énergie*, mais avec cette différence capitale qu'au lieu de les présenter comme des *Réalités* des *Entités*, nous les considérons comme les abstractions les plus générales que nous puissions extraire du monde physique. Ces abstractions même ne sont que l'expression d'un rapport général entre les choses.

L'Infini, c'est-à-dire non pas l'infini absolu et réel des métaphysiciens, mais le non-différenciable, le non-cognoscible de notre auteur est rempli d'Infinitésimes « c'est un fluide parfait « dans lequel chaque Infinitésime est à l'état d'équilibre indif« férent supportant dans tous les sens une pression égale. » Dès que ces Infinitésimes se groupent de façon à devenir accessibles à nos sens, ils apparaissent alors sous la forme *matière-sensation* et deviennent objets de notre connaisance toujours relative.

Si ingénieuse, si intéressante que soit cette originale conception, nous ne pouvons cependant nous empêcher de formuler quelques objections.

D'abord, il est bien évident que c'est là seulement une théorie ou une hypothèse non vérifiable, puisqu'elle dépasse par sa définition même le domaine de la démonstration expérimentale. Au delà de la limite de nos perceptions, on admet qu'il existe encore quelque chose et on se livre à des recherches touchant la constitution possible de ce *nescio quid*. Les conclusions formulées par notre éminent ami, si plausibles qu'elles soient, plongent forcément dans l'incertain et dans l'inconnu. Rien n'en prouve et n'en prouvera probablement jamais l'exactitude ou la fausseté. La théorie de l'*Ether* même, qui porte avec elle cependant bien des probabilités d'ordre expérimental et d'ordre mathématique, n'est qu'une explication très rationnelle et presque nécessaire des faits, et non pas une acquisition ferme.

Le reproche précédent, si léger qu'il soit (car toute généralisation scientifique très vaste contient toujours une part d'hypothèse, exemple la théorie de l'*Evolution*) ne peut pas être évité. On doit le compléter en ajoutant que l'*Abstraction* aussi s'y montre à un haut degré. Pour y échapper il faudrait définir l'Infinitésime la plus petite particule de matière *perçue*. Voilà qui serait encore concret, réel, (au sens expérimental) tandis que la doctrine du docteur Pioger veut atteindre ce qui n'est pas perceptible, c'est-à-dire inexistant, pour nous ; du reste, toute loi générale comporte par nature une certaine quantité d'abstraction, proportionnée à la généralité même de la loi.

Cette idée des choses peut-elle être qualifiée de conception métaphysique ? Elle y touche presque, mais se tient sagement à l'écart de toute vue ontologique, de toute spéculation précise sur le fond même et la nature de la réalité en soi. Elle marque seulement le point ou cesse la condition nécessaire de la connaissance scientifique. Elle suppose l'au delà possible, mais comme cet au-delà est incognoscible, scientifiquement elle donne encore une dernière « silhouette » du réel d'après les probabilités expérimentales, mais elle ne tente rien au delà échappant ainsi au reproche de métaphysique et s'arrêtant sur le bord même de l'abime.

Les Infinitésimes sont animés d'un mouvement également Infinitésime, c'est-à-dire indifférenciable, mais capable d'une série infinie de combinaisons possibles, de directions réciproques. Quand deux corps, deux forces, deux mouvements parfaitement égaux se font diamétralement opposition, ils entrent en *équilibre*, Deux infinitésimes ainsi unis forment un couple c'est-à-dire un système dynamique composé de deux éléments en rotation autour de leur centre de gravité, (centre d'*équilibration*). Le mouvement de translation dans l'espace a été changé

en un mouvement de gravitation autour l'un de l'autre. Le fait élémentaire primordial qui émerge au-dessus des ténèbres de l'incognoscible, le fait auquel la raison abstraite aboutit aussi bien que l'Expérience, c'est la « *relation de deux Infinitésimes et cette* « *relation implique nécessairement leur équilibration*. » C'est là le premier acte, (la formation de ce couple) de différenciation de l'inconnu, c'est par suite le point de départ de toute cognoscibilité, de toute science, de toute notion des choses. C'est aussi la naissance, l'éclosion initiale du *Fini*, (c'est-à-dire du différenciable, du connaissable) dans l'*Infini*, qui n'est que l'inconnaissable et l'indifférenciable. On peut comparer ce qui se passe à une sorte de condensation de l'*Infini* aboutissant à une gouttelette de *fini*, c'est-à-dire de réel et de perceptible. Voilà la seule théorie scientifique de la création ; la création n'étant plus que l'acte d'apparition pour nos sens et nos moyens d'investigation de la matière qui se différencie, ce qui laisse en dehors la conception métaphysique et ontologique de la production des choses *ex-nihilò*. C'est la création par rapport à nous (la seule dont nous puissions nous faire une idée) opposée à la création absolue, en soi, d'où il résulte que le problème de l'origine du monde physique revient à savoir comment la matière peut nous être différenciable et se confond complètement avec le problème de la connaissance.

En partant de la théorie des infinitésimes nous avons fait un pas de plus ; nous sommes arrivés au couple mécanique équilibré et en mouvement autour de son centre de gravité. C'est là la chose physique la plus simple qui puisse être connue et conçue. On peut l'appeler la loi d'*Equilibration* laquelle est la condition nécessaire de toute différenciation physique. Cette équilibration implique la *solidarité* de deux éléments. Voilà la deuxième loi : Loi de *solidarité*. Concluons « que l'*Equilibration* est la cause « *primordiale, nécessaire*, et la *solidarité*, la condition néces- « saire de tout ce qui existe, de tout ce qui est *connaissable*, « *concevable, possible* dans notre *monde physique*. »

Après avoir ainsi posé les deux lois essentielles et générales du monde, le docteur Pioger en étudie successivement la valeur explicative dans les divers ordres de connaissances relatives aux sciences de la nature inanimée. Il montre justement dans un chapitre (chapitre VI) intitulée *synthèse cosmique ou astronomique*, que la loi de l'*Attraction* universelle sur laquelle repose la mécanique céleste, est inintelligible si on ne la considère pas comme une résultante de l'Equilibration. En effet, et c'est ici le lieu de réfuter une idée fausse, sentant la vaine scolastique du Moyen-âge, qui est entrée assez profondément dans l'esprit des savants, « la tendance de la science moderne est de considérer la

« *Loi naturelle*, physique, chimique, biologique ou autre comme « la *cause* du phénomène : c'est là de la métaphysique : une loi « n'est pas et ne peut être que l'expression d'un rapport que « nous percevons dans l'enchaînement ou la dépendance des « phénomènes. » (Dr Pioger : lettre particulière). L'attraction n'est pas la cause des mouvements astronomiques : cette loi n'exprime qu'un rapport entre plusieurs phénomènes, et non « pas une propriété existant par elle-même et en elle-même ». Déclarer que les corps ont la propriété de s'attirer en raison directe de la masse et en raison inverse du carré des distances et croire que cela constitue une explication satisfaisante pour l'esprit, c'est déclarer que les corps s'attirent parcequ'ils ont la propriété de s'attirer, c'est donner le fait lui-même comme une explication du fait. c'est pur verbiage et simple tontologie, c'est revenir à « la *vertu dormitive* » de Molière.

Au contraire, la rencontre et l'équilibration de deux Infinitésimes constituant le couple primordial, sont des phénomènes (à part l'hypothèse des Infinitésimes animés de mouvements infinitésimaux), d'ordre mécanique et d'ordre *expérimental* qui expliquent les choses d'une façon bien plus positive. Ces couples unis de la sorte, doivent s'équilibrer entre eux et constituer des systèmes de plus en plus complexes et de plus en plus coordonnés ; d'où il résulte que tout dans l'univers est soumis à la loi de solidarité. Chaque corps est composé d'une multitude de particules étroitement enchaînées les unes par rapport aux autres. Les masses cosmiques se sont produites par l'agglomération de ces corps, équilibrant entre eux les forces égales et contraires qui les animent.

Après la synthèse cosmique, nous assistons à la synthèse physique. D'après les conceptions les plus hautement scientifiques des Mathématiciens et des Physiciens, tous les phénomènes de chaleur, de lumière, d'électricité se résolvent en phénomènes de mouvement : d'où il résulte que les lois mécaniques du mouvement doivent tout régir dans l'Univers. Par conséquent la première transformation de mouvement que produit la première équilibration de deux infinitésimes est l'origine, le point de départ de toutes ces forces naturelles que nous avons distinguées sous des noms différents, malgré leur identité de nature, à cause des impressions différentes laissées sur nos sens. De plus, la doctrine de l'Equilibration et du Solidarisme explique mieux que toute autre la cohésion, l'élasticité, la cristallisation, etc...

Le dernier chapitre,celui qui précède la conclusion générale et le résumé de tout l'ouvrage, traite de la synthèse chimique considérée comme une résultante de l'Equilibration et du Solida-

risme. La véritable loi qui domine l'agencement des Atomes est le jeu de l'Equilibration. Toute réaction chimique doit être considérée comme une rupture des relations d'équilibre antérieurement existantes dans un corps aboutissant à la mise en liberté des forces de chaque atome et à la réalisation d'un nouveau groupement muni de propriétés différentes.

Nous ne pouvons entrer pour ces questions dans les détails trop techniques d'un exposé complet. La théorie de l'*Equilibration* mise au contact de faits d'ordre différents se montre parfaitement satisfaisante dans l'explication de ces faits, ce qui est l'épreuve la plus probante à laquelle une conception doctrinale puisse être soumise. Aussi ne faisons-nous aucune difficulté pour reconnaitre que la lecture du *Solidarisme physique et Solidarisme social* laisse en dernier lieu une impression de solidité et de vigueur en même temps que d'ingéniosité.

Cette impression est fortifiée encore par le dernier chapitre intitulé : Bases et règles de la philosophie Expérimentale, dans lequel l'auteur résume avec une grande force, avec une belle largeur de pensée les principes premiers de Philosophie générale dont il s'est inspiré, et qui lui ont permis d'établir sur un fondement moins stable que celui de la spéculation *à priori*, la très grande probabilité de ses doctrines. Ce dernier chapitre qui contient la revue générale des idées de notre collaborateur sur l'Infini, le Temps, l'Espace, la Création et la critique très forte des entités métaphysiques connues sous ces noms, qui définit la Philosophie comme la Synthèse la plus élevée de la science expérimentale, est d'une grande allure majestueuse, d'une éloquence sévère et d'un intérêt de premier ordre ; c'est la digne conclusion, bonne à lire et à relire, d'un ouvrage remarquable, dans lequel les plus difficiles problèmes sont traités avec une pénétration très vive et qui honore grandement son auteur ainsi que la *Revue Socialiste*, à laquelle il veut bien confier une grande partie de ses travaux, qui honore aussi le socialisme contemporain dans la personne d'une de ses plus brillantes recrues.

Rattacher le socialisme à un système cosmologique scientifiquement établi, montrer que notre conception de justice et de solidarité sociales, n'est qu'un cas particulier, qu'une application à un domaine spécial de la grande *Loi* générale qui régit le monde entier du connaissable, n'est-ce pas donner la plus philosophique et en même temps la plus forte justification de nos doctrines ?

N'est-ce pas ruiner l'individualisme économique que de montrer combien il est nécessaire à la nature même des choses ? Rien, dans la vaste ampleur de l'Univers, n'est individuel, tout est solidaire.

A. DILLON.

CONCEPTION EXPÉRIMENTALE DE LA VIE

I.

Qu'est-ce que la vie ?

Le problème de la vie a été la question par excellence du philosophisme : chaque doctrine sur la vie a été la clef de voûte d'une école philosophique. La vie est le pivot autour duquel ont tourné les intelligences de tous les temps à la recherche obsédante de l'insaisissable mystère. Partout et en tout nous retrouvons dans le passé, nous reconnaissons dans le présent, nous entrevoyons dans l'avenir, cette même obsession du problème primordial de la *Loi de la Vie*. C'est que, en réalité, nous sentons implicitement, instinctivement, que tout ce qui intéresse notre pauvre humanité se rattache intimement et nécessairement à la loi même de la vie. N'est-ce pas ce qui explique et ce qu'implique l'anthropomorphisme des premiers âges, d'où sont nées toutes les religions, et les religions n'empruntent-elles pas leur raison d'être et leur succès à la préoccupation par excellence de la vie, au problème de l'origine et de la destinée des êtres, absolument comme la médecine est née et a vécu du souci de la conservation de la vie ? La philosophie ne se résume-t-elle pas en somme à la double conception spiritualiste et matérialiste de la vie ? La civilisation n'est-elle pas le résultat de la recherche et de la conquête des moyens et des conditions de la vie ? Nos rêves et nos aspirations, nos craintes et nos désirs, chantés par les poètes de tous les temps, sont-ils donc autre chose que l'expression de notre amour de tout ce qui tient à la vie ? Le but suprême de l'art n'est-il pas de reproduire, de fixer, de perpétuer la sensation, l'illusion de la vie ? La science, la recherche infatigable de l'inconnu, n'ont-elles donc pas toujours le même et unique but, la vie, soit pour en pénétrer les secrets, soit pour en faciliter les manifestations ? La question sociale actuelle ne puise-t-elle pas sa force irrésistible aux sources mêmes de notre instinct de conservation ?

Qu'est-ce donc que la vie ? Et, si cette question capitale est restée jusqu'ici sans réponse satisfaisante, est-ce donc parce que le problème est insoluble, ou ne serait-ce point simplement parce qu'il a été mal posé ?

Sans entrer ici dans l'examen inutile de toutes les définitions qui ont été données de la vie, nous n'avons qu'à remarquer qu'une définition ne peut être qu'une tautologie, *idem per idem*, comme disaient les scolastiques grands faiseurs de définitions, ou impliquer une théorie de la vie, et, par conséquent, n'avoir d'autre valeur que l'hypothèse qu'elle se trouve impliquer nécessairement.

Ce qui frappe le plus quand nous essayons de savoir ce que nous pensons de la vie, quand nous cherchons dans leurs écrits ce qu'en disent les philosophes et les savants, c'est le vague et la confusion de l'idée que tous se font de la vie, c'est l'impossibilité de saisir, de discerner ce qui caractérise exactement la vie et la différencie de ce qu'elle n'est pas. Il est bien incontestable que c'est là un effet de l'extension de notre connaissance des manifestations de la vie, car nous ne saurions établir une limite nette, fixe, entre ce que nous considérons aujourd'hui et ce que nous pourrons être amenés à considérer demain comme l'extrême limite de la vie. C'est que, plus nous allons, plus la science étend le domaine de la vie, en même temps qu'elle en précise davantage les caractères et les propriétés et en atténue de plus en plus les différences dites *essentielles*: La *matière vivante* ne nous apparait plus comme essentiellement différente de la matière brute. On a beau invoquer des différences capitales, nous commençons à ne plus pouvoir méconnaitre que la mécanique animale nous dévoile les plus grandes analogies entre les mouvements physiologiques et les mouvements de toutes sortes que nous étudions dans le monde physique ; la physique et la chimie biologiques ne nous permettent guère de conserver l'idée de différences essentielles entre les propriétés physico-chimiques des corps vivants et celle des corps physiques.

Toutefois, si nous n'en sommes plus à l'idée du *principal vital*, ce serait cependant une erreur de croire que nous sommes arrivés à une conception expérimentale de la vie. Nous soupçonnons même très peu en général à quel point nous restons réfractaires aux données les plus simples, les plus banales, que nous révèlent constamment les faits d'observation, d'expérience et d'expérimentation. Nous les acceptons couramment comme article de *foi scientifique*, mais nous en méconnaissons complètement la signification dans notre mentalité pour ce qui concerne notre conception vraie, expérimentale de tout ce qui a trait à la vie. Partout la science nous montre la vie comme la simple résultante des propriétés de la matière vivante, partout la science nous montre que les propriétés de la matière vivante sont de simples résultantes du jeu d'actions et réactions des propriétés de la matière

organique ; partout la science nous montre les propriétés de la matière organique comme de simples résultantes de la matière physique ; partout enfin les propriétés de la matière physique se réduisent à de simples expressions de rapports qui se conditionnent dans notre connaissance par les conditions même de notre *perceptivité* et *cognoscibilité ;* toujours nous persistons à supposer un substratum, une substance aux propriétés que nous constatons, comme si l'idée de *substance* « en soi » n'était pas *contradictoire à toute connaissance* et parfaitement inconcevable (1). On n'a pas idée du petit nombre de ceux, même parmi les savants, qui ont réussi à s'affranchir de cette conception ontologique et à se laisser pénétrer franchement par l'esprit scientifique et la conception vraiment expérimentale des choses. De là cette contradiction, étrange chez des savants distingués, entre leurs idées professionnelles scientifiques et leurs idées spéculatives ou philosophiques. Cela tient beaucoup à la spécialisation à outrance dans le domaine scientifique nécessitée par la multiplicité incessante des branches scientifiques et les conditions et obligations de la vie qui nous cantonnent chacun dans notre sphère professionnelle : Il en résulte, d'une part, une concentration excessive de l'attention générale sur le détail et l'analyse, et, d'autre part, un oubli, une méconnaissance générale du caractère fondamental de la connaissance qui est la comparaison, la synthèse. C'est en effet une erreur de croire qu'une science peut se constituer intrinsèquement, sans avoir besoin de recourir à l'aide des autres sciences ; c'est à peu près comme si on voulait soutenir que l'œil peut suffire à lui tout seul pour nous donner la connaissance du monde objectif sans que nous ayons besoin de recourir à nos autres sens pour compléter, contrôler ou confirmer ses données. Chaque science, chaque moyen ou procédé nouveau d'investigation scientifique constitue une sorte de sens auxiliaire et nous ne devons jamais négliger de comparer, de compléter, de contrôler les données de ces sens auxiliaires les uns avec les autres, c'est-à-dire que nous devons rapprocher, comparer les diverses branches de nos connaissances si nous voulons acquérir toute la connaissance dont nous sommes susceptibles. C'est là un point très important qui répond d'avance à la prétention de ceux qui affirment que la conception de la vie doit être demandée exclusivement à l'étude de la vie, à la biologie, et à l'objection qu'on pourrait vouloir nous opposer en raison du caractère abstrait de généralisation que nous sommes obligés de chercher à notre conception expérimentale de la vie.

Mais cela tient aussi beaucoup à notre habitude de considérer nos abstractions comme des entités, comme des réalités substantielles ; nous confondons ainsi le signe avec la chose ; nous oublions que

---

(1) Voir : *Conception expérimentale du monde physique.*

la seule réalité que nous connaissons et pouvons connaitre c'est le fait de la détermination des choses en nous-mêmes, c'est-à-dire leur objectivité non leur substantialité. Ainsi la vie ne peut nous être connue ni connaissable qu'autant qu'elle peut se déterminer dans notre connaissance et elle ne peut le faire que par ce qui nous la rend perceptible, différenciable de ce qui n'est pas elle, c'est-à-dire par ce que nous appelons ses propriétés caractérisques. De là l'impossibilité de définir, de caractériser, de connaitre, de concevoir la vie autrement que par les diverses façons dont elle est perceptible, cognoscible. Ce qui, du reste, est tout à fait conforme à ce fait d'observation que nos idées sur la vie se modifient parallèlement à la connaissance que nous en acquérons, d'où il suit que notre conception de la vie ne peut être que la généralisation la plus adéquate possible de l'ensemble de nos connaissances de tout ce qui a trait à la vie, au lieu de s'égarer dans l'inconcevabilité de ce que peut etre la vie « en soi ».

Bien que l'inanité en soit amplement démontrée, cette sorte de spéculation ontologique est encore tellement ancrée au fond de nos habitudes de penser qu'il faut nous garder de la négliger ; car, au fond c'est toujours elle qui se redresse, souvent à notre insu, devant les conquêtes de la science, pour nous en obnubiler la compréhension complete. C'est une illusion de croire que la démonstration scientifique suffit pour entrainer la conviction et redresser nos idées toutes faites. Quand nous croyons avoir chassé le fantôme métaphysique, nous le retrouvons au fond sous une forme ou sous une autre, le plus généralement sous la forme de l'idée vague, confuse mais indéracinable qu'une chose ne peut exister sans avoir une base, un substratum, une substance. Nous confondons ainsi l'*objectivité* avec la *substantialité* des choses. L'objectivité suppose et implique l'existence du monde objectif indépendamment du fait de notre perception, contrairement à l'erreur de Berkeley, mais l'objectivité est essentiellement expérimentale et se distingue profondement de la substantialité. L'objectivité, en effet, ne peut consister qu'en un rapport, et non en une entité, en une substance, puisqu'elle suppose et implique la perception, et que celle-ci ne peut se concevoir en dehors d'une différenciation ; d'où il résulte qu'il y aurait contradiction à supposer que nous pouvons percevoir une chose absolument simple, une chose « en soi ». Or tout ce que nous savons du monde objectif se réduit précisément, par l'analyse, à de simples notions de rapports, à de simples différences : Nulle part la science n'aboutit à la notion de la chose absolument simple, ayant une existence « en soi et par soi ». Toute connaissance suppose bien un objet connu et un sujet qui connait ; mais l'objet connu ne peut être connu qu'autant qu'il est différenciable, c'est-à-dire qu'il ne peut être connu « en lui-même », indépendamment de tout rapport, de toute relation, de toute différence avec un autre. De là l'impossibilité de

percevoir autre chose que les rapports et les différences des choses entre elles : l'existence de l'objet est réelle, mais son existence se réduit à une notion de rapports, non de substance dans le sens scolastique.

Si nous essayons de soumettre à l'analyse l'idée d'entité, de substantialité de la vie, nous voyons de suite l'impossilité de concevoir, de définir cette substance, ce principe vital. Tout ce qu'on pourrait dire et tout ce qu'on a pu dire, en effet, c'est de définir ce principe vital comme étant ce qui donne la vie à tout ce qui vit. Mais ce principe vital ne peut être conçu lui-même autrement que comme une chose *vivante*, c'est-à-dire ayant les attributs ou propriétés de la vie, ce qui n'est que changer la question ou reculer la difficulté, à moins de prétendre que le principe vital, âme ou esprit, puisse exister en dehors du phénomène qui constitue la vie, c'est-à-dire en dehors des conditions qui nous la rendent connaissable : ce qui est alors tomber dans l'inconnaissable, l'inconcevable, l'impossible.

En somme, nous ne pouvons pas faire que l'idée de vie n'implique nécessairement tout ce que nous considérons comme caractérisant ce qui vit pour le différencier de ce qui ne vit pas. Aussi, pouvons-nous justement remarquer que notre idée de substantialité de la vie sous la forme de principe vital, d'âme ou d'esprit, nous est beaucoup moins venue du besoin réel de supposer un substratum à la propriété de vivre, ce qui logiquement devrait être la matière vivante, que de la façon toute anthropomorphe dont s'est développée l'idée même de vie. Il en a été de la vie comme de la matière : ce fut d'abord une simple expression employée pour distinguer ce qui vit de ce qui ne vit pas. Les hommes n'ont point eu d'emblée l'idée générale de la vie : ils ont d'abord remarqué des analogies plus ou moins superficielles, plus ou moins exactes, entre les êtres qui possédaient la faculté de se mouvoir. N'est-ce pas encore notre propre tendance d'attribuer la vie à tout ce qui remue ? N'est-ce pas ce que nous constatons encore chez les animaux qui manifestent tous les signes de la crainte et de l'anxiété, devant un objet familier, habituellement inerte, auquel on imprime tout à coup une série de mouvements par un stratagème quelconque, invisible pour eux ? Laissez un chien jouer avec un os, puis, au moyen d'une ficelle faites que cet os remue tout à coup : vous verrez presque infailliblement la pauvre bête avoir peur, s'enfuir, se cacher ; faites, au contraire, le même simulaire avec un petit objet devant un jeune chat ; celui-ci se mettra aussitôt à lui faire la chasse comme à une souris. La peur qu'ont les enfants, les simples, devant les ombres fantasmagoriques du crépuscule et des nuits sombres, leur effarement devant toute chose inconnue qui remue, sont autant de faits qui témoignent de notre tendance primitive à attribuer la vie à l'automatisme, au mouvement spontané. C'est la motilité qui a fait grouper ensemble les êtres animés de mouvements, mais la première interprétation de la vie

semble bien avoir été fournie par le souffle de la respiration. C'est à force de constater que ce souffle (animus) cessait, s'envolait du corps toutes les fois que le corps cessait de pouvoir se remuer que les hommes ont été amenés à voir dans ce souffle la cause de la vie elle-même, et, du même coup, à faire de ce principe de la vie, une chose légère, subtile, qui ne laisse pas de traces, qui paraît s'élever au ciel, l'âme (anima).

Cette interprétation superficielle, aussi erronée qu'insuffisante, offrait précisément une simplicité mystérieuse qui devait très bien concorder avec les faits mêmes de la vie qui apparaissaient d'autant plus mystérieux, plus compliqués et plus inexplicables qu'on les considérait davantage. D'où l'habitude que prirent les anciens d'attribuer la vie à tous les grands phénomènes de l'univers et la tendance qu'ont toujours eue les hommes à voir dans la vie une cause active, animant tout ce qui vit. De là les créations de l'aminisme sous ses formes multiples, depuis l'aminisme simpliste et grossièrement anthropomorphe des poétiques mythologies et des premières religions jusqu'aux conceptions les plus subtiles, les plus abstraites des religions modernes et de la philosophie métaphysique.

Parmi les fervents qui croient encore de nos jours à l'essentialité de la vie, il en est bien peu qui se rendent compte de l'origine modeste de la conception dont ils se font gloire et qui soient susceptibles d'arriver à comprendre que, en dernière analyse, l'idée qu'ils se font de l'âme comme principe de la vie, ne diffère pas sensiblement de l'idée que se fait l'enfant de la présence d'un diable ou d'une « bête » animant les formes bizarres des ombres produites par un jeu de lumière quelconque.

Pour arriver à comprendre l'illusion, l'erreur de pareilles conceptions de la vie, il fallait les résultats des sciences biologiques sans lesquelles il était impossible de comprendre le mécanisme de la production de la vie. Seulement l'idée de la substantialité de la vie nous a été si profondément inculquée que nous avons beaucoup de peine à en comprendre encore aujourd'hui toute la contradiction et l'inconcevabilité. Cela tient aussi à ce que l'idée de vie est intimement liée à tout un monde de vieilles idées qui constitue une sorte d'arche sainte à laquelle nous ne pouvons toucher sans réveiller tout un fond d'atavisme psychique dont l'inconscience a besoin d'être éclairée pour en calmer la révolte.

Il en est vraiment de même pour ce qui concerne les *propriétés vitales* : il nous semble parfaitement inutile d'en faire l'histoire et de rapporter toutes les dissertations et divagations dont elles ont été l'objet et qui ont joué un si grand rôle dans le philosophisme. A quoi bon, en effet, rappeler ce que pouvaient penser Aristote, Platon, et autres, sur la nutrition, la sensibilité et la pensée. Ce qu'il nous faut, c'est demander

aux sciences naturelles, aux sciences *biologiques* ce que sont les *manifestations*, les *propriétés* de la vie, c'est soumettre ces fameuses propriétés vitales à l'analyse si nous voulons arriver à nous en faire une idée en rapport avec notre connaissance expérimentale en général et avec notre connaissance de la vie en particulier.

En résumé, la vie ne nous est connue ni connaissable qu'abstractivement comme l'expression de la propriété commune à tout ce qui *vit* dans ses formes infinies qui constituent le *Règne organique*. C'est un simple artifice de notre entendement pour marquer d'un seul mot la différenciation que nous percevons entre *ce quit vit* et ce qui *ne vit pas* ; il n'y a donc là qu'une simple perception de rapports. Notre idée générale, abstraite de la *vie* n'implique pas et ne peut pas impliquer une Réalité substantielle, une Entité de la vie « *en elle-même* », car alors il faudrait que la vie fût *une chose absolument simple*, existant par elle-même et en elle-même, sans aucun rapport ni relation pour la *déterminer*, ce qui est inconcevable, impossible. D'autre part, la vie n'est encore qu'une abstraction lorsque nous en faisons l'expression de l'ensemble des caractères par lesquels nous reconnaissons qu'un organisme est vivant ; ici, en effet, la vie suppose nécessairement les propriétés qui font que cet organisme est vivant. De sorte que, dans tous les cas, la question de la vie se réduit toujours à la connaissance que nous avons des caractères, propriétés ou fonctions des être vivants. Ce qui veut dire que notre *idée de vie* n'est que la résultante, que la généralisation par abstraction des diverses perceptions que nous avons des différentes manifestations de la *vitalité*, absolument comme nous avons vu que notre idée de *matière* n'est que la résultante, que la généralisation par abstraction de nos diverses perceptions de la *matérialité* : Aussi voyons-nous notre idée de *vitalité* se modifier profondément sous l'influence de nos connaissances des fonctions ou propriétés vitales : Ce n'est plus de la *vie* que nous parlons maintenant, c'est de la *matière vivante* ; on essaye bien encore d'invoquer l' « essentialité » de ses propriétés pour maintenir une dernière barrière entre le *Monde organique* et le *Monde Physique* ; mais il va nous suffire d'analyser à la lumière de la science expérimentale ces fameuses propriétés vitales pour voir s'évanouir le fantôme de leur essentialité dans une insensible transition des Phénomènes Physiques aux Phénomènes organiques et de ceux-ci aux Phénomènes organisés ou vivants proprement dits.

II.

De la Matière vivante.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître à la *Matière vivante* des propriétés spéciales ; mais quand il s'agit de préciser le caractère de ces propriétés, le désaccord est manifeste : les uns en veulent faire

des propriétés essentiellement différentes des propriétés physiques ; les autres prétendent les réduire à de simples résultantes physico-chimiques ordinaires. Il nous semble que dans les deux cas, la conception qu'on s'en fait est singulièrement dominée par le besoin de la thèse que l'on veut soutenir. De là, de côté et d'autre, des affirmations discutables et nullement confirmées par l'étude attentive des faits. Nous savons combien il importe, en science expérimentale, d'éviter des affirmations catégoriques et tranchantes et de n'oublier jamais que la théorie, que l'idée, doit toujours se plier aux *faits*, et non les faits à la théorie ou à l'idée que nous nous en faisons. Aussi, tout d'abord, si nous pouvons remarquer qu'il est inutile d'insister pour montrer que les propriétés physiques et chimiques ordinaires de la matière se retrouvent toutes ici par l'analyse, s'il n'est plus personne pour prétendre que les propriétés physiques et chimiques de corps vivants telles que nous les constatons dans nos laboratoires sont essentiellement différentes des propriétés des corps physiques, nous ne devons cependant pas oublier que les phénomènes vivants constituent bien réellement des phénomènes distincts, mais nous ne devons pas plus les déclarer essentiellement distincts qu'absolument identiques aux phénomènes physico-chimiques proprement dits. Sans doute la matière vivante nous offre en réalité les mêmes éléments chimiques que la matière brute : nous devons même ajouter que la composition chimique des corps vivants nous paraît dépendre exclusivement de différences dans les agencements intramoléculaires bien que nous ne puissions pas toujours les constater, il n'en reste toujours pas moins à démontrer en quoi consistent ces différences et nous ne devons jamais oublier que l'analyse chimique ne peut se faire sur le vivant ; par conséquent, nous restons toujours en face d'une dernière objection à laquelle la théorie chimique seule ne saurait répondre. Si, au contraire, nous appuyant sur notre conception expérimentale ou synthétique du monde physique, nous commençons par remarquer la complexité croissante des phénomènes de la matérialité depuis l'état cosmique et physique, l'état chimique minéral puis organique, jusqu'à l'état organisé ou vivant, nous sommes tout naturellement portés à voir simplement dans les composés chimiques des corps vivants une sorte de stade plus élevé dans la hiérarchie de l'organisation, graduellement croissante en complexité, de la matérialité, et la *chimie biologique* nous apparaît comme un complément, un corollaire, une dépendance de la chimie organique et minérale. De cette façon, la chimie vivante ne se confond plus avec la chimie ordinaire pas plus qu'elle ne nous apparaît comme *essentiellement* différente. C'est bien ce que nous montre l'étude chimique des corps vivants dans lesquels nous retrouvons les quatorze mêmes éléments qu'en chimie organique et minérale, mais avec une combinaison spéciale de leurs affinités et un mode spécial de leur arrangement moléculaire de plus en plus com-

plexe et de plus en plus instable, d'où résulte un mouvement incessant de déséquilibrations et de rééquilibrations qui constitue le mouvement de la vie, *le fait biologique.* (1).

Il en est de même des propriétés physiques que nous retrouvons dans les corps vivants comme dans les corps physiques, mais avec des différences qui résultent précisément de la complexité et de l'instabilité plus grandes de leurs composés. C'est ainsi que nous voyons les phénomènes de Chaleur, d'Electricité, de Magnétisme, se compliquer à l'infini et donner lieu à des transformations et corrélations incalculables entre ces diverses Forces. On ne peut, en effet, prétendre que la Chaleur, l'Electricité, le Magnétisme que nous observons chez les êtres vivants soient réellement d'*essence* différente de la Chaleur, de l'Electricité et du Magnétisme cosmiques, car ce serait :

1° Affirmer gratuitement des différences *essentielles* là où tous nos moyens d'investigation ne nous montrent que des analogies ;

2° Dépasser la limite de notre connaissance puisque nous ne pouvons connaître la nature des choses ;

3° Confondre le mode ou les circonstances de la Production d'un Phénomène avec la prétendue *nature* de la *substance* de ce Phénomène.

Mais les Propriétés physiques et chimiques des corps vivants ne sont point toutes leurs propriétés, nous pouvons même dire que ces propriétés ne sont point des Propriétés *vitales* proprement dites puisque nous n'avons pas de moyens de distinguer physiquement et chimiquement un corps à l'état vivant et à l'état mort, au point que nous sommes obligés de reconnaître, en somme, que nous ne pouvons analyser chimiquement la matière vivante qu'en dehors des *conditions de vie.* Aussi devons-nous nous garder de vouloir tirer exclusivement notre conception de la matière vivante des résultats fournis par l'analyse chimique, car ce sont là des données nécessairement abstraites, puisqu'elles ne visent que les propriétés physico-chimiques, lesquelles ne peuvent vraiment pas être considérées comme constituant ni comme caractérisant *toute la vie.*

La matière vivante, en effet, est avant tout caractérisée par les propriétés vitales, par ses fonctions physiologiques ; la Nutrition, l'Accroissement, la Reproduction ou Génération, la Contractilité, la Sensibilité et la Pensée. Ce sont là les caractéristiques de la vie, c'est ce que nous pouvons appeler le *fait vital*, le *fait biologique*, par analogie et opposition avec le *fait chimique* ou *Combinaison* et le *fait physique* ou *Mouvement.*

Le fait physique est *extrinsèque :* il consiste en un changement de

---

(1). Voir H. Spencer : *Biologie* ; Ch. Letourneau : *Biologie* ; Hœckel : *Création Naturelle.*

situation, de succession ou de volume, mais sans changement de propriété.

Le fait chimique, au contraire, est intrinsèque, intramoléculaire, et consiste essentiellement en un changement de propriété par le fait de la *combinaison*.

Le fait biologique est aussi intrinsèque, intramoléculaire, avec changement de propriété, par le fait de la *Fonction* ; ce qui le distingue du fait chimique, c'est qu'il est *continu* et nous parait *spontané*.

III.

De la Spontanéïté de la Vie.

La *Spontanéïté* de la vie est ce qui nous semble le mieux la caractériser et la différencier des autres Phénomènes de l'Univers. C'est sur elle que l'on s'appuie pour invoquer la nécessité d'un *principe vital*, *âme* ou autre. C'est toujours à elle que l'on revient, en dernière objection, contre les conclusions de l'analyse scientifique. Aussi est-il indispensable de commencer par examiner ce qu'est cette Spontanéïté, ce qu'elle signifie.

Si on veut faire de la spontanéïté le caractère spécifique du fait biologique ou vital, on doit la retrouver dans tout être vivant, sous peine de contradiction. Dès lors, la spontanéïté ne doit pas seulement être envisagée chez les êtres supérieurs comme l'homme et les grands animaux, mais nous devons, si nous voulons bien la comprendre et saisir son mécanisme, la considérer jusque dans ses manifestations les plus rudimentaires, les plus obscures de la vitalité, c'est-à-dire à son état le plus simple, le plus réduit.

Dans de simples amas d'albumine comme les monères de Hæckel, dans des polypiers comme les madrépores dont des agglomérations gigantesques forment des îles entières, nous ne saurions guère retrouver la spontanéité de la vie telle que nous l'entendons ordinairement.

Prétendre que la spontanéité de la vie est la preuve de l'essentialité de la vie, suppose une force vitale, c'est, à peu près, comme si on voulait soutenir que le fait chimique de la combinaison suppose une force chimique.

Nous verrons, à propos de l'étude de la nutrition, combien le fait biologique se rapproche du fait chimique et même du fait physique. Il suffit, d'ailleurs, de comparer ce que nous voyons, ce que nous constatons dans les protoorganismes végétaux et animaux, et surtout dans certaines phases d'évolution de ces êtres rudimentaires, pour voir combien leur spontanéité se rapproche des simples actions ou changements

moléculaires qui constituent l'évolution naturelle des corps physico-chimiques non vivants.

Nous voyons ainsi que la spontanéïté de la vie n'est qu'une abstraction par laquelle nous expliquons et impliquons que la fonction vitale nous semble se produire par elle-même, par sa propre force, et résulter d'une énergie, d'une propriété spéciale inhérente aux tissus vivants. C'est là, tout à la fois, de la métaphysique et de l'anthropomorphisme. C'est de la métaphysique en ce sens que nous voyons dans la spontanéïté, une entité, une cause active du fait biologique, alors qu'elle n'est qu'une résultante, qu'une expression de rapports et de séquences d'autres phénomènes dont l'ignorance seule nous cache le caractère et le mécanisme. C'est de l'anthropomorphisme parce que nous attribuons implicitement à la spontanéïté de la vie une sorte de caractère psychique, comme il est facile de le voir dans les écrits des Philosophes pour lesquels l'Ame du monde, la Conscience, la Volonté, l'Idée, représentent le fond de la nature des choses (Schopenhauer, Hartmann, Fouillée). Pour saisir l'artifice et l'erreur de ces conceptions poétiques des choses, il suffit d'analyser l'idée, la volonté, la conscience, en leurs éléments constituants, comme nous le verrons plus loin, au lieu de chercher l'Idée, la Volonté, la Conscience partout et en tout, il faut suivre la marche naturelle des choses dans notre connaissance et chercher comment la complexité et la mobilité croissantes des phénomènes moléculaires peut nous amener à comprendre la genèse du phénomène de la Conscience, de l'Idéation, de la Volonté.

Si nous nous en tenions au sens absolu du mot, nous devrions entendre, par la spontanéïté de la vie, la propriété qu'ont les corps vivants de produire, sans cause extrinsèque, les phénomènes qui constituent leur vitalité. Au premier aspect, la fonction semble, en effet, se produire dans l'organisme, par le fait seul de la vitalité. Il semble bien, par exemple, et c'est là, en réalité, ce qu'on entend par la spontanéïté de la vie, qu'un être vivant vit par lui-même, grâce à la faculté qu'il a de renouveler incessamment ses forces, sa vitalité, par la nutrition. Mais cela revient simplement à dire que la spontanéïté de la vie se réduit elle-même au fait de la nutrition dont nous aurons à nous occuper plus loin.

D'autre part, nous pouvons remarquer que la spontanéïté, dont on veut faire l'apanage exclusif des êtres vivants, ne nous offre réellement rien d'absolument spécial, et surtout rien d'essentiellement différent de ce que nous voyons dans la nature. C'est ce qu'avaient fort bien senti et exprimé les anciens en appliquant leur conception anthropomorphe de la vie à tous les éléments ; c'est aussi ce que nous retrouvons au fond de la conception de tous les systèmes de Philosophie. Partout, en effet, nous voyons la conception du monde aboutir à l'idée d'une *substance active* : substance, dite immatérielle, dans le spiritualisme,

diversement conçue et dénommée suivant les Ecoles, donnant et transmettant son activité à tout ce qui Est ; substance, dite matérielle, possédant une *énergie initiale* diversement interprétée suivant la variété de matérialisme.

L'idée d'attribuer une activité propre, inhérente à une substance quelconque aussi bien qu'à la matière, est tout à fait contradictoire à la conception que nous pouvons nous faire d'une propriété, puisqu'une propriété n'est et ne peut être que la résultante d'un rapport, d'une relation. Depuis que nous avons acquis la notion de la *Loi Physique*, nous sommes portés à attribuer à la Loi ce que les anciens attribuaient à la Substance : il y a là un danger d'illusion dont il importe de se garder. Nous avons déjà insisté, mais nous ne saurions trop le répéter, pour montrer qu'il ne s'agit pas et qu'il ne peut pas être question pour nous, de connaître la nature vraie, la nature intrinsèque des choses, la « chose en soi », mais simplement de savoir comment les choses se déterminent en nous et comment elles nous sont connaissables, connues, compréhensibles et comprises, dans leurs rapports et dépendances réciproques. Donc, encore une fois, quand nous disons que tel phénomène est soumis à telle loi, cela ne veut pas dire que cette loi est la cause réelle, effective, du phénomène, mais qu'elle est pour nous, dans l'état actuel de nos connaissances, l'expression la plus adéquate que nous ayons du rapport, des circonstances ou des conditions dans lesquelles ce phénomène nous apparaît. Aussi, faut-il encore distinguer la Loi proprement dite de la Théorie : la Pesanteur, la Gravitation, l'Attraction sont des Lois en ce qu'elles impliquent un rapport qui nous semble nécessaire, c'est-à-dire une *séquence nécessaire*, tandis que le Spiritualisme, le Matérialisme, le Panthéisme, l'Evolutionnisme, le Darwinisme, etc., ne sont que des théories.

Il en résulte que nous ne devons pas confondre les idées que nous nous faisons des choses d'après telle ou telle séquence de représentations antérieures ou théories, et la façon dont les phénomènes se passent réellement. Nous avons déjà dit combien il importe de rectifier, de corriger, de confirmer nos perceptions, nos connaissances, les unes par les autres. Il nous est donc facile, maintenant, de comprendre la nécessité de ne pas juger du phénomène de la Spontanéité de la vie seulement d'après nos idées antérieures aux notions nouvelles, scientifiques, expérimentales, c'est-à-dire, rectifiées, corrigées, confirmées les unes par les autres. Sans cela, nous courons risque de conserver, sur ce point, des idées peu en rapport avec notre conception générale de l'Univers, c'est-à-dire des idées fausses, puisque, pour être juste, notre mentalité doit être la résultante de l'ensemble de nos connaissances et doit sans cesse être adaptée au niveau de tous nos progrès intellectuels et scientifiques.

Au fond, la spontanéité de la vie s'est d'abord confondue avec le

Vitalisme, l'Animisme. Mais maintenant que ces théories ont fini leur règne, la spontanéïté a été réléguée au fond mystérieux des propriétés vitales de la matière vivante. On se contente de dire que les propriétés ou manifestations de la vie, offrent, quoi qu'on fasse, quelque chose de réellement spécial, essentiellement différent de la matière inorganique, et que ces propriétés peuvent toutes se résumer d'un mot, c'est qu'elles ont la spontanéïté. Il n'est pas difficile d'apercevoir au fond de cet argument la fameuse conception ontologique de l'énergie propre, inhérente à la substance vivante. Dire, par exemple, que la matière vivante a la propriété de se mouvoir, c'est, ou bien méconnaître le mécanisme de la production de la motilité de l'être vivant, de ses organes moteurs, de ses éléments anatomiques contractiles, du sarcode contractile et des mouvements moléculaires qui le constituent, ou bien faire de la motilité une énergie propre, inhérente à la substance contractile, c'est-à-dire une entité.

En résumé, la spontanéïté n'est que la résultante, que l'expression du mouvement de la vie, et, pour en bien comprendre toute la relativité et la non-substantialité, il est indispensable de faire l'étude générale des propriétés de la matière vivante, c'est-à-dire des diverses manifestations de la Vie, la Nutrition, la Sensibilité, la Pensée.

D[r] Julien Pioger.

LUNDIS SOCIALISTES

Suite (1).

IX. — Le Socialisme et la Société Antique.

Considérations sur l'intervention du Socialisme. — La Question sociale domine la Société antique. — Les luttes de classes. — Opinion d'Aristote. — La Légende de l' "Age d'Or". — La "République" de Platon. — Un apologue de Lucien. — Le sphinx social dévora la Société antique. — Enseignements à tirer de ce fait.

Si nos efforts n'ont pas été trop au-dessous de notre bonne volonté, il ressort des premiers chapitres de ces rapides essais que, la question sociale quoique dominée et, pour ainsi dire, tonalisée, de nos jours, par les revendications ouvrières, entraîne dans son tourbillon de nécessités nouvelles toutes les questions morales et politiques qui, ajoutées à la grande iniquité économique, constituent la croissante et toujours plus menaçante crise contemporaine.

Ceci admis, avant de passer à l'exposé et à l'examen des solutions proposées par le socialisme moderne, ne convient-il pas de caractériser sommairement les principales phases antérieures de l'évolution socialiste ?

Nous le pensons, donnant pour motif qu'on ne brise pas la chaîne des temps et que le socialisme, qu'on le veuille ou non, doit opérer la rénovation humaine, qui est son but suprême, sous le poids de tous les antécédents de l'histoire ; cela impose l'étude sincère du passé à tous ceux qui des grands intérêts humains se soucient.

Cette légitime préoccupation est bien loin d'être partagée par tous les chercheurs du mieux-être social.

Pour certains esprits, dit un écrivain contemporain, « tout se « borne au moment présent. Plus occupée de l'apparence des faits que « de l'essence des causes, plus curieuse des hommes qui passent que

---

(1) Voir la *Revue Socialiste* des 15 février et 15 avril.

« des idées qui leur survivent, la foule n'étend point sa vue par delà « les rapides instants où s'écoule notre vie terrestre. Et c'est pourquoi « elle accueille comme de grandes nouveautés des phénomènes dont « l'apparition dans le monde est aussi vieille que la civilisation... »

Il y a nombre de ces esprits-là même parmi les novateurs. Des écrivains et des propagandistes de mérite soutiennent que l'ensemble de théories, de revendications et d'aspirations que, d'un heureux néologisme de Pierre Leroux,on désigne, depuis 1838, sous le nom de *Socialisme*, n'est qu'un phénomème historique issu de la Révolution française et surtout du développement économique moderne.

Avec raison, il a été répondu que, si on l'envisage comme la recherche d'un ordre social plus juste, le socialisme remonte aux origines de la civilisation, que par suite Laveleye a été fondé à écrire dans son *Socialisme contemporain* : « Les aspirations socialistes tantôt sous « forme de protestation, tantôt sous celle de plans utopiques de « reconstruction sociale, se firent jour dès que l'homme eut assez de « culture pour ressentir les iniquités sociales. »

Et l'histoire tragiquement le démontre.

N'avons-nous pas vu, dans des études précédentes, que ce sont *les luttes de classe* occasionnées par l'ancienne organisation propriétaire qui, en même temps que l'esclavage (cet abus de la propriété étendu criminellement à l'homme) firent sombrer la société antique ?

Du reste, la violence des antagonismes pouvait le faire prévoir.

Dans certaines cités les élus de l'oligarchie devaient, en entrant en charge, jurer haine au peuple et s'engager à lui faire le plus de mal possible. Bien entendu les despotes n'étaient pas plus doux aux plébéiens. Aristote nous l'apprend dans sa *Politique* (ch.VIII). « Un autre « principe de la tyrannie est d'appauvrir les sujets,pour que,d'une part, « sa garde ne lui coûte rien à entretenir, et que, de l'autre occupés à « gagner leur vie de chaque jour, les sujets ne trouvent pas le temps « de conspirer. C'est dans cette vue qu'ont été élevés les pyramides « d'Egypte, les monuments sacrés des Cypselides, le temple de Jupiter « olympien par les Pisistratides, et les grands ouvrages de Polycrate « à Samos, travaux qui n'ont qu'un seul et même objet, l'occupation « constante et l'appauvrissement du peuple. »

Le même Aristote, qui d'ailleurs cite ces pratiques sans les blâmer, glorifie aussi dans sa même *Politique* (ch. VII), l'esclavage dans les termes les plus révoltants :

« L'utilité des animaux privés et celle des esclaves, dit-il, sont à « peu près les mêmes ; les uns comme les autres nous aident, par le « secours de leurs forces corporelles, à satisfaire les besoins de l'exis- « tence. La nature même le veut, puisqu'elle fait les corps des hom- « mes libres différents de ceux des esclaves, donnant à ceux-ci la « vigueur nécessaire pour les gros ouvrages de la société, rendant

« au contraire ceux-là incapables de courber leur droite stature à ces « rudes labeurs, et les destinant seulement aux fonctions de la vie « civile, qui se partage entre les occupations de la guerre et celles de « la paix. »

Il est vrai que les victimes de cet abominable ordre de choses ne l'acceptaient pas si philosophiquement d'où les insurrections plébéiennes et les révoltes serviles qui remplissent l'histoire ancienne. Et notez que, ces revendicateurs ne protestaient pas seulement contre l'iniquité présente, ils s'élevaient aussi contre ce qu'ils croyaient une usurpation propriétaire d'origine relativement peu ancienne.

On sait, en effet, que chez tous les peuples de l'antiquité, il était de croyance générale, avec quelques variantes de forme, qu'une longue période de liberté joyeuse, de justice idéale, de communisme universel, avait fleuri autour du berceau de tous les peuples. Tous auraient été primitivement innocents et heureux, auraient ignorés les fléaux de la guerre, de la servitude, de la misère et des iniquités de tout genre que, véritable boite de Pandore, l'individualisme subséquent laissa tomber sur la pauvre espèce humaine.

La légende, trop universelle, pour n'être pas la réminiscence idéalisée du collectivisme vague et rudimentaire qui précéda l'individualisme propriétaire et le despotisme familial, était à la fois une tradition religieuse et une tradition sociale ; elle avait même son efficacité, non dédaignable, par la célébration cultuelle et universelle des *Saturnales*, pendant lesquelles, sept jours durant, l'esclave redevenait un être humain.

Qu'ils admissent ou non la réalité historique d'une égalité première, les législateurs éclairés, concevaient la légitimité d'une rançon propriétaire et la nécessité d'importantes réformes sociales, dont deux monuments nous sont restés : dans l'ordre pratique, la réforme athénienne de Solon, et dans l'ordre théorique, les *Lois* de Platon.

Au même Platon est due la première utopie socialiste ; cette célèbre *République* que la magie du style a immortalisée.

Nous n'admirons pas cette œuvre si vantée où l'on ne sent nulle part, sauf dans les questions d'éducation et d'égalité de droit pour les sexes, palpiter l'âme progressive de l'humanité militante. De sa défectuosité on pourra en juger par cette sommaire analyse :

On a vu que d'après la célèbre légende de l'*Age d'Or*, l'individualisme régnant était considéré comme une déchéance. On le prenait tellement ainsi que les prêtres de tous les hauts sanctuaires et les adeptes de toutes les grandes écoles philosophiques, vivaient en commun, en signe de supériorité intellectuelle et morale.

Platon voulut simplement étendre ce communisme à la Cité, avec des restrictions cependant, car il était encore imbu de l'opinion sacerdotale et philosophique d'alors que la vie communautaire doit rester le privilège des supérieurs.

En effet. la Cité platonicienne est divisée en quatre classes :

1° *Les magistrats et les sages ;* 2° *Les guerriers ;* 3° *Les artisans, les laboureurs et les commerçants ;* 4° *Les esclaves. Les deux premières classes pratiquent la communauté complète*, et, même chez les guerriers, les femmes sont communes.

Il y a égalité seulement, non communauté absolue pour les travailleurs ; les terres sont inaliénables, mais partagées périodiquement entre les familles des laboureurs qui doivent les cultiver au profit de l'Etat.

Pour tout le monde cependant : repas communs, éducation égale, vêtements uniformes, habitations semblables. Les enfants appartiennent à la société. Dans la troisième classe, le mariage est réglé à la manière samnite. Chaque année on tire au sort et chaque homme a la femme qui lui est attribuée ; il la garde un an, après quoi le sort est de nouveau consulté.

Un homme peut avoir ainsi (car la monogamie est de rigueur) 15 ou 20 femmes successives, de même, la femme, qui jouit d'ailleurs de la même éducation et des mêmes droits que les hommes, peut avoir quinze ou vingt maris successifs. Comme il importe pourtant que les mariages soient assortis, les magistrats usent de fraudes pieuses pour faire que le sort se prononce conformément à leurs vues.

Les enfants sont élevés aux frais de la République et ne connaissent pas leur père.

On trouve en tout ceci le mépris des anciens pour les sentiments intimes de l'âme humaine.

Aussi comprenons-nous bien que les contemporains de Platon ne se soient pas inscrits en foule sur les registres de la République ; mais non pas que toutes les réclamations des souffrants aient été repoussées par le patriciat spoliateur. Fermer la porte de l'espérance sur tant d'iniquités, c'était aller aveuglément aux catastrophes.

Lucien, en ses *Epîtres Saturnales*, constata cette dureté oligarchique et propriétaire à sa manière, en faisant répondre par Saturne aux pauvres qui réclamaient contre l'inégalité des fortunes : « *Il est trop difficile de rectifier les destins filés par Clotho et les autres Parques. Résignez-vous, je dirai aux riches de ne pas trop abuser !!*

Les pauvres et les opprimés ne se résignèrent pas et ils allèrent avec les révolutionnaires d'alors, les premiers Chrétiens, et l'on connait les suites tragiques de cet exode moral.

C'est que, à chaque stade marquant de la voie ténébreuse et douloureuse que, en la teignant de son sang, elle parcourut péniblement, l'Humanité voit se dresser devant elle un sphinx autrement redoutable que celui dont Œdipe triompha aux portes de Thèbes. Il n'y eut pas d'exception pour la société antique, le monstre divin lui posa le terrible *devines ou meurs*, sous cette forme :

« Abolis l'esclavage, ferme tes cirques ensanglantés qui sont un

« outrage à l'humanité, respecte la dignité personnelle, fonde la liberté
« civile et politique, honore le travail, confie, sous ta suzeraineté, la
« terre aux travailleurs agricoles, moralise tes administrations publi-
« ques, sinon tes jours sont comptés. »

Et de fait, c'est en vain que, le front ceint d'une gloire artistique et littéraire incomparable, la Société antique s'était en outre élevée par ses Pythagore, ses Tholès, ses Héraclite, ses Démocrite, ses Epicure, ses Anaxagore, ses Empédocle, ses Aristote, ses Platon, aux plus hautes spéculations scientifiques et philosophiques ; en vain que, par ses stoïciens, elle s'appliquait aux plus nobles disciplines de la morale individuelle ; en vain même que, pendant la splendide *époque antonine*, elle avait montré aux nations cette anomalie sublime : la philosophie revêtue de la pourpre et tenant le sceptre assise sur le trône le plus élevé de la terre. Pour avoir manqué de clairvoyance, de justice et de pitié, cette brillante civilisation fut dévorée par le sphinx social. Chrétiens et Barbares purent bientôt se partager ses dépouilles et l'Humanité progressive dut de nouveau, pendant de longs siècles, amasser dans les ténèbres et dans la douleur, les éléments d'une nouvelle civilisation qui est enfin mûre pour la justice sociale, qu'elle aussi doit réaliser, sous peine de périr déshonorée et maudite comme sa devancière.

X. — Le Socialisme Évangélique et le Christianisme Officiel.

Espérance que suscita le Christianisme naissant. — Les premières Communautés chrétiennes. — Les protestations égalitaires des Pères de l'Église. — Le caractère anti progressiste du dogme catholique. — Opinion d'Edgar Quinet. — Conclusions à tirer. — Les derniers protestataires évangéliques. — Les frères Moraves et Munzer.

Tels avaient été les aveuglements et les duretés du monde antique que son destructeur, le christianisme, suscita les plus ardentes espérances.

Elles furent cruellement déçues ces espérances, mais elles furent dès l'abord justifiées par le caractère égalitaire et communiste des premières prédications chrétiennes, et (ce qui est plus significatif encore) des premiers groupements de la nouvelle secte religieuse.

« La multitude de ceux qui croyaient n'avait qu'un cœur et
« qu'une âme, et nul ne disait des choses qu'il possédait qu'elles
« fussent à lui en particulier, mais toutes choses étaient communes
« entre eux. Il n'y avait personne parmi eux qui fût dans l'indigence,
« parce que tous ceux qui possédaient des champs ou des maisons les
« vendaient, et ils en apportaient le prix et ils le mettaient aux pieds

« des apôtres, et il était distribué à chacun, selon qu'il en avait « besoin. » (Saint Luc : *Actes des Apôtres).*

Evidemment, il ne s'agit ici que d'une pratique de charité mutuelle entre les affiliés à une même fraternité, et non d'un principe social susceptible d'application universelle. On le vit bien lorsque l'évangélisme populaire fut refoulé par le christianisme politique, devenu religion d'Etat, sous le nom ambitieux et injustifié de catholicisme.

N'importe, si forte avait été la première impulsion communiste, qu'elle ne put jamais être complètement étouffée ; elle inspira les plus formidables rebellions hérétiques. Dans l'orthodoxie même et parmi les plus illustres pères de l'Eglise, le communisme évangélique trouva longtemps des interprètes indignés, généreux et d'une éloquence incomparable.

Les affirmations communistes et les invectives contre les riches des saint Jérôme, saint Grégoire, saint Basile, saint Clément, saint Ambroise, etc., ont été trop souvent citées pour que nous ayons à les reproduire ici. Mais nous ne pouvons nous empêcher de communiquer à nos lecteurs la page suivante bien moins connue et qu'on dirait écrite d'hier, de saint Jean Chrysostome, contre les accapareurs :

« Le territoire de notre ville fut frappé d'une grande sécheresse ; les grains ensemencés ne parvenaient pas à germer et suivant l'antique prédiction de Moïse, un ciel d'airain était suspendu immobile sur nos têtes. La famine approchait, on la voyait, on l'attendait et avec elle la plus cruelle des morts... Tout à coup le ciel d'airain s'amollit, des nuages s'amoncelèrent, et s'entr'ouvrant soudain, laissèrent tomber la pluie avec tant d'abondance qu'à sa vue toutes les poitrines haletaient de joie. Ivres de bonheur, les citoyens se mirent à courir les rues comme des échappés à la mort. C'était une fête générale, des transports d'allégresse inexprimable. Au milieu de toutes ces joies, un homme cheminait triste et comme exténué sous le poids de quelque grande douleur. C'était un riche, un des opulents de la cité, et comme on lui demandait pourquoi il était triste dans le délire commun, il ne put garder au fond de son cœur le sujet de sa peine, et de même qu'une maladie intérieure déborde et éclate dans le paroxysme de sa violence, la maladie de cet homme éclata hideuse à tous les yeux.

« — J'avais amassé, dit-il, dix mille mesures de blé et je ne sais ce que j'en ferai à cette heure. » Voilà quel était le sujet de ses angoisses. Dites-moi, je vous prie, ne méritait-il pas d'être lapidé comme un ennemi public ? »

On ne sut pas longtemps à Rome
Cette éloquence entretenir.

Tout le monde sait, en effet, que l'église catholique, alliée aux « puissants de la terre », imposa silence aux généreux et fut particu-

lièrement impitoyable contre les novateurs égalitaires, des Gnostiques et des Millénaires, aux Hussites et aux Anabaptistes qu'elle combattit par le fer et par le feu en des guerres d'extermination et dont elle eut finalemen raison, apres ses sanglantes victoires du seizieme siècle.

En celà, le catholicisme fut cohérent avec son dogme.

Prêcher la soumission aux puissances qu'elles quelles soient. Déclarer que la vie présente n'est qu'un motif d'expiation ; qu'elle est écrasée par l'éternité qui sera une éternité de délices pour quelques privilégiés et une éternité d'inénarrables supplices pour l'immense majorité, pour ceux notamment qui auront eu souci des biens de la vie terrestre. Prêcher tout cela c'était évidemment faire un devoir du renoncement à la recherche du mieux ; être c'était commander l'acceptation de toutes les servitudes et de toutes les iniquités sociales.

La conséquence est facile à tirer :

« Puisque l'inégalité est dans le ciel, comment ne serait-elle pas sur la terre ? Pourquoi les uns ne seraient-ils pas immuablement prédestinés à jouir de la vie présente, puisque d'autres sont immuablement prédestinés à jouir de la vie future. Un petit nombre d'élus dans le ciel, un petit nombre d'élus sur la terre.

« Ne doutez plus que ces idées ne soient liées souvent dans les esprits et que ce ne soit une des raisons pour lesquelles le principe de l'inégalité sociale a si longtemps persisté, sans contradiction, au milieu meme des révolutions religieuses. » (Edgar Quinet : *Le Christianisme et la Révolution française*).

Au moins l'évangélisme, l'antagoniste direct du dogme catholique, combattit vaillamment pendant quatorze siecles (du IIe au XVIe) et il ne succomba pas sans avoir montré ce que peut l'association fraternelle, dans l'union des volontés et des cœurs.

Deux exemples seulement.

Fondées en 1030 par Gabriel et Hunter, avec les débris des Anabaptistes, les colonies communautaires des *Freres Moraves* qui bientôt compterent plus de 70 mille membres ont été louées sans restrictions par les historiens les plus hostiles.

Un des plus violents détracteurs des Anabaptistes, apres s'être émerveillé de la prospérité des *Colonies* et de leur esprit de fraternité a même écrit : « On peut dire que dans les *Colonies des Freres Moraves* « tous les vices étaient bannis. »

Ce n'est pas le temoignage d'un ennemi que nous invoquerons pour parler de la communauté que, sous le feu d'un ennemi implacable et écrasant par le nombre, improvisa l'héroique et magnanime Munzer :

« Mulhausen offrit alors un spectacle qui vaut qu'on le rappelle « dans l'histoire des triomphes de la pensée. Sans qu'une goutte de « sang eut été repandue, sans l'intervention de la force, et par l'unique « effet de l'entraînement général, tous se mirent en famille, comme

« aux temps des apôtres. Aux moins forts, les moins durs travaux, « et à chacun dans la hiérarchie sociale des fonctions conformes à ses « aptitudes. Toutes les fonctions étant également honorées et n'abou- « tissant à d'autre différence que celle des devoirs, absence d'orgueuil « dans le commandant et obéissance volontaire. Dès lors, aussi, nulle « prise pour les brigues, pour la cupidité, pour les rivalités haineuses, « pour les sordides ambitions. C'était la famille agrandie. (*Histoire de* « *la Révolution, — note finale du premier volume, —* par Louis Blanc).

Qu'elle vienne d'Alexandrie ou de Gallilée, d'exégètes initiés ou de pauvres prolétaires, transfigurés par une personnalité supérieure la poussée religieuse qui s'inspirait de tels principes et inspirait de tels actes est par bien des côtés sublimes. Mais cet évangélisme est vaincu depuis plus de trois siècles et s'il peut encore produire de temps à autre un Tolstoï et animer, notamment dans le protestantisme libéral, quelques groupements de réformateurs, modérés, mais actifs et sincères, il n'est plus en son pouvoir de passionner les foules ; son dogmatisme fermé s'y oppose. Or l'évangélisme épuisé, que reste-t-il de ce qu'on a appelé la fraternité chrétienne ?

Le christianisme officiel est, nous l'avons vu, forcément hostile aux novations intellectuelles politiques et économiques qui l'attaquent dans son essence en effritant son dogme.

Et c'est bien ainsi que les choses se passent. Même en ce moment où, guidé par un pape habile, libéral et même conscient, semble-t-il, de quelques-unes des nécessités sociales de notre époque, le catholicisme ose rêver la tutelle des classes ouvrières, son socialisme ne va pas au-delà de la réglementation du travail, cet article premier des programmes socialistes et de la constitution d'un patronat confiscateur de toutes les libertés intellectuelles et morales du travailleur.

Voilà tout ce que peut offrir le catholicisme déclinant (1) aux déshérités à un moment où, selon l'expression de l'un des siens (le chanoine Winterer) « le monde entier porte son attention sur ce qui va se passer. Il est saisi d'une agitation immense, il se demande avec

---

(1) *Déclinant*, dira-t-on, ou moment où il reconquiert les classes dirigeantes françaises, où il gouverne la Belgique, est devenu une puissance en Suisse, s'est fait l'arbitre des initiatives politiques en Allemagne ? *Déclinant* au moment où il fait reculer le protestantisme en Angleterre et aux Etats-Unis, pendant qu'il garde toutes ses positions en Italie, en Espagne, en Portugal et dans l'Amérique du Sud ?

Nous maintenons pourtant le mot.

Le paganisme était déclinant, lorsque, rendant compte à Trajan de son enquête sur les progrès du christianisme abhorré, Pline le Jeune disait : « Jamais les Dieux de l'empire n'ont été si universellement honores ; jamais nos temples n'ont été si remplis ; jamais les sectateurs des divagations orientales n'ont éte si éloignés du triomphe ».

Tout cela étalt factice : le flambeau de l'ancienne religion jetait un dernier éclat avant de s'éteindre. Il en est de même aujourd'hui, l'analogie est complète.

angoisse quelle sera la solution du plus formidable problème qui se soit jamais posé. »

C'est sous d'autres portiques qu'il nous faut rechercher les éléments de l'élaboration socialiste, pendant les trois derniers siècles. Nous trouverons dans la société civile des précurseurs d'une autre logique et d'un autre envergure.

XI. — Thomas More et le Communisme utopique.

Caractère révolutionnaire du XVIme Siècle. — Rénovation générale. — Thomas More — Eloge et analyse de l' « Utopie ». — Les imitateurs de More inférieurs à lui... — Influence de l'Utopie sur les théoriciens ultérieurs.

Nous sommes à l'aube de ce XVIe siècle, que Louis Blanc (*Histoire de la Révolution*) a qualifié de « Siècle de l'intelligence en révolte » ; l'ère moderne s'ouvre, apportant tout un renouveau esthétique, philosophique, politique et économique complet.

L'art rénové et unissant les incomparables plasticités antiques aux expressions d'une sensibilité plus affinée, brille d'un éclat inouï au firmament de la *Renaissance*.

Cependant l'imprimerie prépare à l'émancipation de la pensée et la science révolutionnée par les Copernic, les Kepler, les Bacon, éclaire d'une lumière meurtrière les infirmités du dogme chrétien. Cela au moment où de sanglantes guerres religieuses mettent fin à la formidable unité doctrinale qui avait permis au christianisme de courber, pendant de longs siècles, l'Europe sous son écrasante domination et vont se terminer par le triomphe de la *Réforme* acceptée par sept grandes nations occidentales.

Vaincue par les Communes et par les Royautés, la Féodalité a fait place aux monarchies nationales d'où va sortir une évolution politique nouvelle.

Enfin, la découverte du Nouveau-Monde, complétée par les voyages de circumnavigation, en ouvrant de nouvelles carrières au travail et à l'échange, prélude à une importante révolution économique.

Dans de si solennelles circonstances, la pensée sociale qui, jusque là, s'était presque exclusivement inspirée de l'évangélisme, vieux de quinze siècles et improgressif, puisque fondé sur un dogme immobile, la pensée sociale, disons-nous, devait, elle aussi, puiser ses principes à des sources plus modernes, sous peine de rester en arrière de l'évolution générale.

Il en fut ainsi, et c'est un grand chancelier d'Angleterre, homme privé irréprochable, homme d'Etat d'un haut mérite, dont la mort

tragique sous le néronien Henri VIII, fut d'un héros et d'un martyr ; c'est Thomas More qui eut l'honneur d'ouvrir de nouvelles voies aux novateurs et aux militants du progrès social.

Son *Utopie* fit époque. On a remarqué qu'avant lui tous les plans de réforme générale prenaient le titre de *République* (en hommage au livre de Platon) ; depuis, c'est le nom d'*Utopie*, qui est devenu l'appellatif commun de tous les plans de reconstruction sociale.

Thomas More méritait cette gloire.

Incomparablement supérieure aux compartiments platoniciens, aux violences stériles des Pères de l'Eglise, l'*Utopie* ouvrit véritablement des routes inexplorées aux généreux qui vont à la recherche d'un avenir meilleur. Et l'on peut dire que, sur beaucoup de points, l'*Utopie* est restée le premier monument du socialisme moderne, basé qu'il est (et ce fut là une nouveauté grande) sur le respect de la liberté humaine et sur une connaissance approfondie des conditions économiques. Aussi lorsqu'on tient compte de l'époque de la publication, on est, à toute page, frappé d'admiration.

More commence par justifier de la sorte la transformation communiste qu'il préconise :

Pour répartir les choses avec égalité et justice et ne pas troubler la félicité des hommes, il faut, au préalable, abolir la propriété, car tant qu'elle subsistera, la classe la plus nombreuse et la plus estimable n'aura en partage que disette, tourment et désespoir.

C'est par la description d'un Eden imaginaire, après une pénétrante critique de la société de son temps, que le grand communiste démontre.

L'*Utopie* (de deux mots grecs *au-toupos*, non lieu, pays imaginaire), fut publiée en latin, à Louvain, en 1546. Le sujet est des plus simples :

Un voyageur intrépide, le Portugais Hytholdée a découvert l'île d'Utopie et il raconte à Pierre Gilles, à J. Clément et à More lui-même les merveilles qu'il a vues chez ce peuple « digne de servir de modèle à tous les autres ».

Mais que d'enseignements, que de conceptions novatrices, sous cette légère affabulation !

L'île découverte par Hytholdée est une république de cités fédérées. Chaque cité est entourée de campagnes. Les maisons sont spacieuses et bien distribuées. La famille, maintenue, est tempérée par le divorce très facilité. Pour les enfants, instruction commune. Les lois proposées par les gouvernements électifs ne sont exécutoires que lorsqu'elles ont été ratifiées par les assemblées populaires. C'est le *referendum* démocratique, actuellement appliqué par la Suisse.

La terre est commune et les produits agricoles et industriels sont emmagasinés par les soins de magistrats élus et temporaires qui les

distribuent selon les besoins de chacun, dans la mesure des ressources communes. Outre l'agriculture, aux travaux de laquelle tous participent, chaque Utopien apprend un métier. Les jeunes hommes se font maçons, menuisiers, forgerons, ferblantiers, tisseurs, etc. ; les jeunes femmes apprennent surtout les métiers qui concernent le vêtement : filage, blanchissage, couture, etc. Si quelqu'un veut changer de métier ou s'il veut apprendre plusieurs métiers, on le lui accorde tout de suite. Mais tous doivent travailler six heures par jour, en retour de l'abondance dont ils jouissent. Trois heures avant midi, repos de deux heures, et un autre repos trois heures après midi. *On va au travail comme à une fête et on revient de même au son des instruments de musique.*

Huit heures sont accordées au sommeil et chacun emploie, comme il l'entend, les heures de loisir. Les salles d'études sont toujours ouvertes à tous. L'été dans les jardins, l'hiver dans les salles, on fait de la musique, on s'exerce au chant, aux échecs et aux jeux innocents et agréables de tous genres.

Quand nous aurons ajouté que la description de l'organisation utopienne est précédée d'une critique, qui supporte encore la comparaison avec celle de Marx, des envahissements de la grande propriété anglaise on admettra que nous n'avons pas trop loué le grand ancêtre du communisme moderne.

Parmi les imitateurs de Thomas More, on cite : Francesco Doni (*le Monde des sages*), Giovanni Bonifacio (*la République des Abeilles*), Fénelon (*le Telémaque*), mais surtout Campanella, le célèbre auteur de la *Cité du Soleil*.

Villegardelle, le fidèle traducteur de More et de Campanella, avance que la *Cité du Soleil* est supérieure à l'*Utopie*.

Cette appréciation n'est pas soutenable. Campanella est tout à fait rétrograde sur la question de la famille, puisqu'il revient purement et simplement aux idées platoniciennes et qu'il sacrifie entièrement la liberté individuelle, en armant ses magistrats sacerdotaux d'un pouvoir absolu. Il ne fut supérieur à More que par son cosmopolitisme qui devançait les temps et qui lui faisait dire : « Puissent les peuples s'unir dans une communion pacifique, la science multipliée, et les échanges et les voyages augmenter le bien-être et les lumières de tous ».

C'est en toute justice que l'*Utopie* garda sa supériorité, et que, pour deux siècles et demi, elle devint le livre maître des novateurs, et agit puissamment sur les esprits émancipés. De cette action lente, mais forte, nous trouverons encore des traces chez les hardis réformateurs du XVIIIe siècle, qui vont maintenant s'offrir à notre analyse.

Mais nous ne passerons pas aux vigoureuses élaborations sociales de cette grande époque, sans saluer un grand et généreux méconnu du XVIIe siècle qui fut si stérile en conceptions novatrices.

Le Testament du curé Meslier publié seulement en 1760 par Vol-

taire, qui supprima toute la partie économique, de beaucoup la plus remarquable, n'a été imprimé intégralement que de nos jours. Ce n'est donc que de nos jours que les socialistes ont pu rendre justice à cet éminent précurseur, à la destinée si étrange et aux prévisions si géniales.

Après une éloquente et saisissante critique des maux engendrés par la propriété individuelle et qui dévorent l'humanité, Meslier conclut, avec une précision parfaite :

« Si les hommes, dit-il, possédaient et jouissaient en commun des richesses, des biens et des commodités de la vie ; s'ils s'occupaient, unanimement tous, à quelque honnête et utile travail ou au moins à quelque honnête exercice, et s'ils ménageaient sagement entre eux les biens de la terre et les fruits de leurs travaux et de leur industrie, ils auraient suffisamment bien tous de quoi vivre heureux et contents ; car la terre produit toujours assez suffisamment et même assez abondamment de quoi les nourrir et les entretenir, s'ils faisaient toujours bon usage de ces biens, et c'est fort rarement quand la terre manque à produire le nécessaire à la vie, et aussi chacun aurait suffisamment de quoi vivre paisiblement, personne ne manquerait de ce qui lui est nécessaire ».

Nous reviendrons plus en détail sur les plans politiques et sociaux de Jean Meslier ; disons seulement que ses *Communautés économiques* ne le cèdent en rien aux meilleures conceptions des Morelly, des Mably, des Spense, ces plus sagaces réformateurs du siècle fécond, dont, dès 1690, le curé philosophe et socialiste avait désiré, pressenti et annoncé l'aboutissement révolutionnaire.

XII. — Morelly et le Communisme au XVIIIe Siècle.

Apologie du XVIIIe siècle. — Enumération des plans utopiques publiés de 1750 à 1780. — Morelly, sa supériorité ; analyse du « Code de la Nature ». — Les invectives de la Harpe, le « Code de la Nature » longtemps attribué à Diderot. — Communisme politique de Mably et de Spencer.

Aussi riche de science et d'œuvres que soit notre XIXe siècle, le siècle du Philosophisme et de la Révolution française reste toujours le grand siècle, et il gardera justement ce titre, car, en même temps qu'un émancipateur de la pensée, qu'un briseur de privilèges et de servitudes, il fut un améliorateur de la nature humaine. « Le XVIIIe siècle, dit avec raison un des doyens actuels du socialisme français, fut un siècle sympathique à la souffrance, enthousiaste de la vertu, avide de vérité et de justice. Nul siècle n'a été plus humain, il nous a donné

le mot de bienfaisance qu'il a eu l'honneur et qu'il est digne de créer. Ce mot le résume et le caractérise admirablement. (E. de Pompery : *la Morale naturelle et la Religion de l'Humanité.*)

A une époque aussi soucieuse du bien moral et social, les chercheurs d'une société idéale devaient abonder, et, en effet, abondèrent.

Au courant de la plume, nous pouvons rappeler : Fontenelle : *la République des Ajaoiens ou des Philosophes.* Varaisse d'Alais : *la République des Sévérambes.* Van der Nech : *la République de Cessarès.* Pechmejan : *le Télephe.* J. et J^e d'H... : *Projet de Communauté philosophe.* Gaudence de Lucques : *Mémoires.* Terrasson ; *Sethos, l'Anthropophile.* Wielland : *le Miroir d'Or.* Mably : *les Entretiens de Phocion.* Montesquieu : *les Troglodites,* dans *les Lettres persanes.* Marmontel : divers chapitres des *Incas* et des *Contes moraux.*

Viennent ensuite avec des plans utopiques divers : Mercier, Cumberland, André Brun, Rétif de la Bretonne, Bernardin de Saint-Pierre, Tiros de Beplas, Florian... la liste serait interminable, notre grand Diderot lui-même a sacrifié sur l'autel de l'Utopie communiste, par sa *République des Galligènes* et son *Supplément aux voyages de Bougainville.*

Mais aucun de ces bâtisseurs de sociétés idéales ne s'éleva, en tant que novateur, à la hauteur de Morelly qui mourut inconnu, laissant une œuvre si vivante.

Ce modeste instituteur d'Etampes, ne pouvait même pas signer ses ouvrages à cause de sa situation dépendante, il débuta par la *Basiliade,* une utopie idyllique dans laquelle il décrit une Humanité souveraine consciente du Globe et s'épanouissant dans les délices de l'excellence morale, de l'épanouissemet libertaire et de la solidarité fraternelle, enfin réalisées.

Morelly publia ensuite le *Code de la nature* où il élabora un plan de reconstruction sociale qui, par les découvertes sociologiques et l'abondance des conceptions originales, supporte la comparaison avec l'*Utopie* de Thomas More. Aussi *le Code de la Nature* publié sans nom d'auteur, en 1753, fut-il de suite attribué à Diderot. L'auteur de *Jacques le Fataliste,* du *Neveu de Rameau,* des *Éleuthéromanes,* le puissant édificateur de *l'Encyclopédie* avait paru le seul cerveau capable d'aperçus si fouillés et de novations si hardies.

Dans l'intérêt de l'œuvre sans doute, Diderot et Morelly laissèrent dire, si bien qu'encore en 1798, La Harpe croyait toujours que le terrible livre était l'œuvre de Diderot. Et de quelle haine ce renégat du philosophisme poursuivait et l'auteur présumé et l'œuvre !

« Passe, pour les autres utopies, dit le haineux et apeuré auteur du *Cours de Littérature,* mais ce *Code* est tout autre chose, c'est la conception méditée d'un esprit ardent, sombre et mélancolique, d'un réformateur impérieux qui a pris dans la plus noire haine tout ce que les hommes ont fait et pensé avant lui, qui déclare insensé et coupa-

ble tout ce qui ne rentre pas dans le plan qu'il a rêvé et qui voudrait porter dans tous les esprits et dans tous les cœurs, l'horreur et le mépris qu'il manifeste partout contre tous les gouvernements du monde, et le désir furieux de les renverser.

« Enfin, nous ne pouvons pas nous cacher que ces abominables folies sont devenues des dogmes révolutionnaires et qu'on est fort loin d'y renoncer. »

La Harpe était surtout exaspéré par la partie philosophique du livre qui ne laisse pas pierre sur pierre de la morale ancienne et où Morelly démontre que le mal moral provient surtout, en même temps que de l'ignorance et des progrès de l'oppression, des iniquités sociales, et notamment de l'esprit de propriété. Il faut bien reconnaître que le novateur est catégorique sur ce point :

« L'esprit de propriété et d'intérêt dispose chaque individu à immoler à son bonheur l'espèce entière ; que la propriété est la cause générale et permanente de toutes les discordes, de tous les maux, de tous les crimes. »

Morelly n'est pas plus tendre pour la vieille morale :

« Il est surprenant, pour ne pas dire prodigieux, de voir combien notre morale, à peu près la même chez toutes les nations, nous débite d'absurdités sous le nom de principes et de maximes incontestables. Cette science qui devrait être aussi simple, aussi évidente dans ses premiers atomes et leurs conséquences, que les mathématiques elles-mêmes, est défigurée par tant d'idées vagues et compliquées, par tant d'opinions qui supposent le faux, qu'il semble presque impossible à l'esprit humain de sortir de ce chaos. il s'accoutume à se persuader ce qu'il n'a pas la force d'examiner. En effet, il est des millions de propositions qui passent pour certaines, d'après lesquelles on argumente éternellement. *Voilà les préjugés.* »

Après avoir ainsi marqué la dépendance du mal moral et du mal social, l'auteur du *Code de la nature* se demande quelle serait l'organisation sociale la plus propre à empêcher l'homme d'être, en même temps que malheureux, dépravé et méchant. C'est selon lui « Une « Société où l'homme, exempt des craintes de l'indigence, n'aurait » qu'un seul objet de ses espérances, un seul motif de ses actions : « *le bien commun.* »

De cette Société solidariste ou communiste, Morelly trace un plan détaillé, dont nous ne pouvons donner qu'une idée très imparfaite en style de programme :

Propriété commune de la terre. Organisation sociale du travail et usages communs des productions dans la mesure des ressources générales. Le travail devra être organisé de telle façon, d'être rendu attrayant (cette idée, déjà émise par Thomas More, sera plus tard popularisée par Fourier.)

Les Nations constituent un ensemble de Républiques fédérées et elles se gardent de négliger les intérêts planétaires. A cet effet, l'administration apporte tous ses soins à l'organisation des travaux publics. Dans chaque région on a créé des *Armées agricoles et industrielles*, qui s'en iront, fondant des villes, perfectionnant les cultures, défrichant, assainissant, embellissant, améliorant partout où besoin est, et faisant du Globe le séjour fécond et enchanteur de populations innombrables. (Encore une conception que Fourier a faite sienne, sans citer Morelly : « quand le génie pille il égorge », a dit Rivarol.)

L'éducation est commune, toute expérimentale et sans intervention de la vanité ; elle est professionnelle pour les enfants des deux sexes, à partir de l'âge de dix ans.

Le mariage doit être encouragé à partir de dix-huit ans pour les jeunes hommes et de quinze ans pour les jeunes filles. Il est obligatoire pour dix ans ; après, le divorce est facultatif Les mères allaitent leurs enfants qui restent dans la famille, jusqu'à l'âge de cinq ans ; après cet âge, ils sont élevés en commun.

Courtes séances de travail (six heures environ), repos public tous les cinq jours et en outre fêtes civiques nombreuses.

Pressé par l'espace, nous devons négliger une belle démonstration de l'inéluctabilité de la solidarité humaine, qui est la partie la plus originale et la plus remarquable du *Code de la nature*. Il aurait aussi fallu énumérer les nombreuses réformes de détails dont quelques-unes furent adoptées par la Convention, (comme par exemple le fut le système métrique sur la proposition de Bertholet, Lagrange, Brisson, Borda et Prony), pour bien faire ressortir le caractère particulier de l'œuvre de Morelly.

Nous aurions ainsi été amenés à compléter les propositions de Morelly par celles de l'abbé Mably qui dans *Les entretiens de Phocions*, *Les Doutes sur l'Ordre naturel des Sociétés*, *Les Devoirs des Citoyens* et *Le Traité de Législations*, est entré plus avant dans la pratique et a jeté ainsi les bases du communisme politique que nous verrons s'affirmer terriblement dans les dernières luttes de la Révolution Française. Au moins nous ne clorons pas ce chapitre sans signaler une coïncidence curieuse qui d'ailleurs entre pleinement dans notre sujet.

Pendant que l'instituteur français Morelly adaptait l'ancienne idée communiste à la critique philosophique de son siècle et l'enrichissait de géniales conceptions économiques, l'instituteur anglais Spense fondait, en Angleterre, un parti communiste, auquel il donnait une constitution idéale, qui n'est pas sans mérite. *Spensonia* est une République unitaire. La propriété foncière y est inconnue ; toutes les terres y appartiennent à l'État. Le pouvoir législatif est exercé par un Parlement annuel, élu par le suffrage universel, les femmes jouissent des droits électoraux au même titre que les hommes. Un conseil de vingt-

quatre ministres, nommés par moitié chaque année, est investi du pouvoir. La République n'a point d'armée permanente ; si la guerre éclate, tout citoyen est soldat.

On sent déjà ici, bien que nous ne soyons qu'en 1780, le souffle chaud des idées révolutionnaires qui vont bientôt embraser la France, disloquer la vieille Europe, désorbiter le vieux monde et orienter le Genre Humain vers des justices presqu'inespérées.

Benoît Malon.

(*à suivre*)

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

ET LA

RÉVOLUTION SOCIALE

I

Tout notre régime politique est dépendant de l'institution fondamentale, désormais indestructible, qui s'appelle le Suffrage Universel.

Le Suffrage Universel est la source mère d'où dérivent tous nos pouvoirs publics : exécutif, législatif, administratif et judiciaire.

En dehors du Suffrage Universel, nous ne pouvons concevoir que le despotisme absolu ou l'anarchie.

Il est possible d'imaginer un gouvernement fondé sur le despotisme absolu. L'histoire nous en fournit des exemples. La plupart des régimes antiques étaient despotiques. Mais il ne saurait y avoir de gouvernement fondé sur l'anarchie. Le mot lui-même l'indique, puisqu'il signifie la négation de toute autorité, de toute direction.

Toute la question se résume donc ainsi : Etant donné une Société quelconque, faut-il ou ne faut-il pas un gouvernement ?

S'il en faut un, on ne voit que deux façons de l'installer : on le nomme, ou il s'impose.

Dans le premier cas, c'est le régime représentatif, aujourd'hui procédant du suffrage universel ; dans le second cas, c'est la monarchie ou le despotisme absolu. C'est le gouvernement, propriété héréditaire d'un roi par la grâce de Dieu, ou propriété viagère d'un maître de hasard. D'une ou d'autre façon, c'est la

faculté, pour qui possède le pouvoir par droit de naissance, ou pour qui le détient par droit d'usurpation ou de conquête, de faire tout ce qu'il voudra : déclarer la guerre, frapper des impôts, confisquer des biens, emprisonner, exécuter des citoyens, supprimer toutes les libertés de parler, d'écrire, et même de penser : faculté entière, indéfinie, — amendée seulement par le droit à l'assassinat du despote.

S'il ne faut pas de gouvernement, alors, en effet, le suffrage universel est inutile — et la dictature aussi. Mais j'aime à croire que ceux qui soutiennent que tout gouvernement doit être supprimé, ont une recette toute prête pour rendre immédiatement tous les hommes — et toutes les femmes — également et parfaitement bons, honnêtes, doués de toutes les vertus privées et publiques, de toutes les connaissances nécessaires ; bref, capables, dans la pleine acception du mot, de se conduire dans la vie sans aucune direction, sans aucun conseil, sachant exactement quels sont leurs droits et leurs devoirs : ni orgueilleux, ni vaniteux, ni ambitieux, ni paresseux, ni envieux ; ayant dépouillé toutes les tares, tous les vices, et jusqu'aux moindres défauts de la nature humaine. En résumé, une société de saints ; mieux que cela, d'anges ; mieux que cela encore, de dieux !

Je ne dis pas que tel ne soit pas l'idéal auquel nous devions tendre. Il est certain que plus nous serons intelligents, et moins nous aurons besoin d'être éclairés et conseillés ; plus nous serons honnêtes, et moins nous aurons besoin d'être contenus et dirigés. Diderot disait que le juste est au-dessus des lois. Et il avait raison, en ce sens que les lois ne sont instituées, en effet, que pour obliger l'homme à être juste.

L'honnête homme peut également dire : « Je n'ai besoin ni du juge, ni du gendarme. »

Pour l'empêcher de mal faire, assurément non, il n'en a pas besoin, puisqu'il est honnête. Mais pour le défendre, le protéger contre ceux qui ne le sont pas ?

Que plus nous nous élevons en science, conscience, intelligence et vertu — et c'est le propre du mouvement de la civilisation de nous élever constamment vers une moralité, une intelligence plus hautes — et plus les conflits entre individus et les conflits entre nations s'atténueront, jusqu'à complètement disparaître ; d'où suit que de moins en moins nécessaire sera l'office du gouvernement des hommes, jusqu'au point de devenir tout à fait inutile ;

Que, ainsi que le prédit Auguste Comte : « Au gouvernement des hommes doive progressivement succéder l'administration des choses. »

Cela est certain, ou bien le progrès, la morale, le devoir, ne seraient que de vains mots.

Mais que nous ayons atteint cet idéal, ou même que nous soyons sur le point de l'atteindre, voilà la question. Or, tant que nous n'aurons pas touché à cet idéal de béatitude et de sainteté parfaites, il est clair qu'il faudra un gouvernement, à moins qu'on ne préfère retourner à l'état de nature et dissoudre toute société.

Si un gouvernement est nécessaire, il est clair qu'il faut un personnel de gouvernants ; qu'on les appelle, d'ailleurs, comme on voudra : présidents, consuls, ministres, directeurs ou conseillers.

Ces gouvernements, seront-ce les premiers arrivés, n'importe qui, l'aubergiste du coin, l'épicier d'en face, l'homme qui passe, voit une maison ouverte, y entre, avise un siège libre, s'y assied, et dit : « Me voilà chez moi ! » —

Est-il une seule association humaine, aussi simple, aussi rudimentaire qu'on la suppose, qui puisse subsister ainsi ?

Aussi petit que vous imaginiez un atelier ; aussi facile que soit la besogne ; aussi réduit que soit le personnel, pouvez-vous le concevoir fonctionnant avec un patron et des contre-maitres au jour le jour, pris au hasard — pas même pris, s'installant de leur propre autorité, « parce que tel est leur bon plaisir », et qu'ils sont les plus forts — jusqu'à ce que demain de plus forts les chassent et s'imposent à leur place ?

Assurément non. On ne peut concevoir la moindre organisation industrielle ou commerciale, sans des chefs à tous les degrés, selon la nature et la division du travail.

Dans le régime économique individualiste, ces chefs, ce sont les capitalistes, puisqu'ils possèdent les instruments de travail et les matières premières, et qu'ils peuvent ainsi dire à ceux, bien plus nombreux, qui ne possèdent rien : « Pour vivre, il vous faut travailler. Pour travailler, il vous faut des instruments et des matériaux. Vous n'avez rien ; nous avons tout. Votre travail, par conséquent votre vie, dépendent de notre volonté ou de notre fantaisie. C'est pourquoi nous avons le droit de vous commander, et vous avez le devoir de nous obéir. »

Dans un régime socialiste, les instruments de travail et les matières premières étant la propriété indivisible et inaliénable de tous, il n'y a plus de capitalistes, partant, plus de chefs par droit de richesse.

C'est aux associés travailleurs à choisir parmi eux ceux qu'ils estiment le plus capables de diriger leur travail. Et comment s'opérera ce choix, sinon par le mode électif ?

Mais n'employons pas ces mots de chefs, supérieurs, directeurs, s'ils blessent la délicatesse des démocrates à cheval sur les principes ?

Disons avec eux que dans une société démocratique, tous les hommes sont égaux ; qu'il n'y a plus ni supérieurs, ni inférieurs, ni gouvernants, ni gouvernés.

C'est parfait.

Mais cette société, j'imagine que comme toute société, aussi individualiste qu'on la suppose, elle a des services publics (construction et entretien de routes, chemins, canaux, etc... ; éclairage, eaux, postes, télégraphes, hospices, musées, parcs, jardins et squares, etc...).

Mettons au minimum ces services publics. Il faudra toujours un minimum d'administrateurs pour les faire marcher, un minimum d'impôts pour en solder les dépenses.

Or, qui nommera les administrateurs de ces services ? Qui nommera les taxateurs, les collecteurs de ces impôts, et les contrôleurs de leur emploi ?

Si chaque contribuable a, en principe, le droit d'administrer, taxer, percevoir et vérifier ; en fait, il est clair que tous les contribuables ne peuvent, ensemble et simultanément, exercer ce droit.

Voyez-vous une Assemblée de dix à douze millions de citoyens — ou seulement de quelques centaines — occupés d'un bout de l'année à l'autre, à ordonner des travaux ou à éplucher des comptes d'ordre public ?

Cela est impossible. Et alors, comme, d'une part, le contribuable ne saurait abandonner son droit ; et comme, d'autre part, il ne peut, personnellement et directement l'exercer, que fait-il ?

Il fait ce que, dans la vie courante, fait chacun de nous, quand, ne pouvant ou ne voulant s'occuper d'une affaire qui l'intéresse, soit parce que cette occupation le dérangerait d'autres affaires plus pressantes, soit parce qu'il craint de n'être pas suffisamment apte à la diriger ou à la régler : il charge des mandataires de la suivre et de la conduire au mieux de ses intérêts.

Il se fait représenter. Voilà, prise à sa source la plus intime, la théorie du suffrage universel.

Cela est tellement dans la nature des choses, dans l'essence même des relations des hommes entre eux, dans la pratique élémentaire et inévitable de toute association humaine, aussi fruste, aussi rudimentaire qu'on la puisse considérer, qu'à la vérité il est impossible de concevoir aucune société sans un régime repré-

sentatif qui en fasse jouer l'organisme administratif et gouvernemental.

Mais c'est dans une société républicaine que le régime représentatif trouve son application la plus complète et la plus directe. Il en est l'âme. Et si, déjà, nous ne pouvons comprendre l'organisation politique établie sur d'autres bases que la représentation des citoyens, par des mandataires délégués aux fonctions publiques ; de même, nous ne pouvons concevoir l'organisation économique, alors qu'il n'y aura plus de patrons-propriétaires, autrement que fondée sur la base de la représentation des travailleurs, dans toutes les fonctions de gérance, de direction, d'administration et de contrôle du travail.

Ainsi, loin d'avoir pour effet de réduire ou de supprimer le régime représentatif, les théories socialistes, à quelque école qu'elles appartiennent, ne peuvent éviter d'en faire, au contraire, une application générale à toutes les fonctions socialisées.

II

Il n'est plus guère contesté par personne, aujourd'hui — et les politiciens les plus avancés en conviennent tout bas, si on les presse un peu — que le suffrage universel n'est pas ce qu'il devrait être.

Qui pourrait sérieusement soutenir qu'il est l'expression libre et claire de la volonté intelligente et réfléchie de chaque citoyen ?

Qui pourrait sérieusement soutenir que, entre le vote d'un paysan de la Basse-Bretagne, par exemple, et celui d'un ouvrier de Paris ou d'une grande ville de province, il n'y a pas un abîme — l'abîme qui sépare en quelque sorte deux civilisations, je dirai presque deux races ?

Qui pourrait sérieusement soutenir que, telle question politique étant posée, il y ait le quart des électeurs en état de la comprendre ?

Et cependant, c'est au nom et c'est pour la solution de questions politiques que le suffrage universel s'exerce presque exclusivement, ou paraît plutôt s'exercer. C'est sur des questions de direction gouvernementale qu'il est appelé à prononcer, en dernier et suprême ressort, en vertu de sa souveraineté.

Depuis un demi-siècle que nous le possédons, le suffrage universel a fait ses preuves, donné sa mesure, démontré sa valeur.

Le suffrage universel a successivement proclamé la République de 1848, acclamé le coup d'Etat de 1851, fait le plébiscite de 1869, nommé l'Assemblée de Versailles. Il s'est donné à M. Thiers, puis à Gambetta, puis à Jules Ferry, puis au général Boulanger, puis — à M. Constans !

Que veut-il ? Il ne sait. Où va-t-il ? On l'ignore.

Ceux qui l'exploitent, au profit de leurs ambitions, de leurs spéculations ou de leurs haines, ouvertement le méprisent. Au lendemain de ces batailles électorales, grossières, indécentes ou féroces, qui témoignent avec tant d'évidence du charlatanisme des candidats et de l'ignorance des électeurs, lisez les journaux de tous les partis.

Sans doute, ceux qui triomphent célèbrent à grandes phrases la sagesse, la clairvoyance, la haute vertu du suffrage universel ; mais ceux qui succombent dénoncent amèrement son imbécillité, sa faiblesse, son incohérence.

Or, comme en un demi-siècle, le suffrage universel a tour à tour élevé, puis abattu tous les partis politiques, il s'ensuit que tous les partis, à leur tour, l'ont accusé et maudit ; tous ont, l'un après l'autre, témoigné que le suffrage universel, s'il n'était bien dirigé, se laissait aller aux plus regrettables erreurs, aux pires défaillances.

Bien dirigé? Qu'est-ce à dire? Le souverain n'est donc, au fond, qu'un esclave? Le maitre infaillible n'est donc, au fond, qu'un enfant pusillanime et versatile qu'on fait parler, pleurer ou rire, rien qu'en le flattant ou en le menaçant, en lui montrant à propos le fouet ou une tartine ?

Tel qu'il est pratiqué — les masses, dans leur instinct confus, mais solide, commencent à l'entrevoir, si l'on en juge par les abstentions de plus en plus nombreuses des électeurs, — le suffrage universel est une amère mystification.

Tel qu'il est pratiqué, il est incapable de traduire l'expression synthétique de la volonté populaire. Le suffrage universel, dans l'état présent de nos mœurs, de nos idées, de nos conditions économiques, n'est que l'expression des haines, des passions, des convoitises des partis, c'est-à-dire de ces groupements artificiels et éphémères d'individualités qui, de la logomachie politique, font un instrument pour gagner des places, des faveurs ou de l'argent.

Pourrait-on citer un seul organisme électif — municipal, départemental ou national — qui soit réellement la représentation exacte de l'ensemble des électeurs ?

Il n'y en a pas. Chaque pouvoir élu, Conseil municipal, Conseil général, Parlement, est constitué par une agglomération

factice d'individus délégués par des minorités incohérentes et souvent contradictoires.

Il est à remarquer que, sauf en des cas tout à fait exceptionnels, le suffrage universel ne porte au pouvoir que des élus appartenant aux classes noble ou bourgeoise.

La raison en est simple.

Le suffrage universel n'est pas gratuit. Il faut payer pour être candidat; et si, avec quelques centaines de francs, on peut faire les frais d'une candidature municipale ou départementale; pour soutenir une candidature législative, dans les circonscriptiont urbaines, c'est plusieurs milliers de francs; dans les circonscriptions rurales, c'est dix, vingt, trente mille francs qu'il faut compter.

Or, je le demande, quel est le prolétaire, le salarié en état de dépenser trois, quatre ou cinq cents francs pour obtenir en échange — quoi? Une charge élective qui lui prendra — s'il veut l'exercer correctement — une part notable de son temps, prélevée soit sur son travail, soit sur son repos, et cela sans la moindre indemnité.

Le mandat législatif est rétribué, et l'on peut dire que la rétribution est supérieure au salaire le plus élevé. Mais ce mandat est inaccessible au prolétaire. Il faut, pour soutenir une campagne électorale, autre chose que de l'éloquence ou du bâgout, autre chose que de la notoriété ou de la célébrité, autre chose que de la vertu ou des apparences: — il faut, au minimum, et dans les circonscriptions les plus favorables, cinq à six mille francs.

Quel est, je ne dis pas l'ouvrier, la question serait saugrenue, — mais le groupe, le syndicat d'ouvriers en état de fournir un tel sacrifice?

Il est donc matériellement certain que le droit de suffrage universel n'est pas égal pour tous les citoyens.

La loi dit bien :

« Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques; sont éligibles, sans condition de domicile, tous les Français âgés de 25 ans. »

C'est la théorie, c'est la formule. En fait, dans la pratique, si tous les Français de 21 ans sont électeurs, tous les Français de 25 ans ne sont pas plus éligibles aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au temps du suffrage censitaire.

Sous l'empire de la loi de 1831, qui régla le régime électoral de la monarchie constitutionnelle, le droit d'éligibilité était réservé à une catégorie de privilégiés, à ceux qui payaient

au moins 500 francs de contributions directes, c'est-à-dire qui possédaient une fortune déterminée.

Aujourd'hui, plus de condition de cens; mais une autre condition, qui, pour n'être pas écrite dans la loi, n'en est pas moins inéluctable et formelle. Il faut que chaque candidat paye les frais de sa candidature, et ces frais, considérables toujours, souvent exorbitants, — pour les payer il faut de l'argent.

Mais la question d'argent — du moins sous sa forme la plus apparente et directe, n'est pas la seule en cause. A supposer même que les prolétaires pussent s'organiser, s'entendre, réunir assez de ressources pour présenter un des leurs au suffrage universel, où trouver le candidat ouvrier dont la situation économique sera assez indépendante pour qu'il consente à jouer cette redoutable partie ?

La plupart des travailleurs ne sont-ils pas, par le fait même de leur travail, sous la sujétion, à la merci du patronat ? Ne voit-on pas, par les difficultés qu'ils éprouvent à créer, à faire vivre leurs syndicats professionnels, que la bourgeoisie industrielle et commerciale est résolue à interdire à ses salariés tout effort pouvant tendre à leur émancipation politique et économique ? Neuf fois sur dix, l'ouvrier, aussi intelligent, aussi dévoué qu'il soit, que la confiance de ses camarades appelle à représenter et défendre leurs intérêts, dans les relations courantes entre l'exploitant et l'exploité, est mis à l'index par les patrons, noté comme un individu dangereux ; les portes des usines, des ateliers, des chantiers se ferment devant lui, et à la fin, vaincu par la misère, il est obligé de se soumettre et de rentrer dans le rang, sinon de faire amende honorable et de renier, pour vivre, ses convictions et ses amitiés.

S'il en est ainsi — et il en est ainsi — pour l'ouvrier qui, en somme, se borne à user du droit le plus élémentaire et le plus légitime : celui de discuter les conditions matérielles de son travail, — que serait-ce pour l'ouvrier qui, posant sa candidature en face de celles des bourgeois, obligé d'exposer et de soutenir le programme des revendications de sa classe, se présenterait comme le chef ou plutôt le délégué du parti socialiste local ?

Celui-là serait bien vite placé dans l'alternative d'opter entre la chance, très incertaine, d'être élu, et la chance, à peu près sûre, d'être chassé par son patron, et de se voir mis pour ainsi dire hors la loi du travail.

S'il est seul, peut-être pourra-t-il, héroïquement, faire le sacrifice de son existence. Mais s'il a une femme, des enfants ? Qui donc oserait prendre la responsabilité de pousser ce malheureux et les siens à cette sorte de suicide ?

Ainsi, soit parce qu'ils sont hors d'état de subvenir aux frais immédiats qu'entraine une élection, — surtout une élection législative; — soit parce que, grâce à la loi d'airain du salaire et à la non-garantie de leur droit effectif au travail, ils sont tous sous la main, sous la dépendance, à la merci des patrons, les salariés sont, en général, et sauf quelques fort rares exceptions de lieu, de circonstance ou de situation, privés du moyen de se faire représenter directement par un des leurs, dans les Assemblées électives, et notamment au Parlement.

De là, cette double conséquence, que sur quatre millions d'éligibles en droit, il n'y a peut-être pas 500,000 éligibles en fait; c'est-à-dire que toute l'immense classe des salariés, des artisans, des petits commerçants, de tous ceux qui vivent au jour le jour, ou à peu près, de leur travail ou de leur industrie est, par le fait, exclue de toute représentation directe.

Le « Silence aux pauvres » de Lamennais n'est pas plus une fiction sous le régime électoral de 1891 qu'il ne l'était sous celui de 1840.

Sont seuls éligibles, ou à peu près seuls, parce que seuls ils peuvent faire œuvre de candidats: les riches — un Bischoffsheim ou un Mary Raynaud, la qualité importe peu — auxquels leur fortune permet de se passer la luxueuse fantaisie de briguer un mandat législatif; et les politiciens de profession, c'est-à-dire cette tourbe de déclassés, de ratés, de parasites qui tourbillonnent autour du gouvernement, comme des mouches autour d'un plat ; candidats agréables, domestiques ministériels, bonnes à tout faire du Palais-Bourbon, dont l'élection est couverte par les fonds secrets, et avec lesquels un pouvoir habile sait se constituer une majorité disposée à satisfaire tous ses désirs, à subir toutes ses volontés, à amnistier toutes ses turpitudes.

C'est ainsi que le suffrage universel, loin de recruter une représentation de plus en plus intelligente et honnête, se dégrade, de période en période, dans une représentation de plus en plus médiocre et avilie ; que les hommes de cœur, d'esprit ou de conviction s'écartent de plus en plus des fonctions électives, qu'il faut acheter au prix de trop de dégoûts ou de trop de servilisme ; et que le parlement, sorte de Bourse où s'agitent les spéculateurs sur la politique, n'est plus que la parodie abjecte ou ridicule d'un véritable régime représentatif.

En résumé, le suffrage universel, tel qu'il est organisé, ce n'est jamais, au point de vue politique, qu'un parti, une coterie au pouvoir ; c'est, à proprement parler, au point de vue économique, la représentation anarchique d'une foule d'intérêts

locaux qui se disputent, se combattent et s'entravent mutuellement. C'est au point de vue intellectuel et moral, la représentation des préjugés, des haines ou des appétits qui divisent entr'elles les diverses classes sociales, ou même qui divisent chaque classe en groupes antagoniques.

Il suffit de suivre une campagne électorale, où l'on voit les candidats et leurs comités se couvrir réciproquement d'injures grossières, s'accuser les uns les autres de toute sorte d'infamies, faire appel non point à la raison, au sang-froid, à la sagesse des électeurs, mais poursuivre à l'envi la noble tâche d'exciter leurs méfiances et leurs colères, remuant ce qu'il y a de plus bas et de plus vil dans les instincts des foules ; où s'étalent et s'affichent les mensonges les plus audacieux, les plus extravagantes promesses, pour comprendre que les suffrages obtenus par de tels procédés ne sont pas les suffrages d'hommes conscients et libres, mais ceux d'hommes égarés, excités, trompés, qui votent sous l'impulsion irréfléchie de sentiments excessifs, contradictoires et généralement factices.

Dans ces conditions, Proudhon a eu raison de dire que « le suffrage universel est une loterie ». Loterie dont les bons numéros tombent au hasard, aujourd'hui dans les mains de Pierre, demain dans les mains de Paul ; loterie suspecte, d'ailleurs, dont les gouvernants, peu scrupuleux par nécessité, tiennent les roues, et dont ils règlent, dans une certaine mesure, le mouvement.

Ainsi vicié et corrompu dans sa source, le suffrage universel ne peut produire que ce qu'il produit : une représentation viciée et corrompue.

Tous les quatre ans, les masses électorales secouant leur torpeur, se réveillent. Une sorte de fièvre politique agite les esprits. De toutes parts on se dit : « Cette fois, c'est pour de bon ; nous allons nommer des députés qui vont — ils nous l'assurent, ils nous le jurent — s'atteler résolument aux réformes nécessaires ». Et cette fois-là, c'est comme les autres fois. A une Chambre incapable succède une Chambre inerte. Les représentants ont pu être remplacés, ils sont toujours les mêmes. Et pourquoi changeraient-ils, alors que ceux qu'ils représentent sont toujours les mêmes électeurs, avec leurs ignorances, leurs vues fausses ou étroites, leurs passions, leur égoïsme, et leur insouci de toute préoccupation véritablement sociale ?

Cette impuissance constitutionnelle, cette stérilité organique du régime parlementaire éclatent aujourd'hui à tous les yeux.

Voilà bientôt un tiers de siècle que les politiciens ont pro-

clamé l'urgence des réformes sociales nécessaires. Voilà plus de trente ans que les usines législatives fonctionnent à toute vapeur, consommant annuellement des quantités prodigieuses de discours et de projets.

Quelle est la réforme sérieuse, réelle, qui ait abouti ? Ni la décentralisation administrative, ni la révision de l'impôt, ni rien qui ait modifié en quoi que ce soit l'organisation « chaotique » (le mot est d'un des Pères de l'Eglise économique orthodoxe) d'un régime industriel et commercial, grâce auquel le travail, la vie de l'immense majorité des concitoyens sont à la merci de la fantaisie, de l'égoïsme, de la cupidité d'une minorité de plus en plus restreinte d'individus.

S'il était chimérique d'espérer que ce suffrage universel aveugle et sourd pût jamais être relevé, redressé ; s'il était vrai que toujours et toujours, il ne dût jamais être que l'instrument puissant, mais grossier, des charlatans, aventuriers, malandrins de la politique, et que sa seule fonction fût de donner une apparence de justice et de légalité aux mensonges et aux turpitudes du pouvoir qu'il consacre, je comprendrais que quelques esprits exaltés, mais épris de probité, de sincérité et de haute moralité sociale, se demandassent s'il ne serait pas préférable de couper au ras l'arbre qui produit de si détestables fruits.

Resterait toujours la grosse question : Le suffrage universel supprimé, par quoi le remplacerait-on ?

Et à cette question, je ne crois pas qu'il soit possible de faire une réponse satisfaisante.

Le suffrage universel est mauvais. Soit. Il n'y a qu'une chose à faire : c'est l'améliorer.

Au fond, qu'est-ce donc que le suffrage universel ? Est-ce une de ces puissances mystiques auxquelles il nous soit interdit de toucher, dont nous dussions subir la loi sans essayer jamais de la modifier ?

Le suffrage universel, c'est nous tous, et c'est chacun de nous. C'est cette foule d'hommes réunis en société, mais ayant chacun son intérêt particulier, vivant sa vie personnelle, ou s'élevant tout au plus à la vie de clocher ; instruit plus ou moins exactement des événements politiques ou économiques dont il ne saisit que très vaguement la portée générale, parce qu'ils ne l'affectent qu'à travers une série de répercussions extrêmement compliquées.

Tant vaut l'homme, tant vaut son suffrage. On a eu beau décréter, on a beau affirmer la souveraineté du peuple, on ne fera jamais que l'opinion d'un pâtre des Alpes, sur les choses politiques et sociales, soit aussi informée, aussi documentée,

partant vaille, en qualité, autant que l'opinion d'un bourgeois, artisan ou ouvrier de grande ville. On ne fera jamais que l'opinion d'un citoyen ignorant soit aussi recommandable que l'opinion d'un citoyen instruit. C'est comme si l'on disait que pour juger des couleurs, un aveugle est aussi compétent qu'un homme qui a deux bons yeux.

Or, sur douze millions d'électeurs, combien y en a-t-il qui soient en état de comprendre la différence qu'il y a entre une république et une monarchie, à plus forte raison de comprendre la différence qu'il y a entre la politique opportuniste et la politique radicale ?

C'est cependant à ces électeurs que l'on pose des questions de haute politique gouvernementale. C'est à ces électeurs, dont les trois-quarts savent à peine ce que c'est qu'une Constitution, qu'on demande s'ils veulent qu'on la révise. C'est à eux, dont les deux-tiers au moins ne connaissent que de nom — et encore ! — M. de Freycinet, M. Constans, M.Clémenceau,qu'on demande s'ils préfèrent celui-ci à celui-là. Autant vaudrait poser des rébus à un lapin, ou parler chinois à un cultivateur de la Lozère.

Les questions sont fallacieuses ; les réponses sont incohérentes. Le suffrage universel dit blanc ici, noir là, gris ailleurs. Au fond, les électeurs ruraux — qui sont la majorité — votent pour ou contre celui qui se présente, selon qu'ils l'apprécient, selon qu'ils espèrent qu'il leur fera obtenir telles ou telles faveurs pour leur commune, ou selon qu'ils le considérent parce qu'il est riche. Aussi, généralement, préfèrent-ils un homme « du pays » à un candidat étranger, estimant beaucoup plus la situation personnelle de l'éligible que ses opinions politiques.

Dans les villes, c'est le contraire. La situation personnelle du candidat, sa moralité, son intelligence, importent moins aux yeux de l'électeur, que le parti politique dont sa candidature se recommande.

Ainsi, d'une part, on choisit le mandataire sans s'inquiéter du mandat qu'il aura à remplir ; et d'autre part, on se prononce pour ou contre telle ou telle formule de mandat sans s'inquiéter de savoir si celui qui s'engage à la soutenir sera en état, physiquement, intellectuellement ou moralement, de la défendre et de la faire prévaloir.

De part et d'autre, il y a un suffrage incomplet et boiteux. Car, pour confier utilement un mandat à quelqu'un, il faut que le mandat soit bien net et défini, et aussi que le mandataire soit capable et sûr.

En résumé, pour que le suffrage universel soit un souverain

plus éclairé, plus juste, plus moral, que faut-il? Que les électeurs soient plus moraux, plus justes, plus éclairés.

La question du suffrage universel se résout ainsi, en dernière analyse, en une question d'éducation morale et d'instruction.

C'est pourquoi, au premier rang des revendications sociales, les républicains dignes de ce nom placent l'instruction intégrale, c'est-à-dire l'instruction à tous les degrés, depuis l'école primaire jusqu'aux écoles supérieures, offerte gratuitement à tous les enfants du peuple.

Mais en attendant que, grâce à cette instruction largement répandue jusque dans les couches les plus profondes du peuple, le suffrage universel ait acquis pleine conscience de sa valeur, de son pouvoir, de manière à exercer dignement sa fonction directrice et régulatrice, faut-il, je le répète, sous prétexte que l'instrument n'a pas atteint son dernier degré de perfectionnement, le briser comme une arme inutile?

Un profond politique l'a dit : « On ne détruit que ce que l'on remplace. » Or, par quoi remplacer le suffrage universel? En dehors de lui, je l'ai déjà dit, il n'y a que la dictature absolue ou l'absolue anarchie.

Le socialisme répudie l'une et l'autre de ces solutions rétrogrades.

Le socialisme qui a rompu avec les déclamations et les mots creux, sait très bien que l'institution du suffrage universel, qui consacre l'égalité des droits politiques des citoyens, implique fatalement l'égalité de leurs droits économiques. A ce titre, le suffrage universel est une conquête précieuse, qu'il faut défendre et conserver à tout prix.

Il faut le prendre tel qu'il est, avec ses imperfections incontestables, ses vices manifestes, et s'efforcer de s'en servir pour le mieux.

Les classes dirigeantes l'ont, jusqu'à ce jour, employé comme leur instrument de règne.

Il appartient aux classes dirigées de s'en emparer à leur tour, pour conquérir le pouvoir.

Le suffrage universel, c'est le nombre. Or, les travailleurs, les salariés, urbains et ruraux, sont le nombre. Quand ils voudront ils seront le droit. Mais il faut qu'ils sachent vouloir. Le Tiers-État, à la veille de la Révolution, légalement était à peine quelque chose ; le lendemain, il était tout.

De même, ce Quatrième-État, dont nous saluons l'aurore, et qui n'est rien aujourd'hui, sera tout demain, s'il parvient à s'organiser, à se discipliner, par la création de ses syndicats, et par leur fédération.

Sans doute, l'œuvre est longue, pénible, hérissée de difficultés. Mais si les ouvriers n'arrivent pas à s'entendre entr'eux ; s'ils ne parviennent pas à s'unir dans un esprit de large et de forte solidarité ; s'ils passent leur temps à se déchirer les uns les autres, parodiant les bourgeois dans leurs vaines disputes ; s'ils s'amusent à jouer aux petites chapelles, aux petites coteries ; si, surtout, ils ne se défont pas de cet esprit de jalousie qui les dévore et qui fait qu'ils ne peuvent supporter parmi eux aucune supériorité intellectuelle ; s'ils n'élisent des chefs que pour les obliger à leur obéir, et non pour suivre leur direction et écouter leurs conseils ; s'ils n'élèvent des idoles populaires que pour se donner le plaisir de les abattre ; si, en un mot, ils ne savent pas se gouverner eux-mêmes, comment pourraient-ils espérer de saisir un jour le gouvernement public?

Ceci revient à dire que le suffrage universel ne deviendra réellement intelligent et libre qu'en devenant honnête et pénétré de ses devoirs envers les individus comme envers la société. Car les opinions sont toujours dominées par les sentiments. On agit bien plus selon les impulsions du cœur ou les entrainements de la passion que d'après les raisonnements de l'esprit. C'est pourquoi les grandes révolutions sociales ont été déterminées par des sentiments bien plutôt que par des idées.

« Il est dans la nature de l'homme — dit B. Malon (1) — de ne pas se laisser sevrer d'idéal et de ne pouvoir accomplir de grandes actions sans l'impulsion toute puissante des sentiments altruistes : la poétisation de la lutte, la conviction que l'on se doit à quelque chose de supérieur (patrie, liberté, justice sociale) a toujours été la source de l'héroïsme et le chemin de la victoire. Ce n'est qu'en s'inspirant d'une foi nouvelle, qui est au fond de chacun de nous (aussi matérialistes que nous prétendions être) par un vaste et noble idéal humain, que l'on peut accepter de se dévouer jusqu'au sacrifice, jusqu'à l'héroïsme, jusqu'au martyre, à la cause sainte des justices nouvelles. »

Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore : le sentiment, la foi en un idéal, sont les deux forces maîtresses qui meuvent les peuples.

Pour entrainer, soulever les masses, il suffira souvent d'un mot, d'un drapeau, d'un symbole qui frappe leur imagination ou remue leur âme ; on n'a pas d'exemple d'un peuple enflammé d'enthousiasme et prêt à mourir pour une formule de géométrie.

Cultiver, élever le cœur pour discipliner, fortifier, diriger la raison ; tel est, au fond, le grand problème humain, indivi-

---

(1) *Lundis socialistes.* — *Revue Socialiste* du 15 janvier 1892.

duel et social. Si les hommes ne peuvent devenir meilleurs ; si, en réalité, il n'est pas possible d'instituer une *morale* à laquelle ils obéissent, toutes nos spéculations politiques et économiques sont vaines ; le règne de Liberté, d'Egalité et de Justice, après lequel nous soupirons est un rêve impossible, et cette Terre Promise vers laquelle marche le Prolétariat à travers les ronces et les cailloux des chemins qui ensanglantent ses pieds, cette Terre idéale où tous les hommes doivent être heureux, unis dans le travail fraternel et pacifique, n'est qu'un affreux désert, où l'homme civilisé retombera dans l'animalité et la sauvagerie primives.

Mais cette morale, n'en voyons-nous pas poindre les premiers rudiments dans le socialisme? Est-il possible de méconnaitre ou de nier que le socialisme prolétarien apporte une conception plus haute, plus large et plus noble du rôle et de la fonction de l'homme dans une société, que l'individualisme bourgeois ?

Est-il possible de méconnaitre ou de nier que cette formule : « Tous pour un, un pour tous », qui est la formule socialiste, soit plus vivifiante et infiniment plus vraie que le « Chacun pour soi » égoïste et anarchique de nos dirigeants ?

Est-ce que le précepte socialiste : Aimez-vous ; aidez-vous », ne répond pas aux aspirations du cœur et aux besoins réels de l'ordre et du progrès social, mieux que la sèche et odieuse parole de Guizot : « Enrichissez-vous », qui, depuis cinquante ans, sert d'article unique au catéchisme moderne et constitue le fond, le tréfond, la moelle et l'âme de la morale bourgeoise ?

Est-ce que cette conception qui nous montre, dans la suite des temps et par l'effet des progrès politiques et économiques, tous les peuples unis en un seul peuple, c'est-à-dire les frontières effacées, les patries devenues les provinces sœurs d'une seule nation : l'Humanité ;

Est-ce que cette conception, utopique si l'on veut — le mot ne me fait pas peur, au contraire ; car l'utopie d'aujourd'hui, c'est souvent la vérité de demain ; — est ce que cette conception n'est pas infiniment plus grande, plus humaine, plus féconde, plus morale que celle qui nous présente non seulement les races, mais les peuples eux-mêmes comme ennemis les uns des autres ; l'homme, selon le mot de Hobbes, fatalement voué à être un loup pour l'homme ; la guerre militaire et la guerre économique comme d'inéluctables crises que nous devons éternellement subir ; en somme, la tyrannie, le vol, le dol, l'injustice et la violence comme devant toujours caractériser les relations entr'eux des peuples aussi bien que des individus ?

Est-ce que, en somme, l'utopie socialiste (je tiens au mot, car c'est un mot de jeunesse et de foi) qui nous montre l'âge d'or devant nous, n'est pas autrement propre à stimuler l'esprit et l'activité de l'homme, que la mélancolique doctrine chrétienne qui n'ouvre à l'humanité que des perspectives d'incurable désespérance et des éternités de douleur et de misère ?

Oui, il faut le dire bien haut, et le répéter ; le socialisme (et sous cette dénomination générale, je confonds toutes les écoles socialistes qui, divergentes sur les questions de détail, d'opportunité, d'application, de politique pratique, sont unanimes sur la question fondamentale à savoir la cause, le sens, le but final de leurs revendications économiques) ; le socialisme contient les germes vivants et féconds d'une morale nouvelle, de la morale vraiment humaine qui, éclairée par les lumières de la science, s'élève à une conception de plus en plus exacte du monde et de l'homme ; nous montre les beautés, les vertus et aussi les devoirs de la solidarité qui, de plus en plus, doit rapprocher et unir les individus dans les familles, les familles dans les patries, les patries dans l'humanité.

Cette morale proclame le travail comme une fonction non seulement nécessaire, mais noble et pure, et non pas comme une peine dégradante, ainsi que le considéraient les morales du passé.

Elle dit que tous les hommes sont égaux, non pas en fiction et théorie, mais en fait et en droit, car les titres de chacun de nous à l'existence sont identiques. Nous sommes tous enfants du même passé, ouvriers du même présent, pères du même avenir.

Et c'est pourquoi, au lieu d'être considérées comme d'irrévocables déchéances, les inégalités dites naturelles, les inégalités physiques ou intellectuelles doivent être considérées comme des accidents que, par tous les moyens, notamment par une culture de plus en plus complète et rationnelle du corps et de l'esprit nous devons nous appliquer à atténuer, à diminuer, jusqu'à les rendre désormais impossibles.

Elle dit que tous les hommes sont frères, non pas en vertu d'une insuffisante fraternité de naissance, mais en vertu des nécessités mêmes de leur existence, privée et sociale, qui font que l'individu n'existe que grâce au concours non seulement de l'ensemble de ses prédécesseurs, mais encore de l'ensemble de ses contemporains, d'où cette conséquence que l'égoïsme, sous toutes ses formes, est à la fois un vice et une duperie, et que le véritable devoir et la véritable sagesse pratique est de vivre *pour* autrui, puisqu'on ne vit que *par* autrui.

Ainsi la morale sociale substitue aux idéals mystiques des

anciennes fois, inaccessibles à l'intelligence et profondément chimériques, un idéal pleinement conforme aux aspirations de notre cœur, aux tendances de notre esprit, aux besoins positifs de notre existence.

La doctrine socialiste n'est donc pas exclusivement scientifique, au sens trop étroit que l'on donne encore à ce mot. Elle est encore et surtout morale, et par suite, capable de susciter et développer les plus nobles activités de notre esprit et les plus généreuses ardeurs de notre cœur.

Nous marchons, cela est certain, vers un ordre social nouveau, dont le régime politique et le régime économique seront constitués d'après les principes de cette moralité supérieure.

Telle est la philosophie du socialisme.

Mais je n'oublie pas que les solutions que cette philosophie fait entrevoir sont lointaines : que, très vraisemblablement, elles seront atteintes par les générations qui nous succèderont, mais que la génération actuelle réclame et poursuit des solutions sans doute provisoires, mais immédiatement réalisables.

En attendant un suffrage universel régénéré par l'instruction et par la morale sociale, ne peut-on espérer d'améliorer le suffrage universel existant ?

III.

J'ai dit quelques-uns de ses vices. Ceux qui tiennent à l'insuffisance, intellectuelle et morale, de l'électeur, ne sont guérissables que par la pénétration, dans tous les cerveaux, des doctrines socialistes, indiquant à chacun ses droits et ses devoirs.

Quant à ceux qui tiennent au mode de fonctionnement de l'institution, ils peuvent être corrigés, dans une certaine mesure.

C'est ainsi que les fonctions électives, à tous les degrés, devraient être également accessibles à tous les citoyens. Dans l'état actuel, elles ne le sont qu'aux riches, ou du moins aux candidats qui sont soutenus par les classes possédantes. Les classes salariées ne peuvent ni présenter ni soutenir de candidats à elles propres.

Cette inégalité, cette iniquité, qui non-seulement faussent l'expression du suffrage universel, mais qui encore font de lui un véritable suffrage censitaire, un suffrage restreint, consacrant le plus odieux, le plus intolérable des privilèges modernes :

le privilège de l'argent ; cette inégalité, cette iniquité, que faudrait-il pour qu'elles disparussent ?

Tout simplement que l'exercice du droit électoral, qui est gratuit en théorie, le fût aussi en fait, c'est-à-dire que toutes les candidatures pussent se produire librement — les communes pour les élections municipales, les départements pour les élections aux conseils généraux, l'Etat pour les élections législatives fournissant gratuitement les locaux de réunion, l'impression et l'affichage des professions de foi, les bulletins de vote, en un mot faisant tous les frais réguliers, indispensables,— toute autre publicité personnelle étant interdite aux candidats.

De cette façon l'égalité de droit se trouve complétée par l'égalité de fait, et l'exercice du droit de suffrage, pour l'éligible comme pour l'électeur, cessera d'être une illusion.

J'entends l'objection qui peut être faite contre cette réforme. L'accès aux candidatures étant ainsi ouvert gratuitement à tous, on verra surgir une floraison tropicale de candidats excentriques, n'ayant aucune espèce de titre à se présenter. Ce sera un fouillis, un tohu-bohu grotesques, qui ne feront qu'égarer davantage le suffrage universel : une vraie foire électorale.

Mais ne pourrait-on établir que, pour avoir droit à la gratuité, le candidat devrait être préalablement présenté par un certain nombre d'électeurs inscrits, garantissant, par leur signature, le caractère sérieux de la candidature ?

Ce ne serait, en somme, que la régularisation de ce qui se passe de nos jours, où les candidats sont toujours présentés, appuyés par des comités recrutés n'importe comment, sans responsabilité, et presque toujours anonymes.

Mettez, d'ailleurs, le nombre que vous voudrez : le trentième, le vingtième de ces électeurs. En quoi cette sorte de suffrages à deux degrès blesserait-elle la justice ?

Piètre remède, dira-t-on. Sans doute. En tout cas, remède qui ne pourrait faire aucun mal, s'il ne faisait pas un peu de bien, et qui, sans contredit, contribuerait à relever le suffrage, et à lui donner un peu plus d'air, un peu plus de lumière, un peu plus d'égalité, un peu plus de sincérité.

Ne serait-il pas également plus conforme à la situation réelle des esprits, en France, d'instituer, à la place de la Chambre et du Sénat actuels, dont l'antagonisme à la fois puéril et savant ne répond à rien et ne fait que créer ou entretenir la confusion, l'anarchie et l'inertie parlementaires, deux Chambres, l'une rurale, l'autre urbaine, assurant ainsi aux villes et aux campagnes leur représentation directe, et réalisant dans le pouvoir législatif l'équilibre entre ces deux grandes forces qui, aujourd'hui, ne tendent qu'à s'annihiler mutuellement ?

C'était, je crois la pensée de Quinet. C'est la doctrine de la politique positive.

D'ailleurs, ce qui fait le vice et la faiblesse du suffrage universel, je l'ai déjà indiqué, c'est le vague et l'indétermination forcés du mandat donné par l'électeur à l'élu.

Dans le système parlementaire actuel, les Chambres absorbent tout le pouvoir législatif, et tendent à absorber, par leur ingérence constante, le pouvoir administratif et exécutif. Elles dirigent à la fois la politique extérieure et la politique intérieure, et il n'est pas une question économique générale, ou même locale, qui ne doive leur être soumise.

Pour donner un mandat précis à son élu, l'électeur serait obligé de posséder à fond toute la science sociale, dans son ensemble et jusque dans ses plus menus détails.

Ne serait-il pas plus simple, plus vrai, plus conforme à la réalité des choses, de décentraliser le suffrage universel, en restituant aux communes, aux cantons leur pleine autonomie administrative ; et en ne réservant aux Chambres que les questions qui, réellement, concernent l'intérêt général, les questions de politique extérieure et le vote du budget, réduit aux chapitres du gouvernement, de la défense nationale et de l'instruction publique ?

Ne serait-il pas possible d'introduire le *referendum* dans notre mécanisme législatif, afin de débarrasser le Parlement des questions irritantes qui l'obsèdent et qu'il ne peut ni écarter, ni résoudre ?

Dès lors, restreint à la fonction normale de voter le budget et de surveiller l'administration publique, dégagé des questions politiques pures grâce au referendum, le Parlement pourrait être considérablement réduit dans son personnel. Là où, actuellement, 876 législateurs, siégeant huit mois de l'année, entassent des montagnes de discours sur des montagnes de projets, et n'aboutissent jamais à rien faire qui vaille, quatre-vingts ou cent députés, deux ou trois cents dans le cas d'institution des deux Chambres, urbaine et rurale, réunis pendant un ou deux mois chaque session, accompliraient assurément une meilleure besogne.

Dans le régime actuel, en effet, le trop grand nombre des mandataires, la trop longue durée de leurs sessions ont pour conséquences : la confusion, l'incohérence, la stérilité du travail parlementaire. La responsabilité précise, saisissable, de chacun se perd dans la responsabilité légale, mais illusoire d'une collectivité trop grande. Le représentant, obligé d'abandonner sa profession réelle pour se consacrer exclusivement à la vie poli-

tique, se déclasse, et devient un véritable fonctionnaire. Etre député, ce n'est plus exercer une mission temporaire, laissant à celui qui l'exerce sa personnalité sociale : c'est un métier, et quel métier ! Le pire et le plus servile de tous. Enlevé pour quatre ans à son milieu local, à ses occupations professionnelles, et jeté à Paris dans un milieu d'agitation factice et de corruption facile, livré à lui-même, oisif, le député — commerçant, artisan, ouvrier — glisse bien vite, à moins d'être exceptionnellement trempé, dans une sorte d'inconscience et d'indifférence. Si l'on demandait à la plupart de ceux qui, leurs quatre années écoulées, s'en reviennent au pays, ce qu'ils ont fait là-bas. il pourraient répondre, en vérité, comme Siéyès : « J'ai vécu. »

Et ceux-là sont les plus honnêtes. Quant aux autres, que l'ambition, ou plus grossièrement le besoin de jouir, entraînent à des dépenses au-dessus de leurs ressources, ceux-là ne tardent pas à tomber fatalement dans la plus abjecte domesticité. Ils deviennent, ceux-là, les applaudisseurs d'un ministre taré, les hommes à tout faire au service de la banque juive ou du journalisme vénal. Il en est même qui, descendant jusqu'au dernier degré de l'infamie, se font les rastaquouères de cercles suspects.

Quatre-vingts ou cent députés, deux ou trois cents, dans le cas ci-devant indiqué, qui, de même que les autres élus, conseillers municipaux, conseillers généraux, membres des Chambres de commerce, ne cesseraient pas d'exercer leur profession réelle, et que leur mandat n'appelerait à Paris qu'un ou deux mois par an (ne touchant d'ailleurs d'indemnité que pendant le temps effectif de leur session) ; ces députés, toujours en contact avec leurs électeurs, vivant au milieu d'eux, éloignés des antichambres ministérielles et des guichets secrets, ne pouvant plus compter pour vivre ni sur le traitement parlementaire, ni sur les petits profits obscurs constitueraient, assurément un Parlement infiniment plus apte à gérer la chose publique, et en même temps incomparablement plus intègre, plus incorruptible, que les Chambres issues de notre régime représentatif actuel.

Je ne fais qu'indiquer ces réformes, point de départ de réformes plus profondes et plus radicales.

Mais, pour toucher au suffrage universel, il faut toute une procédure réglée par la Constitution de 75.

Il faudrait réviser cette Constitution.

Cette Constitution, immortelle, comme toutes les Constitutions, bien qu'elle soit la vingt-sixième qui ait été essayée depuis cent ans, elle est jugée par tous les républicains de bonne foi comme profondément rétrograde dans son esprit et dans son texte.

Malon, dans son beau livre : « *Le Socialisme intégral* », déclare qu'elle est « si défectueuse qu'il n'y aura de paix politique et de véritable progrès socialiste en France que lorsque une révision démocratique, sérieuse et sincère, aura éclairci l'horizon. »

IV

Nous voici acculés au problème décisif. Cette Constitution, qui peut la réviser? La Chambre et le Sénat. Mais pour que la la Chambre et le Sénat consentent à réviser, il faut, au Palais-Bourbon et au Luxembourg, une majorité révisionniste.

Cette majorité, qui, seul, a qualité pour la fournir?

Le suffrage universel.

En sorte que, tournant dans un cercle vicieux, nous sommes amenés à reconnaître que le suffrage universel ne peut être réformé — que par le suffrage universel.

Les anarchistes, dès lors, semblent avoir beau jeu pour déclarer que toutes nos doctrines politiques aboutissent à l'absurde, au néant, et pour préconiser l'abandon pur et simple d'un instrument dont le prolétariat ne peut se servir qu'à la condition d'en être le maître, alors que, d'autre part, il lui est impossible de l'arracher légalement des mains de la classe bourgeoise qui le détient.

Je suis ici, je l'avoue, un peu de l'avis des anarchistes, en ce sens que je ne crois pas que l'on puisse arriver, par la seule voie électorale, à la révision nécessaire de la Constitution.

Non, ce serait duper le peuple ; ce serait mentir à soi-même et aux autres que de prétendre que, soit immédiatement, soit dans un délai déterminé, le prolétariat sera en mesure, grâce au suffrage universel, de conquérir le gouvernement politique et économique.

Il ne le conquerra que de la même manière par laquelle le Tiers-Etat l'a lui-même conquis : par une Révolution.

Mais cette Révolution fatale, plus ou moins prochaine, encore faut-il que le prolétariat soit capable de la tenter, et surtout de l'accomplir.

Et pour cela, serait-il sensé qu'il rejetât une arme difficile, lourde à manier, je le veux bien, mais enfin une arme avec laquelle, tant bien que mal, il peut préparer son triomphe ?

Est-il donc indifférent qu'au jour où cette Révolution éclatera — comme elles éclatent toutes quand elles sont mûres : par un événement extérieur ou un incident inattendu — ce qu'on appelle le quatrième Etat n'ait, dans les Assemblées électives qui, à tous les degrés, constituent le gouvernement, aucun représentant, aucun mandataire, aucun ami : ou bien, que, grâce à l'organisation progressive de ses forces, par la création et la fédération de ses syndicats et de ses groupes, il ait réussi à y faire pénétrer une minorité plus ou moins considérable de partisans ?

Est-il indifférent, quand on assiège une place, qu'on n'ait au-dedans, aucune intelligence, aucun allié : ou, au contraire, qu'on soit parvenu, comme Ulysse dans Troie, à y faire entrer une garnison, — fût-ce dans le cheval de bois du suffrage universel ?

Briser cette arme serait une folie. D'ailleurs, on ne le peut. L'abandonner ce serait une sottise, parce qu'elle n'en serait que plus aisément ramassée et utilisée par ceux qui ont intérêt à s'en servir contre le prolétariat.

Elle est défectueuse, assurément. Mais nos ancêtres de l'âge de pierre, sous le prétexte qu'ils n'avaient pas d'outils perfectionnés, auraient-ils eu raison s'ils avaient renoncé à équarrir leurs silex grossiers ?

Usons du suffrage universel du mieux que nous pourrons. Si, par lui, nous ne réussissons pas à enfoncer la porte de la Constitution, du moins avons-nous la chance de l'ébranler et d'en faire craquer les joints. Autant de besogne faite pour le jour de la poussée finale.

Et d'ailleurs, disons-nous-le bien : le suffrage universel, c'est l'âme même du régime démocratique. C'est le fondement nécessaire, inévitable, des institutions socialistes de demain. Car il est impossible de concevoir aucune collectivisation, sans un régime représentatif ; et il est impossible d'imaginer aucun régime représentatif, sans que les représentants soient les mandataires élus des représentés.

Nous marchons à la Révolution, cela est certain, cela est fatal. Du moins marchons-y en serrant nos rangs, comme une armée, et non pas comme une cohue. Nos armes sont faibles, il est vrai. Est-ce une raison pour les abandonner à l'ennemi ? Désarmés, en serions-nous plus forts ?

Nous avons le suffrage universel : gardons-nous de le lâcher. Le jour où, au lieu d'être divisés comme ils le sont trop encore, les salariés seront unis comme ils devraient déjà l'être, le suffrage universel, en leurs mains, sera, sinon l'arme décisive, du

moins une arme terrible dont l'aspect seul fera peut-être capituler la ploutocratie.

Le suffrage universel pour la Révolution, la Révolution pour la Révision, la Révision pour l'établissement de l'ordre socialiste, politique et économique.

Telles sont les étapes à franchir. Il importe peu que le chemin soit long : l'essentiel est de savoir où l'on met le pied, et où l'on va.

Suffrage universel; Révolution; Révision : voilà les moyens.

Etat socialiste : voilà le but.

Henri Aimel.

BALZAC SOCIALISTE

Prochainement sur la place du Palais-Royal on inaugurera la statue du grand Balzac. Pour tardif, cet hommage n'en sera que plus solennel. C'est à Rodin, le maître de la sculpture française moderne, le génial auteur des *Bourgeois de Calais*, du *Claude Lorrain*, de la *Belle Haulmière*, que le soin a été confié de fixer dans le marbre les traits de l'immortel romancier, et c'est sans doute à Emile Zola le puissant héritier littéraire de l'auteur de la *Comédie Humaine* que reviendra l'honneur de célébrer dignement la vie laborieuse et l'œuvre superbe de Balzac.

La statue s'élevera non loin de l'endroit où jadis s'élevaient les galeries de bois, les maisons de jeu, que fréquentèrent tour à tour Lucien de Rubempré et Raphaël, non loin de cette triste rue Froidmantel où végétait le pauvre musicien Gambara, en plein cœur de Paris, où se sont agités, ont vécu, souffert, aimé ou haï, presque tous les héros des *Scènes de la Vie parisienne*.

Paris doit à Balzac un grandiose témoignage d'admiration, auquel devront s'associer non seulement les littérateurs et les poètes, mais aussi tous les philosophes que préoccupent la solution des grands problèmes humanitaires.

Balzac n'a pas été seulement en effet, le plus fécond de nos romanciers, suivant le mot d'un de ses contemporains, il a été, il est resté avec Hugo un des plus prodigieux penseurs de ce siècle. Il a été plus et mieux que le prince des romanciers, le *pape* ainsi que le dénommait Barbey d'Aurevilly, il a été docteur ès-sciences sociales, un titre dont il se targuait d'ailleurs et qui vaut bien l'autre.

Il n'a pas été seulement littérateur, son cerveau complexe s'est préoccupé maintes et maintes fois de diverses idées scientifiques, industrielles, financières, commerciales — et cela réapparaissait en ses œuvres.

Il s'est attaché à l'étude du magnétisme, dans *Ursule Mirouët* : dans *Louis Lambert* et dans *Séraphita*, que les occultistes peuvent réclamer, non sans raison, il s'est complu à pénétrer des mysteres extra humains.

Une fois Balzac prétend avoir découvert un végétal très commun et très abondant, (peut-être l'Alfa d'Algérie) — qu'il est facile de convertir économiquement en papier. Il fait une autre fois un voyage en Sardaigne dans l'espoir de tirer quelque profit du traitement des résidus de l'exploitation par les Romains des mines de cette ile.

Il imaginera plus tard, d'acclimater les ananas dans le terrain des Jardies à Ville d'Avray, au moyen de procédés artificiels.

En 1848, étant a Vierrzcchovnia, en visite dans la famille de Mme Hanska, il a l'occassion de voir les immenses forêts de chêne des comtes Mniszech et il écrit à Mme Surville, sa sœur, qu'il y aurait là une belle exploitation en important des pièces de bois en France, pour en faire des traverses de chemin de fer.

Ce sont là des faits connus, et que nous ne rappelons ici d'ailleurs, que parce qu'ils contribuent à éclairer la personnalité de Balzac sur quelques points dont la mise en lumière intéressera nous l'espérons les lecteurs de la *Revue Socialiste*, tout particulièrement.

Le soir même de l'enterrement de Balzac, dans le salon de M. Benoit Fould, rapporte M. Julien Lemer, au cours d'une remarquable étude qu'il vient de publier (1) Jules Janin prononçait les paroles que voici :

« Le dix-neuvieme siècle s'enorgueillira du nom du grand Balzac et de son génie, comme le seizième s'enorgueillit du grand Rabelais, le dix-septième du grand Molière, le dix-huitieme du grand Voltaire. »

Jules Janin pensait alors, comme quelques autres depuis, que l'œuvre de Balzac était intéressante a consulter pour tous, pour les littérateurs, comme pour les législateurs ět les sociologues, car il ajoutait aux paroles que nous venons de citer :

« Allez ! messieurs les législateurs, lisez, étudiez l'œuvre du grand Balzac, abreuvez vos esprits à cette source abondante, qu'elle leur inspire des pensées bienfaisantes et fertiles pour le progrès véritable, pour le bonheur matériel et moral des peuples ! Ne craignez point de l'épuiser ! Tenez pour certain que le vingtième siecle y trouvera, après vous, d'immenses trésors que vous aurez méconnus. Car je vous le dis, en vérité, Balzac est un des hommes sublimes qui, pour me servir de la poetique expression de Béranger, ont le plus richement « ensemencé les champs de l'avenir ».

De cette idée, de Jules Janin, M. Julien Lemer m'a semblé être un partisan ardent et convaincu, et j'avoue que j'en ai dès l'abord conçu pour son étude une particulière estime.

---

(1). *Balzac, sa vie, son œuvre*, par Julien Lemer, 1 vol., Sauvaitre, éditeur.

A la lecture de Balzac, j'avais déjà moi-même, été frappé très vivement de la façon grandiose dont le romancier envisageait la politique, surtout dans cet admirable *Médecin de Campagne*, que je souhaiterai de grand cœur, avec M. Julien Lemer, voir davantage connu.

En des conférences faites à la Société du Progrès Social il y a deux ans, sur l'*Art et le Socialisme*, je n'avais pas hésité en signalant ces remarques, à placer Balzac au nombre des écrivains précurseurs de nos idées, avec les Chateaubriand, les Hugo, les Sand.

On doit comprendre et excuser pour cette raison la joie que j'ai éprouvée à retrouver cette opinion soutenue par M. Julien Lemer, avec une compétence que je ne pouvais avoir et devant laquelle je m'incline avec empressement.

Balzac socialiste ! Cette thèse que nous allons développer, peut paraître singulière dès l'abord à ceux qui se souviennent de l'*Avant-propos*, publié par Balzac, en juillet 1842 — où le romancier énonce les principes qui lui ont servi de base en son œuvre. Mais qu'on veuille bien relire ce passage :

« L'homme n'est ni bon ni méchant, il naît avec des instincts et des aptitudes, la Société loin de le dépraver comme l'a prétendu Rousseau, le perfectionne, le rend meilleur ; mais l'intérêt développe aussi ses penchants mauvais. Le christianisme, et surtout le catholicisme, étant, comme je l'ai dit dans le *Médecin des Campagnes* un système complet de répression des tendances dépravées de l'homme est le plus grand élément d'ordre social... ; l'enseignement, ou mieux l'éducation par des Corps Religieux est donc le grand principe d'existence pour les peuples, le seul moyen de diminuer la somme du mal et d'augmenter la somme du bien dans toute société. La pensée, principe des maux et des biens ne peut être préparée, domptée, dirigée que par la religion. L'unique religion possible est le Christianisme.

... Le Christianisme a créé les peuples modernes, il les conservera. De là sans doute la nécessité du principe monarchique. Le Catholicisme et la Royauté sont deux principes jumeaux... Sans être ennemi de l'Election, principe excellent pour constituer la loi, je repousse l'Election prise *comme unique moyen social* et surtout aussi mal organisée qu'elle l'est aujourd'hui, car elle ne représente pas d'importantes minorités aux idées, aux intérêts desquelles songerait un gouvernement monarchique. L'Election étendue à tout, nous donne le gouvernement par les masses, le seul qui ne soit point responsable, et où la tyrannie est sans bornes car elle s'appelle la loi ».

Et que notre lecteur consente à peser maintenant chaque terme de cette profession de foi, à en scruter la pensée dominante, peut-être y découvrira-t-il assez aisément tout le contraire des sentiments absolument absolutistes qu'elle prétend affirmer. Nous ne nous payons pas de mots. Pour tout esprit de bonne foi cet exposé est concluant. L'esprit

de Balzac y parait entrainé par un double courant. Si d'un côté il a des tendances à respecter l'autorité : d'autre part, il est tout prêt à s'insurger contre la *loi*, tyrannie sans bornes, et ce monarchiste catholique se double d'un très énergique libertaire.

Nous poursuivrons tout à l'heure cette démonstration, mais avant qu'on nous permette de citer encore quelques opinions, à l'appui de notre thèse. Des écrivains et non des moindres, ont à diverses époques, exprimé un jugement peu différent de celui de Jules Janin.

M. Julien Lemer nomme d'abord M. Anatole de la Forge, qui a pris texte de Z. Marcas, qu'il compare à Gambetta pour ranger Balzac parmi les *serviteurs de la Démocratie* et lui consacrer à ce titre un remarquable article dans le *Siècle* du 1er août 1883.

Mais voici qui est mieux encore :

En 1868 et 1869, l'auteur de *Balzac, sa vie, son œuvre*, eut l'honneur de se trouver à Bruxelles à la table de Charles Hugo, avec son illustre père. M. Julien Lemer trouva à ces instants l'occasion de soutenir la thèse de Balzac socialiste devant le poète, mais alors Hugo, ne pouvait oublier que peu de jours avant sa mort, Balzac avait fait parade devant lui de ses convictions royalistes et catholiques et avait presque failli le plaindre de s'être attaché à la cause du peuple, et il hésitait encore malgré certaines tendances intimes à admettre cette idée de son interlocuteur.

« Je lui répondais, écrit M. Julien Lemer, que si Balzac n'avait été jusque-là démocrate que secrètement et inconsciemment il le serait devenu plus tard ouvertement, entrainé par la force des choses, par la logique de son raisonnement et par la puissance de son génie.

« Lors de la dernière visite que je fis à Victor Hugo à Bruxelles, comme après le déjeuner nous étions restés seuls tous deux dans le salon où il me donnait quelques notes pour une étude biographique destinée au *Plutarque populaire*, il s'interrompit, me montrant quelques volumes de la *Comédie humaine* épars sur un guéridon, et me dit :

« Eh bien et celui-ci, vous ne m'en parlerez plus ? Savez-vous, comme disent les Belges, je crois que vous avez raison. Ce grand homme avait le cerveau et le cœur démocrates. Il n'avait de monarchiste que l'imagination. Il ne se serait pas passé longtemps avant qu'il en vînt lui aussi à confesser les beaux dogmes de la démocratie ; d'ailleurs, s'il eut résisté jusque-là, le 2 décembre 1851 l'eût certainement éclairé de sa fulgurante lumière. Le coup d'État a été pour les esprits intelligents et les cœurs honnêtes attardés encore dans les ornières de la doctrine monarchique, ce que fut pour saint Paul le chemin de Damas ».

Avant d'édifier tout à fait nos lecteurs par une analyse des œuvres de Balzac, nous voudrions laisser avouer encore une fois à Balzac personnellement, (car c'est dans sa correspondance qu'on peut trouver les preuves les plus concluantes) ses théories politiques.

On trouvera dans les quelques lignes qui vont suivre, mieux que des tendances démocratiques. On y trouvera une belle et franche adhésion à des théories qui se rapprochent des nôtres.

Lorsqu'à la fin de 1830 il développe ses idées sur la monarchie constitutionnelle héréditaire, cet autoritaire qui veut une aristocratie puissante et prévilégiée réclame en faveur du peuple l'éducation intégrale.

« La masse des lois, dit-il, et leur esprit doit tendre à éclairer le plus possible le peuple, les gens qui n'ont rien, les ouvriers, les prolétaires, etc., afin de faire arriver le plus possible d'hommes à l'état d'aisance qui distingue la masse intermédiaire..... ».

Ainsi que le remarque M. Julien Lemer, on peut donc admettre que le grand esprit de Balzac fut longtemps agité, tiraillé en sens contraire par ces deux tendances, ces deux principes antinomiques : l'utilité d'une aristocratie riche et puissante, de grandes et fastueuses fortunes — et la nécessité, de par la justice sociale et le sentiment de la solidarité humaine, d'élever les masses populaires au plus haut degré de perfectionnement intellectuel et moral.

Et vers 1832, alors qu'il vient de publier le *Médecin de Campagne* et qu'il se présente aux électeurs d'Angoulême comme candidat légitimiste, veut-on connaître le programme secret de Balzac. On le trouve dans une lettre à Madame Carrand.

« Mon plan de pouvoir, mes idées sont saines et justes, je le crois du moins. Elles comportent beaucoup plus des vôtres que vous ne pensez. Seulement je prends une route que je crois plus sûre pour arriver à un bon résultat. Vous ne voyez qu'une partie des intérêts, des choses, des personnes et des mœurs. Je crois voir tout et tout combiner pour un pouvoir politique prospère. Jamais je ne me vendrai. Je serai toujours dans ma ligne noble et généreux. La destruction de toute noblesse hors la chambre des pairs ; la séparation du clergé d'avec Rome ; les limites naturelles de la France ; l'égalité parfaite de la classe moyenne ; la reconnaissance des supériorités réelles ; l'économie des dépenses, l'augmentation des recettes par une meilleure entente de l'impôt, *l'instruction pour tous*, voilà les principaux points de ma politique, auxquels vous me trouverez fidèle. Il y aura cohésion entre mes paroles et mes actions.

Balzac avait espéré sincèrement un instant pouvoir réaliser ces réformes avec l'aide du parti légitimiste. Il dut être assez cruellement désabusé, par le peu de conviction de ses coreligionnaires.

Enfin n'affirme-t-il pas encore son souci d'être éducateur et réformateur lorsque, dans une lettre du 3 octobre 1831 écrite à Mme de Castries, il affirma que la *Physiologie du mariage* « fut un livre entrepris dans le but de défendre les femmes. »

Dans cette même lettre, il dit : « Il n'y a pas de mariage heureux

possible si une connaissance parfaite des deux époux, comme mœurs, habitudes, caractères, ne précède leur union et je n'ai reculé devant aucune conséquence de ce principe ; ceux qui me connaissent savent que j'ai toujours été fidèle depuis l'âge de raison à cette idée, et, pour moi, la jeune fille qui a fait une faute est plus digne d'intérêt que celle qui reste ignorante, et prête aux malheurs de l'avenir par le fait même de son ignorance. Aussi, célibataire pour le moment, si je me marie plus tard, ce ne sera jamais qu'avec une veuve ».

Dans la seconde partie de son étude, M. Julien Lemer analyse roman par roman l'œuvre de Balzac. Nous suivrons son travail en ne nous arretant évidemment qu'aux œuvres où Balzac s'est plus particulièrement dénoncé comme sociologue.

Dans les *Scènes de la vie privée* (si nous suivons le classement donné par Balzac lui-même) nous trouvons d'abord le *Bal de Sceaux*, « une amère et éloquente critique des préjugés aristocratiques, une apologie du travail ».

Puis la *Bourse*, brève nouvelle où se trouvent exposées quelques-unes des iniquités commises par le gouvernement de la Restauration.

Dans une *Double famille*, le héros, M. le comte de Granville, magistrat grave et éclairé, parle et agit en véritable libre-penseur. Ce qu'il y a de plus particulièrement remarquable dans ce roman d'un écrivain qui a voulu passer pour un défenseur du trône et de l'autel, « c'est la vivacité de la critique des mœurs dévotes et de leur influence sur la vie de famille. On ne trouve rien de plus véhément dans l'athée Stendhal, ni dans le sceptique Merimée ».

Et que penser encore de ce prétendu champion de l'aristocratie, lorsqu'il écrit le *Colonel Chabert*, où il met les plus hautes vertus dans l'ame d'un homme du peuple né, pour ainsi dire, aux Enfants trouvés destiné à mourir à l'hospice des vieillards abandonnés ?

Quelles nuées d'observations, de réflexions, de pensées, que *Béatrix*, *Honorine*, le *Père Goriot* !

Combien les *législateurs* consulteraient avec fruit l'*Interdiction* et le *Contrat de Mariage*.

Examinons maintenant les *Scènes de la vie de province*.

Dans *Pierrette*, le *Curé de Tours*, *Un ménage de garçon en province*, Balzac condamne le célibat. Il voudrait que les célibataires, élément improductif, stérile, par conséquent parasite et nuisible de la société, fussent soumis à une taxe considérable destinée à alléger d'autant les charges qui pèsent sur les pères de famille. Et je vais plus loin que M. Lemer, je crois qu'il a bel et bien réprouvé le célibat des prêtres, dans cette phrase du *Curé de Tours*. « Le célibat offre donc alors ce vice capital que, faisant converger les qualités de l'homme sur une seule passion, l'égoïsme, il rend les célibataires *nuisibles ou inutiles*.

Quelles sanglantes critiques de l'état social, on trouve dans les

Illusions perdues et *Splendeurs et misères des courtisanes*, dont les héros, Rubempré, Vautrin, David, Sichard, Raoul Nattan, Claude Vignon, Lousteau, Bixion, le Baron Nucingen, Esther, Europe et Asie, Madame Nourrisson, la Duchesse de Maufrigneuse, la Comtesse de Serizy, Clotilde de Grandlieu sont restés si populaires.

Dans les *Scènes de la vie Parisienne*, nous voyons Balzac se déclarer, en écrivant *Ferragus* (1833) partisan de l'incinération des corps et constater l'insuffisance prochaine des cimetières parisiens.

Et existe-t-il, une étude plus fine et plus exacte du monde bureaucratique que celle contenue dans *Les Employés*. Ah ! quelles leçons on pourrait trouver dans le mémoire de l'intègre Rabourdin.

Dans *Grandeur et décadence de César Birotteau*, M. Julien Lemer dit qu'on ne saurait trop recommander à l'attention des lecteurs sérieux les parties qui ont trait à la législation, à la procédure, aux usages en matière de faillites.

Peut-être, ajoute-t-il, ce fut le souvenir des remarquables observations contenues à ce sujet dans *César Birotteau* qui inspira à Dupont de Bussac, la proposition sur les « Concordats amiables » qu'ils présenta à la Constituante de 1848...

Quel enseignement social dans la *Maison Nucingen* — qui se résume d'ailleurs en ce mot de Blondet :

« Les lois, sont des toiles d'araignée à travers lesquelles passent les grosses mouches et où restent les petites ».

Dans la *Cousine Bette*, le consciencieux commentateur des œuvres de Balzac relève des pensées comme celles-ci.

« Laissez aux jeunes filles bien élevées le choix absolu de leurs maris ; si elles sont en position d'avoir ceux qu'elles désigneront elles se tromperont rarement.

« La nature est infaillible ; l'œuvre de la nature, en ce genre, s'appelle : aimer à première vue. En amour, la première vue est tout bonnement la seconde ».

Et plus loin « la beauté c'est le plus grand des pouvoirs humains. Tout pouvoir sans contre-poids, sans entraves, autocratique mène à l'abus, à la folie. L'arbitraire, c'est la démence du pouvoir.

Enfin, le travail constant est la loi de l'art comme celle de la vie.

Est-ce que ce ne sont pas là des axiomes socialistes.

Les *Scènes de la vie militaire*, dont la série n'a pas été achevée, ne nous donnent que peu d'indications, mais voici les *Scènes de la vie de Campagne* où nous allons trouver des preuves irréfutables des tendances démocratiques de Balzac.

Si dans *Les Paysans*, Balzac affirme sa croyance en la possibilité d'une régénération sociale par le catholicisme, (erreur dont il serait bien revenu avec le temps, et où il ne fût pas seul d'ailleurs à se laisser entraîner) — je constate non sans joie qu'il proteste contre le morcel-

lement des cultures. Je veux bien qu'il ne s'appuie pas, pour cela, sur les mêmes raisons que les socialistes actuels ; il n'en est pas moins vrai, qu'il a pressenti le danger des petites propriétés et préconçu la nécessité d'en revenir aux grandes exploitations.

M. Lemer pense que c'est là une erreur sociale de Balzac, nous ne sommes pas de son avis. Si l'établissement du crédit foncier, est parvenu à détruire au moins en partie l'un des pires fléaux de l'agriculture, l'usure, cela n'en a pas moins été un palliatif insuffisant.

Ici même, par nombre de nos collaborateurs, par Benoît Malon tout le premier, en ses pages concluantes du *Socialisme intégral*, il a été démontré la nécessité d'une exploitation agricole collective succédant aux exploitations individuelles, de plus en plus périclitantes. Je n'insisterai donc pas davantage sur cela, ne voulant pas d'une part recommencer la démonstration de choses désormais passées à l'état d'axiomes, et d'autre part ne voulant pas chicaner outre mesure M. J. Lemer, avec qui je suis d'accord sur tant d'autres points.

Combien j'approuve par exemple le savant et consciencieux commentateur de Balzac d'admirer avec si peu de restrictions le *Médecin de Campagne*, le premier des chefs-d'œuvres de Balzac, où l'on trouve cette phrase, qui est la plus formelle des adhésions à nos principes.

« LA VIE DES OISIFS EST LA SEULE QUI COUTE CHER, PEUT-ETRE MEME EST-CE UN VOL SOCIAL QUE DE CONSOMMER SANS PRODUIRE ».

Et comme aussi je sais gré à M. Julien Lemer de commenter comme il suit cette pensée de l'immortel romancier.

« Le Travail est donc la vrai loi divine, l'Oisiveté est la réprobation ; — le Travail est le Bien ; l'Oisiveté est le mal ; — le Travail est saint et d'ordre angélique, l'Oisiveté est maudite et d'ordre diabolique.

Et qu'on ne s'y méprenne pas ; qu'on ne fasse pas plus austere qu'elle ne l'est réellement cette bienfaisante et paternelle loi du travail constant pour tous, qu'on n'affecte pas de lui prêter comme conséquence la suppression absolue du repos, de la reverie, de la distraction, de la contemplation.

Non ! repos, reverie, distraction, contemplation, n'ont rien de commun avec l'oisiveté. Le repos n'est pas le contraire du travail, il est plutôt la seconde face de l'activite humaine, pour ainsi dire l envers du mouvement.

C'est dans le *Médecin de Campagne* et aussi dans le *Curé de Village* qu'on peut d'ailleurs le mieux étudier et comprendre l'idéal social de Balzac, que M. Julien Lemer compare avec quelque raison à l'idéal de Charles Fourier qui n'est une utopie que parce qu'il est établi sur une base incomplete. Il est vrai en effet qu'on ne peut guere compter sur le dévouement et le désintéressement des riches, hostiles, de par leur prime éducation à toute tentative d'emancipation de la masse ; il est vrai que les exemples fournis par un docteur Benassis et une Véroni-

que Groslin ont peu de chance de trouver des imitateurs. Il est admissible encore qu'il ne suffirait pas de trouver une grande fortune au service d'un cœur généreux, pour résoudre la question sociale, mais ce que ne veulent ou ne peuvent (surtout ce que ne peuvent, j'en ai la conviction, les individualités), la collectivité en a le moyen.

Le vouloir d'une collectivité obtiendra plus et mieux que le vouloir d'une Véronique Groslin la fertilisation d'une plaine aride comme celle de Montegnac.

M. Julien Lemer a noté, dans le *Médecin de Campagne*, diverses considérations de Balzac sur la liberté des échanges entre nations, sur la nécessité de donner une plus grande solennité au mariage civil, — je dois ajouter que personnellement j'ai remarqué, en outre, quelques observations fort intéressantes sur les écoles gouvernementales, — dans le *Médecin de Campagne* — et sur la peine de mort dans le *Curé de Village*.

Encore que Balzac déclare la peine de mort le grand soutien des sociétés, et qu'il considère le *Dernier jour d'un Condamné* comme une sombre élégie, un inutile plaidoyer, il fournit une réfutation suffisante de la peine capitale dans cette phrase du *Curé du Village*.

..... Le meurtrier tue pour supprimer un témoignage..... Ce calcul qui détermine presque toujours les assassins à augmenter le nombre de leurs victimes, est un malheur engendré par la peine capitale qu'ils ont en perspective !

Et à cette réflexion incidente de Balzac lui-même on peut rapporter cette phrase qu'il fait prononcer à Véronique Groslin (*Ibid.* page 554) :

« Le vol a engendré l'assassinat par la fatale logique qu'inspire la peine de mort aux criminels.»

Le *Curé de Village* abonde comme le *Médecin de Campagne*, en constatations de ce genre. Et voici une pensée de Balzac, d'un absolu et pur socialisme.

« Il est inouï qu'on se plaigne de l'ascension constante des masses populaires vers les hauteurs sociales,et qu'un gouvernement n'y trouve pas de remède, dans un pays où la statistique accuse plusieurs millions d'hectares en jachère dont certaines parties offrent comme en Berry sept ou huit pieds d'humus (1).

Beaucoup de ces terrains qui nourriraient des villages entiers, qui produiraient immensément, appartiennent à des communes rétives, lesquelles refusent de les vendre aux spéculateurs pour conserver le droit d'y faire paître une centaine de vaches. Sur tous ces terrains sans destination est écrit le mot *incapacité*. Toute terre a quelque fertilité

---

(1) J'engage ceux qui veulent bien me suivre dans cette étude à relire les pages consacrées à la Propriété, dans le premier volume du *Socialisme Intégral* de Benoît Malon.

spéciale. Ce n'est ni les bras ni les volontés qui manquent mais la conscience et le talent administratifs... Sur plusieurs points semblables, planter, serait évangéliser...

En des pages qui suivent, certes oui, Balzac se découvre catholique, mais comme son catholicisme est différent de celui que prêchent tant de prêtres, comme il affirme son amour des Petits et des Pauvres, comme il proclame le désaccord existant entre le Fait et le Droit.

Et je crois que, comme Sterne, Balzac, n'a aucun goût pour ce que l'auteur du *Voyage Sentimental* nomme avec tant de finesse les *Parties instrumentales* de la religion.

Est-ce que l'auteur de la *Comédie Humaine* ne se démontre pas socialiste lorsqu'il fait demander par le médecin Benassis des lois pour défendre l'accouplement des crétins. Ne dit-il pas que ce serait rendre un grand service au pays que d'arrêter cette contagion physique intellectuelle.

Balzac n'est-il pas d'accord avec les socialistes qui voudraient des lois prohibant, interdisant le mariage aux gens atteints de certaines affections contagieuses et héréditaires.

Dans le Louis Lambert des *Etudes philosophiques*, qu'on a pu considérer avec quelque apparence de vérité comme une sorte d'autobiographie, il se trouve plus d'une reflexion dont les éducateurs et les pédagogues peuvent encore prendre quelque souci, malgré les progrès accomplis dans le systeme éducatif.

« Le défaut d'exercice est fatal aux enfants... *Aussi le régime pénitentiaire observé dans les colléges exigera-t-il l'attention des autorités de l'enseignement public lorsqu'il s'y rencontrera des penseurs qui ne penseront pas exclusivement à eux.* »

Hélas ! l'internat existe encore, et peu veulent avouer combien ce régime stupide et criminel engendre de turpitudes et de folies, combien d'energies sont détruites par le fait de ce systeme, abominable réduction de la vie conventuelle, et féroce préparation à la vie militaire.

Ah ! combien l'émancipation humaine est retardée par ces pratiques souverainement déprimantes. L'Université est encore une grande avorteuse d'intelligences.

Il nous reste à voir encore la *Physiologie du Mariage* et son complément la *Philosophie de la vie Conjugale*.

De leur lecture il ressort que l'égalité legale doit être la base de l'association conjugale. Or, ici encore nous sommes loin d'avoir realisé la pensée de Balzac.

La législation de Bonaparte a relégué la femme à un rang absolument inférieur, elle l'a frappé d'une foule d'incapacités civiles.

Où est par exemple, dans le Code penal, dit M. Julien Lemer en faveur de la femme, le pendant de cet article 324 qui autorise le

jury à excuser le mari qui tue sa femme dans le cas de flagrant délit d'adultère ?

Pourquoi le délit d'adultère de la femme peut-il être constaté et puni en quelque lieu qu'il soit commis, tandis que le mari n'est punissable que s'il entretient une concubine au domicile légal ?

Un drame récent a rappelé l'attention des penseurs sur cette inégalité choquante. Dans une de ses chroniques quotidiennes du *Rappel*, M. Vacquerie faisait entendre une sincère et éloquente protestation, il y a quelques semaines, encore, contre cet article inique.

Qu'on me permette de citer la conclusion de cette chronique :

« L'instruction et les débats diront ce qu'il faut en penser, mais, quel qu'ait été le motif pour lequel M. Deacon a criblé de balles M. Abeille, puisque ce meurtre a remis l'article 324 à l'ordre du jour, il faut saisir cette occasion d'en réclamer la radiation.

« Fût-il prouvé que Mme Deacon a été la maîtresse de celui que son mari a tué, et y eût-il eu flagrant délit, quelle est la peine dont le code frappe l'adultère de la femme ? Il frappe la femme et son complice d'un emprisonnement de trois mois au moins et de deux ans au plus, et et d'une amende de cent francs à deux mille.

« Et quand la loi ne condamne l'adultère qu'à l'amende et à la prison, un individu s'arroge le droit de les condamner à mort ! Au mépris du principe qui défend de se faire justice soi-même, il se fait, dans sa propre cause, justicier et bourreau. Il outrage la justice autant que l'humanité.

« Il est temps qu'on efface du code ce hideux reste de barbarie, le droit d'assassiner. » (*Rappel* du 25 février 1892.)

Il importe en effet qu'un si monstrueux préjugé disparaisse, et il faut compter sur sa disparition prochaine.

Qu'importe l'immonde « Tue la ! » de M. Dumas fils ! Que vaudra ce blasphème anti-social, aux yeux de la postérité ? De rayonnants génies, en qui s'incarnera notre siècle, un Hugo, un Balzac, auront assez de fois affirmé l'idéal de justice de notre époque, pour que, plus tard, on se garde de conserver même le souvenir d'un mot si déshonorant pour celui qui l'a prononcé.

En terminant cette étude, nous espérons avoir prouvé sinon que Balzac fût un socialiste — comme nous le comprenons aujourd'hui — au moins un démocrate fortement accentué en dépit de son éducation et malgré ses prétentions monarchiques.

A propos de l'*Argent* d'Emile Zola, j'ai déjà exprimé ici mon avis sur ce phénomène de dualité, fréquent chez les artistes. N'est-ce pas notre ami et collaborateur Georges Renard, qui a signalé dans un de ses livres de critique le socialisme de Musset ? Ce n'était pas plus un paradoxe que le socialisme de Balzac.

La conception socialiste est tellement juste et humaine, qu'il n'est

pas un esprit cultivé qui ne l'admette au moins partiellement et n'en devienne le défenseur conscient ou inconscient dans son ordre d'idée. Celui qui agit conformément au droit social, qui combat pour la justice et la vérité, est virtuellement socialiste qu'il en prenne ou non le titre. Et c'est l'honneur d'une philosophie bientôt triomphante, après tant de siècles d'obscurs débats, d'avoir toujours su rallier à ses principes l'élite intellectuelle des nations.

On peut dire encore, d'ailleurs, que si Balzac n'a pas formulé d'une façon plus précise son idéal social, c'est que la mort est venu le surprendre trop tôt. Il est permis de le penser, lorsque l'on considère ses romans de *Madame de la Chanterie* (1843-1845) et de l'*Initié* (1848) qui commencent une série inachevée intitulée l'*Envers de l'Histoire Contemporaine* où Balzac s'était proposé de montrer au public « un monde idéal de haute vertu, de grandiose équité sociale, destiné à balancer, à récompenser, à réparer les désastres causés par les passions mauvaises et nuisibles. »

Robert BERNIER.

NOTRE CONTRIBUTION

AU JOURNAL

"*LA MANIFESTATION DU PREMIER MAI*"

Bien que le groupe intellectuel de la *Revue Socialiste* ne soit affilié à aucun parti et qu'il ait toujours évité soigneusement de prendre une attitude militante, il ne se soustrait pas aux devoirs de propagande pacifique qui peuvent lui être imposés.

C'est ainsi qu'il a largement contribué à la rédaction du journal *La Manifestation du 1er Mai*.

Nous reproduirons ci-dessous les articles de nos collaborateurs.

Rappelons tout d'abord que le journal *La Manifestation du 1er Mai* a été lancé cette année par une commission ouvrière composée de délégués des diverses fractions du parti ouvrier français. L'initiative a eu un plein succès. Le journal a été vendu à près de cent mille exemplaires et il méritait cette réussite.

Outre les articles que l'on lira ci-dessous, *La Manifestation du 1er Mai*, a donné des citations de Babœuf, Fourier, Saint-Simon, F. Vidal, Pecqueur, A. Blanqui, C. de Paepe, Emile Zola, J. Richepin, Victor Hugo, Mazzini, Alfred Delvau, Pierre Leroux, Eugène Potiers, Henri George, Louise Michel.

Il a reçu des articles ou des lettres de P. Argyriadès (secrétaire de la rédaction du journal) ; Ed. Vaillant, Jules Guesde, J. Allemane, P. Brousse, J.-B. Clément, V. Jaclard, Doméla, Niuwenhuis, Aurélien Scholl, Liebknecht, Magalhaès Lima, Pablo Iglésias, Lucien Descaves, Charles Thivrier, Victor Considérant, Camélinat, P. Lavroff, Léon Cladel, E. Chauvière, A. Cipriani, Jules Jouy, Potonié-Pierre, Charles Bos, Lavy, Désiré Decamps, Léon Bienvenu.

Cette liste atteste que les organisateurs se sont inspirés d'un large esprit de conciliation.

Voici maintenant les articles annoncés plus haut de nos collaborateurs.

Les deux politiques.

Si quelque chose est pour nous consoler des iniquités et des tristesses du présent, c'est le merveilleux déploiement des forces ouvrières et novatrices, qui se lèvent, se constituent et s'organisent contre la vieille société.

Deux politiques sont en présence qui s'excluent :

Dans l'une, celle des classes dominantes, ce qui domine c'est l'antagonisme et la guerre : c'est avec la croissante intensification de l'exploitation capitaliste et des misères du salariat, le développement furieusement activé des forces destructives pour refouler le prolétariat à l'intérieur et pousser les peuples à des guerres d'extermination.

L'autre politique, celle justement du prolétariat militant, est tout à fait le contre-pied de la première, elle peut être résumée en deux lignes :

La paix et la fraternité entre les peuples.

La justice et la solidarité entre les hommes.

Cette politique a contre elle, les bénéficiaires des vieilles iniquités, et tout le formidable agencement administratif et militaire qui est encore aux mains de gouvernants sans clairvoyance et sans générosité ; mais elle a pour elle, outre les progrès intellectuels et moraux, les conquêtes de la science et les nouvelles conditions de la production, qui font de l'organisation sociale du travail, une inéluctable nécessité, sous peine de régression en intense servage industriel.

L'issue du conflit ne saurait être douteuse ; l'avenir dévorera le passé ; le socialisme aura raison des antagonismes nationaux et de son contrefort économique, l'exploitation de l'homme par l'homme.

Voyez plutôt comme rapidement grandit l'idée salvatrice. Le socialisme n'était, il y a cinquante ans, que l'utopie de quelques penseurs, que la vague espérance d'une poignée de militants ; il inspire aujourd'hui des millions d'hommes et de femmes de toutes nations ; il a déjà ses grandes traditions révolutionnaires, ses légendes touchantes, ses héros et ses martyrs et ses glorieuses dates historiques, qui sont, après l'insurrection ouvrière lyonnaise de 1831, le Chartisme de 1840, l'Insurrection de juin 1848, la Commune de 1871, les Insurrections cantonales de 1873, l'Effervescence socialiste russe de 1874-1880.

Depuis que pendant des mois, il a flotté en pleine bataille, dans l'air ébranlé par le tonnerre des canons sur les murs de Paris et de Carthagène, son drapeau rouge est devenu le drapeau du prolétariat des Deux Mondes, il sera demain l'étendard fédéral du genre humain, en marche vers des civilisations supérieures, vers de plus hautes justices.

Déjà de ces justices sociales futures, les éléments s'élaborent dans les grandissants Congrès internationaux socialistes qui serviront de modèle aux Parlements économiques et fédéraux de l'avenir.

Mais il manquait au socialisme un signe de ralliement universel. Le Congrès international de Paris 1889 le lui donna, en décidant sur la proposition d'un groupe ouvrier de Bordeaux, représenté par le citoyen Raymond Lavi-

gne, que chaque annéeladatedu 1er maidéjà fêtée par les *Chevaliers du Travail*, serait célébrée tous les prolétaires soucieux de leur émancipation et de la rénovation humaine.

On cria à l'utopie : l'utopie s'est faite réalité. Le 1er Mai n'a été célébré que deux fois et déjà il a ses martyrs populaires dont le souvenir, religieusement gardé dans le cœur de la classe ouvrière, a pour contre-partie l'exécration qui s'attache au nom du ministre Constans, du fonctionnaire Isaac, du maire Brenier et de l'officier Chapus.

Dans un ordre d'idées plus général, le 1er Mai a donné conscience de leurs intérêts économiques à des millions de travailleurs que la propagande socialiste n'avait pas pu atteindre, et chaque année (comme fait des flots une tempête dans l'immense mer), sur une surface toujours plus vaste, il agite et soulève les masses ouvrières, et par suite porte les espérances socialistes dans tous les centres industriels de l'Europe et de l'Amérique.

La raison de ce succès est due, pour une grande part, à la sagesse des organisateurs. Ils se sont attachés aux deux revendications qui se présentent comme les plus acceptables et les plus légitimes, tout en étant de facile application et tout en offrant le caractère de la plus universelle efficacité :

Le maintien de la paix internationale.

L'obtention de la journée de huit heures.

Comme tout cela est bien vu en effet !

La paix, cette plus grande des déesses, au dire du tragique grec, est la condition principale du développement socialiste. Imposer au patronat la journée de huit heures, c'est frapper au cœur l'exploitation capitaliste. Bien entendu la journée de huit heures n'entraînerait pas de soi la solution de la question sociale, mais elle y aiderait puissamment en raison de ses avantages que dans la *Revue Socialiste* d'abord, et dans le *Socialisme Intégral* ensuite, nous avons classé de la sorte :

« 1° Diminution immédiate de la misère ouvrière par l'admission, au moins temporaire, dans les ateliers ou fabriques, de centaines de milliers de sans travail.

« 2° Abolition du supplice des longues séances de travail, si douloureux et si meurtriers pour tant de millions d'être humains ;

« 3° Développement intellectuel et moral de la classe ouvrière, fait dont la partie révolutionnaire n'a pas besoin d'être démontrée, depuis que dans sa très incisive *Critique sociale*, Auguste Blanqui a magistralement fait ressortir l'incompressibilité d'un peuple intelligent et instruit. Ce qui est vrai d'un peuple l'est d'une classe, à plus forte raison. *Tant sait l'homme*, *tant il vaut*, car nous ne valons que par nos actes et, pour bien agir, il faut savoir.

« Supposons donc que les perfectionnements mécaniques aient, en dix ou quinze ans, rétabli l'ancien état de choses sur les marchés du travail, la situation resterait autre, par ce fait que les individualités ouvrières ne seraient plus les mêmes et qu'en dépit des meurtrières lois de l'*Offre* et de la *Demande*, les capitalistes seraient tout de même moins puissants devant un prolétariat plus conscient, plus instruit.

« Il en serait d'autant plus ainsi que ce prolétariat aurait profité des bonnes années pour introduire des garnisons socialistes dans les forteresses des pouvoirs publics, notamment des administrations communales. »

C'est pourquoi le 1er Mai restera la plus grande date de ce siècle. Il n'est pas comme les *Saturnales* antiques, une réminiscence d'un *âge d'or*, à jamais disparu, il en est la promesse et l'annonce de la Société idéale que les salariés des Deux-Mondes et leurs alliés des classes libérales et bourgeoises édifieront de leurs propres mains.

« Plus fortes que le fer, avec le droit sacré. »

B. MALON.

La liberté du travail.

Vos solutions sont fausses, nous dit-on souvent, parce que les principes dont vous vous réclamez, sont en contradiction formelle et essentielle avec les principes des sociétés modernes. Vous ne réussirez pas, car vous avez contre vous le fait et le droit. Réduire arbitrairement la journée de travail à huit heures, c'est méconnaître les conditions du milieu économique et social, c'est violer la liberté de l'ouvrier et du patron, c'est retourner à la réglementation du moyen-âge abolie par la Révolution française.

Les socialistes prétendent ne violer aucunement les principes de l'économie sociale en demandant que la loi règle les conditions du travail. Il faut ici justifier cette prétention en quelques lignes rapides.

La prétendue liberté économique née du *laissez-faire, laissez-passer*, a eu sa raison d'être au siècle dernier. La « libre-concurrence » a produit ses effets utiles ; elle n'en peut plus produire que de néfastes à présent.

Car le propre de la « liberté économique » est de se dévorer elle-même. En d'autres termes, par la concurrence déchaînée, les grandes sociétés capitalistes se forment, anéantissent les petites industries, asservissent le travailleur, puis se fédèrent entre elles et rendent toute concurrence impossible.

Si l'on était parti de la liberté, on n'aurait pas abouti à la servitude. On n'avait donc pas proclamé la liberté économique, mais déchaîné l'indépendance économique, c'est-à-dire qu'on avait donné aux plus forts toute licence d'anéantir et assujettir les plus faibles.

Il y a entre la liberté et l'indépendance une équivoque qui explique toutes les niaiseries débitées par les philosophes officiels. L'indépendance est l'état inorganique et déréglé des sociétés primitives, état tout négatif où l'arbitraire domine. Les hommes n'échappent à cet état funeste que pour tomber dans la servitude. Pour échapper à la servitude il faut que naisse la loi.

On peut donc dire que la liberté est, par la loi, une création sociale. C'est donc une grande erreur de prétendre que l'accord social en vue de la sécurité de tous se fait par l'abandon que chacun consent d'une partie de sa liberté. D'où vient que la liberté semble, au premier abord, une conquête sur la loi ? De ce que dans le concept actuel, l'autorité arbitraire du maître sur l'esclave, du seigneur sur le serf, du roi sur le sujet, du patron sur l'ouvrier, du bureaucrate sur le contribuable, a, dans les milieux historiques divers, la loi pour expression. Or, rappelons-nous que la loi qui évolue, elle aussi, est la formulation du droit, et que le moment du droit contractuel n'est pas encore venu, du moins dans les faits. Donc, en régime de droit imposé, et nous n'en sommes sortis que verbalement, combattre l'oppression, c'est combattre la loi qui la sanctionne et la systématise ; détruire la loi, forteresse de l'autorité, c'est conquérir la liberté. On voit le sophisme. C'est là-dessus qu'est construit tout le système anarchiste.

Mais qui ne voit qu'on ne détruit une portion du droit imposé que pour lui substituer un régime s'approchant davantage du droit contractuel par la substitution du vouloir et pouvoir communs (démocratie) ou d'un seul [illegible] (autocratie). On ne détruit donc pas la loi, pour conquérir la liberté, mais on détruit l'arbitraire pour créer la loi, pour conquérir la liberté, [illegible] on détruit l'arbitraire pour créer la loi, de laquelle la liberté naîtra. Dire, donc, que les hommes abandonnent par la loi une part de la liberté pour [illegible]

de la sécurité, c'est comme si l'on prétendait que les actionnaires s'imposent un sacrifice quand ils mettent leurs capitaux en commun pour les faire fructifier. D'ailleurs, qu'est-ce que la sécurité, sinon une des formes de la liberté.

Si la sécurité est une des formes de la liberté, on peut dire que l'égalité en est la condition essentielle. L'égalité n'existe pas dans la période inorganique d'indépendance, pas d'avantage dans le régime de droit imposé. L'égalité, base « d'équité », comme dit Montaigne, ne peut exister que dans le contrat, et sans elle, la liberté ne peut être. Ainsi l'égalité existe à peu près, actuellement, dans le domaine civil et politique, mais il suffit qu'elle soit dépossédée de ses sanctions matérielles pour qu'en réalité l'égalité civile et politique soit chaque jour scandaleusement faussée sous nos yeux,. Or, ces sanctions matérielles se trouvent dans l'égalité économique et ne se trouvent que là. Tant que ces trois termes : égalité civile, égalité politique, égalité économique, ne seront pas adéquats le plus strictement possible, l'égalité et la liberté ne seront qu'un vain décret, et le contrat ne sera pas.

Les rédacteurs de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen avaient si bien compris que la liberté et l'égalité ont besoin de sanctions réelles, c'est-à-dire dans les choses, qu'ils avaient placé la propriété parmi les droits inaliénables. Seulement ne prévoyant pas la révolution industrielle de ce siècle, ils ont cru qu'il suffirait de décréter l'inviolabilié de la propriété. A cette époque, où l'agriculture était encore le principal support économique et où l'industrie s'exerçait par l'outil, décréter l'inviolabilité de la propriété paraissait suffisant pour garantir à tous l'exercice de leurs droits et conséquemment de leurs facultés. Le paysan tendait à être de plus en plus l'unique propriétaire du sol, l'artisan n'était pas séparé comme aujourd'hui de son outil et son habileté professionnelle fournissait le plus clair du capital industriel. Les faits se sont modifiés par le machinisme, la coopération industrielle et l'industrialisation agricole des plaines de l'Amérique du Nord. A des faits nouveaux, il faut un droit nouveau ou plutôt application adéquate du droit proclamé il y a cent ans.

Pour cela il est de nécessité, il est de droit que les institutions économiques soient modifiées par la loi en vue de la liberté et de l'égalité de tous les membres du corps social.

Le parti socialiste ne fait pas autre chose en réclamant la journée de huit heures — au nom de la liberté.

Eugène FOURNIÈRE.

Notre attitude.

Malgré la confusion que le gouvernement s'est efforcé de créer autour de la journée du 1er Mai, la troisième fête du travail n'en sera pas moins célébrée à Paris et en province avec un grand éclat.

Le ministère a une façon habile de grandir les foux furieux de l'anarchisme, en les représentant comme un groupe socialiste qui se disposait à prendre sa place naturelle, parmi les organisateurs de la manifestation internationale en faveur d'une législation protectrice du travail. Ce serait grotesque, si la politique de Gribouille inaugurée par le député de Montélimar, qui préside le Gouvernement, n'était déjà profondément odieuse.

Les manœuvres ministérielles ont eu cependant pour résultat de créer dans certains milieux, qui ne sont pas systématiquement réfractaires aux réformes sociales revendiquées le 1er Mai, une appréhension qu'il importera

de dissiper, en rétablissant nettement, par notre attitude, la signification réelle de la grande démonstration populaire internationale.

La Fête du Travail est une Pâque socialiste, réunissant dans une communion universelle tous ceux qui souffrent ou qui espèrent un avenir de paix et de justice sociales, meilleurs que le monde d'iniquités et de privilèges actuel.

Cet avenir, nous entendons le préparer en faisant de la République l'instrument des reformes sociales les plus indispensables.

Le Congrès ouvrier de 1889, véritable Parlement des Deux-Mondes, a énuméré les réformes dans un programme devenu la plate-forme revendicatrice unique des ouvriers de tous les pays.

En restant sur ce terrain des revendications économiques, contre lesquelles la classe possédante ne peut théoriquement élever aucune objection valable ; en dédaignant de répondre aux provocations de droite et de gauche qui ne manqueront pas de se produire pour faire dévier la manifestation de son but réel ; en affirmant avec eclat, les articles du programme élaboré par le Congrès de 1889, — nous ferons plus, pour le triomphe de nos idées et le réalisation des améliorations par nous poursuivies, que par une démonstration bruyante, si forte fût-elle, même dans une période moins troublée que dans la période actuelle présente.

Il faut, en un mot, que notre attitude déjoue le piège grossier qui nous est tendu, et qu'elle laisse à ceux qui les ont escomptés à l'avance, la responsabilité des troubles qui pourraient survenir ce jour-là.

GUSTAVE ROUANET,
Conseiller Municipal de Paris.

Pâque ouvrière

La « poussière socialiste » a su se coaguler suivant ses affinités propres, chacun restant là où le portait le courant naturel de son tempérament. Mais personne ne manque de communier à la Pâque ouvrière créée par le peuple au nom de la fraternité internationale.

Le 1er Mai, la démocratie socialiste rappelle aux gens des partis conservateurs de toutes les nations sa parfaite communion d'idées, sa force d'organisation et son unité d'action. Et l'internationalité, tant reprochée, de la Manifestation, est justement une garantie d'humanité large, une promesse de civilisation supérieure.

En attendant le remplacement du capitalisme par le collectivisme, en attendant la suppression du mode actuel de production et de la repartition des produits, en attendant la soumission ou la démission de la bourgeoisie, la lutte pour la journée de huit heures est une première étape vers la révision des lois existantes de la propriété.

En effet, le travail n'étant pas le but, mais le moyen, le véritable but restant la plus courte journée avec la plus haute rémunération, il est certain que l'on ne s'arrêtera pas à la journée de huit heures, et que progressivement, la société se rapprochera de l'organisation scientifique de la production et de l'abolition du salariat.

Sans cesse, l'on s'en va répétant : « Il faudrait pour la solution des questions ouvrières, une législation internationale, une entente impossible entre les différentes nations... » Voilà, précisément pourquoi l'entente internationale, la pression internationale des travailleurs s'affirme le 1er Mai.

Cette année-ci, la démonstration du 1er mai garde encore son caractère pacifique de fraternité universelle. Mais le 1er mai aura-t-il toujours ce caractère rassurant pour l'oligarchie bourgeoise et les anciens marchands d'habits et ramasseurs de bouts de chemins de fer qui composent la féodalité financière ? — Evidemment non. Chaque année le mouvement de pression sur les classes dirigeantes deviendra de plus en plus menaçant. à moins que les résistances de la légalité bourgeoise aillent en s'amoindrissant.

Bref, le jour des huit heures, c'est, grâce au sens élargi qui lui a été donné au Congrès de Bruxelles, l'incitation donnée aux prolétaires de se grouper hâtivement en syndicats solidaires. Aux socialistes d'avoir à s'unir de plus en plus et à se discipliner ; c'est enfin et surtout, la société nouvelle, qui s'annonce, avertissant l'ancienne de sa prochaine disparition, et lui posant à son tour le fameux dilemme : Se réformer ou périr.

A. Véber.

Des conditions du Travail.

Il y a des limites physiologiques que le travail humain ne peut impunément franchir ; la nature humaine a également des besoins intellectuels et moraux dont la méconnaissance est une cause permanente de dégénérescence sociale. Il est donc juste et nécessaire que la collectivité intervienne pour fixer au travail physique une borne qu'il lui soit rigoureusement interdit de dépasser. Il en est de même pour le travail des enfants et des femmes, pour l'observation des mesures d'hygiène, etc. Ces questions sont d'intérêt général et supérieur ; il appartient à la nation entière, par elle-même ou ses représentants, de les résoudre.

Mais toutes les industries ne sont pas également pénibles, toutes ne subissent pas les mêmes nécessités nationales ou internationales au même degré ; c'est ici que les organisations ouvrières et patronales ont à intervenir par leurs Chambres de conciliation et d'arbitrage, leurs Conseils de l'industrie, etc., pour appliquer à chaque industrie les conditions les plus convenables au point de vue de la durée de travail, bien entendu dans les limites fixées par la loi générale. L'autorité centrale peut fixer une limite fixe et absolue, les associations particulières sont seules aptes et compétentes pour donner, dans la mesure de cette limite, les applications mobiles et variées nécessitées par les diverses industries, dans les diverses régions, suivant des circonstances continuellement modificatrices.

Ces multiples transactions et réglementations nécessitent évidemment la représentation la plus exacte possible de tous les intérêts tant ouvriers que capitalistes à tous les degrés, dans toutes les assemblées, depuis le Conseil de l'industrie jusqu'à la grande Chambre centrale du travail. Comment pouvons-nous, en effet, sans injustice et sans déraison, exiger que nos conflits économiques et autres se terminent à l'amiable et transactionnellement, si toutes les parties intéressées ne sont pas appelées à participer à leur discussion et au contrat qui doit en résulter.

Il est indispensable, en dernier lieu, que ces parties elles-mêmes soit suffisamment éclairées sur la nature des intérêts qu'il s'agit de peser et de concilier. Les Bourses du travail, surtout des Bureaux du travail, et enfin le ministère du travail — où sur toutes ces questions souvent si obscures, et par

cela même si irritantes, la lumière serait faite à flots, régulièrement et méthodiquement, sans autre préoccupation que celle de la vérité — seraient des organes dont il est impossible de contester l'urgente et indispensable création.

G. DEGREEF.

De la Législation Internationale Ouvrière.

Les plus grands progrès de la civilisation sont attachés à la réduction du temps du travail. En voulez-vous une preuve touchante ? En 1880, le Bureau de statistique du Travail de Massachusetts est chargé d'étudier la réduction du travail de 11 heures à 10 dans plusieurs États de l'Union. Il procède à une vaste enquête ; les réponses à cette question adressée aux ouvriers : « Que ferez-vous de cet accroissement de loisirs ? » marquent les rapports de l'Économie et de la vie spirituelle : Travailler à la maison, l'embellir, disent les uns ; vie esthétique ; le consacrer à la famille, à l'éducation des enfants, à la société, disent les autres ; vie affective, morale, politique ; ou bien : lire, étudier, réfléchir : vie intellectuelle. Voilà les grandes choses que les conditions les plus générales de la production économique tiennent en leur dépendance, et c'est pourquoi l'effort des ouvriers européens en faveur d'une Législation internationale du travail marquera dans l'histoire de la civilisation humaine par la solidarité morale qu'il révèle, par la sublimité du but final qu'il poursuit.

H. DENIS.

Justicia.

J'eus une vision.
Je voyais la Justice,
Tenant aux mains le glaive ardent du sacrifice,
Qui suivait le sillon tracé par le Progrès ;
La Nuit allait devant, le Jour venait après,
Comme si, dans la route où la blanche déesse
Marchait sans s'arrêter par le monde en détresse,
Quelque astre flamboyant eût jeté sur ses pas
Des éclats si nombreux qu'on ne les comptait pas
Autour d'elle la terre était ensoleillée.
Elle était grande et forte et paraissait taillée
A pic dans un seul bloc de marbre de Paros ;
Son front pur était ceint du laurier des héros ;
La foule la suivait, jetant des cris de fêtes,
Lorsque, dominant tout de sa puissante tête,
L'œil fixe devant elle et frayant son chemin,
Elle touchait du doigt quelques fronts de sa main.
Les plus forts s'avançaient jusque sur son passage,
Elle marchait toujours, plus sévère et plus sage,
Faisant la guerre aux dieux, malgré les interdits.
Mais, hélas ! sans jamais s'occuper des petits !

GABRIEL DE LA SALLE.

Un Portrait.

Voulez-vous que je vous fasse le portrait de l'illustre Anatole Dusaule, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, Président de la Société pour le relèvement de la famille et de la moralité publique, Président de la Société pour la construction des logements ouvriers à bon marché, Président du Comité d'études pour la répression des abus de la mendicité, Président de ne je ne sais combien d'autres associations, institutions et administrations aussi humanitaires que baptisées de noms interminables ? Saluez ! C'est une Académie toute entière en une seule personne. — Au physique, une face ronde et rose de bébé sexagénaire ; des cheveux également éplorés (c'est à croire qu'il leur doit son nom) ; un ventre paterne et bonhomme ; des mains grosses de prélat bénisseur ! une voix de hautbois qui soupire et pleure avec quelque notes fausses. Au moral, il est bénin, bénin ! Le miel, l'orgeat, la tisane, coulent de ses lèvres comme l'eau d'une fontaine intarissable ; il est incapable de parler trois heures d'horloge sans saliver. Il s'est installé dans la Philanthropie comme dans un fromage. Il en déjeune et il en dine. — Le bonheur du peuple, Messieurs... Le rôle social de la femme, Mesdames... Il en a toujours plein la bouche. Rien d'agréable comme de l'entendre disserter sur la triste condition des ouvriers et des ouvrières ; et on l'entend souvent, je vous le garantis ! Il a une démangeaison perpétuelle de haranguer, à table, au salon, à Paris, en province, partout. Il a des discours émollients qu'il promène de ville en ville ; il prouve aux pauvres, avec force soupirs, que la misère doit être éternelle ; il leur prêche, avec onction, la patience et le désespoir ; il les engage à s'en remetter au temps et à la charité des riches. Certes ! Il aura bien mérité, des classes dirigeantes, une belle statue. C'est le chloroformeur ambulant de la souffrance humaine.

Georges Renard.

La Question des Huit Heures en Belgique.

Voici quelques renseignements concernant la durée du travail en Belgique qui pourront servir à élucider le grave problème de la diminution des heures de travail.

Donnons d'abord quelques chiffres sur *Les heures de travail en Belgique par profession :*

La Belgique est le pays des petits salaires et des longues journées de travail. Malheureusement, si les statistiques officielles nous renseignent sur le nombre de chevaux, de porcs, de vaches, etc., existant chez nous, et sur leur moyenne, elles ne disent rien concernant les ouvriers, leurs salaires, le nombre d'heures de travail, etc.

A défaut de sources officielles, force nous est de recourir à des sources quasi-officielles, nous voulons parler du travail que M. A. Soupart, directeur du charbonnage de Marchienne, a fait pour l'Exposition d'économie sociale de Paris, en 1889.

Ce travail, très incomplet, a été fait d'après des renseignements fournis

par les grands industriels du pays, ce qui fait que ces renseignements sont fort sujets à caution.

Voici un premier tableau indiquant le nombre d'heures de travail de 384.065 ouvriers occupés dans 63 industries principales :

2.790	trav. moins de	8 h.,	soit	0.73	p. c.
5.817	travaillent	8	»	1.51	»
12.071	»	9	»	3.14	»
161.193	»	10	»	41.97	»
54.717	»	11	»	14.25	»
133.431	»	12	»	34.74	»
14.046	» en plus	12	»	3.65	»

Ces chiffres, nous le répétons, sont fort sujets à caution.

Voici un autre tableau, pris à la même source, indiquant la durée moyenne de la journée de travail pour les principales industries :

	Heures
Industries métallurgiques	9.80
Carrières	10.01
Mines et minières metalliques	10.02
Industrie du livre	10.34
Mines de houille	10.37
Construction de machines	10.46
Industrie verrière	10.50
Fabrication de gaz d'éclairage	10.69
Produits chimiques	10.74
Construction matériel de chemins de fer	10.65
Fabrication de papiers	10.78
Chaudronnerie	10.83
Fabrication du coke	10.90
Id. du sucre	10.97
Id. des allumettes	11.14
Meunerie	11.28
Fabrication de la poudre	11.30
Id. de briquettes	11.39
Industrie chanvrière	11.40
Id. céramique	11.41
Id. cotonnière	11.45
Distillerie	11.50
Industrie linière	11.53
Brasserie	11.63
Industrie lainière	11.70
Raffinage du sucre	11.72
Fabrication d'armes blanches	12.03
Id. de bougies	12.21

Il résulte de ce tableau que les industries occupant le plus d'ouvriers, font travailler plus de onze heures par jour. Et, dans un grand nombre d'industries, on travaille treize et quatorze heures, surtout dans les Flandres, où l'on n'en parle pas !

Examinons maintenant ces chiffres de plus près et voyons ce qu'ils donnent :

Longues journées : petits salaires.

Petites journées : hauts salaires.

Quand on parle de réglementer les heures de travail des adultes, de réduire les longues journées de labeur, on entend dire que semblable mesure serait contraire aux vrais intérêts des travailleurs, que si ceux-ci travaillent douze, treize et quatorze heures par jour, c'est pour gagner beaucoup d'argent.

Rien n'est cependant plus faux.

La vérité, c'est que les professions dont les ouvriers travaillent le plus d'heures par jour, sont celles où les salaires sont le plus bas et que les pro-

fessions où les journées sont le moins longues, sont celles où les ouvriers gagnent le plus.

C'est encore au travail de M. A. Soupart que nous allons emprunter nos chiffres.

Longues journées : petits salaires.

	Salaires annuels	Maxim. heures de travail
Fabrication de la chaux	693 »	14
Industrie céramique, fabrication de briques, carreaux, tuiles, poteries, etc	576.36	16
Industrie linière	617.40	14
Industrie chanvrière	654.24	15
Féculerie	243.78	12
Fabrication du sucre	237.60	12
Vinaigrerie	300.81	14
Blanchiment de fils et tissus	712.32	15
Fabrication et épuration d'huiles	709.32	16
Fabrication d'articles bonneteries, etc	729.27	13

Petites journées : gros salaires :

	Salaires annuels	Maxim. heures de travail
Industrie sidérurgique	1.186.50	12
Industrie verrière	1.294.24	12
Fabrication de monnaies	1.275 »	11
Rizeries	1.268.83	13
Raffinerie de sucre	1.127.52	13
Fabrication d'instruments de musique	1.438.56	12
Fabrication de poudre	1.124.70	12
Constructions et réparation de navires	1.213.38	12

Dans ce tableau, on le voit, le salaire annuel dépasse 1.100 francs et la durée *maximum* de la journée varie de *11 à 13 heures.*

Dans le tableau précédent, au contraire, les plus hauts salaires annuels ne sont que de 729 francs 27 centimes et la longueur de la journée maximum est de *12 à 16 heures.*

N'avons-nous donc pas raison, quand nous disons que *moins longues seront les journées de travail, plus élévés seront les salaires ?* Et comme conséquence : *plus longues seront les journées de travail, plus bas seront les salaires.*

Que les ouvriers y réfléchissent ! S'ils veulent améliorer leur sort, celui de leur femme et leurs enfants, ils doivent réclamer avec nous LA JOURNÉE DE HUIT HEURES.

Louis BERTRAND.

Bruxelles, 26 avril 1892.

Floréal.

Naguère, à l'appel lancé par Karl Marx : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » quelques milliers seulement répondirent.

Ces ouvriers de la première heure ont fait cependant de bonne besogne qu'aujourd'hui, malgré tant de massacres et de proscriptions, plus de six millions d'hommes se lèvent pour affirmer l'Evangile de l'Humanité.

La voilà, l'immense armée socialiste ! La voilà debout, en marche, et le monde tressaille !

Sous les printanières fondaisons, elle s'avance joyeuse, au milieu des chants de fête, des hymnes d'allégresse, agitant ses drapeaux, dont la pourpre flamboie comme le soleil de Floréal à son aurore !

Ce n'est pas le ravage et la mort, c'est l'Amour et la vie qui marchent et accompagnent cette imposante théorie.

Ceux qui viennent n'ont plus le regard sombre, la bouche amère ; leurs poings ne se crispent plus sur le manche d'une faux ou la crosse d'un fusil ; ils n'arborent plus le drapeau noir, comme les aïeux qui n'espéraient plus rien et cherchaient la Délivrance dans l'anéantissement.

Ceux qui viennent ont les yeux illuminés d'espoir, extasiés par la vision du Monde nouveau où la justice triomphera par l'Amour, et leurs robustes mains se tendent fraternelles, et leurs bouches cherchent le baiser divin.

Car ce n'est plus une utopie, la conception socialiste ! Elle s'est affirmée comme la plus généreuse et la plus noble, par conséquent la plus humaine des philosophies.

Frères en humanité ! vous qui n'avez pas encore compris la Vérité socialiste, écoutez, voyez et comprenez enfin !

Vos mains vont serrer les nôtres. Vous mépriserez les excitations à la haine, aux luttes fratricides dont profiteraient seuls les derniers héritiers des dernières tyrannies.

Robert BERNIER.

Notre collaborateur Henri Brissac a envoyé un extrait de son article *Types qui disparaîtront* publiée par la *Revue* les 15 mars et 15 avril.

Voici d'autre part la dépêche qui, au nom de la commission du journal la *Manifestation du 1er Mai*, a été adressée au citoyen Liebknecht en réponse à sa lettre d'adhésion.

Au Député socialiste allemand, W. LIEBKNECHT,
160, Kantstrasse Charlottembourg.
BERLIN.

Au nom de la Commission du journal la *Manifestation du 1er Mai* et avec l'assentiment tout acquis du Socialisme français, merci de votre cordiale lettre. Vivent les Socialistes allemands, nos frères dans la lutte pour l'émancipation intellectuelle et économique ! Vive l'affranchissement international des prolétaires.

Rodolphe SIMON.

Notre ami Rodolphe Simon qui en sa maison de Suresnes, si hospitalière aux socialistes de toutes nations, a plus d'une fois fraternisé avec Liebknecht, était tout désigné pour répondre à la cordiale adhésion de l'éminent socialiste allemand.

MAXENCE ROLDES.

A PROPOS D'UNE INTERVIEW

Dans son numéro du 25 avril le *Figaro* publiait de moi une interview non sans diverses inexactitudes et une grave erreur qui ont valu aux idées collectivistes dont je me recommande de vives attaques de plusieurs journaux réactionnaires.

Il m'a donc paru utile de reproduire l'article du *Figaro*, en le rétablissant où besoin est, et en faisant suivre cette restitution d'une réponse aux critiques, assez vieilles en vérité, qui, à mon sujet, ont été rééditées contre le collectivisme.

Voici le texte rectifié du journal de la rue Drouot :

Chez M. Benoît Malon

« On se rappelle les terribles boutades de M. Jules Guesde. Il était curieux d'interroger, à son tour, un autre des chefs incontestés du socialisme scientifique, l'auteur du *Socialisme intégral*, M. Benoit Malon.

« — Pour se prononcer équitablement, dit-il, sur le parti anarchiste, il importe de faire une distinction entre la *Doctrine* et la *Tactique*. Il n'est pas déraisonnable de dire qu'un jour viendra où les hommes se passeront de loi : « Les lois, a dit Lessing, sont des organes éducatifs. » En effet, leur nombre et leur sévérité sont en raison directe de l'infériorité morale des populations. La crainte du châtiment n'est le mobile que des inférieurs, l'opinion est déjà un frein suffisant pour les moralités moyennes, et la conscience suffit aux hommes de moralité élevée.

« On peut donc bien admettre que lorsque les institutions sociales seront devenues solidaristes, d'antagoniste qu'elles sont, et lorsque la civilisation se sera développée par l'extension du

savoir, par l'affinement de la sensibilité, les hommes pourront se passer de *codes*, et les *mœurs* remplaceront les *lois*.

— « Voilà bien la Doctrine, elle est belle. Mais la Tactique ?

— Elle ne supporte pas l'examen, il est insoutenable d'avouer que d'ores et déjà il en est peut-être ainsi. Le civilisé contemporain n'est pas assez éclairé, assez moral, assez *altruiste* pour se passer non seulement des lois, mais encore d'organisations politiques et économiques entraînant des devoirs *obligatoires*.

« Telle est, pourtant, la théorie anarchiste : chacun apportera à la société ce qu'il voudra, et prendra, *dans le tas*, ce qui lui fera plaisir. C'est tout le contraire du socialisme. C'est de l'individualisme de l'école du *laissez faire* à la façon des économistes libéraux. Aussi les anarchistes sont-ils des adversaires acharnés des socialistes, qui de leur côté les repoussent avec raison de leurs Congrès.

L'antagonisme des deux idées anarchiste et socialiste n'a pas échappé aux esprits réfléchis. C'est ainsi que M. Ch. Gide, le très estimé directeur de la « Revue d'Economie politique », « écrit : « L'anarchie et le socialisme n'ont rien de commun ; « ils sont même l'opposé... L'anarchisme sacrifie la société à « l'individu tandis que le socialisme sacrifie plutôt l'individu « à la société ». (1).

— Et la propagande par le fait ?

— Il y a longtemps que mes collaborateurs de la *Revue Socialiste* et moi l'avons repoussée, et ce ne sont pas les derniers événements qui me feront changer d'opinion. J'ajoute, seulement, qu'il serait injuste de faire tout le parti anarchiste responsable des actes de quelques-uns. J'en sais beaucoup qui pensent comme nous, que c'est par la propagande des idées qu'il faut procéder tout d'abord, et que les vengeances individuelles ne sauraient être considérées comme un facteur admissible de l'action révolutionnaire.

« Ce qui vaudrait mieux, ce serait de prévenir même l'action révolutionnaire, en faisant droit aux légitimes revendications des déshérités, par une politique généreusement réformiste. Mais c'est affaire aux classes dirigeantes !

« Pour nous, nous montrons le péril sans nous lasser, leur répétant sans cesse : « Hâtez-vous de faire les réformes si vous voulez éviter un de ces cataclysmes dans lesquels peuvent som-

---

(1) Au lieu de rapporter cette citation d'un adversaire courtois, mais enfin d'un adversaire du collectivisme, le *Figaro* me fait dire à moi que le socialisme sacrifie l'individu à la société. Ce n'est pas du tout la même chose.

brer les civilisations — ou qui, en prenant les choses au moins mal font toujours tant de victimes ! »

Après avoir rappelé cette interview et après m'avoir fait dire erronément d'après le *Figaro :*

« *Ils sacrifient la société à l'individu* ; Plus volontiers, *nous sacrifions l'individu à la société*, la *Gazette de France* ajoute :

« La définition est exacte.

« Dans son laconisme, elle met vivement en lumière la philosophie de deux écoles entre lesquelles oscille la société actuelle.

« Le Socialisme *sacrifie* l'individu, le citoyen, l'Homme.

« L'An-archie *sacrifie* l'Etat, la Société.

« C'est entre ces deux *sacrifices* qu'on nous donne à choisir : Ou esclave, ou sauvage !

« Ou vivre en perdant notre identité humaine, en sacrifiant notre Moi, notre Libre Arbitre, notre Ame, notre Raison, notre Liberté. Ou retourner à notre condition embryonnaire.

« Benoît Malon est philosophe et sociologiste à peu de frais. Son problème social est aussi peu compliqué que possible : — l'Etat est tout, l'homme rien ».

L'article de la *Gazette de France* qui repose sur une erreur de citation, comme on vient de le voir, a été reproduit, à ma connaissance, par la *Liberté catholique* (Toulouse), *Le Patriote* (Reims), le *Champenois* (Epernay), le *Messager* (Reims), l'*Impartial* (Vitry) et l'*Indépendant* (Vervins), n'en indique pas moins chez son auteur une singulière méconnaissance des idées collectivistes.

Le collectivisme qu'il donne comme devant être l'écrasement de l'individu par l'Etat oppresseur, a, au contraire, la prétention d'être émancipateur et libertaire. Il se donne pour tâche première de mettre fin au servage économique des travailleurs, en réorganisant le travail de telle sorte que la liberté des vocaions soit respectée, et que le travail lui-même soit abrégé, allégé et rendu attrayant et digne. Il préconise en d'autres termes un système de production et de circulation des richesses tel que les forces naturelles conquises et à conquérir, que les applications mécaniques faites et à faire, que tous les progrès scientifiques, en un mot, soient employés à l'adoucissement des conditions du travail, à l'amélioration du sort de tous, au lieu d'être, comme c'est maintenant le cas, monopolisés par quelques capitalistes et transformés en facteurs de labeur intensifié et de chômage, c'est-à-dire d'asservissement, d'exténuation, de paupérisation ouvrière.

Sociale dans ses conditions, la production moderne doit l'être aussi, dans ses éléments et dans sa destination, ce qui présuppose

la socialisation des forces productives ; mais des forces productives seulement et non des produits aussi. comme c'est le cas dans le communisme.

La différence est capitale ; ce qui justement distingue le collectivisme, — combinaison heureuse de l'individualisme et du communisme, — c'est qu'il assure le concours dans la production, tout en instaurant la justice dans la répartition, tout en conservant la liberté dans la consommation. Il a pour devise : *A chaque travailleur l'équivalent du produit de son travail, les charges sociales étant remplies, et à chacun la libre disposition de la valeur de cet équivalent.*

Chemin faisant le collectivisme transformera les monopoles en services publics communaux, nationaux ou internationaux ; il rénovera la politique qui de gouvernement des hommes qu'elle est,deviendra l'administration des choses : d'où l'abolition des monarchies et des guerres et leur remplacement par la Fédération de toutes les nations affranchies pour constituer une immense et grandissante République fédérale promotrice de tous les progrès à poursuivre, de toutes les justices à conquérir, de tous les perfectionnements à réaliser.

La suppression de la misère et de l'insécurité, avec leur sinistre cortège d'enfance sans vie heureuse et sans éducation, de faibles, de malades, d'infirmes et de vieillards, sans confort et sans soins, de valides sans travail et sans ressources, cette suppression et son complément positif, l'universalisation de la science de la philosophie morale et du bien-être, sont aussi à compter parmi les bienfaits du collectivisme.

Le remplacement du salariat par l'association, des fatalités professionnelles par le libre essor des vocations, de la concurrence, des antagonismes et des iniquités qui en résultent par l'organisation rationnelle de la production et de la distribution des richesses, par l'aisance universelle dans la solidarité ; des servitudes et de l'ignorance, qui sont le lot du plus grand nombre,par le respect de la personne humaine, par le développement physique, affectif, intellectuel, moral de tous les êtres humains progressant en savoir, en libre arbitre, en puissance, en justice, en bonté, voilà ce que la *Gazette de France*, la *Liberté Catholique*, le *Messager*, le *Patriote*, le *Champenois*, l'*Impartial* et l'*Indépendant* appellent esclavage et étouffement des individualités.

L'esclavage du plus grand nombre,il n'existe que trop maintenant avec le terrible système de travail forcé par la faim et non garanti contre la faim qui, dans ses étaux de fer, broie les prolétaires modernes, ne leur laissant que le choix entre périr de

besoin ou subir toutes les conditions d'un patronat qui, aiguillonné, lui-même par la concurrence, est forcé d'être implacable.

Que dis-je? Les prolétaires n'ont même pas toujours le choix ; ils se comptent par centaines de milliers ceux qui, après s'être vainement offerts pour les tâches les plus répugnantes, les plus mal payées, les plus asservissantes, les plus meurtrières doivent mourir de privations et assister à la lente agonie des êtres chers qu'ils alimentaient de leur seul travail, de ce travail qu'une société marâtre leur refuse.

Voilà ce que la *Gazette de France* et autres feuilles cléricales appellent liberté.

Nous voulons, nous, une liberté moins meurtrière et plus réelle; nous voulons la liberté pour tous, dans l'accomplissement du devoir social et non pas la liberté pour quelques privilégiés ayant la faculté de ne se reconnaître aucun devoir envers leurs semblables, et c'est pourquoi nous sommes accusés, par la *Gazette de France* et consorts, de prêcher l'esclavage.

Ainsi le veut la bonne foi habituelle des partis.

B. M.

ECHOS ARTISTIQUES

SALONS 1892. — 1er MAI

Nous sommes au mois de mai ; la nature est en fête, les maronniers couverts de fleurs, embaument et purifient l'air ; les jeunes filles soulèvent doucement leur poitrine gonflée de soupirs ; la joie de vivre remplit le cœur de l'homme. Le prolétaire, l'âme amollie par les premières effluves du printemps et par les promesses d'un avenir meilleur, tend à travers les mondes une main fraternelle à tous les travailleurs ; l'Art, un rameau d'olivier à la main, réunit les artistes de tous les pays dans l'amour du Beau ; et tente de rivaliser avec la nature. Prenons notre part de ce banquet divin, reposons-nous dans cette bienfaisante accalmie ; partout où nous les rencontrerons : aux Champs-Elysées, au Champ-de-Mars, aux Indépendants, à la Rose-Croix admirons les grands artistes ; saluons Falguière Dubois, Detaille, Gérôme, Carolus Duran, Stevens, Rochegrosse, Dalou, Puvis de Chavanne ; saluons surtout les inconnus d'hier, les maitres de l'Avenir, qui n'attendent parfois pour sortir de l'ombre, que l'écho d'une voix amie. Saluons en un mot le talent et non le palais, la mansarde ou le pavillon qui l'abrite. L'art est au-dessus des écoles, surtout des écoles officielles ; au-delà des partis, et ne doit se prostituer à aucun d'eux.

Nous ne répudions ni les symbolistes, ni les réalistes ; ni les classiques, ni les indépendants. Partout où nous trouvons de la sincérité, de l'observation, de la vie, du mouvement, nous nous inclinons. Partout les tons lumineux, les chairs palpitantes, les horizons infinis, les vagues puissamment soulevées, les paysages traversés par l'air et la lumière, s'imposent à notre admiration.

L'Art est souverainement humanitaire, il ne connait ni

limites, ni frontières, ni sectes ; mais réunit les artistes de toutes nationalités dans le culte de la forme et de la couleur : dans le culte de l'expression, qui donne la vie à la forme matérielle et l'idéalise ; comme un rayon de soleil anime et colore tout ce qu'il touche et change pour une heure, hélas! en vêtements somptueux les haillons du pauvre ! comme le sourire ou les pleurs animent la nature vivante.

L'Art a réalisé ce qui n'est encore qu'un rêve sublime en économie politique. Confondus dans une fraternelle admiration, les peuples séparés par la religion, les mœurs, la forme du gouvernement, rendent un commun hommage aux poètes, aux musiciens, aux peintres, aux statuaires de tous les pays. Ceux-là seuls qui n'ont aucun sentiment artistique ou qui sont atteints d'un chauvinisme étroit, proscrivent les chefs-d'œuvres étrangers, ou se renferment dans les limites d'une école ; sans comprendre que la tolérance et la liberté sont les conditions essentielles du progrès artistique ; sans comprendre que le progrès réalisé par un peuple, devient le patrimoine des autres. En art, comme en science, il faut laisser la porte ouverte à toutes les bonnes volontés voire même à toutes les audaces ; car des essais malheureux peuvent se transformer en lumière éclatante, par une application meilleure. Du reste, quoi de plus sain que l'amour des arts. Il entraine fatalement au respect de soi-même ; au culte du corps humain et de tout ce qui entretient sa force et sa beauté. La symétrie des œuvres d'art ou leur heureuse liberté, leur ordonnancement, leur harmonie rendent tangible l'ordre qui règne dans la nature, sans exclure l'admiration pour les sauvages beautés des cataclysmes partiels ; cette admiration impersonnelle tue l'égoïsme, tandis que la *liberté* dans l'interprétation, qui *est une condition de l'art* puisqu'elle dépend de l'impressionnabilité de l'artiste, (surtout en ce qui concerne le coloris) impose le respect de la liberté d'autrui. Ainsi, par cette étude idéalement vraie de la nature, la sympathie, ce lien des sociétés s'accroit fatalement entre les individus ; tandis que par l'échange des œuvres d'art, s'accroit aussi la richesse artistique des nations.

Combien donc sont coupables ceux, qui veulent fermer au peuple l'entrée des musées, en exigeant de lui une rémunération qu'il n'a point ; ils voilent ainsi la seule éclaircie par où les prolétaires ont vue sur le monde de l'art. Or l'art appartient à tous ; non seulement parceque tous payent l'entretien des musées, mais parceque tous ont l'amour du beau et le droit au bonheur d'en jouir. L'art appartient surtout aux ouvriers, qui ont besoin de ses enseignements pour n'être pas uniquement livrés au

métier. Et puis qui sait ! Peut-être dans la foule obscure se cache l'humble enfant inconscient encore de sa force dont le génie artistique illuminera les siècles à venir. Que la voie soit donc largement ouverte aux déshérités ; nous demandons pour eux place entière au banquet de l'art, en attendant que justice leur soit rendue au banquet de la vie. Déjà les arts du dessin, la musique, la déclamation, sont introduits dans les écoles de la ville de Paris. Malheureusement ce n'est qu'un commencement, et dans cet ordre d'idées, tout ou presque tout reste à faire. Un peu moins de brioches aux médaillés de salons officiels, Messieurs des beaux-arts, et un peu plus de pain à ceux qui grelottent à la porte de vos palais artistiques.

Et maintenant pénétrons dans le salon des Champ-Elysées. Il répond au programme officiel et reste honnête au moins dans la forme ; en sculpture l'ensemble de l'œuvre manque de grandeur artistique et ne dépasse pas une moyenne honorable. Ce salon paisible et bourgeois arrive souvent au gracieux, rarement au Beau. Collection ordinaire de Vénus et de Diane qui se détachent sur de verts bosquets, du plus mauvais goût. Aux pieds des jeunes filles de marbre circulent des femmes de tous les mondes, en chair et en os. Pour ne pas nuire aux œuvres de leurs parents ou amis, par une comparaison désavantageuse, elles ont pris à tâche de déshonorer leur grâce ou leur beauté par des tailles trop courtes, des manches trop hautes, et des jupes trop courtes. Ainsi affublées, on les admire tout de même tant est grande la force de l'habitude.

Point d'innovations sauf une erreur peinte et sculptée de Gérôme (*Bellone*). L'auteur immortel de la *Tanagra* a prodigué à cette nouvelle fille bâtarde, l'or, le bronze et l'ivoire,sans réussir à l'embellir. Cette Vénus polychrome, clâme la Guerre par une bouche grande ouverte. Si ce corps de déesse n'était pas dénaturé par le brillant des oripeaux, la pose et l'expression d'ensemble suffiraient à indiquer l'origine sans avoir recours à une expression physionomique forcée, qui détruit l'harmonie des lignes. C'est ainsi que jadis les Grecs du Bas-Empire, oubliant la beauté pure des Anciens, prodiguaient dans leurs œuvres les matières précieuses, et substituaient le riche et le brillant à la beauté toute nue. Du reste, la Guerre farouche ne dissimule pas ses ravages ; le seul vêtement qui lui convient est un glaive, le seul voile un voile de sang, le seul ornement un cortège de cadavres. A cette Vénus composite, je préfère *La Vague* d'Adlesparre Ralf. La pose de la femme est gracieuse, les vagues bien mouvementées ; une autre Vénus *la Poésie de Hercule*, tête charmante, ingénieusement illuminée, corps pur, laisse une

heureuse impression ; malheureusement le mouvement des mains est mauvais. D'Auguste Caïn un groupe de Tigres, admirablement modelés, et d'un effet puissant, bien que la situation du Tigre vaincu se conçoive mal.

Parmi les femmes, plusieurs tentatives sont honorables ; de Ayamaur : *Une Cléopâtre* ; de Mme Clovis Hugues : Groupe plâtre ; de Mlle A. Casiné : *La Charité* : jeune mère enceinte tenant dans ses bras un bébé qui appuie gracieusement ses pieds sur le ventre légèrement déformé ; tandis que sa mère tend la main au public, qui lui rend volontiers un hommage mérité. L'expression est juste, la pose bonne. Le vêtement ne dissimule pas les lignes du corps.

De *Frémiet* : un bas-relief fort remarquable. De Tavera : un succès de rire ; gros père dans la pose de Thiers avec redingote et chapeau tuyau de poële. Sculpter un tuyau de poële ! Quand on peut employer un véritable talent à autre chose, c'est un comble !

De *Mangur* : une source. De *Raufasse* : une jeune déesse plane dans les airs d'où elle semble jeter des roses sur les mortels. Le caractère de la physionomie ne s'harmonise pas avec cette occupation poétique.

De Guilbert, jolie statue de genre : Cancalaise jetant des fleurs sur un tombeau.

Pour nous résumer, la sculpture est certainement en progrès ; nous remarquons un grand nombre d'œuvres estimables, sinon excellentes ; mais elle manque de cette ampleur, qui résulte de l'exacte concordance des parties et de la sobriété du mouvement.

Passons chez les peintres. Décidément les maîtres se sont donnés le mot pour nous étonner ; nous tombons sur un Benjamin Constant, l'auteur délicat de *Vintrin* qui nous confond. De loin, nous avons la vision d'une énorme carte de géographie divisée en départements mal enluminés. Il parait que ce n'est pas cela ; nous sommes devant *Paris conviant le monde à ses fêtes*. Elles crèvent les yeux ces fêtes-là ; les tons sont crus, les personnages vagues, l'ensemble mal groupé. L'idée primitive de donner une couleur éclatante aux personnifications des fêtes, était pourtant juste. Comme Gérôme, l'excellent artiste qui a nom Benjamin Constant, s'est trompé ! Si on lui donne une grande médaille, ce sera certainement pour l'ensemble de ses œuvres, et non pour ce peinturlurage. En traduisant à des maîtres aussi goûtés la pensée sincère du public, on aide à une revanche certaine.

Entrons en *danse à travers les âges* avec M. Aimé Marat.

Ce ne sera pas bien gai ; ce qu'ils sont lourds et raides, ces pantins-là, ils ôtent l'envie de gambader; enfin le coloris est doux, et puis c'est toujours assez bon pour l'Hôtel-de-Ville ! Pas méchante la décoration à l'exception d'une belle toile de Chigot *Echouage par un gros temps*, bon coloris, bon groupement. Les vagues malheureusement sont immobilisées, on dirait la mer de glace.

Une grande toile attire le regard *Les Conquérants*, de Frétil. Cette œuvre qui n'est pas sans valeur, manque de vie, Sésostris, Attila, César, Napoléon s'avancent au milieu de deux rangées de cadavres. Malheureusement ces cadavres-là n'ont jamais vécu ; ils sont en baudruche. Le coloris froid et sombre s'harmonise, du reste, avec le sujet qui est réellement dramatique ; les groupes sont bien compris, l'ensemble manque de chaleur. Il y a là toutefois une voie ouverte aux jeunes artistes progressistes. Des œuvres conçues dans l'esprit qui a inspiré *Les Conquérants* aideraient considérablement le mouvement révolutionnaire, c'est ce qu'a parfaitement compris Walter Crane, un anglais auteur d'une fort belle composition publiée le 1er Mai par le *Figaro* : *Le Triomphe du Travail*. En somme, aux Champs-Elysées les sujets d'actualité sont généralement éloignés, les compositions sages, la vie atténuée, la vibration des couleurs amorties ; nous sommes bien dans un salon officiel, médaillé, protégé, enguirlandé ; et cependant décolleté parfois jusqu'au nombril ; mais en pointe et non à gorge déployée ! L'influence des salons libres s'y fait pourtant sentir, puisque quelques maîtres sont gagnés par la fièvre des nouveautés, et tombent dans le délire de la couleur. Bouguereau lui-même, l'impeccable Bouguereau, nous conduit dans un *guêpier*, nid d'amour où se blottit une belle Vénus pure de forme et d'exécution et, chose étrange, qui parait s'animer un peu sous la piqûre des amours. Le petit ange, hissé au côté droit de la Vénus, est raide et contrarie le mouvement d'ensemble. En revanche, celui qui est aux pieds est charmant, c'est à donner envie d'en faire un semblable... pas en peinture.

Parmi les portraitistes, Jules Lefebvre, l'excellent auteur de lady Gavira, a trouvé dans son portrait de Monsieur M. L. Guy ce qu'ont vainement cherché *Bonnat* et *Chartron* en compagnie de Léon XIII le pape de Rome ; et de celui que l'on a appelé le pape laïque, *Renan* : la vie matérielle idéalisée par la pensée : Chartron nous donne un portrait quelconque de Léon XIII, assez brillant du reste. Ici, il est évident que la forme devait être vivifiée par l'idée. Le pape nous importe peu. Mais l'image de la papauté enchainée par le progrès, et dominant encore le monde par l'empire d'une idée... fausse aurait été une démons-

tration intéressante. Même reproche au Renan de M. Bonnat. Dans ces traits gras et lourds, dans cet œil éteint, nul de nous n'a reconnu le penseur qui révolutionne le monde philosophique. Cette abondance de portraits est du reste un signe de décadence et de misère, les peintres en détresse sont réduits à représenter pour la postérité, les faces bouffies de la bourgeoisie en liesse. Laissons dormir en paix ces bons épiciers, qui heureusement comme celui de Tours ne sont pas dynamiteurs. Moins de verts faux qu'à l'ordinaire ; cependant les petits moutons ont encore de la pâture sur la planche. Le regard se repose avec plaisir sur une décoration d'escalier de Leliepvre. De l'eau transparente piquée de nénuphars ; des bœufs qui disparaissent à moitié dans l'herbe verte, en voilà assez pour n'être jamais acheté par l'Etat, et pour être apprécié du public.

De Henri J. Guillemin Martin : *L'homme entre le vice et la vertu.* Il faudrait d'abord définir ces termes un peu vagues. Ici la vertu est hideuse et le vice est peu attrayant. L'homme vaut mieux... en peinture. Dans son intérêt, il fera bien de s'abstenir du *vice* et de la *vertu.*

De Mme Muraton : *Les petits amis.* Jeunes chiens aux yeux parlants. Ils vont japper. Très bon coloris.

De Lequesne, une allégorie : *La toile d'araignée.* Nymphes aux formes pures et aux mouvements justes, se débattant sous un voile transparent. Bonne toile d'un coloris sobre.

Detaille : *Sortie de la garnison de Huningen,* le véritable clou du Salon. Belle perspective et vue de ruines qui ont beaucoup de relief, scène bien groupée, difficulté vaincue, à cause du nombre infini de personnages. Un peu froid d'ensemble. Cette impression est marquée par la monotonie qui résulte d'un grand nombre de costumes semblables.

Falguière : *Une servante et son chaudron ;* très appétissante la servante, très brillant le chaudron ; on demande où sont les confitures.

Léon Richet : *Coin verdoyant de la forêt de Fontainebleau.*

Luminais : *Passage de la Meuse par les Francs ;* un peu terne.

P. F. Lamey : *Le Renouveau.* Nymphes errantes dans l'herbe verte. Elles ont un peu l'air d'âmes en peine ; la première surtout qui est beaucoup trop grande. De la fraîcheur, aimable coloris.

Lainement : *Les trois Frères.* Une histoire de régiment, un curé, un officier et un civil mangent un bon petit déjeuner en racontant des histoires salées. La physionomie, qui importe

beaucoup dans les tableaux de genre, est bonne. Le groupe bien dessiné.

De Bauchor : *La batelée d'herbe*. Sur une rivière verte, ombragée d'arbres, navigue un petit bateau vert, conduit par deux rameurs verts, et portant une battelée d'herbe verte, qui sert de coussin à une petite femme verte. Il parait que c'est charmant pour ceux qui aiment le vert.

Mlle Amélie Beaury-Taurel : Deux *Vaincues* et *Une doctoresse*. Le second vaut mieux que le premier. Les deux vaincues sont beaucoup trop musclées pour des femmes ; le coloris est violent. Mlle Baury réussirait mieux, avec ses qualités particulières, les études d'hommes.

Le temps nous manque pour signaler toutes les œuvres qui mériteraient un examen sérieux ; passons au Champ-de-Mars.

Pris dans son ensemble le Salon du Champ-de-Mars a plus de vie, plus d'originalité que celui des Champs-Elysées. Il est traversé par un souffle de révolte contre le convenu, qui produit actuellement des œuvres évidemment ébauchées, mais où la recherche du progrès se fait sentir. Toutes les écoles ont le droit d'exister ; elles doivent avoir aussi pleine liberté de se produire et d'être discutées. Du choc jaillit la lumière qui est l'âme de toutes les écoles de peinture ; surtout de l'Ecole Française. C'est ce que paraissent avoir compris les organisateurs du Salon au Champ-de-Mars.

En sculpture, l'œuvre de Dalou (groupe de marbre inachevé) est superbe, absolument parlant.

Nous y rencontrons ces lignes simples sans trivialité, ces mouvements justes, sans effort, cette largeur de touche, qui distinguent le grand artiste. Ce groupe symbolyse les épousailles. Il représente un jeune homme, à la pose hardie, qui passe le fleuve de la vie (représenté par un vieillard à longue barbe), en soutenant dans ses bras une jeune femme au torse bien modelé.

De Raffaelli : Un homme assis, dans un mouvement extrêmement simple, respire une sorte d'animalité bien observée ; on dirait une bête de somme reposant après la pâture ; cette ébauche pourrait personnifier encore le peuple attaché à la terre ; abruti par un travail... de plus de huit heures !

De Lançon : *Eternelle Douleur* ; le groupe est beau en lui-même, le titre ne répond ni à la pose ni à l'expression physionomique.

De St-Marceau : *Femme couchée* ; dans un bon mouvement ; les chairs paraissent molles.

De Massaule, un bas relief d'un très beau jeté.

De Peter : une mère *Lionne* léchant ses petits avec une réelle conviction.

De Leroux : une *Danseuse en bronze* au corps bien proportionné et bien dressé sur le bout de ses petits pieds ; toute prête à s'élancer.

De Baffur : un *Jardinier* très nature ; conviendrait mieux comme statuette que comme statue.

La peinture au Champ-de-Mars ne laisse pas que de surprendre la vue. Evidemment, le reflet tient ici le haut du pavé ; il a des audaces à nulle autre pareilles. La surprise vous arrache à chaque instant des exclamations. Il est évident que la *Vision de femme*, de Besnard, a fait beaucoup de petits ; seulement cette grande dévergondée en a eu de toutes les couleurs ! J'accorde aux artistes que tous les reflets, comme tous les goûts, sont dans la nature. Mais est-il bien nécessaire de produire en art, des expériences qui relèvent de la science, et qui font ressembler les personnages à des échappés de la Morgue. Oh ! les hommes rouges, les femmes vertes au pompadour (reflet des fleurs), qui nous en débarrassera ! La nature n'agit point aussi brutalement ; quand elle est embrasée par les feux du couchant, elle colore le paysage avec un éclat fulgurant, qui n'exclut ni la transparence, ni la gradation, ni le fondu des tons. Ce n'est pas le reflet que nous proscrivons, ce n'est pas le procédé que nous blâmons, c'est la manière de l'appliquer.

Une excellente toile de Rafaëlli, les *Vieux Convalescents*. Au fond la maison de refuge ; sur le premier plan les vieillards dont l'expression, triste et fatiguée, est en harmonie avec la pose. Les groupes sont bien formés, l'ensemble d'un ton grisaille, qui rappelle la tristesse des maisons banales. Je voudrais un peu plus de gradation, dans le coloris ; la teinte est trop conforme.

Dans le même ton gris ; *La Soupe*, de David Nillet ; excellente étude. De pauvres ouvriers, groupés autour d'une table, se préparent à absorber leur maigre pitance ; ils ont l'air las et tristes. La femme, qui sert la soupe, est tragique dans ses haillons qui racontent sa lamentable histoire.

Nous parlons des tons gris ; actuellement, on pourrait parfaitement grouper les peintres par couleur ; beaucoup d'entre eux adoptant telle ou telle nuance comme faisaient jadis les chevaliers pour leur dame, et n'en sortent plus.

Quelques peintres voient tout en rose, d'autres en jaune paille, d'autres en bleu ; la mode est au jaune orange et au panaché cette année ; le vert commence à disparaitre ; il y a nombre de paysagistes qui ne l'admettent plus. La nature le conserve par tradition.

Le maitre de céans, Puvis de Chavanne, nous donne l'*Hiver*, panneau décoratif pour l'Hôtel-de-Ville de Paris. Je préfère de

lui *Inter Actes et Naturam*. Cependant, sa dernière œuvre est remarquable à plus d'un point de vue, par l'ordonnance des groupes, l'infini de l'horizon, la perfection du dessin. Mais la vie manque : nous sommes au pays des ombres, des belles ombres, du reste.

De Carolus Duran, une charmante nymphe *Lusica*. Est-ce un portrait ? Le Maitre les aime tant ! Il en a mis trois sur la même toile. *Trio d'Amis*. Aimable trio bien entendu.

De Dubuffe, fils : sommeil *divin*, on ne s'en douterait pas. Il y a vraiment un amalgame de couleurs à dérouter la nature. A voir comme curiosité.

A voir encore comme chose étrange : *Le peuple verra un jour le lever du soleil* Tryptique ; l'idée est bonne, l'exécution exécrable.

De Louis Girardot, *La Prière du Soir dans le Désert*. Ton assez chaud, lointains fuyants.

De Frappa, *La Servante*.

Nous, nous tenons parole en signalant quelques jeunes.

De Bernard Gironde, *Bonne étude*.

Un assez joli paysage de Errazzuriz, *Feuilles mortes*.

Le paysage est en progrès aux deux Salons.

De Moutte, *Dans la Pinède*.

De Firmin Gérard, *Le choix des plantes*, coloris vif et agréable, ce qui est rare.

De Hagbord, *Bijou et Honoré* ; tête de cheval excellente, bien vivante. Vaut une magnifique croupe blanche qui se tient aux Champs-Elysées.

De Dara Hitz, *Une jeune Mère ;* très bon comme pose et dessin. Coloris insignifiant.

De Bastien Page, *Coquelicots*. Etrange ! cela ne vent pas dire beau.

Un mot du salon de la *Rose Croix* qui a occupé Paris le mois dernier. Le Sâr Peladan était à la tête de cette fête artistique, dont le nom indique les tendances catholiques. Ce mouvement a été déterminé par la réaction de l'idéalisme symbolique contre le réalisme ; cette école voudrait monopoliser l'idéalisme ; elle ne l'a point inventé. Chez les symbolistes de la Rose Croix, le vague des conceptions et surtout de l'exécution dépasse l'imagination. Cette imagination en délire, est leur principal guide ; elle les conduit au pays du rêve ou plutôt du cauchemar. Or, le cauchemar produit toutes les monstruosités : les abîmes sans fond, les visions informes. Il donne naissance à des êtres fantastiques qui roulent des corps sans tête, sur des océans sans eaux. Dans ce monde halluciné, les bras sont plus longs que les

corps, les yeux égarés mangent la tête qui roule elle-même dans une mer de sang, tandis que des fantasmagories ailées planent dans un azur jaune, et qu'une muraille gigantesque s'ouvre, pour laisser un trou monstrueux, qui est un œil symbolique.

Nous ne blâmons point l'idéalisme ; il ouvre un vaste champ à l'imagination ; à laquelle la réalité brise parfois les ailes. Mais nous blâmons le manque de mesure et d'harmonie qui produit des œuvres étranges et non belles.

De plus, pénétrer de parti-pris dans le domaine du délire, et des images confuses, pourrait parfaitement amener le cerveau à se déséquilibrer. Que les idéistes purs y songent, et introduisent dans leurs œuvres un peu de réalisme ; elles en seront plus stables. Dans la nature les brumes de la pensée ou de l'atmosphère estompent le réel sans le dénaturer.

Point n'est besoin de chercher l'idéal dans un mysticisme outré, dans des abstractions incompréhensibles : le brin d'herbe qui frémit sous la brise, l'enfant qui sourit à la nature, la pensée qui s'envole vers les absents ou les morts, la sympathie qui unit les êtres, l'imagination saine dont les riantes images éclairent la vie, le souvenir qui la fait renaître, l'espérance qui l'embellit sont les sources fécondes où l'on doit puiser ses inspirations, en même temps qu'il l'aide de la science et de l'observation consciencieuse de la nature. A l'issue de cette voie large et féconde, nous trouverons certainement le vrai et le juste, et si nous avons l'étincelle, le *Beau*.

Puisse cette vision pure, lumineuse et fière comme la liberté dont elle est fille, se dessiner en pleine lumière, sans être ternie par des reflets indignes d'elle.

GERVAISE.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — La Manifestation du 1er Mai en France, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Roumanie, en Autriche-Hongrie, en Suisse, en Italie, en Espagne et en Portugal.

FRANCE

Le Premier Mai. — La hâte avec laquelle nous devons confectionner ce bulletin au lendemain du Premier Mai, et l'impossibilité matérielle où nous sommes d'attendre les résultats des élections municipales et des nouvelles contrôlées de l'étranger nous serviront d'excuses suffisantes, si l'on nous trouve trop sobre de commentaires et insuffisamment informé.

En province la véritable manifestation devait fatalement se faire dans l'urne, et, quoique nous ne soyons pas à même de donner des chiffres, l'impression générale qui se dégage de cette consultation électorale semble devoir être très satisfaisante. Partout le nombre des suffrages socialistes a augmenté. Çà et là les conseils communaux seront entièrement socialistes ; ici les socialistes auront la majorité, là ils détiendront une forte minorité, soit par le nombre, soit par la qualité des élus ; mais encore une fois le socialisme est en progrès dans tous les esprits, il s'est fait jour dans presque toutes les localités. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain bulletin. Ajoutons seulement aujourd'hui qu'il y a toujours lieu de déplorer de funestes divisions entre les diverses écoles socialistes.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro, tout ce qui dans le *Mouvement Social*, n'a pas trait à la Manifestation ouvrière du Premier Mai.

Cependant, ces divisions coupables auxquelles l'on avait déjà su mettre une sourdine pour la constitution du *Secrétariat National du Travail*, ont également disparu, tout au moins à la surface, lorsqu'il s'est agi de s'entendre pour la célébration du troisième anniversaire du Premier Mai. Cette union temporaire, qu'un peu de bonne volonté de part et d'autre suffirait à rendre définitive, est un grand évènement pour le socialisme. C'est elle, qui, d'une façon très opportune, on l'avouera, a permis de séparer nettement le socialisme de l'anarchie ; c'est elle qui a fait surgir un organe officiel spécial et unique la *Manifestation du 1er Mai*; c'est elle qui a permis d'organiser avec tant de succès le grand meeting de la Salle Favié, où des orateurs appartenant à toutes les nuances socialistes se sont tour à tour fait applaudir.

En outre de la diversité des orateurs, le grand meeting parisien eut encore une autre caractéristique, c'est que par une sorte d'admirable entente tacitement instinctive, il se fit un renouvellement constant d'assistants dans la salle. Le contrôle accusa plus de vingt mille entrées, et la salle ne contient guère plus de quatre à cinq mille personnes.

Enfin, comme l'a très bien dit Rouanet dans une interview que lui a fait subir le *Temps* : « La journée a eu un caractère absolument grandiose. Le calme des manifestants a été admirable et il n'est pas jusqu'à la physionomie même de Paris qui n'ait été remarquable. Si les rues étaient désertes, si les ouvriers ne se sont pas promenés par groupes nombreux dans la capitale, c'est que, ne pouvant se rendre tous au meeting, ils ont obéi au mot d'ordre qui leur avait été donné de rester chez eux, plutôt que de susciter des incidents regrettables dans les rues. » — Ajoutons ces paroles d'Allemane : « La manifestation a prouvé que les socialistes avaient conscience de leur force et que leur armée était bien disciplinée. Nous avions promis que la manifestation serait pacifique : elle l'a été. » — La journée a été ce qu'elle devait être, en face de l'affolement gouvernemental et de l'apeurement bourgeois.

Pour le triomphe de la cause populaire, il fallait que le peuple ait une attitude à la fois calme et énergique, digne et exempte des excès d'action ou de langage. Or le peuple a eu cette attitude.

BELGIQUE

Le Premier Mai. — Manifestes très divers mêlant tous la revendication politique du Suffrage universel aux revendications économiques. Citons spécialement, en dehors de l'appel

officiel du *Parti ouvrier* : 1° Une proclamation de la « Fédération des sociétés de Secours mutuels » engageant nettement tous les mutuellistes à participer à la manifestation ; 2° un appel du *Peuple* aux « Tavailleurs des services publics », victimes des abus, des hontes et des ignominies de l'oligarchie des ronds-de-cuir ....

Donc vous tous qui êtes en ce moment les esclaves de l'Etat bourgeois et qui serez demain nos collaborateurs dans la communauté socialiste, vous qui portez le bâillon et le collier de servitude, ces stigmates d'infâmie dont vos maîtres vous ont marqués, venez tous en bandes compactes, dimanche prochain, mettant à profit le repos dominical, vous joindre à vos compagnons de chaîne qui vont, une fois encore, manifester leur énergique et inébranlable volonté de conquérir leur émancipation intégrale et qui marche résolument vers la rédemption sociale.

Dans toutes les villes, notamment à Bruxelles, les rues ont regorgé de monde toute la journée ; les musiques jouaient la *Marseillaise*, les manifestants portaient des fleurs rouges à la boutonnière, etc.

Un Conseil supérieur du Travail. — 48 conseillers, dont 16 ouvriers triés sur le volet et n'ayant par conséquent aucun titre à représenter leur classe, — 16 patrons, — et 16 fonctionnaires ou personnages n'ayant que de lointains rapports avec la situation de « personnes spécialement versées dans les questions économiques et sociales ». Voici au surplus la teneur de l'arrêté royal :

Article Premier. — Il est institué, auprès du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, un Conseil supérieur du travail.

Art. 2. — Le Conseil se compose de 48 membres, à savoir : 16 membres représentant les chefs d'industrie, 16 membres représentant les ouvriers, 16 personnes spécialement versées dans les questions économiques et sociales.

Art. 3. — Les membres du Conseil supérieur du travail sont nommés par nous. Leur mandat a une durée de quatre ans.

Art. 4. — Le Conseil supérieur du travail donne son avis sur les affaires qui lui sont soumises par le gouvernement et rédige les projets que celui-ci peut lui demander.

Toutes les résolutions du Conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art. 5. — Le Conseil supérieur du travail arrête son règlement d'ordre intérieur.

Art. 6. — Le Conseil supérieur du travail se réunit en assemblée générale à Bruxelles, à la date fixée par notre ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Art. 7. — Un jeton de présence de 6 francs sera attribué aux membres du Conseil supérieur du travail.

Des frais de déplacement pourront lui être alloués au taux de 8 centimes par kilomètre.

Art. 8. — Les frais du Conseil supérieur du travail seront supportés par le budget du ministère de l'agriculture. de l'industrie et des travaux publics.

Ar. 9. — Notre ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ANGLETERRE

La démonstration du 1er Mai.— « Favorisée par un temps splendide, la manifestation en faveur de la journée légale de huit heures a eu lieu à *Hyde Park* au milieu de l'ordre le plus parfait. Ça été un grand succès dont l'honneur revient à tous ceux qui y ont pris part, depuis *Mr Shipton* qui l'a admirablement organisée et dirigée jusqu'au plus humble et au plus inconnu des manifestants, sans oublier le public spectateur et même la police qui n'a eu qu'à regarder placidement défiler sous les bannières flottantes la foule énorme accourue de tous les points de Londres.

De l'avis général, il y avait plus de monde dans le parc que les années précédentes. Le conservateur *Daily Telegraph* l'évalue entre trois et cinq cents mille, la *Daily Chronicle* à un demi million. Le *Times*, peu suspect d'exagération en cette matière, dit que le nombre était au-delà de toute estimation exacte. Quant à John Burns, c'est à son avis la plus grande manifestation qu'il ait jamais vue, plus importante même que la fameuse démonstration de 1881 en faveur du Bill d'affranchissement.

Les gouvernements européens ont montré, par leurs excessives et provocatrices mesures de précaution, qu'ils n'avaient pas encore appris à reposer leur confiance dans le peuple. En Angleterre, le gouvernement quel qu'il soit a depuis longtemps reconnu que cette confiance était une sauvegarde de l'ordre. Toutes les classes du peuple regardent avec intérêt, et en général avec sympathie, les expressions de l'opinion populaire telles que celles qui s'est manifestée le 1er Mai. Même ceux qui y sont antipathiques ne manifestent aucune crainte.

Seize plateformes (consistant en camions) avaient été disposées en arc de cercle, allant de *Marble Arch* à *Hyde Park Corner*, touchant en son milieu le fameux *Reformers' Tree*. Huit d'entre elles étaient occupées par les orateurs du *London Trades Council* ; les *Trades Unions* des femmes occupaient la plateforme 9 ; les plateformes 10 et 11 appartenaient à la *Social Democratic Federation*, 14 et 15 au Comité des huit heures légales, et enfin la 16me plateforme, la seule qui fût décoré de verdure, était occupée par la Société fabienne.

Les deux plateformes les plus entourées étaient les numéros 14 et 16. Sur la plateforme 14, présidée par le Dr *Aveling*, se pressaient les orateurs étrangers, à savoir : les russes Stepniak et Volkhosky, l'espagnole Madame Cunningham Graham, l'allemand Bernstein, l'autrichien Kautsky, le polonais Mendelssohn, l'allemand Engels, et les français Bernard (du Parti Ouvrier) et Argyriadès (du Comité Révolutionnaire Central). Un autre délégué français, Prudent Dervilliers, a parlé de la plateforme de la *Social Democratic Federation* où se trouvait *Hyndman*.

La plateforme 16 était présidée par *George Bernard Shaw*, ce caustique fabien qui manie si bien la plume et la parole et dont la réputation s'accroit de jour en jour.

La résolution mise aux voix à 5 heures, simultanément de toutes les plateformes et naturellement adoptée avec des hurrahs vociférateurs et brandissement de chapeaux, est aussi formulée :

« Considérant que l'établissement d'une journée internationale de 8 heures pour tous les ouvriers est le pas le plus important vers l'émancipation ultime de la population industrielle, ce meeting insiste auprès du gouvernement sur la nécessité de présenter et de passer au Parlement un bill qui donnera une sanction légale à la journée de huit heures. Le Comité d'organisation est chargé de présenter par une députation cette requête au gouvernement demain lundi 2 mai ».

Les anarchistes ont profité de l'occasion pour répandre leurs doctrines et ils ont tenu deux petits meetings avec la plus parfaite liberté.

Jules Magny.

ALLEMAGNE

Le Premier Mai. — Les Socialistes berlinois s'étaient entendus pour donner un caractère uniforme aux manifestations du 1er Mai. Toutes les organisations syndicales avaient accepté les arrangements faits par le parti socialiste, et qui consistaient simplement en promenades amicales dans la journée, et le soir en réunions et en bals, précédés de courtes conférences.

Quant aux socialistes indépendants, ils se sont réunis à Friedrichshagen au bord du lac Muggel et ont composé pour la circonstance un nouveau texte de la *Marseillaise*.

Dans les provinces, l'ordre a été partout respecté ; et le seul incident — comique — à noter, est la mesure ridicule de la

police d'Erfurt qui interdit aux orateurs de parler de la Journée de huit heures, « afin d'éviter tout tumulte et toute perturbation de l'ordre public ».

Les principaux organes du parti socialiste ont publié des suppléments, la plupart illustrés. Dans son premier article le *Vorwaerts* rappelait les événements de la Révolution française et constatait l'expansion universelle des idées socialistes. Et il ajoutait :

Le sang des frères français a été versé l'an dernier à Fourmies. La conséquence de ce massacre sera d'augmenter le nombre des socialistes. En France et en Italie, la police ne cesse de tendre des pièges aux ouvriers pour les massacrer comme cela a eu lieu maintes fois.

La bourgeoisie est en pleine décadence, elle n'est plus maîtresse de la situation ; pourrie comme elle l'est, elle ne tardera pas à avoir le même sort que son farouche et plus cruel représentant, le prince de Bismarck, qui a été balayé de la scène politique comme un grain de poussière.

Les grands tremblent maintenant, ils sentent le sol fuir sous leurs pieds. Le prolétariat triomphera, car tout conspire en sa faveur.

ROUMANIE

Le Premier Mai. — Les ouvriers roumains ont manifesté d'une manière paisible et légale à Bucharest, Jassi, Roman, Graïova, Galatz, etc., — en faveur du vote universel et de la journée de huit heures.

Le Ier mai, ne tombait pas, en Roumanie, un dimanche, mais un vendredi, qui correspond à notre 13 mai. Ainsi le veut le calendrier russe.

AUTRICHE-HONGRIE

Le Premier Mai.— A Vienne, dix-mille ouvriers ont défilé au Prater entre deux et trois heures dans l'ordre le plus parfait.

Trente-trois réunions ont formellement réprouvé les menées anarchistes. Un journal spécial, de composition et de rédaction excellentes, a été mis en vente.

A Budapest, d'après l'*Arbeiterpresse*, même physionomie qu'à Vienne.

SUISSE

Le Premier Mai. — Dans quarante villes, les résolutions adoptées dans les réunions furent les mêmes : 1° Demander à l'Assemblée fédérale de reconnaitre légalement la journée de

huit heures ; 2° favoriser les associations ouvrières ; 3° supprimer la police politique ; 4° sanctionner le droit au travail ; 5° protéger le droit d'association.

Voici encore à titre de spécimen le programme de la fête à Lausanne : 5 h. du matin, Diane, par les tambours dans les rues de la ville ; 10 h., réunion des corporations pour les institutions nécessaires ; 11 h. 1|2, banquet à la Tonhalle ; 12 h. 12, formation du cortège des corporations avec leur drapeau et décorations. Le cortège parcourra les principales rues de la ville ; 3 h. assemblées populaires, conférences en français, en allemand et en Italien ; musique et chants. La commission d'organisation est *seule* chargée de la police.

ITALIE

Le Premier Mai. — A Rome, la journée et la soirée se sont passées au milieu d'une tranquillité complète et il en a été de même à peu près partout dans les provinces. — A Bologne seulement, la cavalerie a dispersé, après les sommations légales, une manifestation publique des sociétés ouvrières.

Mais aucun gouvernement ne fit étalage d'une peur plus ridicule, de fantaisies plus arbitraires. Presque partout les réunions publiques furent interdites, et les conférences seulement autorisées dans des réunions privées. — A Rome les ouvertures souterraines de Saint-Pierre ont été murées comme celles du Quirinal. Les musées furent fermés pendant deux jours.

A Venise et à Milan l'on publia un journal spécial *Le Premier Mai.*

Çà et là plusieurs jours à l'avance, les murs des maisons furent recouverts de cette inscription estampillée au vernis : non si *paghino le pigioni* (qu'on ne paye pas les loyers). En vain les portiers et les agents râclaient ces mots, ils reparaissaient le lendemain.

A propos du 1er Mai, le citoyen Cabrini, secrétaire de la Bourse de Travail de Piacenza, a émis une proposition très importante, dont l'acceptation généralisée est à retenir pour l'an prochain :

« ... Nous manquons tant de statistique sur le mouvement ouvrier en Italie, qu'il serait utile, à l'occasion de cette fête ouvrière, que tous les comités organisateurs de conférences, réunions publiques et privées envoyent le lendemain, au Comité central du Parti ouvrier, le nombre des sociétés, des ouvriers et

des assistants aux réunions ; enfin tous les faits importants qui se seraient passés dans toute l'Italie à l'occasion de cette fête ouvrière. »

ESPAGNE

Le Premier Mai. — Aucune manifestation dans les rues ni même en champ clos ne fut autorisée. — Au grand meeting de Madrid, Pablo, Iglesias et Abascal obtinrent un succès monstre. — Dans toutes les villes les troupes avaient été consignées, mais elles furent autorisées à sortir avant la fin de la journée.— Comme en France aucune pétition aux pouvoirs publics, mais immense distribution gratuite de manifestes.

PORTUGAL

Le Premier Mai. — Le chômage a été général parmi les corporations qui d'habitude travaillent le dimanche. — Voici la liste des manifestations qui eurent lieu :

A LISBONNE. — Grande réunion de toutes les associations ;

Conférence du compagnon Azeco Greco, au siège de la coopérative « Fraternidade sociale » ;

Manifestations au cimetière Oriental, le matin, en l'honneur d'Augusto Macedo, et au cimetière Occidental, l'après-midi, en l'honneur de José Fontana ;

Comice organisé par les ouvriers sans travail ;

Comice convoqué par le comité exécutif du congrès ouvrier ;

Conférence du compagnon Conceiçao Fernandez au siège de l'Association des chapentiers civils.

A ALMADA. — Comice organisé par l'association des ouvriers travaillant le liège ;

Séance solennelle le soir au siège de cette association.

A PORTO. — Comice organisé par la Fédération des associations ouvrières ;

Manifestion organisée par « l'Associaçao Trabalhadosa » à laquelle adhère l'association des tisserands.

A BRAGA.— Petite manifestation organisée par le « Centro Socialista ».

« Ainsi finit le plus beau jour de notre vie » dirent les délégués Franc-Comtois à la Fête de la Fédération de 1790 en rendant compte de la solennité à leurs commettents ; ainsi, dirons-nous, s'est passé grandiose et plein de promesses le troisième Premier Mai du Prolétariat socialiste et international.

Adrien Veber.

REVUE DES LIVRES

Œuvres diverses de G. Tridon, ancien représentant du peuple, ancien membre de la Commune de Paris, 1 volume, Jean Allemane, éditeur, 51, rue St-Sauveur.

Ce volume était depuis longtemps attendu. La réimpression de *La Force* dans la *Revue Socialiste*, l'étude pieusement amie de notre cher et savant collaborateur le docteur Albert Regnard, avaient donné à beaucoup à qui Tridon fut révélé par ces travaux, le désir de le connaître mieux.

Nous venons de lire avec une joie si profonde ce volume qu'il faut remercier Jean Allemane d'avoir édité avec tant de soins. Plus d'une fois, nous avons tressailli aux viriles apostrophes d'un homme nourri de la moelle des lions, inspiré des plus nobles colères, et nous nous sommes demandé comment et pourquoi toute une jeunesse avait tant tardé à répondre à de si véhéments appels. — Entendra-t-on aussi aujourd'hui plus qu'hier ce cri de la logique revolutionnaire, cette réhabilitation d'un groupe calomnié indignement par la bourgeoise histoire et qui fut cependant la plus sincère personnification du prolétariat en 1793.

Hebert, Chaumette, Anacharsis Clootz ont été trop longtemps les boucs émissaires de la Révolution. On les a accusé de tous les crimes, de toutes les hontes ; on les a chargé de tous les ridicules.

Sincères, honnêtes, instruits ils ont en réalité lutté pour le Droit sans autres armes que la Raison et la Science. Ils n'ont pas été assez habiles peut-être ! Comme tant d'autres il n'ont pas posé pour l'histoire — ils ne sont que plus admirables en leur foi brutale, ils ont été les fidèles soldats de la Révolution, celle dont Tridon trace un si vigoureux portrait.

« La Revolution n'est pas cette tragédienne élève de Talma, si savante à débiter des tirades classiques ; cette statue de marbre au profil grec sous un bonnet bien posé, à la blanche tunique vierge de souillures : tant de sérénité, demande du loisir et des rentes. Celle qui surgit un jour sous le pied du peuple, comme le coursier de Neptune, c'est toujours la forte femme d'Auguste Barbier, la sauvage héroïne des barricades, fixée par Delacroix sur son admirable toile du Luxembourg, c'est la fille fougueuse

debout en haillons sur les pierres de la Bastille, et dont le poing fermé, menace le ciel et les palais, dont la colère se rue comme la tempête ».

Certes, le visage est hâve quand on jeûne depuis des siècles, la voix est rauque quand elle s'indigne des souffrances de l'humanité. Le sein rugit, lorsqu'il est plein de la soif de la justice, et la main ni l'esprit ne reculent, lorsque devant eux, laissé au hasard de l'indifférence et du crime, se joue le sort du monde et qu'un tour de roue de la Fortune peut avancer ou retarder indéfiniment la longue attente ».

Et Tridon continuant sa véhémente plaidoirie apostrophe, on verra avec quelle virulence, les tartufes du libéralisme, les comédiens de l'histoire. Eh ! quoi de la pitié pour les coupe-jarrets de la royauté qu'on châtie ! — quand le peuple a pendant dix-huit cents ans souffert toutes les tortures !

La haine contre les castes égoïstes n'est que pitié pour les maux populaires ; la violence du moment, c'est la hâte d'en finir avec les abus, les préjugés, les misères, les oppressions ».

En maintes autres pages, dans l'œuvre de Tridon, on retrouvera avec cette chaleur dans l'accent, cette logique de la conviction profonde. Je n'insiste pas sur l'apologie de *la Force* que nos lecteurs connaissent et je passe à l'étude suivante : *La Gironde en 1869 et en 1793*.

On trouvera là plus d'un passage encore plein d'à-propos.

Comme Tridon les hait, les Girondins, des hommes qu'il estime avoir voulu *sucrer la servitude* suivant l'expression si originale de la Boétie.

Les Girondins ont parlé de Liberté. Qu'entendent-ils par Liberté ?

« Liberté, répètent-ils en chœur, avec un accent cabalistique. Oui, la liberté de l'agio, du lucre, la liberté du harem et, par contre la liberté de la misère, de la faim, de la prostitution, du bagne, de l'hospice et encore ?

Est-ce que cette définition de la liberté girondine, n'est pas celle encore des économistes libérâtres contemporains partisans du laisser faire, laisser passer.

Qu'on le remarque, Tridon a presque autant de colère contre Robespierre le déiste, c'est-à-dire qu'en sa loyauté de cœur, Tridon s'indigne contre toutes les hypocrisies, toutes les insincérités, toutes les comédies politiques. Aussi faut-il entendre les véhémences de langage de Tridon, non comme les preuves d'un violent caractère, mais comme l'expression d'une conscience nette et probe que révoltent les infamies. C'est Champfort, croyons-nous qui a dit que l'on ne pouvait aimer les hommes sans devenir vers la trentaine, quelque peu misanthrope. Devant les iniquités de l'existence, quel esprit si pur, si désintéressé soit-il, n'a jamais songé à quelque coup de sauvage énergie pour purger le globe terraqué ?

Au reste, les actes de Tridon sont connus. Il a agi toujours en convaincu, avec la dignité d'une inébranlable foi, sans jamais recourir aux ressources trop ordinaires des insincères, à qui il coûte peu de déshonorer une cause.

L'hypocrisie, ah ! certes, Tridon la hait, c'est toujours dans ce même sentiment de mépris pour la fausseté, qu'il fustige ces patelins rhéteurs, ces apôtres menteurs, qui ne songent à s'intéresser vraiment au sort du peuple qu'aux veilles électorales.

Les Jules Simon et les Garnier Pagès — comme Tridon les cingle.

Garnier Pagès est mort, — paix à son âme — mais puisque l'auteur de l'*Ouvrière* persiste en une verte vieillesse — suivant la coutumière formule ! — il nous est doux de penser qu'il relira peut-être les pages que Tridon lui a consacré. Le *Chloroformeur ambulant de la souffrance humaine* (c'est une définition de George Renard, dans la *Conversion d'André Savenay*, qui convient très bien je pense à l'ex-rival de feu Dupanloup.) est dit-on homme d'esprit, c'est pourquoi nous l'espérons, il trouvera dans cette lecture de quoi délecter son précieux dilettantisme. Nous n'osons pas songer qu'il pourra en éprouver quelque remords.

La Paix du Cœur, roman par Jean Blaize, 1 vol., Dentu, éditeur.

L'œuvre récente de Jean Blaize est presque entièrement consacrée à la glorification de l'amour, en prenant ce sentiment dans la plus large acception. Par l'amour, Octave de Najante, pourri par le doute, se reprend à espérer en la vie — à laquelle il voit désormais un but.

Combien consolantes, quelques-unes des œuvres nouvellement parues, où ceux de notre génération, comme Jean Blaize affirment une foi grandiose en l'avenir. Jean Blaize voit l'existence,— oh ! sans illusion — il la transcrit telle que ; mais il est aussi de ceux qui pensent que l'état actuel est transitoire, que la vie, la vraie vie va s'épanouir sur la terre. Et cette régénération, Jean Blaize a raison de l'affirmer, se fera par l'Amour, non divin comme l'espère la touchante amie d'Octave de Najante, Mrs Thursnane,— mais humain.

La Paix du Cœur, est une œuvre vaillante et saine, d'un socialisme pénétrant et large.

Une d'elles, roman de Paul de Ganos ; Savine éditeur. — Analyse banale de passion féminine, rachetée par une conclusion originale, dénotant chez l'auteur, un débutant, un sens exact de la justice.

Selon mon rêve, roman de Elzeard Rougier, 1 volume ; Savine, éditeur.

Etude d'un monde très peu connu et très intéressant, celui de la chorégraphie. L'auteur, un vrai poète, y expose une theorie remarquablement artiste et humaine du ballet qui pourrait être un art sérieux, auguste, capable de donner le frisson de pitié, de terreur et d'amour.

Robert Bernier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Socialisme Communisme et Collectivisme. — Coup d'œil sur l'Histoire et les Doctrines, par Eugène d'Eichtal. — Paris, Guillaumin et Cie, éditeurs, rue Richelieu, 14. — Prix : 2 fr. 50.

Le Culte de la Raison et le Culte de l'Être Suprême. (1793-1794). — Essai historique par F. A. Aulard, Professeur à la Faculté des lettres de Paris. — Félix Alcan, éditeur, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

Nouvelle Révélation : Méthode de la Connaissance, par Charles Fauvety.— Paris, Librairie des Sciences Psychologiques, 1, rue Chabanais. — Prix : 3 fr. 50.

L'Alsace-Lorraine : Vingt ans après, par Maurice Charnay.— Paris, imprimerie Jean Allemane, 51, rue Saint-Sauveur.— Prix : 50 centimes.

Le Roman d'un Homme raisonnable. — Traduit du Russe et adapté par Marina Polonski. Auteur, Potapenko.— Calman Lévy, éditeur, rue Auber, 3, et boulevard des Italiens, 15.— Prix : 3 fr. 50.

Un peu de Philosophie Naturaliste, par M. H. Mathieu.— Paris, Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain.— Prix : 3 francs.

L'Année Philosophique, publiée sous la direction de F. Paillon, ancien rédacteur de la *Critique Philosophique*. Deuxième aneée 1891.— Paris, Félix Alcan. éditeur, 108, boulevard Saint-Germain.— Prix : 5 francs.

Bible Moderne.— Livre Premier, par Mundus.Paris, Chamul, éditeur, 24. rue de Trévise.— Prix : 1 franc.

Le Faux et le Vrai Socialisme, par P. Verdad (Lessard).— Nantes, librairie de *La Religion Universelle* 3, rue Mercœur.— Prix : 10 centimes.

Association des Jeunes Amis de la Paix — Programme: *Substitution de l'arbitrage à la guerre dans les relations internationales.* Bulletin trimestriel. Deuxième année, Janvier 1862, n° 6. Siège social, 1, rue Duguesclin, Nîmes.— Prix : 0 fr. 20 centimes.

Les Œuvres du Travail : 1° Leur organisation, leur fonctionnement ; 2° Le comité central, son action immédiate.— Paris, Rueff et Cie, éditeurs, 106, boulevard Saint-Germain.— Prix : 20 centimes.

La Décadence du Capitalisme. — Conférence donnée au Jeune Barreau de Bruxelles le 7 avril 1892, par Emile Vandervelde (Extrait de la *Revue de Belgique*). — Bruxelles, P. Weissenbruch, éditeur, 45, rue du Poinçon.— Prix : 0,50 cent.

Éducation de la Démocratie, par Eugène Spuller.— Paris, Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain.— Prix : 3 fr. 50.

Nouvelle organisation de la République, avec un portrait de l'auteur. Œuvre posthume de E. Leverdays, auteur des « Assemblées parlantes ». — Paris, Georges Carré, éditeur, 58, rue Saint-André-des-Arts. — Prix : 3 fr. 50.

F. R.-D.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro : *De la Religion, d'après un économiste*, et la *Revue de la Presse*, de notre ami Maxence Roldes. En plus, nous devons ajourner la *Question Sociale devant les corps élus* (Dr. Delon), le *Nihilisme Russe et l'Anarchisme occidental* (Interview d'un Révolutionnaire Russe), par François Benjamin, ainsi qu'une partie de la *Bibliographie*.

Le Directeur-Gérant : Benoît Malon.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

LES
ORIGINES DU SOCIALISME ALLEMAND

Telle est non pas la traduction juxtalinéaire, mais le sens du titre de la thèse latine que M. Jean Jaurès, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur de philosophie à la faculté de Toulouse, a eu le courage de présenter et de soutenir avec éloquence devant le jury de la Sorbonne. M. Jaurès n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Dès 1888 et 1889, avant que les mesquines nécessités du scrutin d'arrondissement aient momentanément privé le Parlement de cet homme remarquable, nous avons maintes fois eu l'occasion de signaler l'avancement progressif de ses idées. Elu en 1885 avec un programme assez modéré, M. Jaurès a constamment évolué depuis, d'abord à la Chambre où il a toujours voté les lois ouvrières dans le même sens que les socialistes, et où, au lieu de mettre, comme tant d'autres, une sourdine à ses opinions, il s'est au contraire consciemment appliqué à trouver pour se déterminer des raisons désintéressées et d'ordre purement social.

Revenu, en 1889, à ses études et à ses élèves, M. Jaurès n'abandonna pas la politique. Et s'il manque à ses articles de journaux, dont nous citons parfois des passages, l'expansion que pourrait seule lui donner la publicité d'un journal de Paris, leur valeur socialiste n'en est pas moins précieuse à noter, au point de vue de l'influence qu'ils peuvent exercer en province pour la préparation des esprits aux prochaines élections. . . . L'individualisme y est toujours combattu au nom de la collectivité et pour la véritable liberté, la liberté de tous limitée rationnellement par le devoir social de chacun.

Où trouver la cause finale des affirmations de plus en plus socialistes de l'homme politique, si ce n'est dans les méditations du philosophe, dont voici le premier fruit, fruit savoureux dont la belle venue nous en fait présager d'autres. Car M. Jaurès philosophe nous doit plus qu'une brochure latine sur les premiers contours du socialisme allemand, sur les germes socialistes semés par Luther, Kant, Fichte et Hegel. Nous attendons du jeune et brillant professeur un grand ouvrage de philosophie socialiste. Nous ne voulons considérer sa thèse latine que comme l'un des premiers boutons de sa floraison socialiste.

Mais trêve d'éloges, la traduction intégrale de la présente thèse dans la *Revue Socialiste* est un hommage suffisamment éloquent rendu à la vaillance du professeur, au talent de l'écrivain, à la profondeur du philosophe, à la perspicacité du politique, à la mentalité du moraliste.

Selon le vœu que l'on nous a exprimé, notre traduction sans commentaires sera presque littérale. Et bien que ça et là il m'est été difficile de rendre en français soit l'énergie, soit la nuance exacte de l'expression latine, je me suis efforcé de mériter le moins possible l'épithète courante de *traduttore traditore*.

La thèse de M. Jaurès est divisée en quatre chapitres : *Luther*, — *De l'Etat chez Kant et Fichte.* — *Le Collectivisme chez Fichte.* — *Hegel, Marx et Lassalle.* Aujourd'hui paraît *Luther*, — en Juillet les deux chapitres si intéressants et nouveaux sur la genèse de la liberté collectiviste chez Kant et Fichte enfin mieux compris, — et en août les suggestives et inattendues comparaisons entre Hegel, Marx, Lassalle, et Benoit Malon.

Mais il est temps de laisser la parole à M. Jaurès.

Un dernier mot cependant. L'on a créé, à la Sorbonne : la chaire de la Révolution, pour M. Aulard ; au collège de France : la chaire du Positivisme, pour M. Laffite. A présent que l'Université possède parmi les siens un docteur en socialisme, offrant sans conteste toutes les garanties de lumières et de désintéressement désirables, que ne crée-t-on une chaire de Socialisme ?

A. V.

LES PREMIERS LINEAMENTS DU SOCIALISME ALLEMAND

CHEZ LUTHER, KANT, FICHTE ET HÉGEL.

I. — LUTHER.

Nous savons à la vérité que le socialisme allemand n'est pas une philosophie pure et contemplative ; il lutte et combat pour abattre les fondements de la société civile actuelle. Ce n'est pas seulement une doctrine, mais encore un parti dans l'Etat. Mais la philosophie elle-même revêt parfois des dehors belliqueux, fourbit ses armes et se mêle au combat politique ; elle ne regarde pas seulement le ciel, mais aussi la terre. — Si Socrate a fait descendre la philosophie du ciel, le socialisme en a fait descendre la justice ; c'est-à-dire qu'il cherche dans la région « des idées » des vues pratiques pour l'arrangement de cette vie terrestre. — Fichte, Lassalle, Marx, Schæffle furent à la fois des précurseurs et des maitres.

En pénétrant le socialisme allemand, on y trouve incluse une philosophie. Celle-ci prétend qu'il y a dans l'histoire et l'économie politique une certaine dialectique qui change les formes des choses et les relations des hommes. — Elle définit la liberté, non pas comme une abstraite faculté de pouvoir choisir entre des contraires comme une hypothétique indépendance de chaque citoyen pris individuellement, mais comme la véritable base de l'égalité des hommes et de leur communion. Enfin, cette philosophie ne poursuit pas un fantôme céleste, une vaine image de justice séparée du monde et de l'ordre naturel des choses ; elle exige une justice matérielle mêlée aux choses elles-mêmes et s'appuyant sur elles. Au socialisme allemand tient donc une solide doctrine dialectique du devenir universel, de la liberté humaine, de la Nature et de Dieu.

Il n'est pas nécessaire, pour saisir exactement le lien du socialisme et de la philosophie allemande, que nous embrassions toute l'histoire de cette philosophie : il suffit que nous interrogions ces hommes qui ont pour ainsi dire façonné le génie et la pensée allemande. Ce ne sont pas, en effet, les talents médiocres et inférieurs qui influent sur les événements et les cours de

l'histoire, mais bien les esprits les plus élevés. Or qui niera que Luther, Kant, Fichte et Hegel ne tiennent le premier rang parmi les théologiens ou les philosophes de l'Allemagne?

Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que nous laissions de côté cette doctrine matérialiste qui procède de l'une des faces de la philosophie hégélienne, bien qu'en Economique elle se rapprochât du socialisme. Par exemple, Feuerbach ne fut pas le maître du célèbre Marx, mais son condisciple. Tous deux ont donné la même interprétation de l'Hégélianisme : l'un dans la philosophie, l'autre dans l'économie politique. Marx lui-même déclare avoir embrassé la dialectique hégélienne, pour la convertir en matérialisme et transformer ses vaines futilités en un métal terrestre, fer ou or. Au surplus, comme je ne rattache pas le socialisme allemand au matérialisme de « l'extrême-gauche hégélienne », mais à ces idéalistes qui s'appellent Luther, Kant, Fichte et Hegel, je veux non seulement atteindre les vraies sources profondes du socialisme allemand, mais encore découvrir la future évolution de ce socialisme. En effet, si aujourd'hui le socialisme allemand combat sous des apparences matérialistes, derrière le bouclier du matérialisme, c'est là l'aspect non pas de la paix future, mais uniquement de la lutte présente. Les socialistes s'affirment et se croient matérialistes, pour les facilités de leur démonstration, afin que cette terre, délivrée cependant de tous les fantômes à la superstition, apparût sous une lumière dure et crue, d'autant plus hérissée de rudes misères ; mais dans les replis profonds du socialisme survit le souffle allemand de l'idéalisme.

Cette constatation sera manifeste lorsque nous aurons examiné la contribution apportée au socialisme par Luther, Kant, Fichte et Hegel ; il deviendra non moins évident que les socialistes ont été les vrais disciples de la philosophie allemande et comme du génie allemand lui-même.

Tout d'abord, cela indiquera plus clairement combien les évènements découlent des idées, combien l'histoire dépend de la philosophie. A première vue, l'on pourrait croire que le socialisme a surtout fleuri en Angleterre, puisque c'est particulièrement en Angleterre qu'a insolemment grandi le nouvel ordre économique, qui a pour base fondementale, l'Argent. En Angleterre, de toutes façons il était facile de saisir le procès économique. Mais qui l'a vu et décrit ? Ce n'est pas un philosophe anglais, c'est un Allemand habitant l'Angleterre, Karl Marx. Si Marx n'eût pas eue gravée dans son esprit la dialectique hégélienne, il n'eût pas rattaché tout le mouvement économique de l'Angleterre à cette dialectique socialiste. L'Angleterre a

fourni les faits, mais la philosophie allemande les a interprétés. Le socialisme était né dans l'esprit allemand bien avant l'accroissement anormal de sa grande industrie, et l'apparition des conditions constitutives du socialisme économique.

∴

Sans doute Martin Luther est un théologien non un philosophe ; mais en Allemagne la philosophie n'est pas séparée de la théologie, comme chez nous. Les philosophes ne répudient pas la foi chrétienne, ils l'interprètent et se l'assimilent. Il y a plus, les théologiens se sont mis à philosopher, à partir de Luther, en posant comme base de la foi et presque comme la foi elle-même la liberté d'interpréter et de commenter. Aussi l'Allemagne actuelle commence-t-elle à Luther. Au commencent du XVI[e] siècle, le saint Empire allemand n'était guère qu'ombre ; il était divisé en d'innombrables principautés rivales agitées comme une poussière d'orage.— Cependant, lorsqu'il engage la lutte contre les indulgences, Luther oppose toute l'Allemagne opprimée et dévorée à l'avide et cupide Italie ; selon sa propre expression, il ressuscite « l'Allemagne unie ».

Que si après la Réforme, l'Allemagne n'est pas encore liée par l'unité politique ; si pendant deux siècles elle reste brisée, émiettée ; néanmoins grâce à Luther, on voit sous les divisions politiques persister la foi commune, l'entendement commun. C'est pourquoi lés allemands peuvent appeler Luther le véritable père de la nouvelle Allemagne. — Quant à nous, nous trouvons déjà le socialisme inclus dans la doctrine et les écrits de Luther, nous avons le droit de dire que le socialisme allemand est intimément lié et rattaché aux premiers fondements de l'Allemagne.

Le but immédiat de Luther n'était pas de réformer la société civile, mais l'état mental, la conscience et la foi. Il lui suffisait que les hommes aperçussent de nouveau clairement et adorassent pieusement le Christ terni, voilé pendant tant de siècles et enseveli dans le fumier de l'erreur humaine.

Lorsque les paysans recoururent aux armes, aux pillages et aux incendies, Luther les attaqua avec véhémence et les couvrit de sa réprobation. Il les accusait même de ne plus être des chrétiens, parce qu'ils avaient plus souci des biens terrestres que des biens célestes. « Quelle que soit la société civile et l'ordre terrestre, celui qui veut suivre le Christ, le peut. En vérité, l'Evangile est une étoile qui parcourt tout le ciel, visible partout et pour tous, même pour ceux qui gisent abattus dans le plus profond abîme

de servitude et de misère. » — Luther ne visait donc pas aux choses terrestres et à la réforme de l'ordre civil, néanmoins inconsciemment, et malgré lui, il bouleversait par ses doctrines l'ordre présent de la Germanie. La terre est dans le ciel et comme mêlée au ciel. Celui qui renouvelle le ciel, rénove la terre. Aussi Luther en poursuivant seulement l'égalité chrétienne, préparait et assurait également les voies à l'égalité civile.

D'abord, en annonçant aux serfs et à tous les pauvres écrasés par l'orgueilleuse cupidité des puissants la chute de l'Eglise romaine, qui défendaient ces puissants et ces insolents, il leur prédisait et promettait pour ainsi dire la défaite et la ruine des princes et des tyrans eux-mêmes. Toi, pauvre homme, toi, misérable plèbe, les comtes, les ducs et les princes t'oppriment. Or qu'y a-t-il sur la terre de plus puissant et de plus avide que le pape lui-même ? A la vérité, le pape flagellé par Luther, c'est-à-dire par un moine sans défense n'est déjà plus le représentant du Christ, mais l'Antéchrist ; presque toute l'Allemagne le déteste, et rompt le joug romain. Et avec le pape, avec le diabolique pontife, tous les ministres du pape sont culbutés par le ridicule ; les cardinaux s'évanouissent, à la première lueur de la vérité, comme des fantômes rouges brillant dans une nuit diabolique ; les archevêques et les évêques tremblent et se cachent ; l'on vide les monastères, comme l'on déserte les théâtres, lorsque la comédie est finie, Lève-toi donc, pauvre homme, et espère, car l'Eglise romaine était comme un modèle et un appui pour toutes les tyrannies : le tuteur enlevé, tout l'édifice de violence, d'iniquité et de misère s'effondre ; voilà ce que notifiait Luther sans le dire ; et dans le son de ces paroles, que seuls la Foi et le Christ faisaient retentir, les plèbes malheureuses reconnaissaient pour ainsi dire ses pensées les plus intimes.

Quelle était cette égalité parfaite et absolue de tous les chrétiens ? C'est la disparition des laïques soumis, des prêtres hautains s'arrogeant certains rapports particulièrement amicaux avec Dieu : quiconque est chrétien, c'est-à-dire a été baptisé au nom du Christ, a plein droit de lire, de commenter et de prêcher les paroles divines Tout chrétien est prêtre. Lorsqu'à une époque récente le suffrage universel fut décrété en France, beaucoup trouvèrent cette politique trop téméraire et comme monstrueuse. Combien Luther était plus audacieux, lui qui décrétait le sacerdoce universel ! — De nos jours, si tous les hommes sentaient au fond de leur cœur, et, comme le dit Hamlet dans le « cœur de leur cœur », que l'égalité entre tous les esprits, toutes les consciences est d'essence divine, ils ne supporteraient pas un seul jour l'écrasement de toutes les âmes humaines sous le poids

de la misère, leur dégénérescence, loin des lumières de la vérité, et des joies de la fraternité. La plupart des hommes ont, en effet, le nom d'hommes, mais ne sont en réalité que des bêtes de somme. Or qui voudrait conférer le sacerdoce à des bêtes de somme ?

De même pour Luther, les sacrements n'avaient de valeur que par la parfaite égalité et communion des chrétiens. La messe privée, dans laquelle seul le prêtre offre le sacrifice pour lui seul, est une impiété et une usurpation. La messe véritablement divine n'est pas un sacrifice, mais une communion. Lorsque le prêtre est seul à manger le pain, à boire le vin, ce n'est plus la communion mais la solitude. Quelle est cette superbe présomption par laquelle les prêtres attribuent Dieu à eux seuls? Pourquoi se réservent-ils le pain et le vin, et accordent-ils seulement le pain aux laïques ? Pourquoi à eux Dieu tout entier, et aux autres la moitié de Dieu ? Dans toutes les messes célébrées par les prêtres le pain était divin, parce qu'il était partagé avec les chrétiens présents ; au contraire le vin restait vin d'essence et d'apparence, parce qu'il était réservé au prêtre orgueilleux. Là est seulement Dieu où subsistent l'égalité et la fraternité chrétienne... Merveilleuse source à la vérité de l'égalité même civile !

Mais laissons la théologie et abordons de plus près la philosophie pure. Quel est le sentiment de Luther sur le libre arbitre, sur la nature ? Le socialisme dépend de la définition du libre arbitre et de la nature. En effet, pour ce qui regarde le libre arbitre, si l'homme est par lui-même pleinement et absolument libre et apte à accomplir le bien, en quoi importe-t-il de l'aider et de corriger l'ordre des choses et la condition des citoyens de manière à ce que la lumière de la vérité brille toujours chez l'homme et que l'amour du bien et du juste y soit fortifié ? Si chacun dépend seulement de soi et ne vaut qu'en soi et par soi, il n'y a pas lieu de se soucier de l'ordre universel des choses et de la vie humaine. Si au contraire, l'homme est seulement libre, lorsque la vérité l'illumine et que la justice le façonne, celui qui allie la vérité et la justice aux choses humaines, celui-là affermit et rehausse chez chaque homme sa propre liberté intime. Et elle n'est pas opposée au socialisme la définition qui fait dépendre le libre arbitre de la vérité et de l'équité.

Luther niait le libre arbitre ; se servant, selon son habitude, de mots presque violents, il prétendait que le jugement de l'homme était l'esclave de Dieu. Quoi de plus débile, de plus frêle que l'homme corrompu et courbé sous le péché originel ? Si l'homme s'appartenait, il n'appartiendrait pas à Dieu. La puis-

sance, la souveraineté ne se partage pas avec Dieu. Ou bien Dieu n'est rien chez l'homme, ou bien l'homme est nul avant l'apparition de Dieu. Car ses propres forces, l'homme ne peut ni fuir le bien, s'il est dans le bien, ni s'évader du mal, s'il est dans le mal. La volonté humaine ressemble à une bête de trait, et, selon qu'elle est montée par le Diable ou par Dieu, elle véhicule Dieu ou le Diable. Par elle-même elle ne peut ni charger Dieu ni le Diable, ni les renverser. L'homme n'a la faculté du changement ni en mieux ni en pire. Le jugement est asservi ; mais l'âme elle-même n'est pas esclave, puisque sa nature est précisément de ne pas se gouverner elle-même. Elle ne souffre donc pas de violence, elle obéit simplement à sa nature.

Qu'est-ce donc que ce libre arbitre que quelques-uns attribuent à l'homme ? Est-il parfait et absolu ? Alors ils nient Dieu et l'isolent de l'homme. Si au contraire de leur définition du libre arbitre de l'homme découle pour lui la nécessité, pour accomplir le bien, du secours de la grâce et de l'aide de Dieu, n'est-ce pas là une amère raillerie pour le malheureux tourmenté par une liberté falsifiée. — Toi, si tu es pauvre, si tu es riche, tu ne l'est qu'autant que cela plaît à Dieu ! Toi, esclave chargé de chaines, tu seras roi, pour peu seulement que cela plaise à Dieu ! O pauvre richesse ! O captive liberté ! O puissance asservie ! N'est-il pas mieux que notre servitude vienne de Dieu, afin que par elle, en nous confiant au Christ, nous devenions libres ? Dira-t-on que les promesses de Dieu sont vaines, que vaines sont ses menaces, si l'homme n'est pas libre ? Mais dans les courses olympiques, la couronne étant promise à tous, cependant tous ne devaient pas la remporter. L'homme ne peut accomplir les prescriptions divines par son seul mérite. Nous ne pouvons faire tout ce que nous devons. Pourtant, n'est-il pas inique que Dieu veuille la mort du pécheur, si c'est lui-même qui a mis le péché dans l'homme ? Dieu est invisible et sa volonté impénétrable. Il faut distinguer entre Dieu révélé et Dieu caché, c'est-à-dire entre le verbe de Dieu et Dieu lui-même. Dieu par son Verbe appelle tous les hommes au salut ; mais Dieu, par sa Volonté, pousse ceux-ci vers le salut, ceux-là vers la mort. Et cela n'est pas injuste, car nous ne possédons pas la véritable mesure de Dieu et les règles de sa justice. Il y a trois degrés de la vérité, et comme trois lumières, la lumière naturelle, la lumière de la grâce, et la lumière de la gloire divine. — Avec les lumières naturelles, nous sommes offusqués de voir le plus souvent tout réussir dans cette vie terrestre à l'homme méchant et impie ; mais avec les lumières de la grâce, nous apercevons que la vie

terrestre n'est qu'une parcelle de la vie humaine, et qu'au-delà de celle-ci une récompense est réservée au juste, un châtiment à l'impie. — Pourquoi Dieu a-t-il prédestiné celui-ci au bien, celui-là au mal? Avec les lumières de la grâce, nous ne comprenons pas clairement, et nous balbutions témérairement que la justice est violée. Mais lorsqu'il nous sera donné de pénétrer dans les profondeurs de la gloire éclatante de Dieu invisible, alors la divine volonté nous apparaitra pleinement juste et bonne. Donc Dieu fait tout en nous, et nous ne valons rien si ce n'est par la vertu de Dieu.

Tout d'abord nous nous étonnons que ce Luther, qui a secoué le joug de Rome et délivré l'âme de l'homme de toute domination extérieure et étrangère, soumette tellement la volonté humaine au joug divin qu'il arrive à proclamer l'asservissement du jugement. Mais Dieu n'est pas une force extérieure et étrangère; il se manifeste comme le souffle intime de la conscience. Quand il enlevait à la conscience humaine l'appui extérieur de l'Eglise romaine, Luther pensait à lui donner comme support Dieu lui-même. D'ailleurs, relisez l'histoire, vous verrez que philosophes ou théologiens, tous ceux qui ont livré l'homme intime à Dieu, l'ont préservé de tout contact avec une force ou domination humaine. Ainsi les stoïciens, ainsi les jansénistes. — Au contraire, les jésuites qui ont défendu la plénitude du libre arbitre, chargeaient l'âme pseudo-libre de chaînes extérieures.

Au point de vue socialiste, ceux qui proclament le néant d'une liberté abstraite et de pure indifférence et affirment que l'homme est seulement libre en obéissant à Dieu, ceux qui en philosophie et en théologie rejettent une fausse et menteuse image de la liberté, ceux-là en économie politique répudient la vaine image d'une liberté qui n'a que le nom de liberté et non sa substance réelle. — Celui-là seulement est libre, a dit Louis Blanc, qui non seulement a le droit, mais encore la faculté et le pouvoir d'agir. — Nous Français, nous considérons plus souvent, tant en philosophie qu'en économie, chaque volonté d'une façon abstraite, séparée et isolée de tout ordre de faits, comme se suffisant elle-même, le pouvoir en tant que pouvoir; puis nous soutenons que tous les hommes sont également libres. De là cette sentence économique : « Chacun pour soi. »

Au contraire, les Allemands ont l'habitude de rattacher chaque volonté individuelle à l'ordre universel des choses divines et humaines. La volonté humaine vaut seulement par Dieu; et dans l'Etat la liberté politique ne vaut que selon la justice qui aura été ordonnée entre les citoyens par l'Etat lui-même. — Emmanuel Kant lui-même, bien qu'il ait déclaré la volonté humaine

absolument libre, n'a pas défini la liberté une vaine faculté de pouvoir choisir entre des motifs contraires ; il l'a fondée sur le devoir universel. Est libre l'homme qui voit le devoir identique pour lui comme pour toutes les créatures raisonnables. Chaque homme est libre par cette loi morale, dont l'importance domine toute l'humanité, la terre et le ciel. — Quoi d'étonnant, si, après avoir placé la liberté morale dans la loi morale, les Allemands font reposer la liberté civile sur la loi civile ? Ceux-là même qui confondent la liberté morale avec le devoir, confondront la liberté civile avec la justice, et ils proclameront énergiquement le néant de la liberté sans la justice. — Par conséquent, lorsqu'il n'a pas voulu dégager et abstraire la volonté humaine de la divinité, Luther à esquissé cette conception de la liberté vraie, qui, en économie politique, deviendra le socialisme.

De même, la doctrine de Luther sur la nature des choses converge vers le socialisme. Ceux qui en Economique resistent au Socialisme affirment plus souvent que la nature des choses est en soi excellente et la meilleure possible. Dans l'univers, nous avons les harmonies divines, dans la société civile les harmonies économiques. Suivons seulement la nature, qui par le mécanisme de ses propres lois affectue tout le bien possible ; ne provoquant pas son évanouissement par une audace et une volonté téméraire. Luther, au contraire, répète que la nature a été saisie et corrompue par le péché ; il n'est pas naturel que l'homme privé de secours puisse vivre selon la justice. Le monde lui-même a succombé, a dépéri sous le poids du péché. Le soleil ne resplendit plus comme avant le péché ; les bêtes elles-mêmes ont perdu leur innocence première ; dans l'Etat, dans le monde, tout a été infecté par la contagion du mal. Quelle est donc l'attitude de ceux qui s'efforcent d'écarter l'avènement de nouvelles lois justicières, d'un nouvel ordre de choses plus équitable, et qui s'écrient : « Cela n'est pas dans les habitudes ; c'est contraire aux coutumes ; cela ne s'adapte pas à la nature des choses. » Ne prennent-ils pas eux-mêmes, ne proposent-ils pas aux autres une nature corrompue comme la règle de la justice ? Si le monde est en désaccord avec la justice, ce n'est pas la justice qu'il faut immoler, c'est le monde qu'il faut sacrifier.

Et Luther emporté s'écrie de toutes ses forces : « Que le monde périsse, place à la justice ! » Par monde, il faut entendre la corruption du monde présent. Car, de même que Luther n'a pas voulu abstraire et isoler la volonté humaine de la divinité, de même il se refuse à séparer et à isoler la justice de la nature même des choses et du monde visible La justice ne s'accomplira pas en dehors de la nature des

choses et du monde visible, mais dans le monde lui-même corrigé et amendé. La justice ne resplendira pas dans les froides régions de la mort, mais dans la vie elle-même ; elle se mêlera pour ainsi dire à la lumière du soleil visible. L'ordre des choses et l'ordre de la justice s'enveloppent et s'entrelacent à ce point que la nature pâtit de tout ce que souffre la justice. Si la justice s'obscurcit, le monde s'affaiblit, et dépérit. De même que la nature s'écroule à la suite de l'âme dans les mortelles ténèbres de l'ignorance et de la méchanceté, de même, à la suite de la rénovation de l'âme revifiée par le Christ, le monde se retrempera et se libèrera de la mort, du péché, de l'ignorance et de la nuit. C'est le Christ, si ce n'est Dieu lui-même présent dans la nature des choses et le monde visible ? Dieu n'est-il pas partout, « même dans l'égoût et les entrailles des animaux » ? De vains et frivoles théologiens, comme Origène, qui, à la façon des philosophes grecs, errent sans cesse dans les abstractions, s'épuisent en subtilités, et convertissent en symboles et en figures toutes les véritables réalités, tous les faits vrais du monde visible narrés par les écritures, — ceux-là Luther (dans ses commentaires de la Genèse) les apostrophe violemment. Le Paradis n'est pas une région idéale de la pensée, mais un jardin véritable, spacieux et fleuri, et tourné vers l'Orient. Véritable aussi était l'Arbre de Vie, par lequel sans autres aliments, les forces se reconstituaient ; ou plutôt il était une forêt, d'où la race humaine, multipliée, pouvait extraire la vie. Ainsi à la nature même des choses sera mêlée la virtualité du Diable ou celle de Dieu ; et ce n'est pas dans des régions ignorées ou fictives, mais dans le monde lui-même que ces deux puissances luttent pour le bien et mal. C'est pourquoi tout le monde est impliqué dans cette lutte entre le bien et le mal, entre la vie et la mort. De même que la mort s'est répandue de l'homme en état de péché, jusqu'à la racine de toute vie, de même la vie de l'homme retrempée dans le Christ est entraînée vers l'immortalité, imprègne d'immortalité, comme d'une divine contagion, tout ce qui existe. L'homme ne se réveillera pas seulement immortel, mais encore tout ce qui a été, les animaux eux-mêmes, les plantes elles-mêmes, et toute vie qui s'est évanouie, et tout flot qui a passé. Un nouveau ciel se refera, une nouvelle terre se reformera ; non pas un ciel théologique, non pas une fantasmagorique figure de la terre, mais un ciel vrai, une terre véritable. Il ne faut donc pas dire : La justice est de l'autre monde ou en dehors du monde. Elle brillera un jour sous le soleil des vivants et le ciel visible. En vérité, ne reconnaît-on pas là l'esprit même du socialisme, qui s'applique à faire pénétrer la

justice, non pas dans les espaces vides et glacés de la mort, mais dans la vie elle-même, et dont la foi embrasse le monde tout entier dans un immense désir de justie.

Dès les premières prédications de Luther, le peuple allemand tout entier, toute la plus misérable populace de l'Allemagne se prit ardemment à désirer et à espérer l'avénement d'une justice parfaite même sur cette terre. Elle frappait surtout de sa haine farouche les usuriers. Luther avait envoyé à tous ses porteurs son libellé sur les usures, afin que partout ils condamnassent le prêt à intérêt et invitassent les usuriers à la restitution. Je sais bien qu'à ses origines l'Eglise avait protesté contre l'iniquité du prêt à intérêt et infligé de sévères condamnations aux laïques comme aux clercs, que dans la Somme de St.Thomas une scrupuleuse et judicieuse argumentation requiert contre l'iniquité et les abus désastreux du prêt à intérêt. — Mais dans le livre de Luther apparait quelque chose de nouveau et d'inédit. La véhémence de ce pamphlet si populaire est telle que l'on semble y entendre les vociférations de la multitude accablée de souffrances, et qu'il annonce moins un théologien qu'un socialiste et presqu'un démagogue. « L'usure est condamnée par les lois divines et humaines, et c'est pratiquer l'usure que de réclamer ou d'accepter quoi que ce soit pour le service rendu par le prêt à usage. C'est pourquoi, ceux qui, en échange d'un prêt, exigent cinq, six pour cent ou plus, sont des usuriers, et ces idolâtres méritent d'être appelés des adorateurs de l'Avarice, des sectateurs de Mammon. ». Ce texte et ce thème devaient être soigneusement inculqués au peuple par les pasteurs des églises avant ou en guise de sermons. Sans aucun prétexte, ils ne devaient omettre d'y insister, ni se laisser détruire cette proposition par des interprétations ou des objections. Ils ne devaient pas s'arrêter devant les clameurs de ceux qui s'écrieraient : Si les choses étaient ainsi, presque tout le monde serait damné, car il n'est presque personne qui ne veuille être indemnisé d'un service rendu. En effet, que pèse la coutume du monde, quand elle fait obstacle au droit, à l'équité et au verbe de Dieu ? Qu'est-ce autre chose que l'injustice et l'iniquité, l'avidité et le penchant à tous les péchés et crimes ? Et n'a-t-elle pas été répandue cette plainte que le monde est mauvais, qu'il doit périr pour faire place à la justice ? Mais quoi, objectent les maitres usuriers, condamnez-vous le prêt à l'intérêt ? Est-ce que, selon les circonstances je ne rends pas un grand service, un bienfait signalé en procurant à mon prochain l'usage immédiat de cent pièces d'or, à la condition que le loyer m'en rapporte annuellement cinq, six ou dix ? Est-ce qu'alors mon prochain ne se croit pas tellement mon

obligé qu'il me témoigne une reconnaissance toute particulière. Mais ce n'est pas de bienfaits, mais de préjudices que l'usurier accable son prochain, absolument de la même façon que s'il l'extorquait par quelque vol ou escroquerie. A la vérité ce ne sont pas toujours des bienfaits que ces services appelés devoirs de bienveillance humaine. Ainsi l'homme et la femme adultères ont le sentiment de s'être réciproquement rendu une rare affection et des bienfaits particulièrement agréables. Et le diable rend les services les plus signalés à ses adorateurs qui se sont jetés d'eux-mêmes dans la servitude.

Que les usuriers n'insistent pas en disant que personne n'emprunte malgré lui. Car celui qui est déprimé par la pauvreté et la faim, n'a déjà plus sa liberté intacte, entière, et c'est en hésitant qu'il se livre à l'usurier. La nature de l'argent n'est pas de porter des fruits. Donc, la fécondation de l'argent est une chose contre nature. En effet l'argent ne vit pas et ne porte pas de fruits comme l'arbre ou le champ qui chaque année rend plus qu'il n'a reçu et coûté. L'usure est donc donc un gain honteux, un commerce déshonorant. Les usuriers sont des voleurs qui dépouillent et pillent tranquillement assis dans la quiétude de leur demeure. Bien mieux, ce sont des homicides. Même si nous n'étions pas chrétiens, le jugement de la raison nous dicterait les mêmes conclusions qu'aux païens et nous convaincrait que l'usurier est un meurtrier. En effet celui qui enlève à un autre ce avec quoi il devait se nourrir, qui l'épuise et le dépouille pour satisfaire son propre appétit, celui-là commet un grand crime, car c'est comme s'il forçait son prochain à mourir de faim et le détruisait radicalement. Voilà les agissements de l'usurier qui ne s'en accroît pas moins sur des sièges bien rembourrés ; il vit en sécurité au milieu du faste et est accablé de grands honneurs, lorsqu'il pendrait plus justement au gibet et devait être déchiré et dévoré par autant de corbeaux qu'il a volé de pièces d'or, si seulement leur cadavre pouvait fournir assez de chair pour qu'autant de corbeaux puissent s'y dépecer une nourriture suffisante. Mais au lieu de cela, ce sont les petits larrons qui sont pendus et tous ces minuscules voleurs qui n'ont soustrait par hasard qu'une ou deux pièces d'or.

Les richesses amassées par les avares et les usuriers sont aussi vaines aussi inutiles qu'injustes. Le Prince a juste autant d'aliments et de vêtements qu'il est utile, et après sa mort il pense ne pas en laisser plus qu'un paysan ou un mendiant. Mais l'amour de l'argent, l'avarice, l'usure amasse, entasse, accumule, arrache, amoncèle et thésaurise comme s'il voulait tout consommer et emporter avec lui hors du monde. Cependant il ne retire

pas plus de tous ses biens que l'alimentation et le vêtement. En effet, moyens d'existence ne signifient pas nourriture d'un cheval et comme abri l'étable d'un porc, mais les choses dont chacun a besoin suivant sa situation sociale. — Les avares et les usuriers ne sont pas seulement excités par le désir de la volupté et d'une vie fastueuse, mais pour un indéfinissable esprit de présomptueuse domination sur les autres hommes. Telle est l'insolente arrogance de leur orgueil qu'ils désirent et veulent être des dieux pour les autres hommes. Ces présomptueux suivent uniquement l'exemple de leur patron le Diable qui, même dans le ciel, a voulu pratiquer l'usure, exercer son avarice et s'arroger la divinité ; mais c'est avec peu de bonheur qu'il a mis en œuvre usure, avidité et pillage, car c'est ce qui perdit et précipita sa chute ; et par l'admirable et inexprimable beauté de Dieu, il devint de tous les ennemis de la Divinité le plus repoussant, le plus hideux.

En présence de la trop lâche indifférence du juge dans la répression de l'usure, peut-être parce qu'il est pour certains côtés trop faible pour résister au mal et l'extirper totalement, les ministres de l'Eglise doivent enseigner le peuple et l'accoutumer à considérer les usuriers comme des diables incarnés. De même les instituteurs doivent élever les enfants et les jeunes gens, de manière à ce qu'ils soient soulevés de crainte, de mépris et de dégoût au seul nom d'usure. L'usurier est un épouvantable monstre, plus horrible, plus dangereux que Cacus lui-même. Si pernicieux, si pestiférés que soient les usuriers, loin d'accepter ces tristes dehors, ils défendent leurs rapines et revendiquent chacune de leurs opérations comme des actes de charitable complaisance ; sous les différents masques dont ils se parent, ils se proclament bons et honnêtes, veulent passer pour tels et vantent leurs bons offices avec une prolixe ostentation, afin que l'on ne puisse apercevoir comment « ont été emmenés les bœufs ». (Cacus ne les a-t-il pas fait entrer dans sa caverne à reculons en les traînant par la queue ?) — Qu'Hercule entende le mugissement des bœufs, c'est-à-dire les cris plaintifs des captifs et des opprimés, dont les clameurs implorent à présent les princes et tous les magistrats ; qu'il cherche et recherche Cacus même « in Saxis et rupibus », qu'il délivre les bœufs soustraits par ce monstrueux tyran. Cacus, en effet, représente cette malfaisante espèce d'hommes dangereux, tels que sont nos pauvres et braves usuriers, qui volent, pillent, escroquent, absorbent et dévorent tout, et pourtant ne veulent pas paraître aussi nuisibles que leurs méfaits. Ils pensent que nul ne pourra les trouver, les découvrir, les saisir, puisque les bœufs ne sont pas entrés dans

leur antre, mais y ont été traînés à reculons par la queue, afin que leurs traces puissent déjouer les recherches et faire croire qu'au contraire les bœufs ont été emmenés. De même les usuriers espèrent aussi pouvoir abuser et duper le monde, comme s'ils donnaient des bœufs au monde, c'est-à-dire beaucoup d'avantages, et prodiguaient les plus grandes utilités, lorsque au contraire ce sont eux qui accaparent tout pour la satisfaction de leurs voraces appétits. — Mais, dit l'usurier, je ne prête pas d'argent aux pauvres et aux indigents, mais aux riches qui ont de trop ; donc je ne cause la perte de personne. — Je t'en prie, très perspicace, très fin usurier, très ingénieux et très délié meurtrier, afin de mériter d'entendre ma réponse à ton objection, dis-moi à qui tu nuis, à qui tu causes du dommage, qui tu lèses, qui tu opprimes surtout, sur qui tu pèses de préférence quand tu exerces ton métier ? N'est-ce pas aux plus humbles, aux plus pauvres que tu es le plus à charge ; ce sont eux qui sont le plus lésés, les plus opprimés, eux qui, grâce à tes exactions, sont réduits à un tel dénuement qu'ils ont à peine une obole, une croûte ou petite bouchée de pain, tandis que, grâce à tes manœuvres, les prix de toutes choses sont enflés, les comestibles, les boissons et tous les objets de première nécessité sont vendus très cher. Est-ce que, poussés à toute extrémité, ceux-là ne sont pas forcés, pour satisfaire l'usurier, de vendre leur maison, leurs champs, leur ferme et tous leurs biens et parfois même leurs propres enfants.

A Rome, à Athènes et dans les autres cités, lorsque des citoyens accablés d'intérêt à payer, devenaient la propriété des usuriers, sur qui, je t'en prie, retombait le préjudice ? Quels étaient les plus frappés, sinon les plus faibles ? Ils avaient la possibilité de quelques moyens d'existence, mais l'usure leur a tout consommé, tout dévoré jusqu'à leur propre personne tombée dans l'esclavage. Le diable te doit peut-être quelque obligation pour ne pas mettre à nu les indigents et les plus nécessiteux. Cependant comment dépouiller ceux qui n'ont rien ? Nous n'ignorons pas que tu ne prêtes pas ton argent à ceux qui sont absolument dépourvus de tout. Tes manœuvres réduisent pourtant à la mendicité les riches et ceux auxquels il reste encore quelque chose. Tu es en ce monde un dieu si grand, si puissant, que tu peux abaisser les riches au rang des pauvres, supprimer toute différence entre eux. Enfin, combien de pères de famille n'ont pas ou ont à peine une pièce d'or par semaine pour nourrir eux et leurs nombreux enfants, combien sont-ils ceux auxquels leur travail ne suffit pas à l'acquisition du pain quotidien, car ton avarice est la cause du renflement des prix, de la trop grande cherté de toutes choses.

Admirons l'abondance de la moisson socialiste de ce pamphlet de Luther. Ses définitions ne se rapportent pas exactement aux propositions actuelles des socialistes, car aujourd'hui il ne s'agit guère de prêt à intérêt, mais du capital qui croît et se multiplie dans les affaires, le commerce et l'industrie, grâce au travail des salariés. De nos jours, l'on appelle surtout usure celle qui consiste à enlever une partie du fruit de son travail, soit à celui dont la sueur féconde une terre qui lui est étrangère, soit à cet ouvrier asservi à des machines d'insolente voracité. — Lorsque Luther parut et lança ses imprécations contre l'usure, les rapports universels dépendaient plus des personnes que des choses; celui-là prêtait qui donnait à usage un fond de terre à un autre homme, lui fournissait moins la terre qu'aide et protection contre les vagabonds et lesvoleurs ; le débiteur, c'est-à-dire le colon,le fermier,ne devait pas seulement une partie des fruits de la terre, mais encore respect et fidélité. De même pour ce qui regarde l'industrie, il n'y avait presque pas de machines et les ouvriers n'étaient pas rassemblés dans d'immenses bâtiments mais disséminés dans de petits ateliers, il existait de nombreux petits patrons qui occupaient à peine comme collaborateurs, trois, cinq ou vingt ouvriers.

Dès de la découverte du Nouveau-Monde, cette société si calme et presque endormie commença à se désagréger.Les mines du nouveau monde regorgeaient d'argent, et presque tous se mirent à désirer de nouvelles richesses et furent pris d'appétits nouveaux. De là, la première apparition du pouvoir équivoque de l'Argent, diabolique divinité tantôt bonne, tantôt mauvaise.

L'Argent n'avait pas encore porté sa domination dans l'industrie, il errait et vagabondait à la recherche de victimes à dévorer, il s'insinuait à travers toutes les fissures d'une société troublée ; il soufflait l'usure et de nouvelles cupidités sur ce monde jusqu'alors tranquille et à demi assoupi. Il ne sévissait pas encore sur le régime du Travail, mais sur le prêt. Quand Luther se répand en invectives contre ces premiers essais de domination de l'Argent, il invective l'Argent lui-même.

Par suite de nouvelles voies offertes au négoce par la découverte du nouveau monde, les riches négociants se coalisèrent pour accaparer tout le commerce par la force de l'Argent. Ces associations de marchands comme le dit Luther lui-même, gonflèrent les prix de toutes les choses nécessaires. « Ils étouffent la circulation des céréales, en achetant toutes celles qu'ils espèrent voir hausser les prix, les sequestrent et les amassent, puis prétendent ne vouloir les vendre que là où ils pourront en tirer le prix qu'il leur plaira. Ainsi ils font la cherté et la rareté

des céréales et autres objets de vente ; ils tendent et augmentent le prix du blé, de la farine, de l'orge et autres objets nécessaires à l'alimentation, et précisément, en vendant plus cher, ils dépouillent, épuisent et dévorent par ces manœuvres la misérable plèbe, et s'essuient ensuite le visage comme après une belle action. »

Bien que Luther n'ait pas embrassé la question sociale dans son intégralité, il n'en a pas moins posé les bases du Socialisme. Avec une admirable perspicacité, il a vu la puissance reproductive de l'Argent, abandonnée à elle-même, amenant successivement à la pauvreté la plupart des gens aisés ou riches, aggravant même la pauvreté des indigents et des plus faibles. — La grande industrie rejette les petits patrons dans le salariat, afflige les ouvriers eux-mêmes d'une existence plus pénible, plus inquiète. Luther, bien avant le développement de l'industrie, a prévu la fatalité qui pousserait les hommes, si la conscience humaine ne se mettait pas en travers, sous la domination économique d'un petit nombre de privilégiés. Le premier, Luther a formulé toutes les réponses aux objections faites au socialisme.

Le socialisme entrainera-t-il la liberté humaine ? Mais la véritable liberté ne consiste pas dans une hardiesse désordonnée, dans un dérèglement dénaturé, mais dans la communion fraternelle des hommes. — Est-il illicite et injuste que la loi intervienne dans « les contrats passés entre hommes libres ? » Mais celui qui est plus pauvre n'est pas libre : son premier tyran est la faim ; les conditions de prêt ou de travail qui lui eût été indiquées, il les supporte plus qu'il ne les fait, il les subit plus qu'il ne les accepte, les voulant à la fois et ne les voulant pas. — Celui qui procure de l'argent ou du travail et prélève ensuite un intérêt ou une part du travail accompli, comble-t-il de bienfaits son prochain ? Bienfaits biens futiles et bien trompeurs. Le service est nul et contraire à la fois à la vérité, au christianisme et à l'humanité, puisque malgré les plus rudes travaux le pauvre reste pauvre, et rempli d'amertume puisque, malgré une honteuse oisiveté, le riche devient plus riche et plus arrogant.

Karl Marx, dans son livre sur l'Argent, cite souvent Luther, dont il a repris et rajeuni l'argumentation. Il fait surtout honneur à Luther d'avoir mis au jour l'adresse de l'Argent à faire paraître ses absorptions et ses exactions comme des services presque humanitaires, et d'avoir mis en lumière l'âme et comme les derniers replis du cœur de l'argent, lequel vise moins au plaisir, qu'à des limites, qu'à l'arrogance et à la domination. — Imaginez un homme accaparant toute l'industrie, tout le com-

merce et toutes les terres, et demeurant l'unique possesseur et répartiteur de toutes les richesses terrestres. Certes, celui-là ne consommera pas plus de boissons, d'aliments ou de courtisanes qu'il n'en faut à une seule personne. Mais il aura beaucoup plus de pouvoir qu'il n'en convient. Il sera le vrai Dieu de la terre. Si l'argent tendait seulement au plaisir, comme vers sa fin unique et naturelle, il s'arrêterait et se rassasierait. Mais il se repait d'orgueil et de vanité, il est insatiable et n'a ni arrêt ni repos, à moins de resplendir en pleine omnipotence divine. Cela précisément est diabolique, et l'argent, lorsqu'il s'arroge lui-même le droit de gouverner et de dominer, est dans la société humaine, la semence du diable.

Dans le mouvement de la Réforme, l'on trouve parmi les contemporains ou les disciples de Luther de plus violents réquisitoires contre l'Argent que ceux de Luther lui-même. Ils brûlaient d'établir même dans l'ordre civil et la société terrestre l'égalité absolue des chrétiens. Les pamphlets analysés par Jensens et qui portaient le titre de « Constitution de l'empereur Frédéric » ou de « Réforme de l'empereur Sigismond », définissaient et proposaient la même forme parfaite du socialisme qui s'appelle aujourd'hui collectivisme. Ils voulaient que tous les travaux nécessaires fussent accomplis par les soins de toute la nation, et grâce à la communion des citoyens, et qu'il y eût de grands édifices où toutes les choses nécessaires à la vie auraient été fabriquées socialement et vendues au juste prix. Telle est justement aujourd'hui la doctrine du socialisme allemand, laquelle ne pouvait être mise en pratique au XVIe siècle avec une poussière d'industrie disséminée et éparpillée à l'infini à cause de l'absence des machines. — Quoique se rapprochant davantage du socialisme lui-même, ces pamphlets n'aidèrent pas autant au développement du socialisme allemand que les écrits de Luther, qui répandirent au loin, à travers les nations et les siècles, les violentes clameurs des misérables et les germes de l'égalité chrétienne.

La Réforme imprégna pour ainsi dire le génie de l'Allemagne d'un esprit particulier qui se reconnait même dans son socialisme. En effet, si l'on compare le génie de la France et le génie de l'Allemagne, les Allemands concilient volontiers et unissent les contraires qui paraissent se combattre, tandis que les Français embrassent avec amour l'un des contraires, pour mieux haïr et écraser l'autre. Les Français opposent la raison à la foi, la liberté individuelle à la puissance collective. Les Allemands interprètent la religion chrétienne avec la raison ; et ils assurent que la liberté de chacun peut seulement être établie

et garantie grâce au pouvoir et au droit de l'Etat. — La Réforme, en accordant solennellement à chacun la liberté d'interpréter et de commenter, puis en libérant simultanément la raison et la conscience, mais en leur donnant les saintes écritures comme fondement, afin que du berceau de la foi la raison montât vers la lumière et la vie, la Réforme prépara la mentalité allemande à l'embrassement des contraires.

Jean Jaurès.

(Traduit du latin, par A. Veber.)

(A suivre)

DE LA DIVERSITÉ DES TENDANCES

DANS LE MOUVEMENT SOCIALISTE

Le mouvement ouvrier socialiste a été jusqu'à maintenant considéré spécialement dans son unité. L'unité de tendances, en effet, est le trait le plus saillant d'une classe qui cherche à s'élever.

Mais cette unité primordiale ne cache-t-elle pas des éléments de diversité, de complexité, qui, sous l'influence de circonstances nouvelles, pourraient bien introduire des divergences dans la communauté des tendances ouvrières ?

C'est ce que nous rechercherons au cours de cette étude.— Une semblable recherche ne me semble pas sans intérêt, à cause des détails du mouvement socialiste, dans lesquels elle oblige de pénétrer. — En outre, si la question se trouvait un jour bien éclaircie, et que par là-même le prolétariat arrivât à connaitre tous les chemins qu'il serait, pour la marche du socialisme, tentant et dangereux de poursuivre, que de retours en arrière, que de piétinements inutiles ne seraient pas évités ? Le socialisme, du reste, tient maintenant une place assez élevée dans le monde, pour ne pas craindre la pleine lumière, et pour chercher à garantir les siens contre les entrainements qu'il produit et qui peuvent être des chutes ou de brusques arrêts.

Mais avant d'examiner directement si l'unité actuelle des aspirations ouvrières ne risque pas d'être un jour brisée, il convient de revoir quelque peu les principaux caractères de cette unité. Nous serons plus à même ensuite d'entreprendre notre recherche.

I.

Sortir de l'état de misère, où la tiennent les réalités économiques actuelles, est, pour la classe ouvrière, un but entièrement commun. Les écarts dans le choix des moyens, les défaillances sur le parcours de la route ne comptent pour rien d'appréciable dans le mouvement d'ensemble.

Si les grèves ne sont que partielles, ce n'est pas que le désir de résistance ne soit général, mais bien que le prolétariat ne possède encore qu'une organisation défectueuse et des ressources insuffisantes pour assurer au mécontentement commun un moyen de résistance commune; de même s'il se voit, dans une grève partielle, quelques ouvriers hostiles à la grève, ce n'est pas que ces ouvriers-là n'aient à se plaindre de leur situation : mais leur conduite se trouve dictée par la crainte d'une situation pire. Aux gens qui continuent à chanter sur tous les tons, que le travailleur en lui-même accepte sa vie pour suffisamment bonne, mais que s'il se plaint, c'est sous le coup d'excitations de meneurs, la réponse est facile.

L'ouvrier, en effet, n'a aucune raison, pour créer une exception dans l'humanité, pour ne pas désirer, comme les autres hommes, posséder plus qu'il ne possède, avoir ce qu'il n'a pas. Au contraire, lui, dont la position précaire constraste tristement avec des existences aisées et souvent luxueuses, a beaucoup plus de raison que les autres hommes d'aspirer à ce dont il est privé.

Mais ce genre d'aspirations rentre dans le domaine universel de la nature humaine : c'est l'éternel désir, l'éternel devenir qui ne suffirait pas à armer d'armes communes, d'une trempe spécialement résistante, une classe définie de la société, contre une autre.

Aussi ces aspirations ne sont-elles pas les seules, qui opposent le Prolétariat à la Bourgeoise. Ce qui principalement met ces deux classes, en positions ennemies, et donne au mouvement ouvrier, en lui imprimant la forme inévitable de lutte de classes, une communauté de tendances et une intensité particulière d'action, c'est une cause économique contemporaine qui fait que les prolétaires sont la classe productive et ne se sentent pas la classe possédante. Produire et ne se voir, de par l'actuel système économique, aucun droit sur ce qu'on a produit, travailler pour les jouissances oisives et ne récolter de son travail que seulement et toujours du même travail, voilà l'existence à

laquelle, la classe ouvrière, dans la société actuelle, a le sentiment d'être condamnée.

On conçoit que le prolétaire soit amené à lutter contre un tel état de choses, par une impulsion aussi vigoureuse que naturelle, celle qui porte tout homme à s'approprier ce qu'il a fait, à recevoir une rémunération, ayant un rapport non dérisoire avec son travail. Oui, profiter de son travail, au lieu d'en voir profiter ceux qui ne travaillent pas, telles sont la pensée et la volonté intimes de la classe productive ouvrière, en face de la classe possédante capitaliste.

Dans cette lutte, basée sur une notion bien simple du droit, il ne manque pas d'admirables sacrifices individuels accomplis en vue de la réussite et du bien communs. Combien de fois n'avons-nous pas vu les ouvriers d'une usine, qui jouissaient d'une situation, par exception, favorisée et même privilégiée, comparativement aux autres ouvriers de la même industrie, risquer de perdre tous les avantages, et se mettre subitement en grève, sans formuler pour eux-mêmes, aucune réclamation, simplement pour ne pas nuire au résultat d'ensemble que devait avoir sur le sort de leurs camarades, la grève de l'industrie entière ! De semblables faits se sont produits dans toutes les dernières grèves. Dans celle de la Verrerie française de septembre passé, les verriers de Carmaux possédaient non-seulement certains avantages, mais le tarif même qui faisait l'objet principal de la grève ; ils n'en ont pas moins chômé pour renforcer les revendications de l'industrie entière ; et ainsi aucune source d'approvisionnement n'est restée ouverte en France au commerce de la verrerie. De même dans les grèves belges du printemps 1891, les mineurs de Maricuront ne possédaient aucun sujet de plainte contre leurs patrons ; ils ont même pris soin d'en prévenir ces derniers, et ils ont ensuite apporté leur quote-part à cette grande manifestation gréviste. Rien n'aurait pu les déterminer à faire diversion dans le mouvement général.

Le mouvement ouvrier accuse, en effet, un remarquable ensemble. Son internationalisme ne demeure pas chose vaine. Sans parler de la manifestation du 1er Mai dans les Deux-Mondes, que de fois les prolétaires d'un pays, d'Angleterre, d'Allemagne, par exemple, n'ont pas fait passer la frontière à des secours destinés à leurs camarades de France, de Belgique. Ces secours, il est vrai, n'arrivent pas encore à peser lourd, mais étant données les minimes ressources de la classe ouvrière, ils n'en indiquent que mieux l'effort et le sacrifice sur lesquels ils reposent. De tels actes de solidarité s'étendant sur la masse aussi vaste et aussi compacte que celle du prolétariat producteur, ne peuvent être

que l'indice précurseur de montées sociales nouvelles. L'internationalisme du mouvement ouvrier ne ressemble en rien aux alliances que forment entr'eux les états capitalistes, et qui, suivies le plus souvent d'une rupture de traités, n'ont d'autre résultat que d'entrainer la guerre : le triomphe des prolétaires a pour condition leur union constante. S'il ne convient pas d'attacher une importance exagérée aux protestations d'amitié s'échangeant dans les Congrès socialistes internationaux, entre Français et Allemands, on ne saurait, par contre, assez remarquer les nombreux moyens que l'on y propose pour organiser une action internationale toute pratique. Possédant une organisation précise, l'internationalisme du mouvement ouvrier, deviendra, en effet, le moyen d'attaque le plus efficace de la révolte prolétarienne contre la domination bourgeoise. Cette organisation internationale va recevoir un appoint dans les *Secrétariats du travail*, dont l'institution a été décidée par le Congrès de Bruxelles. Chaque pays aura dorénavant son secrétariat chargé de la connaissance des choses ouvrières de ce pays, et chaque secrétariat sera sans cesse en relation avec les secrétariats des autres pays. (1). De la sorte la situation ouvrière pourra être enregistrée ; les moyens d'agitation et les besoins réciproques des travailleurs ne constitueront plus une surprise. Ce sera aux chefs socialistes de baser leur propagande et la conduite de leur armée sur les renseignements des secrétariats. Les données statistiques fourniront le nombre des forces disponibles, et par ces données on pourra faire saisir aux prolétaires tout l'avantage de n'engager l'action qu'en temps propice.

Alors correspondra à l'entière communauté des désirs de la classe productive, une communauté non moins entière de ses efforts contre la classe possédante.

Mais s'il existe, ou s'il est bien près d'exister, une union complète des prolétaires, dans leur résistance à l'exploitation capitaliste, et dans l'assaut qu'ils veulent diriger contre le capital, que deviendra cette union, quand la victoire aura fait du prolétariat, non plus une classe opposante, mais une classe possédante ? Des tiraillements divers ne se produiront-ils pas dans la masse des intérêts ouvriers, et dans ce cas, comment en affaiblir ou en empêcher la portée désagrégeante ? Nous devons, pour répondre à ces questions supposer deux cas : ou bien la victoire de la classe ouvrière sur la bourgeoisie est complète, ou bien elle n'est que partielle.

(1). La France a déjà organisé le sien, depuis le vote du Congrès de Bruxelles, la Suisse en possédait déjà un.

II.

Par le premier cas, nous rentrons dans le marxisme, qui ne veut pas de demi-mesures et dont la tactique consiste à préparer aux prolétaires, sur les possessions bourgeoises, un pouvoir tout d'un coup entier et absolu. « La révolution tout d'abord, c'est-à-dire l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste. Les services publics après, parce qu'après seulement la fusion des classes en une seule, celle des producteurs, des services véritablement publics seront possibles. » Ainsi s'exprime Jules Guesde, à la fin de sa brochure : « *Services publics et Socialisme* ». Ce programme concis n'admet pas, on le voit, que l'Etat bourgeois enlève à des capitalistes individuels ou associés, certaines branches de la production, telles que mines, chemins de fer, etc., pour les transformer en services publics et les exploiter avec une réglementation et des assurances ouvrières ; c'est ce que demande au contraire le socialisme possibiliste ou réformiste afin de faire profiter les ouvriers de réformes immédiates. Le marxisme, pour sa part, ne veut réformer la société, que lorsque les marxistes seront les seuls maitres de cette société.

De plus, Jules Guesde et P. Lafargue ajoutent dans le programme du « Parti ouvrier ». « Mais l'expropriation pour cause d'utilité publique, des expropriateurs pour cause d'utilité privée, est subordonnée à la prise en possession du pouvoir politique par la classe productive constituée en « Parti Ouvrier ». Rien n'est plus précis : l'interprétation rigoureuse de la doctrine de Marx trace aux prolétaires une action politique avant l'action économique. Il est certain que la possession de l'autorité gouvernementale rend seule possible l'extirpation radicale d'un vice économique dont le ravage s'étend sur tout le corps social ; sans le pouvoir politique, il ne sera jamais permis à la société collective de croitre librement sur les ruines de la société capitaliste. En déterminant comme but primordial la conquête du pouvoir politique, le système marxiste est donc d'une logique absolue ; lui seul organise le passage subit d'une société dans une autre. Mais en fait de tactique cette logique si absolue ne se trouve-t-elle pas justement trop absolue pour être pratiquée dans la complexité des choses humaines ?

Certes, ce doit être l'idéal pour tout socialiste, que la marche de l'humanité aboutisse à la société collective, telle qu'elle se déduit forcément du programme marxiste, car on ne peut nier

l'exactitude des raisonnements dont se sert Marx pour prouver que le capital privé se transformera fatalement en propriété collective, la richesse se monopolisant de plus en plus en quelques mains et la misère ouvrière s'accumulant en même temps. — Mais le peuple des travailleurs est-il capable de modeler sa conduite sur un tel rigorisme théorique ? Laissera-t-il la misère ouvrière s'accumuler de plus en plus ? Il semble impossible que des hommes dont la peine est pesante, dédaignent tout allègement immédiat, quelque relatif qu'il soit, et préfèrent au contraire renforcer leur fardeau pour un temps indéterminé, simplement parce qu'une théorie se trouve là, qui leur dit de croire en une complète amélioration future. Ces hommes continueront-ils à nommer des députés aux Parlements sans attendre d'eux qu'ils suscitent au moins des réformes partielles et arrachent à la bourgeoisie quelques lambeaux de ses privilèges ? Le supposer serait vraiment obéir à une idée trop théorique des conditions de la vie.

Les marxistes eux-mêmes dans la pratique doivent faire une part aux exigences des faits ; ils ne peuvent se conduire suivant les stricts préceptes de leur maître. C'est ainsi que nous avons vu Liebknecht, pendant le Congrès d'Erfurt, dans le discours qu'il a prononcé, comme rapporteur de la commission du programme, laisser échapper ces paroles, après avoir du reste déclaré tout l'orgueil qu'il mettait à se dire l'élève de Marx, lui qui avait vidé avec le maître la coupe de l'exil : « Les arguments théoriques de Marx étaient justes au sens propre du mot, mais il ne pouvait connaître aussi bien que nous les *circonstances allemandes*. Quant au danger de nous brouiller avec Marx, j'ai répondu : Marx me tient bien à cœur, mais le Parti bien davantage. (1). » Liebknecht faisait allusion, en parlant de la sorte, à la lettre que Marx avait écrite pour s'opposer à la jonction du marxisme et du lassallisme ; en théorie, en effet, une pareille union était impossible, en pratique elle dut se faire, et le Congrès de Gotha, sous la pression de l'agitation socialiste, se chargea de la sceller.« Les chefs se seraient-ils opposés à cette union, ajouta Liebknecht, qu'on aurait pû empêcher les troupes de l'accomplir? ». Ainsi donc les instincts de la masse avec ses besoins particuliers, peuvent l'emporter sur la logique de l'argumentation et de la déduction.

N'est-ce pas encore, pour suivre le courant des nécessités pratiques, et donner apparemment une satisfaction aux désirs des électeurs que les congressistes d'Erfurt ont voté un pro-

(1) *Le Vorwaerts*, 22 octobre 1891.

gramme de réformes à accomplir dans la société actuelle ; programme que plusieurs journaux radicaux de différents pays n'ont pas désavoué : Lois protégeant les ouvriers, impôt progressif sur le revenu et le capital pour couvrir autant que possible les dépenses publiques. Impôt progressif sur les successions suivant l'importance de la succession et le degré de la parenté, suppression de tous les impôts indirects... etc.

On ne peut nier que l'application de ces desiderata produirait, sous le régime capitaliste, au lieu d'une augmentation, une diminution de la misère ouvrière. De telles réformes ou des réformes analogues pourraient être votées par des parlements, où progressistes et socialistes formeraient une majorité. Nous envisagerons tout-à-l'heure, une semblable marche des évènements, quand nous étudierons les victoires partielles du prolétariat.

Si la société bourgeoise s'acharne au contraire à maintenir debout l'ensemble de ses privilèges et à n'accorder aux ouvriers qu'une protection de surface, et que sous l'aveuglement de la classe possédante, la classe productive voit ses droits et ses revendications continuer à être méconnus, alors le besoin de réformes sera tellement exaspéré, que par la secousse d'une révolution violente, il déterminera le renversement de l'ordre établi : réformistes dont les demandes auront été étouffées, marxistes désireux d'une commotion subite se prêteront une aide mutuelle pour retourner d'un coup la société. La révolution sanglante aura été dans ce cas absolument nécessaire pour permettre au travail de pousser son cri de victoire sur le capitalisme.

Mais nous allons voir que cette révolution victorieuse,procurant aux prolétaires une victoire subite, au lieu d'une victoire graduellement gagnée, ne sera pas exempte de dangers pour la consolidation de leur triomphe. En effet, la victoire tout d'un coup complète de la classe productive sur la classe possédante transformera subitement les non possesseurs en possesseurs et leur imposera,sans préparation antérieure,la distribution et la gestion de ce qu'ils auront acquis. Un changement aussi absolu dans les rôles, accompli avec une telle brusquerie, créera forcément une situation compliquée : les difficultés tiendront surtout aux divisions qui apparaîtront. Tant que la lutte est obligatoire en effet, une commune entente l'est aussi, mais quand après la victoire, il s'agira de rassembler suivant un plan commun d'ordre social nouveau, les matériaux nombreux et divers de l'ordre social ancien, la diversité des tendances et des besoins, a beaucoup de chances de se faire jour. Si même on parvenait à obtenir ou à

imposer une entente suffisante pour fonder une organisation sociale nouvelle, la plus grande difficulté consisterait à rendre cette entente durable. Et cependant il est absolument nécessaire qu'elle possède une certaine durée, si l'on ne veut pas que la nouvelle organisation soit une simple étape vers un retour aux choses passées. Rien, en effet, ne facilite la réaction comme les dissensions entre les nouveaux maitres d'une société. Et la réaction elle-même, à mesure qu'elle avance, accentue les divisions et rompt de plus en plus la communauté des tendances révolutionnaires. Aussi l'influence dissolvante de la réaction porte-t-elle une forte atteinte à la cause des mouvements révolutionnaires et on ne peut manquer de la redouter pour l'unité du mouvement prolétarien. C'est pour ce motif que le socialisme doit plutôt se garer de la révolution violente, les réactions n'étant que trop accoutumées à guetter les révolutions prématurées et à les détournrer. Si l'expérience de l'histoire ne suffit pas à prouver qu'il en est ainsi, les raisons ne manquent assurément pas pour nous édifier à ce sujet.

Les explosions révolutionnaires en effet, portent l'existence sociale à une telle tension que l'homme s'en trouve vite fatigué ; car il faut se rendre compte qu'une révolution n'est pas chose faite, après un simple changement de personnes, c'est-à-dire quand certaines gens ont pris la place d'autres gens, mais qu'elle se trouve surtout accomplie par une masse de transformations dans les habitudes, les croyances, l'administration générale des choses d'une société. Ainsi, quoique la bourgeoisie remplace maintenant, comme élément social, la noblesse de l'Ancien régime, la vie bourgeoise ne représente nullement la vie de l'ancienne noblesse.

Une révolution a donc un labeur énorme à effectuer, et si cette révolution a éclaté avec une violence subite, comme dans le cas que nous supposons, il faut un long temps avant que le nouvel ordre social n'apparaisse et ne prospère dans le calme : tout n'est pas terminé avec la lutte à main armée, la situation révolutionnaire se prolonge fatigant le peuple, le paupérisant et pouvant le livrer à la réaction. Il a peine à supporter le poids d'une lutte constante entre les habitudes traditionnelles tout d'un coup dérangées et les nouvelles transformations tendant à se faire jour. Or cette lutte est inévitable, car la révolution ayant éclaté subitement, d'une façon complète, la semence des nouveautés à éclore a germé tout à coup avec une extrême énergie, au lieu de croître naturellement sur les anciennes coutumes. Il y a donc conflit entre les usages enracinés et les tendances nouvelles, conflit où les nouveautés de la jeune société n'étant plus

soutenue par l'excitement du combat, sombrent presque toujours sous la pression des anciennes traditions. C'est ainsi que la Bourgeoisie forcée, après les violences de 1793, de revenir aux coutumes de l'Ancien régime, ne put résister à la tentation de se donner au maître absolu. Et ce n'est qu'après vingt ans de sang répandu, que les bourgeois, en ayant assez, chassèrent Napoléon Ier et fondèrent une liberté suffisante pour y développer sincèrement et tout à leur aise des mœurs purement capitalistes,

La victoire serait médiocrement féconde si, pour des nécessités analogues, le prolétariat, devenu le maître de la société bourgeoise par la force des armes, allait se servir pendant de longues années, des ressources de cette société, uniquement en jetant sur ses épaules un manteau bourgeois d'emprunt. La classe ouvrière a mieux à faire que d'occuper bourgeoisement un pouvoir enlevé à la bourgeoisie. Son triomphe doit donner le signal de la mise en pratique des idées collectivistes et communistes, et pour franchir cette nouvelle étape de la civilisation, le prolétaire victorieux aura instinctivement à garder le souvenir que ses peines, ses souffrances et sa situation précaire passée n'ont reçu une fin, que par la réunion des efforts et des sacrifices de chacun, en la puissante force de la Communauté, partant que jamais son intérêt individuel ne trouva satisfaction plus entière, qu'en se réunissant à l'intérêt général.

Les surprises sans cesse renouvelées d'une révolution violente vont à l'encontre d'une semblable élaboration de la conscience d'une société naissante; elles risquent plutôt de faire rechercher le repos dans les anciennes croyances, et contribuent ainsi, pour leur part, à la réaction. Avec celle-ci les effets désagrégeants ne cessent de se produire : Les intérêts se diversifient de plus en plus, le découragement s'empare des uns et l'impatience agite les autres. Aussi la crainte de la réaction a-t-elle été ressentie par plus d'un socialiste, et les a empêchés de souhaiter une solution violente « outre les irréparables sacrifices de vies humaines qui ensanglantent les jours de lutte, dit l'auteur du *Socialisme Intégral* (2e vol. p. 26) il faut toujours compter en révolution avec la longue, l'inévitable et terrible crise de transition et de misère générale, pendant laquelle tout le monde souffre et que suivent le plus souvent les moments de découragement et de doute, si favorables aux réactions inexorables. »

Pour diminuer les chances de la réaction, si une révolution subite devait survenir, il est de toute nécessité d'initier et de convertir les masses aussi vite que possible, et bien plus complètement qu'elles ne le sont en ce moment, à des principes et à des

croyances vraiment collectivistes. Il ne faut pas se figurer qu'un tel résultat est entièrement atteint quand les masses élisent des députés socialistes. Ceux-ci, en effet, déclarant la guerre à la société capitaliste et par cela même, aux patrons, peuvent parfaitement ne devoir leur élection qu'à cette raison d'antagonisme. L'ouvrier voit alors dans le socialiste qu'il élit un homme dont les intérêts sont opposés aux pouvoirs du patron et se confondent par conséquent avec ses intérêts propres. Mais cet ouvrier peut très bien ignorer en même temps, ce qu'est une société collectiviste, et le rôle qui lui serait attribué dans cette société : si on lui présentait de telles perspectives, il pourrait bien ne pas croire à la possibilité d'un pareil avenir social.

Je ne veux pas dire qu'il faille détailler dans ses moindres parties l'organisation collectiviste future ; cela n'aurait rien de pratique, car les théoriciens collectivistes eux-mêmes ignorent ce que les circonstances nouvelles créant des besoins nouveaux, feront des détails de leurs théories. Ce qu'il faut, c'est ancrer dans le cœur des prolétaires des croyances et des sentiments profondément collectivistes : il faut les y faire pénétrer assez à fond pour que les anciennes traditions étant déracinées, ne puissent plus reparaitre sous leur forme habituelle de réaction.

Le moment est propice pour que les chefs socialistes d'observation entreprennent cette espèce d'apostolat.

La bourgeoisie va, en effet, se raidir contre le mouvement ouvrier ; harcelée de nouvelles demandes, apeurée des prétentions ouvrières, elle fera arbitrairement usage de son pouvoir et de ses forces. L'incident de Fourmies n'est peut-être, hélas ! que le prélude d'incidents plus douloureux. L'armée ouvrière devra de plus en plus resserrer ses rangs contre la coalition bourgeoise et il appartiendra aux chefs socialistes d'armer les militants, non pas comme le font les bourgeois, qui imposent le soin de les défendre aux jeunes gens du pays, dans les plus belles années de leur vie, mais comme doivent le faire une masse d'hommes qui tous ont à solidariser leurs efforts, en vue d'une cause commune. Et cette cause doit être assez vivement exaltée pendant la marche à la victoire pour qu'elle demeure ensuite le lien de la Communauté ! La propagande socialiste a fort à faire dans cette voie ; elle s'est déjà répandue considérablement en ce qui concerne la résistance à la bourgeoisie ; elle s'est bien moins préoccupée de l'initiation des masses aux tendances collectivistes. Il est rare que les masses voient réellement posée devant elle la nécessité de choisir entre la société capitaliste et la société collectiviste.

Il faudrait que ce qu'a dit Lafargue à ses électeurs de Lille

soit répété plus souvent : « vous aurez enfin à juger, proclamait-il dans son manifeste, cette société capitaliste, qui concentrant de plus en plus dans ses mains fainéantes les moyens de production, industriels et agricoles, multiplie le nombre des prolétaires sans propriété, les transforme en machines à profits, eux, leurs femmes et leurs enfants et prétend payer sa dette aux producteurs ainsi dépouillés de leurs produits avec le bureau de bienfaisance et l'hôpital. Vous aurez à dire s'il vous convient de continuer à aller de salaires de famine en chômages, produisant tout et manquant de tout, plus épuisés dans vos muscles de travailleurs libres que les esclaves d'autrefois ; ou si, au contraire, comprenant que la science a tellement multiplié les moyens de productions, qu'il y a place aujourd'hui pour le bien-être de tous, et qu'il ne s'agit pour cela, que de *socialiser* les forces productives, vous êtes décidés à faire un premier pas dans cette voie libératrice, en affirmant par le triomple du Parti ouvrier, le prochain avènement de l'ordre nouveau. »

Oui, il est indispensable, pour la naissance de cet ordre nouveau que les aspirations vraiment collectivistes pénètrent profondément dans les masses ouvrières et fassent échec d'autant à l'individualisme à outrance qui s'exhale du désordre de la société capitaliste.

Une semblable transformation a encore du chemin à parcourir, car si le prolétariat dans son assaut contre la bourgeoisie, accomplit tout à fait une action d'ensemble, un effet essentiellement général, il n'en est pas moins vrai qu'au point de départ de cette union de combat, se trouve pour chaque prolétaire un désir individualiste : le bonheur ou le bien-être à conquérir pour soi-même. Mais ce bonheur à conquérir pour l'individu, est un désir d'une incompressible persistance, tant il se trouve profondément naturel ; il contribue du reste à rendre le mouvement ouvrier tout aussi invincible que lui-même, et on ne peut songer à l'extirper. Ce qu'il faut, c'est empêcher que ce désir ne recherche pour l'avenir des satisfactions qu'ont rendues enviables les mœurs antagonistes de la société capitaliste, et ses aspirations infécondes en solidarité. Et si, jusqu'à présent, le désir individualiste de l'ouvrier ne peut espérer se satisfaire qu'au moyen de la résistance commune de la classe ouvrière contre la bourgeoisie, il est indispensable que l'espérance de la satisfaction par la communauté se prolonge au-delà de la résistance actuelle, aille jusqu'à l'alliance dans la reconstruction générale ; en un mot, il faut que le désir de chacun ne voie sa réalisation que dans une future collectivité.

Avec des tendances collectivistes aussi accentuées, on n'aurait

pas à craindre qu'une foule de besoins particularistes se fassent jour dans la classe ouvrière. Cela n'empêche pas qu'il existe et qu'il existera toujours des diversités de besoins et des tendances impossibles à détruire, fort heureusement, du reste, pour les goûts variés de l'Humanité. Mais de semblables diversités se résoudront dans des croyances collectivistes générales, et je vais insister sur ce point afin de montrer que l'unité collective nécessaire à la société future, ne veut pas dire du tout une unité simplement abstraite d'une étroitesse insupportable et d'une pratique intolérable, mais qu'elle signifie au contraire une collectivité fixée à des racines assez fermes et croissant assez au large pour permettre le développement de nombreuses diversités. L'unité collective que nous demandons est donc tout autre chose qu'une uniformité arbitraire et despotique. Mais ce que rejette par contre absolument une pareille collectivité, ce sont le particularisme, l'individualisme et les antagonismes suscités par le régime capitaliste. Quant à des particularités avantageuses et fécondes, le collectivisme doit se rendre assez ample pour les contenir.

Nous allons voir que c'est possible.

Georges GHISLER.

(*La fin au prochain numéro*)

LUNDIS SOCIALISTES

(Suite) (1)

XIII. — Le Socialisme et la Révolution Française.

La Révolution d'après la théorie de la lutte des classes. — A quoi se réduisent la théorie et la pratique socialiste sous la Révolution. — Cause de cette stérilité relative. — La question sociale n'était qu'ajournée jusqu'au jour de la victoire sur la coalition monarchique. — Preuves par Prairial et la Conjuration des Egaux. — Naissance du Socialisme.

Pour les socialistes qui, faisant trop abstraction de la complexité de l'évolution humaine et du relativisme des choses, voient dans tous les évènements historiques une manifestation de la guerre des classes, la Révolution française n'est qu'une révolution bourgeoise.

A première vue, ils paraissent avoir raison.

C'est bien la classe bourgeoise qui a pris le pouvoir en 1789 ; ce sont bien les idées libérales bourgeoises qui ont inspiré les nouvelles constitutions politiques, consacrant toutes (avec plus ou moins d'adultérations monarchiques) la liberté de conscience, l'égalité civile, le gouvernement représentatif, la souveraineté de la loi, le libre essor de l'industrie et du commerce.

On a pu dire aussi, que ce libéralisme individualiste — poussé par les législateurs de la Révolution jusqu'à l'interdiction totale du droit d'association — était incompatible avec les redressements égalitaires et les organisations solidaristes, rêvées par les réformateurs des trois décades antérieures.

Et de fait, les projets de réorganisation sociale, après 1789, furent timides et rares. A peine peut-on citer les *Quatre cris d'un Patriote, le Cahier des Pauvres, le moyen d'établir une loi agraire, d'assurer la subsistance des pauvres, de réformer le Clergé et la Constitution militaire, les Fers brisés, etc.*

(1) Publication commencée le 15 février 1892.

Encore devons-nous ajouter que dans tout cela il ne s'agit guère que de droit à l'existence par le travail. Comme nous sommes loin des revendications communistes de la pléïade dont Morelly fut le chef, et combien loin même des échappées fulgurantes de Rousseau *(Discours sur l'inégalité des Conditions)* ; de Brissot de Varwille *(Recherches philosophiques sur le Droit de propriété)* ; de Volney *(Les Ruines)* ; de Saint-Lambert *(Panthamios)* ; de Necker *(La liberté du commerce des grains)* ; du marquis d'Argenson *(Considérations sur le gouvernement de la France)* ; de l'abbé de Saint-Pierre *(Projet de paix perpétuelle)* ; de Condorcet *(Tableau des progrès de l'esprit humain)* ; de l'abbé Raynal *(Histoire philosophique des Deux-Indes)* ; de Mercier *(l'An 2240 et l'Homme de fer)* ; de Boullanger *(Le Despotisme Oriental)* ; d'Helvétius *(De l'Homme et de son éducation)* ; de Linguet *(La théorie des lois civiles)*, etc.

Parmi les militants des clubs révolutionnaires, peu nombreux également, furent ceux qui demandèrent que la révolution civile et politique qui s'accomplissait fût complétée par une révolution sociale telle d'assurer le bien-être universel.

Quand nous aurons cité Claude Fauchet, Jacques Roux, Chalier, Anacharsis Cloots, F. Boissel, les égalitaires de la grande Commune de Paris et Saint-Just, nous n'aurons, pensons-nous, oublié personne.

Les mesures économiques du gouvernement contre l'effroyable misère qui décimait le peuple français et le peuple de Paris, n'eurent pas non plus un caractère socialiste bien prononcé. Les chantiers nationaux de Montmartre, du Champ de Mars, du quai de la Rapée, etc., ne furent qu'une dérision, ainsi que mon ami Jean Bernard l'a démontré en sa substantielle et si intéressante : *Histoire anecdotique de la Révolution française*.

On ne sut même pas se servir d'un puissant élément qu'on avait entre les mains : les *Biens nationaux*. Ils auraient dû être affermés ou confiés temporairement et gratuitement aux cultivateurs pauvres, ils devinrent la proie des spéculateurs. On ne peut trop considérer comme socialiste la taxation des denrées alimentaires, connue sous le nom de *loi du maximum* ; elle fut imposée par la dépréciation des assignats. Une bonne loi sur l'instruction publique, une loi meilleure encore sur l'assistance publique reconnaissant à tous les Français le droit à l'existence par le travail procuré s'ils sont valides, par la solidarité sociale s'ils sont invalides. Voilà presque à quoi se réduit l'actif socialiste de la Convention.

Mais qui oserait parler de mauvais vouloir ?

Ces hommes qui électrisèrent la France, au point de la rendre victorieuse, de la réaction européenne coalisée et qui laissèrent presque tous leur vie dans la titanique et glorieuse bataille, de tels combattants ne pouvaient pas oublier que la Révolution avait appelé tous les hommes à l'émancipation, qu'elle était la plus grande réveilleuse

d'esprits et la plus formidable souleveuse de plèbes qui ait jamais ébranlé le Monde, et que cela imposait des devoirs à ses interprètes.

Pour eux, la *Proclamation des Droits de l'Homme*, ils le dirent à plusieurs reprises, ne sonnait pas seulement le glas des oppressions sacerdotales, nobiliaires et monarchiques, mais aussi celui de la misère, en reconnaissant à tous les citoyens le droit à une existence honorable par le travail, et en proclamant la nécessité d'institutions économiques plus égalitaires et plus justes.

Oui, cela était évident pour tous ; mais l'on était en pleine tourmente, et il fallait courir au plus pressé. On l'admettait aussi, dans les milieux plébéïens, puisqu'il restait entendu que la solution sociale n'était qu'ajournée. On le vit bien lorsqu'après la réaction de *Thermidor*, les faubourgs s'insurgèrent et firent la sortie désespérée de *Prairial*. Vaincus, mais non réduits, ils se recueillirent, mûrirent leurs ressentiments, précisèrent leurs griefs, leurs revendications, et quelques mois plus tard les babouvistes les trouvèrent prêts à les suivre.

C'est ce qui rendit si formidable cette conjuration communiste de Babœuf, Darthé, Buonarotti, Sylvain Maréchal et de leurs 17,000 adhérents qui, comme le démontre Avenel, en ses admirables *Lundis révolutionnaires*, faillirent triompher. Pourtant, ce que voulaient ces hommes énergiques, c'était l'immédiate mise en commun de la terre et de l'ensemble des biens.

« Tous les biens communs l'Etat les distribue aux individus aux-
« quels il doit une existence heureuse. En retour, il exige d'eux un
« travail obligatoire dont le mode, la quantité, la qualité sont réglés
« par lui seul. Le luxe, marque de l'inégalité, doit disparaître, et avec
« lui les grandes villes, source d'agitation et d'immoralité. »

Ces quelques lignes donnent une idée du radicalisme autoritaire des tenants de la *République des Egaux*.

Comme il a fallu que grande fut la misère populaire et que profondément l'idée d'égalité fut entrée dans l'esprit des Français, pour que le babouvisme ou communisme terroriste, si simpliste, si inférieur comme conception aux données utopiques de More et de Morelly, ait suscité tant de dévouements et tant d'enthousiasme !

C'est que les *Egaux* étaient allés à l'âme du peuple, en lui disant : « La Révolution victorieuse des rois, des nobles et des prêtres n'est pas finie, elle ne le sera que lorsqu'elle aura assuré par l'organisation du travail la juste répartition des produits de tous les membres de la Société. »

Tous les déshérités pensaient et continuèrent à penser de la sorte, ce qui explique pourquoi ni la condamnation de Vendôme, ni la réaction qui suivit, ni l'effroyable despotisme de Bonaparte, ni même sa mongolique orgie militaire ne purent étouffer la question sociale. Elle

trouva même pendant la tourmente guerrière, des interprètes de génie dans les novateurs qui ont nom saint Simon, Fourier, Robert Owen.

La paix des rois, établie par les traités de 1815, et le rapide développement du machinisme industriel, mirent naturellement au premier plan la grande question des rapports du capital et du travail, fait d'autant plus remarquable que dans les idées aussi une révolution s'est faite.

Le communisme utopique et le terrorisme égalitaire ont fait place au socialisme que nous allons voir troubler et remplir le XIXe siècle, de ses protestations renaissantes et de ses revendications invincibles, qui ont justement pour base les principes de cette Révolution, faite au nom de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité et dont, par conséquent, le programme comporte la justice économique et la solidarité sociale, encore à réaliser.

XIV. — Les Trois Précurseurs du Socialisme Moderne

(Saint-Simon, Ch. Fourier, Robert Owen)

Apologie des premiers maîtres du Socialisme moderne. — Importance de leur œuvre. — Leur juste et large conception des choses. — Leur amour des faibles. — Citation élogieuse de Louis Reybaud.

Il est de mode aujourd'hui, dans les divers milieux militants, de faire dater le socialisme de K. Marx. Avant lui, il n'y aurait eu que des utopistes qui valent à peine d'être nommés.

Les ancêtres communistes, ces seuls et glorieux représentants de la protestation sociale dans le passé, qui sait seulement leur nom ? Quant aux grands précurseurs du commencement du siècle ils ne sont guère moins négligés, n'ayant rien à faire, prétend-on, avec le socialisme scientifique.

Nous osons être d'un autre avis et soutenir que le socialisme contemporain tient *toutes ses théories positives*, sauf la systématisation de la lutte des classes et *presque toutes ses données critiques* des théoriciens de la première moitié du siècle, notamment des illustres précurseurs qui ont nom Saint-Simon, Charles Fourier et Robert Owen.

Sans doute, ces hommes qui eurent le grand mérite de retirer le socialisme des ornières du communisme utopique, pour le jeter rayonnant de jeunesse dans les voies lumineuses du renouveau philosophique, de l'évolution historique et des progressives transformations économiques, sacrifièrent souvent au dieu de l'imagination et de l'utopie.

Mais c'était inévitable et fut-ce bien un mal ?

Dans les élaborations humaines, l'art précède toujours la science et en vertu de la même loi qui, dans la série logique, met le sentiment avant le raisonnement, les idées novatrices ne peuvent-elles pas non plus faire la conquête des entendements et des volontés, avant d'avoir pris les cœurs et frappé les imaginations par un sentimentalisme ardent, un art captivant et le déploiement de splendides perspectives.

D'après cela, n'est-il pas bon qu'avant d'arriver à ses formules actuelles, précises, quelquefois jusqu'à la sécheresse, le socialisme — et telle a été l'œuvre des précurseurs français de la première moitié du siècle — ait été d'abord entraîné dans les sentiers verdoyants du subjectivisme utopique, d'où il est revenu d'ailleurs les mains pleines d'inventions heureuses, d'hypothèses hardies, de mille attrayances idéales qui lui ont valu l'adhésion des meilleurs et la conquête rapide de la notoriété, première étape obligée des idées novatrices ambitieuses du triomphe final !

Hâtons-nous d'ajouter que Saint-Simon, Fourier et Owen n'eurent pas que ce mérite.

Quand ils parurent, la Révolution momentanément vaincue, si elle n'avait pas résolu tous les problèmes, les avait tous posés et le moment était venu d'amasser les matériaux de son couronnement social.

Ces clairvoyants le virent et le dirent. Ils virent aussi que malgré les constitutions baclées, les restaurations plâtrées la situation éminemment révolutionnaire était rendue plus instable encore par la naissante grande industrie qui, avec sa production accrue, ses initiatives fécondes et ses criantes injustices, faisait déjà craquer les anciens moules économiques et nécessitait l'instauration de formes sociales, en rapport avec les conditions de la production moderne révolutionnée.

Ils ne tombèrent pas, pour cela, dans l'exclusivisme économique, contre lequel nous avons à protester depuis.

Les premiers maîtres de la pensée sociale moderne comprirent admirablement que la question n'était pas exclusivement industrialiste (quoique surtout industrialiste), qu'elle était vastement sociale, c'est-à-dire philosophique, politique et économique.

C'est pourquoi, si divergentes que soient dans les détails leurs doctrines respectives, elles se recommandent de trois principes connus :

1° *Nécessité reconnue d'inaugurer une civilisation de paix, de travail et de justice, ayant sa conception philosophique adéquate.*

2° *Réhabilitation de la vie humaine foulée aux pieds depuis tant de siècles, par l'anti-social ascétisme chrétien et les longues oppressions familiales, propriétaires, monarchiques, féodales et juridiques ;*

3° *Revendication de l'égalité de droit pour les femmes et reconnaissance de droits précis pour l'enfant.*

Par là, les trois novateurs se montrèrent, avec raison, moins préoccupés de moralisme hypocrite, que de développement intégral de l'être humain et du bonheur de tous, en cela encore, ils furent franchement émancipateurs.

« A la barbe des Tartufes », pour nous servir de l'expression de l'un d'eux, Saint-Simon proclama la nécessité de la réhabilitation de la chair ; Fourier épuisa contre la prétendue morale de l'égoïstique bourgeoise des traits acérés d'une critique meurtrière et Robert Owen, matérialiste conséquent, osa imputer les iniquités, les souffrances de la société contemporaine à cette société elle-même et indiquer comme remède une responsabilité sociale efficace.

Là ne s'arrêtent pas les ressemblances. Un même profond amour des faibles et des petits signale les trois maîtres à la reconnaissance des hommes, à l'admiration de la postérité.

Louis Reybaud le reconnait lui-même dans ses *Etudes sur les réformateurs ou socialistes contemporains*.

Dans les moindres détails de ces idéologues se révèle cette affection profonde pour ceux qui souffrent. Dans l'échelle des contentements qu'il promet, Charles Fourier prend toujours pour mesure les besoins de la masse.

En vivres, en vêtements, en satisfactions de toute nature, dit-il, le simple travailleur aura dans son monde le sort d'un roi dans le nôtre. Rien ne sera assez beau, assez parfait, assez magnifique pour lui ; au lieu de glorifier l'abstinence et de conseiller la privation, Fourier laisse entrevoir, au contraire, un développement nouveau dans les facultés physiques de l'homme afin de les mettre en rapport avec le raffinement et l'abondance des productions futures.

Il va jusqu'à dresser le menu des repas populaires et il y procède avec une prodigalité merveilleuse. La table, l'éducation tout est chez lui à peu près commun, mais pour emporter les choses de haute lutte, il élève sur le champ le bien-être le plus vulgaire au niveau de jouissances les plus exquises. Ainsi personne n'y perd et chacun y gagne.

Selon ce peu favorable historien du socialisme, il en est de même de Saint-Simon et de Robert Owen.

Citons encore :

Saint-Simon est plus grand seigneur, il veut le gouvernement religieux des intelligences, mais il déclare que sa théocratie s'occupera avant tout du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Robert Owen ne demeure point en arrière, il reconnaît à tous un droit uniforme et ne distingue ni entre les capacités ni entre les fortunes, ni entre les aptitudes corporelles. Les travailleurs le préoccupent vivement.

Manufacturier, il a vu de près leurs misères et il les secourt dans la mesure de ses ressources. Théoricien, il constate les désastres de la vie industrielle, ballottée entre une stagnation et une activité intermittentes ; il s'inquiète des froissements issus de l'invasion des machines et suit avec une anxiété douloureuse les progrès de ce paupérisme qui menace de dévorer la Grande-Bretagne. Chez ces trois hommes, il y a donc un énergique instinct de tendresse pour la partie la plus malheureuse et la plus déshéritée des générations humaines.

Qu'ajouter à cet éloge d'un adversaire ?

Tels furent les hommes ; nous allons maintenant donner une analyse de leurs systèmes, si suggestifs et si féconds. On y trouvera, nous le répétons, dans leur forme première, à peu près, toutes les conceptions générales du socialisme contemporain et de toutes les revendications des Partis ouvriers, si oublieux de leurs premiers théoriciens.

XV. — Saint-Simon et son école.

La vie et l'œuvre de Saint-Simon. — Ses disciples, leur enthousiasme et leur valeur intellectuelle. — Résumé de la doctrine saint-simonienne. — Son importance. — Appréciation de Thonissen.

« Levez-vous, monsieur le comte, car vous avez aujourd'hui de grandes choses à faire. »

C'est par ces paroles que dès l'âge de dix-sept ans, le comte Henri de Saint-Simon, descendant du célèbre auteur des *Mémoires* et qui prétendait remonter à Charlemagne, se faisait réveiller tous les matins.

Cet adolescent qui, volontaire de l'indépendance américaine allait, peu de mois après, être créé colonel sur le champ de bataille par Wasingthon et qui, à dix-neuf ans, projetait le percement des isthmes de Suez et de Panama, allait en effet préparer de grandes choses et consacrer sa vie à deux des plus vastes œuvres que puisse concevoir l'esprit humain : *le bonheur des hommes et l'embellissement du globe*.

A cet effet, il se consacra, dès l'âge de vingt et un ans, à la fondation d'une grande école scientifique, pour la réalisation de ses plans grandioses de rénovation universelle. Ce fut le but de toute son existence, il s'y donna complètement jusqu'à la ruine, si bien qu'après avoir mené grand train, il dut, pendant de longues années, remplir pour vivre, un modeste emploi de 1.000 frans par an, au Mont-de-piété.

Son premier admirateur Biard, l'en retira et le recueillit chez lui, mais ce modeste Mécène mourut bientôt, et le comte de Saint-Simon, le génial auteur des *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, de l'*Introduction aux travaux scientifiques du dix-neuvième siècle*, de la *Science de l'homme*, du *Nouveau christianisme*, fut réduit à un dénuement absolu et il tenta de se brûler la cervelle. La balle qui l'épargna lui enleva un œil ; mais elle appela sur lui l'attention d'autres disciples, qui rendirent moins pénibles et plus fécondes, les dernières années de la vie du grand homme encore méconnu.

Ces vaillants, dont le nombre grossit rapidement après la mort du maître, ont presque tous inscrit leurs noms sur les rocs de la Renommée.

Il nous suffira de citer Bazard, Enfantin, Barrault, Olindes Rodrigues, Hippolyte Carnot, le père du président de la République, Michel, Chevalier, Pierre Leroux, Jean Reynaud, Edouard Charton, Buchez, Lemonnier, les frères Pereire, Henri Heine, Adolphe Blanqui, Louis Jourdan, Lachambaudie, Perdonnet, Félicien David, Arles Dufour, Pecqueur, A. Guérroult, F. de Lesseps, Elisa Lemonnier... (1).

Combien de noms il faudrait joindre à ceux-là pour dénombrer toute la glorieuse phalange de ces jeunes hommes et de ces jeunes femmes, dont quelques-uns s'assagirent bien trop, plus tard. Mais tous alors formaient une sorte d'enthousiaste chevalerie de la renovation humaine qu'ils voyaient dans l'*Emancipation des prolétaires* et dans l'*Emancipation des femmes*, dont ils avaient fait le but de leurs efforts et qu'ils préconisaient avec un ardent dévouement et une éloquence incomparable.

A la fois savante et attrayante était leur *doctrine*.

Partant de l'idée de perfectibilité, entrevue par Vico Lessing, Turgot, Kant, Condorcet, ils virent dans l'évolution humaine une alternative d'époques *critiques* et d'époques *organiques*.

Nous sommes, disaient-ils, à la fin d'une époque critique qui emporte avec elle le christianisme, le militarisme et l'exploitation de l'homme par l'homme. Nous entrons dans une époque de paix, de travail, de solidarité, où la politique, au lieu d'être *gouvernement des hommes* deviendra *administration des choses* ; la paix succédera à la guerre, l'activité productrice à l'activité destructive ; l'association au salariat, l'amour à la haine, le concours aux antagonismes ; le bien de tous au privilège de quelques-uns ; la recherche du bonheur aux stériles et égoïstes mortifications chrétiennes en vue du salut individuel.

Ainsi sera réalisé l'*âge d'or*, qui n'est pas derrière nous, comme l'ont dit les poetes, mais devant nous.

L'homme *veut, pense, agit* ; l'élite humaine doit, par suite, se diviser en *artistes* qui émeuvent les hommes, en *savants* qui les éclairent, en *industriels* qui dirigent leur activité matérielle, et le but de tous doit être *l'amélioration morale et physique, l'acheminement au bien-être de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre*.

La division sus-indiquée nous dit le but général de l'enseignement rénové. Ce sont des *artistes*, des *industriels*, des *savants* qu'il s'agira de former. Pour chacun d'eux, il y aura une instruction spéciale ; pour tous il y aura l'éducation morale, qui se présente comme une sorte de préparation à toutes les destinées individuelles ; au terme de cette éducation auront lieu les élections, dont le but sera de répartir les individus selon leur aptitude et leur vocation. Tous les hommes sont

(1). Auguste Comte et Augustin Thierry venus les premiers s'étaient déjà repartis pour suivre chacun sa voie propre et l'on sait avec quelle gloire.

égaux ; ils ont droit aux mêmes prérogatives, aux mêmes jouissances, la Société ne doit reconnaître d'autres inégalités que celles résultant de la différence des capacités. *A chacun selon ses capacités, à chacun selon ses œuvres*. Ce principe nouveau présuppose dans l'ordre économique :

1° *La réforme du droit de propriété ;*
2° *L'universalisation du travail.*

La *propriété* a été modifiée d'âge en âge ; elle peut donc être modifiée encore. D'un droit de naissance qu'elle est, il faut en faire un droit de l'intelligence, il faut que, comme les autres charges sociales, elle soit donnée aux plus dignes. L'héritage est aujourd'hui le dernier refuge de l'oisif. Pour supprimer l'oisiveté et émanciper les prolétaires, il faut transporter le droit de succession de la famille à l'Etat, il faut que le travail devienne le seul titre de propriété et que, le travail étant assuré à chacun, selon sa vocation, la distribution des instruments de travail devienne une fonction sociale. Convenons que c'est là un acheminement au collectivisme.

Plus profonde encore, d'après la donnée saint-simonienne, doit être la transformation familiale. La femme, l'égale de l'homme jouit des mêmes droits.

L'homme et la femme se réuniront et se quitteront librement, aussi longtemps qu'ils seront réunis ne formeront qu'une *unité collective*, un androgyne composé de deux éléments associés.

Ainsi sera apaisé, par la réhabilitation de la chair, par la sincérité de l'amour, l'éternel et tragique conflit entre la nature humaine, les passions affectives, la morale sociale et les lois écrites.

Pressé par l'espace, nous n'avons pu esquisser que les concours généraux de la *Doctrine* et nous devons laisser au lecteur le soin de commenter cette brillante et vaste conception sociale, telle qu'elle sortit des célèbres conférences de la rue Monsigny et des conciliabules fraternitaires de Ménilmontant.

Disons seulement que la philosophie historique saint-simonienne a prévalu parmi les évolutionnistes modernes. Herbert Spencer, en tête ; que l'éthique trop sensualiste, pas assez altruiste, fournira néanmoins d'ingénieuses et profondes aperceptions aux moralistes de l'avenir. Ajoutons enfin que si l'organisation politique et la solution économique, professées par les saint-simoniens sont fautives, au moins le problème a été posé par eux dans toute son ampleur.

Il n'a pas trop exagéré, croyons nous, l'ancien ministre belge Thonissen, qui écrivit en 1850 dans son livre, le *Socialisme dans le passé* : « Ce sont les saint-simoniens qui ont, les premiers, levé le drapeau du socialisme français. C'est dans leurs écrits qu'il faut chercher les neuf dixièmes des idées révolutionnaires qui troublent la France et l'Europe. »

XVI. — Fourier et la Théorie Sociétaire.

Contraste entre Saint-Simon et Fourier. — La Critique Sociale de Fourier. — Idée Sommaire de sa Doctrine. — Fourier Précurseur des socialistes réformistes par ses plans de société garantiste. — Les disciples.

Entre Saint-Simon et Fourier, le constraste est complet ; le premier est resté grand seigneur, dans le bon sens du mot, tout en devenant novateur ; le second, fils de pauvres boutiquiers de Besançon, s'intitule lui-même *courtaud de boutique* et de fait il était simple commis quand il publia, dès 1808, sa *Théorie des quatre mouvements* qui révéla un génie d'une étrange et puissante originalité.

L'ensemble doctrinal que Fourier appela *Théorie sociétaire* ou encore *Théorie phalanstérienne*, n'a ni l'ampleur philosophique, ni la sûreté historique de la *Doctrine saint-simonienne* ; mais les aperçus en sont plus profonds, et combien supérieure est chez Fourier l'analyse et la critique de l'actuel système économique ! Fourier signale, par exemple, que, dans la société présente, la pauvreté naît de la surabondance même.

Mettez la chose en langage économique et vous aurez cet énoncé que, en régime capitaliste, le perfectionnement de l'outillage, l'acroissement de la productivité du travail et la multiplication des produits ont pour résultat d'augmenter démesurément la part du capital fixe au détriment de celle du travail ; ou, ce qui revient au même, de permettre à une minorité capitaliste, de plus en plus restreinte, de s'approprier une part toujours plus grande de la plus-value du travail collectif et de réduire, en vertu de la loi des salaires, un prolétariat de plus en plus nombreux, à un travail de plus en plus ingrat, à une misère toujours plus grande.

Du reste Fourier a été on ne peut plus explicite sur cette question ; il a prédit la *féodalité industrielle* ; donné la loi des *crises pléthoriques* et remarqué, qu'en se développant, le système capitaliste allait de plus en plus substituer aux anciennes *servitudes personnelles*, décroissantes du régime romano-féodal, les *servitudes collectives* croissantes, moins humiliantes, peut-être, mais non moins implacables.

Tout cela, entrevu à un moment (1803-1808), où la production capitaliste qui avait débuté en Angleterre, était inconnue dans tout le reste de l'Europe.

Voilà pour la critique.

Le système consiste à mettre l'homme dans un milieu favorisant le développement de ses facultés et satisfaisant ses désirs, idéalisés dans certaine mesure, mais tous légitimes.

« L'homme, nous dit-il, est ce qu'il est. Il sera toujours guidé par l'amour des richesses et des plaisirs ; ses passions sont aussi éternelles que légitimes, il ne s'agit que de savoir les employer à son propre bien-être et au bien-être général.

« L'ordre sociétaire qui va succéder à l'incohérence civilisée n'admet ni modération, ni égalité, ni aucune des vues philosophiques ; il veut des passions ardentes et raffinées ; dès que l'association intégrale est formée, les passions s'accordent d'autant plus facilement qu'elles sont plus vives et plus nombreuses ».

Sur ce thème dont la base est assez peu édifiante et en tout cas assez fragile, puisque l'homme n'est envisagé que dans ce qu'il est, et aucunement dans son *devenir*, le réformateur ne tarit pas, il y revient à cent endroits de ses ouvrages.

Ce naturalisme à outrance est basé néanmoins sur une conception qui mérite examen.

Frappé de l'ordre sériel qui préside à l'agencement et à la distribution de la vie universelle, Fourier pose en principes que *l'attraction est universelle*, que les *attractions sont proportionnelles aux destinées*, d'où la conclusion que la *série distribue les harmonies*.

Il n'y a plus, après cela, qu'à aider les hommes et les femmes délivrés des servitudes et des préjugés actuels, ayant brisé le joug de la famille, à se grouper conformément à leurs attirances et affinités, et à se distribuer en séries combinées. Il en résultera la plus grande somme possible de travail productif et décoratif, de bonheur industriel, de richesses générales et de solidarité sociale.

Telle est la vraie voie. selon Fourier.

« Le moralisme se vante d'avoir étudié l'homme ; il a fait tout le contraire, il n'a étudié que l'art d'étouffer les ressorts de l'âme ou attractions passionnelles, sous prétexte qu'elles ne conviennent pas à l'ordre civilisé et barbare ; il fallait, au contraire, décider l'issue de cet ordre civilisé et barbare antipathique avec les attractions passionnelles, qui tendent à l'unité. » Il est temps, ajoute-t-il, de suivre la nature en ses développements.

L'enfance de l'humanité se divise en sept périodes : *séries confuses*, *sauvagerie*, *patriarcat*, *barbarie*, *civilisation*, *garantisme*, *séries ébauchées* ; nous sommes à la fin de la période de *civilisation* ; il s'agit de passer en *garantisme* pour s'acheminer vers l'organisation *harmonienne*, aux splendeurs inouïes et aux bonheurs ineffables.

Pour cela, nul besoin de révolution, une simple Commune modèle ou *phalanstère* et la terre entière se convertira en peu d'années, tant les premiers résultats seront éclatants et merveilleux.

Dans le *phalanstère*, tout sera organisé pour la vie attrayante et libre, une vie au goût de chacun ; commune, si l'on veut, solitaire si on le préfère. On y poursuivra deux objets : la commodité générale et

le bien-être individuel. Les logements, les salles de réunions, les réfectoires, les ateliers, les cuisines, les caves, les greniers, les offices, tout y sera disposé de manière à assurer des rapports prompts et faciles, des distractions variées, un service économique intelligent. Chaque famille trouvera à se loger suivant sa fortune et selon ses besoins, sans qu'il en résulte jamais pour elle une humiliation dans le contraste, si elle est pauvre ; un motif d'orgueil, si elle est riche.

Beaucoup de phalanstériens seront très riches, presque tous riches et il n'y a pas de pauvres parmi eux, un minimum, non pas seulement suffisant, mais satisfaisant, étant assuré à tous. L'éducation sera un plaisir pour les enfants, le travail une série de fêtes pour les adultes ; toutes les jouissances de la vie humaine et de l'art ensoleilleront la vie des phalanstériens, qui, après avoir traversé la période garantiste, remplaceront la famille actuelle par l'amour libre et les mœurs harmoniennes.

En attendant, le bien des individus et des groupes ne fera pas négliger le bien général ; *des armées agricoles, industrielles*, volontaires, s'en iront, comme à une fête, pour accomplir les grands travaux de défrichement, de reboisement, de dessèchement, bref d'amélioration et d'embellissement du globe, dont l'aspect sera transformé, la fertilité quadruplée et dont les climatures mêmes seront modifiées par la science et l'activité humaines. La terre deviendra ainsi un véritable paradis terrestre. Quoi encore ? Toutes les passions humaines étant sériées, combinées, engrenées, harmonisées, il en résultera, dans l'universalisation et dans l'affinement des plaisirs, une moralité supérieure, faites, non pas de privations stériles par préjugé religieux ou social, mais de bonté, de dévoûment et se déployant pour le plaisir de chacun, pour le bonheur de tous, dans la solidarité générale et dans l'*Harmonie universelle*, ayant pour expression religieuse l'*Unitéisme*.

Ce trop court résumé ne pourrait donner une idée suffisante de l'ingéniosité et de la multiplicité des vues de Fourier qui, dans l'exposé de ce qu'il appelle le *Garantisme*, période préparatoire de la *Phase harmonienne*, a indiqué à peu près tous les *desiderata* du socialisme réformiste (droit au travail et à l'existence, socialisation des monopoles, magasins communaux, docks warrantés, etc., etc.)

Comme le saint-simonisme, l'école phalanstérienne peut s'honorer de ses adeptes. Parmi les plus connus, Just Muiront, Victor Considerant, Toussenel, H. Renard, F. Vidal, Barrier, Krantz, général Tamirier, Eugène Nus, E. de Pompery, Victor Meunier, André Godin, Ch. Pellarin, H. Destrem, A. Ottin, Clarisse, Vigoureux, Eugène Sue, Hennequin, W. Gagneur, Brisbane, H. Brissac... Il en faudrait énumérer des centaines d'autres qui, tous, rivalisèrent d'activité et de dévoûment.

Les idées de Fourier se répandirent rapidement, et plus que celles

d'aucun autre socialiste, dans une grande partie de l'Europe et de l'Amérique du Nord, surtout dans la bourgeoisie, et elles sont la source féconde où a le plus puisé le socialisme contemporain.

XVII. — Robert Owen et son Œuvre.

Robert Owen à la fois philanthrope, réformiste et novateur. — New-Lanark. — Premiers succès d'Owen. — Sa disgrâce devant l'opinon, d'abord si favorable. — Sa propagande. — Son système — Conclusion.

La bonté qui du monde éclaire le visage,
La bonté ce regard du matin ingénu,
La bonté pur rayon qui chauffe l'inconnu...

La bonté dont parle ainsi le poète de la *Légende des Siècles* fut le trait dominant de Robert Owen. C'est la bonté qui fit de lui un philanthrope, en même temps qu'un novateur et le plus actif des praticiens, en même temps que le plus audacieux des théoriciens.

N'est-ce pas aussi cet ardent et profond amour de ses semblables qui, lui dévoilant tous les ressorts de l'âme humaine, lui permit de débuter dans la vie par un miracle social.

Car ce fut un miracle que cette création de New-Lanark qu'il commença à vingt-deux ans, qu'il avait parfaite à vingt-cinq, transformant un lieu sauvage du pays de Galles en une florissante contrée industrielle et un ramassis de vagabonds et de repris de justice en une population modèle et heureuse.

Il est merveilleux qu'un tel succès personnel n'ait pas grisé le jeune réformateur. au point de lui faire consacrer sa vie entière à des rédemptions partielles de ce genre. Mais non, son principe de bonté l'obligeait à se préoccuper de l'espèce humaine tout entière et tout d'abord de l'ensemble de cette classe ouvrière qu'il connaissait si bien, en sa qualité d'industriel philanthrope et de fils de ses œuvres. Il comprit vite qu'en système capitaliste les bonnes volontés patronales sont forcément impuissantes et, devançant les temps, il demanda dès 1811, l'intervention des pouvoirs publics, pour la protection de la classe ouvrière et la limitation légale de la journée de travail. Ce fut là aussi l'objet de la pétition célèbre qu'il adressa, en 1818, aux souverains réunis à Aix-la-Chapelle.

En même temps qu'il s'adressait aux gouvernements, Owen recommandait l'action collective à tous les exploités ; il leur révélait la puissance magique de l'association ouvrière qu'il appela d'un nom nouveau qui lui est resté : *la Coopération*.

Prêchant d'exemple, il se fit agitateur et organisateur ; et, aidé par d'enthousiastes disciples parmi lesquels Travis, Wansittart-Néale, Booth Alger, Flessing, Hanhart, Roume, Baxter, Haslin, Combe, Allen Thompson, Holyoake, Rodrigues etc., il inaugura brillammeut le mouvement coopératif qui, depuis, a fait si grande figure dans le monde.

Les débuts d'Owen furent brillants. Dans le parti radical anglais on tenait le réformateur gallois pour l'un des plus grands hommes de l'Angleterre et on l'appelait communément le *patriarche de la Raison*.

Dans les rangs des conservateurs même et jusque dans la plus haute aristocratie anglaise, Robert Owen comptait des sympathies nombreuses. Le duc de Kent, le père de la reine actuelle, alors héritier présomptif, se disait ouvertement le disciple et l'admirateur du fondateur de New-Lanark. Toute cette faveur fut emportée en un clin d'œil, comme la rosée devant le soleil.

Owen, avons-nous dit, poursuivait le bien de l'Humanite entiere : il comprenait tres bien que pour cela ce n'était pas seulement de législation industrielle et de coopération qu'il s'agissait, mais d'une rénovation intégrale, c'est-à-dire philosophique, politique, économique.

D'aucuns s'inquiétaient de cette tendance. Cette inquietude se tranforma en stupeur, lorsque le novateur fit précéder l'exposé de son systeme d'une critique virulente ; le christianisme fut qualifié de monstruosité, la famille d'institution oppressive et démoralisante, la propriété individuelle d'iniquité à détruire. Il disait sans ambages :

« De même que les *systèmes religieux* absurdes et que la *propriété individuelle*, le *mariage* et l'ancienne famille doivent aussi disparaître. Et c'est pour le bien, car cette trinité *religieuse, propriétaire et familiale* est la plus monstrueuse combinaison qu'on ait pu imaginer pour frapper la race de maux intellectuels et de maux physiques. »

Quant aux radicaux, il leur reprocha de négliger les questions essentielles pour s'amuser à des *enfantillages*.

Il n'en fallait pas tant pour transformer en *fou dangereux* le *patriarche de la Raison*.

La mort du duc de Kent, son fidele protecteur, étant survenue sur cette entrefaite, Owen vit succeder, sans transition, la plus violente hostilite aux innombrables sympathies de la veille.

Mais l'homme de bien ne se laisse pas decourager. Fort de sa conscience, il se tourna exclusivement vers la classe ouvriere on le vit même devenir un moment le redoutable porte voix des Chartistes.

Ce fut une vie nouvelle, alternée par des essais infructueux de colonies communistes en Amerique, et par une campagne de propagande en France ou se constitua un groupe owénien dirigé par Jules Gay, Evrat et Radiguel.

Toute cette activite n'empechait pas le grand socialiste de se vouer

surtout à la propagande écrite ; il fonda ou inspira plus de vingt journaux et publia un nombre incalculable de *Tracts*, pour vulgariser sa théorie qu'il appelait le *Système rationnel* et dont nous voudrions du moins donner une idée sommaire :

L'accroissement inouï des forces mécaniques suffirait, dit Owen, pour satisfaire amplement tous les besoins de la population du globe, et pourtant, le plus grand nombre, exténué de travail, gémit dans la misère.

Le mal vient du Salariat ; il vient aussi de ces religions impuissantes, qui tentent de justifier les iniquités sociales, par de menteuses promesses extra-terrestres. Le mal est donc à la fois : philosophique et économique. Le remède est dans l'extirpation des religions révélées et dans l'établissement d'institutions communautaires.

La fatalité domine l'homme ; ses convictions, ses actions, ne sont que des résultats de son organisation originelle et des influences extérieures. L'irresponsabilité est une loi naturelle.

Il n'y a ni bien ni mal ; il n'y a que des malades, que des moralités souffrantes. A la donnée chrétienne du salut individuel extra-terrestre doit se substituer celui du bonheur terrestre ayant, avec ses nouvelles justices familiales, politiques et économiques, sa morale nouvelle qui rendra tous les hommes heureux, justes et bons, en ayant pour base la bienveillance mutuelle.

Que faut-il pour cela ?

1° Une religion rationnelle et naturelle qui aurait pour but la recherche de la vérité, l'étude des faits et des circonstances produisant le bien et le mal et, pour prescription morale, le commandement d'aimer ses semblables, d'être fraternel avec eux, compatissants envers tout ce qui vit, sans oublier de se bien gouverner et de vivre heureusement :

2° Un gouvernement rationel, électif et républicain, qui consacrerait la responsabilité sociale et règlerait les choses de telle sorte que chaque membre de la communauté serait toujours pourvu des meilleurs moyens de consommation, à la condition de travailler selon ses moyens et son industrie. Du reste, la tâche de chacun serait douce et facile, vu les progrès scientifiques et mécaniques qui ont agrandi la destinée de l'homme contemporain.

Dans ce système, l'éducation sociale prendrait l'enfant dès la salle d'asile et le façonnerait jusqu'à l'âge de quinze ans, sans recourir aux moyens coërcitifs de l'éducation actuelle. Le sentiment de l'émulation, le contentement des maitres et des camarades, voilà pour les récompenses ; le délaissement et le mépris des camarades, voilà les correctifs.

Ce n'est qu'après avoir été développé intellectuellement et physiquement, que l'adolescent entrerait dans l'atelier coopératif ou

communautaire de son choix, où il ne serait assujetti, compte tenu de sa vocation et de ses préférences, qu'à un travail attrayant, varié et de peu de durée, les progrès mécaniques permettant, amplement, cette économie et cette meilleure direction de l'effort humain.

Telle est l'originale doctrine de cet irréprochable bienfaiteur des hommes, à la vue si juste et aux pensées si hautes qui travailla, soixante ans, sans se lasser, à la félicité publique. Jamais on avait réuni à ce degré les audacieuses conceptions et le praticisme méthodique.

Robert Owen, au même titre que Saint-Simon et Fourier, doit être honoré comme l'un des plus grands précurseurs du socialisme moderne.

Il en fut le meilleur et sa bonté infinie, son infatigable dévouement social ajoute à sa gloire.

XVIII. — Le Socialisme Français de 1830 a 1851.

Efflorescence du Socialisme Français, ses conquêtes littéraires. — Remarque d'Henri Heine. — Saint-Simoniens et Fouriéristes. — Pierre Leroux, Buchez, de Toureil, Raspail, Pecqueur, Vidal, Louis Blanc, Colins etc. — Paris après 1840 — Un souvenir de Bakounine — 1848.

Si brillant, si adoré était sorti le Socialisme des écoles saint-simonienne et fouriériste qu'il s'imposa rapidement à la partie éclairée de l'opinion française, pour de là commencer la conquête de l'Europe, éclatant de poésie, de jeunesse et de foi.

« Il est, dit Blaze de Bury dans son *Essai sur Gœthe*, il est une heure heureuse et charmante où les idées s'échappent du cœur, une à une, sans ordre et sans suite, presque sans ressemblance, on reconnaît la source d'où elles partent ainsi que leur aimable parenté, à la grâce naïve qui les décore, elles s'ouvrent au soleil de côté et d'autre et fleurissent isolées. Époques d'illusions ineffables, printemps de la vie des poètes.

Printemps des idées aussi que ces époques d'optimisme vaillant, de prétentieux mais généreux subjectivisme, d'ardente et de vivante foi, époque où le culte de l'idéal colore l'observation des faits, où l'espérance qui domine, parée de couleurs les plus éclatantes, de tous les scintillements prismatiques de l'éternelle illusion, revêt autant de formes qu'elle passionne de penseurs, et s'élève à autant de degrés qu'elle entraîne de croyants.

Ainsi peut être caractérisée l'efflorescence socialiste française de 1830 à 1851.

Le Socialisme avait alors si bien le vent en poupe, dans le monde lettré que, en dehors des socialistes proprement dits, parmi ses propa-

gateurs intermittents et subjugués il pouvait compter Châteaubriand. le patriarche littéraire, Béranger, le poète national, et nombre de célébrités plus récentes et plus militantes, Victor Hugo, Lamennais, Georges Sand, Eugène Süe, Esquiros, Daniel Stern, François Huet, Eugène Buret, Pierre Dupont, Lachambaudie, etc.

Ce ne sont là que quelques noms et c'est une longue liste que nous devrions dresser, car toute la littérature française était imprégnée de socialisme. Devant un si irrésistible courant de sympathies, Henri Heine était bien autorisé à écrire :

C'est un avantage incalculable pour le socialisme qu'il ait pour lui tous les grands esprits, et que ses adversaires, s'il en est, ne se defendant que par une plate necessité, sans confiance en leur droit et même sans estime foncière pour eux-mêmes.

Et combien nombreuse est l'armée des représentants directs du Socialisme !

A côté des saint-simoniens, Enfantin, Barrault, Michel Chevalier, Hyp. Carnot ; des fouriéristes, Just Muiron, V. Considérant, Toussenel, Victor Meunier, H. Renaud, Barrier, Pellarin et de trentaines d'autres écrivains estimables et propagandistes actifs et éminents des deux écoles mères ; c'était une pléïade de penseurs se distinguant par une théorie particulière autour de laquelle ils groupaient de nombreux disciples.

Pierre Leroux s'efforçait de marier son pythagorisme évolutionniste avec de vagues aspirations humanitaires et communistes.

Buchez fondait l'*école catholico-conventionnelle* et se faisait, en France, le premier champion des associations ouvrières.

Louis de Toureil nous donnait, sous le nom de *Fusionisme*, une religion humanitaire fondée sur ce principe :

Tous les êtres de l'Univers formés d'une même substance et destinés à réaliser l'être universel, doivent vivre les uns dans les autres, ce qui implique l'amour universel.

Le reflet social d'une semblable immersion dans l'être universel ne pouvait être que le communisme le plus parfait, et c'est en effet le communisme idéal qui règne dans les *Polyâmes* du monde fusionien.

Raspail avait été frappé de la déperdition des richesses et des forces dans la société individualiste, et il voulait, par l'association des efforts et par l'organisation des services de consommation, accroître les ressources et le bien-être, faire circuler la vie dans le grand corps politique avec la même puissance et la même régularité que dans le cœur humain, en un mot « faire de l'Etat une grande famille ».

Pecqueur posait, dès 1836, les fondements du collectivisme moderne.

La solution, disait-il, dans son *Economie sociale*, la solution est dans la socialisation graduelle des capitaux productifs, ou en d'autres termes, de la matière et des

instruments de travail devront être employés, non directement par l'État, mais par les associations contrôlées par l'État et lui payant redevance.

On devrait commencer par la socialisation de la Banque de France et du Crédit en général, continuer par les chemins de fer, les mines, canaux, etc.

Ainsi outillé, l'État pourrait créditer largement les travailleurs corporativement organisés et opérer sans secousses la substitution du travail associé au travail salarié.

On suivrait en cette œuvre la piste même de la monopolisation : on organiserait d'abord le travail industriel, puis le travail commercial, pour terminer par le travail agricole.

Dans la nouvelle organisation, chaque travailleur disposerait librement de la rémunération à lui attribuée par son travail.

Louis Blanc précisa encore, en sa célèbre et vibrante brochure sur l'*Organisation du Travail*, publiée en 1845, et il compléta l'idée de Pecqueur par son projet d'*Ateliers sociaux*, qu'il faut bien se garder de confondre avec les fameux *Ateliers nationaux* de 1848.

François Vidal fut aussi un collectiviste avant la lettre ; sa critique du capitalisme, qui précéda de plus de trente ans celle de Marx, est pleine d'aperçus de ce genre :

Le travail est devenu une marchandise tous les jours plus offerte et tous les jours moins demandée, une marchandise que le capital achète au rabais. Le travailleur, affranchi de la glèbe et des corporations, est désormais attaché à l'usine, et le moment est proche peut-être où l'on pourra s'en passer. Bien plus, l'homme est devenu un simple accessoire de la machine, une annexe à la chose, il lui est subordonné, il est en quelque sorte dominé, possédé par le capital et à la merci du capitaliste.

La fortune, dit-on, s'acquiert par le travail. *Oui, mais surtout par le travail d'autrui.* Une façon de robe est payée 60 francs. Une ouvrière fait toute la besogne et reçoit 11 francs, tandis que la tailleuse en renom, sans avoir mis la main à l'œuvre, touchera 45 francs. Comment cela pourrait-il s'appeler ? Un entrepreneur se charge de faire confectionner 100,000 chemises pour l'armée dont on lui fournit l'étoffe et il traite à raison de 75 centimes ; puis, ensuite, il cède son marché en détail à de pauvres femmes auxquelles il donne seulement 35 centimes. Comment cela s'appelle-t-il ? Cela s'appelle aujourd'hui faire le commerce, entreprendre la confection, gagner de l'argent par son travail et par son industrie !...

Pour *Colins*, le but premier du socialisme devait être la nationalisation du sol, réalisable d'après lui par la limitation et la taxation du droit d'héritage.

Nous pourrions continuer par le Docteur Guépin, Ch. Fauvety, Ch. Renouvier, Thoré, Joseph Rey, Flora Tristan, Jeanne Deroin, etc., mais ce serait dépasser notre cadre. De même nous négligeons les représentants du communisme français à la même époque, l'article qui suivra le présent devant leur être consacré et nous arrivons ainsi à Proudhon, implacable critique de ses devanciers et préconisateur éloquent et contradictoire de la doctrine mutuelliste qui fut un moment l'évangile du prolétariat, mais a dû céder la place au collectivisme.

A cette époque Paris était bien le creuset du socialisme et selon le mot de Herzen « l'étoile conductrice des peuples ». Là pensait, conspirait et travaillait l'élite de la France et de l'Europe ; là étaient réunis

et bien accueillis les vaincus de toutes les grandes causes nationales politiques et sociales.

De cet immense échange d'idées, de projets et d'espérances se dégageait une atmosphère surchargée d'énergies révolutionnaires et d'aspirations novatrices.

Nous etions arrives, me disait avec émotion plus de trente ans plus tard (en 1876) Bakounine mourant, nous etions arrivés à croire fermement que nous assistions aux derniers jours de la vieille civilisation et que le règne de l'egalité allait commencer. Bien peu résistaient au milieu surchauffe de Paris ; généralement deux mois du boulevard suffisaient pour transformer un libéral en socialiste.

Surprise par une révolution trop hâtive,cette germination superbe qui donnait déjà tant de fleurs et promettait tant de fruits, fut fauchée par le vent glacial de réaction qui suivit la défaite des ouvriers de Paris en Juin de 1848. Mais comme l'Homme-Dieu de la légende chrétienne, le socialisme ne pouvait pas périr ; après le troisième lustre il ressuscita d'entre les morts et nous allons le voir plus puissant que jamais, et sûr de la victoire finale sur le mal moral et les iniquités sociales, convier tous les espérants et les souffrants, armée innombrable et irrésistible, aux batailles saintes de l'émancipation des prolétaires et de la régénération humaine.

B. Malon.

(*à suivre*)

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

(*Critique du Rapport BURDEAU*).

D'importants projets de loi attendent depuis longtemps leur tour, de nombreuses réformes sont à l'étude, nous avons beaucoup à faire encore pour nous mettre au niveau de plusieurs peuples voisins en fait d'institutions libérales démocratiques; mais l'urgence de la tâche à accomplir n'a pu fléchir les préoccupations électorales de nos représentants, qui sont allés dans leurs départements respectifs pour y préparer la mixture destinée aux électeurs docile.

A défaut de discussions à la Chambre ou au Sénat, le *Journal Officiel* a publié plusieurs rapports importants.

1° Rapport de M. Emile Rey (Lot) relatif 1° au projet de loi sur l'assistance médicale gratuite, 2° à la proposition de M. Déjardin-Verkinder portant création d'hôpitaux-hospices cantonaux (Chambre documents parlementaires, p. 185 ; session 1892).

2° Rapport de M. Lockroy sur l'arbitrage. (*Ibidem*, p. 191).

3° Rapport de M. Mir, relatif à l'organisation du Crédit Agricole (*Ibidem*, p. 206).

4° Rapport de M. Ricard, relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans le travail et à l'organisation de l'assistance obligatoire. (*Ibidem*, p. 301).

5° Proposition de loi relative aux habitations ouvrières présentée par MM. Jules Siegfried, Aynard, Emile Trélat. (*Ibidem*, p. 531).

6° Rapport de M. Burdeau sur le projet de loi portant prorogation du Privilège de la Banque de France. (*Ibidem*, p. 295).

Nous consacrerons à ce dernier travail,qui traite d'une question très importante et bien actuelle, quelques pages d'analyse et de discussion. La Chambre des députés ne tardera probablement pas à s'en occuper. Il importe donc de préciser les idées.

M. Burdeau discute d'abord les points suivants : *La Banque de France doit-elle être Banque d'Etat ou Banque privée ?*

Le système de la liberté et de la multiplicité des Banques d'émission paraît condamné à cause de la diversité des billets, de la difficulté considérable pour le public de reconnaitre ces billets et d'en apprécier la valeur. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, et même les Etats-Unis (malgré des apparences contraires) sont arrivés peu à peu à l'unité de billet et à l'unité de Banque. Espérons même que nous verrons bientôt succéder au billet de Banque national, le billet unique international. Les relations, les échanges, en seraient certainement facilités. Après les conventions postales et télégraphiques internationales, un système de monnaie fiduciaire internationale constituerait un progrès matériel, mais surtout un progrès moral, en aidant à rompre les vieilles distinctions de patries et en favorisant de façon indirecte la fusion de l'Europe en une fédération d'Etats solidaires.

L'unité de Banque d'émission ne saurait être contestée par des socialistes conscients du but à atteindre.

On ne peut non plus combattre par de solides raisons la nécessité d'une intervention de l'Etat en matière d'émission de monnaie fiduciaire. *Battre monnaie* a toujours été une des attributions du pouvoir souverain. La Banque qui règle le taux de l'escompte et qui émet des billets à une telle importance pour la marche du commerce, pour la prospérité publique, que la livrer à quelques particuliers ce serait livrer à ces particuliers le sort des affaires du pays.

L'Etat doit-il non pas seulement contrôler la Banque, mais, suivant la proposition Dumay et l'opinion du parti socialiste, être seul maitre de la Banque de France ?

M. Burdeau combat cette idée. Son premier argument relatif à l'inquiétude que le crédit pourrait concevoir par la substitution d'un billet nouveau, émanant de l'Etat, à l'ancien billet avantageusement connu, ne tient guère debout et ne vaut pas une réfutation en règle. Car le Crédit de l'Etat est le plus solide de tous. (Exemple, les trois milliards et plus confiés aux Caisses d'Epargne) ; la substitution des billets se ferait sans peine, car le public aujourd'hui plus éclairé qu'au milieu du siècle a perdu le souvenir des assignats.

Dans une discussion très bien conduite, le député du Rhône

établit que le crédit d'une Banque d'émission est loin d'être directement en rapport avec l'encaisse métallique. On admet en général que si l'encaisse égale le tiers de l'émission, les demandes de remboursement des porteurs de billets pourront être satisfaites facilement, mais à une condition essentielle : Il faut que le portefeuille de la Banque soit bien constitué, que les valeurs rentrent fidèlement aux échéances voulues et sans pertes ou avec des pertes très minimes : « En sorte que c'est dans la « *bonne constitution du portefeuille* que réside la garantie « suprême du remboursement de l'émission. »

Les Banques d'Etat peuvent constituer un portefeuille commercial solide, mais elles doivent se méfier d'un client puissant et dangereux, l'Etat lui-même. S'il se bornait à lui faire escompter sous forme de Bons du trésor à court terme ses prochaines rentrées d'impôts, il agirait comme un négociant quelconque ; mais il résiste rarement à la tentation de faire un emprunt à découvert en billets de banque. « Dès lors les billets « qu'il obtient ne sont plus gagés sur les ressources précises et « à brève échéance. » On est sorti de la formule stricte de l'opération ; on a fabriqué du papier-monnaie qui ne repose vaguement que sur les ressources générales de l'Etat. Il résulte de ces fautes financières une dépréciation du papier-monnaie insuffisamment garanti. Ainsi en Russie le rouble-papier perd 37 % sur le rouble-or. La circulation fiduciaire se détériore ; quand on veut changer des billets, en or, et par conséquent effectuer un paiement à l'étranger, on subit une perte considérable ; d'où de grands embarras pour les finances publiques et une gêne sérieuse pour le commerce.

Les exemples empruntés à la Russie, à l'Espagne et au Portugal qui ont des Banques d'Etat ou peu s'en faut, témoignent en faveur de cette opinion.

Voilà le principal argument contre les Banques d'Etat. Il est certainement fondé ; si cependant on trouvait un mécanisme qui préserverait la Banque, devenue service public, de toute ingérence abusive de l'Etat ; si, pour tout indiquer d'un mot, on concevait une *Banque Nationale*, appartenant à la nation entière et non pas une *Banque d'Etat*, placée sous la nomination exclusive d'un ministre des finances ou d'une majorité parlementaire, c'est-à-dire d'un parti politique, n'aurait on pas écarté le danger même qui effraie M. Burdeau ?

En dehors de cette raison, il n'en subsiste aucune qui soit sérieuse : Les fonds de la Banque pourraient-ils être saisis en cas de guerre comme appartenant à l'Etat au lieu d'être respectés, comme ils l'ont été en 1870, à titre de propriété privée ?

L'absence de l'intérêt privé chez les administrateurs peut faire craindre quelques négligences, mais préservera aussi de certains abus nuisibles à l'Etat, nuisibles au commerce, sans compter la suppression des dividendes prélevés sur le travail national.

Comme le conçoit M. Georges Dazet (*La Banque de France, fin du privilège*, par Georges Dazet, Garnier éditeur) on pourrait faire de la Banque un service public, institué dans l'intérêt de tous, contrôlé par le ministre des finances qui continuerait à nommer le gouverneur et les deux sous-gouverneurs, mais administré non plus par les deux cents plus gros actionnaires (car ainsi que nous le verrons plus tard le capital-actions est inutile) mais par un corps indépendant, électif, représentant, dans leur expression la plus haute, les intérêts supérieurs du commerce et de l'industrie française. Le Conseil supérieur de la Banque pourrait être nommé par les membres ou anciens membres des tribunaux de commerce, des chambres de commerce, des tribunaux de prud'hommes, des bureaux des chambres syndicales. On y joindrait quelques trésoriers-payeurs généraux, à cause des relations du Trésor avec la Banque. Le commerce serait enfin affranchi de la domination des financiers et chargé de se gouverner lui-même. La limitation légale des émissions, fixée par la loi de finances de 1884, à 3 milliards 500 millions, pourrait être maintenue en principe, de façon à mieux garantir la Banque contre les emprunts déguisés de l'Etat. Dans ces conditions, une Banque nationale présenterait tous les avantages de la Banque de France, pour ce qui touche à l'intérêt général et à la prospérité du commerce et de l'industrie. Les seuls changements à enregistrer consisteraient dans les concessions et facilités de toute espèce que le nouvel établissement pourrait accorder au public. Tout serait donc pour le mieux. Les actionnaires seuls étant supprimés et par conséquent les dividendes, il n'y aurait en moins que les *parasites* et les *prélèvements* sur le travail commun.

Il existe, en effet, une notion que l'on ne saurait trop faire connaitre : Le capital-actions de la Banque (182 millions et demi) ne joue aucun rôle, est d'une inutilité complète. Par suite, les dividendes moyens de *18 à 19 %* qu'il perçoit ne peuvent pas être justifiés par les services rendus. La preuve, c'est que ce capital dort bien tranquille, placé en rentes sur l'Etat et ne jouant aucun rôle dans les opérations de la Banque de France. Voilà bien d'étranges actionnaires ; leur capital jouit d'une complète sécurité ; il touche un intérêt de trois et quart pour cent. De plus, pour rémunérer les services qu'il ne rend pas et pour com-

penser des risques auxquels il n'est pas exposé, on lui alloue un dividende de 18 à 19 %.

On répondra peut-être qu'en cas de crise, ces rentes constitueraient une précieuse garantie du remboursement des billets. D'abord, remarquons que la baisse des fonds publics inévitable dans de semblables circonstances réduirait de moitié cette garantie. Cette garantie ne serait réelle que si les 182 millions et demi de capital étaient déposés en or dans les caves de la Banque, car la valeur de l'or est à peu près stable. Mais cette solution n'est pas pour plaire à Messieurs les financiers, parce que le métal précieux ainsi gardé en réserve ne *rapporte point d'intérêt*.

Du reste, l'expérience a prononcé. Deux fois la Banque de France a été sérieusement menacée : En 1848 et en 1870. Jamais on n'a été obligé de vendre les rentes du capital-action, dont la réalisation n'aurait pas suffi à conjurer tout danger. Les sommes ainsi obtenues auraient été englouties sans profit réel et sans diminuer l'intensité de la crise. Le salut est alors venu de l'Etat, qui a déclaré le *cours forcé des billets*. C'est le crédit national qui a sauvé celui de la Banque, c'est la richesse du pays, la bonne renommée de ses habitants, leur solvabilité bien connue, leur esprit d'ordre et de travail, qui ont été offerts comme garantie des billets.

En définitive, la Banque de France appelle l'Etat à son secours en cas de crise. Réduite à ses seules forces, elle est incapable de se défendre. Elle ne se maintient que par l'Etat représentant la nation entière.

Dans les périodes de calme et de tranquillité, elle perçoit les bénéfices de son monopole, sans aucun sacrifice sérieux au profit du public ou de l'Etat.

Voilà un étrange contrat, dans lequel tous les avantages sont d'un côté et toutes les charges de l'autre. C'est ce contrat que nos députés s'apprêtent à renouveler. On arguera des services rendus par la Banque à l'Etat pendant la période critique de 1870-71. Remarquons d'abord que ces services ne sont rien comparés à celui que l'Etat a rendu à la Banque, en la soutenant de son crédit et en la sauvant d'une ruine probable. Remarquons en outre que ces fameux services ont été pour la Banque une excellente affaire et une très heureuse spéculation. Les actionnaires, en récompense de leur patriotisme, ont fait le sacrifice de toucher un dividende de 360 fr. environ par action de mille francs, pour la période de 1870-71, au lieu de 180 fr. dividende moyen.

Le capital de la Banque étant inutile et n'ayant jamais rendu

aucun service dans aucune période difficile, les dividendes qui sont alloués à ce capital représentent une véritable spoliation du public. Car en définitive, quand le public remet à la Banque munie du privilège d'Emission, de bonnes valeurs commerciales d'une solvabilité certaine et qu'il reçoit en échange des billets de Banque, c'est le public qui fait crédit à la Banque. C'est lui, public, qui est possesseur d'une richesse *réelle* et qui reçoit en échange de la monnaie *fiduciaire*. Les billets émis n'ont de valeur que si le portefeuille des papiers escomptés est solide et à brève échéance. La valeur des billets de banque n'est qu'une *émanation* de la valeur même du portefeuille commercial. C'est donc le public qui fait crédit. C'est lui qui, les frais d'administration couverts et les rares pertes déduites, devrait toucher les bénéfices de l'affaire.

Le défaut de place nous empêche de présenter un certain nombre de citations empruntées à des financiers éminents, qui ont rappelé justement les Banques d'émission à l'humilité de leur rôle et rabaissé leurs prétentions.

Dans la discussion qui a précédé la loi du 31 juin 1840, (deuxième prorogation du privilège) Rossi, dans un rapport demeuré célèbre, envisageant la possibilité de la création d'une Banque d'Etat, se prononce contre cette idée en vertu de la seule raison suivante : « En France, dit-il, la majorité des départe-
« ments ne connait guère les billets de banque ; et s'ils voyaient
« paraître des billets émanés du gouvernement, ils ne seraient
« que trop disposés à les regarder comme des assignats. »
Avouons que cette seule et unique raison invoquée par Rossi pouvait être valable en 1840, mais qu'elle est aujourd'hui sans aucun fondement.

Nous ne croyons pas que M. Burdeau lui-même ose, dans la discussion qui s'ouvrira, combattre *en face* le système de la Banque nationale. Nous ne croyons pas qu'il essaie de refuter aucun des arguments ci-dessus. Il se contentera probablement, tout en rendant hommage au principe, de plaider l'inopportunité et les difficultés matérielles très considérables de son application, à cause de la situation actuelle de l'Europe. Devant la Chambre, les intérêts de la Démocratie seront encore une fois sacrifiés.

Battus sur ce premier point, les rares républicains qui restent encore debout devant l'oligarchie financière, pourront résister une dernière fois en demandant à la Banque des concessions beaucoup plus considérables que celles qui lui sont imposées par M. Burdeau. Ce dernier, en effet, se contenterait, à part un certain nombre d'améliorations de détail consenties au profit du public

ou de l'Etat, d'une contribution annuelle de 2 millions et demi versé au Trésor, à partir de la prorogation du privilège. Il est vrai que « la Banque d'Angleterre paye, sous forme de droit « d'émission, une contribution de 4 millions et demi. La Banque « de Belgique abandonne à l'Etat un quart de son bénéfice après « distribution de 6 0\|0 aux actions ; et cette formule appliquée à « la Banque de France donnerait environ 1.300.000 fr. à l'Etat. « Enfin la Banque d'Allemagne qui n'a attribué à l'Etat de 1876 « à 1888 que 2.370.000 fr. en moyenne par an, a fait espérer, « mais rien garantir, un tribut annuel de 3.900.000 fr. »

Les Banques des pays voisins fournissent donc à l'Etat une somme bien plus considérable que celle qui est demandée par notre rapporteur.

Pourquoi cette différence? La raison est vraiment *extraordinaire*. La voici, par exemple pour la Banque d'Angleterre. Le taux moyen de l'escompte pour la Banque d'Angleterre a été plus élevé, de 1885 à 1891, de 0 fr. 11 centimes pour cent que celui de la Banque de France, ce qui représente pour notre commerce un bénéfice annuel de 3.820.000. Cet acte de générosité spontanée à l'égard du commerce, expliquerait la modestie de la somme exigée par l'Etat.

M. Burdeau, aveuglé par sa subite sympathie pour les gros financiers, fait ici un raisonnement *étrange*. Il nous représente le taux de l'escompte comme chose arbitraire, modifiable, que chacun peut fixer à son gré et suivant ses caprices. Si la Banque de France prélève un escompte moindre, c'est un effet de sa bonté et non des circonstances économiques. C'est à peu près comme si les rentiers venaient réclamer une exemption quelconque de taxe en vertu de l'argument suivant : Au commencement du siècle nous percevions 6 0\|0 des capitaux prêtés à l'Etat. Aujourd'hui nous nous contentons de 3 1\|4 %. Voyez notre désintéressement. Nous avons fait à l'Etat une très grande concession. Qu'il se montre reconnaissant à son tour en nous allégeant de certains impôts. Vous ne manqueriez pas de répondre : Pardon, si vous ne touchez plus que 3 % de votre argent, ce n'est pas par un acte spontané, libre, par un effet de désintéressement ou de patriotisme ; c'est uniquement par nécessité. Le taux de l'argent a baissé et baisse sans cesse. C'est ce phénomène naturel, c'est cette loi économique sur laquelle nous ne pouvons rien, qui réduit malgré vous et contre vous votre revenu.

L'escompte n'est que le prix du loyer de l'argent. Le même raisonnement lui est applicable.

Nous avions cru jusqu'à présent, avec l'unanimité des économistes et des financiers, que le taux de l'escompte dans un

pays était un phénomène en rapport avec l'état des affaires dans ce pays, avec sa situation économique générale, avec l'abondance de ses capitaux, avec la quantité de son numéraire. Nous pensions aussi que lorsque la Banque de France élève le taux de son escompte c'est par nécessité. Avertie par le cours du change qui devient défavorable (le papier sur l'étranger se négociant au-dessus du pair parceque les *paiements à faire à l'étranger sont beaucoup plus importants que les paiements à recevoir)* la Banque élève le taux de son escompte. Par ce moyen, elle diminue beaucoup le papier qu'on lui présente à escompter, elle diminue aussi par conséquent le nombre des billets en circulation (puisqu'elle fait l'escompte par ses billets). En restreignant sa circulation fiduciaire, elle restreint également le nombre de billets de Banque qui seront présentés à son guichet pour être convertis en or et servir à effectuer des paiements sur l'étranger qui se font en or. Elle défend donc son encaisse. — Son intérêt bien entendu la guide.

Quand elle diminue le taux de l'escompte, c'est encore parceque la situation générale des affaires le permet et c'est aussi le souci de son intérêt qui l'y pousse. Recevant moins de papier commercial à escompter, elle gagne moins parcequ'elle fait moins d'affaires. Aussi dès que le cours du change le permet, et qu'elle n'y voit aucun danger, elle abaisse le taux de l'escompte. Le papier afflue et les bénéfices augmentent. En tout ceci, nous ne voyons rien qui ressemble a une concession gracieuse. Il faut vraiment que la cause soit bien mauvaise, pour qu'un homme de la valeur de M. Burdeau, ait pu se servir d'une argumentation aussi sophistique.

Concluons donc que la contribution de deux millions et demi demandée à la Banque de France est complètement insuffisante et qu'on ne peut, même en se plaçant au point de vue le plus bourgeois, justifier sérieusement la modération d'une telle demande.

Dans un des derniers paragraphes de son rapport, M. Burdeau repousse l'enquête monétaire demandée par Antide Boyer. C'eût été cependant le seul moyen de vérifier s'il est vrai, comme Chirac l'a avancé avec force preuves à l'appui dans son livre si intéressant : *Où est l'argent ?*, que l'encaisse or de la Banque n'existe plus et que les bilans publiés sont mensongers.

Du reste, nous suivrons cette discussion et nous ne manquerons pas de taper sur les doigts des députés, qui dans leur zèle capitaliste, viendront nous débiter des histoires ; et nous montrerons qu'il n'y a de solution honnête et efficace que dans la solution socialiste, c'est-à-dire dans la *nationalisation du crédit*.

A. Delon.

LA RELIGION

D'APRÈS UN ÉCONOMISTE (1)

Il méritait ici mention spéciale ce livre, signé d'un nom dont s'enorgueillit l'économie politique libérale. A dire vrai, les qualités ordinaires de M. de Molinari, finesse d'observation, méthodisme rigoureux, clarté d'exposition nous faisait *à priori* considérer comme particulièrement agréable la tâche de le suivre dans son incursion sur le domaine religieux. C'est dans un complet oubli des attaques souvent injustes dirigées par lui contre le socialisme, avec dans l'esprit des préventions plutôt favorables, que nous avons abordé l'examen du livre de notre éminent adversaire. Une analyse minutieuse, détaillée, d'une œuvre de cette importance eut sans doute présenté intérêt mais nous eût entraîné beaucoup trop loin hors des limites ordinaires d'une étude bibliographique ; à regret donc nous avons dû passer sous silence, non seulement les questions de détail, mais encore certaines affirmations qui appelaient discussion.

Avant d'entrer dans l'analyse qualitative des matériaux employés à l'édification de l'œuvre, je vais m'efforcer d'en tracer le plan général, d'en donner une aperception synthétique.

Les dures conditions de l'existence, l'épouvante ou la joie qui lui vienne des phénomènes naturels font naître en l'homme le sentiment religieux. Ce sentiment qui a été, en s'épurant, en s'élevant en même temps que s'accomplissaient les autres progrès, progrès économiques surtout, a été la « faculté civilisatrice » de la race humaine. Sans lui, cette race ne se fut guère élevée au-dessus du niveau des autres races animales. Au sein

(1). *La Religion*, par M. de Molinari. Paris, Guillaumin, prix : 3 fr. 50.

des sociétés primitives, alors que les autres moyens de répression n'existaient pas encore ou étaient à l'état rudimentaire et par suite à peu près sans efficacité, les religions, au moyen des récompenses ou châtiments extra-terrestres ont assuré l'ordre avec un minimun de frais. Dans le bilan des religions l'actif l'emporte considérablement sur le passif. Le sentiment religieux est en décadence ; doit-on en conclure que le rôle de la religion soit terminé ? M. de Molinari ne le pense point.

La crise sociale actuelle, une des plus graves qu'ait traversée l'humanité, a des causes purement morales ; pour la multitude : incapacité et insuffisance du gouvernement collectif ; pour les classes dirigeantes : intempérance et malhonnêteté du gouvernement collectif. C'est donc une réforme morale qu'il s'agit d'accomplir. D'une part, éclairer la conscience sur les vices, les imperfections du *self-government* individuel et du gouvernement collectif, délimiter les droits et les devoirs de chacun, voilà pour l'économie politique ; d'autre part, fortifier, armer cette conscience contre les suggestions de l'intérêt et des passions, à la religion seulement doit incomber cette seconde tâche. La nécessité de l'intervention religieuse ainsi démontrée, dans quelles conditions le culte et ses ministres devront-ils être placés pour que dans l'œuvre de rénovation morale le sentiment religieux puisse avoir son maximum d'influence ? Indépendance vis-à-vis de l'Etat, liberté absolue d'association, droit de propriété sans limite d'étendue ou de durée, répond M. de Molinari.

Si cet ouvrage devait porter un sous-titre, nul ne saurait mieux lui convenir que celui de : *La Religion devant la science économique.* Des deux personnalités qui sont en M. de Molinari, le croyant et l'économiste, la première, dans la plus grande partie de l'ouvrage, se trouve évincée par la seconde.

Aux questions religieuses, sans s'effrayer des possibles déductions, M. de Molinari applique une méthode d'investigation purement scientifique ; avec une louable indépendance de savant seulement soucieux de claires démonstrations, il use largement de la terminologie économique ce qui, aux yeux de gens très susceptibles à l'endroit des choses religieuses, constituera un maximum d'irrespect.

Les premiers chapitres en lesquels, pour les sociétés humaines primitives, M. de Molinari étudie la nature, le développement du sentiment religieux, l'origine du culte, ses transformations successives, sont d'une lecture facile et fructueuse ; à chaque page y apparait le constant souci chez l'auteur de toujours rester dans la vérité sociologique. M. de Molinari s'attache longuement à faire ressortir l'étroite interdépendance du

progrès économique et du progrès religieux, celui-ci résultant de celui-là.

Dans *Religion* les croyants deviennent des « consommateurs de services religieux » dont les sorciers, les prêtres seront les « producteurs » ; *à priori*, à de telles expressions il est aisé de comprendre que la religion va être quelque peu traitée en marchandise, très normal dès lors qu'à travers les siècles le produit social religion subisse sur le marché des lois économiques et au premier rang celle de l'offre et de la demande. La justification des principes de l'économie libérale par l'évolution religieuse, telle est la trame même de l'œuvre qui prend ainsi un aspect uniforme,quelque chose comme un problème d'algèbre ou de trigonométrie dans lequel, par une cascade d'équations, plus ou moins rigoureusement déduites les unes des autres, on arrive à la formule de résolution. Par ce procédé simpliste, qui, s'il présente de très réels avantages, n'est pas appliqué à un phénomène social aussi complexe que la religion sans entrainer de graves inconvénients, la tâche du critique se trouve réduite à la vérification des différentes propositions et au rejet de celles qui, après consciencieux examen, ne sembleraient pas admissibles.

Il faut tout d'abord reconnaitre que les constatations de l'histoire apportent en général à l'économiste l'appoint de leur autorité. Ces constatations entrainent parfois un jugement sévère du rôle des religions ; M. de Molinari ne les écarte point pour cela ; il sera d'autant moins disposé à les écarter qu'elles serviront plus directement à la consolidation de sa thèse. Il ne craindra pas de reconnaitre que dans les luttes du christianisme et du paganisme, les chrétiens dans l'ardeur de leur foi, se montraient moins tolérants que les païens et il trouvera fort juste que les Antonins n'aient pas hésité à sévir contre un culte pareillement envahisseur, autoritaire, intolérant ; il reconnaitra également qu'au Ve siècle,lors de l'invasion des barbares,le clergé chrétien,en s'efforçant de se concilier ces derniers,était mu autant par le désir de conserver ses privilèges et ses biens, que par le sentiment de prosélytisme ; avec même franchise il expliquera la violence du christianisme dans la répression des schismes, par cette raison, que ce n'était pas pour le maintien de tel ou tel dogme que luttait le clergé, mais bien pour les avantages matériels qu'il trouvait dans la jouissance du monopole.

Il serait facile, avec *Religion* de continuer encore la série des citations qui attestent de la justesse et de l'impartialité de jugement de M. de Molinari, mais ne pouvant, en cette analyse, aborder que les points principaux, nous devons dès à présent signaler ceux qui offrent matière à discussion.

Sous silence nous passerons les chapitres en lesquels M. de Molinari s'attarde à démontrer l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ; ils ne renferment aucun aperçu original, aucun argument nouveau et nous ne sommes pas éloigné de penser qu'à leur suppression le livre de M. de Molinari n'eut rien perdu.

Quand M. de Molinari fait ressortir l'étroitesse des rapports qui unissent le progrès du sentiment et du culte religieux à tous les autres progrès et particulièrement au progrès économique, quand il montre le sentiment religieux s'élevant, s'épurant à chaque poussée du progrès, il ne fait que développer un des premiers axiomes de sociologie et sur ce terrain il est irréfutable. Mais si, après avoir reconnu la subordination du progrès religieux au progrès économique, la tendance à l'immobilisme,caractère commun aux religions, M. de Molinari peut considérer, ainsi qu'il le fait en des pages qui ne sont pas les moins intéressantes de son livre, la foi religieuse comme « premier véhicule de la conservation des sociétés humaines », peut-il, sans contradiction faire de cette foi religieuse « l'indispensable véhicule du progrès » des mêmes sociétés ?

Etablissant le bilan des religions afin de rechercher si dans le passé de l'humanité leurs bienfaits l'emportent sur leurs naissances, M. de Molinari donnera des articles de leur actif une longue énumération que nous ne saurions admettre sans modifications. Est-ce bien à l'actif des religions qu'il convient d'inscrire le dogme déprimant de la résignation aux douleurs, aux injustices terrestres dans l'espoir de paradisiaques compensations ? N'y a-t-il pas lieu d'opérer un virement ? Quant au passif religieux, à ce passif si rempli de hontes, d'iniquités, de crimes de toute sorte, dont, par le seul catholicisme, presque tous les articles sont ensanglantés, M. de Molinari l'expédie en une demi-page, terminée par cette affirmation : « Mais si haut qu'on puisse l'évaluer, ce passif des religions ne forme certainement pas la centième partie de leur actif ».

Sur la crise sociale actuelle la théorie de M. de Molinari peut être ainsi résumée : Les causes de la crise son morales, donc moraux devront être les remèdes. Or, l'économie politique et la religion apparaissent comme les seuls remèdes efficaces, la conclusion est toute dégagée.

Nous n'insisterons pas sur ce point pour établir l'inexactitude d'une telle conception de la crise actuelle ; pour en définir le véritable caractère, le lecteur curieux pourra lire avec fruit l'exacte et éloquente définition que Benoit Malon en a donnée dans le *Socialisme Intégral* (1re partie) ; pour l'instant nous

bornerons notre tâche à rechercher comment M. de Molinari a pu être amené à n'attribuer à cette crise que des causes morales ; déjà, en retraçant dans ses grandes lignes la thèse de M. de Molinari, nous avons dit qu'il faisait consister ces causes, en ce ce qui concerne la multitude, dans l'incapacité et l'insuffisance, du *self-government*, pour les classes dirigeantes, dans l'intempérance et la malhonnêteté du gouvernement collectif. Incomplète peut-être mais du moins juste, impartiale, la critique du gouvernement collectif de la classe au pouvoir ; si pour établir la prétendue incapacité gouvernante des prolétaires, M. de Molinari eut conservé cette même impartialité il n'eût pas écrit : « Tandis que l'accroissement de la puissance productive multipliait la richesse, l'ivrognerie, l'imprévoyance, la paresse, le mépris des devoirs de famille multipliaient le paupérisme et grossissaient le contingent de la criminalité ».

Ce qu'il y a d'injuste, de révoltant dans cette phrase est au-dessous d'une réputation, nous ne retiendrons que l'*erreur* sociologique qu'elle renferme. Cette erreur qui, pour la dernière partie du livre, vient rompre l'extérieure harmonie des déductions est d'autant plus apparente que l'ordinaire méthode analytique de M. de Molinari la rendait absolument impossible. Chaque fois, en effet, que M. de Molinari est conduit à préciser les facteurs déterminants ou modificateurs d'un phénomène social quelconque, familial, religieux, artistique, etc., il nous fait assister à un véritable travail de dissection, recherchant, dans l'enchevêtrement de l'organisme social, les causes premières, en un mot la ou les raisons économiques.

Mettant en parallèle le polythéisme et le christianisme afin de dégager les avantages de ce dernier, avantages qui grâce au concours de circonstances politiques extrêmement favorables amèneront fatalement son triomphe, M. de Molinari passera rapidement sur la supériorité morale du christianisme initial pour bien mettre en relief sa supériorité économique qu'il résumera en cette phrase d'un laconique sans façon : « En un mot, le paganisme était une religion chère, le christianisme était une religion à bon marché ». Plus tard lorsque M. de Molinari sera appelé à étudier les causes de la réforme, se contentera-t-il pour l'explication de la protestation luthérienne, de faire valoir les causes morales immédiates telles — le relachement, la corruption, l'avilissement du clergé catholique ? Non. M. de Molinari ne limitera pas son enquête à l'exacte connaissance de ces troubles moraux superficiels, il recherchera les causes de cette décadence du clergé catholique et il les trouvera dans l'exercice du monopole religieux — raison économique par excellence.

Pourquoi lorsqu'il s'est agi de la crise sociale actuelle M. de Molinari a-t-il renoncé à son habituelle méthode d'investigation ? Pourquoi a-t-il voulu voir dans « l'ivrognerie l'imprévoyance, la paresse, le mépris des devoirs de famille » les causes principales du paupérisme et de l'accroissement de la criminalité ? Pourquoi ne pas avoir aussi cherché à mettre en lumière la cause économique de ces perturbations morales qui ne sont pas, comme M. de Molinari semble vouloir le faire entendre, l'apanage exclusif des classes ouvrières ; on peut les observer aussi et combien intenses au sein des classes dirigeantes sans que pour ces dernières on puisse invoquer les atténuantes circonstances économiques qu'on a — je ne dirai pas le droit, mais le devoir — d'invoquer toujours en faveur des classes ouvrières ?

A toutes ces interrogations une seule réponse suffira.

Le procédé logique d'analyse qui, dans l'exemple précédemment cité, entrainait la condamnation du monopole, devait, appliqué à la crise sociale que nous traversons, amener M. de Molinari à condamner également un régime économique dont il est, par ses vastes connaissances, par son incontestable talent un des plus robustes champions. Très compréhensible dès lors que M. de Molinari ait préféré un chemin détourné, à l'autre, à celui de la vérité dans lequel souvent nous nous sommes engagé avec lui, qui, aboutissant à la négation du caractère purement moral des causes de la crise, infirmait, étant donné l'allure syllogistique des derniers chapitres, la plupart des déductions de M. de Molinari sur la nature des remèdes à y apporter.

M. de Molinari considère comme conditions nécessaires du progrès religieux, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, droit absolu de propriété. Une telle formule, de bonne orthodoxie libérale, se trouve justifiée par l'évolution religieuse dans le passé ; appliquée — mais avec équité — au présent, elle causerait à ses inspirateurs de cruels mécomptes.

M. de Molinari en trouverait un indice dans l'accueil fait à ses conclusions par la presque unanimité des « producteurs de services religieux » et des politiciens qui ont pris en main les intérêts de l'autel. Pour être souvent en contact avec elles, ils connaissent suffisamment l'esprit des masses pour savoir que du jour où l'Etat n'alimenterait plus leur escarcelle, la plupart des membres du clergé ne tarderaient guère à être réduits à la plus misérable des conditions ; il n'est pas douteux que seul l'instinct collectif de conservation les pousse à s'accrocher désespérément à l'Etat dont ils retirent ressources matérielles et influence. La vanité de leurs efforts est évidente.

Comme l'a très justement écrit un publiciste protestant :

« Quand une religion est morte, c'est-à-dire quand les consciences l'ont dépassée, elle ne se transforme plus (1) ». Quand le développement, le perfectionnement du supérorganisme social entraine la suppression d'une fonction sociale quelconque, n'est-ce pas s'illusionner étrangement qu'espérer la survivance des organes par lesquels elle s'accomplissait? Je sais bien que M. de Molinari ne croit pas à la suppression de la fonction religieuse, mais par cela même qu'il a reconnu que l'élite de l'espèce humaine obéissait au dehors de toute considération d'opinion, de répression, de religion n'a-t-il pas lui-même laissé entrevoir la possibilité de sa suppression.

Lecture achevée, *Religion*, malgré les fondamentales divergences signalées, nous laisse l'impression d'une très curieuse étude d'anatomie sociale; le style sobre, précis dont M. de Molinari vêt ses pensées n'est pas le moindre charme de ce livre.

Maxence Roldes.

---

(1) A. Coquerel : *Les premières transformations historiques du Christianisme.*

LA FORTUNE MOBILIÈRE

DANS L'HISTOIRE

Sous ce titre, et sous la signature de M. le vicomte G. D'Avenel, La *Revue des Deux-Mondes* vient de commencer la publication d'une série d'études, qui seront certainement curieuses à plus d'un titre.

M. le vicomte d'Avenel a, en effet, mis la main sur une mine de renseignements ; ses observations, ainsi qu'il le dit lui-même « ont « pour fondement solide les prix anciens des verres, des denrées, des « salaires, et de toutes les marchandises imaginables, réunis par lui, « au nombre d'environ *quarante mille* et classés en un certain nombre « de groupes ou tableaux distincts, après avoir été convertis en francs « et ramenés aux mesures actuelles du système métrique. »

Ces *quarante mille documents* étant échelonnés sur un espace de *six siècles* : — de l'an 1200 à l'an 1800 !

Or, c'est sur ces bases que l'auteur nous annonce avoir établi une série d'observations et de constatations des plus intéressantes, tendant à rechercher si le sort du Français de 1892 est différent de celui du Français de 1789, de 1700, de 1600, de 1500, etc.; dans quelle mesure il est différent ; si, enfin, cette différence est en bien ou en mal ; en pire ou en mieux ?

Le problème est, on le voit, des plus attrayants ; au point de vue de notre histoire sociale ; au point de vue de la position actuelle de la question sociale, sa solution contiendrait, à coup sûr, les plus salutaires enseignements.

Mais pour se diriger, *sans erreur*, au milieu de tous les faits, de tous les chiffres, — d'aucuns étant contradictoires — quelle dose de travail et quelle puissance de précision est nécessaire !

Nous aurions souhaité rencontrer ces deux éléments : « dose et puissance » en quantités égales dans l'étude de M. le vicomte d'Avenel ;

et ce n'était pas trop exiger qu'y vouloir trouver une règle, une loi, un criterium formulés avec une clarté suffisante et une logique irréfutable — mathématique — dirais-je ! puisqu'il s'agissait de *mesurer* des situations dans lesquelles le rôle des échanges, et par conséquent du medium des échanges, le numéraire, joue un rôle très prépondérant.

Malheureusement il n'en est point ainsi, si M. le vicomte d'Avenel a, réellement, beaucoup travaillé, en revanche il a mal précisé.

Entrainé, à son insu, vers des conclusions presque révolutionnaires, on dirait qu'il sait méfié, qu'il s'est raidi, dès les premières lignes de son œuvre, contre toute tendance franchement sociale, fermant les yeux pour ne pas voir, et annonçant cette intention dans la phrase suivante :

« Une conclusion de ces recherches, qu'il importe de signaler « tout d'abord, dit-il, c'est que les faits politiques ou sociaux et les « phénomènes économiques sont *indépendants* les uns des autres... ce « que de *mauvais gouvernements* ont possédé sans le chercher... de *bons* « *gouvernements* le chercheront avec zèle et bonne fois sans l'obtenir... »

On comprend toute l'importance que peut avoir pour un conservateur du système capitaliste le principe ainsi posé.

Inutile de s'adresser aux gouvernements, ils ne peuvent rien ; « alors même, que rien ne serait libre dans un État, le prix des choses « le demeurerait néanmoins, et ne se laisserait asservir par quiconque »; dit textuellement, notre auteur. Donc il ne sert de rien de légiférer ; ce sont des puissances hors de la portée du peuple et de ses gouvernants qui font les situations prospères ou malheureuses.

Donc mortels, résignez-vous ; *on ne peut rien pour vous !*

Ce fatalisme presque mahométan, étonnerait sous la plume d'un homme qui a fait les chiffres et qui affirme avoir médité sur la succession des événements historiques, si on ne s'apercevait bientôt qu'il est le résultat d'une lecture malsaine, prise au sérieux, acceptée en bloc sans réflexion suffisante, car l'auteur avoue avoir puisé ses impressions dans le « lumineux » ouvrage de M Paul Leroy Baulieu, intitulé : « *Essai sur la répartition des richesses.* »

Dès lors tout s'explique : « le laisser faire et le laisser passer » sont bien la formule du fatalisme économique, ne pas troubler ce laisser faire, doit être la préoccupation des gouvernements, des bons — bien entendu.

C'est de l'anarchie !

D'ailleurs, je n'exagère pas, notre auteur nous le dit sans ambages :

« Quoi qu'il soit en théorie, du *devoir* de la politique de chercher « à augmenter par des mesures législatives, le bien-être du plus grand « nombre, il n'est pas pratiquement en son *pouvoir* de réaliser cette « augmentation, non pas même d'y influer sérieusement, et la seule « chose qu'elle puisse faire, c'est de ne pas entraver, par des tentatives

« incohérentes, l'accroissement spontané du bien-être que le libre jeu « des forces économiques procure de nos jours à l'ouvrier ».

Je crois avoir résumé fidèlement la pensée de M. le vicomte d'Avenel ; j'ai donc maintenant le droit de porter la sape dans ses théories, et, à mon grand regret, de le prendre en flagrant délit d'incohérence, d'abord, et d'ignorance ensuite, deux défauts impardonnables à un écrivain qui a la prétention de nous apporter la solution de l'un des plus grands problèmes qui puissent intéresser les nations et les empires — par conséquent l'humanité tout entière.

J'ai dit plus haut, avec quel soin particulier notre auteur a voulu établir l'absence de toute solidarité entre les faits sociaux et les faits économiques.

Hé bien ! M. le vicomte d'Avenel est d'autant plus coupable d'avoir ainsi mis hors de cause la gestion des intérêts communs, que lui-même a constaté, au cours de son étude, la solidarité qu'il avait niée au début.

Parlant des phénomènes qui ont accompagné l'avénement de Henri IV et constatant l'immense misère publique devant les disproportions de prix les plus considérables, il ajoute, — au courant de la plume, comme un aveu échappé à sa conscience — la phrase suivante :

« Ce changement de rapport de la valeur des marchandises « *entre elles*, a eu des conséquences sociales incalculables ».

Il y a donc solidarité entre les faits sociaux et les faits économiques, puisque *un changement de rapport de la valeur des marchandises*, suffit à amener des *conséquences sociales incalculables ;* et nous voilà bien loin de la théorie posée au début, à savoir : « *que les faits politiques ou « sociaux et les phénomènes économiques sont indépendants les uns des « autres* ».

Ce cri sorti spontanément de la conscience de notre écrivain, suffirait à juger la sincérité des constatations fatalistes qu'il nous présente, comme étant le résultat *d'observations faites sur les bases solides de ses quarante mille dossiers;* mais il nous faut plus encore.

Il nous faut établir que ce n'est pas à la légère qu'il faut se hasarder à « faire parler les chiffres » et que c'est en pareille matière surtout qu'il faut posséder un véritable savoir, parceque rien *moins que les chiffres*, ne se prête aux raisonnements faux et au manque de précision et de logique.

Dans le but tout à fait naturel de trouver une *commune mesure* aux valeurs mobilières dont il se prépare à nous donner l'histoire, M. le vicomte d'Avenel s'est préoccupé tout d'abord d'établir ce qu'il appelle le *pouvoir de l'argent*. — C'est même ce *pouvoir*, qui fait l'objet de la première partie de son œuvre, et pour lui est comme une sorte de préface.

Après avoir réduit en francs — ayant pris le métal en poids et non

en valeur — les diverses monnaies inscrites sur les quarante mille dossiers en question, notre auteur a recherché qu'elle a pu être à diverses époques la *capacité d'échange* d'un même poids de métal.

Cette capacité d'échange — notre auteur écrit plus volontiers : capacité d'achat — est ainsi déprimé par lui :

« Nul n'ignore, écrit-il, que l'on entend par *pouvoir de l'argent* — « et par là, l'on désigne indistinctement les deux métaux ménagés, — « le rapport de la valeur de l'or ou de l'argent fin d'une époque, à la « valeur de l'or ou de l'argent fin d'une autre époque, prise pour terme « de comparaison. Quelle somme de richesses représentait le kilo- « gramme d'argent, de 1300, de 1500, de 1700 ? Quelle est celle que « procure aujourd'hui le même kilogramme d'argent ? »

Voilà la question posée. Mais ce n'était là qu'un premier terme, il fallait, à notre auteur, une règle pour opérer ses comparaisons, fort embarrassé, et peu soucieux de remarquer les différences *sociales*, c'est-à-dire les isolements ou les agglomérations d'individus, il s'est réfugié avec quelque effarement dans la *brutalité* que les économistes ont étrangement qualifié de « loi de l'offre et de la demande, » et il a posé les..... principes suivants :

« Nous, nous sommes, à la fois, producteurs et consommateurs...

— Ce qui est faux.

« Les productions des uns sont les consommations des autres, et « réciproquement.

— Que produit le rentier ?

« Rien par conséquent... Nous sommes d'autant plus riches, ou « d'autant plus aisés que nous *vendons plus cher* nos marchandises... « et que nous *achetons meilleur marché* les marchandises d'autrui. »

— Notre auteur aurait prudemment agi s'il avait pris soin de nous définir les mots dont il se sert.

Qu'est qu'il entend par être riche ?

Est-ce de pouvoir *réaliser beaucoup de profits* — *écart* entre la *vente* et *l'achat* — afin de les mettre en réserve, parcequ'ils dépassent notre consommation annuelle ?

Ou bien est-ce de pouvoir *consommer* tout ce dont nous avons besoin matériellement et moralement, sans que notre consommation d'une année diminue notre consommation de l'année suivante

Être *riche* c'est être abondant en choses nécessaires, utiles et agréables, sans que l'effort pour obtenir cette abondance nuise à la santé, à l'hygiène et à la vie.

Il n'y a donc rien de commun entre les profits accumulés et la véritable richesse.

Partant de prémisses aussi aventureuses, ayant dans l'esprit cette juiverie *d'acheter bon marché et vendre cher*, notre auteur ne pouvait manquer d'arriver à une conclusion monstrueuse d'illogisme, et dont voici les étapes :

1° Les marchandises augmentent de prix pour deux motifs : ou parce qu'elles deviennent plus rares, ou parce que l'argent devient plus abondant.

2° De même, les marchandises diminuent de prix, ou parce qu'elles deviennent plus abondantes, ou parce que l'argent devient plus rare.

3° On ne peut rien conclure relativement à la prospérité publique, ni de la *diminution* du pouvoir de l'argent ni de l'immobilité de ce pouvoir ; puisqu'il se trouve diminuer ou demeurer immobile, aussi bien dans les moments de crises (?) que dans les moments de progrès (?).

4° On ne peut conclure davantage de *l'augmentation* du pouvoir de l'argent puisqu'elle peut provenir de la très grande abondance des marchandises, aussi bien que de la très grande rareté du métal et que dans la première hypothèse (abondance de marchandise) elle est un indice de prospérité, et, dans la seconde (rareté du métal) elle est un indice de malaise.

5° L'augmentation du pouvoir de l'argent indique un état de gène lorsqu'elle vient à une moindre abondance de métal ; parce que le métal ne diminue pas effectivement, mais il rentre dans les poches, dans les coffres ou dans les bas. Et cette disparition factice de l'or et de l'argent, qui en cause le renchérissement, n'est autre que le resserrement du crédit.

6° Quant à la diminution du pouvoir de l'argent, elle est signe de crise si elle provient de la rareté des marchandises ; et elle ne signifie rien si elle provient de l'abondance des métaux précieux.

Quiconque aura suivi l'auteur à travers les six paragraphes qui précèdent, ne pourra s'empêcher d'y découvrir la trace de tergiversations, d'hésitations, et finalement de décisions absolument empiriques, parce que faute de voir les choses sous leur vrai jour, faute d'avoir précisé le sens des mots *richesse*, *crise* et *prospérité*, toutes les *idées* heurtant les *faits* ont causé dans le cerveau de l'écrivain un brouhaha auquel il n'a pas su échapper — d'où son incohérence.

Pour M. le vicomte d'Avenel, quand il écrit qu'il y a abondance de marchandises, ou abondance de métal, il lui apparait que *tout le monde* a pu participer à la répartition de cette abondance, et il ne lui vient pas à l'esprit que suivant les époques et — ne lui en déplaise — suivant les régimes, il y a toute une catégorie de gens pour qui l'abondance de marchandise ou l'abondance de numéraire sont deux circonstance absolument négligeables.

M. d'Avenel paraît croire *que tout le monde* a un égal besoin d'un medium d'échange ; que *tout le monde* peut se le procurer aisément quand il a y abondance, difficilement quand il y a rareté.

Il pousse même l'irréflexion, en pareille matière, jusqu'à écrire les deux phrases suivantes :

« Je passe intentionnellement sous silence, dans cette revue les

« prix au XVIII[e] siècle, le système de Law, *parce qu'il n'a eu aucune* « *influence appréciable sur le pouvoir d'achat des métaux précieux* ».

Et plus bas :

« Les cours extrêmement variables des assignats, selon les années « et selon les provinces..... en *s'attachant exclusivement aux sommes* « *payées en numéraire*, on remarque que la création du papier numé- « raire, suivie de sa dépréciation, fit monter le pouvoir de l'argent « d'une façon extraordinaire, au rebours de ce que l'on voyait sous « Louis XVI ou il baissait constamment ».

Ainsi, notre auteur constate que sous Louis XVI le pouvoir de l'argent — c'est-à-dire qu'une même quantité de métal procurait *moins de marchandises* ; — que sous le régime des assignats ce *pouvoir montait*, — c'est-à-dire qu'une même quantité de métal, procurait *plus de marchandises* — et il continue à croire que le système de Law n'a exercer *aucune influence* appréciable sur le pouvoir d'achat des métaux précieux !

Hâtons-nous de quitter ces contradictions qui n'ont rien d'« économiques » et posons nettement la question que n'a pas même entrevue M. le vicomte d'Avenel.

Au début de l'époque féodale, le territoire national comprenait : d'une part, des travailleurs payés en nature, d'autre part des seigneurs consommant directement le produit de leur fond. (1).

A ceux-là, le numéraire était presque inutile, au moins en ce qui concerne la *grosse dépense* de *l'époque actuelle*, le salariat de la main d'œuvre. »

Si M. d'Avenel avait tenu compte de cette circonstance, il aurait vu que la *quantité de personnes* usant d'un *medium d'échange*, que le *morcellement de la propriété terrienne*, que l'*affranchissement des communes*, que la *St. Barthélemy*, que *les exécutions de 1793*, ont tous influencé directement *l'usage* d'un medium d'échange, en élargissant, resserrant tour à tour le nombre de ceux qui ne suffisant pas à eux-mêmes, en puisant dans leur fond terrien, ont dû exploiter les besoins des autres ; que la division de la production a multiplié le nombre des *échangeurs* usant du métal, et que suivant le nombre de ceux qui avaient conservé les moyens de prélever, *sous une forme quelconque*, le total de leur consommation annuelle, sur la masse des travailleurs, sans rien produire en échange, suivant ce nombre et surtout la puissance de ce nombre, disons-nous, le *pouvoir de l'argent* a *monté ou baissé*.

Monté, c'est-à-dire que la même quantité de métal procurait *plus*

(1). Même aujourd'hui, sur les valeurs locatives des *immeubles un tiers*, environ, ne *représentent aucun mouvement de numéraire*, les propriétaires *se payent en jouissance*, le revenu de leurs maisons.

de consommation quand le *nombre des échangeurs* augmentait, la puissance des *préleveurs* DIMINUAIT.

Baissé, c'est-à-dire que la même quantité de métal procurait *moins de consommation*, quand le nombre des *échangeurs diminuait*, la puissance des *préleveurs* AUGMENTAIT.

Il aurait vu, également, étant donné la lutte entre *échangeurs* et *préleveurs* et le rôle prépondérant de ces derniers, que les arrivages de métaux précieux, la fécondité des mines, d'une part, l'abondance des marchandises, la fécondité des récoltes ou l'activité du travail, d'autre part, n'ait aucune action directe sur le *pouvoir de l'argent* pris dans son sens absolu.

Que les *préleveurs* se trouvant en fait les seuls directeurs de la production et de la consommation, au fur et à mesure que le nombre des échangeurs de métal croissait, ont fait eux-mêmes varier le *pouvoir de l'argent* sans que jamais il en soit résulté un adoucissement à l'effet indispensable à la vie du « travailleur » d'aujourd'hui, du serf, demi-serf ou campagnon d'autres fois.

Mais, s'il avait vu tout cela, M. le vicomte d'Avenel n'aurait pas pu écrire que les faits sociaux étaient indépendants des faits économiques, et il aurait été au contraire, entraîné à la plus révolutionnaire des conclusions, — ce qu'il ne voulait à aucun prix, tout en désirant ardemment faire étalage devant les lecteurs de *la Revue des Deux-Mondes*, de ses quarante mille dossiers, et du très grand travail qu'à coup sûr lui a coûté leur coordination, après le calcul de conversion des anciennes monnaies.

Il faut, dans tous les cas, lui savoir beaucoup de gré d'avoir accompli une besogne aussi aride qui aura certainement une utilité ; car grâce à elle la science sociale possèdera un champ d'investigation très nouveau et très intéressant.

Sans doute, M. le vicomte d'Avenel sera un peu surpris de constater, un jour, qu'il aura fourni au socialisme une arme nouvelle contre ce « désordre » social dont il proclame les beautés ; mais s'il est véritablement épris de la science, — ce que je crois, pour ma part, fermement, — il pardonnera volontiers à ses adversaires, lorsqu'il se rendra compte lui-même, que les conséquences tirées, l'auront été, avec une logique serrée et irréfutable, des chiffres mêmes qu'il aura publiés.

Sans doute, il faudra vérifier les totaux obtenus par notre calculateur « capitaliste ». Il est certain que dans ce qu'il appelle le *Coût de la vie*, il a, aux marchandises usuelles, mêlé, d'un côté : le revenu de la terre, et de l'autre les revenus des autres capitaux ; sans compter le taux de l'intérêt, et sans s'apercevoir que, sous diverses formes, il a dû compter *plusieurs fois* la même valeur. Mais, à cela près, les données qu'il aura fournies à nos études seront encore assez précieuses pour que ce petit travail de réforme ne lui soit pas reproché,en compensation nous lui procurerons quelques surprises nouvelles.

Déja étonné « lorsque les chiffres lui ont appris que l'argent avait « eu un beaucoup plus grand pouvoir dans la premiere moitié du « XVIIIe siecle que dans la deuxieme moitié du XVIIe, — c'est-à-dire que de 1700 à 1750 avec une *même quantité d'argent* on obtenait *plus de consommation*, que de 1650 a 1700 ; il le sera bien davantage quand il apprendra que ce résultat est dû au *plus grand nombre d'echangeurs* et de *préleveurs* créés par le systeme de Lawn et par les *compagnies fermieres* qui l'ont précédé et suivi ; que la période 1650 à 1700 avait été une période de *Concentration des fortunes*, d'augmentation de la puissance des *préleveurs*, dont j'ai parlé plus haut ; que Lawn et son systeme sont nés de cette concentration : qu'entre 1650 et 1700, il y a eu en 1685 la révocation de l'édit de Nantes et les massacres des Cévennes, diminution des echangeurs que les *actes politico-économiques* ont concentré la puissance des *préleveurs* qui ont *bénéficié* d'une foule d'héritages et de confiscation.

Nous ne nous bornerons pas à rectifier les aperçus concernant le XVIIIe siècle ; avec M. d'Avenel nous remonterons en arriere ; nous lui prouverons qu'il n'était pas besoin d'admettre « sans aucune preuve positive » (comme il le dit lui-même) « que la production des *metaux* avait DU « croitre plus encore que la production des marchandises » pour expliquer la DIMINUTION *du pouvoir de l'argent* sous le regne de Louis IX.

Pour cela, il nous suffira de lui faire remarquer qu'il a passé, lui-même, bien pres de la vérité lorsqu'il signale que « le regne de « saint Louis et les années qui le suivirent jusqu'a la fin du « XVIIIe siecle, furent, en France, une époque heureuse ». « Qu'un « grand nombre de terres ont été défrichées en ce temps-la ; » « que la suppression graduelle du servage créait la petite propriete « et modifiait de la maniere la plus favorable l'exploitation du sol. » (Augmentation du nombre des échangeurs). Que « l'organisation cor- « porative du travail. . . ameliorait la condition des ouvriers, repous- « sait par suite a l'extension de la population. » (Augmentation du nombre des échangeurs). — Et enfin que, sans la malheureuse visee de vouloir désolidariser les faits économiques des faits sociaux, de peur d'incriminer les gouvernements, la vérité aurait, cette fois, jailli sous la plume du rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*.

La préoccupation d'excuser les gouvernements est telle chez M. le vicomte d'Avenel, qu'il ne craint pas d'afficher sa myopie historique, au sujet des modifications economico-sociales nées des formes féodales, en se demandant si « le morcellement de la domination et de l'admi- « nistration amortissait dans l'intérieur de chaque fief, le choc des « coups que donnait ou recevait le suzerain du royaume. » Et en ajoutant pour prouver *que le contraire serait une erreur*, que « si M. Car- « not était obligé d'aller, tous les ans, à Constantinople, prêter foi et

« hommage au sultan, pour la République française, cela n'empêche-
« rait pas les fermiers de payer leurs propriétaires comme devant. »

Et il ne voit pas que, justement, les luttes féodales ont poussé les seigneurs à recourir de plus en plus aux redevances en numéraire, c'est-à-dire à employer plus de métal, non seulement en baillant de nouveaux fermages, mais encore en augmentant les anciens taux.

De sorte, que les *explications* qui de son propre avec lui, échappent, dans bien des cas, seront clairement fournies à notre auteur au grand dommage, il est vrai, de son système de « balance » réciproque entre le métal et la marchandise ; finalement il sera à son grand scandale, obligé de convenir que la situation matérielle faite, aujourd'hui, à la majorité de la nation, est proportionnellement et comparativement pire qu'autrefois, et qu'il faut imputer ce fait non pas aux causes « mystérieuses » des « variations métalliques », mais bien aux agissements à la fois accumulateurs et corrupteurs de tous les gouvernements, *sans aucune exception*.

Auguste Chirac.

LE CONGRÈS PROTESTANT

DE MARSEILLE (1)

Nous sommes bien en retard pour rendre compte à nos lecteurs du volume publié par l'association protestante pour l'étude pratique des questions sociales (année 1892).

Les précédents volumes ont été analysés dans cette Revue ; nous avons signalé surtout avec sympathie celui qui a été publié en 1890 (voir le Protestantisme et la Question sociale : *Revue socialiste*, avril 1890).

Il est à remarquer qu'au lieu de s'améliorer en vieillissant, l'association protestante semble revenir en arrière. L'inspiration socialiste de ses premiers travaux diminue sensiblement. Elle menace de dégénérer en une *Jules-Simonerie* quelconque. Les débuts faisaient prévoir une attitude bien plus énergique contre le capitalisme et ses abus.

M. de Boyne a prononcé le discours d'ouverture, dans lequel les socialistes en général, les chefs du parti ouvrier, les organisateurs des grèves, en un mot ceux qui défendent pratiquement à un titre quelconque et autrement que par des phrases et des effusions sentimentales les intérêts ouvriers contre les intérêts capitalistes, sont traités d'exploiteurs du peuple, de parasites. M. de Boyne sait aussi bien que moi que la plupart des améliorations conquises en Angleterre, par une certaine fraction de la classe laborieuse, l'ont été par le moyen des grèves.

(1) Quatrième assemblée générale de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales. (Paris, librairie Fischbacher, 33, rue de Seine), un volume de 209 pages, prix 2 fr. 50.

Il ne faut donc pas condamner les grèves, ni ceux qui les organisent, puisque c'est là actuellement le seul moyen de défense pour les populations salariées. Nous attendions mieux de la part de M. de Boyne, qui aura certainement de la peine à nous faire admettre que le meilleur socialiste, le plus dévoué à la cause ouvrière est M. Léon Lay ou M. Wadington. Beaucoup de travailleurs ont le mauvais goût de préférer les Blanqui, les Varlin, les Delescluze (pour ne parler que des défunts). On a discuté longuement ensuite de l'assistance par le travail. Il est certain que pour remédier aux maux les plus urgents, il y a quelque chose à faire. La charité faite dans la rue, devant la porte, sans soin, sans enquête préalable risque fort de favoriser uniquement certains fainéants audacieux et de laisser mourir de faim l'honnête homme digne et fier. L'assistance par le travail nous parait, en effet, une des combinaisons les moins mauvaises. Remarquons, cependant, qu'elle constitue une concurrence faite à l'industrie privée. Vous soulagez quelques malheureux à qui vous donnez du travail ; mais, par contre, vous faites diminuer le chiffre d'affaires de l'industriel d'à côté, lequel industriel congédiera quelques-uns des ouvriers qu'il emploie. En un mot, vous donnez du travail à dix hommes ; mais quelques jours après dix ouvriers précédemment occupés seront expulsés de l'atelier et tomberont dans la misère. La situation est inextricable, le problème de la misère est insoluble sans une transformation communiste ou collectiviste de la société. Ces mots vous choquent certainement ; l'armée des *sans-travail* augmente peu à peu, les périodes de chômage croissent dans chaque industrie ainsi que j'ai essayé d'en donner un commencement de preuve (Souteneurs et Soutenus, *Revue Socialiste*, janvier 1892).

Nous arriverons au *clou* (si on veut nous passer cette expression irrespectueuse) du volume du Congrès de Marseille. Il s'agit de la lutte contre la Pornographie et des actes de la *Ligue pour le relèvement de la moralité publique*. La moralité publique semble en effet avoir grand besoin d'être relevée : exploitations patronales de plus en plus cyniques, oppression politique des ouvriers. (Exemple : votre ami et coreligionnaire Schneider du Creusot), putréfaction morale des Chambres, des ministres, vastes filouteries financières (demandez à ce sujet quelques renseignements à M. Secrétan, protestant orthodoxe, ancien directeur du Comptoir d'Escompte et du Syndicat des cuivres), étalage insolent de la puissance de l'argent, guerre impitoyable faite aux faibles et aux petits quand ils sont syndiqués, égoïsme croissant, criminalité en voie d'augmentation au

moins pour ce qui concerne les crimes contre les propriétés : voilà de nombreux et bien pernicieux effets de notre individualisme exagéré. La religion protestante qui est *individualiste* par essence a peut-être contribué quelque peu à une semblable dissolution. Mais ce n'est pas ce qui vous anime tant. Vous voulez empêcher l'étalage des images licencieuses : En quoi je vous approuve, car en vertu du principe de liberté on doit avoir le droit même d'être austère et pudibond. Seulement n'allons pas plus loin ; ne recommençons pas à mettre des feuilles de vigne à notre littérature et à poursuivre *Les Fleurs du mal*, de Beaudelaire ; *Madame Bovary*, de Flaubert ou la *Chanson des gueux*, de Richepin.

Nous voulons la liberté absolue de l'Art, (littérature, poésie, sculpture, peinture). Fils intellectuels de la Grèce antique aux marbres chastement nus, et de la Renaissance Italienne et Française, nous aimons les beaux corps d'hommes et de femmes ; nous ne rougissons pas devant les seins de la Vénus de Milo. Gardez pour vous votre christianisme douloureux qui mutile l'homme, ne cherchez pas à l'imposer à un peuple artiste et sensuel.

> L'art n'est pas fait pour les petites filles
> Dont on coupe le pain en tartines.
>
> Téophile GAUTIER.

Certaine littérature névrosée, vicieuse et fort peu recommandable n'est qu'un effet du milieu, qu'une peinture des déformations morales de la société capitaliste. Pourquoi en détruire ou en empêcher l'expression ? Interdire la description d'une maladie n'est pas guérir ou prévenir la maladie. Vous vous attaquez à l'effet, attaquez-vous plutôt aux causes, c'est-à-dire la richesse, la jouissance effrénée, la recherche par ennui de toutes les morbidités possibles d'un côté, la misère extrême de l'autre. Avez-vous lu dans le *Temps* du 21 Mai 1892 l'analyse du rapport fait au Conseil Municipal de Paris, par M. Georges Berry, dans lequel on évalue à 17.000 le nombre des enfants au-dessous de seize ans arrêtés pour mendicité ou prostitution dans l'espace d'un an ? Et encore M. Berry évalue au double le nombre réel des enfants ainsi jetés à la voie publique.

Quand une société renferme de tels contrastes, elle doit changer en révolutionnaires ou au moins en réformateurs fougueux tous ceux que l'égoïsme n'annihile pas. Venez donc avec nous ; faites de la propagande socialiste, prêchez l'expropriation lente ou brusque des oisifs, soutenez les grèves, participez aux manifestations de chaque Premier Mai, travaillez à l'organisa-

tion de l'armée Prolétarienne et vous aurez plus fait pour la guérison des vices anormaux et honteux de notre société, et pour la suppression de la littérature qui les exprime, que par cent ans de beaux discours et de coquetteries avec les ennemis avérés du socialisme, même le plus modéré.

Quant à la littérature sainement amoureuse, laissez-là subsister paisiblement. L'hygiène réclame le fonctionnement harmonieux de tous les organes, même les organes génitaux. Conseillez à nos jeunes gens l'usage modéré, afin d'éviter l'affaiblissement qui résulte des excès, mais ne prêchez pas l'abstention, d'abord parce qu'on ne vous écouterait pas et ensuite parce que, si par malheur on écoutait vos malsaines excitations à la vertu, certains vices solitaires se développeraient en proportion. Laissez nos jeunes français se livrer, pourvu que ce soit avec une certaine prudence et avec honnêteté, à la belle folie de leur âge. Leur galanterie spirituelle et légère vaut bien, ce me semble, les immondes soûlographies et tabagies dans lesquelles se réjouissent les étudiants Allemands et Anglais, dont la chaste pudeur sent la bière, l'alcool et le tabac.

« Puisqu'il faut que jeunesse se passe,» comme disaient nos pères, avouez que notre façon à nous si immorale qu'elle soit à votre point de vue est plus distinguée cependant que celle des peuples de votre religion et de votre morale.

Si j'en crois l'expérience que me donnent huit années passées au milieu de la jeunesse des Ecoles, il est rare de rencontrer un étudiant vertueux et continent qui ne soit généralement ou un imbécile ou un égoïste renforcé, ou un hypocrite dangereux ou tout à la fois. *Cette observation a été faite par tous ceux qui ont vu les choses de près.*

Jeunes gens, continuez à dédaigner la vielle morale d'abstinence anti-physiologique, et gardez-vous bien de tomber au rang de ceux qui n'ont

Jamais eu de maîtresse et jamais eu d'idée.

V. Hugo.

Vous tentez, messieurs les congressistes, d'acclimater chez nous des idées brumeuses venues d'Angleterre et d'Allemagne. Un échec complet vous attend : Car le rigorisme protestant, qui n'est si souvent qu'apparence (se souvenir des mystères de Londres) répugnera toujours à notre peuple gai et franc.

Après avoir fait la part de la critique, nous ne devons pas ménager les éloges aux chapitres de l'ouvrage qui sont satisfaisants. Citons la très belle conférence de M. le pasteur Comte, sur

la *Coopération* et la discussion très intéressante qui a suivi. Citons aussi la conférence de M. Wadington, sénateur, sur la *Protection du travail des femmes et des enfants*, résumé excellent de tous les arguments qui peuvent être fournis à l'appui de cette thèse.

En un mot, le volume du Congrès de Marseille est très intéressant, très instructif, mais il chagrinera peut-être un peu ceux qui avaient espéré que l'*Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales* prendrait une attitude nettement quoique sagement socialiste. Pour cette année, les congressistes se sont presque uniquement tenus à la Philanthropie un peu vague et certainement inefficace qui est en honneur sur les bancs du Centre Gauche.

A. DELON.

LE MORCELLEMENT

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT (1)

La propriété agraire comporte trois états : 1° La grande propriété ; 2° Le morcellement ; 3° La nationalisation du sol que les socialistes considèrent comme la réalisation d'un idéal de justice et de bonheur. M. de Foville, dans l'ouvrage sus-indiqué, nous entretient du *morcellement*.

Et d'abord, afin d'éviter toute confusion, l'auteur distingue trois sortes de morcellements :

1° *La division de la propriété*, qui consiste à partager le sol entre beaucoup de personnes, de telle façon que les parts deviennent d'autant plus petites qu'elles sont plus nombreuses ;

2° *Le fractionnement parcellaire*, qui est une question de culture et d'aménagement : chaque propriétaire peut fractionner son bien, par la variété des modes d'exploitation ;

3° *La dispersion des propriétés*, le domaine d'un même individu est parfois composé de pièces isolées les unes des autres par des domaines voisins.

Nous ne nous attacherons qu'à la première partie, la division de la propriété, les deux autres relèvent plutôt de l'agriculture générale que de l'économie politique.

Après avoir défini le morcellement, l'auteur nous montre

(1) *Le Morcellement*, par A. de Foville. — Paris : Guillaumin. — 1 vol. in-8°. — Prix : 7 fr. 50.

que les lois naturelles poussent à cet état de la propriété. Dès le début, la terre ne forme qu'un grand domaine où les hommes clairsemés vivent de chasse, de pêche ou de fruits, produits spontanés de la terre. Mais la vie pastorale succède à la vie sauvage et c'est un énorme progrès bien qu'il faille encore se mouvoir dans de larges horizons. Plus tard, de même que la chasse avait été remplacée par l'élevage, de même celui-ci disparait peu à peu devant la culture méthodique du sol, et les groupes humains organisent leur existence d'une manière de moins en moins extensive puisqu'une surface de plus en plus étroite leur suffit. Ces lois naturelles pousseraient donc au morcellement de la propriété qui semblerait, d'après M. de Foville, l'état du sol de l'avenir lorsque la population du globe, au lieu d'un milliard, atteindra le chiffre de 15 milliards, ainsi que les prévisions, fondées sur l'augmentation d'un quart pour cent de la population, semblent le justifier.

Mais, ajoute l'auteur, la force a souvent troublé la marche rationnelle des faits économiques ; et, dans une grande partie de l'Europe, quand on veut remonter à la source du droit de propriété, on se heurte à la conquête. Or, ce droit (qui nait de l'injustice et de la spoliation) n'a pas protégé partout la propriété territoriale. Si en Angleterre la race conquérante a su conserver les fiefs partagés après la bataille d'Hastings (1066), il n'en est pas de même en France où le seigneur endetté et moins pratique avait cédé la majeure partie du territoire au paysan, avant la Révolution (il y avait alors quatre millions de propriétaires environ).

Et M. de Foville expose à ce sujet l'état de la propriété en Angleterre, pays où elle n'est pas morcelée, et en France, pays où elle l'est beaucoup.

En Angleterre, le nombre des propriétaires qui se partagent le sol est de 972,836. Sur 972,836, il y en a 703,289 qui possèdent $\frac{1}{2}$ centième de la surface totale ; 263,000 possèdent les 99 centièmes $\frac{1}{2}$; 5,408, 70 % et 91 se partagent plus d'un sixième du territoire. On conçoit, que dans un milieu semblable où la proportion des possédants est de 1 sur 23 et, en éliminant les parcelles inférieures à un âcre, de 1 sur 86 non possédants, on conçoit que les théories d'Henry Georges aient trouvé de chauds partisans.

En France, la propriété est plus morcelée qu'en Angleterre, et M. de Foville nous fait l'histoire de ce morcellement. Il nous apprend que la Révolution n'a pas créé la petite propriété, mais qu'elle existait auparavant ainsi que le constatent ou s'en plaignent des économistes comme Boisguilbert, Turgot, Quesnay

et des voyageurs comme Arthur Young. A cette petite propriété déjà constituée la Révolution a assuré l'existence et le développement par la libération de toutes charges seigneuriales et par la mise en vente des biens nationaux. Après cette impulsion, l'auteur nous montre le morcellement progressant et s'accélérant dans la suite d'une façon merveilleuse. Mais ici les chiffres exacts nous manquent, et les calculs de M. de Foville, quelque savants qu'ils soient, nous paraissent sujets à caution. Nous n'avons, en effet, aucun document, aucune statistique qui nous permette de fixer le nombre de propriétaires d'une façon précise. M. de Foville calcule ce chiffre d'après celui des cotes. Mais le premier il reconnaît le peu de certitude d'un tel système. La cote est l'impôt foncier que l'on doit verser entre les mains du percepteur pour une ou plusieurs propriétés situées dans le périmètre d'une même commune. Mais le nombre des cotes n'indique point le nombre de propriétaires : en effet, pour une même propriété qui s'étend sur le territoire de trois communes il y a trois cotes et cette propriété, qui est, en réalité, le domaine d'un seul, semble appartenir à trois personnes différentes. De telle sorte que, si un seul homme possédait le sol entier de la France, il y aurait, en apparence, 36,121 propriétaires, c'est-à-dire, autant que de communes ; et, s'il était partagé entre DEUX CENTS de telle façon que chacun eut un lambeau dans chaque commune, le nombre des cotes serait de **3,612,000**. On voit par là combien sont fantaisistes les assertions de ceux qui viennent nous dire, avec M. Luro, que la France compte 14 millions de propriétaires parce qu'il y a 14 millions de cotes. Quant aux autres qui ne commettent pas cette erreur, leurs chiffres ne concordent guère, et, pour une période (1816), tandis que le ministre Gaudin fixe le nombre des propriétaires à 4,833,000, Rubichon et Léonce de Lavergne n'en comptent que 3,805,000 ; soit une indifférence de 1,027,000. S'il est aussi difficile de connaître le chiffre des propriétaires, à plus forte raison, ne pourrons-nous savoir dans quelles proportions a changé ce chiffre que nous ignorons.

Ne nous arrêtons pas plus longtemps à des renseignements statistiques qui présentent une telle inconnue et qui, en les approfondissant, deviendraient plutôt contradictoires que probants ; voyons seulement quel est l'état de la grande et de la petite propriété. Mais en suivant M. de Foville dans cet examen, il ne faut pas oublier que ses calculs ont toujours pour fondement les cotes foncières et indiquent un morcellement fictif dont il est difficile d'apprécier la valeur ; on peut dire cependant qu'il s'écarte d'autant plus de la vérité que l'on a affaire à des propriétés de plus en plus grandes, puisque les chances qu'elles ont

de s'étendre sur le territoire de plusieurs communes augmentent avec l'étendue (1).

Voici les chiffres que nous fournit l'enquête agricole de 1882 sur la répartition de la propriété foncière :

	NOMBRE DE COTES		CONTENANCES IMPOSABLES	
	Nombres	Parts prop.	Nombre d'hect.	Parts prop.
Très petite propriété (de 0 à 2 hectares)	10.426.368	74.09	5.211.456	10.53
Petite propriété (2 à 6 hectares)......	2.174.188	15.47	7.543.347	15.26
Moyenne propriété (6 à 50 hectares)..	1.351.499	9.58	19.217.902	38.94
Grande propriété (50 à 200 hectares)..	105.071	0.74	9.398.057	19.01
Très grande propriété (pl. de 200 hect.).	17.676	0.12	8.017.542	16.23

On voit par ce tableau que s'il y a un grand nombre de cotes inférieures à 6 hectares, limite de la petite propriété, l'étendue qu'elles représentent est loin d'être en proportion de ce nombre, puisqu'elle n'atteint pas le quart du territoire. Il semblerait même qu'il y ait eu recul car Arthur Young, si l'on doit ajouter foi à ses affirmations, lui attribuait un tiers du territoire avant la Révolution. Pourtant, quelque minime que soit la part de la terre ainsi morcelée, ce serait une erreur de croire que ces domaines réduits appartiennent aux fermiers, aux travailleurs, aux paysans et constituent pour eux une garantie d'indépendance et de bien-être. De ces dix millions de cotes il faut, en effet, retrancher 6.557.916 qui représentent la propriété bâtie. Or, si dans ce nombre se trouvent de modestes habitations il y a aussi les magasins du Louvre et beaucoup d'autres constructions dont la valeur n'est nullement en rapport avec l'étendue. Qu'après cela M. de Foville entame l'éloge de la petite propriété et nous montre qu'elle n'est pas incompatible avec l'élevage du

(1) Il serait injuste de ne pas dire que M. de Foville tient compte de ce fait, mais il choisit comme exemple un domaine de 200 hectares d'un seul tenant qui nous semble donner une idée fausse de ce cas ; et à un exemple hypothétique, l'auteur de ces lignes opposera un exemple personnel, dont il ne veut pas faire une règle mais qui lui semble mériter plus d'attention qu'une hypothèse. Pour une modeste contenance de [illegible] hectares environ, il ne paie pas dans moins de cinq communes, d'où un nombre [illegible] de cotes. Son voisin, pour une contenance de 1 hectare [illegible] paie dans quatre communes, et, dans le village, qui compte environ 150 habitants, on trouverait à peu près le même nombre de cotes pour des contenances égales.

Dans ces conditions, M. Léonce de Lavergne, en calculant le nombre des propriétaires à raison de 1 par 3 cotes, ne se trompait pas autant que veut bien le dire M. de Foville. Or, si pour de petites propriétés il y a un aussi grand nombre de cotes, à plus forte raison augmentent-il pour des propriétés dix et vingt fois supérieures. Il faut encore ajouter à cela que le percepteur a un intérêt immédiat à laisser subsister le plus grand nombre possible de cotes puisqu'il reçoit une somme fixe pour chacune d'elles.

bétail, qu'elle est une source de vertus, un encouragement au travail, qu'elle est en progrès comme l'indiquent des exemples pris dans le Nord et dans le Gers, nous l'accorderions volontiers si nous ne voyons un brusque arrêt frapper, en 1881, le morcellement dans le Gers et si la petite propriété n'était toujours soumise à la grande et écrasée, par elle, puisque celle-ci possède, suivant les constatations de l'auteur, plus de la moitié du territoire.

*
* *

Après avoir analysé aussi exactement que possible l'ouvrage de M. de Foville, nous présenterons quelques observations. L'auteur a prétendu vouloir faire œuvre de statisticien seulement. « La statistique », dit-il dans la conclusion, « ne peut donner que ce qu'elle a ». Fort bien, mais nous ne trouvons pas que de la statistique dans ce volume ; il y a surtout un chaud plaidoyer en faveur du morcellement et par endroits des attaques contre les théories socialistes.

Malgré ces attaques nous n'opposerons pas à la thèse de l'auteur la thèse socialiste ; il y a trop de dissemblances entre les deux pour que nous songions à établir une comparaison. Du reste, on trouvera la théorie socialiste très amplement exposée dans le *Socialisme Intégral* (1) de Benoit Malon et nous nous contenterons de faire ressortir l'illogisme et l'impraticabilité du morcellement.

Illogisme ! en effet, M. de Foville nous présente l'espèce humaine comme tendant à progresser, de telle façon qu'au XXIXe siècle le nombre des habitants de notre planète ne serait plus de un milliard mais de quinze milliards. Comme conséquence de cette augmentation la terre se morcellerait, car l'auteur nous montre au commencement de son ouvrage et nous avons vu dans cette analyse qu'avec une population de plus en plus dense la culture tend à devenir moins extensive. Par contre le morcellement amène avec lui le malthusianisme, comme le prouvent la statistique de 1882 et le dénombrement de 1891, qui nous montrent que la décroissance dans la population se produit dans les pays où la terre est le plus morcelée. De telle sorte que si la population s'accroît la terre se morcelle ; mais une fois le morcellement accompli la population tend à décroître. Nous revenons ainsi au point de départ ; ce qui avait été fait la veille est défait le lendemain : nous tournons dans un cercle vicieux d'où il est impossible de sortir.

---

(1) Benoît Malon : *Le Socialisme Intégral*, I. 267 et sqq.

Cette objection, que le morcellement et le malthusianisme marchent de compagnie, n'a pas échappé à M. de Foville, mais il passe légèrement et ne fournit à ce sujet qu'un semblant de réfutation. La Belgique, dit-il, est un pays des plus morcelés et cependant sa population ne cesse d'y progresser. L'auteur oublie de remarquer qu'en Belgique, de même que dans nos départements du nord de la France, il y a une population rurale et une population ouvrière travaillant dans les mines et dans les usines. Or, les ménages d'ouvriers sont les plus chargés d'enfants et pour que l'argument de M. de Foville eut quelque valeur il faudrait montrer que le même accroissement se produit aussi dans les régions purement agricoles.

Le morcellement est impraticable. — Ceci à l'air d'un paradoxe et l'on peut nous répondre, victorieusement semble-t-il, que la petite propriété existe. Elle existe, en effet, mais hâtons-nous d'ajouter que c'est à l'état d'exception. Il ne saurait en être autrement d'ailleurs puisque le travailleur se trouve dans l'impossibilité d'acquérir la terre d'une façon normale, et, l'ayant acquise, de la conserver.

Passez dans nos campagnes ; informez-vous de ceux qui n'avaient rien autrefois et qui aujourd'hui possèdent, peu si vous voulez, mais qui possèdent. Nos paysans vous répondent dans leur langage pittoresque ou bien « *ils ont fait de la terre avec les dents* » ou bien « *ils se sont levés matin* » ; en d'autres termes : chaque jour de leur vie, ils se sont privés de la nourriture qui leur était nécessaire et le modeste enclos est tout autant le fruit de leurs privations que de leur travail ; dans le second cas, ils ont prospéré par le travail d'autrui, ils ont volé. Or, quand pour être propriétaire on est enfermé dans ce dilemme : ou bien faire de cette vie un enfer ou être un voleur, nous soutenons que la propriété n'est pas à la portée du travailleur.

Il nous est difficile de savoir ce qu'un homme peut voler pendant sa vie, cela dépend des aptitudes ; mais il est possible de connaître à quel chiffre atteindra une personne honnête qui aura amassé jusqu'à sa mort. Une famille, habitant une petite ville du Midi nous fournira l'exemple désiré. Le mari, tailleur d'habits, avait épousé un servante, qui, comme lui, ne possédait d'autres ressources et d'autre capital que ses bras et une robuste santé. Durant toute leur vie ils peinèrent, acquérant de loin en loin, par d'austères privations et de rudes labeurs, quelques parcelles de terre, cousant lorsqu'il pleuvait et profitant ainsi de ce léger cumul pour grossir leurs économies, mais les jours de travail et les jours de fête ne mangeant que du pain et des pommes de terre invariablement cuites à l'eau. Le père résista 17 ans à

ce dur régime, la mère 52 et tous les deux moururent d'épuisement après avoir mis de côté environ vingt mille francs, soit dix mille chacun.

Presque toujours la petite propriété a été aussi péniblement acquise et, malgré les efforts dépensés, malgré les traditions d'économie qui caractérisent notre race, elle a été, elle est encore très instable. L'ouvrage de M. de Foville nous en fournira la preuve.

Au XVI[e] et au XVII[e] siècles les petits propriétaires ont fort prospéré, mais Boisguillebert nous les montre, en 1697, contraints de vendre tout ce qu'ils avaient acquis. — En 1738, une nouvelle expansion se manifeste; l'abbé de St-Pierre remarque que les « journaliers ont presque tous un jardin ou quelque morceau de vigne ou de terre ». Cinquante ans plus tard Young attribue un tiers du territoire à la petite propriété. La Révolution qui est ensuite survenue n'a pu que favoriser ce mouvement par la mise en vente des biens nationaux; depuis un siècle l'émigration des journaliers qui n'ont rien vers les Amériques ou vers les villes va sans cesse en croissant; depuis un siècle les parias de la terre abandonnent la campagne, et pourtant combien sont nombreux ceux qui ne possèdent pas un pouce de terrain! et combien il s'en faut que les statistiques accordent aujourd'hui à la petite propriété la même étendue que lui accordait Arthur Young. On ne peut dire cependant que les capitaux visent le sol. Les riches particuliers, les puissantes sociétés financières qui désirent de la terre achètent hors de France. Malgré cette indifférence des capitalistes pour la propriété, le morcellement ne prospère pas avec les années d'abondance et il suffit d'une crise comme celle que nous traversons pour faire reculer brusquement le nombre des cotes.

Le morcellement n'est donc pas et ne peut pas être une solution. Il s'est développé dans certains pays plus que dans d'autres, par exemple, en France plus qu'en Angleterre, mais cela tient uniquement à ce que, chez nous, les qualités de la race conquérante ont été par trop inférieures à celles de la race conquise. Cependant, malgré toutes ces qualités de patience laborieuse, d'abnégation, de ténacité et d'économie du paysan français, jamais la petite propriété ne s'est developpée normalement et n'a été assurée du lendemain. Il n'en faudrait pas davantage pour démontrer à tous que cet idéal du morcellement ne suffit pas et le paysan français lui-même ne sera pas le dernier à s'en apercevoir.

Le paysan, en effet, n'est pas tel que nous le montre M. de Foville. Le type légendaire, qu'on nous présente ordinairement

et qui semble remonter au XIVe siècle, a maintenant complètement disparu. Celui d'aujourd'hui ne « rebêche pas la nuit au clair de lune un enclos qu'il a bêché tout le jour ». (Nouv. Diction. d'Economie politique, art. *Morcellement*, p. 352, col. 1, lig. 46.). Rebêcher ce que l'on a déjà bêché une fois c'est remonter à la surface l'herbe ou le fumier qu'on avait d'abord enfoui, c'est défaire le premier travail. Il ne se trouve en France aucun laboureur capable d'une telle ânerie.

M. de Foville ajoute encore, d'après les *Pensees* de l'abbé Roux, que le paysan « se prive moins de jouir qu'il ne jouit de se priver » et nous annonce qu'il sera le plus ferme défenseur de l'état de choses actuel, non par crainte d'être dépossédé mais parce qu'il ne voudra pas recevoir davantage, ce qui supprimerait pour lui cette jouissance de la privation. Si le paysan se prive c'est parce qu'il sait combien l'année est longue pour les pauvres gens et qu'après les moissons et les vendanges viennent les longs mois où les provisions s'épuisent sans qu'il soit possible de les renouveler. Mais le paysan que nous connaissons, que nous fréquentons n'est pas plus le dilettante de la privation de l'abbé Roux que le travailleur incohérent de M. de Foville. Il connait ses besoins et par là même ses intérêts. Comme l'ouvrier au sortir de l'atelier il lit son journal, soit pendant les veillées de l'hiver soit pendant les méridiennes de l'été. Délivré en grande partie par la troisième République de l'oppression cléricale, son esprit s'est émancipé et se porte lentement mais d'autant plus sûrement vers les idées nouvelles et si M. de Foville compte sur lui pour résister à ce qu'il appelle : « les assauts du nihilisme démagogique », il risque fort de se tromper. Nos campagnes comptent aujourd'hui plus de socialistes que n'en comptaient les villes au moment ou fut écrit son ouvrage.

H. Tulie.

NIHILISME RUSSE ET ANARCHISME OCCIDENTAL

Un groupe de révolutionnaires russes nous prient de reproduire les lignes suivantes parues récemment dans le *Phare du Littoral*, de Nice, sous ce titre : *Interview d'un révolutionnaire russe.*

Nous accédons à leur demande en laissant au révolutionnaire, l'*interviéwé*, la responsabilité des opinions qu'il émet.

Les théories et les pratiques anarchistes font en ce moment l'objet de toutes les conversations, et préoccupent au plus haut point l'opinion publique.

Dans ces conditions, il était intéressant de connaitre l'opinion d'un révolutionnaire russe.

Nous nous sommes donc adressé à l'un des plus célèbres de ceux qu'on appelle en Russie « des nihilistes ». Mis en rapport par un ami commun, je trouvai un homme charmant qui me dit aussitôt, la main tendue : « Enchanté de faire la connaissance d'un publiciste français ; car je suis, moi aussi, un publiciste ; mais, hélas ! au lieu de pouvoir dire, comme vous, ce que je crois être la vérité à mes compatriotes, sur les questions politiques et sociales, mes écrits sont arrêtés à la frontière, — ce qui ne les empêche pas, il est vrai, de passer — et je suis réduit à errer tristement sur la terre étrangère ».

— Monsieur, lui dis-je, vous me voyez également ravi de l'occasion qui m'est offerte de pouvoir causer enfin avec un vrai nihiliste, un nihiliste en chair et en os ; car, depuis dix ans que je tiens une plume, j'ai souvent lu des articles de journaux et de revues, concernant votre parti, mais j'avoue que je n'étais pas bien sûr de tenir *la vérité vraie* à son sujet. Car, trop souvent, lorsqu'on parle des hommes et des choses d'une nation étrangère, on se fourvoie complètement. Aussi serai-je heureux

de pouvoir éclairer ma religion, d'une façon absolument certaine, sur ce que vous êtes réellement.

Ainsi, voyons, approuvez-vous les explosions de nos anarchistes ?

A ces mots, mon interlocuteur se redressa vivement, avec un geste résolu de dénégation ; sa figure soudain, s'illumina d'un regard aux flammes d'apôtre et d'un sourire profond et doux : et, tandis qu'il parlait, sa tête intelligente rayonnait de l'auréole des martyrs ; et j'étais empoigné malgré moi par toutes les fibres de mon être.

— « Nous, approuver vos anarchistes ? me dit-il, jamais ! Comment approuver ceux qui tuent des enfants et des femmes ? Ravachol et ses pareils ne sont pas, ne peuvent pas être un parti politique.

« Non, non, monsieur ; avec l'argent couvert du sang d'un vieillard, l'on ne peut fonder des journaux qui défendent la sainte cause révolutionnaire. Lorsque nous voulons punir l'homme qui a fait d'énormes injustices, nous évitons d'en faire nous-mêmes de plus immenses encore en mettant en danger la vie de simples innocents citoyens.

« Non, il n'y a là aucune trace de ce qui fait l'héroïsme, la grandeur d'un parti révolutionnaire.

« Le parti révolutionnaire doit, en effet, être moralement plus haut que ne le sont les régimes de la Société contre lesquels il se révolte.

« Au vice il oppose la vertu, à l'égoïsme l'abnégation sans limite, à la bestialité l'idéal, au servilisme la dignité.

« Qui dit révolution dit changement pour le mieux, le bien être des masses, et non chambardement inutile et bête comme ces explosions.

« Ainsi nous, en Russie, si nous allons jusqu'aux moyens violents, si nous avons commencé à miner le Palais, les chemins de fer, et à jeter des bombes dans les pieds du Tzar, c'est parce que tous les moyens légaux pour la délivrance de notre pays nous sont interdits. Il y a là-bas *cent vingt millions d'hommes* qui croupissent dans une abjecte servitude, menés comme un troupeau d'esclaves, sans aucune de vos libertés.

« Nous n'avons, en effet, ni de Parlement, ni de Constitution, ni de liberté de la Presse, ni de Suffrage universel, ni de liberté de conscience.

« Et pourtant, croyez-le bien, nous ne sommes pas un peuple qui mérite la honte de sa servitude.

« Il y a chez nous *quarante millions* d'hommes sachant lire et écrire et que l'on mène comme des brutes, avec le *knout* et le cachot.

« Et si *le parti terroriste* est né chez nous, c'est parce qu'à tous nos efforts pacifiques pour amener la grande Russie vers le régime de la liberté, le gouvernement a répondu par les prisons, l'envoi *de milliers* d'hommes en Sibérie *sans aucun jugement*.

« C'est de là que les premières mines et les premières bombes sont venues.

« Que faire, en effet, sous un tel régime, sinon employer la violence? Puisque tous les moyens légaux nous manquent pour obtenir satisfaction.

« Chaque russe est à la merci de la police secrète. *Pour un livre qui n'est pas défendu dans tout le reste de l'Europe, il peut être jeté en prison, torturé et mis à mort!* Comment voulez-vous que des hommes, ayant au cœur le sentiment de la dignité humaine, puissent subir, sans se révolter, cet excès d'ignominie et d'injure ? Ce serait le contraire qui étonnerait.

« Mais nous, dumoins, quand nous frappons, nous frappons héroïquement, noblement ; nous risquons notre vie pour supprimer celle du despote qui nous opprime.

« Quand Padlewsky eût appris que l'ex-chef des mouchards, le général Seliverstoff, avait créé la troisième section (police secrète russe) en plein Paris, et qu'avec ses fausses dénonciations, il avait fait périr des centaines de Russes *innocents* qui, ne se doutant de rien, les malheureux ! retournèrent en Russie, Padlewsky, en plein jour, entra dans sa chambre et lui déchargea son révolver en pleine poitrine.

« Si dans nos luttes contre le tzar, il y a eu des victimes, c'est parce qu'il ne pouvait jamais être pris seul. Or, ne faut-il pas croire que l'honneur, la vie et la liberté de *cent vingt millions d'hommes*, valent plus que la vie de quelques mouchards ? Inconstestablement, n'est-ce pas ?

« Si subir la torture et la mort pour la délivrance de son pays est un acte vraiment grand, que dire de l'acte héroïque d'un homme bon, à l'âme noble, emplie d'une pitié infinie pour les pauvres humains souffrants, qui serait naturellement incapable de tuer même une mouche, et malgré toute son aversion à verser le sang, — qui se décide à tuer un homme dans le but de sauver son pays ?

« L'histoire, du reste, est là qui nous apprend que le *tyrannicide* est admiré par tous les peuples. Quel cœur n'a pas frémi en lisant l'histoire de Brutus, Harmodius ? La Suisse a élevé des monuments au régicide Guillaume-Tell. L'Italie, en élevant des monuments à Garibaldi, savait fort bien pourtant qu'il était *carbonaro*, c'est-à-dire régicide.

« La jeunesse italienne fête l'anniversaire de l'exécution d'Oberdanck.

« Victor Hugo, l'orgueil de la France, dans ses *Châtiments*, n'a-t-il pas dit en parlant de Napoléon III :

« Tu peux tuer cet homme avec tranquillité. »

« Et cependant, ce n'était pas un despote asiatique, comme le nôtre, mais un empereur *constitutionnel !*

« Le fameux philosophe et savant J. Stuart Mill dit, dans son œuvre la *Liberté* :

« La question du tyrannicide a été jugée dans tous les siècles par les grands moralistes, et ils sont tous d'accord pour dire *que c'est l'expression de la plus haute vertu exaltée*. »

« Si je voulais citer les noms de tous les grands écrivains et de tous les grands hommes politiques qui ont fait l'apologie du régicide, je serais obligé de remplir des pages entières.

« Et, d'ailleurs, il y a dix ans seulement, toute la France, son gouvernement en tête ne fêtait-elle pas 89, la prise de la Bastille, c'est-à-dire la révolte à main armée, qu'en Russie nous préconisons faute d'autres moyens, pour réussir à extirper la tyrannie ?

« Qu'a fait la France, en se faisant, sinon glorifié des actes qui, en Russie sont punis par la torture et la mort ?

« Si nous avions, chez nous, comme vous avez, la liberté absolue de la Presse, le Suffrage universel, une Constitution, la liberté de conscience, la liberté de réunion et d'association, tous les attentats cesseraient sur-le-champ, et les révolutionnaires russes commenceraient à travailler pour leur peuple par les moyens légaux, c'est-à-dire par le vote, par la propagande du journal, par des réunions, etc.

« Jusque-là, jusqu'à ce que le tzar entre enfin dans une voie nouvelle, nous répondrons à la force par la force, au despotisme par la révolte, aux cruautés, aux injustices, aux tortures et aux supplices par la violence. »

« Et il faudra que nous sortions enfin vainqueurs de cette lutte à mort entreprise entre le despotisme et la liberté. Avons-nous tort ?

« Ne dites-vous pas, vous autres républicains, que, « lorsqu'un gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est le plus saint et le plus sacré des devoirs ? »

« Lisez le célèbre livre de l'américain Kennan, l'*Exil et la Sibérie*, qui est traduit en entier dans toutes les langues,

excepté, fait curieux et étonnant, en français (1) et qui est répandu dans le monde entier à des millions d'exemplaires, dont un fut envoyé par la reine Victoria à Alexandre III (!!!), et vous verrez que le parti révolutionnaire russe compte dans ses rangs une quantité infinie d'hommes, sur le compte desquels Keunan s'exprime ainsi :

« *J'étais contre les nihilistes, lorsque je partis pour la Sibérie ; à présent, je proclame devant le monde entier, que tous les héros classiques pâlissent devant eux. Leur connaissance m'a renouvelé moralement.*

« *J'allais chez eux avec le cœur froid, et, en leur disant adieu, je pleurais à chaudes larmes en les serrant dans mes bras, et en jurant de servir toute ma vie leur grande et sublime cause.* »

Qu'ajouter à cela, chers lecteurs? Ici finit d'ailleurs mon rôle d'interviewer consciencieux. Mais il me sera bien permis de dire que lorsqu'on a vu de près un grand cœur, une haute intelligence et une belle âme comme celle de mon interviewé, *on est*, comme disait Keunan, *renouvelé moralement*, et l'on est ému profondément comme en face d'une grande chose.

C'est sans doute ton souffle sublime et magique, sainte Liberté !...

En France, la République est trop l'idéal de nos âmes, l'amour de la Liberté et de la Justice trop dans nos cœurs, pour que nous n'admirions pas ces hommes héroïques qui, à l'exemple de nos pères de 92, n'ont qu'un culte, la Liberté, qu'un but, la Justice sociale.

Nous savons trop que sans des hommes comme ceux-là, notre grande Révolution serait encore à faire, nous serions encore des esclaves, et non les hommes libres que nous sommes.

Comme le disait tout récemment notre éminent confrère Edouard Drumont, dans la *Libre parole* :

« *On n'a de droits que ceux que l'on sait défendre ou que l'on sait reconquérir par la force lorsque, par malheur, on se les est laissé prendre.* »

François Bonjean.

---

(1) Le révolutionnaire russe se trompe au moins partiellement. Traduit en très grande partie par notre collaborateur Pierre Bertrand, le tres remarquable travail de Keunan a été publié, en 1890-91 par la *Revue Socialiste*.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ÉLUS

Il ne peut y avoir qu'une opinion contre les coupables attentats à la dynamite commis ces derniers temps à Paris et pour couper court à toute interprétation de mauvaise foi des partis, nous tenons à déclarer nous aussi, que les socialistes de toutes les nuances, depuis les plus modérés jusqu'aux plus révolutionnaires répudient toute confusion avec les anarchistes, même avec les anarchistes sérieux et honnêtes, à plus forte raison avec les dangereux aliénés qui sont les héros du jour.

A cet égard, la séance du Conseil municipal de Paris du 29 Mars 1892 a été pleinement satisfaisante. Le citoyen Heppenheimer a prononcé les paroles suivantes qu'on ne saurait trop faire connaître :

> Nous sommes ici, quelques-uns de mes amis et moi, les représentants du parti *Socialiste révolutionnaire* dont nous avons toujours propagé les idées, ces idées, nous sommes disposés à les préconiser encore dans l'avenir... Eh! bien, Messieurs, j'adresse ici mes remerciements à notre collègue M. Charles Laurent, qui a manifesté son indignation et a associé à cette indignation le Conseil municipal tout entier.
>
> Bien que nos opinions soient des opinions avancées, quoique nous estimions qu'il faut aller vite et que nous disions même qu'il faut modifier la Société en son entier, nous n'en condamnons pas moins les actes qui ont tant impressionné la population Parisienne.
>
> Il faut bien qu'on sache que nos théories révolutionnaires n'ont rien de commun avec les attentats stigmatisés par M. Ch. Laurent.......
>
> Je dis, Messieurs, que jamais ni par la plume, ni par la parole, nous n'avons conseillé des procédés de cette nature.

Si les déclarations du parti Socialiste révolutionnaire ont été nettes et satisfaisantes, nous ne pourrons pas en dire autant de celles de M. le Préfet de police. A des questions précises posées par M. Strauss, ce haut fonctionnaire a répondu dans un style admirable d'ambiguïté.

Qu'on en juge :

M. Paul Strauss — Ce que nous voudrions savoir, M. le Préfet de police, c'est si vous avez en mains toutes les ressources nécessaires pour l'œuvre de préservation sociale que vous devez poursuivre.

Les fonds que le ministere de l'Intérieur met à votre disposition, M. le Préfet, et que depuis trois ans vous avez dû recevoir, ces fonds sont-ils, comme le bruit en a couru, taris dans leur source? (Très bien).

En un mot, monsieur le Préfet, avez-vous reçu mensuellement, depuis trois ans, les 50.000 francs que le ministere de l'Intérieur, suivant une tradition constante, doit vous donner?

Il faut bien distinguer, Messieurs, entre les deux polices dont M. le Préfet a la responsabilité. Les gardiens de la paix n'ont à faire que de la police répressive. *C'est avec les fonds secrets que doit être assurée l'autre police : la police préventive.*

Eh bien, au nom du Conseil municipal tout entier, car nul sans doute ne me désavouera, je demande a M. le Préfet de police de nous apporter ici autre chose qu'un optimisme bien étrange, qu'un étalage de satisfaction personnelle, mais la preuve qu'il est à la hauteur de ses fonctions dans les circonstances fâcheuses que nous traversons, qu'il est digne enfin d'assurer la securité de Paris et le maintien du bon renom de notre capitale dans toute l'Europe. (Bruit. — Applaudissements).

M. le Préfet de Police. — M. Paul Strauss se trompe en disant que je n'apporte ici qu'un optimisme inattendu. Je ne suis malheureusement pas un optimiste, je me borne à dire ce que j'ai fait.......

Je m'étais renferme dans la question telle que l'avait posée M. Charles Laurent. M. Paul Strauss a cru devoir en traiter une seconde, qui ne concerne en rien le Conseil municipal. Je veux parler de l'*emploi* et du *chiffre* des fonds secrets.

M. Stupuy. — Tout est là pourtant ! Vous donne-t-on ces fonds, comme on doit vous les donner, oui ou non ?

M. Alpy. — Il me semble que tout ce qui touche à la sécurité de Paris concerne les représentants de la population parisienne.

M. le Préfet de Police. — On m'a demandé si j'ai les moyens d'assurer la sécurité dans Paris. J'ai répondu que, depuis longtemps, j'avais sollicité des mesures en vue de renforcer le personnel de la police à Paris, M. Paul Strauss me demande maintenant si la police qu'il appelle préventive est assurée par les fonds secrets. Je peux lui répondre que tous les agents secrets de ce service ont à leur disposition les sommes necessaires... (Bruit).

M. Faillet. — Rendez-nous en compte ! (Le bruit augmente).

M. le Préfet de Police. — ..... et que, à cet egard, je n'ai rien de plus à demander au ministre de l'Intérieur, qui m'ouvre les crédits dont j'ai besoin, suivant les circonstances.

Il est difficile d'être plus clair, plus pressant que M. Strauss, plus vague et plus volontairement obscur que M. le Préfet de police. Ce fonctionnaire ne pouvait évidemment pas déclarer à haute voix que les fonds destinés à surveiller les anarchistes avaient été employés à un autre usage par le précédent ministre de l'Intérieur ; de sorte qu'en définitive, c'est au grand'homme de la Bourgeoisie satisfaite, au dompteur du socialisme, au héros de *Fourmies* que revient, par la désorganisation de la police, la responsabilité de la panique dont certains ne sont pas encore bien remis. Que voulez-vous ? Cet homme fort avait besoin d'argent probablement pour acheter quelques consciences de députés et de journalistes sur le grand marché parlementaire.

Mais revenons aux choses sérieuses : La Chambre des députés et le Sénat ont consacré quelques séances intéressantes à des questions qui nous touchent de près. Nous ne parlerons que pour mémoire de la fameuse discussion relative aux *Universités*. L'esprit rétrograde des vieillards routiniers qui composent le Sénat s'est manifesté bien malheureusement dans cette circonstance. Malgré l'admirable défense de M. le ministre de l'Instruction publique, malgré le discours plein et vigoureux de M. Goblet, le projet a été renvoyé à la Commission c'est-à-dire enterré après de très brillants débats. Il est consolant, il est réconfortant de songer qu'à côté de certains politiciens corrupteurs comme celui auquel nous avons fait allusion quelques lignes plus haut, il existe aussi parmi les chefs de notre Démocratie, des hommes d'absolue intégrité, d'une forte nourriture intellectuelle, d'un esprit élevé et philosophique, qui savent voir de haut et de loin, qui ont le don de parler avec le talent sérieux et la mâle simplicité de l'homme d'État. Mais ce sont ceux-là qu'on n'écoute pas, ou du moins qu'on n'a pas écouté dans cette question des Universités, si importante cependant pour la création, dans notre pays, d'une vie morale et intellectuelle véritablement féconde.

Une autre discussion très approfondie s'est déroulée durant trois séances du Sénat (1). Il s'agissait du projet de *loi relatif au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie*. Le point en litige, le point capital, celui sur lequel a porté tout l'effort du débat, c'est l'article limitant à dix heures la journée de travail des femmes dans l'industrie. On voit d'ici toute l'importance *théorique* de cette proposition.

Nous étonnerions profondément nos lecteurs si nous leur laissions croire que les vieux arguments usés de l'Économie politique orthodoxe, que les effarouchements de l'intérêt patronal sont restés sans défenseurs au sein du Sénat. Cette citadelle de la République et surtout de l'intérêt bourgeois a fait une longue et belle résistance. Plusieurs orateurs ont exposé avec une grande abondance les raisons un peu démodées par lesquelles on s'oppose encore dans certains pays arriérés à la réglementation du travail. Après avoir parlé de la liberté individuelle, on a surtout développé la thèse suivante : Si l'ouvrière travaille une ou deux heures de moins, elle produira moins. Le produit aussi aura un prix de revient plus élevé et par suite la concurrence de l'étranger ruinera notre industrie. D'autre part, produisant moins, l'ouvrière subira une diminution de salaire. Or, tout le monde sait que la rétribution du travail des femmes est très minime et souvent bien insuffisante.

Le rapporteur Tolain a opposé à toutes ces raisons une argumen-

(1). Séances du 22 Mars, 28 Mars et 29 Mars 1890.

tation assez solide, dans laquelle nous cueillerons seulement deux courtes citations :

Dans beaucoup d'industries, a-t-il dit, on cherche la solution de cette question (la réduction a dix heures de la journée de travail) ; je l'ai vue pour ma part expérimentee dans des usines, dans une en particulier, où j'ai eu l'avantage d'être employé quelques annees — *successivement on a réduit la journée de douze heures à onze, de onze heures a dix, et, au bout de trois mois, la différence de production était devenue insensible.* C'était une industrie métallurgique où le travail était un travail manuel, où par conséquent la machine ne commandait pas l'ouvrier.

Voilà un fait de plus, emprunté à l'expérience de l'ancien ouvrier Tolain, que l'on pourrait ajouter à la liste déjà longue de ceux qui prouvent la possibilité d'une réduction de la journée de travail. Et plus loin :

En Angleterre, un ouvrier conduit assez facilement *trois* métiers de tissage, cela ne se fait pas en France, et pourtant il est évident qu'il n'y a pas pour cela de raison majeure à invoquer, si ce n'est qu'un pareil travail deviendrait pénible s'il était trop longtemps prolongé.

Il serait inadmissible de soutenir qu'en principe nos ouvriers Français seraient incapables de conduire trois métiers, comme le font les ouvriers Anglais. Ce qu'ils refusent c'est d'accomplir une pareille besogne douze heures durant, alors que les ouvriers Anglais n'y sont astreints que pendant dix heures.

Je crois que les industriels anglais qui font conduire trois métiers par un ouvrier, mais qui n'exigent de lui que dix heures de travail, font une œuvre très intelligente et très profitable à leurs intérêts.

M. Milliard a pris ensuite la parole, pour combattre le principe même de la loi et pour regretter qu'elle ne contînt pas une disposition interdisant à la femme, qui vient d'accoucher, de rentrer dans l'usine avant quatre semaines. Du reste une proposition spéciale a été déposée à la Chambre des Députés. Mais retenons le fait important signalé par cet orateur : M. Dollfus, qui dans ses ateliers à Mulhouse emploie 1.200 femmes, a réalisé le premier cette réforme et a continué de payer le salaire pendant les quatre semaines de repos imposé. Aussi il a obtenu le résultat suivant : *Avant l'interdiction, 62 enfants seulement sur 100 dépassaient la première année. Après l'interdiction, 75 pour cent la dépassaient.* Espérons que la Chambre des députés délibèrera au plus vite sur une question d'humanité aussi pressante.

Le morceau capital de la discussion a été le discours de M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie. Nous allons en reproduire les portions les plus solidement documentées et les plus instructives : mais remarquons combien les arguments de M. Jules Roche dépassent la portée du débat spécial engagé devant la Chambre haute. Tout ce qu'il a si bien dit tend à démontrer l'utilité de la réglementation du travail des femmes et de la réduction pour elles de la journée de travail, mais s'applique aussi, admirablement, à la réduction de la journée des hommes adultes. M. Jules Roche a parfaitement défendu

sans le vouloir non pas peut-être la journée de *huit* heures, mais au moins la journée *légale* de neuf heures ou dix heures.

M. Jules Roche établit tout d'abord que tous les peuples ont dû légiférer sur le travail et que c'est justement les nations qui ont le plus réduit la durée légale de la journée de travail, qui sont les plus prospères et où les salaires sont le plus élevés. Il fait à ce sujet un tableau saisissant de la législation industrielle anglaise et il ajoute avec raison :

Si la pratique avait condamné les lois de 1833, de 1844, de 1850, de 1867, n'est-il pas certain que le législateur n'aurait pas poursuivi son œuvre, qu'il y aurait eu un mouvement brusque d'arrêt ou de recul ? Cela ne s'est pas produit parce que la réalité a confirmé les prévisions. Permettez-moi, très rapidement, d'ajouter à la démonstration en quelque sorte expérimentale la démonstration logique qui ressort de l'histoire même de la législation.

Il ne vous échappe pas que, lors de la discussion des *Factory acts* en Angleterre, les objections qui sont soulevées ici par les adversaires de la loi furent faites en Angleterre, bien moins éloquemment (*Sourires*), mais avec les mêmes motifs, les mêmes prophéties de malheurs et de catastrophes pour les patrons qu'on précipitait à la ruine et pour les ouvriers qu'on condamnait au chômage et à la famine.

L'exportation anglaise était perdue ; la lutte de l'industrie anglaise contre les industries concurrentes de l'étranger devenait impossible. Comment voulez-vous, disait-on, que l'Angleterre, en face de pays qui ne seront pas soumis à la législation étroite qu'on vous propose aujourd'hui, — en 1833 et 1844, — que l'Angleterre puisse lutter sur tous les marchés du monde, avec les nations rivales, la France, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, si de pareilles lois sont votées ?

Vous, représentants des Communes, vous, membres de la Chambre des lords, ne comprenez-vous pas que vous donnez à vos rivaux une supériorité industrielle incontestable et que vous décrétez la ruine de la Grande-Bretagne ?

C'est le chômage inévitable et l'abaissement des salaires ; et par conséquent vous devez repousser des lois dont les résultats seront funestes, et qui, sans apporter aucune amélioration à la condition des classes laborieuses, entraîneront fatalement la ruine de l'industrie anglaise.

Ces discours, je le répète, ont été tenus par les hommes les plus considérables, par des philosophes, par des hommes politiques, par de puissants industriels, et le Parlement anglais a cependant voté ces lois.

Les prédictions des adversaires ne se sont pas réalisées, et M. Horner, par exemple, en 1859, déclarait, devant le congrès des sciences sociales, à Bradford, que, malgré *la diminution des heures de travail, les salaires avaient augmenté, dans certains cas, de 40 %, dans l'ensemble des industries, et généralement, de 12 %, sans que cette réduction des heures de travail et cet accroissement de salaires eussent diminué en rien la production textile ni causé le moindre tort à la prospérité nationale.*

Et, à l'appui de ses déclarations, il prouvait, par des documents, que l'ensemble de la production manufacturière et de la prospérité commerciale avaient augmenté dans des proportions considérables qu'il évaluait au double dans la période de 1844 à 1858.

M. Roebuck, qui avait été autrefois un des adversaires les plus ardents de la loi, vint à faire amende honorable, reconnut les bienfaits de la mesure et soutint le bill nouveau.

Mais, Messieurs, il est une autre opinion que le Sénat doit connaître : c'est celle d'un homme qui a joué un rôle considérable dans toute cette histoire, sir James Graham, qui avait été — voulez-vous me permettre de faire cette comparaison ? — le Maxime Lecomte et le [illegible] de la résistance législative, qui [illegible] avec éclat

le drapeau de l'opposition contre les bills sur la réduction des heures de travail. Il prononça les paroles suivantes :

« J'ai une confession à faire à la Chambre : l'expérience a montré, à ma grande satisfaction, que beaucoup de prédictions faites contre le factory-bill ne se sont pas réalisées et que, en somme, cette grande mesure a contribué à l'amélioration des classes ouvrières, sans faire tort aux patrons. Par mon vote de ce soir, je m'efforcerai de réparer l'opposition que j'ai faite autrefois au factory-bill. »

De même un autre adversaire de la loi, sir Thomas Bazley, un grand manufacturier de Manchester, faisait une déclaration identique et apportait à la loi nouvelle l'appui de sa parole et de son vote.

Aujourd'hui, lorsqu'on examine la marche des salaires en Angleterre et la marche de la production dans des documents des plus curieux, que j'ai dépouillé avec la plus grande attention, on constate que le contraire des prédictions qui avaient été formulées au Parlement s'est réalisé.

Ces documents établissent les progrès de la production et l'augmentation des salaires au fur et à mesure des modifications législatives qui ont été opérées pendant la longue période de 1830 a 1878.

Messieurs, aujourd'hui cela ne fait plus question, cela n'est plus discuté en Angleterre. J'ai sous les yeux un rapport du chancelier du consulat à Cardiff, rapport qui a été fait spécialement sur la question de la durée du travail en Angleterre, et voici un des passages de ce rapport :

« En l'état actuel des choses, la moyenne des heures de travail pour tout le Royaume-Uni est de *dix heures* à peu près, et dans la plupart des grands établissements industriels, le principe de la journée de *neuf heures*, qui avait d'abord provoqué de nombreuses réclamations, a été admis depuis longtemps déjà.

« Il paraît qu'on a lieu de se féliciter d'avoir pris cette dernière mesure, car personne ne songerait à élever la moindre plainte à ce sujet. »

Mais cette expérience ne s'est pas faite seulement en Angleterre. Je ne vous ai rien dit et je ne veux rien vous dire des autres pays qui nous entourent : Allemagne, Autriche, Belgique, Suisse, qui ont réalisé des progrès analogues, qui ont depuis longtemps une législation du travail.

Il y a un autre pays qui est bien plus que l'Angleterre la patrie du laisser-faire et du laisser-passer, qui est bien plus que l'Angleterre la forteresse de la résistance à toute intervention législative, vous avez deviné : ce sont les Etats-Unis.

Eh bien, aux Etats-Unis, l'expérience a été faite, elle a donné absolument les mêmes résultats qu'en Angleterre.

Il y a un Etat, le Massachussetts, où l'industrie textile est la plus florissante. En 1874, le Massachussetts, songea à légiférer sur la durée de la journée de travail. Vous pensez si cette hérésie souleva les esprits aux Etats-Unis et quelle opposition les hardis novateurs qui avaient apporté cette idée, rencontrèrent devant eux. Ils persistèrent et obtinrent gain de cause. La loi fut votée ; la durée de la journée de travail fut fixée à dix heures, en ce qui concerne les mineurs et les femmes, bien entendu, et sans se préoccuper des hommes. Je dis : sans s'occuper des hommes, car la femme, en cette matière, est toujours considérée comme mineure ; c'est le principe de toutes les législations.

La loi fut donc votée, et lorsqu'on la vota au Massachussetts, un certain nombre de manufacturiers qui étaient visés par la loi soulevèrent des objections. C'était toujours le même raisonnement. La production est proportionnelle à la durée du travail ; donc réduire la durée du travail, c'est réduire la production. Le salaire est proportionnel à la production ; donc réduire la production, c'est réduire le salaire. Ce n'est pas tout à fait un syllogisme, c'est une sorite. Mais enfin la logique n'y perd rien, si la vérité des choses y perd beaucoup.

La loi fut votée malgré les objections.

Eh bien, on fit, en 1880, une grande enquête sur les conséquences économiques,

industrielles, financières de la loi de 1874, qui avait réduit la journée de travail à dix heures, et qui avait soumis les mineurs et les femmes à cette loi, alors que non-seulement les pays étrangers, mais même les États voisins, qui entourent le Massachussets, qui sont ses rivaux industriels, jouissaient de la liberté industrielle, c'est-à-dire de cette grande liberté qui permet aux patrons de tirer des produits illimités du travail humain, en usant jusqu'à épuisement les forces de l'enfant, de la femme et de l'homme.

On fait donc une enquête, et que découvre-t-on ? Que le Massachussetts, en 1880, six ans après — cela est suffisant pour juger une loi — avait perdu de sa puissance industrielle ? Que la production cotonnière avait diminué, que le salaire des ouvriers avait baissé ? Pas du tout ; on trouve au contraire, que dans le Massachussetts, les heures du travail sont réduites à 60, alors que dans les autres États elles sont : pour le New-Hampshire de 66 et demie ; pour le Connecticut de 66 et demie ; pour l'État de New-York, de 65 un quart.

De plus, les salaires dans ces autres États sont, par semaine, de 35 fr. 20, de 37 fr. 20, de 39 fr. 05, de 37 fr. 85, alors que dans le Massachussetts, ils sont de 41 fr. 60. De sorte qu'en définitive, dans les États où l'on était resté sous l'empire de l'ancienne législation, ou sans législation pour mieux dire, la durée des heures de travail était plus grande, la production moindre et les salaires plus faibles puisque dans le Massachussetts on voit pour une durée de travail moindre un salaire supérieur, six heures de travail de moins, 3 fr. 50 par semaine de plus que dans les États où le salaire est le plus élevé.

Malgré ce remarquable discours M. Bérenger n'a pas été convaincu. Dans un langage très habile et très élégant, il a rajeuni la vieille argumentation qui lie rigoureusement la production à la durée du travail et le taux des salaires à la production. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer et de commenter la loi des salaires ; mais nous savons bien, nous socialistes, qu'au moins dans certaines limites la rétribution de l'ouvrier n'est proportionnelle ni à la durée de travail, ni à la quantité ou à la valeur des marchandises fabriquées dans l'unité de temps : nous savons même qu'il y a bien souvent un *rapport inverse* entre ces divers facteurs. M. Richard Waddington a apporté, en réponse au précédent orateur, des arguments de fait non sans valeur. Il a montré que dans les usines où ne sont employés que des hommes, la durée moyenne de la journée est de dix heures seulement, parceque les hommes peuvent et savent se défendre : c'est au contraire dans les branches d'industrie où domine l'élément faible, les enfants et les femmes, que l'on rencontre une durée extraordinaire et excessive de la journée de travail ; sur ce point les rapports des inspecteurs de Valence, de Grenoble, de St Étienne, de Marseille, sont explicites. Il y a des endroits (dans la Drôme et dans l'Ardèche) où de malheureuses femmes gagnent 1 fr. 10 pour une journée de douze heures. Il a ajouté que devant la perspective d'une diminution possible des salaires, les ouvriers et les ouvrières interrogées par la commission d'enquête n'avaient pas abandonné leur revendication de la journée de dix heures. M. Waddington a essayé la réforme dans ses propres usines, mais il montre qu'un industriel isolé a de grandes difficultés à vaincre à cause de la concurrence et qu'il faut par conséquent compter sur la loi égale pour tous et non sur l'initiative individuelle.

La discussion était presque épuisée et le résultat encore incertain, lorsque M. Diancourt a proposé un amendement tendant à fixer la durée de la journée des femmes à 11 heures. Nouvelle intervention du ministre du commerce qui a reproduit son argumentation. Nous croyons intéressant de citer encore quelques passages de ce second discours, dans lequel on trouvera des renseignements sur la récente discussion qui a eu lieu au Parlement Anglais relativement à la journée de huit heures :

On me parlait tout à l'heure des ateliers de l'Etat. Or, dans la plupart de ces ateliers, la duree de la journee de travail est aujourd'ui de dix heures, et il est constaté que la production est aussi élevee, sinon plus, et que le produit est de meilleure qualité.

Ainsi, dans un temps moins long, on a obtenu une production égale en quantité et supérieure en qualite à celle que donnait la journée de douze heures. Voilà le fait.

Et, messieurs, ce n'est pas un fait isolé ; il confirme l'expérience des autres pays.

Le lendemain même du jour où commençait devant vous la discussion qui se poursuit en ce moment, un débat semblable s'ouvrait à la Chambre des communes.

On discutait, non pas sur la réduction à dix heures de la journée de travail des femmes (vous savez qu'en Angleterre, c'est une conquête réalisée depuis 1847), mais sur la réduction, par la loi, à huit heures de la journée de travail des hommes employés dans les mines. Tous les ordres d'arguments développés devant vous par les adversaires de la loi actuelle ont eté présentés à la Chambre des Communes.

Les raisons tirées de la réduction de la production, de la diminution des salaires, de l'impossibilite pour l'Etat de porter atteinte à la liberté de l'industrie, ont été exposées absolument comme, la veille, nous les avions entendu exposer à la tribune du Sénat par l'honorable M. Milliard et par ceux de ses collègues qui ont combattu les deux principes de la loi que nous soutenons.

Eh bien, messieurs, quelqu'un a-t-il, à la Chambre des communes, songé à contester les résultats des lois du passé ? Quelqu'un a-t-il soutenu que les lois de 1847, de 1867, de 1878 avaient diminué la production et abaisse les salaires ? Certes, si de pareils effets s'étaient produits, vous sentez bien que ceux qui ont combattu le bill presenté pour la journée de huit heures n'auraient pas manqué de tirer argument des funestes conséquences des lois fixant à dix heures la durée de la journée de travail des femmes.

Personne, messieurs, n'a songé à contester les renseignements que je vous ai fournis mardi dernier, à savoir que la loi de 1847, en réduisant à dix heures la journée de travail des femmes et en provoquant même, par répercussion, une réduction égale de la journée des hommes employes dans l'industrie textile, a donné d'excellents résultats, c'est-à-dire une production égale ou plus élevée, de meilleure qualité, et qu'en définitive les salaires se sont accrus.

Bien plus, l'un de ceux qui ont soutenu la loi, M. Chamberlain, dans un remarquable discours, a rappelé, sans soulever la moindre contradiction, les bons effets des lois précédentes dont l'application est déjà si ancienne et si probante, et il en a tiré argument, à tort ou à raison, en faveur du bill de huit heures s'appliquant au travail des hommes.

Il a même cité d'autres exemples.

Voici certains passages de son discours que je demande au Sénat la permission de lui citer.

M. Chamberlain retrace ce qui s'est passé après 1847 : « Le premier résultat, dit-il, fut une réduction de salaires due, en partie à la diminution du travail, en partie au mauvais état du marché.

« Mais une année après la loi de 1847.... » — celle loi n'entra en vigueur qu'à

partir du 1er mai 1848. — « M. Horner, inspecteur du travail, qui avait été opposé à cette législation, écrivait que d'après des informations recueillies par lui auprès des ouvriers eux-mêmes, il trouvait que grâce à leur *activité plus grande, dans un temps plus court, ils gagnaient autant et plus qu'avec des journées plus longues.* »

L'honorable M. Chamberlain cite ensuite les résultats de la législation américaine, que j'avais cité moi-même, et, revenant à des expériences plus récentes en Angleterre, il ajoute, — et je recommande ceci à toute l'attention du Sénat —

« *En 1872, MM. Ransome et Sons, grands fabricants d'instruments agricoles à Ipswich, occupant 1.200 ouvriers, ont réduit les heures de travail de 58 ½ à 54 par semaine, soit environ neuf heures par jour. Ils constatent que le rendement du travail a augmenté de 12 à 15 % par heure.*

« J'ai un autre exemple dans ma propre ville, avec une réduction de travail encore plus grande. *MM. Watts et Manton, fabricants de boutons à Birmingham, ont réduit la journée à huit heures trois quarts en 1866. Quatre ans après, M. Baker, inspecteur du travail, constatait que les résultats étaient très satisfaisants et ajoutait : Il est remarquable que les ouvriers travaillant moins longtemps gagnent davantage.* »

Ce qui prouve, en définitive, qu'il y a, à la durée du travail des femmes, des enfants surtout, une limite que le législateur peut découvrir, mais qui est fixée par la nature. Le problème consiste donc à savoir si la durée du travail qui vous est proposée est celle que la nature et l'observation imposent, ou si, au contraire, cette durée est au-dessus ou au-dessous de la limite qu'assigne l'expérience.

Eh bien, sur ce point, je puis dire que les leçons de la pratique sont décisives, car toutes les législations qui ont admis la limitation à dix heures ont donné toujours et partout les bons résultats que je vous ai fait connaître.

Je pourrais invoquer des faits plus récents et qui nous touchent de plus près. A l'heure même où je parle, en Suisse, dans une industrie qui occupe beaucoup de femmes et d'enfants, on a, par suite de circonstances particulières, réduit la journée de travail en fait, non en droit, — car la loi existante n'a pas été modifiée — à dix heures. Or, la production est restée la même et, par conséquent, il n'y a pas eu de diminution de salaires.

Un des tisseurs les plus considérables de notre pays — peut-être l'aurai-je nommé si je dis devant les industriels qui m'écoutent qu'on peut le considérer comme le tisseur de laine le plus important de France — un tisseur fait en ce moment, avec des métiers mécaniques, bien entendu, l'expérience dont je parle.

On travaille chez lui dix heures, en deux périodes de cinq heures, coupées par un repos. La quantité de produits obtenue est la même qu'avec une durée de travail de onze heures, et le travail est mieux fait.

Voici donc, sous nos yeux, des expériences qui se poursuivent à l'heure où je parle et qui donnent précisément les mêmes résultats que celles réalisées depuis si longtemps en Angleterre, aux États-Unis et ailleurs.

Où sont dès lors les objections contre la proposition qui vous est soumise, puisqu'il est prouvé, en fait, que la fixation à dix heures par jour, à soixante heures par semaine, de la durée de travail, ne produit aucun des effets fâcheux qu'on lui prête ? Oh, je mets au défi mes contradicteurs d'apporter ici une preuve matérielle établissant que, dans certains cas, la réforme que nous vous proposons a eu les conséquences funestes qu'on vous a prédit.

Comme nous le disions en commençant : N'est-il pas vrai qu'il y a là une mine d'arguments en faveur de la journée légale de huit heures ou de neuf heures pour les hommes adultes ?

Néanmoins, l'amendement de M. Diancourt a été adopté par 138 voix contre 100. La journée de travail pour les femmes majeures sera donc de onze heures.

Pour les enfants des deux sexes au-dessous de seize ans, la durée de la journée sera de dix heures.

Les jeunes ouvriers ou ouvrières de seize à dix-huit ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de soixante heures par semaine sans que le travail journalier puisse excéder onze heures.

Dans la dernière séance, celle du 29 Mars, M. de la Berge, sénateur de la Loire, a fait adopter une dérogation au principe de la suppression du travail de nuit pour les enfants âgés de moins de dix-huit ans, les filles mineures et les femmes. La loi portait que tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin serait considéré comme travail de nuit. M. de la Berge a défendu, malgré l'opposition du rapporteur, un amendement d'après lequel le travail sera autorisé de quatre heures du matin à dix heures du soir, quand il sera réparti entre deux postes d'ouvriers ne travaillant pas plus de neuf heures chacun. Cet amendement, accepté par le ministre, a été voté par le Sénat en même temps qu'un paragraphe additionnel portant : « Le travail de chaque équipe sera coupé par un repos d'une heure ».

Le rapporteur, M. Tolain, a fait valoir cependant d'excellentes raisons contre cette disposition précédemment votée par la Chambre et le Sénat, mais rejetée par la Commission sénatoriale. Il a montré l'ouvrière obligée ou de se lever à trois heures du matin pour se rendre à l'usine ou de se coucher à onze heures du soir seulement, ce qui équivaut à un rétablissement partiel du travail de nuit. Il avait montré l'industrie se livrant, par ce moyen, à une surproduction effrénée suivie bientôt de chômages meurtriers, et les ouvrières arrachées à leurs campagnes pendant les crises d'activité, puis laissées sur le pavé des villes pendant les périodes de calme. Ces mouvements d'attraction et de répulsion que Marx a si bien décrits sont, en effet, inséparables de l'industrie capitaliste quand on la laisse livrée à elle-même et à ses tendances meurtrières.

Le dernier incident de quelque importance a été le discours de M. Lucien Brun, demandant que le jour de repos hebdomadaire, obligatoirement imposé par la loi, soit fixé au Dimanche. Le Sénat a repoussé cette proposition.

La Chambre des députés a consacré plusieurs séances à la discussion du projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes. Nous signalerons les parties de cette discussion qui présentent un intérêt général.

Cette loi a été conçue en vue d'étendre considérablement la compétence de ces conseils et d'en multiplier le nombre, de façon à augmenter les catégories d'ouvriers et d'employés qui seront justiciables devant eux. A côté, d'une foule d'améliorations de détail, nous aurons le regret de constater que sur quelques points la Chambre a manqué de hardiesse et d'esprit démocratique.

La question de l'électorat des femmes a été tranchée favorablement

par 283 voix contre 231, sur la proposition de MM. Jourde, de Gasté, Lavy. Et c'était bien justice, car certaines professions sont uniquement composées de femmes. Les femmes seront donc électeurs, mais elles ne pourront pas être éligibles. C'est ce qui a été décidé par 345 voix contre 132. Il est permis de se demander à qui elles confieront les fonctions de conseillers prud'hommes, pour les nombreuses catégories de travaux qui sont exclusivement de leur domaine.

Une discussion très vive s'est engagée au sujet de la création des chambres d'appel de prud'hommes. Le projet de la commission contenait la disposition suivante, qui a été vivement critiquée par M. le Ministre du commerce et rejetée sous son inspiration : « Si la demande est supérieure à 500 fr. il peut être fait appel des jugements des conseils de prud'hommes devant l'Assemblée générale du conseil. Cette Assemblée devra renfermer, non compris le président, un nombre égal de patrons et d'ouvriers et se composer au moins de la moitié des membres du conseil, sauf dans le cas prévu à l'article 16. Les prud'hommes qui auront pris part au jugement frappé d'appel ne pourront y assister ». M. Antide Boyer avait conçu autrement l'organisation des prud'hommes d'appel. Il a défendu sans succès un amendement ainsi formulé : « Si la demande excède 500 fr., il peut être fait appel des jugements devant un tribunal spécial présidé par le juge de paix du canton et composé de huit conseillers ou anciens prud'hommes âgés d'au moins trente-cinq ans, dont quatre nommés par les salariés et quatre par les patrons ».

Mais ces diverses dispositions ont été écartées, de sorte que, lorsque la juridiction essentiellement démocratique dont il s'agit, aura condamné un patron, il sera loisible à ce dernier, en faisant appel devant le tribunal civil (selon le texte qui a été définitivement adopté), de se dérober à la loi. En un mot, on reconnait par l'article 1er, que les différends relatifs aux rapports entre ouvriers et patrons ne peuvent être équitablement jugés que par un tribunal dans lequel, les deux intérêts si souvent adverses, se trouveront également représentés par des hommes compétents, de sorte que les conseils de prud'hommes, c'est ce que nos adversaires admettent généralement, possèdent toutes les chances possibles d'impartialité et de compétence. Mais on déclare par l'article 2, que lorsque les intérêts en jeu seront considérables, que lorsque la question à trancher sera particulièrement difficile (ce sont les cas qui iront en appel), on abandonnera cette juridiction essentiellement équitable et compétente pour s'adresser aux tribunaux civils qui ont le double vice d'abord, d'être ignorants en une matière aussi spéciale et en second lieu d'être composés, sinon d'industriels, du moins de parents ou d'amis d'industriels et de patrons. Il suffira donc aux bourgeois intéressés et condamnés en première instance de pousser jusqu'en appel pour trouver des juges qui, par leur origine même, seront tentés involontaire-

ment d'être plus favorables à l'une des parties — à la partie la moins intéressante et la plus forte.

C'est au sujet de l'indemnité obligatoire à attribuer aux membres de ces conseils que s'est livrée la dernière bataille. Un amendement de M. Lavy posant le principe de l'obligation a été repoussé par 238 voix contre 239. Il est regrettable qu'une voix de majorité ait empêché l'adoption de cet amendement qui eût donné, aux prud'hommes ouvriers, en même temps que l'indépendance à l'égard des menaces et des vengeances patronales, une juste rétribution de leur peine et une compensation bien méritée pour le temps perdu.

Néanmoins la loi dans l'ensemble n'est point trop mauvaise, si toutefois le Sénat ne la modifie pas à l'excès. Malheureusement, et c'est le vice de tous les projets issus des assemblées bourgeoises, on veut bien avoir l'air de faire quelque chose pour la classe ouvrière, mais on laisse subsister certaines dispositions fâcheuses qui annihilent en partie et hyprocritement les effets du principe posé.

Tout le monde se souvient des nombreux faits de guerre impitoyable aux associations professionnelles, des grèves provoquées par des renvois en masse d'ouvriers syndiqués, par lesquels les puissants seigneurs de la haute industrie ont essayé d'empêcher la libre application par les intéressés de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels. La loi accordait une liberté ; mais le bon plaisir de ces nouveaux seigneurs féodaux supprimait dans l'étendue de leurs domaines l'usage de cette liberté.

Une enquête fut ordonnée : M. Clémenceau fut chargé par la commission d'enquête de faire connaître dans son rapport tous les faits de pression et d'oppression qui avaient été constatés. Depuis, il ne se passe pas de session sans que les députés ouvriers ne viennent signaler à la tribune des faits révoltants de renvois d'ouvriers coupables d'être membres de l'un de ces syndicats, autorisés par la loi de 1884. On a même raconté le cas d'un ouvrier d'Aniche renvoyé pour ce seul fait, après trente ans de bons et loyaux services.

Une sanction pénale était nécessaire. La loi Bovier-Lapierre votée une première fois sous la précédente législature, votée de nouveau par la Chambre élue en 1889, repoussée par le Sénat, venait de nouveau devant les représentants du suffrage universel. Elle a été très longuement discutée durant les séances des 19, 21 et 22 mars et des 2 et 4 avril 1892. En définitive, le texte même de M. Bovier-Lapierre a été adopté ainsi que l'ensemble de la loi par 271 voix contre 223.

Voici ce texte :

« Article Premier. — Tous patrons, entrepreneurs d'ouvrages et
« contre-maitres qui seront convaincus d'avoir, par menaces de perte
« d'emploi ou de privation de travail, refus motivé d'embauchage,
« renvoi d'ouvriers ou employés à raison de leur qualité de syndi-

« qués, violences ou voies de fait, dons, offres ou promesses de travail,
« contraint ou empêché de faire partie d'un syndicat et entravé ou
« troublé la création ou le fonctionnement des syndicats professionnels
« reconnus par la loi du 21 mars 1884, seront punis d'un emprison-
« nement de six jours à un mois et d'une amende de 100 à 2,000 francs
« ou de l'une de ces deux peines seulement. »

Il nous est impossible d'entrer dans le détail d'une discussion aussi longue. Notons seulement qu'il serait curieux de dresser une liste des exemples, éparpillés dans les différents discours, qui prouve le parti-pris des chefs d'industrie, leur colere meme contre la loi Waldeck-Rousseau.

Les débats ont été allongés et rendus quelque peu confus par la proposition malencontreuse de MM. Leygue et Dupuy-Dutemps qui avait pour objet d'établir des pénalités non seulement contre les patrons coupables mais aussi contre les ouvriers qui tenteraient de contraindre leurs camarades non-syndiqués à faire partie de ces associations. Voici comment était conçu cet amendement, qui, pris en considération par la Chambre, a été rejeté en définitive :

« Article Premier. — Quiconque, soit par violence ou voies de
« fait, soit par menace de perte d'emploi, soit en faisant craindre
« d'exposer a un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune,
« aura empêché ou contraint un membre des professions et métiers
« sus-indiqués de faire partie d'un syndicat professionnel ; quiconque
« aura fait perdre son emploi parce qu'il fait ou refuse de faire partie
« d'un syndicat professionnel, sera puni d'un emprisonnement de six
« jours a un mois et d'une amende de 100 a 2,000 francs. »

M. Dumay, qui a prononcé un excellent discours a cette occasion, a prouvé sans peine qu'en réalité si les ouvriers syndiqués ont besoin de protection, les non-syndiqués ne se trouvent pas dans le meme cas. Toutes les atteintes portées a la liberté de ces derniers comme a la liberté des non-grévistes sont poursuivies et punies. La magistrature condamne tres facilement, on dirait même tres volontiers. Elle est suffisamment armee par le fameux article 416, et a défaut de celui la, « il y a cinquante lois pour faire mettre en prison les ouvriers coupables ». Le sympathique député du XXe Arrondissement apporte a cette occasion une liste tres considerable de travailleurs condamnes pour avoir porte atteinte a la liberte individuelle en persecutant des camarades syndiqués ou qui s'etaient retires d'un syndicat. Il signale même en termes energiques, qui lui ont valu une observation du président de la Chambre, les fillettes de treize ans, douze ans et dix ans, comparaissant devant un tribunal pour avoir porté atteinte a la liberte du travail, et cela, en *huant des ouvriers non-grévistes*. Nos adversaires voudront bien avouer que le zele de la magistrature n'est pas suspect dans ces circonstances. Il n'y a pas a craindre que les non-grévistes et les

non-syndiqués restent abandonnés à leur malheureux sort et se voient privés de protection. Est-il donc nécessaire, conclut Dumay, d'édicter de nouvelles peines, puisque la législation existante suffit très amplement? Dans le courant de ce discours véritablement convaincant, l'orateur a caractérisé avec une franchise un peu rude le rapport de M. La Caze présenté au Sénat sur la loi Bovier-Lapierre, en déclarant que c'était là *un mouvement de haine contre le prolétariat.*

La haine adroitement dissimulée de MM. Leygue et Dupuy-Dutemps sous des déclarations très démocratiques, n'a pas été heureuse pas plus que les attaques très directes et très brillamment développées de MM. Piou et Léon Say contre le principe même de la loi. M. Léon Say a parlé d'une façon séduisante de la liberté individuelle et des grands principes de 89; il oublie que nous ne sommes plus au temps de la petite industrie et du petit commerce, au temps où l'artisan travaillait chez lui et était en possession de ses instruments de travail. Dans cette société, l'égalité de fait régnait; aujourd'hui au contraire, la grande industrie domine en bien des endroits, créant au-dessus d'une tourbe de misérables, la puissante aristocratie du million. A entendre l'éminent représentant de l'économie politique, on se sent plein de pitié pour ces malheureux potentats de l'usine qu'il nous montre opprimés, réduits en esclavage par quelques syndiqués audacieux. C'est bientôt l'agneau qui va dévorer le loup.

Notre éloquent ami Millerand est intervenu aussitôt avec sa vigueur et sa netteté habituelles. Il a soufflé sur ces jolis flocons de fumée et les a dissipés promptement, éclaircissant l'atmosphère parlementaire devenue confuse. « Nos adversaires disent que la loi Bovier-« Lapierre signifie : Défense absolue désormais à un patron de ren-« voyer un ouvrier syndiqué. Jamais la loi Bovier-Lapierre n'a dit « cela. Elle a dit : Défense absolue à un patron de renvoyer un « ouvrier syndiqué parce qu'il est syndiqué. »

Enfin, après avoir bousculé une foule d'amendements, la Chambre a voté le principe même de la loi, en écartant heureusement les dispositions inspirées par M. Leygue qui constituaient le deuxième alinéa de l'article Ier. Malheureusement la majorité favorable est moins forte que lors du premier vote.

Signalons un renseignement important que nous avons rencontré dans le discours de M. Leygue: c'est que les syndicats ouvriers sont actuellement an nombre de 1,597. Inutile de dire que le Sénat, cette vieille forteresse de la grosse bourgeoisie possédante, repoussera sans aucun doute cette loi d'émancipation sociale. Ces assemblées réactionnaires et fermées à toute idée un peu généreuse, rendent singulièrement difficile la tâche des socialistes pacifiques, qui voudraient prévenir par une politique hardiment progressiste, les épouvantables tempêtes que récèle en ses flancs notre société contemporaine.

A. Delon.

MONOPOLEURS ET CONSOMMATEURS

(La Compagnie Parisienne du Gaz et ses prétentions)

Du citoyen A. Serf, ancien secrétaire des Chambres Syndicales et Patronales, qui organisèrent, en 1883, l'agitation contre la *Compagnie Parisienne du Gaz*, nous recevons, au moment de mettre sous presse, une très substantielle et très probante brochure contre les prétentions de la même Compagnie.

Nous regrettons vivement que l'envoi du citoyen Serf ait été si tardif. Au lieu de l'étude attentive que nous aurions voulu consacrer à son travail, nous devons nous borner à quelques lignes hâtives qui, forcément, eu le manque de temps, seront plutôt une protestation qu'une démonstration. Mais nous ne pouvions remettre car le temps presse. C'est vainement que l'avide Compagnie qui depuis douze ans intrigue pour faire proroger son onéreux monopole a été battue l'année dernière devant le Conseil municipal. Elle est revenue à la charge avec un projet de traité, tout miel en apparence, au fond, plus défavorable à la Ville que celui qui fut repoussé l'année dernière.

Elle a manœuvré de telle sorte, que la presse se tait et que la troisième Commission (dont le rapporteur, M. Sauton, était autrefois opposé à la Compagnie du Gaz) vient de voter, par dix voix contre six, la prise en considération des insinueuses propositions de Camus et consorts.

La Fin d'un Monopole (tel est le titre de la brochure de M. Serf) arrive donc bien à son heure pour démontrer à ceux des conseillers municipaux parisiens qui n'ont pas suffisamment étudié la question, qu'on leur tend un piège et qu'il y a pour eux obligation stricte d'honnêteté de ne pas proroger le monopole de l'insatiable et peu scrupuleuse Compagnie ; d'où, par suite, notre devoir d'appeler immédiatement l'attention sur les rigoureuses critiques contenues dans *La Fin d'un Monopole*

Les lecteurs de la *Revue Socialiste* savent que nous avons

été des premiers à démasquer le mal fondé des prétentions des monopoleurs de l'*éclairage parisien* (1).

Nous ne pouvons que persister, car les données de l'*Électeur parisien*, qui confirment pleinement les nôtres, sont telles qu'après de pareilles révélations les conseillers municipaux ne pourraient pas exciper plus tard de leur bonne foi pour se faire pardonner un vote néfaste. Ils auront voté en connaissance de cause, soit, comme le dit très bien le citoyen Serf, pour la population parisienne contre quelques monopoleurs ; soit pour quelques monopoleurs contre la population parisienne.

Les faits démontreront.

Constituée en 1855 par la fusion des six petites compagnies gazières qui existaient alors (L. Margueritte-Breenton — Pillé et Cie — Dubochet et Cie — Lacarrière et Cie — Payan et Cie — Ch. Gosselin et Cie) la Compagnie du Gaz affirma un capital de 55.000.000.

C'était un leurre. Des cinquante-cinq millions *quinze seulement* avaient été versés, les anciens traités ayant été estimés valoir 40 millions. Et pourtant, malgré cette scandaleuse majoration de capital, les dividendes furent gros et les titres haussèrent rapidement.

Dès 1860, dit Auguste Chirac, les actions de 500 francs se vendaient couramment à la Bourse 826 francs. Si bien que les six Sociétés à qui on avait fait cadeau des 40 millions en papiers d'apport voyaient leurs 40 millions valoir plus de 66 millions, d'où, en 5 ans, une prime de 26 millions.

Ce n'était pas assez, paraît-il.

Il y eut une nouvelle émission de 58.000 actions, dont 55.000 au pair, c'est-à-dire à 500 francs, *exclusivement réservées aux anciens actionnaires*. Pereire, qui était embusqué dans son *Crédit mobilier*, avait besoin de cette émission qui constituait une prime de 326 francs par action.

Quant au public, il acheta les 3.000 actions supplémentaires aux cours cotés 900 à 1.000, etc.

En 1863, ces actions se vendaient couramment 1.725 francs, l'émission avait été, nous l'avons vu, monopolisée par les anciens actionnaires qui s'octroyèrent ainsi le petit bénéfice de *1.225 francs par titre*.

Ils avaient déjà reçu 40 millions, qui étaient devenus	138.000.000
et on leur donnait	67.375.000
Au total	205.375.000

(1) Voir notamment la *Revue Socialiste* du 12 août 1891 et le deuxième volume du *Socialisme Intégral*.

Ce n'est pas tout encore.

En 1870, on dédoubla les actions et les anciens actionnaires purent *réaliser toutes leurs actions sans se désaisir d'une seule*, ce qu'ils firent.

C'est ainsi qu'aujourd'hui la famille Margueritte, par exemple, peut posséder 80 millions en actions du Gaz *après avoir réalisé pareille somme, grâce aux cours pratiqués en Bourse.*

Le même calcul effectué pour la masse des actionnaires, démontre que les 206 millions de 1883 sont devenus 410 millions, lesquels ont pour origine un versement réel de *15 millions environ*, en 1855, et un apport, à la même date, de *10 millions d'anciens titres.*

N'est-ce pas là le vol à la pelle, le vol sans conscience et sans pudeur avec la complicité coupable des pouvoirs publics ?

Lors de la discussion de 1883, M. Voisin, ancien préfet de police et conseiller conservateur, expliqua que de tels faits n'avaient pu se produire que parce que le second empire voulait s'étayer sur la haute banque :

« On ne pouvait pas, comme par le passé, donner des terres, on donnait la fortune publique ; à cette époque on jetait en pâture à cette foule d'appétits un demi siècle de prolongation aux Compagnies de Chemins de fer, bien qu'à ce moment déjà *M. Léonce de Lavergne établit que le surcroît de profits accordés aux actionnaires des Chemins de fer aux dépens du public, par la prolongation de jouissance, coûterait plus d'un milliard. Ces prévisions ont été dix fois dépassées. C'était le cadeau de joyeux avènement que le second empire faisait aux Compagnies.* »

On ne saurait mieux dire, mais il faut agir en conséquence, car c'est le monstrueux privilège, flanqué de tant de vols, que l'on veut fortifier et aggraver. Je dis *aggraver*, avec juste raison. Le projet en instance est pire que celui — qui fut repoussé — de 1883, projet dont le conseiller opportuniste Narcisse Leven disait :

Le traité soumis à notre examen avait été l'objet de critiques très vives ; il avait, d'autre part, été défendu avec talent par l'administration. Pour nous, nous lui reprochions d'être une aggravation des traités antérieurs. Si je vous faisait l'histoire de ces traités vous sauriez que chacun d'eux a, en effet, aggravé le précédent (*très bien ! très bien !*).

Vous verriez que le traité de 1870 vaut moins que celui de 1855 et que celui d'aujourd'hui vaut moins que celui de 1870.

Qu'avons-nous reproché à la convention qu'on nous proposait il y a huit mois ? Nous lui avons reproché de prolonger le monopole, de le consolider, de diminuer les charges de la Compagnie et d'augmenter ses avantages.

Ce qui était vrai en 1883 l'est plus encore en 1892.

En 1883 le Conseil fit tout son devoir, non seulement il repoussa le projet, mais encore il demanda une réduction du prix du gaz, légalement motivée et qu'admit le Conseil de Préfecture. Mais le grouillis des pires résidus administratifs connu sous le nom de *Conseil d'État* que la troisième Républi-

que paye grassement pour sacrifier en toute circonstance, la Ploutocratie, ne perdit pas cette occasion de donner contre tout droit et toute justice, gain de cause aux monopoleurs (1).

Ainsi protégée, la Compagnie du gaz refusa toute amélioration et pourtant que d'abus provenant de la défectuosité de l'outillage. Quant à l'exorbitance des prix, une simple question l'établira. Le prix du gaz à Paris est de 30 centimes pour la consommation et de 15 centimes pour l'éclairage de la ville.

A Bruxelles, ou le gaz est régi par la ville, on n'a rien à payer pour l'éclairage public et le gaz est livré aux particuliers au prix de 14 centimes, ce qui n'empèche pas la ville de réaliser 3 0|0 de bénéfices.

Dans les 173 exploitations communalistes d'Angleterre, l'éclairage public est ordinairement gratuit et le prix du gaz aux particuliers est ordinairement de 13 à 15 centimes. Ce sont à peu près, les conditions de Bruxelles. Voilà pour le dire en passant un argument écrasant en faveur de la régie communale du gaz.

Autres prix : Vienne (Autriche), 21 cent., Berlin, 20 cent. Ce sont de hauts tarifs, quoique bien inférieurs aux tarifs de Paris. En voici de moins élévés : Dans 35 villes d'Allemagne, le gaz est vendu 19 cent. Dans 53, de 14 à 15 cent. A Londres, 10,5 cent. A Plymouth, 7,9 cent. A Bordeaux le gaz coûte 21 cent. aux consommateurs, mais 4 cent. seulement à la ville, ce qui n'empèche pas la compagnie bordelaise du gaz de faire de fort bonnes affaires, les actions sont côtées à 1.500 et les obligations sont introuvables. « Aux portes de Paris, dit l'auteur de *La fin d'un Monopole*, le fermier de l'usine municipale de Montreuil-sous-Bois, livre le gaz à 25 cent. pour l'éclairage, 19 cent. pour la force motrice et 14 cent. à la Ville.

Mais, comme il paie à la Ville une redevance de 51 % sur ses recettes *brutes*, ces prix sont en réalité réduit à 12,5 cent., 9,5 cent. et 7 centimes.

Mais à quoi bon continuer cette énumération ?

Il est de notoriété publique que, grâce aux prévarications des administrations impériales du *Conseil d'Etat* de la troisième République, le prix du gaz à Paris est trop élevé du double, pour le moins. La démonstration est plus que faite. La conclusion s'impose ou du moins s'imposera, nous voulons l'espérer. L'actuel conseil parisien ne voudra pas faire moins que son prédécesseur de 1883, pas moins qu'il n'a fait lui-même en 1891. Quelle

---

(1). Cette collection de durs légistes en agit toujours ainsi, on l'a encore vu récemment à propos de la *Compagnie des Eaux* et de la *Compagnie des Allumettes* effrontément et iniquement favorisées au dépend des contribuables.

que soit l'habileté de Camus et consorts que flattent les consommateurs en accordant une légère diminution et tâchent d'amadouer les démocrates du Conseil en accordant un semblant de participation aux bénéfices, les élus parisiens repousseront les ruineuses propositions qui ne peuvent plus tromper personne.

L'évidence est là, et les commentaires du citoyen Serf prouvent surabondamment que le nouveau traité ne ferait qu'aggraver et prolonger le privilège des monopoleurs.

Que propose-t-on en effet à l'approbation des élus de la commune parisienne ?

En échange d'un dégrèvement d'un sixième consenti à certaines catégories de consommateurs, la Ville prendrait à son compte au lieu et place de la compagnie, une dépense éventuelle de 793,000,000 qui, avec les frais d'emprunt, l'obligerait à rembourser un total d'au moins 900,000,000.

Que si maintenant la ville voulait en 1905 (époque de l'expiration du traité) entrer en possession de sa part d'actif lui revenant de plein droit, en vertu du traité actuel, elle devrait payer en outre, à la Compagnie une somme de 200,000,000.

Du chef du gaz sa dette s'élèverait donc alors à 1.100.000.000.

Ce total est de beaucoup supérieur à la somme dont le dégrèvement ferait bénéficier les consommateurs, et l'énorme différence devrait être payée par les contribuables à partir de 1905, puisque pour rembourser les onze cent millions, la Ville devrait inscrire à son budget une annuité de cinquante cinq millions. Or, nous sommes certains qu'en 1905 nul Elu communal ne voudrait prendre une pareille responsabilité. Vous allez voir le résultat :

Comme il est prévu dans le projet camusien que « jusqu'au remboursement de cette créance la Compagnie continuera l'exploitation dans les conditions en vigueur à la fin de la concession » il est clair que l'adoption du projet en instance devant la Commune parisienne aurait pour conséquence inévitable la concession à perpétuité, à la Compagnie monopoleuse, de l'éclairage parisien.

Ce n'est pas tout.

Cette concession aurait pour circonstances aggravantes du monopole actuel :

1° de condamner les consommateurs à payer indéfiniment le gaz 25 centimes, l'article 18 qui leur réservait le bénéfice des progrès de la science étant supprimé ;

2° de concéder à la Compagnie le monopole du gaz pour la force motrice indéfiniment vendue au prix, trois fois trop cher, de 20 centimes ;

3° de légaliser et consolider les bénéfices acquis par la Compagnie au mépris de ses engagements ;

4° d'affermir la situation de la dite Compagnie et de dérober ainsi à la population le bénéfice qu'à partir de 1905 elle pourrait retirer de cet important service public qui, à cette époque, d'après le traité actuel, doit revenir à la ville. Dans de telles conditions l'hésitation est impossible, la municipalité parisienne doit tout refuser aux astucieux monopoleurs qui veulent faire payer par la ville l'accroissement d'outillage auquel ils ne peuvent se soustraire plus longtemps et dont la ville bénéficierait par moitié en 1905.

Si la municipalité parisienne votait autrement, les électeurs ne lui pardonneraient pas, et ils auraient raison. Les élus de la France ont déjà accepté trop de *conventions scélérates* ; les élus de Paris ne voudront pas continuer la ruineuse et néfaste série.

Ils auront souci des intérêts de leurs commettants et de la justice.

Les avantages du vote négatif sont considérables et très forts pour empêcher toute hésitation.

Si, dit le citoyen Serf, la ville ne se préoccupant que de ses intérêts qui sont ceux de ses administrés, les consommateurs et les contribuables opéraient directement et sans compensation pour la Compagnie une réduction de prix, il arrivera ceci :

La Compagnie sera obligée d'augmenter, dans de larges proportions, sa puissance de fabrication, sous peine d'encourir la clause de déchéance.

Elle satisfera ou ne satisfera pas à cette obligation !

Si elle y satisfait, la Ville en 1905, entre en possession d'une part d'actif ayant acquis une plus-value bien supérieure à la valeur du dégrèvement de prix opéré.

Si elle n'y satisfait pas, la Ville, à une date bien plus rapprochée, entre de plein droit en possession de l'exploitation et peut alors appliquer les bénéfices à en provenir, portée à une notable réduction du prix du gaz et portée à un important dégrèvement des droits d'octroi.

C'est évident, et ce qui n'est pas non plus à dédaigner, au point de vue socialiste, Paris comptera un monopole de moins et un service public de plus.

B. Malon

CORRESPONDANCES

Mon cher Confrère,

Le balzacien socialiste que représente votre serviteur, auteur du *Répertoire de la Comédie humaine*, de H. de Balzac, auteur encore et créateur, inventeur du spécial *Index* d'une toute nouvelle édition populaire de la *Comédie humaine*, de H. de Balzac, et — enfin — éditeur testamentaire des *Œuvres posthumes*, de Félix Pyat, se presse d'applaudir bien fort le *Balzac Socialiste*, du numéro dernier de votre *Revue Socialiste*.

Permettez-lui d'ajouter un trait au tableau donné, un témoignage de plus à l'assertion émise et lancée par Robert Bernier.

Ainsi le chapitre des *Paysans*, où Fanchon et Mouche envahissent le salon des Montcornet, vaut et dépasse l'intensité de l'ensemble du roman humanitaire d'Eugène Sue.

Et Michel Chrestien, d'*Illusions perdues* et des *Secrets de la Princesse de Cadignan*, quel démocrate !

Et Niseron, des mêmes *Paysans*, quel républicain !

Et l'étalage de la sécheresse et de la sottise des classes aristocratiques !..

Et la condamnation sans appel de l'âpre étroitesse de la bourgeoisie, dite médiocratie !..

Oui, penseur et génie, H. de Balzac se fait le constant avocat du Faible contre le Puissant et de la Révolution contre l'Immobilité.

Accueillons-le et gardons-le des nôtres, et félicitons-nous et enorgueillissons-nous d'un tel saint laïque dans notre église émancipatrice.

Très cordiale poignée de main.

Anatole Cerfberr.

Cher Citoyen Malon,

J'ai lu avec une certaine surprise, dans le dernier numéro de la *Revue Socialiste*, à la rubrique du « Mouvement Social », qu'en Roumanie la Manifestation du 1er Mai aurait eu lieu un Vendredi, 13 mai, selon le Calendrier orthodoxe. Je me fais un plaisir et un devoir de vous communiquer, qu'en Roumanie, comme partout ailleurs, la manifestation a eu lieu dimanche, 1er Mai.

Je vous donnerai, en outre, quelques informations complémentaires relatives à nos manifestations.

Celle de Bukarest a dépassé de beaucoup nos attentes. Le cortège comprenait 6.000 manifestants, parmi lesquels une douzaine d'associations ouvrières avec leurs drapeaux.

A Salatk et à Craïava, dans chacune de ces villes, il y a eu 2.000 manifestants.

A Ploiesti, beaucoup de paysans, drapeau rouge en tête, ont étonné beaucoup les bourgeois qui ne s'attendaient pas du tout à cela.

A Natachuni, la police, craignant l'arrivée d'une masse de paysans des environs, a empêché la manifestation par la force et la violence.

Une poignée de main, bien à vous et à la Révolution.

Constantin Millé.

Bukarest, le 1er juin 1892.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France* : Inauguration de la Bourse du Travail de Paris. — La Commémoration de la semaine sanglante. — La première anti-socialiste. — Le Congrès féministe. — Le Congrès des ouvriers et employés des chemins de fer. — *Russie* : Tolstoï.

FRANCE.

Inauguration de la Nouvelle Bourse du Travail de Paris. — Le dimanche, 22 mai, le président du conseil municipal, M. Sauton, a, en l'absence des représentants du gouvernement, remis la nouvelle Bourse du Travail de la rue du Château-d'Eau, aux délégués des Chambres syndicales ouvrières de Paris. Avec son bel aménagement, où l'on a su réunir toutes les conditions de confortable et prévoir même certains besoins du mouvement syndical si grandissant, la construction de M. Bouvard pourrait plus justement être dénommée le Palais du Travail. Mais que dirions-nous qui n'ait été dit dans les différents discours prononcés, et dont on lira dans un instant soit des extraits soit des analyses ?

L'édifice qui occupe une superficie de 1.755 mètres a coûté près de trois millions. La façade, d'ordre corinthien à pilastres très saillants a une longueur de 36 mètres. Au centre de ses quatre corps de bâtiment se trouve un magnifique hall central, recouvert d'un vitrage à une hauteur de 10 mètres et pouvant contenir près de deux mille personnes. Au hall sont contigues trois jolies salles.

Au bout de la galerie qui contourne le hall se trouvent quatre escaliers desservant les quatre corps de bâtiments. Au sous-sol la « salle de grève » ayant une surface de 426 mètres et une hauteur de 5 mètres. Au premier étage la bibliothèque d'une superficie de 72 mètres. La Bourse du travail renferme, en outre, plus de 150 bureaux éclairés à l'électricité et très commodément meublés.

Remarqués sur la tribune : MM. Goblet, sénateur ; Jacques, Lavy, Mesureur, Pichon, Baudin, Mathé, députés ; Vaillant, Cattiaux, Brousse, Piperaud, Marsoulan, Caumeau, Davrillé des Essarts, Champoudry, Faillet, Fournier, Deschamps, Heppenheimer, Bertaux, Vorbe, conseillers municipaux.

Vers trois heures moins le quart, M. Sauton, ceint de son écharpe, prend enfin place au bureau où l'impatience commence à gagner la nombreuse assistance qui a vivement protesté contre la qualification de « mesdames et messieurs », par laquelle débute le président du Conseil municipal.

Après avoir rappelé l'inauguration de l'annexe de la rue Jean-Jacques-Rousseau, en 1889, par M. Mesureur, M. Sauton se félicite de voir la Bourse du travail aujourd'hui terminée, à la satisfaction de tous. Il fait l'éloge de l'architecte Bouvard, du monument et des conditions dans lesquelles il a été édifié. Les cinq années nécessaires à la construction n'ont pas été perdues, car elles ont fixé les règles du fonctionnement de la Bourse.

« Alors que nous avons si souvent le regret de constater des dépassements de crédits, nous n'aurons pas de mécompte dans la construction de la Bourse centrale du travail. Les devis de travaux s'élevaient à la somme de 1.920.000 fr. ; aujourd'hui l'édifice est terminé et on peut affirmer que le chiffre de la dépense totale restera en dessous des prévisions...

« *Par une sorte de bonne fortune dont nous devons nous féliciter, la Bourse du travail a été entreprise à l'époque où,* sous le ministère de M. Floquet, resté fidèle à la cause des travailleurs, *la ville de Paris avait été autorisée à introduire dans ses cahiers des charges les clauses et conditions, dites du travail, votées par le Conseil municipal, c'est-à-dire la limitation de la journée de travail, l'obligation d'un jour hebdomadaire de repos, le minimum de salaire, la suppression du marchandage.* C'est avec ces conditions du travail qu'ont été adjugés publiquement les travaux de gros œuvre ; pour les autres, ils ont été exécutés en régie ou confiés à des associations ouvrières.

« Il est, Messieurs, une constatation que je suis heureux de faire publiquement, c'est que l'application de ces conditions du travail dont on a tant médi, qui devaient soi-disant être ruineuses pour la Ville, n'a pas élevé le chiffre de la dépense.

« *Voilà un exemple qu'il est bon de publier, qu'il y aura lieu d'opposer au vote du Parlement qui nous a obligé à radier de nos cahiers des charges ces conditions du travail que nous avions espéré voir se généraliser à la suite de la grande expérience que nous avions entreprise...*

« Le Conseil municipal ne vous marchandera pas son concours, soyez-en persuadés, mais dites-vous bien aussi que vous devez vous garder de tout ce qui pourrait conduire au fonction-

narisme, l'une des plaies de notre état social. Les groupements ouvriers ne seront véritablement constitués que le jour où ils pourront fonctionner à l'aide de leurs propres ressources.

« Ce jour viendra bientôt, j'en ai le ferme espoir.

« Au nom de la ville de Paris, je vous remets cette Bourse centrale du travail avec la confiance qu'elle sera entre vos mains un instrument de pacification sociale qui, tout en assurant le triomphe de vos justes revendications, contribuera par les relations que vous serez amenés à nouer avec les travailleurs des autres pays à assurer un jour la paix universelle. »

Les applaudissements ont été assez fréquents, surtout à ce dernier passage.

Le citoyen Gilles, maroquinier, doyen d'âge de la commission exécutive, lit ensuite un discours adopté après discussion dans une réunion tenue par cette commission.

Il rappelle « les progrès considérables et dignes d'attention faits depuis l'ouverture de l'annexe A, qui ne date que de 1887. Le Conseil municipal avait alors remis l'annexe entre les mains de quarante syndicats ou groupes corporatifs ; c'est à plus de cent trente syndicats ou groupes corporatifs organisés, représentant plus de 200.000 travailleurs, que la municipalité fait remise de cette Bourse centrale en 1892. »

Suit un appel au conseil municipal en faveur des ressources nécessaires à l'émancipation sociale des travailleurs, car il ne suffit pas seulement de créer la Bourse du travail, il faut également lui donner les moyens de vivre, « et c'est d'après les ressources que vous mettrez à notre disposition qu'elle deviendra une institution utile ou défectueuse, et ce résultat ne sera atteint que lorsque des crédits spéciaux seront alloués aux titulaires des syndicats faisant le placement de leurs adhérents. »

En effet, l'un des principaux buts poursuivis est le placement gratuit de tous les travailleurs, la disparition « des ces infames Agences de Placement qui exploitent et rançonnent les travailleurs, dont le maintien est une honte pour la démocratie française, et les résultats que nous avons obtenus jusqu'à ce jour nous permettent d'espérer que, dans un temps très proche, ces indignes agences policières auront vécu.

« Les ressources que la municipalité mettra à notre disposition seront utilement employées, car si nous considérons que le gouvernement a mis à la disposition du conseil supérieur du travail une somme de 58.000 fr. pour faire de la statistique gouvernementale et autre, nos ressources sont bien moindres pour faire un travail bien plus grand et certainement beaucoup plus utile. »

Après ces deux discours officiels, M. Sauton fait remarquer à l'assemblée que sa tâche est terminée, et qu'il n'a plus le droit

à la présidence. Elle lui a été très courtoisement maintenue. En conséquence, M. Sauton accorde la parole aux divers orateurs dans leur ordre d'inscription.

Le citoyen Roussel rappelle qu'à la Bourse du travail les divisions d'écoles sont désormais inconnues. Dans la nouvelle commission exécutive, il n'y a ni majorité ni minorité. La Bourse du travail est le centre de ralliement de tous les travailleurs...

« Tous, cependant, nous affirmons notre internationalisme, car le travail ne connait pas d'ennemis ni au-delà du Rhin, ni au-delà des Alpes. Notre ennemi capital est à Rome, comme à Vienne, comme à Berlin, comme à Paris. Partout, le monde du travail est uni contre ses exploiteurs cosmopolites. Nos seuls ennemis, ce sont les millions. Ce que nous voulons c'est la fin des guerres, c'est de l'instruction, du pain, des vêtements, rien de plus ! »

Une fois apaisés les applaudissements fort nourris qui saluèrent la péroraison du citoyen Roussel, le citoyen Léon Martin est venu affirmer à son tour l'idée internationale et constater l'heureuse terminaison des légers différends qui avaient un moment existé entre la Bourse du travail et le conseil municipal et l'administration préfectorale. « Un seul subsiste, dit-il, mais il n'est pas imputable au conseil municipal, il l'est uniquement au préfet, qui se refuse énergiquement à laisser aux syndicats le choix des gardiens du local... Si nous n'avons que des éloges à adresser au conseil municipal, c'est tout le contraire que mérite le préfet. »

Des discours ont ensuite été prononcés par les citoyens Besset, représentant les bourses du travail des départements ; — Rossignol, qui a indiqué que la Bourse du travail était pour le prolétariat organisé la première étape du chemin qui le conduirait à l'Hôtel de Ville et au palais Bourbon ; — Gelez qui a rappelé les devoirs du Parlement à l'égard de la classe ouvrière ; Tabouret et Leclerc, qui ne veulent pas de l'émancipation des travailleurs par les dirigeants.

Enfin, après un discours du citoyen Keüfer, de la Fédération du livre, qui a tenu à distinguer entre l'internationalisme politique impossible et maladroit, et l'internationalisme nécessaire, — quelques mots de remerciement du citoyen Astulf ont clôturé la cérémonie officielle vers quatre heures.

Admis ensuite à visiter librement la belle installation donnée aux travailleurs, les assistants s'écoulent lentement, pendant que l'on vendait aux alentours une pièce de vers composée par

le citoyen Détré ! Voici la première strophe de cette pièce intitulée : l'*Ere nouvelle*.

Salut ! Maison du Peuple ! Enfin l'on t'inaugure !
Salut ! temple des travailleurs !
A ton aspect déjà, quiconque lutte augure
D'un ordre social meilleur.

Le soir, brillant concert dans lequel les élèves des cours de la Ville de Paris ont chanté la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. Plusieurs artistes de l'Opéra-Comique se sont fait entendre et frénétiquement applaudir par les trop nombreux auditeurs répandus dans toute la Bourse magnifiquement illuminée. Des buffets avaient été installés dans la salle de Grève, au sous-sol, dans la galerie de la rue de Bondy, au rez-de-chaussée et dans la salle des Conférences, au premier étage. Dans le sous-sol l'on dansait et chantait la *Carmagnole*.

La commémoration de la Semaine Sanglante.— L'espace nous étant parcimonieusement mesuré, nous serons très bref sur ce triste anniversaire, qui a été célébré au Père-Lachaise avec plus d'éclat encore que de coutume, grâce à l'union de tous les socialistes. Plus de quinze mille manifestants, plus de quatre-vingts drapeaux rouges, et de fort nombreuses couronnes témoignaient de l'empressement de chacun à apporter un souvenir sur la tombe des martyrs de la révolution sociale de 1871.— Le dimanche 29 mai, à une heure et demie de l'après-midi les adhérents de toutes les fractions du parti socialiste (à part une minine portion de « broussistes ») se sont rendus en corps devant le « mur des Fédérés ». Comme pour le 1er Mai, la démonstration avait été ordonnée par des délégués de chacun des groupements socialistes ayant participé à la formation du Secrétariat National du Travail. Ont pris la parole : pour les anciens combattants de la commune, les citoyens Champy et Faillet, conseiller municipal de Paris ; — pour le Comité du monument des Fédérés, le citoyen Ferré ; — pour la Bourse du Travail, les citoyens Albert et Roussel ; — pour le Sécrétaire National du Travail, le citoyen Léon Martin ; — pour les Etudiants socialistes, le citoyen Breton ; — pour les dissidents de la « Fédération nationale des Travailleurs », le citoyen Delacour ; — pour le « Parti ouvrier socialiste révolutionnaire »,les citoyens Allemanne et Dumay,député ; — pour le Comité révolutionaire central, les citoyens Chauvière et Vaillant, conseillers municipaux de Paris ; — pour le « Parti Ouvrier» le citoyens Zévaes ; — pour les socialistes révolutionnaires indépendants, les citoyens Briois et Camélinat ; — pour les Républicains Socialistes Indépendants, notre ami et collaborateur Gustave Rouanet, conseiller municipal de Paris.

Le Congrès féministe. — Le compte-rendu qui suit est emprunté à la *Justice :*

La première séance du congrès de la fédération des sociétés féministes a eu lieu sous la présidence de Mme Maria Deraismes.

Dans l'auditoire se trouvaient Mme Aline Valette, Potonié, Maria Martin, Julie Pasquier, Cheliga Loévy, ainsi que des déléguées de l'Angleterre, de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Grèce, la Hollande, l'Islande, l'Italie, la Roumanie, la Russie, la Suisse et la Suède.

Après un discours de Mme Deraismes, on aborde les deux questions que porte l'ordre du jour : accès des femmes aux carrières libérales et égalité des deux sexes au point de vue des études scientifiques et artistiques. Un grand nombre de dames se succèdent à la tribune et sont toutes vivement applaudies.

A la fin de la séance, les vœux suivants ont été adoptés par le Congrès :

Les femmes réclament la pleine entière possession des droits réstés jusqu'à ce jour l'apanage du sexe masculin ; elles demandent au législateur d'émettre un vote favorable sur le paragraphe suivant à ajouter au Code :

« Les Français et les Françaises sont égaux devant la loi. »

« Le Congrès émet le vœu que l'homme et la femme employés à un travail similaire ou même parallèle touchent un salaire égal.

« Le Congrès estime qu'il est du devoir des pouvoirs publics, dans toutes les nations, de préparer une loi dans ce sens.

La deuxième séance du Congrès, présidée par Mme Popelin, docteur en droit, a été plus mouvementée que la précédente.

On a entendu, au début, un intéressant rapport de Mme Léon Béquet sur la population en France :

Sommes-nous certains, a-t-elle dit en substance, d'avoir la première place dans le monde ? L'avenir ne paraît-il pas gros de menaces ? Sans parler de la guerre, qui donc soutiendra notre industrie, notre commerce, la renommée scientifique et intellectuelle de la France ? Je crois que l'un des meilleurs moyens d'arrêter la dépopulation de la France, c'est de favoriser l'allaitement professionnel, d'empêcher les abandons par tous les moyens possibles, et, avant cela, de protéger la femme enceinte, car il est trop tard de s'occuper de l'enfant seulement quand il est né. Il faut le protéger dès qu'il est conçu. C'est, par conséquent, surtout de la femme enceinte qu'il faut s'inquiéter.

Mme Léon Béquet rappelle que, depuis le mois de mars, fonctionne un refuge où 700 femmes pourront être hospitalisées chaque année. Elle désire voir augmenter le nombre de ces refuges, et sur sa proposition le Congrès a émis un vœu dans ce sens.

Après plusieurs discours et rapports de Mmes Myrtile Reu-

gnet, Potonié-Pierre, Corodiano, etc., au point de vue de la paix internationale. Mme de Morsier a présenté un mémoire sur la réglementation de la prostitution. Cela a été l'évènement de la journée.

Je ne veux pas, a dit en substance Mme de Morsier, résoudre en entier le problème de la prostitution, mais m'élever contre le système de la réglementation. Elle développe ces idées : « 1° Il n'y a qu'une morale qui est égale pour les deux sexes ; 2° les droits naturels de l'homme sont aussi ceux de la femme ; 3° l'Etat, qui représente la justice, ne doit jamais favoriser le mal, ni, à plus forte raison, pactiser avec le vice. L'Etat ne doit exercer de tutelle que pour le bien. »

Elle développe ces arguments et retrace l'histoire des prostituées sous la monarchie et sous l'empire jusqu'à la fondation du premier dispensaire de salubrité publique à Paris, en 1812. Elle raconte ce qu'a fait la fédération britannique continentale qui, de 1874 à 1881, a tenu 766 meetings, a fait 91 conférences, a présenté au Parlement 9,667 pétitions, revêtues de 2,150,911 signatures, « pour demander le rappel de ce que l'hypocrisie masculine appelle les lois sur les maladies contagieuses ».

La Norwège, poursuit Mme de Morsier, a aboli la réglementation de la prostitution en 1888 ; le Danemark ne la possède plus que dans deux villes ; les Pays-Bas la voient de jour en jour disparaître ; en Suisse elle n'existe plus qu'à Genève et à Zurich. Elle termine en demandant que le Congrès condamne le régime de la police des mœurs comme une violation du droit commun, une négation de l'unité de la loi, une erreur hygiénique et un danger pour la santé publique.

Le Congrès allait voter cette résolution lorsqu'un monsieur est monté à la tribune et a demandé la question préalable.

— Vous ne voterez pas cette proposition, a-t-il dit en substance, parce qu'elle n'est pas sérieuse.

A ces mots, tumulte épouvantable. Toutes ces dames se lèvent et poussent des cris d'indignation.

Mme de Morsier et M. du Bellay ripostent que « l'interrupteur a agi bien légèrement, qu'ils possèdent des documents colossaux ».

M. Strauss lui-même, conseiller municipal, vient tancer le monsieur :

— Je ne mettrai pas, dit-il, ma signature au bas de l'ordre du jour proposé par Mme de Morsier, mais je ne saurais le blâmer.

Finalement, le Congrès adopte les propositions de Mme de Morsier, avec un amendement de M. du Bellay, et il écoute ensuite, dans une sorte de torpeur, Mmes Blanche Edwards, docteur en médecine, qui parle sur l'avortement ; Rose Lyon,

une jeune américaine; Miss Cozens, secrétaire du Comité de révision du suffrage politique ; Griess-Traut, etc.

La troisième et dernière réunion du Congrès a été plus accidentée que les précédentes.

Dès le début, violente querelle au sujet d'une proposition présentée par M. du Bellay et tendant à « rédiger un cahier des doléances du Congrès pour le remettre au Sénat et à la Chambre des députés et en envoyer un exemplaire au président de la République ».

Une des vice-présidentes, Mme Bonnevial, institutrice, qui est déléguée à la Bourse du travail, proteste contre l'idée de « s'adresser à des personnalités ».

On lui donne satisfaction, et les mots « au président de la République » sont remplacés par ceux-ci : « aux pouvoirs publics ».

Pendant près de deux heures le Congrès s'occupe de la recherche de la paternité.

M. le docteur Barbezieux ayant déclaré « que le seul moyen de relever la femme, c'est de lui donner plus de responsabilités, que la recherche de la paternité a succombé sous le scandale qu'elle avait provoqué », de nombreuses protestations se firent entendre.

Peu à peu, cependant, le calme se rétablit, et l'on passe à l'adoption des vœux. Le Congrès demande « l'application sévère des lois contre les parents indignes, la protection par l'Etat des enfants lorsque la déchéance des parents est prononcée, l'application sérieuse de la loi Rousselle, l'éducation gratuite municipale, intégrale et professionnelle des jeunes filles ». Relativement à la recherche de la paternité, le Congrès, « considérant que tout enfant a droit à son père comme à sa mère, admet le vœu que la recherche de la paternité soit permise comme l'est la recherche de la maternité et demande que les enfants reconnus ou dont la filiation est régulièrement établie soient assimilés aux enfants légitimes et jouissent sans aucune restriction ni réserve des mêmes droits successoraux. »

Ces vœux une fois votés, la discussion reprend au sujet d'un vœu présenté par Mme Louise Koppe, qui demande l'adoption par la nation des enfants. « Voyez donc la réalité en face, dit M. Léon Donnat, conseiller municipal. Vous allez constituer une prime à l'abandon, vous allez inciter les parents indignes ou simplement égoïstes à abandonner leurs enfants. »

Mlle Bonnevial, M. Schacre, etc., nient qu'une mère puisse abandonner volontairement son enfant, et le Congrès adopte la proposition de Mme Louise Kopper.

La séance a pris fin au milieu d'une certaine confusion, sans qu'on ait pu entendre les rapports de la Société des femmes danoises, de la Société des femmes polonaises, des femmes de Turin et de Bologne.

RUSSIE

Tolstoï. — Nous lisons dans le *Peuple* de Bruxelles :

La *Bataille*, de Paris, nous apprend que le comte Tolstoï, le grand écrivain et philanthrope, n'est nullement en liberté chez lui, malade et soigné par sa femme.

Il avait été déjà interné, par mesure spéciale, dans son propre domaine de Jasnaya Palyana. A la suite de la publicité donnée, par une feuille ultra-réactionnaire russe, à un rapport du comte, lu dans une séance secrète de la *Société psychologique* de Moscou, une décision autrement grave a été prise contre Tolstoï.

Ce rapport, intitulé : *Pourquoi les paysans ont-ils faim ?* primitivement destiné à paraître dans le bulletin de la *Société psychologique*, contenait une mordante satire des classes privilégiées et de l'administration en Russie Le gouvernement russe a attendu une amélioration passagère de la santé du comte Tolstoï, et dès que son transport a été possible, on l'a expédié au couvent de Solowski, situé dans une île de la mer Blanche, non loin du port d'Arkhangel.

Il est certain, ajoute notre confrère parisien, que le gouvernement russe fera de nouveau publier que notre information est inexacte. Il est de notre devoir de déclarer que le seul démenti valable à nos yeux serait une lettre *autographe* du grand romancier, nous informant qu'il est libre et compte venir prochainement à Paris recueillir des souscriptions pour les victimes de la famine, ces malheureux paysans qu'il aime tant, qu'il voudrait tant voir « *se réveiller de leur long sommeil !* »

Mais si les paysans russes se réveillaient, la société russe tout entière, l'autocratie des tzars, tout cet échafaudage politique digne du onzième siècle, s'écroulerait et alors ! — on fait disparaître dans une oubliette le penseur assez hardi pour laisser percer l'espoir d'une meilleure organisation sociale de son peuple.

Adrien Veber.

REVUE DES LIVRES

Philippe Destal, roman, par Gustave Guiches, chez Trene et Stock, éditeurs.

La ressemblance d'une figure oubliée depuis des années se dessinait désormais avec une netteté singulière ; c'était un crayon estompé par le temps qui se faisait peinture, comme ces vieux croquis de maîtres admirés dans un musée, dont on retrouve ailleurs l'original éblouissant, (*Sylvie*, Gérard de Nerval).

Ces lignes auraient pu épigraphier le *Philippe Destal*, de Gustave Guiches.

Philippe Destal est un homme de haute intelligence, dont le cerveau se désorganise sous l'influence prédominante d'un regret, le souvenir d'un amour défunt. Il a aimé, beaucoup aimé sa femme, morte après quelques mois de bonheur. Il croit retrouver la chère disparue, ou plutôt par une singulière folie il la réincarne en une voyageuse quelconque. Il est heureux à nouveau jusqu'au jour où désabusé, il s'aperçoit que cette compagne n'est pas même un fantôme de la pauvre morte.

Ce passionnant récit fait le plus grand honneur à la plume de M. Gustave Guiches.

A la bonne franquette, poésies de Gabriel Vicaire, 1 volume ; Lemerre, éditeur.

Ici même nous avons déjà dit tant de bien du poète des *Emeaux bressans* et de l'*Heure enchantée* qu'il ne nous resterait plus qu'à nous répéter en rendant compte de son nouveau volume, tout plein de vers exquis et délicieux. Il y a encore ici de charmeuses légendes, et des ballades d'une saine et spirituelle gaîté. — Oh ! l'aimable muse que celle de Gabriel Vicaire, le bon bressan ! — mais il y a surtout un poème que je recommande c'est *Rosette en Paradis*, un bijou de grâce et de finesse, qui ferait aimer le bon Dieu, si on pouvait y croire, bien mieux que tous les lourds in-folios des révérends pères jésuites.

L'Anarchie littéraire, par Anatole Boju ; Léon Vanier, éditeur.

Intéressante brochure, où est étudiée avec quelques détails la situation littéraire actuelle. L'auteur s'affirme comme partisan de l'art socialiste. Quelques erreurs de classement. Je ne vois pas trop bien le symbolisme de mon camarade Taillis — encore moins l'anarchisme de Chincholle.

Songes creux, mœurs contemporaines, par Georges Moussoir ; Savine, éditeur.

De verveuses notes sur l'existence mondaine en un quelconque Versailles. — Bonne étude de jeune fille, inconséquente, qui par sa conduite

un peu singulière prête aux calomnies des provinciaux désœuvrés — mais demeure absolument chaste.

Silvie, par Gérard de Nerval. Librairie Illustrée. — Réimpression de trois exquises nouvelles d'un auteur trop oublié.

Dieu et le Christ devant l'histoire, la raison et la science. Dans cette brochure M. Devers veut démontrer le parfait accord de la science et de la religion. Que de temps perdu !

Chères Amours, par A. Maffre de Baugé ; Savine, éditeur.

Roman original d'un style pittoresque, savoureux. Beaucoup de lyrisme. — la psychologie assez cruelle de l'auteur s'en trouve heureusement adoucie. A noter en ce livre quelques passages où l'auteur se plaint de ce que l'état social présent laisse en non-valeur trop d'intelligences et de bonnes volontés ; constatation juste.

Robert BERNIER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Projet d'une Constitution, par J. E. Renucci, capitaine en retraite. — Prix : 3 fr. 50 ; Paris, Librairie des Sciences psychologiques, rue Chabanais.

Ce projet de constitution politico-sociale humanitaire n'est que le canevas, l'ébauche d'un édifice immense qui, pour être achevé théoriquement et plastiquement, demandera au moins tout le siècle prochain.

L'auteur dit à ceux qui s'intéressent au bien-être de l'humanité : J'ai jalonné la route sociale de l'avenir, à vous de l'ouvrir et de la rendre praticable par vos propres efforts, et ces efforts doivent être considérables car il s'agit de la fin de l'ancien monde et de l'enfantement d'un monde nouveau.

L'impôt, *suivi d'un projet de loi*, par A. Sebaut ; première partie. — Prix : 3 fr. 50 ; Paris, Larose et Pearcel, 22, rue Soufflot.

Simple métaphysique, par E. de Pompery ; deuxième supplément à l'*Être Spontané*. — Paris, C. Reinwald et Cie, libraires-éditeurs, 15, rue des Saints-Pères. — Prix : 1 franc.

Toute la guitare ! — Poésies, par Guy Mayniel. — Paris, E. Dentu, éditeur, 3, Place de Valois, Palais-Royal. — Prix : 3 fr. 50.

Storia naturale dell'uomo, per il dottore Romeo Manzoni. — Bellinzona, Typografia e Litografia Eredi C. Colombi. — Prix : L. 3,50.

Questions algériennes autant que françaises. — Décentralisation, numération politique, division rationnelle des pouvoirs, socialisme autonomiste et fédéraliste, etc., etc., par A. Nelly, colon algérien, ancien colon français dans l'Inde anglaise. — Prix : 1 franc, dont 0 fr. 20, la part de l'auteur, seront consacrés aux *Bouchées de pain algériennes*. — Alger, Imprimerie Renaudet et Cie, rues de la Casba, 4, et Charles-Quint, 5.

A Solucao Nacional, par Felizardo de Lima. — Porto, Typographia Gutenberg, 43, Rua dos Caldeireiros.

Les Thélémites de Rabelais et les Harmoniens de Fourier. — *Appel aux vrais socialistes*, par E. de Pompery. — Paris, C. Reinwald et Cie, libraires-éditeurs, 15, rue des Saints-Pères. — Prix : 50 centimes.

Balzac Socialiste (extrait de la *Revue Socialiste*), par Robert Bernier. — Prix : 30 centimes. — Paris, Paul Sevin, éditeur, 10, boulevard des Italiens, et Librairie de la *Revue Socialiste*, 10, rue Chabanais.

La paix dans l'usine, *par la participation*, par Bouvier. — Paris, Imprimerie et Librairie Centrales des Chemins de fer, imprimerie Chaix, rue Bergère, 20. — Prix : 30 centimes.

La Commune, *journal d'un vaincu*, par M. A. Grenier, recueilli et publié par Pierre de Lano. — Paris, Victor Havard, éditeur, 168, boulevard Saint-Germain. — Prix : 3 fr. 50.

Les fonctions du cerveau. *doctrines de l'école de Strasbourg; doctrines de l'école italienne.* — Deuxième édition, revue et corrigée, par Jules Poury. — Paris, bureaux du *Progrès Médical*, rue des Carmes, 14. — Prix : 10 francs.

La législation directe par le peuple et ses adversaires, par M. Rittinghausen. — Nouvelle édition, augmentée d'une notice biographique. — Bruxelles, Lebesgues et Cie, 46, rue de la Madeleine. — Prix : 2 fr. 50.

L'organisation par l'Etat des Caisses de retraites pour les ouvriers. par René Peuvergne, docteur en droit. — Paris, Larose et Forcel, éditeurs, 22, rue Soufflot. — Prix : 5 francs.

L'Hygiénétique, *ou l'art de prévenir et de guérir les maladies en général et la phtisie en particulier.* — Repeuplement, par le docteur Coubert. — Narbonne, imprimerie Guillard, 2, rue Corneille. — Prix : 50 cent.

La paix partout et toujours, par P. F. Courtépée. — Nantes, Librairie de la *Religion Universelle*, 3, rue Mercœur. — Prix : 25 centimes.

F. R.-D.

Notre excellent ami et collaborateur Maxence Roldes vient d'avoir la douleur de perdre son père. Nous exprimons nos plus affectueux sentiments de condoléance à notre jeune ami et aux siens comme lui si cruellement frappés.

La Rédaction et l'Administration de la *Revue Socialiste*.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro une partie du *Mouvement Social* et de la *Revue des Livres*.

Le Directeur-Gérant : Benoît Malon.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME QUINZIÈME

N° 85. — JANVIER 1892

N° 86. — FÉVRIER 1892

N° 87. — MARS 1892

N° 88. — AVRIL 1892

N° 89. — MAI 1892

N° 90. — JUIN 1892



